C

CABANAC (Joseph Desjordy-Moreau, sieur de) (1656-1713), lieutenant réformé, garde-marine, enseigne de vaisseau, capitaine, major. — **Cabanac,** nom de deux bourgs en Haute-Garonne; **de Jordy,** autre orthographe.

Né à Carcassonne en 1656, il était fils de Melchior Desjordy, écuyer de la maison et écuries du roi. En 1676, il était lieutenant réformé dans le régiment royal et en 1660 dans celui de Picardie. Admis au grade de garde-marine à Rochefort en février 1685, il obtint une commission de lieutenant en pied, le 5 mars, dans les troupes destinées à passer au Canada, où il vint avec M. de Denonville. En 1694, il est fait capitaine réformé; en 1701, M. de Callières lui confère la note de « bon officier ». Il fit les campagnes de M. de Denonville et de M. de Frontenac contre les Iroquois.

En 1709, il commande temporairement aux Trois-Rivières dont il obtint la majorité, le 18 juin 1712 : il y décéda le 26 avril de l'année suivante, copropriétaire de la seigneurie de Latouche-Champlain. Le 22 novembre 1691, il avait épousé à Champlain Madeleine Pézard (V. ce nom) et en eut onze enfants, entre autres :

Melchior, né en 1695, enseigne en 1726, lieutenant en 1738, capitaine en 1744, chevalier de Saint-Louis en 1758, retiré avec 540 liv. en demi-solde, décédé célibataire aux Trois-Rivières, le 5 avril 1763;

Louise, née en 1699, mariée en 1735 à Jean-Baptiste Gaillard;

François, sieur de Cabanac, né en 1704, enseigne en 1716, lieutenant en 1727, capitaine en 1742, décédé en 1754 : il avait épousé en 1735 Térèse de Tonti (V. ce nom) et fut père de neuf enfants.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Revue can.*, Montréal, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CABANAC (François Desjordy-Moreau, sieur de) (1666-1726), cousin du précédent, cadet, lieutenant, capitaine, enseigne de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, major des Trois-Rivières.

Né en 1666, il était fils de Pierre et d'Elisabeth de Pradines, de la paroisse de Saint-Vincent de Carcassonne (Aude). En 1683, il servit à Besançon dans les rangs des cadets du roi. Le 5 mars 1685, il obtint une commission de lieutenant dans les troupes de la marine servant en Nouvelle-France. En 1692, M. de Frontenac le promut capitaine réformé : le rôle des officiers, en date du 5 octobre, le note ainsi : « Bon officier, brave homme, propre pour le pays. »

En 1694, l'évêque de Québec lança contre lui l'excommunication, parce qu'il vivait en concubinage public avec Marguerite Dizy, épouse de Jean Brieux, de Batiscan. L'officier en appela du mandement, lu en chaire, à la juridiction du Conseil souverain et, de l'avis du gouverneur qui soutint sa réclamation : la sentence épiscopale fut maintenue.

Le 26 novembre 1696, M. Desjordy se maria religieusement à Montréal et reçut le commandement du fort Frontenac. Enseigne de vaisseau en 1695, il fut nommé capitaine en pied, le 1er mai 1697. En 1701, M. de Callières le qualifiait de « bon officier » dans son rapport officiel. En 1709, il commande une compagnie dans l'expédition de M. de Ramezay contre les troupes de Nicholson.

Le 28 juin 1718, il fut décoré de la croix de Saint-Louis. Le 7 mai 1720, il succédait à M. d'Esgly (V. ce nom) comme major des Trois-Rivières. M. de Vaudreuil disait de lui, le 26 octobre 1722 : « Le sieur Desjordy, major, âgé de 52 (56) ans, est très bon officier, ayant été dans plusieurs partis contre les Iroquois et les Anglais, et il a fait son devoir

avec distinction dans toutes les occasions qui se sont présentées. Il est de bonnes mœurs et fort réglé dans sa conduite. » Seigneur des Iles-Bouchard, il mourut le 16 février 1726. Il avait épousé en 1696 à Ville-Marie, Marie-Anne Nolan et en eut deux filles : puis, en 1669, Catherine de Robineau qui lui donna quatre enfants entre autres : **Pierre-François** (1710) et **Marie-Louise** (1713) qui épousa Joseph Provencher.

BIBL. — V. la précédente.

CABANE, hutte ou maisonnette primitive servant d'habitation aux indigènes de l'Amérique septentrionale.

La construction variait de forme et de dimension, selon la latitude climatérique et les occupations des aborigènes, les uns nomades et les autres sédentaires. Explorateurs et missionnaires en ont présenté les descriptions appropriées. Le Père Biard (V. ce nom) a écrit que « la première chose que font les Souriquois d'Acadie, c'est de faire du feu et de se **cabaner** en campement. Les femmes vont au bois et en apportent des perches, lesquelles on dispose par en bas à l'entour du feu et en rond, enfourchées entre elles par en haut pyramidalement, de manière qu'elles se reposent l'une contre l'autre, droit au-dessus du feu : car là est la cheminée. Sur les perches on jette des peaux, ou des nattes, ou des écorces : au-dessous se mettent les sacs de marchandises. Toute la place de l'entour du foyer est jonchée de feuilles de pin, afin de ne point sentir l'humidité de la terre; dessus ces feuilles, l'on adapte souvent des nattes ou des peaux de loups-marins, aussi délicats que les velours. Là-dessus ils s'étendent autour du feu, la tête sur les sacs. Mais, en été, leurs logis changent de figure : ils les font larges et longs, afin d'avoir plus d'air; aussi couvrent-ils alors d'écorces, de nattes de roseaux tendres, plus minces que les nôtres, de pailles, si artistement tissées, que, lorsqu'elles pendent, l'eau coule dessus sans les percer. » Telle était aussi à peu près la cabane des Montagnais, Algonquins, Etchemins, tous vivant de chasse et de pêche. Parfois la cabane comprenait trois ou quatre feux.

Chez les peuplades sédentaires, les cabanes étaient construites avec de grosses écorces de cèdre, de frêne, orme, sapin, soutenues par de fortes pièces de bois. Elles ressemblaient à des berceaux ou tonnelles de jardins et mesuraient de dix à quarante **cannes** — la canne italienne ayant environ six pieds — de longueur sur quatre de largeur et autant de hauteur (V. P. Bressani). A l'intérieur, point de cave, de grenier, de chambre, aucun meuble. Aux deux extrémités de la cabane, une porte; pour fenêtre et cheminée, une ouverture au sommet du toit. Dans chacune, plusieurs feux et deux familles à chaque feu. L'on s'assied par terre et l'on couche sur des peaux, des nattes ou la terre nue. Telle était la cabane des Iroquois, Hurons, Abénaquis et autres.

BIBL. — C. de la Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, Paris, 1895.

CABOT (Jean) (en italien **Giovanni Caboto**), explorateur et découvreur au service de l'Angleterre.

Sa jeunesse est restée inconnue. Originaire de Gênes, il se rendit à Venise en 1461, ville alors prospère par le commerce du Levant. Le 29 mars 1476, il est naturalisé citoyen vénitien, après une résidence de quinze années. Il affirme que, lors de ses voyages vers l'Orient, il lui arriva une fois de pénétrer par Alexandrie et la Mer Rouge jusqu'à la Mecque, alors principal entrepôt des échanges de marchandises de l'Ouest et de l'Est : épices, parfums, soies et pierreries y étaient apportés par des caravanes du Nord-Est de l'Asie. Il comprit, dès lors, que ces marchandises pourraient être transportées en Europe par une route directe à travers l'Océan de l'Ouest, si l'on venait à le découvrir. Mû par ce projet, Cabot se rendit en Angleterre sur les galères vénitiennes et s'établit à Londres, en 1484. Après quelque temps, il fit part de son dessein aux marchands de Bristol, port de commerce considérable avec l'Islande. Il fut décidé que l'on tenterait d'abord la découverte de **l'île du Brésil** et **des Sept Cités** (?) situées à l'Ouest de l'Irlande : et de là on pourrait parvenir en Asie. En 1491-92, des vaisseaux sont frétés et mis sous la direction de Cabot : la tentative échoua. Soudain, en 1493, parvint en Angleterre la nouvelle des succès maritimes de Christophe Colomb aux Indes occidentales : l'excitation fut à son comble. L'on attacha aussitôt plus de crédit et d'importance au projet de Cabot, surtout après le voyage du roi et de sa Cour à Bristol, l'hiver de 1495.

Christophe Colomb fut de retour à Séville, en mars 1493. Le 4 mai, le pape Alexandre VI, natif de l'Aragon et ancien évêque de Valence, publie la Bulle **Inter caetera**, dont il importe de reproduire la partie essentielle : « Nous, de notre propre mouvement, libre volonté et certaine connaissance, et avec la plénitude de notre pouvoir apostolique, par l'autorité du Dieu tout puissant, accordée à Nous par le Bienheureux Pierre et que comme Vicaire de J.-C. Nous exerçons sur terre, par la teneur de ces présentes : donnons, concédons et assignons pour tou-

jours à Vous et aux rois de Castille et Léon, vos successeurs : toutes les îles et continents découverts, et qui pourront dans la suite être découverts, vers l'Ouest et le Nord, avec tous leurs droits et appartenances, avec toutes leurs possessions, villes, châteaux, places, etc.; — et Nous faisons, constituons et déléguons, Vous et vos susdits héritiers et successeurs, maîtres de tout avec pleine, libre et absolue puissance, autorité et juridiction, — tirant, toutefois, et fixant une ligne du pôle arctique au pôle antarctique, laquelle ligne sera distante de l'une quelconque des îles appelées vulgairement **les Açores**, et îles du Cap-Vert, à 100 lieues Ouest et Sud. — Et Nous, très strictement, défendons à quiconque, quelle que soit sa dignité (impériale ou royale, état, grade, ordre, condition), sous peine d'excommunication **latæ sententiæ** que cette personne pourra encourir, du simple fait de transgression, soit en présumant de trafiquer et faire autre chose, soit d'approcher, sans spéciale autorisation de Vous ou de vos héritiers et successeurs, des îles ou continents découverts ou à découvrir, au delà de cette ligne. » (V. Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1899.)

Le Portugal, où régnait Jean II, s'opposa aussitôt à la Bulle en envoyant des commissaires en Espagne négocier un agrément, qui fut conclu le 7 juin 1494, à Tordesillas. Par ce traité la ligne fut portée, de 100 lieues à l'Ouest des îles du Cap-Vert à 370 plus loin : toutes îles ou terres fermes découvertes à l'Est de cette ligne, devaient appartenir au Portugal; à l'Ouest, le droit de propriété aux rois d'Espagne. Cet agrément fut confirmé par Jules II, le 24 janvier 1506, sans publication de Bulle. Jamais non plus la ligne actuelle ne fut démarquée par aucune puissance.

Dès que, en matière disciplinaire, les rois d'Angleterre et de France, bien que catholiques, ne reconnurent point l'intervention du Pape, ils le firent moins encore dans les affaires temporelles. Aussi bien, le 5 mars 1496, par lettres patentes, Henri VII accorda « à son bien aimé J. Cabot, citoyen de Venise, et à ses fils Louis, Sébastien et Sanctius, autorité complète et gratuite, permission et pouvoir de faire voile, à leurs frais, pour toutes les parties, contrées et mers de l'Est, de l'Ouest et du Nord, sous nos pavillons et enseignes, avec 5 vaisseaux de n'importe quel tonnage et autant de marins ou d'hommes qu'ils voudront en embarquer sur lesdits vaisseaux, pour chercher, découvrir et trouver tous les pays, îles, régions ou provinces des païens et des infidèles qui, jusqu'à ce jour sont restés inconnus des chrétiens. Dans chaque village, bourg, château, île ou terre ferme leur appartenant qui seront découverts, devront être déployés les pavillons et enseignes royales. Aussi souvent qu'ils arriveront à notre port de Bristol, le seul auquel ils seront tenus d'arriver, ils devront payer au roi, après avoir déduit les dépenses nécessaires, la cinquième partie du gain réalisé sur les bénéfices, profits, avantages et produits d'une telle navigation, et toutes choses, provenant des terres nouvelles seront introduites sans aucuns droits, et personne ne visitera ces régions sans l'autorisation dudit Jean et de ses fils. »

Le 2 mai 1497, qui était un mardi, Cabot, chargé du commandement d'un petit vaisseau appelé **The Mathew** (Le Mathieu), quitta le port de Bristol avec un équipage de 18 hommes. Après avoir contourné l'Irlande, il se dirigea d'abord au Nord, puis à l'Ouest et se maintint fermement dans cette direction, bien que, durant plusieurs semaines, les vents variables eussent rendu sa marche irrégulière. Au bout de 52 jours, il aperçut (24 juin) ce qui **semble** avoir été, d'après la carte de Sébastien, l'extrémité Ouest de l'île du Cap-Breton. Ayant fait déployer la bannière royale, le découvreur se rendit à terre et prit possession de la région, au nom du roi. Comme le sol paraît fertile et le climat tempéré, il se persuada qu'il avait atteint l'extrémité orientale de l'Asie, d'où provenaient les soies et les épices, qui avaient été apportés à la Mecque. Les arrivants n'aperçurent aucun habitant : mais quelques pièges tendus au gibier, et quelques entailles aux arbres indiquaient la présence des indigènes. Le cap fut appelé **Discovery** (Découverte) et, comme c'était le jour de la fête de Saint Jean-Baptiste, l'île Scotari, située à quelques milles du rivage, fut baptisée **île Saint-Jean.** Après avoir mis à bord de l'eau douce et du bois, on se prépara au retour. En passant, le cap Ray (Terre-Neuve) fut nommé cap **Saint-George** et **Trinity** le groupe des îles avoisinantes (Saint-Pierre, Miquelon, Langlade). On rencontra des bancs considérables de morues et les marins descendaient les paniers dans l'eau et les retiraient remplis de poissons. Ils appelèrent le cap Race cap **England** (Angleterre). Le retour s'opéra sans difficulté, grâce aux vents d'Ouest et, le 6 août, **le Mathew** jeta l'ancre à Bristol.

Cabot se rendit sans retard à la Cour : le 10 août, il reçut du roi un présent de 10 livres (600 dollars), pour avoir « découvert l'île nouvelle ». Il affirma que, à 700 lieues de l'Irlande, il avait rencontré le pays du **Grand Khan** et que le voyage se pourrait désormais effectuer en 15 jours. Il avait l'intention, dans son prochain voyage, de pénétrer plus au Sud, afin d'atteindre **Cipangu** (le Japon), où

se trouvait, à son sentiment, la source des richesses de l'Est. De cette façon, Londres deviendrait dans la suite un dépôt de marchandises plus important qu'Alexandrie.

Henri VII se montra enchanté. Il promit de lui accorder, au printemps suivant, un grand nombre de vaisseaux pour se rendre à Cipangu, ajoutant aussitôt à ses largesses une pension de 20 livres (1.200 dollars). Cabot dépensa une partie de ce don à l'achat d'un pourpoint et de bas de soie, voulant passer ainsi pour un personnage aux yeux des plus riches marchands. Le 3 février 1498, de nouvelles lettres patentes l'autorisaient à « prendre à son choix six vaisseaux, de les diriger et conduire jusqu'à la terre et à l'île découverte par lui ». En outre, le roi avança des sommes assez élevées à divers membres de l'expédition, espérant que les bâtiments reviendraient chargés de riches produits de l'Est.

Lors d'une visite à Lisbonne et à Séville, en vue d'obtenir de quelques compagnons de Colomb et de Vasco de Gama l'assurance de leurs bons services, Cabot semble avoir fait la connaissance d'un certain Fernandez, appelé **Labrador** (**Laborador**, laboureur) qui, en 1492, s'était rendu d'Islande au Groenland; cette île était alors considérée comme terminant l'Asie : ce qui suggéra à Cabot le projet de naviguer plus au Nord. L'expédition comprenait deux vaisseaux, montés par 300 hommes et partit de Bristol au commencement de mai : il semble que plusieurs vaisseaux de pêche les accompagnaient. Au large de l'Irlande, la tempête obligea l'un des voiliers à retourner. Plus les autres avançaient, plus le courant — du golfe de Mexique (**Gulf Stream**) — les entraînait au Nord. Aux premiers jours de juin, Cabot aperçut le Groenland : comme Fernandez l'avait entretenu le premier de cette région, il l'appela « la terre de **Labrador** ». Gouvernant vers le Nord, le navigateur sentait le froid plus intense et trouvait les banquises plus massives : il remarqua aussi que la terre se dirigeait vers l'Est. Son équipage se mutina et refusa de naviguer vers le pôle (11 juin). Il fallut virer de bord vers le Sud. Après avoir atteint un cap (Farewell), Cabot semble avoir longé la côte du Groenland jusqu'à la hauteur d'un endroit (Sukkertoppen), où il fut arrêté par les glaces : il mit la proue à l'Ouest et arriva à une terre nouvelle (Baffin). Longeant alors la côte montagneuse et stérile, il vint à un détroit (Hudson) qu'il traversa pour longer le Labrador actuel : les Sauvages n'avaient à échanger que poissons et pelleteries. Un autre détroit (Belle-Isle) parut une baie ordinaire et Terre-Neuve le prolongement du continent. Il aperçut « un grand nombre d'ours venus à la curée de provisions qu'ils saisissent de leurs griffes et les emportent sur le littoral pour les dévorer ». Ayant doublé le cap England (Race), les explorateurs rangèrent la côte du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse et de la Nouvelle-Angleterre, espérant atteindre **Cipangu**, situé vers l'équateur. Comme ils ne trouvaient aucun indice de colonisation, et que les vivres diminuaient, ils résolurent de retourner à Bristol, où ils abordaient à la fin de l'automne de 1498.

Ce second voyage fut pour tous une déception et une perte des mises de fonds. Durant trois années, les marchands n'osèrent entreprendre aucune expédition : celle de 1501 ne fut point confiée aux Cabot. Jean Cabot toucha à Bristol sa pension de 20 liv. st. en 1498 et en 1499 : et son nom disparut des documents britanniques.

M. P. H. Biggar, dans son étude des **Voyages de Cabot et des Cortereal** parue en 1903, s'était appliqué avec sa compétence ordinaire à prouver, par l'examen des plus anciennes cartes, que le **Labrador** n'était point les côtes échancrées qui portent aujourd'hui ce nom, mais le **Groenland** que Cabot contourna en partie en 1498. En 1922, dans une note du premier volume de son édition franco-anglaise des **Œuvres de Champlain**, il est écrit que « les voyages de Cabot, fondement des constantes réclamations britanniques sur la partie septentrionale de l'Amérique, ont été fort discutés et étudiés à nouveau, à l'époque du IV^e^ centenaire ».

Bien que l'ambassadeur d'Espagne à Londres écrivît à Ferdinand et Isabelle que ces découvertes se trouvaient dans la zone d'influence espagnole, nulle protestation ne semble avoir été produite par eux : car Henri VII continua à envoyer des explorateurs à Terre-Neuve, en 1502-03.

Bibl. — H. P. Biggar, *Les Précurs. de J. Cartier*, Ottawa, 1923; et *A Coll. of Docum.*, 1930.

CACHE, lieu où les voyageurs, à l'exemple des indigènes, recélaient les marchandises de troc, les aliments, les pelleteries.

L'on choisissait, selon M. de La Salle, la croupe d'un coteau de sable, où l'on fait un trou capable de contenir les choses qu'on a dessein d'y cacher; on y fait couvrir un coffre de bois de la même capacité que l'on double de grandes écorces par dedans et par dehors, élevé sur cinq ou six buches, pour empêcher qu'il ne touche au sable; on le recouvre de grandes écorces après qu'il est plein et d'autres écorces de bouleau; ensuite, on charge le tout de grosses pièces de bois que l'on recouvre de sable qui est pressé aussitôt, en sorte qu'il ne paraît plus de pistes.

BIBL. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. II, Paris, 18889; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. 72, Cleveland, 1901; Rameau de Saint-Père, *Une Colonie féod.*, t. I, Paris, 1889.

CACHET (Lettres de), portant le cachet royal et contenant un ordre de détention ou d'exil.

Au XV^e^ et au XVI^e^ siècles, elles étaient désignées ainsi : « Lettres du roi », « lettres closes », « lettres du petit signet ou cachet »; au XVII^e^ siècle et dans la suite : « Lettres de petit cachet », « lettres de cachet ». Elles se répartissaient en plusieurs catégories :

Lettres de famille, destinées par le roi à couvrir l'honneur du foyer contre un fils prodigue, afin d'éviter le déshonneur et les rigueurs d'une procédure publique et de corriger ses écarts en le mettant à l'abri de certains excès de conduite; en somme, ces lettres n'étaient que la consécration, par le roi, de l'autorité paternelle et familiale; si le roi se refusait à intervenir, les municipalités s'en chargeaient, entraînant de tout autres inconvénients.

Lettres de cachet de police, qui subsistent encore en France, sous le titre de mandats d'amener, signés des juges d'instruction.

Lettres de cachet d'Etat, concernant l'administration et les intérêts publics; elles étaient fort restreintes : à peine deux sur mille des autres. L'on en a fait un grief impardonnable à l'ancien régime. Or, en trois ans, la Révolution en a délivré plus que n'en avait fait les rois en huit siècles : la plupart ont conduit à un dénouement tragique.

BIBL. — Funck-Brentano, *Les Lettres de cachet*, Paris, 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CADET à l'aiguillette. Les cadets à l'aiguillette ou cadets gentilhommes étaient de jeunes volontaires servant sans solde, sans être enrôlés, portant l'enseigne de la compagnie et restant toujours libres de renoncer au service.

Ils étaient ainsi appelés parce qu'ils portaient une **aiguillette** ou ornement à leur uniforme. Ils faisaient le service des soldats, sauf les corvées, et passaient par tous les grades de sous-officiers. De fait, ils n'avaient rang qu'après les sergents et les caporaux. On les détachait à la guerre comme officiers, en leur faisant faire le service d'officiers majors.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CADET (Joseph-Michel) (1719-81), apprenti et marchand-boucher, bourgeois négociant, munitionnaire général des vivres.

Michel **Caddè** — devenu **Cadet** dans la suite — fils de Michel et d'Elisabeth Lefebvre, naquit en 1668 à Niort, dans les Deux-Sèvres, et vint s'établir au Canada : le 25 janvier 1694, il épousa à Québec Marie Constantin, qui lui donna six enfants. Le troisième, François-Joseph, né en 1697, se maria en février 1719, à Marie-Joseph Daveine, qui donna naissance à Joseph-Michel, le 24 décembre suivant.

Son père, qui était boucher, mourut le 11 décembre 1720; sa veuve se remaria en 1724 à Pierre Bernard, de Charlesbourg, lequel adopta l'orphelin et le fit instruire. L'adolescent entra comme apprenti-boucher chez son oncle Augustin, devint ensuite marchand-boucher, puis négociant en gros. Le crédit et le succès en firent un respectable bourgeois à 27 ans, en 1746. Il ne tarda guère à gagner les bonnes grâces de l'intendant Hocquart et celles de M. Bigot. En 1748, on le choisissait comme munitionnaire général des vivres du roi : ses contrats de commerce allaient l'enrichir, en raison des circonstances et des hostilités de la Guerre de Sept Ans. Il est reconnu aujourd'hui que M. Cadet déploya une intense activité pour subvenir aux approvisionnements des troupes, surtout durant les deux années de famine. Le **Mémoire** d'instructions financières, qu'il déposa en quadruple, le 10 août 1758, dans l'étude de Maître Panet, témoigne de sa puissance d'organisation et de la flotte marchande naviguant annuellement entre Bordeaux et Québec, et des transports des vivres jusqu'aux postes les plus éloignés de la colonie : il servit d'instrument au malhonnête Bigot, puis il devint sa victime. M. de Vaudreuil lui décernait des éloges dans sa correspondance et sollicita pour lui comme rémunération l'octroi de lettres de noblesse.

Après la capitulation de Montréal, en 1760, M. Cadet s'embarqua pour la France avec sa famille. Il se vit interner à la Bastille avec cinquante-quatre accusés de dilapidation. Dès le début du procès, le munitionnaire seconda les enquêteurs du tribunal au sujet des finances publiques. M. Bigot, dans son **Mémoire** de défense, l'accabla de tout son mépris. Dès le 25 février 1762, la Cour accorda des secours à M^me^ Cadet et à ses enfants. Le 10 décembre 1763, la sentence condamna le munitionnaire à neuf années de bannissement de Paris, à 500 liv. d'amende et à 6.000.000 de restitution.

Le 11 mars 1764, le roi jugea opportun de lui faire grâce du bannissement. On lui accorde un passeport pour aller régler ses affaires au Canada (15 avril 1764-janvier 1765); le 11 mars, ordre est donné de lui remettre 200.000 liv. en lettres de change qui

lui appartiennent : on lui renvoie ses papiers séquestrés (24 février 1766). Poursuivi et incarcéré une seconde fois pour refus de rendre compte, il est libéré par ordre royal, trois mois après (25 mars). D'après M. Soulavie, M. Cadet réclamait au gouvernement entre dix et onze millions et que, pour être exonéré, on le réhabilita; et un arrêt du Conseil, rendu en 1767, lui alloua la somme de 5.400.000 livres.

Dès lors, M. Cadet fit le grand seigneur, achetant : la terre de Gontranville en Normandie, qu'il paya 376.000 livres, celle de Neung-sur-Beuvron dans le Blaisois; la baronnie d'Avigny, pour 160.000 liv.; les seigneuries de Ponçay, Mondon, Marigny, etc., et le château de la Barbelinière, près de Châtellerault (Vienne) : le tout évalué à 800.000 livres. Il dépensa une fortune en appropriation et en restauration. Néanmoins, il ne cessa de réclamer à la Cour les autres millions, reliquat des dix ou onze qui lui revenaient. Ce fut sans succès. Alors il dut chercher à vendre ses domaines, en 1774. En 1778, il ne lui resta que des débris de sa fortune. Lorsqu'il meurt à Paris, le 31 janvier 1781, il est reconnu insolvable. Dix ans après, ses dernières propriétés sont vendues aux enchères : en vain ses héritiers poursuivent ses réclamations dans d'interminables procès.

M. Cadet avait épousé à Québec, le 10 septembre 1742, Angèle Fortier, qui fut mère de huit enfants, dont quatre moururent en bas âge. Deux de ses filles s'unirent à d'honorables familles de Châtellerault. Le fils unique survivant, héritier du château de la Barbelinière, épousa une demoiselle Lebeuf : il ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Bibl. — *La Revue can.*, Montréal ,1906; Rapp. des Arch. féd., Ottawa, 1911; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., 1925; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.*, t. II, Ottawa, 1926.

CADILLAC (Antoine Laumet de Lamothe, sieur de) (1658-1730), cadet, lieutenant, enseigne de vaisseau, capitaine d'infanterie, commandant, fondateur de Détroit, gouverneur.

Il naquit le 5 mars 1658, au village **Les Laumets**, situé près de Caumont (Tarn-et-Garonne). Son aïeul, Etienne, fut juge à Castelmayran et son grand-père Arnaud, bourgeois de Caumont. Son père, Jean Laumet, docteur ès-droit et avocat au parlement de Toulouse, était magistrat de Saint-Nicholas-de-la-Grave; par sa mère, Jeanne Pêchagut, il descendait d'une longue lignée de marchands et de bourgeois, de praticiens et de consuls de la même localité. Jeune encore, Antoine opta pour l'armée : il entra dans les rangs des cadets au régiment de Dampierre-Lorraine; puis, en 1677, il devint lieutenant au régiment de Clairambault.

En 1683, il passa au Canada, résolu d'y faire fortune. Il prit part, l'année suivante, à l'expédition de M. de La Barre (V. ce nom) contre les Iroquois. Le 21 juin 1687, il épousa à Québec Marie-Thérèse Guyon, âgée de seize ans. L'état civil qu'il s'attribua, dans la circonstance, est un chef-d'œuvre de fantaisie gasconne. Il se fit passer pour « **Antoine de Lamothe, sieur de Cadillac**, fils de Jean de Lamothe, seigneur de Cadillac, de Laumet et de Monteils, conseiller au parlement de Toulouse, et de Jeanne Malenfant ». Puis il inventa des armoiries : dans son blason imaginé — conservé et exposé encore à Détroit — il prit les armes des barons de Lamothe-Bardigues de la famille d'Esparbès de Lussan : les émaux seuls sont changés, mais les pièces et la configuration de l'écu sont identiques : il se borna à l'écarteler d'armes de Virès en Languedoc ou d'Albret en Gascogne (V. Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1911). En juillet 1687, il marcha avec les



Lamothe-Cadillac.

troupes du marquis de Denonville, entré en campagne contre les Tsonnontouans. Aussi bien, le 23 juillet 1688, gouverneur et intendant lui accordaient un fief au Port-Royal et une concession de « deux lieues de front sur la mer sur deux de profondeur dans les terres, la rivière **Douaguek** (**Union,** Maine) séparant par moitié les deux lieues, avec l'île du Mont-Désert et autres qui sont dans la devanture, pour la tenir en fief et seigneurie, désirant faire faire un établissement et défricher ladite terre pour la mettre en valeur ». M. de Cadillac et son épouse se rendirent en Acadie et s'établirent à Port-Royal. M. de Menneval se heurta bientôt à la cabale que formèrent contre lui le nouveau seigneur, le sieur Des Gouttins et d'autres mécontents. Le séjour à Port-Royal fut de courte durée, puisque le 12 septembre 1689, l'**Embuscade,** frégate commandée par M. de La Caffinière débarquait à **Chedabouctou** le comte de Frontenac et embarquait M. de Cadillac qui allait servir de **pilote côtier** de la Nouvelle-Angleterre. en vue du siège et de la prise de Boston et de New-York. M. Margry, qui se montre un chaud admirateur du baron de La Hontan (V. ce nom) et du sieur improvisé de Lamothe-Cadillac, affirme que ce dernier « possédait la connaissance des côtes de la Nouvelle-Angleterre ». En deux ans au plus, il n'avait pu que reconnaître sa seigneurie de Douaquek et du Mont-Désert, sans s'y établir solidement. En septembre 1689, monté à bord de **l'Embuscade,** il se vit jeté par les vents contraires vers les rivages de la France et débarqua à La Rochelle, le 29 décembre de cette année. Il avait laissé sa jeune épouse à Port-Royal, qui fut pris et pillé, l'année suivante, « sans qu'on lui eût laissé la valeur de trente sous ». En France, dans l'intervalle, M. Lamothe, pendant plus de sept mois à la suite de la Cour, vivait d'emprunts et demandait de l'emploi. Les lettres du gouverneur de Menneval l'avaient représenté à M. de Seignelay comme un chef de cabale, un méchant esprit, « étourdi chassé de France pour je ne sais quels crimes ». La mort du ministre (3 novembre 1690) le sauva d'une disgrâce certaine. Son successeur, M. de Pontchartrain le recommanda au comte de Frontenac en ces termes : « Le sieur de Lamothe-Cadillac, gentilhomme de l'Acadie, ayant eu ordre de s'embarquer, pour le service du roi, sur le vaisseau l'**Embuscade,** sur lequel il avait relâché en France, Sa Majesté ayant été informée que, pendant son absence, son habitation avait été ruinée, sera bien aise que le sieur de Frontenac lui donne de l'emploi en ce qu'il le jugera propre pour son service et qu'il l'assiste autant qu'il le pourra » (7 avril 1691). Cadillac, à son retour, avait encore le malheur de perdre, en juin de la même année, tout ce qui lui restait, en ramenant sa femme et ses enfants à Québec, dans une barque qui fut prise au golfe par un corsaire de Boston. (V. Margry, t. V, Intr.). Le comte de Frontenac le promut lieutenant dans les troupes de la colonie, à la place du sieur de Longueuil, fait capitaine. En 1692, il annonçait qu'il l'utiliserait sur les côtes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre. Aux yeux de Cadillac, New-York était « la source originaire et la pierre de touche de toutes les guerres contre les Iroquois. Donc il fallait s'en emparer, mais par mer, sans dégarnir le Canada de ses troupes défensives et en gardant par des bâtiments légers les rivières, les détroits et les places qui se trouvaient sur la route ordinaire des Sauvages et des Anglais venant d'Orange ». (**Lettr.** 4 nov. 1693.) Le projet n'eut point de suite. Doté en 1693 d'une gratification de 1.500 liv., Cadillac fut nommé (5 avril 1694) enseigne de vaisseau et capitaine des troupes, le gouverneur l'ayant qualifié dans une lettre officielle « d'homme de distinction, plein de valeur et de capacité ». Il est désigné (16 septembre) pour remplacer M. de La Porte-Louvigny, rappelé en France pour ses affaires domestiques, comme commandant de Michillimakinac et des pays environnants : ce poste s'appelait aussi le **fort de Buade,** nom patronymique de M. de Frontenac. M. de Cadillac a écrit une **Relation** concernant le poste et ses habitants, les **voyageurs** canadiens, les Sauvages, leurs usages et leurs traditions, les autres tribus relevant de sa juridiction, sur la **Mer de l'Ouest,** les lacs et les fleuves. Il se brouilla avec les Jésuites. Le Père de Carheil dépeint ainsi les abus qu'il osa tolérer durant trois années : « Les soldats ont quatre principales occupations : tenir un cabaret public, être envoyés d'un poste à l'autre en **congés** pour y porter leurs marchandises et leur eau-de-vie, faire de leur fort un lieu de débauche, y jouer nuit et jour. »

Le gouverneur général, trompé par Cadillac, prit sa défense devant la Cour : selon son habitude, M. Margry lui donne raison « contre la cabale des Jésuites ». Mais M. Clairambault d'Aigremont (V. ce nom), chargé d'une enquête officielle sur les postes de l'Ouest, affirme que « le sieur de Lamothe est accusé de n'avoir en vue que ses propres intérêts ». En 1695, Cadillac travailla à soulever les nations contre les Iroquois et les Anglais, et à leur infliger une défaite. Le 25 juin 1696, il rallia avec les siens les 2.400 hommes que M. de Frontenac menait contre les Onéiouts et les Onnontagués. Le mois précédent, un arrêt du roi venait supprimer les **congés** et ordonner l'abandon de Michillimakinac et des

autres postes, à l'exception de Saint-Louis des Illinois, à la condition de n'y faire apporter aucun castor (V. Margry, **ibid.**).

Au printemps de 1697, M. de Frontenac mandait à M. de Cadillac de faire revenir les Français des Outaouas. Le 11 septembre, il réunit au château un Conseil où étaient les sieurs de Vaudreuil, Provost, de Crisafi, de Galiffet, Subercase et Lamothe : l'on discuta sur la conservation ou l'abandon des postes d'en-haut. Le 20, M. de Cadillac énonçait par écrit ses arguments : dépenses assez élevées pour l'entretien des troupes, leur isolement et leur inactivité. Le sieur La Touche, contrôleur au service de M. de Champigny, accuse Cadillac de se livrer à toutes sortes d'exactions et de saisir les castors des voyageurs : « Jamais homme n'a tant amassé de biens en si peu de temps. » M. de Lamothe avait pour associés deux traiteurs, nommés Moreau et Durand. Un jour, leurs canots, chargés de marchandises, sont arrêtés, près de Montréal, sur l'ordre de l'intendant; et les marchandises confisquées, vendues à l'encan, produisent 675 liv., applicables à l'Hôtel-Dieu. Cadillac s'emporte contre Moreau, l'incarcère à Michillimakinac, dès son retour, le dépouille de plusieurs valeurs pour se compenser. Moreau, très irrité, le dénonce comme ayant traité souvent en fraude des ordonnances, et le Conseil souverain est saisi de l'affaire. Le gouverneur intervient : le Conseil décida d'envoyer les pièces au ministre et Champigny persista à frapper Cadillac de dommages-intérêts considérables. M. de Lamothe est député en France, porteur du courrier officiel de 1698; il eut soin, avant son départ de désintéresser Moreau. L'affaire paraît avoir été classée à Paris; mais la mort du gouverneur allait lui ôter beaucoup de son importance. Cadillac retournera au Canada sans avoir encouru aucune disgrâce. En 1699, il rédige à Paris un long mémoire, où il propose l'érection d'un fort au Détroit et l'établissement des nations alliées sous le canon : le dessein est d'arrêter les incursions iroquoises et l'envahissement des Anglais, et la course dans les bois. Ce mémoire est, suivant les ordres des ministres, mis en discussion dans une assemblée réunie à Québec : M. de Champigny fait opposition au projet et M. de Lamothe répond à ses objections. Le 18 octobre 1700, ce dernier expose de nouveau ses vues et ses plans à un premier commis de la marine à Versailles. **La Compagnie du Canada** demande au gouverneur de Callières l'exploitation exclusive du castor dans les postes de l'Ouest : le 9 novembre 1700, il en démontre l'inconvénient. Dans sa requête, la Compagnie accuse le sieur Cadillac de n'avoir d'autre dessein que de faire au Détroit un commerce notable au préjudice de toute la colonie.

Le 4 octobre 1701, M. de Callières écrit : « Les sieurs de Lamothe et de Tonti, capitaines, Dugué et Chacornacle, lieutenants réformés, sont partis, au commencement de juin dernier, avec 100 hommes, soldats et habitants, dans 25 canots chargés de vivres, marchandises, munitions et ustensiles, pour aller faire l'établissement du **Détroit** avec un Récollet (Père Lhale) pour aumônier de la garnison et un Jésuite (Père Vaillant de Gueslis) comme missionnaire des Sauvages. » C'est l'origine du **fort Ponchartrain.** En septembre, on a fait partir deux canots pour y conduire les femmes des deux capitaines, sur la demande qu'ils en ont faite. Le sieur de Lamothe écrit « qu'il est arrivé avec tout le détachement en bonne santé, le 24 juillet, à l'embouchure de cette rivière et que, après avoir cherché l'endroit le plus propre à se placer, il a fait un fort à quatre bastions de bons pieux de chêne de 15 pieds de long, dont il y en a 3 en terre, chaque courtine ayant 30 toises; qu'il a porté ce fort à trois lieues du lac Erié et à deux de celui de Sainte-Claire, dans le plus étroit passage de la rivière, à l'Ouest-Sud-Ouest; qu'il a commencé un magasin et les logements ». En vérité, M. de Lamothe avait organisé une **Compagnie particulière** à Québec et à Montréal pour assurer le succès de son entreprise, le développement du trafic local et l'exploitation des terres : lui-même, il avait enrôlé des laboureurs à Beaupré et des artisans dans les villes. Il a composé une description de la rivière du Détroit (V. Margry, **ibid.**).

La grande assemblée des Chefs sauvages à Montréal offrit à M. de Callières l'occasion d'exhorter les Hurons, Outaouais, Poutéoutamis et autres à s'établir près du nouveau fort. M. Margry cite la correspondance des missionnaires qui s'opposaient au projet, le désaccord de quelques-uns, en prévision de l'abandon de leurs résidences dispersées chez les indigènes. Le 25 septembre 1702, M. de Lamothe expédiait au ministre un long **Mémoire,** où il expose ses démêlés avec les Jésuites, ses projets à l'égard des Sauvages alliés, ses vues sur les desseins commerciaux de la Ferme des castors. Le 14 juin 1704, le roi lui octroie la direction et le commandement du poste, mais en lui défendant tout commerce dans les autres postes et à la condition que la Compagnie du Canada voudra bien le substituer à ses droits. Le roi refuse de faire l'érection en marquisat de la concession du Détroit, où il l'établit néanmoins maître absolu de toutes choses. Descendu à Québec avant d'avoir pris connaissance de ces faveurs, M. de Lamothe se vit traduire par les

directeurs de la ferme devant le Conseil souverain : il fut acquitté. Retourné à son domaine, il y séjourna quatre années, concédant des terres aux colons et aux Sauvages, faisant cultiver son domaine par les soldats et les esclaves, vendant des spiritueux, qu'il faillait boire dans le fort. Il négligea l'évangélisation des tribus avoisinantes, qui se révoltèrent les unes contre les autres avec effusion de sang et qui vinrent même assiéger le fort. En 1708, la population est d'environ 300 âmes. Des plaintes, contenues surtout dans le mémoire de M. de Clairambault, furent déposées contre son administration. M. de Lamothe, étant descendu à Québec, en 1709, y fut arrêté de nouveau.

Le 10 mai 1710, le roi le choisit comme gouverneur de la Louisiane (V. ce nom). La **Compagnie Crozat** (V. ce nom), à qui le roi venait d'accorder, le 12 mai 1712, le privilège exclusif du commerce dans la province, décida l'envoi d'un navire pour porter ses agents, M. Durigouin, directeur général et M. Duclos commissaire-ordonnateur, des marchandises, des missionnaires et des jeunes filles à marier, des denrées pour la garnison. Le commandement du navire, appelé le **Baron-de-la-Fauche**, fut confié à M. de la Jonquière. M. de Lamothe emmenait avec lui son épouse, ses fils et ses filles, ainsi que leurs domestiques. Le navire ne leva l'ancre à La Rochelle que le 8 mars 1713 et fut contraint par les vents de relâcher au port de Brest. Ayant appareillé, il alla toucher au Cap-Français, à la Havane, et arriva, le 5 juin, dans la rade du fort **Louis** de la Louisiane. Depuis cinq ans, un seul vaisseau, **la Renommée**, commandé par M. de Crémonville, vint de France, en 1708. La garnison s'était dispersée dans les bois pour vivre de la chasse parmi les Sauvages amis.

M. de Lamothe écrivait bientôt au ministre : « La colonie est très pauvre et en très mauvais état; elle ne vaut pas un fétu. Les habitants sont la lie du Canada, gens de sac et de corde, adonnés au vice : les soldats sont réduits à la dernière misère; les officiers ne sont pas mieux qu'eux, ne sachant absolument rien du service... Les terres de la Mobile ne sont en général que des sables — il jugeait tout le pays par le littoral — fins à faire des horloges, et dans lesquels ils ne font rien venir, à la réserve de quelques endroits, où le tabac et l'indigo viennent fort bien; on peut faire de fort bonne chaux avec des coquillages d'huîtres dont on ne manque point. En envoyant des Canadiens sur l'Ouabache, on peut faire beaucoup de peaux de bœufs, de chevreuils, ours et autres. Le lieutenant de roi, M. de Bienville, est venu ici à l'âge de 18 ans, sans avoir servi ni au Canada, ni en France. Son frère, le sieur de Châteauguay, est venu plus jeune encore, aussi bien que le major de Boisbriand. J'ai envoyé le sieur de Saint-Denis (V. ce nom) avec 24 Canadiens et 40 Sauvages reconnaître la **Rivière-Rouge**, affluent du Mississipi, avec des marchandises pour faire le commerce avec les Espagnols du Nouveau-Mexique : j'espère que cette entreprise réussira. M. Durigouin écrit que le pays est presque sans habitants — 35 familles seulement — et qu'il ne prévoit pas qu'on puisse y faire assez de commerce pour payer la dépense des vaisseaux qu'on y enverra. » La narration de Pénicaut (V. ce nom) ajoute : « Les compagnons du gouverneur nous dirent tous qu'il avait découvert — étant au Détroit sans doute — une mine d'argent fort abondante. Je n'ai jamais su précisément l'endroit où elle est située, ni pourquoi on a tardé si longtemps à l'ouvrir. » M. de Lamothe envoya l'ingénieur, M. de Latour, au pays des Alibamons dont le chef avait demandé la paix, y ériger le **fort Toulouse**, ainsi nommé en l'honneur du comte, fils naturel de Louis XIV.

La discorde ne tarda pas à éclater entre le gouverneur et le commissaire Duclos, qui s'était rapproché de M. de Bienville. Celui-ci écrivit de son côté au ministre, le 2 octobre 1713 : « M. de Lamothe a mis la consternation si grande dans ce pays que, depuis le premier jusqu'au dernier, tout le monde demande avec instance d'en sortir. Plusieurs habitants s'en sont déjà allés à la Vera-Cruz et à la Havane : un chacun cherche un moyen de fuir... » Suivent les inconvénients résultant du monopole de M. Crozat et signalés aussi par M. Duclos (V. ce nom). Un seul magasin est ouvert aux colons, où l'on vend au prix que l'on veut : la farine, la paire de bas ou un chapeau à 40 liv., une aune de toile à 7 liv., etc. « M. de Cadillac, ajoute M. de Bienville, est l'homme du monde le plus artificieux, qui ne dit jamais que le contraire de ce qu'il pense. » (V. **Rev. canad.**, 1881.) En 1714, le gouverneur décrit froidement la situation : « La colonie ne peut pas être plus pauvre. Les Canadiens, ne pouvant y vivre, s'en retournent au Canada : et cependant, sans eux, on ne peut faire aucune entreprise. » Il demande la construction d'une église et ajoute que les soldats n'ont point fait leurs pâques, à l'exception de leur commandant M. de Bienville, de M. de Boisbriand, major; de M. Baillon, aide-major; de M. de Châteauguay, premier capitaine, et de M. de Sévigny, petit officier. » En 1715, après l'insuccès que subit M. de Saint-Denis auprès des Mexicains, M. de Lamothe fit ériger le **fort des Natchitoches** (V. ce mot) pour couper la voie du Mississipi aux Espagnols : il

y établit M. du Tisné (V. ce nom) comme commandant. L'année suivante, M. Crozat, convaincu à tort que les administrateurs neutralisent ses affaires commerciales en vue de promouvoir leurs intérêts personnels, réclame leur rappel. Le 9 mars 1717, M. de l'Espinay (V. ce nom) venait prendre le gouvernement de la colonie.

Arrivé en France au moment où l'Ecossais Law prenait la direction de la **Compagnie d'Occident** et excitait un engouement universel, M. de Lamothe s'exprima à son sujet avec aigreur et impétuosité : on l'interna à la Bastille jusqu'au 6 février 1718. L'habile intrigant réussit par de nouvelles influences à se faire élargir. En 1722, il fut nommé gouverneur de Castelsarrasin et en reçut la commission, le 9 septembre 1723. Il mourut le 15 octobre 1730. Un acte notarié de l'année suivante a consigné l'inventaire de ses biens meubles. Son épouse lui survécut, ainsi que quatre ou cinq de ses treize enfants, entre autres :

Marie-Thérèse, née au Détroit en 1704, mariée en France à François de Pouzargues, ancien mousquetaire du roi;

Marie-Madeleine, née en 1706, chanoinesse de Saint-Sernin à Toulouse;

François, né en 1709, avocat; **Joseph**, mousquetaire.

En 1732, le fils aîné obtint par décret royal la reconnaissance de ses droits seigneuriaux sur les terres du fort **Pontchartrain** ou Détroit; mais l'ordre ne fut jamais exécuté.

Bibl. — J.-B. Ferland, *Cours d'Hist.*, t. I, Québec, 1861; B. Sulte, *Hist. des Can.*, t. VI, Montréal, 1882-84; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. III et I (XVIIIe siècle), Paris, 1895 et 1906, H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, ib., 1895; Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1911; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CAGEUX (Cajeux, Caïeul), sorte de diminutif familier de **cage**, radeau ou train de bois flottant.

Au Canada, la **cage** sert de base à un amas de bois flottant sur les rivières, dans le dessein de le transporter des chantiers en forêts aux scieries. Le **cageux**, beaucoup plus réduit en dimension, sert à traverser les rivières ou les lacs, à sauter les rapides, à défaut de canots d'écorce ou de bois.

« Notre canot, nous ayant été enlevé par un coup de vent, nous fut ramené par un autre, lorsque, éveillés par le bruit, nous pensions à faire un **cageux** pour l'aller quérir. » (**Relat. des Jés.**, 1669.) « Sur cette vaste étendue d'eau flottait un grand cageux de bois. » (Nic. Perrot, ch. I.) « Lesquels bois il fera conduire en cageux jusque dans la rivière Saint-Charles. » (Hocquart, **Ordonn.** du 5 décembre 1731.) « La nuit du 27 au 28 juillet (1759), les cageux sont conduits au devant des vaisseaux anglais à la Pointe-Lévy, où on y met le feu, qui prend très bien et qui est très ardent. Mais ces cageux enflammés, ne marchant presque point, donnent le temps aux vaisseaux de filer du cable ou de la coupe et de s'écarter. Les Anglais ont de plus envoyé nombre de berges qui ont grappiné ces cageux et les ont, dit-on, traînés à terre, de sorte qu'ils n'ont rien brûlé. » (**Journ.** de J.-F. Récher.)

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CAISSE D'EPARGNE, établissement financier où les petites sommes sont reçues et portent intérêt, pour faciliter l'épargne.

Il existe deux catégories distinctes de caisses d'épargne gouvernementales : la caisse postale, administrée par le ministère des Postes; la caisse du Dominion, rattachée au ministère des Finances. La première fut créée en 1867, en vue « d'encourager la petite épargne et de donner à chaque déposant la garantie de l'Etat pour le remboursement, en capital et intérêt. » Le 31 mars 1927, on comptait 1355 bureaux et 11.849 déposants. La seconde, établie dans les principales villes, est gérée directement par l'adjoint du Receveur général; mais les caisses du N.-B. et de la N.-E. ont des gérants nommés par décret ministériel. En 1928, les dépôts à la poste étaient de 23.463.210 dollars; ceux du gouvernement de 7.640.566.

Au surplus, la Province de l'Ontario a inauguré en 1920 des caisses d'épargne provinciales payant 3 % sur tous les dépôts, qui sont remboursables à vue. En 1928, ses clients sont environ 60.000, ayant déposé 19.844.106 dollars : la Province se sert de ces fonds pour les besoins du budget, au lieu de recourir à l'émission des emprunts. Une institution similaire fonctionne au Manitoba, qui détenait (1928) 15.603.452 dollars, confiés par 45.000 déposants. En Alberta, la caisse d'épargne paie 4 % sur les dépôts reçus, lesquels s'élevaient (1928) à 11.754.759 dollars.

La Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant en vertu de la charte octroyée en 1871, disposait, en décembre 1928, d'un capital de 2 millions; ses dépôts s'élevaient à 58.262.283 et son passif total à 59.281.527; son actif atteignait 63.525.277, dont plus de 44 millions d'obligations fédérales, provinciales et municipales. La Caisse d'Economie de Notre-Dame à Québec, fondée en 1848 sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, incorporée en 1855 et pourvue d'une charte fédérale, avait le 31 décembre 1928 un dépôt de 12 mil-

lions 986.683, un capital versé d'un million et un actif de 16.296.474 dollars.

Les Caisses populaires coopératives (V. **Desjardins**) de la Province de Québec, au nombre de 159 en 1927, constituent également un élément important d'épargne et d'aide financière, les prêts consentis en la même année, comptant 16.832, représentant 4 millions 778.761 dollars. Leurs bénéfices se sont élevés à 537.294.

BIBL. — Annuaire du Can., Ottawa, 1929.

CALDWELL (Henry) (1738-1810), lieutenant, capitaine, major, quartier-maître général en second, commandant, lieutenant-colonel, conseiller, receveur général.

Né en Irlande en 1738, il entra dans les troupes et fut fait lieutenant d'infanterie en 1757 au 69e régiment : il prit part au siège de Louisbourg en 1758. Il sut alors gagner les sympathies du général Wolfe, qui recommanda vivement au ministre Pitt de lui conférer, le 30 décembre, le grade de capitaine. En 1759, on l'éleva au rang de quartier-maître général dans l'expédition de Québec, sous les ordres de Guy Carleton. Après la victoire des Plaines, nommé major, il résolut de demeurer dans la colonie : en 1773, le secrétaire de la Guerre, lord Barrington, l'autorisa à vendre sa commission.

Le 7 avril 1774, on le nomma agent et régisseur de la seigneurie de Lauzon et de plusieurs autres domaines acquis par le général Murray. Au siège de Québec par les troupes d'Arnold et de Montgomery, il fut nommé commandant de la milice britannique : Carleton le députa à Londres porteur des dépêches qui annonçaient la défaite des ennemis. Le 10 juin 1776, le War Office lui versait une gratification de 500 liv. st. et lui octroyait la commission de lieutenant-colonel. A son retour, l'officier fut nommé au Conseil législatif : il sollicita la succession de M. Cramahé comme lieutenant-gouverneur, mais Haldimand obtint la nomination du colonel Hamilton. En 1784, on lui confia la charge de receveur-général temporaire et la permanence en 1794. En 1789, la première Société d'agriculture fut organisée au Canada : elle l'élut comme président. En 1801, M. Caldwell devint l'acquéreur, auprès des héritiers du général Murray, des seigneuries de Lauzon, Rivière-du-Loup, Madawaska, Foucault au lac Champlain, du domaine Sans-Bruit, du manoir Belmont, du fief de Sainte-Foy, d'une belle résidence à Québec : il y vécut dans le luxe d'un aristocrate féodal, bien qu'il eût déboursé 10.180 liv. st. dans ses achats d'immeubles.

Son administration financière de la Province, demeurée sans nul contrôle officiel, aboutit à un énorme déficit pour la Couronne; mais rien ne transpira avant son décès, le 28 mai 1810. Il avait épousé Ann, sœur du baron Hamilton, native de Knoch, comté de Dublin (Irlande), qui lui donna un fils unique.

BIBL. — A. Doughty, *Knox's Journal*, Toronto, 1916; Jos.-Ed. Roy, *La Seign. de Lauzon*, 6 vol., Lévis, 1898-1904; sir J.-M. Lemoine, *Maple Leaves*, 7e série, 1906; W. S. Wallace, *The Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CALDWELL (Sir John) (1775-1842), fils du précédent, avocat, conseiller, receveur-général, baronnet d'Irlande.

Né à Québec en 1775, il eut pour précepteur le Révérend Alexander Sparks, émigré au Canada en 1780, qui lui enseigna lettres, sciences, langues modernes. Au terme de ces études, l'élève entra au bureau d'un avocat et se fit inscrire au barreau du Bas-Canada en 1798; il reçut aussi une commission dans les rangs de la milice.

Son père lui confia alors la gérance de ses seigneuries et fiefs; et le jeune régisseur sut s'attirer l'estime des tenanciers. Aussi, les électeurs du comté de Dorchester lui accordaient leurs suffrages à l'Assemblée législative, du 28 juillet 1800 au 20 octobre 1809. Le 11 décembre 1811, on lui attribua le siège paternel au Conseil législatif jusqu'au 27 mars 1838 : il venait alors de cueillir la succession de son père comme receveur-général de la Province. Au mois d'août 1823, ce receveur se déclara incapable de faire honneur au payement des dépenses administratives. Lord Dalhousie nomma deux commissaires pour vérifier ses comptes et le fit suspendre en novembre suivant. Le déficit montait à 96.117 livres sterling. En guise de règlement, M. Caldwell, en 1824, proposa de céder à la Province des propriétés évaluées à 32.000 livres; plus une indemnité de 1.500 sa vie durant. Il réclama en même temps une rémunération rétrospective pour des services rendus gratis par son père et par lui : ces arrérages équivalaient à 45.471 livres, à laquelle somme il ajouterait 1.000 autres livres par année, s'il était rétabli dans ses fonctions et cela jusqu'à l'extinction complète de sa dette. L'Assemblée rejeta ces combinaisons; officier impérial, l'ex-receveur était comptable à ce gouvernement seul. Saisi de la question, celui-ci ne se reconnut point responsable du déficit et ordonna des procédures contre le comptable. Des procès se prolongèrent durant sept ou huit ans. Il n'y eut jamais de remboursement pour le total du déficit. Et néanmoins, le convaincu de péculat resta Conseiller législatif et, moyennant le

versement de 2.000 livres par année, conserva la jouissance de ses biens qui lui valait davantage (V. Th. Chapais, t. III).

En 1830, M. Caldwell succéda à la baronnie de son cousin, sir John Caldwell, du château de ce nom, comté de Farmanagh, en Irlande. Il mourut à Boston (Mass.), le 26 octobre 1842. Il avait épousé, en 1800, Jane, fille de James Davidson, chirurgien au 2e régiment des Volontaires Royaux canadiens : elle décéda en 1805, laissant un fils, Henry John, qui hérita du titre de baronnet au décès de son père.

Bibl. — W. Gibbs, *Compl. Peer. and Baron*, vol. II, Exeter, 1904; sir J.-M. Lemoine, *Maple Leaves* et *Mém. S. R. C.*, 1903; Th. Chapais, *Cours d'Hist. du Can.*, t. III, Québec, 1921; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CALDWELL (William Bletterman), enseigne, lieutenant, capitaine, major, gouverneur de l'Assiniboia.

Né dans la dernière décade du XVIIIe siècle, il entre le 29 septembre 1814, comme enseigne au 60e régiment du Royal Américain, est fait lieutenant au 99e le 28 octobre 1824, capitaine le 9 décembre 1831, major le 9 novembre 1846, et mis en disponibilité le 2 juin 1848.

Le 11 du même mois, on le nommait gouverneur de l'Assiniboia, entrant en charge le 20 septembre. Il avait emmené un contingent de 56 soldats réformés qui, tout en se faisant agriculteurs, devaient exercer la police dans le district, au retrait des troupes régulières. La Compagnie d'Hudson réclamait le droit exclusif de la traite et du commerce dans les Territoires : mais les colons refusaient de le reconnaître et trafiquaient à l'occasion. Soudain le feu s'avivait sous la cendre, quand un Métis français, du nom de Sayer, se vit appréhender et dépouiller de ses marchandises par les agents de la Compagnie : les Métis mirent à la tête d'un mouvement général Louis Riel, père. La prise du fort Garry libéra le détenu et ses compagnons; et l'on déclara la liberté des transactions dans la colonie. Au terme de son mandat, le 28 juin 1855, le major Caldwell rentra en Angleterre et fut promu lieutenant-colonel, avec autorisation de vendre sa commission ou de prendre sa retraite.

Bibl. — E. H. Oliver, *The Can. North-West*, Ottawa, 1914; Army lists; R. G. A. Morice, *Hist. de l'Egl. cath.*, Montréal, 1923.

CALLBECK (Phillips) († 1790), conseiller, administrateur.

On ne connaît guère ses antécédents. Il habitait l'île Saint-Jean, fut fait conseiller à Charlottetown et, en qualité de doyen d'âge, on le nomma administrateur, du 2 août 1775 au 10 octobre 1779. Durant le conflit de l'Indépendance, deux voiliers américains armés firent une razzia dans la ville, emmenant prisonniers le haut fonctionnaire et les notables de son entourage. Mais sur l'ordre de Washington, tous furent relâchés et ramenés à leurs foyers.

Phillips avait épousé M.-A. Coffin, fille d'un loyaliste de Boston; il mourut en 1790.

Bibl. — B. Murdoch, *Hist. of Nova-Scotia*, vol. III, Halifax, 1867; Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1895; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

CALLIERES (Louis-Hector, chevalier de) (1646-1703), lieutenant, capitaine, gouverneur de Montréal et de la Nouvelle-France.

La famille était originaire du Limousin. En 1492, les commissaires du roi, réunis à Verteuil-sur-Charente, reconnaissaient la noblesse de Jehan de Callières, époux de Perrette du Fort et tige de la branche angoumoisine — dont les descendants habitent la Gironde — et de la branche normande, qui a disparu. Jacques de Callières, gouverneur de Cherbourg, se maria vers 1644 à Madeleine, fille de N. Potier, chevalier et seigneur de Courcy et fut père de deux filles et de trois fils, tous décédés sans postérité : **François**, né le 14 mai 1645 et mort en 1717, plénipotentiaire en Pologne en 1672 et délégué du roi aux préliminaires du traité de Ryswick, académicien en 1689, auteur de plusieurs ouvrages (1692-1716); **Louis-Hector**, né en 1646 à Cherbourg; **Raphaël**, lieutenant-colonel au régiment de Bourbon-Dragon. Allain, frère de Jacques, a laissé une descendance, qui habite la ville de Clérac, en Charente-Inférieure actuelle : la comtesse Christophe-Louis de Callières résidait, en 1889, au château de Bonnières près de Sainte-Foy-la-Grande, en Gironde, avec ses petits-enfants.

Louis-Hector adopta la carrière des armes, devint lieutenant, puis capitaine au régiment de Navarre et servit le roi, près de vingt années. Le 10 avril 1684, Sa Majesté le promut gouverneur de Montréal, où il arriva à l'automne. Chose étrange : M. Hénault des Rioux y vint, muni du même mandat et retourna en France sans l'avoir exercé. Ainsi, M. de Callières n'entra en charge qu'au commencement de 1685, fixant sa résidence à l'endroit appelé ensuite **Pointe-à-Callières**, aujourd'hui désignée **Pointe-Saint-Charles**. Le 30 juillet, le gouverneur et Mgr de Saint-Vallier sont accueillis avec enthousiasme à Ville-Marie, qui comptait alors 647 âmes. En 1686, M. de Callières poussa activement les travaux de fortification de la ville, « qui n'avait ni clôture, ni réduit »; il la munit

d'une forte palissade et d'un magasin à poudre. De plus, il seconda l'intendant de Meulles dans la mise en état du fort Frontenac. En 1687, le gouverneur prend le commandement de l'avant-garde de l'armée de M. de Denonville (V. ce nom). Selon le récit de M. de Catalogne, quand il se trouva à un quart de lieue à la tête, et s'étant arrêté sur un versant au bas duquel était une sorte de fondrière, quelques-uns de ses gens allèrent voir s'il y avait de l'eau, aperçurent quelques vestiges des ennemis et en donnèrent avis; sur quoi M. de Callières détacha un coureur pour avertir M. de Denonville, lequel marcha aussitôt. Lorsque les 600 Iroquois en embuscade virent le gros des troupes, ils firent leur cri de guerre et quelques décharges. Nos Sauvages alliés lâchèrent pied; mais la contenance de M. de Callières et des siens leur inspira de l'ardeur : on eut sept tués et quelques blessés. En 1688, M. de Denonville dut signer les humiliantes conditions de paix proposées par les Cinq-Cantons; puis, il écrivit au ministre que M. de Callières lui expliquera mieux les dangers que court le Canada. Le 2 juillet 1688, M. de Callières, avant de se rendre à Versailles, se fit concéder la **Pointe** de son nom à Ville-Marie.

Rendu à la Cour, le gouverneur dénonce énergiquement le péril combiné des Iroquois et des Anglais. Il affirme qu'il n'y a point d'autre voie de les réduire que par la force et en exécutant l'entreprise projetée contre la Nouvelle-York; que l'on s'attardera à de fausses mesures, tant qu'on espèrera d'y réussir autrement. Dans un **Mémoire** fort précis, il expose à Sa Majesté et à son Conseil la facilité de l'invasion de la Nouvelle-Angleterre, insistant aussitôt sur l'action conjuguée d'une flotte française puissante et d'une armée levée au Canada, en vue de ruiner totalement les établissements Corlaer, Orange, Manhatte (New-York), Boston. Ce plan, il le fait approuver par le marquis de Denonville, et adopter par le ministre et le Conseil de la Marine. Le roi, tout en le ratifiant de son autorité, en voulait ajourner l'exécution, sous prétexte que « l'on n'était pas certain d'une rupture avec les Anglais » : c'était le 4 avril 1689. Le 7 mai, Guillaume III déclare la guerre à la France. Mais Louis XIV s'obstina à combiner la restauration du faible Stuart, Jacques II, qu'il avait hospitalisé à Saint-Germain-en-Laye; il épuisa des forces et des ressources considérables dans ce dessein : le revers de La Boyne en Irlande laissa sans résultat le plan de libérer la Nouvelle-France de voisins rivaux et hostiles (V. Bull. des Rech. hist.). Le 4 juin 1689, le roi nommait M. de Callières au gouvernement du Canada, mais « au défaut ou en l'absence du gouverneur général », qui fut M. de Frontenac; de plus, Sa Majesté décréta que, si les Anglais d'Amérique sont vaincus par l'action concertée de la flotte de l'amiral de La Caffinière et des troupes de M. de Frontenac, M. de Callières aurait le gouvernement de la Nouvelle-York, sous la dépendance du gouverneur du Canada.

Les plans de M. de Callières et de M. de Seignelay, ministre de la Marine, échouèrent, en raison des lenteurs de l'armement et des préparatifs de l'expédition d'Irlande en faveur de Jacques II. M. de Frontenac et M. de Callières ne débarquent à Québec, le 11 octobre 1689, que pour être informés du **Massacre de Lachine** et des déprédations iroquoises qui le suivirent. Le gouverneur de Montréal se hâta de ranimer les courages et de réparer les brèches des fortifications; en juillet 1690, il entre seul en pourparlers avec les chefs iroquois, grâce à l'intervention d'**Ouréouharé**, ramené de France : ce fut ainsi une accalmie des hostilités. Puis, les trois expéditions, organisées par M. de Frontenac contre la Nouvelle-Angleterre, achevèrent temporairement de ruiner le prestige des Anglais sur les Cinq-Cantons. Le 17 octobre, M. de Callières conduisit environ 700 combattants à la défense de Québec. Néanmoins, en 1691, Anglais et Agniers coalisés avancent vers Ville-Marie : il se porte à leur rencontre à Laprairie, où M. de Valrennes (V. ce nom) leur inflige une complète déroute. En 1693, il fait du fort Chambly un centre de concentration militaire : environ 150 hommes opèrent contre les Agniers qui eurent trois fortins incendiés, beaucoup de tués et 300 prisonniers. Au retour, renforcement des postes disséminés à l'entour de l'île de Montréal, poste d'observation et de défense sur le Mont-Royal.

En 1694, l'Ordre militaire de Saint-Louis étant récemment institué, M. de Callières en reçut la croix de chevalier. En mai, éclata à Ville-Marie l'incident du prie-Dieu à l'église des Récollets que l'on inaugurait : Mgr de Saint-Vallier, ayant le sien du côté droit et le gouverneur au milieu, donna ordre au prieur de lui céder l'honneur de préséance, tandis que M. de Callières s'obstina à se l'attribuer; le prélat lança l'interdit sur l'église. M. de Champigny, intendant, affirma, le 17 octobre, au ministre que M. de Callières était désigné dans l'interdiction à cause d'un certain commerce prolongé avec la sœur du prieur des Récollets. En France, l'intendant amena un accommodement définitif. En 1696, le gouverneur marcha contre les Iroquois, à la tête d'un détachement de Canadiens et de Sauvages alliés dans la campagne de M. de Frontenac : l'ennemi se déroba par la

fuite. Durant l'hiver, le feu consuma l'Hôtel-Dieu. M. de Callières assembla tous les habitants et recueillit une contribution de 8.000 livres. En 1697, il s'intéressa à l'exécution des ordonnances royales supprimant les congés (V. ce mot) et aux préliminaires de la paix définitive avec les Iroquois. Les Anglais envoyèrent une délégation avec 18 prisonniers français, exigeant en retour la mise en liberté de leurs alliés : le comte de Bellomont (V. ce nom) considérait les Cinq-Cantons comme sujets britanniques. Le 20 septembre, eut lieu la signature du traité de Ryswick (V. ce mot). Cette entente entre les deux Couronnes amena M. de Callières, au printemps suivant, à presser davantage les négociations de concorde avec l'ennemi traditionnel.

Le 28 novembre 1698, M. de Frontenac décéda à Québec. M. de Callières, nanti de puissantes influences à la Cour, se décida à solliciter la charge de gouverneur de la Nouvelle-France : dans ce dessein, il délégua en France M. de Courtemanche (V. ce nom). M. de Vaudreuil (V. ce nom) députa simultanément M. de Vincelot (V. ce nom) pour faire valoir ses prétentions et ses titres. Le 20 avril 1699, les lettres de nomination de M. de Callières recevaient l'apostille du roi, « eu égard à ses services depuis trente-cinq années, tant dans les armées qu'au Canada, et aux preuves qu'il avait données de sa sagesse, de sa valeur et de son expérience consommées » (V. A. Gosselin). A la même date, M. de Catalogne mentionne un incident survenu à Ville-Marie : M. de Callières donna des ordres pour y réunir les troupes et les passer en revue; il prescrivit à M. de Vaudreuil qu'il voulait être salué, dans le défilé, des officiers par la pique et des soldats par le signe ordinaire. Le capitaine de La Durantaye opina contre le mandat, assurant que ce salut n'était dû qu'aux princes et aux maréchaux. Aussi bien, M. de Vaudreuil avisa le gouverneur intérimaire qu'il ne le ferait commander que sur un ordre écrit, remis entre ses mains. En fin de compte, M. de Callières eut le gouvernement de la Nouvelle-France, qu'il méritait assurément, M. de Vaudreuil celui de Montréal, M. de Ramezay celui des Trois-Rivières, M. de La Durantaye un fauteuil au Conseil souverain.

Après le traité de Ryswick, les Iroquois des Cinq-Cantons ne se sentirent nullement liés par cette convention, voulant garder leur indépendance politique et nationale. Les Abénaquis, d'autre part, refusèrent de composer avec les autorités de la Nouvelle-Angleterre. Il importait d'éclaircir la situation, de prévenir tout sentiment d'hostilité, de rapprocher les tribus entre elles et aussi de la France : c'est le mérite et la gloire de M. de Callières d'avoir réussi à réaliser l'entreprise, en l'espace de deux années. Aux trois députés iroquois, venus proposer un échange de prisonniers et exprimer le désir de voir la paix se conclure à Albany, il signifia que, s'ils la voulaient en réalité, elle serait discutée et sanctionnée à Montréal, et non ailleurs; qu'il repoussait tout accommodement, tant que les captifs n'auraient pas la liberté; que, à ces conditions, il leur députerait les Pères Bruyas et de Lamberville avec M. de Maricourt, selon leur demande formelle. Le 18 juillet 1700, vinrent à Ville-Marie six nouveaux ambassadeurs, deux Onnontagués et quatre Tsonnontouans, inviter le gouverneur à faire quérir les prisonniers : le Père Bruyas, les sieurs de Maricourt et Joncaire les suivirent, avec mandat d'amener les délégués onéiouts et goyogouens, réservant les Agniers pour l'avenir. Au commencement de septembre, ils revinrent tous trois accompagnés de 19 députés et de 10 Français seulement, les autres ou voulant rester parmi les tribus, ou ne pouvant encore être libérés. Le 8 du mois, M. de Callières reçut l'ambassade en audience solennelle; il était entouré de l'intendant, du gouverneur local, du clergé, des officiers civils et militaires, puis de détachements de Hurons et d'Outaouais, d'Abénaquis et d'Iroquois chrétiens. La paix, bien que partielle et provisoire, fut signée par tous les chefs des tribus présentes; mais le gouverneur affirma qu'il visait à une alliance générale et définitive de toutes les nations. En conséquence, il assigna une assemblée plénière pour le mois d'août suivant. Aussitôt, il expédie ses courriers dans toutes les directions pour la convocation. Ainsi il neutralisait les démarches de M. de Bellomont, qui tenta de séduire les Iroquois par des présents considérables, par la promesse de prédicants anglais, par la proscription des Jésuites sous peine de mort. En même temps il sut gagner les tribus de l'Ouest, Miamis, Outagamis, Sioux, Illinois, et surtout le crédit et l'amitié de Kondiaronk ou **Le Rat**, converti au catholicisme par le Père de Carheil. Le 24 juillet 1701, M. de Lamothe-Cadillac arrivait au détroit, accompagné de cinquante réguliers, commandés par Alphonse de Tonti, d'autant de Canadiens, d'un Récollet et d'un Jésuite : la construction du fort **Pontchartrain** inaugura l'œuvre de la fondation, en dépit de l'opposition des Indigènes soutenus par les Anglais. Le lendemain, 25 juillet, s'ouvre à Ville-Marie la mémorable assemblée. Au début, l'instinct d'inimitiés séculaires éclate en récriminations, présage de discordes qui menacent l'entente attendue. Mais **Le Rat** intervient soudain : il parle avec un à-propos, une énergie et une telle éloquence qu'il soulève

les applaudissements de tous, bien que souffrant et très faible. Il fallut l'asseoir sur un fauteuil, et il continua son discours, insistant sur la nécessité de la paix et sur les avantages qui en reviendraient à chaque nation. On dut ensuite le transporter à l'Hôtel-Dieu, où il expira la nuit. On lui fit de pompeuses funérailles et l'on grava sur sa tombe, dans l'église de Montréal : **Ci-gît Le Rat, chef huron.** Quatre jours après, dans une vaste enceinte formée de branches avec une allée circulaire, les nations représentées défilèrent devant le gouverneur général et sa suite. L'on fit ensuite l'échange des prisonniers. Puis circula le calumet de paix, M. de Callières fumant le premier, ensuite les officiers civils et militaires, enfin chacun des chefs indiens. Les 38 députés apposèrent au bas du traité l'emblème particulier de leur tribu respective : les Agniers **un ours**, les Hurons **un castor**, les Abénakis **un caribou**, les Outaouais **un lièvre**, etc. Le 4 août, l'on chanta un **Te Deum** d'action de grâces; un monstrueux festin, des salves d'artillerie, des feux d'artifice terminèrent cette mémorable journée. Par ce traité, les députés s'engageaient à ne plus faire la guerre, à vivre en harmonie avec les Français, à recourir au gouverneur comme arbitre des différends, à observer la plus stricte neutralité entre Anglais et Français, à ne point permettre aux premiers de s'établir sur leur territoire et à bien accueillir les missionnaires dans leur nation. Le 5 octobre, M. de Callières écrivait à M. de Ponchartrain : « On peut vous assurer que toutes ces différentes nations n'ont jamais paru plus contentes que dans cette occasion; ce qui nous fait espérer que la paix pourra être de durée. »

En 1702, des députés iroquois vinrent demander des missionnaires : M. de Callières se réjouit de cette démarche spontanée, très propre à consolider l'affermissement de la paix. M. de Maricourt leur conduisit les Pères J. de Lamberville, Julien Garnier et François Vaillant de Gueslis, le 29 octobre : tous trois connaissaient les tribus depuis vingt-cinq ans et furent accueillis avec des démonstrations d'allégresse.

M. de Callières mourut célibataire le 26 mai 1703 et fut inhumé aux Récollets de Québec : il avait projeté d'achever les fortifications. Dans son **Histoire de l'Hôtel-Dieu**, l'annaliste en a dessiné le portrait comme un homme de mérite distingué, cher à toute la colonie par son bon esprit, sa rare prudence, son grand discernement pour connaître, aimer, favoriser les gens de bien; d'un désintéressement parfait qui sacrifiait tout à la gloire du roi et à l'avantage du pays, animé de grandes vues pour l'augmentation de la Nouvelle-France et le maintien du bon ordre général, craint et obéi de tous : homme de peu de santé, tourmenté souvent de la goutte, pris d'un vomissement de sang à la messe de la cathédrale, le jour de l'Ascension, et y succombant en peu de jours. Le Père Gélase, commissaire des Récollets, prononça son oraison funèbre avec de très justes louanges. La veille de son décès, il dicta son testament au notaire Chambalon (V. Mém. Soc. Roy. Can., 1890).

Bibl. — H. Lorin, *Le Comte de Front.*, Paris, 1895; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, ib., 1895 et 1906; A. Gosselin, *Mgr de Saint-Vallier*, Québec, 1911; P.-G. Roy, *La Rev. canad.*, Montréal, 1918; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; A. Shortt, *Docum. fr.*, Ottawa 1925.

CALONNE (Jacques-Ladislas-Joseph de) (1743-1822), conseiller, prêtre, chanoine, grand vicaire, émigré, missionnaire, aumônier.

Fils de Louis-Dominique, conseiller du roi, et d'Anne-Henriette de Franqueville, il naquit à Douai en France, le 9 avril 1743, et fut d'abord conseiller au Parlement local, l'espace de deux années. Entré dans les ordres, il fut élevé au sacerdoce le 1er juin 1776; promu chanoine de Courtrai (1776-83), grand vicaire de l'évêque et official du diocèse, titulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun (1783-89), il émigra à Londres, après la disgrâce de son frère, le ministre des finances (1785-89). Il publia à Londres durant la Révolution le **Congrès de l'Europe**, en faveur des émigrés de France.

En 1799, il passa à l'île Prince-Edouard, où il se fit le missionnaire du groupe acadien auquel il donna 600 louis, toute sa fortune (1799-1804) et passa trois ans en Angleterre. Le 21 octobre 1807, on lui confia la chapellenie des Ursulines aux Trois-Rivières, la desserte de la Pointe-du-Lac et la prédication de neuvaines à Québec en 1813 et en 1816, en raison de sa forte éloquence. Il est décédé aux Trois-Rivières, le 16 octobre 1822.

Bibl. — J.-B. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910; Bull. des Rech. hist., septembre 1928 et tabl. gén., Beauceville, 1925.

CALUMET, instrument considéré universellement par les tribus indigènes comme le symbole et le gage de sentiments d'amitié, de réconciliation, de paix.

La tête était faite d'une pierre rouge, le manche de bois, long de cinq à six pieds, peint de diverses couleurs, orné de figures d'animaux. On s'en servait en signe d'alliance défensive ou dans un contrat moral de quel-

que importance : le serment ainsi scellé était solennel; sa violation devenait un parjure et une infamie qu'il fallait expier, même au delà de la tombe. Si l'on traitait de guerre, le calumet était peint en rouge; quand l'offense était légère, il n'était rougi que d'un côté.

Le calumet est une espèce de grande pipe à fumer, dont la tête est d'une belle pierre rouge, bien polie, et le pied, long de deux pieds et demi, est d'une canne assez forte, ornée de plumes de toutes sortes de couleurs, mêlées et rangées fort proprement avec plusieurs touffes de cheveux de femmes, tressés de diverses manières, chaque nation l'embellissant selon son usage particulier. Un calumet de cette sorte est un passeport assuré chez tous les alliés de ceux qui l'ont donné; et ils sont persuadés qu'il leur arriverait de grands malheurs, s'ils venaient à violer la franchise du calumet.

Ces deux descriptions, l'une concernant le calumet des Abénaquis, l'autre celui des Miamis du Wisconsin, semblent suffisamment concorder pour indiquer la configuration et le rôle de la **pipe de paix.**

Bibl. — J.-A. Maurault, *Hist. des Abén.*, Sorel, 1866; P. Margry, *Découv. des Fr.*, t. I, Paris, 1889; G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, Cleveland, t. 72, 1903.

CAMERON (Sir Matthew Crooks) (1822-88), avocat, député, secrétaire provincial, commissaire des Terres, magistrat, juge en chef.

Fils de John Mac Alpine, émigré d'Ecosse en 1819, et de Nancy Foy, il naquit à Dundas (Haut-Canada), le 2 octobre 1822, fit ses études au collège provincial et fut admis au barreau en 1849. Comme attorney ou avoué, on le tint en haute estime et on l'engagea en 1861 à entrer dans la carrière politique. Il fut, en effet, élu député (1861-67) jusqu'à la Confédération, à laquelle il était opposé. Mais une fois établie, il accepta le portefeuille de Secrétaire provincial en 1867, qu'il échangea en 1871 contre celui de Commissaire des Terres de la Couronne, se trouvant en décembre démissionnaire avec le Cabinet conservateur : il devint chef de l'opposition jusqu'en 1878. Cette année le fit asseoir comme juge à la Cour du banc et, en 1884, on le promut juge en chef; en 1886, simple chevalier. Il mourut à Toronto le 25 juin 1888. De son union, en 1851, avec Charlotte, fille de W. Wedd Ross, décédée en 1868, il eut trois fils et trois filles.

Bibl. — G. Rose, *Cycl. Can. Biogr.*, Toronto, 1888; D. B. Read, *Lives of the Judges*, ib., 1888; W. S. Wallace, *Can. and Prov.*, t. 17, ib., 1914.

CAMERON (John) (1826-1910), prêtre, coadjuteur, troisième évêque d'Arichat, transféré à Antigonish.

Né à Antigonish le 16 février 1826, il entra dans les ordres et fut élevé à la prêtrise à Rome, le 26 juillet 1853. Préconisé évêque de **Titopolis** (en Isaurie, auj. Dindebol) et coadjuteur de Mgr Mac Kinnon (V. ce nom), il fut sacré à Rome le 22 mai 1870. Il seconda le titulaire dans l'administration et lui succéda le 17 juillet 1877 : le 23 août 1886, le siège épiscopal fut transféré d'Arichat à Antigonish. Il contracta une forte dette pour construire la cathédrale : il la solda ensuite et amassa des fonds considérables pour améliorer et doter le collège Saint-François-Xavier. Plusieurs communautés de charité et d'enseignement ont pris pied dans le diocèse, ainsi que les Pères Cisterciens de Tracadie. La prospérité ne cessa de prendre essor jusqu'à son décès, le 6 avril 1910.



Mgr Cameron.

Bibl. — Can. and. Prov., vol. 11, Toronto, 1914; Can. ecclés., Montréal, 1917.

CAMERON (Malcolm Colin) (1832-98), député, avocat, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Son père nommé aussi Malcolm (1808-76), était député de Lanark à la Chambre du Haut-Canada, en 1836; puis inspecteur du Revenu sous Bagot (V. ce nom); enfin imprimeur du

roi en 1863. Colin naquit à Perth (Ont.) le 12 avril 1832, fit ses études au Knox College de Toronto, fut admis au barreau du H.-C. en 1860 et pratiqua sa profession à Goderich.

Il fut élu député aux Communes, de 1867 à 1882, puis de 1887 à 1896. Nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du N.-O. le 27 juin 1898, il mourut le 26 septembre suivant. En 1855, il avait épousé Jessie, fille du docteur John Mac Lean de la marine royale.

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Men and Women*, Toronto, 1898; Can. Parl. Companion, Ottawa, 1897.

CAMERON (Sir Douglas Colin) (1854-1921), député, lieutenant-gouverneur du Manitoba.

Fils de Colin Cameron et d'Annie Mac Laurin, il naquit à Hawkesbury (Ont.) en 1854 et alla s'établir au Manitoba en 1880. Il fut élu député de Fort-William et du Lac-des-Bois à l'Assemblée législative de l'Ontario, de 1902 à 1905. En 1908, il échoua aux élections fédérales à Winnipeg. En février 1910, il était nommé lieutenant-colonel honoraire du 79e régiment de la milice; et, le 1er août 1911, lieutenant-gouverneur du Manitoba jusqu'au 16 août 1916. Le 31 décembre 1913, il avait été créé commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George. Il est décédé à Toronto, le 26 novembre 1921. Il avait épousé, en février 1880, Margaret, fille de William Ferguson, de Yankleek Hill (Ont.) qui lui donna une fille et deux fils.

Bibl. — Can. Parl. Guide, Ottawa, 1908; J. H. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1912; Can. and Prov., Index, ib., 1917; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

CAMPBELL (Lord William) († 1778), capitaine de vaisseau, gouverneur en chef de la Nouvelle-Ecosse, puis de la Caroline.

Il était le plus jeune des enfants du quatrième duc d'Argyll et entra dans la carrière de la marine en 1749, devint capitaine de vaisseau, au mois d'août 1762. En 1764, il fut élu député aux Communes. Le 11 août 1766, le Bureau des Colonies le nommait gouverneur en chef de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au 22 juillet 1773 : il fut le fondateur du collège de Windsor (N.-E.). Au mois de juin de la même année, on l'avait promu gouverneur général de la Caroline, mais il n'aborda à Charleston qu'au mois de juillet 1775. Ayant constaté, en peu de temps, que l'élément révolutionnaire y exerçait la prépondérance, il se retira à bord de l'un des vaisseaux mouillés dans le port et s'en retourna en Angleterre. Il mourut le 5 septembre 1778, ayant épousé Sarah, fille de Ralph Izard de la Caroline du Sud.

Bibl. — D. Allison, *Hist. of N. S.*, vol. II; B. Murdoch, *Hist. of N. S.*, t. II, Halifax, 1866; Arch. can., série M, vol. 587; J. B. Paul, *The Scots Peerage*, Edimbourg, 1904.

CAMPBELL (Sir Archibald) (1769-1843), officier supérieur dans l'armée, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, gouverneur de Bombay.

Il était le troisième des enfants d'Archibald Campbell, officier dans l'armée d'Ecosse, et de Margaret Small, fille du capitaine John. La famille appartenait à la branche Broadalbane de la maison ducale d'Argyll. Il naquit le 12 mars 1769, entra dans l'armée comme enseigne au 77e régiment d'infanterie des Highlanders, le 28 décembre 1787. Il servit successivement aux Indes et dans les campagnes de 1790 à 1792. Il conquit ainsi les grades de lieutenant le 26 mars 1791, de capitaine au 67e régiment le 17 mai 1799, de major de brigade dans la division étrangère de Bombay le 14 septembre 1804. Puis il servit dans la péninsule ibérique en 1808, fut promu lieutenant-colonel le 16 février 1809, décoré de l'Ordre de la Tour et de l'Epée du Portugal en 1813, nommé colonel le 4 juin 1814, commandeur de l'Ordre du Bain le 2 janvier 1815. Dans les années suivantes, on l'envoie aux Indes jusqu'en 1822 et il y conquit le grade de major-général, qui lui fut conféré le 27 mai 1825, et la grand-croix du Bain le 26 décembre 1826.

Nommé lieutenant-gouverneur le 9 septembre 1831, le roi le créa baronnet, trois semaines après : son terme d'office expira le 28 mars 1837. Le 28 juin 1838, il obtint le grade de lieutenant-général et on lui confia le gouvernement de Bombay, au mois d'août 1839. Il mourut le 6 octobre 1843, ayant épousé Helen, fille de John Macdonald de Garth, qui lui donna un fils.

Bibl. — Burke's *Peerage*, London, 1876; J. Hannay, *Hist. of Acadia*, Saint-Jean, 1879; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

CAMPBELL (Sir Colin) (1776-1847), officier supérieur dans l'armée, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, gouverneur de Ceylan.

Il était le cinquième des fils de John Campbell de Melfort, et naquit en Ecosse en 1776, Engagé comme cadet sur un vaisseau de la Compagnie des Indes orientales, il devint ensuite lieutenant au 3e bataillon des Breadalbane en 1795, puis enseigne au 1er régiment des troupes des Antilles le 3 octobre 1799, major de brigade à l'île Saint-Vincent en 1800, lieutenant d'infanterie le 21 août 1801, capitaine au 75e de ligne le 9 janvier 1805, major titulaire le 2 août 1808, lieutenant-

colonel le 3 mai 1810 et colonel le 4 juin 1814; chevalier commandeur du Bain le 21 janvier 1815, ainsi que chevalier de la Tour et de l'Epée du Portugal, major-général le 27 mai 1825, lieutenant-gouverneur de Tobago le 27 février 1828.

Le 24 janvier 1834, on lui conféra le même mandat en Nouvelle-Ecosse jusqu'au 29 septembre 1840, ayant été promu lieutenant-général le 28 juin 1838. Du 17 novembre 1840 à juin 1847, il exerça la charge de gouverneur de l'île de Ceylan, où il décéda le 13 de ce mois de la même année.

Bibl. — Arch. can., série M. vol., 588; The Makers of Canada, Index, 1911; Can. and Prov., Index, Toronto, 1916; J. C. Dent, *The Can. Portr. Gallery*, t. II, ib., 1880.

CAMPBELL (Sir Donald) (1800-50), fils du précédent, baronnet, lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard.

Il naquit le 3 août 1800, fut créé baronnet de Dunstaffinage, comté d'Argyll en Ecosse, le 11 novembre 1836. Le 26 octobre 1847, on le nomma lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard : il décéda à Charlottetown le 18 octobre 1850. Il avait épousé, le 8 juin 1823, Carolina Elisa, fille cadette de sir William Plomer de Snaresbrook, comté d'Essex, qui lui donna une fille et quatre fils.

Bibl. — Ann. Reg., 1850; D. Campbell, *Hist. of P. E. Isl.*, Charlottetown, 1865; Can. and Prov., Toronto, 1917.

CAMPBELL (Sir Alexander) (1822-92), avocat, député, ministre, lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Il était fils de James Campbell, docteur en médecine, naquit dans le Yorkshire (Angl.) le 9 mars 1822, vint au Canada, étudia à Lachine, au collège de Saint-Hyacinthe, à l'Université Queens de Kingston. Admis au barreau du Haut-Canada en 1843 et nommé Conseil de la Reine en 1856, il se fit élire député de Cataracoui au Conseil législatif du Canada, qu'il présida de 1862 à 1863. En 1867, il entra dans le ministère avec le portefeuille des Postes, de 1867 à 1873, puis celui du ministère de l'Intérieur, de la Justice en mai 1881, des Postes en septembre 1885 à janvier 1887.

Le 8 février 1887 jusqu'en 1892, il fut lieutenant-gouverneur de l'Ontario et décoré du titre de chevalier commandeur de Saint-Michel et Saint-George, le 24 mai 1879. Il décéda le 24 mai 1892, ayant épousé, en 1885, Georgina Frederica Locke, fille de Thomas Landsmith, de Beverley, comté de York (Angl.).

Bibl. — Can. Parl. Companion, Ottawa, 1891; N.-O. Coté, *Polit. Appoint.*, ib., t. II; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, Toronto, 1916; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

CANADA (en anglais **Dominion of**) aujourd'hui nation quasi autonome, sous le serment d'allégeance au roi de Grande-Bretagne personnellement, lequel y est représenté par le gouverneur général qu'il délègue (21 novembre 1926).

Ainsi désormais le gouvernement canadien traitera directement et sans intermédiaire avec le gouvernement britannique et aussi avec les gouvernements d'empire ou étrangers pour tout ce qui concerne ses intérêts. (V. **Paris-Can.**, 13 janvier 1929.)

Kanata ou **Canata** est un mot d'origine iroquoise et synonyme du mot français **campement** ou **amas de cabanes.** J. Cartier l'avait appris des deux jeunes Sauvages qu'il ramenait de France en 1535.

Selon M. H. P. Biggar, ce mot a toujours servi à désigner la région située le long du Saint-Laurent, depuis la Grosse-Ile jusqu'à **Achelay** (Portneuf), entre Québec et les Trois-Rivières. Elle est aussi représentée sur les cartes de Vallard et de Mercator, ainsi que sur celle de Richard Hakluyt, en 1589. En 1575, M. de Belleforest écrivait dans sa **Cosmographie universelle** : « Le pays de Canada est environné des hautes montagnes du Saguenay (V. ce mot) vers le septentrion; au levant lui gît le golfe du Saint-Laurent; au ponant le pays d'Hochelaga; au midi la terre de Nurumbeg (Norembeg). » Toutefois, sur les mappemondes et planisphères de Harleian et Descelliers, le nom embrasse les régions des deux rives du fleuve jusqu'en face d'Anticosti. Thévet (V. ce nom) dans ses deux ouvrages l'emploie dans le même sens.

Le nom de **Rivière de Canada,** appliqué au fleuve, favorisa l'extension de l'appellation qui semble avoir été définitivement ratifiée par Marc Lescarbot : « J'ai appris, dit-il, que les peuples de Gaspé et de la baie des Chaleurs se disent **Canadoquois.** Cette diversité a fait que les géographes ont varié en l'assiette de la province de **Canada.** »

Depuis la découverte jusqu'à la fin du régime français, les mots **Nouvelle-France** (V. ce mot) et **Canada** alternaient dans la correspondance officielle des administrateurs. Dans la suite, le terme Canada se présente exclusivement à côté de celui de **Dominion** (du latin **Dominionem**, littéralement **Domaine** de la Couronne britannique). (V. P.-G. Roy, **Les Noms géogr.**).

Sous la domination française, la colonie, au point de vue civil, judiciaire et militaire, était divisée en trois gouvernements : celui de Montréal, s'étendant du haut du lac Saint-Pierre en remontant le Sud-Ouest jusqu'au lac des Deux-Montagnes où se termine l'île de Montréal; celui des Trois-Rivières, depuis les îles du Richelieu jusqu'à Sainte-Anne des

colonel le 3 mai 1810 et colonel le 4 juin 1814; chevalier commandeur du Bain le 21 janvier 1815, ainsi que chevalier de la Tour et de l'Epée du Portugal, major-général le 27 mai 1825, lieutenant-gouverneur de Tobago le 27 février 1828.

Le 24 janvier 1834, on lui conféra le même mandat en Nouvelle-Ecosse jusqu'au 29 septembre 1840, ayant été promu lieutenant-général le 28 juin 1838. Du 17 novembre 1840 à juin 1847, il exerça la charge de gouverneur de l'île de Ceylan, où il décéda le 13 de ce mois de la même année.

Bibl. — Arch. can., série M. vol., 588; The Makers of Canada, Index, 1911; Can. and Prov., Index, Toronto, 1916; J. C. Dent, *The Can. Portr. Gallery*, t. II, ib., 1880.

CAMPBELL (Sir Donald) (1800-50), fils du précédent, baronnet, lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard.

Il naquit le 3 août 1800, fut créé baronnet de Dunstaffinage, comté d'Argyll en Ecosse, le 11 novembre 1836. Le 26 octobre 1847, on le nomma lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard : il décéda à Charlottetown le 18 octobre 1850. Il avait épousé, le 8 juin 1823, Carolina Elisa, fille cadette de sir William Plomer de Snaresbrook, comté d'Essex, qui lui donna une fille et quatre fils.

Bibl. — Ann. Reg., 1850; D. Campbell, *Hist. of P. E. Isl.*, Charlottetown, 1865; Can. and Prov., Toronto, 1917.

CAMPBELL (Sir Alexander) (1822-92), avocat, député, ministre, lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Il était fils de James Campbell, docteur en médecine, naquit dans le Yorkshire (Angl.) le 9 mars 1822, vint au Canada, étudia à Lachine, au collège de Saint-Hyacinthe, à l'Université Queens de Kingston. Admis au barreau du Haut-Canada en 1843 et nommé Conseil de la Reine en 1856, il se fit élire député de Cataracoui au Conseil législatif du Canada, qu'il présida de 1862 à 1863. En 1867, il entra dans le ministère avec le portefeuille des Postes, de 1867 à 1873, puis celui du ministère de l'Intérieur, de la Justice en mai 1881, des Postes en septembre 1885 à janvier 1887.

Le 8 février 1887 jusqu'en 1892, il fut lieutenant-gouverneur de l'Ontario et décoré du titre de chevalier commandeur de Saint-Michel et Saint-George, le 24 mai 1879. Il décéda le 24 mai 1892, ayant épousé, en 1885, Georgina Frederica Locke, fille de Thomas Landsmith, de Beverley, comté de York (Angl.).

Bibl. — Can. Parl. Companion, Ottawa, 1891; N.-O. Coté, *Polit. Appoint.*, ib., t. II; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, Toronto, 1916; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

CANADA (en anglais **Dominion of**) aujourd'hui nation quasi autonome, sous le serment d'allégeance au roi de Grande-Bretagne personnellement, lequel y est représenté par le gouverneur général qu'il délègue (21 novembre 1926).

Ainsi désormais le gouvernement canadien traitera directement et sans intermédiaire avec le gouvernement britannique et aussi avec les gouvernements d'empire ou étrangers pour tout ce qui concerne ses intérêts. (V. **Paris-Can.**, 13 janvier 1929.)

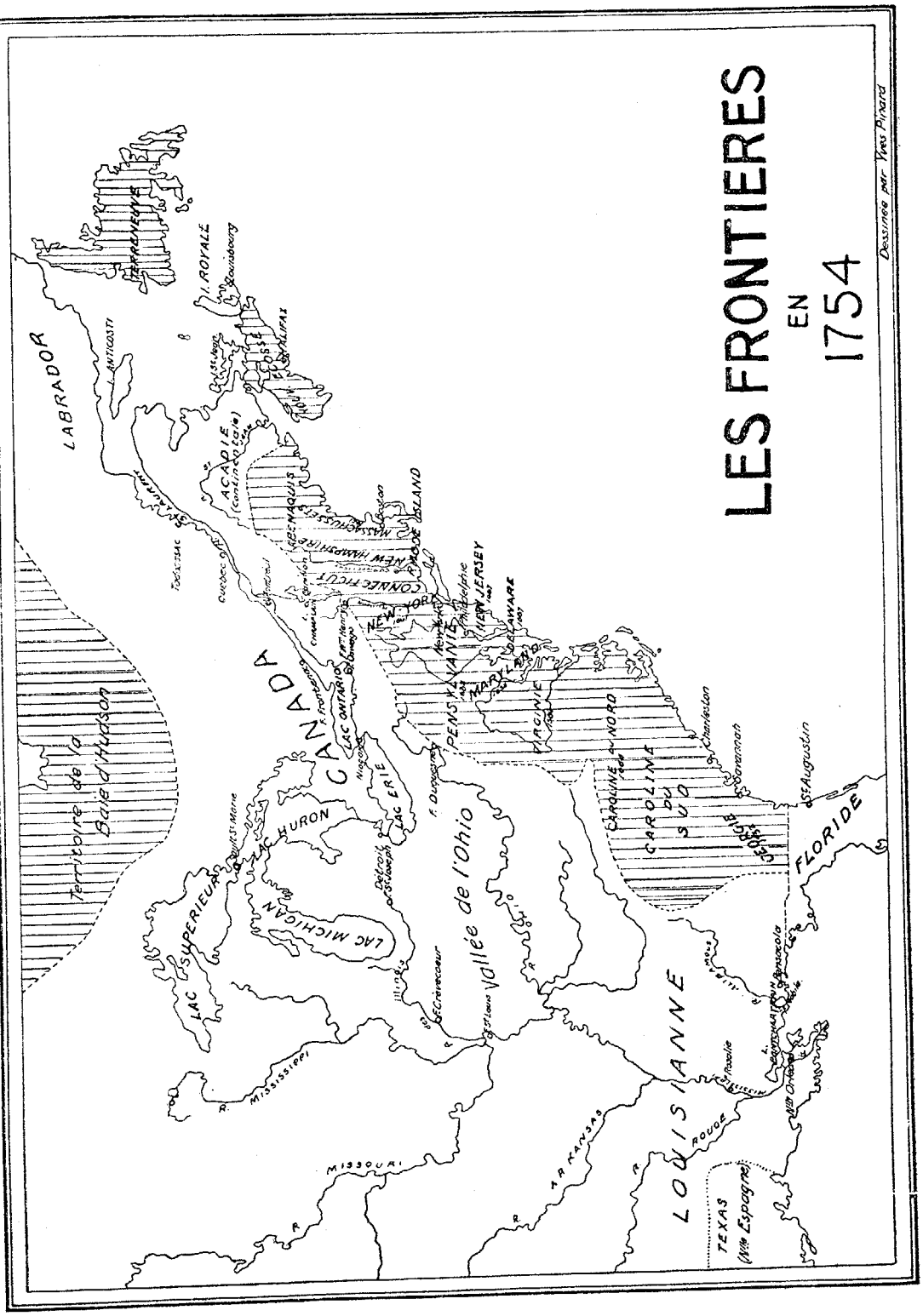
Kanata ou **Canata** est un mot d'origine iroquoise et synonyme du mot français **campement** ou **amas de cabanes.** J. Cartier l'avait appris des deux jeunes Sauvages qu'il ramenait de France en 1535.

Selon M. H. P. Biggar, ce mot a toujours servi à désigner la région située le long du Saint-Laurent, depuis la Grosse-Ile jusqu'à **Achelay** (Portneuf), entre Québec et les Trois-Rivières. Elle est aussi représentée sur les cartes de Vallard et de Mercator, ainsi que sur celle de Richard Hakluyt, en 1589. En 1575, M. de Belleforest écrivait dans sa **Cosmographie universelle** : « Le pays de Canada est environné des hautes montagnes du Saguenay (V. ce mot) vers le septentrion; au levant lui gît le golfe du Saint-Laurent; au ponant le pays d'Hochelaga; au midi la terre de Nurumbeg (Norembeg). » Toutefois, sur les mappemondes et planisphères de Harleian et Descelliers, le nom embrasse les régions des deux rives du fleuve jusqu'en face d'Anticosti. Thévet (V. ce nom) dans ses deux ouvrages l'emploie dans le même sens.

Le nom de **Rivière de Canada,** appliqué au fleuve, favorisa l'extension de l'appellation qui semble avoir été définitivement ratifiée par Marc Lescarbot : « J'ai appris, dit-il, que les peuples de Gaspé et de la baie des Chaleurs se disent **Canadoquois.** Cette diversité a fait que les géographes ont varié en l'assiette de la province de **Canada.** »

Depuis la découverte jusqu'à la fin du régime français, les mots **Nouvelle-France** (V. ce mot) et **Canada** alternaient dans la correspondance officielle des administrateurs. Dans la suite, le terme Canada se présente exclusivement à côté de celui de **Dominion** (du latin **Dominionem**, littéralement **Domaine** de la Couronne britannique). (V. P.-G. Roy, **Les Noms géogr.**).

Sous la domination française, la colonie, au point de vue civil, judiciaire et militaire, était divisée en trois gouvernements : celui de Montréal, s'étendant du haut du lac Saint-Pierre en remontant le Sud-Ouest jusqu'au lac des Deux-Montagnes où se termine l'île de Montréal; celui des Trois-Rivières, depuis les îles du Richelieu jusqu'à Sainte-Anne des


LES FRONTIERES
EN
1754
Dessinées par Yves Pinard
LABRADOR
Territoire de la Baie d'Hudson
TERRENEUVE
I. ROYALE
ACADIE
CANADA
LAC SUPERIEUR
LAC HURON
LAC MICHIGAN
LAC ERIE
Vallée de l'Ohio
MISSISSIPI
MISSOURI
ARKANSAS
LOUISIANNE
CAROLINE DU NORD
CAROLINE DU SUD
GEORGIE
FLORIDE
TEXAS
(Vice Espagne)
NEW YORK
PENSYLVANIE
MARYLAND
VIRGINIE
NEW JERSEY
DELAWARE
St Augustin

Grondines : le lac Saint-Pierre et les affluents étant la tête du gouvernement; celui de Québec, commençant du côté Nord en descendant aux Grondines et du côté Sud de la Rivière-du-Chesne en haut de Lotbinière (V. Bull. des Rech. hist., t. 21). L'état-major de chaque gouvernement se composait d'un gouverneur particulier (Québec excepté), d'un lieutenant de roi et d'un major (V. **France** et **Nouvelle-France**).

I. La Domination anglaise (1760-1800).

I. **L'Administration.** — Jeffrey Amherst (V. ce nom) fut nommé premier gouverneur général de l'Amérique britannique du Nord, avec résidence à New-York. Trois gouverneurs militaires le représentaient au Canada : Murray à Québec, Gage à Montréal, Burton aux Trois-Rivières (1760-63).

James Murray (V. ce nom) est promu deuxième gouverneur général en novembre 1763. Sous l'accusation des colons anglais d'user d'excessive bienveillance envers les Canadiens, il est rappelé en 1766, exonéré par la Chambre des Lords, et n'est pas renvoyé à Québec. Paul-Emile Irving est administrateur, du 30 juin au 24 septembre 1766; puis Guy Carleton est lieutenant-gouverneur jusqu'au 26 octobre 1768 : Murray avait, le 12 avril précédent, résigné son mandat.

Guy Carleton, le 12 avril 1768, devint troisième gouverneur général jusqu'en 1778, date où il sollicite son rappel : du 9 août 1770 au 24 septembre 1774, H. Th. Cramahé avait été administrateur de la colonie, en son absence à Londres.

Sir Frederick Haldimand lui succéda comme quatrième gouverneur, du 27 juin 1778 au 22 avril 1786 : il y eut deux lieutenants-gouverneurs, Henry Hamilton du 23 avril 1782 au 13 août 1785, et Henry Hope, jusqu'au 23 octobre 1786.

Sir Carleton, promu baron Dorchester, fut nommé une seconde fois le 22 avril 1786 jusqu'au 15 décembre 1796 : il eut pour lieutenant-gouverneur sir Alured Clarke, du 19 mars 1790 au 21 janvier 1796.

A la même date, Robert Prescott devient lieutenant-gouverneur jusqu'au 12 juillet, ayant reçu cependant sa commission de cinquième gouverneur général le 15 décembre suivant, qui ne fut révoquée que le 29 août 1807. Lieutenant-gouverneur, du 4 novembre 1797 au 29 novembre 1808, Robert Shore Milnes est administrateur, du 30 juillet 1799 au 12 août 1805.

II. **Les Formes de gouvernement.** — Après la capitulation de Québec, la loi martiale est déclarée officiellement (1759-60).

Le 22 septembre 1760, après la reddition de Montréal, le gouvernement n'est autre que le **Régime militaire**, proclamé par Jeffrey Amherst jusqu'au 10 août 1764. L'autorité souveraine est représentée par le Conseil militaire de Québec, dénommé aussi Conseil de guerre ou bien Cour et Conseil supérieur. L'ordonnance répartit la colonie en trois **districts**, qui sont substitués aux trois gouvernements de l'ancien régime : Québec, Montréal, Trois-Rivières.

Le 7 octobre 1763, une Proclamation royale inaugure le **Gouvernement civil** jusqu'en 1774. Les pouvoirs sont délégués aux ministres ou secrétaires d'Etat du Bureau de Commerce ou au Parlement impérial. Dès lors, roi, Conseil privé, Parlement conservent et exercent les droits, privilèges, prérogatives suprêmes sur l'administration coloniale : les Constitutions (**Act** en anglais) et les injonctions judiciaires ou parlementaires n'en seront désormais que l'application, l'explication, l'extension ou la restriction.

La Proclamation rattachait à la **Province de Québec** : le Labrador, Anticosti : la Madeleine et autres îlots sont réservés au gouvernement de Terre-Neuve; le Cap-Breton, l'île Saint-Jean, le N.-B. actuel au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse; la Province est limitée : par la rivière Saint-Jean au-dessus de Betsiamits, par une ligne atteignant le lac Nipissing, laquelle redescend en arrière de l'Ottawa jusqu'au Saint-Laurent et au lac Champlain, d'où elle se prolonge par la hauteur des terres jusqu'à la baie de Gaspé. Le roi conférait au gouverneur général ou capitaine général des pouvoirs discrétionnaires et traçait les attributions de sa charge, relatives à la magistrature, au Conseil, à la milice, à l'Eglise (V. Docum. constit., t. I).

Le Gouvernement législatif est établi par l'**Acte de Québec**, adopté aux Communes le 18 juin et par les Lords le 22 du même mois 1774, sanctionné par le roi. L'Acte de Québec (V. ce mot) donnait au gouverneur général l'assistance d'un **Conseil législatif**, composé de 23 membres au plus et de 17 au moins. En 1776, Carleton se permit de créer un **Conseil privé** ou **exécutif** de 5 membres.

Le **Gouvernement constitutionnel** est établi par un **Message royal**, le 25 février 1791, adressé aux deux Chambres : Sa Majesté sanctionne le bill le 10 juin suivant. Le 18 novembre, il est promulgué à Québec. Désormais, deux provinces : le Bas et le Haut-Canada, ayant chacune un lieutenant-gouverneur sous la juridiction d'un gouverneur général, leur Conseil législatif et leur Assemblée législative respectifs.

III. **La Première Invasion américaine.** — En 1763, le chef indien **Pontiac** (V. ce nom)

fomente une insurrection générale des tribus contre les nouveaux possesseurs de l'Ouest : seuls les Cantons iroquois gardent la neutralité, ainsi que les colons canadiens. Après deux années de luttes sanglantes, le rebelle consent à faire sa soumission, au mois d'août 1765.

La Révolution américaine, en 1775, inspira les opérations militaires de l'Invasion du Canada durant deux ans. Elle fut conduite par deux généraux improvisés, Benedict Arnold et Richard Montgomery, ainsi que par Philippe Schuyler (V. ces noms). Guy Carleton, habile officier de Wolfe, libéra le territoire au bout de dix-sept mois : les Canadiens sauvèrent la colonie au prix de leur sang.

IV. **La Situation politique.** — La Nouvelle-Ecosse eut son gouvernement à Annapolis jusqu'à la fondation de Halifax en 1749. Edouard Cornwallis (V. ce nom), le fondateur de la ville, en fut alors le premier gouverneur avec un Conseil exécutif (1749-52). Son successeur Peregrime-Thomas Hopson (V. ce nom) gouverna en proconsul sans convoquer aucune assemblée (1752-56). Charles Lawrence (V. ce nom) convoque la première **Chambre législative** en 1758 et mourut en 1761. Ses successeurs, Ellis (1761-1763), Wilmot (1763-66), Campbell (1766-73), Legge (1773-82), Parr (1782-86) (V. ces noms), furent souvent suppléés par des administrateurs (V. F. J. Audet, **Can. Ev. and Dates**). En 1786, la Nouvelle-Ecosse passa sous la juridiction du gouverneur de Québec.

Le Nouveau-Brunswick commença à se peupler de colons anglais, tôt après la déportation des Acadiens, de 1761 à 1783. Un groupe assez considérable vint de la vieille et de la Nouvelle-Angleterre. L'immigration des Loyalistes prit son essor de 1783 à 1800. En 1784, la Province, détachée de la Nouvelle-Ecosse, reçut son nom en raison de l'alliance de la princesse Augusta, sœur du roi, avec Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick d'Allemagne. Le premier gouverneur fut le colonel Thomas Carleton (V. ce nom) qui se décide en 1785 à faire de Sainte-Anne sa résidence et l'appelle **Fredericton** en l'honneur du duc d'York et d'Albany. Son territoire est divisé en huit comtés. En 1786, Thomas Carleton devient lieutenant-gouverneur, dépendant de son frère, lord Dorchester, à Québec.

En 1763, le Cap-Breton est uni à la Nouvelle-Ecosse par la Proclamation royale jusqu'en 1784. Alors, Thomas Townshend (V. ce nom), devenu lord Sydney et Secrétaire des Colonies, nomme un lieutenant-gouverneur, Joseph-Frederic Wallet Des Barres (V. ce nom), qui attribua à la capitale le nom de Sydney. L'île se peupla d'Ecossais d'Europe et de Loyalistes des Etats-Unis. Le successeur de Des Barres fut W. Mac Carmick qui eut deux administrateurs, David Mathews et John Murray (V. ces noms).

L'île Saint-Jean était cultivée par les Acadiens : en 1758, l'amiral Boscawen en expulse environ 4.000; néanmoins en 1764, 300 familles renaissent et, en 1798, elle comptent 1.372 âmes. En 1769, le roi octroie une commission de lieutenant-gouverneur à Walter Patterson (V. ce nom), qui a pour administrateurs Philippe Callbeck, Thomas Des Brisay et Edmund Fanning (V. ces noms). La population est acadienne, écossaise et loyaliste. Le 1er février 1799, l'île est appelée officiellement **Prince-Edouard**, en l'honneur d'Edouard de Kent, père de la future reine Victoria et alors commandant en chef des troupes britanniques au Canada.

La Terre de Rupert — ou les Territoires du Nord-Ouest — a pris sa dénomination du nom du **Prince Rupert** (1619-83), troisième fils de l'électeur palatin Frédéric V, et d'Elisabeth, fille de Jacques Ier d'Angleterre : en 1670, il fut le premier gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson. Dans le siècle suivant, les explorateurs anglais reconnurent ces vastes contrées : les deux Henry, Samuel Hearn, Alexander Mackenzie, George Vancouver (V. ces noms).

Après l'Acte constitutionnel de 1791, le Bas-Canada est divisé en 22 comtés ou circonscriptions électorales. Le Conseil exécutif, dont les élus sont choisis par le gouverneur, comprend huit membres ; le Conseil législatif, quatorze; l'Assemblée législative, élective tous les quatre ans, cinquante. Le premier Parlement (1792-96) tint quatorze sessions; le second (1796-1800), le même nombre.

Le Haut-Canada, créé à la même date, sous la juridiction d'un lieutenant-gouverneur résidant à Kingston, comprend un Conseil législatif de huit membres, une Chambre législative de 16 élus du peuple. Celle-ci tint cinq sessions en quatre ans et quatre dans les deux années suivantes : sous Simcoe, Russel et Hunter (V. ces noms).

V. **La Situation économique.** — En 1761, le succès des armes britanniques ouvrait la colonie aux premiers trafiquants de New-York et du Massachusetts. En 1768, la Proclamation royale invite « tous les sujets du royaume et d'Amérique à se hâter d'entrer en jouissance des avantages et des profits que leur offre le Canada ». Le gouverneur Murray s'empresse de réprimer le commerce illicite des contrebandiers de terre et de mer. Il accorde aux Anglais des concessions, des dis-

tributions de terres, des faveurs du développement des industries : manufactures, distilleries, minerais. Mais après le traité de Versailles en 1783, l'on impose des restrictions commerciales. Les Compagnies de fourrures ont la liberté du trafic avec les indigènes. Cependant, en 1794, le traité de John Jay négocie une première convention commerciale avec les Etats-Unis. La Compagnie de la baie d'Hudson a vu naître la Compagnie du Nord-Ouest : la rivalité dure jusqu'en 1821 (V. ces noms).

En dehors des pelleteries, le Canada exporte en 1786 des denrées pour 325.000 liv. st. et importe pour 250.000 livres. Dans la suite, la proportion s'accroît annuellement : en 1795, la récolte donne 400.000 boisseaux de blé. Le bois de construction navale est d'un débit constant. En 1790, on inaugure à Québec la construction sur place, en raison des guerres maritimes.

Le journalisme et le théâtre prennent leur essor à Québec et à Montréal (V. **Littérature**).

VI. **La Situation financière.** — La Proclamation de 1763 réserve les droits de la Couronne : les revenus publics sont un droit royal et point d'un gouvernement colonial. En 1764, Walter Murray est choisi comme receveur-général sous la direction du gouverneur : Thomas Dunn, William Grant et Henry Caldwell (V. ces noms) lui succèdent. Les recettes, de 1764 à 1774, sont d'environ 1.000 liv. par an et les dépenses montent à 6.230 livres : de 1775 à 1791, les premières forment un total de 94.762 liv.; mais en 1788, les secondes sont de 20.608 liv. par an.

Le papier-monnaie est déprécié, de 1759 à 1763. Dès lors le numéraire s'échange entre les négociants et le public. Par le trafic américain aux Antilles, on introduit au Canada la **piastre espagnole** (**piastra**, plaque de métal), dite pièce de huit réaux, de la valeur anglaise de 4 shellings et 6 pences. Une ordonnance de Murray, en 1764, évalue la piastre ou dollar américain à 6 shillings, le grand écu français à 6 shillings, 8 pences : toute fraction de ces unités est prohibée pour diminuer les fraudes. En Nouvelle-France, le papier-monnaie portait jadis ces mots : **Bon pour** ou **Bons**. En 1767, un entrepreneur de Québec sollicita du Conseil le privilège d'émettre ces **Bons** comme moyen de substitution aux fractions prohibées : sorte d'inauguration de la première Banque populaire.

L'institution d'une Banque régulière remonte à 1792, sous l'appellation de **Compagnie de Banque canadienne** à Montréal. Son but était de percevoir les dépôts courants, d'émettre des billets et effets à ordre, de les escompter, d'encaisser les épargnes, les recettes et les dépenses, de changer les billets promissoires, en vue d'activer le trafic de la colonie. Mais la tentative échoua aux dépens des trois sociétaires anglais Phyn, Ellice et Inglis, qui avaient passé un contrat avec la Compagnie Todd et Mac Gill et avec la Compagnie Forsythe et Richardson.

L'administration postale, en 1760, est entre les mains du ministre des Postes à Londres, qui délègue à l'étranger des sous-ministres de son choix. En 1763, Benjamin Franklin, l'un de ces derniers depuis dix ans, vint installer des bureaux à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, où il nomme pour la colonie Hugh Finlay. Celui-ci engage le service des courriers à raison de douze sous par lieu. Le courrier de Montréal à New-York, par le lac Champlain et le fleuve Hudson est hebdomadaire, combiné de façon à coïncider avec le départ mensuel de la malle anglaise. En 1765, le tarif : Montréal-Québec, 16 sous : des deux aux Trois-Rivières, 12 sous; des deux à New-York, 25 et 23 sous. En 1775, le dernier service est interrompu durant huit ans. En 1784, M. Finlay tente un courrier à Halifax, en sept semaines au lieu de dix jours pour New-York. En 1783, restauration du service entre Falmouth et New-York et Halifax en 1788. Puis l'on ouvre des bureaux, en 1784, en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick; en 1789, dans l'Ontario : durant quinze ans encore, le seul courrier régulier voyage en raquettes. C'est en 1804 seulement que les points éloignés de la péninsule sont bien desservis.

VII. **L'Eglise du Canada.** — V. le mot **Eglise.**

II. La Domination anglaise (1800-1900).

a) Avant l'Union (1800-40).

I. **L'Administration.** — Le Bas-Canada a compté une suite de dix gouverneurs généraux avec des administrateurs : Craig (1807-11) et le lieutenant-gouverneur F.-N. Burton (1808-32); Prévost (1811-15) et les administrateurs Brock, Rottenburg, Glasgow, Drummond, Wilson; Sherbrooke (1816-18); Richmond (1818-19) : Monk et Maitland; baron Dalhousie (1820-28); Kempt et Aylmer : Aylmer (1830-35); Gosford (1835-38) : Colborne; Durham et Seaton (1838-39); Sydenham (1839-40) : Jackson (V. ces noms).

Le Haut-Canada a été régi par sept lieutenants-gouverneurs à savoir : Simcoe (1791-96) avec l'administrateur Russel; Hunter (1799-1805) : Alexander Grant; Gore (1806-17) : Brock, Hale Sheaffe, Rottenburg, Drummond, Murray, Robinson; Maitland (1818-

28) : Smith; Colborne (1828-35); Bond Head (1835-38); Arthur (1838-41) (V. ces noms).

La Nouvelle-Ecosse eut également sept lieutenants-gouverneurs successifs : Wentworth (1792-1808); Prévost (1808-11); Croke; Coape (1811-16) : Darroch; Dalhousie (1816-20) : Wallace; Kempt (1820-28); Maitland (1828-34); Jeffrey; Colin Campbell (1834-40) (V. ces noms).

Le Cap-Breton est gouverné par des administrateurs : Despard (1800-07); Nepean (1807-12); Swayne (1812-16); Fitzherbert (1816); David Stewart (1820) et Ainslie (1816-20), promu alors lieutenant-gouverneur. Mais l'île est aussitôt rattachée au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse (V. ces noms).

Le Nouveau-Brunswick, après le décès de Thomas Carleton en 1803, est régi par le président de l'exécutif ou par le commandant des troupes jusqu'en 1814; George Smyth (1814-16 et 1817-23); French (1823); Howard Douglas (1824-27); Black (1827-31); Douglas (1831-35); Campbell (1835-37); Harvey (1837-41) (V. ces noms).

L'île du Prince-Edouard compta aussi sept lieutenants-gouverneurs et quelques administrateurs : Desbarres (1804-12); Douglas Smith (1812-24); Townshend; Ready (1824-31); Murray Maxwell (1831); Yonug (1831-35); Harvey (1836-37) : Wright; Fitzroy (1837-41) (V. ces noms).

II. **La Situation politique.** — L'acte de 1791 (V. ce mot) eut pour effet le développement d'une ferme résistance contre l'exercice des prérogatives royales. La Couronne établissait les paroisses anglicanes, nommait évêques et pasteurs, leur attribuait des **réserves de terres** par la médiation des gouverneurs. La Constitution et les instructions subsidiaires imposent la même ingérence laïque aux paroisses catholiques : mais l'évêque de Québec passe outre par tolérance. En 1802, Robert Milnes tente de faire la nomination des curés : échec devant la résistance. En 1822, le **Bill du Canada** invoque la prérogative royale : il reste inefficace. L'attribution des revenus domaniaux et celle des émoluments des officiers civils soulèvent un autre litige dans la Chambre.

Le gouverneur général ou en chef voit ses attributions modifiées, et par la nouvelle division en deux Provinces et par l'inauguration des Assemblées législatives : en 1791, lord Dorchester a aussi sous la main les quatre Provinces maritimes, mais il n'y exerce que le mandat de commandant en chef des troupes. Simcoe réclame même contre ce mandat à l'endroit des tribus indigènes de son ressort. Nouvelles responsabilités en présence de la Chambre, sans laquelle point de lois; ainsi, le gouverneur voit son patronage affaibli, déprécié même, malgré son droit de prorogation ou de dissolution; de ce droit, Craig et Dalhousie usent et abusent, tandis que Prévost, Sherbrooke et Sydenham évitent de s'en servir.

Le lieutenant-gouverneur réside rarement au Bas-Canada et la conduite des affaires en l'absence du gouverneur est dévolue à un administrateur, président protestant du Conseil. Chaque fonctionnaire de ce rang reçoit directement ses instructions du Bureau colonial. En 1815, le plus ancien officier des troupes devient administrateur.

Les Cours de justice sont réorganisées en 1794 par une loi judiciaire. Trois districts au Bas-Canada; Québec, Montréal, Trois-Rivières, et Gaspé à part; plus, en 1823, Saint-François pour l'Est. Les deux premiers ont une Cour du Banc du roi pour le civil et le criminel, un juge en chef et trois juges puînés; en 1818 et en 1838, nomination de suppléants; aux Trois-Rivières, un juge provincial avec deux magistrats forme la Cour; à Gaspé, un juge au civil jusqu'aux causes atteignant 20 livr. st., ainsi qu'à Saint-François jusqu'à 10 livres. Dans les campagnes, l'un des juges du district siège en **cour de circuit** au civil; en 1807, les juges de paix siègent tous les trois mois au civil et dans les minces litiges pécuniaires. Dans le Haut-Canada : en 1794, une seule Cour du Banc, un juge en chef, deux juges puînés, siègent trimestriellement; en 1837, désignation de deux autres puînés, tous nommés **vice-chanceliers**. Trois ans après le nombre des districts passait de quatre à quinze. En 1793, dans les deux Provinces, les autorités peuvent créer une **Cour de Subrogation** ou de **Requêtes** pour le visa des testaments, les litiges de contrats et de dettes ordinaires. La **Cour d'Appel** est modifiée par la substitution du gouverneur, ou du lieutenant-gouverneur, ou de l'administrateur avec le Conseil exécutif, assistés du juge en chef : ce procédé créa des malaises comme compromettant l'indépendance de la magistrature : Sydenham en 1840 l'abolit pour l'avenir.

Le Conseil exécutif comprend neuf membres au Bas-Canada en 1791 et cinq dans le Haut-Canada. En 1820, Dalhousie le veut constituer du juge en chef, de l'évêque anglican, du président de la Chambre, du secrétaire local, du procureur général, du vérificateur ou auditeur général, de quatre notables de la Province : projet non réalisé. Jusqu'en 1838, ce Conseil est un comité irresponsable, les conseillers n'ayant que voix consultative.

Le Conseil législatif se compose de 15 mem-

bres au B.-C. et de sept au H.-C., choisis par les autorités en charge. Institué comme **Chambre haute,** en vue d'équilibrer les pouvoirs, il ne réussit point à réaliser l'idéal prétendu, ni par sa dignité, ni par son influence, manquant de prestige, de traditions, d'expérience parlementaire. Il passa pour un instrument commode aux mains du gouverneur ou de ses créatures. En 1820, Dalhousie le trouva tombé en discrédit et, en 1838, on le voulut rendre plus indépendant du gouverneur. Il fut toujours impopulaire.

L'Assemblée législative, créée en 1791, comptait au B.-C., en 1829, 40 comtés sans énumérer les villes et 84 représentants; en 1831, rémunérés de six shellings par jour et, en 1838, de 50 liv. st. par session d'au moins 30 jours; au H.-C., en 1798, 19 députés; en 1808, 35 membres; en 1820, 40 élus par 27 districts. Le président (Speaker) est élu au début de chaque législature et remplacé au besoin avant le terme d'échéance : le B.-C. n'en eut que quatre en 41 ans : J.-A. Panet, Chartier de Lotbinière, J.-R. Vallières de Saint-Réal et L.-J. Papineau. Le secrétaire a pour fonction de consigner les procès-verbaux des séances, de signer les ordres, de faire endosser les lois. L'huissier (Sergent-at-arms) maintient l'ordre et exécute les décisions de l'orateur. Les privilèges des députés sont l'ordre du jour des discussions, la liberté d'entrevues avec les autorités, la liberté de parole, l'immunité parlementaire. La question la plus discutée au B.-C. fut l'attribution des revenus publics. L'on trouve dans des volumes spéciaux la nomenclature des membres des Conseils exécutif et législatif, ainsi que des élus du peuple (V. J. Desjardins, **Guide Parlem.,** Québec, 1902).

III. **La Deuxième Invasion américaine.** — (V. **Invasion**).

IV. **Le Développement économique.** — La division en deux Provinces n'a point délimité leurs relations commerciales : une entente, convenue pour quatre ans (1792-96), accorde au H.-C. un huitième des recettes perçues sur les entrées au B.-C. Ensuite on en vient à l'accord suivant : libre échange interprovincial; concession proportionnelle au H.-C. des prescriptions douanières, contrôlées au bureau du Coteau-du-Lac qui est la frontière commune; contrôle aussi au bureau du H.-C. sur les importations des Etats-Unis et passant au B.-C.; répartition de ces revenus deux fois l'an. Richard Cartwright s'opposa à cette combinaison, qui fut signée néanmoins et renouvelée, de 1797 à 1818. En 1801, le commerce du H.-C. est estimé par MM. Cartwright et Mac Gill à 420.000 dollars; celui des pelleteries exportées à 600.000 liv. st. Mais les capitaux sont trop rares ou séjournent dans les bourses.

Contre l'ancien régime seigneurial, il n'y eut pas assez d'anathèmes. Il se présenta un énorme abus des concessions agraires, faites à des colons désireux de vivre dans la même région. Ainsi Thomas Dunn obtint tout un canton; d'autres se virent accorder de 12.000 à 48.000 acres par tête. Avocats, magistrats, officiers en reçoivent au H.-C. chacun 1.200, les conseillers 5.000 et 1.200 pour chaque enfant. Ce procédé ne fut arrêté qu'en 1825 par la création de la **Compagnie du Canada.**

Les fournisseurs de l'armée (1812-15) font fortune : et la contrebande des E.-U. au Canada est quasi autorisée. Le numéraire afflue du Trésor britannique : le traité de Gand (24 décembre 1814) imprime un nouvel essor au trafic et à l'industrie. En 1822, Huskisson fait adopter deux bills qui diminuent la tension des relations commerciales avec les étrangers et le Canada bénéficie pour le grain d'une prime ou d'un tarif préférentiel à Londres et aux Antilles anglaises. Mais en 1827, le parti tory revient aux anciennes restrictions en faveur des lois sur les céréales (Corn Laws). De 1830 à 1836, nouvel essor du commerce colonial.

L'industrie prend, dans cette période, un immense développement, surtout pour le bois de construction. Québec organise un chantier de construction navale, ainsi que les ports du Nouveau-Brunswick : seulement les capitaux investis proviennent de l'étranger, profitant aux armateurs et aux commanditaires. Moulins, usines, métiers attirent des groupements, noyaux de villes futures. Çà et là surgissent des brasseries, distilleries, scieries, filatures. Les forges du Saint-Maurice, toujours florissantes, manufacturent toute la quincaillerie. Les pêcheries continuent à payer de beaux dividendes : mais les capitaux engagés sont inférieurs à l'exploitation annuelle.

Le déplacement des capitalistes, enrichis par les transactions commerciales, a transporté l'argent en Angleterre : il créa une crise économique, qui amena en 1837 la crise politique. Les griefs des Ontariens se manifestent multiples et graves : fermeture des banques, stagnation du trafic, plaintes contre les droits d'entrée et de sortie. Les Provinces maritimes elles-mêmes réclament plus d'air et de liberté, n'ayant que trois ports francs, Halifax, Pictou, Sydney. La métropole, instruite par l'enquête officielle de 1828, avait le devoir de réformer ses tarifs douaniers : elle tenait à garder la colonie en tutelle, sans envisager les risques et les résultats inévitables.

V. **Le Système financier et postal.** — En 1807, essai de création d'une **Banque du Canada** avec agence à Québec et à Montréal : la législature rejette le projet en 1808; en 1811, même tentative à Kingston. En 1817, des négociants montréalais adoptent le système de la **Banque privée** ou **Banque de Montréal,** sans recours à la Chambre : le 29 mai **le Herald** publie les articles. En 1818, fondation de trois banques : **Banque de Québec, Banque du Canada** à Montréal, **Banque du Haut-Canada** à Kingston. En 1821, reconnaissance légale ou incorporation de ces sociétés financières. En 1822, la **Banque d'York** (Toronto) remplace celle de Kingston, qui a failli. A partir de 1831, les banques se multiplient dans les deux provinces au capital d'un million ou de 500.000 dollars, s'adjoignant des succursales. La **Banque britannique de l'Amérique du Nord** fut la plus florissante, ayant des succursales dans les Provinces maritimes et à Terre-Neuve.

En 1822, le Trésor de Londres, endetté par les énormes arriérés des guerres napoléoniennes, a recours à une réforme de la monnaie courante (currency). Dès 1816, la pièce d'or est la base de l'unité monétaire; la valeur légale de l'argent monnayé ne doit pas dépasser 40 shellings. En 1825, la **Banque d'Angleterre** étend aux colonies ses payements en espèces métalliques. Le Canada s'en tint au dollar, au sou (cent), et pour le numéraire et pour les billets. Aussi bien, faute d'adopter la livre sterling et ses fractions ou **coupures,** les espèces devinrent rares ou introuvables. D'autre part, les pièces d'or ou d'argent ne sortaient guère des banques : le dollar américain était le haut numéraire en argent. Ces causes gênant les transactions, il fallut recourir au papier-monnaie. Les billets de banque tinrent lieu d'or et d'argent; les coupures de 50 et de 25 sous circulaient au point d'être hors d'usage : nominalement ils étaient remboursables au pair sur présentation; en pratique, l'opération comportait un fort escompte. Jusqu'en 1830, les établissements financiers subissent de violentes critiques, surtout la Banque de Montréal qui exigeait un taux sur les billets payables ailleurs. Les propriétaires de banque étant députés ou conseillers, le crédit universel était inébranlable. La crise politique de 1837 amena la suppression des payements en espèces jusqu'à la pacification en 1839.

Le service postal relevait des capitaines des voiliers transatlantiques qui annonçaient au public le jour du départ; le port était de deux sous par lettre à bord, en dehors du transport par terre aux frais du destinataire : ce tarif fut doublé dans la suite. En 1820, une ligne rapide de Liverpool à New-York fut constituée; par cette voie le Canada était desservi. L'affranchissement légal était variable : Londres à Halifax et à Québec, 92 sous; à Montréal, 96; à Kingston, 1.04; à Toronto, 1.12; à Amerstburg, terminus d'alors 1.24. En 1821, le docteur W. Baldwin, chef du comité officiel de la Chambre du H.-C., conclut son rapport en disant « que le système postal, développé en dehors de toute sanction légale, il convient d'en affecter les revenus aux dépenses de la voirie ». En 1827, le B.-C. adoptait la même décision contre le fisc métropolitain. Le chef des postes à Québec exige, en 1831, le même affranchissement pour les journaux que pour les lettres : ce procédé emplit ses caisses de profits exorbitants : 6.404 liv. st. en quatre années. En 1839, Poulett Thompson s'empara de l'administration de la poste coloniale et créa une époque de transition.

VI. **L'Immigration et la Colonisation** (V. ces mots). — Colonie de la Rivière-Rouge (V. **Manitoba**).

VII. **Les Troubles politiques** (V. **Rébellion**).

VIII. **L'Eglise du Canada** (V. **Eglise**).

b) **Pendant l'Union** (1840-67).

I. **L'Administration.** — Cette période compte sept gouverneurs généraux : baron Sydenham, administrateur Jackson; Bagot (1841-43); Metcalf (1843-46); Cathcart (1846-47); Elgin (1847-54); W. Rowan; Head (1854-61); Monk (1861-67) : Williams, Michel, Eyre (V. ces noms).

Les lieutenants-gouverneurs de N.-E. sont: Falkland (1840-46); Hervey (1846-52); Le Marchant (1852-58); Mulgrave (1858-63); Mac Donnell (1864-65); Williams (1865-67) (V. ces noms).

Le Nouveau-Brunswick est régi par quatre lieutenants-gouverneurs : Colbrooke (1841-48); Head (1848-54); Manners-Sutton (1857-61); Hamilton Gordon (1861-66); administrateurs, Cole et Doyle (V. ces noms).

L'île Prince-Edouard a cinq lieutenants-gouverneurs : Huntley (1841-47); Donald Campbell (1847-50), Lane administrateur; Beannerman (1851-54); Daly (1854-59); Young administrateur; Dundas (1859-68) (V. ces noms).

L'île Vancouver est confiée à des gouverneurs : Vancouver, explorateur; Blanshard (1849-51); James Douglas (1851-64); Seymour (1864-66); Kennedy (1866-69); Musgrave (1869-71) (V. ces noms).

Le Territoire de Rupert est régi également par des gouverneurs : Semple (1815-16); Simpson (1821-60); Dallas (1862-66) (V. ces noms).

Il en est de même de l'Assiniboia : Christie (1833-39); Finlayson (1839-44); gouverneurs provisoires, Crofton (1846-47) et Griffiths (1847-48); Caldwell (1848-55); Johnson (1855-58); Mac Tavish (1858-70 (V. ces noms).

II. **La Situation politique.** — L'Acte d'Union (V. ce mot) une fois promulgué fut mis à exécution dans une série de huit Parlements :

Le premier Parlement, nommé et réuni sous le ministère **Draper-Ogden** (1841-42) qui se composait de huit membres, ne tint qu'une session, où l'on adopta la loi d'emprunt pour les améliorations publiques, le projet de l'amnistie politique, le bill des municipalités, de l'instruction primaire. Le ministère **Baldwin-Lafontaine** (1842-43) tint deux sessions et vota le bill des céréales, une ordonnance de judicature, une adresse à la Reine en faveur de Montréal comme capitale, une suite de propositions contre la liste civile, l'inégibilité des fonctionnaires publics.

Le IIe Parlement, sous le ministère **Draper-Viger** (1844-46) tint deux sessions et vota l'amnistie générale en principe, l'usage de la langue française, des emprunts officiels d'indemnité aux sinistrés de 1837, des lois de la milice, des écoles, des cours de justice, des postes. Le ministère **Draper-Papineau** (1846-47), ne convoqua point la législature. Le ministère **Sherwood-Papineau** (1847-48) tint une session qui adopta le projet de chemin de fer et télégraphe entre Québec et Halifax, le bill des municipalités et l'exclusion du cumul des fonctions.

Le IIIe **Parlement** (1848-51) sous le cabinet **Lafontaine-Baldwin** tint quatre sessions : la première insignifiante ne dura qu'un mois; la seconde fut témoin de la supression du français en Chambre par le Parlement impérial : ce qui n'empêcha par lord Elgin de prononcer en cette langue le discours du trône. La lutte éclata acerbe et violente entre Papineau et Lafontaine : mais celui-ci réussit à faire voter la loi d'indemnité des pertes mobilières en 1837-38 : ce fut la cause immédiate de l'incendie du Parlement à Montréal et de la dévastation des immeubles des ministres; le siège du Parlement est transféré à Toronto. La troisième session discuta le projet de réforme électorale mise en échec, les **Réserves** du clergé anglican, la réciprocité commerciale avec les Provinces maritimes. La quatrième amena l'abolition du système seigneurial, la question du projet de la Confédération, le vote des lois concernant les écoles, l'intercolonial, le recensement décennal.

Le IVe Parlement (1851-54), dirigé par le Cabinet **Hincks-Morin**, tint deux sessions : dans la première, l'on résolut la création d'une ligne de bateaux à vapeur, de la Compagnie du Grand-Tronc et du pont Victoria, du bureau d'agriculture, de la loi de la députation, réduite à 130 membres; dans la seconde, stériles discussions suivies de la dissolution du Parlement.

Le Ve Parlement (1854-57), d'abord présidé par le cabinet **Mac Nab-Morin**, qui ne convoqua qu'une session, où l'on vota des allocations, le traité de réciprocité, l'emprunt municipal du Bas-Canada, la sécularisation des réserves anglicanes et l'abolition définitive de la tenure seigneuriale. Le ministère **Mac Nab-Taché** vit naître les deux partis des Conservateurs et des Libéraux; il vota dans une première session les lois de la milice, de la franchise électorale, des écoles séparées; dans une deuxième, l'élection des membres du Conseil, l'augmentation du tarif, les allocations aux chemins de fer. Le ministère **Taché-Macdonald** adopta dans une troisième session l'organisation du service civil, la codification des lois civiles, les prisons de réforme, la création de sociétés agricoles.

Le VIe Parlement (1858-61) fut soumis à la direction du cabinet **Macdonald-Cartier** et **Cartier-Macdonald**, lequel tint quatre sessions, où l'on adopta plusieurs lois importantes dans toutes les branches de l'administration civile, militaire, financière, commerciale, agricole.

Le VIIe Parlement (1862-63), sous le ministère **J. S. Macdonald-Sicotte**, n'eut guère le temps de réunir la législature et de faire voter quelques projets secondaires.

Le VIIIe Parlement (1863-67) compta trois ministère : **J. S. Macdonald-Dorion**, **Taché-J. A. Macdonald** et **Belleau-Macdonald** (V. ces noms) et cinq sessions.

III. **Le Régime administratif.** — De 1841 à 1867, le gouverneur général reçoit son mandat du Souverain sur l'avis du Secrétaire colonial, sa suppléance et son salaire par un vote du Parlement, ainsi que son titre honorifique d'**Excellence**, la préséance et la franchise postale : il jouit du droit de grâce et des autres prérogatives. La situation comportait une dualité : responsable au Secrétaire colonial et justiciable du Parlement canadien « si l'on suppose l'existence effective d'un mandataire responsable » : c'est cette dernière hypothèse non réalisée qui fit la faiblesse de l'Union et mena forcément à la Confédération. L'exercice de ses attributions relevait de sa commission et des instructions avouées ou secrètes du ministre des Colonies.

Le Cabinet désigne alors purement le Conseil exécutif de huit membres, pris de moitié dans le Bas et le Haut-Canada. Le **Premier** est invité par le gouverneur à choisir ses collègues qu'il agrée ensuite. Il y a deux **Premiers**, à cause de l'égalité des droits con-

ventionnels des Provinces. Tantôt le gouverneur dissout le cabinet, plus souvent celui-ci démissionne lui-même.

Le Conseil, avant 1847, sert de rempart au Conseil exécutif. Sydenham tenta de le réhabiliter comme instrument, moins pondérateur qu'oppresseur et il en écarte les anciens membres. Ses successeurs suivent ses principes, mais sans résultat. En 1848, lord Elgin qualifie les Conseillers de « personnages pires qu'inutiles ». En 1853, la Chambre sollicite à Londres des modifications : le Parlement impérial laisse toute liberté au colonial. En 1860 le Conseil est doté du privilège d'élire son président.

La Chambre, en 1841, se compose d'une majorité de Conservateurs (Tories). En 1849, on dut recourir à des mesures de rigueur pour éviter les fraudes, la corruption, les actes de violence au jour du scrutin. En 1853, lord Elgin porte la représentation à 130 membres augmentant la députation des villes; l'indemnité de déplacement, de 12 sous par mille et le salaire de 40 par jour, est élevé à six piastres par jour pour une session de moins de 30 jours et de 600 au-delà. Peu à peu, l'Assemblée augmente ses pouvoirs : abrogation de la liste civile, acceptation par lord Elgin de la langue française comme officielle, amnistie générale agréée du Parlement impérial, nomination des Conseillers par le peuple, abolition des **Réserves anglicanes**, réforme du tarif, etc. L'acte des municipalités est adopté et celui du Conseil paroissial également.

Le barreau acquiert l'indépendance des magistrats et l'accroissement du nombre des tribunaux : Cours de district, Cours de division, Cours de circuit, Cours de record. La refonte des statuts a lieu en 1861, ainsi que la codification des lois.

IV. **La Situation financière.** — Elle reste épineuse en raison de l'état financier du Haut-Canada. Celui-ci est grevé d'un arriéré de 1.226.000 liv. st. Lord Russel offre de garantir par la métropole un emprunt de 1.500.000 liv.; il autorise Sydenham à émettre des obligations pour 520.333 liv. sur le fond de revenu consolidé. Les dépenses des deux Provinces unies montaient à 269.541 liv.; les recettes à 272.669. Ainsi un reliquat de 3.119 liv. devint une somme insignifiante pour toute entreprise publique, même la plus urgente.

Toutefois, en 1861, les dépenses excédant les recettes s'élèvent à 2.087.232 piastres; et, en 1866, les droits d'importation à 7.973.261 : à la Confédération, les finances sont dans un état florissant. Le tarif fiscal subit une profonde revision : les revenus douaniers atteignent 4.503.000 en 1856 et dix ans après, 7.328.000. La liste civile est réduite de 50.000 liv. à 34.628 liv. st. Les indemnités des troubles, Bas et Haut-Canada est de 100.000 en 1849. Les voies ferrées reçoivent, surtout le **Grand-Tronc**, 3.298.000 liv. jusqu'en 1857. La dette publique est proche de 60.500.000 piastres en 1860.

L'on s'appliqua aussi à unifier la monnaie courante et à garantir le système des banques. Il est à remarquer que l'on n'avait pas frappé à Londres la pièce de 25 sous : le shelling anglais le remplaça par convention. La plupart des banques songèrent à spéculer avec leurs fonds de réserve : celle du Haut-Canada et la Banque commerciale firent banqueroute.

Le système des Postes s'améliora considérablement et à l'intérieur et à l'extérieur. L'on finit par adopter le contrôle provincial. Le transport du courrier fut assuré par les lignes transatlantiques rapides, par celle de sir Samuel Cunard en 1840.

V. **La Situation économique et sociale.** — Une énorme amélioration s'opéra dans les conditions de développement : le mouvement du libre échange en Angleterre, le commerce du grain et des farines avec les Etats-Unis, la navigation des lacs, canaux nouveaux et fleuves, le tarif préférentiel maritime, la révocation du fameux **Acte de Navigation**, la réciprocité (1854-66) (V. Agriculture). Le gouverneur Sydenham constatant que tous fraudaient par contrebande sur le thé, adopta la taxe modérée de dix sous sur celui des Etats-Unis. Pour le bois de construction, W. Gladstone favorise le Canada par une réduction de 10 % sur les bois des autres pays scandinaves.

L'immigration amène un afflux d'étrangers, de 1840 à 1847 : ce sont principalement les émigrés d'Irlande : malheureusement un septième périt de contagion. En 1866, il faut consigner le soulèvement des Fenians (V. ce mot). La population augmentant aussi sur place, les industries prirent un essor considérable : la colonisation s'étendit de l'Est à l'Ouest par le système des canaux; en 1860, les terres se répartissent en seigneuries, en cantons.

La presse et la littérature comptent des adeptes résolus, journalistes, poètes, historiens, biographes, auteurs de revues périodiques (V. C. Roy, **Tableau de l'Hist. litt.**).

VI. **L'Eglise romaine.** — En 1844, le siège de Québec devient métropolitain, ayant pour suffragants les sièges de Kingston, Montréal, Toronto, Saint-Jean de Terre-Neuve et Bytown, sous Mgr Signay (V. ce nom) et Mgr Turgeon (V. ce nom). Puis vinrent les évêchés de l'Ouest : Saint-Boniface et Vancouver.

En 1852, le siège d'Halifax, sous les archevêques Walsh et Connolly, a pour suffragants Charlottetown, Saint-Jean, Arichat et Chatham.

Rapidement les Instituts religieux d'hommes et de femmes se multiplient dans chaque diocèse, à Montréal surtout : 9 d'hommes, 18 de femmes dont 5 sont de France, 2 d'Irlande, 8 du Canada (V. **Eglise**) (V. ces noms).

c) **Depuis la Confédération** (1867-1930).

I. **L'Administration.** — La colonie a compté treize gouverneurs : Stanley, vicomte Monck avec Windham et Young comme administrateurs; baron Lisgar et l'administrateur Doyle; marquis Dufferin avec O'Grady Haly et Leonard Mac Dougal administrateurs : marquis de Lorne; marquis de Landsdowe avec Russel et Ross administrateurs; comte Derby avec Montgomery Moore; comte Aberdeen avec le même et Seymour; comte Minto avec Strong et Elzear Taschereau administrateurs; comte Grey avec Sedgwick, Fitzpatrick et Girouard administrateurs; duc de Connaught; duc de Dowonshire; lord Byng; lord Willingdon (V. **Gouverneur général**).

Le **Ministère** ou **Cabinet**, composé de membres des Communes ou du Sénat et responsable devant le Parlement, exerce le pouvoir tant qu'il possède la confiance des représentants du peuple. Il est effectivement un comité du Conseil privé du roi pour le Canada. Sans analyser en détail le fonctionnement de ce système, il importe toutefois de remarquer que le cabinet est responsable envers la Chambre et que, suivant un précédent établi, il démissionne quand il devient évident qu'il a été mis en minorité par un vote important le dépouillant de la confiance des députés. Les membres du cabinet sont choisis par le premier ministre; généralement, chacun d'eux assume la charge de l'un des différents départements administratifs; cependant un même ministre peut accepter deux portefeuilles, tandis que certain de ses collègues peuvent être ministres sans portefeuille.

Liste des Ministères, depuis la Confédération (V. les noms) :

1.	Macdonald (sir J. A.).....	1er juil. 1867-6 nov. 1873;
2.	Mackenzie (Al.).....	7 nov. 1873-17 oct. 1878;
3.	Macdonald (sir J. A.).....	17 oct. 1878-6 juin 1891;
4.	Abbot (sir J.).....	16 juin 1891-5 déc. 1892;
5.	Thompson (sir J. S. D.)...	5 déc. 1892-12 déc. 1894;
6.	Mackenzie Bowell (sir)...	21 déc. 1894-27 avril 1896;
7.	Tupper (sir Ch.).....	1er mai-8 juil. 1896;
8.	Laurier (sir W.).....	11 juil. 1896-6 oct. 1911;
9.	Borden (sir R.).....	10 oct. 1911-10 juil. 1920;
10.	Meighen (A.).....	10 juil. 1920-29 déc. 1921;
11.	Mackenzie King (W. L.)..	29 déc. 1921-28 juin 1926;
12.	Meighen (A.).....	29 juin-25 sept. 1926;
13.	Mackenzie King (W. L.)...	25 sept. 1926-juin 1930;

Les sessions du Parlement fédéral sont limitées, en principe, à une période de cinq années; et la durée d'un Parlement se compte depuis la date du retour des brefs d'élection jusqu'à celle de la dissolution, ces deux jours inclus. L'administration fédérale dénombre 16 Parlements, à partir de 1867, avec un nombre variable de sessions :

1er Parlement (1867-72), tenant 5 sessions; 2e Parlement (1873), 2 sessions et dissolution; 3e Parlement (1874-78), 5 sessions; 4e Parlement (1879-82), 4 sessions; 5e Parlement (1883-86), 4 sessions; 6e Parlement (1887-90), 4 sessions; 7e Parlement (1891-96), 6 sessions; 8e Parlement (1896-1900), 5 sessions; 9e Parlement (1901-04), 4 sessions; 10e Parlement (1905-08), 4 sessions; 11e Parlement (1909-11), 3 sessions; 12e Parlement (1911-17), 6 sessions; 13e Parlement (1918-21), 5 sessions; 14e Parlement (1922-25), 4 sessions; 15e Parlement (1926), 1 session et dissolution; 16e Parlement (1926-...), 4e session (1930).

II. **La Situation politique.** — Les causes principales qui amenèrent la Confédération (V. **Acte**) étaient l'antagonisme des partis, la représentation proportionnelle ontarienne selon la population, les crises ministérielles trop fréquentes, l'inutilité des appels au peuple.

Le 26 mars 1867, la Reine signe la Constitution ou **Acte de l'Amérique Britannique du Nord** (V. ce mot), mise en vigueur le 1er juillet suivant; acte modifié et élargi par les conférences coloniales successives, surtout par celle de 1926-27.

La situation politique est surtout déterminée par cette dernière Conférence Impériale qui a défini les Dominions — à savoir l'Etat libre d'Irlande, le Commonwealth d'Australie, l'Union Sud-Africaine, la Nouvelle-Zélande, la colonie insulaire de Terre-Neuve avec portion du Labrador continental, la Rhodesia du Sud et l'île de Malte — comme des « communautés autonomes dans le giron de l'Empire, égales en statuts et de nulle façon subordonnées l'une à l'autre dans la gestion de leurs affaires domestiques ou étrangères, bien que unies par une commune allégeance à la Couronne, et associées librement comme membres du Commonwealth des nations britanniques ». Comme conséquence de cette égalité de statuts, la conférence a établi que le gouverneur général (V. ce mot) « est le représentant de la Couronne, possédant, dans toutes les affaires publiques administratives du Dominion, les mêmes prérogatives que Sa Majesté en Grande-Bretagne », que « le gouvernement de chaque Dominion a le droit d'aviser la Couronne sur toutes choses affectant l'administration de ses affaires et le droit de négocier certains traités » (V. **Sénat, Chambre des députés**).

L'**électorat fédéral**, d'après l'Acte de 1867, était régi par les lois électorales des Provinces, à moins que le Parlement n'en décidât autrement. De la sorte, le droit de vote, aux élections fédérales et provinciales, était accordé aux mêmes citoyens, aucune distinction n'étant apportée à son exercice ; mais en 1885, le Parlement votait la loi dite **Franchise électorale**, qui définissait les qualités requises pour le vote fédéral : le droit était restreint en principe au propriétaire ou à l'occupant d'une terre de valeur spécifiée, aux fils des propriétaires ruraux sous certaines conditions. Chaque Province conservait sa propre loi aux élections locales. En 1898, les règles régissant ces dernières furent de nouveau appliquées aux fédérales; toutefois, en 1905, à la création des Provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, il fut disposé, par voie d'amendement, que le suffrage universel adopté en 1895 par les Territoires serait seul reconnu des législatures des deux Provinces. Dans les autres, l'exercice du suffrage était modifié de temps en temps : par exemple, le Manitoba, doté en 1888 du suffrage universel, l'étendit aux femmes en 1926 : la même année, même faveur leur est accordée en Alberta et en Saskatchewan. La Colombie adopta ce suffrage en 1904, l'Ontario en 1907, le N.-B. en 1926 : mais les premières Provinces ne l'octroyèrent aux femmes qu'en 1917 et la dernière en 1919. Dans le Québec et l'île Prince-Edouard, le suffrage provincial demeura restreint aux hommes propriétaires. En N.-E., il en fut de même jusqu'en 1920, date du suffrage concédé aux personnes des deux sexes.

Toutefois, en 1917, durant la guerre, la loi modifia le système en vigueur aux élections fédérales : droit de vote fut concédé aux femmes et filles, proches parentes des militaires des armées de terre et de mer. En 1920, un nouveau régime fut établi pour les élections fédérales : après certains amendements (1921-22), le droit de vote fut octroyé à tous les sujets britanniques de l'un et de l'autre sexe, âgés de 21 ans au moins, ayant habité le Canada l'espace d'un an et résidé deux mois dans la circonscription : mais en 1922 cette dernière restriction fut supprimée. Il faut observer que, à l'heure actuelle, les seuls sujets adultes privés du droit de vote sont : les détenus condamnés, les pauvres hospitalisés, les magistrats nommés par le gouvernement fédéral, les agents électoraux rémunérés, les coupables de corruption ou de pratiques illégales, certains Indiens, les Chinois, Japonais, Hindous exclus du vote provincial.

En 1926, on dénombrait au Canada 4 millions 667.380 électeurs, qui ont exprimé, la même année, 3.273.062 suffrages : l'Ontario compte 1.847.512 et le Québec 1.133.633 électeurs.

III. **Gouvernements provinciaux.** — Dans chacune des Provinces, le pouvoir souverain est représenté par un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général en conseil. Il administre avec les avis et l'aide de son ministère ou Conseil exécutif, lequel est responsable devant la législature et démissionne lorsqu'il cesse de jouir de sa confiance. A l'exception de Québec, qui possède tout à la fois un Conseil législatif et une Assemblée législative — le Conseil législatif de la N.-E. a cessé d'exister en 1928 — toutes les autres Provinces, n'ont qu'une seule Chambre ou Assemblée législative élue par le peuple. Les détails de leur fonctionnement sont assez complexes (V. Ann. du Can., 1922-23). L'on décerne au lieutenant-gouverneur le titre de « Son Honneur » et celui de « Honorable » pour le reste de sa vie.

IV. **La Province de Québec** (V. ce mot).

V. **La Province de l'Ontario** (V. ce mot).

VI. **Les Provinces maritimes** : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Prince-Edouard (V. ces mots).

VII. **Les Provinces centrales** : Alberta, Manitoba, Saskatchewan, et jadis Territoires du Nord-Ouest (V. ces mots).

VIII. **La Province du Pacifique** : Colombie, Yukon (V. ces noms).

IX. **Les Eglises du Canada**: Anglicane, Baptiste, catholique, congrégationaliste, grecque, luthérienne, méthodiste, presbytérienne, unie (V. ces mots à **Eglise**).

X. **Représentants du Canada à l'étranger.** — Les colonies de l'Amérique du Nord avaient accrédité à Londres un délégué ou représentant dont la mission était à la fois économique et diplomatique. Au XVIII^e^ siècle, l'on s'aperçut que cette modalité constituait un moyen de communication avec la métropole, bien supérieur à des visites officielles ou à une simple correspondance. Edmund Burke, homme d'Etat réputé, fut quelques années agent de la colonie de New-York, après 1771. Au Canada, la Nouvelle-Ecosse la première adopta ce procédé, sa législature ayant envoyé un agent à Londres en 1761. Le Nouveau-Brunswick suivit cet exemple en 1786, le Haut-Canada dès 1794, le Bas-Canada en 1812 et la Colombie en 1857. Pendant les quelques années qui suivirent 1845, plusieurs des Colonies furent représentées à Londres par leurs propres agents, nommés par le Secrétaire d'Etat et payés par les colonies elles-mêmes : le système ne fut pas de longue durée.

(V. **Commissaire** pour les diverses sortes de représentations.)

XI. **La Population** augmente chaque année, et en raison de la natalité et de l'afflux des immigrants. Elle dénombrait en 1923, à peu près 9.800.000 et, en 1930, 9.934.500 âmes.

En 1921, la **dette nationale** consignait 2 milliards, 628 millions, 350 dollars; en 1929, elle est réduite à 2 milliards 270.194.355.

BIBL. — The Makers of Can., index, Toronto, 1911; Can. and Prov., index, ib., 1917; *France-Canada*, revue mens., Paris, 1928; Annuaire du Can., Ottawa, 1929.

CANADIEN (Le), journal fondé à Québec en 1806 comme l'organe de la majorité dans l'Assemblée législative.

Les historiens anglais ont sans cesse maintenu que les rédacteurs de ce journal ne s'inspiraient d'ordinaire que de préjugés à l'endroit de l'élément anglais. D'autre part, ils ont dû reconnaître que la situation de l'Assemblée était intenable en l'absence d'un pouvoir public pondérateur, le gouverneur et le Conseil exécutif, composé de ses créatures, pouvant se passer de toute consultation législative. Si les réclamations et les votes de l'Assemblée paraissaient inconstitutionnels, ils n'en étaient pas moins fondés sur les droits antérieurs, les us et coutumes légalement reconnus, et sur le principe parlementaire de la majorité. L'avenir devait aussi bien aboutir au **Gouvernement responsable** (V. ce mot). En 1810, le gouverneur Craig emprisonna les rédacteurs principaux et fit saccager les bureaux de la presse : le blâme de l'autorité métropolitaine lui réserva une surprise. L'historique du **Canadien** est inséparable de la biographie de M. Pierre Bédard (V. ce nom).

Le Canadien, fondé le 22 novembre 1806, était hebdomadaire. Disparu le 14 mars 1810, il renaissait le 19 janvier 1820 jusqu'au 12 mars 1825. Nouvelle interruption jusqu'au 17 août suivant, puis reprise par quelques numéros seulement. Enfin, **le Canadien** ressuscite le 7 mai 1831 à deux numéros par semaine jusqu'au 9 mai 1832; puis, à trois jusqu'au 5 mai 1857, quotidien alors jusqu'au 6 novembre, semi-quotidien jusqu'au 4 juillet 1874, quotidien de nouveau jusqu'à son décès à Montréal, le 11 février 1893, où il fut transféré de Québec le 7 décembre 1891.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Mém. Soc. Roy. Can., année 1904.

CANADIEN NORD (Chemin de fer) (Canadian Northern), réseau des voies ferrées construites en vue du développement des Prairies de l'Ouest.

La construction de ce réseau fut commencée en 1896 par une ligne allant de Gladstone au lac Dauphin (Manitoba) : MM. Mackenzie et Mann achetèrent la charte, octroyée en 1889 avec des concessions de terrain. Des contrats de libre exploitation temporaires vinrent englober les chemins de fer du Manitoba et du Northwestern jusqu'au Portage-la-Prairie; les Compagnies fusionnèrent pour former celle du Canadien Nord, qui comprit alors les voies du Sud au Minnesota, de l'Ontario, de la Rivière-la-Pluie, de Duluth et de Port-Arthur : le réseau embrassait une étendue de 2.557 milles.

En 1903, une nouvelle ligne se prolongea jusqu'à Edmonton dans les Territoires, grenier des céréales. Le gouvernement fédéral garantissait aussitôt les obligations de la Compagnie à 13.000 dollars le mille. En 1912, des embranchements partant d'Edmonton furent construits vers le Nord et les Rocheuses. En 1910, la Colombie garantissait l'intérêt de 35.000 dollars par mille d'obligations sur un parcours d'environ 600 milles. La Province de l'Ontario lui accorda des concessions entre Port-Arthur et Sudbury; et l'on construisit une ligne jusqu'à Toronto. Dans l'Est, la Compagnie a une ligne entre Ottawa et Hawkesbury, et jusqu'à Montréal et Québec.

Ainsi la Compagnie a organisé pour l'exploitation des céréales, des bois, des minerais tout un réseau, le troisième qui va de l'Atlantique au Pacifique. Après la grande guerre, pour éviter la faillite, le gouvernement fédéral s'en est emparé et l'a rattaché au **Canadien National.** (V. ce mot.)

BIBL. — Can. and Prov., Index, Toronto, 1917; *The Americana*, New-York, 1906.

CANAUX (Les), rivières artificielles qui servent à la navigation, à la dérivation, à l'irrigation, au desséchement.

1. Canal Lachine. — Les Sulpiciens de Montréal sentirent les premiers la nécessité de contourner les rapides. M. Dollier de Casson (V. ce nom) signa un contrat pour le creusage d'un canal d'environ un mille de long de douze pieds de large, de deux à trois de profondeur. Commencé en 1700, le travail ne fut pas achevé, faute de ressources. En 1708, le roi intervint, mais sans verser un denier; en 1714, M. Bégon pressa le ministre de mener l'œuvre à bonne fin. En 1717 et en 1733, l'ingénieur Chaussegros de Léry traça de meilleurs plans, toujours sans résultat.

Sous la domination anglaise, nouvelles tentatives : en 1791, en 1812, 1815, 1817, 1819. Ce n'est qu'en 1821 que le gouvernement du Bas-Canada assuma la tâche de terminer l'entreprise; le canal fut ouvert le 18 août 1824 et fut amélioré dans la suite.

2. Canal Beauharnois. — Pour des accommodations stratégiques, le gouvernement bri-

tannique entreprit le creusage des canaux du Saint-Laurent en 1779; l'un aux Rapides de la Faucille au-dessus de la Pointe-aux-Cascades; l'autre au Trou-du-Moulin; le troisième au Rocher-Fendu; le quatrième au Côteau-du-Lac; ils furent exploités jusqu'en 1805. En 1842, les ingénieurs creusaient le canal de Beauharnois, qui fut ouvert à la navigation en 1845.

3. **Canal Soulanges.** — En 1891, le gouvernement songea à remplacer le précédent par un canal situé sur la rive nord : le canal de Soulanges fut achevé en 1899 sur une longueur de 14 milles, avec cinq écluses, et une profondeur de quinze pieds.

4. **Canal Cornwall.** — Situé à la tête du lac Saint-François, il sert à éviter les rapides du Long-Sault. Les travaux, commencés en 1834, suspendus durant les Troubles de 1837, ne furent terminés qu'en 1843; il fut élargi en 1900.

5. **Canaux Williamsburg.** — Sous cette dénomination se classent : le canal Farran (1844-47), le canal Plat (1844-47), le canal Galops (1847) : leur longueur s'étend seulement à sept milles. Le dernier nom seul est resté et le Galops fut amélioré en 1903.

6. **Canal Chambly.** — En 1745, les ingénieurs français se mirent à étudier les rapides du Richelieu, afin d'atteindre par eau et sans portage le lac Champlain. En 1812, les Anglais ouvrirent enfin les yeux sur l'importance militaire de cette voie de communication et de transport. Mais les travaux ne furent effectivement entrepris qu'en 1830 pour se terminer en 1843. En 1850, on perfectionna le canal sur un parcours de douze milles avec neuf écluses.

7. **Canal Rideau.** — En 1826, le gouvernement de Londres choisit le lieutenant-colonel John By (V. ce nom) pour la construction de ce canal, destiné à relier la rivière Ottawa à Kingston. L'ingénieur évalua les dépenses à 474.000 £, projet qui étonna et souleva des contradictions; il fallait aménager sur le parcours 36 écluses. Les travaux furent achevés en 1832 et **le Pumper** fut le premier vapeur à effectuer le trajet. En 1834, le **canal de Perth** vint se greffer sur le Rideau.

8. **Canaux Ottawa.** — Le premier à Sainte-Anne de Bellevue, n'est qu'une écluse à l'embouchure de l'Ottawa. Le second est le canal de Carillon avec l'écluse de la Chute-à-Blondeau, distante de quatre milles en amont. Le troisième est celui de Grenville, encore un mille et demi plus haut. Tous ne sont utilisés que pour le commerce du bois de charpente.

9. **Canal Murray.** — C'est moins un canal qu'une tranchée d'environ cinq milles, coupant l'isthme de la presqu'île Prince-Edouard, de la baie de Quinté à celle de Wellers (1882-1890).

10. **Canaux Trent.** — Le plan primitif était d'établir une voie navigable entre le lac Huron et la baie de Quinté par les lacs Simcoe et Rice, et la rivière Trent. Durant soixante-dix années, le projet fut discuté et demeura en suspens : la distance est de 235 milles. En 1907, le Parlement décréta l'amélioration des travaux entre Quinté et Rice sur un parcours de 124 milles. Ensuite on élabora un plan, par le canal Newmarket, pour atteindre le lac Simcoe. Il s'agit dans l'avenir de creuser ou de draguer la rivière Trent jusqu'à la baie Georgienne.

11. **Canal Burlington.** — C'est une tranchée dans un banc de sable à l'entrée de la baie de ce nom, qui conduit au port de Hamilton. Commencé en 1823, il fut ouvert à la navigation en 1830 et perfectionné en 1912.

12. **Canal Desjardins.** — Construit en 1826, il fut livré au passage des vapeurs ou voiliers en 1837, de Burlington à Dundas. Pierre Desjardins, qui lui a donné son nom, en fut le promoteur. Il ne mesure guère que trois milles et demi de longueur et n'est plus utile au service.

13. **Canal Welland.** — Le plus important du genre, il sert à rejoindre les eaux du lac Erié à celles du lac Ontario en contournant les chutes du Niagara. Un groupe d'ingénieurs en conçut le plan en 1816. Mais tout le mérite de l'exécution revient à William Hamilton Merrit (V. ce nom). Il forma en 1824 la **Compagnie du Canal Welland,** qui reçut sa charte au capital social de 40.000 £. Le 27 novembre 1829, les vapeurs partis du Port Dalhousie (Ont.) aboutissaient au Port Colborne sur le lac Erié. Depuis cette époque, le canal a subi des améliorations successives et même des transformations. Son prolongement a été ouvert en mai 1930.

14. **Canal Saut-Sainte-Marie.** — Ce canal, projeté en 1797, pour faire communiquer le lac Supérieur avec le lac Huron, n'a qu'un mille de long et fut ouvert en 1895. Il sert à un trafic considérable de nos jours.

Bibl. — Can. and Prov., *Index*, Toronto ,1917.

CANNIFF (William) (1830-1910), docteur en médecine, professeur, écrivain, historien.

Fils de Jonas et de Letta Flagler, tous deux descendants de loyalistes, il naquit le 20 juin 1830 à Thurlow, près de Hastings (Ont.). Il fit ses études au collège de l'Université Victoria de Cobourg, à l'école de médecine de Toronto et à l'Université de New-York, où il reçut le diplôme de docteur en 1854. L'année suivante, admis au nombre des chirurgiens du Collège Royal d'Angleterre, il servit en Crimée auprès des blessés. De retour au pays

natal, il pratiqua la médecine d'abord à Belleville, ensuite à Toronto. On lui confia la chaire de professeur de pathologie générale et de chirurgie au collège Victoria et il devint sous-doyen de l'Ecole de médecine de Toronto (1883-91). Il mourut à Belleville le 18 octobre 1920.

Sur les matières médicales, il a publié : **Manual of the Principles of Surgery** (1866) ; **The Medic. Profession in Upper Can.** (1783-1850) ; ensuite sur l'histoire : **An Histor. Narrative** (1894) ; **Canadian Nationality** (1895) ; **The Early Settlement of U. Can.** (1869) ; **Upper Canadian Rebellion**, 1837 (1898).

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1898 ; *Can. Who's who* (1910) ; *The Americana*, New-York, 1903-06 ; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

CANON (Jacques), capitaine au long cours, commandant de la flotte chargée de ravitailler Québec, lieutenant de frégate.

Le nom de Canon ou Kanon se rencontre souvent dans les rôles de la marine de Dunkerque, entre 1711 et 1761. Il est donc probable que le capitaine était originaire de cette ville.

En 1756, Canon était commandant du corsaire **Le Prince de Soubise**, senau de 200 tonneaux, 16 canons et 10 pierriers, armé à Dunkerque par les armateurs Caillez et Bénard. Dans une croisière, du 3 octobre au 23 novembre, il enleva plusieurs bâtiments. Le 6 du premier mois, près du littoral d'Angleterre, il cribla de boulets un corsaire plus fort que lui et l'aurait enlevé à l'abordage, sans un coup de vent qui l'en sépara. Il combattit à demi-vêtu, entraînant officiers et marins. Le capitaine Holburn (V. ce nom), neveu de l'amiral, fut blessé mortellement. Cet exploit valut à Canon le brevet de lieutenant de frégate.

En 1758, il commandait la frégate **La Valeur**, armée de 20 canons. Le 30 janvier, il s'emparait du corsaire anglais **Le Vernon**. A la fin d'avril **La Valeur** et **La Mignonne** commandée par le capitaine Sauvage, escortaient un convoi de trois navires marchands, chargés de blé et de riz pour Québec. Les deux habiles marins surent éviter les croiseurs anglais ; ils enlevèrent même **La Marie**. M. de Bougainville rentra en France, avec la mission d'implorer du roi les secours en hommes et en vivres. M. Berryer s'adressa à la maison Pierre Desclaux et fils, armateurs de Bordeaux, pour opérer l'envoi de ces secours. La flotte déboucha de la Gironde dans la seconde quinzaine de mars 1759 ; elle se composait de dix-huit voiliers, sous le commandement en chef de M. Canon :

La Toison-d'Or, 300 tonneaux, 12 canons, 48 hommes, capitaine Joseph Marchand, de Québec ;

L'Amitié, 130 t., 6 can., 20 h., capitaine Michel Voyer, de Québec ;

La Vénus, 200 t., 8 can., 38 h., capitaine Jean Carbonel, Canadien ;

La Charmante-Rachel, 230 t., 4 can., 24 h., capitaine Jean Tanays, de Bordeaux ;

Le Machault, frégate, 550 t., 26 can., 166 h., capitaine Jacques Canon ;

La Chézine, flûte, 430 t., 22 can., 92 h., capitaine Pierre-Nicolas Guyot dit Duclos, de Saint-Malo ;

Le Rameau, 120 t., 2 can., 23 h., capitaine Louis Nadreau, d'Oléron ;

Les Quatre-Frères, 500 t., 20 can., 80 h., capitaine François Géraud, de Bordeaux ;

Le Bienfaisant, 356 t., 22 can., 107 h., capitaine François de Courval, de Québec ;

L'Aimable-Nanon, frégate, 400 t., 22 can., 100 h., capit. Martin Minbielle, de Bayonne ;

L'Angélique, 450 t., 18 can., 66 h., capitaine Jean Gramon, de Bordeaux ;

Le Swinton, prise anglaise, 200 t., 8 can., 30 h., capitaine Jean Goret de Grand-Rivière, de Saint-Malo ;

L'Elisabeth, 180 t., 180 t., 10 can., 27 h., capitaine François Bricheau, de Sainte-Foy ;

Le Duc-de-Fronsac, 450 t., 26 can., 87 h., capitaine Jacques Villeur, de Meschers ;

L'Américain, 400 t., 18 can., 69 h., capitaine François Delouche, d'Oléron ;

Les Bonnes-Amies, 110 t., 4 can., 20 h., capitaine Paul Clémenceau, de Bordeaux ;

La Victoire, 150 t., 12 can., 52 h., capitaine uGillaume Hamon, de Saint-Malo ;

Le Machault, navire amiral, partit de Bordeaux le 22 mars 1759, ayant 16 bâtiments sous son escorte. M. de Bougainville monta sur **La Chézine** qui, ayant navigué huit jours, prit les devants seule et arriva à Québec le 10 mai.

Trois navires du roi complétaient l'escadre : **La Pomone**, frégate commandée par Pierre Sauvage, qui mit à la voile à Brest, le 21 mars ; **L'Atalante**, frégate commandée par le capitaine Vauquelin (V. ce nom) et la flûte **La Pie**, sorties de Rochefort, le 25 mars.

« Jamais joie ne fut plus grande, écrit Foligné. L'arrivée de la flotte ranima le cœur de tout un peuple qui, pendant le cours d'un hiver des plus durs, avait été réduit à un quarteron de pain et à une demi-livre de cheval. » Les marins apportaient : 13.300 barils de farine ; 8.475 de lard ; 6.392 de vin ; 1.030 d'eau-de-vie ; 200 milliers de poudre, 600 hommes de recrue, environ 2.000 matelots ; des fusils, de la graisse, du plomb, des clous, de la toile, de la laine, des souliers...

Après la prise de Québec, la flotte ne comprenait plus que 10 unités : **Machault, Chezine, Colibri, Vénus, Bienfaisant, Swinton, Maréchal, Duc, Elisabeth, Soleil-Royal** ; les au-

tres avaient péri dans l'inutile tentative des brûlots. Le 23 novembre, les quatre derniers furent jetés à la côte par un furieux coup de vent, au saut de la Chaudière, à une lieue au-dessus de Québec. Deux jours après, à une heure du matin, le capitaine Canon appareilla de Sillery avec les six voiliers restant. Les Anglais lui tirèrent, à la traverse, plus de 300 coups de canon; **Le Swinton** seul disparut. Le 23 décembre, il entrait en rade de Brest. Sa carrière, après 1761, est perdue dans les ombres de l'oubli.

Bibl. — P.-G. Roy, *Les Pet. Choses de notre Hist.*, 3e série, Lévis, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CANOT, mot d'origine américaine, passé en français par l'intermédiaire de l'espagnol **canoa,** à la fin du XVIe et au XVIIe siècle.

Ce véhicule est fait d'écorces de bouleaux, cousues ensemble avec la racine d'épinette. L'écorce est garnie à l'intérieur de très minces planchettes de cèdre ou de quelque autre bois léger; ce sont les **lisses.** Sur le travers de ces lisses, à cinq pouces à peu près de distance, sont les courbes ou **varangues** qui tiennent tout le canot. Leurs extrémités sont fixées dans une pièce de bois qui entoure le canot et dont les bouts sont repliés pour former les **pinces;** cette pièce prend le nom de **maître.** Le canot peut mesurer de 30 à 33 pieds de longueur sur 5 de largeur et 2 de profondeur. Il joint à beaucoup de solidité et de capacité une légèreté telle que deux hommes le peuvent porter sur leurs épaules. Il est mis en mouvement au moyen d'avirons que les voyageurs font battre en cadence avec une vitesse et une adresse surprenantes. Le gouvernail, ou plutôt celui qui le tient, est seul debout à l'arrière; le guide, seul à l'avant. Les autres hommes, qu'on nomme les **milieux,** sont placés deux à deux sur des bancs disposés à cet effet. Quand la frêle embarcation reçoit quelques brêches, il faut sans retard la décharger sur le rivage et procéder à son radoub. L'opération se fait de deux manières. Si le dommage est considérable, il faut poser une pièce que l'on coud avec du **watap** ou racine d'épinette; si l'accident est moindre, il suffit de gommer avec la racine de sapin. Comme toutes les coutures des pièces sont recouvertes de gomme pour fermer tout passage de l'eau, il arrive souvent que cette résine se fond à la chaleur ou s'enlève au choc des roches dans les rivières et leurs rapides; il faut alors de toute nécessité regommer les coutures plusieurs fois le jour.

Bibl. — Mgr Taché, *Journal, Le Droit,* Ottawa, 21 juillet 1923; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. 72; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CANSEAU (Campseau, Canceau, aujourd'hui **Canso),** terme qui désigna jadis le cap, le fortin, le détroit qui sépare la Nouvelle-Ecosse du Cap-Breton : en micmac : **kam** au delà, **sok** falaise.

Le détroit mesure environ quatorze milles et demi de long. Champlain mentionne le premier (1603) « ce détroit », en lui donnant une mesure exagérée de « deux lieues de large et vingt-cinq de long ». En 1604, il écrit que « Pont-Gravé avait le rendez-vous des vaisseaux à Canceau ». Ce fut sur les rochers du cap que vint se briser, en juin 1629, le vaisseau frété par le Père Noyrot (V. ce nom). Nicolas Denys, en 1636, appela la passe **détroit de Fronsac.**

Le cap Canseau est un port, a-t-on écrit, accommodé aux pêcheurs avec le **Fort Louis** qui fut pris aux Français par le capitaine Cyprien Southack en l'année 1690. On rentra en sa possession en 1714, en vertu des clauses 12-14 du traité d'Utrecht. Le lieutenant Young, *commandant* **La Rose,** y vint en 1716, trouva 30 voiliers français faisant la pêche et les somma de se retirer; il reçut la réponse qu'ils regardaient ce littoral comme étant dans les limites anglaises. Néanmoins, les Français y reviennent, l'été suivant, avec 300 bâtiments environ, élevant des cabanes et des échafauds, choisissant les meilleures places et se prévalant, en 1718, des avis du gouverneur de Louisbourg, réclamant le droit de pêche et prêts à défendre leurs intérêts; ce qui est la violation du traité. Ces constatations émanaient des sieurs Oliver Noyes, John Mashall et compagnie, de Boston. Aussi bien, en 1720, les Anglais y construisent un fort avec une garnison contre les réclamations de la Marine de Versailles. En 1744, le flibustier Doloboratz attaque ce poste, qui fut pris par le capitaine Duvivier (V. ce nom).

Bibl. — R.-G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, tabl. gén., Cleveland, 1701; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; J.-S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918.

CANTON, mot qui désigne au Canada une division territoriale du comté et traduit le terme anglais **township,** au moins approximativement.

M. de Tocquevile affirme que ce dernier mot tient le milieu entre le canton et la commune de France. M. Gérin-Lajoie, dans son roman **Jean Rivard,** publié en 1862 dans les **Soirées canadiennes,** est le premier à l'introduire dans la littérature : « Je me servirai, dit-il, dans le cours de ce récit, du mot **canton,** de préférence au mot **township,** qui n'a pas d'équivalent en français. » (V. Bull. des Rech. hist., 1924.)

Vers la fin du XVIIIe siècle, le gouverne-

ment britannique institua cette division géographique en vue de délimiter les concessions de terres nouvelles; sauf les seigneuries et les fiefs déjà répartis sous le régime français, tous les comtés de la Province de Québec embrassant alors le pays entier furent divisés en cantons, à partir de 1790. L'étendue ou superficie moyenne était de 60 à 100.000 acres; la forme du canton correspondait d'ordinaire à un carré de 6 à 9 milles de côté. En 1906, la Province de Québec comptait 430 cantons, les uns affectés à la colonisation agricole, les autres à des fins industrielles; en 1907, M. A. Turgeon, ministre des Terres et Forêts, en a établi 30 nouveaux. Tous ont reçu, à l'époque de leur érection respective, des appellations qui perpétuent la mémoire de navigateurs célèbres et d'anciens concessionnaires des droits de chasse et de pêche.

BIBL. — E. Rouillard, *Bull. du Parler fr.*, novembre 1907, Québec; Bull. des Rech. hist., tabl. génér., Beauceville, 1925.

CAOUETTE (Aurélie) (1833-1905), fondatrice et première Supérieure des Religieuses



CATHERINE-AURÉLIE CAOUETTE, FONDATRICE.

Adoratrices du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe. — Ce nom de famille paraît être le terme breton Kahouet ou Cahouet, devenue **Caouette**, qui signifie cage en général.

Pierre Cahouet (1669-1735) était fils de Jean et de Marie Vallée, natifs de Landerneau en Finistère (Basse-Bretagne). Il vint au Canada, ou comme marin ou comme soldat, dans les troupes de la marine, et il épousa au Cap-Saint-Ignace, le 27 juillet 1693, Marie-Anne Gaudreau (1672-1747). Selon Tanguay, quinze enfants naquirent de leur union. L'un d'eux, Jean-Baptiste (1701-50), épousa à Québec (25 août 1729), Geneviève Préjean (1706-33); son fils Claude-Raphaël (1732) se maria (3 mai 1751) à Marguerite-Geneviève Chevalier (1723-56); son fils Joseph s'allia (14 août 1788) à Marie-Charlotte Coiteux; leur fils Joseph (1799-1883), forgeron, épousa à Saint-Hyacinthe, le 2 février 1818, Marguerite Olivier (1795-1861), fille de Basile et de Marguerite Chauvin. De ce mariage sont issus neuf enfants : Joseph, Charles, Xavier, Elie, **Aurélie**, Elisabeth, Victorine, Basile, Rémi.

Aurélie naquit le 11 juillet 1833 sur la paroisse actuelle de Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe. Elle suivit l'école primaire jusqu'à sa douzième année. En 1845, elle entra au pensionnat des Sœurs de la Congrégation jusqu'en 1850. Durant dix années, elle suivit la direction de l'abbé Raymond, fit plusieurs retraites à la maison mère des Sœurs de Notre-Dame à Montréal, ouvrit son âme au Supérieur des Sulpiciens, M. Nercam, à Mgr Bourget et à Mgr Prince. Celui-ci finit par accéder aux communications de Mgr l'évêque de Montréal concernant un nouvel Institut sous le vocable du **Précieux-Sang.** Admise au nombre des tertiaires dominicaines, le 30 août 1854, Aurélie choisit le nom de **Catherine-Aurélie,** en l'honneur de sainte Catherine de Sienne; elle avait passé par des épreuves physiques, ayant gardé le lit durant dix mois, et par des souffrances morales au foyer et en société.

Avant de mourir, Mgr Prince avait informé M. Raymond (14 septembre 1859) qu'il avait décidé de fonder une communauté contemplative en l'honneur du Précieux-Sang. Puis, durant sa dernière maladie, il le chargea de bénir en son nom la chambre de Catherine-Aurélie, mandant à celle-ci de la considérer comme son oratoire, son cloître et sa cellule, en attendant d'avoir une maison. Sa Grandeur mourut le 5 mai 1860. Son successeur fut Mgr Joseph La Rocque. La mère d'Aurélie s'éteignait, le 31 janvier 1861. Après de longues hésitations, le 14 avril suivant, l'évêque de Saint-Hyacinthe se résolut de faire la fondation. Catherine-Aurélie eut pour compagnes trois jeunes filles : Elisabeth Hamilton, Anglaise convertie, Sophie Raymond, nièce de son directeur et grand vicaire, Euphrasie Caouette, sa cousine germaine; son père leur céda sa maison, où elles vécurent, du 14 septembre 1861 à la même date en 1863. Mgr La

Rocque et M. Raymond tendirent la main aux aumônes de la charité en leur faveur. Et on leur donna le saint habit des Adoratrices du Précieux-Sang et du culte de Marie-Immaculée, le 14 septembre 1861. Sœur Catherine-Aurélie fut nommée Supérieure, Sœur Elisabeth assistante et Sœur Sophie secrétaire. Le 14 septembre 1863, messire Edouard Secours, curé de Saint-Hyacinthe, leur avait fait don d'un vaste terrain, où s'élevait une maison, nommée d'abord le **Blanc monastère**, ensuite la **Maison blanche**. Ce fut le jour aussi de la profession religieuse, sous les yeux de trois ou quatre postulantes et entre les mains de *Mgr Bourget, mais seulement* de la Supérieure; les trois autres étaient remises au 8 décembre suivant pour l'accomplissement de cet acte important.

On ne tarda guère à songer à la fondation d'un plus vaste local : les constructions, grâce à M. Lecours et à des bienfaitrices, durèrent quatre ans. En 1864, par un bill de la législature, l'Institut obtint l'existence légale et Sa Sainteté Pie IX lui accordait des faveurs spirituelles. Le 15 avril 1866, Mgr Joseph La Rocque leur conférait l'existence canonique par mandement spécial; le 26 juin 1867, il présidait l'entrée des Religieuses au nouveau monastère et, en septembre, ayant démissionné, Sa Grandeur se retira à la **Maison blanche.** En 1869, eut lieu la fondation du monastère de Toronto et en 1871 celle de Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. La clôture régulière est introduite à la maison mère. Le 28 juillet 1876, on célèbre la première messe dans la nouvelle chapelle. L'année suivante, des élections régulières imposent le supériorat à la Mère Fondatrice. Ce fut Mgr Joseph La Rocque qui rédigea les Constitutions que Mgr Moreau approuva par mandement, le 15 octobre 1881. Le 12 décembre, réélection de Mère Catherine-Aurélie. Le 24 mai 1887, fondation du monastère d'Ottawa. Le 25 août 1889, Rome approuve l'Institut et ses Constitutions pour cinq ans et, le 20 octobre 1896, définitivement. En 1889, fondation du monastère des Trois-Rivières et celle de Brooklyn; en 1892, celle de Portland (Orégon). Le 10 avril de la même année, le pape Léon XIII « décorait la Révérende Mère Catherine-Aurélie du Précieux-Sang avec tous les honneurs, droits et privilèges attachés à la charge des Supérieures générales des communautés religieuses ». En 1895, eut lieu la fondation, à Sherbrooke, du monastère de Nazareth et de celui de Nicolet, l'année suivante; en 1898, de celui de Bethléem à Manchester. La revue, intitulée **La Voix du Précieux-Sang** et publiée à Saint-Hyacinthe, parut d'avril 1894 à mars 1898.

Les dernières années de la fondatrice se passèrent en visites à ses divers monastères. Elle termina en 1901 la rédaction du **Coutumier.** Elle fut témoin des fondations de la Havane, de Joliette et de Lévis et elle mourut, le 6 juillet 1905 (V. **Précieux Sang**).

Bibl. — E.-J. Auclair, *Hist. de Mère Cath.-Aurélie*, Québec, 1923.

CAOUETTE (Jean-Baptiste) (1854-1922), apparenté à la précédente, sous-directeur, inspecteur et directeur des postes, archiviste, journaliste, écrivain.

Fils de Germain et de Caroline Sauviat, il naquit à Québec le 29 juillet 1854. Successivement il fut nommé sous-directeur, inspecteur en chef et directeur du bureau des postes à Saint-Roch de Québec, puis archiviste du district judiciaire de la ville et des environs. Amateur du journalisme, il collabora à plusieurs quotidiens et revues. Aux élections générales de 1912, il posa sa candidature dans le comté et fut battu par M. L.-Ph. Pelletier (V. ce nom). Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, en 1892, il fut l'un des principaux promoteurs du monument Champlain. Il est décédé à Beauport le 2 août 1922, laissant à la postérité un recueil de poésies : **Les Voies intimes** (1892) et deux romans, **Le Vieux Muet** (1901), **Une Intrigante sous le régime de Frontenac** (1921).

Bibl. — Bull. des Rech. hist., Québec, 1926.

CAP-BRETON, île de l'Amérique du Nord, située à l'entrée du golfe Saint-Laurent, presque séparée en deux parties par le fiord le **Bras-d'Or.**

De temps immémorial, les pêcheurs de l'Europe occidentale s'y choisissaient leurs ports respectifs : **Port-à-l'Anglais, Baie des Espagnols, Port-aux-Baleines** des Basques, Terre des Bretons. En Angleterre, les successeurs de Henri VII ont attribué à Jean Cabot (1597-98) la découverte de l'île, dans le dessein de faire valoir leurs droits de premiers possesseurs de l'Amérique septentrionale. L'assertion reste une pure hypothèse. L'historien H.-P. Biggar, avoue que Cabot ne découvrit apparemment que le littoral du Groënland ou au plus de Terre-Neuve (V. **The Hist., of N.-Fr., by Lescarbot, Toronto.**)

Pour la première fois, l'appellation se peut lire dans le récit de Jacques Cartier, en 1534 : « Je présume mieux que, autrement à ce que j'ai vu, qu'il y ait aucun passage entre la Terre-Neuve et la **Terre des Bretons.** » En 1535-36, il écrit encore que, « 26 mai, vînmes à une haute terre — Cap Breton — qui demeure au sud de la dite île de Brion, qui nous apparaissait être une île, et la rangeâmes 22 lieues environ ». (V. H.-P. Biggar, **The**

Voy. of Cartier, 1924.) **Breton**, selon M. Biggar, désignerait aussi bien les Bretons de la Grande-Bretagne.

Aussi, en 1603, la teneur des lettres patentes de Henri IV au sieur de Monts comprenait le Cap-Breton dans ses degrés de latitude septentrionale. Et, dès lors, la Couronne de France, avant celle d'Angleterre, la posséda et la conserva jusqu'en 1758. Ainsi les lettres patentes, accordées par Jacques I^er^ aux Compagnies (1606 et 1609), comme la charte qu'il octroyait (1621) à William Alexander en vue de fonder des baronnies en N.-E., et la concession qu'il fit, en septembre de la même année, à Robert Gordon de Lochinvar des îles du Cap-Breton et de Saint-Jean, étaient nulles et sans valeur, puisque, conformément à l'une de ses propres clauses « les terres jusqu'au 45° se trouvaient actuellement possédées par un prince chrétien ».

En 1613, on projeta en France d'établir dans l'île le siège d'une vice-royauté, ayant la charge de veiller aux intérêts des pêcheurs du royaume, du Cap-Breton et à Terre-Neuve (V. Mac Lennan). En 1629, lord Ochiltrie (V. ce nom) débarquait ses colons écossais au Port-aux-Baleines et y érigea un fort avec garnison (mai-juin). Les Ecossais furent donc les premiers à s'établir dans l'île. Mais le 28 août suivant, le capitaine Daniel (V. ce nom) s'empara de tout, emmenant les prisonniers en France. Avec le matériel, il bâtit un fort au Grand-Cybou, où il laissa 40 hommes, avec les Jésuites Vimont et Vieuxpont, qui le nommèrent **Sainte-Anne**; en 1633, ils sont remplacés par les Pères Daniel et Davost, et ceux-ci par les Pères Richard et Perrault (V. ce nom). C'était alors une véritable prise de possession.

Bientôt Nicolas Denys y élève au Sud le poste de **Saint-Pierre**, tout en conservant celui de **Sainte-Anne**. En 1653, il est promu gouverneur et lieutenant-général de ces régions, de Canseau à Gaspé. Son fils, Richard Denys (V. ces noms), lui succéda. En 1686, le sieur Gabriel Gauthier le remplaça comme associé de la Compagnie de la pêche sédentaire.

En 1700, les officiers de Sainte-Marie sollicitaient la cession de l'île en leur faveur. Les mémoires affluaient au bureau du ministère de la Marine. M. de Ponchartrain, en ayant reçu un anonyme très remarquable, en demanda un autre aux intendants Raudot. En 1706, Raudot, le fils, rédigea son mémoire qui a été conservé; il comprenait l'île dans un vaste plan de réorganisation, de protection du Canada et de commerce avec la métropole, les Antilles et l'Europe méridionale. Les revers de la guerre de Succession d'Espagne tinrent en échec tous les plans jusqu'à la prise de Port-Royal (1710). Deux ans après, le 12 mai 1712, aux réunions préliminaires au traité d'Utrecht (V. ce mot), M. de Torcy fit conclure, sur les secrètes injonctions du roi et du ministre, que « l'île appartenait de droit à la Couronne de France, qui aurait la liberté d'y fortifier une ou plusieurs places ». Le 16 mars 1713, le Conseil de la Marine décidait d'y établir solidement la pêche sédentaire et d'y construire un fort : le roi lui décerna la dénomination d'**Ile-Royale**. (V. ce mot.)

Après la prise de Louisbourg (1745), l'île reprit son premier nom, sous la juridiction anglaise des gouverneurs Peter Warren et William Pepperell conjointement, Charles Knowles et Peregrine Hopson successivement (V. ces noms). Mais le traité d'Aix-la-Chapelle (V. ce mot) ayant rétrocédé le Cap-Breton à la France, le nom d'Ile-Royale lui resta encore dix ans, jusqu'en 1758.

Le 7 octobre 1763, une Proclamation royale annexe à la Nouvelle-Ecosse les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean. En 1764, le duc de Richmond, Charles Lennox, sollicite de George III la concession de l'île entière, afin de l'exploiter à son compte et à celui de ses amis. En 1765, l'île fut érigée en comté avec des Cours de basse justice et des droits de représentation à la Chambre de Halifax. La population n'excédait guère le chiffre de 1.000 habitants, 700 Acadiens, 300 Français, 300 hommes de garnison et environ 230 Micmacs. Faute de concéder les terres, le progrès de la colonisation est arrêté, bien que l'arpentage eût pris fin en 1767. Des groupes d'aventuriers calvinistes de l'île Jersey (Manche) fondent (1770-80) des établissements de pêcheries à l'île Madame, à Arichat, à Chéticamp. Et les riches mines de houille ne sont guère exploitées que pour les nécessités locales.

Le 16 août 1784, Thomas Townshend, devenu lord Sydney et Secrétaire d'Etat des Colonies, opère la séparation politique du Cap-Breton. Le 3 septembre, lettres patentes de lieutenant-gouverneur octroyées à Joseph-Frédéric Wallet des Barres (V. ce nom), inspecteur du littoral de la N.-E.; fondation de la capitale, appelée **Sydney**, en l'honneur du ministre. A la fin d'octobre, débarquement de 3.000 Loyalistes, venant des Etats-Unis. En 1785, constitution d'un Conseil exécutif et législatif à la fois. Jaloux du gouverneur de Halifax, M. des Barres se querelle avec le commandant militaire et se retire en 1787. Le 20 février 1787, commission accordée à son successeur, William Mac Carmick, lieutenant-colonel de l'armée (1787-95). Ensuite, on nomme des administrateurs : l'avocat-général, David Mathews, du 27 mai 1795 au 20 juin

1798; le brigadier John Murray, du 23 juin 1799 au 15 septembre 1800; il avait succédé au général James Ogilvie (29 juin 1798 au 20 juin 1799).

En 1773, commençait l'exode des Ecossais d'Europe, dont les terres avaient été converties en parc d'élevage; le bâtiment **Hector** en conduisit un fort contingent à Pictou. En 1791, deux navires, venant des îles Hébrides, apportaient des familles d'Ecossais catholiques, les uns se fixant à Antigonish, les autres dans le comté d'Inverness. Dans la suite, le mouvement amène, jusqu'en 1828, environ 25.000 émigrants.

Dans le commencement du siècle suivant, l'île est régie encore par des administrateurs: le général John Despard (1800-07); le brigadier-général Nicholas Nepean (1807-12); le colonel Hugh Swane (1812-16) et Fitzherbert (5 février-3 novembre 1816); le major-général Georges-Robert Ainslie (1816-20) et le capitaine David Stewart (24 juin-16 octobre 1820).

Le 9 octobre 1820, une proclamation de sir James Kempt, lieutenant-gouverneur de la N.-E., réunit définitivement le Cap-Breton à la N.-E., placée elle-même sous la juridiction du gouverneur général résidant à Québec. Un grand nombre d'habitants eurent beau protester et pétitionner; la métropole était résolue à ne rien entendre, ni à changer sa décision.

BIBL. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; F. Audet, *Can. hist. dates and Events*, Ottawa, 1917; C. W. Vernon, *Cape Breton*, Toronto, 1905; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., 1925; *Can. and its Prov.*, index, Toronto, 1917; H. P. Biggar, *Hist. of New Fr. by Lescarbot*, *ib.*, 1907.

CAP-DE-LA-MADELEINE (Notre-Dame du Rosaire au), jadis chapelle dédiée à Marie et devenue dans la suite un lieu de pèlerinage national en son honneur.

Entre les années 1636 et 1640, Messire Jacques de La Ferté (V. ce nom), abbé de Sainte-Marie-Madeleine et associé de la Compagnie des Cent Associés, reçut en fief une étendue de terrain appelé le **Cap des Trois-Rivières.** En 1651, les Pères Jésuites se virent attribuer une seigneurie par la même Compagnie, avec la charge d'y fonder un poste central de missions en faveur des indigènes, qui s'y rendaient chaque année à la traite des fourrures. Les missionnaires, en souvenir du premier bénéficiaire, l'abbé de La Ferté, appelèrent la localité le **Cap de la Madeleine.** En 1659, une modeste chapelle en bois fut érigée par le gouverneur Pierre Boucher (V. ce nom) et cédée en 1661 à la paroisse naissante de Sainte-Marie-Madeleine, qui inaugura le culte de la Vierge Marie. En 1694, son culte s'implanta en permanence sous la forme de la **Confrérie du Rosaire.** Mgr de Saint-Vallier se détermina à remplacer le modeste oratoire par une église en pierre; mais les paroissiens, sur le conseil du curé Paul Vachon, qui avait succédé (1685) aux Récollets successeurs eux-mêmes des Jésuites, durent solliciter les aumônes à Québec, à Ville-Marie, aux Trois-Rivières. Les travaux ne furent commencés qu'en 1734.

Toutefois, florissante à ses débuts, la Confrérie du Rosaire, en raison d'un curé résidant, ou absent du lieu, subit, l'espace d'un siècle, un sérieux ralentissement. Ce n'est qu'en 1854 qu'elle reprend sa vigueur dans un autel latéral, orné d'une belle statue de Marie. En 1864, M. Luc Désilets, curé de la paroisse, employa tout son zèle à rénover la dévotion envers la Vierge: sa vieille église revêtit l'éclat d'un pèlerinage privé et local.

En 1872, Mgr Laflèche (V. ce nom) ordonna la construction d'une nouvelle église. Les matériaux de l'édifice devaient provenir de la paroisse Sainte-Angèle, sise sur la rive sud du fleuve. La glace faisant défaut sur son cours, en mars 1879, les paroissiens attribuèrent à Marie, en vertu de la récitation du chapelet, la congélation de la surface permettant, à cette époque tardive, le transport des pierres à travers le Saint-Laurent. Le mouvement des pèlerinages s'accentua, dès l'année 1883. En 1888, dédicace solennelle de l'ancien sanctuaire à Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire. En 1892, fondation d'une **Revue** et, en 1894, célébration grandiose du second centenaire de la première dédicace; le chiffre annuel des pèlerins monte à 40.000. Le curé Duguay est secondé du service des deux Religieux de Saint-François, les Pères Frédéric et Augustin.

En 1900, Mgr Cloutier rend le pèlerinage obligatoire à chaque paroisse du diocèse. En 1902, le prélat convie des Oblats de Marie-Immaculée à la desserte du sanctuaire nationale de Notre-Dame du Cap. Le 12 octobre 1904, couronnement solennel de la statue de Marie, au nom de Pie X, par le Délégué apostolique, Mgr Sbarretti. En 1929, le total des pèlerins a atteint le chiffre de 200.000. Les **Annales** comptent environ 50.000 abonnés. Les terrains d'alentour ont été appropriés, rehaussés d'un calvaire et de quinze monuments qui représentent les mystères du Rosaire. Il n'y manque plus que la présence d'une superbe et immense basilique.

BIBL. — R. P. A. Joyal ,O. M. I., direct. des *Ann. de Notre-Dame du Rosaire*, 1930; *Notre-Dame de la Bonne Presse*, Revue, Paris, 1927.

CAPITAINE ou **CHEF,** mot qui sert, chez les Indiens, à l'origine de la colonie et de nos

jours, à désigner le représentant de l'autorité publique de la nation, de la tribu, du village ou campement.

Il préside aux affaires civiles, aux conseils privés ou publics, aux réunions et au commandement des guerriers. La dignité est accordée au talent, à la valeur, au mérite personnel. Il y a souvent un **capitaine en second** qui est chargé de la grande fête des morts; un autre qui organise les voyages de trafic. Tous n'ont d'autre faculté de se faire obéir que l'estime et la persuasion. Encore ce moyen n'est-il pas toujours efficace, car « dans chaque nation chaque bourgade, dans chaque bourgade chaque famille, dans chaque famille chaque individu se considère comme libre d'agir à sa guise, sans avoir jamais de compte à rendre à personne ».

Les chefs ne jouissent de quelque pouvoir sinon à la chasse et à la guerre, où d'ailleurs ils ne sont suivis que par ceux qui le veulent bien. Les graves intérêts du village se discutent dans le Conseil, composé du capitaine et des anciens; on y convoque aussi le Missionnaire, de nos jours. Ceux de la tribu se débattent dans une assemblée générale de délégués. On se réunit dans la cabane du capitaine qui a lancé la convocation. Chacun parle à son tour, aussi longtemps qu'il veut, sans être jamais interrompu. Chaque tribu a son orateur. Le discours achevé, les auditeurs approuvent ou non. Puis on prend le vote, qui est acquis à la pluralité des suffrages, chacun conservant encore la liberté de se soumettre ou non aux décisions finales.

Bibl. — N. Perrot, *Mém.*; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, t. I, Paris, 1895.

CAPUCINS (Les), Religieux mendiants, formant une ramification de l'Ordre de Saint-François d'Assise, et ainsi appelés de l'adoption dans leur costume du **capuce** ou **capuchon** (**cappuccio** en italien, partie en pointe du froc).

En 1525, le Père Matthieu de Bascio obtint du pape régnant l'autorisation de mener une vie d'observance très stricte; l'année suivante, les deux Frères Louis et Raphaël de Fossombrone allaient le rejoindre. Le Père Louis, sollicité par des confrères de les accueillir en leur compagnie, obtint du pape Clément VII, le 3 juillet 1528, une bulle qui érigeait canoniquement le nouvel Institut des Frères Mineurs de la vie érémitique, bientôt appelés vulgairement **Capucins** de la forme de leur habit. Après bien des difficultés, des défections et des scandales même, l'Ordre se répandit néanmoins, en 1574 et dans la suite, en France, en Espagne, etc.

En 1576, Henri III, qui leur témoignait les marques de sa bienveillance, leur fit construire un vaste couvent au faubourg Saint-Honoré, à Paris. L'Ordre compta parmi ses membres le Père Ange de Joyeuse et le Père Joseph du Tremblay, **l'éminence grise** sous Richelieu. C'est ce dernier qui fut le promoteur de l'apostolat des Capucins en Nouvelle-France. Le 1er mai 1632, Richelieu écrivait au Supérieur des Jésuites de Dieppe que « par contrat du 20 janvier dernier, le sieur De Caen devait faire passer à Québec trois Capucins et quarante hommes; que, ayant su depuis que ces Pères ont représenté de bonne foi que les Pères Jésuites y avaient travaillé et qu'il était plus à propos et plus raisonnable de les remettre en possession des lieux dont ils avaient été expulsés que d'y envoyer les Capucins qui s'en sont excusés par les mêmes raisons ». Le Père Joseph et Richelieu les choisirent alors pour les missions de l'Acadie, sous la protection du gouverneur de Razilly (V. ce nom).

Le séjour des Religieux en Acadie se prolongea jusqu'en 1658. Dans l'espace des vingt-six années, il y eut une quarantaine de missionnaires désignés pour la conversion des indigènes et la desserte des colons et pêcheurs; une trentaine y réalisa, Pères et Frères, un travail efficace et de longue durée; trois périrent en mer dans la traversée de France à la Hève; quelques-uns moururent dans les ports de La Rochelle, Nantes, Rochefort, un fut mis à mort à Port-Royal en 1654, lors de l'invasion de Sedgewick. Leurs centres de rayonnement était la Hève, Port-Royal, Pentagouët. A Port-Royal, ils eurent deux **séminaires** ou écoles de garçons et de filles. Le Père Ignace de Paris a laissé une **Relation** en latin, qui a été reproduite et traduite en français. Les missionnaires desservaient ou visitaient annuellement les postes de Miscou, de Canseau, de Saint-Pierre, de Nipisiguit. Les Acadiens primitifs et les Micmacs leur sont redevables de leur formation religieuse, morale et intellectuelle ; après leur déportation, colons et indigènes, privés de prêtres durant tant d'années, surent maintenir les pratiques et les exercices du culte ou de la religion (V. P. Candide, **op. cit.**, ci-après).

L'Ordre des Frères Mineurs Capucins reçut un autre champ à défricher et à cultiver; ils débarquaient à la Nouvelle-Orléans en 1721. A la suite d'une série de conventions, prises entre le Capucin, Mgr de Mornay, évêque de Québec (V. ce nom), et la Compagnie des Indes Occidentales, et sanctionnées en 1725 par le roi, la Louisiane fut divisée en deux districts : Haute-Louisiane et missions sauvages, confiées aux Jésuites; Basse-Louisiane et Nouvelle-Orléans, réservée aux Capucins,

sous l'autorité de l'évêque de Québec, sans qu'aucun autre prêtre religieux ou séculier puisse s'y établir en dehors de leur consentement : le partage, fait en principe et à distance, ne tenait nul compte des antécédents des Jésuites en Louisiane entière. Le Père de Beaubois obtint de Québec le titre et la juridiction de grand vicaire pour la ville de la Nouvelle-Orléans, conjointement avec le Père Raphaël, Capucin. Cette dualité créa des conflits jusqu'en 1763, date de l'expulsion des Jésuites par l'incroyant duc de Choiseul. Dans la suite, se trouvant seuls, les Capucins subirent de Québec une série d'accusations de désobéissance aux prescriptions et aux droits de juridiction. Rome consultée recourut à la temporisation. Toutefois, en 1769, il n'y avait en Louisiane que quatre Capucins dont deux invalides. Les Espagnols leur adjoignirent des confrères de leur nationalité, sous le supériorat du Père Cirilo de Barcelona, qui fut sacré, en 1781, en qualité d'évêque auxiliaire de Cuba pour la Floride et la Louisiane avec résidence à la Nouvelle-Orléans. Les Capucins français avaient fondé quinze paroisses en Louisiane.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, l'Ordre des Capucins était de nouveau représenté par deux ou trois Irlandais de marque. De 1785-99, le Père Jones, muni des pouvoirs de vicaire général de Québec, travaillait à Halifax parmi ses compatriotes émigrés et se dépensa beaucoup en Acadie. Le Père Jacques, plus connu sous le nom de Thomas Grace, se dévoua également pour les siens; il mourut en mars 1827 à Ketch Harbour. Le Père Louis Connolly devint évêque (V. ce nom); mais il succomba à la tâche, l'année suivante.

En 1890, Mgr Duhamel ouvrit aux Capucins les accès de son diocèse; ils se sont établis, depuis la fondation d'Ottawa, à Ristigouche, réserve d'indigènes micmacs (1894), à Québec, paroisse de Limoilou, en 1902.

BIBL. — R. P. Candide de Nant, *Pages Glorieuses de l'Epopée can.*, Montréal, 1927; *La Nouv.-Fr.*, revue de Québec, 1916; A. Baillandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1899.

CARBERY (James-Joseph) (1823-87), prêtre de l'Ordre de Saint-Dominique, troisième évêque de Hamilton.

Né à Mulligar, comté de Westmeath, en Irlande, le 30 avril 1823, il entra au noviciat des Dominicains en 1841. Il fut ordonné prêtre à Rome en 1846. Elu évêque de Hamilton le 4 septembre 1883, il fut sacré à Rome le 11 novembre suivant. Il est mort le 19 décembre 1887.

BIBL. — Can. and Prov., vol. II, Toronto, 1914; Can. ecclés., Montréal, 1917.

CARDINAL (Joseph-Narcisse) (1808-38), notaire public, député.

Né à Saint-Constant le 8 février 1808, il fit ses études classiques au collège de Montréal. En 1829, on lui octroya la commission de notaire public. En 1834, les électeurs du comté de Laprairie lui confiaient le mandat de député à l'Assemblée législative jusqu'au 27 mars 1838. Il ne prit aucune part à l'insurrection de 1837; néanmoins il se sentit contraint de gagner les Etats-Unis. Il fut impliqué dans un soulèvement sur les frontières, fait prisonnier, convaincu de haute trahison et exécuté à Montréal le 21 décembre 1838. Il était marié et père de cinq enfants.

BIBL. — L.-O. David, *Les Patriotes*, Montréal, 1884; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925, W. S. Wallace, *Dict of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CARIGNAN (Régiment de). Premier corps de troupes réglées et soldées par l'Etat qui ait franchi l'Atlantique pour le Canada. — **Carignan** est une forme française de **Carignano**, ville d'environ 5.000 âmes, située sur la rive gauche du Pô, dans la province de Turin, en Italie.

L'origine du régiment remonte à Johann von Balthazar, officier allemand engagé dans l'armée suédoise; il débuta, attiré au service de la France par son ami Henri de Chastelard, marquis de Salières (V. ce nom), comme capitaine dans le régiment de Gassion. Devenu lieutenant-colonel en 1641, il conduisit six compagnies de ce corps en Espagne et ce détachement fut le noyau du régiment de **Balthazar.**

Thomas-François de Savoie, **prince de Carignan** (1596-1656), était le cinquième fils de Charles-Emmanuel I[er]; il suscita des troubles dans le Piémont, durant la régence, en 1630, de sa belle-sœur Christine, perdit, en 1635, la bataille d'Avein (Belgique) à la tête des Espagnols contre les maréchaux de Châtillon et de Brézé, vainquit le maréchal de La Force près de Saint-Omer en 1638, combattit en Espagne avec Balthazar, devint lieutenant-général en France, commanda les Français en Italie en 1642, ayant Turenne sous ses ordres. C'est à cette époque qu'il leva le régiment de **Carignan**, lui conférant son titre. En 1650, il reçut de Mazarin la charge de grand-maître, après la disgrâce du prince de Condé et mourut à Turin en 1656.

La paix ayant été conclue en 1659, il se fit une réforme des troupes; le régiment du prince de Carignan et celui de Balthazar furent mis en un même corps, qui prit la dénomination de **Carignan-Balthazar.** En 1660, peu après, le colonel Balthazar s'étant retiré dans sa baronnie de Prangin en Suisse, M. de

Salières le remplaça et le régiment fut désormais désigné sous l'appellation de **Carignan-Salières.**

Au temps de Turenne, on cite 46 régiments d'infanterie, d'après leur fondation. Celui de Carignan-Salières était le 43e et celui de Broglie le 40e. Par l'ordonnance de 1670, portant règlement général du rang des régiments d'infanterie, celui de Carignan est le 35e sur 51 qui sont énumérés; celui de Broglie a disparu. (V. A. Pascal, **L'Armée fr.**, t. II.)

« Le régiment, écrit Garneau, faisait partie des 6.000 hommes commandés par le comte de Coligny, que la France expédia, en 1664, au secours de l'empereur d'Allemagne, Léopold, contre les Turcs; ils eurent l'honneur de la journée décisive du Saint-Gothard sur le Raab, où Montecuculli, général des Impériaux, défit complètement le grand-vizir Koeprilü, le 1er août. »

Au retour de cette glorieuse campagne, Colbert persuada le roi de licencier une quinzaine de régiments de ce détachement. Il chargea M. de Tracy (V. ce nom) d'une expédition armée contre Cayenne. Les troupes mises sous ses ordres comprenaient, outre les quatre compagnies tirées chacune des régiments de Chambellé, Orléans, Poitou, Laillier, d'autres régiments de Navarre, Normandie, etc. Le marquis de Tracy les amena des Antilles en Nouvelle-France, sans qu'elles fussent versées dans le régiment de Carignan. En décembre 1664, celui-ci qui était en Lorraine, recevait l'ordre du ministre de se rendre à l'un des ports de Brouage ou de La Rochelle, afin de s'embarquer au printemps suivant pour la Nouvelle-France; l'expédition devait durer quinze ou seize mois, selon toute prévision. La perspective ne fut pas agréée de tous les officiers et soldats; il y eut des démissions et des permutations d'autres régiments. Aux premiers jours de février 1665, à une revue faite par M. du Chaunoy, commissaire de la guerre, toutes les compagnies étaient inférieures au nombre de 50, requis par le roi pour chacune; en mai, « quelques-unes paraissaient fort bonnes ». A toute éventualité, le roi expédia, le 13 avril, à M. de Salières des lettres en blanc pour 12 lieutenances et 16 enseignes, à remplir quinze jours avant le départ des troupes. Selon l'état de la dépense faite par le roi, elles comprenaient 20 compagnies de 50 hommes, soit un millier de combattants; le même état pourvoyait aussi aux frais de quatre compagnies venant des Antilles avec le marquis de Tracy : Chambellé, Orléans, Poitou, Laillier.

A la fin d'avril, les compagnies Chambly, Froment, Rougemont, La Fouille, s'embarquent sur deux navires, avec une cargaison de vivres, munitions, armes et accessoires nécessaires et arrivent à Québec le 18 et le 19 juin. Le 30 du mois, M. de Tracy, venant des Antilles, débarque à son tour. A la fin de mai, le colonel de Salières et huit compagnies sortent de La Rochelle et, après une longue et orageuse traversée, abordent le 17 août. Les huit dernières compagnies avec M. de Courcelle et M. Talon, n'atteignent Québec qu'au commencement de septembre. Les compagnies de M. de Salières étaient : Salières, Colonelle, La Freydière, La Varenne, Contrecœur, La Motte, Grandfontaine, Sorel; les huit autres : La Tour, La Noraye, Maximy, Loubias, Saint-Ours, Petit, Du Prat (devenu ensuite De Porte), Du Gué.

Entre le 20 juin et les premiers jours de septembre, M. de Tracy montra son activité; il envoya M. de Chambly, à la tête des quatre premières compagnies, bâtir un fort au pied du saut du Richelieu (Chambly); ce fut le premier construit au pays par les troupes de Carignan. Le 25 août, il fit marcher M. de Sorel avec sa compagnie pour aller ériger un fort à l'entrée de la même Rivière (Sorel); le marquis commanda sans consulter M. de Salières, qui voulut protester, mais en vain. Le 2 septembre, c'est à lui que M. de Tracy donne ordre d'aller avec sept compagnies faire un troisième fort à l'entrée du lac Champlain. Le 28, le colonel et sa troupe sont rendus au fort **Saint-Louis** (Chambly) où un contre-ordre lui assigne de bâtir à trois lieues en amont du saut; ce fut le fort **Sainte-Thérèse** (15 octobre). Le 22 octobre, M. de Courcelle employa les compagnies La Motte et Grandfontaine à ouvrir un chemin entre ces deux forts. Le 26, M. de Salières partait avec les compagnies Contrecœur, La Freydière et la sienne pour se rendre à Ville-Marie, quand le gouverneur lui demanda 36 hommes avec six officiers et six sergents, afin de faire communiquer le fort Saint-Louis avec l'île de Montréal, à travers bois et marais; le colonel eut à Ville-Marie, le 15 novembre, la visite d'ambassadeurs iroquois; il a laissé le récit de cette entrevue.

En janvier 1666, M. de Courcelle se décide à exécuter son projet d'incursion chez les Iroquois et fait avertir M. de Salières d'être prêt à marcher, avec 80 hommes d'élite, deux capitaines, La Freydière et La Varenne, trois lieutenants et trois enseignes, vers le fort Saint-Louis, emportant des vivres pour six semaines. On sait que M. de Courcelle (V. ce nom), subit un échec complet.

Le 16 juin, M. de Salières descend à Québec recevoir les ordres de M. de Tracy. Le 19 juillet, sept Français, comprenant le lieutenant Louis de Canchy de Lerole et l'enseigne Jean Laumonier de Travecy du fort La Motte, furent surpris à deux lieues de là

par les Iroquois, qui en tuèrent quatre ou cinq et emmenèrent les deux autres. Le 27 juillet, des soldats et des volontaires, commandés par M. de Sorel, au nombre d'environ 300 Français et 100 Sauvages, partaient de Québec contre les maraudeurs agniers; ils revinrent le 31, amenant le Bâtard Flamand (V. ce nom) et les deux prisonniers, M. Canchy et un habitant de Ville-Marie.

Le 14 septembre, M. de Tracy (V. ce nom), M. de Courcelle, M. de Salières, s'élançaient à la tête de 700 soldats, 400 habitants et 100 Sauvages à la conquête du pays des Agniers; on se contenta de brûler quatre bourgades. Ainsi les résultats de la campagne demeurèrent fort médiocres. Les Iroquois continuèrent à molester tous nos alliés indigènes; puis, en 1683, ils reprirent l'offensive, semant encore la terreur, jusqu'à la mort de M. de Frontenac. La campagne terminée, au moins un millier de colons et de soldats s'établissent dans le Canada; cet avantage resta inappréciable. Sur 1,400 guerriers, environ 403 sont demeurés, tandis que les autres retournaient en France; mais, de 1665 à 1668, 250 à peu près avaient péri sur mer ou sur terre. Une ordonnance royale du 29 mars 1669 autorisa la levée et l'armement en France de six compagnies destinées à servir en Nouvelle-France; ce n'étaient point les soldats du régiment de Carignan, au moins en grande partie, puisque le roi le rétablit et le fit de seize compagnies sur le pied français. De 1671 à 1684, les garnisons furent ici composées de Canadiens, à part les officiers; ce fut l'origine des troupes du détachement de la Marine, qui guerroyèrent si bien au Canada jusqu'en 1760.

Au sentiment de M. Régis et de M. Gérard Malchelosse, « il ne paraît pas que les officiers et les soldats du régiment aient **semé l'ivraie parmi le bon grain** », comme se plaît à l'affirmer M. Faillon. La correspondance et les annales de l'époque qu'ils ont étudiées tous deux, montrent qu'il y eut parmi les soldats plusieurs conversions au catholicisme. Il n'y avait pas encore un mois, que l'intendant Talon et les troupes étaient débarquées à Québec, que l'on comptait 16 abjurations. Des gentilshommes volontaires servaient au régiment, animés seulement du désir de donner leur vie pour Dieu. Le 30 septembre 1665, à Québec, 500 soldats prirent le scapulaire; la plupart récitaient le chapelet de la Sainte-Famille tous les jours. (Lettres de Marie de l'Incarnation, 2 9octobre 1665.)

LES OFFICIERS

Régiment et Quatre Compagnies.
(* restés en Nouvelle-France).

1. — Etat-Major :

Salières (Henri de Chastelard, marquis de), colonel commandant;

Du Prat, lieutenant-colonel, décédé à Sainte-Thérèse, 26 janvier 1666, remplacé par De Porte;

La Freydière (Balthazar de Flotte, sieur de), major;

Féraud (François), aide-major;

* La Combe-Pocatière (François Pollet, sieur de), maréchal des logis; capitaine des troupes au Canada en 1669;

D'Egriseilles (Jean-Baptiste Dubois, sieur), aumônier;

Du Tarte (Vincent Basset), chirurgien-major.

2. — Compagnie Colonelle :

Cocreaumont et de Sainte-Maurice (Jean-Baptiste Dubois de), capitaine;

Mignarde (Sixte Charrier, sieur de), lieutenant;

Guesquelin (Dominique Lefebvre, sieur de), enseigne, il vend sa commission à Antoine Lafrenaye de Brucy, le 26 août 1667;

3. — Compagnie Salières :

Salières (Henri de Chastelard, marquis de), colonel, chevalier, capitaine;

Féraud (François), originaire de Normandie, aide-major, lieutenant;

Chastelard (François-Balthazar de), né en 1650, fils du colonel, enseigne supposé.

4. — Compagnie de La Freydière :

La Freydière (Balthazar de Flotte, sieur de), major, capitaine;

De Flotte (Annibal-Alexis), son frère, lieutenant;

Brandis (Jean-Nicalis de), originaire de Turin, enseigne.

5. — Compagnie de Chambly :

* Chambly (Jacques de), capitaine;

La Barthe (M. de), lieutenant, remplacé en 1667 par Valentin Frapier de Beauregard;

* Saint-Castin (Jean Vincent d'Abbadie, sieur de), enseigne.

6. — Compagnie La Motte :

La Motte (Pierre de Saint-Paul de), premier capitaine;
* Carrion du Fresnoy (Philippe de), lieutenant;
* Maurel (Paul de), enseigne.

6. — Compagnie Contrecœur :

* Contrecœur (Antoine Pécaudy, sieur de), capitaine;
* Beauregard (André Jarret, sieur de), lieutenant;
* Verchères (François Jarret, sieur de), enseigne.

7. — Compagnie La Fouille :

La Fouille (Jean-Maurice-Philippe de Vernon, sieur de), capitaine;
* Comporté (Philippe Gauthier, sieur de), lieutenant;
* Manereuille (Charles de Goudon de Jeu, vicomte de), chevalier, seigneur du Grand Rosoy), enseigne.

8. — Compagnie de Grandfontaine :

* Grandfontaine (Hector d'Andigné, sieur de), chevalier, capitaine;
* Provost (François), lieutenant;
* Grandville (Pierre Bécard, sieur de), enseigne.

9. — Compagnie Froment :

Froment (M. de), capitaine; — lieutenant et enseigne sont encore inconnus.

10. — Compagnie Loubias :

* Loubias (Arnoult de), capitaine;
* Varennes (René Gaultier, sieur de), lieutenant;
* Moras (Pierre Mouët, sieur de), enseigne.

11. — Compagnie Rougemont :

Rougemont (Etienne), capitaine; — lieutenant et enseigne sont encore inconnus.

12. — Compagnie Maximy :

Maximy (M. de), capitaine; — lieutenant inconnu;
* Dupuis (Paul), enseigne.

13. — Compagnie La Tour :

La Tour (M. de), capitaine; — lieutenant inconnu;
La Fons (Rolland de), enseigne.

14. — Compagnie Du Gué :

* Du Gué (Michel Sidrac), sieur de Boisbriand, capitaine;
Sainte-Croix (François de), *lieutenant;*
* L'Ormeau (Roch Thoery de), enseigne.

15. — Compagnie La Varenne :

La Varenne (Roger Bonneau, sieur de), capitaine;
Des Granges (M.), lieutenant; — enseigne inconnu.

16. — Compagnie Petit :

* Petit (Louis), capitaine, qui devint prêtre et missionnaire; — lieutenant et enseigne sont encore inconnus.

17. — Compagnie Sorel :

* Sorel (Pierre de), capitaine;
Héricourt (Antoine d'Amplement, sieur d'), lieutenant;
* Randin (Hugues), enseigne;

18. — Compagnie De Porte (avant Du Prat)

De Porte (Balthazar), né en 1638, capitaine;
Rouverel (M. de), lieutenant; — enseigne inconnu.

19. — Compagnie Saint-Ours :

* Saint-Ours (Pierre de), capitaine;
* Suève (Edmond de), lieutenant;
* La Naudière et de La Pérade (Thomas-Xavier, sieur de), enseigne.

20. — Compagnie La Noraye :

* La Noraye (Louis de Niort, sieur de), capitaine;
Lieutenant inconnu;
Beaumont (Nicholas de Hautcourt, sieur de), enseigne.

21. — Compagnie Berthier :

* Berthier (Alexandre), capitaine;
* Villieu de Daudevile (Claude-Sébastien Le Bassier, sieur de), lieutenant;
Véronne (Prudent-Alexandre Taboureau, sieur de), enseigne.

22. — Compagnie de Chambellé :

* La Durantaye (Olivier Morel, sieur de), capitaine;

Saint-Aubert (M. de), lieutenant;
Lambry (M. de), enseigne.

23. — Compagnie du Poitou :

Monteil et Clérac (François de Tapie, sieur de), capitaine;
* La Valtrie (Séraphin Margane, sieur de), lieutenant, passé à Laillier, en 1667, à la place de Villieu;
Enseigne inconnu.

24. — Compagnie d'Orléans :

La Brisardière (M. de), capitaine;
Lerole (Louis de Canchy, sieur de), lieutenant;
Travecy (Jean Laumonier, sieur de), enseigne, capitaine réformé.

Parmi les lieutenants non placés, l'on cite entre plusieurs : Pierre Joybert, sieur de Marson et de Soulanges (V. ce nom); et parmi les enseignes disponibles : Bernard Boucher de Roque, chevalier, qui est porté en 1670, comme enseigne de la compagnie de Chambly, et Pierre Dupas.

Dans les cadets, on signale : M. de Loubias, frère du capitaine; Gabriel et Louis de Berthé, sieur de Chailly et de la Joubardière. Au nombre des sergents, demeurés au Canada : Jean Lafond dit Lafontaine; Jacques Guitaut dit Jolicœur; Jacques Labadie; Pierre Cartier dit Larose; Pierre Merçan dit Lapierre; Michel Hébert dit Laverdure; Laurent Cambin dit Larivière; Jean Darbois dit Lafleur; Etienne Charpentier dit Saint-Laurent; Jacques Bâby de Ranville. Au rang des caporaux : Pierre Payette dit Saint-Amour; Léonard Tresny dit Laverdure. Pour le rôle des soldats, devenus habitants ou artisans, il faut consulter l'opuscule de MM. R. Roy et G. Malchelosse.

M. Sulte a consigné les noms de trois aumôniers : Flavien de Saint-Pons, nommé l'abbé de Carignan; J.-B. Dubois d'Egriselles et le Père Thierry Beschefer, Jésuite.

Bibl. — B. Sulte, *Mém. S. R. C.*, 1902; Régis Roy et Gérard Malchelosse, *Le Rég. de Car.*, Montréal, 1825; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CARILLON (Claude-Daniel d'Ailleboust, sieur de), (1701-23).

Il était le septième enfant de Pierre d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil (V. ce nom) et naquit à Ville-Marie, le 18 septembre 1701. L'île de Carillon ou mieux **Carrion** (V. ce mot) appartenait à la seigneurie d'Argenteuil.

Claude, infirme ou débile de santé, vécut chez sa tante de Manthet et décéda, le 26 décembre 1723, à Boucherville.

Antoine d'Ailleboust, sieur de Carillon sixième enfant de M. d'Ailleboust de Saint-Vilmé (V. ce nom), naquit, le 6 janvier 1735, au Port-Lajoie. Il signait **Careyon,** corruption orthographique de son titre laissé vacant par son oncle. Entré dans les troupes du détachement de la marine, il servit plusieurs années en Acadie, passa en France avec ses frères, vers 1758, alla à Saint-Domingue en 1762, et fut fait prisonnier en route par les Anglais; interné à Antigoa, il fut bientôt relâché et rejoignit son poste, en qualité de capitaine.

Rentré en France en 1767, il entra au régiment du Quercy, tint garnison en Corse et en Alsace. D'après une lettre de son neveu, en février 1799, il était décédé depuis quelques mois.

Bibl. — Aeg. Fauteux, *La Fam. d'Aill.*, Montréal, 1917.

CARILLON (Fort, Bataille de), situé à l'extrémité méridionale du lac Champlain, appelé par les Anglais **Ticonderoga.**

La péninsule de Carillon consiste en un plateau rocheux, bordé de terrains bas qui côtoient, à gauche le lac Champlain et, à droite, la rivière la Chute. Le fort, délabré en 1758, s'élevait près de la pointe sud-est; il n'occupait pas l'endroit le plus élevé du plateau; à l'ouest, en avant du fort, le terrain, après une légère déclivité, remonte graduellement et atteint sa plus grande hauteur à environ un demi-mille de la place; puis il s'abaisse encore, de manière que le plateau est couronné d'une crête qui le traverse entièrement, entre les deux pentes très raides conduisant aux terrains bas. Montcalm était au fort entouré d'environ 3.500 combattants. Devant lui, la rivière la Chute, longue d'environ 4 milles, descendait du lac George, bondissant en rapides écumeux. Ce lac, mesurant 36 milles, s'étendait jusqu'aux ruines de William-Henry, où se dressaient les tentes de 15.400 Anglo-Américains. Abercromby avait de l'artillerie, une flotte nombreuse et, pouvait ainsi fondre sur les troupes de son rival, d'un moment à l'autre.

Le général français n'hésite point à déterminer que c'est sur les hauteurs de Carillon que se décidera la campagne; la bataille sera livrée sur la crête, et non sur les terrains bas qui avoisinent le fort. Le 1er juillet, le marquis va prendre l'offensive : laissant à Carillon le second bataillon de Berry, il établit son camp, à deux milles, au moulin à scie de la Chute; au-dessus de la cascade se trouvait un pont reliant les deux rives, où il dispose des bataillons. Cette manœuvre retarde les mouvements des ennemis jusqu'au 5 du

mois. Le 4, M. de Montcalm résolut d'envoyer un détachement à leur découverte, confiant 130 volontaires, faute de Sauvages, à l'enseigne Langy-Montégron; la troupe s'embarqua, le soir, sur le lac George. Le lendemain, elle rapporte la nouvelle de la marche de l'avant-garde, conduite par Bradstreet et Rogers (V. ces noms). Ordre est donné de passer la nuit en armes au bivouac et de poster des piquets sur les bords du lac George pour éclairer le débarquement des ennemis. M. de Langy et M. de Trépézé sont envoyés avec 300 hommes occuper la Montagne-Pelée, à l'ouest, devant retraiter sur Carillon par la rive gauche et les éclaireurs de Bourlamaque par la droite. Le *matin* du 5, les 900 bateaux, les 15 chaloupes, les radeaux d'artillerie, paraissent sur le lac et abordent le soir à la Pointe-du-Sabbat pour débarquer, à l'aurore du 6, à l'embouchure de la Chute.

M. de Montcalm envoie ordre aussitôt au sieur de Pontlevoy à Carillon de tracer les retranchements et les abatis sur la crête choisie et désignée, tandis que débarquaient les Anglais sous le feu des tirailleurs français; ceux-ci retraitent vers le campement de la Chute, rompant le pont du Portage et celui situé au-dessus de la cascade. Vers le nord-ouest, M. de Langy se perd un instant dans la forêt, au moment où, ayant rallié sa troupe, les postes avancés de l'ennemi s'avancent, masqués par les taillis. Lord Howe (V. ce nom) tombe mort dans une contre-attaque des Français invisibles dans les bois, qui furent contraints de retraiter sur la Chute. Le 7, Abercromby rappelle ses éclaireurs au lieu du débarquement; mais, le soir, son armée, campe sur l'emplacement occupé par Montcalm, durant les six jours précédents, qui l'avait quitté pour courir sur les hauteurs de Carillon et activer en hâte la défense. Le retranchement, en troncs d'arbres superposés à la hauteur de huit pieds, suivait les sinuosités de la crête ou plateau et se dessinait en angles sortants et rentrants se protégeant les uns les autres; la gauche, très escarpée, s'appuyait à la rivière la Chute; la droite, en pente douce, aboutissait à la plaine conduisant au lac Champlain. Chaque bataillon travaillait au poste qu'il devait occuper durant l'engagement. Le revers du retranchement fut garni de troncs d'arbres renversés dont les branches taillées en pointes faisaient fonction de chevaux de frise. En avant, le terrain, à une grande distance, fut couvert d'arbres abattus, qui devaient intercepter la marche et briser l'ordonnance des bataillons ennemis. Le soir même du 7 juillet, l'œuvre de défense était à peu près complétée; aussitôt paraît le capitaine Pouchot (V. ce nom) avec 300 réguliers et, le lendemain matin, M. de Lévis et M. de Sénezergues avec 100 autres. Les bataillons se hâtent d'achever les abatis, quand, vers 10 heures, on aperçoit l'avant-garde légère et, à midi et demie, toute l'armée anglaise débouchant sur Carillon dans un ordre admirable.

Les troupes françaises quittent la hache du bûcheron pour le fusil. Le major Rogers et son infanterie, les bateliers de Bradstreet ouvrent un feu de tirailleurs, pendant que les Provinciaux se déploient de gauche à droite et, passant dans les intervalles, les réguliers s'engagent dans l'abatis en masses rouges. Au-dessus des retranchements silencieux ondulent les drapeaux français. Le général se tient au centre, tête nue et habit bas, ayant Lévis à sa droite et Bourlamaque à sa gauche : trois lignes de blancs uniformes bordent le retranchement, chaque bataillon ayant en arrière ses grenadiers et ses piquets en ordre de bataille, prêts à porter secours. M. de Montcalm a défendu de tirer un seul coup sans son ordre. Les colonnes anglaises avancent, au son des instruments écossais et au pas de charge, à travers l'enchevêtrement de l'abtis, et touchent bientôt aux retranchements de la gauche, avec la consigne d'enlever la position à la baïonnette. Pas une balle de tirée, quand retentit soudain le mot : **Feu!** En un clin d'œil, 3.000 fusils vomissent la mort dans les rangs ennemis; vaillants et hésitants, les réguliers anglais se ressaisissent de la surprise; grenadiers, Montagnards se pressent, enjambant les troncs, se meurtrissent aux branches tranchantes, essuient la fusillade française, tirent eux-mêmes à travers les retranchements et, finalement reculent en s'écriant que « la position est imprenable ». Pourtant le général Abercromby, qui se tient au moulin de la Chute, envoie l'ordre de renouveler l'assaut. Aussitôt, des masses de guerriers rendus furieux par le carnage se précipitent à travers les mêmes obstacles, tombent, se relèvent, s'embarrassent dans les branches aiguës, foulent aux pieds morts et blessés, crient, jurent et s'avancent vers les hauteurs meurtrières, l'espace de sept heures continues; mais ils sont impuissants à forcer la barrière qui les sépare des lignes françaises. Le brave Bourlamaque a une omoplate brisée et cède le commandement à M. de Sénezergues. M. de Montcalm volant du centre à la gauche et à la droite communique partout son ardeur et détache ses aides de camp. M. de Lévis arrête et brise à droite la quatrième colonne d'assaut britannique. Au sud-est, les volontaires des sieurs Bernard et Duprat empêchent le débarquement de soldats montant des barques et destinés à contourner les retranchements; le canon du fort Carillon retentit aussitôt et deux barques sont

coulées à fond dans leur fuite. Vers cinq heures, deux colonnes anglaises tentent sur la droite un effort désespéré, ce sont les Montagnards écossais qui se battent avec une froide ténacité; ils franchissent l'abatis, avancent au pied du retranchement. Les Français crient : **A droite, tirez à droite!** M. de Lévis voit le danger sans frémir et Montcalm accourt avec ses grenadiers. Les Montagnards tombent par centaines, les blessés criant aux autres de marcher en avant; leur major Duncan Campbell s'affaisse frappé à mort. Soudain, à l'extrême droite, Lévis s'écrie : **En avant, Canadiens!** Ils sont commandés par les officiers de Raymond, de Saint-Ours, de Lanaudière, de Gaspé. M. de Lévis reçoit deux balles dans son chapeau et M. de Montcalm combat comme le dernier de ses soldats. Les valeureux Ecossais, décimés et sanglants, reculent pour reformer deux colonnes, attaquent le centre, puis la gauche; ils se fusillent même dans la fumée; ce qui jette la confusion dans leurs rangs. A sept heures, l'armée anglaise est en pleine retraite vers la Chute, laissant près de 2.000 morts qui gisent au pied de si fragiles retranchements. Sur la droite, le sol est jonché des cadavres du régiment écossais.

La victoire de Carillon est entrée dans les fastes militaires de notre histoire. M. de Montcalm fait chanter le **Te Deum** par ses troupes en armes. Il fit dresser sur le champ de bataille une croix portant l'inscription :

Quid dux? quid miles? quid strata ingentia [ligna?
En signum! en victor! Deus hic, Deus ipse [triumphat!

Les Anglais eurent environ 3.000 tués ou blessés. Les Français eurent également des officiers et des soldats dont on a conservé les noms :

Etat-major : M. de Bourlamaque et M. de Bougainville, blessés;

La Reine : Dodin, lieutenant, tué, d'Hébécourt et Le Comte capitaine et de Massia, lieutenant, blessés; 7 soldats tués, 45 blessés;

La Sarre : De Moran et Champrodon, capitaines, Mineraye aide-major, tués; de Beauclair capitaine et de Forêt lieutenant, blessés; 7 soldats tués, 31 blessés;

Royal-Roussillon : Ducoin capitaine, tué; chevalier d'Azenne officier, blessé; 2 soldats tués, 18 blessés;

Languedoc : de Fréville capitaine et Parfouru lieutenant, tués; de Marillac, Douglas, Basserolle capitaines, blessés; 9 soldats tués et 35 blessés;

Guyenne : Patrice, capitaine, tué; Saint-Vincent, mort de ses blessures; La Bretèche, capitaine et Restaurant, lieutenant, blessés; 24 soldats tués; 36 blessés.

Berry : 1er bataillon, Le Brême, capitaine, Emeric, lieutenant, tués, et Châteauneuf, mort de ses blessures; 16 soldats tués, 26 blessés; 2e bataillon de munitions; 6 soldats tués, 8 blessés;

Béarn : Pons, *lieutenant*; Donay, enseigne, tués; de Montgay et Malartic, capitaines, blessés; 11 soldats tués, 36 blessés.

Canadiens : de Nigon et de Langy, lieutenants, blessés; 10 soldats tués, 11 blessés.

Bibl. — Th. Chapais, *Le Marq. de Montcalm*, Québec, 1911; N. Gabriel, *Le Maréchal de camp Desandrouins*, Verdun (France), 1887; *Le Devoir*, jour. quot. de Montréal, 19 avril 1913; *Bull. des Rech. hist.*, *tabl. gén.*, Beauceville, 1926; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.

CARLETON (Thomas) (1735-1817), volontaire, enseigne, lieutenant, capitaine, aide de camp, major, quartier-maître-général, lieutenant-colonel, colonel, gouverneur du Nouveau Brunswick, brigadier-général, major-général, lieutenant-général, général.

Fils de Christopher Carleton et frère de Guy, lord **Dorchester** (V. ce nom) il naquit en 1735. En 1753, il entra dans l'armée comme volontaire au 20e régiment d'infanterie, conquiert tous ses grades : en 1755, est promu enseigne et, la même année, lieutenant et adjudant, le 27 décembre. Puis il sert, sous les ordres de sir John Mordaunt, dans l'expédition dirigée contre Rochefort en 1757 et contre Saint-Malo en 1758. Il alla rejoindre à Minden les armées alliées, mises sous le commandement du prince Frederick de Brunswick et, le 1er août 1759, prenait part à la bataille de Minden. Fait capitaine le 27 du même mois, il fut présent aux engagements livrés devant Hichburg et au siège de Wesel et de Kempen en 1760. L'année suivante, on le choisit comme aide de camp de lord Frederick Cavendish. De 1765 à 1762, il est en garnison à Gibraltar, visite Minorque, Alger, l'Italie et les îles Ioniennes.

Rentré en Angleterre en 1769, il est promu major titulaire le 23 juillet 1772. Puis il sert dans la guerre contre les Turcs sur le Danube en 1774 et se rend ensuite jusqu'à Constantinople (1775). Au retour, nommé au quartier-général des troupes anglaises en Amérique du Nord, il vint donc au Canada en 1776 et fut présent au combat naval du lac Champlain. Elevé au rang de lieutenant-colonel le 31 juillet 1776 et au 29e régiment le 3 août, il continua à servir au Canada jusqu'en 1782. Puis, passant par New-York, il rentra à Londres, où le roi le promut colonel, le 20 novembre.

Nommé gouverneur du Nouveau-Bruns-

wick, le 16 août 1784, il débarqua à Halifax en octobre et se rendit aussitôt à la rivière Saint-Jean avec sa famille. Le 25 octobre 1786, il reçut le grade de brigadier-général de l'état-major et conserva son mandat de gouverneur jusqu'au 5 octobre 1803. Ayant obtenu un congé d'absence, il séjourna quelque temps en Angleterre; puis il se décida à ne plus retourner au Nouveau-Brunswick, bien qu'il en conservât la lieutenance jusqu'à son décès. Il fut promu major-général le 12 octobre 1793, lieutenant-général le 1er janvier 1798 et général le 25 septembre 1803, et décéda à Ramsgate le 2 février 1817.

Il avait d'abord épousé Ann Howard, fille du 2e comte d'Effingham, qui mourut sans postérité; ensuite à Hannah, fille de John Horn, de Hill's Hall (New-Jersey, E.-U.), qui lui donna deux filles et un fils, nommé William, qui devint capitaine dans la marine royale.

BIBL. — W. O. Raymond, *A Sketch of the life and Admin. of Th. Carl.*, N. B. Coll. Hist. Soc., 1905; Mém. Soc., Roy. Can., Ottawa, 1914; J. Hannay, *The Hist. of New-Brunswick*, 2 vol., Saint-Jean, 1909; Arch. can., Ottawa, série M. vol 32, 403, 591; série Q, vol. 42; Can. and Prov., index, Toronto, 1917.

CARMELITES. Religieuses assujetties à la même Règle que les Carmes, introduites en France en 1542 par Jean Soreth de Vannes.

Après la réforme opérée par sainte Thérèse, madame Acarie et le cardinal de Bérulle propagèrent les fondations en France; à la fin du XVIIIe siècle, l'Ordre comptait à Paris 4 monastères et 62 dans le royaume. La fin du Carmel est la vie austère et contemplative dans la plus stricte clôture.

Mgr Bourget prit l'initiative de l'établissement des Carmélites à Montréal. Il se rendit auprès de Mgr Landriot, archevêque de Reims, qui l'autorisa à en faire la demande personnellement au Carmel : sa requête fut entendue. Adéline Lucas, issue d'une famille distinguée de Reims, y était admise à l'âge de 17 ans. Devenue religieuse, elle s'empressa de consentir à présider la fondation au Canada. Le 6 mai 1875, elle débarquait à Québec avec cinq compagnes. Dès le 7 novembre suivant, il se présenta des postulantes canadiennes. Le 2 mai 1879, la fondatrice, Mère Séraphine du Divin Cœur de Jésus, prit possession du monastère régulier, dans la rue Notre-Dame, Hochelaga; elle y décéda, le 9 janvier 1888. Le 15 octobre 1896, le monastère se transporta dans la paroisse Saint-Denis. Le 26 juillet 1912, le second Carmel au Canada a été fondé à Saint-Boniface (Man.) par la Mère Raphaël de la Providence et sept Religieuses. Ce Carmel a été transféré aux Trois-Rivières en 1929.

BIBL. — *Hist. de la Mère Séraphine du Div. Cœur de Jésus*, Montréal, 1908; Can. ecclés., année 1930; A. Raimbert, *Guide de Vocat. Relig.*, Paris, 1924; R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929.

CARMES CHAUSSES ou **Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel**, ayant le privilège spécial du scapulaire de ce nom (O. C. C.) : Ordre mendiant.

En 1209, le bienheureux Albert, patriarche de Jérusalem, donna à Brocard, prieur du Mont-Carmel, une Règle très sévère, qui fut approuvée par Honorius III, le 3 janvier 1226, et adoucie par Innocent IV en 1248. L'Ordre subit, dans les siècles suivants plusieurs réformes, surtout celle de saint Simon Stock.

Les grands Carmes de l'antique Observance ou Carmes chaussés comptent, en 1918, 18 provinces, 112 couvents et 2.800 Religieux.

En 1864, les Carmes établirent un monastère à Leavenworth, dans le Kansas; ils en comptent aujourd'hui une douzaine, sous un prieur qui réside à Chicago. Récemment, ils ont fondé à Niagara Falls, Welland (Ont.) le collège du Mont-Carmel, avec noviciat et maison d'études pour les profès. Les Pères prêchent des missions et des retraites.

BIBL. — A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1899 et 1929; Can. ecclés., Montréal, 1929.

CARON (René-Edouard) (1800-76), avocat, homme politique, ministre, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Il était fils d'Augustin Caron, de Sainte-Anne de Beaupré, deux fois député de Montmorency à l'Assemblée du Bas-Canada, et d'Elisabeth Lessard. Né le 21 octobre 1800, il fit ses études au collège Saint-Pierre-du-Sud et au séminaire de Québec. Admis au barreau du B.-C. le 7 janvier 1826, il se dévoua au bien public durant les choléras de 1832 et 1834, représenta Québec à l'Assemblée législative, de 1834 à 1836, fut appelé au Conseil législatif en 1838, puis le 9 juin 1841. Il entra dans le ministère, comme président du Conseil législatif, du 8 novembre 1843 au 19 mai 1847 et dans le cabinet Lafontaine-Baldwin, du 11 mars 1848 au 11 novembre 1849, puis, du 28 octobre 1851 au 14 août 1853. A cette date on le nomma juge de la Cour supérieure jusqu'au 11 septembre 1873.

Il fut alors choisi comme lieutenant-gouverneur de la Province, succédant à sir Narcisse Belleau (V. ce nom) et élu membre du groupe des commissaires chargés de codifier les textes de la loi civile du B.-C. « Dans cet ouvrage, disait sir G.-E. Cartier en 1865, les commissaires adoptèrent le plan des auteurs du code Napoléon et, ce faisant, ils ne pouvaient faillir dans leur tâche. » Ce code entra en vigueur le 1er août 1866. M. Caron fut décoré du titre de commandeur de l'Ordre de

wick, le 16 août 1784, il débarqua à Halifax en octobre et se rendit aussitôt à la rivière Saint-Jean avec sa famille. Le 25 octobre 1786, il reçut le grade de brigadier-général de l'état-major et conserva son mandat de gouverneur jusqu'au 5 octobre 1803. Ayant obtenu un congé d'absence, il séjourna quelque temps en Angleterre; puis il se décida à ne plus retourner au Nouveau-Brunswick, bien qu'il en conservât la lieutenance jusqu'à son décès. Il fut promu major-général le 12 octobre 1793, lieutenant-général le 1er janvier 1798 et général le 25 septembre 1803, et décéda à Ramsgate le 2 février 1817.

Il avait d'abord épousé Ann Howard, fille du 2e comte d'Effingham, qui mourut sans postérité; ensuite à Hannah, fille de John Horn, de Hill's Hall (New-Jersey, E.-U.), qui lui donna deux filles et un fils, nommé William, qui devint capitaine dans la marine royale.

BIBL. — W. O. Raymond, *A Sketch of the life and Admin. of Th. Carl.*, N. B. Coll. Hist. Soc., 1905; Mém. Soc., Roy. Can., Ottawa, 1914; J. Hannay, *The Hist. of New-Brunswick*, 2 vol., Saint-Jean, 1909; Arch. can., Ottawa, série M. vol 32, 403, 591; série Q, vol. 42; Can. and Prov., index, Toronto, 1917.

CARMELITES. Religieuses assujetties à la même Règle que les Carmes, introduites en France en 1542 par Jean Soreth de Vannes.

Après la réforme opérée par sainte Thérèse, madame Acarie et le cardinal de Bérulle propagèrent les fondations en France; à la fin du XVIIIe siècle, l'Ordre comptait à Paris 4 monastères et 62 dans le royaume. La fin du Carmel est la vie austère et contemplative dans la plus stricte clôture.

Mgr Bourget prit l'initiative de l'établissement des Carmélites à Montréal. Il se rendit auprès de Mgr Landriot, archevêque de Reims, qui l'autorisa à en faire la demande personnellement au Carmel : sa requête fut entendue. Adéline Lucas, issue d'une famille distinguée de Reims, y était admise à l'âge de 17 ans. Devenue religieuse, elle s'empressa de consentir à présider la fondation au Canada. Le 6 mai 1875, elle débarquait à Québec avec cinq compagnes. Dès le 7 novembre suivant, il se présenta des postulantes canadiennes. Le 2 mai 1879, la fondatrice, Mère Séraphine du Divin Cœur de Jésus, prit possession du monastère régulier, dans la rue Notre-Dame, Hochelaga; elle y décéda, le 9 janvier 1888. Le 15 octobre 1896, le monastère se transporta dans la paroisse Saint-Denis. Le 26 juillet 1912, le second Carmel au Canada a été fondé à Saint-Boniface (Man.) par la Mère Raphaël de la Providence et sept Religieuses. Ce Carmel a été transféré aux Trois-Rivières en 1929.

BIBL. — *Hist. de la Mère Séraphine du Div. Cœur de Jésus*, Montréal, 1908; Can. ecclés., année 1930; A. Raimbert, *Guide de Vocat. Relig.*, Paris, 1924; R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929.

CARMES CHAUSSES ou **Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel**, ayant le privilège spécial du scapulaire de ce nom (O. C. C.) : Ordre mendiant.

En 1209, le bienheureux Albert, patriarche de Jérusalem, donna à Brocard, prieur du Mont-Carmel, une Règle très sévère, qui fut approuvée par Honorius III, le 3 janvier 1226, et adoucie par Innocent IV en 1248. L'Ordre subit, dans les siècles suivants plusieurs réformes, surtout celle de saint Simon Stock.

Les grands Carmes de l'antique Observance ou Carmes chaussés comptent, en 1918, 18 provinces, 112 couvents et 2.800 Religieux.

En 1864, les Carmes établirent un monastère à Leavenworth, dans le Kansas; ils en comptent aujourd'hui une douzaine, sous un prieur qui réside à Chicago. Récemment, ils ont fondé à Niagara Falls, Welland (Ont.) le collège du Mont-Carmel, avec noviciat et maison d'études pour les profès. Les Pères prêchent des missions et des retraites.

BIBL. — A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1899 et 1929; Can. ecclés., Montréal, 1929.

CARON (René-Edouard) (1800-76), avocat, homme politique, ministre, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Il était fils d'Augustin Caron, de Sainte-Anne de Beaupré, deux fois député de Montmorency à l'Assemblée du Bas-Canada, et d'Elisabeth Lessard. Né le 21 octobre 1800, il fit ses études au collège Saint-Pierre-du-Sud et au séminaire de Québec. Admis au barreau du B.-C. le 7 janvier 1826, il se dévoua au bien public durant les choléras de 1832 et 1834, représenta Québec à l'Assemblée législative, de 1834 à 1836, fut appelé au Conseil législatif en 1838, puis le 9 juin 1841. Il entra dans le ministère, comme président du Conseil législatif, du 8 novembre 1843 au 19 mai 1847 et dans le cabinet Lafontaine-Baldwin, du 11 mars 1848 au 11 novembre 1849, puis, du 28 octobre 1851 au 14 août 1853. A cette date on le nomma juge de la Cour supérieure jusqu'au 11 septembre 1873.

Il fut alors choisi comme lieutenant-gouverneur de la Province, succédant à sir Narcisse Belleau (V. ce nom) et élu membre du groupe des commissaires chargés de codifier les textes de la loi civile du B.-C. « Dans cet ouvrage, disait sir G.-E. Cartier en 1865, les commissaires adoptèrent le plan des auteurs du code Napoléon et, ce faisant, ils ne pouvaient faillir dans leur tâche. » Ce code entra en vigueur le 1er août 1866. M. Caron fut décoré du titre de commandeur de l'Ordre de

Saint-Grégoire, en 1875, et décéda le 13 décembre 1876. Il avait épousé, en 1826, Joséphine de Blois, qui fut mère d'Adolphe.

Bibl. — Can. Parl. Companion, 1873; J. Desjardins, *Guide Pal. hist.*, Québec, 1902; The Makers of Can., Index, 1911; J. Dent, *Can. Portr. Gallery*, t. I, Toronto, 1880.

CARON (Sir Joseph-Philippe-René-Adolphe) (1843-1908), fils du précédent, avocat,

Né à Québec le 24 décembre 1843, il fit ses études secondaires au petit séminaire et son cours de droit à l'Université Mac Gill de Montréal. Admis au barreau en 1865, il fut élu aux Communes par le suffrage du comté de Québec en 1873 et réélu jusqu'en 1891; par celui de Rimouski, de 1891 à 1896; par celui des Trois-Rivières et Saint-Maurice, de 1896 à 1900. Dans le Cabinet de sir John Macdonald, on lui attribua le portefeuille de la Milice et Défense (16 janvier 1880-6 juin 1891), ayant présidé le ministère à l'époque de l'insurrection de Riel en 1885; dans le Cabinet de sir J.-J. Abbott (16 juin 1891-24 janvier 1892), et ministre des Postes (25 janvier-24 novembre 1892), ainsi que sous l'administration de sir Mackensie Bowell (21 décembre 1894-27 avril 1896). Le 25 août 1885, la Reine le créa chevalier commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George. Retiré de la vie politique en 1900, il décéda à Montréal le 20 avril 1908. En 1867, il avait épousé Alice, fille de François-Xavier Bâby (V. ce nom), qui lui donna un fils et une fille (V. **Baby**).

Bibl. — H. J. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1898 et 1912; J. C. Dent, *Can. Portr. Gallery*, 4 vol., 1880-1882; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Hist.*, ib., 1926.

CARRION (Philippe de), sieur du Fresnoy (1631-84), lieutenant de la compagnie de La Mothe au régiment de Carignan, seigneur d'un fief dans l'île de Montréal. — **Fresnoy**, nom d'une quinzaine de bourgs au Nord et à l'Est de France.

Après le licenciement des troupes par M. de Tracy, M. de Carrion opta pour la Nouvelle-France et s'établit à Montréal. Le 7 décembre 1671, le Séminaire de Saint-Sulpice lui concédait un fief dans l'île, non loin de la rivière l'Assomption. Durant l'été de 1673, en remontant de Cataracoui, M. de Frontenac laissa des ordres sévères à M. d'Ailleboust, juge royal de Ville-Marie, contre les coureurs de bois. Ce magistrat, informé d'une contravention favorisée sur l'Ottawa, à **Carrion** (devenu plus tard **Carillon**) par le sieur du Fresnoy, voulut arrêter les deux coupables chez cet officier qui les logeait. Menacé par lui et par le gouverneur Perrot, M. d'Ailleboust eut recours à M. de Frontenac. Celui-ci, en plein hiver, députa immédiatement à Ville-Marie le lieutenant même de ses gardes, M. Bizard, avec trois hommes. Cet officier était porteur d'une lettre à M. Perrot; mais il ne devait la lui remettre, pour éviter toute surprise, qu'après s'être assuré de la personne de M. de Carrion. Ce dernier est mis aux arrêts; mais M. Perrot, prévenu du fait, fait prisonnier Bizard et ses hommes; celui-ci se soumet, « avec une exactitude un peu trop religieuse », tandis que deux témoins, La Salle et Le Ber, signent un procès-verbal que l'on expédie à Québec. M. Perrot s'irrite davantage, jette Le Ber en prison, tandis que La Salle part furtivement vers la capitale.

M. de Carrion, par ordre de M. de Frontenac, fut emprisonné le 6 avril 1674, et par décision du Conseil souverain : sa conduite violente avait amené le procès de Perrot et il avait contrevenu aux ordres du roi et du gouverneur général; on le laissait libre toutefois de sortir pour vaquer à ses affaires à Ville-Marie, « à la charge de se présenter toutes les fois et quantes il serait ordonné » par M. de Tilly, conseiller délégué. Le 24 septembre, le Conseil le condamnait à 150 £ d'amende, « pour avoir équipé de marchandises des coureurs de bois ». L'ancien lieutenant de Carignan, comme tant d'autres officiers du régiment, vivait du fruit de son commerce et de la traite des fourrures.

Par un acte judiciaire du 17 septembre 1681, on constate que le sieur Philippe de Hautmesny possédait, sur le lac des Deux-Montagnes, une part de fief qu'il revendit au sieur de Carrion Du Fresnoy. Ainsi s'explique l'origine du nom de **Carrion** et ensuite de **Carillon**, affecté jusqu'à nos jours à cette partie du fond du lac et même aux rapides.

Le 19 mai 1677, d'après les archives judiciaires de Montréal, Marie Royer Lepage, épouse de Roch Thoéry de l'Ormeau, enseigne de la compagnie Du Gué au régiment de Carignan (V. ce mot), déclare que le jour de la Pentecôte, après vêpres, Philippe de Carrion, sieur Du Fresnoy, aurait provoqué son mari, l'épée à la main, alors que le dit l'Ormeau revenait paisiblement au logis; que sur-le-champ, M. Morel, enseigne de La Motte et un nommé Gilles, valet de M. de Carrion, survinrent pour aider le provocateur; que tous trois, l'épée nue, se ruèrent sur le sieur de l'Ormeau, lui plombèrent la tête à coups de pommeau d'épée et le percèrent en trois endroits différents, au bras et à la main; que, sans l'assistance de plusieurs personnes qui accoururent aux cris de la suppliante, les assaillants auraient probablement tué son mari; et la suppliante nomme, comme pouvant corroborer sa plainte, MM. de Belestre, Le

Moyne, Baston, Basset, René Perrot, Jacques Michelon, René Huquet dit le Tambour, demoiselle Le Moyne et madame Le Ber. D'après les témoignages on constate que M. de Carrion reprochait au sieur de l'Ormeau de s'être attaqué précédemment à plus faible que lui.

M. de Carrion dut mourir avant 1684. Il avait épousé en 1671, Pétronille Des Hèvres, qui signait **Maurel.** Leur unique fille, dont il est fait mention, naquit le 19 septembre 1672, et épousa, le 7 février 1684, Jacques Le Moyne, sieur de Sainte-Hélène (V. ce nom) à qui elle donna trois enfants; en secondes noces, le 13 décembre 1691, à Montréal, Joseph de Monic (V. ce nom).

Le recensement de 1681, à Ville-Marie, donne à M. de Carrion 50 ans, à son épouse 40, et 38 arpents de terre en valeur.

Bibl. — B. Sulte, *Mém. S. R. C.*, Ottawa, 1902; H. Lorin, *Le Comte de Front.*, Paris, 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CAROSSOL (Le), vaisseau du roi, faisant le trajet de France au Canada.

Le 20 mai 1694, François Poisset, marchand de Québec, fit, devant le notaire Chambalon, la déclaration suivante : « Le sieur Poisset a dit, déclaré et affirme que, de son bon gré et volonté, il va incessamment s'embarquer sur la barque du sieur Levasseur, navigateur de ce pays, pour faire le voyage du lieu appelé les Sept-Iles, dans le Saint-Laurent du côté du nord, auquel lieu le navire du roi, nommé **Le Carossol** et commandé par le sieur Robert, qui vint l'année dernière de France en la rade de cette ville, est péri en faisant route pour s'en retourner, l'automne dernier, pour voir et examiner — sur le rapport qui lui a été fait par partie des matelots et équipage du dit navire qui, s'étant sauvés, se sont rendus en cette ville au commencement du présent mois, que la plus grande partie des débris et même des effets ont été jetés par l'agitation de la mer le long des côtes des Iles et à la terre ferme, — s'il ne pourra pas recouvrer quelques parties des effets, pelleteries et autres choses, et notamment les sommes d'argent que le sieur de Faye, son beau-frère, a embarquées avec lui sur le dit navire qui étaient fort considérables et qui appartenaient à la Société d'entre le sieur de Faye et le sieur Rurault, marchand, et pour faire ses efforts pour leur éviter la perte entière en faisant ce qu'il pourra pour en sauver quelque partie, de laquelle déclaration et affirmation le dit sieur Poisset a requis acte pour servir et valoir à qui il appartiendra. »

Bibl. — Bull. des Rech. hist., Beauceville, 1925.

CARTE (Monnaie de) ou **Papier monnaie,** carte ou papier revêtu d'une empreinte légale, créé pour tenir lieu de monnaie; la **monnaie fiduciaire** désigne les cartes ou billets.

Au commencement de la colonisation de la Nouvelle-France, les transactions commerciales étaient si difficiles et si rares, les exportations si peu considérables que l'argent manquait presque totalement au pays; ainsi les importations excédant toujours les exportations, le numéraire passait à l'étranger. « Le payement des troupes se faisait d'ordinaire en janvier : mais l'argent destiné à la solde n'arrivant de France que beaucoup plus tard, l'intendant se voyait sans cesse dans la nécessité de recourir aux expédients pour satisfaire la garnison. » (V. M. Zay, **Hist. monét. des colon. franç.**).

Le 24 septembre 1685, dans une lettre au ministre, M. de Meulles lui fait part du premier essai : « Je me suis trouvé, cette année, dans une très grande nécessité touchant la subsistance des soldats : vous n'aviez ordonné de fonds que jusques en janvier dernier; je n'ai pas laissé de les faire vivre jusques en septembre, qui fait huit mois entiers. J'ai tiré de mon coffre et de mes amis tout ce que j'ai pu; mais enfin les voyant hors d'état de me pouvoir rendre service davantage, l'argent étant dans une extrême rareté, ayant distribué des sommes considérables de tous côtés pour la solde des soldats, je me suis imaginé de donner cours, au lieu d'argent, à des **billets de carte** que j'avais fait couper en quatre. Je vous envoie de trois espèces : l'une de 4 francs, l'autre de 40 sous, la troisième de 15 sous, parce que, avec ces trois pièces, je pouvais faire leur solde juste d'un mois. J'ai rendu une ordonnance par laquelle j'ai obligé tous les habitants de recevoir cette monnaie en payement et lui donner cours, en m'obligeant en mon nom de rembourser lesdits billets : personne ne les a refusés et cela a fait si bon effet que par ce moyen les troupes ont vécu à l'ordinaire. »

C'est la première émission de la monnaie de carte. Chacune portait l'empreinte des armes de France, sa valeur nominale, les signatures du trésorier, du gouverneur et de l'intendant. On brûlait les cartes après leur remboursement en numéraire par le trésorier de la marine.

Dans son **Histoire de l'Hôtel-Dieu,** la Mère Juchereau de Saint-Ignace écrit que ce fut en 1714 que commença le décri de la monnaie de carte. Mais pour savoir son origine, il faut reprendre les choses de plus loin. Le Canada ayant toujours été pauvre, on avait cru que ce serait un moyen, propre à y faire rouler l'argent, que de donner aux espèces sonnan-



Jacques CARTIER

tes un plus haut prix qu'ailleurs. C'est ce qui fait que l'on voit dans les anciens contrats qu'on stipulait : **monnaie de France** ou **monnaie du pays.** Mais cette augmentation n'était qu'imaginaire, parce que l'écu de France, qui passa au Canada pour 4 francs, ne valait en effet que 3 livres : personne ne s'empressait d'apporter de l'argent dans cette colonie; et ceux qui repassaient en France emportaient des sommes considérables : en sorte que la rareté de l'argent rendait le commerce très difficile. Et pour les moindres emplettes on faisait des billets qui, après avoir circulé quelque temps, revenaient enfin à leur auteur. Et lorsque l'on croyait avoir payé toutes les dettes, on se trouvait chargé d'une foule de billets à quoi on ne s'attendait point : cela causait beaucoup d'inquiétude et d'embarras. Pour y remédier, on s'avisa, en 1688, de fabriquer une monnaie de carte qui n'eut cours qu'en Canada et qui, ne pouvant sortir, rendit le commerce plus aisé. On fit donc pour la commodité du public des pièces de 32, 16, 4 livres, de 40 et 20 sous : toutes de différentes grandeurs et figures. La somme de leur valeur était écrite dessus, ainsi que l'année de leur émission. L'intendant et le trésorier y mettaient leurs noms et paraphes. Dans la suite, le gouverneur les signa et on y ajouta l'impression de quelques poinçons, afin qu'elles fussent plus difficiles à contrefaire. On en a fait depuis de plus haut et de plus bas prix.

Les marchands firent difficulté pour les recevoir jusqu'à l'automne que le trésorier n'ayant voulu donner des lettres de change que pour les cartes, c'était à qui en aurait. Depuis ce temps-là, elles eurent cours au Canada et on les prisait autant que l'argent. On ne voyait point ici d'autre monnaie, qui était comme des espèces de billets. On les renouvelait de temps en temps et on portait les vieilles chez le trésorier comme au change. Cela était fort commode et, pendant 30 ans que cette monnaie a duré, on a vécu assez tranquillement.

Ce fut pourtant la misère des temps qui donna occasion à la suppression des cartes. Et les marchands mêmes du pays furent les premiers à la demander, parce que, les dépenses de la guerre en France ayant épuisé les fonds du roi, les lettres de change étaient très mal payées. On ne les acceptait pas toujours. Il fallait même discompter (escompter) beaucoup pour en toucher quelque chose. Ceux à qui on les adressait les faisaient protester et les renvoyaient au Canada avec de grands frais. Cela ruinait tout le monde.

Voilà ce qui porta quelques marchands de Québec à proposer de donner le double des cartes ici pour que leurs lettres de change fussent mieux payées en France. La Cour accepta cette proposition comme très avantageuse au roi, puisque, voulant rembourser la monnaie du Canada, il trouvait par là le moyen de gagner tout d'un coup la moitié de la somme qui était répandue dans toute la colonie. Ainsi la Cour envoya des fonds en argent, mais en petite quantité, et ordonna les années suivantes que peu à peu on retirât les cartes et qu'elles ne fussent reçues que pour la moitié de leur valeur; que les dettes contractées depuis 1714 fussent payées par les débiteurs à la moitié de leur créance; que les cens, ventes, redevances, baux, loyers et autres dettes contractées avant l'enregistrement de l'ordonnance, où il n'était point stipulé **monnaie de France,** puissent être acquis avec la monnaie de France, à la déduction du quart, qui était la réduction de la **monnaie du pays** en monnaie française.

Enfin en 1718, cette dernière fut entièrement décriée et il fut absolument défendu de la recevoir en payement. Après le départ des derniers vaisseaux, on en brûla pour 1 million 293.750 liv. Nous ne laissons pas de la regretter, car il sort tous les ans du Canada plus d'argent que le roi n'y envoie.

Les cartes signées par les intendants de Meulles, Champigny, Beauharnois et Raudot sont toutes disparues; mais les archives de Paris, ainsi que les musées du Canada, conservent un certain nombre de cartes émises par M. Bégon et M. Hocquart.

Bibl. — P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 5e série, Lévis, 1923.

CARTIER (Jacques) (1491-1557), célèbre navigateur breton, interprète, capitaine, découvreur du Canada, maître pilote du roi. — **Cartier,** fabricant, marchand de cartes à jouer.

I. Naissance et jeunesse. — Longtemps controversée, la date de sa naissance se fixe entre le 7 juin et le 23 décembre 1491, et il est avéré qu'il fut originaire de Saint-Malo (Bretagne). Selon certains historiens, il eut pour père Jamet Cartier et pour mère Jesseline Jansart; selon d'autres, un certain Jean Cartier, époux de Guillemette Baudoin. Jacques eut deux sœurs et plusieurs frères (V. **L'Hermine,** Rennes, 1905).

Sa jeunesse se passe sur les grèves et dans les eaux du port. Mousse d'abord, puis novice et matelot, il accomplit sans doute, avant sa vingtième année, le périlleux voyage de Terre-Neuve. Dès l'année 1510, les pêcheurs malouins fréquentent ces parages et reviennent sécher leur **morue** sur le **Sillon** (V. Prampain, **J. Cartier,** 1904). Peu à peu il étu-

die l'art nautique de son époque, la connaissance de la levée des portulans, de la hauteur d'un lieu, des cartes topographiques. Il se montre passionné pour les découvertes. Dans une excursion au Brésil il apprend le portugais. Tenace dans ses déterminations, il manifeste sa foi et sa piété partout : au départ et à bord, dans l'appellation des sites et des baies, durant l'hivernage par son vœu à la Vierge de Rocamadour, par ses signatures aux actes de baptême et de mariage, dans son testament et à son lit de mort.

II. **Mariage.** — Devenu « maître-pilote, capitaine de nef », Jacques Cartier épouse, en avril 1520, Catherine Des Granches, fille de Françoise Dumast et de messire Jacques-Honoré, chevalier et connétable de Saint-Malo; la famille est notée seulement notable et bourgeoise. De cette union n'est issue aucune postérité. Mais Pierre, frère du découvreur, eut deux fils, nommés Pierre et François : la descendance du premier s'éteignit vers la fin du XVIII[e] siècle. Seule la lignée du second aurait fait souche jusqu'à nos jours, après s'être distinguée dans la navigation au long cours V. **Noël**).

L'on a souvent écrit que sir G.-E. Cartier appartenait à la même famille : rien ne confirme cette assertion, car son premier ancêtre au Canada était originaire de l'Anjou (Bull. des Rech. hist., t. 21).

Bientôt Cartier reprend ses campagnes de pêche et de négoce; plusieurs fois il revoit les havres de Terre-Neuve. Il voyage même jusqu'au Brésil, littoral familier aux marins de la Basse-Bretagne (V. Ch. de la Roncière, t. III, **op. cit.**). Ses excursions au Portugal l'ont familiarisé avec la langue, dont il devint l'interprète.

III. **Premier voyage (1534).** — L'entreprise a pour **causes** : les deux explorations de Verrazzano (V. ce nom); « la liberté pour tous, dit François I[er] en 1533, de voyager sur la mer commune »; la compétition des armateurs; la course des navigateurs européens vers les Indes occidentales; l'émulation commerciale, économique, coloniale des nations maritimes; la signature de la **Paix des Dames** ou **Traité de Cambrai**, qui met fin à la deuxième guerre de rivalité entre François I[er] et Charles-Quint (1526-29). C'est à l'amiral de France (V. ce mot), Philippe de Chabot (V. ce nom) que Cartier adresse la supplique, où il expose le généreux dessein de reprendre la mission interrompue par la fin tragique de Verrazzano.

Le 31 octobre 1533, le roi agrée la proposition et se charge des frais sur son Trésor, « pour aller à certaines îles et pays où l'on dit qu'il doit se trouver grande quantité d'or ». Le 12 mars 1534, Sa Majesté ordonne de faire le versement de la subvention de 6.000 livres entre les mains de Jacques Cartier, « maître-pilote, capitaine de mer ès-port de Saint-Malo ». Deux voiliers du port d'environ 60 tonneaux, et chacun de 61 hommes, sont inspectés par messire Charles de Moüy, seigneur de la Meilleraie, « qui prit les serments des capitaines, maîtres, compagnons, de se bien et loyalement comporter au service du roi, sous la charge de Cartier » : départ de Saint-Malo le 20 avril 1834.

La Première Relation de Cartier se peut résumer ainsi : le 10 mai, les vaisseaux touchent à Boneviste de Terre-Neuve, au havre Sainte-Catherine (**Catarina**, en espagnol); le 21, à l'Ile-aux-Oiseaux (**Funk Island**) que les matelots nomment **apponats** ou grands pingouins dont ils remplissent deux barques, ainsi que de **godez** et de **margaux** qui mordent comme des chiens; le 24, prise d'un ours blanc « ayant chair aussi bonne qu'une génisse de deux ans »; le 27, à la baie des Châteaux (**Détroit Belle-Isle**), à Karpont (**Grand Kirpon**), ensuite aux caps Rouge et Degrat, aux îles du Sacre, Sainte-Catherine (**Schooner**), Verte; aux havres des Buttes (**Black Bay**) et de la Baleine (**Red**), Blanc-Sablon, Brest. En juin, on entre, le 10, dans ce dernier pour faire eau et bois, pour y entendre la messe, le lendemain, franchissant **Toutes-Iles (Eskimo, Old Fort, Dog Islands)**; au havre Saint-Antoine (**Rocky Bay**) et à celui de Saint-Servan (**Lobster Bay**), où l'on plante une croix en présence d'un grand navire de La Rochelle; à la rivière Saint-Jacques (**Shebatica Bay**) et au havre du même nom : « C'est la terre que Dieu donna à Caïn », où l'on rencontra les Sauvages de l'intérieur et l'on fit chanter la messe, le dimanche 14; quittant Brest, on aperçoit au Sud le cap Double (**Pointe Riche**), les Monts des Granches (**Saint John's Highland**), le cap Pointu (**Cow Head**), la baie Saint-Julien, les caps Royal et de Latte, entrant dans une grande baie (**Port-à-Port**); du 19 au 30, on voit trois îles pleines d'oiseaux (**Bird Rock**), l'île **Brion** ainsi nommée en l'honneur de l'amiral de Chabot (V. ce nom) et la Grosse-Ile; puis l'île de terre rouge (**Wolf**), le cap Saint-Pierre et la pointe Alezay (**Deadman**); enfin le cap d'Orléans (**Cape Kildare**) en mémoire du duc de ce nom (dans l'île Prince-Edouard), la rivière des Barques (**Cascumpèque Bay**) et le cap des Sauvages (**North Point**).

Le 2 juillet, on distingue la terre au Nord (Nouveau-Brunswick), nommant une baie **Saint-Lunaire**, fêté en Bretagne le 1[er]; le cap du Nord (**Escumenac**) et celui du Nord-Est

(**Miscou**); puis, on pénètre dans une grande baie (**Baie des Chaleurs**), rangeant la terre (**Port-Daniel**) et nommant la conche Saint-Martin, où l'on s'arrête douze jours : suit le récit d'incidents avec les Micmacs et de l'exploration en barques jusqu'à Matapedia : c'est le 8 juillet que Cartier appelle la baie **Baie-de-Chaleur.** Rendus à Gaspé, les Malouins se mettent en relation avec 200 à 300 Sauvages accourus de loin faire des échanges avec les pêcheurs d'Europe. Le 24, le capitaine malouin fait équarrir une croix de 30 pieds de haut et la plante sur la pointe de l'entrée (en face de **Sandy Beach**), sous le croisillon de laquelle il adapte un écusson en bosse à trois fleurs de lys, et dessus un écriteau en bois avec ces mots : **Vive le Roi de France!** Elevée en l'air, tous s'agenouillent, les mains jointes, l'adorant devant les Sauvages à qui l'on fit signe, regardant la croix. Retournés aux navires, on vit venir le capitaine sauvage dans une barque avec ses trois fils et son frère, faisant aussitôt une harangue en montrant la croix de ses deux doigts et la terre comme lui appartenant; après quoi, on lui montre une hache pour sa peau d'ours noir, et il s'approche du bord d'où un matelot mit la main sur son canot pour le faire monter à bord : ce qui les étonne d'abord; mais on les traita de boire, de manger, de bonne chère. On leur montre que la croix avait été plantée comme marque et balise pour entrer dans le havre, et que l'on devait revenir bientôt; que l'on voulait emmener deux des fils qu'on habilla de chemises, de livrées, bonnets rouges et chaînettes de laiton au cou : on fit présent aux trois autres d'une hachette et de deux couteaux. Vers midi, le 24, six barques apportent du poisson en signe d'adieu, les hommes faisant plusieurs harangues.

Ces Sauvages venaient de Stadacona (Québec) et n'étaient point des Micmacs gaspésiens. Le 25 juillet, les bateaux malouins appareillent vers une baie — entre Gaspé et Anticosti — où ils allèrent contourner l'île à un cap (**South Point**), à un second qu'on nomma Saint-Louis (**Head Point**), à un troisième appelé Montmorency (**Table Head**). Le 1er août, on double un autre cap (**North Point** d'Anticosti) pour franchir le détroit de Saint-Pierre-ès-Liens, passage au Nord de l'île, et ranger la côte du continent à **Natashkawn,** où l'on vit approcher en barques 12 Sauvages venant de la grande baie (**Belle-Isle**), « où était le capitaine **Thiennot** qui repartait avec ses navires chargés de poissons : on donna son nom au cap. Continuant leur marche, les voiliers entrent, le 9, au Blanc-Sablon, d'où ils repartent, le 15, après qu'on eut célébré la messe : tous les équipages décidèrent le retour à Saint-Malo qu'ils atteignent le 5 septembre 1534. — Suivent 52 mots sauvages.

Les **résultats** de l'expédition étaient tangibles : la reconnaissance, en 137 jours, du golfe Saint-Laurent; l'enthousiasme à Saint-Malo et à la Cour à la vue des deux **Sauvages** : la certitude de la mainmise de François Ier sur une colonie d'outre-mer; l'espoir fondé de nouvelles découvertes par une exploration plus ample et mieux organisée.

IV. **Deuxième voyage** (mai 1535-juillet 1536). — Dès le 31 octobre 1534, l'amiral de Chabot avise Jacques Cartier de fréter trois vaisseaux dans le plus bref délai : le roi et sa Cour rêvent de voies commerciales à ouvrir, de mines à exploiter, de colonies à fonder, d'infidèles à convertir, en étendant au loin le champ des découvertes. Le 25 mars 1535, le Trésor royal a ordre de verser la somme de 3.000 livres pour l'armement des bâtiments, tandis que plusieurs gentilshommes s'empressent de contribuer aux frais de l'expédition. Le 19 mai, les préparatifs sont terminés : **la Grande Hermine** de 120 tonneaux environ, que monte le capitaine-général, a pour maître Thomas Frémont, accompagné de Claude de Pontbriand, fils du seigneur de Montréal (dans le Gers), de Charles de la Pommeraye, de Jehan Poullet, le rédacteur probable des récits de Cartier, et d'autres gentilshommes; **la Petite Hermine** de 60 tonneaux est commandée par le capitaine Macé Jalobert et maître Guillaume Le Marier; **l'Emerillon,** galion d'environ 40 tonneaux, était sous les ordres de Guillaume Le Breton et du maître Jacques Maingard. Outre deux aumôniers, dom Guillaume et dom Antoine, il y avait à bord un personnel de 100 hommes et les deux Sauvages.

Le récit du voyage est précédé d'une **Dédicace au Roy Très Chrétien** : c'est une suite de considérations concernant l'astronomie, la cosmographie, la géographie des diverses parties du monde connues des anciens, les découvertes des Espagnols et « le grand fleuve des terres occidentales ».

Le 16 mai, trois jours avant le départ, dimanche de la Pentecôte, « du commandement du capitaine-général et du bon vouloir de tous, chacun se confessa, communia en la cathédrale, se présenta au chœur devant l'évêque qui donna sa bénédiction ».

En 1891, M. Honoré Mercier, premier ministre de la Province de Québec, a fait placer au chœur cette inscription : **Ici s'est agenouillé Jacques Cartier pour recevoir la bénédiction de l'évêque de Saint-Malo, à son départ pour la découverte du Canada, le 16 mai 1535.**

Navigation avec bon temps jusqu'au 26 mai; puis un mois de vents contraires; le 25 juin, les navires se perdent de vue jusqu'au 7 juillet à l'Ile-aux-Oiseaux (Terre-Neuve). Le 8, au Blanc-Sablon; le 15, à Belle-Isle; le 26, réunion des trois vaisseaux pour faire eau et bois; le 29, on nomme deux îles du nom de **Saint-Guillaume**, évêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) (**Dukes and Shagg Isl.**); le 30, on nomme les îles **Sainte-Marthe** (Mecatina, Treble Hill, Flat), les îles **Saint-Germain (Wapitagun and Lake Isl.)**; le 31, le cap Thiennot (Whittle), le havre **Saint-Nicolas** (Pashashibu Bay). — **Août** : le 8, au cap de **Rabast** (Anticosti); le 10, à la baie du Pillage (côte Nord) que l'on nomme baie de **Saint-Laurent** (nom donné au fleuve et au golfe dans la suite); le 13, au cap d'une île (West Point) et le 15, on l'appelle île de l'**Assomption**; le 17, au Saguenay, commencement du fleuve d'**Hochelaga** (Saint-Laurent) et chemin de Canada, au dire de nos deux Sauvages à bord; le 18, aux **Iles-Rondes** ou les **Sept-Iles**; le 21, on range l'île de l'Assomption; le 29, au havre du Sud (**Le Bic**) de peu de valeur, appelé avec trois îles les **Ilots-Saint-Jean** (fête de la Décollation). — **Septembre** : le 1er, pour aller vers Canada et rivière de **Saguenay** : sa description; le 2, à **l'Ile-aux-Lièvres**; le 6, à **l'Ile-aux-Coudres**; le 7, veille du jour de Notre-Dame, après avoir dit la messe, on vint à 14 îles (15 en réalité) « commencement de la province de Canada ». Une autre île grande (**île d'Orléans**) où gens demeuraient de la nation de Taïgnoagni et dom Agaya qui leur parlaient aussitôt; le lendemain 8, le seigneur de Canada, **Donnacona**, vint avec 12 barques et parla à nos deux Sauvages, échangea des présents avec le capitaine; le 14, à la rivière **Sainte-Croix** (en raison de l'Exaltation) avec les trois navires, non loin de **Stadaconé**, où vinrent gens, hommes, femmes et enfants, dansant et chantant de la venue. Le capitaine retourna voir l'île, où il trouva de fort beaux arbres et force vignes et la nomma **Ile-de-Bacchus** (Orléans).

Le 15, Cartier met les navires en sûreté et entra en relation avec Donnacona par les deux Sauvages revenus de France : ceux-ci commencent leurs intrigues contre les Français en indisposant contre eux Donnacona et ses sujets; le 16, on atterrit les deux grands navires dans le havre, laissant à flot le troisième « pour mener à Hochelaga » : plus de 500 Sauvages sont reçus et bien fêtés à bord et munis de menus présents. Cartier reçut du chef une fillette de dix ans et deux garçons d'un âge inférieur, mais avec l'intention de le dissuader de remonter le fleuve : ce que le capitaine récusa avec énergie et ce qui amena une querelle entre Taïgnoagny et dom Agaya. Ayant fait tirer une salve d'artillerie, Cartier est accusé par le premier d'avoir tué deux hommes : et les Sauvages de s'enfuir. Le 18, mascarade de trois Sauvages en vue d'effrayer les Français « pour empêcher d'aller à Hochelaga »; insistance des deux traîtres, qui promettent et refusent tour à tour de servir de guides. Le 19, Cartier à bord du galion remonte le fleuve et arrive à **Achelaï** (Portneuf), où le chef lui présente deux de ses enfants : une fillette de 8 à 9 ans et un garçon de deux à trois qu'il refusa. Du 19 au 28 du mois, navigation en amont « sans perdre heure ni jour » : description de la flore et de la faune. Le 28, à un grand lac (**Saint-Pierre**), lequel étant franchi, on y laisse le galion avec des hommes; les barques doublent sept îles par un chenal et y rencontrent cinq hommes à la chasse : Cartier est accompagné « de partie de gentilshommes, savoir : du Pontbriand, de La Pommeraie, Jean de Goyon, Jean Poullet et de 28 mariniers, y compris Macé Jalobert et Guillaume Le Breton ».

Octobre : le 2, on arrive à **Hochelaga** (bourgade de l'île de Montréal), ayant en route reçu des victuailles de gens du pays et avoir été accueilli de « plus de mille personnes aussi bien que jamais père envers son enfant, menant joie merveilleuse, donnant poisson et de leur pain de gros mil, le jetant dans nos barques comme s'il tombait de l'air ». En retour, menus présents distribués et danses avec chant; le 3, le capitaine s'accoutra et fit mettre ses gens en ordre, laissant huit aux barques « pour aller voir la ville par chemins comme en France, avec trois guides, rencontrant sur la route un seigneur, qui harangua et reçut deux hachettes et couteaux avec un crucifix qu'il pendit au col : la terre parut bonne et fertile ». Description de la bourgade, des coutumes, des usages, du traitement des captifs. Réception amicale faite par signes et attouchements; affluence de malades et d'infirmes, parmi lesquels le vieux chef paralysé; imposition des mains par Cartier, ainsi que la lecture de l'évangile de saint Jean, de celui de la Passion, accompagné de signes de croix et de regards vers le ciel et suivi du son des trompettes et instruments de musique, au grand étonnement de la foule; visite à la montagne, nommée aussitôt **Mont-Royal** et récit de la perspective sur les contrées environnantes; attouchement par les Sauvages du sifflet d'argent et du manche en laiton du poignard de Cartier, montrant la direction d'où provenait ce métal; retour aux barques, amarrées au rivage, sous la conduite d'un grand nombre dont quelques-uns, voyant nos gens las, les chargeaient sur eux, comme sur chevaux, lequel partement

ne fut sans grand regret de tout ce peuple qui nous suivit en aval; le 4, on arrive au galion; le 5, on fit voile pour retourner à Canada; le 7, on vint au travers d'une rivière (le **Saint-Maurice**), la nommant rivière de **Fouez** (Foi), en l'honneur de la sainte martyre d'Agen (dont on célèbre la fête le 6 octobre), où il y a quatre petites îles (il y en a six en réalité) pleines d'arbres; sur l'une qui s'avance au fleuve, le capitaine fit planter une belle croix sur la pointe (île **Saint-Quentin**) et commanda les barques pour aller au fond de la rivière (Saint-Maurice), qui fut trouvée de nulle expérience ». Le 11, retour à Sainte-Croix (Saint-Charles), où maîtres et mariniers avaient fait un fort devant les navires, tout clos de grosses pièces de bois, plantées debout, joignant les unes les autres et garni d'artillerie; le 12, entrevues avec Donnacona et les deux Sauvages, et plusieurs autres, feignant avoir joie de la venue du capitaine, l'invitant pour le lendemain : Cartier y alla avec 50 compagnons et gentilshommes, fut fêté et visita les cabanes : suit « la façon de vivre du peuple, de certaines conditions et créance; leur visite aux navires avec poissons et victuailles, interrompue par l'avertissement des deux traîtres, sujet de discorde; doute du capitaine sur leurs intentions, renforcement du fort, indécision dans les pourparlers au sujet de la fuite de la jeune Sauvagesse; description du grand fleuve, de la faune et de la flore, topographie : renseignements acquis sur les Saguenay, les rivières du Nord et du Sud (**Ottawa et Richelieu**); irruption du scorbut dans Stadaconé et contamination des navires : description de cette maladie endémique, inquiétudes mortelles de Cartier, qui fut l'un des quatre ou cinq épargnés par le **mal de terre**, décès de 25 hommes et dépérissement général; procession solennelle avec litanies des Saints, vœu de Cartier à Notre-Dame de Rocamadour, — non au sanctuaire antique du Lot, mais à la chapelle de Rocamadour, bâtie en 1527 près de Camaret à l'entrée de la rade de Brest et encore existante — découverte du remède efficace, grâce à dom Agaya victime du fléau et guéri; absence de Donnacona, de Taïgnoagny et d'autres, durant l'hiver, qui amenèrent un grand nombre de Sauvages (novembre à avril).

Le 21 avril 1536, Donnacona fit le malade, refusant de voir Cartier et sollicitant plutôt sa visite : Jean Guyon et Jean Poullet vont le remplacer et se rendre compte de tout. Taïgnoagny voulant se défaire du chef subalterne **Agona**, Cartier lui promit de le débarquer à Terre-Neuve.

Le 3 mai, érection d'une croix d'environ 35 pieds de haut, sous le croisillon de laquelle on mit un écusson en bosse, des armes de France — trois fleurs de lys — avec l'inscription au-dessus : **Franciscus Primus, Dei Gratia Francorum Rex, Regnat.** Dans l'après-midi, Donnacona, Taïgnoagni, dom Agaya et deux notables vinrent au fort, furent appréhendés et mis en sûre garde. La nuit, leurs gens vinrent hurler comme des loups devant les navires; le 4, le capitaine les calma en leur disant que, dans douze lunes, il les ramènerait de France : aussitôt échanges de harangues et de présents; le 5, quatre femmes vinrent apporter des vivres à bord; le 6, les deux navires appareillent — la **Petite-Hermine** étant abandonnée faute de bras — s'arrêtent à l'île **d'Orléans**, alors ainsi nommée en l'honneur de Charles, duc d'Orléans, troisième fils de François Ier; le 7, à l'Ile-aux-Coudres jusqu'au 15, à cause du courant, et où vinrent des Sauvages saluer Donnacona; le 16, à l'Ile-aux-Lièvres, où l'on en prit quantité, mais le vent contraire contraint de retourner aux Coudres jusqu'en 21; de là, on navigua entre l'Assomption et Honguedo (Gaspé), vers le cap de Prato (**Cap d'Espoir**) à la baie de Chaleur; le 24, à l'île de Brion; le 25, à une autre île (**East Isl.** des Madeleines); le 26, retour à Brion jusqu'au 1er juin.

Le 1er juin, à une haute terre (**Cap-Breton**) au Sud et ensuite à trois îles (**Madeleines**), de nouveau à la même terre haute du Nord au Sud, nommant un cap **Cap-de-Lorraine** (Cap Saint-Sacrement) et un autre **Saint-Paul** (Cape North); le 4, à Terre-Neuve, au havre appelé du **Saint-Esprit** (Port-aux-Basques) et à l'île Saint-Pierre, où se trouvaient plusieurs navires de France et de Bretagne, depuis le 11 jusqu'au 16, et où l'on fit eau et bois pour la traversée et on y laissa une des barques; le 19, appareillage; le 6 juillet, au havre de Saint-Malo.

Les **résultats** étaient considérables : la mainmise de la France sur le Canada, à l'exclusion de toute compétition; la saine appréciation des « commodités » d'une région colonisable, riche de faune et de flore; la facilité de dompter le naturel des Sauvages et de les évangéliser. Toutefois, selon M. de La Roncière, une double erreur subsiste : « le continent découvert forme « un bout de l'Asie du côté de l'Occident »; « et il contient des mines d'or, d'argent, de pierres précieuses ».

Juste un mois avant le débarquement, la lutte se rouvrait entre François Ier et Charles-Quint (juin 1536) : elle mettait en suspens les projets du roi chevalier. Le 19 juin 1538, le pape Paul III réussit à les amener à signer la **trève de Nice** : les deux rivaux passaient ensemble quatre jours à Aigues-Mortes (Gard).

François Ier remboursa Cartier de ses dépenses pour l'entretien des Sauvages qu'il avait expatriés. Cartier remit à Sa Majesté un long **Mémoire**, où il proposait une nouvelle exploration du Saguenay : il demandait six voiliers d'au moins 100 tonnes; 2 barques de 50 hommes, munis de provisions pour deux années; 3 chaloupes pour les rivières de Canada; 120 matelots d'équipage, 150 soldats et ouvriers, 6 prêtres, etc. Le roi se passionnait pour l'entreprise : il passa, en effet, plusieurs soirées penché sur les cartes, en compagnie d'un pilote portugais qu'il avait pris à son service personnel. Ce pilote en écrivit à son prince, Jean III, beau-frère de Charles-Quint (V. H. P. Biggar, **A. Collect.**, 1930). En 1539, l'Empereur fait en automne un voyage en France, passant huit jours à Paris au milieu des fêtes royales. Rendu aux Pays-Bas espagnols, en 1540, il apaisa à Gand une sorte de rébellion. Soudain, au cours du mois d'août, Charles-Quint apprend que François Ier délivre des patentes à ses sujets qu'il autorise ainsi à naviguer vers l'Ouest, contrairement aux clauses de Nice : il mande aussitôt à son ambassadeur à Paris d'en entretenir le roi de France. Simultanément il en avise le cardinal de Tolède, ainsi que le Conseil d'Etat et celui des Indes, afin de réunir au besoin une flotte rivale.

Le 17 octobre 1540, François Ier signe une commission en faveur de Cartier et de son expédition au Canada : il désigna le capitaine malouin comme « maître-pilote » de la flotte, avec la faculté de faire choix de 50 bons colons, personnes à prendre dans les districts indiqués : Paris, Rouen, Caen, Blois, Tours, Maine, Anjou, Guyenne.

Informé du fait le 13 novembre, l'Empereur récrit au cardinal de Tolède, « déplorant, dit-il, l'insuccès de son ambassadeur à Paris et de celui du Portugal, la violation des clauses de Nice, insistant sur l'urgence d'expédier une flotte commune pour s'emparer des vaisseaux français et d'en jeter les équipages à la mer jusqu'au dernier homme, pour l'exemple ». Le 13 décembre, le cardinal assure son prince que les deux Conseils avaient résolu de faire l'armement.

Mais François Ier affirma, dans l'intervalle, au commandeur d'Alcantara, alors à Paris, « qu'il n'organisait pas une flotte en guise de rupture de la paix ni de déclaration de guerre à l'Empereur, mais que le soleil lui déversait sa chaleur comme aux autres mortels et qu'il voudrait bien voir le testament d'Adam pour savoir s'il avait opéré la division du globe ». Aussi bien, il charge le nonce à Paris, le 2 novembre 1540, de solliciter « une indulgence accordée à un certain Breton (Cartier) envoyé en expédition avec quelques vaisseaux aux mers glaciales, où il a trouvé, dit-on, certaines îles neuves... ».

L'ambassadeur espagnol à Paris informe Charles-Quint, le 27 décembre, qu'il a communiqué avec le roi à ce sujet, sans aucun amendement de sa part. Rendu à Spire, l'Empereur écrit (5 février 1541) au cardinal de Tolède qu'il approuvait les décisions des Conseils de poursuivre la flotte de Cartier. Mais, le 24 mars, le cardinal le dissuada d'insister sur l'intervention papale auprès du roi chevalier qui attache peu de valeur à sa démarche; ajoutant que, le trésor étant à sec, sans les 150.000 ducats nécessaires pour l'équipement d'une forte flotte, les Conseils avaient décidé de fournir d'armes et de munitions les forts coloniaux de l'Espagne.

Sans nul souci des protestations des ambassadeurs hispano-portugais, François Ier hâtait les préparatifs de l'expédition pour le printemps de 1541. Dès le 15 janvier, il confère à Jean-François de La Rocque, sieur de Roberval (V. ce nom) le titre de lieutenant-général et ducteur de toute l'entreprise : jusqu'au débarquement au Canada. J. Cartier avait le commandement, mais à terre Roberval devait diriger les opérations pour la conquête du royaume de Saguenay. Toutefois, le roi reconnaissait maintenant les réclamations hispano-portugaises, au point d'insérer dans la commission de Roberval une clause conditionnelle, à savoir que « celui-ci ne devait point prendre possession d'une région soumise à l'obédience de ses bons amis et frères, l'Empereur et le roi du Portugal ».

Cette commission, dont copie fut transmise à l'Empereur, remua l'activité de son ambassadeur qui dépêcha un espion à Saint-Malo, avec ordre de faire un rapport précis des agissements de Cartier : lequel rapport, rédigé aux premiers jours d'avril, fut communiqué à Charles-Quint qui se trouvait à Ratisbonne (Bavière) en mai 1541. Le 7, il en écrit au cardinal de Tolède, lui disant que la flotte française est partie vers des terres situées à 750 lieues de Terre-Neuve et à 600 autres au-delà, que le Canada se trouvant si proche devait être dans les limites de ses possessions; qu'il est urgent de convoquer les Conseils pour faire réunir une flotte, etc. Le cardinal lui répond, le 26 juin, en lui envoyant le texte des délibérations, lequel fut communiqué aussi au cardinal de Séville, qui est d'avis que les régions du Canada sont improductives et que le sol froid y est stérile. Mais, conformément aux volontés des Conseils, deux caravelles sont équipées pour voler à la recherche de la flottille de Cartier : la caravelle du Cap-Vert fait voile le 26 août, aborde à Porto-Rico et retourne sans aucune nouvelle en janvier 1542; la caravelle de

Bayona (Esp.) cingle vers le Nord le 25 juillet, deux mois après le départ de Cartier, dont elle apprit le passage à Terre-Neuve et rentre le 17 novembre 1541.

V. **Troisième voyage (mai 1541-fin août 1542).** — Le 10 mai 1537, le roi chevalier enthousiasmé faisait don à Cartier de son vaisseau royal **la Grande Hermine.** Le 22 septembre 1538, il donne ordre de lui verser 50 écus pour l'entretien des Sauvages amenés à Saint-Malo. A Roberval et à Cartier, il fait remettre par le Trésor (17 octobre 1540) une subvention de 45.000 livres : le second devenait aussi propriétaire de **l'Emerillon.** Avant de prendre la mer, Cartier rédige son testament en faveur de son épouse.

Cartier d'un côté, le sieur de Roberval de l'autre, organisent les préparatifs. Le premier en bon connaisseur charge ses deux bâtiments pour deux ans de vivres et de munitions, ainsi que **le Saint-Briac, le Georges** et un galion : les maîtres sont encore une fois ses deux beaux-frères, Macé Jalobert et Guyon des Granches, sieur de Beaupré, et son neveu Etienne Noël. Il fait embarquer 120 marins, 40 arquebusiers, 30 charpentiers de marine, 10 maîtres maçons, 12 couvreurs, un couple de maréchaux, serruriers, forgerons, barbiers, apothicaires, médecins, lapidaires, chaussetiers, cordiers, des vignerons et des laboureurs : en tout 376 hommes (V. La Roncière, t. IV). Seul il se trouvait prêt à faire voile, quand vint un ordre de la Cour, mandant de partir incontinent, à peine d'encourir le mécontentement du roi. M. de Roberval passe en revue les équipages, gentilshommes, soldats, matelots et laisse prendre à Cartier les devants, le 23 mai 1541.

Le Récit du voyage a été conservé dans le troisième volume des œuvres de Richard Hackluyt (V. ce nom) qui le publia en 1600, en anglais : la traduction française a paru à Québec, en 1843, dans **Voy. et Découv. au Canada** par la Société littéraire et historique.

La traversée, en raison de la saison avancée, est si orageuse que, en trois mois, il n'y eut que 30 heures de bon vent; les cinq vaisseaux se perdent de vue, excepté deux, celui de Cartier et de maître Guyon : le ralliement se fit, en un mois, à Carpont (Terre-Neuve). Faute d'eau à bord, il fallut dans le trajet abreuver de cidre chèvres et porcs. — **Août** : le 23, à Sainte-Croix de Canada : affluence des Sauvages qui manifestent leur allégresse, surtout le chef Agona; on l'informe de la mort de Donnacona — et non des autres, la fillette étant seule survivante — sans qu'il eut l'air de s'en montrer fâché, puisqu'il lui succédait; le chef dépose sa couronne en cuir jaune sur la tête de Cartier et lui met aux bras ses amulettes : mais le capitaine lui restaura aussitôt son diadème avec force présents, à lui et à son entourage, les faisant aussi boire et manger; le 24, Cartier remonta le fleuve de 4 lieues jusqu'à une rivière (**Cap-Rouge**), site qui lui parut plus commode : il y fait décharger les navires (26 août-2 septembre). — **Septembre** : le 2, il renvoie en France Macé Jalobert et Etienne Noël, bons pilotes, avec des lettres au roi le pressant de faire partir le sieur de Roberval, si la tempête l'avait contraint de rentrer au port. Description du site, de la petite rivière, des terres avoisinantes, des arbres de la forêt, des arbrisseaux à fruits; essais de semailles et succès complet; hauteurs environnantes. Construction de deux forts, l'un en bas et l'autre en haut du cap; travail de 20 hommes à la culture du sol pour avoir des navets et des panais. Carrière de pierres au sommet avec une source et des **diamants,** croit-on; mine de fer excellent, montrant certaines feuilles d'or (**pyrite de fer**), épaisses comme l'ongle; le 7, l'habitation étant commencée, le capitaine fait équiper deux barques pour se rendre à Hochelaga, accompagné de Martin de Paimpont, de gentilshommes et de matelots, laissant le commandement de **Charlesbourg-Royal** au vicomte de Beaupré.

Le capitaine visite en route le chef d'Achelay (Portneuf), père de la fillette emmenée en France : il lui confie deux adolescents français pour apprendre la langue sauvage : ce qui explique le vocabulaire de mots recueillis par Cartier; puis il le comble de présents; le **11,** on arrive à un saut (rapides de Sainte-Marie), non loin du village de **Tutonagny**; et continuant avec une barque, on vient à un autre infranchissable (rapides de Lachine) : on le franchit par terre. Non loin de là, on rencontre une bourgade, où l'on reçut un accueil amical; on nous fit accompagner de quatre guides vers d'autres sauts dans la direction du Saguenay : ce troisième saut (Carillon ou Long-Saut) était suivi d'autres en amont. Là, à l'aide de bâtonnets formant figure, les guides les indiquent à distance. On résolut alors de retourner sur ses pas vers les barques, où étaient accourus environ 400 personnes, auxquelles on accorde de menus présents. Redescendant le cours du fleuve, il s'arrête à Achelay, dont le chef était absent depuis deux jours, étant allé en visite à Stadaconé voir Agona, sans doute pour comploter contre nous. Arrivé au fort Charlesbourg-Royal, nous connûmes par nos gens que les Sauvages n'y venaient plus comme auparavant, nous soupçonnant et nous redoutant beaucoup. Notre capitaine apprit de quelques-uns des nôtres que, lors de leur récente

excursion à Stadaconé, un grand nombre de peuples y était assemblé : ce qui le décide à mettre le fort en bon ordre... — Le récit se termine brusquement. (V. **Roberval, Jean Alfonse, Jacques Noël**).

Vers la fin de mai 1542, Cartier mit à la voile et aborda au havre **Saint-Jean** de Terre-Neuve. Il y rencontrait M. de Roberval qui fit éprouver la poussière d'or de Cartier : le résultat fut en sa faveur. Aussitôt, impatient de mander au roi sa trouvaille, le Malouin lève secrètement l'ancre, durant la nuit, et abordait à Saint-Malo, au mois d'août ou au commencement de septembre.

Le **résultat** de l'expédition était que le capitaine avait agrandi le cercle de ses reconnaissances. Mais son or, éprouvé en France, se changea en cuivre et les **diamants** n'étaient que du schiste riche en mica : « **Faux comme l'or et le diamant du Canada** » devint un proverbe. Le Trésor et les actionnaires ne recueillirent aucune compensation directe. Nouvelles guerres avec l'Empereur : 1541-44; avec Henri VIII : 1545-47.

VI. **Quatrième voyage (juin-septembre (1543).** — Plusieurs historiens ont mis en doute sérieux ce dernier voyage de Cartier. Toutefois M. de La Roncière, s'appuyant sur les documents, affirme que « l'expédition de secours (pour Roberval) arrivait de France avec Senneterre, capitaine de deux vaisseaux, et Cartier comme pilote. Partie d'Europe en juin 1543, elle était de retour quelques mois après, avec Roberval. Jacques Cartier, après débat avec son chef, prouva, par l'exposé de ses comptes — 21 juin 1544 par Me Le Goupil — que, loin d'avoir un reliquat à rendre au trésor, il restait créancier du roi. » (V. **Hist. de la Mar. fr.**, t. III); (Mém. Soc. Roy. Can., 1884).

VII. — **Dernières années (1544-57).** — Jacques Cartier, après la mort du roi chevalier (1547), renonce définitivement à la mer. L'hiver, il le passe à Saint-Malo; l'été, au manoir de **Lymouellou** (Limoilou), situé entre Paramé et Saint-Coulomb, à mille mètres environ de la mer (V. Ramé, **Note sur le manoir** de J. Cartier, Paris, 1867). L'une des portes en existe encore. Durant onze ans, « le noble homme » est témoin dans les litiges, arbitre dans les contestations, parrain de 27 nouveau-nés, et assiste à 53 baptêmes et mariages. En 1557, la peste visite la ville et il meurt le 1er septembre dans les bras de son épouse, qui lui survécut jusqu'en 1575. Dès le 29 novembre 1547, il avait fondé un obit (anniversaire), moyennant une hypothèque sur ses immeubles. Son parent, Michel Audioeuvre, sollicita et obtint l'autorisation d'inhumer ses restes dans la cathédrale. La postérité devait honorer sa mémoire.

En 1835, on inaugura au Canada, le 4 septembre, un premier monument en son honneur. En 1843, les autorités de Québec partageaient avec les Malouins ce que l'on croyait à tort être les débris de **la Petite Hermine.** Le 23 septembre 1885, le Canada solennisait le septième cinquantenaire de son arrivée à Stadaconé. En 1889, au confluent de la rivière Saint-Charles (Sainte-Croix) et Lairet, on érigeait un cippe, illustré d'inscriptions commémoratives, ainsi qu'une croix monumentale. En 1901, à Québec, on dénommait une nouvelle paroisse « Notre-Dame de Jacques-Cartier », tandis qu'une autre plus récente prenait le nom de « Saint-Malo », et une troisième de « Limoilou ». Le 23 juillet 1905, la ville de Saint-Malo érigeait au découvreur une statue monumentale, le Canada français y ayant contribué pour 25.000 fr., grâce au passage applaudi du chansonnier breton, Théodore Botrel (V. **L'Hermine,** Rennes, 1905).

Bibl. — H. Michelant et A. Ramé, *Voy. de J. Cartier*, Paris, 1865 et 1867; H. Harvut, *J. Cart., Recherches*, revue de Bret. et de Vendée, Nantes, 1884; F. Joüan de Longrais, *J. Cart., docum. nouv.*, Paris, 1888; H. Harrisse, *Notes pour servir à l'Hist.*, ib., 1872; N. E. Dionne, *J. Cartier*, Québec, 1889; Jos. Pope, *J. Cartier, his Life and Voy.*, Ottawa, 1890; E. Morel, *Jean-Fr. de La Roque*, Bull. Soc. hist., Compiègne, 1895; Cléret de Langovant, *Docum.*, 1903; Ed. Prampain, *J. Cartier*, Amiens, 1904; Ch. de La Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. III et IV, Paris 1906; P. Baxter, *A Memoir of J. Cart.*, Londres, 1906; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; H. P. Biggar, *Voy. of Cart.*, 1924, et *A Collect. of Docum.*, Ottawa, 1930.

CARTIER (Sir Georges-Etienne) (1814-73), avocat, homme d'Etat, ministre, l'un des fondateurs ou pères de la Confédération, baronnet.

La famille est originaire, non point de la Bretagne, mais de l'Anjou. Jacques Cartier dit Langevin, fils de Pierre et de Marie Baunier, natifs de la paroisse de Pruillé, en Maine-et-Loire, épousa à Beauport où il était charpentier, le 6 juillet 1744, Marguerite Mongeon et devint en 1750 marchand à Québec. De leur union naquirent quinze enfants, entre autres Jacques, né le 11 avril 1750, marié le 27 septembre 1772 à Cécile Gervaise, à Saint-Antoine de Chambly, décédé en 1813 : du 6 août 1804 au 2 octobre 1809, il représenta à la Chambre le comté de Surrey ou Verchères. Il avait acquis dans le commerce de grains une fortune considérable, que son fils dissipa dans la suite. Ce fils, nommé Jacques, né le 29 août 1774, se maria à Saint-Antoine, le 4 septembre 1798, à Marguerite Paradis.



Sir S. E. CARTIER

Leur fils Georges-Etienne, naquit le 6 septembre 1814. Il reçut en bas-âge les leçons de deux Frères ambulants et suivit le cours des études secondaires au collège de Montréal. M. Edouard Rodier dirigea son cours de droit et le fit admettre au barreau en 1835. Dès l'année précédente, il paraît dans les élections en faveur des Patriotes, chansonnant à plaisir leurs adversaires anglais. En 1837, le **Petit Georges** est le plus ardent des **Fils de la Liberté**, qui paradent en chantant : « **Avant tout, je suis Canadien!** » Le 24 novembre, il est à Saint-Denis sous les ordres de Wolfred Nelson. Après la bataille de Saint-Charles, il rallie les chefs du mouvement qui veulent revenir à la charge. Bientôt, en compagnie de Brown, Nelson, Marchessault, il part vers la frontière : en route, la débandade se produit et Cartier passe pour mort. Avec son cousin, le docteur Henri Cartier, il va se cacher chez Antoine Larose de Verchères; une fois découverts, tous deux s'enfuirent à Plattsburg, de là à Burlington jusqu'à la déclaration de l'amnistie.

Dès lors, l'avocat se remit à la pratique de sa profession en société avec son frère. Il se pénétra de la connaissance du droit en général et des droits des Canadiens, de la Constitution anglaise et de l'histoire coloniale. Dès 1841 et en 1844, il refusa de se produire dans l'arène politique, sans toutefois s'en désintéresser. Le 7 avril 1848, les électeurs de Verchères le choisirent comme député jusqu'au 28 juin 1854. Ce ne fut qu'en 1851 qu'il manifesta la maîtrise de son talent dans les débats et qu'il se plaça au premier rang dans le parti libéral : il se fit l'avocat des voies ferrées, des canaux, des entreprises commerciales. La même année, le ministère Hincks-Morin continua de gouverner avec l'appui des libéraux: si Cartier déclina deux fois le portefeuille, il lui accorda néanmoins un efficace concours. Le 31 juillet 1854, nouveau mandat de député au comté de Verchères jusqu'au 10 juin 1861. Le 27 janvier 1855, le ministère Mac Nab-Taché le choisit comme membre de l'Exécutif en qualité de Secrétaire provincial jusqu'au 23 mai 1856; puis le 24 mai, le cabinet Taché-Macdonald, comme Procureur général jusqu'au 25 novembre 1857; le lendemain, il devenait chef de l'administration Macdonald-Cartier jusqu'au 1er août 1858; et encore, du 6 août au 23 mai 1862; enfin, du 30 mars 1864, au 1er juillet 1867.

Chef du parti libéral-conservateur, dès 1855, Cartier ne tarda point à observer les écarts du parti libéral, qui s'aliéna le clergé et les hommes modérés par les idées radicales de M. Papineau et par une alliance avec les esprits les plus fanatiques de l'Ontario. Dès lors, il se posa comme un adversaire de ces idées et de ces projets, comme le plus énergique défenseur des intérêts nationaux et religieux des Canadiens français. Il s'allia à John Alexander Macdonald et collabora avec lui dans toutes les circonstances. Il a su attacher son nom aux grandes mesures d'intérêt public : le pont Victoria, les lois de l'éducation, les réformes du code criminel, l'abolition du système seigneurial, la décentralisation judiciaire du Bas-Canada, la loi agraire des cantons de l'Est, la codification des statuts, la réorganisation de la milice dont il fut ministre, l'adoption du régime fédéral, la création du chemin de fer du Pacifique, qui lui fit dire en Chambre : « Embarquons pour l'Ouest ». Mais ses adversaires lui ont adressé bien des reproches, surtout à l'occasion du scandale de ce même chemin de fer. En 1868, la reine le créa baronnet du Royaume-Uni. Il mourut à Londres, le 20 mai 1873 et fut inhumé le 13 juin à Montréal.

En 1847, il avait épousé Hortense, fille d'Edouard-Raymond Fabre (V. ce nom), qui a laissé deux filles, **Joséphine**, décédée à Cannes en 1886, et **Hortense** : ni l'une ni l'autre ne s'est mariée.

Bibl. — L.-O. David, *Biogr. et Portr.*, Montréal 1876; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; A.-D. de Celles, *Cartier et son temps*, Montréal, 1907; J.-D. Tourigny, *Fêtes Patriot.*, 1920; *Revue can.*, Montréal, 1914.

CARTWRIGHT (Sir Richard John) (1835-1912), banquier, homme politique, ministre, sénateur.

Son grand-père Richard (1759-1815), né à Albany (N.-Y.) vint avec ses parents dans le Haut-Canada, lesquels s'établirent à Kingston. Il fut secrétaire du colonel Butler et se livra ensuite au commerce avec un associé, Robert Hamilton. Nommé juge de première instance du district, il fut élu député en 1792 à la Chambre législative. Invité à accepter un portefeuille dans le ministère, il refusa maintes fois cette charge. Créé lieutenant du comté Frontenac par le gouverneur Simcoe, il servit en 1812 avec le grade de colonel de la milice. Il occupa une importante position dans la vie politique et commerciale de la Province et mourut en 1815.

Fils du Révérend Robert David et de Harriet Dobbs, Richard naquit à Kingston le 4 décembre 1835 et fit ses études au Trinity College de Dublin. A son retour, il s'initia aux affaires et devint président de la Banque commerciale du District. En 1863, les électeurs du comté Lennox lui accordaient leurs suffrages en qualité de représentant conservateur à l'Assemblée, puis en 1867 aux Communes. En 1870, supplanté par Francis Hincks (V. ce nom) destiné au ministère des Finan-

ces, M. Cartwright se rallia au parti libéral. Aussi bien, de 1873 à 1878, le cabinet Mackenzie lui confia le même portefeuille en raison de ses rares aptitudes pour les finances. Aux élections générales de 1878, il fut élu à Centre Huron jusqu'en 1882, par South Huron (1882-87) et par South Oxford (1887-1904). En 1896, le cabinet Laurier le nomma ministre du Commerce et lui accorda, en 1904, un fauteuil au Sénat, où il fut l'orateur du parti jusqu'en 1909. Durant quarante années, il fut le chef apprécié de tous sur les questions fiscales; en raison de sa vigueur tranchante, on le surnomma le **Rupert des Débats.** Il mourut à Kingston le 24 septembre 1912.

Il avait épousé en 1859, Frances, fille aînée du colonel Alexander Lawe, natif de Cork, en Irlande, qui lui a donné six garçons et trois filles. Créé chevalier de Saint-Michel et Saint-George en 1879, il fut fait grand-croix du même Ordre en 1907 et membre du Conseil privé en 1902. On a de lui : **Memoirs of Confederation,** Ottawa, 1906, et **Reminiscences,** Toronto, 1912.

BIBL. — J. Dent, *Can. Portr. Gall.* et *Last Forty Years*, Toronto, 1880; J. Morgan, *Can. Men* et *Can. Who's who*, 1912; W. L. Grant, *Sir R. Cartwright*, Can. Mag., 1913; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CARVELL (Jedediah Slanson) (1832-94), commerçant, sénateur, lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard.

Né à Newcastles de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, le 16 mars 1832, après son cours d'études primaires, il se livra avec entrain aux longues pérégrinations en différentes parties du monde. En 1860, il s'établit à Charlottetown et y ouvrit un magasin de commerce en gros.

Nommé sénateur en décembre 1879, on le promut lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard, le 2 septembre 1889; et il décéda le 14 février 1894. Il avait épousé à Saint-Jean (N.-B.) Alice-Caroline, fille de Thomas Hanford et en eut trois fils.

BIBL. — Can. Parl. Comp., Ottawa, 1891; Burke's *Colon. gentry;* N.-O. Côté, *Can. Polit. Appoint.*, Ottawa, 1897.

CASAULT (Louis-Jacques) (1808-62), prêtre, vicaire, directeur et professeur, supérieur, fondateur et premier recteur de l'Université Laval.

La famille était originaire de Saint-Pierre Langers, bourg actuel dans la Manche, et s'établit à Montmagny. De l'union de Louis et de Françoise Blais étaient issus plusieurs enfants, entre autres Louis-Jacques, qui y naquit le 17 juillet 1808, fit ses études classiques au petit séminaire et théologiques au grand séminaire de Québec. Il fut élevé à la prêtrise le 27 novembre 1831 et nommé vicaire au Cap-Santé. En 1834, appelé au Séminaire, il y dépensa le reste de sa vie. Di-



L.-J. CASAULT

recteur, professeur de physique (1834-51), il fut promu supérieur (1851-60), conseiller de l'évêque (1850-52), son grand vicaire (1852-62).

En 1850, il publia dans **l'Abeille** quelques articles sur l'organisation et le fonctionnement des Universités d'Oxford et de Cambridge en Angleterre, en sa qualité de directeur du petit séminaire; son dessein convergeait vers la préparation des esprits à la fondation à Québec d'un établissement universitaire conférant grades et diplômes. Elevé à la charge de supérieur, il allait réaliser l'objet de son rêve, en triomphant des hésitations de lord Elgin et même de Pie IX : il sollicita à Londres la charte royale. Ses visites aux Universités d'Europe lui permirent de rédiger les principaux règlements de l'Université Laval et de ses différentes Facultés. Simultanément, il s'occupa avec grand soin des constructions que l'on commença en 1854; il traça lui-même le plan de l'école de médecine. Il fut nommé premier recteur de l'Université Laval (1852-60) et décéda le 5 mai 1862.

BIBL. — C. Roy, *La Nouv.-France*, revue, Québec, 1903; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910.

CASAULT (Sir Louis-Eldemar-Napoléon) (1823-1908), frère du précédent, avocat, homme politique, magistrat, administrateur, juge en chef.

Né à Montmagny le 10 juillet 1823, il fit son cours classique au séminaire de Québec et se fit inscrire au barreau du Bas-Canada en 1847. Pratiquant sa profession en ville en société légale avec M. Langlois et M. Angers, il accepta à Laval la chaire de droit commercial et maritime (1858-91), et il fut fait Conseil de la Province dans l'arbitrage institué pour le règlement des comptes des deux Canadas.

La politique lui sourit de bonne heure : les électeurs du comté de Montmagny le choisirent pour député (1854-57) et ceux de Bellechasse pour leur représentant aux Communes (1867-70). Ayant alors résigné son mandat, il fut nommé juge de la Cour supérieure pour le district de Kamouraska, puis en 1874 pour celui de Québec. De droit il devint administrateur de la Province (janvier 1889 et février 1901), fut créé simple chevalier le 25 juin 1894 et juge en chef de la Cour supérieure, le 3 octobre suivant; en 1895, l'Université de Lennoxville lui conféra le titre de docteur en droit. Ayant pris sa retraite le 30 septembre 1904, il décéda le 18 mai 1908. Il avait épousé en 1870 Elmire-Jane, fille aînée de John Pangman.

Bibl. — Francis-J. Audet, *Les Juges en chef de la Prov. de Québec*, 1927, Rapp. de l'Auditeur gén., Ottawa, 1901.

CASAULT (Louis-Adolphe) (1832-76), frère du précédent, étudiant en droit, engagé en France, lieutenant, milicien, lieutenant-colonel, Compagnon de Saint-Michel et Saint-George.

Il naquit à Montmagny en octobre 1832, commença ses études secondaires au petit séminaire de Québec et les termina au collège de Sainte-Anne-Pocatière. Durant trois années, il s'appliqua à l'étude du droit; puis il s'engagea dans la Légion étrangère en France et fit la campagne de Crimée (1854-55); ensuite, celle de Kabylie en Afrique. Caporal en Crimée, il tenta de monter en grade sans nul succès, étant dépourvu de toute protection. De retour au foyer, il voulut se remettre à l'étude du droit, lorsque l'on forma soudain le 100e régiment : on l'y admit en qualité de lieutenant, le 29 juin 1858. Aussitôt on le transférait en service à Gibraltar et à Malte. En 1870, ayant résigné son rang dans les troupes régulières, il fut admis dans les rangs de la Milice avec la promotion au grade de lieutenant-colonel : ayant alors participé à la campagne de la Rivière-Rouge (V. ce mot), la métropole l'honora du titre de Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 16 décembre 1871. Promu aussi sous-adjudant-général de la Milice, dans la Province de Québec, l'officier supérieur prit sa retraite le 6 mai 1876 et décéda le 2 juillet suivant. Le colonel avait épousé en 1868 Cimodocée Cauchon, fille de l'ancien ministre, laquelle mourut la même année.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., Québec, année 1923.

CASGRAIN (Henri-Raymond) (1831-1904), prêtre, vicaire, aumônier, historien et biographe.



H.-R. Casgrain.

La famille, dont le nom fut orthographié à l'origine **Cassegrain** et **Castrin** (en latin **casa grani**, maison du blé), est originaire d'Airvault, aujourd'hui chef-lieu de canton dans les Deux-Sèvres (Vendée). En 1650, François est reconnu comme la souche de la lignée. Son fils, François, épousa le 20 avril 1712 à Airvault Catherine, fille de Jean Leconte et de Marie Poulet; il était sergent-major dans les troupes régulières et devint père de cinq garçons et de trois filles.

L'aîné, né le 31 décembre 1716 et appelé Jean-François, est la tige de la branche transplantée au Canada. Après avoir pris part à divers combats, il vint en Nouvelle-France en 1748. Il se maria à Québec, le 15 juin 1750, à Geneviève Duchesne qui mourut sans enfant; et en secondes noces, le 10 juillet 1764, à Marguerite Casault, qui lui donna quatorze rejetons dont dix décédèrent en bas âge. Des

deux garçons survivants l'un, nommé Jean-Baptiste, laissa neuf enfants de son second mariage. Le second, Pierre, né le 16 juin 1771 et décédé le 17 novembre 1828, épousa à Québec, le 27 juillet 1790, Marie-Marguerite Bonenfant et en eut treize enfants, entre autres :

Pierre-Thomas (1797-1863), marié à Emélie Lacombe et père de dix enfants : Sophie (1799), mariée à Letellier de Saint-Just (V. ce nom); Luce (1802), mariée au juge Philippe Panet; Justine (1802), mariée d'abord à Charles Maguire, ensuite à Pierre Beaubien : Olivier-Eugène (1812), marié à Hortense Dionne et père de douze enfants;

Charles-Eusèbe, leur frère, né en 1800, s'unit à Elisabeth-Anne Bâby, qui donna naissance à quartoze enfants, huit garçons et six filles dont pas un seul ne mourut au berceau. C'est la tige de la branche cadette : Charles-Eusèbe, né en 1825, épousa Charlotte Chase en premières noces, devint sénateur et eut six garçons : Pierre-Philippe, né en 1826, se maria à Mathilde Perrault et fut père de huit enfants; Elisabeth-Marie, née en 1828, entra en religion; Auguste-Eugène, né en 1830, s'allia à Odile Blais et en eut cinq enfants; Julie-Virginie (1835-98) devint Sœur Bâby chez les Sœurs Grises et Marie-Amélie (1847-74), Sœur Sainte-Marguerite de la Congrégation de Notre-Dame; Henri-Raymond et René-Edouard (1839), tous deux prêtres.

Henri-Raymond naquit à la Rivière-Ouelle le 16 décembre 1831, le cinquième de la famille et fit ses études classiques au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. En 1852, il séjourna quelques mois dans la pharmacie de son oncle Beaubien à Montréal et, l'hiver de 1853, dans le laboratoire de M. Casault, professeur de chimie au séminaire de Québec. En 1854, le grand séminaire lui ouvrait ses portes. Puis il professa les lettres à Sainte-Anne, où il fut élevé à la prêtrise le 5 octobre 1856. Une ophtalmie maligne le força au repos et aux voyages. En 1858, il se rend en France et en Italie. L'année suivante, l'évêque le nommait vicaire à Beauport, puis à la cathédrale (1860), d'où il passa comme aumônier au couvent du Bon-Pasteur (1861-70) : il se retira alors du ministère et demeura dans un appartement du même asile jusqu'à son décès, le 10 février 1904.

Le nomenclature de ses ouvrages est assez complexe. En 1860, il adresse une **Epître en vers** à sa sœur Rosalie; en 1861, il publie les **Légendes canadiennes;** en 1864, paraît son **Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation;** en 1865, la biographie de **M. A.-E. Aubry;** en 1866, celle de **F.-X. Garneau** et celle de **Jules Livernois;** en 1867, la biographie de **G.-R. Faribault,** et une **Vie des Saints,** in-4°; en 1869, parution des **Miettes** en vers; en 1870, monographie de la **Famille de Sales La Terrière;** en 1871, biographie de **Philippe Aubert de Gaspé;** en 1872, celle de **Francis Parkman,** et une critique littéraire sur **Chauveau;** en 1876, paraissent les opuscules : **Légendes canadiennes,** en 2 vol.; en 1878, publication de **l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec;** en 1880, monographie intitulée **Une Paroisse canadienne au XVII^e siècle;** en 1882, étude littéraire **Notre passé litt. et nos deux historiens,** Mém. Soc. Roy. Can.; en 1884, apparition en quatre volumes *in-8°* des **Œuvres complètes** et d'une étude critique **Les Quarante Dernières Années** par le docteur Dent, dans les Mém. Soc. Roy. Can.; en 1885, **Biographie de Gérin-Lajoie,** ibid.; en 1886, **Un Pèlerinage au pays d'Evangéline,** ibid.; en 1887, étude sur **Les Acadiens après leur dispersion,** ibid.; en 1888, **Eclaircissement sur la question acadienne,** ibid.; en 1889, esquisse sur **Montcalm peint par lui-même,** ibid.; en 1891, paraissent deux volumes intitulés **Montcalm et Lévis** et réédition des **Mémoires de famille** de sa mère; en 1894, il donne au public **Une Seconde Acadie;** en 1896, **l'Histoire de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec;** en 1897, volume sur **Les Sulpiciens et les Prêtres des Miss. Etrang. en Acadie;** en 1898, un opuscule sur **Les Origines du Canada** et **La Guerre du Canada,** in-4°; enfin **Notes relatives aux Inscript. du monument Champlain.**

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; C. Roy, *Essai sur la littér. can.*, Québec, 1907; The Makers of Can., Index; A. B. Routhier, *Mém. Soc. Roy. Can.*, 1904; J. H. Morgan, *Can. Men*, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CASGRAIN (Pierre-Philippe Bâby) (1826-1917), frère du précédent, avocat, député, greffier, écrivain.

Il naquit à Québec le 30 décembre 1826, fit ses études secondaires à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et s'inscrivit au barreau du Bas-Canada en 1850. Les électeurs du comté de l'Islet lui confiaient le mandat de député aux Communes, du 3 août 1872 au 3 février 1891. Il fut alors nommé greffier de la Cour de Circuit de la Province de Québec et décéda le 23 mai 1917.

M. Casgrain avait épousé, en 1854, Mathilde, fille du colonel François-Xavier Perrault, qui lui donna trois garçons. Il avait publié : **Letellier de Saint-Just et son temps,** Québec, 1885; **La Vie de J.-F. Perrault,** ibid. 1898; de plus, toute une série de brochures et d'articles de revues et de journaux, énumérés dans le Bull. des Rech. hist., année 1917.

BIBL. — W. S. Wallace, *The Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CASOT (Jean-Joseph) (1728-1800), prêtre de la Compagnie de Jésus, le dernier survivant de l'Ordre après sa suppression.

Il naquit à Liége (Belgique), le 4 octobre 1728, entra au noviciat de Paris le 16 décembre 1753, et partit pour le Canada vers la fin de l'année 1756. Il remplissait au collège de Québec l'office de cuisinier, quand Mgr Briand l'éleva à la prêtrise en 1766, afin de perpétuer la Compagnie aussi longtemps que possible. Il resta à Québec, en qualité de procureur, après la suppression de la Compagnie (21 juillet 1773) par le pape Clément XIV. Ce bref pontifical favorisait les plans de confiscation des biens des Jésuites par la Cour de Londres, qui les dévolut au général Amherst. Le Père Bernard Well étant décédé à Montréal au commencement de 1791, le P. Casot se rendit aussitôt dans cette ville, où il distribua aux pauvres, aux hôpitaux et aux églises tout ce qui se trouvait à la résidence; puis il revint à Québec, où il mourut le 18 mars 1800, « laissant autant d'orphelins qu'il y a de pauvres, dont il était le Père ».

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, XVIII[e] siècle, t. II, Paris, 1906.

CASSULO (André), prêtre, docteur, vicaire général, évêque, archevêque, délégué apostolique.

Fils de Joseph et de Marie Massone, il est né le 30 novembre 1869 à Castelletto d'Orba, province d'Alexandrie en Piémont (Italie), a fait ses études classiques chez les Clercs des écoles Pies d'Ovada, ainsi qu'au collège Saint-Georges de Novi en Ligurie dirigé par les Pères Emiliens; puis son cours de théologie au séminaire de Chiavari près de Gênes et obtint en 1898, dans cette dernière ville, le diplôme de docteur au collège Saint-Thomas d'Aquin. Il avait été ordonné prêtre, le 23 décembre 1893 à l'église des Scolopes d'Ovada par Mgr Mistrangelo, ancien recteur du collège, alors évêque de Pontremoli, aujourd'hui cardinal archevêque de Florence : son consécrateur le choisit pour secrétaire à Pontremoli (1893-99), à Florence (1899-1911). Il devint membre du collège théologique en 1901, chanoine de la cathédrale de Sainte-Marie-des-Fleurs en 1904; vicaire général en 1911. Le 14 avril 1914, il est préconisé évêque de Fabriano et Matelica, sacré à Florence par son archevêque le 14 mai et intronisé le 6 septembre suivant. En janvier 1911 jusqu'en avril 1927, il est nommé délégué apostolique en Egypte et en Arabie, avec le titre d'archevêque de Léontopolis : il y fonda une Union catholique et organisa un congrès d'action religieuse et sociale. Les non-catholiques eux-mêmes estimaient sa haute culture intellectuelle, au point que le roi d'Egypte lui témoigna, à son départ, son admiration et sa reconnaissance.

Le 7 mai 1927, le Saint-Père lui a confié la Délégation apostolique du Canada et de Terre-Neuve : Son Excellence est arrivée à Ottawa le 16 juillet suivant.

Bibl. — Notes personnelles et *Can. eccl.*, Montréal, 1928.

CASTOR, mammifère rongeur habitant, l'été, des terriers qu'il creuse au bord des rivières et des fleuves; l'hiver, des cabanes qu'il construit sur le bord ou au milieu des eaux, et qu'il protège par des espèces de digues.

M. Bacqueville de la Potherie (V. ce nom) affirme que l'adresse avec laquelle le castor bâtit sa maison est si admirable que l'on reconnaît en lui l'autorité d'un maître absolu, le véritable caractère d'un père de famille, le génie d'un habile architecte. Aussi les Sauvages disent que c'est un esprit et non un animal. Les castors s'assemblent, ordinairement neuf, et connaissent la bonté de leur établissement par la quantité d'eau qu'ils trouvent. Lorsqu'il s'agit de faire la charpente, il y en a un qui commande comme un premier moteur; et quand l'arbre qu'ils coupent avec les dents est près de tomber du côté où il le juge à propos, il fait un cri, qui est un signal à tous les autres d'en éviter la chute. Le travail d'un charpentier et l'application d'un maçon y sont observés avec art. Les uns taillent les arbres, d'autres font les fondations avec une force qu'un **mouton** ne pourrait enfoncer la pièce de bois avec plus de solidité; les autres, prenant du limon avec leur queue, en façon de truelle, en font le ciment des murailles, qui se trouvent à l'épreuve des injures du temps. Leurs maisons ont trois ou quatre étages. Les planchers sont faits de branches d'arbres. La chambre est toujours d'une grande propreté. Lorsque les eaux grossissent, les castors montent à l'étage supérieur. Leurs provisions, écorces de tremble, sont au fond de l'eau. En dehors, ils avaient des maisons de campagne situées à quelques centaines de pas des demeures aquatiques.

Dans le commerce du XVII[e] siècle, l'on distinguait plusieurs espèces de castor : le castor **gras** était le castor mis en robe et longtemps porté par les Sauvages; le **demi-gras**, mis en robe, n'ayant jamais été porté; le **moscovite**, sorti de la bête, n'était ni passé en robe, ni mis en usage quelconque et convenait le mieux à la vente en Moscovie, pays très froid; le **sec**, sorti de la bête, n'était ni passé, ni mis en robe, appelé d'ordinaire **bar-**

deau, parce que le cuir en était très épais, exposé à la vente chargé encore de chair, les Sauvages l'ayant mal gratté et apprêté, exprès pour trouver leur compte dans le poids. Le castor **gras d'été** était le castor passé par les Sauvages pour leur servir d'habillement; le castor **sec d'été** était le même, sauf qu'il n'était ni passé, ni apprêté, ni porté, depuis qu'on l'avait tiré de l'animal (V. P. Margry, t. V).

Selon M. George Johnson, dans les armoiries, le castor paraît pour la première fois comme emblème du Canada sur la cotte d'armes de sir William Alexander (V. ce nom), accordée au vicomte de Sterling par le roi Charles I^er^. En 1632, sir James Balfour reçut de Sa Majesté l'ordre de fixer cette cotte d'armes : on vit alors un castor représenté exactement comme on le voit aujourd'hui dans les nombreux emblèmes destinés à symboliser l'intelligence, l'industrie et la persévérance du peuple canadien (V. Bull. des Rech. hist., année 1905).

Le 13 octobre 1673, M. de Frontenac écrivait à Colbert qu'il proposait au roi « comme livrées et armes de la ville de Québec : les fleurs de lys sans nombre, au chef d'or, chargé d'un castor de sable, avec deux orignaux pour supports, et le blanc et le bleu pour les livrées de la ville ». L'idée du gouverneur demeura sans réalisation.

Sur la médaille commémorative de la défaite de Phipps en 1690, l'on voit un castor s'avancer timidement vers une femme, qui trône avec majesté sur les trophées enlevés à l'ennemi : figure symbolique de la Nouvelle et de l'Ancienne France.

La première édition de **l'Histoire de la Nouv.-France** du Père de Charlevoix, en 1744, porte au bas du titre une allégorie, représentant une ruche d'abeilles et deux castors placés sous des branches d'arbre.

En 1792, MM. Phyn, Ellice et Inglis, négociants de Londres, et MM. Mac Gill et Compagnie, de Montréal, fondaient une banque éphémère — **Canada Banking C^o^** — sur l'un des billets émis paraît un castor rongeant le pied d'un arbrisseau.

En 1815, M. Viger, premier maire de Montréal fit dessiner un écusson de fantaisie, qui avait un castor comme support : ainsi le rongeur a passé dans les armes de la ville.

Quelques années plus tard, au sentiment de M. H. Larue, les emblèmes distinctifs des Sociétés Saint-Jean-Baptiste sont : un castor entouré d'une guirlande de feuilles d'érable, avec cette épigraphe : **Nos Institutions, Notre Langue et Nos Lois.** Aux premiers banquets de la Société qui se tinrent à Montréal, la salle de festin « était décorée de bouquets, de fleurs, de feuillages disposés en festons ». On y remarquait, à l'entrée, un faisceau de branches d'érables chargées de feuilles.

En 1836, le président de la Société, Denis Benjamin Viger, dit au banquet en parlant de **l'érable** : « Cet arbre, qui croît dans nos vallons, sur nos rochers, d'abord jeune et battu par la tempête, languit, en arrachant avec peine sa nourriture du sol qui le produit; mais bientôt il s'élance et, devenu grand et robuste, brave les orages et triomphe de l'aquilon qui ne saurait l'ébranler. L'érable, c'est le roi de nos forêts, c'est **l'emblème du peuple canadien.** » Quelques mois plus tard, **le Canadien** changeait sa vignette — à savoir un laboureur se reposant près de sa charrue et de ses bœufs — en adoptant comme emblème la **feuille d'érable** et le **castor.** « Frontispice, écrivait le rédacteur, facile à comprendre. Le principal, **la feuille d'érable**, a été, on le sait, adopté comme emblème du Bas-Canada, de même que la rose en Angleterre, le chardon en Ecosse, le trèfle en Irlande. » L'on croit que l'épigraphe fut inspirée par M. Etienne Parent. (V. Bull. des Rech. hist., année 1898.)

BIBL. — P. Margry, *Les Découv. des Français*, t. V, Paris, 1889; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 5^e^ série, Québec, 1923.

CATALOGNE (Gédéon de) (1662-1729), cadet, enseigne, lieutenant réformé, arpenteur, ingénieur, auteur d'un **Mémoire.**

La famille était de très ancienne noblesse. En 1249, un nommé Jean accompagna Louis IX en Egypte. Gédéon naquit en 1662 à Bresse, dans le Béarn, de l'union de Gédéon et de Marie du Cap-de-Molle.

Le roi, sur les instances de M. de La Barre, lui expédia trois compagnies de 52 hommes chacune. Le vaisseau **la Tempête** qui amenait ce renfort aborda en rade de Québec, le 8 novembre 1683; le cadet Gédéon se trouvait dans les troupes débarquées. En 1684, il fit l'expédition du gouverneur contre les Iroquois. En 1686, dans le parti confié au chevalier de Troyes (V. ce nom), M. Duchesny lieutenant et lui commandaient les 30 soldats réguliers à la baie James (V. I. Caron, **Journ. de l'expéd.**). En 1687, il est dans les troupes du marquis de Denonville contre les Tsonnontouans et fut promu enseigne. Durant l'hiver de 1688, son talent d'ingénieur se révéla aux fortins de Laprairie, de la Madeleine, de Saint-Lambert, du Saut-Saint-Louis. Au mois de février 1690, on sut à Ville-Marie que le scorbut régnait au fort Frontenac : M. de Callières y députa avec M. de Catalogne un détachement de secours. En octobre, il se distingua au siège de Québec par Phipps : il

accompagnait le contingent de 200 hommes que commandait son compatriote, le capitaine de Subercase (V. ce nom), qui se jeta dans l'île d'Orléans. En 1691, M. de Mines (V. ce nom) conduisit un détachement de 100 hommes à la côte Sud de Ville-Marie et M. de Catalogne fut choisi comme major : au retour il fut nommé lieutenant réformé; puis, en pied, le 1er mars 1693. En 1695, on le charge de commander un détachement qui allait ravitailler M. de Louvigny parti en expédition contre les Iroquois. La même année, il dirigea les travaux de reconstruction de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. En 1696, il suit les troupes que M. de Frontenac dirigeait contre les Onnontagués.

Le 30 octobre 1700, M. Dollier de Casson (V. ce nom) signait avec lui un contrat notarié par lequel M. de Catalogne se chargeait de creuser un canal reliant la rivière Saint-Pierre au Saint-Laurent : canal de 800 toises de longueur, 12 pieds de largeur, 9 de profondeur, au prix de 3.000 livres. La mort de M. Dollier, le 27 septembre 1701 arrêta le creusage. En 1703, on le charge de bâtir un fort à la Rivière-Puante. En 1704, il construisit l'enceinte des Trois-Rivières. En 1705, M. de Subercase l'emmena à la conquête des postes anglais de Terre-Neuve. Au retour de l'expédition, M. de Catalogne commença l'immense travail d'arpentage et la levée des cartes des seigneuries des trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Les deux intendants Raudot écrivaient, le 23 octobre 1708, à M. de Pontchartrain : « Le sieur de Catalogne, lieutenant des troupes en ce pays, qui a levé toutes ces cartes, s'est donné toutes les peines et tous les soins possibles pour qu'elles fussent justes et exactes... Nous espérons que vous voudrez lui accorder une place de capitaine, pour ses deux années de travail en visitant toutes les côtes de ce pays et même dans les temps les plus rudes et les plus difficiles. »

En 1709, M. de Catalogne fit l'expédition de la Nouvelle-York sous les ordres de M. de Ramezay. Au retour, il fut laissé à Chambly pour y réparer le fort. Le 15 juin 1712, le roi permettait à M. Le Vasseur de Néré (V. ce nom), ingénieur en chef de la colonie, de se retirer du service, en faveur de M. de Beaucours (V. ce nom) avec deux sous-ingénieurs, M. de Catalogne servant à Montréal et M. de Merville à Québec. Le 9 novembre suivant, le premier sous-ingénieur adressait au ministre un **Mémoire** touchant les plans des seigneuries et habitations dans les trois gouvernements (V. Bull. des Rech. hist., année 1915).

En 1714, M. de Catalogne dirigeait les travaux de la redoute du Cap-Diamant et du château Saint-Louis à Québec. En 1723, il fut transféré comme ingénieur à l'Ile-Royale, où il se rendit au printemps de 1724 : les travaux de fortifications de Louisbourg, qui ne furent jamais complétés, sont son œuvre principale. Il y mourut le 5 janvier 1729. On lui a attribué à tort le **Récit de ce qui s'est passé au Can., depuis l'année 1682 jusqu'en 1712** : il ne vint dans la colonie qu'à la fin de 1683.

Il avait épousé à Ville-Marie, le 11 août 1690, Marie-Anne, fille de Jean Lemire et de Louise Marsolet, qui lui donna dix enfants, entre autres : Jean-Philippe, né le 15 septembre 1691; Joseph, né le 5 mai 1694; Marie-Louise, née le 14 février 1698; Marie-Geneviève, née le 19 mars 1700; Daniel-Paschal-Gédéon, né le 26 mars 1701; Louis, né le 28 juin 1704.

Le cadet mourut à Louisbourg en 1735. Son fils unique, Louis-Charles, était enseigne en second en 1754, enseigne en pied le 15 mars 1756, lieutenant dans les troupes de M. de Boishébert dans sa campagne de Louisbourg, de mai à août 1758 (V. Bull. des Rech. hist., année 1921) et dans la campagne de 1759, fait prisonnier à la capitulation de Montréal le 8 septembre 1760. Il se maria en 1754, passa en France et servit à Saint-Domingue : en 1761, il avait une fille âgée de cinq ans.

Bibl. — Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1884; Coll. des man., Québec, 1884; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CATARACOUI (en Iroquois **Katarakue** « endroit où l'on se cache »), site qui s'élève au confluent de la rivière de même nom et du lac Ontario ou Saint-Laurent supérieur.

En 1671, M. de Courcelle visita cet emplacement et le désigna comme lieu propre à asseoir un fort. Des motifs d'ordre politique et commercial en rendaient l'établissement prochain très nécessaire. Dès le printemps de 1673, M. de Frontenac prit ses dispositions pour une campagne ou au moins pour une parade militaire au lac Ontario : son plan était d'y inviter les Iroquois et de leur fournir une preuve immédiate des bonnes intentions des Français, en y jetant les fondements d'un poste de commerce dont on ferait peu à peu un fort. M. de La Salle en devenant propriétaire le nomma **fort Frontenac** (V. ce mot). Sur son emplacement s'élève aujourd'hui la ville de Kingston.

Bibl. — H. Lorin, *Le Comte de Front.*, Paris, 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CATHCART (Charles Murray, deuxième comte) (1783-1859), lieutenant, major, lieutenant-colonel, chevalier du Bain, de Vladimir,

de Guillaume, colonel, major-colonel, lieutenant-général, lieutenant-colonel d'état-major, commissaire des troupes, commandeur du Bain, gouverneur général du Canada, commissaire et colonel des Hussards et des Dragons, grand-croix du Bain.

La baronnie de Cathcart en Ecosse remonte à l'ancêtre de la famille, nommé Allan. Son fils, John Cathcart, lui succéda en 1497, qui eut pour héritier Allan en 1547. Celui-ci eut pour successeur son fils de même nom, en 1618. En 1732, c'est Charles Cathcart qui est le continuateur de la lignée. En 1776, William Shaw Cathcart, né en 1755, devint vicomte en 1807 et comte en 1814.

Son fils Charles Murray, deuxième comte et onzième lord Cathcart, naquit le 21 décembre 1783 à Walton (Essex). Il fit ses études à Eton et entra dans l'armée le 2 mars 1800. Fait lieutenant, il fut promu major en 1807, servant à Walcheren et dans la Péninsule hispanique en 1808-09. En 1810, il est nommé au grade de lieutenant-colonel. A Waterloo, il eut trois chevaux tués sous lui : il fut décoré de la croix de chevalier du Bain le 4 juin 1815; le 21 août du titre de chevalier de Vladimir de Russie; le 15 octobre, de celui de chevalier de Guillaume de Hollande. En 1819, il est promu colonel, en 1830 major-général, en 1841 lieutenant-général, en 1854 général. En 1823 jusqu'à 1830, il était lieutenant-colonel du corps d'état-major à Hythe; en 1837 jusqu'en 1842, commissaire des troupes en Ecosse et gouverneur de l'Ordre du Bain, le 19 juillet 1838, commandant en chef des troupes en 1845 et en 1846 gouverneur général du Canada. Il était honoré de la charge de commissaire des districts Nord et centre d'Angleterre, de 1849 à 1854; colonel des Hussards de 1842 à 1847, colonel du 3e régiment des dragons, de 1847 à 1851.

Le 17 juin 1843, au décès de son père, il succéda à ses titres et à sa fortune. Au Canada, il fut administrateur, du 26 novembre 1845 au 24 avril 1846, quand il devint officiellement gouverneur en vertu d'une commission datée du 16 mars 1846. Sa nomination, en sa qualité de général d'armée, venait surtout de la crainte d'un conflit avec les Etats-Unis, relativement à la délimitation des frontières de l'Orégon. Le Bureau colonial voulait concentrer entre les mains d'un même personnage les pouvoirs civil et militaire. Une convention, ayant été signée entre l'Angleterre et la République américaine, vint régler la question en litige.

En 1846, la Chambre amenda la liste civile en diminuant les salaires des juges, en réduisant le salaire du secrétaire civil du gouverneur et en supprimant la fonction de son secrétaire privé. Le général Cathcart fit observer aussitôt que « le secrétaire civil était l'agent accrédité de la Couronne plutôt qu'un officier de la Province, dans le dessein de tenir la correspondance entre le gouverneur général et le gouvernement de la métropole, laquelle correspondance a toujours un caractère confidentiel et souvent obligeant au secret; que, en conséquence, sans compromettre les intérêts des deux gouvernements, il est impossible d'en priver le représentant de la Couronne ». Il s'occupa aussi de la **double majorité** dans les deux Provinces et du double tarif. On lui notifia son rappel, le 30 mars 1847. Le 21 juin 1859, il fut fait grand-croix du Bain et mourut le 16 juillet suivant.

Il avait épousé en France, le 30 septembre 1818, au château de Denacre, près de Boulogne, et de nouveau à Portsea, le 12 février, Henriette, deuxième fille de Thomas Mather qui décéda le 24 juin 1872 à Edimbourg. Il avait écrit des opuscules sur la géologie et des sujets annexes : il découvrit même un nouveau minerai appelé greenochite.

BIBL. — Burke's *Peerage*, Londres, 1922; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917; The Makers of Can., Index, ibid., 1911; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926; sir J. B. Paul, *The Scots Peerage*, t. II, Edimbourg, 1905; C. Dent, *Can. Portr. Gallery*, Toronto, 1881.

CATHERINE (La Sainte-), le 25 novembre, jour où l'on confectionne, aux premières neiges, la tire canadienne traditionnelle.

Originaire d'une illustre famille d'Alexandrie, la jeune Catherine se livra à l'étude des lettres et de la philosophie sous la direction des plus doctes professeurs de la ville. Vers l'an 307, Maximilien II, gouverneur romain de l'Egypte, prescrit d'immoler 130 taureaux aux dieux. La jeune fille alla lui demander quelles faveurs il pourrait attendre de stupides idoles. Aussitôt il convoqua à une discussion avec elle les philosophes les plus accrédités au pays : ils furent tous confondus par les réponses de Catherine. Exaspéré jusqu'à la fureur, le gouverneur fit construire un engin de torture, composé de quatre roues disposées deux à deux et tournant en sens inverse. Les jantes étaient munies de lames acérées. Le bourreau installa la jeune vierge debout entre les roues. Au signal donné pour le supplice, un ange parut armé de la foudre, brisa les liens d'attache et rompit tout l'appareil : par ordre, le licteur trancha la tête de la martyre.

Dans la suite des âges, en France, elle fut choisie comme la patronne des **orateurs**, des **philosophes**, des **étudiants**. On l'invoqua aussi contre les maladies de la langue. Les roues

étendirent son patronage aux corporations de **meuniers, charrons, cordiers, remouleurs, fileurs, barbiers** dont la bannière portait « une roue de rasoirs ». La bannière des **avocats et procureurs** était portée, dans les solennités, par le doyen de l'Ordre, qui devint ainsi le **bâtonnier,** étant chargé de tenir la hampe. Dans les confréries de jeunes filles, il était d'usage, en Normandie et ailleurs, d'orner la statue de la sainte et de l'habiller à la mode du pays : c'est, encore aujourd'hui, à la plus âgée de l'association qu'incombe l'honneur et le plaisir de rafraîchir le costume et de **coiffer** la sainte. D'où la locution courante, au Canada comme en France : **Coiffer sainte Catherine** c'est-à-dire rester **vieille fille.** A quel âge, demandait-on, se limite ce phénomène? Valentin Conrart, fondateur de l'Académie française, a jadis répondu par ces vers:

Au-dessus de *vingt* ans, la fille, en priant Dieu,
Dit : « Donne-moi, Seigneur, un mari de bon lieu!
Qu'il soit doux, opulent, libéral, agréable! »
A *vingt-cinq* ans : « Seigneur, un qui soit supportable,
Ou qui, parmi le monde, au moins puisse passer! »
Enfin, quand par les ans elle se voit presser,
Qu'elle se voit vieillir, qu'elle approche de *trente* :
« Un, tel qu'il te plaira, Seigneur, je m'en contente! »

Bibl. — *L'Univers*, journ. quot., Paris, 26 novembre 1910.

CAUCHON (Joseph-Edouard) (1816-85), avocat, homme politique, écrivain, ministre, lieutenant-gouverneur du Manitoba.

Fils de Joseph-Ange et de Marie Vallée, il naquit à Saint-Roch de Québec, le 31 décembre 1816 : son ancêtre, qui vint au Canada en 1636, devint membre du Conseil souverain. Il fit ses études au séminaire et fut admis au barreau en 1843. Rédacteur au **Canadien,** de 1841 à 1842, il fonda, avec M. A. Côté, le **Journal** de Québec, le 1er décembre, d'abord bihebdomadaire; le 1er mai 1885, il eut une édition quotidienne et une autre semi-quotidienne : il disparut le 1er octobre 1889.

M. Cauchon était lieutenant-colonel du 9e bataillon de la milice volontaire appelée **Chasseurs** de Québec et l'un des promoteurs du chemin de fer de la rive Nord, ainsi que de la Compagnie de navigation du Saint-Maurice, qu'il présida jusqu'en 1872. Il fut membre du Conseil exécutif et Commissaire des Terres de la Couronne, du 27 janvier 1855 au 30 avril 1857; Commissaire aussi des Travaux publics du 13 juin 1861 au 25 mai 1862. En juillet 1867, il se vit appeler à former un ministère pour la Province : mais il échoua dans sa tentative. Membre du Conseil privé du Canada, il le présida du 7 décembre 1875 au 7 octobre 1877 : le 7 juin de cette année, il détenait le portefeuille du Revenu de l'Intérieur et le 8 octobre, on le choisit comme lieutenant-gouverneur du Manitoba (2 décembre 1877-1er décembre 1882). Elu député du comté de Montmagny à l'Assemblée législative, du 12 novembre 1844 au 1er juillet 1867, on l'envoya alors aux Communes par acclamation. S'étant démis de son mandat, on le nomma le 2 novembre 1867 au Sénat dont il devint le président, du 5 novembre au 6 mai 1869, du 25 mai au 2 juin 1872; mais il résigna alors son mandat sénatorial, se représenta devant les électeurs de Québec et fut élu (1872-77). Il mourut le 23 février 1885.

Il avait d'abord épousé (1843) Julie, fille aînée de Charles Lemieux, qui décéda en 1864; ensuite (1866), Maria-Louisa, fille de Martin Noulan, décédée en 1877, lui ayant donné un fils, aujourd'hui ingénieur distingué à Ottawa; en troisièmes noces (1878), Emma, fille de Robert-A. Lemoine, greffier au Sénat.

M. Cauchon a publié : **Notions élément. de Physique,** avec planches, Québec, 1841; **Etude sur l'Union projetée des Provinces,** ibid., 1858; **l'Union des Provinces,** ib., 1865.

Bibl. — Can. Parl. Comp., Ottawa, 1879; J. C. Dent, *Can. Portr. Gall.*, 4 vol., Toronto, 1881; A. Morice, *Hist. de l'Eglise cath. dans l'Ouest;* H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CAUGHNAWAGA. Réserve de Sauvages iroquois, appelés jadis **Iroquois du Saut-Saint-Louis,** située sur la rive droite du Saint-Laurent en face de Lachine qui est dans l'île de Montréal : elle mesure une superficie de 12.327 acres. — **Kahnawake : le saut ou rapide.**

La mission iroquoise fut projetée, en 1667, par le Père Raffeix, Jésuite, qui rencontra sept Onneiouts venus de leur pays. Un seul, le chef Pierre Tonsahoten, était converti. Le missionnaire, qui ne possédait pas suffisamment leur idiome, les envoya à Lorette, auprès du Père Chaumonot qui les catéchisa. Dans l'été de 1668, la femme du chef et les cinq autres furent baptisés à Québec par l'évêque : lequel mit la mission projetée de Laprairie sous le vocable de saint François-Xavier.

Bientôt d'autres chrétiens iroquois des divers cantons vinrent s'adjoindre à ce noyau, de sorte que, en 1669, **la Mission de Laprairie** comptait 5 cabanes et 20 l'année suivante. En 1671, le P. Frémin succéda au P. Raffeix, qui alla évangéliser les Tsonnontouans, et établit dans la mission la confrérie de la Sainte-Famille. Deux ans après, le chiffre des convertis s'élevait à 300, que Mgr de Laval visita, en 1676, pour la confirmation de 80 personnes. La mission est désignée dans

le catalogue des Jésuites sous les noms latins suivants : en 1668, **Missio Iroquœrum prope Montem Regium** (Mission des Iroquois près du Mont-Royal) ; en 1672, **Residentia a Pratis**, ou encore **Residentia S. Fr.-Xaverii ad prata Sanctæ Magdalenæ** (Résidence des Prairies ou de S. Fr.-Xavier des prairies de Sainte-Madeleine) ; et aujourd'hui les Sauvages l'ont appelée **Kentake**, la Prairie.

En juillet 1676, la mission était transférée à cinq quarts de lieue plus haut, sur le bord du fleuve, près de la rivière du **Portage**, le terrain étant plus propre à la culture du maïs et le voisinage des Français moins préjudiciable aux néophytes.

Et l'on bâtit une chapelle, la même année. Ce site fut illustré par les vertus et la sainte mort de Catherine Tekakwitha (V. ce nom), venue du pays des Agniers en 1678, décédée le 16 avril 1680. Cette seconde mission a été nommée : **Kateri tsi thaiatat** « endroit où Catherine fut enterrée ». En 1679, le Père Frémin fit un voyage en France, d'où il rapporta, l'année suivante, les titres de la concession du **Saut**, des meubles d'église, le maître-autel et l'ostensoir en vermeil qui servent encore aujourd'hui au culte. En 1683, un coup de vent renversa la chapelle qui fut restaurée à neuf en 1684. La mission, en 1681, est désignée dans les registres sous le nom de : **Sancti Francisci Xaverii ad Saltum** « Saint-Fr.-Xavier du Saut » et par les Iroquois du temps : **Kahnawake**, le Saut.

En 1689, environ 1.500 Iroquois païens fondaient à l'improviste sur l'île de Montréal, causaient le « Massacre de Lachine », répandant la terreur à Ville-Marie et aux alentours, avec le dessein de détruire la chrétienté du Saut, qui se réfugia à temps sous les canons de la ville : elle y demeura sept ou huit mois. Au retour, le Père Bruyas la construisit à une nouvelle localité, située à une demi-lieue plus haut que l'ancienne. C'était au pied du rapide, mais encore nommée alors **Kahnawake** (rapide) et aujourd'hui **Kahnawakon**, « dans le rapide », pour ne point confondre avec Kahnawake actuel, Caughnawaga. Les Français appelaient encore ce troisième poste « Le Sault » ou « Saint François-Xavier du Sault ». En 1696, nouvelle migration, nécessitée encore par l'appauvrissement du sol à une demi-lieue en amont du fleuve. Le P. de Chollennec la mit à l'endroit qui sépare aujourd'hui la paroisse de Laprairie de celle de Caughnawaga. Nos Iroquois contemporains l'appellent **Kanatahwenke** « on a enlevé de là le village ».

En 1712, la mission prend, dans les registres, le nom de : **Ad Saltum Sancti Ludovici**, « Saut Saint-Louis » : nom qui a remplacé sous l'ancien régime tous les précédents, nom encore officiel dans la province de Québec ; nom mal orthographié par les Anglais en **Caughnawaga** au lieu de **Kahnawake**. Mais la culture est encore en souffrance dans ce site. En 1715, les autorités civiles et religieuses délibèrent sur un changement de local. En 1716, des familles sont établies sur l'emplacement actuel : la maison des missionnaires — la même aujourd'hui — y fut bâtie ; l'église aussi, de 1717 à 1719. Le Père de Charlevoix (V. ce nom) y passa la quinzaine de Pâques en 1721 : « La situation, dit-il, en est charmante ; l'église et la maison des missionnaires sont deux des plus beaux édifices du pays ; et c'est ce qui fait juger qu'on a pris de bonnes mesures pour n'être plus obligé de faire de nouvelles migrations. »

Mgr G. Forbes, continuant l'exposé de l'historique, ajoute : « Outre les chrétiens iroquois des divers cantons qui se sont fixés à Saint-Louis du Saut à différentes époques, la population s'est accrue d'un certain nombre de prisonniers de guerre, amenés des Renards du Wisconsin en 1728, des Chicachas des Carolines en 1739, de la Nouvelle-Angleterre en 1704 et dans la suite. Les registres de baptême portent cette annotation « pris à la guerre ». Quant aux blancs également capturés, ils mentionnent : « Autrefois baptisés par les Anglais », mais sans indication de leurs noms patronymiques. C'est à ces derniers, pris en Nouvelle-Angleterre qu'il faut attribuer les noms qu'ils portent encore dans leur postérité, comme Tarbell, Rice, Williams, Jacobs, Hill, Stacey, Mac Gregor, etc. Tous ces captifs, sauvages ou blancs, subissaient l'influence du milieu, quant à la religion, à la langue, aux coutumes, devenant Iroquois et catholiques. D'ailleurs, une fois adoptés, ces étrangers étaient considérés comme faisant partie de la tribu, traités avec égards, devenant même chefs ou capitaines. « Aujourd'hui, en raison de ces mélanges, il n'est plus une seule famille purement iroquoise à Caughnawaga, bien que l'on n'y parle guère que l'iroquois. »

De 1667 à 1783, la mission a été desservie par les Pères Jésuites, environ 23 supérieurs ; par les prêtres séculiers, de 1783 à 1855 ; par les Pères Oblats de Marie Immaculée, de 1855 à 1892 ; par les séculiers jusqu'en 1904 ; actuellement par les Pères Jésuites.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925 ; *L'Ann. rel.*, Montréal, 1864 ; Notes de Mgr Forbes.

CAULFIELD (Thomas) (1717), cadet, lieutenant, capitaine, lieutenant-gouverneur en Acadie ou Nouvelle-Ecosse.

Né en Angleterre, il fut admis comme cadet dans la noble maison de Charlemont. En-

tré dans l'armée, il se battit en Espagne, sous les ordres de Peterborough, et y conquit sa promotion en grade. En 1710, il suivit le capitaine Nicholson au siège et à la prise de Port-Royal. En octobre 1713, il reçut la commission de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse à Annapolis en l'absence de Nicholson, le gouverneur en titre. Le 5 novembre, il écrit à ce dernier qu'il a convoqué les Acadiens et leur a communiqué la teneur de la lettre de la Reine Anne (V. ce nom) : ce qui a satisfait les principaux d'entre eux et les a décidés à continuer leur séjour au pays; quant aux autres, « le plus tôt on en sera débarrassé, le mieux ce sera ».

L'année suivante, à l'avènement au trône de George Ier de Hanovre, l'on se décida à exiger des Acadiens le serment d'allégeance à la Couronne : Caulfield devait, en 1715, inaugurer cette politique de contrainte morale. En janvier, le commissaire P. Capoon et l'enseigne Th. Button furent chargés de le requérir, depuis Pentagouët jusqu'à l'isthme du golfe. Des quatre formules proposées aux signataires, deux étaient contraires à leur foi. Le 3 mai, Thomas Caulfield écrit que les Français refusent de prêter serment et, d'autre part ils se sont entièrement refusés à quitter la colonie pour s'établir sous la protection du gouvernement français. La première affirmation est vraie, la seconde fausse, en vertu des pétitions contraires transmises par des documents. Le 16 mai 1716, le lieutenant-gouverneur avoue que « les gens des Mines attendent avec impatience les décisions qui les concernent; puis l'on ne peut guère compter sur leur amitié : ils ne quitteront le pays qu'à regret ». La situation qu'on lui a faite est fort désagréable : il n'a perçu ni son salaire de capitaine, depuis le 12 septembre 1711, ni ses émoluments d'administrateur, à part vingt-deux mois d'acompte. Il a expédié les comptes de l'entretien de la garnison, soit 221 liv. st. à Nicholson, qui vivait à Boston et qui refusa tout versement. Aussi bien, il écrivait à son frère, James Caulfield, que ce gouverneur a été injuste et barbare envers lui et que, l'ayant laissé sans le sou, il a dû s'endetter chez les habitants. Enfin, il fait l'aveu que l'on a jusqu'ici trop négligé la garnison au détriment du commerce du pays. Fidèle à son devoir, il mourut à Annapolis le 2 mars 1717.

Biel. — *Colon. Office*, Londres, vol., 58; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922.

CAVELIER (Jean) (1636-1720), prêtre, missionnaire, Sulpicien, vicaire, aumônier, frère du sieur de La Salle (V. ce nom).

Il naquit à Rouen le 27 octobre 1636, entra au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris en 1658, fut ordonné en 1662. Envoyé au Canada, il exerça les fonctions de vicaire à Notre-Dame de Ville-Marie (1665-76), où le rejoignit son frère Robert en 1666. Il retourna à Paris en 1676 jusqu'en 1684. En 1679, M. de La Salle écrivait de lui que « comme on lui avait assuré que son entreprise était sa ruine, il a fait tout ce que le plus enragé ennemi pourrait faire, amenant, pour se faire rembourser ses fonds, les messieurs du Conseil souverain à lui adjuger toutes mes pelleteries dont il n'a voulu rien relâcher; que sa conduite a toujours été si extraordinaire à son endroit qu'il a personnellement tout gagné quand il est parti, n'ayant fait pendant son séjour que traverser tous ses desseins » (V. Margry, t. II).

En 1684, M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, le désigna, avec ses confrères d'Esmanville et Chefdeville (V. ces noms), comme aumônier de l'expédition du sieur de La Salle au golfe du Mexique. M. Cavelier en a laissé un récit partiel. Dès que son frère eut érigé le fort **Saint-Louis** au Texas, il le suivit dans ses voyages de reconnaissance dans l'intérieur du pays. M. Joutel (V. ce nom) l'appelle toujours M. Cavelier et le montre agissant comme un père envers son neveu, le jeune sieur Cavelier. En présence des assassins de son frère en 1687, son caractère touche au sublime. M. Joutel avoue qu'il aperçut l'abbé Cavelier dans un coin priant Dieu, n'osant l'approcher à cause des meurtriers; que, ayant appris la mort de son frère, il leur dit que, s'ils voulaient lui faire autant, ils lui donnassent un peu de temps pour demander pardon à Dieu; sur quoi ils avaient répondu qu'ils lui aideraient comme ils l'avaient fait jusque-là, et qu'il fallait oublier ce qui était fait. M. Cavelier leur dit qu'il leur pardonnait, quoiqu'il eût tout sujet de ressentiment, ayant perdu son frère et son neveu Moranger. « Le 12 avril, un soir, en l'absence de six hommes, il nous était facile de nous défaire des assassins qui restaient; mais M. Cavelier nous en ôtait toujours l'envie, en nous représentant que ce n'était pas à nous à nous venger, que Dieu se saurait venger lui-même. » (V. It., t. III.) Après le meurtre par Hans et Ruter des assassins de M. de La Salle, on fit la distribution des dépouilles de la victime. M. Cavelier, prit les principaux papiers et fit brûler le reste. Et ils partirent seulement sept vers les Illinois : l'abbé Cavelier et le jeune Cavelier, le Père Anastase, Joutel, Tessier le pilote, le sieur de Marle, Barthélemy le Parisien (mai 1687). Le 24 juin, M. de Marle se noya en se baignant. Le 29 juillet, après un voyage accidenté et grâce à la tenacité de Joutel, qui refusa à l'abbé

Cavelier de retourner sur ses pas, les voyageurs atteignent l'embouchure de l'Arkansas, où ils rencontrent le sieur Couture et le sieur Delaunay, à qui ils laissèrent Barthélemy. Le 14 septembre, les cinq qui restent sont accueillis au fort Saint-Louis par M. de Bellefeuille, qui commandait en l'absence de Henri de Tonti, mais ils cachent à tous la mort de M. de La Salle. Le 18, ils prennent la direction de **Chicagou**; mais faute de vivres, ils retournent hiverner à Saint-Louis. L'abbé Cavelier portait sur lui les 1.000 louis d'or de M. Legros : ce qui a fait dire à Couture, dans un récit provenant de Barthélemy, que ses hauts de chausse regorgeaient d'or. Le sieur de Tonti revient, le 27 octobre, de la campagne contre les Iroquois. Le Père Allouez, Jésuite, résidant au fort, les deux prêtres voyageurs purent alternativement célébrer la messe aux principales fêtes. Puis, ils engagèrent deux Chaouanons, deux Illinois et un Missouri à les suivre en France, en vue de leur service plus tard au Mississipi. Le départ eut lieu le 21 mars 1688 et, le 10 mai, ils arrivent à Michillimakinac. Le 20 juin, 18 personnes s'embarquent sur les deux canots achetés par l'abbé Cavelier, « qui avait pris pour lui seul toutes les pelleteries de M. de Tonti, sur un billet qu'il lui montra de la main du sieur de La Salle ». Le 13 juillet, le parti est rendu à Lachine et le lendemain, M. Cavelier recevait l'hospitalité chez ses confrères du Séminaire avec son jeune neveu. Tous deux rejoignent leurs compagnons à Québec, le 4 août, et descendent, le 21, en barque jusqu'à Matane. Le navire de M. Pachot met à la voile le 30, passant à Percé, à Terre-Neuve, pour entrer à La Rochelle le 9 octobre. L'abbé Cavelier se rend alors au Mont-Saint-Michel accomplir un vœu, ainsi qu'à Notre-Dame des Ardillières et à Saumur. Le 7 novembre 1688, ils arrivent à Rouen, terme de leur *pérégrination*.

L'abbé Cavelier part, trois jours après, pour Paris, dans le dessein de rendre compte au ministre de la Marine : à lui seul on révéla tout, même la mort du découvreur. Dans un **Mémoire** daté de 1690, M. Cavelier expose les raisons urgentes qui doivent amener la Cour à poursuivre les entreprises de son frère, afin de les conserver et développer avec les ressources du Canada. D'autre part, M. Tronson écrit, le 1er juin 1690, à l'évêque de Québec que « la mort de M. de La Salle a rompu les mesures prises; le dessein de M. Cavelier de fréter un vaisseau a échoué; il est uniquement occupé à Rouen à réparer les débris de ses affaires que ses longues absences ont mises dans un triste état; il est fâcheux de voir un si bon ouvrier passer ainsi une partie de sa vie dans ces sortes d'embarras ». Le Sulpicien mourut vers 1720. Son **Mémoire** était rédigé en vue d'obtenir du roi le remboursement des frais de voyage des Français et Sauvages ramenés par lui du Canada. Il avait caché, l'espace de 18 mois la mort de son frère pour retirer le plus d'argent possible de ses affaires commerciales et frustrer ses créanciers. S'il avait averti M. de Tonti de l'assassinat, ce fidèle lieutenant aurait pu sauver les Français du massacre (V. **Tonti**).

BIBL. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. II et III, Paris, 1889; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, au mot *Cavelier*, t. III, suppl. V; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Marc de Villiers, *La Louisiane*, Paris, 1929.

CELORON (Pierre-Joseph de), sieur de Blainville (1693-1759), enseigne, lieutenant, capitaine, commandant, chevalier de Saint-Louis, major.

Né à Montréal, le 29 décembre 1693, il était le cinquième des enfants de Jean-Baptiste Céloron de Blainville (V. ce nom). En 1712, son père sollicita en sa faveur une expectative d'enseigne qui lui fut accordée en 1715. Le 5 février 1731, l'enseigne était promu lieutenant. En 1737, le lieutenant était nommé commandant à Michillimakinac et capitaine, l'année suivante. En 1739, on le détacha de son poste pour accompagner le baron de Longueuil, qui portait secours à son frère de Bienville (V. ce nom) contre la tribu des Chicachas. « M. de Céloron, écrit M. Ferland, partait avec 200 Français et 300 Sauvages... Le 21 février 1740, il attaqua vivement l'ennemi et mit 36 hommes hors de combat, n'ayant de son côté que 5 Sauvages blessés, ainsi que les sieurs de Gannes et de la Chauvignerie. » Les Chicachas acceptèrent le traité de paix. Le 17 mai 1741, M. de Céloron était décoré de la croix de Saint-Louis (V. **Bienville**).

A l'automne de l'année suivante, on le transféra du commandement de Michillimakinac à celui de Détroit, à la place de M. de Noyan; puis, en 1774, au fort Niagara, où le fermier de la traite déposa contre lui des plaintes qui furent écoutées des administrateurs. Le commandant fut envoyé au fort Saint-Frédéric (V. ce mot) en 1747. En 1748, on le chargea de conduire au Détroit un convoi important, composé de 100 Français, de 12 Sauvages et d'un grand nombre de coureurs de bois. L'année suivante, M. de La Galissonnière le choisit pour commander une expédition et aller prendre formellement possession, au nom du roi, de la vallée de l'Ohio, que les commerçants anglais ne cessaient de fréquenter. Les instructions portaient qu'il devait parcourir l'immense vallée, aller chez les différentes

nations qui l'habitaient, les amener à rester fidèles à la Couronne et à ne laisser désormais aucun Anglais venir commercer parmi elles. Il devait aussi, comme marque de la prise de possession, déposer en terre, en divers endroits, des plaques de plomb gravées aux armes de la France. M. de Céloron partit de Lachine, le 15 juin 1749; il avait sous ses ordres 8 officiers, 5 cadets, 20 soldats réguliers, 180 Canadiens et 30 Sauvages abénaquis et Iroquois. L'aumônier était le Père Jésuite Bonnécamps. Il était au fort Frontenac le 27 juin et à Niagara le 6 juillet. Le 16, il atteignit le portage de **Chatakuin**, sur le lac Erié. Remontant ensuite la Belle-Rivière, les rivières à la Roche, Blanche, etc., il eut des conférences avec les Chaouanons, les Loups, les Miamis, les Iroquois, les Kikapous. Le 10 novembre, l'expédition était de retour à Montréal. Le commandant rédigea une relation fort intéressante de son périlleux voyage qu'il intitula : « Journal de la campagne que moi, Céloron, chevalier de Saint-Louis, capitaine, commandant un détachement envoyé dans la Belle-Rivière par les ordres de M. le marquis de La Galissonnière ». M. Céloron reçut de nouveau le commandement du Détroit, de 1750 à 1754. On le changea d'office en raison de certaines dénonciations concernant la traite. Il fut promu à la majorité de Montréal, où il mourut le 12 avril 1759.

Il avait d'abord épousé, le 30 décembre 1724, Marie-Madeleine Blondeau, qui mourut le 1er juin 1733; ensuite, le 13 octobre 1743, Catherine Eury de La Pérelle (V. ce nom) : il eut de la première cinq enfants et dix de la seconde. Entre autres :

Pierre-Joseph, né à Montréal le 4 août 1726, enseigne en second (1742) et en pied (1749), lieutenant (1755), en garnison au fort Frontenac (1759), chevalier de Saint-Louis (1761), passé en France, major à Saint-Domingue (1767), major des officiers du Canada en Touraine (1774); membre de l'Assemblée nationale (1789) : il avait épousé à Tours, Elisabeth-Marguerite Abraham, veuve de J.-B. Préjent, seigneur de Breuil et autres lieux (1785), décédé à Tours (juin 1801);

Maurice-Régis, né le 19 mars 1728, volontaire au fort Saint-Frédéric (1744), écrivain de roi à Montréal (1745), employé au bureau des constructions à Québec (1747) et à Brest (France) en 1750, fait prisonnier à bord de **l'Espérance** (1755) et interné à Plymouth (1756-57), de garnison en Bretagne (1760), à l'arsenal de Brest (1764), au fort de Concarneau (1766), commissaire de la marine au Conquet (1774), doté d'une pension de 1.000 livres (1779) : il vivait encore en 1801;

Jean-Baptiste, né le 15 septembre 1729, officier dans les troupes de la marine, enrôlé contre les Américains (1779) et passé dans leurs rangs à Détroit (1780);

Pierre-Hyacinthe, né le 26 mai 1732, **chevalier** de Céloron, enseigne (1751), enseigne en pied (1756), lieutenant (1760), relevé du service (1769) pour ses blessures reçues au fort Lévis en 1760;

Marie-Catherine (1744-1809), religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal;

Pierre-Joseph, consanguin des précédents, né à Montréal le 1er juin 1747, cadet à l'aiguillette (1759), fait prisonnier en 1760 et conduit à New-York, passé en France, sous-lieutenant à Saint-Domingue (1767), lieutenant (1770), capitaine (1783), aide-major (1785), élu membre de la noblesse (1789), lieutenant-colonel (1792), chevalier de Saint-Louis (1788), marié (1794) à Tours à la veuve de Louis Vaugelade : il mourut, le 2 février 1803, aux Invalides, sa résidence depuis 1796;

Paul-Louis, né le 2 mars 1753, suivit en France ses frères et sœurs (1763), cadet à Rochefort (1774), sous-lieutenant à la Martinique (1775), sert dans l'armée américaine (1778), capitaine, aide-major à la Guadeloupe (1783-93) : il épousa Blanche de Gadmans, qui lui donna un fils, nommé Paul-Louis-Georges, qui vécut à la Basse-Terre (1788-1847).

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. de Céloron*, Lévis, 1909; It., *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, ib., 1922, 3e série; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925 et 1928; Ant. Roy, *L'Œuvre hist. de P.-G. Roy*, Paris, 1928.

CERRY (Philippe-Marie d'Ailleboust, sieur de) (1702-87), navigateur, négociant, capitaine de port à Québec. — **Cerry** est une corruption orthographique de **Sarry** et **Séry,** noms de deux bourgs actuels dans l'Yonne (Champagne).

On lit dans le **Journal de l'expédition du chevalier de Troyes** : « Le sixième jour de juin 1686, je laissais le sieur de Cerry pour commander dans le fort que j'avais construit à l'Abitibi et lui donnai trois hommes. » Ainsi un membre de la famille avait déjà porté cette appellation. Philippe-Marie était le huitième enfant de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil (V. ce nom) et naquit en 1702.

En 1734, il commanda un vaisseau à Louisbourg, trafiquant avec La Rochelle et les Antilles. En octobre 1741, M. de Beauharnois et M. Hocquart écrivent au ministre : « Il se présente trois sujets pour remplir la place de M. de la Richardière décédé le 25 du mois, comme capitaine de port, tous trois bons navigateurs qui, depuis 15 ou 20 ans, commandent des bâtiments marchands pour la France,

les îles et l'Ile-Royale et qui connaissent bien la rivière (Saint-Laurent) : ce sont les sieurs d'Ailleboust de Cerry, Le Gardeur de Beauvais (V. ce nom) et Aubert Gentil, hommes du pays. Le dernier a une santé fort délicate : nous ne pouvons vous le proposer; les deux autres nous paraissent également bons; le premier commande un navire pour les îles qui est sur son départ; le second en commande un autre qui était, l'été dernier, à Bordeaux et ne doit revenir que l'année prochaine. » (V. **Corr. gén.,** vol. 75.)

En 1746, M. de Cerry embarque un détachement de Canadiens pour la Baie-Verte et il prend part aux opérations navales en vue de la reprise de l'Ile-Royale. Le 1er janvier 1748, il remplace M. Macarty (V. ce nom) comme capitaine de port à Québec; en fait il n'occupa point cette charge, l'intérim étant dévolu au sieur de La Morille. Ayant repris la mer en septembre, son vaisseau fut capturé par les Anglais et il fut rendu à la liberté au traité d'Aix-la-Chapelle (V. ce mot).

Le 25 septembre, il rend compte au ministre de la perte du **Caméléon** au saut de la Chaudière. En 1759, il est l'un des 15 membres du Conseil de guerre, qui signent la capitulation de Québec. En 1761, il passe en France avec ses deux fils et y vécut presque dans la misère. Revenu au Canada en 1764, il assiste au mariage de Charles-François de Lanaudière (V. ce nom) et l'accompagne en France.

Il alla se fixer à Tours et y végéta jusqu'à sa mort, le 14 avril 1787. Il avait épousé à Charlesbourg, le 27 juin 1737, Marie-Madeleine Chéron qui décéda à Québec le 13 janvier 1758, ayant été mère de quatorze enfants entre autres :

Philippe-Antoine, né en 1739, enseigne en 1758, lieutenant à Saint-Domingue;

Pierre-Louis, né en 1745, sous-lieutenant aux Iles, mort en 1767;

Madeleine, née en 1752, qui vécut en France;

Marie-Louise, née en 1753, qui épousa son cousin à Saint-Domingue.

BIBL. — AEg. Fauteux, *La Fam. d'Ailleboust,* Montréal, 1917; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CHABANEL (Noël) (1613-49), Jésuite, missionnaire chez les Hurons, les Algonquins et les Pétuneux, mis à mort par un Huron apostat, déclaré Bienheureux le 21 juin 1925 et canonisé le 29 juin 1930.

Né le 2 février 1613 à Saugues, autrefois du diocèse de Mende, il entra au noviciat des Jésuites à Toulouse, en 1630. Il y étudia la philosophie et la théologie et y professa, ainsi qu'à Rodez, la grammaire et les lettres (1632-42). Le 8 mai 1643, il s'embarquait pour le Canada et n'arriva à Québec que le 15 août suivant. « Comme nous allions commencer la messe, deux voiles parurent à une lieue du port; la joie et la consolation saisirent le cœur de tous les habitants; mais elle redoubla bien fort, quand une chaloupe nous vint donner les Pères Quentin, Garreau, Druillettes et Chabanel. » (V. **Rel.** de 1643.) Après un séjour d'un an d'études à Québec, le Père Chabanel monte chez les Hurons et arrive à Sainte-Marie le 7 septembre, ainsi que ses confrères de Brébeuf et Garreau. Au bout de cinq années, il réussit à peine à apprendre l'idiome des indigènes. Compagnon du Père Garnier à la bourgade **Saint-Jean,** il se dévoua par vœu spécial à mourir chez les Hurons : il eut alors le pressentiment d'un obscur martyre. Il alla hiverner avec les Algonquins établis loin du fort et de la bourgade. Au printemps de 1648, il fut le compagnon du Père de Brébeuf à la bourgade **Saint-Ignace** et à celle de **Saint-Louis.** En février 1649, il est employé à la nation des Pétuns. Là, il apprit le supplice infligé par les Iroquois au Père Gabriel Lalemant, un mois à peine écoulé depuis qu'il avait pris sa place aux côtés du Père de Brébeuf. « Peu s'en fallut, écrivait-il à son frère Jésuite en France, dans les apparences humaines, que votre Révérence n'ait eu un frère martyr; mais, hélas! il faut devant Dieu une vertu d'une autre trempe que la mienne pour mériter l'honneur du martyre. »

Le Père, revenant à Sainte-Marie, avait passé par la mission **Saint-Mathias,** où il quitta deux des Pères, le matin du 7 décembre. Ayant fait six grandes lieues d'un chemin très difficile, il fut surpris la nuit au milieu des bois, étant en compagnie de 7 ou 8 chrétiens Hurons. Son monde était couché et endormi; lui seul veillait et priait. Sur le minuit, il entend du bruit et des cris : partie de l'armée iroquoise victorieuse, partie aussi des captifs pris ce jour-là à Saint-Jean. Le Père, à ce bruit, réveille ses gens qui sans délai prennent la fuite par les bois. Ces chrétiens arrivèrent à la nation de Pétun et firent leur rapport, que le Père avait fait quelque chemin, voulant les suivre, mais que, n'en pouvant plus, il s'était mis à genoux et leur disait : « N'importe que je meure; cette vie est bien peu de chose, c'est le bonheur du paradis que les Iroquois ne me pourront ravir. » Sur l'aube du jour, le Père ayant changé de route, voulant venir nous trouver dans l'île où nous étions, se vit arrêter au bord d'une rivière. Un Huron en a fait le rapport,

les îles et l'Ile-Royale et qui connaissent bien la rivière (Saint-Laurent) : ce sont les sieurs d'Ailleboust de Cerry, Le Gardeur de Beauvais (V. ce nom) et Aubert Gentil, hommes du pays. Le dernier a une santé fort délicate : nous ne pouvons vous le proposer; les deux autres nous paraissent également bons; le premier commande un navire pour les îles qui est sur son départ; le second en commande un autre qui était, l'été dernier, à Bordeaux et ne doit revenir que l'année prochaine. » (V. **Corr. gén.,** vol. 75.)

En 1746, M. de Cerry embarque un détachement de Canadiens pour la Baie-Verte et il prend part aux opérations navales en vue de la reprise de l'Ile-Royale. Le 1er janvier 1748, il remplace M. Macarty (V. ce nom) comme capitaine de port à Québec; en fait il n'occupa point cette charge, l'intérim étant dévolu au sieur de La Morille. Ayant repris la mer en septembre, son vaisseau fut capturé par les Anglais et il fut rendu à la liberté au traité d'Aix-la-Chapelle (V. ce mot).

Le 25 septembre, il rend compte au ministre de la perte du **Caméléon** au saut de la Chaudière. En 1759, il est l'un des 15 membres du Conseil de guerre, qui signent la capitulation de Québec. En 1761, il passe en France avec ses deux fils et y vécut presque dans la misère. Revenu au Canada en 1764, il assiste au mariage de Charles-François de Lanaudière (V. ce nom) et l'accompagne en France.

Il alla se fixer à Tours et y végéta jusqu'à sa mort, le 14 avril 1787. Il avait épousé à Charlesbourg, le 27 juin 1737, Marie-Madeleine Chéron qui décéda à Québec le 13 janvier 1758, ayant été mère de quatorze enfants entre autres :

Philippe-Antoine, né en 1739, enseigne en 1758, lieutenant à Saint-Domingue;

Pierre-Louis, né en 1745, sous-lieutenant aux Iles, mort en 1767;

Madeleine, née en 1752, qui vécut en France;

Marie-Louise, née en 1753, qui épousa son cousin à Saint-Domingue.

BIBL. — AEg. Fauteux, *La Fam. d'Ailleboust,* Montréal, 1917; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CHABANEL (Noël) (1613-49), Jésuite, missionnaire chez les Hurons, les Algonquins et les Pétuneux, mis à mort par un Huron apostat, déclaré Bienheureux le 21 juin 1925 et canonisé le 29 juin 1930.

Né le 2 février 1613 à Saugues, autrefois du diocèse de Mende, il entra au noviciat des Jésuites à Toulouse, en 1630. Il y étudia la philosophie et la théologie et y professa, ainsi qu'à Rodez, la grammaire et les lettres (1632-42). Le 8 mai 1643, il s'embarquait pour le Canada et n'arriva à Québec que le 15 août suivant. « Comme nous allions commencer la messe, deux voiles parurent à une lieue du port; la joie et la consolation saisirent le cœur de tous les habitants; mais elle redoubla bien fort, quand une chaloupe nous vint donner les Pères Quentin, Garreau, Druillettes et Chabanel. » (V. **Rel.** de 1643.) Après un séjour d'un an d'études à Québec, le Père Chabanel monte chez les Hurons et arrive à Sainte-Marie le 7 septembre, ainsi que ses confrères de Brébeuf et Garreau. Au bout de cinq années, il réussit à peine à apprendre l'idiome des indigènes. Compagnon du Père Garnier à la bourgade **Saint-Jean,** il se dévoua par vœu spécial à mourir chez les Hurons : il eut alors le pressentiment d'un obscur martyre. Il alla hiverner avec les Algonquins établis loin du fort et de la bourgade. Au printemps de 1648, il fut le compagnon du Père de Brébeuf à la bourgade **Saint-Ignace** et à celle de **Saint-Louis.** En février 1649, il est employé à la nation des Pétuns. Là, il apprit le supplice infligé par les Iroquois au Père Gabriel Lalemant, un mois à peine écoulé depuis qu'il avait pris sa place aux côtés du Père de Brébeuf. « Peu s'en fallut, écrivait-il à son frère Jésuite en France, dans les apparences humaines, que votre Révérence n'ait eu un frère martyr; mais, hélas! il faut devant Dieu une vertu d'une autre trempe que la mienne pour mériter l'honneur du martyre. »

Le Père, revenant à Sainte-Marie, avait passé par la mission **Saint-Mathias,** où il quitta deux des Pères, le matin du 7 décembre. Ayant fait six grandes lieues d'un chemin très difficile, il fut surpris la nuit au milieu des bois, étant en compagnie de 7 ou 8 chrétiens Hurons. Son monde était couché et endormi; lui seul veillait et priait. Sur le minuit, il entend du bruit et des cris : partie de l'armée iroquoise victorieuse, partie aussi des captifs pris ce jour-là à Saint-Jean. Le Père, à ce bruit, réveille ses gens qui sans délai prennent la fuite par les bois. Ces chrétiens arrivèrent à la nation de Pétun et firent leur rapport, que le Père avait fait quelque chemin, voulant les suivre, mais que, n'en pouvant plus, il s'était mis à genoux et leur disait : « N'importe que je meure; cette vie est bien peu de chose, c'est le bonheur du paradis que les Iroquois ne me pourront ravir. » Sur l'aube du jour, le Père ayant changé de route, voulant venir nous trouver dans l'île où nous étions, se vit arrêter au bord d'une rivière. Un Huron en a fait le rapport,

ajoutant qu'il le passa dans son canot. Depuis, nulle nouvelle de lui.» (**Rel.** de 1650). Le Huron, sur lequel tomba le soupçon de l'assassinat de ce Père, était du bourg **Saint-Mathieu.** Une personne de confiance a dit avoir entendu de sa bouche qu'il s'était vanté d'être le meurtrier et d'avoir défait le monde de cette voirie de Français et d'avoir jeté dans la rivière son cadavre, l'ayant assommé à ses pieds (Ibid.). Ce Huron était un apostat. Il fit l'aveu de son crime, ajoutant que, depuis que lui et sa famille avaient embrassé la foi, les malheurs n'avaient cessé de fondre sur eux. C'était le 8 décembre 1649.

BIBL. — C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv.-Fr.*, t. II, Paris, 1895; R. G. Thwaites, *The Jes. Rel.*, t., 70, Cleveland, 1904; Bull. des Rech. hist., 1925; Rapp. de l'Archiv., Québec, 1924-25.

CHABOILLEZ (Charles - Jean - Baptiste) (1736-1808), commerçant en fourrures et **Bourgeois** de la Compagnie du Nord-Ouest.

Charles **Chaboulié**, sculpteur en bois à Ville-Marie, était natif de Troyes, en Champagne. Le 6 mai 1701, il entra sexagénaire chez les Frères Charon (V. ce nom) et en sortit après quelques mois. Le 7 mai 1702, il passa avec Lambert Rousseau dit La Rose un contrat de vie commune, « sur leur terre de Saint-Laurent ». Le 8 octobre 1704, il devient par devant notaire fiancé d'Angélique, fille de Louis Dandonneau et de Jeanne de La Barre : le mariage est célébré à Notre-Dame, le 13 du même mois. Décédé le 19 août 1708, M. Chaboillez laissait trois enfants : Marie (1705-11), Charles, né en 1706 et Marie-Anne, née en 1708. La veuve alla se fixer au Détroit, où son fils vint s'occuper de la traite des fourrures. Il épousa à Makinac, le 22 septembre 1735, Marie-Anne Chevalier, qui fut mère de neuf enfants, entre autres l'aîné Charles-Jean-Baptiste et Louis-Joseph.

Baptisé à Makinac, le 9 juillet 1736, il s'adonna plus tard à la vie aventureuse des traitants de pelleteries. A 33 ans, ayant accumulé une somme respectable, il apporte 30.000 livres en monnaie dans la corbeille de noces de Marguerite Larchevêque dit La Promenade, dont le père y versa 40.000 autres livres : le 27 octobre 1769, le mariage fut béni à Notre-Dame de Montréal : tous deux remontent vers le Nord-Ouest. De 1769 à 1786, M. Chaboillez renouvelle ses permis de trafiquer, une dizaine de fois. De Michillimakinac, en 1786, avec plusieurs Canadiens, il envoie à l'évêque de Québec une instante supplique, où il réclame la présence d'un missionnaire. A partir de 1796, son champ d'action est la région de l'Assiniboia : il est en charge, en 1804, de la montagne à la Bosse. Puis il étend ses intérêts jusqu'au delà du Missouri. Le 5 novembre de cette année, il fit apposer, avec M. de Rocheblave, sa signature par procuration à Montréal pour prendre son rang parmi les **Bourgeois** de la Compagnie du Nord-Ouest. Le 9 octobre 1779, il achetait une terre, sise à la côte de Liesse; plus trois îles près de Sainte-Anne de Bellevue; enfin une ferme avec maison et dépendances sur la rivière Châteauguay : il prêta aussi sur hypothèque à diverses personnes. Le 19 octobre 1795, de concert avec des associés, il demanda la concession du canton de Brampton. Il mourut en 1808.

Son épouse mourut le 29 avril 1798, ayant donné naissance à neuf enfants, entre autres: **Marie-Marguerite** (1775), mariée à Simon Mac Tavish; **Marie-Rachel** (1786), mariée à Rodrick Mackenzie; leur fils Alexander, lieutenant-colonel, eut une fille, Louise-Rachel qui s'unit à Louis-F.-R. Masson en 1856.

L'aîné, nommé Charles, baptisé le 21 mars 1772, étudia au collège de Montréal, se rendit dans l'Ouest et n'en revint qu'en 1809 ou 1810 avec quatre enfants qu'il avait eus et qui furent tous baptisés à Terrebonne le 3 février 1811. Le 11 juin, il épousa à Québec Jessie Bruce et il mourut le 28 décembre 1812.

Le troisième enfant de Charles et de Marie-Anne Chevalier, Louis-Joseph, baptisé à Makinac en 1741, épousa à Montréal en 1766 Angélique, fille de Joseph Bâby-Chenneville, qui fut mère de six enfants, entre autres Joseph-Louis et Augustin, qui fut ordonné prêtre en 1796, curé de Longueil, où il mourut en 1834.

BIBL. — E.-Z. Massicotte, *La Fam. Chab.*, Bull. des Rech. hist., années 1922; et tabl. gén., 1925; R. P. A. Morice, *Dict. hist. des Can. et Métis de l'Ouest*, Québec, 1908.

CHABOT (Philippe de) (1490-1543), comte de Charny et de Buzançois, seigneur de Brion, amiral de France.

Il naquit dans la dernière décade du XV^e^ siècle et fut l'un des compagnons d'enfance de François I^er^. Il se distingua à la bataille de Pavie (1525) et fut aussitôt promu amiral de France (23 mars 1526). En faveur de Verrazzano, l'armateur Jean Ango forma avec Chabot et d'autres financiers normands une société en commandite au capital de 20.000 livres (V. La Roncière, t. III). Les articles que lui ont consacrés la **Biographie Univer-**

selle et la **Nouvelle Biographie générale** se trouvent contredits par la découverte récente de documents accusateurs. Le 12 mars 1531, le cadeau d'un magnifique diamant disposa favorablement l'amiral de Chabot, qui concéda à Ango l'autorisation de pourchasser en mer les Portugais, et aux Açores. L'ambassadeur du Portugal, effrayé de ces attaques, trouva un allié inattendu contre ces corsaires; au lieu de s'adresser directement à Ango, il négocia avec l'amiral de France, lui remettant, à l'insu de tous, un cadeau de 10.000 écus et une tapisserie de grande valeur (V. It., ibid.). La vénalité avait eu une conséquence désastreuse pour la marine, pour le commerce, pour l'expansion même de la France. En août 1531, Philippe de Chabot reconnut les prétentions exorbitantes des Portugais et, de sa propre autorité, interdit toute navigation vers leurs colonies, le Brésil, la Guinée et les Indes : le 28 juin 1532, il renouvela la même défense. Le roi, pour ne pas désavouer son amiral, qu'il croyait fidèle, abandonna sa thèse de la **liberté des mers**, sans oser toutefois contresigner l'interdiction, durant plusieurs années. Le 27 janvier 1534, l'amiral faisait verser 225 livres à Auxilia, déserteur chez les Portugais et traître à son compagnon, nommé Piton. De nouveaux cadeaux, de 15.000 à 16.000 écus versés par le Portugal, avec la promesse d'une pension annuelle de 4.000 cruzados, l'amenèrent à convaincre le roi, qui défendit toute attaque contre les navires portugais venant des Indes, sous peine de passer pour pirate (26 août 1536) : d'autres lettres patentes suivirent sans interruption, en mai et août 1537, en septembre et en décembre 1538, en janvier 1539.

Aussi bien, lorsque Cartier obtint du roi d'organiser ses deux **premiers Voyages** (1534-35), « voir en Philippe de Chabot l'auteur, le promoteur, l'instigateur de ces expéditions, serait excessif, au dire de M. de La Roncière. Il laissa aller les choses, sans plus. Le fameux projet de colonisation du Canada, en 1538, se trouvait, du reste, dans les archives de l'amiral de Montmorency, rival de Chabot, et ce seul fait suffit à faire deviner d'autres influences qui agirent en faveur de Cartier ». (V. H. Garneau, t. I). En 1540, l'amiral de Chabot était arrêté pour ses concussions; le 13 novembre, la défense d'aller au Brésil et ailleurs était rapportée. Dans son voyage au golfe, Cartier donna le nom de **Brion** à l'une des îles Madeleine, appellation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Remplacé dans sa charge d'amiral par Anne de Montmorency, le 14 juillet 1536, Chabot fut enfermé, en 1541, au château de Vincennes, mais fut gracié au bout d'un mois. Il mourut de chagrin, dit-on, le 15 juin 1543 (V. It., ibid., p. 31).

BIBL. — Ch. de La Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. III, Paris 1906; H. Garneau, *Hist. du Can.*, ib., 1913; Grant et Biggar, *Lescarbot*, t. II, Toronto, 1907.

CHACORNACLE (1672-1707), cadet, lieutenant, lieutenant réformé, capitaine.

Originaire de la Picardie, il naquit en 1672, entra dans les rangs de Louvigny en 1690 et en sortit, après deux ans, pour devenir sous-lieutenant dans le régiment d'Agenais, devint lieutenant dans le régiment Royal-vaisseaux en 1693.

Il vint au Canada en 1694, en qualité de lieutenant réformé. En 1701, M. de Callières lui accorde la note de « bon officier ». L'année précédente, on le disait impliqué dans un commerce illicite de fourrures à Frontenac. Le 8 mai 1701, il obtint un congé de neuf mois; mais il dut s'en désister, car il accompagne M. de Cadillac à la fondation du Détroit, ainsi que le lieutenant Du Gué de Boisbriand. Le 1er février 1702, à Versailles, le roi décide que le lieutenant Chacornacle sera capitaine d'une compagnie d'infanterie en Acadie, succédant au sieur de Villieu (V. ce nom). Cependant, en 1703, il est encore de garnison au Détroit. En 1708, le roi ordonne que sa compagnie sera donnée au sieur Dangeac : il était mort sans doute l'année précédente.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925 et 1928.

CHADWICK (Edward Marion) (1840-1921), avocat et généalogiste.

Le troisième fils de John Craven et de Louisa Bell, il naquit à Cravendale, Haut-Canada, le 22 septembre 1840, étudia le droit et fut admis au barreau en 1863 et exerça plusieurs années sa profession à Toronto. Il passait pour le plus habile généalogiste de la Province. De 1898 à 1901, il rédigea la publication **The Ontarian Genealogist and Family Historian**, 2 vol., Toronto, 1902. Il édita aussi **Ontarian Families** en 1898 et **The People of the long House.** Il mourut à Toronto le 15 décembre 1921.

BIBL. — J. Burke, *Colon. Gentry*, Londres, 1895; E.-M. Chadwick, *Ont. Famil.*, 2 vol. Toronto, 1894-98; H. J. Morgan, *Can. Men*, ib., 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

CHALEURS (Baie des), située entre la Gaspésie et l'île de Miscou, mesurant environ 35 milles entre la Pointe-Nord de l'île jusqu'au Cap-d'Espoir de la péninsule et 90 milles de long.

Le 3 juillet 1534, Jacques Cartier franchit cette distance ou « une grande baie et ouverture, large d'environ quinze lieues ». Il la parcourt en barques jusqu'à la rivière Matapedia, à 75 milles de profondeur depuis l'entrée, le 8 et 9 juillet, rencontrant les tribus nomades des Sauvages, « gens qui seraient faciles à convertir; leur terre est plus en chaleur tempérée que celle d'Espagne et la plus belle qu'il soit possible de voir et aussi unie qu'un étang, avec force belles prairies, herbes bonnes et fruits : nous nommâmes la dite baie **Baie de Chaleur** ».

Elle a gardé ce nom, bien que mis au pluriel, et qui a été reproduit sur les cartes de Desliens, le planisphère de Descelliers et la carte latine de Mercator. Selon le Père Pacifique, Capucin, « les Micmacs appellent encore aujourd'hui Port-Daniel « **epsegeneg** », où l'on se chauffe ».

Bibl. — H. P. Biggar, *The Voyages of Jacques Cartier*, Ottawa, 1914; Bull. des Rech. hist., tabl. gén.; H. P. Biggar, *Œuvres de Champlain*, t. I, Toronto, 1922.

CHALIFOUX (Hubert-Olivier) (1850-1922), prêtre, vicaire, secrétaire, chancelier, administrateur, vicaire général, protonotaire apostolique, évêque auxiliaire. — **Chalifour** est l'orthographe primitive.

Les ancêtres sont originaires de près de La Rochelle, dans l'Aunis. Fils de Paul et de Marie Gabouri, Paul Chalifour, né en 1618, épousa à Québec, le 28 septembre 1648, Jacquette Archambault, native aussi de Dompierre-sur-Mer, non loin de La Rochelle : de leur union naquirent quatorze enfants. Deux d'entre eux, Paul-François et Pierre, furent, l'un père de treize et l'autre d'autant d'enfants. Ainsi la descendance est fort nombreuse.

Issu du mariage d'Olivier Chalifoux et d'Odile Sentenne, Hubert naquit à Saint-Hyacinthe le 2 juin 1850, fit ses études classiques au séminaire, entra dans la carrière ecclésiastique et fut ordonné prêtre le 10 janvier 1875. Attaché aussitôt au futur diocèse de Sherbrooke, il fut nommé en 1878 secrétaire et premier vicaire, chancelier le 1er mars 1882, curé de Saint-Jean-Baptiste (1884-90), de la cathédrale en 1891, official et administrateur la même année, vicaire général en 1892, administrateur, au décès de Mgr Racine en 1893, jusqu'au sacre de Mgr Larocque et, de nouveau en 1894-95. Le 24 mars 1900, il est promu Protonotaire apostolique et, en 1904, accompagne Sa Grandeur à Rome. En 1914, il est préconisé évêque d'**Aurélіopolis** (en Lydie, auj. Salihby, dép. de Sardes) et auxiliaire, sacré le 29 décembre. Il est décédé le 17 mars 1922.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. généal.*, Québec, t. I; *Le Devoir*, journ. quotid. de Montréal, 5 octobre 1914; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. IV, 1920.

CHAMBALON (Louis) (1663-1716), commis, notaire royal, dont le greffe est fort estimé des historiens.

Fils de Louis et de Marie Prieur, originaires de Mirebeau-en-Poitou (Vienne), il y fut baptisé en 1663 et émigra au Canada. En 1688, le sieur Hazeur Des Ormeaux le prit à son service comme commis. Le 2 octobre 1689, celui-ci fit le marché avec Nicolas Perrot (V. ce nom) de le suivre aux Outaouais en qualité de commis-procureur : tous deux s'y rendaient en mars 1690. Ce genre de vie errante ne cadrait point avec les aspirations de Chambalon : le 12 juin 1691, il contracta mariage avec Marie-Anne Pinguet, veuve de son ancien patron, Léonard Hazeur. Elle lui donna Francis (1692) et Louis (1693), décédés au berceau et mourut le 15 avril 1694. Il se remaria, le 9 août, avec Geneviève Roussel, qui ne lui laissa aucun enfant.

Au décès du notaire Gilles Rageot en janvier 1692, l'intendant de Champigny choisit Louis Chambalon pour lui succéder : le roi le confirma dans cette charge, en mai 1695. Ces deux notaires sont les seuls qui reçurent directement l'approbation royale. Ce privilège et son alliance avec la famille Pinguet fort estimée lui ménagèrent la clientèle choisie dans la colonie. Aussi bien son greffe (1692-1716) est resté comme l'un des plus intéressants, au point de vue historique et eu égard aux relations sociales (**Rev. Can.**, 1890). Le 25 mai 1703, Chambalon fut appelé au château Saint-Louis pour y rédiger le testament de M. de Callières. Une ordonnance de M. Raudot, le 26 novembre 1707, informait le public que M. Chambalon souffrait de la goutte et qu'il nommait un suppléant dans la personne d'Etienne Dubreuil. Le greffe du notaire, qui mourut le 15 juin 1716, comprend 3.873 actes, très précieux pour l'histoire et les généalogies.

Bibl. — Jos.-Ed. Roy, *Rev. can.*, Montréal, 1890; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHAMBLY (Jacques de) († 1687), capitaine au régiment de Carignan, fondateur du fort et seigneur de Chambly, commandant à Pentagouët, gouverneur de l'Acadie, puis de la Martinique. — **Chambly**, bourg actuel d'environ 1.850 âmes dans l'Oise.

La maison de Chambly, d'ancienne chevalerie, était originaire de Beauvaisis. En 1191, Jean et Nicolas étaient dans les rangs des croisés de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion; en 1270, un autre Jean accompagne saint Louis à Tunis; en 1303, Pierre,

chambellan du roi, est négociateur du traité de paix entre la France et l'Angleterre; en 1356, un sire de Chambly est tué à la bataille de Poitiers. Les diverses branches de la lignée se sont répandues dans la Normandie, la Picardie, le Vermandois (V. Bull. des Rech. hist., 1916). La branche aînée s'allia aux La Tour du Pin qui ont adopté le nom de Chambly.

Jacques, issu de la cadette, était le fils de Philippe et de Louise de Laulne et petit-fils de Claude qui (1580) fut forcé par la pauvreté de prendre une terre à bail, le faisant ainsi déroger. Cette terre de Chamouillé appartenait à Fr. Dupuis. Et plus tard, cette dérogeance ennuya ses descendants. (V. Bibl. nat. : **Dossiers bleus**, 165). Avant de venir au Canada, il se distingua en Hongrie et avait commandé le régiment du comte d'Estrades, durant la guerre contre les Turcs. Le 18 et le 19 juin 1665, les compagnies La Fouille, Froment, Chambly, Rougemont débarquèrent les premières à Québec; M. de Tracy et ses troupes, le 30 du même mois; M. de Salières le 17 août; M. Talon et M. de Courcelle en septembre seulement. Le 10 août, le capitaine est chargé de réunir un détachement aux Trois-Rivières; il traverse le lac Saint-Pierre et remonte le Richelieu avec 40 barques de 20 hommes chacune (22 août). L'emplacement du fort projeté fut choisi au pied du **Saut**. « Commencé dans la semaine de la fête du grand saint, protecteur de nos rois et de la France » (V. **Relat. de 1665**), le fort s'appela **Saint-Louis**; puis il prit le nom de **Chambly**, quand le capitaine fut investi de sa seigneurie. M. de Chambly en reçut le commandement et y demeura avec la garnison. En 1666, dans la marche des troupes commandées par M. de Tracy, les capitaines de Chambly et Berthier formaient l'arrière-garde. M. de Chambly retourna en France avec le gros de l'armée.

En mars 1669, il signa, conjointement avec les capitaines Grandfontaine, Loubias, Berthier et de La Durantaye, un nouvel engagement de servir en Nouvelle-France : il eut le commandement d'une compagnie de 50 hommes. Il aborda à Québec, au mois d'août suivant. En 1670, dans la répartition des chevaux expédiés par ordre de Colbert, il fut gratifié de deux juments et d'un étalon. Le 29 octobre 1672, M. de Chambly devenait propriétaire d'une superbe concession, « de trois lieues de longueur sur le Richelieu et d'une lieue de profondeur de chaque côté de la rivière ». Plusieurs soldats, qui s'étaient fait attribuer des censives, devinrent les premiers colons de la région de Chambly. Peu de temps après son arrivée, M. de Frontenac le nomma « commandant de toutes les habitations, depuis la Rivière-du-Loup (Châteauguay) à celle de Saint-François (du Lac) jusqu'au Long-Saut (sur l'Ottawa), à l'exception de l'île de Montréal »; le gouverneur ajoute que l'habitation du fort Saint-Louis, où réside cet officier, était la plus jolie de tout le Canada. C'est vers cette époque qu'il contracta des fiançailles avec Marie-Françoise de Thauvenet, dont la sœur aînée avait épousé (1664) le sieur François Hertel; que M. de Chambly institua (1679) à Paris par donation Marie-Françoise comme son héritière au Canada, qui légua son bien à M^me^ Hertel, sa sœur. Le 2 novembre 1672, M. de Frontenac recommandait encore M. de Chambly au ministre « comme homme de mérite et d'entendement ».

Le 3 mai 1673, un ordre du roi relevait de ses fonctions M. de Grandfontaine (V. ce nom) et donnait sa commission au sieur de Chambly pour commander en Acadie. Il s'empressa de se rendre à son poste de périls. Le 14 novembre 1674, M. de Frontenac écrit à Colbert que, le 10 août, le sieur de Chambly lui apprend qu'un bâtiment de boucaniers — le corsaire hollandais **Aernauts** — venant de Saint-Domingue, l'avait soudainement attaqué à Pentagouët, en débarquant 110 hommes; que, après une lutte qui dura une heure, il reçut un coup de mousquet en travers du corps le mettant hors de combat, son enseigne de Saint-Castin se rendit avec 30 hommes de garnison; que le forban, ayant pillé tout, alla surprendre le sieur de Marson à Jemsek; qu'il s'est empressé de se plaindre au gouverneur de Boston, qui était de connivence avec John Rhoade, et de lui envoyer la rançon des prisonniers.

Le 22 mai 1676, M. de Chambly fut de nouveau confirmé dans sa charge; mais le 3 septembre 1677, M. Colbert le désigna comme commandant des Antilles : gouverneur de la Grenade en avril 1679 et, en juin 1680, de la Martinique, où il mourut le 15 août 1687. La seigneurie de Chambly passa alors à son neveu René Hertel (V. ce nom), qui signa dans la suite : sieur de Chambly : mais elle lui venait de sa tante Marie-Françoise, qui vivait et mourut à Paris (V. **Nova Francia**, 1930).

Bibl. — Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1902; Arch. can., ib., fascicule spécial; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; Régis Roy et Gérard Malchelosse, *Le Régim. de Carignan*, Montréal, 1925; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1920 et 1928.

CHAMBLY (Fort), appelé **Saint-Louis** à l'origine, situé au pied des rapides du Richelieu.

M. de Chambly, au mois d'août, fit choix de l'emplacement et en commença les travaux

avec son détachement. Il était en forme de carré et muni de trois bastions placés au milieu de trois courtines : une porte fortifiée s'ouvrait au centre au quatrième plan; il était en bois planté comme celui des palissades; l'enceinte mesurait 24 toises de chaque côté et 15 pieds de hauteur. En 1709-11, le fort devint un vaste quadrilatère en pierre, flanqué de quatre bastions d'un développement total de 720 pieds, pouvant loger 500 hommes avec les provisions et les munitions. Jusqu'en 1743, la garnison comptait un petit nombre de soldats; il avait servi d'entrepôt pour le commerce des fourrures avec Albany, New-York et Boston. En 1747, M. Lanouiller de Boisclerc perçait une voie de communication du Nord au Sud de la colonie, allant de Montréal, Laprairie, par Saint-Jean et le Richelieu jusqu'au fort Saint-Frédéric, même jusqu'à New-York. On songea alors à l'abandonner et on transporta son matériel à Saint-Jean. Mais en 1753, l'ingénieur Franquet considéra Chambly comme le soutien de la navigation sur le Richelieu, l'asile assuré aux habitants du voisinage, une halte pour les troupes qu'on aurait portées en avant. En effet, les soldats de Carillon y firent étape. Mais en 1760, les Anglais vinrent l'investir : le capitaine de Lusignan et ses 50 hommes durent se rendre à discrétion. Selon Aubury, officier de Burgoyne, les habitants aidèrent les Américains, en 1775, à s'en emparer sur le major Stopford, qui avait pourtant toutes les munitions nécessaires pour un siège : ils l'abandonnèrent, l'année suivante, à la suite d'une épidémie et après avoir brûlé les bois et les embarcations. Le gouverneur Carleton le restaura et y maintint une forte garnison. En 1812, il fut le lieu de concentration des troupes, réalisant ainsi les vues de Franquet. En 1837, les Canadiens s'y réfugièrent en grand nombre pour se mettre à l'abri des insultes des troupes de campagne. Depuis cet épisode, le temps a accompli son œuvre de démolition. Toutefois, M. J.-O. Dion, depuis 40 ans, a travaillé à y faire œuvre de réparation et de préservation et l'a doté d'un musée, attrait des visiteurs.

BIBL. — *Le Devoir*, Montréal, 4 septembre 1915; H. Lorin, *Le Comte de Front.*, Paris, 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHAMBRE DE COMMERCE (Board of Trade), association de négociants ou d'anciens marchands ayant pour mission d'éclairer le gouvernement et le public sur toutes les questions qui intéressent le commerce et l'industrie.

Le 9 mai 1777, un projet de fondation d'une Chambre fut mis au jour; mais sans aucun résultat. En cette année, le gouverneur Carleton voulait se défaire de la concurrence commerciale de la Nouvelle-Angleterre en révolte contre la métropole; il organisa un plan fort bien étudié et le soumit au gouvernement impérial, qui refusa : Carleton demanda a être relevé de ses fonctions et eut pour successeur Haldimand, qui n'avait aucune expérience des affaires civiles. En 1797, une seconde tentative n'eut pas plus de succès.

C'est en 1804 que la ville de Halifax inaugura un **Comité de Commerce.** Ce comité fit des propositions aux négociants de Québec; et le 21 février 1809, la Compagnie Irvine, MacNaught et autres convoqua une réunion d'hommes d'affaires. Le Bureau de Halifax suggérait aux intéressés de se former en association pour obtenir, de concert, du gouvernement britannique aide et protection, afin de supplanter les négociants des Etats-Unis dans leurs transactions avec les Antilles; il demandait aussi la nomination de Nathaniel Atcheson comme agent à Londres des Provinces de Québec et de Nouvelle-Ecosse. C'est de ce jour que date la fondation de la Chambre de Commerce de Québec, nommée seulement **Comité** jusqu'en 1842, époque où le Parlement l'incorporait pour dix ans sous l'appellation de **Board of Trade** : l'incorporation devint permanente, le 29 mars 1845. La Chambre n'a jamais cessé de fonctionner depuis sa fondation. Aujourd'hui le Canada a plus de cent Chambres de Commerce.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., 1925; Can. and Prov. Index, Toronto, 1916; Annuaire du Can., Ottawa, 1924-30.

CHAMBRE DES COMMUNES, corps législatif constitué par les élus du vote populaire dans chaque Province de la Confédération, conformément à l'Acte de 1867, article 17 : « Il y aura, pour le Canada, un Parlement qui sera composé de la Reine, d'une Chambre Haute et de la Chambre des Communes. »

Les élections fédérales étaient d'abord régies par les lois électorales de chaque Province. Mais, depuis 1922, le droit de vote est accordé à tout sujet britannique de l'un et de l'autre sexe, âgé de 21 ans au moins et ayant habité le pays, l'espace d'un an, et étant dûment naturalisé. L'élection, qui exige un dépôt de 200 dollars, se fait par **acclamation,** si un candidat se présente seul, et à un seul tour de scrutin, s'il y a en plusieurs : la somme consignée reste acquise au Trésor, faute du nombre de voix requises. Le mandat législatif dure quatre ans et donne droit à une indemnité annuelle de 4.000 dollars, puis au passage à bord des trains pour le député et les siens. Les Provinces n'ont que des Assem-

blées législatives : Québec seul a de plus un **Conseil législatif.**

La Chambre comprend actuellement 245 sièges, le Québec ayant droit à un nombre invariable de 65 députés : la population de chaque comté de cette Province donne la base aux autres 180 comtés du pays : ainsi Ontario en a 82, Manitoba 17, Saskatchewan 21, etc. Une nouvelle répartition des sièges a lieu après le recensement décennal; mais qu'il y ait augmentation ou diminution ailleurs, Québec ne varie jamais pour le nombre de ses représentants. La Chambre est présidée par l'**Orateur** ou son suppléant. Le premier ministre, rétribué 12.000 dollars, est le **chef** naturel de son parti, distribue les portefeuilles aux députés de chaque Province, se défait d'un ministre, le change de département sur l'avis de son Conseil. Le **chef de l'opposition** ou parti adverse est doté du même salaire qu'un ministre. Les débats sont facultatifs, anglais ou français, les deux langues étant officielles : c'est l'office d'un corps de traducteurs de tenir à jour les discussions.

Les articles du règlement sont au nombre de 120. La procédure de chaque séance est indiquée sur feuillets imprimés pour l'ordre du jour. Le gouvernement s'est réservé ses jours privilégiés où ses projets occupent le premier rang : au début de la session, les mardi et vendredi; après un mois, le jeudi; plus tard, le mercredi et parfois même le samedi. La durée de chaque discours est de 40 minutes, excepté ceux du Premier, du chef de l'opposition, d'un député sur une motion de défiance, d'un ministre sur une mesure du gouvernement. En Comité général (sans l'Orateur), le règlement est moins sévère, accordant 40 minutes plusieurs fois. Le gouvernement peut faire cesser un débat qui se prolonge par une motion de clôture dont il donne avis préalable : si elle est acceptée, nul orateur ne disposera plus que de 20 minutes sur la question et, à deux heures du matin, il faudra prendre le vote.

En somme, la Chambre est un tribunal qui surveille l'administration de la chose publique, exerce une juridiction quant à la conduite des magistrats des hautes Cours, décide de la paix ou de la guerre, contrôle le commerce, impose la peine capitale, annule les mariages, contient le principe du gouvernement responsable.

BIBL. — *Nova Francia*, revue, Paris, 1929; Can. and Prov., index, Toronto, 1917; Arthur Beauchesne, *La Chambre des Comm.*, Ottawa, 1930 (*Le Droit*, 20 février); Annuaire du Can., Ottawa, 1929.

CHAMBRE HAUTE ou **Sénat**, assemblée législative, considérée comme la première, appelée à discuter, à sanctionner ou à rejeter les lois ou les décisions votés à la Chambre des Communes.

D'après la teneur de l'**Acte de l'Amérique Britannique du Nord**, « le nombre des sénateurs ne devra en aucun temps excéder 78 ». Mais, depuis la création, en 1905, des Provinces de l'Ouest, ce nombre est porté à 96 : soit 24 pour l'Ontario, 24 pour le Québec; 24 pour les provinces maritimes, 24 pour celles de l'Ouest.

Les sénateurs étant nommés à vie par le gouverneur en Conseil, il s'ensuit que, lorsque le parti de l'**opposition** obtient aux urnes la majorité et prend par conséquent le pouvoir, le Sénat se trouve en majorité d'opinion contraire à celle du gouvernement. Si le parti vainqueur demeure longtemps au pouvoir, il nomme quelques partisans au fur et à mesure des vacances qui se produisent et reconquiert ainsi la majorité dans la Chambre Haute. Cette anomalie n'offre, d'ailleurs, aucun inconvénient réel, le Sénat envisageant presque toujours les questions à débattre, précisément parce qu'il est inamovible, du point de vue national bien plus que du point de vue politique. Toutefois, la question de la réforme du Sénat est l'une des questions qui reviennent chaque année en discussion. L'on vient, en 1930, d'y admettre M^me^ Wilson.

BIBL. — *France-Canada*, revue mens., Paris, 1929.

CHAMPFLOUR (François de), commandant aux Trois-Rivières et au fort Richelieu (Sorel).

Selon l'opinion de M. Sulte, il était probablement chevalier de l'Ordre de Malte. M. de Montmagny lui confia le commandement du fort des Trois-Rivières : une première fois, de décembre 1639 à août 1642; une seconde fois, de septembre 1643 à octobre, ayant passé l'année d'intervalle au fort Richelieu. Il prit place sur les derniers vaisseaux de l'année 1645, pour rentrer définitivement en France. L'année suivante, il portait encore à Paris le titre de gouverneur des Trois-Rivières, quand la Compagnie des Cent Associés lui fit concession d'un fief, situé dans les limites actuelles de la ville. En 1649, il vendit sa concession à M. Jacques Le Neuf de la Poterie, alors son successeur dans sa charge. Les **Relations** des Jésuites font souvent mention du commandant et gouverneur : deux fois, il accueille avec bienveillance et prudence les propositions d'ambassades iroquoises; il contraint les Algonquins du voisinage à cesser la torture des captifs et même à les rendre à la liberté; il ne craint pas de les punir de leurs assemblées indécentes; il assure son concours et son prestige au Père

Le Jeune et au Père de Brébeuf et à ses Hurons. « L'histoire, écrit M. Sulte, a consigné le nom de quelques membres de sa parenté : en 1630, maître Bertrand est secrétaire du duc de Retz et membre de la Compagnie de Richelieu; en 1641, on signale aux Trois-Rivières le nom de Marcel de Champflour et d'Amable, l'année suivante; en 1646, maître Claude est greffier au baillage de la paroisse Saint-Marcel, à Paris. »

Bibl. — B. Sulte, *Hist. des Can.*, t. II; R. G. Thwaites, *The Jes. Rel.*, t. 72; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CHAMPIGNY (Jean Bochart, chevalier de) († 1720), sixième intendant de la Nouvelle-France et ensuite du Havre. — **Champigny-sur-Marne,** ville de 8.500 âmes dans la Seine.

Il descendait d'une ancienne famille de Bourgogne, qui remontait à Guillaume Bochart, seigneur de Noroy (Haute-Saône) et gentilhomme servant de Charles VII. Son fils Jean eut une fille qui épousa François de La Porte et fut l'aïeule de Richelieu. Jean II se signala au Parlement par un plaidoyer contre le Concordat de François Ier et passa deux ans en prison; son épouse, Jeanne Simon, lui apporta la terre de Champigny. Jean V fut surintendant des finances sous Henri IV et en 1628, le roi le nomma président du Parlement de Paris. Jean VI épousa Marguerite Le Charon et devint le beau-frère du duc de Choiseul, pair et maréchal de France.

Jean VIII fut nommé intendant le 24 avril 1686 et vint à Québec avec sa famille en juillet; le 8 octobre, sa femme donna naissance à une fille qui décéda le 17 du mois; elle s'appelait Madeleine de Chaspoux et était cousine de Mgr de Laval. **Jean-Alphonse,** l'aîné des fils, devint chanoine et chantre de la Sainte-Chapelle à Paris (1676-1723); **Jacques-Charles,** le cadet, capitaine en 1700, lieutenant de vaisseau en 1702, capitaine de frégate en 1712 et de vaisseau en 1727, commandeur de Saint-Louis, décéda en 1754; **Jean-Paul,** né à Québec en 1689, entra dans les Gardes-Françaises. « M. de Champigny était un homme fort aimé, dont la bonne mine et l'air noble annonçaient l'ancienne maison d'où il est sorti. Il était bon, humain et populaire. » (**Hist. de l'Hôtel-Dieu.**) En juin 1687, l'armée se mit en marche contre les Iroquois. L'intendant, pour couvrir l'avance des troupes, s'avisa d'un subterfuge : il invita les chefs iroquois à un somptueux festin à Frontenac. Dès qu'ils s'y furent réunis sur la parole du Père de Lamberville, en vue de la concentration des guerriers, on les traita avec largesse. D'après le récit d'un témoin oculaire, des charpentiers avaient disposé des pièces de bois par coches pour mettre tous les conviés aux ceps. Arrêtés le jour convenu, les prisonniers, au nombre de 45, furent attachés à ces ceps, la corde au cou et les bras serrés par des liens; dans cette situation, ils se mirent à chanter à pleine tête leurs couplets de mort (V. Margry, t. V). Après ces préliminaires, M. de Champigny les amena à Ville-Marie, d'où il les expédia aux galères de France. Ensuite il organisa l'expédition, aménagea le fort Niagara et seconda les plans d'une nouvelle attaque que projetait le gouverneur. Mais le 5 août 1689, le **massacre de Lachine** et des localités voisines de Ville-Marie vint lui manifester son erreur de conduite et la terrible revanche des Iroquois. Le chef **Atarhéa** avait eu raison en les comparant « à un nid de guêpes auquel il ne fallait point toucher, à moins de les écraser toutes à la fois ». Il fallut rétablir les affaires coloniales par le retour du vieux comte de Frontenac.

En 1688-89, M. de Champigny s'applique à ravitailler les postes éloignés des Illinois, des grands lacs et de l'Ouest. En 1690, il organise la défense de l'Acadie, de Québec, de la baie d'Hudson et l'attaque des colonies anglaises. En 1691, il fallut réoccuper le fort Frontenac, fortifier Ville-Marie, les Trois-Rivières, les côtes et ports du Saint-Laurent; par malheur, la récolte fut presque nulle : ce qui le contraignit, en 1692, à faire venir de France la farine des troupes. En 1693, le projet d'expédition contre la Nouvelle-Angleterre appela toute sa sollicitude par l'approvisionnement de Sorel, de Chambly, de l'île d'Orléans et par l'équipement d'environ 600 combattants, dont 400 volontaires canadiens : il reconnut dans sa correspondance « la bravoure de ces gens qui ne pouvaient s'éloigner de leurs foyers sans causer un tort considérable à leurs familles : ce serait donc une grande cruauté que de les obliger de faire ces campagnes à leurs propres dépens ». En 1694, en temps de disette, il obtint un beau succès en faisant expédier du blé en France : le ministre l'en félicita officiellement. En 1695, M. de Frontenac résolut d'en finir avec les nations iroquoises par un coup d'éclat : l'intendant seconda ses desseins de tous ses efforts. L'expédition de juillet-août 1696 fut une marche triomphale, bien qu'elle ne réalisât que des résultats incomplets. En 1697, le dernier démêlé éclata entre les administrateurs au sujet de l'exécution de l'ordonnance royale (1696) qui supprimait les congés et le trafic des spiritueux. D'une part, le gouverneur, appuyé par ses officiers des postes d'en-haut, ne pouvait se résigner et eut recours à l'interprétation; d'autre part,

l'intendant connaissait les doléances des missionnaires concernant les abus, les désordres, les crimes des Sauvages enivrés : il entendait accomplir tout son devoir en conscience et il dénonça au ministre les agissements de son collègue, des sieurs de Tonti, Lesueur et Cadillac (V. ces noms). L'année suivante, M. de Champigny condamne ce dernier à des dommages-intérêts considérables en faveur des traitants dont il avait confisqué les marchandises en fourrures.

Au décès de M. de Frontenac, le 28 novembre 1698, l'intendant informe le ministre « qu'il est mort avec les sentiments d'un véritable chrétien; que sa fin l'a sensiblement touché, malgré leurs démêlés réciproques au sujet du bien du roi, sans concerner jamais leurs intérêts particuliers; qu'il fera exécuter son testament en veillant aux intérêts de M^me^ la comtesse de Frontenac ». En 1699, M. de Callières recueillait la succession du défunt; mais les préférences de M. de Champigny allaient à M. de Vaudreuil. Le nouveau gouverneur, en effet, débuta à son égard « avec tant de hauteur et d'une manière si désobligeante qu'il n'avait rien vu de pareil ni d'approchant, depuis ses treize années d'intendance ».

Jusqu'en 1702, il eut à porter le poids de ces malentendus; mais il s'attacha à la fidélité aux devoirs de sa charge et à procurer à la colonie le plus de bien-être et de développement possible : fondation d'un poste au Détroit, pacification définitive des Iroquois, protection des missionnaires, essor des écoles et des institutions de charité, administration intègre de la justice et des finances, application des ordonnances de police. Le Père Jacques de Lamberville raconte que M. de Champigny ayant perdu la voix, l'espace d'une année, son épouse eut recours à l'intervention de la **Vierge iroquoise,** Catherine **Tekakouita,** qui le guérit « très parfaitement ».

Au mois de mai 1701, Sa Majesté nommait M. de Champigny intendant de la marine au Havre et, le 5 octobre 1702, le bénéficiaire résignait ses fonctions en Nouvelle-France. Il mourut à ce poste en 1720. En 1697, l'un de ses fils servait comme lieutenant de vaisseau à bord de l'**Amphytrite,** fut promu capitaine le 1^er^ mai 1698. Son fils Jacques-Charles continua la lignée comme seigneur de Champigny, de Noroy et de Poincy et marquis de Sainte-Marie en Amérique; gouverneur de la Martinique, il y décéda le 20 mai 1754, ayant épousé Marie-Madeleine, fille de Louis de Boisseret, seigneur d'Herblay en Seine-et-Oise et marquis de Sainte-Marie. Il existe encore en France plusieurs branches des descendants.

BIBL. — Régis Roy, *Les Intend. de la Nouv.-Fr.*, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1903; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, t. III, Paris, 1895; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, ib. 1895; A. Gosselin *Hist. de l'Egl. du Can.*, Québec, 1911; P. Margry, *Découv. des Français*, t. V, Paris, 1889; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.* t. I, Paris, 1913.

CHAMPLAIN (Samuel de) (1570-1635), maréchal des logis, navigateur, *géographe*, fondateur de Port-Royal et de Québec, père de la Nouvelle-France.

I. **Jeunesse (1570-98).** — Antoine Champlain, marié à Marguerite Le Roy, qualifié « noble homme et capitaine de la marine », habitait le port de Brouage en Saintonge, où naquit Samuel en 1567 selon le portrait de Moncornet dont on a contesté l'authenticité, selon l'opinion plus commune en 1570. Le curé du lieu l'initia aux connaissances primaires et secondaires. L'adolescent s'affectionna, « dès le bas âge, dit-il en 1613, à l'art de la navigation et l'amour de l'Océan ».

Toutefois, durant les dernières années des **Guerres de Religion,** il s'enrôla dans l'armée du roi « qui était en Bretagne, en qualité de maréchal des logis — grade équivalent dans la cavalerie à celui de sergent dans l'infanterie — durant quelques années, jusqu'à ce que Sa Majesté eut licencié les troupes, en 1598 ». Rentré au foyer à la signature du traité de Vervins le 2 mai de cette année, il avoue plus tard que « se voyant sans aucune charge, ni emploi, il se résolut, pour ne pas demeurer oisif, de trouver moyen de faire un voyage en Espagne et de là aux Indes Occidentales; que, pour parvenir à son dessein, il s'en alla au Blavet (entre Lorient et Port-Louis) où il y avait alors garnison d'Espagnols, auquel lieu il trouva un sien oncle, nommé le capitaine Provençal, tenu pour un des bons mariniers de France et qui avait été entretenu par le roi d'Espagne (V. ce mot) comme pilote général de ses armées de mer ». Cet oncle, ayant reçu commandement de M. le maréchal de Brissac de conduire les navires où l'on fit embarquer les Espagnols — envoyés au secours de la Ligue — pour les repasser chez eux, Champlain s'embarqua avec lui sur **le Saint-Julien,** le 15 juillet 1598, qui mit à la voile au commencement d'août. La flotte fit escale au cap Finisterre, le brouillard séparant les vaisseaux et l'amiral où était Dom Pedro Zubiaur touchant une roche et prenant force eau. Elle relâche à Bayonne, en Galicie, pour radouber l'amiral, puis au cap Saint-Vincent, enfin à Cadix, port de débarquement des gens de guerre. L'on congédie les navires français, le Saint-Julien excepté, qui alla en bon voilier



SAMVEL DE CHAMPLAIN

Fondateur de Quebec Capitale du Pays de Canada

1608

à Saint-Luc de Barrameda, à l'embouchure du Guadalquivir ou rivière de Séville ». Un séjour de trois mois permit à Champlain d'en lever le portulan.

Sur les entrefaites, il y vint un courrier de Porto-Rico annoncer qu'une armée anglaise était en mer pour s'en emparer. Le roi fit aussitôt « dresser une armée de vingt vaisseaux mariniers, entre lesquels navires **le Saint-Julien** fut retenu; il fut commandé à M. Provençal de faire le voyage, à la grande joie de Champlain. Mais durant les préparatifs, vint la nouvelle que Porto-Rico avait été pris le 6 juin 1598; ce qui rompit l'expédition à son extrême regret ».

II. **Premier Voyage : Cadix à Panama (1599-1601).** — En même temps, l'armée navale, qui a mandat d'aller tous les ans aux Indes, s'appareillait à Barrameda, où arriva le seigneur Dom Francisque Colomb, chevalier de Malte, pour être général de l'expédition, lequel résolut de prendre le **Saint-Julien** au taux d'un écu par mois par tonneau, soit 500 écus. Champlain s'en réjouit : d'autant que son oncle, retenu par Dom Zubiaur pour servir ailleurs, lui commit la charge du vaisseau.

La flotte fit voile au commencement de janvier 1599, reconnut les îles Canaries, passa par le golfe des **Dames** et était, en deux mois, en vue de la **Désirade,** à l'est de la **Guadeloupe** où il y a de bons ports et des Sauvages; ensuite des îles **Vierges**, de **Sainte-Marguerite,** enfin elle accoste à Porto-Rico, l'une des grandes Antilles, désolée par le pillage des Anglais et par l'incendie des maisons de la ville San Juan; les Anglais l'avaient abandonnée depuis quinze jours. Champlain a consigné les détails de l'invasion et décrit la flore et la faune de l'île. Au bout de trente jours de relâche, le général fractionne son escadre en trois flottilles : celle du **Saint-Julien** est composée de trois navires, de trois patraches, et prend la direction du Mexique. Chemin faisant, elle aborde à **Porto-Platte** de Saint-Domingue, où elle s'empara d'un bâtiment français et força un autre à « aller se briser à terre », à Manzanillo et Moustique : elle alla ensuite mouiller l'ancre en rade de Monte-Christo. Là, l'amiral espagnol tenta de prendre treize vaisseaux anglais, français et flamands (hollandais), mais san succès. La flottille longe ensuite le littoral méridional de Cuba, reconnaît les Caïmans, puis les îles de la Sonde, « canal où il faut l'avoir toujours en la main, lieu dangereux et très poissonneux », enfin accoste à Saint-Jean-de-Luz, premier port de la Neuve-Espagne et muni d'une bonne forteresse avec 200 soldats. Quinze jours après, Champlain se rend au **Mexique** (Mexico), « ne se pouvant voir ni désirer un plus beau pays que ce royaume »; il décrit la flore de ces régions, ajoutant que la ville compte environ 15.000 Espagnols, six fois plus d'Indiens, un grand nombre de nègres esclaves; il énumère les riches mines d'or et d'argent, les arbres à fruits et à teinture, à sucre et à huile, les animaux terrestres et aquatiques, venimeux ou comestibles, à laine et à fourrures, les bois de construction, de menuiserie ou d'ébénisterie, les indigènes et leurs croyances, leurs mœurs et leurs coutumes, leur évangélisation par les missionnaires, leur vie sédentaire ou nomade : rien ne semble étranger à son talent d'observation. Revenu à Saint-Jean, au bout d'un mois, il s'embarque pour Porto-Bello, « terre mauvaise et la plus méchante demeure qui soit au monde, où il pleut presque toujours »; puis, ayant franchi 17 lieues jusqu'à Panama, affirmant de l'isthme que, « si ces quatre lieues étaient coupées, l'on pourrait venir de la **Mer du Sud** (Océan Pacifique) en celle de deçà (Océan Atlantique); et que, par ainsi, l'on accourcirait le chemin de plus de 1.500 lieues; et que, depuis Panama jusques au détroit de Magellan, ce serait une île, et jusques aux Terres-Neuves une autre île : de la sorte l'Amérique serait en deux îles ». Exacte prévision du percement du canal de Panama, aujourd'hui réalisé.

Un mois se passe, et il revient à Saint-Jean, « où l'on fit carène aux voiliers pour aller à la Havane », en vingt jours d'ouragan furieux. De là, il monte une patache et se rend à Carthagène (Colombie), où il séjourne un mois et demi. La Havane est, à son sentiment, l'un des plus beaux ports des Indes, ayant l'entrée fort étroite. Après quatre mois s'effectue le retour de la flotte par le canal de Bahama, par **les Bermudes** — erreur de Champlain, car elles sont situées à 1.000 milles au Nord de Cuba. Enfin l'on touche aux Açores et la flotte entre dans la rivière de Séville, « où fut l'achèvement du voyage, auquel il demeura, tant par terre que sur mer, deux ans et deux mois ».

Le manuscrit original du récit de Champlain, avec dessins, gravures et planches, est conservé à la bibliothèque John Carter Brown à Providence (Rhode Island). M. H. P. Biggar en a publié et traduit en anglais le texte dans le premier volume de son édition des **Œuvres de Champlain,** en cours d'impression à Toronto. Il est intitulé : **Brief discours des choses les plus remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconnues aux Indes occidentales, au voyage qu'il y a fait** (115 feuilles et 62 dessins).

III. **Deuxième voyage : Honfleur à Montréal** (1603). — De retour en France, Champlain eut avec le roi une entrevue. Henri IV, d'après le Père Leclercq, lui conféra aussitôt le titre de **géographe royal.** Peu de temps après, le navigateur s'abouchait avec le commandeur de Malte, Aymar de Chaste (V. ce nom), héritier de la commission de Chauvin (V. ce nom), qui voulait s'assurer un rapport exact de l'entreprise à faire au Canada. Dans ce dessein, il fit équiper à ses frais **la Bonne Renommée** et confia à Champlain et au pilote Dupont-Gravé l'exploration du fleuve Saint-Laurent.

Dans la dédicace de sa relation du **Voyage,** adressée à Charles de Montmorency, l'auteur affirme « qu'il a été expressément sur les lieux, pour pouvoir rendre fidèle le témoignage de la vérité ». Le bâtiment appareilla le 15 mars 1603.

Chap. 1er. — **De Honfleur à Tadoussac.** — Le trajet nécessita une escale au Havre-de-Grâce; on reconnut ensuite Aurigny, Guernesey, Ouessant en Bretagne, et on rencontra sept vaisseaux flamands. Puis, tempête qui dura 17 jours jusqu'au 16 avril; douze jours après, fort haute glace (banquise) ayant un banc de 8 lieues de long, interceptant le passage. Le vaisseau atteint le banc de Terre-Neuve le 2 mai, le cap Sainte-Marie le 7, l'île Saint-Pierre le 15, le cap Ray le 18, l'île Anticosti et Gaspé le 20, rangeant la côte de Matane jusqu'au Bic, d'où il traversa à Tadoussac le 24.

Chap. 2. — **Réception amicale des indigènes.** — Le 27, l'équipage alla vers les huttes des Sauvages à la pointe Saint-Mathieu (Alouettes), accompagné des deux que mena auparavant en France voir le roi le sieur Dupont-Gravé. Ceux-ci dirent au grand sagamo **(Anadabijou)** quel bon traitement ils avaient reçu, quels beaux palais, châteaux, maisons et quels peuples ils avaient vus. Le chef alors prit du **pétun** (tabac), en donna à Dupont et à Champlain, adressa aux hôtes sa harangue, suivie d'un grand festin avec 9 ou 10 chaudières pleines de viandes : « Ils mangent fort salement. » La danse devint générale entre la centaine de personnes avec les scalpes des Iroquois immolés à la guerre. Le 28, tous vont aux vaisseaux à Tadoussac sur leurs canots longs de 8 à 9 pas. « Leurs cabanes sont basses, le haut découvert d'un pied et ils y couchent sur des peaux avec leurs chiens. »

Chap. 3. — **Mœurs et coutumes.** — Le 9 juin, tabagie des Algonquins, hommes, femmes, enfants dansant sur place et leur chef **Tessouat** les harangue entre deux rangées de scalpes : Etchemins et Montagnais font des présents. « Tous ces peuples rient souvent, parlent posément, endurent aisément la faim, usent de vengeances, sont grands menteurs, promettent assez et tiennent peu, parlent aux diables, croient aux songes, s'habillent de peaux de bête, marchent sur la neige en raquettes, usent de polyandrie avant de prendre mari, enterrent leurs morts dans une fosse avec tous ses biens, croient à l'immortalité de l'âme, qui émigre dans un monde de puissance avec leurs parents décédés. »

Chap. 4. — **Rivière du Saguenay.** — Le 11 juin, Champlain remonte la rivière à une distance de 12 à 15 lieues. Ce ne sont, à sa vue, que montagnes couvertes de sapins, cyprès, bouleaux, terre malplaisante, vrais déserts inhabitables d'animaux et d'oiseaux. Les Sauvages lui firent comprendre que le premier saut (Chicoutimi) étant passé, on en passe 8 autres sauts et on va en un jour à Saint-Jean, où cabanent les Sauvages (Porcs-Epics); puis on entre dans trois autres rivières, au bord desquelles il y a quantité de cabanes, où il vient des nations du Nord, près de la mer salée. A son avis, c'est quelque gouffre de la mer qui dégorge dans la partie Nord de ces terres (Baie d'Hudson).

Chap. 5. — **De Tadoussac à Québec.** — Parti le 8 juin, la troupe touche à l'Ile-aux-Lièvres, à l'Ile-aux-Coudres, à l'île d'Orléans le 22, d'où l'on voit un torrent d'eau — Saut **Montmorency** qu'il appela ainsi — et arrive à Québec, « qui est un **détroit** de la rivière de quelque 300 pas de large. Et il y a le long de la côte de Québec des **diamants** dans les rochers d'ardoise, meilleurs que ceux d'Alençon (Normandie) ».

Chap. 6. — **En amont du Saint-Laurent.** — Le 23 juin, on navigue en amont de Québec, où la rivière s'élargit et où se déchargent d'autres cours d'eau; mouillant l'ancre à Sainte-Croix, le pays étant beau et uni, la terre noire et sans rochers, avec des rivières du côté du Nord (Batiscan, Sainte-Anne, Champlain). Le 28, on est aux **Trois-Rivières** où il y a six îles et plus loin un lac (Saint-Pierre): l'habitation serait là un bien pour la liberté de quelques nations qui n'osent y venir à cause des Iroquois. Champlain monte une lieue dans la rivière (Saint-Maurice) et ne peut passer outre, à cause du grand courant et d'un saut fort étroit.

Chap. 7. — **Continuation du voyage.** — Le 29 juin, la barque mouille au lac **Saint-Pierre,** où descend une rivière (Nicolet) — et **l'Ymaska** que Champlain n'a pas aperçu — reconnaissant plusieurs îles et, le dernier de juin, la rivière des Iroquois (Richelieu), où étaient cabanés et fortifiés les autres qui leur font la guerre. L'explorateur y pénétra cinq ou six lieues sans pouvoir passer plus outre : les Sauvages lui insinuèrent qu'il y a plus

loin un saut (Chambly), puis deux grands lacs (Champlain et George).

Chap. 8. — **Au Mont-Royal et au Saut.** — En cours de route, il vit quantité d'îles fertiles et remplies de gibier, deux montagnes (Boucherville) et l'île devant le Mont-Royal (Sainte-Hélène); puis deux grandes îles (Montréal et Perrot), la montagne, un lac (Saint-Louis) et un saut (de Lachine), torrent d'eau qui déborde avec impétuosité, bien qu'il ne soit pas beaucoup haut. Les Sauvages le renseignent sur les autres lacs (Ontario, Erié, Huron).

Chap. 9. — **Retour à Tadoussac.** — Le 4 juillet, l'expédition redescend à Québec en quatre jours, consignant dans le parcours des observations complémentaires. Néanmoins, à l'île d'Orléans, Champlain se fait entendre suffisamment de trois Algonquins concernant tout le cours du grand fleuve : nulle divergence avec les renseignements déjà recueillis : il est rendu à Tadoussac, le 11 du mois, et met à la voile sans délai.

Chap. 10. — **Voyage à Gaspé.** — Le 13, ayant traversé le fleuve, il s'abouche avec le chef **Armouchidès**, entouré des siens sur la rive Sud et se rendant aux échanges avec les Sauvages à Tadoussac. Le 15, entrée dans la baie de Gaspé, où descend une rivière (York); puis, visite à Percé et à la Baie-aux-Morues (Chaleurs), à l'île de Bonaventure; pénétrant dans la baie, il rencontre les Micmacs, qui le renseignent sur le lac Matapedia, sur Miramichi, le détroit (de Canseau), de l'île (Saint-Jean) et le Cap-Breton, la future baie Française (Fundy), sur **l'Acadie** à l'Ouest, d'où ils remontent une rivière (Saint-Jean) pour aller faire la guerre aux Iroquois.

Chap. 11. — **Nouveau retour à Tadoussac.** — Quittant Percé le 19 juillet, la barque double le cap **L'Evêque** (Fame Point), contrarié bientôt par une tempête de deux jours, franchissant ensuite les eaux du golfe et mouillant l'ancre à une rivière de la côte, que Champlain appela **Sainte-Marguerite**, en l'honneur de la sainte martyre du 20 du mois, nom qui lui est resté, rangeant la côte dans le reste du trajet.

Chap. 12. — **Cérémonies d'avant-guerre.** — Le 3 août, le parti aborde enfin à Tadoussac, où l'on reconnut les Sauvages de la rivière des Iroquois, qui entamèrent les cérémonies du départ pour une nouvelle guerre : danses, festins, tabagie. C'était le dernier contact avec les indigènes si hospitaliers. Le 16, départ; le 18, à Percé, où l'on fut surpris de trouver le sieur Jean Sarcel, seigneur de Prévert, « qui venait de la mine où il avait été avec beaucoup de peine, pour la crainte que les Sauvages de leurs ennemis **Armouchiquois**, hommes monstrueux de la forme qu'ils ont ».

Chap. 13. — **Heureuse traversée.** — Plusieurs Sauvages assuraient avoir vu le monstre **Gougou**, ayant la forme d'une femme et d'une telle grandeur qu'ils auraient pu mettre le vaisseau dans sa poche. Même le sieur de Prévert dit à Champlain que lui et son équipage entendaient des sifflements étranges de la part de cette bête : c'est quelque diable qui les tourmente de cette façon. Avant le départ de Tadoussac, le sagamo **Begoura** donna son fils au sieur Dupont. Champlain lui demanda une Iroquoise qu'ils voulaient manger : elle vint aussi en France. Le sieur de Prévert, de son côté, emmenait quatre indigènes. Partis de Gaspé, les vaisseaux de Pont-Gravé et de Prévert, le 24 août touchent au cap Rase (Terre-Neuve) le 2 septembre, au Banc le 5, à Ouessant le 16, abordant au Havre le 20 « avec grand contentement d'un chacun ». Le 13 mai précédent, le commandeur de Chaste décéda à Dieppe. Champlain s'empresse, en qualité d'ancien sous-officier de l'armée, de soumettre au roi le récit de ses minutieuses observations. Henri IV se montre fort satisfait de l'entrevue. Aussitôt l'explorateur eut recours à la publicité.

Il intitula ses notes **Des Sauvages** ou **Voyage de S. Champlain de Brouage fait en la Nouvelle-France en l'an 1603**, avec une dédicace au « très noble, haut et puissant seigneur, messire Charles de Montmorency, chevalier des Ordres du roi, etc. ». M. H. P. Biggar, ancien élève très érudit de l'Ecole des Chartes de Paris, en a édité et annoté le texte français, traduit en anglais (V. **Œuvres de Champlain**, t. I, Toronto).

IV. **Troisième voyage : Havre à Port-Royal (1604-07).** — Le successeur de M. de Chaste fut le calviniste, sieur de Monts (V. ce nom), ami personnel du roi converti au catholicisme. Le 3 novembre 1603, Henri IV signe en sa faveur un édit qui le nommait « lieutenant-général au pays de la Cadie (sic) ». M. de Monts prit Champlain en qualité de navigateur et M. Dupont-Gravé comme pilote et entremetteur de son négoce, en vertu de son monopole. De cette expédition Champlain est le héros et le chroniqueur : rien ne le fait valoir aux yeux de la postérité autant que le bon sens et la précision de ses démarches et de ses actes.

Chap. 1er. — **Recherches préables du chemin de la Chine.** — L'utilité du commerce a élevé Rome à la domination du monde, les Vénitiens à une grandeur égale, ainsi qu'Alexandrie et Tyr. En 1596, le roi d'Angleterre commit la recherche de la Chine à

Jean et à Sébastien Cabot; le roi du Portugal à Gaspar et à Michel Cortereal; le roi de France à Jacques Cartier et à Roberval; le roi de la Grande-Bretagne encore à Martin Frobisher, à Humfrey Gilbert, à Jean Davis et à George Weymouth. La recherche du même passage avait inspiré le marquis de La Roche en 1598 et le capitaine Chauvin en 1599. Le sieur de Monts voulut aussi tenter une chose désespérée, en proposant à Sa Majesté, sans rien tirer de ses trésors « de lui octroyer privativement à tous autres la traite de pelleterie : ce qui lui fut accordé » (1604).

Chap. 2. — **Ile de Sable et Cap-Breton.** — Le sieur de Monts amassa 120 artisans sur un vaisseau de 120 tonneaux confié à Dupont-Gravé, et sur un autre de 150, montés de plusieurs gentilshommes. Le 7 mars 1604, départ du Havre et de Dupont le 10, ayant le rendez-vous à Canseau (V. ce nom). Le 1er mai, on est en vue de l'île de Sable, le 8 du cap La Hève, le 12 dans un port où l'on saisit le vaisseau contrebandier du capitaine Rossignol, le 13 au **Port-Mouton** « ainsi appelé d'un mouton qui se noya et fut mangé de bonne guerre ». Sur une pointe à l'entrée, chacun se cabana à sa fantaisie. Le sieur de Monts donna à Champlain la charge d'aller reconnaître la côte et les ports, le 19 mai, dans une barque de huit tonneaux avec le secrétaire Ralleau et dix marins. En découverte, Champlain nomme un cap **Nègre**, une baie **Sable**, une île **Cormorans** à cause d'une abondance d'oiseaux, un port **Fourchu** et un cap de même nom (Yarmouth); il visite l'Ile-Longue et la baie **Française**, ainsi appelée ensuite par M. de Monts, une anse où il y a une mine d'argent, très bonne au rapport du mineur Simon, un autre port (**Sandy Cove**) avec une mine de fer, puis le port **Sainte-Marguerite**, le 10 juin. De retour, il fit un rapport exact au sieur de Monts. Celui-ci fit alors lever les ancres pour aller à la baie **Sainte-Marie** (25 mai, fête de la mère de saint Jacques). Deux jours après s'égara dans les bois messire Aubry (V. ce nom).

Chap. 3. — **Description de Sainte-Croix et de Port-Royal.** — Le 16 juin, M. de Monts partit du vaisseau sur une grande barque pour découvrir les côtes de la baie Française, passant par le détroit de l'Ile-Longue. Successivement, Champlain nomme « l'un des plus beaux ports, où il peut entrer 2.000 vaisseaux en sûreté, qu'il baptise de l'appellation **Port-Royal**, où descendent les rivières l'Equille, Saint-Antoine, la Roche »; les Deux-Baies, les Mines, la rivière Saint-Jean (24 juin), où l'on rencontre des Sauvages, l'île du Grand Manan, la rivière **Sainte-Croix** (V. ce mot) dénommée par le sieur de Monts, la baie Passamaquody, la Norembègue (Pentagouët).

Chap. 4. — **Etablissement à l'île Sainte-Croix.** — Après un sérieux examen de l'île, le sieur de Monts envoie chercher les vaisseaux à la baie Sainte-Marie. Aussitôt on commence le défrichement du sol. De Canseau il fit venir les provisions restées au vaisseau de Dupont-Gravé. Vint aussi une barque de son second *pilote*, Guillaume Duglas de Honfleur avec les maîtres des bâtiments basques pris à la traite des pelleteries en fraude du monopole. Avec le chef **Massamouet**, Champlain se rendit à une mine de cuivre sur la rivière Saint-Jean, et n'obtint aucun résultat satisfaisant. Le 31 août, départ pour la France des sieurs Poutrincourt et Ralleau.

Chap. 5. — **De Sainte-Croix à Pentagouët.** — M. de Monts, désireux de bien connaître les sites, commit à Champlain la charge de découvrir la côte Norembègue (V. ce mot). Le navigateur émérite partit, le 2 septembre, dans une patache de 18 tonneaux, montée de 12 matelots et de deux guides Sauvages. Il longe les **Iles Rangées** et celle des **Monts-Déserts** le 5 du mois — anniversaire commémoré par une inscription en 1916 (V. T. Campbell, S. J. **The Pioneers Priests**) — arrive à Pentagouët (V. ce *mot*), où il est accueilli par le chef **Bessabez**, région, dit-il, dénommée par les historiens rivière de Norembeg, est mal reçu à Kénébec et revient à **l'habitation**, le 2 octobre.

Chap. 6. — **Hivernement à Sainte-Croix.** — L'hiver hâtif surprit les colons : semailles brûlées au soleil sans eau d'arrosage. Toutefois, M. de Monts fit labourer à la terre ferme; blé très beau et à maturité, mais neige en octobre, hiver sans pluie jusqu'en avril 1605.

Soudain le scorbut — ou **mal de terre** — fondait sur les gens et amenait la mortalité : 35 sur 79 périrent, les chirurgiens succombant à leur tour. Heureusement les produits de chasse des Sauvages vinrent compenser les chairs salées et permettre d'attendre le retour du printemps. Le 15 juin, arriva le sieur Dupont, qui annonça la venue prochaine du **Saint-Etienne** de Saint-Malo, apportant vivres et commodités.

Chap. 7. — **Excursion aux Armouchiquois.** — D'autre part, le 18 juin, le sieur de Monts partit de Sainte-Croix, accompagné de gentilshommes, de 20 mariniers, du chef indigène **Panounias** et sa femme. Le 1er juillet, on est rendu à **Bedabec**, puis à **Kénébec**, à un lac, où campaient trois chefs indigènes. Champlain reconnaît alors « que l'on va à Québec par la rivière Kenebec ». Poursuivant la course vers le Sud, il signale les baies (Gasco Saco), les îles (Ram et Richmond) et rencontre le chef des Armouchiquois **Honnemichin**, dont les sujets sont cultivateurs sé-

dentaires. Il descend encore aux **Ports-aux-Iles** jusqu'au Cap-Cod, nommant une baie **Du Guast** (Charles River).

Chap. 8. — **Continuation.** — L'explorateur range le littoral jusqu'à un beau port (Plymouth); le 20 juillet, il double une baie et un cap (Cod), évitant un havre fort dangereux (Nauset) qu'il nomme **Malebarre** — barre ou banc de sable. Le 23, les mariniers descendent faire de l'eau douce : mais les Sauvages leur enlèvent de force l'une des chaudières, tirent des flèches sur un matelot, « charpentier de Saint-Malo » (Lescarbot) et l'achèvent à coups de couteau. De la barque l'on tira des coups d'arquebuse, celle de Champlain lui crevant entre les mains. L'on tint un Sauvage lié à bord, mais M. de Monts le relâcha, étant innocent du crime.

Chap. 9. — **Retour à l'habitation.** — Pressés par la nécessité des vivres, le sieur de Monts délibéra de s'en retourner, le 25 juillet. A Chouacouet (Saco bay), entrevue avec le chef **Marchim**, auquel on fit des présents et il donna un jeune captif Etchemin. A Kenebek, le capitaine **Anassou** échangea quelque pelleterie et dit qu'il y avait à l'île Monhegan un vaisseau de pêche — probablement **l'Archangel** du capitaine anglais Weymouth. Le 2 août, entrée dans la rivière Sainte-Croix et, le lendemain, à l'habitation, où l'on salua le sieur des Antons de Saint-Malo venu apporter des provisions.

Chap. 10. — **Habitation transférée au Port-Royal.** — M. de Monts, n'ayant trouvé aucun port convenable, se délibéra à s'établir au Port-Royal. Dupont et Champlain allèrent choisir un lieu à l'abri du vent Nord-Est. Ils pensèrent le fixer à l'entrée de l'Equille — site que choisit M. d'Aunay en 1636 — et s'arrêtèrent à un autre moins engouffré dans le bassin — sur la côte actuelle de Lower Grandville. Et l'on se mit à défricher l'emplacement planté d'arbres. Les logements achevés, le sieur de Monts s'en retourna en France vers Sa Majesté pour les besoins de l'entreprise, donnant le commandement au sieur Dupont, qui l'agréa. Champlain résolut d'y demeurer aussi sur l'espérance de faire de nouvelles découvertes vers la Floride : ce que M. de Monts trouva fort bon.

Chap. 11. — **Evénements après son départ.** — Les 40 à 45 hommes firent alors des jardins : Champlain en fit un, pour éviter l'oisiveté, entouré de fossés d'eau pour les truites, semé de graines qui profitèrent bien. Ensuite, excursion à la rivière Saint-Jean auprès du chef **Scoudon**, qui mena le parti à la mine de cuivre de Prévert (Black Point), où l'on en trouva l'épaisseur d'un sou et dans le roc. Le mineur, maître Jacques, natif d'Esclavonie (situé entre la Save et la Drave), homme bien entendu aux minéraux, assura qu'il n'était pas croyable que dessus la terre il y eût du cuivre pur sans qu'au fond il n'y en eût en quantité : mais la mer couvre deux fois le jour les mines. De retour à l'habitation, Champlain constate avec douleur les ravages du scorbut : douze hommes succombent, entre autres le mineur. Le 10 mars 1606, Dupont-Gravé apprête la grande barque pour entreprendre la découverte. En cours de route, il fallut relâcher le 25 à Sainte-Croix et Dupont, malade du cœur, ramena son monde au foyer. Puis, le 10 avril, la barque appareille quand un paquet de mer la jette à la côte, à la sortie du bassin Port-Royal; grande disgrâce pour Champdoré que Dupont emmenotta en prison. Le 15 juin, nul bâtiment venant de France, il libéra le détenu pour rachever la barque en chantier. Le 16 juillet, la colonie s'embarque afin de chercher au Cap-Breton ou à Gaspé le moyen de rentrer en France. Toutefois deux hommes — Lataille et Miquelet, selon Lescarbot — demeurent volontiers, recevant chacun 50 écus par an; puis le chef **Membertou** (V. ce nom) promit de les maintenir comme ses enfants.

Chap. 12. — **Rencontre de Ralleau (1606).** — Deux barques, l'une de 18 tonneaux et l'autre de 8, font voile, le 17, vers l'Ile-Longue et une grosse mer brisa le gouvernail au cap Fourchu; une seconde fois, Champdoré est **désemmenotté** pour le réparer. Proche du cap Sable, on aperçut, le 24, la chaloupe de Ralleau, qui annonça que le **Jonas**, de 120 tonneaux, amenait 50 hommes et M. de Poutrincourt (V. ce nom) pour lieutenant-général. L'on rebrousse chemin à Port-Royal, où accoste le vaisseau, trois jours après. Le lieutenant décida que l'on irait reconnaître au Sud un endroit plus commode pour l'établissement; et l'on fit, à une lieue au haut du bassin, beaucoup de labour et de semailles. Le 22 août, M. des Antons vint donner avis de quelques vaisseaux traitant de pelleteries à Canseau : Dupont part sur **le Jonas** pour les prendre. Le 29, M. de Poutrincourt et Champlain, arrêtés par le mauvais temps, diffèrent leur départ.

Chap. 13. — **Nouveau voyage au Sud (1606).** — Partis le 5 septembre, ils touchent, le 7, à Sainte-Croix, où l'on vit blé et légumes beaux et grands; ils rangent la côte comme la première fois. « Il eut été plus à propos, selon l'opinion du navigateur, de traverser droit sur Malebarre jusques au 40° ou même plus au Sud et de revoir la côte au retour à plaisir ». Ayant pris à bord les capitaines Scoudon et Messamouet, ils n'atteignent Malebarre que le 2 octobre.

Chap. 14. — **Continuation.** — A quelques lieues, on mouille l'ancre à la côte où l'on

aperçut la fumée des camps indigènes : les Sauvages se présentent et sont humainement traités. Doublant un cap qu'on appelle **Baturier** (Pollock Rip Shoals), on entra dans une baie (Stage Harbour), le gouvernail s'étant rompu. L'on vit 500 à 600 indigènes armés d'arcs, de flèches, de casse-têtes, bons pêcheurs et laboureurs. M. de Poutrincourt remarqua que, ou bout de huit jours, ils abattaient leurs cabanes, renvoyant femmes et enfants dans les bois, et il soupçonna quelque mauvais dessein : il fit rembarquer ses hommes, excepté cinq ou six ne voulant faire ce qu'on leur disait. Le lendemain, 15 octobre, les trouvant endormis, les Sauvages les criblèrent de flèches; on alla au secours et on enterra leurs corps auprès d'une croix plantée la veille. Mais, trois heures après, les indigènes abattent la croix et déterrent les morts. Une seconde fois, on redresse la croix et on les ensevelit. Le 26, on quitte ce port **Fortuné.**

Chap. 15. — **La saison contraint au retour.** — Plus bas, on alla reconnaître une île qu'on nomma **Soupçonneuse** et une rivière **Champlain** (Mashpee River). Ayant relâché au havre Fortuné, Robert, fils du sieur Dupont, perdit une main d'un mousquet qui se creva en plusieurs pièces. L'on résolut de prendre quelques Sauvages par ruse et de force : ce qui fut fort bien exécuté. M. de Poutrincourt hâta son retour, ayant quatre ou cinq malades et le chirurgien étant sans remèdes pour les blessés. Ainsi on ne fut que jusqu'au 41°, 30' — ou 20' au-dessous de Malebarre, manquant l'occasion d'aller à Long Island et au fleuve Hudson.

Le parti rentrait le 14 novembre à l'habitation. — Le récit et les cartes de Champlain, publiés en 1613, devaient profiter aux Anglais en 1620-21.

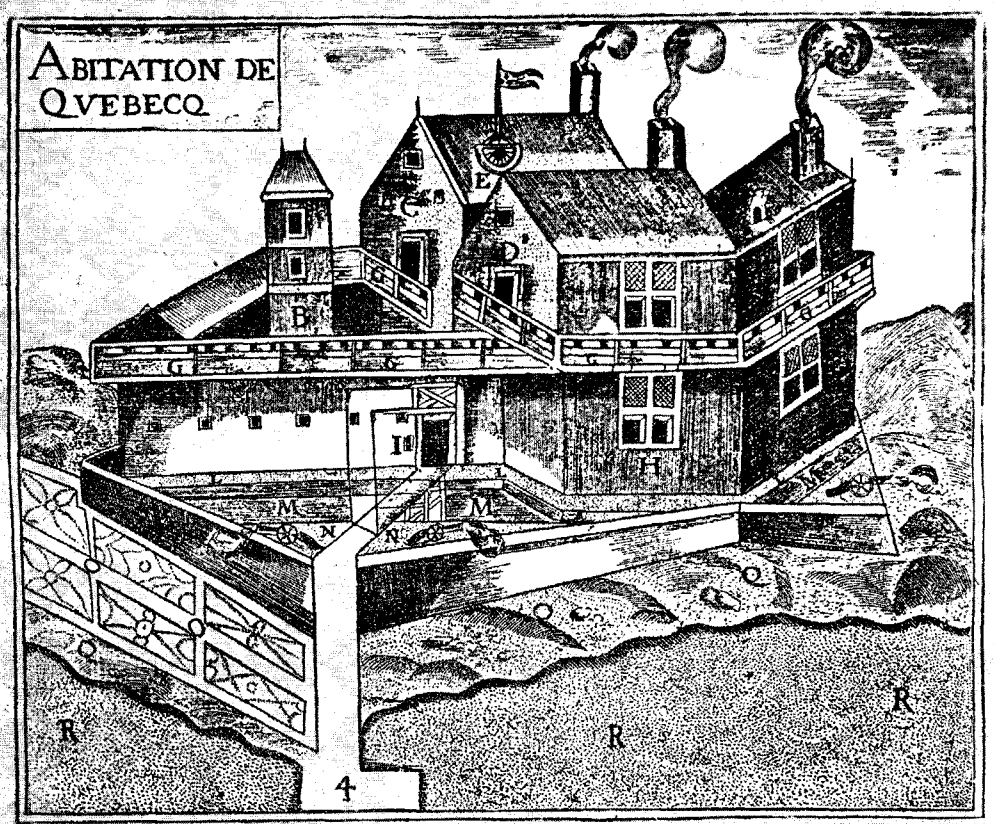
Chap. 16. — **Durant l'hivernement (1607).** — Au retour, Marc Lescarbot réjouit le monde par quelques gaillardises. Champlain s'occupa de son jardin et entreprit de faire un chemin jusqu'au ruisseau **la Truitière** (Dixon Brook). L'hiver se passa fort joyeusement et avec bonne chère par le moyen de **l'Ordre du Bon Temps,** organisé par Champlain lui-même (V. Lescarbot). Sept hommes périrent du scorbut. En mai, on fit les semailles. Le 24, le sieur Chevalier, de Saint-Malo, apporte les lettres de M. de Monts qui mande au sieur de Poutrincourt de ramener en France la colonie : il alla faire la traite des fourrures à Saint-Jean avec Lescarbot et d'autres. Excursion de sept hommes au fond de la baie Française : on visite les **Mines** (Minas Bay); on y remarqua des pierres à chaux et des morceaux de cuivre; puis au cap **Poutrincourt** (Cape Split), l'on découvre une croix couverte de mousse et toute pourrie, signe évident du passage antérieur de chrétiens. Le 12 juillet, arrivée de Rasteau qui confirme la nouvelle du sieur Chevalier. Le 30, on équipe trois barques pour tout transporter à Canseau; mais le baron resta, lui neuvième, pour récolter les blés non arrivés à maturité.

Chap. 17. — **Retour en France (1607).** — Le 11 août, on abandonne le Port-Royal, et l'on double le cap Fourchu, passant ensuite à la Hève, à Sésembre (Sambro), à Sainte-Marguerite, à une baie fort saine (Halifax), à Toutes-Iles (Bay of Islands), à la rivière de l'île Verte (Saint-Mary's River), à une autre baie (Tor Bay), au port **Savalette** (White Haven), nom du capitaine basque qui y faisait la pêche; puis on débarqua à Canseau (Canso), le 27 du mois. On leva l'ancre le 3 septembre et la mouillait au petit port de Roscoff (Finistère), le 28; de là l'on fit route jusqu'à Saint-Malo, « fin de ces voyages, où Dieu nous conduisit sans naufrage ni péril ».

Samuel de Champlain, dont on peut admirer l'art nautique, la rectitude de jugement et la grandeur morale, publia sa narration, en 1613, avec dédicace au jeune roi et à la Régente, sous le titre de **Les Voyages du sieur de Champlain Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le roi en la marine.** Après trois années d'absence, il va revoir le village natal. Ensuite il s'empresse d'aller « auprès du sieur de Monts, auquel il récita les choses les plus singulières, lui donnant la carte et le plan des côtes et ports les plus remarquables ». Grâce à ces dessins et à la Relation, Henri IV consentit à proroger, en dépit des réclamations contre le monopole de la Société du sieur de Monts, les lettres patentes de son ami calviniste, à partir du 7 janvier 1608 jusqu'à la même date 1609. Ce fut le salut de la Nouvelle-France.

V. **Quatrième voyage : Honfleur à Québec (1608-09).** — M. de Monts confère à Champlain le titre de lieutenant de l'expédition au Saint-Laurent et à Dupont-Gravé l'office de la traite des fourrures. M. de Poutrincourt (V. ce nom) étant mis en possession du Port-Royal, Champlain tourna la réalisation de ses desseins vers la Grande-Rivière de Canada.

Le 7 avril 1608, le pilote malouin lève l'ancre à Honfleur sur **le Lièvre** et le lieutenant sur **le Don-de-Dieu,** le 13 du même mois. Tadoussac, à l'époque, est le terminus de la navigation transatlantique, le port d'attache et de ralliement des vaisseaux d'Europe : car en amont du fleuve la navigation semble périlleuse. Ayant mouillé l'ancre, Dupont-Gravé se vit réduit, en vertu de son privilège royal,



A Le magazin.
B Colombier.
C Corps de logis où ſont nos armes, & pour loger les ouuriers.
D Autre corps de logis pour les ouuriers.
E Cadran.
F Autre corps de logis où eſt la forge, & artiſans logés.
G Galleries tout au tour des logemens.
H Logis du ſieur de Champlain.
I La porte de l'habitation, où il y a pont-leuis.
L Promenoir autour de l'habitation contenant 10. pieds de large iuſques ſur le bort du foſſé.
M Foſſés tout autour de l'habitation.
N Plattes formes, en façon de tenailles pour mettre le canon.
O Iardin du ſieur de Champlain.
P La cuiſine.
Q Place deuant l'habitation ſur le bort de la riuiere.
R La grande riuiere de ſainct Lorens.

à engager la lutte contre le capitaine basque Darache, qui l'a devancé au trafic avec les indigènes. Mais Champlain, survenant le 3 juin, ménage un prompt accommodement. Aussitôt il apprête deux barques pour transporter à Québec une partie du matériel d'installation. Dans l'intervalle de ce voyage, il remonte de nouveau le Saguenay et recueille des Sauvages de vagues informations relatives aux régions intérieures : lac Saint-Jean et ses tributaires, rivières et lacs septentrionaux, baie du Nord.

A. — **Fondation de Québec (1608).** — Le 30 juin, il aborde à la falaise de Québec et cargue ses voiles au pied du promontoire. « Il ne peut, dit-il, trouver d'endroit plus commode, ni mieux situé, que la pointe de **Québec**, ainsi appelée des Sauvages, et remplie de noyers. » Sans tarder, trente ouvriers et artisans, parmi lesquel Jean Duval, La Taille, Antoine Natel, les jeunes Nicolas Marsolet et Etienne Brûlé, le chirurgien Bonherme, entament la forêt, creusent caves et fossés. Entre temps, un groupe de l'équipage apporte de Tadoussac à Québec, vivres et munitions, ustensiles et meubles. Donc, le Don-de-Dieu ne monta jamais le fleuve jusqu'à **l'habitation.** Par malheur, dans ce groupe un complot est tramé, soit en raison des fatigues, soit à cause des convoitises, contre la vie du lieutenant. Cinq artisans rêvent de s'enrichir par ce crime en livrant aux Basques qui traitent à Tadoussac tout le matériel de l'installation. Mais Natel, l'un des conjurés, pris de remords, dévoile la conspiration au capitaine Têtu, qui la révèle à Champlain. Aussitôt arrêtés, les coupables font des aveux : un conseil instruit le procès et condamne à mort Jean Duval. Ses complices, mis aux fers à fond de cale, sont réservés au jugement de M. de Monts, qui les gracia plus tard.

L'habitation avait trois corps de logis à deux étages, mesurant chacun trois toises et demies. Le magasin en compte le double. L'on fit un promenoir de dix pieds et un fossé de six de profondeur ; un jardin de 120 sur 60 de large, en septembre. Le 18, Du Pont-Gravé lève l'ancre à Tadoussac, laissant à Champlain 27 hommes, renforcés de quelques Sauvages. En hiver, le scorbut fait 10 victimes et la dysenterie 5. Le 5 juin 1609, Desmarais vient annoncer le retour de son beau-père Dupont à Tadoussac et le rappel de Champlain en France. Mais d'accord avec son ami, celui-ci se sent dans la nécessité de prêter auparavant main-forte aux alliés contre les Iroquois.

B. **Expédition au lac Champlain (1609).** — Faut-il incriminer sa démarche? Son intervention armée est-elle justifiable? Plusieurs historiens ont condamné l'une et l'autre. L'on a observé, au contraire, que, avant 1603, les sieurs Chauvin et Dupont-Gravé, son mandataire, avaient lié amitié avec les tribus, au point d'emmener en France les enfants des chefs. Cette même année, Champlain n'a-t-il pas appris d'eux la récente campagne d'un millier de coalisés en territoire iroquois? Ne l'ont-ils pas conjuré de les seconder avec ses armes à feu? Ainsi l'état d'hostilité existe préalablement. De plus ces Montagnais, Algonquins et autres ne lui ont-ils pas fait le plus sympathique accueil? Par eux les profits du trafic sont venus compenser les frais de ses excursions si dispendieuses à l'époque. Et encore : les Iroquois, relégués à l'intérieur du Sud du Saint-Laurent, livrés à la culture du maïs, ne font guère de la traite la condition de leur existence. Lorsque, plus tard, ces féroces barbares s'arment contre la colonie, Champlain pouvait-il prévoir les fondations hollandaises de la Nouvelle-Amsterdam (New-York), de Corlaer, d'Orange, ainsi que leurs échanges avec les Iroquois, payés en arquebuses et en poudre? S'il avait refusé le concours de son bras à des indigènes voisins, cantonnés sur le fleuve et ses tributaires, n'allait-il pas vouer d'avance toute son œuvre à une ruine certaine? M. Garneau a écrit avec raison que Champlain pensait que, grâce aux tribus alliées, il subjuguerait et la confédération — dont il ignorait la puissante organisation — et les peuplades qui viendraient entraver ses projets par la suite. Enfin, pouvait-il garder la neutralité, dont se servirent les Hollandais? Ceux-ci n'ont point à se protéger des Agniers : ils leur fournissent, avec des avantages, armes et munitions contre les Français. Quant à Champlain, il évite avec soin de mettre des mousquets aux mains de ses alliés. Ceux-ci réclament des gages assurés d'amitié : il juge indispensable de les leur garantir. « Nous désirons, dit-il, Du Pont et moi, les assister contre leurs ennemis, **avec lesquels ils avaient dès longtemps la guerre**, pour beaucoup de cruautés contre leur nation, sous prétexte d'amitié. » A travers mille vicissitudes, l'alliance contractée ne devait jamais être rompue.

Le 18 juin 1609, accompagné de Desmarais et La Route, suivi de neuf Français, il remonte le fleuve jusqu'à Batiscan, « où sont cabanés Hurons et Algonquins, qui attendent les Montagnais ». Tous redescendent à Québec. Du Pont-Gravé s'y trouve rendu avec un fort détachement. Le 3 juillet, les guerriers ont regagné les Trois-Rivières, « fort beau pays, rempli de beaux arbres ». On franchit le lac Saint-Pierre. Champlain signale au Nord, la rivière **Sainte-Suzanne** (ou du Loup), au Sud celle de **Du Pont** (Nicolet) et

celle de **Gênes** (Yamaska). Il séjourne deux jours à l'embouchure de la Rivière-des-Iroquois (Richelieu), « qui a 500 pieds de large et est fort belle ». En amont, à 15 lieues, « il y a neuf ou dix belles îles jusques au Saut (Rapides de Chambly), dont l'entrée est une manière de lac (bassin). Aucuns chrétiens n'étaient encore parvenus jusques en ces lieux ». Le 12 juillet, il passe le Saut jusqu'à l'île (Sainte-Thérèse). Au bivouac, oracles des sorciers qui « de cent paroles n'en disent pas deux véritables ». Le 14, on pénètre dans le lac (Champlain) « où je vis quatre belles îles — Ile Longue, Grande Ile, Lamotte et Valcour. Au sortir du lac, passage d'un saut (Ticonderoga) et entrée dans un autre (lac Saint-Sacrement ou lac George), « de neuf ou dix lieues de long. Et l'on n'est plus qu'à deux journées de marche du pays ennemi ».

On signale les Iroquois « sur les 10 heures du soir au bout d'un cap » (Crown Point) : 200 guerriers acceptent le combat pour le lendemain. Quand tombent les trois chefs sous les balles de Champlain et de deux Français, désarroi et débandade des Agniers; abandon et prise du fort en pieux. Douze ennemis sont faits prisonniers, les vainqueurs comptent seize blessés. Après le pillage, départ des troupes le 19 juillet, traversée du lac « nommé alors **Champlain** », séparation des Français et alliés au Saut (Chambly), arrivée à Québec : on y laisse « pour commander la place un honnête homme, Pierre Chavin, ayant 15 hommes sous ses ordres ». Le 5 septembre, on lève l'ancre à Tadoussac, l'on fait escale à Percé, et le 8 octobre on la mouille au Conquet en Basse-Bretagne, pour débarquer, le 13, à Honfleur.

A Fontainebleau, entrevue de Champlain et de M. de Monts, qui le présente au roi. Le fondateur de Québec offre à Sa Majesté « une ceinture faite de poils de porc-épic, deux petits oiseaux gros comme merles, qui étaient incarnats, une tête de poisson prise au lac Champlain ». Tous deux vont alors à Rouen entretenir les Associés Collier et Legendre : « l'on décide de parachever les découvertes du Saint-Laurent ». De retour à la Cour, le sieur de Monts sollicite le renouvellement du monopole. Mais la liberté du trafic est accordée (1609-13) à tous les armateurs du royaume. sur le refus de Sully de reconnaître un privilège quelconque sur les instantes réclamations des Bretons et des Basques. Un arrêt royal, en date du 6 octobre, a proclamé la liberté de commerce, et nonobstant les lettres du sieur de Monts, auquel les marchands paieront 6.000 livres ».

VI. **Cinquième voyage : Honfleur au Richelieu (1610).** — Le 7 mars 1610, Champlain s'embarque à Honfleur, relâche de force à Portland et à l'île de Wight (Angleterre) et revient à la Hougue. Malade, il court se rétablir au Havre. Le 30 avril, il reprend la mer à Honfleur, aborde le 19 à Terre-Neuve, le 26 à Tadoussac, où il rencontre le sieur Duparc, « hivernant de Québec ». Il retrouve son monde « en bon état et avec eux le capitaine **Batiscan** et ses compagnons ». Le 14 juin, commandant quatre barques chargées pour la traite, il a rejoint avec une soixantaine de Montagnais les Algonquins aux Trois-Rivières. Tous les guerriers réunis, on franchit le lac Saint-Pierre. En débarquant, l'on est en présence d'une centaine d'Iroquois, campés à l'embouchure de la Rivière (Richelieu). Escorté de cinq Français, Champlain se glisse jusqu'aux palissades : dans l'attaque il est blessé d'une flèche à l'oreille et au cou. « On force alors la barricade, l'épée à la main; les fuyards se noient dans le fleuve. » Les assaillants comptent trois hommes tués et 50 blessés. Un parti de Hurons arrive trop tard pour engager la lutte. Ils font des échanges avec le capitaine Du Pont-Gravé. Le chef **Iroquet** emmène dans sa tribu Marsolet, le futur interprète, tandis que de son côté Champlain accepte un jeune Indien qu'on surnomme **Savignon.** Il y a échange de promesses de nouvelles rencontres, et les alliés reprennent le chemin de l'Ouest. Après un arrêt de trois jours dans une île — **Saint-Ignace,** ou **Ile-du-Massacre,** cap de la **Victoire** — le détachement rentre à Québec, le 3 juillet. Le 14, les vaisseaux de France apportent la nouvelle du meurtre de Henri IV (14 mai). L'habitation est confiée à la surveillance du sieur Du Parc et de 16 hommes. Départ de Tadoussac, le 13 août; arrivée à Honfleur le 27 septembre.

VII. **Mariage de Champlain (1610).** — Trois mois plus tard, Champlain, qui a 40 ans, épouse Hélène Boullé (ou Boulay), qui n'en a que douze. Elle est la fille de Nicolas, secrétaire de la chambre du roi, et de Marguerite Alix, qui l'ont élevée dans le calvinisme. Les fiançailles se font le 29 décembre; les épousailles, le lendemain, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, toutefois, le contrat exclut la cohabitation avant 1612, qui est l'époque de la conversion de l'épouse. Celle-ci apporte une dot de 6.000 livres; cette somme permet à Champlain de participer à l'entreprise du sieur de Monts, qui paraît avoir été l'instigateur de cette alliance.

VIII. **Sixième voyage : Honfleur au Saut (Saint-Louis) (1611).** — Le 1er mars, le vaisseau appareille sous le commandement de Dupont-Gravé : la traversée se prolonge du-

rant 74 jours, à cause des **grandes glaces** ou banquises. « C'était, écrit-il, des bancs de glace de 30 à 40 brasses de haut, dans la nuit, dans la brume si obscure que l'on voyait à peine la longueur du vaisseau. » Le récit descriptif du marin est d'un poignant intérêt. Le 27 avril, on fait la rencontre du vaisseau de M. de Biencourt dans les parages du Cap-Breton; et, le 13 mai seulement « nous fûmes à Tadoussac, où l'on tire du canon pour avertir les Sauvages ». Le 19, on aborde à Québec dont la garnison se trouve en parfait état.

Champlain se hâte d'apprêter les barques; il remonte le fleuve et atterrit, le 28 mai, à un emplacement qu'il nomme **la Place-Royale (Pointe-à-Callières et Saint-Charles)** — sur le ruisseau Saint-Pierre. Ce terrain, jadis labouré par les Iroquois, « a très bonne terre pour faire des briques ». Il construit une muraille sur dix toises de long, « pour éprouver sa résistance en hiver ». A l'île qui est située en face il applique l'appellation de **Sainte-Hélène,** en souvenir de son épouse. Puis, il ensemence deux jardins, « où tout pousse à souhait ». Mais les Algonquins n'ont point paru encore. Savignon part en éclaireur jusqu'au lac de **Soissons** — des Deux-Montagnes — le 5 juin, tandis que Champlain va reconnaître deux rivières tributaires du fleuve — rivières Saint-Lambert et de Montréal — « par où on atteint la Rivière-des-Iroquois ». Le 10 juin, **Louis,** « jeune homme qui était au sieur de Monts, fort amateur de la chasse, prie Savignon, de retour, de le conduire au Saut, où l'île a quantité de hérons; un sauvage Montagnais, **Outetoucos,** les accompagne. Ils prirent quantité de héronneaux et se rembarquèrent. Le canot était trop chargé. Ils se laissèrent dériver dans le courant. Mais la vitesse de l'eau les maîtrisait, et le canot chavira. Louis ne savait point nager; il lâcha le canot, et ils ne le revirent plus. Le Montagnais fatigué se noya aussi. Je vis ce cours d'eau, le lendemain, et les cheveux me dressèrent à la tête ». En mémoire du serviteur Louis, on nomma le Saut **Saint-Louis** et du même nom le lac qui est au-dessus. Le 13 juin, 200 Hurons se présentent; le 12 juillet, 300 Algonquins, avec Marsolet « en costume sauvage, ayant bien appris leur langue ». Champlain se voit gratifier de 200 peaux de castor, de divers colliers et autres présents, gages du rendez-vous au printemps suivant. La **troque** finie, le 18 juillet, les Hurons-Algonquins emmènent Etienne Brûlé (V. ce nom) et Nicolas Du Vigneau comme élèves interprètes. Descendu à Québec, le fondateur « dispose chacun à y demeurer, fait quelques réparations, plante des rosiers et charge du chêne pour en faire l'épreuve en France ». Le 11 août, il s'embarque à Tadoussac sur bâtiment du capitaine Thibaut de La Rochelle, où l'on mouille l'ancre le 10 septembre.

IX. Compagnie des Marchands (1613-20). — En se rendant à Paris, Champlain fait une chute de cheval qui faillit lui coûter la vie. L'entrevue avec le sieur de Monts est encourageante : la traite, bien que libre, a bien rémunéré et mérite continuation. Toutefois survint un obstacle : les Associés, Collier et Legendre, refusèrent de s'engager plus avant, faute de commission. Sur-le-champ, M. de Monts convint avec eux de ce qui leur restait à Québec. « Survinrent alors, dit Champlain, quelques affaires dont il me chargea d'en rechercher les moyens. » En effet, devant la concurrence effrénée des trafiquants, devant les fortes dépenses de l'hivernage à Québec, devant l'isolement de M. de Monts appauvri, mais courageux, il songe « à se jeter dans les bras de quelque grand personnage ». Il s'empresse de se garantir à la fois un protecteur à la Cour et un sauveur de la colonie au berceau, en s'adressant au comte de Soissons. Par malheur, celui-ci meurt au début même des négociations. Le prince de Condé (V. ce nom) le remplace à titre de **vice-roi** de la Nouvelle-France : il nomme Champlain son lieutenant.

X. Septième voyage : Honfleur aux Allumettes (1613). — La Compagnie, comprenant Rouennais et Malouins, est en voie de s'organiser : en attendant, liberté du trafic pour tous les ports de France, mais seulement au-dessous de Québec et moyennant un passeport signé du vice-roi. Le 6 mars, avec le sieur Lange, Champlain s'embarque à Honfleur sur le voilier de Du Pont-Gravé. Le 29 avril, l'on est en vue de Tadoussac, où le camp d'indigènes se meurt de faim : un vieux Sauvage reconnaît Champlain à la cicatrice de son oreille. Entrée au port le 1er mai : deux vaisseaux malouins se présentent, partis avant que la commission fut publiée; les sieurs de la Monnerie et de la Tremblaye, répondent qu'ils obéiraient à Sa Majesté. Le 7, on accoste à Québec; le 21, à la Place-Royale de Montréal, où l'on traite avec les Algonquins.

Avec quatre Français et un guide indigène, Champlain se décide à remonter l'Ottawa : Du Vigneau est du nombre, revenant de France, où il a faussement affirmé qu'il avait vu **la Mer Douce** (lac Supérieur) et **la Mer du Nord** (baie d'Hudson). Le parti franchit, le 29, le lac Saint-Louis, « où se déchargent trois rivières, l'une venant de l'Ouest (le Saint-Laurent supérieur), l'autre du Sud (le

(Châteauguay), l'autre aussi vers le nord (l'Ottawa) »; puis un petit saut — entre île Perrot et l'île Montréal, rivière de **Brucy** (V. ce nom) dans quelques cartes. — Le dernier mai, l'on pénètre dans le lac **Soissons** (Deux-Montagnes), où il y a quelques îlots, et un saut d'une lieue et demie (Long-Saut), le courant faisant un bruit effroyable. Le 2 juin, on aperçoit 15 canots dans une rivière (Pointe-à-l'Orignal) et l'on vint à une autre (Petite Nation). Le 4, on découvre une rivière (la Gatineau) coulant du Nord, peu large et remplie de sauts difficiles à passer; à son embouchure, une autre tombe du Sud par une chute admirable de 34 pieds (le Rideau). A une lieue de là, un saut descend de six à sept brasses : « les Sauvages l'appellent **Asticou,** qui veut dire **Chaudière** »; et l'on entre dans un lac (Deschênes) de 5 lieues de long et de deux de large, où il y a de fort belles îles. Le 5, la route conduit à un grand saut (rapide des Chats) où les roches « **égratignent** les canots » et où l'eau roule en talus de 10 à 12 brasses de haut et où se décharge une rivière (Madawaska) venant du Sud. A six ou sept lieues dans les terres, il y a des cyprès rouges, dont Champlain fit une croix qu'il planta avec les armes de France au promontoire de l'île **Sainte-Croix.** Le 6, on passe un saut (Chenaux) et on fait un portage (Portage-du-Fort). Là eut lieu grande contestation entre les Sauvages et se dévoila l'imposture de Du Vigneau, lequel cherchait des difficultés pour dégoûter Champlain de l'entreprise : celui-ci était chargé de trois arquebuses, d'autant d'avirons, de son capot et de petites bagatelles. Il perd son astrolabe — qui a été retrouvé en 1867, au comté Renfrew. Ayant franchi un lac (Rat musqué), il arriva à un camp de Sauvages agriculteurs. Le chef **Nibachis** fit équiper deux canots pour les mener chez Tessouat dans l'île du lac des **Allumettes** — ainsi nommé en 1686, où un Jésuite avait laissé choir « une boîte d'allumettes qu'il portait pour faire du feu ». Le vieux chef que Champlain a connu à Tadoussac, en 1603, lui fait un cordial accueil. Toutefois, il se refusa par intérêt à seconder le projet des Français dans la poursuite du voyage. Avant de rebrousser chemin, l'explorateur plante une croix de cèdre en signe de prise de possession de la contrée. Le 10 juin, il promit au chef de revenir l'an prochain, avec tout un équipage pour aller en guerre : Tessouat lui bailla son fils pour l'accompagner avec 40 canots chargés de fourrures. Dans le trajet, 40 autres les rejoignent. Ainsi la traite à la Place-Royale est fructueuse pour tous les trafiquants et se prolonge jusqu'au 27 du mois.

A Tadoussac, le sieur de Maisonneuve, de Saint-Malo, offre à Champlain, le 3 juillet, le passage à son bord, et entre à ce port le 26 août. L'explorateur y vit les marchands, « auxquels il remontra qu'il était facile de faire une bonne Association pour l'avenir : à quoi ils se sont résolus, *comme ont fait* ceux de Rouen ». En effet, le 14 novembre 1613, le vice-roi obtint le monopole au-dessous de Québec jusqu'à Matane, pour l'espace de onze années. Toutefois les affaires retiennent Champlain en France en 1614.

XI. — **Huitième voyage : Honfleur au lac Huron (1615-16).** — Au début de son récit, Champlain explique les raisons qui l'ont déterminé à s'assurer la collaboration des missionnaires au Canada, par l'entremise de Louis Houël, contrôleur des salines de Brouage. « Ce dernier connaissant les Récollets (V. ce mot), en écrivit au Père Duverger, leur Provincial, qui goûta cette affaire et en communiqua avec plusieurs de ses Frères, tous s'offrant librement ». Le prince de Condé agréa la proposition; la Compagnie également, consentant à subvenir aux besoins des Religieux. Quatre seulement reçurent leur obédience.

Le 24 avril 1615, l'on s'embarque sur le **Saint-Etienne** de 300 tonneaux, vaisseau de l'Association commandé par le sieur Dupont. Le 25 mai, arrivée à Tadoussac et, avec les barques accommodées, à Québec le 2 juin. Aussitôt, le Père Le Caron monte au saut Saint-Louis, « où il vit les Sauvages et leur façon de faire et résolut de passer l'hiver chez eux, tandis que Champlain demeurait à Québec pour donner ordre de construire une chapelle et de faire défricher la terre. Le 8, il remonte le fleuve avec le Père Jamet et Pont-Gravé; à son arrivée le 20, les Sauvages témoignent leur joie et lui rappellent sa promesse de les assister contre les Iroquois, « dont ils ne pourront aisément triompher ». Et il signale aussitôt les motifs de cette alliance offensive : « C'est pour les obliger à nous aimer; pour moyenner les facilités des entreprises et découvertes; pour faire comme un acheminement et préparation au christianisme ». Il ne pouvait donc point limiter son action à la neutralité.

Sur-le-champ il convoque une assemblée générale : les capitaines, Hurons et Algonquins, mettront sur pied 2.500 guerriers et les Français le plus de combattants possible. Mais auparavant Champlain jugea un retour rapide à Québec absolument nécessaire, le 23 juin. Le 24, à la Rivière-des-Prairies, il rencontre le Père Le Caron, qui en revenait avec des ornements, célébra la messe, chantée avec dévotion devant tous ces peuples qui étaient dans l'admiration des cérémonies. Le 26,

rendu à Québec, « où le Père d'Olbeau avait célébré la veille, il s'empressa de tout régler et de retourner à la Rivière-des-Prairies le 4 juillet. En route, il croisa le parti du sieur Dupont et du Père Jamet qui descendaient, l'assurant que le Père Le Caron était parti avec douze Français pour assister les Sauvages.

Le 9 juillet, accompagné du truchement Etienne Brûlé et de son domestique, ainsi que de dix indigènes, Champlain s'embarque avec deux canots fort chargés de munitions et embarrassés de hardes. Il refait l'itinéraire de 1613 jusqu'aux Allumettes, à la rivière **Creuse,** continuant à travers les sauts, « dans un pays peu agréable, rempli de sapins, bouleaux, chênes, force rochers, ayant abondance de framboises et de bleuets; laissant la rivière du Nord (la Mattawa) et passant plusieurs lacs avant d'entrer dans le **Nipissini** (Nipissing) ». Le 26 juillet, l'on aperçoit les cabanes de 700 à 800 Sauvages; l'on s'y repose deux jours pour prendre la rivière (des Français), par où se décharge le lac Nipissini, franchissant 35 lieues par terre et canot jusqu'au lac **Attigonatan** (Huron). « Tout ce pays est encore plus mal agréable que le précédent, n'y ayant pas vu dix arpents de terre labourables, rencontrant 300 hommes environ d'une nation qu'on a nommés les **Cheveux Relevés** (Outaouas), qui sont agencés et mieux peignés que nos courtisans, les narines percées, les visages tatoués ». Champlain donne une hache au chef qui en fut réjoui. Puis il continue l'espace de 45 lieues le long du lac qu'il nomma **Mer Douce** et, rangeant les rives de la baie (Georgienne), on arrive à **Toanché** le 1er août, pays fort beau, avec collines et ruisseaux; le lendemain au village **Carmaron,** à un second, à un troisième, enfin à **Carhagouha,** formé d'une triple palissade de bois haute de 35 pieds, où était le Père Le Caron (8 août). Le 12, il célébra la messe et l'on planta une croix proche d'une chapelle, séparée du village. Le 17, Champlain va à **Cahiagué,** où il est reçu avec démonstration de joie par ceux de 200 cabanes assez grandes : rendez-vous des guerriers, pays très beau et très productif au labourage, bien peuplé d'âmes « sans aucune religion, ni loi divine, politique ou civile ». Bientôt il apprit que les Tsonnontouans (V. ce mot) sont aidés des Flamands (Hollandais) — qui n'ont point gardé la neutralité qu'on leur attribue à tort — « desquels les Hurons en ont pris trois, en 1614 ».

Les guerriers assemblés en grande partie, départ le 1er septembre. L'armée franchit dans la péninsule ontarienne le lac **Conkieking,** puis un autre (Simcoe), d'où l'interprète Brûlé et 12 hommes sont détachés chez les Andastes (V. ce nom), le lac l'Eturgeon, le lac Rice et la rivière (Trent) pour aboutir à la baie de Quinté. De là, les troupes traversent une distance d'environ 14 lieues sur le lac (Ontario). Après une marche de quatre jours sur la rive méridionale, à travers ruisseaux, marais, lacs (Chouaguen et Oneïda), le 9 octobre on capture onze ennemis, hommes et femmes. Mais Champlain s'oppose à la mutilation usuelle des mains des captives. Le lendemain, l'armée est en présence du village des Tsonnontouans, au fond du lac **Canondaïga.** L'assaut se donne aussitôt : effroi des assiégés à la détonation des mousquets. Pour atteindre les ennemis derrière les quatre palissades de 30 pieds de haut, Champlain fait construire un **cavalier en bois** qui les surplombe, d'où il fait diriger dans l'enceinte un feu meurtrier. Les Hurons mettent alors le feu aux remparts, quand soudain la fumée les aveugle. Blessé au genou et à la cuisse, Champlain essaie de rallier les assaillants, qui se battent en désordre. Mais les capitaines hurons, impuissants à le seconder, décident la levée du siège. La tentative aboutit ainsi à un échec : l'ennemi prendra sa terrible revanche en 1649. Les assiégeants ont perdu une quinzaine de guerriers, tués ou blessés. Souffrant de ses blessures, Champlain est ligoté et mis dans une sorte de hotte que les Hurons portent à dos, à tour de rôle. Ainsi emmailloté, le fondateur de Québec décrit les tortures qu'il supporte « dans cette géhenne », l'espace de 30 lieues. Le 18 octobre, la neige couvre le sol. L'armée ne rentre à Cahiagué que le 23 décembre : il faut se résigner à hiverner en Huronnie. Guéri de ses coups de flèches, le 4 janvier Champlain visite le Père Le Caron à Carhagouha. Il accommode un différend entre les Hurons. Puis il observe et décrit en détail les mœurs, usages, festins, danses, jeux, cérémonies des Hurons et de la Nation-Neutre des Pétun. Il prend des informations concernant les peuplades situées au Sud et à l'Ouest. Le 20 mai, départ des Français et du missionnaire qui a baptisé quelques mourants. Le chef **Darontal** et un groupe d'amis les accompagnent à Québec. En 40 jours, on débarque à la Place-Royale, où l'on dit adieu aux Sauvages, le 8 juillet 1616. Le 11, Darontal se montre émerveillé de l'habitation de Québec, suppliant d'en construire une autre dans l'île de Montréal. C'est bien le plan du fondateur. A Québec, un conseil de notables désigne les Père Jamet et Le Caron pour porter les doléances et les vœux des 30 colons à la Cour et au vice-roi. Le vaisseau appareille, le 3 août, à Tadoussac pour entrer en rade de Honfleur le 10 septembre.

XII. **Séjour en France (1617).** — Dix jours avant le débarquement, le prince de Condé, mêlé aux intrigues de la Cour, a été arrêté et enfermé à la Bastille. « Les envieux, écrit Champlain, ne tarderont guère à vomir leur poison. » Pons de Lauzières, marquis de Thémines (1552-1627), ayant opéré l'arrestation, reçoit le même jour le bâton de maréchal de France et le titre de vice-roi de la Nouvelle-France. L'opinion publique sent soudain ses sympathies se réveiller en faveur des colons. Mais la **Compagnie des Marchands** ne visait guère qu'à ses intérêts commerciaux. Si Champlain réussit à persuader Louis Hébert (V. ce nom) à émigrer avec sa famille, la Compagnie se mit à l'exploiter par de basses vexations. Le Père Huet remplaça le Père Jamet. Quant à Champlain, il demeure en France pour la sauvegarde de son œuvre, consignant seulement dans son livre « qu'il ne se passa rien de remarquable dans ce voyage ».

Le 11 avril, le voilier du capitaine Morel appareille à Honfleur. Le Frère Sagard et le Père Leclercq (V. ces noms) ont transmis quelques notes sur la navigation. L'un rapporte que, à distance de 60 lieues du Grand-Banc, la tempête se déchaîne avec furie; que tout le monde se confesse comme pour mourir; que M^me^ Hébert élève le plus jeune de ses trois enfants par les écoutilles « pour qu'il reçût aussi la bénédiction du Père Le Caron ». Le 15 juillet seulement, le voilier aborde à Tadoussac, où sévit la famine, mais où la traite fut excellente. A Québec on décide le retour du Père d'Olbeau pour ravitailler la place; on y célèbre, en automne, le premier mariage entre Etienne Jonquet et l'aînée des enfants Hébert : tous deux mouraient en juillet 1619.

C'est en 1617 que se noue l'alliance entre Flamands et Iroquois, déjà de connivence antérieurement : le commerce sur le fleuve Hudson demeure ainsi fermé aux Français et les armes à feu sont mises aux mains des barbares.

XIII. **Neuvième voyage : Honfleur aux Trois-Rivières (1618).** — A Paris, Champlain a vu le marquis de Thémines. La Compagnie renvoie le Père d'Olbeau à la Cour. Le fondateur adresse un rapport à la Chambre de Commerce. Dans un second au roi et à son Conseil privé, le 2 février 1618, il traite d'importantes considérations : le danger de laisser sans forts les rives du Saint-Laurent en raison du voisinage des Flamands; la nécessité de convertir les infidèles; le nom de Québec changé en celui de **Louisville** (ou Ludovica); la construction d'un temple au Sauveur; l'érection d'un fort sur la rive gauche, d'un second sur la droite, d'un troisième à Tadoussac; l'entretien de quinze missionnaires en permanence; l'établissement urgent de 300 familles de quatre personnes, noyau de la colonie. Beaux rêves sans lendemain! Louis XIII a dix-sept ans; il lui manque un homme de tête et d'entreprise.

Accompagné de son beau-frère, Eustache Boullé, âgé de 18 ans, il s'embarque à Honfleur, le 24 mai, avec Du Pont-Gravé et La Motte-Bourioli, touche à Percé le 15 juin et, le 24, débarque à Tadoussac. Rendu à Québec, on l'informe de l'assassinat de deux Français par un Sauvage, près du cap Tourment; ce double meurtre préludait, paraît-il, à un massacre général tramé par les indigènes mécontents, quand le Frère Pacifique découvre à temps le complot. Les arpents de Louis Hébert sont chargés de très beau blé et ses jardins plantureux. La traite a lieu aux Trois-Rivières, où l'on se réjouit de revoir Champlain. Etienne Brûlé interprète les Sauvages et narre le long récit de ses aventures. De retour à Québec le 15 juillet, on se mit à fortifier et à réparer les choses nécessaires. Le 26, départ avec le Père Huet et le Frère Pacifique. De Tadoussac on lève l'ancre le 30 et on atteint Honfleur le 28 août, « au contentement de chacun ».

XIV. **Dixième voyage (1620-24).** — En dépit des engagements, les Associés enrichis, grâce à Champlain, n'expédient point de colons à la colonie. Leurs agents à Québec aigrissent les familles établies. Le fondateur finit par dénoncer à la Cour leurs agissements. De plus, Basques et Rochelais exercent la contrebande et la fraude. La Compagnie, qui appréhende la révocation de son monopole, écarte alors l'importun fondateur; en 1619, c'est Du Pont-Gravé qu'elle envoie seul faire la traite.

Sorti de prison le 20 octobre de cette année, Condé n'est rétabli dans la vice-royauté que pour la vendre au duc de Montmorency, amiral de France. Celui-ci a comme fondés de pouvoir les sieurs de Villemenon et Dolu qui devient l'intendant de ses intérêts au Canada. Son premier acte est de menacer les Associés du retrait de leur privilège; il institue aussitôt une enquête sur les lieux. Le duc continua à Champlain l'honneur de sa lieutenance, lui commandant de fortifier au mieux possible. Sa Majesté promit de donner armes et munitions de guerre pour la défense du fort et écrivit une lettre encourageante au fondateur, le 7 mai. Ce dernier, qui emmenait son épouse, prit la mer à Honfleur, le lendemain, accosta à Gaspé le 24 juin, à Tadoussac le 7 juillet, où se trouvait Eustache Boullé. A Québec, messe solen-

nelle et lecture publique de la Commission du lieutenant : acclamations et salves de canon. Avec le peu d'ouvriers qu'il y avait, on commence le fort (Saint-Louis) sur la montagne qui commande sur le travers du fleuve. Les sieurs Du Pont et Deschênes descendent des Trois-Rivières, leurs barques chargées de pelleteries; mais la plupart des commis ne goûta point le changement de vice-roi et ses ordres. M. Du Pont se décida à repasser la mer, le 15 août, laissant Jean Caumont dit Le Mons comme garde-magasin. Champlain fit faire les réparations à l'habitation bien délabrée et aux maisons qui abritaient 60 personnes en tout.

L'effet prévu se réalisa, révocation du monopole, après six ans sur onze. M. Dolu fait alors choix des huguenots Guillaume De Caen et Emery, son neveu, négociants rouennais. Les émoluments de Champlain sont portés à 1.200 livres : il garde le commandement et la préséance dans l'habitation. Toutefois, la fusion de la Compagnie ancienne avec la nouvelle ne s'effectue qu'en 1622. Dans ces transactions Champlain fit preuve de modération et de bon sens, de tact et de jugement. Il initie à la culture les Sauvages des environs, ménageant la bonne entente entre Montagnais, Algonquins, Hurons. En 1623, 35 canots viennent trafiquer à Québec. Le 28 juin, on voit débarquer en rade le sous-commis Desdames, le Père Nicolas Viel, le Frère Sagard (V. ces noms). Les échanges se font aussitôt au cap de la Victoire à l'embouchure de la rivière des Iroquois : le lieutenant y accorde le pardon au meurtrier des deux Français; treize interprètes et trois Récollets suivent les indigènes vers la Huronnie, le 2 août. Le reste de la saison est employé aux travaux du fort et « au petit chemin pour y monter avec facilité ».

Le 18 avril 1624, Champlain fait disposer tout le bois préparé pour le fort, afin de le pouvoir mettre en défense autant que possible. Deux jours après, un grand coup de vent enleva la couverture, plus de 30 pieds par dessus le rempart. Le 6 mai, on commença la maçonnerie du magasin du fort. Ici, il note avec joie la frondaison de chaque espèce d'arbres et la floraison des jardins. Le 2 juin, entre en rade le pilote Gascoin qui apporte des vivres. Enfin, le 10 juillet, paraît Guillaume De Caen (V. ce nom). Les missionnaires et les canots sauvages descendent à la traite, qui a lieu aux Trois-Rivières et à Québec. Très satisfait des échanges, dont il est redevable aux antécédents de Champlain, le directeur De Caen visite l'île d'Orléans, le cap Tourmente, les îlots adjacents, qu'il reçoit en **baronnie** du duc de Montmorency : ce présent princier fait saillir au vif le désintéressement du lieutenant et la cupidité du nouveau directeur.

Le lieutenant résolut, la même année, de repasser en France avec sa famille, « ayant, dit-il, hiverné près de cinq ans, et étant assez mal secourus de rafraîchissements et d'autres choses, n'ayant pas de quoi remercier les Associés en cela; la courtoisie et le devoir les obligeaient d'avoir soin des personnes qui avaient égard à la conservation de la place et de leur bien, qui fussent morts faute de secours ». Laissant l'habitation bien avancée, les matériaux assemblés, il pria d'amasser autre chose pour achever le fort, jugeant bien que l'on n'en ferait rien, les De Caen n'ayant rien de si désagréable, bien que ce fût la conservation et la sûreté du pays. Le sieur De Caen laissa son neveu pour principal commis et commandant intérimaire avec 51 personnes. Les 18 août, on lève l'ancre à Tadoussac, on la mouille à Gaspé le 25, d'où on remet à la voile le 6 septembre pour débarquer le 4 octobre à Dieppe.

De là, Champlain gagne Paris, va entretenir le roi à Saint-Germain-en-Laye, ensuite le duc de Montmorency. « Celui-ci, avoue-t-il, pour plusieurs troubles, se défait de sa charge de vice-roi qui lui rompait la tête, la remettant au duc de Ventadour (V. ce nom) pour un certain prix, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté ».

XV. **Onzième voyage (1626-29).** — Le 15 février 1625, le duc délivre à Champlain la Commission de lieutenant à Québec, mais le retient « proche de lui, pour cette année, pour l'instruire des affaires du pays et mettre ordre aux siennes propres à Paris. Guillaume De Caen, en fervent huguenot, refuse d'embarquer cinq Jésuites; mais le vice-roi lui force la main, et il s'exécute à contre-cœur; il emmène trois Pères et deux Frères, ainsi que Joseph de la Roche-d'Aillon, Récollet. Dès son retour en France, il se voit contraint par arrêt du Conseil privé de « nommer un capitaine catholique pour la conduite des vaisseaux » : il désigne son beau-frère, Raymond de la Ralde. Simultanément, Champlain fait choix de son beau-frère « pour son lieutenant et de Destouches comme enseigne ».

La flotte de la **Compagnie De Caen** (V. ce mot) se compose de cinq vaisseaux. Le 24 avril 1626, Champlain monte à Dieppe sur la **Sainte-Catherine**, aborde à Tadoussac le 29 juin et est en rade de Québec le 5 juillet. Il trouve le fort en même état, sans qu'on n'y eût rien fait, ni au magasin déjà commencé. Le fort lui parut trop petit pour retirer, à une nécessité, habitants et soldats : il réso-

lut de l'abattre et de l'agrandir, en y ménageant deux bastions bien flanqués : il y met vingt ouvriers. Puis il érige une habitation au cap Tourmente pour y loger les hommes chargés de la conservation du bétail.

En 1625, Emery De Caen, sur l'injonction de son oncle, refusa aux Jésuites une fois débarqués l'hébergement de l'habitation. En 1626, le Père Noyrot amena vingt ouvriers pour construire leur résidence. « Plût à Dieu, écrit Champlain, que depuis vingt-quatre ans les Sociétés eussent eu le même désir que les bons Pères : il y aurait maintenant plusieurs maisons et ménages au pays! » A l'arrière-saison, Emery et Du Pont-Gravé repassent en France, « laissant comme commis Corneille **Vendremur** (Van Den Meer) et Olivier Le Tardiff (V. ce nom) comme truchement.

Le 25 janvier 1627, ayant fait une chute, Louis Hébert meurt tôt après : « Premier chef de famille au pays et vivant de ce qu'il cultivait. » Au retour des vaisseaux au printemps, Emery De Caen s'en alla faire la traite aux Trois-Rivières, où il apprit que dix jeunes Algonquins écervelés rompent la paix avec les Iroquois. Champlain se hâte de déléguer près d'eux Pierre Magnan, le **Réconcilié**, et deux autres Sauvages pour remettre un prisonnier Agnier : tous sont massacrés, l'hostilité iroquoise ne désarmera plus qu'en 1665. La population de Québec est de 55 âmes, au départ des vaisseaux chargés d'une **infinité** de pelleteries. Ainsi « l'utilité demeure aux Associés et à nous tout le mal ». On devait donner dix hommes pour parfaire le fort, lequel déplut au sieur De Caen, qui le fit assez sentir : rien à y faire, sinon d'en écrire au vice-roi. Le mauvais vouloir des De Caen est opiniâtre, ouvertement hostile, le mécontentement du fondateur, fondé sur l'évidence des faits, le péril urgent et grave. Deux opuscules anonymes, **la Plainte de la Nouvelle-France en 1621** et **Au Roi sur la Nouv.-Fr.**, en 1626, sont venus éclairer et convaincre les esprits. En janvier 1627, le Père Noyrot entretient de la situation le roi, le vice-roi, le cardinal ministre. La cause est gagnée. Le règne mercantile et néfaste des Huguenots touche à sa fin. Le 29 avril 1627, la **Compagnie des Cent Associés** remplace celles des De Caen (V. Salone, **La Colonis. de la Nouv.-Fr.**).

XVI. Capitulation de Québec (1628-29). — Aussitôt la lutte est déchaînée entre Richelieu et les Huguenots français. Les De Caen ont des amis calvinistes à Dieppe, les Kirke (V. ce nom). Ceux-ci, engagés dans une compagnie de Londres, s'emparent de la flotte de l'amiral de Roquemont (V. ce nom). David Kirke envoie une sommation à Champlain. Celui-ci répond : « Livrer l'habitation en l'état où nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre roi et mériterions un châtiment devant Dieu. » Le vainqueur abandonna son entreprise en raison des 14 bâtiments déjà pris et des 900 prisonniers à bord. Champlain, isolé et dénué de vivres, s'arme contre les extrémités de la famine, installant un moulin à bras et à eau pour broyer pois et blé d'Inde, échangeant les pelleteries du magasin pour des anguilles, envoyant à la recherche de racines comestibles.

En France, Richelieu averti des événements fait armer six vaisseaux confiés à M. de Razilly, le 18 février 1629; mais le 29 avril, l'Angleterre signe la **paix de Suse**, ce qui dispense des préparatifs destinés à Québec. Emery se rend à Gaspé, où il remet, le 6 et le 13 juillet, les ravitaillements au beau-frère de Champlain : il est trop tard, car le 17, arrivent à Québec douze canots hurons avec les missionnaires d'en-haut; et le 19, paraît en aval la chaloupe des Kirke avec le drapeau blanc, apportant la sommation et assurant le lieutenant et les siens « de toutes sortes de courtoisie, d'une composition honnête et raisonnable ». Seul au fort avec son serviteur et les petites Sauvagesses adoptées, **Espérance** et **Charité**, Champlain répond, par l'entremise du Père La Roche d'Aillon, qu'il se voit forcé de composer et qu'il règlera les articles le soir même : ils statuaient que les Français optant pour le départ seront transportés en Angleterre; que les soldats auront habits et robe de castor et les Religieux livres et robes, mais que les deux Sauvagesses ne sauraient s'expatrier.

Le lendemain 20 juillet, Louis Kirke prend possession de l'habitation, du fort, du reste de la colonie. Ne pouvant se résoudre à considérer la conquête comme définitive, le lieutenant avise un quart de colons, 21 personnes, à rester sur leurs propriétés, sauf à opter pour la France en 1630. Des employés de magasin les imitent de plein gré. Mais les interprètes Brûlé et Marsolet se vendent au vainqueur à prix d'argent. Le 22, Louis Kirke consent à délivrer au vaincu une copie de l'inventaire du matériel du fort et des meubles de l'habitation, des fourrures emmagasinées. Le gouverneur confie les clefs aux deux transfuges « à un nommé Le Bailli, natif d'Amiens et à Pierre Reye, de Paris, charron ». Il permet de célébrer une dernière messe le 24, sauf à ravir ensuite et à profaner le calice. L'exode eut lieu le même jour. Quelques heures après, rencontre de la patache d'Emery De Caen, allant chercher le castor des magasins : le flibot de Thomas Kirke accroche son beaupré, tandis que la

patache pointe ses quatre pièces et couche 20 Anglais sur le tillac; l'abordage allait s'opérer terrible et désespéré, quand une voix calviniste de l'**Hélène** demande quartier. Emery se constitue prisonnier, mais il apprend à Champlain la conclusion probable de la paix (V. Bull. des Rech. hist., 1922).

Séjour des prisonniers à Tadoussac, durant plusieurs semaines et lamentable fin de Jacques Michel, huguenot dieppois et contre-amiral de David Kirke : celui-ci est chargé d'insultes et d'avanies. L'amiral voulut visiter Québec, d'où il revint content de ce qu'il y avait vu. Avec emportement, il refuse aux catholiques la prière publique à terre et à bord, car il y avait son ministre calviniste. Le 14 septembre seulement, la flotte anglaise lève l'ancre et relâche à Plymouth le 20 octobre. Huit jours après, les prisonniers s'embarquent pour la France, tandis que Champlain, débarqué à Gravesend, se rend à Londres afin de renseigner M. de Châteauneuf, ambassadeur de France (29 octobre). La campagne des Kirke a raflé 19 voiliers français. Mais, phénomène inattendu, et alors inconnu : à quatre reprises successives (2, 10, 31 octobre et 17 novembre 1629), les De Caen ont l'âme assez basse pour incriminer Champlain lui-même et les Cent Associés de la perte de Québec et de la colonie, devant l'amirauté de Dieppe. (V. Ch. de la Roncière, **Hist. de la Mar. fr.**, t. IV.)

XVII. **Intervention et Négociations (1629-30).** — Signé le 24 avril 1629, le **traité de Suse** est ratifié le 16 septembre suivant : les prises anglaises ou françaises seront restituées, à l'issue de **deux mois** à partir de la date de la signature. En conséquence, Champlain remet à l'ambassadeur le **Mémoire** des préliminaires et l'original même de la convention, avec la carte de la Nouvelle-France. Sur les représentations de M. de Châteauneuf, Charles Ier reconnaît la prise de Québec comme caduque. Mais sur les injonctions du Parlement d'Ecosse, il se garde de mentionner l'Acadie et le Cap-Breton. Puis, Champlain convie à Londres M. de Lauzon, l'un des douze directeurs des Cent Associés; et, voyant le peu de diligence que l'on faisait, il voulut se rendre en hâte en France. Le 30 novembre, il est à Dieppe, où il s'abouche avec le capitaine Daniel (V. ce nom), qui détenait encore la commission qu'il lui portait au nom de la Compagnie de Québec. A Rouen, les Jésuites lui apprennent le naufrage de leur voilier sur les rochers de Canseau. A Paris, il s'entretient avec les directeurs; puis il visite Richelieu et est reçu en audience par le roi. Les négociations entamées diplomatiquement vont durer deux ans, avant le traité de Saint-Germain-en-Laye (V. ce mot). Dans l'intervalle, le fondateur de Québec adresse à Sa Majesté, en 1630, une requête intitulée : **Mémoire en requête de Champlain pour le payement de sa pension.** Puis il prépare la nouvelle édition de ses **Voyages depuis 1603 jusqu'en 1629** (Paris, in-4°, 1632), où il résume et complète les éditions de 1613 et 1619, sans énumérer les pièces officielles concernant Chauvin, le marquis de La Roche, le capitaine Daniel, Marsolet, le Père Lalemant.

M. Laverdière a reproché à l'auteur — qu'il croit être un jésuite de Paris — de n'avoir pas rendu entière justice aux labeurs des Récollets. M. H. P. Biggar met en doute cette opinion, attribuant l'œuvre à Champlain et quelques omissions à la négligence de l'imprimeur, constatant aussi que, dans la préface, il est parlé de « la mission faite de divers Ordres de Religieux, et de leur progrès en la conversion des Sauvages »; il affirme également que Champlain n'avait pas eu à se louer des procédés du Père Le Baillif, Récollet, quand il alla en 1621 exposer au roi la pétition des colons. En outre, quatre lettres de rectification, « écrites par Champlain, le 25 août 1622, au roi, au duc de Montmorency, au chancelier de Sillery, au sieur de Villemon — conservées à la Bibliothèque nationale de Paris — une cinquième du 31 août, adressée au dit Père Le Baillif, l'accuse d'avoir fabriqué les dites lettres qu'il disait venir de la part des habitants se plaignant du sieur De Caen ». L'on n'a guère lieu de s'étonner que Champlain ait modifié ses sentiments à l'égard des Récollets en 1631, ni qu'il ait inséré dans son ouvrage la **Doctrine chrétienne, traduite en langue canadois par le Père de Brébœuf,** ainsi que **l'oraison dominicale, traduite en langue des Montagnards par le Père Massé.** Il convient de noter qu'il parut une édition chez Louis Sevestre à Paris, en 1632, et une autre semblable chez Pierre Le Mur, la même année.

Au printemps de 1632, le traité étant signé, le cardinal de Richelieu ordonne « que messieurs les Associés enverront à Québec un nombre d'hommes, qui seront mis en possession du fort et habitation par le sieur De Caen qui promet de les y passer ». Dès le 18 avril, le sieur Emery, M. Bochard-Duplessis, les Jésuites montent à bord à Honfleur; en juillet, Louis Kirke remet les clefs du fort.

XVIII. **Douzième voyage : mort de Champlain (1633-35).** — Le 13 février 1633, Champlain signe un acte notarié de la cession à sa femme de tous ses biens, escomptant peu un retour en France. Le 1er mars, sa commission de lieutenant est renouvelée, sur le re-

fus du commandeur de Razilly (V. ce nom) de lui succéder en Nouvelle-France. Le soin de fréter trois navires est délégué par les Cent Associés à une **Compagnie particulière** : le commandement confié au capitaine Bochard-Duplessis, qui va embarquer 200 colons des deux sexes. Champlain a suggéré que les émigrants fussent choisis au sein de familles catholiques de mœurs irréprochables. Le 23 mars, la flottille appareille à Dieppe pour rentrer en rade de Québec le 23 mai. Elle comprend **le Saint-Pierre,** 150 tonneaux, 12 canons, 82 personnes entre autres une femme et deux filles, commandant Grégoire; le **Saint-Jean,** vice-amiral de 160 tonneaux, 10 canons, 75 hommes, capitaine Pierre de Nesle; **le Don-de-Dieu,** 85-95 tonneaux, 6 canons, 40 personnes, capitaine Michel Morrieu. Le sieur Emery est aussitôt relevé de ses fonctions intérimaires et s'éloigne du Canada, « les mains liées avec des chaînes d'or », la mémoire entachée d'opprobre. Selon M. Salone, « les Huguenots ont fait pis que de mériter, à un moment donné, d'être chassés du Canada. Ils l'ont eu entre les mains et ils n'en ont rien fait ».

Tout est à créer de nouveau. Pour accomplir un vœu, Champlain fait ériger une petite église sous le vocable de **Notre-Dame-de-la-Recouvrance,** puisqu'il venait de **recouvrer** sa colonie, y plaçant la statue de Marie retirée des débris du naufrage du Père Noyrot (V. ce nom). Son activité se signale en tout : défrichement, installation des colons, culture, constructions, poste avancé à l'embouchure de la rivière des Iroquois. En 1634, il charge M. de La Violette d'élever un fortin aux Trois-Rivières, restaure les fortifications et promulgue des règlements de police. Les Jésuites retournent en Huronnie, refont leur résidence, ouvrent un collège en 1635. Les émigrés affluent, surtout du Perche et de la Normandie. La Nouvelle-France devient enfin une réalité. Dans une lettre du 15 août 1635 à Richelieu, Champlain expose l'invasion anglaise au bas Saint-Laurent, la nécessité de maintenir la paix entre les tribus, les relations commerciales des Iroquois avec les Européens, l'urgence de protéger les développements certains de la colonie par la présence de 120 hommes « armés à la légère » et unis à 4.000 alliés sauvages, l'assurance des progrès religieux, « le tout pour la gloire de Dieu ». Richelieu, diverti ailleurs, ne songea point à exécuter ce programme, malgré l'avertissement de 1629.

Au commencement d'octobre 1635, le Père de la Nouvelle-France est frappé de paralysie : il se réfugie dans la plus chrétienne résignation. Le 25 décembre, il rend son âme à Dieu. « Sa mort a été remplie de bénédiction » (**Relat.** de 1635). Le Père Le Jeune prononça l'oraison funèbre. Il annonça au peuple que « Antoine Bras-de-Fer de Châteaufort, chevalier de Malte, est proclamé gouverneur provisoire, en vertu de lettres préalables, confiées à ses soins par les directeurs des Cent Associés ».

Par son contrat de mariage, célébré à Paris, le 27 décembre 1610, Champlain donnait à sa femme, si elle lui survivait, la jouissance de tous ses biens. Durant sa maladie, perclus des bras, il était incapable d'écrire un testament olographe, exigé par la coutume de Paris. Sur les conseils du sieur de La Ville, greffier de Québec, il s'avisa de suivre l'usage des pays de droit romain et d'appeler sept témoins mâles et pubères pour signer avec lui. Dans ce testament, rédigé par La Ville, il écarta les clauses de son contrat matrimonial : il légua à la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance tout le mobilier qu'il avait à Québec, 3.000 liv. placées dans les fonds de la Compagnie des Cent Associés, plus 900 livres dans la Compagnie particulière, et enfin 400 livres mises en réserve, déclarant instituer la **Vierge Marie** pour son héritière.

Sa veuve ne souleva aucune opposition contre ce testament, qui fut homologué par le Prévôt des marchands à Paris, le 11 juillet 1637. Mais une cousine germaine, Marie Camaret, épouse de Jacques Hersant, contrôleur des traites foraines et domaniales de La Rochelle, contesta sa validité devant les tribunaux, comme n'étant pas conforme à la coutume de Paris et parce qu'il instituait la Vierge Marie pour héritière. L'avocat général Bignon, retenant le premier grief, demanda la déclaration de nullité : la Cour du Châtelet s'y conforma par sentence, le 15 mars 1639.

Bibl. — C.-H. Laverdière, *Les Voyages de Champlain*, 6 vol., Québec, 1870; N.-E. Dionne, *Samuel de Champlain*, 2 vol., ibid., 1892 et 1906; E. Salone, *La colonis. de la Nouv.-Fr.*, Paris; H. P. Biggar, *The Early Trad. Co of New-Fr.*, Toronto, 1901; *Works of Champlain*, ib., 1922; Ch. de la Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. IV, Paris, 1910; G. Garnier, *Vie de Champlain*, Paris, 1900; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv. Fr.*, Paris, 1895; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1899; H. D. Sedgwick, *Sam. de Champlain*, Boston, 1902; C. W. Colby, *The Founder of New-Fr.*, Toronto, 1915; P. Gagnon, *Notes biogr. sur les écrits de Champlain*, Québec, 1908; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *Les Petites Choses de notre Histoire*, 3e série, 1921; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913.

CHANDLER (Edward Barron) (1800-80), avocat, homme politique, magistrat, sénateur, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Fils de Charles, shérif, et petit-fils de Jonas

Chandler, de New-Haven (Conn.), loyaliste réfugié en N.-E. en 1783, il naquit à Amherst, le 22 août 1800, étudia le droit à Sackville, fut admis au barreau du N.-B. en octobre 1823 et s'établit à Dorchester. Elu député à l'Assemblée législative, de 1827 à 1836, il fut nommé juge de la Cour des Tutelles, de 1833 à 1862 et membre du Conseil législatif, puis du Conseil exécutif du N.-B., de 1844 à 1858, de 1867 à 1869. Il fut choisi comme l'un des commissaires chargés de discuter le projet du chemin de fer intercolonial, à Québec et à Londres.

Investi de plusieurs missions à Londres, il s'occupa aussi des débats préparatoires à l'Union des Provinces maritimes avec les deux Canada. Le 22 mai 1867, on le nommait sénateur, mais il déclina d'agréer cette distinction. Le 16 juillet 1878, on le choisit comme lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et il mourut dans l'exercice de sa charge, le 6 février 1880. Il avait épousé en 1822 la fille du docteur Milidge.

Bibl. — Can. Parl. Comp., Ottawa, 1879; *Acadiensis*, revue, Saint-Jean (N.-B.) 1901-08; J. W. Lawrence, *Footprints* ou *Hist. of N.-B.*, ib., 1887; Can. and Prov., *Index*, Toronto, 1917.

CHANOINES REGULIERS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION (Institut des), restauration de l'ancien Ordre canonique avec ses observances traditionnelles (C. R. I. C.).

Le but est d'associer les avantages de la vie commune et religieuse aux diverses fonctions de la cléricature, au moyen de la psalmodie chorale de l'office divin, du ministère pastoral et de l'éducation des jeunes clercs. La fondation se fit à Saint-Claude (Jura, France) par l'abbé Adrien Gréa, vicaire général du diocèse, en 1863, qui prit, dès les débuts en 1866, le nom de Dom Gréa; l'approbation date de 1887 et la Règle fut agréée pour sept ans en 1908 et définitivement, le 11 février 1923. Le fondateur est décédé en 1917.

Après avoir travaillé au Nominingue et au Manitoba, les Chanoines réguliers en 1926 desservent la paroisse Notre-Dame de Lourdes au Manitoba depuis 1891.

Bibl. — Can. eccl., Montréal, 1928; R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Egl.*, Montréal, 1924; A. Battandier, *Ann. Pont.*, Paris, 1929; Can. eccl., Montréal, 1930.

CHANOINESSES REGULIERES DES CINQ PLAIES DE NOTRE-SAUVEUR (Congrégation des), instituée dans la vue de la vie contemplative et active, de la psalmodie de l'office canonial, de l'instruction des enfants, du soin des pauvres et des malades, des orphelines et du travail manuel.

Etablie à Lyon (France), vers 1860, par le chanoine Colomb de Gast, elle ne fut d'abord qu'une association de pieuses personnes; à l'ombre de la chapelle dédiée aux Cinq Plaies, elles vivaient en élevant des orphelines, sous l'appellation de « les Dévouées ». Leur exemple attira des imitatrices, à la mort du fondateur en 1883. Le cardinal Caverot examina l'esprit qui les animait, corrigea la rédaction des Constitutions et du coutumier, les approuva canoniquement le 15 août 1885, revêtit 32 compagnes du costume religieux et présida à leur profession le 29 avril 1886. Dans la suite, les cardinaux Foulon et Couillé, archevêques de Lyon, vouaient à l'Institut la même bienveillante sollicitude : la maison mère est à Lyon.

En 1895, les Chanoinesses, répondant à l'appel de l'archevêque de Saint-Boniface, franchirent l'Océan pour diriger des écoles paroissiales, aujourd'hui au nombre de 3; en 1896, elles fondaient encore un couvent au diocèse d'Ottawa; en 1929, à Lebret, diocèse de Régina.

Bibl. — A. Raimbert, *Guide de Vocat. relig.*, Paris, 1924; Can. eccl., Montréal, 1930.

CHANTIERS, terme qui désigne les endroits, où les **engagés** exploitent l'abatage de la forêt pour les divers usages du bois.

Ces lieux sont disséminés, en hiver, sur la surface du pays, en forme de **campe,** groupant les hommes de chantiers, appelés aussi **voyageurs,** recrutés presque exclusivement parmi les Canadiens français, surtout dans l'Est. Les arbres étant abattus et dépouillés, les troncs ou **billots** sont conduits jusqu'au cours d'eau le plus rapproché, où ils sont empilés sur la glace. Le plus souvent, les cours d'eau et les communications existant entre lacs et rivières permettent le flottage des billots ou la **drave** (corruption de **draught** en anglais), depuis la forêt jusqu'à la scierie, à la fonte des neiges, à un coût minime : les bûcherons sont souvent chargés des opérations du flottage. Des entreprises, financées par les marchands, construisent des barrages et estacades pour faciliter **la drave.** Les billots sont finalement assortis et livrés à leurs propriétaires respectifs.

En Colombie, la rareté des rivières flottables et la forte dimension des billots nécessitent l'usage de méthodes différentes : Indiens, Chinois, Indous, étrangers, anglais sont employés à l'abatis et aux opérations. Les billots sont halés par des câbles qu'actionnent des machines à vapeur portatives; ils sont transportés à la mer, où ils sont réunis en **boom** dont les pièces de pourtour sont rattachées par de fortes chaînes qui maintiennent

les autres au milieu et à l'intérieur; des remorqueurs les entrainent alors aux scieries. Si la mer ou les rivières font défaut, à distance éloignée, on a recours à des camions automobiles ou à des chemins de fer construits à dessein. Ces travaux sont effectués durant l'année entière.

Dans l'Est du Canada, les opérations de coupe sont exécutées par les propriétaires de scieries ou par les locataires de terres boisées, souvent par l'intermédiaire d'entrepreneurs ou de tâcherons. Dans les régions bien peuplées, des quantités considérables de bois sont sciées pour le compte des particuliers qui l'amènent à la scierie ou bien par de petites scieries qui achètent les billots des cultivateurs.

En étudiant le cours des opérations forestières, il ne faut pas oublier que les forêts fournissent non seulement les matières premières des scieries, pulperies, distillerie de bois, charbon, excelsior et autres usines, mais aussi qu'elles donnent les billots, le bois à pulpe et les mâts pour exportation à l'état naturel ou comme combustible, ainsi que poteaux, traverses des voies ferrées, étais de mines, colonnes d'églises, pilotis et autres produits primaires. Il en existe encore d'autres d'importance moindre : sirop et sucre d'érable (V. ce mot), gomme de sapin, résine, cascara, mousse et écorce de tannage.

Le rendement des opérations des chantiers est loin d'être négligeable, si l'on en établit le relevé dans le commerce, en 1926 :

	Quantité	$
Billots et perches sciés	4.421.543 =	72.000.000
Bois à pulpe utilisé	4.229.567 =	54.000.000
Bois de chauffage	9.279.000 =	40.000.000
Bois à pulpe exporté	1.391.738 =	14.000.000
Traverses de voies ferrées	9.803.214 =	6.700.000
Billots exportés	322.527 =	4.800.000
Bois équarri exporté	110.986 =	2.845.000
Poteaux de télégr. et téléph.	895.726 =	3.828.000
Etais de mines	63.250 =	1.566.000
Piquets de clôture	13.494.930 =	1.318.000
Bois pour distillation	48.254 =	462.818
Perches de clôture	5.147.932 =	440.000
Exportations diverses	249.000 =	2.493.000

Il est estimé que les opérations forestières, en 1926, ont nécessité un capital de 150 millions pour l'outillage, l'abatis, le transport du bois, et donné de l'emploi, pour une partie de l'année, à 81.000 hommes dont les salaires montent à 72 millions. En moyenne, l'épuisement des forêts atteint, en cette année, 4.400 millions de pieds cubes.

Dans leur isolement, les ouvriers de la forêt n'ont pas été privés des secours de la religion. Dès 1844, les Missionnaires Oblats inauguraient, auprès des ces pauvres, ce qu'on appelle les **Missions des Chantiers.** Chaque hiver, le missionnaire catholique se transporte de campement en campement pour distribuer le pain de l'âme à ces valeureux bûcherons.

Le dessinateur de talent que fut Edmond Massicotte a reproduit dans un de ses tableaux une des scènes les plus touchantes de ce ministère apostolique : « **Une messe de minuit dans un chantier d'autrefois** » (V. p. 1, c.).

Bibl. — Annuaire du Can., Ottawa, 1919; J.-A. Desjardins, S. J. *Dans les Chantiers*, Ecol. Soc. Pop. n° 116, Montréal; Ann. de la Congr. des Mission. Oblats, Paris, 1915; *La Bannière de Marie Imm.*, revue, Ottawa, 1926.

CHANTIERS MARITIMES, établis à Québec en vue des mâtures, destinées aux vaisseaux de France, et de la construction sur place.

Samuel de Champlain pressentit déjà ces chantiers, quand il écrivait en 1632 que « si un jour on voulait bâtir et fabriquer des vaisseaux, le pays habité, il s'y en pourrait faire quantité et plus commodément qu'en Hollande, où il faut qu'on apporte le bois de la Norvège et d'autres contrées ». Il ajoutait que, au Canada, il y a des pins de trois ou quatre espèces et des sapins de toutes grandeurs et grosseurs pour faire des mâts de toutes sortes, des planches de diverses longueurs, si l'on a des **moulins à scie,** comme en Norvège et autres lieux. En 1668, les **Relations des Jésuites** ont consigné que « M. Talon fait couper des bois de toutes sortes, qui donnent facilité aux Français de se loger à leur arrivée; qu'il fait faire des mâtures dont il envoie, cette année, des essais à La Rochelle pour servir à la marine; ainsi qu'il s'est appliqué aux bois propres à la construction des vaisseaux, dont l'épreuve a été faite ici par la bâtisse d'une barque, qui se trouve de bon service, et d'un gros vaisseau tout prêt à être mis à l'eau ». En 1671, l'état de la dépense du roi porte 40.000 liv. affectées à la coupe, à la façon des bois, à la construction des voiliers. En 1672, l'on fit à Québec un vaisseau jaugeant de 400 à 500 tonneaux et, l'année suivante, un autre encore plus gros. Sa Majesté chargea Colbert de témoigner à Talon toute sa satisfaction, l'invitant à exciter fortement les habitants à soutenir et à augmenter ce commerce : mais les constructeurs manquaient.

En 1729, l'intendant Hocquart regardait la construction des bâtiments comme l'un des objets, « qui méritent le plus d'attention par rapport à l'augmentation du commerce : il stimulait de toutes manières les négociants du pays et il fut le promoteur de cette industrie. En 1731, l'intendant avoue que le lieu le plus propre pour établir le chantier de construction d'une flûte de guerre est situé

à quatre ou cinq arpents de son palais, sur la rivière Saint-Charles, au-delà de l'ermitage de Saint-Roch. En 1739, le roi se décida à envoyer à Québec René-Nicolas Levasseur, ingénieur-constructeur. La flûte **le Canada** de 500 tonneaux fut le premier vaisseau qu'il mit en chantier avec 50 charpentiers; **le Caribou** en 1742, flûte de 14 canons; **le Castor** en 1744-45, frégate de 22 canons; **le Saint-Laurent** en 1747-48, vaisseau de guerre; **l'Orignal** en 1750, qui échoua et se creva au lancement; **l'Algonquin,** vaisseau de 72 canons; puis **le Sauvage, l'Outarde, l'Abénaquis, le Québec,** etc. En 1757, le roi, par économie, fit discontinuer la construction des vaisseaux, qui ne coûtait guère plus chère qu'en France.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., au mot *Levasseur*, tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *Les Pet. Choses de notre Hist.*, série V^e^, Lévis, 1923.

CHAPAIS (Jean-Charles) (1811-85), négociant, député, conseiller exécutif, sénateur, l'un des Pères de la Confédération.

Jean Chapais, né en 1726, originaire du diocèse d'Avranches en Normandie, vint au Canada et se maria à la Rivière-Ouelle, le 16 novembre 1744, à Brigitte Lévêque. Son fils Charles, né le 20 octobre 1753, épousa le 26 juin 1775 Geneviève Boucher; Jean-Charles, né le 7 décembre 1781 s'unit en 1811 à Julienne Ouellet, sa cousine sous-germaine.

Il tenait un magasin de commerce à la Rivière-Ouelle et fut père d'une nombreuse famille, entre autres trois garçons : Jean-Charles, Mathieu, cultivateur, décédé célibataire; Thomas, notaire, mort au début de sa carrière. L'aîné, né le 2 décembre 1811, fit ses études au séminaire de Nicolet, entra dans le commerce et se fixa à Saint-Denis. En 1850, le parti conservateur le choisit comme candidat à la députation, au comté de Kamouraska; mais son adversaire, M. Letellier, fut élu. L'année suivante, eurent lieu les élections générales et M. Chapais triompha, le 10 décembre 1851 et conserva son mandat jusqu'au 23 juin 1854; et il lui fut renouvelé le 4 août jusqu'au 1^er^ juillet 1867. Le ministère Taché-Macdonald lui confia le portefeuille des Travaux publics, du 30 mars 1864 au 6 août 1865; et le cabinet Belleau-Macdonald, du 7 août au 1^er^ juillet 1867. Il avait été l'un des promoteurs de la Confédération. Candidat aux Communes, M. Chapais se présenta dans le comté de Champlain et fut élu le 16 décembre 1867 jusqu'au 27 mai 1871. Le premier ministre lui confia le portefeuille de l'Agriculture, de 1867 à 1869 et celui de Receveur-général, de 1869 à 1873. Il avait été promu au Sénat le 30 janvier 1868, pour la division de La Durantaye. Il fut aussi, durant quelques années, directeur du Grand-Tronc, position qu'il accepta du gouvernement. Il mourut à Ottawa le 17 juillet 1885, ayant épousé à Kamouraska en 1846 Georgina Dionne, décédée, en 1888, mère de six enfants, entre autres :

Caroline-Amélie, née en 1852, mariée en 1874, à André-Edouard Barnard et mère de treize enfants;

Wilhelmine-Georgina, née en 1854, décédée sans alliance en 1926;

Jean-Charles, né en 1850, avocat, agriculteur, conférencier, docteur en droit, marié en 1876 à Marie-Rose Michaud, père de plusieurs enfants, auteur de nombreux discours, conférences, ouvrages traitant d'agriculture et d'horticulture;

Joseph-Amable-Thomas, né le 23 mars 1858 à Kamouraska, élève au collège Sainte-Anne-Pocatière et à l'Université Laval, admis au barreau en juillet 1879, secrétaire du lieutenant-gouverneur Bobitaille (V. ce nom); rédacteur en chef du **Courrier du Canada,** dont il devint propriétaire en 1890, et membre du Conseil de l'Instruction; ministre sans portefeuille en 1893; président du Conseil en 1895, ministre de la Colonisation et des Mines en 1897; chevalier de Légion d'Honneur en 1902, membre de la Société Royale en 1903; docteur ès-lettres et titulaire de la chaire d'Histoire du Canada à Laval; sénateur en 1919; commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire; auteur de plusieurs ouvrages, entre autres : **Jean Talon,** Québec, 1904; **Le Marquis de Montcalm,** ib., 1911; **Cours d'Histoire du Canada,** 4 vol., 1919-23; marié en 1884 à Hectorine, fille de sir H. Langevin (V. ce nom), sans postérité.

Bibl. — *La Nouv.-Fr.*, Revue, Québec, 1911; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Parl. Guide, Ottawa, 1923; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CHAPLEAU (Sir Joseph-Adolphe) (1840-98), avocat, homme politique, ministre, lieutenant-gouverneur, chevalier et commandeur.

Selon Tanguay, Jean **Chapeleau,** né en 1626 et fils de Jean et de Françoise Brochard, était natif de la paroisse Les Brouzils, dans la Vendée actuelle. Emigré au Canada, il s'établit à la Canardière près de Québec, où il épousa le 26 avril 1654 Jeanne Gagnon, de l'évêché du Poitou : il était maître-maçon de son métier. De ce mariage sont issus six enfants, qui ont fait souche au pays.

A la septième génération des descendants, Pierre Chapleau épousa Zoé Sigouin, père et mère de Joseph-Adolphe, qui naquit à Sainte-Thérèse, le 9 novembre 1840, et étudia au collège de Saint-Hyacinthe. Il se fit inscrire au barreau en 1861 et exerça sa profession à Montréal, surtout en qualité de criminaliste

à quatre ou cinq arpents de son palais, sur la rivière Saint-Charles, au-delà de l'ermitage de Saint-Roch. En 1739, le roi se décida à envoyer à Québec René-Nicolas Levasseur, ingénieur-constructeur. La flûte **le Canada** de 500 tonneaux fut le premier vaisseau qu'il mit en chantier avec 50 charpentiers; **le Caribou** en 1742, flûte de 14 canons; **le Castor** en 1744-45, frégate de 22 canons; **le Saint-Laurent** en 1747-48, vaisseau de guerre; **l'Orignal** en 1750, qui échoua et se creva au lancement; **l'Algonquin,** vaisseau de 72 canons; puis **le Sauvage, l'Outarde, l'Abénaquis, le Québec,** etc. En 1757, le roi, par économie, fit discontinuer la construction des vaisseaux, qui ne coûtait guère plus chère qu'en France.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., au mot *Levasseur*, tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *Les Pet. Choses de notre Hist.*, série V^e^, Lévis, 1923.

CHAPAIS (Jean-Charles) (1811-85), négociant, député, conseiller exécutif, sénateur, l'un des Pères de la Confédération.

Jean Chapais, né en 1726, originaire du diocèse d'Avranches en Normandie, vint au Canada et se maria à la Rivière-Ouelle, le 16 novembre 1744, à Brigitte Lévêque. Son fils Charles, né le 20 octobre 1753, épousa le 26 juin 1775 Geneviève Boucher; Jean-Charles, né le 7 décembre 1781 s'unit en 1811 à Julienne Ouellet, sa cousine sous-germaine.

Il tenait un magasin de commerce à la Rivière-Ouelle et fut père d'une nombreuse famille, entre autres trois garçons : Jean-Charles, Mathieu, cultivateur, décédé célibataire; Thomas, notaire, mort au début de sa carrière. L'aîné, né le 2 décembre 1811, fit ses études au séminaire de Nicolet, entra dans le commerce et se fixa à Saint-Denis. En 1850, le parti conservateur le choisit comme candidat à la députation, au comté de Kamouraska; mais son adversaire, M. Letellier, fut élu. L'année suivante, eurent lieu les élections générales et M. Chapais triompha, le 10 décembre 1851 et conserva son mandat jusqu'au 23 juin 1854; et il lui fut renouvelé le 4 août jusqu'au 1^er^ juillet 1867. Le ministère Taché-Macdonald lui confia le portefeuille des Travaux publics, du 30 mars 1864 au 6 août 1865; et le cabinet Belleau-Macdonald, du 7 août au 1^er^ juillet 1867. Il avait été l'un des promoteurs de la Confédération. Candidat aux Communes, M. Chapais se présenta dans le comté de Champlain et fut élu le 16 décembre 1867 jusqu'au 27 mai 1871. Le premier ministre lui confia le portefeuille de l'Agriculture, de 1867 à 1869 et celui de Receveur-général, de 1869 à 1873. Il avait été promu au Sénat le 30 janvier 1868, pour la division de La Durantaye. Il fut aussi, durant quelques années, directeur du Grand-Tronc, position qu'il accepta du gouvernement. Il mourut à Ottawa le 17 juillet 1885, ayant épousé à Kamouraska en 1846 Georgina Dionne, décédée, en 1888, mère de six enfants, entre autres :

Caroline-Amélie, née en 1852, mariée en 1874, à André-Edouard Barnard et mère de treize enfants;

Wilhelmine-Georgina, née en 1854, décédée sans alliance en 1926;

Jean-Charles, né en 1850, avocat, agriculteur, conférencier, docteur en droit, marié en 1876 à Marie-Rose Michaud, père de plusieurs enfants, auteur de nombreux discours, conférences, ouvrages traitant d'agriculture et d'horticulture;

Joseph-Amable-Thomas, né le 23 mars 1858 à Kamouraska, élève au collège Sainte-Anne-Pocatière et à l'Université Laval, admis au barreau en juillet 1879, secrétaire du lieutenant-gouverneur Bobitaille (V. ce nom); rédacteur en chef du **Courrier du Canada,** dont il devint propriétaire en 1890, et membre du Conseil de l'Instruction; ministre sans portefeuille en 1893; président du Conseil en 1895, ministre de la Colonisation et des Mines en 1897; chevalier de Légion d'Honneur en 1902, membre de la Société Royale en 1903; docteur ès-lettres et titulaire de la chaire d'Histoire du Canada à Laval; sénateur en 1919; commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire; auteur de plusieurs ouvrages, entre autres : **Jean Talon,** Québec, 1904; **Le Marquis de Montcalm,** ib., 1911; **Cours d'Histoire du Canada,** 4 vol., 1919-23; marié en 1884 à Hectorine, fille de sir H. Langevin (V. ce nom), sans postérité.

Bibl. — *La Nouv.-Fr.*, Revue, Québec, 1911; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Parl. Guide, Ottawa, 1923; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CHAPLEAU (Sir Joseph-Adolphe) (1840-98), avocat, homme politique, ministre, lieutenant-gouverneur, chevalier et commandeur.

Selon Tanguay, Jean **Chapeleau,** né en 1626 et fils de Jean et de Françoise Brochard, était natif de la paroisse Les Brouzils, dans la Vendée actuelle. Emigré au Canada, il s'établit à la Canardière près de Québec, où il épousa le 26 avril 1654 Jeanne Gagnon, de l'évêché du Poitou : il était maître-maçon de son métier. De ce mariage sont issus six enfants, qui ont fait souche au pays.

A la septième génération des descendants, Pierre Chapleau épousa Zoé Sigouin, père et mère de Joseph-Adolphe, qui naquit à Sainte-Thérèse, le 9 novembre 1840, et étudia au collège de Saint-Hyacinthe. Il se fit inscrire au barreau en 1861 et exerça sa profession à Montréal, surtout en qualité de criminaliste

de renom. Elu à l'Assemblée de Québec dans son comté (1867-82), il entra dans le ministère Ouimet comme Solliciteur général (1873-74) et Secrétaire Provincial (1876-78). Premier ministre en 1879-82, il prit le portefeuille de l'Agriculture et des Travaux Publics; puis, des Chemins de fer (1881-82). Transféré par ses électeurs aux Communes, il fut muni du portefeuille de Secrétaire d'Etat (1882-92) et de celui des Douanes. Le 5 décembre 1892, il était promu lieutenant-gouverneur de la Province de Québec jusqu'au 1er février 1898; il mourut à Montréal le 13 juin suivant. Conseiller privé depuis 1882, il fut promu chevalier commandeur de Saint-Michel et Saint-George, le 20 mai 1896. Il avait professé à Laval de Montréal le droit criminel et international. En 1881, Léon XIII le nomma commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire; en 1882, le gouvernement français, de la Légion d'Honneur.

Il avait épousé, le 20 novembre 1882, Marie-Louise, fille du lieutenant-colonel Charles King, décédée sans postérité.

Bibl. — Clément Dansereau, *Les Contemporains*, Montréal, 1898; J. H. Morgan, *Can. Men*, 1898; A. Beauchesne, *Revue moderne*, 1921; The Makers of Can., Index, Toronto, 1911.

CHAPMAN (Edward) (1821-1904), ingénieur civil, professeur, poète, géologue.

Né au comté de Kent en Angleterre en 1821, il reçut sa formation littéraire et scientifique en France et en Allemagne. Nommé ingénieur civil, on le choisit comme professeur de minéralogie au collège de l'Université de Londres (1850-53). Emigré au Canada la même année, le collège de l'Université de Toronto lui confia aussi la chaire de minéralogie et de géologie jusqu'en 1898. Retourné alors au pays natal, il mourut à Hampton Wick, non loin de Londres, le 28 janvier 1904. Docteur en philosophie de l'Université de Göthingen en 1862, docteur ès-lettres de Queen's de Kingston en 1867, il fut élu membre fondateur de la Société Royale du Canada en 1883. Outre un volume de poésies, **A Song of Charity** (Toronto, 1857), il a publié dix volumes de minéralogie, trente articles de géologie dans la revue du **Can. Institute** de Toronto, et douze dans les **Mém. Soc. Roy. Can. d'Ottawa.**

Bibl. — L. Stephen et S. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, 2e suppl., Londres, 1910; J. King, *Chapman*, Toronto, 1914; Mem. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1894; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CHAPMAN (William) (1850-1917), libraire, fonctionnaire civil, homme de lettres, poète.

Fils d'un père natif d'Angleterre et d'une mère canadienne française, il naquit à Saint-François de la Beauce le 14 décembre 1850, fit ses études classiques au collège de Lévis, prit connaissance des premiers principes du droit et se livra ensuite au commerce. Les journaux de Québec et de Montréal accueillaient ses articles, toujours corrects et pétillants d'esprit. A Ottawa, en 1896, il se fit libraire et collabora plusieurs années au journal **Le Temps** que dirigeait M. Moffet. En 1902, le gouvernement lui offrait la fonction de traducteur français au Sénat : il s'y dévoua en conscience jusqu'à sa mort subite, le 23 février 1917, à Ottawa : il n'a laissé aucun descendant.

Il est l'auteur d'une série d'ouvrages fort estimés et dont quelques-uns ont été couronnés par l'Académie française : **Les Québécoises**, Québec, 1876; **Les Feuilles d'érable**, Montréal, 1890; **Les Aspirations**, Paris, 1904; **Les Rayons du Nord**, ib., 1910; **Les Fleurs de givre**, ib., 1912 : tous trois couronnés. En prose, on a de lui : **Les Mines d'or de la Beauce**, 1881; **Souvenir de la Saint-Jean-Baptiste**, 1884; **Le Lauréat et les deux copains**, Québec, 1894.

Bibl. — C. ab der Halden, *Nouv. Etud. de Littér. can.*, Paris, 1907; C. Roy, dans *Can. and Prov.*, t. XII, Toronto, 1914; Bull. des Rech. hist. tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHARBONNEL (Armand-François-Marie de) (1802-91), prêtre de Saint-Sulpice, professeur, deuxième évêque de Toronto.

Fils du comte de Charbonnel, il naquit au château de Flachats près de Monistrol-sur-Loire, dans la Haute-Loire, le 1er décembre 1802, fit ses études à Annonay et sa théologie à Saint-Sulpice de Paris. Ordonné en 1825, il s'agrégea à la Société en 1826, fit sa solitude à Issy, professa le dogme et les Saintes Lettres au séminaire de Paris (1827-34), à celui de Bordeaux (1835-37) et à celui de Versailles (1837-39). La même année, il est envoyé au séminaire de Baltimore; et en 1840 à celui de Montréal jusqu'en 1847 : il contracta alors les fièvres typhoïdes au service des émigrés d'Irlande et prit un repos de trois ans. Rendu à Rome, il est préconisé deuxième évêque de Toronto et sacré par le pape Pie IX, le 26 mai 1850.

Il ne tarde point à se rendre à son siège, où son premier acte fut le versement de 10.000 dollars de sa fortune, afin de lever l'hypothèque grevant sa cathédrale. Une autre dette de 60.000 dollars, au crédit de l'honorable John Elmsly, nouveau converti au catholicisme, amena Sa Grandeur à solliciter, dans une tournée de prédication, la charité des fidèles du Canada et des Etats-Unis.

Mgr de Charbonnel appela les Basiliens pour fonder un collège classique, les Frères des Ecoles chrétiennes pour donner l'enseignement primaire supérieur, les Sœurs de Saint-Joseph pour la formation des jeunes filles; il fit diviser son diocèse pour la création de celui de Hamilton (1855-56). En 1856, il songea à s'attacher un coadjuteur; il choisit en 1859 l'abbé Joseph Lynch. En 1860, il résigna son évêché et reçut le titre d'archevêque de **Sozopolis** (auj. **Sizeboli**, sur la mer Noire), se retirant chez les Capucins en France. A Lyon, il se consacra à la prédication et à l'Œuvre de la Propagation de la Foi (1861-83). Enfin, il vécut retiré à Crest près de Valence, où il mourut le 25 mars 1891.



Mgr de Charbonnel.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, t. I, Montréal, 1908; Can. and Prov., vol. II, Toronto, 1914.

CHARLAND (Charles-Marie) (1742-78), Canadien intrépide qui se signala au siège de Québec par les Bostonnais.

Il était fils aîné de Louis et de Marie-Louise Lortie et naquit le 26 février 1742. Devenu veuf en 1761, son père se remaria avec Marie Taphorin dit Mygneron ou Myran (1762). Le 5 juillet 1766, il achetait à la Fabrique au Cap-Diamant « un emplacement, contenant 40 pieds de front sur 80 de profondeur ». Il y bâtit une maison, qui passa dans la suite à un nommé Joseph Moisan et fut rasée, en 1827, pour élargir le glacis de la citadelle. En 1775, le rôle général de la milice a conservé et transmis les noms de Louis et de Charles-Marie Charland. M. Simon Sanguinet, avocat de Montréal, « témoin oculaire », dit-il, rapporte le fait suivant : « Le général Carleton donna ordre à 200 hommes d'aller au Saut-au-Matelot; quand ils furent près de l'ennemi, ils se trouvèrent saisis de crainte et surpris du grand progrès que les Bostonnais avaient fait, car ils avaient déjà passé trois échelles sur la troisième barrière, qui était la plus faible et la dernière à franchir. Un nommé Charland, Canadien aussi fort qu'intrépide, tira par-dessus la barrière les échelles de son côté... Les Bostonnais abandonnèrent le dessein d'escalader cette dernière barrière et se retirèrent dans les maisons. Dans l'instant, le sieur Dambourgès monta par une fenêtre, par le moyen des échelles enlevées à l'ennemi, suivi de plusieurs Canadiens, et trouva dans le pignon de la maison plusieurs Bostonnais. Après avoir tiré son coup de fusil, il fonça à la baïonnette ». L'annaliste des Ursulines confirme le trait de bravoure en ces termes : « M. M. Dambourgès et Nairne, ainsi que l'herculéen Charland, aidèrent à repousser Arnold en 1775 dans une attaque du Saut-au-Matelot. » Sa descendance masculine a disparu.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHARITE (Congrégation des Sœurs de la) à Halifax (N.-E.), ayant pour but les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle de la jeunesse.

La fondatrice a été la Mère Elizabeth Bayley Seton, qui établit l'œuvre des Sœurs de la **Charité de Saint-Vicent de Paul** en Amérique, à Emmetsburg (Maryland) en 1809 : elle mourut le 4 janvier 1821. La communauté de Halifax devint indépendante en 1856. Elle possède 10 maisons dans la ville, et 15 autres dans le diocèse; 2 dans le diocèse de Chatham (N.-B.); 3 dans le diocèse de Vancouver (Col. angl.); 2 dans celui d'Edmonton; 1 aux Bermudes; 7 à Boston et 5 à New-York. Le personnel dénombre 918 Religieuses professes.

Les Religieuses de la **Charité de Saint-Jean** (N.-B.) ont la même fondatrice et sont autonomes depuis 1854. Elles possèdent 4 maisons en ville et 12 dans le diocèse; 2, dans celui de Prince-Albert; 2 dans celui d'Edmonton; 2, dans celui de Vancouver et 2 dans celui de Régina.

Bibl. — Can. eccl., Montréal, 1930.

CHARITE DE LA PROVIDENCE (Congrégation des Sœurs de la), institué en faveur

du soulagement temporel et spirituel des pauvres et des malades, des orphelins et des vieillards, de la visite à domicile, de l'œuvre des aliénés, incurables et tuberculeux, des sourdes-muettes, de dispensaires pour les pauvres, de l'instruction des jeunes filles.

L'Institut a été fondé à Montréal, le 25 mars 1843, par Mgr Bourget et par Mme veuve J.-B. Gamelin (V. ces noms). Il embrasse toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle et s'est développé avec une telle expansion que ses institutions ont débordé les frontières du Canada. Progressivement les œuvres se sont multipliées, selon les besoins des localités, où les communautés se sont établies; en réalité, les desseins des fondateurs ont été dépassés. Une nomenclature des provinces administratives de l'Institut suffit à mettre en évidence la création successive de ses œuvres si méritoires.

I. **Province de Notre-Dame des Sept-Douleurs** : Asile de la Providence, rue Sainte-Catherine, à Montréal;

II. **Province de Saint-Vincent-de-Paul** : résidence Saint-Isidore, rue de Boucherville, à Montréal;

III. **Province Bourget** : institution des Sourdes-Muettes, rue Saint-Denis, à Montréal;

IV. **Province de Saint-Joseph** : hôpital Saint-Eusèbe, dans la ville de Joliette;

V. **Province du Sacré-Cœur** : Mont Saint-Vincent, à Seattle, Etat de Washington (E.-U.);

VI. **Province de Saint-Ignace** : hôpital du Sacré-Cœur, à Spokane, ibidem;

VII. **Province des Saints-Anges** : maison Lacombe, à Midnapore, Alberta.

Les établissements, dont plusieurs sont uniques dans le genre, sont répartis dans les diocèses suivants :

1. Montréal (ville) : 18 (alentours et campagne : 10).

2. Saint-Hyacinthe : Belœil, hospice et jardin d'enfance.

3. Valleyfield (ville) : 2; Coteau-du-Lac : hospice.

4. Joliette (ville) : 2; (campagne) : 6 maisons.

5. Québec : Rivière-du-Loup : hôpital; Saint-Casimir : hospice, orphelinat, pensionnat.

6. Trois-Rivières (ville) : hôpital général, hospice, etc.; (campagne) : 3 hospices.

7. Gaspé : Chandler et Cap d'Espoir : hôpital et école modèle.

8. Ottawa : Hull : hôpital général; Saint-André-Avellin : hospice, orphelinat, pensionnat.

9. Haileybury : Timmins : hôpital général, école de gardes-malades, dispensaire.

10. Saint-Jean (N.-B.) : Shédiac : hospice et orphelinat; Moncton : hôpital général et école de gardes-malades.

11. Saint-Boniface (Man.) : Kenora : hôpital général.

12. Calgary (Alta) : Midnapore : hospice et orphelinat; Cluny : école industrielle.

13. Prince-Albert : North Battleford (Sask.) : hôpital général.

14 Vancouver (C.-B.) (ville) : hôpital gén., dispensaire; New Westminster : hôpital gén. et orphelinat; Cranbrook : hôpital et école de gardes-malades.

15. Grouard (ville) : hôpital, école, mission indienne; Joussard : mission et dispensaire; en plus : Rivière-la-Paix, Vermillon, Wabaska, Calais, Mac Lennan : mêmes œuvres.

Aux Etats-Unis les Sœurs ont fondé des établissements dans 10 diocèses, de Burlington à l'Orégon et à l'Alaska.

L'Institut, canoniquement approuvé à ses débuts, a vu ses Constitutions définitivement agréées du Saint-Siège, le 12 septembre 1900. En 1930, il dénombre 103 établissements, qui sont desservis par 2.778 Religieuses vocales et coadjutrices.

Bibl. — H. Bourassa, *Le Can. Apost.*, Montréal, 1929; R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, ib., 1929; Can. eccl., ib., 1930.

CHARITE DE LA PROVIDENCE (Congrégation des Sœurs de la), instituée pour les mêmes fins que la précédente, dont elle est une greffe.

Elle a été fondée séparément, en 1860, par Mgr Horan, évêque de Kingston (Ont.). Dans ce diocèse, elle compte 10 établissements, surtout d'enseignement; aux diocèses de Pembroke, 1; d'Alexandria, 3; de Winnipeg, 1; d'Edmonton, 5; de Régina, 1. Le personnel se compose de Religieuses de langue anglaise, principalement.

Bibl. — Can. eccl., Montréal, 1930.

CHARITE DE L'HOPITAL-GENERAL (Institut des Sœurs Grises de la), ayant pour fin le soin des vieillards et infirmes des deux sexes, l'œuvre des enfants trouvés et abandonnés, la formation des orphelins et orphelines, le service des hôpitaux, la visite des malades et pauvres avec les veillées, les écoles maternelles et salles d'asile, l'instruction des aveugles des deux sexes.

La Congrégation a été fondée à Montréal, le 31 décembre 1737, par Mme d'Youville (V. ce nom). En 1747, la fondatrice prenait possession de l'Hôpital-Général, institution établie par les Frères Charon (V. ce nom) : c'est l'origine de la dénomination de Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Mont-

réal. Trois essaims en sont sortis : Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe (1840), Sœurs Grises de la Croix d'Ottawa (1845), Sœurs Grises de la Charité de Québec (1849). La fondatrice fut secondée par le Sulpicien, M. Le Normant.

L'Institut dénombre 65 établissements et 1.294 Religieuses vocales et auxiliaires : les maisons sont classées en provinces :

1. **Province de Ville-Marie** : comprenant la maison mère et le noviciat, plus 13 hôpitaux, refuges, patronages, asiles au diocèse et ville de Montréal;

2. **Province d'Youville** : qui compte six établissements dans le diocèse; 2 dans celui de Valleyfield; 1 dans celui de Mont-Laurier;

3. **Province de Saint-Boniface** (Man.) : 9 maisons dans le diocèse; 2, dans celui de Winnipeg; 4, dans celui de Régina;

4. **Province de Saint-Albert** : 5 maisons au diocèse d'Edmonton; 1, au diocèse de Calgary; 1, au diocèse de Prince-Albert; 2, dans le Vicariat du Keewatin;

5. **Province de la Divine-Providence** : 6 missions dans le Vicariat de Mackenzie;

6. **Province des Etats-Unis** : aux diocèses de Boston, 3 maisons; de Springfield, 1; de Manchester, 2; de Toledo, 2; de Trenton, 1.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; Can. eccl., ib., 1930.

CHARITE DE L'HOTEL-DIEU DE SAINT-HYACINTHE (Congrégation des Sœurs Grises de la), ayant pour fin toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle envers les pauvres, malades, infirmes, vieillards, orphelins.

Le fondateur fut M. Crevier (V. ce nom), qui naquit, le 5 novembre 1799, au foyer d'Antoine Crevier-Bellerive et de Françoise Chèvrefils, et fut baptisé sous le nom d'Edouard-Joseph. Ayant terminé ses études classiques et théologiques, il reçut la prêtrise des mains de Mgr Plessis à Québec, le 2 octobre 1825, professa au séminaire de Saint-Hyacinthe (1825-27) et y exerça la charge de procureur une année (1828), devint curé de Saint-Luc-sur-Richelieu (1828-32), de Saint-Hyacinthe (1832-52) où il fonda l'Hôtel-Dieu, secondé par les Sœurs Grises de Montréal en mai 1840; curé de Marieville (1852-77), où il créa un petit séminaire en 1853; grand vicaire de Saint-Hyacinthe (1852-81), décédé à l'hôpital de Marieville, qu'il avait fondé (1865), le 22 juin 1881.

L'Institut compte 21 maisons et 570 Religieuses professes : à Saint-Hyacinthe même 4 établissements et 4 autres dans le diocèse; dans celui de Sherbrooke 3; au Vicariat de Keewatin 2, aux Etats-Unis 7. Incorporé en 1874, il a reçu, en 1890, l'approbation apostolique et, le 10 juillet 1896, la sanction de ses Constitutions.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910; Can. eccl., ib., 1930; R. P. Archambault S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, ib., 1929.

CHARITE DE L'HOTEL-DIEU DE NICOLET (Congrégation des Sœurs Grises de la), ayant pour but les œuvres de miséricorde envers les vieillards, les orphelins, la visite aux malades, des pauvres à domicile, les écoles élémentaires.

La Congrégation a été fondée par Mgr Gravel (V. ce nom), qui obtint, le 18 août 1886, de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe quatre Religieuses, les Sœurs Youville, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Eusèbe et du Sacré-Cœur, qui furent d'abord hospitalisées par les Sœurs de l'Assomption. Le 2 octobre 1889, l'Hôtel-Dieu pouvait abriter 7 professes, 8 novices, 1 postulante. L'Institut a progressé dans la suite : de 1907 à 1909, le personnel s'éleva de 274 à 348 Sœurs. La fondatrice mourut en laissant la communauté florissante.

L'Institut possède 5 maisons dans le diocèse; dans celui de Calgary, 3; dans celui de Haileybury 1; dans celui de Prince-Albert, 2; 1 dans celui du Saut-Sainte-Marie.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; Can. eccl., ib., 1930.

CHARITE DE NOTRE-DAME D'EVRON (Congrégation des Sœurs de la), ayant pour but l'éducation de la jeunesse et le soin des malades.

L'Institut date son origine, à La Chapelle-au-Riboul, de l'année 1682. Perrine Brunet y naquit le 6 novembre 1654. En 1673, répondant aux désirs formels de ses parents, elle épousa M. René Tulard qui mourut en 1679 sans postérité. Dès lors, la jeune veuve revint aux premières aspirations de sa jeunesse, tendant à la vie religieuse. Suivant les conseils du curé de la paroisse, son beau-frère, elle se consacra à l'instruction de l'enfance et au soulagement des malades : mais elle se rendit au Mans afin d'y apprendre à tenir les petites écoles, puis à Saint-Calais, où elle s'instruisit des procédés à suivre avec les malades. Après deux ans, elle inaugura son œuvre de charité, secondée d'une première compagne, Marie Chanteau. Bientôt des recrues se joignaient à elles (1682). Le clergé, saisi peu à peu d'admiration, reconnut la nécessité de la création d'un **Institut diocésain.** Reconnue d'utilité publique, la fondation fut

approuvée, le 12 février 1709, par Mgr de Tressan et dotée de la personnalité civile par l'édit royal du 22 mai 1722. La fondatrice décéda le 9 novembre 1735, laissant bien établie la **Société des Sœurs de la Charité de la Chapelle-au-Riboul**, et dans la Mayenne, et ailleurs.

Après la tourmente révolutionnaire, qui les avait dispersées et où Sœur Françoise Préhet (15 mars) et Sœur Jeanne Véron (20 mars 1794) périrent sur l'échafaud, guillotinées en haine de la foi, les Religieuses se réunirent à Evron (Mayenne), le 21 décembre 1803, dans l'ancienne abbaye bénédictine, devenue bien national et concédée par ordre de Napoléon. La prise de possession était agréée du prieur survivant et de l'évêque du Mans : d'où résulta la dénomination « **Congrégation des Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Evron** ». Cette famille religieuse, reconstituée et propagée, a reçu de Rome : un Bref de louange, le 30 septembre 1843; l'approbation de l'Institut, le 4 mars 1879; l'agrément provisoire de Constitutions, le 8 septembre 1910 et l'approbation définitive, le 17 juillet 1921.

Au Canada, la Congrégation est représentée, depuis 1909, et possède un hôpital avec école-pensionnat à Bonnyville, au diocèse d'Edmonton; un hôpital à Tisdale, au diocèse de Prince-Albert.

Bibl. — *La Congr. des Sœurs de la Charité*, Evron 1918 et 1925; Can. eccl., Montréal, 1930.

CHARITE DE QUEBEC (Congrégation des Sœurs de la), instituée pour les œuvres d'hospitalisation des orphelins, des vieillards, infirmes, aliénés, et d'éducation de la jeunesse.

Le 16 juin 1849, l'administration de l'Hôpital-Général de Montréal désigna cinq fondatrices pour Québec : les Sœurs Mallet, Pilon, Perrin, Clément et Thériault, avec Alice Dunn, novice. Elles ouvraient leurs bras et leurs cœurs aux orphelines (1850), aux dames pensionnaires (1855), aux vieilles infirmes (1856), aux petits orphelins (1861), aux écoliers pauvres et aux malades indigents (1866). Elles ne tardèrent pas à fonder 5 pensionnats dans les campagnes, desservis par 88 Sœurs.

En 1930, l'Institut comprend 1.274 professes (578 sont décédées), 139 novices et bon nombre de postulantes. Il existe 62 établissements répartis ainsi : aux diocèses de Québec 47; de Rimouski 3; de Gaspé 1; de Chicoutimi 1; au Vicariat du Golfe 3; aux Etats-Unis 3.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; Can. eccl., ib. 1930.

CHARITE DE SAINT-LOUIS (Congrégation des Sœurs de la), vouées principalement à l'éducation des enfants pauvres des écoles primaires et des orphelinats.

Marie-Louise-Elisabeth de Lamoignon, née à Paris en 1763, épouse de Mathieu-Edouard Molé de Champlâtreux qui fut guillotiné en 1794, fut mère de cinq enfants. Veuve et emprisonnée avec les trois survivants, elle ne dut son salut qu'à la mort de Robespierre et se prépara à quitter le monde. Sous la direction du curé de Saint-Sulpice, M. Mayneaud de Pancemont, nommé par Napoléon évêque de Vannes en Bretagne, elle l'y accompagne pour réaliser son dessein de fonder un Institut nouveau, en suppléance des couvents détruits par la Révolution. C'est en 1803 qu'elle jeta, dans un monastère délabré qu'elle paya de ses deniers, les fondements de la Congrégation des **Sœurs de la Charité de Saint-Louis**, à Vannes, en hébergeant 70 orphelines. En 1805, à Paris, Pie VII prodigua à l'œuvre bénédictions et encouragements et le gouvernement reconnut par décret son existence légale. En 1807, un premier essaim de Sœurs émigra à Auray; la fondatrice organisa la classe des **Oblates de Saint-Louis** ou **Sœurs converses**. Le 21 mars 1816, Louis XVIII, par ordonnance royale complétée par un décret en 1825, conféra à l'Institut la personnalité civile. L'évêque de Vannes mourut le 5 mars 1807 et la fondatrice, **Mère Saint-Louis**, le 4 du même mois 1825. Les Constitutions ont été approuvées à Rome en 1842.

C'est en 1903 que le cardinal Bégin accueillait les Sœurs de Saint-Louis, qui ont fondé dans son diocèse 28 maisons, au diocèse de Régina 6, de Calgary 1, des Trois-Rivières 1. Il y en a 4 aux Etats-Unis.

Bibl. — Anonyme, *Madame Molé*, Québec, 1926; Can. eccl., Montréal, 1929.

CHARLEBOIS (Ovide), Religieux, prêtre, missionnaire, directeur d'Ecole industrielle, Vicaire apostolique du Keewatin.

Toutes les familles du nom sortent de la même souche. Fils d'Antoine et de Marie Dosquet, Jean Charlebois dit Jolly, naquit en 1656 à **Saint-Macaire**, évêché supprimé de **Bazas**, aujourd'hui deux petites villes de la Gironde. Soldat de la compagnie du capitaine de Crisafy (V. ce nom), il le suivit au Canada en 1685 et se maria à Ville-Marie, le 25 novembre 1686, avec Marthe, fille cadette de Jean Perrier et de Marie Gaillard : il en eut neuf enfants; Joseph, le cadet, né en 1697, épousa à la Pointe-Claire (1723) Catherine Triolet : leur fils Jean-Baptiste s'unit (1751) à Marie-Anne Préseau, dont l'un des garçons,

nommé aussi Jean-Baptiste, s'y allia (1777) à Rose-Amable Daoust. Eustache, leur fils, épousa (1808) Catherine, fille de Thomas Proulx et mourut à Oka, lac des Deux-Montagnes, en 1832.

Le dernier de leurs quatorze enfants, appelé Hyacinthe, né le 11 mai précédent, con-



Mgr Charlebois, O. M. I.

tracta alliance (1851) à Saint-Jérôme avec Emérance Chartier et décéda à l'Assomption, le 27 avril 1905 : de leur union sont issus quatorze enfants, à savoir entre autres :

Jean (1856-85), élève au collège local, ordonné prêtre en 1880, professeur au collège (1880-81), vicaire à Notre-Dame-de-Grâce (1882), aumônier des Sœurs de la Miséricorde à Ottawa (1883), vicaire à Notre-Dame de North Adams, au Massachusetts (E.-U.) (1883-85), décédé à l'Assomption le 21 novembre 1885;

Ovide, né à Oka le 12 février 1862, élève au collège de l'Assomption, entré au noviciat des Oblats de Marie Immaculée en 1882, profès le 15 août 1884, ordonné prêtre par Mgr Grandin (V. ce nom) le 17 juillet 1887, missionnaire à Cumberland (Sask.) (1887-1903), où il a fait bâtir deux églises et quatre chapelles; directeur de l'école industrielle du Lac-aux-Canards (1903-20); préconisé évêque titulaire de **Bérénice** (en Première Lybie, auj. Benghazi, dépend. de Ptolémaïs); sacré à l'Assomption par Mgr Langevin, le 30 novembre 1910; nommé Vicaire apostolique du Keewatin avec résidence au Pas; organisateur des premières missions de la baie d'Hudson, érigée (1925) en Préfecture apostolique;

Marie-Armantine, née en 1852, mariée (1869) à Eusèbe, fils d'Alexandre Lajeunesse et de Marie Villeneuve et décédée en 1928; enfants : Marie-Louise (1869-1888); Alexandre, né en 1871, novice à Lachine en 1889, profès en 1891, ordonné prêtre à Ottawa en 1895, professeur émérite des sciences naturelles à l'Université depuis l'année de son sacerdoce; Marie-Valentine née en 1873, mariée (1892) à Jean-Baptiste Ménard, puis (1914) à Josaphat Dansereau, sans postérité; Edmond, né en 1876, décédé en 1929, marié (1898) à Marie Grégoire, père de plusieurs enfants, dont l'un a été ordonné prêtre en 1926; Arthur, né en 1877, novice à Lachine en 1898, profès en 1900, prêtre en 1904, missionnaire des Indiens de l'Alberta et Saskatchewan; Marie-Ange, née en 1879, mariée (1897) à Joseph Forest et mère de Marguerite (1886), Religieuse de la Présentation de Saint-Hyacinthe; Martin (1891), novice à Lachine en 1914, profès en 1918, ordonné prêtre en 1920, missionnaire au Keewatin; Marie-Louise (1894), Religieuse professe (1912) au couvent des Sœurs Grises de Saint-Hyacinthe; Thérèse (1897), Religieuse professe (1915) à la Congrégation de Notre-Dame;

Albine, née en 1854, mariée (1871) à Luc, fils de Luc Charette, cultivateur et d'Adélaïde Legault, mère d'Ovide (1872), époux de Magdelle Guay et père d'Emmanuel, Aristide, Paul-Emile, Ernest, Aimé (prêtre en 1929), Antonio, Roméo, Jean; d'Hervé (1876) marié (1908) à Albertine Dufort, père d'Egide, Rita, Ovide, Yvette, Gabriel, Marie-Jeanne, Jean-Luc; d'Armand (1877), notaire (1904), marié (1904) à Solange Richer, père de Roland, Victor, Guy, Gustave, et décédé (1913); de Théodule (1879), prêtre (1908), vicaire à Pointe-Claire (1908-1913), à Saint-Zotique (1913-19), à Hochelaga (1919-29); de Corinne (1881), Religieuse (1903) de la Congrégation de Notre-Dame; de Victor (1883-1907); d'Eva (1884), sans alliance;

Alma, née en 1859 et décédée en 1917, mariée (1892) à Philibert, fils d'Honoré Pigeon (1826-1909), de Verchères (dont l'ancêtre Pierre marié à Villemarie en 1662 était soldat de la 13e escouade), et d'Oliva Dansereau (1831-1890) qui lui donna aussi une fille, Philippine (1863), aujourd'hui Religieuse (1880) et Supérieure générale (1926) de la Congrégation des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie (V. ce mot); mère de Marie-Olive (1893), Marie-Eustelle (1896), Joseph-Honoré (1897) religieux Oblat (1921), prêtre (1923) et missionnaire (1924) chez les Esquimaux de la baie d'Hudson; Zéphirin-Irénée (1901), religieux Oblat (1927), prêtre (1928);

Marie-Louise, née en 1869, religieuse pro-

fesse (1899) et décédée (1892) au couvent des Sœurs Grises de Montréal.

BIBL. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, tabl. gén., t. IV, Montréal, 1919; Notes de la famille.

CHARLEVOIX (Pierre-François-Xavier de) (1682-1761), prêtre de la Compagnie de Jésus, professeur, biographe, historien.



P. DE CHARLEVOIX S. J.

Il naquit à Saint-Quentin (Aisne), le 24 octobre 1682. La famille, noble et très ancienne, portait « d'azur à une bande d'argent, chargée de trois coquilles de gueules ». En 1565, Claude de Charlevoix meurt lieutenant au bureau de la foraine, le dernier jour du mois d'août; en 1574, son fils André décède contrôleur pour le roi au grenier à sel. De 1609 à 1614, Claude est conseiller au baillage et en la prévôté de Saint-Quentin; en 1656, un autre Claude est avocat et maire (mayeur). Jean, argentier de la ville (1675), est avocat et maire en 1680, et meurt en 1687.

François, père de François-Xavier, qui avait épousé Antoinette Forestier, est substitut du procureur du roi, en 1683. L'enfant fut d'abord élevé au collège des Bons-Enfants de sa ville natale, puis chez les Jésuites. Entré à leur noviciat de Paris, le 15 septembre 1698, il y fit un an de rhétorique et continua par la philosophie (1701-04) au collège Louis-le-Grand. Elevé au diaconat, il fut envoyé au Canada et professa à Québec la grammaire, de 1705 à 1709. Comme il n'y avait point d'évêque dans la colonie, il dut retourner en France pour recevoir les onctions sacerdotales et y poursuivre auparavant son cours de théologie (1709-13). Puis on le chargea d'enseigner les humanités, ainsi que la philosophie à Louis-le-Grand, remplissant à la fois les fonctions de préfet ou de président des salles communes.

En 1689, le Père Jésuite, Jean Crasset, avait publié une **Histoire de l'Eglise du Japon,** qui devint hors de presse; le Père de Charlevoix imagina de la résumer en un court abrégé : renseignements pris dans les auteurs, il se décida à composer trois volumes : **Histoire de l'Etabliss. des progrès et de la décadence du Christ. dans l'emp. du Japon...** (Rouen, 1715).

En 1719, le Régent le choisissait pour l'informer sur place des vraies limites de l'Acadie et des découvertes à faire dans l'extrême ouest. Le P. de Charlevoix s'embarqua, le 1er juillet 1720, et débarqua à Québec le 23 septembre suivant : il devait retourner par la Louisiane. Au commencement de mars 1721, il se rendit à Montréal en calèche d'hiver et y arriva le 14 du mois : visitant le fort de Chambly et le Saut-Saint-Louis. Le 1er mai, il se met en route vers l'Ouest avec deux canots, huit **voyageurs** et des marchandises, sous le commandement du sieur de Cournoyer (V. ce nom). La flottille remonte le Saint-Laurent supérieur, franchit le lac Ontario et atteint Niagara, le 26, et le lac Erié jusqu'à Détroit, le 8 juin; enfin le lac Huron jusqu'à Michillimakinac le 30 du même mois. La baie des Noquets, où sont campés les Sioux, est distante de 60 lieues; il y suit M. de Montigny, qui en est nommé commandant. Dans une lettre qu'il adresse au comte de Toulouse, le 27 juillet, il se plaint du peu de lumière qu'il y a pu tirer des personnes qu'il a interrogées : ce qui lui fit penser à se rendre au lac Supérieur. Mais il résolut de continuer vers la Louisiane, sauf à revenir, l'année suivante, et à exécuter ce dessein. Ayant traversé le lac Michigan, il arriva au fort et à la rivière Saint-Joseph, où il est retenu par la maladie, l'espace de six semaines. Se faisant accompagner de dix soldats, sous les ordres de M. de Saint-Ange, il s'embarque le 16 septembre, atteint la rivière **Kankakee** jusqu'à la Fourche de celle des Illinois. Le 5 octobre, il est au lac **Pimiteouy,** à 70 lieues du Mississipi, qu'il suit bientôt jusqu'à la mission **Cahokia,** où il rencontre deux missionnaires de Québec, deux anciens élèves, les abbés Thaumur de la Source et Le Mercier. Le 20, il arrive sain et sauf à l'entrée

de la Louisiane, où les Jésuites dirigent leurs florissantes missions et où il jouit d'un mois de répit. Le 5 janvier 1722, le voyageur salue la Nouvelle-Orléans au berceau et passe à Biloxi, où la fièvre le retient six semaines.

Aussitôt rétabli, il songe à revenir sur ses pas; mais la rumeur apporte la nouvelle des armements entre Sauvages et nul ne se décide à le ramener au Canada. Il décide de monter sur une flûte de la Compagnie en partance pour Saint-Domingue, avec l'espoir d'y trouver un voilier qui le conduira à Québec. Le 1er avril, le bâtiment appareille et, 14 jours après, va se jeter sur un récif vers la pointe extrême de la Floride : tout le monde se sauve et 50 jours après le naufrage, le Père est de retour à Biloxi. Le 30 juin, nouvel embarquement pour Saint-Domingue, se voyant obligé de relâcher à La Havane, il n'arrive au terme qu'au bout de deux mois de navigation : depuis huit jours à peine un bâtiment venait de partir pour Québec. Il prend alors le parti de retourner en France et il est à Paris le 20 janvier 1723 : il adresse le même jour le rapport de son voyage au comte de Toulouse. A celui-ci succéda le comte de Morville, qui laissa tomber toutes les démarches du Père de Charlevoix, en vue de faire découvrir la mer de l'Ouest en remontant le Missouri et de créer un établissement de missionnaires aux Sioux. Le récit de cette excursion ne parut en librairie qu'en 1744, intitulé **Journal d'un Voy., fait par ordre de la Cour dans l'Amér. sept., par le P. de Charlevoix, S. J.**

En 1724, le Jésuite publia **La Vie de la Mère Marie de l'Incar., institutr. et prem. Supér. des Ursul. de la N.-Fr.** (V. Jos.-Edm. Roy, **Essai sur Charlevoix**, Ottawa, 1908). C'est sans doute pour surveiller la traduction italienne de cet ouvrage que le Père de Charlevoix se rendit à Rome, où il séjourna trois ans et ne revint à Paris qu'en 1728.

En 1730, il livra au public son **Histoire de Saint-Domingue** en 2 vol. in-4°, enrichis de cartes et de planches (V. J.-E. Roy, ibid.). En 1733, il est attaché avec d'autres Jésuites à la rédaction des **Mém. de Trévoux**. Il révéla alors son dessein de composer une histoire complète du Nouveau-Monde. Sa collaboration, en 1735, consistait à signaler au public l'apparition des livres nouveaux, chaque mois et sans signature. L'**Hist. et Descrip. gén. du Japon**, parut en 1736.

En 1744, paraissait à Paris, en six volumes in-12° : **Hist. et Descrip. gén. de la N.-Fr. avec le Journal histor. d'un voy. fait par ordre du roi dans l'Amér. septentrionale.** Le texte embrasse toute l'histoire de la colonie, depuis la découverte du pays par J. Cartier jusqu'à l'année 1731, époque de la rétrocession du Canada au roi par la Compagnie des Indes occidentales. Il se divise en deux parties : la première a trait à l'histoire générale de la Nouvelle-France en 22 livres et en 4 volumes; la seconde renferme le **Journal historique** du voyage de l'auteur en 1720-22, sous forme de lettres adressées à la duchesse de Lesdiguières, en deux volumes. Il y a même la description des plantes les plus communes du pays, avec planches pour en désigner l'espèce et la forme : le **Journal** a été traduit en anglais par Louise Kellogg en 1923.

En 1756, il publia son **Hist. du Paraguay**, en 3 volumes in-4°. Tous ces ouvrages sont d'un auteur bien renseigné et d'un excellent écrivain. Le Père de Charlevoix mourut en 1761 en France.

Bibl. — C. de Rochemonteix, S. J., *Les Jés. et la N.-Fr.*, 3 vol., Paris, 1895; au XVIIIe siècle, 2 vol., Paris, 1906; Jos.-Ed. Roy, *Essai sur Charlevoix*, Mém. Soc. Roy. Can., 1908; The Makers of Can., Index, 1911; E. Lareau, *Hist. de la Litt. can.*, Montréal, 1874; W. S. Wallace, *The Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910.

CHARON (Les Frères) ou Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix, communauté fondée en vue de recueillir les orphelins, vieillards, infirmes, pauvres français et indigènes.

Claude Charon, sieur de la Barre, né en 1621, époux de Claude Le Camus, était probablement originaire de Blois et émigra à Québec vers 1653; leur fils aîné, Jean-François, naquit le 9 septembre 1654. Devenu veuf en avril 1684, Claude se remaria au mois d'août avec Elisabeth D'Amours, dont le fils, appelé François, vit le jour le 9 janvier 1687. Jeune encore, Jean-François, dont le père était marchand, se trouve à la tête d'un négoce considérable et, en 1679, il commerçait à Ville-Marie au compte de la famille : à partir du décès de sa mère, il semble habiter Ville-Marie à demeure fixe. En novembre 1687, malade et alité, il fait rédiger son testament notarié qu'il révoque (1688), une fois revenu à la santé. Dès lors, entré en relation avec l'abbé Dollier de Casson, il se décide à employer ses ressources à une œuvre de miséricorde. Son directeur paraît lui avoir inspiré le vocable de l'œuvre, en lui faisant adopter le titre de **Frères Hospitaliers de Saint-Joseph**, analogue pour les hommes à celui des **Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph** pour les femmes.

En 1692, M. Charon s'associa deux compagnons : Pierre Le Ber, frère de la Recluse Jeanne et Jean Fredin, dont on connaît peu les antécédents; dès le 14 août 1691, Jacques Le Ber (V. ce nom) dota le futur hôpital-général d'une ferme sise à la Pointe-Saint-Charles. Le 15 avril 1694, l'Institut naissant obtint des lettres patentes du roi, lesquelles

furent ratifiées par le Régent en 1718. Le 20 octobre 1699, les administrateurs de la Colonie écrivaient à Colbert au sujet de cette institution, « qui n'a encore rien coûté au roi ni au pays et qui fait tant de bien; qui a commencé à recevoir quelques personnes de distinction que la nécessité y a réduites : il faudrait pour elle l'exemption des droits de vin et d'eau-de-vie et une gratification de 1.000 livres, parce qu'on y augmenterait le nombre des jeunes gens pauvres pour les y employer ». Dans la nuit du 23 février 1703, éclate l'incendie d'un bâtiment de l'Hôpital, causé par un nommé David, chaudronnier en service. M. Charon de la Barre, supérieur, lui ayant adressé quelques réprimandes avec la menace de le mettre dehors, s'il continuait ses débauches et ses ivrogneries, David se plaignit qu'on le traitait injustement et déclara à plusieurs que le sieur Charon s'en repentirait et qu'il le brûlerait. (V. **Docum. judic.**, 5 mars.)

L'œuvre fut restaurée et continua à fonctionner en faveur du bien public. En vue de recruter des sujets que Ville-Marie ne lui pouvait fournir, M. Charon franchit l'Océan en 1716. A Paris, il pria le Supérieur de Saint-Sulpice d'associer à la Compagnie l'Hôpital et sa communauté, afin d'en assurer la survivance, à toute éventualité; mais le Séminaire de Paris considéra l'union comme incompatible avec sa fin propre. M. Charon offrit alors à la Cour de former des maîtres d'école pour le Canada. Puis il recruta en France des laïcs, d'abord à Angers, puis à Bordeaux, dans le dessein de prendre soin des pauvres, de tenir des écoles pour les garçons et de leur apprendre des métiers. A peine embarqué avec ses recrues, en 1719, M. Charon mourut à bord, à quelque distance de La Rochelle. La caravane se rendit à Ville-Marie, où le Frère Turc dit **Chrétien** fut désigné pour lui succéder. Mais la désunion se mit dans ce personnel improvisé; plusieurs des maîtres destinés aux écoles quittèrent successivement la maison. Le Frère Chrétien ou Louis Turc, natif de Martigues, en Provence, se rendit en France, où il recruta une dizaine de nouveaux sujets en 1722; en 1724, en présence de défections, nouveau voyage et recrutement de six autres qui passèrent au Canada. En 1725, constatant l'impossibilité de solder les dettes de l'Hôpital, il s'enfuit aux Antilles françaises : vers 1735, il réussit à satisfaire à tous ses engagements et il s'établit à Saint-Domingue. En 1732, le Frère Gervais Hodiesne, économe en 1728, gouvernait et passa en mer en 1734, dans la vue de fusionner l'Institut avec « quelque Ordre édifiant et solide »; et, en 1737, deux Frères des Ecoles Chrétiennes (V. ce mot) vinrent examiner la situation. L'union ne put se réaliser. Le Frère Gervais quitta l'Institut et devint notaire à Chambly (1740-61).

L'œuvre, qui avait trop embrassé par ses deux fins, hospitalisation et enseignement, périclita insensiblement au terme du cinquantenaire de sa fondation. C'est en 1747 que M^me^ Youville (V. ce nom) en prit la direction définitive. M. E.-Z. Massicotte a recueilli les noms des Frères agrégés à cet Institut. (V. Bull. des Rech. hist.)

Bibl. — Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Montauban (France), 1752; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Mgr H. Têtu, *Les Evêq. de Québec*, Québec, 1889; A. Léo Leymarie, *Nova Francia*, revue, Paris, 1930.

CHARTRES (Fort), construit au pays des Illinois, à un mille de distance du Mississipi.

M. de Boisbriand, compagnon et lieutenant de M. de Bienville (V. leurs noms), commandait aux Illinois en 1720 et construisit ce fort, en le nommant en l'honneur de Louis, fils du Régent et duc de Chartres. En 1753-56, on le remplaça par un fort en pierres énormes, au coût de près de 5.000.000 de francs. En 1765, il fut remis aux mains des Anglais : mais dix ans après, sapé par les crues du Mississipi, on l'abandonna pour Kaskakia.

Bibl. — Rapp. des Arch. can., 1905, Ottawa; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

CHASSIN (Thierry de) (1706-1755), enseigne, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis.

Il était le petit-fils d'un écuyer de la Bouche de Louis XIV. Entré dans les troupes de la marine, il fut fait enseigne en pied, en 1730, lieutenant le 1^er^ avril 1737, capitaine le 1^er^ avril 1744.

Employé au service à Louisbourg, il y épousa une fille de M. de La Vallière (V. ce nom). Lors du premier siège de la ville par les Anglo-Américains (1745), il avait le commandement de la redoute la **Grande-Batterie.** Jugeant le poste intenable, il proposa à l'état-major de le faire sauter pour en soustraire à l'ennemi les avantages, et de faire enclouer les canons. Le Conseil de guerre convoqua l'ingénieur Le Verrier (V. ce nom), lequel confirma le plan du capitaine. Le Conseil vota à l'unanimité l'abandon du poste, mais l'ingénieur se refusa à le détruire : on lui donna raison après discussion. Le capitaine reçut l'ordre d'enclouer les canons, de se retirer avec ses hommes et d'emporter munitions et provisions, autant qu'il en pourrait charger. Il le fit avec tant de rapidité que l'enclouement fut défectueux (30 avril 1745). La résidence du capitaine était située à cinq milles

de la ville sur la route conduisant à la baie de Miré. En 1750, sa fille épousa le chevalier de Montalembert (V. ce nom.)

M. de Chassin fut décoré de la croix de Saint-Louis en 1754 et mourut l'année suivante.

Bibl. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CHASTE (Aymar de) († 1603), commandeur de l'Ordre de Malte, grand maître de l'Ordre de Saint-Lazare, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Dieppe et Arques, vice-amiral de France. — **Chatte,** localité de 170 âmes dans l'Isère (Dauphiné).

Il appartenait à la célèbre maison des Clermont dont les rameaux ont porté différents noms : Montoison, Tonnerre, Néelle, Chaste, etc. Sibaud II vivait vers la fin du xi[e] siècle. Son fils, Jeoffroy III, a été la tige de la branche des Clermont-Chaste. En 1544, François de Chaste épousa Paule de Joyeuse : il se signala en 1552 à la tête de la noblesse du Dauphiné, lorsque le duc de Guise défendait la ville de Metz contre Charles-Quint. Il eut quatre fils, dont Aymar était le troisième ou le dernier. Aymar reçut une dotation de 4.000 livres pour lui permettre de se marier : mais il préféra être chevalier de Malte et opter pour le célibat : toutefois, les généalogistes assignent qu'il eut cinq enfants naturels, trois fils et deux filles. Le 25 juin 1566, il fut reçu au grand prieuré d'Auvergne et devint bientôt commandeur de Limoges, puis de l'Ormeteau et de Saint-Paul-les-Romans.

En 1580, la reine de France, Catherine de Médecis, qui cherchait un trône pour son dernier fils, se découvrit des droits légitimes à celui du Portugal. Philippe II d'Espagne refusa de les reconnaître. Le 20 juin de la même année, Don Antonio, prieur de Crato, recueillit la succession portugaise, à Santarem, et s'allia à Henri III de France. « Le commandeur de Chaste fut nommé lieutenant-général en l'armée de mer par le roi (6 mai 1583). Un mémoire particulier, annexé à ses instructions, lui commandait d'aller droit à Terceire, l'une des Açores portugaises, et on lui donnait le commandeur Du Mayet pour lieutenant. Le départ du Havre eut lieu précipitamment (17 mai), afin de devancer la flotte espagnole. A son arrivée à Terceire, il fut accueilli comme un libérateur : il transforma l'île en un vaste camp retranché, reliant Angora à La Playa, qui n'avait pas moins de 50 pièces de canons et dix redoutes. Mais là se produisit une panique (22 juillet), dès que les vigies signalèrent la flotte ennemie, quelles que fussent les sommations du commandeur de Chaste. Bazan de Santa-Cruz n'amenait pas moins de 97 bâtiments avec 12.800 hommes et il débarqua ses troupes de première ligne (27 juillet) : le capitaine Bourgignon n'avait que 50 Français à opposer aux 4.500 hommes du marquis. Bourgignon se fit tuer avec 35 des siens dans un combat héroïque, qui donna le temps aux commandeurs Du Mayet et de Chaste d'accourir avec les réserves. M. de Chaste, à la nuit, était maître de la position : il avait tué à l'ennemi 70 soldats et blessé 300. Il avait 400 arquebusiers. De nombreux fuyards l'avait abandonné et s'entassaient dans un bateau bordelais qui appareilla aussitôt pour la France. Bazan débarqua la seconde ligne et six pièces de campagne. Par scrupule chevaleresque, M. de Chaste ne voulut point user, pour y jeter le désordre, du stratagème qui avait réussi, deux ans avant, aux insulaires : ils avaient lancé sur les soldats de Valdès des troupeaux de vaches sauvages. La ville d'Angora fut prise sans combat par les galères espagnoles : les Portugais en avaient livré les clefs, sacrifiant du même coup les escadres à demi désarmées du commandeur. A la proposition de prendre le large, lui et ses officiers, que lui avaient faites, le matin même, les capitaines de marine Rosset, Chauvin et Girard, le commandeur avait répondu avec indignation : « Plutôt me donner un coup de dague dans le cœur! » Après une dernière résistance dans la montagne, il dut capituler, le 2 août. Et si le brave Aymar de Chaste obtint le rapatriement des siens, épées et dagues sauves, il eut le chagrin de rendre les 18 vieilles bannières de ses compagnies, ses tambours et ses fifres. Le 14 août, la petite armée évacuait l'archipel, entassée à bord de quatre vaisseaux basques. Pendant 50 jours, de l'eau puante, du biscuit où grouillaient les vers, de la morue pourrie furent « le plus grand festin » de nos pauvres blessés. Deux cents cadavres, sur le seul navire de M. de Chaste, avaient été jetés par-dessus bord. (V. Ch. de la Roncière, t. IV.)

En mars 1586, le commandeur arme en Normandie dix grands vaisseaux qui, le mois suivant, s'emparent de l'île d'Oléron, détenue par les Calvinistes, sous le commandement d'Agrippa d'Aubigné. Le 30 juin, il est mis à la tête d'une escadre de 8 navires de guerre normands. Le 8 septembre, il se dirige sur La Rochelle ou sur Brouage. Sur le point d'attaquer Royan, il se voit arrêter dans ses desseins par l'apparition de quatre forts bâtiments anglais et va désarmer au Havre (1[er] novembre 1586). Le 10 avril 1589, il est promu vice-amiral de France. Gouverneur de Dieppe, il se bat pour le roi de Navarre

contre la Ligue et remet la ville à Henri IV. Le 19 avril 1591, il tombe avec six navires sur les corsaires ligueurs de la Somme. Le 4 décembre, il organisait une nouvelle expédition. Lorsque, dix ans après, M. de Champlain le visita à Dieppe, il le vit aussitôt témoigner un vif intérêt à ses découvertes. « M. de Chaste, dit-il, était un homme très honorable, bon catholique, grand serviteur de Henri III, qu'il servit dignement et fidèlement en plusieurs occasions signalées. »

Presque ruiné, le marquis de La Roche (V. ce nom), délègue ses pouvoirs à Pierre Chauvin (V. ce nom), qui est nommé lieutenant-général en Nouvelle-France, le 22 novembre 1599. Les Malouins protestent contre son monopole. Entre eux et Chauvin, le vice-amiral de Chaste est désigné comme arbitre (2 janvier 1602). Mais Chauvin meurt avant la promulgation de la sentence : sa commission passe au commandeur de Malte, qui voulut s'assurer par un rapport exact des garanties d'une entreprise aux Terres-Neuves. « Bien qu'il eût, écrit M. de Champlain, la tête chargée d'autant de cheveux gris que d'années, il voulait laisser à la postérité, par cette nouvelle entreprise, une marque très charitable en ce dessein et même s'y porter en personne, pour y vivre et mourir glorieusement. » Il envoya donc (13 mars 1603) Champlain et Du Pontgravé sur la **Bonne Renommée,** explorer le fleuve Saint-Laurent. On sait que Champlain le remonta jusqu'au Saut-Saint-Louis. Le 20 septembre, les explorateurs amenaient à Honfleur un groupe d'Iroquois et de Souriquois. « En cette entreprise, je n'ai remarqué aucun défaut, pour avoir été bien commencée. » Mais le commandeur était décédé le 12 mai et il eut pour continuateur le sieur de Monts. En 1593, il avait avancé à Henri IV la somme de 96.000 livres. Il fut inhumé dans l'église des Minimes, les funérailles étant faites aux frais du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen et son parent.

En 1827, M. de Viel-Castel, sous-préfet de Dieppe, fit retirer de l'église profanée, le cercueil de plomb du commandeur et fit transférer ses restes à l'église Saint-Rémi, à côté du cercueil d'un autre gouverneur, Philippe de Montigny. Sur une table de marbre noir, on lit encore l'inscription suivante :

Ici reposent
EMAR DE CHATTES
mort en M. DC. III
et
PHILIPPE DE MONTIGNY
mort en M. DC. LXXV
Tous deux
Gouverneurs de Dieppe

La vraie orthographe du nom du commandeur est celle qu'il signait de sa main: **Aymar de Chaste.**

Bibl. — Ch. de la Roncière, *Hist. de la Marine fr.*, t. IV, Paris, 1910; M. Asseline, *Antiq. et chron. de Dieppe*; J.-E. Roy, *Rapp.*, Ottawa, 1911; N.-E. Dionne, *Samuel de Champlain*, t. I, Québec, 1891; H. P. Biggar, *The Early Trad. Co. of New France*, Toronto, 1901; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHASY (M. de), neveu de M. de Tracy, officier non classé au régiment de Carignan, en garnison au fort Sainte-Anne.

Le 19 juillet 1666, quelques officiers du fort, situé sur l'île Lamothe, à l'entrée du lac Champlain, allèrent à la chasse. En remontant un cours d'eau, près de l'île, ils furent attaqués par un parti d'Agniers : M. de Chasy et le capitaine de Travecy furent tués et quatre autres, parmi lesquels M. de Leroles, cousin de M. de Tracy, faits prisonniers. Le 22 du même mois, le notaire Romain Becquet fit l'inventaire des effets laissés par le défunt : l'acte en a été conservé.

Aujourd'hui, sur la voie ferrée **Hudson and Delaware,** non loin de la frontière canadienne, un village du nom de **Chazy** s'élève à l'embouchure d'une rivière qui porte le même nom.

Bibl. — P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 3e série, Lévis, 1922.

CHATEAUFORT (Marc-Antoine Bras-de-Fer, sieur de), chevalier de Malte, lieutenant-gouverneur provisoire, commandant. — **Châteaufort,** seigneurie en Bretagne; bourg en Seine-et-Oise.

Quelle que soit la date de son arrivée à Québec, le chevalier fut proclamé lieutenant-gouverneur, « au sortir des devoirs funèbres rendus à Champlain le 25 décembre 1635 ». Les Messieurs de la Compagnie des Cent Associés avaient remis au Père Paul Le Jeune des lettres préalables, « qui furent ouvertes et lues en présence du peuple en l'église ». (V. **Relat** de 1635.) Le 29 décembre, le lieutenant-gouverneur faisait afficher à un poteau devant l'église la défense de blasphémer, de s'enivrer, de manquer la messe les dimanches et jours de fêtes; l'on y attacha même un carcan et l'on plaça un chevalet ou **cheval de bois** pour exposer les délinquants, couchés avec des boulets attachés aux pieds : le 6 janvier 1636, on y mit, en effet, un homme convaincu d'ivrognerie et de blasphème. Le 31 décembre, son autre acte administratif fut la confirmation de la seigneurie de Beauport faite à Robert Giffard (V. Bull. des Rech. hist., année 1903). Le 12 juin 1636, après le chant solennel du **Te Deum,** M. de Châteaufort, « qui tenait la place de feu

M. de Champlain, vint présenter à M. de Montmagny les clefs de la forteresse ». (V. **Relat.** de 1636.)

M. de Châteaufort fut aussitôt nommé gouverneur des Trois-Rivières ou commandant du poste naissant. Les registres y ont consigné son nom, dès le 28 août 1636 jusqu'au 6 février 1638. Les **Relations** le montrent bienveillant envers les Sauvages, tenant au baptême leurs enfants, faisant inhumer avec solennité *un pauvre Huron*, demandant raison aux Montagnais et aux Abénaquis de leur insoumission aux ordonnances. Tombé malade en septembre 1636, il reçut la communion du Père Le Jeune. Après 1638, il dut rentrer en France.

Bibl. — Les Relat. des Jés., 3 vol., Québec, 1858; N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, ib., 1906; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CHATEAUGUAY (Louis Le Moyne, sieur de) (1676-94), garde marine, enseigne. — **Châteauguay,** bourg actuel dans le Puy-de-Dôme; nom probable d'une terre normande appartenant à la famille Le Moyne.

Le dixième des enfants de Charles Le Moyne de Longueuil (V. ce nom), il naquit à Ville-Marie le 4 janvier 1676, y suivit le cours primaire et opta pour les troupes de la marine. Le 3 février 1693, M. d'Iberville écrit qu'il a sollicité deux brevets de gardes-marine pour ses deux frères qu'il emmène au Port-Nelson : « L'un s'appelle de Châteauguay, âgé de 17 ans, qui a toujours été avec lui à la baie du Nord, depuis cinq ans, et capable lui seul de conduire un vaisseau pour ce qui regarde le pilotage et le commandement; le second, d'enseigne qui est de Bienville, âgé de 13 ans. »

Le Père Marest (V. ce nom), aumônier de l'expédition, a narré dans son **Journal** la fin du jeune héros, lors du siège de Port-Nelson. M. de Châteauguay était allé faire le coup de feu vers le fort anglais, pour amuser l'ennemi et lui ôter la connaissance de notre embarras. S'étant trop avancé, il fut blessé d'une balle qui le perça de part en part. L'on crut d'abord que la blessure n'était pas mortelle; l'on fut vite détrompé, car ayant reçu les sacrements, il mourut le lendemain, 4 octobre 1694. « M. d'Iberville fut extrêmement touché du décès d'un frère qu'il aima toujours tendrement. »

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. III, Paris, 1895; Arch. can., F. 13, Ottawa, 1694-95; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHATEAUGUAY (Antoine Le Moyne, sieur de) (1683-1747), frère du précédent et successeur de son titre, garde de la marine, enseigne, lieutenant, commandant, lieutenant de roi, gouverneur de la Martinique, puis de la Guyane, ensuite du Cap-Breton.

Le quatorzième enfant de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil (V. ce nom) et de Châteauguay, il fut baptisé à Ville-Marie, le 7 juillet 1683. Entré avec ses frères dans la marine, il était admis dans les rangs des gardes, en 1698, à Rochefort. Son nom ne paraît point à côté de ceux de ses frères d'Iberville et de Bienville, dans le voyage de la découverte des bouches du Mississipi; mais il prit part avec eux à la seconde expédition : il remonte le fleuve jusqu'aux Natchez, à la fin de mars 1700. Sans être du nombre des officiers de bord, en 1702, il paraît à côté de son frère de Sérigny dans la navigation des felouques, à la baie de Mobile et autour des îles environnantes, les premiers jours de janvier. Le 7 mars, il a la charge avec M. de Bécancour, enseigne en second de **la Renommée**, de ravitailler le fort espagnol de Pensacola.

Le 17 juin 1703, le ministre informe M. d'Iberville que « Sa Majesté a accordé aux sieurs de Volezar et de Châteauguay les brevets d'enseigne, à condition de lever et d'équiper chacun une compagnie de 50 hommes ». Selon la **Relation** de Pénicaut (V. ce nom), « des traiteurs, au nombre de 24, venus vendre leurs fourrures à Mobile, s'offrent d'aller en guerre contre les Alibamons avec les sieurs de Bienville et de Châteauguay : ils leur tuèrent 15 hommes ».

En 1707, M. de Châteauguay se rend avec un détachement à Pensacola reporter au gouverneur les farines prêtées en 1706. Au retour, « son traversier secourut M. de Saint-Maurice, capitaine de la Martinique, dont le **Saint-Antoine** fit naufrage près de l'île **Dauphine** : il avait perdu 50 hommes de l'équipage, qui moururent de faim et de froid. M. de Châteauguay put recueillir environ 45 survivants, envoya ses hommes chercher à bord 40.000 piastres et tout ce qu'il put sauver du vaisseau, remit l'argent au capitaine, ramena les naufragés à Mobile, où ils séjournèrent longtemps attendant une occasion favorable ». En 1708, ayant réuni un parti de 120 guerriers, il alla châtier les Alibamons, leur tuant 30 hommes, en blessant 7, en capturant 9. Partout il était hardi et brave. Mais il eut à souffrir du voisinage et des dénonciations de l'ordonnateur, sieur de la Salle (V. ce nom), hostile à la famille Le Moyne et aux Canadiens.

Le 31 décembre 1717, M. de Châteauguay fut doté du brevet de commandant des troupes de la marine et de second lieutenant de roi, le 13 avril suivant (V. Heinrich). Le 20

janvier 1719, la guerre éclatait entre la France et l'Espagne : le Mississipi seul devait être l'enjeu de la lutte. Le 20 avril suivant, M. de Sérigny arrivait à l'île Dauphine avec les frégates **le Maréchal-de-Villars** et le **Philippe**, ayant l'ordre d'enlever aussitôt la place de Pensacola : il fallait devancer les Anglais, nos nouveaux alliés. Le 12 mai, les deux frégates, ainsi que **le Comte-de-Toulouse** appareillaient, M. de Bienville suivant avec quatre chaloupes montées par 80 hommes. Le long de la côte, à partir de Mobile, M. de Châteauguay s'avançait à la tête de 60 combattants et de quelques centaines de Sauvages. Retardé par le passage des rivières et des lagunes, il n'arriva qu'après la reddition de la place, enlevée par la flotte. Ses deux frères, de Sérigny et de Bienville, le constituaient commandant de la nouvelle garnison. Les clauses de la capitulation stipulaient que les Espagnols capturés dans le fort seraient conduits à La Havane sur les navires français : la détresse de la Louisiane rendait nécessaire et opportune cette dangereuse convention. **Le Maréchal** et **le Comte** venaient à peine d'y aborder que toute une flotte espagnole les venait cerner. Sabre et pistolet au poing, les officiers espagnols envahissent les vaisseaux, les livrant au pillage des prisonniers et débarquant les équipages français : acte d'insigne félonie. Le gouverneur de La Havane, les ayant remplacés par des équipages espagnols, rallie les deux bâtiments français à deux frégates espagnoles et les renvoie à Pensacola. Le 7 août, cette escadre s'empare de l'île **Sainte-Rose**, où aussitôt 50 soldats désertent à l'ennemi. M. de Châteauguay résolut de résister énergiquement : mais ses hommes s'y refusèrent aussi obstinément : forcé par cette lâcheté, il dut capituler avec les honneurs de la guerre. La garnison devait être conduite prisonnière en Europe, mais les soldats devenant transfuges, il fut à peu près le seul avec ses officiers à subir la peine du départ. Cependant, avant de partir, les Espagnols voulurent assiéger l'île **Dauphine**, menaçant même de ne point épargner M. de Châteauguay (18 au 26 août). Ils subirent un échec complet. En 1720, l'officier rentrait de La Havane avec les autres prisonniers de Pensacola : les captifs avaient tant souffert, même de la faim, maltraités par le gouverneur lui-même, qu'ils aspiraient vers la misère de leur colonie louisianaise. M. de Châteauguay reprit alors ses fonctions de lieutenant jusqu'en juillet 1726, époque de la destitution de M. de Bienville : M. de Diron d'Artaguette lui succédait.

En 1727, il était nommé lieutenant de roi à la Martinique et y séjourna l'espace de dix ans. Le 1er juillet 1737, il reçut la commission de gouverneur de la Guyane, charge qu'il accomplit jusqu'en 1744.

Retourné en France, le roi le choisit, le 1er janvier 1745, comme gouverneur du Cap-Breton ou Ile-Royale. Mais, le 16 juin suivant, Louisbourg, le boulevard de l'île, tomba aux mains des Anglo-Américains. Il mourut le 21 mars 1747, à Rochefort, où était décédé en 1734 son frère de Sérigny.

Dans sa récente **Epopée Canadienne**, M. de la Roncière a noté que « un Châteauguay, devenu cacique (chef) des Caraïbes de l'île Saint-Vincent (Antilles) viendra en 1779 avertir le comte d'Estaing que les Caraïbes se donnent à la France » : allusion à un descendant sans doute.

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. IV-VI, Paris, 1889; P. Heinrich, *La Louisiane sous la Comp. des Indes*, ib., 1907; H. Garneau, *Hist. du Can.*, ib., 1913; Arch. can., *Rapp. de 1704*, Ottawa; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CHATEAUGUAY (Bataille de). La rivière de ce nom prend sa source dans l'est du comté de Franklin (E.-U.) et se jette dans le Saint-Laurent un peu au-dessus de Caughnawaga, après un parcours de 75 milles.

Le champ de bataille était situé à environ six milles de la dernière localité. Le général américain, Wade Hampton, avait concentré, en octobre 1813, 7.000 combattants sur la frontière aux alentours de Châteauguay. Le colonel de Salaberry (V. ce nom) commande les troupes canadiennes, avec le colonel Macdonell en tête de celles de la réserve. Les Américains ont les leurs appuyées par la cavalerie et l'artillerie légère; M. de Salaberry n'a à leur opposer que 300 voltigeurs, 200 Indiens dans les bois, 600 miliciens du corps de réserve. Le 25 octobre, l'ennemi engage la colonne Purdy au passage du gué sur la rive méridionale de la rivière, permettant au corps des troupes de frapper sur l'autre rive. Les 1.500 hommes de Purdy s'apprêtent le long du gué et prêtent le flanc aux Canadiens qui les fusillent avec furie. Le général Izard se tourne vers le centre, où le colonel de Salaberry lui tient tête, pendant que les Indiens frappent en tirailleurs la colonne entière. Au signal convenu du clairon, le colonel Macdonell (V. ce nom), répondant à son chef, tombe aussi sur les troupes de Purdy, qui se sentent isolées du corps d'armée : aussitôt la débandade s'accentue; les soldats d'Izard se heurtent au parapet d'arbres qui protège le centre des voltigeurs, se retournent et s'enfuient. La victoire reste aux Canadiens; et Montréal est sauvé par une poignée de héros, qui se sont battus un contre cinq, le 26 octobre (V. **Invasion améri-**

caine). Châteauguay a servi de Thermopyles au Canada.

BIBL. — W. Wood, *Can. and Prov.*, t. III, Toronto, 1914; Bull. des Rech. hist., *tabl. gén.*, 1925; *Le Monde illustré*, Montréal, 1904.

CHATELLENIE, office et juridiction de l'ancien officier, appelé châtelain; le nom désigna, en France, de simples officiers, chargés par les barons féodaux d'exercer à leur place le pouvoir civil et militaire, dans les forteresses de leurs domaines : les châtelains royaux avaient les mêmes attributions dans le domaine de la Couronne.

La **Châtellenie de Coulonge** fut créée, le 9 avril 1657, en faveur de M. Louis d'Ailleboust. La Compagnie de la Nouvelle-France, désirant reconnaître les bons services qu'elle a ci-devant reçus et ceux qu'elle espère ci-après recevoir du sieur d'Ailleboust, écuyer, directeur de la traite de la Nouvelle-France, — **à ces causes** elle a érigé et érige la terre de Coulonge, sise à une lieue de Québec, ses circonstances et dépendances, en titre de châtellenie, avec justice haute, moyenne et basse, suivant la coutume de Paris... : la consistance des terres de Coulonge, bornées à l'orient du grand fleuve Saint-Laurent, à l'occident des terres de la côte Sainte-Geneviève, au septentrion du ruisseau Saint-Charles et au midi des terres appartenant aux Sauvages et aux Mères Ursulines.

BIBL. — P.-G. Roy, *Les Pet. Choses de notre Hist.*, 1re série, Lévis, 1919; E. Gagnon, *Feuilles volantes*, Québec, 1910.

CHAUDIERE (Rivière, Saut, Bassin de la), cours d'eau qui prend sa source à la hauteur des terres qui séparent le Vermont et le Maine (E.-U.) de la Beauce.

Il sort du lac Mégantic et se déverse, après un parcours de 107 milles, dans le fleuve Saint-Laurent, à 3 milles en amont de la rivière Etchemin. Probablement c'est la **rivière Bruyante** dont parle Champlain, nom qu'il portait certainement en 1636; plus tard on le nomma **la Chaudière.** Sa largeur varie de 400 à 600 pieds; en certains endroits le cours se rétrécit à la distance d'un jet de pierre. Ses bords présentent les aspects les plus variés : parfois s'élevant à pic en massifs arides, parfois s'arrondissant en collines boisées. En traversant les paroisses Saint-Joseph, Saint-François, Sainte-Marie, Saint-Bernard, ils s'abaissent en vallées et forment des îles aux riches pâturages. La partie qui traverse la Beauce s'appelait jadis **Méchatigan** (rivière ombreuse), devenu ensuite **Satigan, Saint-Igan.** Cinquante cours d'eau, cent ruisseaux, vingt lacs se déversent dans la Chaudière, entre autres, **la Famine, Gilbert** ou **Touffe des Pins,** rivière du **Loup,** etc., leurs eaux roulent des pépites d'or et l'on extrait du quartz aurifère.

A 4 milles de son embouchure, la Chaudière tombe en cataracte : c'est **le Saut.** Son lit y mesure 400 pieds de largeur et la masse liquide se jette de 130 de hauteur. Des rochers séparent la cascade en trois bras et les nappes blanchies vont rebondir dans le **Bassin** en soulevant une buée, semblable à la vapeur d'une vaste **chaudière** en ébullition et en remplissant l'air de sauvages clameurs. Après une course d'environ deux milles, elles s'en vont apaisées dans le bassin Chaudière et confluent au Saint-Laurent.

Historiquement, en 1753, l'on tenta d'y faire hiverner les bâtiments : **le Caméléon** y périt à la débâcle du printemps. La vallée de la Chaudière fut jadis la voie naturelle par où les Sauvages de l'Acadie se rendaient à Québec. C'est cette voie que M. d'Iberville proposa pour envahir Boston. L'hiver de 1690, M. de Portneuf la suivit avec ses batteurs d'estrade en Nouvelle-Angleterre. M. de Bougainville ne voulait pas laisser les colons défricher les plaines de la Beauce, afin d'y maintenir un impénétrable rideau de forêts entre Anglais et Français. En 1761, le gouverneur Murray *fit explorer* la Chaudière jusqu'à ses sources. En 1775, le général Arnold (V. ce nom) suivit avec son armée cette route naturelle d'invasion. Pour parer à un tel retour d'audace, le gouvernement fit jeter, en 1776, sur le cours de la Chaudière, une chaîne de fortins jusqu'à la frontière du Maine.

En 1829, il inaugura le système des grandes routes : le chemin de Kénébec, qui commence à la Chaudière et longe la berge droite de la Rivière-du-Loup, traverse un pays accidenté et sauvage. En 1830, plusieurs citoyens de Boston et du Maine vinrent en voiture jusqu'à Sainte-Marie de Beauce, pour y féliciter M. Charles Taschereau, le principal instigateur de l'entreprise. Le chemin de fer **Québec-Central** longe les rives de l'Etchemin et de la Chaudière.

BIBL. — Jos.-Edm. Roy, *Hist. de la Seign. de Lauzon*, Introd., Lévis, 1897.

CHAUMONOT (Pierre-Joseph-Marie) (1611-93), prêtre de la Compagnie de Jésus, missionnaire des Sauvages.

Né le 9 mars 1611 d'une famille pauvre de vignerons, dans un petit village de Bourgogne, il entra dans la Compagnie de Jésus à Rome, le 18 mai 1632. Dès le bas âge, on l'envoya à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) chez son oncle, rigide prêtre du vieux temps, qui

le prépara à la cléricature. Après quelques années, il déroba quelques sous et s'enfuit avec un camarade : il se fit vagabond et mendiant, traversant la Savoie, la Lombardie, l'Ombrie où un docteur en droit de Terni l'employa comme laquais et lui fit lire la **Vie des Saints.** Aussitôt impressionné, il veut tour à tour devenir Carme, Récollet, Capucin. De nouveau mendiant, il arrive à Rome et se donne aux Jésuites : il devient novice, scolastique et prêtre, après avoir professé la grammaire à Fermo (1635-37).

En 1639, il demande les missions du Canada et aborde à Québec le 1er août; il part, le mois suivant, au pays des Hurons. Il y travailla sous les Pères Ragueneau et Daniel et se rendit maître de la langue avec une étonnante facilité. Avec le P. de Brébeuf, il passe cinq mois chez les Neutres qui le menaçaient de mort à chaque bourgade, soumis aux pires tortures morales et aux plus dures privations corporelles (1640). Dans la suite, il se livre aux travaux de l'apostolat à Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Michel, à la Conception, où il se trouve, à la dispersion des Hurons, en 1649. Le groupe de ses néophytes se retira d'abord à l'île Saint-Joseph — aujourd'hui île de la Charité — au lac Huron. Mais au printemps suivant, l'exode a lieu par l'Ottawa vers Québec; en mars, les réfugiés s'établissent à l'île d'Orléans, sur une réserve achetée à Eléonore de Grandmaison. Ainsi le P. Chaumonot se trouva à la tête d'une chrétienté d'environ 400 exilés, qui fut accrue bientôt de 200 âmes.

En 1655, le Jésuite accompagna le Père Dablon à la mission iroquoise d'Onondaga, où il se dévoua l'espace de trois années. Revenu à Québec, il reçut de nouveau la charge de la mission huronne, qu'il dirigea durant 35 ans, à part deux absences, l'une à Québec (1663-64) et l'autre au fort Richelieu (1664-66) en qualité d'aumônier de la garnison. Durant l'automne de 1692, son grand âge l'obligea à se retirer à la résidence de Québec, où il mourut, accablé d'infirmités, le 21 février 1693.

Par ordre émanant de ses Supérieurs, le P. Chaumonot écrivit son **autobiographie** en 1688, qui a été conservée. Mais il est surtout estimé par ses ouvrages en langue huronne, que nul missionnaire n'a jamais su et approfondi, à l'égal de son talent et de son éloquence. M. Wilke a traduit en anglais sa grammaire huronne, écrite en latin et publiée en 1831 par la **Société littéraire et historique de Québec.**

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv.-Fr.*, t. I, Paris 1895; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. 18, Cleveland, 1901; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHAUMONT (Nicolas-Augustin Guillet, sieur de) (1695-1765), notaire royal et écrivain du roi. — Les buttes **Chaumont** sont aujourd'hui enclavées dans Paris.

Antoine, époux de Marie-Louise Esprit, était originaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris : leur fils Nicolas naquit en 1695. Le 6 novembre 1721, il épousa à Montréal Marie-Catherine Legras, née en 1684 et veuve d'Antoine Barsalou, laquelle mourut sans postérité, le 6 février 1737; en secondes noces, Félicité d'Ailleboust des Musseaux (V. ce nom), le 27 juin 1737, née en 1706, qui lui donna huit enfants, entre autres :

Joseph, né le 15 avril 1739, marié le 15 avril 1765 à Marie-Catherine d'Ailleboust, continuateur de la lignée;

Anne-Antoinette, née le 2 mai 1744, mariée le 12 mai 1777 à Guillaume Labat, à Terrebonne.

Bibl. — AEg. Fauteux, *La Fam. d'Ailleb.*, Montréal, 1917.

CHAUMONT (Joseph Guillet, sieur de) (1739-96), fils du précédent, juge de paix et coseigneur de Boucherville.

Le 15 avril 1765, il épousa à Terrebonne sa cousine germaine Marie-Catherine d'Ailleboust de Manthet des Musseaux, qui mourut, le 27 décembre 1796, mère de quatre enfants, entre autres :

Joseph, qui épousa à Terrebonne, le 5 novembre 1798, Victoire Viger, mère, le 27 juin 1800, de Joseph, le continuateur de la lignée;

Marie-Louise, mariée le 14 novembre 1797 à Jean-Baptiste-Jérémie Testard de Montigny (V. ce nom).

Bibl. — AEg. Fauteux, *La Fam. d'Ailleb.*, Montréal, 1917; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CHAUSSEGROS DE LERY (Gaspard-Joseph) (1682-1756), ingénieur, capitaine, chevalier de Saint-Louis. — **Léry,** bourgs de la Côte-d'Or et de l'Eure.

Fils de Gaspard, ingénieur du roi, et d'Anne de Vidal, natif de Notre-Dame de Toulon, il naquit le 13 octobre 1682 et entra dans le service. En 1706, il prit part au siège de Turin comme ingénieur, à la suite de l'armée, et aide de camp du marquis de Vibray, lieutenant-général des troupes, et y fut blessé. Après cette campagne, il suivit sur les côtes d'Ecosse l'escadre du marquis de Forbin et fut admis ensuite, avec le grade de capitaine, dans le régiment de Sault.

En 1716, le Conseil de la Marine l'envoyait au Canada « pour faire les plans des ouvrages déjà faits à Québec et de ceux qui restaient à faire ». Le 13 octobre 1717, il épou-

sait à Québec Marie-Renée Le Gardeur de Beauvais (V. ce nom). Il avait reçu du ministre un mémoire détaillé concernant les fortifications et d'autres édifices publics. Les ordres vinrent, en 1717, de couvrir aussi Montréal d'un mur de défense. Mais les ressources du Régent servant à d'autres fins en France, on lui ménagea les versements; néanmoins on lui ordonna d'entourer les Trois-Rivières d'une enceinte fortifiée. Puis en 1726, à la mort de M. de Vaudreuil, le baron de Longueuil, chargé de l'intérim, lui enjoignit de construire la maison de Niagara, ainsi qu'un fort à la Pointe-à-la-Chevelure. Faute de ressources de la part du roi, M. de Léry s'appliqua à encourager les usines et les chantiers de construction, afin de se procurer les matières premières : ardoisières, forges du Saint-Maurice. Le 17 mai 1741, M. de Maurepas lui annonçait que Sa Majesté lui accordait la croix de Saint-Louis, se rendant aux vœux des administrateurs coloniaux. M. de Léry agrandit la cathédrale et proposa avec succès la construction de deux corps de casernes. Pendant quarante années, il se livra sans répit à tous les travaux que lui avait demandés la Cour.

En 1733, il avait obtenu, sur la rivière Chambly, une concession de deux lieues de front sur trois de profondeur. C'est à son exploitation qu'il consacra les dernières années de sa vie. Il mourut à Québec le 23 mars 1756.

Son épouse, décédée le 4 décembre 1743, lui avait donné dix enfants, dont quatre enlevés à la fleur de l'âge :

Marie-Madeleine, née en 1723, mariée en 1751 à Louis Le Gardeur de Repentigny (V. ce nom);

Louise-Madeleine, née en 1726, mariée en 1747 à Michel Chartier de Lotbinière (V. ce nom);

Antoinette, née en 1728, Religieuse à l'Hôpital-Général de Québec, décédée en 1827;

Marie-Gilles, née en 1732, mariée à Jean-Marie, fils de Gabriel-Alexis Landrieff des Bordes, conseiller du roi, et de Marguerite Mercier; il était commissaire de la marine et fit bénir son union à Montréal, le 25 juin 1761, et alla ensuite s'établir à Tours.

BIBL. — V. ci-après.

CHAUSSEGROS DE LERY (Charles) (1728-67), fils cadet du précédent, cadet, enseigne, lieutenant, capitaine.

Né à Québec le 1er janvier 1728, baptisé seulement le 16 mai 1729, il entra dans les troupes de la marine en 1740, en qualité de cadet, et reçut une expectative d'enseigne le 1er avril 1744; enseigne en second en 1745, enseigne en pied en 1750, lieutenant le 1er mai 1750, il fut promu en 1764 capitaine dans les troupes de la Guyane. N'ayant encore que dix-huit ans, il prit part en 1746 à l'expédition de M. de Ramezay en Acadie et se fit remarquer par son courage. M. de la Jonquière ayant pris le commandement à la mort du duc d'Anville (V. ce nom), le jeune enseigne le suivit à Port-Royal. L'année suivante, il fit la campagne des Mines sous les ordres de M. de Villiers et se trouva au combat où les troupes anglaises furent défaites.

En 1750, il concourut à l'établissement du fort Beauséjour, ainsi qu'à celui de Gaspareaux, dont il eut le commandement une partie de l'année. De retour à Québec, on l'envoya au fort Duquesne; puis on l'associa à son père pour travailler aux fortifications de la capitale. En 1758, au retour d'une expédition au lac Erié, il retourna en Acadie et fut l'un des défenseurs de l'Ile-Royale. Fait prisonnier à Louisbourg, il fut conduit en Angleterre, d'où il gagna la France. Par ordre du ministre Berryer (V. ce nom), il s'embarqua, le 11 avril, à Bordeaux sur **la Fidélité** commandée par le capitaine Canon. Après dix-huit jours de mer, le vaisseau sombra : il fut l'un des dix-huit sauvés du naufrage. Rendu à Rochefort, il prit du service à bord de **la Cunégonde.** Après une campagne de dix mois, il fut fait capitaine. C'est alors qu'il partit pour Cayenne, et il mourut des fièvres, en 1767, à Couroux.

BIBL. — V. ci-après.

CHAUSSEGROS DE LERY (Gaspard-Joseph) (1721-97), frère aîné du précédent, sous-ingénieur, ingénieur militaire, commandeur d'artillerie, enseigne, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis, conseiller législatif et exécutif, seigneur de Gentilly et autres lieux.

Né à Québec le 20 juillet 1721, il entra jeune encore dans le génie comme sous-ingénieur; il traça, à dix-huit ans, la route que devait suivre le détachement dirigé contre les Chicachas en 1739. En mai 1743, M. de Beauharnois le charge de conduire un détachement à Saint-Frédéric, de mettre le fort en état de défense, d'y achever la prison et de prendre au fort Chambly l'artillerie qu'il jugerait nécessaire à ce dessein. Puis on le requiert pour opérer des améliorations à la défense de Montréal et de Chambly. En 1746, il mena un parti de guerre contre les Anglais et leurs alliés Agniers et Loups. En 1748, il s'employa à développer le fort Saint-Jean de Richelieu. L'année suivante, on lui a donné l'ordre de prendre connaissance exacte de tout le littoral des lacs, à partir de Montréal jusqu'au Détroit et d'en faire un

rapport circonstancié : l'on possède encore le **Journal** de l'excursion. Le 17 octobre 1749, M. de la Jonquière le nommait commandant de l'artillerie et l'envoya par mer à Beauséjour en vue d'en assurer la défense, ainsi que celle de Gaspareaux.

A cette époque, il devint officier dans les troupes : enseigne en 1748 et lieutenant, la même année. M. de la Jonquière le députa à Versailles pour expliquer à la Cour les agissements des Anglais contre l'Acadie française (1751-52). En juillet, il s'embarqua à Rochefort à bord de **la Sultane,** qui aborda à Louisbourg en octobre; il visita l'île Saint-Jean et l'Acadie. Le 24 septembre 1753, il épousa à Québec Marie-Louise Martel de Brouage. En 1754, M. de Léry conduisit douze canots à Niagara et y passa l'hiver. En février 1755, M. de Contrecœur l'appela au fort Duquesne et M. de Villiers le rappela à Niagara. Dès cette époque, il eut dans la personne du gouverneur de Vaudreuil un ami et un protecteur. Celui-ci le manda à Montréal le 9 février 1756, le destinant « à une expédition pressante qui lui fera beaucoup d'honneur »; il lui donne d'amples instructions avec le commandement des troupes appelées à marcher, par Lachine et la Présentation, contre deux entrepôts anglais, « l'un à environ 30 lieues de Chouaguen gardé par 100 hommes, l'autre à une lieue et demie du premier ayant 40 autres ». Il s'agissait secrètement de l'expédition contre le **fort Bull** (V. ce mot), afin d'intercepter l'attaque de notre fort Niagara. M. Dussieux (**Le Can. sous la domination française**) affirme que « M. de Léry, le 27 mars, enleva un fort près de Chouaguen, passa la garnison au fil de l'épée, prit une quantité considérable de poudre et de vivres et fit sauter le fort ». Le 3 octobre, le marquis de Montcalm le chargea de se rendre avec un détachement au fort Saint-Frédéric, afin d'aller reconnaître l'ennemi qui avait paru sur les bords du lac Champlain. Le 20 juin 1757, M. de Vaudreuil adresse à M. de Léry, qui venait d'être fait capitaine (1er mai), des instructions relatives aux travaux à faire aux fortifications de Québec; en juillet, le gouverneur lui adjoignit M. de Montbeilliard, capitaine d'artillerie; puis il l'envoie organiser les troupes à Saint-Jean et lui donne ordre de se rendre à Carillon avec la dernière brigade : M. de Léry participe ainsi à la victoire. Le 20 janvier 1759, le ministre lui décerne la croix de Saint-Louis que les descendants ont conservée jusqu'à nos jours. Au mois de juin, M. de Léry se dévoue avec une intense activité à munir de retranchements les abords de Montmorency et de Beaupré, à stimuler l'enrôlement des habitants, jeunes et vieux : à la dernière heure, en septembre, il tombe blessé sur le champ d'honneur des Plaines d'Abraham et est soigné par sa sœur, Mère Sainte-Marie, à l'Hôpital Général. Il ne put s'embarquer sur les vaisseaux en 1760. Mais le 3 août 1761, on lui signifia l'ordre de partir.

Toutefois, il obtint un délai, en signant le 10 octobre l'engagement « sur sa parole d'honneur, de ne point servir jusqu'au règlement des difficultés entre les deux Couronnes ».

L'année suivante, il se détermina à passer en France avec sa famille et s'embarqua au printemps. Ayant visité ses parents et ses amis de Paris, il se rendit à Londres, où il fut présenté à George III qui, à la vue de son épouse, lui fit ce compliment : « Madame, si les dames canadiennes vous ressemblent, j'ai vraiment fait une conquête. » Dans l'automne de 1764, il revint au pays, muni d'un laisser-passer de M. de Choiseul. En 1775, Guy Carleton l'appela à siéger au Conseil législatif. Le 7 septembre 1782, le secrétaire du Conseil de la Marine de Versailles lui assurait que Sa Majesté lui accordait une pension de 600 livres. En 1784, M. de Léry devint membre du Conseil exécutif; puis, du Conseil législatif, de 1792 au 11 décembre 1797, jour de son décès. Il était seigneur de Gentilly et autres lieux.

Son épouse décéda le 27 décembre 1793, lui ayant donné, selon l'abbé Daniel, dix-huit enfants, dix garçons et huit filles, dont onze moururent en bas âge. Les survivants furent :

Marie-Angélique, née en 1758, mariée en 1784 à Jean-Baptiste Couillard (V. ce nom);

Catherine, mariée à Montréal le 3 novembre 1802 à Jacques-Philippe de Saveuse de Beaujeu (V. ce nom);

Alexandre-André-Victor, né à Québec en 1778, admis au barreau en 1808, rejoignit son frère en France, où il devint son aide de camp, le suivit dans plusieurs campagnes, fut promu colonel et suivit son régiment en Guadeloupe, où il mourut en 1818.

Bibl. — V. ci-après.

CHAUSSEGROS DE LERY (François-Joseph) (1754-1824), fils aîné du précédent, ingénieur militaire, lieutenant, chevalier de Saint-Louis, directeur des fortifications, général de brigade, inspecteur général, général de division, grand officier de la Légion d'Honneur, commandant en chef du génie, baron de l'Empire et vicomte sous la Restauration.

Il naquit à Québec le 11 septembre 1754 et suivit ses parents à Paris en 1761 : mis chez les Bénédictins, il apprit l'anglais et, à l'école académique de M. Berthaud, les sciences mathématiques et physiques. Le 1er fé-

vrier 1773, il fut admis à l'Ecole du génie à Mézières; ensuite, il fut successivement transféré à La Fère, à Port-Louis, à Brest, enfin, à la Martinique, à la Guadeloupe, à Tobago, îles qu'il mit en état de défense (1781-91) : il avait été promu dans l'intervalle lieutenant et chevalier de Saint-Louis (1780-1790). La Révolution inaugurait alors son œuvre de sang et de mort.

M. de Léry, ardent royaliste, s'attacha au grand homme d'épée qui voulut renverser l'anarchie et restaurer la France : désormais il fut l'homme d'action entre les mains de Napoléon. Successivement, il fut nommé chef de bataillon, sous-directeur des fortifications, général de brigade, inspecteur général, commandant en chef de l'armée de Hollande, général de division en Autriche dans la grande armée d'Austerlitz, grand officier de la Légion d'Honneur. Il commanda le génie en Italie, en Espagne (1813). En 1811, l'Empereur l'avait créé baron de l'empire avec une dotation en Westphalie. A la Restauration, le roi Louis XVIII lui conféra le titre de grand-croix et de vicomte.

Après les événements de 1815, M. de Léry alla fixer sa résidence à Annet, près de Clayes, en Seine-et-Marne, où il coula en paix les dernières années de sa carrière. « Tout ce qu'il n'employait pas de sa fortune au soutien du rang qu'il occupait était distribué en gratifications pour les soldats et en secours pour les officiers. » Il mourut le 5 septembre 1824.

En 1801, il avait épousé, Cécilia, fille du général François-Christophe Kellerman, duc de Valmy, maréchal de France, qui lui donna un fils, le 17 mai 1804.

Bibl. — V. ci-après.

CHAUSSEGROS DE LERY (Louis-René) (1762-1832), frère cadet du précédent, capitaine, aide-major, adjudant, grand voyer, député, major, conseiller législatif : tige de la branche aînée.

Né à Paris le 13 octobre 1762, il passa sept ans, ainsi que son frère François-Joseph, chez sa tante de Landrieff. Le 24 juin 1770, il revenait chez son père à Québec et étudia douze ans au petit séminaire. M. de Léry fit des démarches auprès de Carleton, de Haldimand, du prince Edouard de Kent pour le placer et n'y réussit point : le 26 août 1783, il l'envoya en France où son oncle de Repentigny le fit entrer, en janvier 1784, dans les gardes du corps du roi avec le grade de capitaine de cavalerie et servit jusqu'en 1789. Il passa alors en Allemagne sous les frères du roi : le 1er octobre 1791, il se trouvait à Coblentz. Puis il se rendit à Bruxelles et de là en Angleterre, où il séjourna jusqu'en avril 1794. Au mois de juin, il rentra au foyer. En 1798, Son Altesse Royale, le duc de Kent, le recommanda au général Prescott, qui le nomma capitaine du 2e bataillon du **Royal Canadien Volontaires** : trois ans après, il fut fait aide-major; le 4 mars 1805, adjudant; le 7 avril 1806, grand voyer pour le district de Montréal; le 5 mars 1810, major de la division de Boucherville; lieutenant-colonel en 1812. Le 9 février 1818, on le nomma conseiller législatif jusqu'à sa mort, le 28 novembre 1832 (V. J. Desjardins, **Guide Parlem.**, 1902).

Le 20 mai 1799, il avait épousé Charlotte de Boucherville, qui lui donna quatre enfants, entre autres :

Louis-René, né en 1802, marié en 1832 à Louise Mac Carthy, dont l'enfant mourut au berceau;

Charles-Auguste, né en 1813, émigré en Italie, où il s'est marié.

Bibl. — V. ci-après.

CHAUSSEGROS DE LERY (Gaspard-Roch-Georges) (1771-1831), frère du précédent sous-lieutenant, lieutenant, précepteur en Russie, chevalier de Saint-Louis.

Né à Québec le 22 décembre 1771, il fit ses études classiques et scientifiques au séminaire, se rendit à Paris en 1787, prépara en deux ans son entrée à l'Ecole du génie et fut nommé sous-lieutenant dans ce corps royal. Attaché à la dynastie des Bourbons, il suivit leurs partisans en juin 1792 et prit part à la campagne d'Allemagne et des Flandres; l'on a conservé sa correspondance, tracée dans son **Journal**. Nommé lieutenant en 1797, il se détermina à quitter l'armée. Ayant appris en 1799 le décès de son père, il expédia à la famille un acte de renonciation à la succession, en faveur de sa sœur Catherine et de son frère Alexandre-André-Victor. A Grodno, il accepta le préceptorat des enfants de la princesse Czetwertinska. Après la défaite de Waterloo et l'abdication de l'Empereur, le baron Louis l'autorisa, au nom de Louis XVIII, à porter la **décoration du lis**, en 1815; en 1817, il fut fait chevalier de Saint-Louis. L'Empereur russe lui confia l'éducation de ses deux enfants : ce qui le mena dans toutes les Cours de l'Europe. Il mourut célibataire à Grodno en 1831.

Bibl. — V. ci-après.

CHAUSSEGROS DE LERY (Charles-Etienne) (1774-1842), frère du précédent, quartier-maître-général, membre du Conseil exécutif et spécial, seigneur de Rigaud-Vaudreuil, tige de la branche cadette.

Né le 30 septembre 1774, contrairement à ses frères, il demeura au Canada. Durant la guerre de 1812, en raison de ses aptitudes aux affaires publiques, de sa modération et de son esprit d'équité, il fut choisi comme sous-quartier, puis quartier-maître-général des armées. Le 26 janvier 1826, on lui donna un siège au Conseil exécutif qu'il résigna en 1837; puis au Conseil spécial en 1838 : il mourut le 17 février 1842. Comme il était seigneur de la Beauce, lorsque l'on y découvrit de l'or en 1846, les siens obtinrent le monopole de l'exploitation par lettres patentes.

En 1799, il avait épousé Marie-Josephte, fille de l'honorable Fraser (V. ce nom) et de Marie-Claire Fleury d'Eschambault, laquelle fut mère de sept enfants, dont quatre moururent jeunes :

Charles-Joseph, né en 1800, seigneur de Rigaud-Vaudreuil et autres lieux, membre du Conseil exécutif, maire de Saint-François de Beauce et préfet du comté, décédé le 4 février 1864;

William, né en 1802, notaire de Québec, mort le 27 octobre 1842;

Alexandre-René, né en 1818, avocat en 1842, époux de Catherine-Charlotte Couillard.

Bibl. — Fr. Daniel, *La Fam. de Léry*, Montréal, 1867; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, 2 vol., Paris, 1913-20.

CHAUVEAU (Pierre-Joseph-Olivier) (1820-90), avocat, homme politique et de lettres, premier ministre, président du Sénat, surintendant de l'Instruction publique, shérif, commandeur de l'Ordre de Pie IX, officier de l'Instruction publique de France.

La famille est d'origine bordelaise. Fils de Pierre Chauveau et de Perrine N., Pierre, né en 1684, tonnelier, émigra au Canada encore jeune : le 22 août 1707, il épousa à Beauport Marie-Charlotte Lavallée, qui lui donna douze enfants, entre autres Charles et Claude. Le dernier, né à Charlesbourg en 1724, se maria à Québec, le 12 septembre 1747, à Catherine Filteau, qui fut mère de onze enfants. L'aîné Pierre, né en 1748, s'unit en 1774 à Marie-Anne Bellet dont le fils Pierre-Charles vit le jour le 12 juillet 1791.

Pierre-Charles épousa Marie-Louise Roy, qui donna naissance à Pierre-Joseph-Olivier, le 30 mai 1820. Orphelin dès le bas âge, l'enfant fut adopté par son oncle maternel, le juge Hamel. Il fit ses études au séminaire de Québec, de l'âge de neuf à seize ans, collabora au **Canadien** à dix-sept ans, étudia le droit au bureau de son oncle et le termina sous la direction de M. G. O'Kill Stuart. En 1841, il fut admis au barreau du Bas-Canada. Ayant débuté dans le journalisme en 1837-38, il se fit le correspondant de M. Frédéric Gaillardet, directeur du **Courrier des Etats-Unis.**

Le 12 novembre 1844, M. Chauveau brigua les suffrages des électeurs de Québec : il fut élu à une forte majorité contre M. John Neilson (V. ce nom). En 1848, il fut réélu par acclamation jusqu'en 1855. En 1849, il s'intéressa vivement à ses compatriotes exilés aux Bermudes. En 1851, M. Chauveau accepta le portefeuille de Solliciteur-Général dans le cabinet Hincks-Morin et le résigna en 1853 pour celui de Secrétaire-Provincial, sous l'administration MacNab-Morin (1854-55). La même année, on lui confia la charge de Surintendant de l'Instruction publique jusqu'en 1867. En 1866, il fut envoyé en Europe dans le dessein d'étudier les divers systèmes d'éducation de la jeunesse en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie.

Au début de la Confédération, M. Chauveau reçut la mission de constituer le premier ministère de la Province de Québec : premier ministre, il s'attribua le portefeuille de Secrétaire-Provincial, du 15 juillet 1867 au 27 février 1873, ayant été réélu au comté de Québec, le 27 août 1867, jusqu'au 25 février 1873. Il est alors promu sénateur et porté à la présidence jusqu'au 8 janvier 1874, date de sa démission en vue de se faire élire aux Communes dans le comté de Charlevoix: il fut battu par M. P. Tremblay et se retira de la politique.

M. Alexander Mackenzie le pria alors d'accepter la position de membre de la Commission du havre de Québec, dont il devint président. En 1877, M. de Boucherville le nomma shérif du district de Montréal, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort. En 1878, quand l'Université Laval y établit une succursale, M. Chauveau fut invité à prendre la chaire du droit romain et il succéda, en 1885, à M. Cherrier en qualité de doyen. En 1882, à la fondation de la Société Royale par le marquis de Lorne, il en devint membre, vice-président, puis président des deux sections. M. Chauveau mourut le 4 avril 1890.

Ses premières œuvres littéraires furent des poèmes satiriques, publiés dans les journaux de Québec : **Joies naïves, Donnacona, Sinite Parvulos, l'Insurrection,** etc. Sa correspondance politique au **Courrier des Etats-Unis** eut un tel retentissement qu'elle lui ouvrit la carrière parlementaire. Mis à la tête de l'Instruction publique, il devint le véritable fondateur des Ecoles normales qu'il rattacha à son administration : **Laval** à Québec, **Jacques Cartier** et **MacGill** à Montréal. En 1857, parut aux frais du gouvernement le **Journal de l'Instruction publ.** qu'il rédigea en personne

jusqu'en 1878. Il collabora simultanément à **l'Opinion publique**, à la **Revue européenne**, à **l'Avenir**. Outre ses discours de circonstances, où il excellait, il a publié : en 1853, **Charles Guérin**, roman de mœurs; en 1861, **Relat. du Prince de Galles en Amér.**; en 1876, **L'Instr. publ. au Can. et l'Abbé Holmes**; en 1877, **Souv. et Légendes**; en 1883, **F.-X. Garneau, sa vie et ses œuvres.**

M. Chauveau était chevalier de Saint-Grégoire, commandeur de l'Ordre de Pie IX, officier de l'Instruction publique de France, membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes. Il avait épousé à Québec, en 1838, Flore Massé, qui fut mère de plusieurs enfants, entre autres :

Henriette, mariée en octobre 1870 au lieutenant Glendonwyen et décédée aux Bermudes en décembre suivant;

Elisa, Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, décédée le 31 décembre 1875;

Honorine, mariée au docteur Vallée, professeur à Laval de Québec;

Pierre, assistant de son père à la rédaction du **Journ. de l'Inst. publ.**;

Alexandre, député, membre du Cabinet Henry Joly, magistrat de police, juge des sessions.

Bibl. — M. Bibaud, *Le Panth. can.*, Montréal, 1891; L.-O. David, *Biogr. et Portr.*, ib., 1876; Bull. des Rech. hist., 1925; *L'Album des Fam.*, Ottawa, 1882; *Album de l'Action cath., Québec*, 1923; The Makers of Can., Index. Toronto, 1911; Can. and Prov., ib., 1917.

CHAUVIN (Pierre de), sieur de Tonnetuit († 1603), maître de camp, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, capitaine de la marine, gouverneur de Honfleur, armateur, lieutenant général de la Nouvelle-France.

Natif de Dieppe, il appartenait à l'église calviniste. Au mois d'août 1583, il était maître de camp dans les troupes que commandait l'amiral de Chaste (V. ce nom) contre les Espagnols à l'île Terceire, l'une des Açores. De 1595 à 1603, il se fit armateur et il commanda en qualité de capitaine ses navires jusqu'au golfe et à Tadoussac. Gentilhomme de la Chambre du roi, il avait à la Cour de puissants amis et se recommandait aussi par de brillants états de service.

D'accord avec le sieur Du Pont-Gravé (V. ce nom), il réussit à obtenir, le 22 novembre 1599 les mêmes lettres patentes que le marquis de La Roche (V. ce nom) pour une période de dix années et malgré l'opposition des marchands de Saint-Malo, de Dieppe et de La Rochelle, le 3 janvier 1600. D'après M. de La Roncière, « il promit de mener outre-mer 500 colons par année : à l'entrée du Saint-Laurent, en vue des **Monts-Notre-Dame** où s'ouvre la brèche de Rolland, on procéda au baptême des colons néophytes avec les cérémonies burlesques qui marquent le passage de la Ligne. Ce fut le baptême de la Nouvelle-France. De l'année 1600, en effet, date notre premier poste au Canada ».

Au printemps de cette année, Pierre de Chauvin conduisit ses quatre navires : **le Don-de-Dieu, le Bon-Espoir, le Saint-Jehan, l'Espérance** à Tadoussac, « où ils faisaient — Du Pont-Gravé et le sieur de Monts étaient à bord — le trafic des pelleteries et castors avec les Sauvages ». (V. Champlain. V. 41). Il y laissa 16 hommes pour hiverner dans une cabane : onze moururent et tous auraient péri de faim, si les Montagnais ne les avaient recueillis et nourris.

« Dans l'intervalle, les Malouins ne manquèrent pas de reprendre contre le monopole de M. de Chauvin la défense de la liberté du trafic, en se réclamant de leurs relations presque séculaires avec les Sauvages. » D'ailleurs, même en l'année 1600, douze bâtiments normands; en 1601, vingt autres; en 1602, seize voiliers partirent pour le Canada, Cap-Breton, Gaspé, Canseau; en 1603, environ 80 vaisseaux ou barques appareillaient du Havre vers les bancs de Terre-Neuve.

Pierre de Chauvin mourut avant que le commandeur de Chaste, nommé arbitre du litige le 2 janvier 1602, eût mis d'accord les parties en partageant le monopole de la traite entre deux navires, l'un de Rouen et l'autre de Saint-Malo.

Bibl. — C. et P. Bréard, *Docum. relat. à la mar. norm.*, p. 66; H. P. Biggar, *The Early Trad. Co., Toronto*, 1901; Ch. de la Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. IV, Paris, 1910; H. Garneau, *Hist. du Can.*, ib., 1913; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHAUVREULX (Claude-Jean-Baptiste) (1706-60), prêtre, Sulpicien, vicaire, curé, missionnaire en Acadie.

Né à Orléans vers 1706, il fit ses études classiques à Paris, où il se fit admettre au Séminaire de Saint-Sulpice en 1722. Envoyé au Canada encore sous-diacre en 1728, il fut ordonné prêtre par Mgr Dosquet, le 23 septembre 1730, et nommé vicaire à Notre-Dame de Montréal (1730-31) : il passa l'année suivante en France (1732) et revint aussitôt. Désigné par ses Supérieurs pour les missions en Acadie, il monta le 15 octobre 1732 sur le **Rubis** qui le débarqua à Louisbourg. Curé de Piziguit (auj. Windsor) (1732-36), de Poboncoup (1736-39), du Cap-Sable, de la Hève, de Shubénécadie (1739-46), il desservait ensuite la Grand-Pré ou Rivière-aux-Canards (1746-55), ainsi que les postes des Micmacs. En 1753, « homme de médiocre capacité, ju-

dicieux pourtant, vertueux et fort zélé », il se détermina avec ses ouailles à la prestation du serment au gouverneur de Halifax, sans avoir eu égard à l'emprisonnement de l'abbé Girard. En septembre 1755, Lawrence le fit appréhender, ainsi que les missionnaires Daudin et Lemaire, les exposant tous trois sur la place d'armes aux moqueries et aux insultes de la populace de Halifax, les séparant à bord des voiliers qui les transportaient en France; mais auparavant, ils durent passer deux mois dans la rade de Portsmouth, attendant que, le 8 décembre, un transport, frété à leurs dépens, les débarquât à Saint-Malo. Retiré à Orléans, M. Chauvreulx y décéda vers 1760.

Bibl. — H. d'Arles, *Acadie*, t. II, Québec, 1918; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, XVIIIe siècle, t. II, Paris, 1906; Aug. Gosselin, *Hist. de l'Egl. du Can.*, t. II, Québec, 1911; H.-R. Casgrain, *Les Sulp. en Acadie*, ib., 1897; J.-B.-A. Allaire, *Dict. Biogr. du clergé can.*, t. I, Montréal, 1910.

CHAVIGNY (François de), sieur de Berthereau († 1651), membre du Conseil, seigneur de plusieurs concessions. — **Chavigny**, bourg actuel près de Nancy, dans la Meurthe.

Le véritable nom était Sandelesse : en 1588, à l'arrière-banc de Troyes, comparut Jacques, écuyer, seigneur de Berthereau, Chavigny, etc. François était natif de Créancey dans la Haute-Marne (Champagne). Le 4 décembre 1640, la Compagnie des Cent Associés faisait à M. de Chavigny et à son épouse Eléonore de Grandmaison trois concessions en Nouvelle-France : 1° deux arpents de terre à prendre dans le lieu désigné pour la ville et banlieue de Québec; 2° trente autres à prendre hors la banlieue; 3° une demi-lieue de terre en large à prendre le long du Saint-Laurent au-dessus et au-dessous de Québec.

Les deux époux s'embarquaient en 1641. Eléonore de Grandmaison était veuve d'Antoine Boudier, sieur de Beauregard, et n'avait que 19 ans, lors de son second mariage; en 1667, elle vendit à M. Chartier de Lotbinière les deux arpents de Québec. Tous deux s'établirent sur les trente arpents pris à Sillery, malgré le péril des incursions iroquoises. M. de Montmagny fit entrer M. de Chavigny dans son Conseil et le nomma son lieutenant durant ses absences de Québec. En 1642, le sieur de Berthereau faillit se noyer en face de Sillery. En 1646, il sollicita de la Compagnie une augmentation de son fief de Chavigny : on lui concéda, le 16 avril 1647, une autre demi-lieue; et, le 24 juin, M. de Montmagny y ajoutait deux arpents sur la route du Cap-Rouge. Le 5 mars 1648, le roi établissait le Conseil de Québec : l'un des trois conseillers, nommés dans l'arrêt, était M. de Chavigny. Celui-ci, à l'automne, quitta Sillery avec sa famille, pour se fixer à l'Ile d'Orléans, où on lui concéda, le 29 mars 1649, le fief ou seigneurie de Beaulieu. Vers 1651, il mourut en mer pendant le voyage qu'il faisait en France pour sa santé : il laissait six enfants :

Marie-Madeleine, née à Québec le 13 octobre 1641, mariée le 24 juillet 1662 à Jean Le Moyne, fils de Louis et de Jeanne Lambert, originaire de Saint-Pierre de Rouen, établi au Cap-de-la-Madeleine, décédé en 1706, souche de la famille Le Moyne des Pins, du nom de l'île donnée en concession;

Marguerite, née le 30 mai 1643, mariée en 1656 à Thomas Douaire de Bondy, qui se noya en 1667 près de l'île d'Orléans : elle se remaria en 1671 à Jacques-Alexis de Fleury, sieur d'Eschambault (V. ce nom);

Geneviève, née en 1645, mariée en 1669, à Charles Amyot, marchand, et en 1680 à Jean-Baptiste Couillard de Lespinay;

Charlotte, née en 1647, mariée en 1668 à René Breton et, en 1709, à Jean Giroux;

Elisabeth, née en 1649, mariée en 1667 à Etienne Landron;

François, né en 1650 (V. **La Chevrotière**).

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. de Chavigny*, Lévis, 1910; Ant. Roy, *L'Œuvre de P.-G. Roy*, Paris, 1928.

CHEFDEVILLE (Abbé), Sulpicien, compagnon des abbés Cavelier et d'Esmanville, ses confrères, dans l'expédition de M. de La Salle au golfe du Mexique.

Henri Joutel (V. ce nom) écrit dans sa **Relation**, si précise et impartiale : « Il mourut aussi au Petit-Goave (Saint-Domingue), en novembre 1684, quelque monde de ceux qui étaient restés malades de la traversée, entre autres M. Chefdeville le cadet, prêtre, ainsi que son frère. » Il y eut ainsi trois Chefdeville de l'expédition, dont l'un seul survécut. En mars 1685, dès le débarquement définitif à la baie **Saint-Louis** (Texas), il suit M. de La Salle dans une première excursion à la recherche du Mississipi. En mai 1686, il faillit périr, lors de l'échouement de **la Belle** : six hommes seulement échappèrent à la mort. Il baptisa la seule petite sauvagesse, capturée dans une action avec les indigènes, et qui mourut quelque temps après. Sauvé comme par miracle, M. Chefdeville pria les Pères Récollets de vouloir bien chanter avec lui une grand'messe avec un **Te Deum** : mais il était nouveau prêtre et n'avait pas dit la messe depuis un certain temps, ce qui fit qu'il avait presque oublié les rubriques. Il avait rapporté un fer pour faire du pain d'autel. Le sieur Barbier (V. ce nom), commis des vivres et Canadien, épousa (juin 1686)

l'une des filles venues de France et M. Chefdeville en fit la cérémonie. En janvier 1687, il demeura à l'habitation avec les Récollets Zénobe et Maxime. Tous furent, dans la suite, massacrés par les Sauvages (V. **Talon**).

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. III, Paris, 1889.

CHEMINS DE FER, dont la voie est formée par deux lignes de rails parallèles, sur lesquelles roule le matériel de traction.

Les entreprises privées, qui ont assumé, depuis soixante ans, les transports et les communications, ont constamment manifesté la tendance à la fusion ou monopole. La raison en est qu'un petit nombre de puissantes Compagnies servent mieux le public qu'un grand nombre de petites entreprises. L'exemple le plus frappant est la concentration récente des chemins de fer du pays entre les mains du **Canadien Pacifique** et du **Canadien National** (V. ces mots).

Le premier chemin de fer canadien fut construit en 1836, entre Saint-Jean-d'Iberville et Laprairie, afin de raccourcir le trajet de Montréal-New-York. Un second, reliant Montréal à Lachine, fut ouvert en 1847, puis un troisième à Saint-Hyacinthe, en 1848 : en tout, 66 milles de voies en 1850.

L'année suivante, commence l'ère des chemins de fer, en vertu du vote d'une loi pourvoyant à la construction d'une ligne entre le Haut et le Bas-Canada; elle eut pour résultat l'achèvement du chemin de fer du **Grand Tronc** (V. ce mot) entre Montréal et Toronto en 1856, son prolongement jusqu'à Sarnia en 1859, jusqu'à la Rivière-du-Loup en 1860.

Vint ensuite la construction de l'**Intercolonial** (V. ce mot).

En 1849, un opuscule publié par le major Carmichael-Smyth préconisait la construction du chemin de fer, **premier Transcontinental,** dont le tracé ressemblait beaucoup à l'itinéraire actuel du Canadien Pacifique. Mais, en 1851, une commission parlementaire rédigea un rapport nettement défavorable à l'entreprise, au moins momentanément. La Colombie étant entrée dans la Confédération en 1871, le pacte fédératif obligeait le gouvernement à commencer, en l'espace de deux ans, la construction du chemin de fer du Pacifique et à l'achever en dix années. Les travaux furent effectivement entrepris en 1874 et se poursuivirent lentement (V. **Pacifique**).

En 1896, le **second Transcontinental** commença à exister sous l'appellation de **Canadien Nord** (V. ce mot).

En 1902, les directeurs du Grand Tronc se décidèrent à ouvrir un **troisième Transcontinental** sous le nom de **Grand Tronc Pacifique** (V. ce mot), devenu **National Canadien** (V. ce mot).

En décembre 1927, la longueur du réseau ferroviaire canadien est de 40.572 milles; la somme des capitaux absorbés est de 3.637 millions 837.497 dollars; des recettes brutes, de 499.664.207; des frais d'exploitation, de 407 millions 646.280; le nombre des employés, de 176.338 payés 267.067.048 dollars; des tonnes de marchandises transportées, de 106.011.355.

Les subsides accordés aux Compagnies, de 1851 à 1926, se sont élevés à 176.693.510 de la part de l'Etat, à 33.360.617, venant des gouvernements provinciaux et 15.413.628 dollars, des municipalités. De plus, les terres octroyées en subsides atteignent, jusqu'en 1927, un total de 31.672.437 acres provenant de l'Etat et des gouvernements provinciaux, 15.508719 acres. Les victimes des accidents de chemins de fer comprennent (1914-27) voyageurs et employés : tués, 402; blessés, 12.321.

Bibl. — Ann. du Can., Ottawa, 1929.

CHESNIER (Jean-Olivier) (1806-37), docteur en médecine, chef des **Patriotes.**

Né à Longueuil en 1806, il fit ses études secondaires au collège de Montréal, suivit les cours de médecine sous la direction du docteur Kimber et fut admis à la pratique en 1828. Il exerçait sa profession à Saint-Benoît des Deux-Montagnes, puis à Saint-Eustache, quand éclatèrent les Troubles de 1837. Prenant aussitôt les armes, il se mit à la tête des **Patriotes** de l'endroit : il fut tué à la rencontre de troupes de la milice le 14 décembre 1837.

Il avait épousé, en 1831, la fille du docteur Jacques Labrie, et avait pris le grade et le titre de colonel.

Bibl. — L.-O. David, *Les Patriotes de* 1837-38, Montréal, 1884; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CHEVALIER. Nom donné, au moyen âge, au noble qui avait reçu l'ordre de la chevalerie, et dont le sens s'est étendu dans la suite.

Il avait le privilège d'être appelé **messire** ou **monseigneur** : sa femme portait le titre de **madame.** Les chevaliers **servants** étaient ceux qui n'étaient pas obligés de faire leur preuve de noblesse. Au roi seul appartenait le droit de faire un chevalier, et cet anoblissement ne fut pas seulement la récompense d'un brillant fait d'armes : on l'accorda aussi aux hommes de lettres, de science, d'art. Dès l'époque de Louis IX, l'on distingua les chevaliers de noblesse et ceux de robe ou de loi.

Au XVIe siècle, le titre de **chevalier** fut conféré même à des personnages, revêtus d'emplois civils : il servit souvent, depuis lors, à désigner les cadets des familles nobles : ainsi le père étant duc, le fils aîné fut marquis, le deuxième comte, le troisième vicomte, le quatrième baron, le cinquième chevalier. M. Sulte cite un exemple pour le Canada : « En 1720, le chevalier de Niverville est ainsi appelé dans les lettres officielles; vers 1750, il est chef de famille, se distingue à la guerre et est fait chevalier de Saint-Louis : il se trouvait doublement chevalier. »

BIBL. — Ch. Dezobry et Th.Bachelet, *Dict. gén. de Biogr. et d'Hist.*, Paris, 12e édit.; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHEVALIER (Emile) (1828-79), volontaire au régiment des dragons, journaliste, biographe, bibliothécaire, romancier, conseiller.

Il naquit à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), le 13 septembre 1828. En 1847, il s'engage comme volontaire dans les dragons; puis il collabore à divers journaux. En 1850, il se livre entièrement à la littérature et fonde le **Progrès de la Côte-d'Or.** Arrêté pour un violent article contre le gouvernement, il est incarcéré à Dijon : l'avènement de Napoléon III, le 2 décembre 1851, l'oblige à s'exiler.

Débarqué à New-York, il entre aux bureaux du **Courrier des Etats-Unis.** En 1852, il vient à Montréal prendre la direction d'un journal. En 1853, il fonde avec M. G.-H. Cherrier **La Ruche littéraire,** qui dura deux ans; puis ressuscite en 1859 et meurt la même année. En 1856, parut de lui la biographie de madame **Anna de la Grange,** ainsi que celle de **M. Eugène Godard.** En 1858, il édite une paraphrase des **Trappeurs de la Baie d'Hudson,** du docteur J.-H. Robinson; puis **l'Héroïne de Châteauguay.** En 1859, il traduit **Le Foyer canadien** ou **le Mystère dévoilé** d'Edmond Clémo : puis il publie **Le Pirate du Saint-Laurent** et **Jacques Cartier en 1536.** Dans l'intervalle, il passe à la rédaction du **Moniteur canadien,** à celle de **la Patrie,** à celle du **Pays** (1852 à 1854) et entre à l'Institut canadien en qualité de bibliothécaire. En 1860, il retourne en France.

On l'admet au bureau de rédaction du **Progrès,** puis de **l'Opinion Nationale.** Et en 1861, il commence à mettre en vente les romans qu'il a ébauchés dans la **Ruche littéraire,** sous le titre général de **Drames de l'Amérique du Nord : La Fille du pirate, La Huronne, La Tête plate, les Derniers Iroquois, Peaux Rouges et Peaux Blanches, Les Pieds-Noirs,** etc. En 1866, il écrit une notice sur **Sagard et son œuvre, l'Espion noir** et deux ouvrages militaires. Conseiller municipal de Paris (1871-75), il mourut le 25 août 1879.

BIBL. — E. Z. Massicotte, *Bull. des Rech. hist.*, année 1915.

CHEVALIERS DE COLOMB (Knights of Columbus) ou **Association fraternelle et charitable** des catholiques américains et canadiens.

Au début de l'année 1882, neuf catholiques zélés la fondaient à New-Haven, Etat Connecticut : ils furent secondés par leur compatriote irlandais, M. l'abbé N.-J. MacGivney. Ils se donnaient pour tâche de promouvoir parmi les adhérents la vraie vie catholique, ainsi que toutes les œuvres de propagande religieuse et de bienfaisance. Approuvée par Rome, après quelques hésitations, hautement protégée par l'épiscopat américain, l'Association se fit accréditer d'abord dans le Rhode Island. En 1891, un Conseil fut établi à Brooklyn, près de New-York, et, l'année suivante, une institution similaire fut érigée à Bunker Hill, près de Boston. Au début, tous les affiliés devaient s'inscrire pour une assurance sur la vie, laquelle donnait un **envers** pratique et tangible à l'endroit spirituel de l'Œuvre. Cette condition gênant l'extension de celle-ci, l'on admit, à partir d'octobre 1893, des membres non assurés ou **associés,** qui sont devenus les plus nombreux : en 1910, ils étaient 160.000 contre 74.000.

L'Ordre est gouverné par une série de Conseils et couronné par un **Conseil national** : il a pour chef suprême un **Grand Chevalier,** qui est présentement M. James Flaherty. En 1900, il comptait 265.612 membres à deux degrés; en 1918, 400.000, chiffre qui a doublé depuis cette date. Il a grandement contribué à promouvoir les œuvres d'éducation religieuse, fondant des bibliothèques publiques, organisant des séries de conférences, soutenant des collèges, instituant des bourses. Ainsi, il a fondé à l'Université catholique de Washington une chaire d'histoire nationale en 1904, au capital de 50.000 dollars. En outre, il a contribué aux œuvres de charité, hospices, orphelinats, sanatoria, etc., qui restent la principale de ses manifestations extérieures de sa vitalité.

L'Association se recrute dans toutes les classes de la société, dans tous les milieux : de l'évêque à l'ouvrier. Visant exclusivement un but d'entr'aide fraternelle et de propagande religieuse, elle ne comporte aucune couleur politique. Des adhérents de tous les partis, pourvu qu'ils soient de fermes catholiques, y voisinent sans peine. Bien que l'Ordre ait pris naissance aux Etats-Unis, il compte des adeptes nombreux au Mexique, à

Panama, à Cuba, à Terre-Neuve. L'action des Chevaliers, grâce à une somme de 20 millions de souscriptions, a été immense durant la dernière année de la Grande Guerre.

Etablis au Canada en 1897, l'Association y a pris un essor croissant et considérable, au sein de toutes les Provinces. Chaque année voit fonder des Conseils : 66 en 1910, lesquels sont plus que doublés en 1925. Il en existe dans presque toutes les villes importantes. Les Canadiens français ont organisé des Conseils avec un personnel de leur langue.

BIBL. — *Les Nouv. Relig.*, Paris, 1920; *A Columbian Souvenir*, Québec, 1910.

CHICOUTIMI (Séminaire de), institué en vue de l'enseignement classique et de la formation des jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique.

Il a été fondé par le curé Dominique Racine (V. ce nom) en 1873; mais l'année précédente, la détermination avait été approuvée par Mgr Taschereau. Toutefois, le curé ne disposait alors ni de terrain, ni de ressources pécuniaires, ni de professeurs. La commission scolaire du lieu mit à sa disposition la maison d'école, laquelle devint le séminaire, le 15 septembre 1873, avec deux prêtres et un diacre et 62 élèves. Mgr Taschereau se rendit alors propriétaire d'un vaste terrain, site du séminaire actuel. En 1874, il y fit bâtir un édifice en pierre, qui fut ouvert aux étudiants le 7 septembre 1875, sous la direction de l'abbé François-Xavier Belley. Le 28 mai 1878, le pape Léon XIII érigeait le diocèse de Chicoutimi et préconisait comme premier évêque le grand vicaire Dominique Racine. Déjà le 22 mai 1877, il avait fait affilier le séminaire à l'Université Laval. Faute de ressources, les débuts furent très pénibles. Il a prospéré dans la suite. L'incendie de 1912 dévora toutes les constructions qui sont maintenant relevées de leurs ruines.

BIBL. — Alman. de *l'Action cath.*, Québec, 1926.

CHINIQUY (Charles) (1809-99), vicaire, curé, apôtre de la Tempérance, schismatique et renégat.

Son père, Martin **Dechinique,** était originaire de la paroisse Saint-Pierre, de Bayonne (Basse-Pyrénées). Il était simple matelot à bord du **Rubis,** qui amenait des passagers à Québec, au printemps de 1740; plus de 160 se virent atteints du choléra, parmi lesquels Martin qui recouvra la santé à l'Hôtel-Dieu. **Le Rubis** ayant appareillé dans l'intervalle, le matelot bayonnais se décida à rester dans la colonie, où il devint capitaine de barque, puis pilote. Lorsque, en 1759, la flotte de l'amiral Saunders se trouvait à Louisbourg, elle s'empara du voilier du capitaine Dechinique, qui fut embarqué comme pilote du Saint-Laurent sur le vaisseau amiral : il y était encore, quand on apporta le corps du général Wolfe le 13 septembre. Plus tard, en 1775, enrôlé dans la 7e compagnie de la milice de Québec, il déserta comme un poltron. Le 28 mars 1812, le gouverneur général le fit admettre au rang des membres de direction de la Maison de la Trinité (V. ce mot) : il conserva cette charge lucrative jusqu'en 1824 et il mourut, le 11 novembre 1825, à l'âge de 91 ans, à l'Ancienne-Lorette. (V. P. G. Roy, **Les Pet. Chos. de notre Hist.)**

Le petit-fils, Charles Chiniquy, naquit à Kamouraska le 30 juillet 1809. A huit ans, il fut mis à l'école primaire de Saint-Thomas de Montmagny. De retour à la Malbaie, où demeurait son père, Charles, avec sa mère Reine Perrault, il devint orphelin, le 19 juillet 1821. Son oncle, Amable Dionne de Kamouraska le recueillit, lui fit donner les rudiments du latin au presbytère et l'envoya, en 1822, au séminaire de Nicolet. Mais en 1825, l'oncle cessa ses générosités et lui ferma la porte de sa maison. Ses directeurs le prirent à leur charge jusqu'en 1829, lui donnèrent la soutane et l'admirent à suivre le cours de théologie. Le 21 septembre 1833, il fut ordonné prêtre et nommé successivement vicaire à Saint-Charles, à Charlesbourg et à Saint-Roch de Québec. Le 21 septembre 1838, on lui confia la cure de Beauport. Le 28 septembre 1842, l'évêque le transféra à Kamouraska, où il scandalisa les paroissiens par sa conduite licencieuse. En 1846, obligé de quitter le diocèse; il sollicita son entrée au noviciat des Pères Oblats, alors établis à Longueuil : il en sortait le 1er septembre 1847 et se mit à prêcher la Tempérance dans plusieurs paroisses du diocèse de Montréal. Son succès et sa popularité furent immenses : il eut l'art d'entraîner les foules, de les séduire et de les toucher jusqu'aux larmes. Dès 1844, il avait publié à Québec le **Manuel** ou **Règlement de la Société de Tempérance,** dédié à la jeunesse canadienne (Vol. de 158 p. in-12°).

Ses mœurs devenant, paraît-il, déplorables, Mgr Bourget lui intima plusieurs avertissements et lui retira, le 28 septembre 1851, tous ses pouvoirs; puis, le 19 octobre, lui octroya son exeat pour le diocèse de Chicago, sans un seul mot de recommandation. Le malheureux prêtre ne tarda guère à s'emparer de la confiance de 1.200 familles canadiennes des environs et à les réunir dans un groupe de missions. En 1852, il tenta un voyage au Canada en vue d'en emmener d'autres dans ces régions. Ses démarches furent déjouées. De retour aux Illinois, il travailla efficacement à établir le schisme. Maintes fois dénoncé aux

évêques Vandervelde, O'Regan et Duggan, il ne tint compte ni des avis, ni même des interdictions et il continua à célébrer

L'évêque de Québec délégua M. Mailloux, son grand vicaire, avec mission de combattre les agissements du prêtre scandaleux et schismatique et de ramener au devoir ses victimes égarées. Il écrivait, le 28 mars 1858 : « Il y a un an que je suis à Chicago. J'ai très bien connu M. Chiniquy au Canada et la conduite morale qu'il y a tenue. Avant de l'interdire, Mgr O'Regan avait reçu contre lui des dépositions graves : je connais parfaitement ces faits et les personnes. Le dimanche qui suivit l'interdit, lancé le 19 août 1856, l'évêque fit publier à Bourbonnais et à l'Erable qu'il avait suspendu M. Chiniquy de ses fonctions. Le coupable ayant violé cet interdit, il fut excommunié le 3 septembre suivant. L'été dernier (1857), l'évêque donna sous serment devant les magistrats civils un affidavit certifiant ces deux censures. Des accusations affreuses pèsent sur la tête du malheureux : celle d'avoir fait brûler, le 5 juin 1853, l'église du Bourbonnais; celle d'avoir gardé les 2.000 liv. sterl. recueillis au Canada pour la rebâtir; celle d'avoir séduit des femmes en grand nombre... » Le 25 novembre 1856, il tenta une réconciliation avec son Ordinaire. Le 27 mars 1858, il essaya la même démarche auprès de M. Mailloux. Mais, en dépit de ces hypocrisies, il fallut l'excommunier de nouveau, le 3 août suivant : cet acte mit fin à la comédie.

M. Chiniquy passa alors au Protestantisme et travailla à garder dans le schisme et l'hérésie les âmes qu'il avait séduites : un groupe de familles seulement consentit à lui demeurer fidèle. Il se maria en 1864 et a laissé une postérité. Après avoir vécu à Sainte-Anne des Illinois, il entreprit des voyages fort bien rémunérés, vendant ses livres, qui débordent de calomnies contre le catholicisme, au Canada, en Angleterre, en Ecosse, et jusqu'aux Indes et en Australie.

M. Chiniquy mourut à Montréal le 16 janvier 1899, en apparence dans l'impénitence finale, puisque, six jours avant son décès, parut dans la **Montreal Gazette** son testament religieux, rempli de blasphèmes contre l'Eglise catholique.

Bibl. — Mgr H. Têtu, *Notes biogr. sur l'apostat Chiniquy*, s. l. ni date; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHINOIS, émigrés de l'Empire, de la Mandchourie, de la Corée, des îles de l'Archipel.

L'immigration chinoise a subi des variantes et des modifications au Canada. A l'époque de la construction du Chemin de fer Pacifique à travers les Montagnes-Rocheuses et dans la vallée du Fraser, la main-d'œuvre imposa le concours des travailleurs (1882-84). Mais en 1886, des signes d'inquiétude se manifestaient dans les unions ouvrières : le résultat fut l'impôt d'une taxe de 50 piastres par tête sur cette classe d'immigrants, portée à 100 en 1901, à 500 en 1904; ils étaient alors 20.000. Ce n'est que par les entrepreneurs qu'ils vinrent en Colombie : les raccoleurs payaient leur passage et leur capitation, les tenant à leur service jusqu'à l'extinction de ces avances. Ils étaient en vérité de bons travailleurs, fort ménagers, vivant à leur gré, visant aux gages les plus rémunérateurs.

De nos jours, les 55.700 Chinois du Canada se peuvent classer comme il suit : les marchands, vendeurs en gros, de thé, de soie, d'opium et d'autres produits orientaux; les jardiniers, occupés à la culture des légumes, des fleurs, des arbres fruitiers; les restaurateurs, aux guinguettes ouvertes jour et nuit et servant au rabais; les blanchisseurs, de tous les plus nombreux et répandus dans les grandes villes; enfin, les employés domestiques, soit cuisiniers, soit hommes de peine propres à tout faire.

En général, les émigrés sont tranquilles, inoffensifs, scrupuleusement loyaux; parfois ils aiment à fumer ensemble l'opium et à se livrer à leurs jeux pour de l'argent. Les Chinoises sont exclues : l'on n'en voit jamais une seule, en dehors de la colonie, où les familles forment un quartier de la ville de Vancouver, en Colombie. Il existe quelques missions où vivent les convertis au christianisme. On remarque sans cesse qu'ils aiment à demeurer dans une sorte de séquestre à l'égard des blancs, qu'ils ne fréquentent jamais en dehors de leurs tractations ou relations d'affaires. Un grand nombre s'est expatrié en vue de ramasser un gros pécule, qui leur permet de rentrer mourir dans leur foyer natal.

En 1901, le recensement accusait un chiffre de 17.312; en 1911, de 27.774; en 1921, de 39.587; en 1929, 55.706, dont 31.116 demeurent en Colombie.

Bibl. — Can. and Prov., t. VII, Toronto, 1914; *The Citizen*, journ. quotidien, Ottawa, 5 mars 1929.

CHIPMAN (Ward) (1754-1824), avocat, homme politique, administrateur du Nouveau-Brunswick.

Fils de John, avocat du Massachusetts, il naquit le 30 juillet 1754, suivit les cours de l'Université Harvard, étudia et pratiqua le droit à Boston jusqu'en 1776. Il quitte la ville, lors de l'évacuation par les troupes anglaises, et se rend à Halifax, et de là passe en

Angleterre, où le gouvernement lui octroya une pension. De retour en Amérique, il s'enrôle dans les troupes royales à New-York : il devint écrivain et comptable dans les bureaux militaires et à la Cour d'Amirauté. En 1777, on le nomme inspecteur général adjoint des contrôles des armées royalistes. L'année suivante, il sollicite une concession de terre en Nouvelle-Ecosse; mais il se décida à s'établir au Nouveau-Brunswick en 1784. En 1785, on le choisit comme député à l'Assemblée législative jusqu'en 1797. A cette date, il est promu Solliciteur et Procureur général; puis, membre de la Commission des frontières. En 1806, il devient membre du Conseil exécutif, ensuite juge de la Cour supérieure en 1809. En 1816, il est de nouveau commissaire des frontières sur la baie de Passamaquoddy. En 1823, à la mort du lieutenant-gouverneur Smyth, il devient administrateur, du 1er avril au 9 février 1824, jour de son décès. Il avait épousé en octobre 1786, Elizabeth, fille aînée de William Hazen, de Portland Point, Saint-Jean (N.-B.).

BIBL. — Arch. can., série Q, vol., 160; J. W. Lawrence, *The Judges of N.-B.*, Saint-Jean, 1907; W. G. Macfarlane, *New Brunsw. Bibliogr.*, ib., 1895.

CHOLERA ASIATIQUE, mal ainsi appelé du site de son berceau, entre l'Indus et l'Himalaya, zone des pluies diluviennes qui se transforment en marécages.

Au début du dernier siècle, il y monta sur les vaisseaux européens, qui vinrent en contaminer les villes maritimes et des nations entières. Un voilier de deux mâts, chargé d'émigrés embarqués en Irlande, fut retenu en quarantaine à la Grosse-Ile, et désinfecté avec soin, pendant que les passagers étaient descendus à terre. Le 8 juin 1832, le voilier entra en rade de Québec. Le même jour, l'un des émigrés succombait dans une maison de pension de la rue Champlain, tenue par un nommé Roche. La contagion devint foudroyante : une centaine de victimes chaque jour; le 15 du mois, 143 décès. A la fin de l'automne, le chiffre des morts atteignait 3.851 noms inscrits sur les registres mortuaires. Deux jours seulement après son apparition à Québec, il prenait possession de Montréal; puis, traversant la rivière Ottawa, il poursuivit sa course à travers les villes de l'Ontario. Le docteur Marsden, un contemporain du passage du fléau, a publié une intéressante brochure sur l'épidémie. Le 7 juillet 1834, il rentra de nouveau à Québec par la voie du Saint-Laurent : en automne, on put compter le chiffre de 2.509 victimes. En 1849, le choléra semble avoir fait son apparition d'abord à Kingston, venant des Etats-Unis où il sévissait depuis quelques semaines. Du 4 juillet au mois de septembre, il enleva à Québec 1.185 personnes. Transmise de nouveau par les Etats-Unis en 1851, l'épidémie termina ses ravages par Québec. En cinq semaines, du 26 août au 2 octobre, le fléau emporta 280 victimes.

L'année suivante, semant la mort pour la cinquième fois, le choléra, de la fin de septembre à la mi-novembre, fit encore 133 victimes : la première fut un débardeur qui déchargeait la cargaison de **l'Advance,** venue du port de New-York.

Vers la mi-juin 1854, deux navires d'émigrants de Liverpool jetaient l'ancre à la Grosse-Ile. L'un d'eux avait perdu en mer plusieurs cholériques, et l'autre des malades de la rougeole. Arrivés à Québec, le 17 du mois, tout parut normal et rassurant. Le 20, le choléra éclatait à la fois à bord des deux bâtiments; en un clin d'œil, il se promena en ville et dans les localités voisines, suivant aussi les immigrants à Montréal, à Hamilton, à Kingston et à Toronto : vers le 15 septembre, on eut à déplorer le décès de 3.840 personnes dont 803 pour la région de Québec. Ces statistiques doivent être inférieures à la réalité, en raison de l'imprévoyance et de la terreur des officiers civils.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925 et 1928.

CHISHOLME (David) (1796-1842), journaliste, secrétaire judiciaire, écrivain.

Originaire du comté Ross en Ecosse, il naquit vers 1796 et émigra au Canada en 1822. Ayant élu domicile à Montréal, il se mit aussitôt à l'œuvre pour gagner sa vie. Homme d'entreprise et laborieux, il fonde d'abord **The Canadian Magazine and Literary Repository** (1823-25), puis **The Canadian Review and Literary and Historical Journal** (1824-26). En raison du haut patronage de lord Dalhousie, on le choisit comme secrétaire du tribunal de Justice de paix pour le district des Trois-Rivières. Mais en 1836, on le congédia à cause de ses opinions excessives en faveur des tories. Dès lors, il consacra le reste de sa carrière comme rédacteur en chef de **la Gazette de Montréal** et mourut le 24 septembre 1842.

On a de lui : **The Annals of Can.,** Trois-Rivières, 1831; **Observations on the rights of the Brit. Colonies,** ib., 1832; **The Lower Can. Watchman,** Kingston, 1829; un manuscrit, conservé aux Arch. can. à Ottawa, relatif à **l'Histoire du Canada.**

BIBL. — H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; P. Gagnon, *Essai de Bibliogr. can.*, Québec, 1895; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CHOREL (François), dit Dorvilliers (1639-1709), sieur de Saint-Romain, négociant et cultivateur. — Orvilliers, bourgs de l'Oise et Seine-et-Oise; un autre dans l'Aube.

Fils de Mathieu et de Claude Guevallet, il naquit en 1639 à Saint-Nizier-d'Azergues, bourg actuel dans le Rhône, émigra au Canada et s'établit aux Trois-Rivières. Il s'occupa de commerce, de traite et de culture. Le 27 novembre 1663, il épousa Marie-Anne Aubuchon : tous deux moururent à Champlain, elle le 15 janvier 1708, lui le 6 du même mois 1709, ayant eu une famille de seize enfants, entre autres :

Anne-Charlotte (1664), mariée (1682) à Jean-Baptiste Crevier;

Marie-Renée (1672), mariée (1692) à Jacques de Noré Dumesnil;

Jeanne (1674-1745) et **Françoise** (1676-1735), Ursulines;

Jean-François (1680), commerçant, héritier d'Edouard de Suève (V. ce nom), marié à Marie Couillard, père de trois enfants;

Marie-Josette (1682), mariée (1705) à Etienne Pezard;

René-Joseph (1685), marié à Ville-Marie à Marie Biron, père de neuf enfants : il devint notaire royal;

Louis-Charles (1686), sieur de Saint-Romain, officier, décédé en 1712;

Marie-Louise (1689-1711), Religieuse Hospitalière;

Elisabeth (1691), mariée (1717) à Jean Mailhot;

Madeleine (1668), mariée (1689) à François Duplessis;

Jacquiline (1678), mariée (1694) à Joseph-Antoine Defrenel;

Marguerite (1679), mariée (1695) au capitaine de Lorimier (V. ce nom). (V. Orvilliers.)

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CHOUAGUEN (Oswego), poste et fort anglais, établi en 1727-28, sur la rivière Oswego et sur la côte méridionale du lac Ontario, en face du fort Frontenac, dans le pays des Iroquois.

Il était, en réalité, une menace pour notre colonie au point de vue militaire, politique et commercial. Il commandait le lac Ontario, séparait la Louisiane du Canada en un certain degré et coupait en deux la Nouvelle-France. M. de Beauharnois, invité par le ministre à l'attaquer, se borne à sommer les Anglais de le détruire : il n'organise contre lui aucune expédition. Mais M. de la Jonquière porta toute son attention, en 1750, à trouver les moyens d'arriver à sa destruction. Aussi il se proposa d'établir un ou plusieurs forts à proximité des lacs Erié et Ontario, afin d'empêcher les Anglais d'être les maîtres des rivières qui, de Chouaguen, se déversent dans ces lacs. Il recommanda de faire entendre aux Iroquois de la mission de l'abbé Picquet (V. ce nom) à la Présentation (Ogdensburg aujourd'hui), que le seul moyen de s'affranchir des prétentions des Anglais sur eux et sur leurs terres, c'était de détruire Chouaguen. Il n'organisa non plus aucune expédition à mains armées.

Le 13 juillet 1756, M. de Vaudreuil se décida à en faire le siège sous les ordres de M. de Montcalm. Dès l'année précédente, cette opération avait été discutée dans un conseil de guerre tenu à Québec. Le 24 juillet 1755, M. de Vaudreuil avait écrit au ministre : « J'agis avec confiance, et j'ose me flatter de faire raser Chouaguen. Ce poste est, depuis l'instant de son établissement le rendez-vous des différentes nations sauvages, c'est de là que sortent tous les **colliers** et les **paroles** que les Anglais font répandre chez les nations du pays d'en-haut. Ça toujours été à Chouaguen qu'ils ont tenu conseil avec les nations et que, à force de présents, principalement en boissons enivrantes, ils les ont déterminés à assassiner les Français. Enfin, c'est par conséquent Chouaguen qui est la cause directe de tous les troubles survenus dans la colonie et des dépenses infinies qu'ils ont occasionnées au Roi. De la destruction de Chouaguen, il s'en suivra, d'un côté, le parfait attachement de tous les Sauvages du pays d'en haut et, de l'autre, une diminution considérable des dépenses que le Roi fait annuellement pour la colonie. » En 1755, les Anglais firent une diversion sur le lac George, où ils firent subir une défaite à Dieskau (V. ce nom).

On sait que le premier exploit au Canada du général Montcalm (V. ce nom) fut la prise des trois forts de Chouaguen, le 14 août 1756 : tous furent rasés et nivelés. Trois ans après, le colonel Haldimand (V. ce nom) y rétablit un fortin ou redoute avec 1.300 hommes. Le général Gage (V. ce nom) y vint commander une armée : le capitaine de La Corne échoua dans une attaque pour l'en déloger.

Oswego est aujourd'hui la capitale du comté du même nom dans l'Etat de New-York, ayant une population de 25.000 habitants environ.

BIBL. — Th. Chapais, *Le Marq. de Montcalm*, Québec, 1911; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CHOUART (V. Groseilliers).

CHRISTIE (Robert) (1788-1856), commerçant, avocat, député, auteur de plusieurs ouvrages.

Il naquit à Windsor, en Nouvelle-Écosse, et fit ses études au collège royal, avec sir James Stuart. Devenu jeune homme, il se livra au commerce à Halifax. Venu s'établir à Québec, il fit ses études de droit et se fit admettre au barreau du Bas-Canada. Selon M. Bibaud, dans **le Panthéon canadien,** M. Christie fit un voyage en Angleterre; dès lors, il passa, au sentiment du gouverneur Craig, comme entremetteur entre Mgr Plessis et l'épiscopat d'Irlande et d'Angleterre.

Le 15 octobre 1827 jusqu'au 2 septembre 1830, les électeurs de Gaspé lui conféraient le mandat de député. La majorité de la Chambre, en 1829, l'accusa d'avoir provoqué, de la part du gouverneur Dalhousie, la démission de plus de quatre représentants. Malgré sa demande d'une enquête contradictoire, le député fut expulsé de la législature, déclaré coupable « de haut mépris pour la Chambre, indigne de servir et de siéger ». M. Christie fut réélu le 13 décembre 1830 au 15 décembre 1832; il fut réexpulsé, puis élu de nouveau et ainsi à cinq reprises (V. Th. Chapais, t. III). Le 8 avril 1841 jusqu'à sa mort, on le vit prendre son siège dans l'Assemblée. Il décéda le 13 octobre 1856, après avoir démissionné en 1854. Journaliste de talent, il publia des articles dans **la Gazette** et **le Mercury.** M. Papineau, son ennemi avant l'Union, se l'attacha comme un intime ami dans la suite.

M. Christie a laissé de précieuses compilations en anglais : 1. **Memoirs of the Administr. by sir J. Craig and sir G. Prévost,** 1807-15; 2. **A Brief Review of the Polit. State of Lower Can.,** New-York, 1818; 3. **Memoir of the Administ. by the Earl Dalhousie,** 1820-28, Québec, 1829; 4. **A Hist. of the Late Prov. of Lower Can.,** 1791-1841, 6 vol. I et II, Québec 1849; III, 1850; IV, 1853; V, 1854; VI, 1855.

Bibl. — J. H. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Th. Chapais, *Cours d'Hist. du Can.*, Québec, t. IV, 1921; Sir J. Le Moine, *Monogr. et Esquisses;* Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1899; M. Ribaud, *Le Panthéon can.*, Montréal, 1891.

CHRISTIE (Alexander) (1809-1849), commis de Compagnie, deux fois gouverneur de l'Assiniboia.

Né en Écosse vers 1809, il s'engage au service de la Compagnie Hudson, en 1821; puis, il est choisi comme conseiller du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En 1833, il est promu gouverneur de l'Assiniboia. Par son intermédiaire, la Compagnie acheta ce Territoire de la succession Selkirk et en réorganisa le Conseil. M. Christie réussit aussi à faire reconstruire en pierre le **fort Garry.** A l'expiration de son mandat, le 13 juin 1839, il quitta le pays et fut nommé conseiller de la Terre de Rupert. Cinq ans plus tard, on lui renouvela le mandat de gouverneur (19 juin 1844-20 septembre 1848). L'année suivante, il mourut en Écosse.

Bibl. — E. H. Oliver, *The Can. North-West,* 2 vol., Ottawa, 1915; Arch. can., *Min. du Cons. Assiniboia,* Ottawa; Can. and Prov., tabl. *gén., Toronto,* 1917.

CHURCH (Benjamin) (1639-1718), officier de la milice, major, commandant, colonel des troupes, écrivain militaire.

Originaire de Plymouth (Mass.), *où il naquit* en 1639 de parents puritains, il passa sa jeunesse dans l'obscurité. En 1675, il s'enrôla sous les drapeaux et conquit bientôt le grade d'officier dans les combats contre le chef indigène **Philip,** surnommé **le Roi** (King Philip). Ce redoutable guerrier, devenu en 1662 chef de la tribu des **Wampanog** ou **Pokanoket,** se révolta contre les colons anglais du Rhode Island, du Massachusetts et du Connecticut (30 juin 1675) : la lutte, qui dura un an, fut désastreuse. Abandonné de tous les Sauvages survivants, Philip se réfugia à **Mount Hope,** où on l'attaqua et, dans sa fuite, il fut tué par un Indien transfuge; d'autres historiens disent que Church lui trancha la tête d'un coup de son épée (août 1676). Il a écrit sur ce sujet : **Entertained Passages on the War.**

Quand l'amiral Phipps va investir Québec (1890), le major Church est chargé de conduire une expédition contre les Sauvages de l'Est, Abénaquis, Micmacs, Etchemins. Il se rend à la frontière **Androscoggin** — sur le site actuel de Lewiston (Maine) — et il y ordonne le massacre général des indigènes, faisant prisonniers, hommes, femmes et enfants pour les revendre comme esclaves dans les Antilles. « C'était, disait-il, faire **un exemple.** » Mais quelques années plus tard, Français et Abénaquis en surent tirer de terribles vengeances.

En septembre 1696, le major va, par ordre de son gouverneur, débarquer à Beaubassin 400 hommes dont 150 Indiens; en neuf jours, ils ont tout pillé, incendié et fait des prisonniers. Puis il se dirige vers le haut de la rivière Saint-Jean assiéger le fort de **Nascouat,** où il rencontre l'enseigne Chevalier, qui va à la découverte (éclaireur). Church le tue sur place et s'empare de ses compagnons, qui lui dévoilent une cache de munitions, de marchandises et de canons. Il s'en saisit et se rembarque. Mais en route, il rencontre deux vaisseaux de Boston, montés de 200 volontaires et commandés par le colonel Hawthorne, qui a mission d'enlever le fort de

Nascouat. Le 2 octobre, le sieur de Neuvillette avertit son frère de Villebon (V. ce nom) de l'approche de l'ennemi. Le 18, on se battait ferme de part et d'autre. Le lendemain, les assaillants retournaient à leurs quatre vaisseaux, ayant brûlé quelques maisons ou cabanes et déposant de leurs navires les Acadiens, hommes et femmes, emmenés de Beaubassin.

En 1704, Joseph Dudley, usant de représailles après le massacre de Deerfield, donne ordre au colonel Church d'attaquer à fond l'Acadie. Cet officier, dit Garneau, indigné des ravages des Français, était venu à cheval, malgré son grand âge, d'une distance de 70 milles, offrir ses services au gouverneur général. Il fit voile avec trois vaisseaux, dont l'un était armé de 40 canons, 14 transports et 36 barques, portant 550 soldats; il se jette sur les habitations de Pentagouët et de Passamaquoddy, où il mit tout en cendres. Il cingla vers le bassin des Mines, ensuite à Port-Royal, où il fut repoussé par une poignée d'hommes, ainsi qu'à Beaubassin. Il passa une partie de l'été à effectuer des descentes sur le littoral, ramassant environ 50 prisonniers de tout âge et de tout sexe, sans faire grand butin. Ses troupes se débandèrent à la baie de Casco pour regagner leurs foyers respectifs.

Benjamin Church mourut à Little Compton (R. I.), le 17 janvier 1718.

BIBL. — Amer. Cycl., New-York, 1904; J.-B. Ferland, *Cours d'Hist.*, t. II, Québec, 1865; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; Em. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922.

CISTERCIENNES REFORMEES ou **Trappistines**, ayant pour but la vie contemplative, la solitude, le silence, la pénitence, le travail manuel, la récitation de l'office divin en chœur.

La réforme de l'Ordre de Cîteaux remonte à l'abbé de Rancé en 1664, au diocèse de Séez (Normandie). Dom Augustin de Lestrange († 1827), maître des novices de la Grande Trappe et exilé par la Révolution, fonda en Suisse l'abbaye de Valsainte pour les moines et le monastère de Bièvre pour les Trappistines (1794). A la Restauration, celles-ci rentraient en France, se rattachant soit à la Congrégation de Sept-Fons, soit à celle de la Grande Trappe. En octobre 1892, Léon XIII les réunit en une seule obédience sous le premier abbé, Dom Sébastien Wyart († 1904). Leurs Constitutions approuvées le 13 août 1894, confirmées avec tous les privilèges de l'Ordre de Cîteaux, le 30 juillet 1902, ont été revisées et approuvées de nouveau par bref du 26 janvier 1925.

Le monastère de Saint-Romuald ou de **Notre-Dame du Bon-Conseil**, près de Québec, a été fondé en 1902 par un groupe de Religieuses françaises, venues sous la conduite de Mère Marie-Lutgarde, prieure de Notre-Dame de Bonneval, au diocèse de Rodez : la communauté compte environ 20 Religieuses de chœur et 34 converses. Le monastère de Rogersville ou de **Notre-Dame de l'Assomption** de l'Acadie a été établi en 1904 par 24 Religieuses de Vaise, exilées par les décrets du diocèse de Lyon en France.

BIBL. — A. Battandier, *Ann. Pont. cath.*, Paris, 1929; *Alman. de l'Act. cath.*, Québec, 1927; Can. eccl., Montréal, 1929.

CISTERCIENS REFORMES de Notre-Dame de la Trappe dits de la stricte observance, originairement issus de l'Ordre de Cîteaux (**Cisterciens**) qui fut une réforme des Bénédictins.

L'Ordre de Cîteaux eut pour fondateur saint Robert, abbé de Molesmes (Côte-d'Or), qui appartenait à Cluny (Saône-et-Loire), chef-lieu des abbayes bénédictines de France (1098). Il eut pour successeurs le bienheureux Albéric (1099-1109) et Etienne Harding (1109-34). Saint Bernard (1091-1153), abbé de Clairvaux (Jura), fut le grand propagateur de l'Ordre des Cisterciens. En 1342, on comptait 800 monastères d'hommes et environ 1.000 de Religieuses. Au siècle suivant, ce développement trop vaste, la richesse amoncelée, l'institution d'abbés commendataires amenèrent le relâchement et la décadence. Plusieurs monastères échappaient à la dégénérescence en maintenant une **stricte observance** de la Règle.

L'abbé Armand de Rancé, né à Paris le 9 janvier 1626 et mort le 27 octobre 1700, appartenait à la famille Le Bouthillier et devint abbé commendataire de l'abbaye de **La Trappe** au diocèse de Séez (Normandie) : il fut le réformateur et le restaurateur de la stricte observance : d'où provint le nom populaire de **Trappistes**, affecté aux Cisterciens (1664). Quand, au siècle suivant, la Révolution supprima les Ordres religieux, dom Augustin de Lestrange, maître des novices à la Trappe, fut autorisé à émigrer avec 24 Religieux. Le 1er juin 1791, il fonda Val-Sainte (Suisse), qui fut érigée en abbaye, le 8 décembre 1794, sous sa direction. Le monastère reprit tous les usages primitifs de Cîteaux et les dépassa même en certains points. D'autres fondations se firent ailleurs, quand la mésintelligence se mit entre dom de Lestrange et dom Eugène de Laprade, qui d'abord se rendit indépendant (1806), fit approuver cette mesure par Rome et, en 1813,

Nascouat. Le 2 octobre, le sieur de Neuvillette avertit son frère de Villebon (V. ce nom) de l'approche de l'ennemi. Le 18, on se battait ferme de part et d'autre. Le lendemain, les assaillants retournaient à leurs quatre vaisseaux, ayant brûlé quelques maisons ou cabanes et déposant de leurs navires les Acadiens, hommes et femmes, emmenés de Beaubassin.

En 1704, Joseph Dudley, usant de représailles après le massacre de Deerfield, donne ordre au colonel Church d'attaquer à fond l'Acadie. Cet officier, dit Garneau, indigné des ravages des Français, était venu à cheval, malgré son grand âge, d'une distance de 70 milles, offrir ses services au gouverneur général. Il fit voile avec trois vaisseaux, dont l'un était armé de 40 canons, 14 transports et 36 barques, portant 550 soldats; il se jette sur les habitations de Pentagouët et de Passamaquoddy, où il mit tout en cendres. Il cingla vers le bassin des Mines, ensuite à Port-Royal, où il fut repoussé par une poignée d'hommes, ainsi qu'à Beaubassin. Il passa une partie de l'été à effectuer des descentes sur le littoral, ramassant environ 50 prisonniers de tout âge et de tout sexe, sans faire grand butin. Ses troupes se débandèrent à la baie de Casco pour regagner leurs foyers respectifs.

Benjamin Church mourut à Little Compton (R. I.), le 17 janvier 1718.

BIBL. — Amer. Cycl., New-York, 1904; J.-B. Ferland, *Cours d'Hist.*, t. II, Québec, 1865; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; Em. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922.

CISTERCIENNES REFORMEES ou **Trappistines**, ayant pour but la vie contemplative, la solitude, le silence, la pénitence, le travail manuel, la récitation de l'office divin en chœur.

La réforme de l'Ordre de Cîteaux remonte à l'abbé de Rancé en 1664, au diocèse de Séez (Normandie). Dom Augustin de Lestrange († 1827), maître des novices de la Grande Trappe et exilé par la Révolution, fonda en Suisse l'abbaye de Valsainte pour les moines et le monastère de Bièvre pour les Trappistines (1794). A la Restauration, celles-ci rentraient en France, se rattachant soit à la Congrégation de Sept-Fons, soit à celle de la Grande Trappe. En octobre 1892, Léon XIII les réunit en une seule obédience sous le premier abbé, Dom Sébastien Wyart († 1904). Leurs Constitutions approuvées le 13 août 1894, confirmées avec tous les privilèges de l'Ordre de Cîteaux, le 30 juillet 1902, ont été revisées et approuvées de nouveau par bref du 26 janvier 1925.

Le monastère de Saint-Romuald ou de **Notre-Dame du Bon-Conseil**, près de Québec, a été fondé en 1902 par un groupe de Religieuses françaises, venues sous la conduite de Mère Marie-Lutgarde, prieure de Notre-Dame de Bonneval, au diocèse de Rodez : la communauté compte environ 20 Religieuses de chœur et 34 converses. Le monastère de Rogersville ou de **Notre-Dame de l'Assomption** de l'Acadie a été établi en 1904 par 24 Religieuses de Vaise, exilées par les décrets du diocèse de Lyon en France.

BIBL. — A. Battandier, *Ann. Pont. cath.*, Paris, 1929; *Alman. de l'Act. cath.*, Québec, 1927; Can. eccl., Montréal, 1929.

CISTERCIENS REFORMES de Notre-Dame de la Trappe dits de la stricte observance, originairement issus de l'Ordre de Cîteaux (**Cisterciens**) qui fut une réforme des Bénédictins.

L'Ordre de Cîteaux eut pour fondateur saint Robert, abbé de Molesmes (Côte-d'Or), qui appartenait à Cluny (Saône-et-Loire), chef-lieu des abbayes bénédictines de France (1098). Il eut pour successeurs le bienheureux Albéric (1099-1109) et Etienne Harding (1109-34). Saint Bernard (1091-1153), abbé de Clairvaux (Jura), fut le grand propagateur de l'Ordre des Cisterciens. En 1342, on comptait 800 monastères d'hommes et environ 1.000 de Religieuses. Au siècle suivant, ce développement trop vaste, la richesse amoncelée, l'institution d'abbés commendataires amenèrent le relâchement et la décadence. Plusieurs monastères échappaient à la dégénérescence en maintenant une **stricte observance** de la Règle.

L'abbé Armand de Rancé, né à Paris le 9 janvier 1626 et mort le 27 octobre 1700, appartenait à la famille Le Bouthillier et devint abbé commendataire de l'abbaye de **La Trappe** au diocèse de Séez (Normandie) : il fut le réformateur et le restaurateur de la stricte observance : d'où provint le nom populaire de **Trappistes**, affecté aux Cisterciens (1664). Quand, au siècle suivant, la Révolution supprima les Ordres religieux, dom Augustin de Lestrange, maître des novices à la Trappe, fut autorisé à émigrer avec 24 Religieux. Le 1er juin 1791, il fonda Val-Sainte (Suisse), qui fut érigée en abbaye, le 8 décembre 1794, sous sa direction. Le monastère reprit tous les usages primitifs de Cîteaux et les dépassa même en certains points. D'autres fondations se firent ailleurs, quand la mésintelligence se mit entre dom de Lestrange et dom Eugène de Laprade, qui d'abord se rendit indépendant (1806), fit approuver cette mesure par Rome et, en 1813,

abandonna les règlements de dom Augustin pour adopter ceux de l'abbé de Rancé : dom Augustin décéda en 1827. Le 1er octobre 1834, un décret de Grégoire XVI constituait la **Congrégation des moines Cisterciens de Notre-Dame de la Trappe.** L'unité de gouvernement existait, mais la double manière de vivre persistait. A regret, une division fut sanctionnée par Pie IX, le 25 février 1847 : l'Ancienne et la Nouvelle réforme, suivant que le monastère adoptait les Constitutions de Rancé, ou celles primitives de Cîteaux. Un rescrit daté du 5 février 1868 rendait aux Cisterciens-Trappistes les vœux solennels.

La séparation de 1847 avait suscité de nombreux regrets. Une première démarche auprès de Léon XIII n'aboutit point. Mais le 20 juillet 1892, un décret pontifical ordonnait la réunion à Rome d'un Chapitre général plénier. Il s'ouvrit le 1er octobre suivant, sous la présidence du cardinal Mazella, et se termina par la fusion de toutes les Congrégations et la nomination d'un général unique, qui fut Dom Sébastien Wyart († 1904). L'Ordre s'appellera désormais **Cisterciens Réformés de Notre-Dame de la Trappe.** Les Constitutions sont approuvées le 13 août 1894, confirmées avec tous les privilèges anciens de l'Ordre de Cîteaux le 30 juillet 1902, revisées et approuvées par Bref du 26 janvier 1925.

Au Canada, l'Ordre a fondé des établissements importants, surtout au point de vue agricole.

Le monastère de Notre-Dame-du-Lac, comté des Deux-Montagnes, a été établi, grâce aux Messieurs du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, le 1er septembre 1881, par dom Jean-Marie Chouteau, abbé de Notre-Dame de Bellefontaine, par Bégrolles au diocèse d'Angers (Maine-et-Loire), depuis 1867. Il eut pour successeur dom Antoine (Pierre Oger), né en France (1852), prêtre en 1877, entré à Bellefontaine en 1881, transféré à Oka (V. ce mot) en 1886, élu prieur en 1887, bénit Abbé le 21 mars 1892, décédé à Oka le 1er août 1913, véritable créateur du monastère et de ses œuvres agricoles si florissantes : en 1930, il y a 50 profès, 17 novices, 65 Frères convers. Brûlé en 1902, le monastère fut reconstruit en 1906.

Le monastère de **Notre-Dame-de-Mistassini**, au Lac Saint-Jean, prieuré du diocèse de Chicoutimi, filiation en 1892 du monastère d'Oka : en 1930, 24 profès, 7 novices, 25 Frères, 22 juvénistes.

Le monastère de **Notre-Dame-des-Prairies**, Saint-Norbert (Man.), fondé en 1892 sous la dépendance de Bellefontaine : en 1930, 13 profès, 4 novices, 24 Frères convers.

Le monastère de **Notre-Dame-du-Calvaire**, près de Rogersville au diocèse de Chatham (N.-B.), récemment fondé sous la dépendance de Notre-Dame de Bonnecombe, au diocèse de Rodez (Aveyron) : en 1930, 10 profès, 12 novices, 8 Frères convers.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Eglise*, Montréal, 1924; Can. eccl., ib., 1930; A. Baltandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1899, 1907, 1909, 1929.

CLAPIN (Sylva) (1853-1928), journaliste, conteur, canonnier de marine, traducteur à la Chambre des Communes.

Fils de Joseph et de Léocadie Lupien, il naquit à Saint-Hyacinthe le 15 juillet 1853, y fit ses études secondaires et embrassa la carrière du journalisme. Contemporain des Beaugrand, Fréchette, Dunn, Buies, Dansereau, De Celles, M. Clapin prit part à toutes les activités littéraires du dernier demi-siècle. Il travailla jusqu'à son décès à une série d'articles publiés dans un grand quotidien de Montréal; il possédait admirablement les nuances et les secrets de la langue française. Il fut à la fois un chercheur, un observateur, un philosophe : aussi bien les journaux français de la Nouvelle-Angleterre et du Canada accordaient volontiers l'hospitalité à ses écrits, contes et anecdotes. Sa modestie seule a contribué à laisser son nom dans la pénombre.

En 1898, lors de la guerre hispano-américaine, M. Clapin était canonnier dans la marine des Etats-Unis; à la suite du bombardement de Santiago de Cuba, il récolta une décoration qui accompagna une surdité, qui devait s'aggraver dans la suite. En 1904, on le nommait traducteur à la Chambre des Communes, position qu'il résigna, après quelques années. Il avait épousé Marie-Hortense Clapin, décédée en 1924, lui ayant donné un fils, **François**, professeur à l'école technique de Hull, et trois filles : **Raymonde, Thérèse** et **Gertrude.** Il est mort le 17 février 1928.

Il est l'auteur de : **Londres et Paris**, Saint-Hyacinthe, 1880; **Diction. canad.-français**, Montréal et Boston, 1895; **Hist. des Etats-Unis**, Ib., 1903; **Almanach du Peuple**, annuellement chez Beauchemin, Montréal.

Son frère, Georges-Camille, né en 1857, a été ordonné prêtre à Saint-Hyacinthe le 26 juillet 1881 et professa au séminaire. Entré alors au Séminaire de Saint-Sulpice, on le nomma professeur au séminaire Saint-Charles d'Ellicott-City, au Maryland (1887-88), à celui de Brighton, près de Boston (1890-91), à celui de Montréal (1896-1900), directeur du Collège canadien à Rome (1900-12).

Sa sœur, Sœur Corinne Clapin, est actuellement Supérieure Générale des Dames du Sacré-Cœur, au Saut-au-Récollet, près de Montréal.

Bibl. — *Le Droit*, journal quotidien d'Ottawa, 17 février 1928; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; J.-B.-A. Allaire, *Dict. généal. du Clergé*, Montréal, 1928.

CLARISSES ou **Pauvres Clarisses Colettines**, ayant pour but le soutien dans le devoir de la prière canoniale, l'oraison, la pénitence évangélique, le travail manuel de tout genre, la pratique de la pauvreté.

Le 19 mars 1212, François d'Assise donnait de vive voix à Claire un règlement de vie qu'il rédigea, en 1224, et fit approuver par le cardinal Hugolin, plus tard Grégoire IX. Saint Bonaventure rédigea d'autres Constitutions, imposées en 1264 par Urbain IV. En 1435, sainte Colette ramenait la stricte observance par une troisième Règle. Celle-ci concernait surtout les monastères de France : d'où l'appellation **Colettines.**

Le monastère des Clarisses a été institué à Valleyfield, en 1902, par Mgr Emard et un groupe de Religieuses venant de celui de Notre-Dame de Lourdes, en France. Il compte, en 1928, 26 Religieuses de chœur et 8 tourières. Ce sont les Clarisses de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, qui ont fondé le monastère de Victoria, île Vancouver, en Colombie : elles sont de langue anglaise.

Bibl. — A. Raimbert, *Guide de Vocat. relig.*, Paris, 1924; Can. eccl., Montréal, 1930.

CLARK (Sir William Mortimer) (1836-1917), avocat, homme politique, lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Fils de John, il naquit à Aberdeen, en Ecosse, le 24 mai 1836, y fit ses études au collège Marischall, ensuite à l'Université d'Edimbourg. En 1859, on le choisit comme secrétaire des lettres de cachet. Mais la même année, il émigra au Canada et en 1861 se fit inscrire au barreau du Haut-Canada, exerçant sa profession à Toronto. Conseil de la Reine en 1887, il fut choisi comme vice-président de l'Association des **Droits Egaux**, en 1888, et adopta les idées politiques de D'Alton Mac Carty (V. ce nom). Il fut promu lieutenant-gouverneur de l'Ontario, de 1903 à 1908, et créé simple chevalier en 1907. Il mourut à Prout's Neck, dans le Maine, le 11 août 1917, ayant épousé en 1886 Helen, fille de Gilbert Gordon, de Kaithness (Ecosse), qui lui a donné un fils et deux filles.

Bibl. — Can. Parl. Guide, Ottawa, 1908; H. Morgan, *Who's Who and Why*, Toronto, 1923; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ibid. ,1926.

CLARKE (Sir Allured) (1745-1832), officier supérieur de l'armée, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, administrateur du Bas-Canada, feld-maréchal.

Né vers 1745 en Angleterre, il entra dans l'armée comme enseigne au 50e régiment d'infanterie en 1759 et devint lieutenant en 1760. Ayant servi en Allemagne, il fut promu capitaine en 1767, major au 54e en 1771, lieutenant-colonel en 1775. Envoyé à New-York en 1776, on le transféra au Canada en qualité d'inspecteur général des troupes. Délégué pour servir aux Indes occidentales, il fut nommé gouverneur de la Jamaïque, de 1782 à 1790.

Le 17 mars 1790, on l'institua lieutenant-gouverneur de la Province de Québec et il devint l'administrateur du Bas-Canada, du 25 août 1791 au 24 septembre 1793 : il exerça ses fonctions de lieutenant-gouverneur du 12 septembre 1791 au 21 janvier 1796. Ce fut lui qui inaugura, le 27 décembre 1792, dans l'ancien palais épiscopal, le nouveau régime du gouvernement représentatif. Il avait été promu major-général le 28 avril 1790, colonel du 60e régiment le 8 juillet 1791, du 18e bataillon à Gibraltar le 5 juillet 1794.

La colonie du Cap de Bonne-Espérance étant passée au pouvoir de la Grande-Bretagne le 16 septembre 1795, il fut désigné comme premier gouverneur. Puis il alla au Bengale, du 30 avril 1797 au 17 mai 1798 : il fut investi de la charge de commandant en chef aux Indes jusqu'en 1801, ayant été créé chevalier de l'Ordre du Bain en 1797. Il fut promu général le 29 avril 1802 et décoré de la grand-croix du Bain en 1815, créé feld-maréchal en 1830 : il mourut le 16 septembre 1832.

Bibl. — Dict. of Nat. Biogr., New-York, 1885; E. Kingsford, *Hist. of Can.* 1887; Arch. can., série Q. vol. 45-2.; The Makers of Can., Index 1911; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

CLARKE (Lionel Herbert) (1859-1921), négociant, président du Bureau de Commerce, lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Fils du docteur William et de Clara Strange, veuve de William Dummer Powell, il naquit à Guelph (Ontario) le 20 juillet 1859, fit ses études au Trinity College de Port Hope et entra dans le négoce à Palmerston et à Toronto, en 1889 : le commerce des céréales ne tarda pas à l'enrichir et à le mettre en évidence parmi les spéculateurs et les hommes d'affaire. En 1908, on le choisit à Toronto comme président du Bureau de Commerce, de la Commission du port et des Chutes de Niagara. Promu lieutenant-gouverneur de l'Ontario le 27 novembre 1919, il décéda le 29 août 1921. En 1891, il avait épousé Anna Clara Gertrude, fille de Sydenham

Small, de Toronto, et en eut trois fils et une fille.

Bibl. — *Gaz. du Can.*, Ottawa, 1919; H. Morgan, *Who's Who*, 1921; *The Ottawa Citizen*, 1921; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CLEARY (James-Vincent) (1828-98), prêtre, professeur, curé, sixième évêque et premier archevêque de Kingston.

Né le 18 septembre 1828 à Dungarvan, comté de Waterford en Irlande, il fut ordonné prêtre le 20 septembre 1851. Nommé professeur de théologie et d'Ecriture sainte au collège Saint-Jean de Waterford, il en devint le supérieur. Il exerça ensuite les fonctions de curé dans sa paroisse natale.

Elu évêque de Kingston, il fut sacré à Rome le 21 novembre 1880. Une fois intronisé, il se dévoua avec zèle à toutes les œuvres : construction d'églises et de couvents, érection de paroisses, réouverture sur un site nouveau du collège Régiopolis, fermé en 1869. Le 28 juillet 1889, il devint archevêque, ayant pour suffragants les évêchés de Peterborough et d'Alexandria, et aujourd'hui celui de Saut-Sainte-Marie. Il mourut le 24 février 1898.

Bibl. — *Can. and Prov.*, vol. II, Toronto, 1914; Can. eccl., Montréal, 1917.

CLEMENT (William-Hervey Pope) (1858-1922), avocat, magistrat, écrivain.

Fils du Révérend Edwin et de Mary Pope, il naquit à Vienna, au Haut-Canada, le 13 mai 1858 et il conquit le diplôme de bachelier ès-arts à l'Université de Toronto, en 1881, après avoir été admis au barreau, l'année précédente. De 1898 à 1900, il fut l'aviseur légal du Conseil du Yukon. Puis en 1905, il fut nommé juge du comté de Yale, en Colombie, jusqu'à sa mort, le 3 mai 1922, à Vancouver City.

Il avait épousé en 1889 Elsie Main, qui lui donna un fils et trois filles. M. Clement a composé **The Law of Can. Constitution**, Toronto 1892 et **History of Canada**, Ib., 1897, qui est universellement en usage dans les écoles primaires et secondaires.

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Who's Who*, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CLERCS PAROISSIAUX ou CATECHISTES DE SAINT-VIATEUR (Institut des), fondé en vue de l'enseignement de la doctrine chrétienne et du service des autels (C. S. V.).

Au IVe siècle, l'évêque de Lyon, saint Just, donna refuge dans sa cathédrale à un homme qui, dans un accès de démence, blessa plusieurs personnes. La foule exigea qu'il lui fut livré et menaça d'incendier l'église. Le prélat consentit à le remettre à un sénateur de la ville, à condition qu'il aurait la vie sauve. Une fois sorti, le malheureux fut massacré. Saint Just, se reprochant ce meurtre, s'enfuit dans les déserts d'Egypte pour y faire pénitence. Les fidèles lyonnais ne le découvrirent qu'après sa mort : on ramena son corps avec de grands honneurs. Saint **Viateur**, qui n'était que le lecteur, n'avait pas **Viateur**, qui n'était que lecteur, n'avait pas de temps après lui et fut enseveli à ses côtés. « Mettre un **Viateur** auprès de chaque pasteur, tel fut le dessein du fondateur. »

Louis-Marie-Joseph Querbes naquit à Lyon le 21 août 1793. Le conventionnel et farouche Georges Couthon (1756-94) terrorisait alors la ville. A dix ans, l'enfant voua la continence, servait au chœur à Saint-Nizier, vit Pie VII à son passage vers Fontainebleau, étudia à l'école cléricale sous Joseph de Maistre et Marie-Guy Deplace, conquit le diplôme de bachelier en 1812 et entra au grand séminaire le 31 octobre de cette année. Ses confrères y étaient J.-C. Colin, Marcellin Champagnat, J.-B.-M. Vianney. Ordonné prêtre le 17 décembre 1816 par Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans (E.-U.), il est nommé vicaire à Saint-Nizier, où son zèle se dévoue à toutes les œuvres, alors si urgentes. En 1822, il est promu curé à Vourles, où il fallait tout restaurer au matériel et au moral. Les demoiselles Comte ouvrent une école de filles; lui, il recrute des maîtres dans une sorte d'école normale (1828). Le 10 janvier 1830, il obtient l'autorisation royale pour l'**Association des Ecoles de Saint-Viateur.** Il fait appel à ses confrères des environs; mais il est suspect au gouvernement de Louis-Philippe, qui refuse sa nomination à Bourg-Argental. Avec la bénédiction épiscopale, il réussit à fonder, le 3 novembre 1831, l'Institut des **Clercs**, dont les statuts sont approuvés par Mgr des Pins, le 27 février 1834. L'on crée alors une maison à Poyet et une autre à Donjon. Rendu à Rome, le fondateur obtient l'approbation pontificale, le 22 septembre 1838. Aussitôt, noviciat à Vourles et juvénat à Nevers : déjà, l'œuvre est répandue dans cinq diocèses et va franchir l'Atlantique. Composée de Pères et de Frères, la Congrégation dénombre, en 1924, 4 provinces, 125 maisons, 800 Religieux dont 120 Pères. Les Constitutions ont été approuvées le 31 mai 1839. Le fondateur est mort le 1er septembre 1859.

Appelés au Canada par Mgr Bourget, en 1847, les Clercs furent installés par M. B. Joliette (V. ce nom) au village de l'Industrie, aujourd'hui Joliette, où se trouve le noviciat. Depuis cette époque, ils possèdent ou

dirigent aux diocèses de Montréal, 8 établissements en ville et 6 à la campagne; de Joliette, 5 en ville et 6 en dehors; de Valleyfield, le réputé collège de Rigaud et 4 autres collèges ou écoles; de Québec, un collège et, de même, au diocèse de Saint-Hyacinthe, ainsi qu'un orphelinat dans celui de Saint-Boniface (Man.).

Bibl. — R. P. Archambault, *Au Service de l'Egl.*, Montréal, 1924; Can. eccl., ib., 1930; P. Robert, *Vie du P. L. Querbes*, Bruxelles, 1924.

CLERIN (Denis d'Estienne, sieur de) (1660-1730), sous-lieutenant, maréchal des logis, cornette, enseigne, lieutenant, aide-major.

Fils de Denis d'Estienne, conseiller du roi au parlement de Provence, et de Françoise Desvoges de Clérin, il naquit à Aix en 1660. En 1672, son père lui procura une commission de sous-lieutenant dans le régiment de Vendôme; puis il servit, en 1680, en qualité de maréchal des logis dans les dragons de la Reine, et devint, après deux ans, cornette dans le même régiment. En 1685, on lui octroya une commission d'enseigne en pied; en 1687, de lieutenant réformé et en pied en 1695. Le rapport officiel de M. de Callières, en date de 1701, le signale comme faisant les fonctions d'aide-major dans la ville de Montréal depuis douze ans et le note comme « bon officier, qui s'acquitte bien de son devoir ». En septembre 1688, il servait au fort Niagara.

Le 24 avril 1691, il épousa à Ville-Marie Jeanne de Celles-Duclos qui lui donna huit enfants, entre autres trois garçons et deux filles, tous décédés en bas âge.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. généal.*, au mot *D'Estienne;* Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CLOSSE (Raphaël-Lambert) (1630-62), sergent-major, marchand, deuxième notaire et gouverneur ou commandant intérimaire de Ville-Marie.

Il était originaire de la paroisse de Mogues, canton de Carignan (Ardennes), fils de Jean et de Cécile Delafosse. Le 2 mai 1648, il signe un acte devant le notaire, Jean de Saint-Père, étant venu sans doute en 1647 avec M. de Maisonneuve. En 1651, il agit à Ville-Marie comme tabellion, ainsi qu'en décembre 1653 jusqu'à avril 1655. Le 12 août 1657, il épousait Elisabeth Moyen, née en 1641, orpheline, prisonnière mise en liberté par les Iroquois et recueillie à l'Hôpital. L'étude de Closse se compose en tout de 30 actes. Le 3 août 1650, M. de Maisonneuve lui avait accordé une terre à cultiver. A partir de 1651, Closse suivit la carrière des armes : « Il se montrait l'ami des braves et le fléau des poltrons, et il exerçait fréquemment ses soldats au maniement des armes. Lui-même était singulièrement habile à se servir du mousquet. » En 1655, lors de son excursion en France, M. de Chomedey le chargea du commandement à Ville-Marie. Le 2 février 1658, il lui concéda un fief, situé au Nord de la rivière des **Fonds** ou ruisseau **Saint-Martin**, dont le lit sert aujourd'hui d'égout collecteur. Le premier il introduisit le service des chiens de garde comme sentinelles : et le sculpteur Hébert l'a représenté avec raison ayant la chienne **Pilote** à ses pieds. Ses amis, craignant pour sa vie, le rappelaient souvent au sentiment de sa conservation : « Je ne suis venu à Ville-Marie, répondait-il, qu'afin d'y mourir pour Dieu et, si je savais que je ne dusse point y périr, je quitterais le pays pour aller contre le Turc, afin de n'être pas privé de cette gloire. »

M. Dollier raconte la fin de ce héros en ces termes : « Le 6 février 1662, M. Closse, toujours prêt, selon sa coutume, à exposer sa vie pour protéger celle des colons en danger, s'était porté avec plusieurs autres dans un endroit attaqué par les Iroquois, où se trouvaient quelques travailleurs; et parmi ceux qui le suivaient, était un Flamand, attaché comme domestique à son service. Le feu non interrompu des Iroquois ébranla le courage de ce lâche auxiliaire, qui en vint jusqu'à prendre la fuite et à abandonner le major, tandis qu'un autre serviteur, Pierre Pigeon, d'une taille au-dessus de la médiocre, déploya dans cette même action, un courage vraiment héroïque. Mais la fuite du Flamand haussa le cœur aux Iroquois, qui attaquèrent avec plus de hardiesse le major. Ainsi délaissé, il ne perdit rien de son sang-froid ordinaire, ni de son intrépidité dans cette occasion; et si Dieu n'eût permis que ses deux pistolets ne fissent feu l'un après l'autre, il eût vraisemblablement changé la fortune du combat, ou du moins eût fait éprouver à l'ennemi de nouvelles pertes; mais, avant qu'il eût pu remettre ses armes en état de servir, il fut atteint lui-même et perdit la vie : il mourut en brave soldat de Jésus-Christ et de notre monarque ». La **Relation** de 1662 ajoute : « Il a tenu ferme, à la tête de 26 hommes seulement, contre 200 Onnontagués, combattant depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi; il leur a fait souvent lâcher prise, souvent il les a dépossédés des postes avantageux et même des redoutes dont ils s'étaient emparés. On a jugé à propos de cacher sa mort aux ennemis, de peur qu'ils n'en tirassent de l'avantage. Nous devions cet éloge à sa mémoire, puisque Montréal lui doit la vie. »

Sa fille **Elisabeth** mourut le 4 octobre 1658, jour de sa naissance; **Jeanne-Cécile,** née en 1660, épousa en 1678 Jacques Bizard (V. ce nom) et, en 1694, Blaise, sieur des Bergères (V. ce nom). Le Bull. des Rech. hist. a publié, en 1919, l'inventaire des biens de ce héros.

Bibl. — Les Ursul. de Québec, t. I, Québec, 1863; E. Gagnon, *Feuilles volantes*, ib., 1910; P.-G. Roy, *Revue can.*, Montréal, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CLUBS CANADIENS (Association des), Union de personnes, respectivement des deux sexes, dans le dessein de promouvoir des intérêts ou buts communs.

L'idée de l'Association a pris naissance, en 1892, dans un cercle de six jeunes gens à Hamilton. Le plan de leur discussion se concentrait sur « l'avenir du Canada, la possibilité d'un développement progressif national en vue de créer un vrai patriotisme public ». Ils concluaient aussitôt à la formation d'un club local, qui aurait chance d'en susciter d'autres dans le Dominion. Le grain de sénevé a germé, grandi et couvre de ses rameaux le pays tout entier : c'est aujourd'hui l'**Association des Clubs Canadiens,** ouverte à tout croyant et sans ingérence d'aucun parti politique.

La **Constitution** qu'elle a promulguée a défini ses buts et ses règlements :

1° Encourager et soutenir l'esprit public et l'opinion nationale, afin de stimuler les consciences à la défense de leurs droits, de réveiller l'intérêt pour les affaires publiques, de cultiver l'attachement aux institutions et au sol du Canada;

2° Maintenir et alimenter l'alliance équitable et amicale entre les deux principales races du *Dominion*, en reconnaissant loyalement que chacune a le droit d'exprimer et de préserver son identité et sa culture;

3° Etablir de bonne foi la position de la nationalité canadienne sous l'allégeance à la Couronne Britannique et par l'entente avec les autres Dominions de l'Empire;

4° Seconder la participation du Canada au sein de la Ligue des Nations en vue d'assurer la paix entre les peuples de l'univers;

5° Aider les nouvelles recrues à s'assimiler l'esprit et la vie de la nation en les encourageant dans la connaissance de nos institutions et en contribuant à leur prospérité selon leur culture particulière;

6° Encourager l'étude des arts, de la littérature, de l'histoire du pays, son organisme économique, ses problèmes généraux, ses traditions de justice et de liberté britanniques;

7° Contribuer de toutes manières à faire du Canada une *forte nation*, unie d'un Océan à l'autre;

8° A toutes ces fins, stimuler l'organisation des Clubs canadiens, faciliter l'échange de leurs privilèges, informations, publications, influence et efficacité sur les membres de la société.

L'adhésion à l'Association est offerte à tous les Clubs qui adopteraient en substance les mêmes buts : il suffit d'adresser la demande formelle au Président et à son Conseil. La contribution annuelle de chaque adhérent n'est que **d'un demi-dollar.** Le Comité exécutif désigne, chaque année, le lieu d'une assemblée, où tous les Clubs affiliés peuvent se faire représenter par des délégués, à un nombre illimité. Il y a 113 Clubs agrégés en 1928.

L'Association est dirigée par des Présidents honoraires, un Président et un Vice-Président en activité, un Trésorier, et les Membres de l'exécutif, les uns et les autres choisis ou élus par le Comité des Clubs affiliés. Le Comité exécutif choisit des conférenciers, engagés à ses frais pour accréditer l'Association dans les Provinces Fédérales. Il s'est créé un organe ou revue trimestrielle **The Canadian Nation,** publié à Ottawa, plus un **Bulletin Mensuel.**

Bibl. — *The Can. Nation*, mai-juin, Ottawa, 1929.

CLUT (Isidore) (1832-1903), Religieux Oblat de Marie Immaculée, prêtre et missionnaire, Vicaire apostolique d'Athabaska-Mackenzie.

Né, le 11 février 1832, à Saint-Rambert-d'Albon (Drôme), il fit ses études classiques et théologiques au séminaire de Saint-Rambert. Ayant obtenu son admission au noviciat des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, il prononça ses vœux perpétuels le 8 décembre 1854, jour de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception. Encore étudiant en théologie et ordonné sous-diacre, le Fondateur de l'Institut le choisit pour les héroïques missions du Nord-Ouest et des glaces polaires. La prêtrise lui fut conférée, en 1857, par Mgr Taché dans la cathédrale de Saint-Boniface, l'année même de son arrivée au Manitoba. Vigoureux et ardent, le Père Clut était apte aux travaux de tout genre dans les rudes régions de l'Athabaska-Mackenzie : il s'y montra jusqu'à la fin absolument dévoué pour les pauvres indigènes et infatigable dans les courses apostoliques les plus pénibles et les plus dangereuses : il pénétra même jusqu'au territoire de l'Alaska russe.

Mgr Faraud (V. ce nom), Vicaire apostolique, étant devenu incapable de visiter les

âmes disséminées sur l'immense étendue de sa juridiction, le Père Clut fut nommé par Rome évêque titulaire d'**Arindel** (en Palestine, auj. ruines à Gharandel au nord de Petra) et auxiliaire, le 3 août 1864; il fut sacré, le 15 août 1865, par Mgr Faraud à la Mission de la Nativité. Durant 37 années, il parcourut les steppes et les lacs, soit en canot d'écorce, soit en traîneau à chiens, dans le rude ministère de la visite des missions. Sa santé le força à se retirer à la Mission Saint-Bernard, où il a terminé sa carrière, le 9 juillet 1903.



Mgr Clut O. M. I.

Bibl. — Missions des Miss. Oblats, t. 43, Rome, 1903.

COCHRANE (Thomas) (1777-1804), avocat, magistrat, juge en chef.

Fils de Thomas, membre du Conseil exécutif de la Nouvelle-Ecosse, il naquit à Halifax en 1777 et fit ses études supérieures au collège royal de Windsor. Son père l'envoya étudier le droit en Angleterre; et le fils fut admis au barreau à Lincoln's Inn en 1801. La même année, le Bureau colonial le nommait juge en chef de la Cour suprême de l'île Prince-Edouard. En 1803, on le transféra comme juge puîné à la Cour du banc du roi, au Haut-Canada. Le 7 octobre 1804, il périt à bord du schooner **Speedy** qui disparut corps et bien dans le lac Ontario.

Bibl. — A. B. Waburton, *A Hist. of Prince Ed. Island*, Saint-Jean, 1923; D. B. Read, *The Lives of the Judges*, Toronto, 1888; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

COFFIN (William Foster) (1808-78), avocat, sous-shérif, employé civil, littérateur, lieutenant-colonel.

Son père William était officier de l'armée anglaise, quand il naquit le 5 novembre 1808 à Bath en Grande-Bretagne. Ayant fait ses études à Eton d'Oxford, Foster émigra au Canada en 1830. Il se mit à l'étude du droit, fut admis au barreau du Bas-Canada en 1835, et choisi comme sous-secrétaire de la Province. En 1841, il fut promu sous-shérif du district de Montréal jusqu'en 1852; alors on le nomma commissaire ordonnateur des Terres de la Couronne et il continua à exercer la même charge jusqu'à son décès à Ottawa, le 28 janvier 1878. En 1855, il leva la batterie de campagne de Montréal et en devint le commandant, muni du grade de lieutenant-colonel.

Il est l'auteur de **Three Chapters on a triple Project**, Montréal, 1848; **The War of 1812 and its morals**, ib., 1864; **Thoughts on Defence**, Ottawa, 1870; **Quirks of diplomacy**, ib., 1874.

Bibl. — Dom. Ann. Reg., Ottawa, 1878-80; A. Mac Murchy, *Handbook of Can. Liter.*, Toronto, 1906; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

COLBERT (Jean-Baptiste) (1619-83), clerc de notaire, conseiller d'Etat, surintendant et ordonnateur général des bâtiments, maisons, jardins et tapisseries de Sa Majesté, des arts et manufactures de France, grand trésorier des Ordres, contrôleur général, secrétaire d'Etat, ayant à ce titre charge de la marine et des Compagnies, contrôleur des Postes, grand maître et surintendant des mines et minières de France.

Fils d'un fabricant de drap, il naquit à Reims le 29 août 1619. Ayant terminé ses études classiques, il est d'abord commis, puis clerc de notaire; il s'initia au commerce et aux finances chez les banquiers florentins de Lyon. En 1648, Michel Le Tellier le prend à son service et bientôt le cardinal Mazarin l'attache à son cabinet.

Devenu premier ministre de Louis XIV, il sait rétablir les finances et les rendre prospères, favoriser l'agriculture et l'industrie, organiser la bonne administration de la justice et de la police, étendre le commerce, en-

courager la culture des lettres et l'épanouissement des beaux-arts, ouvrir de nouvelles voies de communication par les routes et les canaux, consolider la législation par ses multiples ordonnances : ordonnance civile en 1667, ordonnance des eaux et forêts en 1669, ordonnance du commerce en 1673, ordonnance de la marine (1681).

A son sentiment, l'une des œuvres les plus importantes pour le prestige du royaume fut la restauration de la marine, marine marchande et marine de l'Etat. Pour développer la première, il se préoccupe, suivant l'usage des autres nations maritimes, de fonder les grandes Compagnies privilégiées (V. ce mot) : **Indes orientales**, qui créa Lorient en Bretagne; **Indes occidentales** (1664); **Cap Nègre** (1666); **Afrique** (1666); **Nord** (1669); **Levant** (1670); **Sénégal** (1673 et 1679). Ce système ne donna guère plus de résultat que celles qui les avaient précédées et qui les devaient suivre.

Le marquis de Vauban semblait voir plus avant, quand il a écrit dans ses **Oisivetés** : « Les raisons que j'ai pour bannir toutes ces Sociétés de marchands sont l'intérêt des colonies qui sera toujours le même que celui du public représenté par le roi, à quoi celui des particuliers représenté par les Compagnies est toujours contraire; car je soutiens que le moyen le plus certain qui se puisse mettre en usage pour faire périr les colonies, ou du moins les empêcher de s'accroître, est celui des Compagnies, sur le pied où elles sont aujourd'hui. » Un édit royal de 1669 déclare que la noblesse ne déroge point en se livrant au commerce, ni en s'affiliant aux sociétaires des Compagnies. Pour encourager constructeurs et armateurs à faire le trafic, accaparé par la Hollande et par l'Angleterre, Colbert imagina de frapper les vaisseaux étrangers d'un **droit d'ancrage** de 6 francs par tonneau, à l'entrée et à la sortie d'un port français; il leur assure des primes royales et ferme les havres de nos colonies aux bâtiments étrangers.

Quand il arrive aux affaires, la marine de l'Etat n'existe plus guère que de nom. Le ministre s'empresse d'acheter des vaisseaux à la Suède et à la Hollande, de convoquer des villes hanséatiques des artisans, constructeurs, cordiers, d'installer des chantiers ou arsenaux de construction navale dans les ports principaux du royaume. S'il veut assurer le recrutement des équipages, il n'a pas recours, comme l'Angleterre l'a adoptée, à **la presse**, ou enrôlement forcé des matelots de la marine marchande, mais à un nouveau procédé appelé **l'inscription maritime** : à savoir sur toutes les côtes de France les hommes de mer sont divisés en trois classes, « celle qui servira chaque année sur les vaisseaux du roi; celles qui serviront deux années sur les vaisseaux marchands ». (Ordonn. du 22 sept. 1668). Il fonde aussi la **Caisse des Invalides de la marine**, qui assure une pension. Il institue les **gardes-marine**, corps composé de jeunes gentilshommes de 14 à 18 ans, sorte de pépinière d'officiers bien instruits à bord des vaisseaux du roi. L'école d'artillerie de marine tend à préparer d'habiles pointeurs, comme celle d'hydrographie fournit aux navigateurs des cartes exactes. Il établit un Conseil de commerce et un Conseil de constructions navales. En 1683, la France possède une marine de guerre de 276 unités. (V. Ch. de La Roncière, **Hist. de la Mar. fr.**, t. V.)

Quelle est la part qui revient à Colbert dans la colonisation de la Nouvelle-France? L'on a écrit qu'il est presque impossible de la distinguer de celle qui appartient à Louis XIV. Sous le couvert du roi, on doit reconnaître la manière insinuante et modeste du tout puissant ministre. M. Jal affirme que Colbert est, dès 1661, conseiller d'Etat et intendant des finances, ayant le département de la Marine. A ce titre, il s'occupe activement des affaires maritimes et commerciales. C'est donc lui qui fait opérer les levées de colons que le roi dirige tous les ans vers Québec, de 1659 à 1665. Il ne contresigne encore ni les édits, ni les actes royaux. Mais il paie de son savoir et de sa personne. M. de Tracy l'oublie; il le lui rappelle en le priant d'informer directement le prince (1664).

N'est-ce pas Colbert qui envoie à Québec, en 1663, M. Dupont-Gaudais comme commissaire enquêteur? Il veut se renseigner exactement sur l'état de la colonie. Le 2 février 1663, n'a-t-il pas fait déclarer par le roi la déchéance des Cent Associés et, sur leur cession, la réunion à la Couronne de la propriété de la Nouvelle-France? Par malheur, il la dépose, en mai, aux mains de la Compagnie des Indes occidentales qu'il vient de fonder, en lui assurant des avances et des garanties royales. N'a-t-il pas amené l'amortissement et la liquidation des dettes de la communauté du Canada, le 25 juin 1666? qui lui envoie Talon, les soldats de Carignan prêts à mettre les Iroquois à la raison et à les tenir à distance, le vice-roi si prudent, M. de Tracy, ainsi que le gouverneur de Courcelle? C'est Colbert, l'organisateur et le colonisateur. N'est-ce pas lui qui veille à tout, exigeant de la Compagnie qu'elle s'acquitte des charges qu'elle a assumées pour le recrutement, la levée, le passage, l'installation des engagés, des filles, des familles? Après la pacification des Iroquois, n'a-t-il pas inspiré au roi de seconder l'établissement au pays des

officiers et des soldats de Carignan-Salières? « En douze ans (1659-73), écrit M. Salone, la Nouvelle-France a reçu 4.000 nouveaux habitants. » Sa correspondance avec Talon est sans intermittence ni répit. Le système seigneurial est sans doute son œuvre, ainsi que les autres institutions introduites ou raffermies par l'intendant.

Depuis le départ de ce dernier, le roi est, pour sept ans, en constante hostilité contre la Hollande, l'Espagne, l'Empire. Colbert écrit à M. de Frontenac, le 13 juin 1673 : « Sa Majesté a 200.000 hommes à présent sur pied, 100 vaisseaux et 25 galères sur mer. Elle n'a pas laissé de faire encore l'envoi de 60 filles, d'assister l'Hôpital de Québec et quelques particuliers, se réservant à faire davantage, les années suivantes, si Dieu nous donne la paix. » Dès l'année 1672, le ministre s'est attaché la collaboration de son fils, M. de Seignelay, qui le remplacera plus tard. Son frère, Charles Colbert, marquis de Croissy, est ministre des Affaires étrangères, de 1679 à 1696, place qu'occupe ensuite son fils, le marquis de Torcy (1696-1715). Ses gendres sont les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. Un second fils, Jacques-Nicolas, mourut archevêque de Rouen.

Des documents récents ont apporté la preuve que Louis XIV garda son affection à son ministre jusqu'à son décès en 1683. La pensée intime de Colbert, il la met en relief en ce qui concerne la colonie dans la lettre qu'il adresse au Sulpicien, M. de Queylus (V. ce nom), le 15 mai 1669 : « J'ai eu beaucoup de joie de voir, par la lettre que vous m'avez écrite le 12 octobre dernier, que vous me confirmez les assurances que j'ai eues d'ailleurs, que le nombre des habitants de la Nouvelle-France est augmenté des deux tiers, depuis que le roi s'applique et donne ses soins pour l'accroissement de cette colonie; et vous ne serez point fâché d'apprendre que Sa Majesté a résolu d'y envoyer M. Talon pour y servir encore quelques années en qualité d'intendant, jusques à ce que il ait mis cette colonie en état de se soutenir et d'augmenter par elle-même; et comme il vous informera en détail des efforts que Sa Majesté a encore faits cette année, et qu'elle continuera de faire les années suivantes pour y envoyer un nombre d'hommes et pour contribuer par ce moyen à cette multiplication qui est si nécessaire et si avantageuse.» (V. Bull. des Rech. hist., année 1916.)

Bibl. — E. Viollet, *Le Roi et ses ministr.*, Paris, 1912; E. Salone, *La Colonis. de la N. Fr.*, Paris, 1907; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, Paris, 1895; Th. Chapais, *Jean Talon*, Québec, 1904; J. Desrosiers, *La Rev. Can.*, année 1882; *Bull. des Rech. Hist.*, tabl. gén., Beauceville, 1925.

COLBORNE (Sir John) (V. Seaton).

COLDWELL (William) (1834-1907), journaliste, fondateur du premier journal de l'Ouest.

Né à Londres, en Angleterre, en 1834, il fit ses études à Dublin en Irlande, émigra à Toronto, en 1854, où on l'admit aux bureaux du **Toronto Leader.** Accompagné de William Buckingham, né en 1832 au comté Devon, émigré en 1857, journaliste lui aussi, auteur de la vie de l'honorable Alexander Mackenzie, décédé en 1915, Coldwell se rendait en 1859 à Winnipeg, où tous deux fondèrent le **Nor' Wester,** premier journal du Nord-Ouest. Lorsqu'il disparut, il s'engagea ailleurs en qualité de rédacteur. Il décéda à Victoria, capitale de la Colombie, le 18 février 1907.

Bibl. — J. P. Robertson, *A Politic. Manual of Manitoba*, Winnipeg, 1887; R. P. A. Morice, *Hist. de l'Egl. cath.*, t. IV, tabl. gén., Montréal, 1923; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

COLEBROOKE (Sir William Macbean George) (1787-1870), officier supérieur dans l'armée, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Fils du colonel d'artillerie Paulet Welbore Colebrooke et de la fille du major-général Grant, il naquit en 1787, étudia à l'école militaire de Woolwich et opta pour l'artillerie, le 12 septembre 1803 : il fut envoyé servir aux Indes occidentales en 1905, puis à Ceylan en 1806, à Malabar en 1807, dans l'Inde en 1809. Promu capitaine en second le 21 septembre 1810, il sert à Java, où il est blessé dans un engagement contre les Hollandais en 1811, recevant le grade de quartier-maître général, ainsi que de major en 1813. Les années suivantes le conduisent à Sumatra et au Bengale (1814), à Java (1815), aux Indes (1816), au golfe Persique (1817-19); il ne rentre à Londres qu'en 1821. De 1822 à 1832, il séjourne à Ceylan, où il est confirmé capitaine et lieutenant-colonel. En 1834, il est fait chevalier de l'Ordre des Guelfes, en même temps qu'il est choisi pour lieutenant-gouverneur des Iles Bahama le 9 septembre, puis des Iles-sous-le-Vent le 2 février 1837 et gouverneur d'Antigoa le 12 mai suivant. En 1840, on lui accorde un congé de retour en Grande-Bretagne.

En mars 1842, le ministre ou secrétaire des Colonies lui octroie la commission de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick jusqu'au 25 mai 1848. Le 28 avril de cette année, on l'avait nommé gouverneur de la Guinée anglaise; mais il ne put se rendre à destination : on le décora de l'Ordre du Bain. Le 18 août, il est désigné comme gouverneur de la Barbade et y demeura jusqu'en 1856,

ayant reçu le grade de major-général le 26 juin 1854. Le 16 janvier 1859, il était promu lieutenant-général et général le 26 décembre 1865.

Il mourut le 25 septembre 1870, à Salt Hill, près de Slough, comté Buckingham, ayant épousé en 1820 Emma-Sophia, fille du lieutenant-colonel Colebrooke, arpenteur général du Bengale.

BIBL. — J. W. Lawrence, *Foot Prints*, Saint-Jean, 1883; J. Hannay, *The Hist. of Acadia*, ib., 1879 et *The Hist. of N. B.*, 2 vol., ib., 1909; Ann. Reg. 1841; L. Stephen et W. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, Londres, 1912; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

COLEVILLE (Eden) (1819-93), député, gouverneur de la Terre de Rupert.

Descendant d'une ancienne famille d'Ecosse, il naquit en 1819, fit ses études à Eton et à Trinity College. Ayant fait un apprentissage des affaires financières, il fut chargé de la régie de la seigneurie de Beauharnois, alors propriété de la Compagnie **London Land.** Il s'y établit, le 12 novembre 1844; le régisseur était élu député à l'Assemblée législative pour le comté Beauharnois, qu'il représenta jusqu'en 1847. Le 5 septembre 1850, on le choisit comme gouverneur de la Terre de Rupert, appartenant à la Compagnie de la baie d'Hudson, jusqu'au 1er mai 1851, date de son retour en Angleterre. Néanmoins, il demeura le sous-gouverneur de la Compagnie elle-même de 1872 à 1880, puis gouverneur titulaire jusqu'en 1889. Il mourut à Lustley, comté Devon, le 2 avril 1893. Il avait épousé à Montréal, en 1845, Anna, fille du lieutenant-colonel John Maxwell.

BIBL. — E. H. Oliver, *The Can. N. O.*, t. I, Ottawa; 1914; Ann. Reg., 1893; Arch. can., série C, vol. 841; J. Desjardins, *Guide Parl. Hist.*, Québec, 1902.

COLLEGE DU SACRE-CŒUR DE BATHURST, institution qui procure à la jeunesse un enseignement classique ou un cours commercial.

Les Pères Eudistes (V. ce mot) avaient établi, en 1889, un collège à Caraquet (N.-B.), grâce à l'initiative du R. P. Lebastard et à la générosité du curé, Mgr Allard : celui-ci offrit gratuitement son presbytère pour abriter la première génération d'étudiants. Cet établissement progressa rapidement : il fallut faire des agrandissements successifs et l'érection d'une chapelle. En 1915, un violent incendie réduisit tout en cendres : le collège fut provisoirement transféré à Bathurst-Est en 1921. En 1927, les bâtiments deviennent encore la proie des flammes. Reconstruit et établi définitivement à Bathurst-Ouest, le collège du Sacré-Cœur est maintenant en pleine voie de prospérité. Il a reçu du gouvernement provincial, par une charte octroyée le 19 mars 1900 et amendée le 21 avril 1920, avec le titre d'Université, tous les droits et privilèges afférents à ce titre.

Les Pères Eudistes ont érigé, sur la propriété adjacente au collège, un Juvénat de recrutement.

BIBL. — Notes comm. par l'admin. du coll. Bathurst, 1930.

COLLEGE ROYAL MILITAIRE, institution établie en considération des cadets, destinés à embrasser la carrière militaire.

Le Collège a été fondé en 1876 par le premier ministre, Alexander Mackenzie. Depuis la fondation, 2.071 cadets ont figuré sur ses rôles et, en 1929, 196 s'y trouvent en formation. L'établissement, suivant le texte de la loi de 1874, avait pour but « de donner une éducation complète dans l'art militaire, tactique, fortification, génie, et une connaissance scientifique générale des sujets connexes à la carrière, et de préparer les officiers à exercer le commandement et à servir dans l'état-major ». Aujourd'hui, l'on enseigne aussi le génie civil, l'arpentage, la physique, la chimie, l'anglais et le français. Une stricte discipline, combinée avec la culture physique, l'équitation, les exercices militaires et les sports, fait partie du programme. Le Collège est situé à Kingston, sur le bord du lac Ontario et soumis à la direction du ministère de la Défense nationale. Le personnel se compose d'un commandant et d'un adjudant d'état-major, assistés d'un nombre de professeurs compétents et d'instructeurs civils et militaires.

Après quatre ans d'études, l'élève sortant reçoit un « diplôme avec honneur », un « diplôme » ou un « certificat de qualification militaire ». Chaque année, on offre aux gradués un certain nombre de commissions à choisir : dans la milice permanente, le corps d'aviation, l'armée britannique, même aux Indes, ou l'Aviation royale, une commission dans la Police à cheval, avec privilège d'un an d'ancienneté en Angleterre et aux Indes, au ministère des Travaux publics pour le service hydrographique, etc. Plusieurs Universités admettent les gradués en troisième année à leurs Facultés des lettres et des sciences; en quatrième année du génie civil; de plus, aux associations du Barreau des Provinces pour l'admission à l'étude du droit; à l'Institut des comptables, etc.

L'admission se fait par concours, après un rigide examen médical et moyennant l'immatriculation ou l'équivalent dans la Province où l'on a reçu l'instruction : les demandes

doivent parvenir au secrétaire du ministre, à Ottawa, avant le 31 mai de chaque année.

Il est opportun de constater que les anciens du Collège ont servi avec distinction pendant la grande guerre, au nombre de 914: 353 étaient officiers au sortir de leurs études et 43 autres s'étaient engagés avant d'obtenir leur grade; 156 anciens sont tombés au champ d'honneur, ou disparus ou morts de leurs blessures. Entre les honneurs et décorations qui leur furent attribués, on doit citer : 1 Victoria Cross et 3 recommandations pour cette croix, 106 « Distinguished Service Orders », 109 croix militaires, 2 « Distinguished Flying Cross », 62 autres décorations anglaises et 42 étrangères. Trois divisions canadiennes et une division australienne étaient commandées au front par des gradués du Collège. Parmi eux, on comptait 1 général, 5 lieutenants-généraux, 17 majors-généraux et 26 brigadiers-généraux.

Bibl. — Annuaire du Can., Ottawa, 1929.

COLLIERS DE PORCELAINE, gages dont se servaient les Peaux-Rouges pour confirmer, faute de parchemins écrits, les contrats d'affaires dans les négociations de paix et de guerre.

D'après La Hontan, c'étaient des bandes de cuir « de deux ou trois pieds de longueur et de six pouces de largeur, garnies de coquillages que l'on trouve au bord de la mer, entre la Nouvelle-York et la Virginie ». Ces coquillages, bleuâtres ou blancs, étaient ronds et de la grosseur de petits pois; et, selon le Père de Charlevoix, « cannelés, allongés, un peu pointus et sans oreilles; l'intérieur était d'un beau vernis et d'une coloration très vive, tantôt blanche, tantôt violette ». On les perçait et on les enfilait comme des perles. L'alternance des couleurs, le nombre des rangées avaient des significations précieuses. Les Peaux-Rouges se déclaraient la guerre par des colliers rouges comme les calumets. Ils conservaient parfois tout un siècle ceux qu'ils avaient reçus de leurs voisins. Comme on les reconnaissait à leurs différentes marques, il appartenait aux vieillards de rappeler « le temps et le lieu où on les avait reçus ». A une époque révolue, on les pouvait utiliser pour de nouveaux traités.

En donnant chaque collier, le chef ou l'ambassadeur l'accompagnait d'une **parole**, qui était synonyme de **discours**.

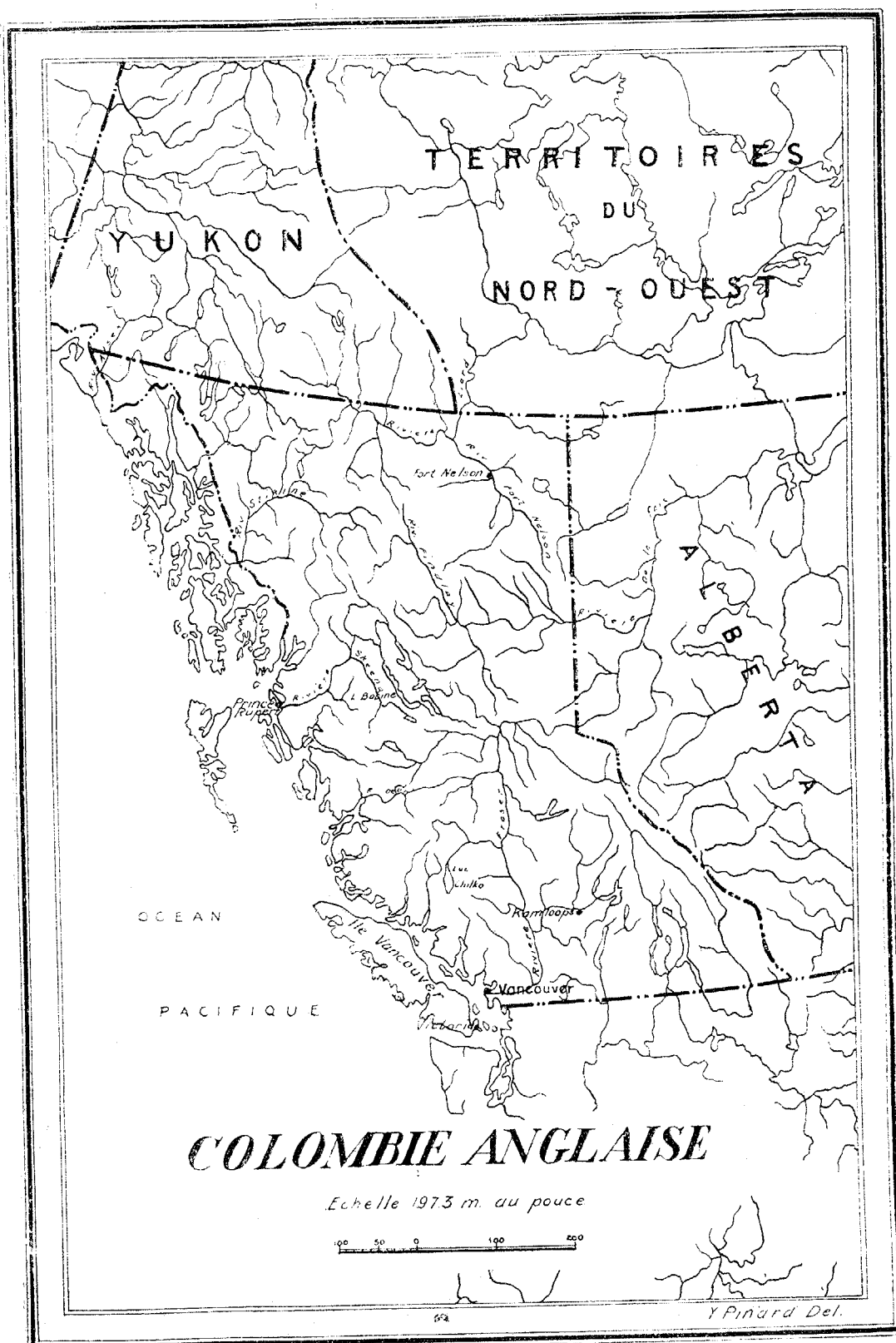
Bibl. — R. G. Thwaites, *The Jes. Doc.* tabl. gén., Cleveland (1903); A. Chagny, *François Picquet*, Montréal, 1913.

COLOMBIE BRITANNIQUE, Province de la Confédération, située entre les Montagnes Rocheuses et l'Océan Pacifique, du 49° au 60° latitude septentrionale.

Les Espagnols ont été les premiers explorateurs de ces parages : en 1513, Vasco Nunez de Balboa; en 1539, Francisco Ulloa; en 1543, Rodriguez Cabrillo. En 1578, l'Anglais Francis Drake, y vint chercher un passage vers l'Atlantique. En 1625, un mémoire de Michael Lok attribua à un Juan de Fuca, la découverte du détroit qui porte son nom (1592). Les Russes explorèrent aussi l'Alaska. En 1774, Juan Perez et Estivan Martinez atteignirent le 53°. En mars 1778, le capitaine James Cook remontait jusqu'au détroit **Nostka**, qu'il nomme **George**, à l'île **Haye** et à **Behring**, découvert en 1728 par le Danois Vitus Behring, au service de la Russie. D'autres explorateurs le suivirent : Hanna, Meares, Portlock, Dixon, Haro, Duncan et Barkley. En 1792, George Vancouver (V. ce nom) reçut des instructions lui enjoignant de prendre possession de ces régions : mais l'Angleterre eut alors à faire face à la politique de Bonaparte et renvoya au siècle suivant ses réclamations.

Il était réservé aux hardis Ecossais, engagés au service des Compagnies de traite, de trancher la difficulté par leurs courses à travers les Prairies et les Rocheuses. En 1793, Alexander Mackenzie (V. ce nom), commis de la Compagnie du Nord-Ouest (V. ce nom), arriva au Canal Burke environ cinq semaines après le départ des voiliers de Vancouver. Dans la première décade du siècle suivant, vinrent ses successeurs, David Thompson, Simon Fraser, John Stuart, tous de la même Compagnie, dont les principaux directeurs étaient leurs compatriotes. Les Romains appelaient l'Ecosse **Caledonia**. Ils nommèrent alors **Nouvelle-Calédonie** les régions du Pacifique.

Le capitaine Robert Gray, en 1789, venu de Boston sur le **Columbia**, entra dans l'estuaire d'une grande rivière qu'il remonta, le 11 mai 1792, à une distance d'environ dix milles : il lui appliqua le nom même de son voilier. Ainsi le président Jefferson, en 1805, se mit en possession de l'**Orégon**, nom d'une autre rivière. Le territoire arrosé par la **Colombie** prit aussi cette appellation. En 1821, les deux Compagnies fusionnaient ensemble et, dès lors, celle de la baie d'Hudson posséda dans l'Ouest le Département de **Colombie**, puisque le fleuve prenait sa source au Fort Vancouver. Le régime de la Compagnie dura jusqu'en septembre 1858 : le gouvernement britannique décida, le mois précédent, de former une colonie unique, comprenant l'île Vancouver (V. ce mot) et la terre ferme; le retrait du monopole et la cession de ses


TERRITOIRES
DU
YUKON
NORD - OUEST
ALBERTA
Fort Nelson
Prince Rupert
L. Babine
Ile Vancouver
Victoria
Vancouver
Kamloops
OCEAN
PACIFIQUE
COLOMBIE ANGLAISE
Echelle 1973 m. au pouce
100 50 0 100 200
Y Pinard Del.

quatorze fortins furent payés en dédommagement 57.500 liv. st.

Toutefois, ce ne fut qu'en 1868 qu'un appel fait à la Reine vint écarter l'appellation **Nouvelle-Calédonie.** Le 24 juillet, Sa Majesté répondait que « toutes les cartes qu'elle avait consultées avaient imprimé le mot **Colombie** et que, ce nom étant déjà affecté à un Etat de l'Amérique du Sud, il convenait de s'en tenir à la dénomination de **Colombie Britannique** ».

En 1846, les limites entre l'Orégon et la Colombie furent fixées au 49° de latitude. En 1858, l'on découvrait de l'or dans la rivière Fraser, à Quesnel, à Cariboo : ce fut une avalanche d'étrangers envahissant le pays. Le 17 novembre 1866, l'Union de l'île Vancouver et de la terre ferme fut la création même de la Province.

Le premier lieutenant-gouverneur fut Frederick Seymour (V. ce nom) (1866-69), avec deux administrateurs dans cet intervalle : Arthur Birch et Philip Hankin; le second, Anthony Musgrave (V. ce nom). Le 20 juillet 1871, la Province adhérait à la Confédération, à l'unanimité des voix. La série des lieutenants-gouverneurs comprend les noms suivants avec leurs administrateurs respectifs : Trutch (1871-76) avec Begbie; Richard (1876-81); Cornwall (1881-87) ; Nelson (1887-92) avec Begbie et Taylor; Dewdney (1892-97) avec Davie; Mac Innes (1897-1900); Joly de Lothbinière (1900-1906) avec Mac Call et Walken; Dunsmuir (1906-08) avec Hunter; Paterson (1909-14); Barnard (1914-18) (V. ces noms); E. G. Prior (1919-20); W. C. Nichol (1920-25); R. R. Bruce (1926-...).

Le Conseil législatif qui existait fut dissous et remplacé par un Conseil provisoire composé de six membres élus par la Couronne et neuf par les électeurs, le 5 janvier 1872.

L'Assemblée législative comprenait au début 35 députés et elle a tenu dix législatures, de 1872 à 1910. A cette date, la Province envoyait six représentants aux Communes et avait trois sénateurs.

Le Cabinet ne comprit d'abord que trois ministres : le premier, procureur-général ; le second, secrétaire provincial; le troisième, commissaire des Terres et des Travaux publics. Ministère et Chambre siègent à Victoria, île Vancouver, ville capitale de la Province. De 1872 à 1904, le Cabinet a compté de 4 à 6 portefeuilles.

La magistrature est à l'imitation de celle de l'Angleterre : Cours suprême, supérieure, de comtés; jury, tribunaux inférieurs, entre autres celui des **Petites Dettes**; juges de paix, magistrats stipendiaires.

Les institutions municipales reproduisent à peu près celles de l'Ontario en ce qui concerne leur organisation, fonctionnement, extension, taxes scolaires et autres. Les villes, bourgs, villages sont soumis aux mêmes lois ou règlements; ils n'ont cessé de progresser dans leur état financier.

Les richesses du sol sont immenses comme celles de l'Océan Pacifique. La chasse et la pêche aux baleines et surtout au saumon ont créé un commerce considérable de fourrures de tout genre, venant du nord et du pôle, des îles et des côtes; l'industrie des conserves, homards, langoustes, huitres, etc. est d'une prospérité inouïe. Rien n'égale au Canada et ailleurs les bois colombiens pour la dimension, la valeur, la quantité, l'exploitation, l'exportation qui atteint au delà de 25 à 30.000.000 par année; mais les feux de forêts causent presque autant de dommages, ainsi que l'impéritie de la protection et la négligence de la reproduction des pins disparus. L'agriculture, moyennant l'irrigation, est excellente, au plateau central surtout, où se fait l'élevage des chevaux. Au Sud, les arbres fruitiers et les plantes potagères sont d'une venue au-dessus de la moyenne à cause du climat humide et tempéré. Les mines de plomb et de cuivre sont superbes; celles d'or et d'argent sont encore productives; un rapport officiel (1893-1903) accuse un total de 108.640.000 dollars; celui de la décade suivante, 240.000.000. L'on s'étonne que le gouvernement de la Province n'ait pas songé à exploiter les riches sources d'eaux minérales et thermales du pays; la concussion ordinaire s'alimente ailleurs plus aisément que par ces procédés dispendieux au début.

La population blanche est d'environ 597.000 âmes (en 1930) d'origine diverse, surtout britannique; elle est concentrée dans les villes et se livre au commerce, à l'industrie, à la politique, à la spéculation. Elle compte environ 60.000 catholiques. La population sino-japonaise est un second facteur, mais secondaire, dans l'économie de la Province. Vancouver a un quartier réservé exclusivement à 18 ou 20.000 Chinois et Chinoises : leur admission a été longuement discutée pour trois raisons : la morale, la pléthore de la main-d'œuvre, l'exode en Chine de leurs salaires (en 1879 : 1.440.000 dollars). Entre janvier et avril 1900, 4.669 Japonais débarquèrent à Victoria, et environ 1.325 Chinois. Dans ces proportions, c'était l'invasion jaune, sans compter les Indous : il a fallu recourir à des lois sévères, qui ont servi de barrières : nul Chinois n'est débarqué s'il ne fait un dépôt de 500 dollars. La population indigène se divise en tribus de l'intérieur et tribus du littoral. En 1867, les premières ne comptaient pas moins de 30.000 âmes; aujourd'hui, il en reste environ 11.500; les secondes, à peu près

un nombre égal; les unes et les autres appartiennent quasi en totalité au catholicisme.

La religion catholique a été la première conviée à cultiver ce champ des âmes. Elle y était implantée au temps de l'Union des deux Canadas : elle est représentée, dès 1846, par Mgr Demers, évêque de Victoria; ensuite par les vicaires apostoliques ou les évêques et archevêques : D'Herbomez, O. M. I., Durieu, O. M. I., Seghers, Lemmens, Christie, Orth, Dontenwill, O. M. I., MacDonald, etc. (V. ces noms et **Eglise catholique.**)

Les écoles primaires furent d'abord ouvertes dans l'île Vancouver par les directeurs de la Compagnie d'Hudson à Victoria, Craigflover, Nanaïmo et plus tard à Langley, Lytkon, Yale. Depuis la Confédération, l'on a construit des établissements d'enseignement secondaire, High Schools pour les protestants, collèges et pensionnats de filles pour les catholiques : il existe aujourd'hui plus de 400 écoles primaires et secondaires. La fondation d'une Université prit naissance dès 1877; puis en 1890, l'on renouvela des combinaisons pour la création et la stabilité en travaillant à l'agréger à l'Université MacGill de Montréal (1896).

Les **Réserves** indiennes comptent aussi des centres d'éducation, mis sous le contrôle des inspecteurs du gouvernement fédéral. La plupart des écoles sont dirigées par des religieuses qui donnent l'enseignement primaire aux filles et aux garçons, de 6 à 15 ans.

BIBL. — Can. and Prov., Index, Toronto, 1917; The Makers of Can., Index, 1911; Al. Begg, *History of Brit. Col.*, 1914; Bancroft, *Hist. of B. C.;* R. P. A. Morice, *Hist. of the North. Inter. of B. Col.*, Toronto, 1905; Th. Ortolan, *Cent Ans d'Apost. des Miss. Oblats* (v. ce mot), Paris, 1915.

COMMERCE, échange de produits naturels et manufacturés entre personnes de même nation ou étrangères. Il est ainsi ou **intérieur** ou **extérieur.**

I. — En 1540, François Ier concéda à M. de Roberval le premier monopole de trafic en Nouvelle-France. En 1598, le marquis de La Roche fut doté du même privilège par une commission octroyée, le 12 janvier, par Henri IV. Pierre de Chauvin en jouit à son tour, ainsi que le commandeur de Chaste, et, le 8 novembre 1603, Pierre de Monts. Ce dernier se vit retirer le monopole en 1607; mais il y fut réintégré pour un an (janvier 1608-janvier 1609). Ce fut alors l'ère de la libre compétition qui devait rendre impossible tout développement de la colonie et la laisser ouverte aux rivaux étrangers.

En 1612, M. de Champlain réussit à persuader la Cour en faveur d'un certain monopole concédé à la **Compagnie des Marchands,** mise sous le haut patronage du comte de Soissons, puis du prince de Condé jusqu'en 1620, du duc de Montmorency, de 1621 à 1625, et enfin du duc de Ventadour : le commerce se limitait à la traite des fourrures. En 1627, le cardinal de Richelieu fondait la **Compagnie des Cent Associés** ou de la **Nouvelle-France,** qui échoua dans ses efforts immédiats pour la colonisation, en raison de l'intervention des Kirke en 1628 et en 1629. En 1632, le trafic se monopolisa entre les mains des commis de la Compagnie, qui le rétrocéda, en 1645, à la **Compagnie des Habitants:** la première guerre iroquoise vint neutraliser l'essor du trafic.

En 1663, le Conseil souverain dispose du monopole de la traite, qu'il afferma, pour trois ans à raison de 45.000 livres, au sieur Aubert de La Chesnaye. En 1664, Colbert cède la colonie à la **Compagnie des Indes Occidentales.** Mais Talon, en 1669, obtint du ministre la liberté de la traite avec les Sauvages, ne laissant aux agents de la Compagnie que le **quart** du castor et le **dixième** des orignaux.

Déjà la colonie commence à se suffire, excepté pour les marchandises sèches : toiles, draps, étoffes, et pour les liquides qui sont taxés de dix pour cent. En 1667, on exportait pour 550.000 liv. de fourrures. La cargaison de trois vaisseaux, en 1669, se compose de planches et solives, de poisson sec et vert, d'anguilles salées et saumon, d'huile de marsouin, de pois, de bière, de farine; en échange, ils chargent aux Antilles : sucre, tabac, épices, et vont en France prendre des produits manufacturés et des spiritueux. La seconde guerre iroquoise vint ralentir l'essor des exportations. Les fourrures constituent longtemps le trafic principal; on les convoite en Nouvelle-Angleterre; elles servent de monnaie auprès des indigènes, aux coureurs de bois, aux traitants, aux missionnaires que M. de Frontenac ose accuser de se livrer au commerce (1679). Il eût été facile au roi de faire l'exploitation des forêts pour constructions navales, en envoyant sur place des charpentiers et des artisans de métier : il achetait ses vaisseaux en Hollande et en Suède. Mais le commerce avec les Antilles ne fut jamais interrompu.

Durant le premier quart du XVIIIe siècle, l'agriculture a pris un rapide développement: blé, avoine, orge. Des marchés sont ouverts aux Antilles françaises, à l'Ile-Royale, à la métropole, en Louisiane. Le chanvre, introduit par Talon, se cultive bien : en 1725, il se vend pour 44.200 liv. de cette plante, en vue de la fabrication des cordages. En 1719, le recensement accuse près de 50.000 liv. de lin; en 1734, environ 92.246 livres. En 1728, le tabac se répand par des plantations loca-

les : en 1744, M. Cugnet, directeur du domaine royal, expédie à La Rochelle 32.000 livres. Le ginseng eut aussi une grande vogue. L'industrie fait alors son apparition. En 1705, M. Raudot demande à Versailles constructeurs et charpentiers de navires. M. Prat, capitaine de port à Québec, en 1712, fait construire un bâtiment de 400 tonneaux. L'on exploite les pinières de la Malbaie pour les chantiers de Rochefort. L'ingénieur Levasseur crée toute une escadre légère. La fabrication du Brai et du goudron se multiplie à la baie Saint-Paul, à Kamouraska, à la Rivière-Ouelle. Les mines et les forges du Saint-Maurice produisent du fer réputé excellent en Europe.

L'exportation, jusqu'aux derniers jours du Régime français, comprend le surplus des céréales, des farines, le bois de charpente et de chantier naval, le fer et la fonte, les pelleteries, les produits de la pêche, le tabac. Par le malheur des guerres, par la faillite de la Compagnie de la colonie, la dépréciation de la monnaie de carte, le défaut d'artisans techniques, la grande paix n'a pas donné le rendement attendu. De 1735 à 1748, on atteint presque à la balance des entrées par les sorties; mais dans la décade suivante, les exportations tombent au tiers des importations. Il importe de noter que, en 1717, les marchands de Montréal et de Québec furent spécialement autorisés à établir une **Bourse de Commerce** en vue de la libre discussion des intérêts publics, comme dans certaines villes du royaume.

II. — Au début de la **Domination anglaise**, le succès des armes britanniques attira au Canada les premiers trafiquants « gens d'aventure, écrivait Murray, ou jeunes débutants dans le trafic ou vieux faillis en fuite, tous avides de faire fortune sans grand souci des moyens qui les y conduisent » : ils venaient de New-York et du Massachusetts. Le commerce en gros, ils l'accaparent, laissant le détail aux mains des Canadiens. La **Proclamation** royale de 1763 invite « tous les sujets du royaume et d'Amérique à se hâter d'entrer en jouissance des avantages et profits que le Canada leur offre pour le commerce, etc. ». En septembre, Murray organise la croisière de gardes-côtes dans le golfe, pour saisir les contrebandiers français de Saint-Pierre et Miquelon : précautions inutiles, car les marchandises de tout genre sont débarquées dans les anses du Labrador. En 1765, le gouverneur concède à la **Compagnie Dunn** le monopole du trafic dans les postes indigènes, au bénéfice du Trésor : la Société sous-loue à des fermiers particuliers et le procédé soulève les réclamations des trafiquants. En 1767, sir W. Johnson propose des accommodements légaux et restrictifs. La discussion se prolonge jusqu'à l'*Invasion américaine* de 1775.

La même année, un Anglais installe à Québec une usine de potasse, extrait des cendres de l'érable, du hêtre, du bouleau : en 1770, il est expédié à Londres 50 tonnes. En 1768, le gouverneur Carleton écrit un rapport au ministre sur les manufactures : peu de lin et de laine sur le marché, des cuirs grossiers dans les tanneries. En 1769, ouverture d'une distillerie de rhum, afin d'utiliser la mélasse des Antilles : façon de créer et de maintenir des relations commerciales. Pour alimenter les chantiers d'Angleterre, il favorise l'exploitation, au lac Champlain surtout, des douves de chêne : en 1772, on en exporte 150.000 environ; et une prime fixe est assurée aux producteurs en gros. La même année, le marché abonde en céréales ; les voiliers en emportent plus de 190.000 boisseaux. En 1770, plus de 400.000 liv. de fer en barre et 200 tonneaux en gueuse sont expédiées du Saint-Maurice en Angleterre.

En 1783, le traité de Versailles, qui reconnaît l'Indépendance américaine, n'a pas réglé la question économique entre Londres et la République : l'Angleterre y pourvoit en votant une loi « accordant à la Couronne certains droits de trafic entre les sujets de ses Domaines (**Dominions**) d'outre-mer et les Etats-Unis ». Le 6 avril 1784, une nouvelle loi soumet ces relations aux approbations ministérielles, et même les supprime. Le 8 avril 1785, un ordre en conseil prohibe toute importation américaine par mer dans les ports du Canada : le Vermont tente une exception qui lui est refusée, le 6 mars 1786. Mais il y eut d'officielles réclamations en faveur des Loyalistes de l'Ouest. Désormais, le Cabinet de Londres entend monopoliser les riches produits de ses possessions tropicales. Les Américains ont jusque-là bénéficié des échanges avec les Antilles : devenus rebelles, ils en perdent l'usage. La Grande-Bretagne ruine ainsi le commerce de ses propres sujets, sans que le Canada soumis à sa Couronne en puisse tirer un profit rémunérateur: aussi bien la contrebande ne cessa de s'étendre, au détriment de la marine marchande de la métropole.

Ces restrictions créent au Canada une gêne commerciale extrême. Adam Lymburner (V. ce nom), Ecossais émigré à Québec, est délégué à Londres, en 1787, comme porte-paroles des négociants et dans le dessein de faire modifier les tarifs métropolitains. Malgré l'appui de lord Dorchester, il échoue dans sa mission. Un énorme groupe de Loyalistes bien intentionnés des Etats-Unis se sent dé-

tourner du projet d'établissement au Canada et se retire dans l'Ouest moyen (Middle West), devenu si prospère depuis. En novembre 1786, lord Dorchester nomma dans son Conseil un comité chargé de faire une sérieuse investigation des causes de la stagnation commerciale et industrielle : il fit appel aux négociants des trois districts. Le rapport fut déposé le 29 mai 1787 : durant vingt années, le commerce a été limité presque à la seule Angleterre et l'est encore présentement. Quelques échanges avec les Antilles, dont les épices et liqueurs sont frappés de droits d'entrée s'ils viennent directement, et exempts en venant par l'Angleterre. D'ailleurs, aux Etats-Unis la distillation du rhum le rend accessible aux plus pauvres : d'où la contrebande facile sur une immense frontière sans douaniers; on concluait donc au libre passage en Angleterre des marchandises américaines traversant le Canada, à l'entrée libre du blé de l'Ouest, à la vente exclusive de la farine aux ports des Provinces maritimes, au départ direct du Canada, sans escale anglaise, des vaisseaux marchands de la métropole commerçant avec l'Europe méridionale : procédé avantageux aux armateurs et aux négociants coloniaux. Le comité insistait aussi sur la liberté du trafic des pelleteries avec les indigènes, sur la fondation d'une **Compagnie du Nord-Ouest**, sur l'impulsion à donner aux industries nationales, sur l'érection de magasins publics ou entrepôts de céréales, sur l'incorporation d'une Chambre de Commerce, sur l'acheminement au libre échange avec la République voisine : préliminaires du **Traité de Jay**, le 19 novembre 1794. (V. ce mot.)

Durant la période de l'Acte constitutionnel ou de la division en deux Provinces, il se produit des conflits imprévus, faute d'avoir délimité leurs relations commerciales. Les marchandises requises dans le Haut-Canada doivent arriver par la route du Saint-Laurent : le Bas-Canada va-t-il taxer ces importations par un droit de transit? Ce droit empêchera la Province voisine de percevoir une seconde taxe locale, en vue des dépenses publiques. De plus, les marchands de Montréal et ceux de la Compagnie du Nord-Ouest expédient par le Haut-Canada quantité d'effets vers les pays d'en-haut : va-t-on les taxer une seconde fois, après leur droit d'entrée venant d'Europe? Guerre de tarifs, si l'on n'y porte remède. L'entente, convenue pour quatre ans (1792-96) accorde au H.-C. un **huitième** des recettes perçues sur les entrées au B.-C. En 1796, une réunion de commissaires en vient à l'accord suivant : libre échange interprovincial; concession proportionnelle au H.-C. Les perceptions douanières, contrôlées au bureau du Coteau-du-Lac (Soulanges), frontière commune; contrôle aussi au bureau spécial des douanes perçues au H.-C. sur les objets provenant des E.-U. et passant au B.-C.; répartition de ces revenus deux fois l'an. La convention, à partir de mars 1797, est annuelle. Mais Richard Cartwright amène le Conseil législatif à ajouter l'accord proposé, surtout pour éviter le tarif d'entrée sur les marchandises provenant de la République. L'expérience lui donne raison, puisque, en 1797, le transit des affaires accuse à Niagara, à Détroit, à Cataracoui, un montant d'un demi-million, pour marchandises centralisées à Montréal. Aussitôt la convention réciproque est signée pour quatre nouvelles années (1797-1801); et elle est ensuite renouvelée jusqu'en 1818.

Le commerce s'opère avec les E.-U. Le traité de Jay a fermé les ports de la Nouvelle-Ecosse aux vaisseaux américains; mais la frontière de la rivière Sainte-Croix est laissée indécise. Aussi les voiliers américains trafiquent en contrebande. Au H.-C. il a été difficile de déterminer la valeur réelle des exportations canadiennes et des importations américaines. Les marchandises arrivent d'Europe à Montréal, d'où après examen et empaquetage, on les dirige par la Chine au lac Ontario et à Queenston, de là en chariots sur le lac Erié, puis en bateaux jusqu'à Détroit et Makinac.

L'accroissement commercial et industriel prend son essor. La Commission des expéditeurs montréalais leur assure le 5 p. 100; pour les fourrures et la potasse, 1 p. 100 en les exportant; 2 et demi en les vendant sur place. En 1801, le commerce du H.-C. est estimé par Cartwright et MacGill à 420.000 dollars; celui des pelleteries du Canada entier exportées à 600.000 liv. st.; les ventes et emmagasinages pour les garnisons du pays à 4.800.000 dollars. Jusqu'à 1812, le système de trafic généralement adopté est l'échange direct; le négociant est à la fois le banquier et le liquidateur de ses voisins, le chef responsable des emmagasinages des produits mis en réserve : aussi bien les banqueroutes ne sont pas rares, faute de monnaie courante, par concussion et par l'absence de crédits. Les capitaux manquent ou restent accumulés dans les mêmes bourses. Un des résultats des menaces de guerre est l'impulsion donnée à Québec et à Saint-Jean (N.-B.) aux constructions navales.

De 1812 à 1814, les fournisseurs de l'armée font fortune : les marchandises passent en quantité énorme de la Nouvelle-Angleterre au Canada, grâce à une contrebande quasi autorisée; le numéraire afflue du Trésor britannique. Le tarif général des entrées est limité à 30 ou 35 p. 100.

En 1822, W. Huskisson a une doctrine qu'il applique par l'adoption de deux lois qui atténuent les tensions commerciales entre le Canada, les Antilles anglaises, les E.-U., et entre les possessions britanniques et l'étranger. En 1825, le Canada bénéficiera pour le grain d'une prime et d'un tarif préférentiel aux Antilles et à Londres, ainsi que pour le bois de construction. D'autre part, les objets manufacturés dans la métropole trouvent un débouché avantageux au Canada. Puis, la situation politique des partis amène une réaction : les conservateurs reviennent aux anciennes restrictions en faveur de la loi des céréales (Corn Laws). Ainsi, à partir du 1er décembre 1826, tous les vaisseaux américains sont exclus de toute escale dans les eaux des ports coloniaux, même du Cap-Sud-Africain. Les conséquences se font sentir désastreuses : de toutes parts, réclamations auprès du Cabinet, surtout les manufacturiers du pays, privés de la vente de leurs stocks confectionnés. En 1830, reprise du commerce avec les E.-U.; mais, en 1834, nouvelle crise du trafic en Grande-Bretagne; en 1835, aux E.-U.; en 1837, au Canada, où il avait pris un certain essor depuis six années.

Sous l'Union (1841-67), malgré les obstacles, il se réalise un puissant effort économique, une amélioration énorme dans les conditions de développement : le mouvement du libre échange en Angleterre, le commerce du grain et des farines avec les E.-U., la navigation des lacs, canaux, fleuves, le tarif préférentiel (1842-49) de transport maritime, des importations et des exportations, la révocation du fameux **Acte de Navigation,** la réciprocité enfin (1854-66). La Chambre du H.-C. adresse au Bureau colonial une pétition concernant des amendements au tarif, réclamant une part de l'immigration des capitaux de la métropole. En 1843, le blé américain, taxé au H.-C. d'un droit de 3 shellings, moulu au Canada, est soumis à un impôt spécial en Angleterre. Pour la première fois, les ports d'Irlande sont ouverts aux farines canadiennes. La minoterie jouissait ainsi d'une protection de 12 sous par quart sur l'américaine. En 1846, l'abolition des Lois de céréales (Corn Laws) en Angleterre consterne les agriculteurs et les meuniers de la colonie : l'année suivante, l'écoulement des autres produits vint faire compensation. En ce qui concerne le thé, le tarif douanier fut mal vu du public : aussi bien, la contrebande de celui des E.-U. éluda la défense impériale et lord Sydenham reconnut que, du Nouveau-Brunswick aux grands lacs, tout le monde fraudait, même les magistrats et les officiers des troupes; il adopta la taxe modérée de 10 sous sur les thés des Etats-Unis. L'on établit aussi le tarif préférentiel sur les bois exportés en Angleterre.

En 1868, le commerce total avec la Grande-Bretagne était de 55.522.000 : en 1926, de 672.997.000 dollars; avec les Etats-Unis, de 48.010.000 : en 1926, de 1.095.672.000; en général, de 119.792.000; en 1926, de 2.256.029.000 dollars. L'on apprécie souvent le progrès industriel d'un pays par la nature des marchandises qu'il importe et qu'il exporte. Dans les débuts, les importations canadiennes se composaient presque exclusivement de produits manufacturés et ses exportations de produits à l'état naturel ou semi-ouvrés; mais depuis 1900, ces conditions sont renversées.

1° **Importations.** — En 1868, le total des importations de tous pays s'élève à 67.090.000; en 1926, à 927.329.000 dollars; mais l'on a noté que jusqu'à 1900, il était seulement de 105.562.000 et en 25 ans, de 754.677.000. Outre la Grande-Bretagne et les E.-U., le Canada a importé d'ailleurs : Europe continentale, 59.700.000; Amérique centrale, 34.900.000; Amérique du Sud, 17.100.000; Asie, 32.700.000; Océanie, 8.700.000; Afrique, 800.000 dollars. En réalité, la liste des pays fournisseurs du Canada dépasse la centaine : environ 30 possessions britanniques et 70 pays étrangers.

Une observation spécialement importante mérite d'être signalée : c'est que le Canada importe en plus grande quantité, chaque année, des matières premières, soit à l'état naturel, soit à un degré inférieur de transformation: preuve indirecte des progrès de l'industrie manufacturière. On le constatera par le tableau suivant :

	Marchandises	*1900*	*1926*
1.	Charbon bitum. (t.) ..	2.769.938	13.377.200
2.	Cacao brut (livres)....	779.050	16.599.600
3.	Coton brut (livres)....	54.912.849	128.560.963
4.	Pelleteries brutes (p.)..	1.240.589	8.270.899
5.	Peaux vertes (pias.) ..	1.214.412	9.329.543
6.	Bois d'œuvre (M. P.)..	92.423	135.045
7.	Manille, agave (livres)	56.700	43.696.900
8.	Caoutchouc brut (livres)	3.002.576	46.986.814
9.	Soie grège (livres)	69.852	525.446
10.	Sucre brut (livres)	267.629.607	1158.544.060
11.	Etain (livres)	2.244.100	4.440.900
12.	Fer-blanc (livres)	50.210.800	160.203.800
13.	Laine brute (livres)	8.054.699	13.434.426

2° **Exportations.** — Ce commerce a grandi plus rapidement que celui des importations. En 1868, il se chiffre à 48.505.000; en 1900, à 120.467.000; en 1926 à 1.315.346.000 dollars. Avec la Grande-Bretagne, de 17.906.000 en 1868, il est monté à 508.238.000 dollars en 1926; avec les E.-U., de 25.350.000 en 1868, il atteint 474.987.000 en 1926. Le Canada compte aujourd'hui 113 pays comme ses clients.

L'on a officiellement dressé la liste des produits exportés par ordre d'importance :

	Marchandises	*1900*	*1926*
1.	Blé (piastres)	11.995.000	364.201.000
2.	Papier (piastres)	30.000	110.105.000
3.	Farine (piastres)	3.105.000	69.688.000
4.	Madriers (piastres)	22.016.000	66.824.000
5.	Pulpe (piastres)	1.816.000	49.910.000
6.	Viandes (piastres)	13.616.000	37.112.000
7.	Poisson (piastres)	10.563.000	36.531.000
8.	Automobiles (piastres)	63.000	35.717.000
9.	Fromage (piastres)	19.856.000	33.719.000
10.	Or brut (piastres)	14.149.000	25.968.000
11.	Avoine (piastres)	2.143.000	24.238.000
12.	Orge	1.010.000	23.182.000
13.	Sucre raffiné	2.000	19.981.000
14.	Bêtes à cornes	9.081.000	18.081.000
15.	Pelleteries brutes	2.265.000	17.198.000
16.	Whisky	397.000	15.112.000
17.	Caoutchouc (bandages)	727.000	14.004.000
18.	Cuivre	1.387.000	13.946.000
19.	Plomb	689.000	13.928.000
20.	Instrum. agric.	1.692.000	13.628.000
21.	Bois à pulpe	903.000	13.056.000
22.	Graine de lin	342	12.883.000
23.	Nickel	1.140.000	12.829.000
24.	Argent	1.354.000	12.366.000
25.	Lattes, Poteaux	532.000	11.236.000
26.	Amiante brute	491.000	9.921.000

Dans l'espace de 59 ans (1867-1926), l'excédent des exportations a rapporté 1 milliard 337.941.000 dollars : en 1918 seulement 622.627.000. Le commerce extérieur, au cours des douze mois terminés le 31 janvier 1928, s'est chiffré, en nombres ronds, par 2.336 millions, dont 1.238 millions à l'exportation et 1.088 millions à l'importation : soit un excédent d'exportations de 150 millions; en 1929, par 2.650 millions.

La comparaison de ces résultats avec les chiffres des douze mois précédents fait ressortir que les exportations ont diminué de 45 millions et que les importations ont augmenté de 71 millions; ainsi, si la valeur totale des échanges accuse un accroissement de 26 millions, la balance favorable s'est réduite de 116 millions. Mais le progrès se fait sentir chaque année.

La rivalité commerciale entre la France et l'Allemagne au Canada se retrouve, dix ans après la guerre : le chiffre total des échanges avec la seconde dépasse celui de la première. En 1929, aux importations, l'Allemagne recevait pour 46.709.000 dollars et la France pour 16.131.000 ; aux exportations, l'Allemagne vendait pour 20.798.000 dollars et la France pour 26.216.000.

L'effort respectif, au point de vue commercial, est mis en lumière par les chiffres totaux de leurs échanges dans les années suivantes :

	1913	*1928*
Etats-Unis	4.205.147.000	9.021.675.000
Royaume-Uni	5.764.185.000	8.760.074.000
Allemagne	4.966.298.000	6.075.082.000
France	2.953.199.000	4.107.967.000
Canada	1.095.282.000	2.547.690.000

Les exportations pour chacun de ces pays sont représentées par les totaux :

	1913	*1928*
Etats-Unis	2.118.284.000	5.029.682.000
Royaume-Uni	2.556.234.000	3.520.680.000
Allemagne	2.402.967.000	2.721.034.000
France	1.327.882.000	2.012.795.000
Canada	436.218.000	1.349.751.000

BIBL. — Can. and Prov., index, Toronto, 1917; *Jubilé de Diamant*, Ottawa, 1927; Em. Salone, *La Colonis. de la N.-Fr.*, Paris, 1905; *Paris-Can.*, hebdom., juin 1930; Banq. Nat. Can., *Bull.* 1928.

COMMISSAIRE (Haut), personnage officiel, délégué pour exercer certaines fonctions temporaires ou permanentes.

En 1879, quelques ministres du Canada présentaient au Secrétaire d'Etat des Colonies à Londres un memorandum confidentiel : ils y exposaient la nécessité de pourvoir aux moyens de créer des relations constantes « entre le gouvernement de Sa Majesté et de ses aviseurs locaux au Canada et entre le Secrétaire des Colonies et le gouverneur général ». La métropole, ayant agréé la proposition, la Chambre des Communes à Ottawa, vota un acte qui créait l'Office du Haut Commissaire auprès du Royaume-Uni. La teneur de son mandat comprenait : 1° la faculté d'exercer tels devoirs que lui voudrait conférer le Conseil des ministres; 2° la faculté d'être muni de la charge de contrôleur de l'immigration britannique au Canada, au nom du ministre de l'Agriculture; 3° le pouvoir d'appliquer en détail les instructions diverses, concernant le commerce, les finances et les intérêts généraux du Canada dans le Royaume-Uni et ailleurs.

Quelques jours après, le statut fut confirmé par l'assentiment de la Reine : le 11 mai 1880, Sir Alexander Galt (V. ce nom), devint le premier Haut Commissaire jusqu'au 31 mai 1883; Sir Charles Tupper, le second (1884-1887); lord Strathcona, le troisième (V. ces noms), en 1896; sir G. H. Perley, en 1914, par intérim et d'office en 1919; P. C. Larkin en 1922, décédé en 1930. En 1928, Londres a aussi envoyé son Haut Commissaire à Ottawa.

En 1882, le sénateur Hector Fabre (V. ce nom), était choisi par le lieutenant-gouverneur de Québec pour agent des affaires financières, commerciales, industrielles en France; simultanément, le gouvernement fédéral lui octroya une commission, qui étendait son mandat à toutes les affaires du Dominion. Cette commission, datée du 3 octobre, lui imposait la charge « de faire en France et en Europe une intense propagande en faveur de l'émigration, des ressources minières,

forestières, commerciales et autres, propres à provoquer l'intervention des capitalistes ». En mai 1911, le docteur Philippe Roy fut nommé avec le titre de **Commissaire général** du Canada en France.

En 1928, après une entente cordiale entre le gouvernement canadien et celui de la République Française, la dénomination Haut Commissaire ou Commissaire général, a cédé la place au titre de **Ministre** en faveur des deux représentants officiels : désormais, M. Roy devient Son Excellence le **Ministre du Canada** à Paris et M. Jean Knight, **Ministre de France** à la Légation d'Ottawa. Ce dernier, né à Paris, le 5 septembre 1880, élève de l'Ecole des Chartes, archiviste paléographe, diplômé des Sciences politiques, docteur en droit, attaché commercial pour l'Extrême-Orient, consul à Shanghaï, a présenté, le 16 novembre 1928, ses lettres de créance au gouverneur général, lord Willingdon.

Le **Ministre canadien aux Etats-Unis** a été reconnu personnage officiel nécessaire, depuis plusieurs années. Lord Bryce, ambassadeur britannique à Washington avant la guerre de 1914, avait déclaré que les affaires canadiennes occupaient les deux tiers du travail de son personnel. En janvier 1918, une mission canadienne temporaire de guerre fut établie à Washington, sous la présidence de M. Lloyd Harris et maintenue quelques années : en fait, ses services s'étendaient aux questions d'ordinaire diplomatiques. Après le retrait de cette mission, le Canada fut représenté par M. M. Mahoney, à titre d'agent du département des Affaires Extérieures et, grâce à la courtoisie du gouvernement britannique, tenait son bureau à l'ambassade anglaise. En 1920, il fut annoncé qu'on en était venu à une entente sur la nomination d'un Ministre canadien, qui représenterait l'ambassadeur britannique en cas d'absence. Cette dernière clause ou cet arrangement fut éliminé en 1926, lorsque, en novembre, M. Charles-Vincent Massey fut nommé Envoyé extraordinaire de Sa Majesté et Ministre plénipotentiaire à Washington pour les intérêts du Canada : il entra en fonction en février 1927. La même année, la République a rendu la réciproque, en nommant M. William Philips comme premier Ministre des Etats-Unis.

La **Légation canadienne à Tokio** résulta, en 1928, d'une convention agréée entre le gouvernement de l'Empire du Japon. M. H. M. Marler a été désigné par Sa Majesté pour représenter le Canada et M. Shuh Tomii est le Chargé d'affaires de la Légation japonaise, en attendant la conclusion d'arrangements en cours pour l'échange de Ministres.

L'**Aviseur canadien de la Société des Nations** a été établi à Genève, en raison de l'éloignement. Les devoirs du Canada comme membre de l'Assemblée et de la Conférence internationale du Travail, comme un des huit pays représentés dans le Bureau des Gouverneurs, exigeaient la permanence de son délégué : le 1er janvier 1925, le docteur W. A. Riddel était nommé aviseur officiel.

Bibl. — Can. and Prov., vol. 6, Toronto, 1911; Annuaire du Can., Ottawa 1929.

COMMISSAIRES-ADJOINTS (Hauts), convoqués à Québec en août-octobre 1898, puis à Washington en novembre.

Il faut signaler les noms des divers représentants : Baron Herschell (Angleterre); sir W. Laurier, sir R. Cartwright, sir L. Davies, John Charlton (Canada); sir J. Winter et A. B. Morine (Terre-Neuve); sénateur G. Gray, sénateur C. W. Fairbanks, J. A. Kasson, N. Dingley, Gen. J. W. Foster, P. Jefferson Coolidge (Etats-Unis). La Commission mit en délibération les questions suivantes : frontières de l'Alaska, la réciprocité, les vaisseaux de guerre sur les Grands Lacs, les Pêcheries du veau marin à Behring, les Pêcheries du littoral atlantique, les chargements en entrepôt, les lois du travail des étrangers, etc.; mais finalement les discussions n'amenèrent aucun résultat.

En 1909, un traité conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis a créé l'**International Joint Commission;** elle est composée de six membres dont trois nommés par le roi sur la recommandation du gouvernement fédéral et trois par le Président de la République : il y a deux secrétaires permanents, l'un à Ottawa, l'autre à Washington. La juridiction des Commissaires embrasse tous les cas de litige concernant les eaux limitrophes des deux pays, ainsi que tous les autres désignés à leurs investigations par leurs gouvernements, conformément aux articles du traité. Tant que celui-ci n'est ou ne sera pas dénoncé, la Commission subsiste et maintient son mandat. Jusqu'ici, les résultats ont contribué au règlement d'un bon nombre de difficiles problèmes. La Commission a rédigé et publié des rapports, avis et ordonnances.

Bibl. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

COMMISSAIRES DE LA MARINE. Personnages qui avaient rang immédiatement après l'intendant et devenaient parfois ses subdélégués officiels.

L'intendant avait sa résidence à Québec; le commissaire à Montréal, où il agissait comme subdélégué du premier. A l'origine, les attributions du commissaire ordinaire de la marine étaient fort restreintes : puis, avec

les années, elles devinrent importantes. Le titulaire, selon l'ordonnance royale du 22 avril 1732, avait droit de préséance dans les conseils de guerre, les églises, les processions, aux feux de joie.

L'on a retracé la liste chronologique des commissaires ordinaires en Nouvelle-France :

1. **François Le Maire**, 25 avril 1685, décédé le 2 décembre suivant;
2. **Philippe Gaultier de Comporté** (V. ce nom).
3. **Mathieu Gaillard**, nommé le 9 octobre 1686 et rappelé en 1690 (V. son nom);
4. **Louis Tantouin de la Touche**, nommé en 1686 jusqu'en 1706 (V. ce nom);
5. **François Clairambault d'Aigremont** (1701-28) (V. son nom);
6. **Jean-Baptiste de Silly** (1728-30) (V. ce nom);
7. **Honoré Michel de la Rouvillière**, nommé en 1730 jusqu'en 1748 (V. ce nom);
8. **Jean-Victor Varin de la Marre**, nommé en 1747 jusqu'en 1758 (V. ce nom);
9. **Pierre-Michel Martel** (1758-59) (V. ce nom).

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

COMMISSION, brevet ou acte officiel de nomination d'un officier public, militaire ou civil, d'un employé du gouvernement, à un grade ou à un poste spécialement désigné.

Les **Provisions** sont des lettres patentes ou lettres de chancellerie que l'on obtenait, pour posséder une charge de judicature ou de finance (V. **Armée**).

Bibl. — E. Darsy, *Dict. gén.*, Paris, Delagrave, s. d.

COMMISSION DES CHEMINS DE FER, chargée par le gouverneur en Conseil du contrôle sur les tarifs et sur le fonctionnement des services de transport.

Une loi de 1851, codifiant les règlements des voies ferrées, disposait que les tarifs seraient fixés par les directeurs de la Compagnie, puis soumis à l'approbation du gouverneur en Conseil. De plus, l'on comptait sur la concurrence pour maintenir les tarifs à un niveau raisonnable. Le temps amena une désillusion : que la concurrence n'était pas un régulateur efficace. En 1888, le contrôle des tarifs fut attribué au Comité des chemins de fer du Conseil privé siégeant à Ottawa. A la fin du siècle, deux rapports préparés par S. J. Mac Lean furent soumis au ministère des Chemins de fer et Canaux, le premier relatant le rôle des Commissions des chemins de fer en Angleterre et aux Etats-Unis; le deuxième discutant les griefs des Canadiens à l'encontre des tarifs et recommandant l'adoption d'une réglementation par une Commission, pour éviter les abus des Compagnies.

La Commission, créée par l'amendement de 1903 à la loi des Chemins de fer, fut organisée le 1er février 1904 et se composait d'un commissaire en chef, d'un sous-chef et d'un commissaire. En 1908, l'on y ajouta un adjoint au chef et deux autres commissaires. Les attributions de la Commission, dans leurs grandes lignes, se rapportent surtout au tracé, à la construction, à l'exploitation des chemins de fer, le plus important de leurs pouvoirs étant la réglementation des tarifs. Les tarifs des voyageurs sont de deux catégories : régulier et spécial; les tarifs de marchandises sont de trois sortes : régulier, spécial, concurrenciel. Les réguliers sont des tarifs maxima et les seuls qui peuvent être mis en vigueur, avant leur approbation officielle. les deux autres étant inférieurs aux précédents, ne nécessitent aucune approbation, pourvu que le changement de tarif ait été annoncé. Mais d'ordinaire, les ajustements de tarif d'une certaine ampleur sont portés devant la Commission, ayant pour effet de modifier l'étendue du territoire dans lequel un expéditeur peut soutenir la concurrence : question fort épineuse que de décider si les manufacturiers de la N.-E. doivent jouir des tarifs avantageux leur permettant de faire sentir leur concurrence jusqu'à l'Ouest de Montréal, ou bien si la cherté de la construction et de l'exploitation des chemins de fer de la Colombie justifie un tarif élevé, empêchant les marchandises de cette Province de pénétrer au cœur des Prairies. La Commission a aussi la faculté de réglementer les tarifs des téléphones, des télégraphes, des messageries.

En principe, la procédure suivie est fort simple et exempte de formalités. Les différends sont aplanis au moyen de recommandations adressées à la Compagnie ou à l'expéditeur. Les commissaires ne siègent pas seulement à Ottawa, mais en tous lieux et leurs itinéraires sont arrangés de telle manière que l'audition des témoins et des plaignants entraîne un minimum de frais. Le Commissaire en chef, ou son substitut, tranche souverainement les questions de droits. Sur les points de fait aussi, les décisions sont finales et indépendantes des précédents, créés par la jurisprudence de toute autre Cour. Les questions de droit et de compétence sont distinguées : dans le premier cas, la Commission peut à son gré permettre un appel à la Cour suprême, mais dans le second le droit d'appel est absolu. Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1927, la Commission a entendu 9.186

causes; 90 de ses jugements ont été frappés d'appel, 50 étant déférés à la Cour suprême et 40 au gouverneur en Conseil : 11 des premiers et 3 des seconds ont été infirmés.

Outre la Commission, il existe ailleurs des rouages similaires. La Commission Municipale et Ferroviaire de l'Ontario, établie en 1906, dirige la construction et l'exploitation des chemins de fer, approuve leurs tarifs et leurs règlements affectant le public. Une Commission des Utilités publiques fut créée à Québec en 1909, dont les pouvoirs s'exercent sur toutes les corporations non municipales de la Province, « lesquelles possèdent, exploitent, gèrent, dirigent des réseaux, usines ou aménagements pour la transmission des messages télégraphiques, téléphoniques, ou pour le transport des voyageurs et marchandises par voies ferrées ou tramways, ou pour la production, transmission, distribution au public, soit directement, soit indirectement, de la chaleur, de la lumière, de la force motrice ». Le Manitoba et la N.-E. possèdent une Commission analogue avec des attributions similaires : dans les trois autres Provinces de l'Ouest, les mêmes fonctions sont exercées par les ministères des chemins de fer.

Bibl. — Annuaire du Can., Ottawa, 1929.

COMMISSION DES FRONTIERES, instituée en principe au traité d'Aix-la-Chapelle pour étudier le règlement définitif des limites de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre (8 octobre 1748).

La France nomma M. de la Galissonnière et M. de Silhouette pour discuter avec les commissaires anglais Shirley et Mildway la question des frontières de l'Acadie. On discuta, en effet, pendant cinq ans : mais les débats ne produisirent d'autres résultats que trois volumes in-4° de **Mémoires.** Il devint impossible de s'entendre.

Aussitôt après la signature de la paix et avant toute réunion des commissaires, les colons anglais, de la Virginie surtout, envahirent notre territoire, non seulement dans les terres qu'ils réclamaient comme dépendances de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, mais encore sur les terres appartenant incontestablement à la France. Une Compagnie d'actionnaires, anglais et virginiens, se forma en 1748 pour coloniser la vallée de la **Belle-Rivière** ou Ohio; et, en 1750, le Parlement britannique lui concéda 600.000 acres de terrain, où elle envoya aussitôt ses agents et établit ses colons. La vallée était possession française depuis la prise de possession par M. de la Salle. En même temps, la Couronne d'Angleterre réclamait, comme dépendance de l'Acadie, tout le pays situé entre l'Atlantique, le Saint-Laurent et le lac Ontario, et prétendait réduire le Canada aux pays situés au Nord du fleuve et des lacs Ontario et Erié.

L'histoire établit que ces prétentions étaient nettement contraires à l'article 9 du traité, qui stipule que toutes choses seront remises sur le même pied qu'avant la guerre; or, l'Acadie anglaise ne s'étendait que jusqu'à l'isthme, et l'Angleterre n'avait jamais fondé un seul établissement dans la vallée de l'Ohio.

Le témoignage de M. de la Galissonnière (V. ce nom) est péremptoire. Il écrivait à M. Rouillé, le 7 mars 1755 : « Voilà tout ce que j'ai pu rassembler de cartes des différentes parties du Canada. Vous y verrez qu'il n'y en a aucune, ni ancienne ni moderne, qui laisse aucune équivoque sur la possession de l'Ohio et de toutes les rivières qui tombent dans le fleuve Mississipi à sa gauche. Vous y verrez aussi que toutes ces cartes ont placé les bornes des possessions anglaises au sommet des monts Apalaches. On peut y voir que nous n'avons plus de bornes à opposer aux prétentions anglaises, si on laisse franchir celles que la nature du terrain semble leur avoir prescrites, et que notre possession, non contestée jusqu'ici, semblait avoir assuré pour jamais. » (Corr. gen. Can. (1755-60.)

La question ne tarda pas à recevoir une solution effective : sans déclaration de guerre, les Anglo-Américains, et sur mer et sur terre, avec des troupes et des flottes bien supérieures aux forces françaises, assaillirent avec ténacité et persévérance la Nouvelle-France avec des péripéties d'insuccès d'abord, puis de victoire finale.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, XVIIIe siècle, t. II, Paris, 1906; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, ib., 1920.

COMMISSION INTERNATIONALE des frontières, instituée en vue de régler les litiges et les réclamations réciproques entre le Canada et les Etats-Unis.

Créée en 1892, elle fut constituée de deux représentants seulement, l'un Américain, l'autre Canadien. Le premier sujet de litige concernait les limites qu'il fallait démarquer entre le Yukon et l'Alaska; ensuite entre les autres points de contact des deux pays. En même temps, l'on devait rectifier quelques inexactitudes ou erreurs des précédentes décisions concernant les frontières. Les travaux des plénipotentiaires étaient déterminés préalablement par les traités de 1892, et postérieurement par ceux de 1908 et 1910. L'on a publié les rapports des fondés de pouvoir,

à diverses époques. Aujourd'hui, le travail d'entente est pratiquement terminé.

Bibl. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

COMPAGNIE DE MARIE (La), ayant pour fin les travaux apostoliques, et en pays catholiques, et dans les missions, ainsi que l'établissement dans les âmes du règne de Jésus par Marie.

Louis-Marie Grignion naquit à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), en 1673, de parents pauvres. Enclin à la vertu et à la dévotion envers Marie, il s'efforça jeune d'y porter frères, sœurs, compagnons. La charité fit les frais de ses études au collège des Jésuites de Rennes. Accueilli ensuite par le curé au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, il se montra hostile au Jansénisme. Ordonné prêtre en 1700, il inaugura la vie de missionnaire aux diocèses de Paris et de Poitiers. Le décret de reprise de sa cause de canonisation (14 mars 1928) rappelle aussi son voyage à Rome, en vue d'être engagé en pays païen, et l'ordre pontifical de rester en France pour y combattre les erreurs et réprimer les vices. Nommé **Missionnaire apostolique** par Clément XI, auteur (1713) de la bulle **Unigenitus**, il combattit avec force et éloquence la secte janséniste. En 1703, secondé par des confrères zélés, il institua la **Compagnie de Marie.** Son programme les écartait du ministère pastoral et de la direction des collèges et séminaires, pour se vouer à la prédication paroissiale. Pères et Frères — ceux-ci ayant les soins temporels — allaient d'un lieu à l'autre, séjournant un mois et vivant d'aumônes, propageant rosaire et dévotion à Marie par ses cantiques populaires. Ayant établi sa Compagnie et l'Institut de la Sagesse (V. ce mot), le fondateur succomba au labeur, le 28 avril 1716, léguant à ses fils et filles le **Traité de la Dévotion à Marie**, ses écrits sur l'Eucharistie, sur la croix, ses sermons, ses vertus et ses exemples, ainsi que ses **Cantiques.**

Avant la Révolution, les missionnaires avaient évangélisé par centaines les paroisses des régions de l'Ouest de la France.

Après la tourmente, la Compagnie s'est reconstituée, grâce au Père Deshayes, son zélé restaurateur. Approuvée une première fois le 20 octobre 1728, puis en 1748, elle fut honorée d'un Bref laudatif le 20 mai 1825; la Règle agréée à l'essai en 1853, a été définitivement sanctionnée le 10 octobre 1904 avec le titre de **Societas Mariae Beati Montfort** ou **Presbyteri Missionarii Societatis Mariae.** Léon XIII a déclaré Bienheureux le fondateur, le 22 janvier 1888, et la cause de canonisation a été reprise le 14 mars 1928. En 1927, l'Institut dénombrait 50 maisons, 4 missions, 675 profès et 35 novices.

La Compagnie de Marie, qu'il importe de ne pas confondre avec la **Société de Marie** (Maristes), fondée à Lyon en 1816, s'est installée en 1883 au diocèse d'Ottawa, où elle compte 5 maisons, au diocèse de Montréal 4, 3 au diocèse de Victoria en Colombie, 1 à Mont-Laurier, 1 à Québec, 2 à Nicolet : ces établissements sont érigés en province du Canada.

Bibl. — Dom Baudot, O. S. B., *Diction hagiogr.*, Paris, 1925; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, ib., 1929; E. Maire, *Hist. des Inst. rel. et mission.*, ib., 1930; Can. eccl., Montréal, 1929; R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Egl.*, ib., 1924.

COMPAGNIES. Sociétés de commerce et de traite, de découverte, de colonisation, d'exploitation, auxquelles la Couronne de France et la Couronne d'Angleterre concédaient, pour une période de temps limitée, le monopole ou privilège restreint d'importation et d'exportation, moyennant la réserve de certains droits de perception de l'Etat : elles se composaient d'ordinaire d'armateurs et de commanditaires, qui se partageaient les bénéfices du trafic à l'étranger et de la vente des produits importés dans le royaume.

C'est ainsi que Verrazzano (1523-28) vit ses trois expéditions commanditées par un syndicat de riches marchands de Lyon, de Rouen, de Dieppe, de Troyes, de Paris.

C'est le roi qui fait équiper (1534-43) les vaisseaux des trois Voyages de Jacques Cartier, aux frais du Trésor.

Jean-François de la Rocque, sieur de Roberval, se trouvant impuissant à effectuer l'armement de sa flottille, fut commandité par Alonce de Civille de Rouen et par un créancier lyonnais.

Le marquis de La Roche (1578-83 et 1597-1603) passe un contrat de partage d'une partie des profits avec Thomas Chefd'hostel et avec Jean Girot, capitaines de vaisseaux ; mais il assume en personne les frais des expéditions.

Quant à Pierre de Chauvin et au commandeur de Chaste (1599-1600), ils défraient les dépenses du voyage à Tadoussac, avec leur associé François Du Pont-Gravé.

Ce procédé d'organisation commerciale et coloniale des voyages au long cours était, à cette époque, généralement adopté aux Pays-Bas, en Angleterre, en Italie, en Espagne. En soi, il était commode, utile, même seul réalisable. Il n'a pas garanti partout les mêmes avantages pour des raisons diverses et locales.

à diverses époques. Aujourd'hui, le travail d'entente est pratiquement terminé.

Bibl. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

COMPAGNIE DE MARIE (La), ayant pour fin les travaux apostoliques, et en pays catholiques, et dans les missions, ainsi que l'établissement dans les âmes du règne de Jésus par Marie.

Louis-Marie Grignion naquit à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), en 1673, de parents pauvres. Enclin à la vertu et à la dévotion envers Marie, il s'efforça jeune d'y porter frères, sœurs, compagnons. La charité fit les frais de ses études au collège des Jésuites de Rennes. Accueilli ensuite par le curé au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, il se montra hostile au Jansénisme. Ordonné prêtre en 1700, il inaugura la vie de missionnaire aux diocèses de Paris et de Poitiers. Le décret de reprise de sa cause de canonisation (14 mars 1928) rappelle aussi son voyage à Rome, en vue d'être engagé en pays païen, et l'ordre pontifical de rester en France pour y combattre les erreurs et réprimer les vices. Nommé **Missionnaire apostolique** par Clément XI, auteur (1713) de la bulle **Unigenitus**, il combattit avec force et éloquence la secte janséniste. En 1703, secondé par des confrères zélés, il institua la **Compagnie de Marie.** Son programme les écartait du ministère pastoral et de la direction des collèges et séminaires, pour se vouer à la prédication paroissiale. Pères et Frères — ceux-ci ayant les soins temporels — allaient d'un lieu à l'autre, séjournant un mois et vivant d'aumônes, propageant rosaire et dévotion à Marie par ses cantiques populaires. Ayant établi sa Compagnie et l'Institut de la Sagesse (V. ce mot), le fondateur succomba au labeur, le 28 avril 1716, léguant à ses fils et filles le **Traité de la Dévotion à Marie**, ses écrits sur l'Eucharistie, sur la croix, ses sermons, ses vertus et ses exemples, ainsi que ses **Cantiques.**

Avant la Révolution, les missionnaires avaient évangélisé par centaines les paroisses des régions de l'Ouest de la France.

Après la tourmente, la Compagnie s'est reconstituée, grâce au Père Deshayes, son zélé restaurateur. Approuvée une première fois le 20 octobre 1728, puis en 1748, elle fut honorée d'un Bref laudatif le 20 mai 1825; la Règle agréée à l'essai en 1853, a été définitivement sanctionnée le 10 octobre 1904 avec le titre de **Societas Mariae Beati Montfort** ou **Presbyteri Missionarii Societatis Mariae.** Léon XIII a déclaré Bienheureux le fondateur, le 22 janvier 1888, et la cause de canonisation a été reprise le 14 mars 1928. En 1927, l'Institut dénombrait 50 maisons, 4 missions, 675 profès et 35 novices.

La Compagnie de Marie, qu'il importe de ne pas confondre avec la **Société de Marie** (Maristes), fondée à Lyon en 1816, s'est installée en 1883 au diocèse d'Ottawa, où elle compte 5 maisons, au diocèse de Montréal 4, 3 au diocèse de Victoria en Colombie, 1 à Mont-Laurier, 1 à Québec, 2 à Nicolet : ces établissements sont érigés en province du Canada.

Bibl. — Dom Baudot, O. S. B., *Diction hagiogr.*, Paris, 1925; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, ib., 1929; E. Maire, *Hist. des Inst. rel. et mission.*, ib., 1930; Can. eccl., Montréal, 1929; R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Egl.*, ib., 1924.

COMPAGNIES. Sociétés de commerce et de traite, de découverte, de colonisation, d'exploitation, auxquelles la Couronne de France et la Couronne d'Angleterre concédaient, pour une période de temps limitée, le monopole ou privilège restreint d'importation et d'exportation, moyennant la réserve de certains droits de perception de l'Etat : elles se composaient d'ordinaire d'armateurs et de commanditaires, qui se partageaient les bénéfices du trafic à l'étranger et de la vente des produits importés dans le royaume.

C'est ainsi que Verrazzano (1523-28) vit ses trois expéditions commanditées par un syndicat de riches marchands de Lyon, de Rouen, de Dieppe, de Troyes, de Paris.

C'est le roi qui fait équiper (1534-43) les vaisseaux des trois Voyages de Jacques Cartier, aux frais du Trésor.

Jean-François de la Rocque, sieur de Roberval, se trouvant impuissant à effectuer l'armement de sa flottille, fut commandité par Alonce de Civille de Rouen et par un créancier lyonnais.

Le marquis de La Roche (1578-83 et 1597-1603) passe un contrat de partage d'une partie des profits avec Thomas Chefd'hostel et avec Jean Girot, capitaines de vaisseaux ; mais il assume en personne les frais des expéditions.

Quant à Pierre de Chauvin et au commandeur de Chaste (1599-1600), ils défraient les dépenses du voyage à Tadoussac, avec leur associé François Du Pont-Gravé.

Ce procédé d'organisation commerciale et coloniale des voyages au long cours était, à cette époque, généralement adopté aux Pays-Bas, en Angleterre, en Italie, en Espagne. En soi, il était commode, utile, même seul réalisable. Il n'a pas garanti partout les mêmes avantages pour des raisons diverses et locales.

1. Compagnie de Monts (1604-1609).

Le 10 février 1606, un syndicat de négociants se constitue en Société commerciale sous la garantie de Pierre Du Guast, sieur de Monts (V. ce nom). En 1610, la Compagnie ayant perdu son privilège depuis un an, la dot de M^me^ de Champlain (6.000 livres) permet à ce dernier de s'associer à son ami et de continuer l'œuvre inaugurée à Québec, même après le retrait du monopole en 1607, l'année 1608-09.

Le sieur de Poutrincourt ne parvint qu'à trouver des bailleurs de fonds, sans pouvoir former aucune Compagnie.

2. Compagnie des Marchands (1613-20).

Organisée sur l'initiative de Champlain, on l'a aussi nommée **Compagnie de Champlain.** Le comte de Soissons, nommé **vice-roi,** meurt soudain : Condé, son neveu, lui succède. Monopole de traite dans le Saint-Laurent moyen et inférieur pour onze ans (1613). La Compagnie se compose, au printemps de 1614, de marchands de Rouen et de Saint-Malo (V. **Champlain**).

3. Compagnie de Montmorency (1621-33).

La précédente Compagnie, dont le terme n'expirait qu'en 1625, perd son monopole, en novembre 1620, faute d'avoir transporté six familles par an. L'amiral de France, Henri de Montmorency, est nommé vice-roi pour la durée de onze ans. Il a pour commanditaires : Guillaume De Caen et son neveu Emery De Caen : **Compagnie De Caen.** En 1622, la Compagnie précédente se fusionne avec celle-ci. En 1625, le duc de Ventadour devient vice-roi (V. ces noms).

4. Compagnie des Cent Associés (1627-1663).

On l'appelle aussi : **Compagnie de Richelieu** ou **Compagnie de la Nouvelle-France,** ayant été fondée par le cardinal-ministre pour la colonisation de l'Acadie et du Canada.

1. **Origine.** — Persuadé par les pressantes réclamations de Champlain désireux de promouvoir l'essor agricole de la colonie, Richelieu se détermine à l'arracher à l'exploitation commerciale des marchands. Ceux-ci n'ont jusque-là ni peuplé ni colonisé le pays, à la grande douleur du fondateur de Québec. Dans ce dessein, le cardinal imagine d'organiser une puissante Société, composée de **Cent** Actionnaires. Il s'entoure de collaborateurs influents : Claude de Roquemont, seigneur de Brison, Louis Houël, contrôleur général des salines de Brouage, David Duchesne, échevin du Havre-de-Grâce, Gabriel de Lataignant, maire de Calais, Simon Dablon, syndic de Dieppe, Jacques Castillon, bourgeois de Paris... Les articles, approuvés par le roi, sont publiés le 29 avril 1627 (V. Arch. féd., vol. 79).

2. **Recrutement des Associés.** — En tête de la liste vient s'inscrire Richelieu, grand maître, chef, surintendant général de la navigation et du commerce, puis Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, intendant des finances, Martin de Mauroy, intendant de la marine; à leur suite, sans distinction, vingt-cinq gentilshommes, des bourgeois en plus grand nombre comme bailleurs, une vingtaine de marchands comme directeurs des opérations commerciales, le gros bataillon des fonctionnaires, surtout des officiers de finance. L'on a conservé les noms, prénoms et qualifications des Cent Associés, suivant les dates de leur inscription (V. N.-E. Dionne, **S. Champlain,** t. II).

3. **Obligations.** — Chaque associé s'engage à faire le versement de 3.000 livres, dont un tiers échoit au 31 janvier 1628, et le reste sans échéance fixe.

L'on a justement fait observer que le capital de 300.000 livres représentait une somme trop minime en vue d'une entreprise aussi importante et aussi gigantesque. Sans doute, la Compagnie a quinze ans devant elle pour peupler la colonie de 4.000 laboureurs, artisans et autres personnes, qui seront « tous naturels catholiques ». Les Calvinistes sont exclus, à part deux classes d'individus : les **engagés** au service du roi et les **soldats** de la garnison. Dès la première entrevue avec les douze directeurs, Richelieu exige « qu'ils feront tous leurs efforts pour peupler la Nouvelle-France, dite Canada »; que, durant l'année 1628, ils fassent l'envoi de deux ou trois cents premiers colons; qu'on leur distribuera des terres, ainsi que le logement, la nourriture, l'entretien, pendant trois années; que, alors, ils recevront leur titre de concession, s'ils sont laboureurs, et, après six ans, les artisans compagnons seront réputés maîtres.

4. **Avantages octroyés.** — Le domaine de la Compagnie est tout un empire, qui s'étend de la Floride à Terre-Neuve, au cercle polaire, aux Grands Lacs. Elle est investie de pleins pouvoirs pour distribuer aux gentilshommes et aux bourgeois telles seigneuries ou tels fiefs, pour conférer tels titres et honneurs qu'elle jugera à propos. La Couronne ne se réserve que le droit de confirmation des duchés, marquisats, comtés, baronnies. Pour couvrir leur versement, les Associés perçoivent un bénéfice immédiat : sur terre et sur mer — « la pêche de la baleine et de la morue expressément exceptée » — la jouissance du monopole commercial qui ne prendra fin qu'au bout de quinze années. Le Car-

dinal, au nom du roi, leur fait don de deux vaisseaux et de douze lettres de noblesse. S'il retient par devers soi la provision des officiers de justice dans la colonie, il concède que les Directeurs de la Compagnie ont droit de nomination et de présentation auprès de Sa Majesté.

5. **Pertes subies.** — Le 26 avril 1628, Claude de Roquemont, amiral d'une flotte de quatre vaisseaux, montés par 400 colons, « fleur de la jeunesse de Normandie », met à voile du port de Dieppe. Entré dans le Saint-Laurent vers la hauteur de Rimouski, il est attaqué par la flotte de David Kirke, soutient un combat de huit heures, amène son pavillon et se livre aux Anglais. La Compagnie perdait sans résultat la somme de 164.720 livres. L'année suivante, elle consacre 103.973 liv. à un nouvel armement, qui devient encore la proie facile des vainqueurs de Québec (juillet 1629). Il reste à peine en caisse 30.000 livres. Il faut faire un emprunt de 40.000 livres pour un troisième embarquement. Et si la paix est signée, Anglais et Huguenots occupent néanmoins l'habitation de Québec. En 1631, il faut renoncer à la lutte. D'autre part, la Compagnie perd deux procès : l'un avec la famille Langlois, de 45.000 liv.; l'autre avec les sieurs De Caen et la Compagnie de Montmorency, de 79.000 livres, remboursables, il est vrai, en l'espace de six années. C'est, pour les Cent Associés, la ruine aggravée de la dette.

6. **Compagnies particulières.** — Devant la catastrophe inattendue, un groupe d'Associés, confiant dans l'avenir et la puissance diplomatique de Richelieu, se constitue en **Compagnie spéciale** (15 novembre 1632). Afin de recueillir les deux tiers des bénéfices éventuels, elle s'engage à fournir 10.000 livres pour opérer le recrutement et l'embarquement. C'était décréter la misère, au moins pour les colons qu'il fallait transporter, établir, nourrir pendant deux ans. Heureusement, les Associés conçoivent alors l'ingénieuse combinaison de substituer dans les obligations de la Compagnie un certain nombre d'hommes *fortunés et entreprenants*. En échange de conditions avantageuses pour leur établissement, ces colons se chargeaient du peuplement du pays. Ce système réussit au delà de toute prévision.

Le chirurgien, Robert Giffard, devint le promoteur de l'émigration percheronne. Il eut des collaborateurs. Aussi bien la Compagnie s'étudia à faire directement des concessions à bon nombre de colons qui montaient sur ses navires, ainsi qu'à tous ceux qui s'établissaient dans la colonie, après leur acclimatation. Par malheur, l'un des avocats du Parlement de Paris, dont elle avait fait son intendant et qui prêtait son domicile comme local des assemblées régulières, entreprit d'arrêter net la distribution des terres. C'était suspendre le développement agricole, en entravant les concessions en fiefs et en censives. La Compagnie particulière disparaît en 1637, après avoir réalisé un bénéfice de 60.000 livres.

Une **deuxième Compagnie** se forma; mais elle se trouvait ruinée, en 1641, avec un passif de 70.474 livres. Tout entier à ses affaires politiques, Richelieu, qui allait mourir (1642), avait perdu de vue sa fondation... Néanmoins, la Compagnie des Cent Associés, décimée par les décès conserva ses charges et ses privilèges, en usa médiocrement et par intervalles. En 1651, à la nomination de M. de Lauzon comme gouverneur, elle consentit l'envoi au Canada de quelques renforts.

En vérité, sans l'énergique et la persistante intervention des Jésuites, par leurs attachantes **Relations,** sans la providentielle fondation de la **Compagnie de Ville-Marie,** sans l'héroïsme trop méconnu en France de M. de Maisonneuve, de Lambert Closse, de Dollard des Ormeaux, l'entreprise de la colonisation eût échoué, le Canada eût été perdu pour la Couronne.

L'édit de Louis XIII, concernant la formation de la Compagnie de la Nouvelle-France est signé « au camp de La Rochelle, en mai 1628 ». Le Parlement de Paris ne voulut l'enregistrer — ou négligea de le faire — qu'à la date du 27 juillet 1657, six années seulement avant la disparition de la Compagnie « presque anéantie ». Le 24 février 1663, la dernière assemblée, qui ne compte que quelques associés, remet la Nouvelle-France à la Couronne. Les lettres patentes de réunion au Domaine royal sont publiées, le mois suivant (V. E. Salone, **La Colonisation de la N.-F.**).

5. Compagnie Anglo-Ecossaise (1628-32).

La famille Kirke s'associa à des marchands pour former la **Compagnie de Londres.** Des vaisseaux furent équipés et armés en 1627-1629 en vue de s'emparer des possessions françaises de l'Acadie et de l'habitation de Québec. On sait comment les frères Kirke (V. ce nom) réussirent à intercepter (1628) la flotte de l'amiral de Roquemont. Aussitôt, William Alexander réclama auprès de Charles Ier contre la violation de sa charte et de ses droits. Le roi déclara que les Kirke avait agi d'après ses lettres de cachet. Le lord Ecossais, durant l'hiver de 1628 amalgama ses intérêts à ceux de la Compagnie de Londres et la fusion donna naissance à une Société, qui prit le nom de : **Scottish and English**

Company, for trade in the Saint-Lawrence.

L'année suivante, le 20 juillet, cette Compagnie envoya les Kirke s'emparer de Québec : on s'en partagea le butin « surtout le dépôt de fourrures de la Compagnie De Caen ». En 1632, elle fut dissoute par le retour de la Nouvelle-France à la Couronne (V. H. P. Biggar, **The Early Trad. Co. in N. F.**).

6. Compagnie de Montréal (1639-63).

Le 17 décembre 1640, M. de Lauzon, gouverneur du Dauphiné et directeur des Cent Associés, concédait à M. Le Royer de la Dauversière et à Pierre Chevrier, baron de Fancamp, et plus tard Sulpicien, tous deux de La Flèche, toute l'île de Montréal. Ils s'associent aussitôt le baron de Renty, l'abbé Olier, Louis d'Ailleboust de Coulonges et un autre personnage inconnu, ainsi que Paul Chomedy, sieur de Maisonneuve. Tels sont les fondateurs de la **Société de Notre-Dame-de-Ville-Marie** (V. *ce mot*). Le 13 février 1644, la reine Régente, Anne d'Autriche, daigna accorder aux sociétaires des lettres patentes; elle créait ainsi une Compagnie particulière, indépendante de la juridiction des Cent Associés.

Le 9 mars 1663, après la disparition de la plupart des sociétaires, les survivants firent au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, donation de toute l'île de Montréal, avec le gouvernement, le droit de justice et de police, le fort et les munitions, le droit de cité pour les indigènes et de navigation sur le Saint-Laurent (V. **Montréal**).

7. Compagnie des Habitants (1645-64).

Le 6 mars 1645, les sieurs Le Gardeur de Repentigny et Godefroy de Tonnancour, représentant les principaux colons devant la Compagnie des Cent Associés, obtiennent un arrêt du roi, qui « ratifiait le traité, fait le 14 janvier précédent entre les dits Associés et les députés des Habitants de la Nouvelle-France, fondés de procuration ». Les principales clauses du traité stipulaient que :

1. La Compagnie de la Nouvelle-France conservait son autorité et ses droits de propriété, de justice et de seigneurie sur tout le pays à elle concédé;

2. Elle continuait de jouir des droits seigneuriaux et féodaux;

3. Elle choisissait le gouverneur et lieutenant-général du roi et nommait les juges souverains, les officiers de justice ordinaire;

4. Se départant des justes espérances de se dédommager, par la traite des pelleteries, des avances de plus d'un million de livres employés à fonder la colonie, elle cédait aux **Habitants** la dite traite et leur en abandonnait la jouissance, à l'exclusion de tous les autres;

5. L'Acadie, Miscou et le Cap-Breton étaient exclus des limites de la concession;

6. Les Habitants associés jouiraient des privilèges accordés, non séparément, mais en communauté, sans qu'aucune cession de parts puisse être faite sans l'agrément de la Compagnie générale;

7. Les Habitants s'obligeaient d'entretenir, dans chaque **habitation**, le nombre d'ecclésiastiques requis pour l'administration des sacrements;

8. Ils sont chargés de l'entretien du gouverneur, de son lieutenant, des capitaines, officiers et soldats, de la réparation des forts et de la subsistance de cent hommes de garnison au pays;

9. Les armes et les munitions de guerre étaient laissées aux colons, à condition de les remplacer au besoin;

10. Ils déchargent la Compagnie de toute dépense pour la colonie et assument les obligations contractées envers la duchesse d'Aiguillon, les Hospitalières et les Ursulines;

11. Ils sont tenus de faire passer au Canada, tous les ans, vingt personnes de l'un et de l'autre sexe;

12. Les congés, nécessaires pour le départ des vaisseaux, doivent être expédiés par la Compagnie;

13. Pour droits et redevances seigneuriales, les Habitants sont tenus de payer en France à la Compagnie un millier pesant de castors assortis.

Les autres articles entraient dans les détails concernant la cession, que faisait la Compagnie, des vivres et marchandises restant dans les magasins, des barques, chaloupes et agrès, des munitions, des victuailles...

Bibl. — Fr.-Xav. Ferland, *Cours d'Hist.*, t. I, Québec, 1861; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; G. Lanctot, *Le Canada Français*, Québec, 1928.

8. Compagnie des Indes Occidentales (1664-74).

L'édit de sa création date du mois de mai 1664. Le roi lui concédait la terre ferme de l'Amérique, depuis le fleuve des Amazones jusqu'à celui de l'Orénoque, les Antilles françaises, le Canada et l'Acadie, Terre-Neuve, les îles et la terre depuis le Nord de la baie d'Hudson jusqu'à la Virginie et la Floride : concession faite en toute seigneurie, propriété et justice.

La Compagnie était investie du droit d'établir des Conseils souverains et des juges, de

choisir et de désigner à la nomination royale les gouverneurs et les fonctionnaires des colonies, de vendre et d'inféoder les terres, de percevoir les cens, rentes et droits seigneuriaux, de construire des forts, de fabriquer la poudre, de fondre les boulets, de forger les armes, de lever des troupes, d'équiper les vaisseaux de guerre, s'obligeant à envoyer des missionnaires, à bâtir des églises, à entretenir le clergé.

En sus des droits féodaux, elle obtint le monopole de la traite du castor avec le droit d'exiger un quart de toutes les peaux de castors et un dixième des peaux d'originaux qui y seraient apportées : la traite commençait à Tadoussac à l'embouchure du Saguenay. Elle devait en retour solder toutes les dépenses de l'administration civile des colonies. Bientôt elle se rendit compte qu'il lui était impossible de tenir ses engagements, et, en 1666, elle afferma ses droits et privilèges en Nouvelle-France à Charles Aubert, sieur de La Chesnaye (V. ce nom) jusqu'en 1674.

Le Bureau de direction comprenait neuf membres, avec faculté d'ériger en Province des succursales, ouvertes à tous les sujets du roi, même aux étrangers versant 20.000 livres et au-dessus. L'article 15 conférait à la Compagnie tout le commerce et la navigation en pays concédés, pendant quarante années : mais la pêche restait libre. L'article 16 lui assurait une subvention de 30 livres par tonneau de marchandise transportée et 40 par unité de tonneau rapportée; de plus, l'exemption des droits d'entrée et de sortie sur certains articles, munitions de guerre et provisions de bouche, objets de ravitaillement et d'armement de la flotte, ainsi que sur les bois et tous les matériaux de construction navale en France.

Sa Majesté s'engageait à fournir le dixième des fonds versés par les sociétaires, durant quatre ans, à condition de remboursement ultérieur, à moins que la Compagnie n'ait encouru des pertes.

L'on voit que Colbert préférait le système du monopole, du domaine concédé et de la juridiction déléguée, au régime de liberté du trafic et de l'administration directe de la Couronne. M. de Vauban et M. Talon étaient d'un avis contraire à celui de Colbert. Un édit de décembre 1674, enregistré le 18 janvier suivant, « déclarait que Sa Majesté a uni et incorporé à son Domaine toutes les terres et pays concédés à la Compagnie, qui est demeurée révoquée, éteinte et supprimée ». En dix années, elle avait perdu trois millions et demi.

En 1675, Jean Oudiette, marchand de Paris, proposa en son nom et au nom de ses Associés, de se charger des dépenses de l'administration canadienne jusqu'au montant de 350.000 livres par année, à condition d'obtenir, pour sept ans, terme prolongé ensuite jusqu'à dix ans, tous les privilèges de la traite du Canada, tels que les possédait la Compagnie des Indes occidentales, y compris le monopole de la traite du castor au Canada et de la vente des pelleteries de castor en France. Il réclama aussi un impôt d'un quart sur le castor, d'un dixième sur les orignaux et de dix pour cent sur les vins, eaux-de-vie, tabac importés au pays. Ces conditions furent agréées, ainsi que le monopole de la traite de Tadoussac. Afin de protéger ses droits, il fut convenu qu'il serait autorisé à visiter tous les vaisseaux entrant dans les ports canadiens ou en sortant et qu'il aurait la protection de la loi contre la traite *illicite par terre* avec les colonies de la Nouvelle-Angleterre. M. Oudiette donna son nom à cette Compagnie.

Ce bail fut maintenu jusqu'en 1687. Il passa alors successivement entre les mains de Jean Franconnet, 1685-87; de Pierre Domergue, 1687-92; de Pierre Pointeau, 1692-1696; de Louis Guigues, en 1697. Celui-ci, l'année suivante, pour se protéger contre les contrebandiers et les traitants indépendants, obtint des restrictions supplémentaires sur le commerce du castor avec la France. En 1699, il envoya au Canada un nommé Daubenton de Villebois comme représentant spécial ou directeur pour surveiller ses intérêts et proposer une nouvelle réduction du prix du castor. Le 28 septembre de la même année, l'intendant rendit une ordonnance, portant que tout le castor du Canada, en date du 15 octobre 1700, devait être envoyé à l'agent de M. Guigues. A une assemblée convoquée par le gouverneur et l'intendant, les Canadiens mécontents députèrent à Paris les sieurs Pacaud et Juchereau. Ils réussirent à obtenir pour les marchands de la colonie la formation d'une Compagnie ayant le monopole du castor : c'était la création de la **Compagnie de la Colonie ou du Canada.**

Bibl. — E. Salone, *La Colon. de la N.-Fr.*, Paris, 1907; A. Shortt, *Documents des Arch. can.*, Ottawa, t. I, 1926.

Compagnie de la Baie d'Hudson (V. **Hudson**).

9. Compagnie de l'Acadie, fondée à Paris en 1682 par les sieurs Bergier, Gautier, Boucher et de Nantes pour l'exploitation d'une pêche sédentaire.

« Par arrêté du 3 mars 1684, les quatre directeurs et leurs associés, leurs héritiers et ayants-cause, entrent en possession de toutes les terres et îles qui sont sur la côte de l'Aca-

die, depuis Canseau jusques à la baie de Toutes-Iles inclusivement sur dix lieues de profondeur dans le continent, avec tous les droits de pêche et de chasse. » L'ordonnance du 10 avril suivant excepte du privilège les castors et orignaux du droit de quart dû à Québec.

En mai 1686, autres lettres patentes, données à Versailles, par lesquelles Sa Majesté fait don au sieur Gabriel Gautier de l'île du Cap-Breton, des îles Saint-Jean et de la Madeleine avec tous droits de pêche et de chasse.

Le 20 juillet 1694, autre arrêt par lequel Sa Majesté permet aux intéressés de la pêche sédentaire de vendre dans le royaume les castors qui leur étaient arrivés de l'Acadie, sans payer d'autres droits que ceux du tarif de 1664, jusqu'à concurrence néanmoins de 2.000 livres pesant par année.

Le 9 février 1700, autre arrêt qui confirme l'exemption du droit de quart sur les 6.000 livres pesant de castor que les intéressés pourront chaque année recevoir de l'Acadie. « Sa Majesté confirme tous les dons faits et toutes les concessions, droits et privilèges accordés aux associés de la Compagnie, ensemble les arrêts, ordonnances, lettres patentes, pour le tout être exécuté selon leur forme et teneur ».

En réalité, le marquis de Chevry, converti du calvinisme, qui avait servi en France et au dehors avec la réputation d'un bon officier d'infanterie, était le Directeur de la Compagnie, éteinte en 1710.

Bibl. — Archiv. can., Ottawa, Fasc. *Le Borgne*, 20 mars 1703; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, Paris, t. I, 1922.

10. Compagnie du Nord ou de la **Baie du Nord,** fondée en 1682, composée des principaux marchands du Canada et ensuite de négociants et armateurs français.

Au Canada, elle a pour directeurs et commanditaires les sieurs Aubert de La Chesnaye, Patu, Pachot, de Comporté, Hazeur, Le Ber, Le Moyne, Migeon de Branssat, Gobin, Chanjou, Catignan, Riverin, Routhier. Ces associés avaient remis de bonne foi leurs intérêts entre les mains de Médard Chouart des Groseilliers (V. ce nom) et de Pierre-Esprit Radisson, qui ne tardèrent pas à les trahir en se livrant aux Anglais, directeurs de la Compagnie de la baie d'Hudson; ces transfuges leur causèrent des pertes considérables.

C'est pourquoi, en 1686, de concert avec M. de Denonville, ils organisèrent l'expédition qui fut mise sous les ordres du chevalier de Troyes (V. ce nom). Dans la suite, Pierre Le Moyne d'Iberville (V. ce nom) se dévoua admirablement à leur service jusqu'à la paix de Ryswick (V. ce mot).

De cette époque à 1713, la Compagnie réalisa à la baie du Nord d'énormes profits : le traité d'Utrecht (V. ce mot) vint leur enlever les forts et le commerce.

Bibl. — I. Caron, *Journ. de l'exped. du Chev. de Troyes*, Beauceville, 1917; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., ib., 1925.

11. Compagnie de la Colonie. — Elle s'identifie avec la précédente après la paix de Ryswick, avec plusieurs marchands substitués aux défunts.

Le 9 février 1700, des députés de la colonie passés en France se font céder les droits du fermier général Louis Guigues. Quatre mois après, ils en obtiennent qu'il leur abandonne, avec un rabais extrêmement avantageux, toute la masse de castor qu'il garde en magasin. Revenus à Québec, ils voient ratifier ces deux traités en une assemblée solennelle. On se réjouit d'acquérir ainsi 800.000 pesant de pelleteries pour 700.000 livres payables en sept ans et sans intérêts. « On regardait cette affaire comme le coup de fortune du pays. On dresse en hâte un **acte d'association** et tout le monde signe. » La Compagnie de la Colonie est très vite constituée.

Elle met à sa tête des directeurs dont les principaux, les sieurs d'Auteuil, de Lotbinière et Hazeur, sont tirés du Conseil souverain. Dès que la Compagnie a recruté en France les commissionnaires qui lui feront les avances de fonds, elle se met à l'œuvre. Mais ses administrateurs, avant de prendre des engagements nouveaux, oublient d'alléger le poids des anciens et paient trop bien un personnel trop nombreux, achètent trop de marchandises de troc pour les indigènes. Soudain, les commissionnaires refusent de payer les lettres de change, ayant fait trop d'avances. Il y a une enquête qui leur donne raison : la Compagnie, toutes ventes effectuées, a un passif de 900.000 livres. Le roi désigne des arbitres, mais sans résultat, en 1703. Deux commissionnaires se retirent et un troisième constitue une nouvelle Société, qui consent à traiter avec la Compagnie.

En novembre 1704, les directeurs sont contraints d'annoncer à M. de Vaudreuil et à M. de Beauharnois, qu'ils sont dans l'incapacité absolue de pourvoir aux charges portées sur l'état du roi et qui s'élèvent à 81.000 livres. Tout est perdu sans le secours de la métropole. Les administrateurs du Canada prennent sur eux de faire tirer sur le trésorier de la Marine 54.000 livres en lettres de change et de mettre en circulation de la mon-

naie de cartes : ce qui devait aboutir à un nouveau désastre.

En 1714, il reste entre les mains des habitants des cartes pour 2.000.000 de livres. M. de Pontchartrain notifie à Bégon que les Canadiens doivent faire abandon de la moitié de leur créance : l'autre moitié leur sera payée à raison de 50.000 écus par an : ces engagements eurent leur exécution entière en 1717.

BIBL. — E. Salone, *La Colonis. de la N.-Fr.*, Paris, 1907; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; A. Shortt, *Documents des Arch. can.*, Ottawa, 1926.

12. COMPAGNIE CROZAT (1712-17), fondée à Paris par le financier Antoine Crozat (V. ce nom), le 14 septembre 1712.

Les lettres patentes, qui la créaient à cette date, lui accordaient, pour quinze années, le monopole du commerce en Louisiane avec exemption de tout droit d'entrée et de sortie; et, à perpétuité, la propriété de toutes les mines ouvertes, de toutes les manufactures établies, de toutes les terres mises en valeur, durant cette période. M. Crozat risquait dans l'opération de 700 à 800.000 livres. La seule condition de son privilège était l'envoi annuel au Mississipi de deux vaisseaux, porteurs de vingt garçons ou filles à son choix.

M. Crozat, en dépit de ses énormes dépenses, s'aperçut que la dissension entre gouverneur et ordonnateur amenait tous les désordres et l'insuccès dans les affaires de la colonie. En 1717, il se vit forcé de verser 6.600.000 livres : ce coup imprévu le mit hors d'état de poursuivre une entreprise qui avait déjà absorbé, sans nul profit pour lui, plus de 1.250.000 livres. En janvier de cette année, il remettait la Louisiane au Conseil de la Régence et renonçait à son privilège.

BIBL. — Marc Villiers du Terrage, *Les Dern. Ann. de la Louis. fr.*, Paris, 1904; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes*, Paris, 1907; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

13. COMPAGNIE D'OCCIDENT (1717-1718), créée au mois d'août 1717 par des lettres patentes royales, jouissant des privilèges de commerce détenus auparavant par M. Crozat pour la Louisiane et par les sieurs Aubert, Néré et Gayot pour le Canada (V. ces noms).

Le Régent avait permis à l'Ecossais John Law de Lauriston d'établir, en 1716, une banque privée au capital de 6 millions par 1.200 actions de 5.000 livres chacune : elle escomptait à 6 p. 100, puis à 4 du 100, les effets de commerce par des billets payables en espèces. Le succès fut immense et l'on vit renaître le commerce et l'industrie. Le 4 décembre 1718, la banque prend le nom de **Banque Royale.**

Soudain l'idée vint à **Law** de fonder une nouvelle Compagnie, laquelle amalgamait la Compagnie d'Occident, la Compagnie des Indes orientales, la Compagnie de la Chine.

BIBL. — A. Shortt, *Docum. des Arch. Can.*, Ottawa, 1926.

14. COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES ou du **Mississipi.** — En échange de nombreux privilèges, elle paie les créanciers de l'Etat dont les actions sont l'objet d'un agiotage inouï. Elle exerça son monopole en Louisiane; et en Nouvelle-France jusqu'à la fin du régime. Nommé en 1720 contrôleur général des finances, Law émet environ pour 3 millions de billets, alors que le numéraire ne dépassait guère 700 millions : cette disproportion et les déceptions du Mississipi causent la ruine du système : avec un passif de 20 millions, elle répudia sa charte à perpétuité, le 1er juillet 1731.

La Compagnie des Indes continue à gouverner le Mississipi jusqu'en 1734 (V. **Louisiane**).

BIBL. — P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes*, Paris, 1907.

15. COMPAGNIE DES SIOUX, formée et autorisée par M. de Beauharnois, le 6 juin 1727, en vue de propager les découvertes, le commerce, l'évangélisation dans l'Ouest.

Les noms des signataires étaient les sieurs Saint-Georges Dupré, François Youville, Pierre Dailly, Morin, Etienne Petit, François Campeau, François Dumais, Pierre Richard, J.-B. Boucher de Montbrun, François Boucher de Montbrun et Jean Garreau. Le 27 septembre de la même année, M. de Beauharnois écrivait au Ministre : « J'ai fait un traité avec les **voyageurs** qui mènent les missionnaires, par lequel ils se sont chargés de toutes les dépenses. » D'après le traité, article dixième, « les intéressés s'engagent à construire un fort de pieux, une chapelle, une maison pour l'officier commandant et une pour les missionnaires ». (V. Corr. Gen., année 1727.)

Cette **Compagnie** s'étant dissoute, il s'en forma une seconde, le 6 juin 1731, dans de meilleures conditions de vitalité. A peine était-elle constituée que M. de Beauharnois chargea M. de Linctot d'aller rétablir le poste des Sioux : ce qu'il fit au printemps de 1732, accompagné du Père Guignas, Jésuite. La Compagnie construisit le fort **Beauharnois.** M. de la Vérendrye, grâce à des bailleurs de fonds de Montréal, entreprit dans la suite

et avec succès l'œuvre de la Compagnie des Sioux.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, au XVIIIe siècle, t. I, Paris, 1906.

16. Compagnie des Postes du Roi (1732-1760), comprenant l'immense région du Saguenay, du lac Saint-Jean et de l'Est vers le Nord.

Ce **Domaine du Roi** était concédé par adjudication à la Compagnie : il fut arpenté en 1732 par Joseph et Laurent Normandin. L'année suivante, au mois de mai, ses limites furent fixées par l'intendant Hocquart.

Après le traité de Paris, ce Domaine continua à être affermé. La Compagnie, représentée par des **bourgeois**, avait dans son territoire un grand nombre d'établissements de traite ou **postes**, entre autres ceux de Tadoussac, Malbaie, Bondésir, Papinachois, Islets de Jérémie, Betziamis, Lac Saint-Jean, Nekoubau, Mistassini, Chicoutimi.

Bibl. — P. G. Roy, *La Fam. Taché*, Lévis, 1904; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

17. Compagnie du Nord-Ouest (1784-1821), fondée à Montréal pour faire concurrence à la Compagnie de la baie d'Hudson.

Les promoteurs principaux furent Benjamin et Joseph Frobisher, avec Simon MacTavish (V. ce nom), surnommé par dérision **le marquis**, et acquéreur dans la suite de la seigneurie de Terrebonne. Leurs associés étaient John Gregory, William MacGillivray — qui donna son nom à **Fort William** — Augus Shaw, Roderick MacKenzie, Cuthbert Grant — un métis — Alexander MacLeod, William Thornburn. C'était pendant l'hiver de 1783 à 1784.

En très peu de temps, cette corporation de marchands couvrit l'Amérique Britannique du Nord comme d'un réseau de sentiers menant à ses postes de traite, qui laissèrent bientôt fort peu de terrains à sa rivale, la Compagnie d'Hudson (V. ce mot). Lorsque celle-ci constata la nécessité d'engager des Canadiens français à son service, il s'ensuivit une lutte et une compétition acerbe, rusée, violente. En effet, connaissant la préférence des indigènes pour les Français, la Compagnie du Nord-Ouest se fit un monopole d'être représentée par eux comme employés, contremaîtres, voyageurs, ouviers, guides, interprètes, commis, au nombre de 31 sur 72, en 1804. Pendant plus de 50 ans, le français fut la langue universellement usitée dans l'Ouest canadien (V. R. P. Morice, *t. 1*).

La charte, concédée le 2 mai 1670 par Charles II d'Angleterre à la Compagnie d'Hudson, a été à l'époque contestée par la Compagnie rivale, qui s'appuyait sur les considérants qui suivent :

1. « La Couronne n'avait pas le droit d'aliéner, sans l'autorisation du Parlement, un territoire plus vaste que la Grande-Bretagne elle-même : le Souverain ne peut concéder une colonie, parce que celle-ci appartient à la nation.

2. « La charte de la Compagnie d'Hudson contient une clause qui exclut, de la région qu'elle était supposée concéder, tout pays appartenant déjà à un prince chrétien. Or, le 29 avril 1627, c'est-à-dire 43 ans avant l'émission de cette charte, Louis XIII avait donné le même territoire à la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent Associés.

3. « Par le traité de Ryswick (V. ce nom), conclu longtemps avant que l'on eût commencé à faire opposition à la charte de la Compagnie d'Hudson, toute la contrée de la baie d'Hudson fut concédée à la France, sans qu'on fît mention d'aucun droit de la susdite Compagnie.

4. « D'après le droit international, la seule prise de possession d'un pays ne suffit point pour avoir des effets durables. Il faut qu'elle soit suivie d'une **occupation effective** et de la proclamation de propriété indivise. Or, les Français découvrirent et exploitèrent le Nord-Ouest sans aucune protestation de la part de l'Angleterre.

5. « Le pays appartint d'abord à la France qui, par le traité de Paris, le rétrocéda, non à la Compagnie de la baie d'Hudson, mais à la Grande-Bretagne.

6. « Cette Compagnie ne se doutait-elle pas elle-même que la validité de sa charte était pour le moins discutable, puisque, en 1690, elle la fit confirmer pour sept ans par le Parlement britannique. »

La Compagnie recrutait ses employés dans les districts de Montréal et des Trois-Rivières : plusieurs parvinrent à occuper le rang de **bourgeois**, comme Michel Cadotte, Charles-Jean-Baptiste Chaboillez, Nicolas Montour l'aîné, Pierre Rocheblave; la position de **traitants** ou commis en charge, au nombre de 26 environ, **d'interprètes et commis** à peu près une douzaine, environ une trentaine de **guides** (V. la Nouv. Fr., année 1910).

Jusqu'en 1804, Simon MacTavish, caractère altier et habile financier, gouverna la corporation comme « premier » et amassa une grande fortune. A sa mort, la même année, son successeur fut William MacGillivray. A cette époque, des rivages du Pacifique à Montréal, la Compagnie était desservie par environ 2.000 employés. La traite rapporta, quasi annuellement, 106.000 peaux de castor, 52.000 de martre, 11.800 de bison ou buffle

et 17.000 de diverses variétés. Le bourgeois le plus renommé était alors Alexander Mackenzie (V. ce nom). Le fort le plus important de la région septentrionale était **Chepeweyan,** situé sur le lac Athabaska : il commandait à 14 autres tributaires. En 1790, la Compagnie, au lieu d'un traitement fixe, attribua aux officiers principaux la moitié des revenus de la traite : c'était un actif stimulant de leur zèle.

L'autocratie de Simon MacTavish, **le Premier et le Marquis,** détermina, en 1795, quelques bourgeois à fonder une corporation dissidente sous l'appellation de **Compagnie X-Y,** qui se nomma à Montréal « **Forsyth, Richardson Company** », et, en 1801, « **Compagnie de Sir Alexander Mackenzie** ». Ce célèbre explorateur, ne pouvant plus tolérer les façons autoritaires de son chef, se mit à la tête des mécontents. Il s'empressa de bâtir des forts, à côté de ceux de la Compagnie du Nord-Ouest, au fort William, sur les Rivière-Rouge, Assiniboine, Souris, La Paix. Cette rupture, qui créait une troisième corporation de traite, intensifia les haines entre les personnels et donna lieu à une recrudescence de désordres intenses. En 1804, par une convention, les membres de la Compagnie nouvelle reçurent un quart des actions et le droit d'effectuer la vente des fourrures, ainsi que les achats de marchandises par leurs agents, dans la même proportion. La Compagnie du Nord-Ouest, dont les actions étaient divisées en cent parts, en céda 25 à son associée. Des établissements commerciaux de Montréal en détenaient le plus grand nombre, chaque action donnant droit à un vote, même par procuration, aux assemblées annuelles, tenues au fort William.

En 1811 et les années suivantes survenaient dans les régions de la Rivière-Rouge les colons écossais de lord Selkirk (V. ce nom), commandés par le gouverneur catholique Miles Macdonnel (V. ce nom) : c'était l'ingérence de la Compagnie de la baie d'Hudson dans les centres commerciaux de la Compagnie du Nord-Ouest. La lutte éclata, sanglante et presque sans répit, dès l'année 1814. L'arrivée de Miles Macdonnel (V. ce nom), gouverneur accrédité par Selkirk et les directeurs de la Compagnie d'Hudson, à Londres, inaugura l'antagonisme à outrance; il devint tragique à la mort de Semple (V. ce nom), tué à la rencontre de la **Grenouillière** près du fort Douglas, que les Anglais appellent bataille des **Sept Chênes.** La violence à main armée se produisit de la part des deux Associations rivales : elle se termina, en 1821, par l'amalgame ou fusion entre elles, la survie demeurant à la Compagnie de la baie d'Hudson jusqu'à nos jours (V. **Hudson**).

BIBL. — L. A. Prud'homme, *La Nouv.-Fr.*, Revue, Québec, année 1910-11; Mém. Soc. Roy. Can., 1911; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, 1917; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; R. P. A. Morice, *Hist. de l'Egl. cath. dans l'Ouest can.*, 4 vol., Montréal, 1921-23; H. Garneau, *Hist. du Can.*, 2 vol., Paris, 1913-20.

COMPAGNIES DE NAVIGATION, instituées dans le dessein de communiquer avec l'Europe, par l'Océan Atlantique et avec l'Extrême-Orient par l'Océan Pacifique.

Le Canada fut l'un des premiers agents de l'application de la vapeur aux navires transatlantiques. En 1833, **le Royal William** — ainsi appelé en l'honneur de Guillaume IV, alors régnant —, construit en 1831, dans les chantiers de la Compagnie Campbell et Black à Québec, traverse l'Atlantique, de Pictou en Nouvelle-Ecosse à Londres, en l'espace de vingt jours. Samuel Cunard (V. ce nom), fonda plus tard sa puissante Compagnie. Puis vint celle de sir Hugh Allan (V. ce nom).

La **Ligne Dominion,** organisée en 1870 à Liverpool, eut pour objectif immédiat le golfe du Mexique, en vue des échanges des produits du commerce dans les Etats environnants : aussi, elle prit le nom de **Compagnie à vapeur du Mississipi,** faisant le service de Liverpool à la Nouvelle-Orléans : ses vaisseaux, d'environ 3.000 tonnes, en adoptèrent l'appellation : **Mississipi, Memphis, Texas.** Soudain, elle se tourna vers le Canada dans la saison d'été et elle mit en mer **le Dominion, l'Ontario, le Toronto, l'Ottawa, le Montréal.** Elle servait simultanément les passagers et les commerçants, étant munie d'un subside du gouvernement. La ligne ne cessa de progresser dans la suite jusqu'à son acquisition par la **White Star Line,** qui est devenue l'une des plus accréditées dans la navigation transatlantique par ses vaisseaux **le Laurentic, le Mégantic, le Titanic, le Celtic, le Canada,** etc.

La **Ligne du Castor** (Beaver Line), établie en 1876 à Montréal, fit d'abord le trajet entre Liverpool et le Saint-Laurent, avec cinq unités dénommées d'après les grands lacs du pays : **le Champlain, le Mégantic, le Nipigon, le Manitoba, le Winnipeg, le Huron, le Supérieur, l'Ontario.**

Mais la Ligne du Pacifique, en raison même de l'énorme trafic du chemin de fer de même nom, de ses puissants actionnaires, de la prospérité croissante de ses affaires, de sa possession d'immenses propriétés agricoles, minières, s'est accaparée d'un domaine aussi étendu sur les deux Océans : il faudrait un volume pour énumérer ses hôtels, ses stations balnéaires, ses vaisseaux, son rayonnement à travers le monde, qui s'accroît incessamment, malgré ses revers, et qui la constitue la plus

puissante Compagnie à travers le monde entier.

D'autres Compagnies, de différents noms, ont tenté des entreprises locales, soit à l'intérieur et à l'extérieur, avec succès ou avec diverses péripéties, d'un Océan à l'autre, ou du Canada en Europe et du Canada au Japon. Le gouvernement canadien a singulièrement favorisé le développement de ces Compagnies par de magnifiques subsides et d'immenses concessions : à tel point que sans lui le succès, aujourd'hui réalisé à merveille, eût été un insuccès certain et une immense perte pour le pays.

Bibl. — Can. and Prov., t. X, Toronto, 1914.

COMPASSIONISTES SERVITES DE MARIE (Congrégation des Sœurs), consacrées à l'éducation des filles, des orphelines pauvres et abandonnées, à l'adoration eucharistique et à la compassion aux douleurs de Marie.

Constance Starace, née à Castellamare (1845), province de Naples (Italie), donna naissance à cet Institut; elle se fit Tertiaire Servite sous le nom de Marie-Madeleine et eut la direction, de la part de son évêque, des Enfants de Marie. Mgr Sarnelli, de Castellamare, lui fit ouvrir une école et orphelinat, en lui donnant des compagnes, à qui il traça un genre de vie. Sur la colline de Scanzano, près de la ville, le commandeur Starace fit ériger le monastère des Compassionistes. Le 27 mai 1872, le prélat institua canoniquement la Congrégation, qui fut agrégée à l'Ordre des Servites (V. ce mot). Le 7 septembre 1900, parut le décret laudatif de la Congrégation des Religieux.

Le 28 août 1926, les Sœurs, au nombre de 6, venaient s'établir à Montréal, seconder les Pères Servites dans les œuvres.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; Can. eccl., ib., 1930.

COMPORTE (Philippe Gaultier, sieur de) (1641-87), lieutenant au régiment de Carignan, seigneur de la Malbaie, prévôt de la maréchaussée.

Fils de Philippe et de Gilberte de Vernon, il naquit en 1641, au bourg de Sainte-Anne-Saint-Priest, en Haute-Vienne. Il s'enrôla comme cadet dans la compagnie de son oncle, le sieur Vernon de la Fouille. En 1665, la compagnie était en garnison à La Mothe-Saint-Horaye, dans le Poitou. Dans une querelle entre soldats, M. de Comporté se trouva impliqué ; deux hommes succombèrent à leurs blessures. Peu de temps après, la compagnie du capitaine Jean-Maurice-Philippe de Vernon, sieur de la Fouille, s'embarquait pour la Nouvelle-France, où elle débarqua le 18 juin: le lieutenant était Philippe Gaultier de Comporté et l'enseigne Charles de Goudon de Jeu, vicomte de Mancreville, chevalier et seigneur du Grand Rossy (V. Régis Roy, **Le Rég. de Carignan**, 1925). Mais en France, la justice suivit son cours et le lieutenant fut condamné à *mort*, par contumace : en juin 1680, le roi lui accorde des lettres de rémission.

Le 7 novembre 1672, M. Talon, qui lui avait confié la charge de commissaire général des vivres, lui concédait le fief de la Malbaie. Quinze jours après, le seigneur épousa Marie Bazire, sœur de Charles, receveur des droits et domaines du roi. Le 9 mai 1677, par un édit royal donné à Condé (Hainaut), l'office de Prévot de la maréchaussée était créé en Nouvelle-France : M. de Comporté en devint le premier titulaire. M. Le Maire, commissaire de la marine, étant décédé le 2 décembre 1685, l'intendant de Meulles octroya une commission provisoire à M. de Comporté, lequel s'acquitta si bien de sa charge, que M. de Denonville proposa au ministre de le nommer titulaire : ce projet n'eut aucune suite. M. de Comporté mourut le 21 novembre 1687 et fut enterré à Notre-Dame de Québec. Il était père de six enfants, entre autres :

Marie-Madeleine et **Anne** entrèrent au monastère des Ursulines;

Marie épousa Alexandre Peuvret de Gaudarville et, en secondes noces, Charles-Claude Du Tisné;

Angélique se maria à Denis Riverin (V. ce nom);

Jacques-Philippe fut du nombre des séminaristes qui prirent les armes en 1690 contre les troupes de Phipps.

Quelques semaines avant sa mort, le seigneur vendait à M. Hazeur, les deux tiers de son fief de la Malbaie; l'autre partie fut cédée au même pour 500 livres par les exécuteurs testamentaires.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; L. Conan, *Silhouettes can.*, Québec, 1917.

CONDE (Henri de Bourbon, prince de) (1588-1646), premier pair de France, vice-roi de la Nouvelle-France. — **Condé-en-Brie**, bourg d'environ 625 âmes dans l'Aisne (Champagne).

Enfant posthume, il naquit à Saint-Jean-d'Angély, en 1588, où sa mère, soupçonnée d'avoir empoisonné son époux, se voyait confinée au château fort. En 1595, sur les instances du président de Thou et de ses amis, la mère et le fils recouvraient la liberté. Comme l'enfant est alors reconnu héritier présomptif du trône, Henri IV n'ayant point encore de

postérité, on le confie aux soins de précepteurs catholiques au château de Saint-Germain-en-Laye.

Admis tout jeune homme à la Cour, il paraît avec éclat dans les fêtes et les réceptions princières. Lorsqu'il demande la main de Charlotte-Marguerite de Montmorency, il perd aussitôt les faveurs royales, le roi s'étant laissé séduire par les charmes de la duchesse. Même l'alliance n'arrête point ses assiduités. S'éloignant alors de la Cour, Condé emmène son épouse à Saint-Valéry dans la Somme. Peu après, mis en demeure par le roi de rentrer à la Cour, il s'y refuse et prend le chemin de l'exil en gagnant Bruxelles : ni menaces, ni tentative d'enlèvement de son épouse ne réussissent à changer ses résolutions.

Après l'assassinat du roi le 14 mai 1610, tous deux rentrent à Paris avec la plus grande assurance. Le caractère du prince ne tarde pas à tenir en échec tout l'entourage de la Régente. Sully réclame son appui en faveur de la reine. Condé ne peut supporter auprès d'elle l'insolente ingérence des Concini : il épouse les griefs du comte de Soissons (V. ce nom), son oncle.

S'il lui succède, en 1613, comme vice-roi de la Nouvelle-France, c'est que la Régente espère ainsi adoucir son humeur et s'assurer ses bonnes grâces. Les émoluments sont de 3.000 livres par an et le monopole est concédé pour douze années à la **Compagnie des Marchands** (V. ce mot), le 12 novembre 1612. Comme l'organisation de la Compagnie et l'affrètement de ses vaisseaux ne se peuvent réaliser qu'au printemps suivant, le vice-roi se contente, moyennant rétribution, de délivrer des passeports aux seuls armateurs résolus d'entrer dans la nouvelle Société. En fait, celle-ci n'est formée que durant l'hiver de 1613 et ne fonctionne qu'au printemps. Le 14 novembre, la Régente étend le privilège du commerce, depuis le saut Saint-Louis et au-dessous jusqu'à Matane. Les marchands calvinistes de La Rochelle qui, au dernier moment, refusent de prendre des actions, sont assez habiles pour extorquer un passeport à la complaisance intéressée de Condé : celui-ci ouvrait ainsi la source de querelles qui ne s'apaisèrent qu'en juin 1633. En janvier 1614, il prend les armes : mais M. de Sillery, ministre, détermine la Régente à verser au rebelle la somme de 400.000 livres, avec la promesse de convoquer les Etats-Généraux. Condé feint une réconciliation, en septembre. En 1615, il s'engage devant les directeurs de la Compagnie de ne plus accorder de permis de traite à aucun armateur.

Secondé par les Huguenots, il s'apprête à la révolte, quand il tombe malade, accepte la paix de Loudun, en mai 1615, et reçoit le gouvernement du Berry, accompagné d'un don royal de 900.000 livres. « Adieu! M. d'Aubigné », dit-il alité, au vieux calviniste, « retirez-vous à votre Dognon » (commune de Mayac, en Dordogne). — « Et vous, à la Bastille », prophétisa le Huguenot. En effet, la Régente le fait arrêter par le maréchal de Thémines, enfermer à la Bastille et à Vincennes, du 1er septembre 1616 au 20 octobre 1619.

De sa prison, Condé fait aviser les directeurs de la Compagnie qu'il ne se peut désister de ses émoluments annuels : verser le salaire à M. de Thémines les exposait à le solder deux fois. A sa libération, le vice-roi est rétabli dans sa charge. La Compagnie lui octroie 1.000 écus, dont il cède la moitié aux missionnaires Récollets : « seul service, écrit M. Dionne, qu'il rendit à la colonie ». Aussitôt il vend son titre et sa charge au duc de Montmorency, moyennant la somme de 33.000 livres, soit 1.000 écus par an pour le monopole de onze années.

Bibl. — N. E. Dionne, *Samuel Champlain*, t. I, Québec, 1891; H. P. Biggar, *The Early Trad. Co. of N. Fr.*, Toronto, 1901.

CONFERENCE DE QUEBEC, convoquée le 10 octobre 1864, en vue de discuter les termes préliminaires de la Confédération.

Le Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Prince-Edouard y étaient représentés par leurs délégués respectifs. Sir Etienne Taché (V. ce nom) en fut élu président et le major Hewitt Bernard, le secrétaire. Les réunions étaient secrètes ou à huis clos.

John Alexander Macdonald, qui soumit à l'assemblée les résolutions servant de base à la discussion, déclara ses préférences pour une **Fédération** : mais Québec et les Provinces Maritimes s'y montrèrent hostiles, craignant de voir sacrifier leurs intérêts propres. L'on se rallia alors à l'idée d'une **Union législative.** Les lignes générales du projet de **Confédération** se conformaient à celles des Etats-Unis, avec cette importante différence que dans la République la Constitution, équilibre du pouvoir, concerne au moins théoriquement chaque Etat à part, tandis que, au Canada, elle revient définitivement au Dominion. Un fait digne d'observation, c'est que, dans les cas de litige entre une Province et le Dominion, le Comité judiciaire du Conseil privé a manifesté une tendance en faveur de la première, comme sauvegarde de ses intérêts. Un point qui fut adopté, mais après de longues et vives discussions, était le versement de subsides par le Dominion aux Provinces pour des fins législatives, la difficulté provenant du fait que chacune possédait son

système municipal, avec chemins, écoles, etc. La question de la représentation fut réglée par une ingénieuse solution : Québec devint le pivot par le chiffre de 65 membres, les autres Provinces étant soumises au nombre respectif de leur population dans la même proportion.

Finalement, l'on parvint à surmonter toutes les divergences. Les conclusions des débats furent résumées en une série de 72 résolutions, qui fut connue sous le nom de **Projet de Québec** et servit de fondement à la Confédération dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

BIBL. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

CONFERENCE DE WESTMINSTER, réunie à Londres en vue de discuter les termes de la Confédération.

Elle fut convoquée dans un dessein final et elle s'ouvrit, le 4 décembre 1866, et se termina en vingt jours. Les délégués s'assemblèrent au **Palace Hotel** de Westminster. Le Canada était représenté par John Alexander Macdonald, Georges-Etienne Cartier, Thomas Galt, William MacDougall, Hector Langevin, William Howland; la Nouvelle-Ecosse par Charles Tupper, William A. Henry, Jonathan MacCully, Adams Archibald, William Ritchie; le Nouveau-Brunswick par Samuel Tilley, John Johnson, Peter Mitchell, Charles Fisher, Duncan Wilmot. Les résultats de la consultation furent condensés dans une série de soixante-neuf résolutions, toutes fondées sur la Conférence de Québec. Mais en janvier 1867, la Conférence reprenait ses travaux, lesquels devaient aboutir, le 29 mars, à l'**Acte de l'Amérique Britannique du Nord,** adopté par le Parlement impérial.

BIBL. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. His.* Toronto, 1926; Can. and Prov., index, ib., 1917.

CONFERENCES IMPERIALES ou réunions des représentants, premiers ministres ou délégués, des différents Dominions ou possessions britanniques.

En ce qui concerne le Canada, la première Conférence se tint à Londres, en avril 1887. La colonie était représentée par sir Alexander Campbell et Sandford Fleming. Parmi les questions qui y furent débattues, le président proposa celles de la défense de l'Empire britannique, du Commerce intercolonial, du câble sous-marin de l'Océan Pacifique...

En 1894, une Conférence coloniale eut lieu à Ottawa, sous la présidence de Mackenzie Bowell, réunissant les délégués des Nouvelles-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland, de l'Australie méridionale, de la Tasmanie, de la Nouvelle-Zélande, de la Colonie du Cap, du Canada. L'assemblée adopta des résolutions en faveur de l'Union douanière impériale, de l'amélioration des communications maritimes de bateaux et de câbles sous-marins dans le Pacifique.

Une autre Conférence convoqua à Londres, en 1896, les deux mêmes représentants du Canada; mais, au mois d'octobre, sir Donald Smith et M. A. G. Jones figuraient pour notre Dominion avec sir Sandford Fleming comme aviseur. En 1897, année de jubilé de diamant de la Reine, une nouvelle Conférence s'assemblait à Londres, sous la présidence du Très-Honorable Joseph Chamberlain, entouré de tous les Premiers coloniaux.

De nouveau, en juin-juillet 1902, nouvelle Conférence avec les mêmes représentants. Celle de 1907 à Londres (15 avril-14 mai) présidée par lord Elgin, discute diverses questions, mais se fit remarquer par le pacte de renouveler l'assemblée tous les quatre ans et d'établir un Bureau permanent, spécialement attentif et dévoué aux intérêts de l'Empire. D'autres conférences se sont succédées à Londres : 23 mai—20 juin 1911; 12 février—15 mai 1917; 20 juin—5 août 1921; octobre 1923; septembre—novembre 1926; septembre—novembre 1930.

BIBL. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926; Can. Ann. Review; Can. and Prov. Index, Toronto, 1917.

CONFERENCES INTERPROVINCIALES, où se rassemblent, à des époques indéterminées, les premiers ministres ou leurs délégués, en vue de discuter les questions relatives aux intérêts communs de leurs Provinces.

La première Conférence des premiers ministres des neuf Provinces, celui de la Colombie excepté, s'est réunie à Québec, en octobre 1887. L'on agita diverses questions concernant l'Acte de la Confédération et l'on adopta certaines résolutions et certains amendements. Depuis cette date, les Conférences ont été au nombre de huit ou neuf : la dernière en novembre 1827 à Ottawa. Les journaux, sans rien publier des décisions soumises aux débats, ont exalté la bonne entente et les avantages incontestables de ces assemblées secrètes.

BIBL. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

CONGE, licence accordée à certaines personnes en vue de la traite des pelleteries chez les Sauvages.

La traite n'était permise aux habitants que dans les principaux centres : Québec, Trois-Rivières, Montréal. Ailleurs il fallait un **congé** délivré par le gouverneur général de la colonie. Ces congés, dont le roi avait fixé le nombre à 25, étaient accordés aux familles nobles les moins aisées, ou à ceux, parmi les colons, dont on voulait bien rémunérer les services. On pouvait, à son gré, exploiter soi-même les congés octroyés ou les vendre à un autre. Chacun d'eux conférait à son propriétaire le droit d'envoyer ou de conduire, chez les Sauvages, un canot chargé de marchandises en échange desquelles ceux-ci livraient leurs fourrures. Au retour, on divisait le profit net en deux parts égales, dont l'une revenait au propriétaire du congé et l'autre aux **voyageurs** ou **coureurs de bois,** qui conduisaient le canot et traitaient avec les indigènes. Les congés furent supprimés le 28 novembre 1698. Liste des Congés : V. Bull. des Rech. hist., année 1926.

Bibl. — C. de la Potherie, *Hist. de l'Amér. sept.*, t. II, Paris, 1722; J. Tailhan, S. J., *Mém. de Nicolas Perrot*, ib., 1864.

CONGREGATION DE NOTRE-DAME, instituée en faveur de la formation intellectuelle, morale, chrétienne de la jeunesse et de l'œuvre des retraites.

Elle a germé et grandi, s'est développée et perpétuée, dès les origines de la Nouvelle-France et de Ville-Marie. Marguerite Bourgeoys (V. ce nom), aidée de M. de Maisonneuve, éclairée et secondée des Jésuites et des Sulpiciens, l'a créée sur le modèle des Chanoinesses de Mattaincourt, ses anciennes maîtresses à Troyes. Sa vie héroïque, en raison des débuts de la colonie montréalaise, est restée marquée de la providentielle mission que lui avait départie Notre-Dame, à l'endroit des jeunes filles et des mères chrétiennes de Ville-Marie et des localités environnantes. De 1653 à 1700, le Ciel a visiblement béni ses labeurs dans la création et la survivance de sa **Congrégation.** Le 15 août 1680, elle accueille la première Canadienne, suivie bientôt de nouvelles recrues : elle put ainsi créer les maisons d'école auprès et au loin.

De nos jours, l'Institut possède 172 couvents, desservis par 2.350 Religieuses : ils sont répartis en plusieurs provinces et diocèses.

I. **Diocèse de Montréal** : Institut pédagogique ou Ecole normale supérieure (1926), institution bilingue affiliée à l'Université de Montréal; pensionnats en ville, 16; écoles, 17; banlieue, 7; campagne, 14; fermes, 4; sanatoriums, 2;

II. **Diocèse de Québec** : pensionnats, externats, académies, écoles, 18;

III. **Diocèse de Chicoutimi** : pensionnat et externat à la Baie Saint-Paul;

IV. **Diocèse de Saint-Hyacinthe** : pensionnats et externats, 4;

V. **Diocèse des Trois-Rivières** : pensionnats et externats, 2;

VI. **Diocèse de Nicolet** : pensionnats et externats, 2;

VII. **Diocèse de Sherbrooke** : pensionnats, externats, académies, écoles, 14;

VIII. **Diocèse de Valleyfield** : pensionnats et externats, 3;

IX. **Diocèse de Joliette** : pensionnat, externat, académie, écoles, 5;

X. **Diocèse de Kingston** : pensionnat, académie, écoles, 4;

XI. **Diocèse d'Alexandrie** : écoles, 2;

XII. **Diocèse d'Ottawa** : pensionnat bilingue et école, 2;

XIII. **Diocèse de Chatham** : pensionnats et externats, 3;

XIV. **Diocèse d'Antigonish** : académies, écoles, 13;

XV. **Diocèse de Charlottetown** : académies, pensionnats, écoles, 8.

La Congrégation possède 16 établissements aux Etats-Unis.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; Can. eccl., ib., 1930.

CONGREGATION DE SAINTE-CROIX, instituée en considération de la prédication et de l'éducation de la jeunesse (C. S. C.). — **Sainte-Croix,** paroisse suburbaine du Mans (Sarthe).

Jacques-François Dujarié (1767-1838), curé de Ruillé-sur-Loir (Sarthe), fonda en 1806 l'Institut des **Sœurs de la Providence.** En 1820, il établit la communauté des Frères de Saint-Joseph ou **Joséphites.** En 1831, les Sœurs obtenaient la séparation de biens temporels. En même temps, Mgr Bouvier et les Frères furent unanimes à demander pour succéder au curé Dujarié, devenu infirme, M. Basile-Antoine Moreau, sous-directeur du grand séminaire du Mans : l'évêque l'investit de la charge de Supérieur, le 31 août 1835, et lui accorda six prêtres auxiliaires. C'est lui qui transféra de Ruillé à Sainte-Croix l'œuvre adolescente et qui fonda les **Pères de Sainte-Croix** ou **Salvatoristes.** Le 1er mars 1837, les deux sociétés fusionnaient sous l'appellation de **Congrégation de Sainte-Croix.** Celle-ci fut reconnue par Rome, le 18 juin 1855 et ses Constitutions furent approuvées,

le 13 mai 1857. Le chanoine Moreau, en 1841, fut le fondateur des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs (V. ce mot).

Les Pères, moins nombreux que les Frères, se sont attribué l'enseignement classique; les seconds, l'instruction primaire et commerciale, en français et en anglais; mais il en est qui se livrent aux travaux manuels exclusivement. La statistique accuse, en 1910, trois provinces, 60 maisons desservies par un personnel de plus de 700 Religieux. L'Institut a 4 Vicariats apostoliques au Bengale.

A la requête de Mgr Bourget, les Religieux se sont établis, le 27 mai 1847 à Saint-Laurent, île de Montréal, et y dirigent un florissant collège : leur maison mère est temporairement à Notre-Dame, Indiana (E.-U.). Les établissements se trouvent dans les diocèses suivants : Montréal, 15; Saint-Hyacinthe, 2; Saint-Jean (N.-B.), 1; Québec, 1; Mont-Laurier, 1.

Bibl. — Fr. Léopold, *J.-Fr. Dujarié*, œuvre des Tracts, Montréal; R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Eglise*, ib., 1924; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1929; Can. eccl., Montréal, 1930.

CONGREGATION DE SAINTE-MARIE ou **PRETRES DE SAINTE-MARIE,** ayant pour but l'éducation, les missions paroissiales, même à l'étranger.

Elle a été fondée en 1851 par l'abbé Charles Duguey (1822-77), à Tinchebray, dans l'Orne (France). La patronne est Notre-Dame des Sept-Douleurs sous le nom de **N.-D. de la Bonne Mort,** dévotion que propagent les Pères. Rome leur a accordé, le 10 juin 1898, un décret laudatif.

Elle s'est établie dans l'Alberta en 1904, où les Religieux ont fondé une quinzaine de paroisses et missions. En 1924, l'évêque de Prince-Albert leur a confié les missions situées sur la ligne de la baie d'Hudson et sur celle du chemin de fer du Pacifique. Ils desservent la paroisse française de Cobalt (Ont.); et celle de Charlemagne au diocèse de Montréal (1926).

Bibl. — Can. ecclés., Montréal, 1930; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1914 et 1929.

CONGREGATION DU T.-S.-SACREMENT, instituée en vue de la glorification du Christ-Roi, présent en l'Eucharistie solennellement exposée dans les sanctuaires, par l'Adoration perpétuelle et par l'Apostolat eucharistique (P. S. S.).

Elle fut fondée à Paris en 1856 par le Bienheureux Pierre-Julien Eymard (1811-68) et approuvée par le Saint-Siège en 1863. Les principales œuvres d'apostolat sont : l'Association des Prêtres-Adorateurs dont l'organe officiel sont les **Annales**; l'Archiconfrérie ou Agrégation du T.-S.-Sacrement dont l'organe est le **Messager;** le **Bulletin eucharistique** s'adresse aux enfants; la **Prédication** de triduums, retraites, quarante heures au clergé.

L'Institut a établi une maison à Montréal en 1890, un juvénat à Terrebonne en 1902, une paroisse et un noviciat à Québec en 1915, rattaché au T.-S.-Sacrement.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Egl.*, Montréal, 1924; Can. ecclés., Montréal, 1926; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1900.

CONNAUGHT (Son Altesse Royale, le feldmaréchal Arthur William Patrick Albert, pre-



S. A. R. Duc de Connaught.

mier duc de), comte de Sussex, duc de Strathearn, chevalier de la Jarretière, conseiller privé, chevalier du Chardon, grand-croix du Bain, de l'Etoile de l'Inde, de Saint-Michel et Saint-George, de l'Empire indien, de l'Ordre de Victoria, de l'Empire britannique, duc de

Saxe, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, Grand-Chef de la Franc-Maçonnerie.

Troisième fils de la reine Victoria, il naquit, le 1er mai 1850, au palais de Buckingham, à Londres. En 1866, son père le mit, comme cadet, à l'Académie militaire de Woolwich; deux ans après, le prince entra dans le génie royal et passa comme lieutenant dans l'artillerie, en février 1869. La même année, il fut nommé lieutenant de la Rifle-Brigade, qu'il quitta, en 1871, avec le grade de capitaine. Depuis 1874, la création en sa faveur des titres de duc de Connaught (Irlande) et de Strathearn, et de comte de Sussex, lui assura un siège à la Chambre des Lords. Il fut promu major en 1875, lieutenant-colonel en 1876, colonel et major-général en 1880, lieutenant-général en 1889, général en 1893 et feld-maréchal en 1902; colonel en chef des transports aux Indes en 1913, à la Nouvelle-Zélande en 1917.

Nommé gouverneur général et commandant en chef du Dominion le 21 mars 1911, il fut assermenté le 13 octobre. Sous son administration, on signale comme principaux événements : l'Acte concernant les frontières du Manitoba, le 1er avril 1912; un autre relatif au subside accordé à l'île Prince-Edouard; un troisième, amendant l'Acte du Yukon; un quatrième, concernant les frontières de l'Ontario; un cinquième, ratifiant le traité avec le Japon, le 1er avril 1913; le percement d'un tunnel sous le Mont-Royal, le 10 décembre; la suppression de la Commission du chemin de fer transcontinental, en 1914; la proclamation de l'état de guerre au Canada; l'envoi du contingent **Princesse Patricia**, comprenant 33.000 hommes, qui sont débarqués en Angleterre, le 16 octobre, et en France, au mois de février suivant; les diverses questions d'économie, de taxes, etc.; le naufrage du **Titanic**, où périrent 1.490 personnes, le 14 avril 1912, de la **Princess of Ireland** dans le Saint-Laurent, en vue de la Pointe-au-Père avec 900 pertes de vie, le 29 mai 1914; le second écroulement du pont de Québec, le 11 septembre 1915.

Son Altesse Royale arriva au terme de son mandat, le 10 novembre 1916. Il a épousé, le 15 mars 1879, au château de Windsor, la princesse Louise-Marguerite de Prusse, petite-nièce de l'empereur Guillaume Ier : le Parlement de Londres, qui lui avait voté, lors de sa majorité, une pension annuelle de 15.000 liv. st., la porta à 25.000. En 1886, les deux époux se rendirent dans l'empire des Indes, où le prince prit le commandement des forces de la Présidence du Bengale. De son mariage avec la princesse de Prusse, née le 25 juillet 1860, le duc a eu trois enfants : deux filles et un fils, le prince Arthur-Frederick-Patrick-Albert, né à Windsor le 13 janvier 1883.

Bibl. — V. Gibbs, *The Compl. Peerage*, Londres, 1923; Fr.-J. Audet, *Les Gouv. gén. du Can.*, manuscr., 1925.

CONNOLLY (Thomas-Lewis) (1815-76), prêtre de l'Ordre des Capucins, secrétaire, vicaire général, deuxième évêque de Saint-Jean et archevêque de Halifax.

Né en 1815 à Cork, en Irlande, il entra dans l'Ordre de Saint-François. Ayant émigré au Canada, il devint secrétaire de Mgr Walsh (V. ce nom) en 1842 et son vicaire général à Halifax. Le 15 août 1852, élu et sacré évêque de Saint-Jean (N.-B.), il y jeta les fondements de la cathédrale, bâtit un orphelinat qu'il confia aux Sœurs de la Charité, dont il fonda l'Institut en 1854. En 1859, il fut transféré au siège de Halifax, comme second archevêque catholique. Il y fit décorer la cathédrale et fut le promoteur des institutions de charité et d'éducation. De plus, il montra un tact délicat dans ses relations avec l'élément protestant de son diocèse, surtout à Halifax. Au Concile du Vatican (1869-70), il se réfugia dans les rangs de la minorité et se soumit ensuite avec loyauté aux partisans de l'Infaillibilité. Il est mort le 17 juillet 1876.

Bibl. — Can. and Prov., Index, Toronto, 1916; Can. ecclés., Montréal, 1917; S. Drapeau, *Le Foyer Domest.*, Ottawa, 1876.

CONROY (George) (1832-78), prêtre, professeur, directeur, évêque, délégué spécial au Canada.



Mgr Conroy.

Natif de l'archidiocèse d'Armagh (Irlande) (1832), il fit, à l'issue de son cours classique, ses études théologiques à la Propagande de Rome, où il fut élevé à la prêtrise en 1856. Rappelé aussitôt en Irlande par le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, il fut attaché (1857-66) au collège théologique de All-Hallows, à titre de professeur et de directeur. Il résida ensuite au collège de Clonliffe jusqu'en avril 1871, date où Pie IX l'éleva sur le siège épiscopal d'Ardagh et Clonmacnoise, suffragant d'Armagh. En 1877, il le choisit à titre de délégué en mission spéciale au Canada, dans le dessein d'examiner les difficultés universitaires entre Québec et Montréal. Débarqué au port de Halifax, le 17 mai de la même année, il fut accueilli dans toutes nos villes canadiennes avec les plus grands égards. Il mourut, le 5 août 1878, à Saint-Jean de Terre-Neuve, hospitalisé par Mgr Power (V. ce nom), son ancien confrère à Clonliffe : il se disposait à partir pour Rome, afin de renseigner le Pape de l'objet de sa mission.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CONSEIL DE QUEBEC (1647-63), *institué en vue d'assurer le bon ordre et la police en Nouvelle-France, en réglant les affaires du commerce par des ordonnances, en soldant les dépenses des commis de la traite, en imposant des contributions.*

Le 27 mars 1647, il est créé « par un règlement donné par le roi en son Conseil, sur le rapport des sieurs Laisné, de Morangis et de Mesme, conseillers et commissaires députés pour les affaires de la Nouvelle-France ». Le Conseil se composait du gouverneur siégeant à Québec, du Supérieur des Jésuites, en attendant la présence d'un évêque, et du gouverneur particulier de Ville-Marie. En cas d'absence, les deux derniers étaient remplacés par leurs représentants respectifs.

Ce Conseil réglait, à la pluralité des voix, les affaires concernant la police, le commerce et la guerre. Le général de la flotte ainsi que les syndics pouvaient y prendre part, sans avoir voix délibérative, le premier pour les affaires relevant de son mandat, les autres pour les choses relatives à leur communauté particulière. La présidence étant dévolue au gouverneur général, sa voix était prépondérante en cas de conflit. La création de la Compagnie des Habitants, le 14 janvier 1645, avait amené la Régente à instituer ce Conseil.

En 1648, les membres furent portés au nombre de cinq et même à sept, lorsque les gouverneurs de Ville-Marie et des Trois-Rivières se trouvaient à Québec le jour de la réunion. Les deux élus de la colonie, adjoints aux trois d'office, l'étaient pour trois ans. Tout ancien gouverneur, sorti de charge, conservait son droit de présence; dès qu'il retournait en France, l'on choisissait un suppléant parmi les habitants. Ce Conseil fut supprimé en 1663. Les actes du Conseil ont péri dans l'incendie du palais de l'intendant en 1713.

Bibl. — A. Ferland, *Cours d'Hist.*, t. I, Québec, 1861; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, t. II, Paris, 1895; G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. 73, index, Cleveland, 1903; G. Lanctot, *L'Admin. de la Nouv.-Fr.*, Paris, 1929.

CONSEIL SOUVERAIN (1663-1703). Institution royale, établie à Québec et investie de pouvoirs délibératifs en matière administrative, civile, judiciaire et criminelle.

Après la suppression par Colbert de la Compagnie des Cent Associés, l'assemblée générale des directeurs, le 24 février 1663, remit à la Couronne la gestion de la colonie : les lettres de réunion au Domaine furent publiées le mois suivant. Au mois d'avril, le roi promulgua « l'Edit de création du Conseil souverain ».

« Nous avons cru ne pouvoir prendre une meilleure résolution qu'en établissant une justice réglée et un **Conseil souverain** dans le pays, pour y faire fleurir les lois, y faisant garder la justice sous la même forme qui s'exerce dans le royaume et composer ce Conseil d'un nombre d'officiers convenables pour la rendre...

« Le gouverneur et l'évêque doivent nommer, **conjointement et de concert,** les cinq conseillers, le procureur et le greffier. Ces officiers publics peuvent être, au bout de chaque année, changés ou continués par le gouverneur et l'évêque.

« Le Conseil possède le pouvoir de connaître de toutes les causes civiles et criminelles, pour juger souverainement et en dernier ressort, selon les lois et ordonnances du royaume et y procéder, autant que possible, en la forme gardée dans le ressort de la cour du Parlement de Paris. » Le roi se réserve toutefois le droit de changer, réformer et même abolir les lois ainsi faites, si le bien de la communauté l'exigeait.

« Le Conseil règle la dépense des deniers publics, dispose de la traite des pelleteries avec les Sauvages et de tout le trafic que les habitants du Canada peuvent faire avec les marchands du royaume. Toutes les affaires publiques et particulières se décident dans le Conseil, qui a aussi le pouvoir de commettre à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, des personnes chargées de juger, en première

instance, sans chicane et longue procédure, les différents procès entre particuliers, de nommer tels greffiers, notaires, tabellions, sergents et autres officiers de justice. De plus, les conseillers sont commis pour terminer les procès et les affaires de peu de conséquence, veiller à l'exécution des choses jugées en Conseil, y rapporter les affaires dont ils sont chargés par les syndics des habitants et par les particuliers, exercer enfin un contrôle sur le gouvernement de la colonie...

« En retour de ces devoirs, ils jouissent d'honneurs et de privilèges spécialement attachés à leur charge et reçoivent de l'Etat des appointements, avec la condition de ne point accepter d'autres offices, gages, présents, pensions que ceux qui leur sont donnés par le roi. » (V. Ferland, t. II.)

En conséquence de cet édit, le 18 septembre 1663, le gouverneur, M. de Mésy (V. ce nom), et Mgr de Laval nommaient les conseillers suivants : Louis Rouer, sieur de Villeray; Jean Juchereau, sieur de La Ferté; Denis-Joseph Ruette, sieur d'Auteuil; Charles Le Gardeur, sieur de Tilly; Mathieu D'Amours; comme procureur : Jean-Bourdon; greffier et secrétaire : Jean-Baptiste Peuvret (V. ces noms).

Le 19 septembre 1664, ne se pouvant entendre avec l'évêque, le gouverneur ne garda que deux de ces conseillers, les sieurs de Tilly et D'Amours, et renvoya aussi procureur et greffier : il nomma à leur place : Jacques Cailhaut, sieur de la Teysserie; Denys; Louis Péronne, sieur de Mazé; Louis-Théandre Chartier, sieur de Lotbinière, procureur, et Michel Fillion, secrétaire. Ce conflit inspira à Colbert de conférer le droit de nommer les conseillers au gouverneur et à l'intendant, en 1665 : droit dévolu bientôt à la Compagnie des Indes, dont l'agent entre au Conseil.

Le 6 décembre 1666, M. de Tracy fit les nominations suivantes : le sieur de Villeray, premier conseiller; de Corribon, deuxième; de Tilly, troisième; D'Amours, quatrième; de La Teysserie, cinquième; Bourdon, procureur; Peuvret, greffier-secrétaire. Le 15 janvier 1674, on comptait six conseillers, et sept à la fin de l'année.

En 1675, une déclaration royale du 5 juin confirma l'édit de 1663 et assimila le Conseil aux compagnies supérieures du royaume. Le nombre des conseillers fut fixé à sept et on leur accorda les mêmes privilèges, prérogatives, exemptions et autorités qu'aux conseillers des cours souveraines de France; ils furent à l'avenir nommés à vie et par provision directe de Sa Majesté.

Dès le 26 avril précédent, le roi avait fait choix des conseillers : à savoir Louis de Villeray, Charles de Tilly, Mathieu D'Amours, Nicolas Dupont, René-Louis de Lotbinière, Jean-Baptiste de Peiras, Charles Denys de Vitray; procureur, Denis Ruette D'Auteuil; greffier, Gilles Rageot, nommé par erreur à la place de Peuvret, qui fut réinstallé en 1677. Ce nouveau Conseil devait exister jusqu'en 1703.

Les nouvelles nominations faites dans l'intervalle sont : 1678, Claude de Bermen, sieur de la Martinière; 1689, Pierre Noel Le Gardeur de Tilly; 1689, Mathieu D'Amours de Freneuse; 1696, Charles Aubert de La Chesnaye; 1698, Denis Riverin; 1702, Martin de Lino; 1703, Charles de Monseignat.

Les **Edits et Ordonnances** du Conseil souverain ou ses **Jugements et Délibérations** ont été publiés à Québec, en 1885, en 6 forts vol. in-4°. J.-B. Peuvret et son fils Alexandre furent les seuls greffiers; Ruette d'Auteuil et son fils Fortuné, les seuls procureurs.

Les pouvoirs administratifs du Conseil, au début, se révèlent importants : gestion des finances, des impôts, de la traite des fourrures; règlementation du commerce; direction de la police; nomination des magistrats et des officiers de justice (1663-65). L'intendant Talon reçut en partage ces attributions et la Compagnie des Indes la traite des fourrures. A partir de 1675, le Conseil soutient seulement le rôle d'un rouage auxiliaire des administrateurs. Utile aviseur, il ne peut rien par lui-même, sinon avec la jonction de l'intendant. Celui-ci, au cours des années, incline à s'en passer, ne lui laissant guère que son rôle de Cour d'appel en dernier ressort. Toutefois le droit lui reste de faire des remontrances et celui d'adopter des arrêts de règlements : « deux droits, conclut M. Lanctot, dont l'exercice bénéficie également à la colonie ». En 1675, Louis XIV se réserva la nomination des conseillers.

Bibl. — H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1915; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; G. Lanctot, *L'Admin. de la Nouv.-Fr.*, Paris, 1929.

CONSEIL SUPERIEUR (1703-60), dénomination substituée à la précédente par le roi dans les actes officiels.

M. Lareau (V. ce nom) affirme, dans **l'Histoire du Droit canadien**, que « Louis XIV redoutait tellement l'esprit d'indépendance que, à la fin de son règne, il voulut que le **Conseil Souverain** changeât de nom et qu'il prît celui de **Conseil Supérieur**, afin d'ôter, disait-il, toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté, dans un pays éloigné, où les révoltes seraient si faciles à organiser et si difficiles à détruire ».

A partir du 16 juin 1703, Sa Majesté, dans les actes concernant le Canada, cesse définitivement d'appeler la haute Cour du pays **Conseil souverain** qu'il ne désigne plus, dans la suite, que sous le nom de Conseil supérieur. Le même jour, une nouvelle déclaration royale ordonnait que le Conseil fût composé à l'avenir du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, de douze conseillers, dont onze laïques et un clerc. La série et la succession des conseillers, pendant plus d'un demi-siècle, sont ainsi relatées :

En 1703 : les sieurs Joseph de la Colombière, Olivier Morel de la Durantaye, François Aubert de La Chesnaye, Augustin Rouer de Villeray, François Hazeur, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny.

En 1704 : Charles Macart. — En 1707 : Michel Sarrasin. — En 1710 : Paul Denys de Saint-Simon et Guillaume Gaillard, substituts et suppléants; Bermen de la Martinière, Martin Chéron, Eustache Chartier de Lotbinière. — En 1712 : Jean-François Hazeur.

En 1714 : Paul-Denys de Saint-Simon. — En 1717 : Louis Rouer d'Artigny. — En 1718 : Jean Petit. — En 1719 : Mathurin-François Martin de Lino.

En 1721 : Charles Guillemin. — En 1722 : Jean-Eustache Lanouillier. — En 1724 : M. de Varennes, archidiacre de Québec. — En 1927 : Jean Crespin. — En 1729 : M. de la Tour, doyen de la cathédrale.

En 1730 : François-Etienne Cugnet. — En 1733 : Jean-Victor Varin et François Foucauld. — En 1735 : Thomas-Jacques Taschereau et Jacques La Fontaine de Belcourt. — En 1736 : Gaillard de Saint-Laurent et le sieur Estèbe.

En 1743 : le chanoine Vallier. — En 1744 : M. Guillemin, fils, et le sieur Gaultier. — En 1746 : Joseph-Etienne Nouchet. — En 1747 : Joseph Perthuis. — En 1749 : Jacques-Michel Bréard et l'abbé de La Corne.

En 1751 : Jean-Antoine Bedout. — En 1753 : Michel Bénard. — En 1754 : Henri Hiché et Thomas-Marie Cugnet.

Comme procureurs, l'histoire a conservé les noms de Charles Macart, Jessé Le Duc des Fontaines, Mathieu-Benoît Collet, Guillaume Verrier, homme de grande science et d'étude, qui mourut en septembre 1758. A son décès, M. Joseph Perthuis remplit les fonctions jusqu'au 11 mai 1759, date de l'exode du Conseil à Montréal, qui y siégea jusqu'au 28 avril 1760.

Quant au greffier-secrétaire, M. Alexandre Peuvret eut pour successeur M. de Montseignat en juin 1704, Pierre Rivet en 1718, François Daine en 1722, Christophe-Hilarion du Laurent en 1736, Nicolas Boisseau en 1744 et son fils Nicolas-Gaspard (V. ces noms).

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, 1916; P.-G. Roy, *Pet. Choses de notre Hist.*, série 5e et *Vieux Québec*, Québec, 1923.

CONSEIL DE LA MARINE (1715-23), institué par le roi « pour être chargé de toutes les affaires concernant la Marine ».

Une déclaration du 16 septembre 1715 portait l'établissement de sept Conseils de gouvernement, non compris le Conseil de Régence. Le 3 novembre, une ordonnance organisait spécialement celui de la Marine. Le 11 juillet 1716, une nouvelle ordonnance édictait le règlement définitif de ce Conseil :

Il sera composé du comte de Toulouse, amiral de France, du maréchal d'Estrées président, du maréchal de Tessé, du marquis de Coëtlogon, du marquis d'Asfeld, du comte de Champigny, des sieurs Renau, Ferrand, Bonrepos, de Vauvré, conseillers et du sieur de La Chapelle secrétaire. Il est chargé de tout ce qui concerne la marine du Levant et du Ponant, les galères, les consulats, les colonies, pays et concessions des Indes Orientales et Occidentales, et d'Afrique, les fortifications des places maritimes. Il doit se tenir dans l'une des salles du palais du Louvre, deux fois la semaine, et même plus souvent, si la multiplicité des affaires l'exigeait. Ces affaires étaient préparées et soumises aux délibérations par l'amiral et le président à la pluralité des voix, celle du comte de Toulouse étant prépondérante, en cas de partage. Les décisions étaient communiquées au Régent, lorsqu'il était nécessaire de recevoir ses ordres.

Le duc de Saint-Simon se vante, dans ses **Mémoires**, d'être le fauteur de ce Conseil, l'électeur de ses membres qu'il fit agréer par le Régent. Ce Conseil fut supprimé en 1723 et remplacé par le Secrétariat d'Etat de la Marine.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CONSEIL MILITAIRE (1760-64), institué par le gouverneur Murray et composé de sept officiers de l'armée anglaise.

Ce Conseil temporaire décidait des affaires civiles et criminelles les plus importantes, et siégeait deux fois par semaine. M. Garneau a considéré ce « Régime militaire comme une violation des capitulations qui garantissaient aux Canadiens les droits et les privilèges de sujets anglais, de sorte que leurs personnes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans leur consentement ». M. Chapais affirme avec preuves contemporaines que le gouverneur agissait selon le droit et

l'équité (V. Ferland, **Cours d'Hist. du Can.**, t. I).

Le 13 août 1764, le gouverneur composa un autre Conseil avec des membres civils et protestants : W. Gregory, juge en chef, Paulus-Emilius Irving, Hector Cramahé, Samuel Holland, Adam Mabane, Thomas Dunn, Walter Murray, François Mounier : puis, le 10 octobre, James Goldfrap; et, le 31, Benjamin Price. Ce Conseil, dès le mois de septembre, adopta les ordonnances royales concernant une Cour du banc du roi, une Cour des plaidoyers communs, une Cour de juges de paix et de baillis.

Bibl. — B. Sulte, *Mém. Soc. Roy. Can.*, 1905; Th. Chapais, *Cours d'hist. du Can.*, t. I, Québec, 1919.

CONSEIL SPECIAL ou « Acte pour établir des dispositions temporaires pour le gouvernement du Bas-Canada, 10 février 1838 ».

Il décrétait, le 29 mars, que la suspension de **l'Acte constitutionnel de 1791** (V. ce mot) aurait force de loi jusqu'au 1er novembre 1840; la nomination par le gouverneur de conseillers spéciaux tels et autant qu'il lui paraîtrait convenable, exigeant d'eux la prestation du serment requis; la faculté de faire des lois ou ordonnances valides pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la Province; la restriction toutefois que nulle loi ou ordonnance ne resterait en vigueur que jusqu'au 1er novembre 1842 et que le Conseil ne pourrait abroger ni amender les lois existantes relativement à la Constitution ou composition de l'Assemblée législative, à la franchise électorale, à la division en comtés, cités et villes, ni aucune disposition des Parlements britanniques, ni l'imposition d'aucun impôt quelconque, etc., enfin la nécessité de la présence du gouverneur et de ses cinq conseillers pour la validité de toute loi ou ordonnance adoptée.

Le Conseil fut constitué, le 5 avril, par sir John Colborne (V. ce nom) qui choisit 11 membres canadiens français et autant d'anglais. La première session eut lieu du 18 avril au 5 mai, et l'on adopta 26 ordonnances : suspension de **l'Habeas corpus**, le remboursement de 107.000 louis avancés à la Province, l'affectation de 47.344 louis aux dépenses civiles, les subventions aux écoles, aux hôpitaux, à l'agriculture, les lois de la presse, des banques et de la milice.

Le 1er juin 1838, lord Durham proclama la dissolution du Conseil spécial et le remplaça par un **Conseil exécutif** composé des personnes de son entourage. Le 18 du mois, un émissaire secret fait signer aux principaux détenus politiques la reconnaissance et l'aveu de leur culpabilité. Au lieu de l'amnistie, attendue de tous, le gouverneur et son Conseil **très spécial** décrétaient, sans nulle forme de procès, l'internement aux Bermudes de Nelson, Bouchette, Viger, Marchessault, Gauvin, Godhue, Desrivières, Masson; la peine de mort contre Papineau et les fugitifs; l'élargissement des prisonniers politiques, excepté L.-M. Viger, T.-S. Girouard, le docteur Kimber, W.-H. Scott et Coursolles.

Le 7 août à la Chambre des Lords, lord Brougham fait censurer l'ordonnance Durham, qui est annulée aux Communes, treize jours après. Dépit et colère du gouverneur, qui annonce son départ, le 10 octobre 1838, pour le mois de novembre.

Son Conseil très spécial ne siégea que quatre fois : le 28 juin, le 9 juillet, le 23 août et le 31 octobre. Il se composait de : sir Charles Paget, vice-amiral de l'escadre blanche, sir James MacDonnell, major-général, Charles et Arthur Buller, George Couper, colonel, Charles Grey, lieutenant-colonel, John Clitherow, major-général.

Le 3 novembre 1838, sir John Colborne, de nouveau intérimaire, rappela à ses fonctions le **Conseil spécial**, lequel dura jusqu'à l'Union, à savoir du 10 février 1838 au 10 février 1841. Il siégea six fois et adopta un grand nombre d'ordonnances (V. Chapais, **Cours d'Hist.**). L'acte le plus important fut l'approbation du Conseil en faveur de l'Union des deux Canadas, dans la séance du 13 novembre 1839.

Bibl. — Th. Chapais, *Cours d'hist. du Can.*, t. IV, Québec, 1923; J. Desjardins, *Guide parlem. hist.*, Québec, 1902.

CONSEIL PRIVE (V. **Gouverneur général**).

CONTRECŒUR (Antoine Pécaudy, sieur de) (1596-1683), lieutenant et capitaine de l'armée d'Italie, capitaine du régiment de Carignan, anobli par le roi, seigneur de Contrecœur.

Originaire du Dauphiné, il naquit en 1596 à Saint-Chef, commune actuelle de 2.800 âmes dans l'Isère. Sa carrière est bien résumée dans le texte royal de ses lettres de noblesse, en janvier 1661 :

« Ayant été bien informé, par tous les généraux de notre armée, de la valeur et générosité de notre cher et bien-aimé Antoine Pécaudy de Contrecœur, capitaine au régiment de Carignan, lequel, depuis l'établissement d'icelui, nous a rendu, et au feu roi notre très honoré seigneur et père, des preuves de son courage, affection et fidélité à notre service, dans nos armées et troupes, tant cavalerie qu'infanterie, l'espace de 25 ans, ayant commandé, soit en qualité de lieute-

nant ou de capitaine, depuis 15 ans en deçà au régiment de Montesson et de celui de Carignan, s'étant trouvé à tous les exploits de guerre qui se sont présentés, particulièrement au siège de Pignerolles sous le feu sieur de Montmorency (1630), de la compagnie Lapoupe au régiment de Saut, comme au combat de Chezin en la compagnie des chevaulégers sous le sieur de Créqui (1636), où il fut blessé d'un coup de mousquetade à l'épaule, et au siège de Valence (Milanais) d'un coup de mousquet à la cuisse, et au dit régiment de Carignan au retour de Vigune, au combat sous le prince Thomas, d'une mousquetade à la tête dont il a été trépané, au faubourg d'Etampes d'une autre au travers du corps et de même au faubourg Saint-Antoine (Paris) dans la même compagnie où il fut blessé au bras dont il demeura estropié, sous notre cousin le vicomte de Turenne, l'année dernière (1660), commandant le régiment de Carignan à l'attaque d'Auxerre (Yonne) sous notre cousin le maréchal de Grancey et Piedmont, et finalement tous les autres lieux où il a été commandé, en sorte que nous avons tout sujet de satisfaction de le juger digne de l'honneur au titre de noblesse auquel il a aspiré. »

M. de Contrecœur arriva à Québec avec M. de Salières, le 17 août 1665 : sa compagnie était l'une des sept du régiment du colonel, ayant sous ses ordres le lieutenant André Jarret de Verchères (V. ce nom). Le 26 octobre, le colonel ayant remis le fort **Sainte-Thérèse** aux compagnies Duprat et de Rougemont, « amena les compagnies de Contrecœur, La Freydière et la sienne vers le fort Saint-Louis pour les embarquer à destination de Montréal : c'était le quartier d'hiver de ces troupes ». L'année suivante, M. de Tracy les conduisait avec ses autres compagnies contre les Agniers. Au licenciement des troupes, M. de Contrecœur opta pour la Nouvelle-France.

Le 17 septembre 1667, bien que déjà veuf en France d'Anne Dubois, il épousa Barbe Denys de la Trinité (V. ce nom). En 1672, M. Talon lui accorda une concession qui prit le nom du capitaine, lequel alla l'exploiter avec quelques censitaires. En 1673, le comte de Frontenac le choisit comme l'un des capitaines du détachement qu'il menait à Catarakoui (V. ce nom). Le recensement de 1681 assigne au seigneur 80 arpents en valeur productive ; il mourut en 1683, laissant trois enfants :

Louis, né en 1668, décédé le 8 août 1687, sans alliance;

Marie, née le 6 janvier 1677 à Sorel, mariée, le 11 juin 1695, à Jean-Louis de la Corne (V. ce nom);

François-Antoine, né en 1680, marié à Jeanne de Saint-Ours (V. ce nom).

La veuve se remaria à Louis de Falaise (V. ce nom).

Bibl. — B. Sulte, *Mém. S. R. C.*, 1896 et 1902; H. Lorin, *Le Comte de Front.*, Paris, 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CONTRECŒUR (François-Antoine Pécaudy, seigneur de) (1680-1743), fils du précédent, écuyer, enseigne, lieutenant, capitaine, commandant, chevalier de Saint-Louis.

Ayant adopté la carrière de son père, il réussit à obtenir tous ses grades et à être décoré de la croix de Saint-Louis. En octobre 1741, présent au mariage d'un soldat au fort Saint-Frédéric, il signe en qualité de capitaine et commandant du poste. En 1743, il y est parrain par procuration accordée au major, chevalier de Gannes : retenu au lit, il mourut le 2 juillet suivant (V. Mém. Soc. Roy. Can., 1887).

En 1701, il avait épousé Jeanne de Saint-Ours qui fut mère de sept enfants, entre autres :

Marie-Françoise (1703), mariée (1722) à Jacques-Hugues Péan (V. ce nom), décédée en 1755;

Claude-Pierre (V. ci-après);

Louise (1707), mariée (1740) à François Daine (V. ce nom);

Jeanne-Charlotte (1714), mariée (1737) à François-Clément Boucher de la Perrière (V. ce nom);

Louise-Renée (1716), mariée (1739) à René Boucher de la Perrière (V. ce nom).

Bibl. — A. Gosselin, *Les Pécaudy de Contrecœur*, Evreux (France), 1904.

CONTRECŒUR (Claude-Pierre Pécaudy, seigneur de) (1706-75), fils du précédent, écuyer, enseigne en second et en pied, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis.

Il naquit à Contrecœur, le 26 janvier 1706, et il entra jeune dans la carrière des armes. En 1729, il était enseigne en second et enseigne en pied en 1734, lieutenant en 1742, capitaine en 1748. En 1752, il commandait au fort Niagara. Le 25 décembre 1753, M. Duquesne le transféra au même titre à la Rivière-aux-Bœufs et dépendances. Le 27 janvier 1754, le gouverneur lui ordonna d'aller avec 600 hommes prendre possession de la vallée de l'Ohio ou Belle-Rivière. « Quoique, lui disait-il, je n'aie pas lieu de présumer que les Anglais, ni les Sauvages, aient nulle envie de s'opposer à force ouverte à la prise de possession d'un terrain qui nous appartient, il est de la prudence et de la sage précaution que, dès l'instant que vous serez au

bas de la Rivière-aux-Bœufs avec le dernier convoi des effets, vous pressiez vos mouvements pour aller construire le fort **Duquesne** à Chinangué ou aux environs.» Simultanément, M. Duquesne le nommait commandant du nouveau fort et de toute la Belle-Rivière. M. de Contrecœur apprit bientôt que les Anglais travaillaient à la construction d'un fort, à la jonction de la rivière Monongahéla avec l'Ohio. Il crut qu'il devait aussitôt communiquer au gouverneur de la Virginie les ordres qu'il avait reçus de son gouverneur, à savoir que la vallée de la Belle-Rivière était et resterait territoire de la Couronne de France : il confia cette mission au chevalier Le Mercier, le 16 avril 1754. La démarche, qui était une sommation, eut un plein succès : les Anglais abandonnèrent l'entreprise et s'enfuirent. Il n'y eut aucun désordre; et M. Duquesne écrivit le 11 mai : « Il est à souhait que dans votre conduite il ne se soit rien passé qui approche de l'acte d'hostilité. »

Le colonel Washington, informé de cette sommation et de ses résultats, partit de Will's Creek, le 1er mai, se rendit aux Grandes-Prairies et y éleva le fort **Necessity.** Dans l'intervalle, M. de Contrecœur, voulant s'assurer l'expulsion des Anglais du domaine royal, détacha M. de Jumonville (V. ce nom) du fort Duquesne — aujourd'hui Pittsburg — avec 34 hommes en éclaireurs. Il confia à l'officier une sommation qu'il devait lire aux Anglais à toute éventualité, et qui était conçue en ces termes :

« Monsieur, il m'est déjà revenu par la voie des Sauvages que vous veniez armés et à forces ouvertes sur les terres du roi, mon maître; sans toutefois pouvoir le croire, mais ne devant rien négliger pour en être informé au juste, je détache M. de Jumonville pour le voir par lui-même, et, en cas qu'il vous y trouve, vous sommer de la part du roi, en vertu des ordres que j'en ai de mon général, de vous retirer paisiblement avec votre troupe : sans quoi, Monsieur, vous m'obligeriez à vous y contraindre par toutes les voies que je regarderais les plus efficaces pour l'honneur des armes du roi.

« La vente des terres de la Belle-Rivière par les Sauvages vous est un si faible titre que je ne pourrai m'empêcher, Monsieur, de repousser la force par la force. Je vous préviens que si, après cette sommation qui sera la dernière que je vous ferai faire, il arrive quelque acte d'hostilité, que ce sera à vous d'en répondre, puisque notre intention est de maintenir l'union qui règne entre nos deux Princes amis.

« Quels que soient vos projets, Monsieur, je me flatte que vous aurez pour M. de Jumonville tous les égards que mérite cet officier et que vous me le renverrez sur-le-champ pour m'informer de vos intentions. Je suis, en attendant avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Fait au camp du fort Duquesne : Contrecœur, le 23 mai 1754. » Sur le revers de la copie, conservée aux archives du Séminaire de Québec, il écrivit : « Seconde sommation aux Anglais, si M. de Jumonville les trouve dans sa découverte, du 23 *mai.* » Puis, à la suite, mais plus tard, il ajoute : « Il les a trouvés et l'ont tué en leur faisant lire. »

M. de Contrecœur s'empressa d'informer M. Duquesne des circonstances de cette affaire. Le gouverneur lui répond « qu'il ne s'attendait point que les Anglais aient la cruauté jusqu'à l'assassinat d'un officier chargé de ses ordres; que ce meurtre est unique et ne peut se laver que par une effusion de sang, si l'Anglais ne se presse de lui envoyer les meurtriers pour preuve de son désaveu, démarche qu'il devrait faire sur le lieu où l'assassinat a été commis; que, en attendant qu'il donne satisfaction, il lui ordonne de faire main basse sur tout ce que l'on trouvera de cette nation ». Le commandant, ayant reçu en juin vivres, munitions et renforts, confia le commandement d'un parti de 600 guerriers à Louis Coulon de Villiers (V. ce nom) avec cet ordre : « *Nous*, capitaine d'un détachement de la marine, commandant en chef les parties de la Belle-Rivière, des forts Duquesne, Presqu'île et Rivière-au-Bœuf, etc. »

M. de Contrecœur se retira du service le 1er janvier 1759 avec 540 liv. de demi-solde sur les Invalides, devint conseiller législatif le 17 août et mourut le 13 décembre 1775. Il avait d'abord épousé en 1720 Madeleine Boucher de La Perrière (V. ce nom) et en eut entre autres enfants : **Claude** (1731), **René** (1732), **Charlotte** (1742), **Catherine** (1744), **Ignace** (1745), **Gilles** (1746); puis, en 1763, Marguerite Puygibault, veuve de La Morandière (V. ce nom).

Bibl. — Aug. Gosselin, *Les Pécaudy*, Evreux, 1904; Am. Gosselin, *Notes sur la Fam. de Villiers*, Lévis, 1906; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., Beauceville, 1925.

COOKE (Thomas) (1792-1870), prêtre, secrétaire, curé, grand vicaire, premier évêque des Trois-Rivières.

Son père John, natif de Lisle, comté Cork (Irlande), s'expatria en se blottissant à fond de cale d'un voilier en partance pour le Canada; débarqué à Montréal, l'orphelin est recommandé par le capitaine de bord au commandant de l'île Sainte-Hélène (V. ce mot), qui en fit un meunier : John se ren-

dit ensuite à la Pointe-du-Lac, au service du seigneur de Montour. Il y épousa, le 6 septembre 1790, Isabelle, fille du capitaine Guay et dotée alors de 25 arpents sur le bord du Saint-Laurent.

C'est dans ce petit domaine que naquit, le 9 février 1792, l'aîné d'une famille de huit



Mgr Cooke.

enfants. Incident d'enfance : un terre-neuve retira de l'étang voisin le jeune Thomas qui s'y noyait. Ayant grandi, il suivit avec des compagnons les leçons de M. Urbain Orfray, prêtre français exilé par la Révolution : il étudia à côté d'un ami, Norbert Provencher (V. ce nom). Orphelin de mère en 1806, il résolut d'entrer dans les ordres. En 1808, Mgr Plessis voulut l'appeler à Québec pour l'initier aux études philosophiques et théologiques : en décembre, John Cooke périssait dans les eaux du Saint-Maurice. Dans la suite, on l'adjoignit à l'abbé Girouard de Saint-Hyacinthe, qui le nomma professeur de son séminaire et aussi procureur. En 1812, rappelé à Québec, il y enseigna les belles-lettres et fut ordonné prêtre le 9 septembre 1814 : le lendemain, Mgr Panet le choisit pour secrétaire et vicaire de la Rivière-Ouelle jusqu'en 1817. Il devint alors curé de Caraquet ayant la desserte d'immenses rivages (1817-24); puis, de la Jeune-Lorette (1824-35), où il enseigna aux jeunes Hurons latin, anglais, français, aux deux frères Racine (V. ce nom), à M. Auclair et à d'autres élèves de renom. En septembre 1835, Mgr Signay le nomma curé des Trois-Rivières et du Cap, grand vicaire et membre de la corporation du séminaire de Nicolet (1835-52).

Préconisé premier évêque du nouveau diocèse, Mgr Turgeon lui conféra la consécration le 18 octobre 1852. Il se dévoua aussitôt à la fondation des œuvres et institutions. Sa cathédrale fut consacrée en 1858. L'année précédente, il s'était choisi trois vicaires généraux, parmi lesquels l'abbé Lafièche (V. ce nom). Sa dernière création fut l'œuvre du séminaire. Le 25 février 1867, il eut pour coadjuteur Mgr Lafièche, qui lui succéda à son décès, le 30 avril 1870.

Bibl. — Mgr H. Têtu, *Les Evêq. de Québec*, 1889; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé*, t. I, Montréal, 1910; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CORLAER (Arendt Van), Commissaire général de la **Nouvelle-Belgique ou des Nouveaux-Pays-Bas** (V. ce mot).

Il fut l'un des premiers Flamands ou Hollandais à s'établir sur la rivière Hudson, à Orange (Albany) et à Corlaer (Schenectady). En 1642, devenu gouverneur de ce dernier fort, il apprit que le Père Jogues (V. ce nom) était captif des Iroquois. De concert avec Jacques Labadie et Jacob Jansen, il offrit la somme de 200 piastres pour sa mise en liberté; on refusa son offre. Le prisonnier réussit ensuite à s'évader chez les Hollandais et par eux à gagner la France.

Le 30 avril 1667, M. de Tracy écrivit à Corlaer : « Si vous trouvez bon de venir ici, cet été, comme vous m'avez permis de l'espérer, vous serez le bienvenu et serez accueilli au meilleur de ma capacité; car je vous tiens en grande estime, quoique je ne vous connaisse pas personnellement. Croyez à la véracité de mon langage et que je suis, Monsieur, votre serviteur affectionné et dévoué. » Ayant accepté l'invitation, Van Corlaer entreprit le voyage. Le gouverneur Nicoll lui donna une lettre pour M. de Tracy le 20 mai 1667. Rendu près de **Split Rock**, au lac Champlain, le canot chavira et il périt avec ses compagnons.

Dans l'hiver de 1689-90, un détachement de Français, Canadiens et Sauvages alla raser la bourgade de Corlaer (V. **Iberville**).

Bibl. — N.-E. Dionne, *Galer. hist.*, t. V, Québec, 1910; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CORNWALL (Clement-Francis) (1836-1910), avocat, homme politique, lieutenant-gouverneur de la Colombie.

Fils du Révérend Allan Gardner, aumônier ordinaire de la Reine Victoria, et de Carolina, fille de Thomas Kingscote, il naquit en 1836. La famille, dit-on, descendait en ligne directe d'un fils de Jean-Sans-Terre, qui fut

comte de Cornwall. Il étudia à Trinity College de Cambridge, où il obtint son diplôme de bachelier ès-arts en 1858. Admis au barreau le 27 janvier 1862, il émigra en Colombie Britannique et y devint magistrat. Membre du Conseil législatif en 1854-65, il fut nommé sénateur le 13 décembre 1871, lieutenant-gouverneur de la Colombie, le 20 juillet 1881 jusqu'au 28 mars 1887. A cette date, il fut élevé à la Cour de justice, puis du comté Caribou, le 19 septembre 1889. Il résigna ses fonctions le 1er janvier 1907 et mourut le 16 février 1910, ayant épousé, en 1871, Charlotte, troisième fille du Révérend Arthur Temberton, recteur de Kensal Green, à Londres.

Bibl. — Can. Parl. Companion, Ottawa, 1885; Can. and Prov., Index, 1917; N.-O. Côté, *Polit. Appoint.*, Ottawa, 1895; H. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1898; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ibid., 1926.

CORNWALLIS (Edward) (1713-76), baron, colonel, député, gentilhomme de la Chambre du roi, gouverneur en chef, capitaine général et vice-amiral de la Nouvelle-Ecosse, major-général et gouverneur de Gibraltar.

Le sixième des enfants de Charles, quatrième baron de Cornwallis, il naquit à Londres, le 22 février 1713; son frère jumeau, nommé Frédéric, devint archevêque anglican de Cantorbéry en 1768. Gentilhomme de la Chambre du roi, colonel en 1749, député du comté d'Eyre aux Communes, il fut nommé (mars 1749) par le ministre du Commerce, lord Halifax, « le père des colonies », gouverneur en chef, capitaine général et vice-amiral de la Nouvelle-Ecosse.

Parti le 14 mai d'Angleterre avec 14 navires portant un groupe d'émigrants (2.576 en tout), dont un tiers Irlandais, un quart Allemands et environ « 1.000 femmes et enfants », il aborda à Chibouctou, le 2 juillet suivant (V. Halifax). Ses instructions étaient très étendues. Elles révèlent la politique d'occupation militaire préconisée par Mascarène et les principes de dénationalisation et d'apostasie chers à Shirley. La même influence se retrouve dans la **proclamation** que Cornwallis adresse, le même jour, aux « Français habitués dans cette Province ». Elle condamne les Acadiens à végéter sur leurs propriétés devenues trop étroites, à ne commercer qu'avec les Anglais, à prêter dans un délai de trois mois un nouveau serment, sans aucune réserve, malgré les objections du conseiller, Paul Mascarène. Trois délégués Acadiens vinrent offrir au gouverneur leurs hommages de fidélité; ils furent reçus au Conseil réuni à bord du transport, le **Beaufort**, et eurent l'ordre immédiat de communiquer la formule de prestation du serment. Le 29 juillet, ils revinrent avec dix autres délégués : on leur refusa au Conseil l'exemption de porter les armes, sous peine de perdre, le 15 octobre, la possession de leurs immeubles. Le gouverneur convoqua aussitôt les abbés Desenclaves, Chauvreulx et Girard, qu'il chargea de ramener leurs ouailles à l'acceptation définitive de l'allégeance absolue. Tous les Acadiens optèrent pour leur exode en terre française : ce qui étonna et irrita fort Cornwallis, qui en écrivit à Londres.

Sur les entrefaites survint un prêtre canadien, M. Brassard, envoyé en mission par l'évêque de Québec : il reçut du Conseil l'ordre de quitter la Province incontinent. Pour mieux intimider les habitants, le gouverneur envoie le capitaine Goreham et ses **Rangers** (métis indiens) occuper Piziguit et faire expédier d'Annapolis une centaine d'hommes aux Mines (11 octobre 1749). Enfin pour les mieux contenir, il les emploie à faire une route militaire de 18 pieds de large entre les Mines et Halifax. Les nouveaux députés, élus le 11 octobre selon la coutume, ne furent reconnus que le 22 du mois « parce qu'ils pouvaient dans l'état actuel être utiles ». Et l'hiver approchant, Cornwallis se tint calme, sans avoir jusque là rien obtenu de ses projets draconiens. « Tout irait bien, prétend-il, sans la bande scélérate des prêtres français. » Le 27 novembre, en effet, les Sauvages de l'abbé Le Loutre surprirent les troupes et firent prisonniers 18 hommes et un officier : en guise de représailles, M. Girard, curé de Cobequid, et quatre paroissiens sont emmenés captifs à Halifax et la tête de l'abbé Le Loutre est mise à prix, pour 50 livres sterling. Le 13 janvier 1750, la somme est portée à 100 livres : mais le missionnaire se retire avec ses Indiens dans l'Acadie française.

Au printemps de 1750, Cornwallis écrit « qu'il suivra les instructions concernant le serment, mais qu'il est d'avis que l'on n'exerce de pression sur les habitants, que lorsqu'on saura ce qui peut se faire à Chignectou et quels colons arriveront d'Angleterre et avec quels renforts; qu'il espère ériger un bon fort à Piziguit et qu'alors il exigera une réponse péremptoire ». Le 1er mars, il envoie le capitaine John Goreham s'y établir avec ses **Rangers** pour bâtir le fort avec la corvée des habitants. Le 19 avril, les délégués acadiens lui notifient leur départ « avec tous leurs effets » : il s'y oppose sur l'injonction du Bureau Colonial. Le 25 mai, nouvelle tentative et nouveau refus. Les mobiles du gouverneur ne sont pas difficiles à trouver; car la présence des Acadiens est encore un avantage matériel pour la Province : tel est l'avis du Révérend W. O. Raymond (V. Mém.

Soc. Roy. Can., 1910). Le 4 septembre 1751, Cornwallis rassure le Bureau du Commerce en avouant un progrès dans l'attitude des Acadiens, surtout aux Mines et à Piziguit; qu'il ne serait pas avantageux d'y envoyer des colons protestants, mais opportun de leur signer « un congé général ». Il s'était plaint auparavant à l'évêque de Québec des agissements du clergé français et il demanda aussi des explications à M. de La Jonquière, qui lui fit de fermes réponses. Il résolut alors de bâtir le fort **Lawrence,** pendant que le chevalier de La Corne érige celui de Beauséjour (V. ce mot). L'exode des Acadiens prit un grand essor sur les instances de M. Le Loutre qui présageait le dernier conflit : plus de 1.500 réfugiés furent entretenus par les fonds du Trésor royal.

Edward Howe, commissaire des troupes et conseiller, fut chargé par le gouverneur de négocier au fort Lawrence le retour des fugitifs, de conclure un traité avec les Sauvages pour la libération de leurs prisonniers : en octobre 1751, il fut blessé à mort par les balles d'un parti indigène. Mais le traité fut signé à Halifax en 1752. Cornwallis fut rappelé en octobre.

En janvier 1753, élu député de Westminster aux Communes, il fut réélu l'année suivante. Nommé major-général, il fut promu gouverneur de Gibraltar en 1762-65, puis en 1771, jusqu'à sa mort, le 23 janvier 1776. Il avait épousé Mary, fille du vicomte Townshend, qui décéda sans postérité, en 1755.

Bibl. — H. d'Arles, *Acadie*, t. II, Québec, 1918; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; J. Macdonald, *Ed. Cornwallis*, t. 12, Nova Scotia Hist. Coll.; B. Murdoch, *Hist. of N. S.*, Halifax, 1867; Can. and Prov., index, Toronto, 1917.

CORTE REAL (Les Frères), navigateurs portugais, envoyés par le roi Manuel à la découverte dans les mers polaires.

Gaspar, né à l'île Terceire, l'une des Açores, était un gentilhomme très riche; il s'intéressa vivement aux nouvelles découvertes au-delà de l'Atlantique. Le 12 mai 1500, le roi Manuel lui octroya des lettres patentes très précises. Il le nommait gouverneur de toute contrée ou île qu'il pourrait découvrir, dans les limites où s'exerçait l'autorité de sa Couronne : le 7 juin 1494, par le traité de Tordesillas conclu avec l'Espagne, le Portugal avait agréé de borner ses possessions dans l'ouest à une ligne s'étendant, au nord et au sud des Iles-du-Cap-Vert, à la distance de 370 lieues.

Parti de Terceire sur un bâtiment qu'il avait frété à son compte, au printemps de l'an 1500, Gaspar se dirigea vers le nord-ouest et atteignit la côte orientale du Groënland, vers le 15 juin. Gouvernant au nord, les banquises le forcèrent à se tourner au sud. Longeant le littoral du Groënland, il donna le nom de son père Joao Vaz Corte Real à plusieurs promontoires. Près d'une baie (North Ströin), les glaces le ramenèrent de force vers le sud et il fit voile vers Lisbonne, où il arriva à l'automne de la même année. Il rapporta au roi que neiges et glaces l'empêchèrent d'aborder, sinon à quelques anses ou havres. Les natifs, de moyenne taille, étaient d'excellents archers, vivant en des cavernes ou quelques cabanes en chaume et se vêtissant de peaux de bêtes. Toutefois, il gardait l'espoir qu'une seconde exploration amènerait de meilleurs résultats : on prépara les vaisseaux pour le printemps prochain.

Trois bâtiments partaient de Lisbonne, le 15 mai 1501. En avoisinant un cap (Farewell), les voiliers, à cause des banquises, durent gouverner vers l'ouest. Après quelques jours, Gaspar aperçut notre Labrador actuel, vraisemblablement dans le voisinage du Cap **Nugford,** haut de 3.000 pieds : il prit alors la direction du Sud. Dans une baie (Hamilton) qu'il nomma **Doe,** il fit la rencontre d'une bande de Sauvages naskapis. Comme la traite des noirs africains lui avait appris à considérer tous les natifs comme un butin ordinaire, il en fit saisir 60 qu'il entassa à fond de cale. Continuant sa route au sud, il prit le détroit (Belle-Isle) pour une baie : il l'appela **Frère Louis,** mais le cap **Bonavista** (Fairvew) a conservé son nom de **Cabo de Boa Vista,** qu'il lui donna. La baie **Trinité** prit le nom de **Saint-Irénée,** de Portugal. Plus loin, au sud, l'île **Baccalieu** et la baie **Conception** ont perpétué la dénomination attribuée par Corte Real. L'actuel **Ferryland** s'appelle **Farelhao** ou promontoir rocheux; **Fermeuse** dérive de **Rio Fermoso** ou belle rivière; le cap **Race** était **Cabo Razo** ou cap stérile, ou à cause de sa ressemblance avec un cap de même nom, situé à l'embouchure du Tage. A la baie, nommée plus tard **Plaisance** par les Basques français, il donna le nom de **Grande-Baie;** et, croit-on, à la baie **Sainte-Marie** celui de **Havre-de-la-Croix,** vers le 14 septembre, jour de son Exaltation. Ce fut alors que Gaspar se sépara de deux de ses voiliers qui prirent la route de Lisbonne : il voulait poursuivre ces investigations au sud vers les îles découvertes par Colomb. Les deux caravelles, ayant à bord les Esquimaux, abordèrent à Lisbonne, le 9 et le 12 octobre. Le roi se montra enchanté du récit des officiers : c'était un nouveau pays à ajouter à son empire d'extrême Orient.

L'hiver de 1501 se passa, sans aucune nouvelle de l'explorateur. Alors, son frère Michel résolut d'aller à sa recherche. Le 15 janvier

1502, le roi notifia les prétentions de celui-ci sur la région explorée par Gaspar. Trois voiliers sont équipés et ils appareillent le 10 mai. Arrivé à Terre-Neuve, chaque vaisseau en contourne chacun leur partie, se donnant rendez-vous à Saint-Jean le 20 août. A la pointe occidentale de Plaisance, Chapeau-Rouge, colline en forme de cône, reçut le nom de **Cabo do Piloto** (Pilote) et Langlade celui de **Ilah Verde** (île Verte) faisant contraste avec le sol stérile de la terre ferme; le cap La Hune s'appela **Cabo do Batell** (Chaloupe); celui de Ray, **cabo da Volta** (Recourbé ou Tendu); la baie Port-au-Port, **Rio du Travesa** (la Traverse); la grande rivière de Terre-Neuve, **Rio Comprido** (Large); la baie Bonne, **baia Pequena** (Petite); la baie Saint-Paul, **Rio das Poblaz** (Indigènes ou Sauvages, qui s'y trouvaient). Au cap actuel **Cow Head** (Tête de Vache), nommé **cabo do Golfram** (Golfe), deux vaisseaux se rejoignent, sans avoir rien découvert. Le voilier de Michel manquait. Après l'avoir vainement attendu, ils prirent la route du Portugal.

En 1503, le roi expédia deux caravelles à la recherche des Corte Real : les renseignements font défaut sur cette expédition. Les deux frères s'étaient évidemment perdus; car, au mois de septembre 1506, leurs droits furent transmis par le roi à leur troisième frère Vasco Annes, lequel avait endossé les dettes des précédents armements. Le 27 septembre 1522, nouvelle ratification par le roi Jean III des lettres patentes de Gaspar à son frère Annes.

Bibl. — H. P. Biggar, *Les Préc. de Cartier*, Ottawa, 1913.

COSTEBELLE (Philippe Pastour, sieur de) (1661-1717), garde-marine, lieutenant, capitaine, lieutenant de roi, gouverneur de Plaisance, puis de l'Ile-Royale, chevalier de Saint-Louis.

La famille, de noblesse ancienne, était originaire de Hongrie : elle émigra en Provence. Fils de Barthélemy, capitaine d'infanterie, et de sa seconde femme, Marie Duplessis (1652), Philippe naquit en 1661 à Saint-Alexandre, dans le Gard. En 1683, il était garde de la marine à Toulon; en 1692, lieutenant à Plaisance de Terre-Neuve, capitaine le 25 janvier 1694, lieutenant de roi le 13 mars 1695, mis à demi-solde et retourné en France en 1696.

Le 10 avril 1706, le ministre de la Marine lui accorda le gouvernement de Plaisance et il entra en charge en septembre suivant jusqu'au 24 septembre 1714. Son administration fut marquée de plusieurs événements importants. M. de Saint-Ovide (V. ce nom), lieutenant de roi à Plaisance, ayant rassemblé 170 combattants, partit, le 14 décembre 1708, à l'assaut de Saint-Jean. Il y arrive la nuit du 1er janvier 1709 et ordonne immédiatement l'attaque : en moins d'une demi-heure, il s'empare de la place. Le lieutenant ayant communiqué cette nouvelle à la Cour, M. de Costebelle en fut offensé et lui intima l'ordre de rentrer sur-le-champ à Plaisance, après avoir détruit les forts. L'île la Carbonnière restait aux Anglais comme lieu de refuge. Le gouverneur voulut s'en rendre maître. Il organisa deux détachements, l'un de terre, l'autre de mer. Celui-ci, commandé par un corsaire, nommé Gaspard Bertrand, réussit à capturer une frégate anglaise, qui avait convoyé une flottille marchande. Celui-là détruisit les établissements riverains, sans pouvoir emporter d'assaut l'île, à l'instar du sieur d'Iberville (V. ce nom) en 1697. Après la reddition de Port-Royal (V. ce mot) en 1710, M. de Costebelle travailla activement à recouvrer l'Acadie. De Plaisance, il secondait les projets de l'abbé Gaulin (V. ce nom), du flibustier Pierre Morpain, de l'ingénieur de l'Hermitte (V. ce nom), en fournissant poudre, balles, pierres à fusil, couvertes comme présents à faire aux Micmacs, armant un premier brigantin qui fut pris, puis un second qui échappa aux Anglais avec sa cargaison. Le 29 mars 1713, revenant à Plaisance, il s'embarquait à La Rochelle avec sa femme, sa fille au berceau, son neveu et des valets : il était muni de six tonneaux de provisions.

Le 1er janvier 1714, il fut promu gouverneur de l'Ile-Royale; mais en raison de la récente cession de Plaisance au gouverneur anglais, il ne put quitter la place que le 23 juillet à bord du **Héros**. Il occupa à Louisbourg une résidence à part, grâce à son salaire de 4.000 livres. En 1715, les avis se partagèrent au sujet du choix de l'emplacement de la capitale : le ministre finit par opter pour le Port-Dauphin (Sydney). Ces hésitations lui vinrent créer bien des embarras. Il était homme de caractère, modéré, sociable. Dans sa correspondance officielle, il note avec bonté tous ses officiers civils et militaires. Il alla jusqu'à inviter à sa table même les prisonniers anglais. Aussi bien, en peu de temps, il vit s'accumuler ses dettes. Pour s'en acquitter en honnête homme, il sollicita un congé en France, ayant à se faire rembourser des arriérés sur les avances faites à Plaisance.

Le total de ses réclamations montait à 71.000 livres; mais ses pièces justificatives se trouvaient défectueuses. Il n'obtint du Régent que la médiocre gratification de 2.000 livres. Il avait mis à la voile le 16 octobre 1716 et il ne débarqua à Belle-Isle-en-Mer que vers

1502, le roi notifia les prétentions de celui-ci sur la région explorée par Gaspar. Trois voiliers sont équipés et ils appareillent le 10 mai. Arrivé à Terre-Neuve, chaque vaisseau en contourne chacun leur partie, se donnant rendez-vous à Saint-Jean le 20 août. A la pointe occidentale de Plaisance, Chapeau-Rouge, colline en forme de cône, reçut le nom de **Cabo do Piloto** (Pilote) et Langlade celui de **Ilah Verde** (île Verte) faisant contraste avec le sol stérile de la terre ferme; le cap La Hune s'appela **Cabo do Batell** (Chaloupe); celui de Ray, **cabo da Volta** (Recourbé ou Tendu); la baie Port-au-Port, **Rio du Travesa** (la Traverse); la grande rivière de Terre-Neuve, **Rio Comprido** (Large); la baie Bonne, **baia Pequena** (Petite); la baie Saint-Paul, **Rio das Poblaz** (Indigènes ou Sauvages, qui s'y trouvaient). Au cap actuel **Cow Head** (Tête de Vache), nommé **cabo do Golfram** (Golfe), deux vaisseaux se rejoignent, sans avoir rien découvert. Le voilier de Michel manquait. Après l'avoir vainement attendu, ils prirent la route du Portugal.

En 1503, le roi expédia deux caravelles à la recherche des Corte Real : les renseignements font défaut sur cette expédition. Les deux frères s'étaient évidemment perdus; car, au mois de septembre 1506, leurs droits furent transmis par le roi à leur troisième frère Vasco Annes, lequel avait endossé les dettes des précédents armements. Le 27 septembre 1522, nouvelle ratification par le roi Jean III des lettres patentes de Gaspar à son frère Annes.

Bibl. — H. P. Biggar, *Les Préc. de Cartier*, Ottawa, 1913.

COSTEBELLE (Philippe Pastour, sieur de) (1661-1717), garde-marine, lieutenant, capitaine, lieutenant de roi, gouverneur de Plaisance, puis de l'Ile-Royale, chevalier de Saint-Louis.

La famille, de noblesse ancienne, était originaire de Hongrie : elle émigra en Provence. Fils de Barthélemy, capitaine d'infanterie, et de sa seconde femme, Marie Duplessis (1652), Philippe naquit en 1661 à Saint-Alexandre, dans le Gard. En 1683, il était garde de la marine à Toulon; en 1692, lieutenant à Plaisance de Terre-Neuve, capitaine le 25 janvier 1694, lieutenant de roi le 13 mars 1695, mis à demi-solde et retourné en France en 1696.

Le 10 avril 1706, le ministre de la Marine lui accorda le gouvernement de Plaisance et il entra en charge en septembre suivant jusqu'au 24 septembre 1714. Son administration fut marquée de plusieurs événements importants. M. de Saint-Ovide (V. ce nom), lieutenant de roi à Plaisance, ayant rassemblé 170 combattants, partit, le 14 décembre 1708, à l'assaut de Saint-Jean. Il y arrive la nuit du 1er janvier 1709 et ordonne immédiatement l'attaque : en moins d'une demi-heure, il s'empare de la place. Le lieutenant ayant communiqué cette nouvelle à la Cour, M. de Costebelle en fut offensé et lui intima l'ordre de rentrer sur-le-champ à Plaisance, après avoir détruit les forts. L'île la Carbonnière restait aux Anglais comme lieu de refuge. Le gouverneur voulut s'en rendre maître. Il organisa deux détachements, l'un de terre, l'autre de mer. Celui-ci, commandé par un corsaire, nommé Gaspard Bertrand, réussit à capturer une frégate anglaise, qui avait convoyé une flottille marchande. Celui-là détruisit les établissements riverains, sans pouvoir emporter d'assaut l'île, à l'instar du sieur d'Iberville (V. ce nom) en 1697. Après la reddition de Port-Royal (V. ce mot) en 1710, M. de Costebelle travailla activement à recouvrer l'Acadie. De Plaisance, il secondait les projets de l'abbé Gaulin (V. ce nom), du flibustier Pierre Morpain, de l'ingénieur de l'Hermitte (V. ce nom), en fournissant poudre, balles, pierres à fusil, couvertes comme présents à faire aux Micmacs, armant un premier brigantin qui fut pris, puis un second qui échappa aux Anglais avec sa cargaison. Le 29 mars 1713, revenant à Plaisance, il s'embarquait à La Rochelle avec sa femme, sa fille au berceau, son neveu et des valets : il était muni de six tonneaux de provisions.

Le 1er janvier 1714, il fut promu gouverneur de l'Ile-Royale; mais en raison de la récente cession de Plaisance au gouverneur anglais, il ne put quitter la place que le 23 juillet à bord du **Héros**. Il occupa à Louisbourg une résidence à part, grâce à son salaire de 4.000 livres. En 1715, les avis se partagèrent au sujet du choix de l'emplacement de la capitale : le ministre finit par opter pour le Port-Dauphin (Sydney). Ces hésitations lui vinrent créer bien des embarras. Il était homme de caractère, modéré, sociable. Dans sa correspondance officielle, il note avec bonté tous ses officiers civils et militaires. Il alla jusqu'à inviter à sa table même les prisonniers anglais. Aussi bien, en peu de temps, il vit s'accumuler ses dettes. Pour s'en acquitter en honnête homme, il sollicita un congé en France, ayant à se faire rembourser des arriérés sur les avances faites à Plaisance.

Le total de ses réclamations montait à 71.000 livres; mais ses pièces justificatives se trouvaient défectueuses. Il n'obtint du Régent que la médiocre gratification de 2.000 livres. Il avait mis à la voile le 16 octobre 1716 et il ne débarqua à Belle-Isle-en-Mer que vers

Noël. Après avoir visité sa terre natale, il reprit la mer sur l'**Atalante** et tomba malade pendant la traversée. Le 6 septembre 1717, d'une main tremblante, il rédigea son testament, où il laissait 500 livres à son serviteur, la chaîne qui soutenait la croix de Saint-Louis à sa fille aînée, ses *mémoires* à son frère, sans faire aucun legs à son épouse. Il décéda à Louisbourg (V. ce mot), le 16 novembre suivant : d'autres disent le 6 octobre (V. **Nova Francia,** 1926).

Il avait épousé en premières noces Anne de Tour de Sourdeval qui donna naissance à Anne-Catherine, laquelle mourut Carmélite à Trévoux (France); en secondes noces la veuve Le Saillant, née Anne d'Entremont, dont la fille Marie-Joséphine devait épouser plus tard le marquis de Giscard, en Béarn. Les créanciers du gouverneur, en 1720, allèrent jusqu'à vendre la garde-robe de son épouse. Celle-ci vécut en France jusqu'en 1779, soutenue par une pension du roi (V. **Nova Francia,** ibid.).

Le neveu qu'il amena, jeune encore, à Louisbourg, suivit aussi sa carrière. En 1723, il était garde-marine à Toulon et il servit, les années suivantes, à bord du **Solide,** du **Tigre,** du **Zéphire** (1724-29); brigadier en 1731, enseigne de vaisseau en 1732, lieutenant de vaisseau en 1743, chevalier de Saint-Louis en 1748, capitaine d'infanterie à Port-Louis en 1749 et à Toulon en 1750 et 1752.

Bibl. — Alphabet Lafilard; Nobiliaire univ. de France, t. I; J. S. MacLennan, *Louisbourg,* London, 1918; E. Lauvrière, la *Trag. d'un Peuple,* t. I, Paris, 1922; Can. and Prov., Index, 1916; *Nova Francia,* revue de Paris, 1926.

COUAGNE (Charles de) (1651-1706), marchand en gros et traitant de fourrures.

Originaire de Clion, en Berry, il était fils de Charles et de Renée Greffière. Né en 1651, il vint au Canada et s'y livra au commerce et à la traite des pelleteries. Il épousa d'abord Anne Mars (25 nov. 1680), dont il eut deux enfants, **Jacques-Charles** (1681) et **Marie-Anne** (1683); ensuite Marie Godé (1685), qui lui donna neuf enfants entre autres :

Jean-Baptiste (1687), époux de Marguerite de Gannes de Falaise (V. ce nom), ingénieur et capitaine à Louisbourg, arpenteur juré, père de quatre filles : Marie-Françoise (1722) mariée (1751) à Georges de Gannes; Marguerite (1724), mariée (1747) à Claude Drouet, puis (1757) à J.-B. Godefroy de Tonnancour (V. ce nom); Marie-Anne (1730), épouse du sieur de l'Eschelles; Louise (1731), mariée (1758) à Louis Baby (V. ce nom);

René (1690), arpenteur juré (1721), marié (1716) à Louise Pothier, qui eut treize enfants.

Après le décès de l'aîné, Jacques-Charles (1681-1718), sa veuve, Marie-Anne Hubert de la Croix, épousa Louis de Chaples, sieur de La Corne (V. ce nom). Son fils, Charles-René (1714), épousa Marie-Louise Cartier (1737), dont il eut sept enfants; l'un était cadet à l'Ile-Royale en 1754, enseigne en second en 1756, en pied en 1760, lieutenant à la Guyane en 1764. Son frère Louis assistait en 1803 au mariage de M. de Beaujeu (V. ce nom).

Bibl. — Ph. Bâby Casgrain, *Mém. des Fam.,* Québec, 1898; J. S. MacLennan, *Louisbourg,* Londres, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

COUILLARD (Guillaume) († 1663), charpentier au service des Compagnies successives, colon cultivateur, anobli par le Roi, ami et soutien des Missionnaires et des Religieuses.

L'historien Dionne le pense originaire de Saint-Malo, d'où il serait venu à Québec, en 1613, avec son compatriote le pilote Du Pont-Gravé; d'autres le disent d'origine normande. Il se mit au service de la Compagnie de Rouen ou des Marchands, soit comme charpentier, soit comme matelot. Le 26 août 1621, il épousa Marie-Guillemette Hébert (V. ce nom). En 1627, au décès de son beau-père, il hérita de la moitié des fiefs de Lespinay et du Saut-au-Matelot. Il fut, dès lors, le continuateur de son œuvre agricole. En 1629, il résolut de subir la domination anglaise, avec un groupe de compatriotes. En 1632, au retour des Français, il livra sa maison aux Jésuites pour y célébrer les offices divins, après avoir secouru ses compatriotes des produits de sa culture, durant trois années. Plus tard il s'arma avec quelques compagnons pour voler à la défense des Trois-Rivières contre les Iroquois. Souvent aussi il dirigeait les barques jusqu'à Tadoussac et les ramenait chargées à Québec. En 1654, pour récompenser ses longues années de service, le roi lui octroya des lettres de noblesse pour lui, son épouse et ses enfants, nés et à naître, en loyal mariage. Révoquées plus tard, ces lettres furent renouvelées, en 1668, en faveur de Charles et de Louis, et de leurs descendants. Décédé le 4 mars 1663, il fut inhumé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, auquel il avait accordé des lots de terre. A la fabrique il céda l'emplacement du Séminaire et de l'église paroissiale. Sa veuve consentit à vendre à Mgr de Laval une partie du fief du Saut-au-Matelot : elle mourut le 20 octobre 1684.

De leur union naquirent dix enfants, qui tous se marièrent :

Louise (1625), mariée (1637) à Olivier Le Tardif (V. ce nom);

Marguerite (1626), mariée à Jean Nicolet (1637), puis à Nicolas Macard (1646), décédée en 1705;

Louis (1629), seigneur de la Rivière-du-Sud, anobli en 1668, marié (1653) à Geneviève Després, décédé en 1678;

Elisabeth (1631), mariée (1645) à Jean Guyon, sieur du Buisson, décédée en 1704;

Marie (1633), mariée (1648) à François Bissot, sieur de la Rivière, puis (1675) à Jacques de la Lande, sieur de Gayon, décédée en 1703;

Guillaume (1635), tué par les Iroquois en 1660, célibataire;

Nicolas (1641), sieur de Belle-Roche, tué par les Iroquois en 1661 avec Jean de Lauzon, Ignace Sevestre et quelques autres, en portant secours à son frère Louis à l'île d'Orléans;

Charles (1647), sieur des Islets et de Beaumont, marié (1668) à Marie Pasgnier de Franclieu, anobli en 1668, puis (1688) à Louise Couture;

Gertrude (1648), mariée (1664) à Charles Aubert de La Chesnaye (V. ce nom), décédée le 18 novembre de la même année.

Bibl. — A. Couillard Després, *La Prem. Fam. fr.*, Saint-Hyacinthe, 1907; It., ibid., *Hist. de la Seign. de la Riv.-du-Sud*, 1912; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

COUILLARD (Louis) (1629-78), fils du précédent, écuyer, sieur de Lespinay, négociant en pelleteries, seigneur de la Rivière-du-Sud, fondateur de Montmagny.

Il fit ses études au collège des Jésuites. Aussi bien, le texte des **Relations** fait souvent mention de ses voyages, de ses hivernages à Tadoussac, de ses transactions commerciales avec les Sauvages, de son arrestation par des forbans, de ses bénéfices dans le troc des fourrures. Il possédait un beau bâtiment, armé à ses frais, et il aurait fait exploiter une mine qu'il avait découverte : même le Conseil (13 sept. 1654) lui accorda à cette fin la somme de mille livres. Afin de jouir en paix des pêcheries qu'il avait établies, la Compagnie de la Nouvelle-France lui fit concession (19 janv. 1663) de l'île **Rouge**, située en face de Tadoussac, ainsi que d'une demi-lieue de terre au-dessous et autant au-dessus de la Rivière-au-Saumon. Déjà, dès le 24 septembre 1654, il avait acquis, pour la somme de 1.500 livres, la part de M. de Lauzon, et celle de M. Moyen pour 1.700 livres, dans leur fief de la Rivière-du-Sud. Quand les défrichements furent à peu près achevés, il accorda des lots aux censitaires suivants : Guillaume Fournier, Jean Proulx, Jacques Boulay, Noël Morin, Jacques Pausé, Jean Roussin, Michel Isabel, Pierre Blanchet. Puis, le seigneur entreprit la construction du manoir familial sur un promontoire de la rive gauche : ce manoir fut incendié en 1759 par les troupes anglaises. La mort vint le surprendre dans son œuvre : il mourut dans l'automne de 1678, laissant sa seigneurie grevée de dettes entre les mains de son créancier, Charles Bazire, et de sa veuve. Celle-ci, en 1683, rentra en possession de son domaine, qui devait se transmettre aux descendants durant plus d'un siècle et demi.

Le 29 avril 1653, il avait épousé Geneviève Després, née en France, et mère de six enfants, entre autres :

Jeanne (1654), mariée (1668) à Paul Dupuis, enseigne de la compagnie de Maximy, au régiment de Carignan, qui lui apporta en dot l'Ile-aux-Oies;

Jean-Baptiste et **Louis** (V. ci-dessous);

Geneviève (1660), seigneuresse de l'Islet Saint-Jean, mariée (1686) à Simon-Pierre Denys, sieur du Tartre, décédée (1720) sans postérité;

Jacques (1665), marié (1691) à Elisabeth Lemieux, seigneur du fief Des Prés dont il porta le nom, souche des familles de cette appellation, coseigneur de la Rivière-du-Sud et de Lespinay, capitaine des milices et major des troupes de la côte sud, décédé en 1737 père de dix enfants, qui ont laissé une nombreuse descendance.

Bibl. — A. Couillard Després, *op. cit.*; Mém. Soc. Roy Can., Ottawa, 1924; Bull. des Rech. hist., Beauceville, 1925.

COUILLARD (Jean-Baptiste, sieur de Lespinay) (1657-1735), fils du précédent, enseigne, capitaine de la garde de la Ferme, capitaine de navire et du port de Québec, procureur de la prévôté et lieutenant-général de l'amirauté. — **Lespinay**, commune de 300 âmes, dans le Pas-de-Calais (Somme).

Il naquit à Québec, le 2 mai 1657 et embrassa la carrière des armes. Nommé enseigne, il reçut le grade de capitaine des gardes de la Ferme. On le cite, à diverses reprises, comme capitaine de navire. Le 15 mars 1691, M. de Frontenac lui accorde la commission de capitaine du port de Québec. En 1701, M. Le Roy de La Potherie disait de lui : « Je ne connais guère d'homme qui ait plus de probité et plus de savoir que lui, dans ces sortes de détails. » En 1703, les administrateurs de la Nouvelle-France le proposaient au ministre comme procureur de la Prévôté : il ne fut promu à cette charge que le 9 juin 1708. Huit ans après, il en devenait le lieutenant particulier et lieutenant-général de l'amirauté en 1717, cumulant ainsi les deux

fonctions. Il mourut à Québec, le 8 mars 1735. Il avait épousé (1680) Geneviève de Chauvigny, veuve de Charles Amyot, qui décéda en 1724, sans lui laisser de postérité.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., 1920; A. Couillard Després, *op. cit.*

COUILLARD (Louis) (1658-1728), frère du précédent, écuyer, sieur de Lespinay, seigneur de la Rivière-du-Sud.

Né le 19 novembre 1658, il fut le second seigneur du nom et l'administrateur de son domaine, sa vie durant. En 1684, il vit se terminer à son avantage un long procès que le seigneur de Bellechasse avait intenté à sa mère, concernant les limites de ses propriétés. Le Conseil souverain le maintenait en possession de la portion réclamée par Alexandre Berthier (V. ce nom), à qui il céda néanmoins quelques arpents. Il se mit alors à développer les ressources de sa seigneurie, à y implanter les colons du premier rang, à promouvoir les défrichements et la culture intense des terres. Comme les chemins n'existaient pas encore, le seigneur s'adressa à l'intendant pour établir le **chemin du roi** : il amena ainsi la colonisation du second rang. Il mourut le 15 mai 1728.

En 1680, il avait épousé Marie Vaudry et en eut deux enfants, décédés en bas âge; en 1688, Marie, fille du médecin François Fortin et de Marie Jolliet, qui donna naissance à onze, dont neuf survécurent :

Elisabeth (1691), mariée à Louis Côté, décédée en 1725;

Louis (1694), marié (1721) à Marthe Côté, père de sept enfants, décédé en 1754;

Claire-Françoise (1695), Religieuse à l'Hôtel-Dieu;

Marie-Simone (1697), mariée (1719) à Alexis-Jean Guyon, décédée en 1732;

François (1699), marié à Madeleine Bernier;

Joseph (1701), marié (1725) à Marthe Bélanger, souche de la branche des Ecores;

Jean-Baptiste-Charles (1703), marié (1729) à Geneviève Langlois;

Paul (1707), marié à Marie-Joseph Couture, souche des Couillard-Dupuis.

En 1712, M. Couillard épousa Marguerite Bélanger qui décéda en 1717, mère d'un anonyme mort en naissant.

En 1719, il convole en quatrièmes noces avec Louise Nolin, veuve de Joseph Langlois, qui lui donna trois enfants :

Antoine (1719), officier dans les troupes, mort à la Martinique;

Louis (1721), le chevalier, qui servit au Canada durant la guerre de Sept Ans;

Marie-Anne (1722), mariée (1739) à messire Louis-François Margane de La Valtrie (V. ce nom); puis en 1747 à Louis Fournier, de Beauport.

BIBL. — Az. Couillard Després, *loc. cit.*; Bull. des hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

COULONGE (Louis d'Ailleboust, sieur de) (1656-1719) est dit, dans un acte de cession, officier de la marine. — **Coulonge**, bourg d'environ 200 âmes en Charente-Inférieure.

Il était le troisième enfant de sieur d'Ailleboust des Mousseaux (V. ce nom) et naquit à Ville-Marie le 19 juillet 1656. Il demeura au Bout-de-l'Ile (Sainte-Anne) de Montréal, la majeure partie de sa vie; néanmoins il est dit officier de la marine, dans un acte de cession. Il mourut avant 1720.

Il avait épousé à Québec, le 19 novembre 1690, Félicité Le Picard, veuve de Noël Leblanc, fille de Jean et de Marie Caron, laquelle décéda à Montréal le 4 janvier 1747; elle avait mis au jour sept enfants, entre autres :

Marie-Catherine (1691-1765), mariée à René Godefroy de Linctot (V. ce nom), veuf de Marie-Madeleine Le Moyne : elle n'eut qu'un enfant, François (1730-31);

Louis-Hector (1693-1756), marié d'abord à Marguerite Le Fournier Du Vivier, en 1726, dont les trois enfants moururent en bas âge; ensuite à Marie-Anne Miré de l'Argenterie, qui ne laissa aucune postérité;

Paul-Joseph (1696-1755), qui se livra à la traite et au commerce dans les pays d'en haut, fut arrêté avec son frère, traduit en justice et absout : il habita Michillimakinac dans la suite et épousa, le 29 janvier 1753, Marie-Anne Parent;

Antoine, sieur de Manthet (V. ce nom);

Louis, sieur de Coulonge (1699-1736), en service à la Louisiane, grièvement blessé dans une rencontre;

Charles (1702-18), blessé à mort par les Iroquois à Sainte-Anne du Bout-de-l'Ile.

BIBL. — M. Fauteux, *La Fam. d'Ailleb.*, Montréal, 1917.

COUR DE L'ECHIQUIER, tribunal officiel du gouvernement institué en 1875, en même temps que la Cour Suprême dont il fut séparé en 1887.

Cette Cour jouit du privilège exclusif et de la juridiction de connaître et de juger de tous les cas, où l'on formule des réclamations ou des griefs contre la Couronne et quelqu'un de ses représentants. Elle urge l'application des lois concernant les revenus. Elle siège de temps en temps et se transporte même à distance, selon les exigences et les intérêts dont elle est l'organe officiel.

D'après l'Acte du Dominion en 1891, la juridiction d'amirauté était l'une de ses attributions; les magistrats étaient dénommés « Juges locaux d'Amirauté de la Cour de l'Echiquier ». Conformément à l'Acte de 1895, les magistrats sont censés être des **Juges d'une Cour Supérieure.** En temps de guerre, la Cour est aussi une Cour des Prises. Tous les titulaires sont appelés **Honorables** à vie.

Bibl. — Can. Parl. Guide, Ottawa, 1923; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

COUR SUPREME, tribunal souverain créé en 1875, conjointement avec la Cour de l'Echiquier, par un acte officiel de la reine.

Cette Cour possède juridiction sur les causes en appel, soit civiles, soit criminelles, dans tout le ressort du Canada; juridiction en appel aussi sur les litiges électoraux, sur les cas controversés entre les Provinces et le gouvernement fédéral. Le gouverneur en conseil, c'est-à-dire avec le Cabinet, peut en référer à la Cour pour connaître son avis sur toute matière qu'il jugerait avantageuse ou dommageable aux intérêts publics. Toutefois, la sentence de la Cour permet d'en appeler au Conseil Privé de la métropole dans toutes les causes, excepté celles de la Cour de l'Echiquier agissant comme Cour d'Amirauté.

Les magistrats de la Cour siègent à Ottawa, où ils tiennent trois sessions annuelles : le premier mardi de février, le premier mardi de mai, le premier mardi d'octobre. En 1887, la Cour de l'Echiquier en a été disjointe pour former un tribunal autonome. En 1896, le Parlement britannique a amendé l'Acte de 1875 en substituant à l'art. IV le suivant : « La Cour Suprême sera composée d'un **juge en chef du Canada,** et de cinq juges puînés, qui seront nommés par le gouverneur en conseil leur attribuant leurs lettres patentes. »

Le 15 juin 1905, un décret royal constituait le gouverneur général et commandant en chef des forces coloniales dans la faculté d'avoir un administrateur, soit en cas de maladie ou de décès, de rappel, d'incapacité ou d'absence hors les frontières : cet administrateur sera le plus ancien magistrat de la Cour Suprême. Dans ce cas, le juge Taschereau adopta en sa faveur l'appellation de **Son Excellence** : on l'approuva à Londres. En 1913, le roi reconnut le titre d'**Honorables** à tous les magistrats de la Cour Suprême et de l'Echiquier.

La liste des juges en chef a été ainsi consignée : Sir William Buell Richards (8 octobre 1875-10 janvier 1879); sir William Johnson Ritchie (11 janvier 1879-25 septembre 1891); sir Samuel Henry Strong (13 décembre 1892-20 novembre 1902); sir Henri-Elzéar Taschereau (21 novembre 1902-4 juin 1906); sir Charles Fitzpatrick (4 juin 1906-1918); sir Louis Henry Davies (1918-24); Francis Alexander Anglin (1924...) (V. ces noms).

Il importe d'observer que, outre son rôle de Cour d'appel du Banc du Roi de chaque Province, la Cour suprême a étendu sa juridiction aux grandes questions constitutionnelles qui peuvent être évoquées. C'est ainsi que récemment elle devait se prononcer sur « la Question des Forces hydrauliques », qui constituait d'abord un problème inter-provincial, puis une difficulté internationale avec les Etats-Unis. Plus récemment encore, elle devait se prononcer sur l'éligibilité du sexe à un siège au Sénat.

Bibl. — E. J. Chambers, *The Can. Parl. Guide*, Ottawa, 1923; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can.*, Toronto, 1926.

COURBON (Le chevalier Blénac de) (1710-66), garde-marine, lieutenant, capitaine, commandant, contre-amiral, lieutenant-général.

La famille était originaire de la Saintonge. Son grand-père, capitaine de vaisseau, mourut dans ses fonctions de gouverneur général des possessions françaises aux Antilles. Il était fils et neveu de six capitaines de vaisseau, morts au service du roi. Né vers 1710, il fut nommé garde-marine en 1725; lieutenant le 1er juillet 1735; capitaine de vaisseau, le 1er janvier 1746; contre-amiral, le 1er janvier 1757; commandant du port de Brest, le 15 février 1758.

La Cour se décida à seconder l'action de M. de Drucour (V. ce nom) par l'envoi et l'appui d'officiers de marine expérimentés. Elle désigna le commandant de Brest, nommé récemment, comme amiral des troupes de mer et de terre. Il mit à la voile pour Louisbourg à bord du **Formidable,** le 11 mai 1758. Mais il trouva la place assiégée et il retourna à Brest le 27 juin. Sa nomination datait du 10 avril et il ne partait qu'un mois après. Il écrivit au ministre qu'il était « extrêmement heureux de ramener dans un bon port les vaisseaux qu'il lui avait confiés ».

Le 1er octobre 1764, il fut promu lieutenant-général de la Marine; mais il mourut, le 23 août 1766.

Bibl. — J. S. MacLennan, *Louisbourg*, Londres, 1918.

COURCELLE (Daniel de Rémy, sieur de) (1626-98), huitième gouverneur de la Nouvelle-France, écuyer, lieutenant-gouverneur

de Thionville, sieur de Montigny, Fresnaye, Courcelle, seigneur de Rouvray et du Bourg, gouverneur de Toulon. — **Courcelle-le-Comte,** bourg de 672 âmes dans le Pas-de-Calais.

I. **Famille.** — Selon M. Régis Roy, la famille de Rémy, originaire de l'Artois, descendait d'ancienne bourgoisie. Une ligne collatérale habitait la Picardie. La lignée artésienne a depuis longtemps disparu. Le gouverneur signait d'ordinaire **Courcelle** et deux fois seulement **Courcelles.** Le Père de Charlevoix affirme que tous ses frères avaient péri au service du roi : glorieux titre aux faveurs royales. Daniel détenait la lieutenance de roi au gouvernement de Thionville (Lorraine), au moment où parut, le 23 mars 1665, sa nomination à la succession de M. de Mésy, encore en charge. « Il avait, écrit M. Chapais, les défauts de ses qualités. On pouvait lui reprocher d'être ombrageux et soupçonneux, de céder trop vite au premier mouvement, qui n'est pas toujours sage. Malgré cela, son courage, son zèle, son honorabilité, son dévouement au bien public, en ont fait un de nos bons gouverneurs. » (V. **Jean Talon,** Québec.)



Gouvernure de Courcelle.

II. **Première expédition (1666).** — Le 24 mai 1665, il s'embarque sur **le Saint-Sébastien** avec M. Talon : la navigation dure jusqu'au 12 septembre. Le 23, réorganisation du Conseil souverain et enregistrement des commissions des administrateurs. Au début d'octobre, M. de Courcelle va inspecter les travaux des forts de Sorel, Chambly, Sainte-Thérèse et assigner aux troupes leur quartier d'hiver. Il rêve d'aller attaquer par surprise les Agniers dans leurs bourgades, au cœur de la saison. Impatient de manifester son ardeur, il se refuse à percevoir les difficultés et à entendre les plus sages observations. Dès le 9 janvier 1666, il donne ses ordres. Le 29, à la tête de 500 hommes, il part de Sainte-Thérèse, « commettant, dit M. Chapais, l'irréparable faute de ne pas attendre une bande d'Algonquins, qui devaient lui servir de guides ». Voulant donner l'exemple aux soldats, il place sur ses épaules une charge de 25 livres; les hommes n'ont ni raquettes, ni couvertes, en nombre suffisant. Le Père Raffeix suit l'armée en qualité d'aumônier. Exposée à un froid intense, elle tente des chemins inconnus et le commandant en chef s'égare lui-même. Le 20 février, il arrive non loin d'Orange, croyant tomber en pays Iroquois. Prévenu de son erreur par un trafiquant hollandais, il revient sur ses pas. « Deux cabanes enlevées près d'une bourgade hollandaise, outre 4 Iroquois tués en escarmouchant dans la campagne; six Français y sont demeurés. » (**Journ. des Jés.**) Le 22 février, « on rencontra les Algonquins, environ trente, que l'ivrognerie avait arrêtés en chemin : ils apportèrent quelque soulagement par la chasse, s'étant trouvé qu'une cache vers le milieu du lac Champlain avait été dérobée...

Le 8 mars, M. de Courcelle arriva au fort **Saint-Louis** de Chambly... Plusieurs morts de faim en route, on n'en sait pas le nombre, plus de 60. » Déconcerté et chagrin, « il s'en prit au Père Albanel, qui est au fort où il fait les fonctions curiales, l'accusant d'avoir retardé exprès les Algonquins : ce qui s'est trouvé n'être pas vrai... Passant aux Trois-Rivières : Mon Père, dit-il au Père Frémin en l'embrassant, je suis le plus malheureux gentilhomme du monde, et c'est vous autres qui êtes la cause de mon malheur! » Le 17 mars, « il arriva heureusement à Québec, où il attribue d'abord toute la faute de l'expédition aux Pères. Le jour de Saint-Joseph, il fit ses dévotions avec M. de Tracy. Le 20, on nous mande que la plupart des soldats que l'on croyait perdus reviennent tous les jours; et, le 24, M. de Tracy m'assure que l'esprit de M. de Courcelle est tout à fait remis à notre égard. » (V. ibid.).

III. **Deuxième expédition.** — La malheureuse campagne servit d'avertissement aux Iroquois. Le 6 juillet, la barque de M. Le Ber arrive de Ville-Marie à Québec avec 24 ambassadeurs Onéiouts. On en retient quelques-uns des principaux et on renvoie le reste

avec le Père Bechefer en ambassade à Orange. Le 20, la nouvelle arrive de la bâtisse du fort **Sainte-Anne** du lac Champlain, de la mort de M. de Chasy tué par les Agniers avec deux autres, de quatre prisonniers, parmi lesquels M. Leroles, cousin de M. de Tracy. En suite de quoi l'ambassade est arrêtée et redescend à Québec. Le 24, on prend le dessein de renvoyer dans le pays un Onéiout avec le sieur Couture que le parti de M. de Sorel, composé de 200 Français et de 80 Sauvages, doit suivre à quatre journées de marche. Le 28 août, François Pelletier arrive : il accompagnait M. de Sorel. Il rapporte que, à deux lieues des Agniers, ayant rencontré le Bâtard flamand (V. ce nom) qui ramène le sieur Leroles et les captifs, ils reviennent tous avec eux, sans passer outre. En même temps, se présente une troupe de Tsonnontouans, de Goyogouins et d'Onnontagués : le 31, on tint conseil dans notre parc.

Le 6 septembre, M. de Tracy conclut d'aller en personne chez les Agniers avec 1.000 ou 1.200 hommes. Le 14, lui et le gouverneur s'embarquent pour la guerre avec plus de 400 habitants, enfants du pays et volontaires : les Pères Albanel et Raffeix les accompagnent. Le 5 octobre, nous apprenons de bonnes nouvelles de l'armée, qui est bien de 1.300 hommes : ils sont entrés dans le lac Champlain, le 28 du mois passé. Le 5 novembre, au soir, M. de Tracy revient avec ses troupes : dix Sauvages se sont noyés au lac Champlain. Les Agniers ayant pris la fuite au bruit des tambours, il a fait brûler les quatre bourgs avec tous les blés : il y avait en tout cent grandes cabanes. Le 14, on chanta le **Te Deum** en l'église cathédrale. Les cantons consternés demandent la paix, qui allait durer dix-huit années (V. **Relat. des Jés.**).

IV. **Administration.** — Le 6 décembre 1666, le Conseil souverain est officiellement constitué : il comprenait le gouverneur, l'évêque, l'intendant, cinq conseillers, un procureur et un secrétaire ou greffier. M. de Courcelle eut le tact et l'habileté de s'entendre avec M. de Tracy. Mais, dans la suite, il ne sut point s'accorder aussi bien avec M. Talon. Ce dernier écrit à Colbert, le 27 octobre 1667, que la perspective de la colonie est belle et qu'elle le serait davantage, « si je n'avais trouvé des esprits qui se plaisent à traverser les desseins du roi ». M. de Courcelle avait manifesté que l'influence et l'autorité de l'intendant lui portaient ombrage. Ainsi, dans la séance du 27 août, on proclama la suprême magistrature de M. Talon; le gouverneur fait inscrire ce protêt : « Cette ordonnance étant contre l'autorité du gouverneur et le bien public, je ne l'ai pas voulu signer. » Le 16 janvier 1668, la même scène se reproduisit. Il paraît évident que la supériorité des talents de l'intendant offusquait les bonnes intentions de son supérieur. Néanmoins, aux 12.000 livres d'émoluments du roi, M. Talon ajouta 3.000 prises sur le budget colonial, à titre de gouverneur particulier de Québec.

Le 20 août 1668, M. de Courcelle accueille avec joie **Garakontié**, le célèbre capitaine onnontagué, qui conduisait une ambassade. Il répond à ses discours en exaltant la puissance du roi, ses troupes nombreuses, ses immenses trésors, ses désirs d'amitié et de paix, la cessation de tout sentiment d'hostilité et l'envoi de missionnaires dans les Cantons : on lui confia les Pères Millet et de Carheil. Le 6 juillet 1669, M. de Courcelle se transporte à Ville-Marie pour conjurer des menaces de guerre. Sous les yeux des Sauvages assemblés, il fait fusiller trois soldats qui avaient assassiné un chef tsonnontouan et ravi ses fourrures. Cette sévère sanction où les Indiens furent surpris de voir trois payer la vie d'un seul ne contribua pas peu au maintien de la concorde et de la paix. De cette année date l'organisation de la **Milice**, jusque-là composée exclusivement de volontaires. « Mon intention est, mandait le roi, que vous divisiez tous les sujets du pays par compagnies, ayant égard à leur proximité; que vous établissiez des capitaines, lieutenants, enseignes pour les commander; que vous les assembliez une fois chaque mois pour faire l'exercice du maniement des armes; que vous fassiez assembler les compagnies une ou deux fois l'année. »

L'harmonie ne régna guère, durant deux ans, entre M. de Courcelle et M. de Bouteroue. La nouvelle du prochain retour de Talon inspira au gouverneur des sentiments de déplaisir et d'inquiétude. Le ministre insista sur une leçon fort peu dissimulée : « Je dois vous dire qu'il est nécessaire qu'un homme, au poste où vous êtes, souffre quelquefois les défauts des autres et qu'il sache se servir de leurs bonnes qualités, encore même qu'elles soient mêlées de mauvaises, pour concourir au bien du service et à l'exécution des intentions du roi. »

En janvier 1670, le gouverneur se donna la faculté d'écarter du Conseil M. de Villeray comme trop favorable aux Jésuites. Au mois d'août, il se montra ferme et conciliant pour amener l'accord entre les Iroquois et les Outaouais. La réunion se termina par le baptême de Garakontié, dont il fut le parrain et M^lle^ de Bouteroue la marraine. Le gouverneur eut aussi le mérite de seconder les voyages de découvertes : les explorations des sieurs Péré et Jolliet, des Sulpiciens de Casson et de Galinée, des sieurs de Saint-Lusson et de La Salle. Pour intimider les Tson-

nontouans, le 3 juin 1671, il s'embarqua à Lachine avec un détachement de 56 hommes, montés sur 13 canots et un chaland. En neuf jours, il entra dans le lac Ontario qu'il parcourt au grand ébahissement des Iroquois intimidés : le 17, il rentre à Montréal.

Il est avéré que Talon exécutait bien des entreprises à l'insu du gouverneur : ses attributions différaient bien des siennes. Il écrivait à Colbert au sujet du gouverneur : « Vous aurez peine à le guérir de la jalousie qu'il a conçue de ce que vous me faites l'honneur de vous confier en moi et des établissements que je fais, dont je souffre souvent qu'il se donne tout le mérite, sans me plaindre. » Le 11 novembre 1671, Talon mentionne la question de préséance à l'église : le gouverneur présent, il prétend à la seconde place; à la première en son absence, tandis que M. de Courcelle s'oppose à cette dernière marque d'honneur. Tous deux sollicitent simultanément leur rappel. Le 7 avril 1672, le roi autorise le gouverneur à rentrer en France : son mandat se termina le 12 septembre suivant. Vers la mi-novembre, ils prirent la mer. Dans sa **Relation**, le Père d'Ablon écrivit : « Nous ne pouvons regarder, sans quelque chagrin, les vaisseaux qui partent de notre rade, puisqu'ils nous enlèvent, en la personne de M. de Courcelle et en celle de M. Talon, ce que nous avions de plus précieux. Eternellement nous nous souviendrons du premier, pour avoir si bien rangé les Iroquois à leurs devoirs. »

M. de Courcelle était célibataire puisque, durant son séjour, M^me^ d'Ailleboust, devenue veuve, refusa ses propositions de mariage. En France, le roi lui attribua le gouvernement de la ville de Toulon : il y mourut le 24 octobre 1698.

BIBL. — Arch. Can., Ottawa, vol. 2 et 3; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, ib., 1895; H. Garneau, *Hist. du Can.*, ib., 1913; Th. Chapais, *Jean Talon*, Québec, 1904; R. Roy et J. Malchelosse, *Le Régim. de Carignan*, Montréal, 1925; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

COUREURS DE BOIS, appelés aussi **Voyageurs des Pays d'en-haut**, ou simplement **Voyageurs** comme de nos jours.

Dès l'année 1668, la jeunesse coloniale se jeta en masse dans les forêts, sur les rivières et les lacs. Dans ses rangs se groupèrent engagés, volontaires, enfants du peuple, fils de gentilshommes, jeunes gens affublés du titre de seigneurs ou de chevaliers. Le régiment de Carignan, une fois licencié, officiers et soldats, fournirent à cette vie aventureuse et lucrative un contingent assez considérable. On peut citer quelques noms : Le Sueur, Dupas, La Fredière, de Carrion, du Fresnoy, Lafrenay, de Brucy, de Berthé de Chailly... D'autres officiers les ont secondés dans cette œuvre : Gaultier de Varennes, Gauthier de Comporté, Pierre de Sorel, Sidrac Dugué, ainsi que des personnages de renom : Boucher, Le Ber, Rolland, La Chesnaye.

Sans position, sans fortune, trop fiers ou trop indolents pour mettre la main à la hache, à la pioche, à la charrue, ils préféraient, sous prétexte de pêche, de chasse, de traite, prendre le fusil, monter sur le canot, s'enfoncer dans les bois, loin des atteintes de la loi et hors de sa protection. Ils poursuivaient ainsi le profit à retirer du commerce des fourrures. Ceux qui n'avaient pas le numéraire, exigé pour l'achat comptant des marchandises de troc, se faisaient avancer la quantité nécessaire par les négociants des villes de Québec, des Trois-Rivières et de Ville-Marie.

« La source du castor, écrit M. de Frontenac à Colbert, est vers les nations du lac Supérieur et de l'Ouest. » Depuis l'époque de Champlain, on avait dépeuplé en partie le bas et le haut Saint-Laurent et l'embouchure de ses tributaires. Les traitants sont désormais condamnés à un **voyage** de trois à six cents lieues. M. Duchesneau, intendant, se plaint au ministre que « les laboureurs eux-mêmes se débauchent, voyant la liberté qu'on prend si hardiment de courir les bois. » En 1668, le Conseil souverain constate « qu'à peine il y a une bande de Sauvages qui n'ait des Français avec soi ». En juin 1669, il ajoute : « Plusieurs particuliers, tant soldats et volontaires qu'habitants, ont été dans les bois, 30 à 50 lieues au-devant des Sauvages. » En 1672, le comte de Frontenac dit « que les coureurs sont à cinq ou six cents lieues des habitations ».

De quelle façon voyagent-ils? Dans deux canots à trois places on empile les marchandises. Des bras vigoureux les manœuvrent avec adresse et aisance. Au pied de chaque chute ou rapide, il faut **porter** à dos — **portage** — pacotille et embarcation. Sur les lacs, le danger menace, à chaque coup de vent subit, de culbuter la coquille légère et ses trésors. Et puis, la faim accourt parfois, faute de venaison et de conserves .Enfin, on arrive au poste de traite, où réside d'ordinaire le missionnaire. Là, il faut compter avec l'hivernage, époque des échanges, du repos, du jeu, des divertissements. La nuit se passe à fumer, à boire, à se débaucher. Quel spectacle et quelle leçon pour les indigènes évangélisés! « Ils détruisent, écrit M. Margry, par cette conduite criminelle, en un moment, le fruit de plusieurs années de travail des Jésuites, qui gémissent de ces désordres. » (**Mém. hist.**, t. V.)

Toutefois ces lointains exodes ont contribué à nous attacher nos alliés sauvages. A l'appel des gouverneurs, en 1684, 1687, 1696, ils ont pris les armes contre les Iroquois et les Anglais. Mais l'abus des spiritueux a décimé leurs rangs, en tenant compte que les Anglais en furent simultanément responsables. La naissance des Métis est venue peu à peu apporter une certaine compensation ethnique.

Certains historiens ont osé discréditer et calomnier les Jésuites et Mgr de Laval, opposés à la vente des boissons enivrantes : rien ne peut justifier ces injustes accusations. M. Talon aperçut le mal, sans oser le déraciner. M. Patoulet, son ancien secrétaire, découvre la plaie : « Le recensement de 1681, dit-il, accuse 1.475 absences d'hommes mariés et de 65 veufs. Les jeunes gens s'éloignent et ne se marient point... » Le Conseil souverain, les gouverneurs et les intendants, le ministre et le roi, multiplient ordonnances, défenses, pénalités, sans grand résultat. Comment réprimander des absents? Surtout qu'il y a complicité générale. On imagina d'octroyer 25 **congés** annuels (V. ce mot). Ce système rendit plus complexe la surveillance des autorités.

Enfin, les pérégrinations des coureurs de bois servirent à étendre le cercle des découvertes vers l'Ouest et vers le Sud.

Bibl. — E. Salone, *La Colon. de la Nouv.-France*, Paris, 1907; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, t. III, ib., 1895; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, ib., 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville ,1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913.

COURNOYER (Jacques Hertel, sieur de) (1667-1748), enseigne, lieutenant, capitaine, tige de la branche aînée.

Fils de François Hertel (V. ce nom) et de Marguerite Thauvenet, il naquit aux Trois-Rivières, le 19 mars 1665, et entra dans les troupes du détachement de la marine. Il servit dans les campagnes dirigées contre les Iroquois par les gouverneurs de La Barre et de Denonville; plus tard par M. de Frontenac. En 1701, M. de Callières, dans le rôle officiel qu'il expédia au ministre, le classait parmi les enseignes en pied. Toutefois, l'officier canadien se livra avec énergie et constance à former des établissements de censitaires et à assurer à sa famille de riches propriétés. La seigneurie de Cournoyer était située à l'ouest de celle de Gentilly, « à savoir une demi-lieue de front sur le Saint-Laurent sur trois lieues de profondeur ». L'on en sait fort peu de chose. L'acte de concession première a été consumé dans un incendie : l'on en ignore la date et le nom même du concessionnaire (V. Th. Guérin, **Feudal Canada**). Mais conjointement avec son frère François-Zacharie, Jacques reçut d'autres terres en 1695, sur la rive droite du Richelieu. Il mourut aux Trois-Rivières le 4 septembre 1748.

Le 26 novembre 1691, il y avait épousé Marguerite-Thérèse Godefroy (V. ce nom), fille de Michel, sieur de Linctot, laquelle fut mère de treize enfants, entre autres :

Michel, l'aîné, sieur de Cournoyer, né en 1692, cadet à l'Ile-Royale, enseigne en pied en 1755, second aide-major à la Guyane en 1764, marié en 1721 à Marie-Anne Des Gouttins (V. ce nom), qui lui donna sept enfants.

Bibl. — Fr. Daniel, *Les Grand. Fam. fr.*, Montréal, 1867; Bull. des Rech. hits., tabl. gén., 1925.

COURTEMANCHE (Augustin Le Gardeur de Tilly, sieur de) (1663-1717), enseigne, lieutenant réformé et en pied, capitaine. — **Courdemanche**, bourg de 288 âmes, dans l'Eure.

Il était le neuvième des quinze enfants de Charles Le Gardeur de Tilly et de Geneviève Juchereau et naquit le 15 octobre 1663 à Québec. En 1690, il est nommé enseigne; en 1691, lieutenant réformé et en pied en 1692. En janvier 1690, il sert de lieutenant dans le parti que commande M. de Portneuf et il se distingue à la prise de Casco sous M. Hertel (V. ce nom).

L'année suivante, il accompagne M. de Repentigny aux Outaouais et se rend à Michillimakinac porter aux tribus alliées la nouvelle de l'échec des Anglais contre Québec. A peine de retour, on lui intime l'ordre d'aller commander aux Miamis et de les rassurer contre les attaques des Iroquois. En 1693, un parti de 600 hommes, lancé contre les Agniers, est confié aux trois lieutenants de Mantet, de Courtemanche et de Lanoue : ils s'emparent de trois bourgades et font 250 prisonniers. A la fin d'août, les deux premiers officiers sont dirigés sur Michillimakinac. En 1695, les Iroquois se préparaient à envahir le poste de la rivière Saint-Joseph des Illinois, quand soudain M. de Courtemanche, à la tête de quelques Canadiens et des Miamis tombe sur les barbares si brusquement qu'il en tue et blesse un grand nombre et met le reste en fuite.

En 1698, après la mort de M. de Frontenac, M. de Callières le charge d'une mission confidentielle auprès de la Cour, en vue d'obtenir la succession vacante : le 20 avril 1699, le roi promut le gouverneur de Montréal au gouvernement de la Nouvelle-France. En 1700, M. de Courtemanche est encore député aux nations de l'Ouest et du Nord, avec le Père Engelrand, pour les engager à consentir à traiter de paix, en amenant à M. de Callièe-

res leurs chefs respectifs à l'assemblée générale du mois d'août. Le 20 décembre, il arrive à la rivière Saint-Joseph et y trouve réunis des groupes de Miamis, de Poutéoutamis, de Sokokis, d'Outagamis, de Hurons et, le 28, il se rend aux Illinois. Le 5 mai 1701, il se transporte chez les Mascoutins, les Folles-Avoines, les Puants. Le 2 juillet, il est de retour à Michillimakinac et redescend à Ville-Marie.

En 1705, M. de Vaudreuil lui confie la mission d'aller à Boston effectuer l'échange des prisonniers : opération que la malveillance et l'astuce du gouverneur anglais du Massachusetts firent traîner en longueur. Les services de M. de Courtemanche lui méritèrent la concession des pêcheries du littoral du Labrador. Il l'explora depuis la rivière **Kegasca** jusqu'au havre Saint-Nicolas. Le rapport qu'il en fit aux représentants officiels leur imposa la conviction de l'importance commerciale de ces régions, à l'apparence déserte et désolée, dont on n'avait jamais espéré tirer aucun profit. Dès lors, il résolut d'y asseoir quelques modestes établissements de pêche. En vérité, le ministre lui en fournit les secours et ne lui ménagea point sa protection : M. de Courtemanche avait été promu capitaine d'une compagnie dans les troupes du détachement de la marine, sans en toucher désormais les émoluments.

Le 3 août 1711, le capitaine de l'un des bateaux pêcheurs lui remettait une dépêche de la part de M. de Pontchartrain, l'informant qu'une flotte anglaise considérable avait pris la mer pour aller assiéger Québec : il lui intimait l'ordre d'en donner avis, au plus vite, au gouverneur. M. de Courtemanche avait juste sous la main son jeune cousin, François Margane de la Valtrie (V. ce nom), qu'il fit aussitôt partir en canot avec deux Canadiens et un guide sauvage.

Le 12 novembre 1714, un ordre du roi lui conférait la charge et le titre de commandant à la côte du Labrador. Deux ans après, M. de Courtemanche projeta de faire en France un voyage, en vue de faire connaître de vive voix au nouveau ministre de la Marine tous les avantages que la Couronne pouvait aisément retirer de ces régions, où venaient accoster, chaque année, de nombreux voiliers pêcheurs, français et étrangers; mais la turbulence des Esquimaux vint l'en empêcher. Il n'hésita pas, alors, à déléguer son épouse à Versailles, où elle réussit à obtenir tous les secours dont il avait besoin dans son lointain isolement. Il n'eut jamais sous ses ordres plus d'une douzaine d'hommes; mais son prestige sur les indigènes était si grand qu'il sut les tenir toujours en respect et dans l'amitié des Français.

Il mourut au Labrador, le 29 juin 1717, laissant un souvenir qui s'est perpétué dans la mémoire des tribus jusqu'à nos jours. Il eut pour successeur, de 1718 à 1760, François Martel (V. ce nom) de Brouage, dont la mère était la seconde femme du défunt.

Le 8 novembre 1688, il avait épousé à Ville-Marie, Marguerite Vaudry, qui fut mère de trois enfants : **Marie** (1691); **Antoine** (1693), décédé au berceau, ainsi que **Marguerite** (1694). En secondes noces, il se maria à Lévis, le 20 juillet 1697, à Charlotte Charest, veuve de Pierre Martel, qui lui donna six enfants, entre autres :

Marguerite (1700); **Louise-Charlotte** (1703); **Marie-Louise** (1705); **Marie-Catherine** (1714); **Marie-Josette** (1710), mariée à François Foucher (V. ce nom).

Bibl. — Arch. can., Rapp. de 1899 et autres; P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, série 3e et 5e, Lévis, 1922; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; P. Charlevoix, *Hist. gén. de la N.-Fr.*, t. II, 3 vol., Paris, 1744; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

COUTURE (Jean), coureur de bois, engagé du sieur de La Salle, auteur d'une **Relation**, traître à son pays.

Originaire de Rouen et charpentier, il suivit au Canada Robert Cavelier. Son nom n'est point signalé dans la liste des Français qui l'accompagnaient, en 1682, aux bouches du Mississipi; mais La Salle le mentionne en 1684. L'année suivante, il est du parti de M. de Tonti qui s'y rendait rejoindre sur ordre les vaisseaux introuvables du découvreur. Au retour, de Tonti le laisse avec quelques compagnons au poste de traite, situé au confluent de l'Arkansas et du Mississipi.

C'est là que M. Couture accueillait, en 1687, l'abbé Cavelier et Henri Joutel (V. ces noms). Le récit de ce dernier affirme qu'il rencontra Couture et Delaunay, tous deux de Rouen, comme lui-même; que Barthélemy, l'un de ses six compagnons, jeune garçon de Paris, resta avec les deux. Dans la suite, le Parisien, narra à sa façon, au sieur Couture les antécédents et les conséquences du meurtre de La Salle : c'est le thème de sa **Relation**, résumée dans l'ouvrage de Margry. Comparée à celle de Joutel, elle accuse des divergences concernant les personnages et la suite des événements. Le caractère du découvreur y est dévoilé par des faits précis, que Joutel aurait tus à dessein ou ignorés : tels l'animosité contre l'abbé Cavelier avec qui il refusa de s'asseoir à table; l'abstention de tout devoir religieux; le meurtre personnel de douze charpentiers et de plusieurs autres subalternes, même de certains malades alités; sa rudesse envers ses anciens amis les plus dé-

voués à ses intérêts; sa rage contre un jeune homme à qui il creva les yeux; l'abandon des sacrements et des fêtes chrétiennes, etc. Ces faits, non inventés à plaisir, confirment plusieurs réflexions de Joutel sur les insolences du chef de l'expédition.

En avril 1688, Jean Couture, retourné au fort Saint-Louis, apprit à Tonti la fin de La Salle que le Sulpicien Cavelier et Joutel lui avaient cachée. Le lieutenant le renvoie aussitôt dans la direction sud-ouest afin de porter secours aux survivants; mais l'émissaire revint sans avoir pu accomplir sa mission.

L'on ignore les agissements de Couture jusqu'en 1699, époque où il trafiquait avec les Anglais de la Caroline. Avec trois d'entre eux, il forma une société en vue de la découverte d'une mine d'or aux monts Apalaches : il subit un échec complet. Dans son **Récit de Voyage**, M. d'Iberville écrit qu'il a su à Biloxi « de la part des Missionnaires de Québec aux Tamaroas et aux Natchez, que les Anglais étaient venus aux Arkansas en canot, conduits par un nommé Couture, Français déserteurs, ancien compagnon de M. de Tonti ».

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. III, Paris, 1887; P.-G. Roy, *Les Petites Chos. de notre Hist.*, 4e série, Lévis, 1922.

COUTURE (Guillaume) (1617-1702), interprète, **donné**, ambassadeur, colon de Lévis, sénéchal.

Fils de Guillaume et de Madeleine Mallet, de la paroisse de Saint-Godard de Rouen, il naquit vers 1617. En 1632, on croit qu'il accompagna le Père Le Jeune à Québec. En 1634, il suivait les Jésuites chez les Hurons et, en 1640, son nom est inscrit sur la liste des donnés (V. ce mot). Dans le catalogue des emplois, tenu par les missionnaires, il figure tantôt comme menuisier, tantôt avec la simple indication **ad multa** : propre à tout.

L'émigré avait laissé en Normandie sa mère et sa sœur Marie : son père décédé avait légué quelques biens, entre autres des immeubles, sis à la Haye-Aubray. Un oncle, tuteur des mineurs, les administrait. En 1641, Couture fit donation, devant notaire à Québec, à sa mère et à sa sœur de sa part d'héritage et leur accorda le pouvoir de contrôler la gestion de la tutelle. La même année, il retourna en Huronnie et, selon le récit du Père Jogues, revint avec lui au printemps de 1642. Le 1er août, nouveau départ avec le missionnaire et sa caravane. Le lendemain, un parti de 70 Iroquois les surprend à l'extrémité du lac Saint-Pierre. Dans l'engagement, Couture tire à bout portant un chef Iroquois qui tombe mort. Tous sont faits prisonniers, excepté les Hurons qui ont fui. La bande ennemie se jette sur le meurtrier, le dépouille de ses habits et le frappe à coups de bâtons; on lui arrache les ongles, on lui mâche les doigts, on lui perce la main, on lui scie l'index droit avec l'écaille d'un coquillage. Emmené à Tionnontagen des Agniers, on le confie à la veuve d'un chef, qui l'adopte. Pouvant aisément s'enfuir, il exhorte le Père Jogues à se sauver d'abord lui-même. Il apprit l'idiome et se conforma aux habitudes iroquoises. Après trois ans de captivité, on le choisit comme ambassadeur de la paix avec les Français : Couture, vêtu à l'iroquoise, se présenta aux Trois-Rivières avec la députation. Le traité conclu avec M. de Montmagny, Couture recouvra la liberté. Le 26 avril 1646, les Jésuites résiliaient aussi le contrat de **Donné** : néanmoins, en 1647, il les accompagne une dernière fois au pays des Hurons.

Dès lors, il se fait défricheur et colon. François Bissot lui offre 200 liv. pour un corps de logis, au lieu appelé la Pointe de Lévy avec quantité de bois abattu (9 novembre 1647) : il accepte et fonde un foyer, deux ans après (1649). En 1657, lors de l'établissement d'une mission aux Onnontagués, Couture fut employé dans les négociations : constamment il sert d'interprète et d'intermédiaire entre les gouverneurs et les indigènes. On lui a attribué une mission auprès des tribus du Nord, en 1661 : le document qui suit est irrécusable aussi, deux ans après.

« Pierre d'Avaugour, lieutenant-général pour le roi en la Nouvelle-France, certifie avoir donné congé au sieur Couture, lui sixième, d'accompagner les Sauvages du côté du Nord, jusques et si longtemps qu'il le jugera à propos pour le service du roi et le bien du pays; et pourra aller ou envoyer hiverner avec eux, s'il y trouve sa sûreté et quelque avantage pour le bien public. — Fait à Québec le 10e may 1663. » — *signé* Dubois d'Avaugour et scellé de ses armes. » (V. Bull. des Rech. hist., 1901.)

En 1665, Couture accompagnait aussi le Père Nouvel chez les Papinachois. C'est dans une autre expédition au sud que, lors d'un naufrage qui jeta les missionnaires sur une pointe de terre, la **Pointe-au-Père** reçut sa dénomination. En 1666, le sieur de Chasy et Laumonier de Travecy furent tués, le 19 juillet, par un groupe d'Agniers. Le 22, M. Couture partait de Québec comme ambassadeur auprès des autorités de la Nouvelle-Hollande pour se plaindre de ces meurtres, « arrivés nonobstant les assurances de trêve qu'ils nous avaient données ». (V. **Journ. des Jés.**) Van Corlaer, l'un des hommes les plus importants de la colonie, reçut fort bien le sieur Couture et lui donna des lettres pour M. de Tracy : le délégué arrive à Québec « le 6 sep-

tembre, avec deux Agniers pour l'escorter ».

Pendant ces longues absences, le colon de Lévy avait comme remplaçant Guillaume Durand. Il possédait aussi un logis dans la ville de Québec. Le recensement de 1667 lui attribua neuf enfants, vingt arpents en culture et six bestiaux. Tous les colons de la Pointe-Lévy élirent pour leur premier capitaine de milice Guillaume Couture. Puis il fut le premier juge sénéchal de la côte de Lauzon. En 1675, il sollicite de l'évêque un curé résidant à la Pointe-Lévy : mais les missionnaires Jésuites en eurent longtemps la desserte. En 1681, le père de dix enfants reçut la pension annuelle de 300 livres. En 1690, le capitaine de la milice et ses hommes empêchaient la descente des troupes de Phipps à la côte de Lauzon. La date de 1702 est assignée approximativement comme année de sa mort.

Le 18 novembre 1649, il avait épousé à Québec Anne Esmart, fille de Jean et de Marie Bineau, de la ville de Niort : six enfants sont issus de cette union :

Jean-Baptiste, né en 1650, marié à Anne Marette de l'Ange-Gardien, s'établit dans l'île d'Orléans;

Anne, née le 22 janvier 1652, mariée en 1669 à Jean Côté;

Marguerite, née en 1656, mariée à Jean Marsolet, fils de Nicolas, et sieur de Bellechasse, qui a laissé son nom à Berthier de **Bellechasse** : elle mourut en 1690 sans postérité;

Marie, née en 1658, mariée en 1678 à François Vézier dit Laverdure, qui décéda le 7 juin 1683, sans enfant : ensuite à Claude Bourget, bourgeois de Québec, ancêtre de l'évêque de Montréal;

Charles, né en 1660, marié en 1690 à Marie Huard, ancêtre des Couture dit Lafrenaye;

Guillaume, né en 1662, marié à Marie-Madeleine Côté;

Louise, née en 1665, mariée en 1688 à Charles-Thomas Couillard, seigneur des Ilets et de Beaumont;

Eustache, né en 1667, marié d'abord en 1695 à Marguerite, fille de Louis Bégin; ensuite à Françoise Huard : il est la souche des Couture dit **Bellerive**;

Joseph-Odger, né en 1670, marié à Jeanne-Marie Huard : souche des Couture dit de la **Cressonnière** et ancêtre de l'honorable Georges Couture, conseiller législatif.

Les descendants sont nombreux. Dans le seul comté de Lévis, le clan comprenait, en 1884, 112 électeurs.

Bibl. — Jos.-Ed. Roy, *Le Premier Colon de Lévis*, Lévis, 1884; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, t. II, Paris, 1895.

CRAIG (Sir James Henry) (1748-1812), enseigne, capitaine, lieutenant-colonel, major-général, gouverneur du Cap, chevalier du Bain, lieutenant-général, commandant, septième gouverneur général du Canada, général.

Il naquit à Gibraltar, où son père exerçait, en 1748, les fonctions de juge civil et militaire. En 1763, il entra dans les troupes en qualité d'enseigne, devint capitaine en 1771 et passa en Amérique en 1774. En 1776, il vint au Canada et fut blessé à Ticonderoga, l'année suivante, et envoyé ensuite en Nouvelle-Ecosse contre les pirates américains. Nommé lieutenant-colonel en 1781, il servit dans les Carolines et, en 1794, aux Pays-Bas, et fut promu major-général. L'année suivante, il s'empara sur les Hollandais de la Colonie du Cap dont il reçut le gouvernement jusqu'en 1797 : on le décora alors du titre de chevalier du Bain (V. ce mot). De 1797 à 1802, il alla servir aux Indes. Lieutenant-général en 1801, il commanda les troupes en Italie et en Sicile (1805-06).

Le 29 août 1807, le roi le nomme gouverneur général du Canada jusqu'au 23 octobre 1811. Débarqué à Québec, le 18 octobre, il entreprit, le mois suivant, la réorganisation des effectifs de l'armée et de la discipline réglementaire. Tout de suite il lie amitié avec M. Ryland (V. ce nom). Tous deux allaient se prêter main-forte et dans les incidents politiques, et dans la question religieuse. M. Chapais, dans son **Cours d'Histoire,** analyse sommairement ces deux aspects de l'administration d'un militaire devenu magistrat civil.

La Chambre discrédite le mandat législatif des magistrats. Elle expulse le député israélite Ezéchias Hart. En mars et en avril 1808, le **Canadien** imprime des critiques hardies concernant les actes officiels : le 14 juin, destitution militaire et secrète de ses propriétaires et rédacteurs. Le mécontentement s'empare de l'électorat canadien français. Devant l'antagonisme des Conseils et de l'Assemblée, celle-ci est immédiatement dissoute. Le 4 novembre 1809, arrivée de Montréal à Québec du premier vapeur **l'Accommodation** de John Molson : 20 passagers, 36 heures de trajet, au prix de 9 dollars.

En 1810, la Chambre adopte, pour abolir les sinécures, le projet « de paiement de la liste civile par les fonds du Trésor provincial » et l'inégibilité des juges comme députés. Aussitôt, le gouverneur saisit les presses du **Canadien,** jette en prison son éditeur et trois propriétaires (17-19 mars), après avoir, le 1er du mois, congédié le Parlement.

Pour refaire sa santé délabrée, sir Craig s'embarque pour Londres, le 19 juin 1811. Sir Prévost est administrateur, du 14 septem-

juge au 15 juin 1812. Le 1er janvier de cette année, le gouverneur est promu général et meurt le même mois.

Bibl. — Can. and Prov., Toronto, 1916; The Makers of Can., Index, 1911; Th. Chapais, *Cours d'Hist.*, t. II, Québec, 1921; Rapp. des Arch. Can., 1893; Mem. S. R. C., 1908; R. Christie, *Hist. of the late Prov. of Lower Can.*, Québec, 1848; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CRAMAHE (Hector-Théophilus) (1721-88), volontaire, lieutenant, capitaine, secrétaire, conseiller, juge suppléant, administrateur, lieutenant-gouverneur, receveur-général, surintendant.

Fils d'un huguenot français, réfugié en Angleterre après la révocation de l'Edit de Nantes (17 octobre 1685), il naquit en ce pays en 1721. En 1740, il s'enrôla dans l'armée, en qualité de volontaire au 27e régiment d'infanterie, passa bientôt après au 15e et s'embarqua, au mois d'août, pour Carthagène. Fait enseigne avant son départ, il fut promu lieutenant le 18 avril 1741, capitaine en second en juin 1750 et en pied en mars 1754. Il avait servi aux Antilles deux années, puis en Flandre et en France. En 1758, il prit part au siège de Louisbourg et de Québec en 1759, où il demeura en garnison. En 1761, son régiment eut ordre de se rendre dans les colonies australes; comme secrétaire du gouverneur Murray, il obtint du général Amherst la permission de vendre sa compagnie pour la somme de 1.400 louis.

Créé conseiller par Murray le 2 novembre 1760, il fut maintenu dans sa charge le 13 août 1764. M. Murray recommanda sa nomination au gouvernement de Montréal; Cramahé n'était plus officier et n'obtint pas ce poste, ni celui des Trois-Rivières : les deux gouvernements furent abolis. Au mois d'octobre, le gouverneur le chargea d'une mission secrète à Londres pour exposer ses vues aux autorités, au sujet de la Colonie. Le délégué s'y trouvait encore en 1766, quand Guy Carleton fut désigné pour remplacer Murray : il revint avec lui à titre de secrétaire. Le 15 août 1767, on le nomma suppléant du Receveur général jusqu'en 1770. La même année, le gouverneur prenait un congé à Londres, laissant aux mains de M. Cramahé les rênes de l'administration, du 9 août 1770 au 18 septembre 1774. Le 6 juin 1771, on le promut lieutenant-gouverneur de la Province. Cette commission fut renouvelée le 1er avril 1775 jusqu'au 23 du même mois 1782 : le 1er mai 1775, il devint président du Conseil législatif, puis membre du Conseil privé créé par Carleton, malgré l'opposition du juge en chef Peter Livius (V. ce nom). Il donna sa démission de ces deux postes le 23 avril 1782. Cette démarche lui fut à peu près imposée, faute de bonne entente entre lui et Haldimand. Le 12 octobre 1785, le Bureau Colonial le nommait lieutenant-gouverneur et surintendant de Détroit, poste qu'il occupa jusqu'à son décès, le 8 juin 1788, à Londres (Angl.).

L'on ignore le nom de son épouse, qui laissa une fille, nommée Margaret, issue peut-être d'un premier mariage; toutefois elle signait **Cramahé** et se maria à Francis Le Maistre qui fut lieutenant-gouverneur et surintendant des pêcheries de Gaspé. Cet homme d'Etat avait appris le français sans doute au foyer, dès le bas âge, et se montra très bienveillant à l'égard des Canadiens, comme son ami Guy Carleton.

Le Haut-Canada a affecté son nom à un canton et la Province de Québec à un autre canton du Lac Saint-Jean.

Bibl. — Knox's *Journal*, Toronto, 1916; Can. and Prov., Index, ib., 1917; Th. Chapais, *Cours d'Hist.*, t. I, Québec, 1919; Bull. des Rech. hist., année 1925.

CRAWFORD (John-Willoughby) (1817-75), avocat, homme politique, lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Fils cadet de George, sénateur, et de sa première épouse, il naquit en 1817 au manoir Hamilton, au comté de Cavan (Irl.). Venu au Canada avec ses parents en 1824, il étudia dans les écoles de Toronto et le droit à l'Université; il fut admis au barreau du H.-C. en 1839. Il représenta Toronto-Est à l'Assemblée législative, de 1861 à 1863; mais il échoua comme candidat aux élections suivantes. Les électeurs du comté South Leeds l'envoyaient aux Communes, de 1867 à 1872; ceux de Toronto, de 1872 au 12 novembre 1873. A cette date, on le choisit comme lieutenant-gouverneur de l'Ontario, jusqu'au 13 mai 1875, jour même de son décès. Il avait épousé la fille du juge Sherwood de Toronto, nommée Helen, et en eut un fils et cinq filles.

Bibl. — D. Read, *Lieut.-Gov. of Upper Can.*, Toronto, 1900; Can. Parl. Companion, 1875; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, 1916; Fr. Audet, *Dates and Events*, Ottawa, 1917; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CRAWFORD (Isabella Valancy) (1850-87), remarquable par ses talents poétiques et la publication de ses œuvres.

Fille du docteur Stephen Dennis et de Sydney Scott, elle naquit à Dublin, en Irlande, le 25 décembre 1850. Huit ans après, ses parents émigraient au Canada, lesquels allèrent se fixer au village de Paisley, puis à Peterborough, dans l'Ontario. A la mort de son père, elle se rendit avec sa mère à Toronto, où elle mourut pauvre le 12 février 1887.

Malgré sa jeunesse et l'absence de leçons techniques, elle composa des idylles, des pastorales, des poèmes d'une extraordinaire verve, que l'on goûtait dans les journaux et les magazines. On lui doit un volume de poésises, publiées en 1884, sous le titre de **Old Spookses Pass, Malcolm's Katie, and other Poems** (Toronto). En 1905, M. J.-W. Garvin en a fait un **Recueil** que les connaisseurs apprécient avec enthousiasme.

Bibl. — Can. and Prov., vol. 12, Toronto, 1914; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

CREMAZIE (Joseph-Octave) (1827-79), libraire, poète, l'un des fondateurs de l'Institut canadien.

La famille était originaire de l'Ariège, en Languedoc. Né au bourg d'Artigat, Jacques quitta le toit paternel pour exercer le métier de boulanger à Pamiers vers 1740 et à Bayonne en 1748. Au printemps de 1750 se trouvant à Bordeaux, il s'embarqua sur l'un des vaisseaux du capitaine Canon. Le 2 décembre 1762, il épousa à Québec Geneviève Chupin dit Lajoie, veuve de Pierre Monier, décédée en 1781 mère de deux filles; en secondes noces, le 27 avril 1783, il s'unit à Marie Le Breton, qui lui donna un fils, nommé Jacques : l'émigré mourut à Québec le 18 avril 1792. Son fils, né le 14 octobre 1786, se maria en 1807 à Marie-Anne Miville de Charlesbourg, qui fut mère de trois garçons : Jacques, recorder et professeur à Laval, mort célibataire; Joseph, libraire, marié en 1858, décédé sans postérité.

Octave, né le 16 avril 1827 à Québec, fut baptisé sous les prénoms de Claude-Joseph-Olivier; mais, en souvenir de Mgr Plessis (V. ce nom), on appela l'enfant **Joseph-Octave.** Il fit ses études secondaires au petit séminaire et devint ensuite l'associé de ses deux frères dans leur commerce de librairie. Cultivant la lecture des poètes favoris dont il vendait les ouvrages, Octave rêva de composer des vers en négligeant la comptabilité et les rentrées des factures. En 1854, **le Journal de Québec** publia son premier poème **La Guerre d'Orient** et, en 1855, un second intitulé **Sur les ruines de Sébastopol.** En 1856, il se rendait à Paris dans l'intérêt du commerce des livres. En 1862, la banqueroute jetait sur le chemin de l'exil volontaire le poète libraire, qui cesse dès lors ses essais de composition lyrique. A partir de 1863 jusqu'à sa mort, sa correspondance, sous le pseudonyme de Jules Fontaine, révèle à la postérité ses peines physiques et ses douleurs morales. Il mourut au Havre (France) en 1879.

Durant huit années (1854-62), M. Crémazie écrivit environ 25 poèmes : **Castelfidardo** chante la papauté et les Zouaves ses défenseurs; le **Chant du Vieux Soldat Canadien** et **Le Carillon** célèbrent les gloires de la Nouvelle-France; le **Chant de Voyageurs** note les caractéristiques de certains compatriotes; la **Fiancée du Marin** rappelle, à la façon des ballades de V. Hugo, une légende nationale.



Oct. Crémazie.

La **Promenade des Trois Morts** est restée inachevée. Comme les Canadiens trouvaient, pour la première fois, exprimés en vers leurs sentiments religieux et patriotiques, le poète conquit aussitôt la sympathie universelle, malgré les défauts de ses œuvres prématurées.

Bibl. — *Œuvres compl. d'Oct. Crémazie*, Montréal, 1896; C. Roy, *Can. and Prov.*, t. XII, Toronto, 1914; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; *Nouv. Soirées can.*, vol. de 1883 et vol. de 1884.

CREVIER (Christophe), sieur de la Meslée ou Meslay, boulanger, commerçant, cultivateur, syndic.

Natif de Saint-Jean d'Angély, évêché de La Rochelle, il vint à Québec vers 1633 ou 1634, accompagné de sa jeune épouse, Jeanne Emard, née en 1619. En 1639, il s'établit aux Trois-Rivières, où il reçut en 1655 une concession ou fief Saint-Christophe, conjointement avec trois partenaires.

D'après le **Journal des Jésuites,** « le 9 août 1653, fut faite et déclarée la nomination du syndicat sous M. D'Ailleboust : le sieur de

la Meslée fut nommé syndic adjoint de la côte de Notre-Dame des Anges ». Dans le même **Journal**, on lit encore que, le 3 novembre 1657, à neuf heures du soir, le sieur de la Meslée amena des Trois-Rivières 5 Agniers à M. le gouverneur, pour savoir d'eux les meurtriers des trois Français tués à Montréal. Ces cinq furent pris avec six autres par les Français des Trois-Rivières, qui les obligèrent tous par finesse d'entrer dans le bourg, et là ils s'en saisirent, un desquels se défendant contre M. le Barbier, qui se trouvait trop faible pour l'arrêter, mit la main à l'épée et frappa le dit Agnier de la pointe qui ne fit qu'effleurer la peau.

Christophe Crevier fut père de sept enfants :

Jeanne, née en 1636, mariée à Québec à Pierre Boucher (V. ce nom);

Nicolas, sieur de Bellerive (V. ce nom), né en 1641, marié à Louise Le Loutre, qui fut mère de Jeanne-Marie, décédée au couvent des Sœurs de Notre-Dame à Montréal en 1726, sous le nom de Sœur Sainte-Hélène; de Catherine, mariée à Sorel à Michel Duserre;

Jean, né en 1642, sieur Duvernay, marié en 1663 à Marguerite Hertel de la Frenière qui, devenue veuve, concéda en 1692 un terrain aux Récollets des Trois-Rivières et un autre aux Abénaquis de Saint-François en 1700: il périt torturé par les Iroquois. Son fils Joseph dit de Saint-François se maria à Marie Angélique de Boulanger, qui lui donna six enfants : Jean-Baptiste (1679) épousa (1708) Marie-Madeleine Bâby, puis Marie-Thérèse de Miray (1726); Marguerite (1683) se maria à François Bâby (1712) et Marie-Anne (1686) à Pierre Bâby (1716);

Marguerite, née en 1645, se maria successivement à Jacques Fournier en 1657, à Michel Gamelin en 1663, à François Renou en 1683, à Robert Greston dit Saint-Ange en 1692, et mourut le 7 juin 1707;

Marie, née en 1650, mariée à Nicolas Gatineau, sieur Du Plessis;

Jean-Baptiste, sieur Duvernay, né en 1651, épousa en 1682 Anne Chorel Dorvillier (V. ce nom).

Le septième enfant, **Antoine**, né vers 1647, fut pris par les Iroquois, selon le texte de la lettre d'un prisonnier : « Pour ce qui est du petit Antoine de la Meslée, ce pauvre enfant m'a bien fait compassion, car il était devenu le valet de ces barbares; et puis ils l'ont tué à la chasse à coups de couteau. » (V. **Relation des Jés.**, années 1660-61.).

BIBL. — Philippe Bâby-Casgrain, *Mémorial des Fam.*, Québec, 1898; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CRINNON (Peter-Francis) (1818-82), prêtre missionnaire, deuxième évêque de Hamilton.

Né en Irlande en 1818, il émigra au Canada en qualité de missionnaire. Au décès de Mgr Farrell, il fut promu au siège de Hamilton et sacré évêque le 17 avril 1874. Il est décédé le 25 novembre 1882.

BIBL. — Can. and Prov., t. II, Toronto, 1914; Can. ecclés., Montréal, 1917.

CRIS, jadis appelés **Christinaux, Kilistinos**, etc., forme française du terme **Kenistenoag**, l'un de leurs noms aborigènes (**Cree** en anglais).

Comme les **Sauteux**, les Cris étaient à l'origine **enfants des bois**; mais ils furent attirés vers les plaines par l'abondance des buffles. Une partie de la tribu ou nation, appelée **Cris des bois**, est retournée à son ancien habitat, bien que sous une latitude différente de l'Ouest : ils ont un caractère plus simple et sont plus accessibles à la conversion que leurs congénères des Prairies.

C'était jadis une puissante peuplade dont les membres, actifs et énergiques, passaient leur vie nomade çà et là, dans un coin du territoire sis au sud du Lac Churchill, à partir du lac des Bois et de la baie d'Hudson à l'est, presque au pied des Rocheuses à l'ouest. Là, ils confinaient à leurs ennemis héréditaires, **les Pieds Noirs** (V. ce nom). Les premiers Cris eurent leur habitat le long de la Saskatchewan, où ils pouvaient compter environ 20.000 âmes.

De nos jours, la tribu se compose encore de près de 15.000 âmes.

BIBL. — R. G. A. Morice O. M. I., *Hist. de l'Egl. cath.*, Montréal, V. I, 1921; Handbrook of Indians, Ottawa, 1913.

CRISAFY (Antoine, marquis de) (†1709), capitaine, commandant, lieutenant de roi, gouverneur des Trois-Rivières, chevalier de Saint-Louis.

La famille était originaire de Messine, en Sicile. Elle se déclara en faveur de la France dans un soulèvement qui faillit enlever ce royaume à la Maison d'Espagne. L'ordre une fois rétabli, Antoine et son frère Thomas n'osèrent demander leur grâce à Sa Majesté Catholique et se virent dépouiller de tous leurs biens, qui étaient considérables. Ils émigrèrent à Paris, bien qu'ils fussent cousins germains du prince de Monaco et de l'illustre famille gênoise des Grimaldi. Louis XIV fit bon accueil aux réfugiés et leur offrit de servir en Nouvelle-France : tous deux acceptèrent sur-le-champ et furent élevés au rang de capitaine d'une compagnie res-

pective dans les troupes du détachement de la Marine, le 8 avril 1684.

Thomas, le plus âgé, était chevalier de Malte. En 1686, le marquis de Denonville, gouverneur, avoue au ministre que « des officiers de la marine il n'y a aucun capable de commander un poste de cent hommes, si ce n'est Messieurs de Crisafy, plus sages qu'aucun; qu'il ne peut trop louer les deux frères, qui sont appliqués et qui ont du mérite; qu'il faut des talents pour commander à Niagara, où le meilleur n'est pas très bon ». En 1687, le chevalier signe au contrat de mariage de M. de la Mollerie (V. ce nom); en 1690, il secourt Mme de Verchères; en 1691, le roi lui écrit qu'il est satisfait de son application et, le 12 novembre, M. de Champigny affirme que les deux capitaines sont gens de mérite et servent bien, réclamant pour le chevalier quelque pension sur des bénéfices. A l'affaire de Repentigny, ce dernier se distinguait. En 1693, il monte la garde sur l'Ottawa et il relève, en 1694, le fort Frontenac et conduit un convoi, l'année suivante. Mais il meurt à Ville-Marie le 29 février 1696, très regretté de tous.

Antoine, en 1692, commande au Saut-Saint-Louis; il réussit à déjouer les complots de 800 Iroquois sur le point d'envahir la colonie : avec sa petite troupe de Français il les contraignit de s'en retourner, sans avoir pu exercer leurs projets de massacre. En 1696, il commande le fort nouvellement érigé à Onondaga. Le 13 février de l'année suivante, de l'avis de M. de Frontenac, le marquis recevait les provisions de lieutenant de roi à Ville-Marie et, le 19 juin 1898, la croix de Saint-Louis. Muni de la confiance de M. de Callières, il se voit transférer à Québec, en mai 1699. En 1700, il y contracte alliance avec Claire Ruette d'Auteuil (V. ce nom) qui mourut le 9 octobre 1705. Les années suivantes 1701-1702, il survint des malentendus entre lui et M. de Champigny et M. Provost (V. ces noms). Le 30 mai 1703, le lieutenant de roi est promu gouverneur des Trois-Rivières, où il encourage la culture du sol, du lin et du chanvre : le fer y abonde vers le Saint-Maurice, mais le ministre remet l'exploitation des mines à la conclusion de la paix avec l'Espagne. Toutefois, en 1708, M. Raudot est chargé d'examiner la possibilité d'une fonderie. En 1709, M. de Vaudreuil affirme que M. de Crisafy a exécuté parfaitement l'ordre de faire tenir les habitants sur leur garde. Le gouverneur meurt le 6 mai de la même année, laissant une succession d'environ 2.000 francs.

BIBL. — *La Revue can.*, année 1918, Montréal; Mém. Soc. Roy. Can., tabl. gén., 1904; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., et année 1926.

CROFTON (John Folliott) (1801-85), officier supérieur de l'armée, gouverneur intérimaire d'Assiniboia.

Fils du Révérend Henry, il naquit en 1801, entra dans l'armée comme enseigne au 6e régiment d'infanterie de ligne, le 11 décembre 1824, devint lieutenant le 28 août 1826, capitaine le 17 juillet 1835, major le 15 avril 1842, lieutenant-colonel le 7 août 1846, colonel le 20 juin 1854, major-général le 9 mars 1861, lieutenant-général le 21 août 1870, général le 23 août 1877. En 1846, il fut détaché à la Rivière-Rouge à la tête de 300 hommes et un train d'artillerie et d'ingénieurs royaux. Il siégea au Conseil comme gouverneur suppléant, de juin à août 1847, en Assiniboia. Il mourut le 17 juillet 1885.

BIBL. — E. Oliver, *The Can. N. O.*, vol. I, Ottawa 1914; Army lists; Arch. can., Série C, vol. 851; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

CROIL (James) (1821-1916), cultivateur, agent d'Eglise, historien et journaliste.

Le troisième enfant de James, négociant aux Antilles anglaises, il naquit à Glasgow, en Ecosse, le 4 septembre 1821, fit ses études à l'Université et vint au Canada en 1841. Il s'établit comme colon sur une ferme à Chrysler, durant vingt-trois ans, et accepta le mandat d'agent de l'Eglise presbytérienne dans tout le pays. Homme fort intelligent et bien éduqué, il ne tarde pas à se constituer l'éditeur du **Presbyterian,** organe officiel de son Eglise au Canada jusqu'en 1891.

M. Croil mourut à Montréal le 28 novembre 1916. On lui attribue les écrits suivants : **Dundas, a Sketch of Can. Hist.,** 1861; **Historical and Statistical Report of the Church of Scotland in Canada,** 1867; **The Life of Rev. Al. Mathieson,** 1870; **The Story of the Church in the Marit. Prov.,** 1875; **The Missionary Problem,** Toronto, 1883; **Steam Navigation,** 1898; **The Genesis of the Churches in America,** Montréal, 1907.

BIBL. — H. Morgan, *Can. Men.*, 1912 et *Bibl. Can.*, Ottawa, 1867; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CROISILLE (Charles Le Gardeur de Repentigny, sieur de) (1677-1749), enseigne, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis. — **Croisille,** bourg d'environ 500 âmes dans l'Eure.

Le huitième des enfants de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny (V. ce nom), il naquit en 1677 et devint seigneur de Bécancour. Entré dans les troupes de la marine, il épousa en 1708 Marie-Anne Robineau. Il fut

nommé enseigne en 1710, lieutenant en 1727, capitaine en 1741, chevalier de Saint-Louis en 1748 et décéda l'année suivante. Dans le rôle des officiers, au cours des diverses campagnes de l'époque, il est mentionné comme sieur de Repentigny.

Il fut père de treize enfants, entre autres :

Bonaventure (1708), marié en 1740 à Marie Maray;

François (1711), marié (1737) à Marie-Louise de Saint-Ours;

Joseph-Michel (1716), marié (1745) à Claire Boucher;

Catherine (1721), mariée (1744) à Joseph Outlaw;

Louise-Gabrielle (1725), mariée (1751) à Jacques Saint-Martin.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CROKE (Sir Alexander) (1758-1842), avocat, homme politique, magistrat, administrateur de la Nouvelle-Ecosse et du Canada.

Fils d'Alexander et d'Annie Armistad, il naquit à Aylesburg (Angl.) le 22 juillet 1758, étudia à Burton, comté de Birmingham, et au Collège Oriel à Oxford. Il fut admis au barreau en 1786 et devint docteur en droit civil en 1797.

Nommé juge de vice-amirauté à Halifax en 1801, on le fit entrer au Conseil exécutif le 26 octobre. Avant de partir pour son expédition à la Martinique, laquelle dura du 6 décembre 1808 au 10 avril 1809, sir George Prévost, alors lieutenant-gouverneur, le nomma administrateur de la Nouvelle-Ecosse. Il le fut encore à Québec, du 26 août au 15 octobre 1811. En 1815, il donna sa démission de juge de l'amirauté et retourna au pays natal : l'année suivante, il fut créé chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George et mourut à Studley le 27 décembre 1842. Il avait épousé, en 1796, Alice Blake, qui lui donna cinq fils et trois filles. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages.

Bibl. — L. Stephen et D. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, 63 vol., Londres, 1885-1912; B. Murdoch, *Hist. of Nova Scotia*, t. III, Halifax, 1867; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

CROZAT (Antoine) (1655-1738), riche financier, directeur des Compagnies de la Guinée, de Saint-Domingue, de l'assiente, grand trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, fondateur de la Compagnie de son nom en Louisiane.

Il naquit à Toulouse en 1655 et mourut à Paris en 1738. On lui doit la construction du canal de Picardie. Dès l'année 1708, durant les revers de la guerre de la **Succession d'Espagne**, M. de Pontchartrain cherchait à confier l'exploitation de la Louisiane à une Compagnie ou à des particuliers : il échoua à Saint-Malo et réussit à La Rochelle avec un sieur Duché, attendant toutefois la fin des hostilités. M. de Lamothe-Cadillac, promu gouverneur de la colonie, décida M. Crozat à former une Compagnie d'associés, « en l'engouant des richesses immenses de la Louisiane, de ses mines d'or et d'argent, de ses perles fines et du commerce espagnol au Mexique ». (Lett. de Cadillac au min., 29 juin et 14 août 1712). Le 14 septembre suivant, le financier se décida à risquer sept à huit cent mille livres dans l'opération : les lettres patentes accordaient à **la Compagnie Crozat**, pour quinze ans, le monopole du commerce avec exemption de tout droit d'entrée et de sortie; et, à perpétuité, la propriété de toutes les mines ouvertes, de toutes les manufactures établies, de toutes les terres mises en valeur, durant cette période. La seule condition de son privilège était l'envoi annuel de vingt garçons ou filles à son choix.

La Compagnie se hâta d'armer un vaisseau, **le Baron-de-la-Fauche**, où montaient M. de Lamothe-Cadillac, gouverneur, et l'ordonnateur Duclos : le premier, caractère violent et homme cupide, le second, personnage sans droitude ni intégrité. Le 18 décembre, des lettres patentes instituaient un **Conseil supérieur**, composé du gouverneur, de l'ordonnateur et juge à la fois du lieutenant de roi (M. de Bienville), de deux autres conseillers, d'un procureur et d'un greffier. Dans la suite, le **Mémoire** du missionnaire Le Maire accuse M. de Cadillac (1er mars 1717) d'avoir appelé au Conseil « des gens ignorants et scandaleux, entièrement dévoués à ses passions », sous le nom desquels, « il exerça plutôt ses vengeances qu'il ne distribua la justice ». En 1713, la colonie était dans la misère : peu d'habitants, la garnison réduite à 67 hommes dont 10 invalides, la culture restreinte au maïs et aux légumes. Avec le monopole, plus de vivres de Saint-Domingue, plus de vente des bois, plus de commerce avec Pensacola, plus d'échange de pelleteries, mises à dessein au rabais; au contraire, les magasins avaient majoré les prix d'achat à un taux inabordable pour les farines, les habits, les vins et liqueurs. Tout le monde vexé désirait l'exode au loin ou le retour en France. Cadillac et Duclos ne tardèrent pas à se quereller, à s'accuser de péculat. Aussi les soldats se mirent à déserter en Caroline. Le commerce avec les Espagnols fut supprimé à la Vera-Cruz : le capitaine de

la Jonquière, envoyé avec sa cargaison par le gouverneur, dut s'en retirer en toute hâte. D'autre part, les tentatives de Louis Juchereau de Saint-Denis (V. ce nom) échouèrent par terre au Nouveau-Mexique. Au bout d'une année, M. Crozat s'aperçut qu'il fallait trouver autre chose « pour ne pas subir une perte visible de toute la dépense des armements des navires » (14 avril 1714). Il réclama au ministre quatre compagnies de 50 hommes. Il les eut. Puis, il lui proposa une loterie, afin de se procurer les ressources nécessaires au recrutement de 500 émigrants. Il ne l'eut point. Il songea alors à fonder un poste aux Natchez et un autre à l'Ouabache, afin de trouver des mines rémunératrices et s'assurer le troc des fourrures et des peaux de bisons. Mais les Anglais ne négligeaient rien pour entamer l'alliance des tribus, pour les soulever et pour les corrompre par des marchandises et des dons gratuits. Néanmoins, Cadillac choisit cette heure périlleuse pour aller aux mines des Illinois. Il en revint grisé de folles espérances sur leur rendement. Heureusement pour la Louisiane, la morgue et la brutalité de certains traitants de la Caroline indignèrent les tribus, qui se précipitèrent sur les agglomérations anglaises, massacrant hommes, femmes et enfants ou les emmenant en esclavage (15 avril 1715). Sans ce contre-temps, les Anglais eussent pu facilement s'emparer de toute la Louisiane.

Au mois d'août, arrivaient à la Louisiane, avec deux compagnies de renfort, des ordres du roi prescrivant la fondation de cinq postes : Ile-Dauphine, Mobile, Alabama, Natchez, Ouabache. Comment les exécuter? Point de chaloupes, de pirogues, de matelots. Et la discorde régnait, séparant M. de Cadillac de M. Duclos et M. de Bienville, les officiers de leurs subalternes. Adversaire du projet, M. de Cadillac envoya néanmoins ses lieutenants, Bienville, Richebourg, Mandeville, aux Natchez, révoltés de son refus de chanter le calumet, à son passage récent. En 1716, M. de Bienville les remit à la raison, en faisant casser la tête aux assassins de certains Français (V. **Relation de Pénicaut,** Margry, t. V) et en érigeant près de leur village le fort Rosalie, en l'honneur de M^me^ de Pontchartrain. Cependant, M. Crozat imputait tous les désordres et l'insuccès de son entreprise à l'esprit de discorde qui divisait les chefs, le gouverneur et M. Duclos (V. ce nom) : il sollicita leur rappel, dès le début de 1716.

Ils furent remplacés par M. de l'Espinay et M. Hubert (V. ces noms). A leur arrivée, en mai 1717, ils trouvèrent la colonie « dans la confusion et le désordre ». Aussitôt ils envoient en France des appels de secours. Mais la Trésorerie de la Régence ne tarde pas à taxer la fortune de M. Crozat, qui se vit obligé de verser 6.600.000 livres : ce coup imprévu le mit hors d'état de poursuivre une entreprise qui avait déjà absorbé, sans nul profit pour lui, plus de 1.250.000 livres. En janvier 1717, il renonçait à son privilège et remettait la Louisiane au Conseil de la Régence. « L'établissement d'une colonie, s'écria-t-il, est pour ainsi dire un monde à bâtir; et ce n'est qu'à force de temps et de patience, et avec des avances immenses, que l'on peut arriver à réussir. »

M. Crozat, « le plus riche homme de Paris » (Saint-Simon) avait une fille, à qui l'abbé Le François dédia un traité, connu sous le nom de **Géographie de Crozat;** elle épousa le comte d'Evreux; la duchesse de Bouillon, sa belle-mère, l'appelait « mon petit lingot d'or ». Il avait aussi trois fils : l'aîné, le marquis de Châtel, eut deux filles, qui furent la duchesse de Gontaut et la duchesse de Choiseul. Crozat avait un frère cadet, célèbre collectionneur : il mourut en 1738.

Bibl. — Marc de Villiers du Terrage, *Les Dern. Années de la Louis. fr.*, Paris, 1904; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Ind. Occid.*, Paris, 1907; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, ib., 1920; *Le Marquis de la Jonq.*, Paris, 1895; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, au 18^e^ siècle, Paris, t. I, 1906.

CRUIKSHANK (William) (1848-1922), peintre et professeur.

Petit-neveu de George, qui illustra de gravures sur bois les romans de Walter Scott, il naquit à Broughty Ferry en Ecosse, le 25 décembre 1848. Il étudia le dessin et la peinture à l'Académie royale d'Edimbourg, à celle de Londres et à Paris. Ici, la guerre de 1870-71 vint interrompre ses études.

Emigré au Canada, il ouvrit un atelier à Toronto. Durant vingt-cinq années, il fut professeur des théories de son art à l'Ecole des Beaux-Arts. En 1894, les suffrages des artistes le conduisirent à siéger à l'Académie canadienne des Arts. Le maître sut acquérir une grande renommée comme peintre de portraits en buste et en pied, ainsi que de paysages naturels. Quelques-unes de ses œuvres sont exposées à la Galerie Nationale d'Ottawa. Il est décédé à Kansas City, au Missouri et Kansas, le 19 mai 1922.

Bibl. — J. Major, *Can. Magaz.*, 1926; N. MacTavish, *The fine Arts in Can.*, Toronto, 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CRYSLER (Ferme de), aujourd'hui village et paroisse du comté Stormont, dans l'Ontario.

La ferme, située à la tête des rapides du Long-Saut sur le haut Saint-Laurent, fut la scène d'un combat, le 11 novembre 1813. Le général américain Wilkinson tentait de rejoindre les troupes de Hampton. Le capitaine de la marine anglaise Mulcaster et le colonel Morrison le suivent par eau et par terre depuis Kingston. Le 10, le colonel entame l'arrière-garde; le lendemain, quand Wilkinson veut franchir les neuf milles du Long-Saut entre Crysler et Cornwall, Mulcaster ouvre le feu sur ses bateaux et le général Boyd attaque Morrison avec ses 1.800 Américains, auxquels vient s'ajouter une recrue de 600 autres. L'action se déclanche pressée, vive, ardente : Boyd est forcé de se replier, laissant sur le terrain 300 morts et 100 prisonniers. Morrison, sur 800 hommes environ, avait 200 de tués ou blessés (V. **Invasion Américaine**).

Bibl. — W. Wood, *Can. and Prov.*, t. III, Toronto, 1914; J. Lucas, *War of* 1812, Toronto; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc.*, Toronto, 1926.

CUGNET (François-Etienne) (1688-1751), directeur, conseiller, seigneur de Saint-Maurice, fermier de Tadoussac.

Né en France en 1688, il vint au Canada en 1719. En 1720, il était nommé directeur de la ferme du Domaine d'Occident, fonction équivalente à celle d'un percepteur des douanes et du revenu ou d'un receveur général. Au XVIII[e] siècle, le recouvrement des impôts était affermé à des financiers sur adjudication : c'était l'institution des fermiers généraux. M. Cugnet ne garda sa charge que jusqu'en 1729.

En cette année, les administrateurs de la colonie le recommandaient pour un siège au Conseil supérieur : il fut nommé en 1730. Alors, formant société avec le sieur Gatineau, il fit un marché avec le gouverneur et l'intendant pour aller quérir des bœufs aux Illinois : le 7 octobre 1730, il rédigea un mémoire à cet effet. Mais le 1[er] octobre 1733, les administrateurs annonçaient l'abandon de la tentative « d'acclimater les bœufs illinois ». En 1733, M. Cugnet était promu premier conseiller à la place de M. de Lino. Il s'occupa aussitôt des mines de fer du Saint-Maurice et forma une Compagnie d'exploitation. En 1736, il acquit dans ce dessein la seigneurie du Saint-Maurice des héritiers de M. Poulin de Francheville. L'année suivante, la Compagnie se composait des sieurs Cugnet, Thomas-Jacques Taschereau, Pierre-Olivier de Vezins, Simon et Gamelin, sous le vocable social de « Compagnie des Forges », laquelle reçut du ministre de la Marine une avance de 100.000 livres.

En 1740, M. Cugnet acheta le fief nommé **Saint-Etienne** — nom de son patron — sur la Chaudière, en vue d'assurer le bois nécessaire aux forges; mais, en 1743, celles-ci retournaient à la Couronne. L'intendant lui concéda la ferme de Tadoussac, où il réalisa d'énormes profits. En 1742, le chanoine Jean-Baptiste Gosselin entreprit avec lui une excursion sur la côte nord et y découvrit plusieurs sortes de plantes. Passé en France, l'année suivante, M. Cugnet adressa au ministre un mémoire descriptif du Labrador. Au retour, au mois d'octobre, il suggéra aux administrateurs de créer un établissement sur la baie **Kitchechatchouan.** Il décéda à Québec le 20 août 1751. Il avait épousé Louise-Madeleine Dusantoy, laquelle mourut à Beauport le 22 août 1783. De cette union naquirent :

François-Joseph, né le 17 juin 1720 (V. ci-dessous);

Jean-Baptiste, né en 1726 (V. ci-dessous);

Louise-Charlotte, née en 1723, élève des Ursulines, mariée à Louis Liénard Villemomble de Beaujeu (V. ce nom);

Thomas-Marie, né le 14 février 1728, étudiant en droit sous Guillaume Verrier, nommé le 4 octobre 1754 assesseur au Conseil supérieur, marié à Marguerite Charly, conseiller en titre le 24 avril 1757, passé en France en 1760, mort à Blois en 1780;

Gilles-Louis, né le 11 juin 1731, ordonné le 14 juillet 1754, à Québec durant le siège, présent aux funérailles de Montcalm, passé en France en 1760, décédé à Blois le 6 octobre 1767.

Bibl. — Ignotus, *La Presse*, journ. de Montréal, 18 et 25 juin, 1898; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., et année 1926.

CUGNET (François-Joseph) (1720-89), fils aîné du précédent, avocat, procureur, secrétaire, auteur de **Traités** de jurisprudence et de **Mémoires.**

Né le 27 juin 1720, il entra de bonne heure au bureau de son père et suivit les cours de droit de Guillaume Verrier. En 1760, il occupait un poste dans les bureaux du Domaine royal. Rendu à Montréal, il fut choisi comme interprète entre Amherst et Vaudreuil, dans les préliminaires qui aboutirent aux articles de la capitulation du 8 septembre.

Le gouverneur Murray le nomma procureur pour la côte sud et Jacques Belcour pour la côte nord, fonction qu'il exerça jusqu'en 1764. En 1768, Guy Carleton le choisit comme son secrétaire et du Conseil en même temps, en raison de ses aptitudes et de ses connaissances juridiques des lois et des coutumes françaises. En 1769, il le chargea de préparer un

recueil d'extraits des édits et déclarations, des règlements et ordonnances en vigueur, avant le nouveau régime. En 1770, M. Cugnet avait compilé un « **Précis des Coutumes de Paris au temps du gouvernement français** ». Ce travail fut complété par messires Jacrau et Pressard, prêtres du Séminaire de Québec, et par M. Deschenaux. Il sut tenir tête au procureur anglais dans un mémoire intitulé : **Observations sur le plan d'acte du Parlement dressé par Francis Masères.**

Sur les instances des gouverneurs, M. Cugnet publia à Londres, en 1772 et 1773 : 1° **Traité de la loi des fiefs** au Canada français; 2° **Traité abrégé des anciennes lois, coutumes et usages de la colonie**; 3° **Traité de la police suivie au Canada**; 4° **Extraits des édits, ordonnances, déclar., règlem. de Sa Majesté très chrétienne.** Ces travaux aboutirent à une victoire politique, à **l'Acte de Québec** (V. ce mot). M. Masères dut avouer le bien-fondé de cette argumentation. Et il écrivit à son sujet que, la charge de secrétaire du gouverneur et du Conseil pour la langue française et même en anglais plus clair, de traducteur des ordonnances officielles et de tous les autres documents publics, est remplie par M. Cugnet, un gentilhomme canadien très habile et très capable, qui possède parfaitement le français, qui l'écrit aussi correctement qu'il le parle, et qui est très versé dans la coutume de Paris. En fait, M. Cugnet ne reçut sa commission d'avocat qu'en 1777, ainsi que son frère Thomas, rendu en France définitivement. Il composa dans la suite toute une série de **Mémoires** concernant diverses questions en litige et les consultations juridiques. Par alliance avec la famille Bissot, il persista à réclamer ses droits sur la seigneurie de Mingan et sur le fief de Saint-Etienne. En 1784, il sollicita pour son fils la succession à l'office qu'il avait si dignement rempli : il mourut à Québec le 18 novembre 1789.

Le 14 février 1747, il avait épousé à Québec Marie-Joseph, fille de Jacques Belcour de Lafontaine (V. ce nom) et de Charlotte Bissot, laquelle fut mère de quatre enfants, entre autres :

Jacques-François, né en 1757, élève au petit séminaire, avocat en 1777, absent en Europe en 1782, successeur de son père comme traducteur français, faisant le grand seigneur au point de dissiper l'héritage paternel, marié en 1791 à Angélique Lecompte-Dupré, décédé le 8 avril 1797.

Bibl. — Ignotus, dans *La Presse* de Montréal, 2 et 9 juillet 1898; Th. Chapais, *Cours d'Hist. du Can.*, t. I, II, Québec, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

CUGNET (Jean-Baptiste), frère du précédent, traître à son roi et à son pays.

Né à Québec le 27 mars 1726, il étudia au séminaire et mena la vie de vagabond et de coureur de bois. Robert Stobo (V. ce nom) s'est vanté dans ses **Mémoires** d'espion d'avoir révélé à Wolfe le sentier de la falaise à l'Anse-au-Foulon. Toutefois, James Thompson, mort à Québec le 25 août 1830, âgé de 98 ans et vétéran de l'armée du général Wolfe, a écrit dans son **Journal**, quelques années après la journée du 13 septembre 1759 : « M. Cugnet était la personne qui, à l'île d'Orléans, donna au général l'information selon laquelle on trouverait le meilleur endroit d'escalader la falaise située au-dessus de la ville; et Davis, qui avait été prisonnier des Français, quelques années auparavant, avait fourni d'autres renseignements. »

Retombé aux mains des Français, M. Cugnet se trahit lui-même. En effet, M. de Vaudreuil, le 11 mai 1760, écrivait de Montréal au chevalier de Lévis, alors aux portes de Québec : « Il est indispensable que, sans tarder un instant, vous fassiez le procès au sieur Cugnet, militaire. Si, par les preuves, il est convaincu d'avoir trahi, donné à l'ennemi des avis ou éveils contraires aux intérêts de la patrie, je vous prie de lui faire casser la tête sur-le-champ. Si, au contraire, il était prouvé que le sieur Cugnet s'était restreint et n'avait pas mésusé de l'ordre que le général Murray lui donna en le chargeant de la police des Français, il ne pourrait être puni, parce que la création et l'établissement de cet emploi étaient fondés sur les droits du vainqueur. Mais, en ce cas, vous voudrez bien le faire garder toujours à bord d'une des frégates, car l'intendant fera de plus amples informations. » Déjà, le 4 mai, une première lettre du gouverneur insinuait l'incrimination en ces termes : « J'ai l'honneur, M. de Lévis, de vous recommander le sieur Cugnet — c'est-à-dire Thomas-Marie, conseiller, siégeant à Montréal depuis la prise de Québec — qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre. Il va près de Québec, où il pourrait être nécessaire aux intérêts de son **frère, de qui je vous ai parlé avant votre départ.** Comme je m'intéresse beaucoup au premier et à sa famille, je vous serai très obligé de vouloir bien le favoriser et avoir égard aux représentations qu'il pourra être dans le cas de vous faire, concernant son frère. »

M. Cugnet fut remis en liberté par les autorités françaises, ou bien il réussit à s'échapper de sa prison. M. Philéas Gagnon affirme que « dans un petit cahier de notes manuscrites, l'on voit figurer, en 1765, le nom d'un **Nicolas** Cugnet, messager du Conseil, comme retirant une pension du gouvernement, à titre

de services rendus. » Ce Nicolas ne peut être que Jean-Baptiste.

BIBL. — P.-G. Roy, *Les Petites Chos. de notre Hist.*, 3e série, Lévis, 1922.

CUISY (Paul-Alexandre d'Argenteuil, sieur de) (1698-1782), traitant en fourrures, membre du grand jury. — **Cuisy**, bourg d'environ 200 âmes en Seine-et-Marne; **Cuisy-en-Almont** et **Cuisy-et-Gény**, deux bourgs dans l'Aisne.

Il était le cinquième enfant de M. d'Argenteuil (V. ce nom) et naquit en 1698. En 1717, il faisait la traite à Michillimakinac, quand M. de Vaudreuil offre de lui procurer une enseigne en Louisiane. En 1720, il est rendu en France avec son frère Louis, occupé à vendre une cargaison de pelleteries. En 1745, son nom est consigné dans un acte comme « demeurant ordinairement à Terrebonne ». Après la session, il passe pour l'un des personnages notables du pays : il est élu membre du grand jury, en 1767, dans l'affaire Walker. Deux ans après, Carleton recommande son nom pour l'élection au Conseil législatif. En 1774, il signe la pétition au roi. Il mourut à Montréal le 11 février 1782.

Le 1er février 1727, il avait épousé Thérèse, fille de Henri-Jules Le Fournier Du Vivier et de Thérèse Gadois, laquelle lui donna cinq enfants, entre autres :

Alexandre (1727-88); **Louis-Gordien** (1730-1812);

Gabrielle (1732-1811), Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal;

Elisabeth (1732-69), Religieuse des Sœurs Grises de Montréal.

BIBL. — Aeg. Fauteux, *La Fam. d'Ailleb.*, Montréal, 1917.

CUISY (Louis-Gordien d'Ailleboust, sieur de) (1730-1812), fils du précédent, enseigne, juge de paix.

Il naquit à Montréal le 10 mai 1730. En octobre 1749, M. de La Jonquière le fait partir sur **le Prospérant**, sans doute pour Louisbourg, où il est ensuite en garnison. Il s'y impliqua, avec un M. de Beaucourt, dans une affaire restée mystérieuse. En 1755, son nom paraît parmi les officiers de Dieskau. En 1758, il se trouvait probablement à la bataille de Carillon, en qualité d'enseigne. En 1761, il passe en France, d'où il revient ensuite. En 1780, il écrit qu'il a été fait prisonnier deux fois en vingt mois, et point payé par le roi depuis deux ans. En 1795, il est nommé juge de paix du District de Montréal : il décéda dans cette ville le 23 novembre 1812.

En premières noces, il épousa (1755) Marie-Madeleine, fille de Philippe-Thomas de Joncaire, capitaine, laquelle fut mère de dix enfants, tous décédés en bas-âge, excepté **Suzanne** (1766-1819), non mariée, et **Claire** (1768-1820) non mariée; en secondes noces, il se remaria à Montréal, le 15 avril 1771, à Marie-Joseph Bâby de Chenneville, mère de deux enfants morts au berceau; en troisièmes noces, en 1775, il s'unit à Françoise, fille de Pierre Boucher et de Marguerite Raimbault, et sa parente : elle ne lui donna aucun enfant.

BIBL. — M. Fauteux, *op. cit.*

CUMBERLAND (Frederick Barlow) (1846-1913), employé aux voies ferrées et maritimes, écrivain.

Fils du lieutenant-colonel Frederick William (1821-81), ingénieur et architecte, il naquit à Portsmouth, en Angleterre, en 1846, et vint au Canada avec la famille, l'année suivante. Il suivit les cours primaires à Toronto, puis les secondaires et commerciaux à Cheltenham en son pays natal. En 1867, il remportait au Trinity College de Toronto le diplôme de maître ès-arts. Entré ensuite au service de la Compagnie du Great Western et Northern, on le promut, de 1885 à 1892, directeur général du fret ou transport des bagages; au lac Supérieur, il devint l'organisateur et le président de la ligne de navigation jusqu'à Dulhut et Niagara. Il est mort à Port Hope (Ont.), le 1er août 1913.

Il avait épousé en 1878 Seraphina, fille de William Fraser de Port Hope, qui fut mère d'une fille unique. La liste de ses écrits comprend : **A Century of sail and steam on the Niagara**, Toronto, 1913; **Hist. of the Union Jack**, Ib. 1909; **The Fenian Raid in 1866**, Ib., 1912; **The Battle of York**, Ib., 1913.

BIBL. — H. Morgan, *Can. Men*, 1898 et *Can. Who's Who*, 1922; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

CUNARD (Sir Samuel) (1787-1865), négociant, armateur, banquier, fondateur de la ligne de paquebots de son nom.

Originaires du pays de Galles, ses ancêtres appartenaient à la secte des Quakers et émigrèrent au XVIIe siècle en Amérique. Son père Abraham exerçait le négoce à Philadelphie. Quand les Américains conquirent leur indépendance, la famille s'exila à Halifax, où naquit Samuel, le 21 novembre 1787. Jeune adolescent, il s'engagea dans la boutique d'un marchand, le devint lui-même ensuite, possesseur de voiliers de pêche de morue et même

de baleine. En même temps, on le choisit comme agent de la Compagnie des Indes orientales, pendant qu'il s'occupa d'organiser une ligne de voiliers qui faisait la poste entre Halifax, Terre-Neuve, Boston et les Bermudes. Doté d'une vive intelligence et d'un jugement très prudent, il avait l'estime et la confiance de tous ses associés et il réussit à dépasser tous ses compétiteurs.

Prévoyant la possibilité de créer une ligne postale rapide et à vapeur, reliant le courrier d'Amérique à celui d'Europe, il passa à Londres pour solliciter des mises de fonds nécessaires à l'entreprise. Il exposa ses desseins à M. de Melville, secrétaire de la Compagnie des Indes Orientales, qui l'introduisit dans le bureau de Robert Napier, ingénieur renommé de la marine. Celui-ci le mit aussitôt en relation avec deux Ecossais, George Burns et David MacIver, qui finirent par approuver les plans. Samuel Cunard n'avait plus qu'à faire un arrangement officiel avec le gouvernement, concernant le transport de la malle. Messieurs Howe et Haliburton de Halifax qui venaient d'arriver de Halifax à Londres, appuyèrent sa supplique : en octobre 1838, l'Amirauté signa avec M. Cunard un contrat pour sept années.

Restait à former la Compagnie et à construire les vapeurs. La première du genre, elle fut appelée **British and North Amer. Royal Mail Steam-Packet Company,** au capital de 270.000 liv. st., et on ordonna sur-le-champ la construction des navires : l'Amirauté garantit un subside de 60.000 livres annuelles pour trois unités; mais un service régulier en exigeant une quatrième, la somme fut portée à 81.000 livres. Les vaisseaux se nommaient **Britannia,** de 1.154 tonnes, 740 chevaux-vapeur, filant 8 nœuds et demi à l'heure; et les autres de même dimension exacte : **Columbia, Caledonia, Acadia,** ayant chacun 115 cabines de passagers. Le trajet devait s'effectuer de Liverpool à Halifax et à Boston; plus un service entre Pictou et Québec durant la saison de navigation. Le premier voyage se fit par **l'Unicorn,** qui arriva à Boston le 2 juin 1840; le second par le **Britannia,** qui y mouilla le 4 juillet suivant.

En 1847, à l'expiration du contrat, au lieu de deux traversées par mois, l'on convint d'une par semaine, moyennant un subside de 173.340 livres st. annuellement. Dans la suite jusqu'à nos jours la ligne s'améliora sans cesse. La fortune de Samuel Cunard était faite, quand il mourut à Londres le 28 avril 1865 : il avait été fait chevalier en 1859. Aujourd'hui la ligne **Cunard-Anchor** possède 24 unités de fort tonnage.

BIBL. — Can. and its Prov., Index, Toronto, 1917; The Makers of Can., Index, 1911; M. Payne, *Life of sir Samuel Cunard*, Coll. Hist. Soc. of Nova Scotia, 1918.

CUOG (Jean-André) (1821-1901), prêtre, Sulpicien, missionnaire, auteur d'ouvrages sur les langues indigènes.

Fils de Jean-Pierre et de Rosalie Desholme, il naquit au Puy-en-Velay, le 6 juin 1821, fit son cours d'études secondaires chez les Jésuites et entra au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris en 1843. Il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1845 et envoyé par obédience à Montréal, de là à Oka (1845-98). Ses goûts linguistiques le portaient aussitôt à l'étude sur place, auprès de la **Réserve,** des idiomes algonquins et iroquois : devenu maître en philologie, il vit sa renommée s'étendre en Amérique et en Europe au sein des Universités. Le **Journal de l'Instruction Publique** imprima une série d'articles retentissants sous le titre: **Jugement erroné de M. Ernest Renan sur quelques langues sauvages de l'Amérique.** Le rédacteur en chef d'une Revue linguistique de Paris le supplia « de donner à ses compatriotes et au monde savant une étude complète et approfondie des langues indiennes ».

En 1866, peu après cette sommation, le Sulpicien publiait les **Etudes philologiques sur quelques langues sauvages de l'Amérique;** et, en 1869, il mit en brochure ses articles déjà parus; en 1886, il publia le **Lexique de la langue algonquine,** et, en 1891, la **Grammaire** de cet idiome; en 1893, un **Appendice** à cet ouvrage précédent. Simultanément, il édita le **Lexique** et la **Grammaire** de la langue iroquoise, ainsi que des Recueils de prières, des catéchismes, des instructions, des cantiques. En vertu de ces travaux, il devint membre de la Société Royale en 1882, de la Société ethnologique de Washington et de plusieurs autres de Paris. Il mourut à Oka le 23 juillet 1901.

BIBL. — Mém. Soc. Roy. Can., 1902, Ottawa; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé,* Montréal, t. I, 1910; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

CUTHBERT (James) (1741-98), officier de la marine, capitaine d'infanterie, aide de camp, seigneur de Berthier, conseiller exécutif et législatif.

Son père Alexander, qui appartenait à la branche cadette des barons de Castlehill, avait épousé à Inverness, en Ecosse, Beatrix, fille de David Cuthbert, d'Ardresier : c'est là qu'il naquit en 1741, croit-on. Il obtint une commission dans l'armée et devint capitaine au 15e régiment, qui se battit à Louisbourg et aux Plaines d'Abraham. Aide de camp du

général Murray, celui-ci le détacha à Londres pour annoncer la victoire. En 1765, il acquérait la seigneurie de Berthier en haut, où il demeura dans la suite. Nommé conseiller exécutif en 1766, on le choisit pour siéger au législatif en 1775; mais il rencontra de l'hostilité de la part de Guy Carleton et de Haldimand : il se retira en 1786 et l'on pense qu'il mourut en 1798. Marié trois fois, il eut de Catherine, l'une de ses épouses, trois fils et sept filles, entre autres :

Ross (1776-1861), qui étudia à Douai, en France, seigneur de Lanoraie et Dautray, avocat à Québec, député, conseiller exécutif (1812-41), auteur de **l'Aréopage** (1803), **An Apology for Geat Britain** (1809), **New Theory of the Tides** (1810); **James** (1769-1849) député, seigneur de Berthier, président du Conseil Spécial (V. ce mot), grand voyer.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867.

CUVILLIER (Augustin) (1779-1849), négociant, financier, homme politique, l'un des fondateurs de la Banque de Montréal.

La famille Hénin de Cuvillier, établie en Thiérache et en Champagne, originaire de la Flandre, était de noblesse ancienne; elle fut maintenue dans ses titres en 1641 et en 1668. Jean-Philippe Cuvillier et son épouse Jacqueline Carpentier habitaient la commune de Pénin (Pas-de-Calais). Leur fils, Philippe-Augustin épousa à Québec, le 16 juin 1755, Marie-Anne Chevalier, née en 1735 : leur fils Augustin, marié à Angélique Miot, eut sept enfants, trois filles et quatre garçons, dont Augustin fut le plus célèbre et naquit à Québec, le 21 août 1779.

Après avoir fait ses études au collège de Montréal, il entra dans le commerce et se fit un nom comme agent, encanteur et courtier. Bientôt il devint l'un des premiers négociants de la ville. Le 7 novembre 1802, il épousait à Montréal Marie-Claire, fille de Joseph-Marie Perrault, qui lui donna sept enfants. Au début de la guerre 1812-1815, il s'empressa d'offrir ses services au gouvernement : il obtint une commission de lieutenant dans le cinquième bataillon de la milice, connu ensuite sous le sobriquet de **The Devil's Own.** Le 17 mars 1813, il était promu capitaine et reçut, quelques mois plus tard, la périlleuse mission de reconnaître les premières lignes des forces ennemies. Il en a laissé, en anglais, le compte-rendu fait au colonel Lethbridge (V. Bull. des Rech. hist., 1922). Il donna sa démission, le 9 avril 1814, reçut plus tard la médaille de Châteauguay et obtint 800 acres de terre dans le canton de Lithfield.

Le 13 mai, il se porte candidat à la Chambre d'Assemblée et est élu dans le comté de Huntingdon qu'il représenta jusqu'en 1830. Le 21 janvier 1817, M. Cuvillier, de son siège en Chambre, proposa contre le juge Foucher une motion d'**impeachment** ou de mise en accusation pour avoir forfait à ses fonctions en 1811 et en 1813 et servi les intérêts de quelques amis (V. Bédard, **Hist. de Cinquante ans**). Le 23 juin, il s'associa à huit personnages d'affaires, tous Anglais, pour fonder la **Banque de Montréal** et il fut élu, le 17 août, en qualité de directeur. Le 9 décembre, il était nommé encanteur pour la vente des biens des Récollets à Montréal.

En 1823, un comité se forma à la Chambre pour examiner les concussions du receveur général Coldwell; élu président, M. Cuvillier fit son rapport (3 février 1824), concluant à la défalcation de la somme 96.117 liv. sterling. En 1825, il présenta le budget qui fut adopté. Le 5 juillet 1827, lord Dalhousie dissout la Chambre et, en novembre, refuse d'agréer le nom de Papineau comme son président. Sur la proposition de M. Cuvillier, l'assemblée déclare « que le choix du président devait se faire librement et indépendamment du pouvoir; que la loi n'exigeait pas l'approbation du gouverneur, laquelle n'était, comme la présentation, qu'une cérémonie fondée sur l'usage ». M. Papineau et ses amis convoquèrent des assemblées de protestation dans la Province : ils recueillirent 87.000 signatures, que MM. Viger, Cuvillier et Neilson furent chargés de porter à Londres. Dans cette mission, M. Cuvillier soutint son rôle de rapporteur des finances publiques, avec une précision et une lucidité qui étonnèrent les membres du comité d'enquête des Communes (1828). A la session suivante (1829), la Chambre vota des remerciements aux trois délégués. Le 14 mai 1830, M. Cuvillier s'occupa de l'érection d'une maison d'école à Saint-Constant. Le 3 août suivant, on le nomma juge de paix pour le district de Montréal. Le 26 octobre, il fut élu député de Laprairie, comté qu'il représenta durant quatre ans. Le 5 juin 1832, une proclamation annonçait l'incorporation de la ville de Montréal; le 23 mai, M. Cuvillier présida aux élections des conseillers : on le nomma alors juge de la Cour spéciale et intérimaire des sessions de paix.

Le 7 janvier 1834, l'on proposa à la Chambre la formation d'un comité de liaison amicale avec le Conseil exécutif : M. Bourdages et M. Lafontaine en contestèrent l'utilité, tandis que M. Cuvillier en adoptait la convenance selon l'usage. Lorsque M. Bédard déposa **les 92 Résolutions,** MM. Neilson, Cuvillier et Quesnel se séparaient de M. Papineau

qui, à leur avis, se portait aux moyens extrêmes et « risquait dans une lettre passionnée ce qu'on avait déjà obtenu » (V. Garneau, **Hist.**). Aussi bien, M. Cuvillier, en raison de son vote, échoua aux élections de novembre : dès lors, il cessa de briguer les suffrages populaires. Le 20 janvier 1835, on le désigna parmi les commissaires chargés des causes de première instance à Montréal; et, le 19 mai 1838, membre du comité d'examen du lac Saint-Pierre, en vue d'améliorer la navigation.

Après l'Acte d'Union (V. ce mot), M. Cuvillier accepta la candidature au comté de Huntingdon : il fut élu député et président de la Chambre (1841-44). Battu aux élections, il se retira de la vie publique et il mourut du typhus le 11 juillet 1849. Il avait épousé, en mars 1837, Louisa Sarah Hay et ne laissa point de postérité.

BIBL. — Th. Chapais, *Cours d'Hist.*, t. III, Québec, 1921; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.



Rep. autor.

EDM. MASSICOTTE

Le Saint Viatique à la Campagne

D

DAINE (François) († 1765), secrétaire, lieutenant-général de la Prévôté, conseiller honoraire, greffier en chef, directeur du Domaine royal.

La famille était originaire de Dunkerque (France), où naquit en 1625 le bisaïeul, Nicolas Daine. Jacques, son petit-fils, contrôleur de la manufacture d'armes à Charleville, dans les Ardennes, y épousa Marie-Antoinette Pelletier. Né dans la dernière décade du siècle, François émigra au Canada.

En 1728, M. Daine devint secrétaire de roi, charge honorifique qui anoblissait, après vingt années de possession. En 1722, on le nomma greffier en chef du Conseil supérieur, puis conseiller honoraire. De 1744 à 1760, il exerça les fonctions de lieutenant-général civil et criminel de la Prévôté de Québec : il avait, en 1739, rétrocédé son fief de Missisquoi au curé de Chambly. En plusieurs circonstances critiques, il eut l'occasion d'intervenir avec fermeté et rigueur; par exemple, lors de l'évasion de prison des espions anglais Van Braam et Stobo (V. ce *nom*); et, durant le siège de Québec, en raison de peine de mort devant être exécutée le même jour contre les voleurs du bien d'autrui : c'était l'ordonnance même de M. de Vaudreuil.

Ce fut dans sa résidence que se réunirent les citoyens de la ville, chargés de supplier M. de Ramezay de capituler sans retard, afin d'éviter un assaut et la famine.

Le 5 octobre 1721, M. Daine épousa à Québec Angélique Pagé, qui succomba le 15 août 1723 en donnant le jour à Jacques-Marien, décédé le 28; il convola en secondes noces, le 20 août 1724, avec Louise-Jeanne Bouat, morte sans postérité le 11 mai 1740; en troisièmes noces, le 8 mars 1742 à Boucherville, avec Louise Pécaudy de Contrecœur (V. ce nom) et en eut quatre enfants, dont deux filles survécurent. Après la capitulation de Montréal, M. Daine disparaît de notre histoire. Il mourut à Blois en 1765.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; A. Shortt, *Docum. du Rég. fr.*, 2 vol., Ottawa, 1926.

DALHOUSIE (Sir George Ramsay, comte de) (1770-1838), appelé lord Ramsay, pair d'Ecosse, cadet, capitaine, lieutenant-colonel, major et lieutenant-général, grand maître maçon, baron, grand-croix du Bain, lieutenant-gouverneur, gouverneur général, commandant en chef aux Indes occidentales.

La lignée remonte à sir George Ramsay, chevalier, créé **lord Ramsay de Melrose**, comme pair d'Ecosse, par lettres patentes en 1618; mais comme il n'agréait point son titre, il obtint de Jacques VI ou Jacques II d'Angleterre de le permuter en celui de **lord Ramsay de Dalhousie**; il décéda en 1629, laissant la succession à son fils William, baron Ramsay de Kerrington, comte du château Dalhousie, qui mourut en 1674. Son fils George, deuxième comte, décéda l'année suivante; son frère William en 1692, et en 1696 son fils George, qui ne s'était point marié. Il laissa ses titres à son frère cadet William, lequel mourut en 1710. L'un de ses parents du même nom, sixième comte de Ramsay et fils de John, qui était le cadet du premier comte, mourut en 1739 : sa succession passa à son petit-fils. Celui-ci, nommé Charles, décéda célibataire en 1764. Son frère George, huitième comte, fut commissaire à l'Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, de 1777 à 1782, et pair, de 1774 à 1787, année de son décès. Son fils cadet, appelé William, créé baron de Panmure dans la pairie du Royaume-Uni en 1831, prit le surnom de Maule et mourut en 1852 : le fils aîné, neuvième comte, devint gouverneur du Canada (V. Debrett's **Peerage**, London, 1925).

George naquit le 23 octobre 1770, et prit le titre de lord Ramsay, de 1770 à 1787. Il entra dans l'armée comme cadet en 1788 et fut promu capitaine. En 1793, on le fit lieutenant-colonel et il alla servir aux Indes occidentales, puis il revint en Irlande durant la rébellion de 1798, en Hollande l'année suivante, en 1801 en Egypte, à Walcherem en 1809. De 1812 à 1814, il commanda une division dans la guerre de l'Espagne et il se battit à Waterloo en 1815. En 1808, il fut promu major-général; en 1813, lieutenant-général; colonel du 26e régiment, 1813-28; président de la Garde des Archers de la Reine, 1821-30, et leur capitaine-général, 1830-38. Il siégea en principe à la Chambre des Lords, de 1796 à 1806 et de 1807 à 1818. On le choisit pour deux ans (1804-06) comme grand maître de la Maçonnerie. Le 11 août 1815, il fut créé baron du Château de Dalhousie (comté Edimbourg); et, après avoir été nommé chevalier du Bain, le 11 septembre 1813, il fut décoré de la grand-croix, en 1815. De 1816 à 1819, il exerça les fonctions de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Le 13 octobre 1819, il reçut sa commission de gouverneur général et délégua sir Maitland comme administrateur; sa commission fut renouvelée, le 12 avril 1820, jusqu'au 8 septembre 1828.

Il débarqua à Québec, le 18 juin 1820. Son action se borna à l'exercice de son mandat immédiat. Le 14 décembre, il ouvrit la session parlementaire et se trouva en face de la question du vote des subsides. Au nom du roi, il demanda à l'Assemblée la somme annuelle et permanente de 22.000 louis, « pour la vie de Sa Majesté », afin de solder le déficit qui existait entre les dépenses du maintien du gouvernement civil, conjoint à l'administration de la justice, et les recettes affectées à cette liste civile. Il appela l'attention des députés sur les lois fiscales, votées seulement pour deux ans. La Chambre vota un budget de 46.000 liv., que rejeta le Conseil législatif : conflit de juridiction. Le 17 mars 1821, jour de la clôture, le gouverneur dit : « Quand je vous rassemblerai ici, vous y viendrez pour décider si l'énergie constitutionnelle du gouvernement doit être rétablie, ou si vous aurez à déplorer la perspective d'un malheur durable par la continuation de l'état actuel des choses. »

Le 11 décembre 1821, ouverture de la session. Le gouverneur, dans son allocution, communique à la Chambre « que l'on a établi dans les Communes britanniques le vote de la liste civile durant la vie de Sa Majesté et que ce principe de la constitution doit être adopté et mis à exécution dans la Province ». La Chambre refusa, en niant la parité. L'antagonisme entre les deux Chambres de Québec devenait extrêmement aigu. Le 18 février 1822, la session fut prorogée en pleine crise politique. Puis, survint un grave incident entre le Haut et Bas-Canada, au sujet du partage des recettes douanières sur leurs frontières (V. Chapais, t. III). A Londres et à Québec, l'on décida en présence des deux conflits de tenter le **Projet d'Union** des deux Provinces. Il échoua pitoyablement devant la résistance obstinée des Canadiens et de leurs représentants. Une pétition du Bas-Canada contre l'Union fut couverte de 60.000 signatures, que M. John Neilson et M. Louis-Joseph Papineau furent chargés de soumettre aux Communes et aux Lords à Londres. Les pétitions favorables n'émanaient que d'une infime minorité anglaise; même la majorité au Haut-Canada semblait plutôt défavorable au projet.

Le 11 janvier 1823, commença la session sous la présidence de M. Vallières de Saint-Réal. En dépit des insistances du gouverneur, la Chambre s'empressa de refuser un vote en faveur de l'Union « en vertu de laquelle deux Provinces ayant des lois, des institutions civiles et religieuses, des usages essentiellement différents, seraient soumises à une seule législature dont les décisions mettraient alternativement en danger les principes fondamentaux de chacune d'elles ». Le vote du rejet était de 31 voix contre 3. Le Conseil législatif se déclara dans le même sens par une majorité de quatre voix. Aussi bien, le gouvernement n'osa point déposer le bill d'Union en 1823. Ce qui n'empêcha point lord Dalhousie de fomenter l'idée repoussée, par ses agissements à Québec et à Londres. Il alla même jusqu'à déclarer, comme chose de la plus haute importance, la proscription de la langue française, la nomination aux cures par la Couronne et l'érection même des paroisses. La session fut néanmoins calme et fructueuse, en adoptant un bon nombre de lois utiles à l'intérêt public, ainsi que des « bills d'indemnité », qui régularisaient les paiements faits par l'exécutif depuis 1819. Le gouverneur ne cacha point sa satisfaction, au moment de la clôture (22 mars 1823).

Le 25 novembre 1823, s'inaugurait la session de 1824 : elle ne devait pas procurer au gouverneur le même contentement. Au moment de l'ouverture, il s'efforça de s'assurer le bon vouloir de M. Vallières, en lui adressant un mémoire concernant les finances. L'on avait constaté dans la caisse du Receveur général, M. Caldwell (V. ce nom), un énorme déficit. Puis on mit en discussion l'**Acte du Commerce** (Canada Trade Act), ayant pour objet de régler les difficultés fiscales entre le Haut et le Bas-Canada. M. Bourdages le dénonça avec violence. M. Papineau

l'appuya et vit son attitude durement commentée dans les journaux de son parti. M. Vallières, le 16 février, lui répliqua avec force et éloquence : au vote, il l'emporta sur son concurrent par une voix : la Chambre accordait les subsides. En discutant la forme, Papineau eut plus d'influence et de poids; mais, son ami Neilson l'attaqua froidement et sans succès avant le vote final. Au mois de juin 1824, lord Dalhousie, qui avait obtenu un congé, passa en Angleterre : sir Francis Burton, lieutenant-gouverneur, vint le remplacer. Le 6 juillet, dissolution de la Chambre et nouvel appel au peuple.

Le gouverneur revint à son poste dans l'automne de 1825, à savoir le 16 septembre. Il avait, à Dalhousie Castle et à Londres, réglé bien des détails concernant son gouvernement, et en recevait une correspondance régulière.

Le 21 janvier s'ouvre la session jusqu'au 29 mars suivant. Le gouverneur parut se réjouir des résultats obtenus par Burton, durant la session de 1825. « Ce sera pour moi, affirme-t-il, une grande satisfaction de voir terminés les différends sur les affaires financières... » Mais l'Assemblée, sachant le blâme infligé par lord Bathurst à Francis Burton, affirme de nouveau son droit de contrôle sur la dévolution de tout le revenu public. Le bill des subsides mourut dans son trajet entre les deux Chambres. En prorogeant la législature, lord Dalhousie prononça ces paroles, après avoir rappelé la dépêche de Bathurst à Burton : « Je n'hésite pas à déclarer que je dois adhérer aux ordres et aux instructions de ce document et que, jusqu'à ce qu'ils soient révoqués par Sa Majesté, je dois continuer à soumettre comptes et estimations dans la forme où je les ai présentés à l'Assemblée, vous montrant une classe de revenu pour votre information et une autre classe pour votre appropriation. » Ces dernières distinctions portèrent la Chambre à conclure qu'elle n'avait qu'un droit d'**information** sur une proportion considérable du budget.

La session de 1827 s'étendit du 23 janvier au 7 mars suivant, et le parlement était dissous le 5 juillet. Le gouverneur annonça le retrait du blâme infligé à sir Burton. On lui demanda de soumettre le texte de la dépêche à l'Assemblée : il s'y refusa. Mais l'incident amena un conflit. Les estimations furent soumises dans une forme nouvelle; la députation maintint l'ancienne par un vote de 32 voix contre 6. Le lendemain, 7 mars, lord Dalhousie prononça la clôture en termes véhéments et comminatoires. Un sentiment d'hostilité, alimenté surtout par Papineau, circula dans tout le pays. Les élections du mois d'août donnèrent lieu à de violentes polémiques.

Le 20 novembre 1827, la Chambre se réunit et elle accorda la présidence à M. Papineau par 39 voix contre 5. Le gouverneur lui signifia, le lendemain, qu'il n'approuvait pas ce choix et invita la Chambre à en faire un autre : la députation déclara son choix irrévocable. Le 22, la Chambre était prorogée. Le fonctionnement de l'organisme politique était suspendu et l'état des esprits exalté jusqu'au paroxysme. Une pétition, couverte de 80.000 signatures, réclama du gouverneur plus de justice, plus d'impartialité, plus de respect des droits nationaux, de la Constitution, du régime parlementaire. En janvier 1828, trois délégués, MM. John Neilson, Denis-Benjamin Viger et Augustin Cuvillier allaient soumettre au Bureau colonial les griefs populaires et en demander le redressement.

Lord Dalhousie fut rappelé et, le 8 septembre, il s'embarquait. On le nommait au poste de commandant général des forces anglaises dans les Indes Occidentales (24 février 1829). Dans la suite, pour cause de santé, il se retira dans son château d'Ecosse, où il mourut le 19 mars 1838 et sa veuve, le 22 janvier 1839.

Durant ses années d'administration, il fut témoin de l'immigration des colons provenant des Iles Britanniques, du percement des canaux de Lachine, Beauharnois et Rideau, de la création du district de Saint-François, chef-lieu de Sherbrooke et d'un projet de voie ferrée.

Bibl. — Rapp. des Arch. can., année 1898; Th. Chapais, *Cours d'Hist.*, t. III, Québec, 1921; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, 1916; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920; Victor Gibbs, *The Complete Peerage*, London, 1916; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., et année 1926.

DALLAS (Alexander Grant) (1828-82), négociant, commis de Compagnie, gouverneur.

Né en Ecosse vers 1828, il se livra quelque temps aux transactions commerciales avec la Chine; puis il s'engagea au service de la Compagnie de la baie d'Hudson et, en 1857, en devint le commis principal au fort **Victoria** dans l'île Vancouver. Le 8 mai 1862, il succédait à George Simpson comme gouverneur en chef de la Terre de Rupert, établissant sa résidence au fort Garry (V. ce nom); mais le 17 mai 1864, il retournait au pays natal, où il mourut le 2 janvier 1882, ayant épousé en 1858 Jane, fille cadette de sir James Douglas (V. ce nom).

Bibl. — E. H. Oliver, *The Can. North-West*, Ottawa, 1914; J. T. Wallbran, *Brit. Col. Coast Names*, ib., 1909; Can. and Prov., index, Toronto, 1917; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

DALMAS (Antoine) (1636-93), prêtre, Jésuite, professeur, missionnaire, assassiné à la baie James.

Né à Tours le 4 août 1636, il entra, à la fin de son cours classique, au noviciat de Paris le 8 octobre 1652, enseigna à Tours, à Hesdin et fut préfet des études à Blois. Ordonné prêtre en 1668 et envoyé aux missions du Canada en 1671, il étudia à Québec les idiomes sauvages, composa en 1674 à Laprairie une remarquable description de l'Ile-Jésus (V. ce mot). Il exerça le ministère à Sillery (1675-81) et fut chargé ensuite des missions de Tadoussac et de ses environs (1881-91). Il partit alors pour la baie James, où le Père Silvy (V. ce nom) travaillait seul, depuis cinq ans, à la conversion des Sauvages, revenant à Québec en 1693. Il n'y avait au fort Sainte-Anne (auj. Albany) que le P. Dalmas, le chirurgien et l'armurier Guillory, le commandant et quatre soldats; les autres avaient péri de faim ou de maladies, faute de l'arrivage du vaisseau de ravitaillement.

Le Père Marest (V. ce nom), son successeur a raconté, dans la suite, la fin tragique de son confrère en religion. L'armurier avait tué d'un coup de fusil le chirurgien, avec lequel il était mal depuis longtemps : c'était en l'absence de la garnison, occupée à la recherche du gibier. Le meurtre commis, Guillory trouva le Père à la chapelle, se préparant à célébrer. Le malheureux demanda à lui parler; mais le missionnaire le remit après la messe, qu'il servit à son ordinaire. La messe achevée, il lui découvre son forfait et la crainte qu'il avait que les autres de retour ne le missent à mort : — « Si on voulait le faire, lui répond le Père, je vous promets de m'y opposer autant que je le pourrais, mais je vous exhorte à reconnaître devant Dieu l'énormité de ce crime, à lui demander pardon et à en faire pénitence. Ayez soin d'apaiser la colère de Dieu; pour moi, j'aurai soin d'apaiser celle des hommes. » Le Père ajoute ensuite que, s'il le souhaitait, il irait au-devant d'eux et qu'il tâcherait de les adoucir. Mais à peine est-il sorti du fort que l'armurier se mit en tête que le Père le trompait : il prit sa hache et son fusil pour courir après lui. L'ayant rejoint, il lui reprocha qu'il était un traître et qu'il le trompait, et en même temps lui lâcha un coup de fusil qui le blessa. Pour se soustraire à la fureur du misérable, il se jeta sur une grande glace qui flottait sur l'eau. Le taillandier y sauta après lui, l'assomma de deux coups de hache sur la tête et jeta son corps sous la même glace. C'était le 3 mars 1693.

L'assassin revint au fort, où arrivèrent bientôt après les cinq autres. Mis aux fers, le coupable fit les aveux qui précèdent. Les Anglais vinrent, dans la suite, attaquer le fort, d'où ils furent repoussés par une furieuse décharge et revinrent en plus grand nombre : la garnison se sauva la nuit, laissant le criminel lié et seul. Deux des fugitifs seulement atteignirent Ville-Marie, après bien des fatigues et des souffrances : on sut que l'un d'eux se nommait Lemieux.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv. Fr.*, t. 3, Paris, 1895; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, tabl. gén., Cleveland, 1904; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910.

DALY (Sir Dominick) (1798-1868), secrétaire, membre du Conseil exécutif, député, lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard.

Il était le troisième fils de Dominick de Benmore, comte de Galway (Irl.) et de Johanna Harriet, veuve de Richard Burke et fille de Joseph-Henri Blake. Il naquit le 11 août 1798, étudia à Oscott College près de Birmingham, vint au Canada en 1822, en qualité de secrétaire de sir Francis Burton. En 1825, on le choisit comme secrétaire provincial du Bas-Canada, et des deux Canadas réunis sous l'Union, en 1841. Le 13 février de cette année, il devint membre du Conseil exécutif jusqu'au 10 mars 1848, ayant été investi du mandat de député du comté de Mégantic. Puis il retourna en Angleterre.

Le Bureau des Colonies lui confia, le 16 septembre 1851, le gouvernement de l'île de Tobago. Le 8 mai 1854, le même Bureau le nomma gouverneur de Prince-Edouard jusqu'au 25 mai 1859 : dans l'intervalle, il avait été décoré du titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, en juillet 1856.

A son retour en Angleterre, on le nomma gouverneur de l'Australie, le 28 octobre 1861. Il mourut le 19 février 1868, ayant épousé, le 20 mai 1826, Caroline Maria, fille cadette de Ralph Gore, qui lui donna trois fils et deux filles.

Bibl. — J. Dent, *Can. Portr. Gallery*, Toronto, 1881; The Makers of Canada, Index, Toronto, 1911; Can. and Prov., Index, 1917; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; J. Hayden, *The Book of Dign.*, Londres, 1894.

DALY (Sir Malachy Bowes) (1836-1920), fils du précédent, avocat, homme politique, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Il naquit à Marchmond, près de Québec, le 6 février 1836, fit ses études à Sainte-Marie d'Oscott, près de Birmingham (Angl.). Admis au barreau, il exerça sa profession à Halifax, pendant plusieurs années. Nommé Conseil de la Reine, il devint secrétaire particulier de son père, alors lieutenant-gouverneur; il le fut aussi de sir A.-J. Macdonnell et de sir Hastings Doyle; puis il fut aide de camp de sir W. Fenwick Williams.

Elu aux Communes, il représenta Halifax,

de 1878 à 1886. Le 14 juillet 1890, il fut nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse; on l'honora de la même faveur en 1895 jusqu'au 6 août 1900. Il se retira alors de la vie publique et mourut à Halifax le 26 avril 1920. Il avait été créé chevalier de Saint-Michel et Saint-George, le 1er janvier 1901.

BIBL. — *The Can. Parl. Companion*, Ottawa 1891; *Can. Biogr. Dict.*, 1881; The Makers of Canada, Index, 1911; *The Monckton Times*, 27 avril 1920; Bull. des Rech. hist., année 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

DAMBOURGES (François) (1742-98), négociant, lieutenant, capitaine des troupes de la milice, député à la Chambre (1792-96).

Fils de Jean-Baptiste, qui épousa en février 1740 Anne de Labeye, il naquit en 1742 à Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées), fréquenta l'école de Bayonne, où il entendit parler du Canada par les marins au long cours. Muni de lettres testimoniales de Mgr Guillaume d'Arche, évêque de cette ville, il aborda à Québec à l'automne de 1763, se rendit à Saint-Thomas de Montmagny, où le curé Maisonbasse l'accueillit et l'aida à ouvrir un magasin. Il fit de si bonnes affaires qu'il se décida, en 1766, à aller chercher ses parents. La mère étant morte la veille de son arrivée, il revint avec son père et son frère Pierre (1767). Le commerce ne tarda pas à les enrichir.

Survint l'Invasion américaine. M. Dambourgès offrit au gouverneur ses services, leva une compagnie de miliciens, et chassa les maraudeurs des environs. Entré ensuite dans le 84e régiment **Royal Highland Emigrants**, il se distingua au siège de Québec, au Saut-au-Matelot, où il reçut un coup de sabre à travers le visage. Le prince Edouard de Kent le surnomma plus tard le **capitaine balafré**. Le 27 février 1776, il fut promu lieutenant et mis à la demi-solde à la paix. En 1798, il suivit son régiment à Montréal, où il succomba à une pleurésie le 13 décembre.

Son frère épousa à Saint-Thomas, le 25 octobre 1779, Marie-Catherine Couillard : leur fils Pierre-Louis, né le 25 avril 1761, enfant posthume, quitta le Canada comme matelot, y revint en 1818 et mourut à Montmagny.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; C. Tanguay, *Dict. gén.*, t. III; Can. and Prov., Index, Toronto 1917; Abbé Bois, *Le col. Dambourgès*, Québec, 1865.

DAMES INSTITUTRICES (V. Société).

D'AMOURS (Mathieu) (1618-95), sieur de Chaufour, seigneur de Matane et membre du Conseil souverain. — **Chaufour**, seigneurie sise dans la commune de Saint-Barthélemy, près d'Angers et acquise par noble Jean d'Amours (en 1586), conseiller au Parlement de Bretagne (V. Bull. des Rech. hist., année 1927).

Le fief et seigneurie de Serain, commune de Durtal, en Anjou, fut, au cours de plusieurs générations, le principal apanage d'une famille D'Amours fixée à Paris dès le XVe siècle. La possession de cet héritage, dans la vallée du Loir, par les ascendants et les collatéraux de Mathieu D'Amours, remonte aux plus hautes époques de l'histoire de France. En 1457, Marguerite de Bridé, sa veuve, et son jeune fils François, héritier de Serain, font présent à l'église de Durtal de la chapelle de Montagu qu'ils avaient fait construire (V. Arch. de Maine-et-Loire). François D'Amours, seigneur de Serain, épousa en 1496 Guillemette Hennequin; leur fils Gabriel, conseiller au Grand Conseil, se maria en 1531 à Madeleine de Bidault. L'aîné de leurs neuf enfants, Pierre, conseiller au Parlement et au Conseil d'Etat, s'unit en 1561 à Jeanne, fille de Jean le Prévost, seigneur de Malassis, et d'Anne Le Clerc, dont le cinquième enfant, nommé Louis, conseiller au Châtelet, épousa en 1602 Marie, fille de Robert Regnault et de Marguerite Bouchard, qui lui donna cinq enfants; en secondes noces, Elisabeth Tessier, mère de Mathieu, qui émigra au Canada, avec sa sœur ou demi-sœur Elisabeth, mariée à Louis-Théandre Chartier.

Né en 1618, Mathieu les suivit à travers l'Océan, à bord du vaisseau qui amenait à Québec le gouverneur de Lauzon, le 14 octobre 1651. Il avait auparavant porté les armes, puisqu'il est consigné dans son contrat de mariage avec Marie Marsolet, le 30 avril 1652, que « peu de temps après son arrivée, il fut choisi pour être major de Québec et ensuite pour commander un camp volant ». Le 18 septembre 1663, M. de Mesy et Mgr de Laval le nomment membre du Conseil souverain de la colonie. Lorsque M. de Tracy le réorganisa, le 6 décembre 1666, il maintint le conseiller dans ses fonctions : charge qu'il garda jusqu'à sa mort. En qualité de riche armateur, M. D'Amours était considéré comme l'un des personnages les plus notables du pays de la Nouvelle-France.

Le 8 novembre 1672, M. Talon accordait à M. D'Amours le seigneurie de Matane « ayant une lieue de front, s'étendant par moitié de chaque côté du centre de l'embouchure de la rivière Matane sur une lieue et demie de profondeur ». Le 6 juin 1677, M. Duchesneau confirme ce titre en faveur de M. D'Amours et lui octroya, le même jour, une autre lieue de front sur la même profondeur, « à prendre du côté de la rivière Métis, avec le droit de pê-

cher sur le fleuve Saint-Laurent, pour en jouir à titre de fief et seigneurie... ». Les héritiers D'Amours vendirent le domaine ancestral à Donald MacKinnon, qui, le 12 janvier 1781 en rendait foi et hommage.

Au mois d'août 1681, bien que muni d'un congé d'absence signé du gouverneur, M. D'Amours, descendu sur sa terre de Matane, rentre à Québec avec une barque chargée de marchandises diverses, quand il reçoit sur le quai un billet le mandant auprès de M. de Frontenac. Celui-ci lui reproche d'avoir violé les termes de son congé, en prenant une **barque** au lieu d'un **canot**. — « L'intention du roi est bien que chacun peut aller librement chez soi. » — « Allez, riposte le gouverneur courroucé; vous les apprendrez, les intentions du roi! » Et M. D'Amours est incarcéré dans une chambre du château Saint-Louis, l'espace d'un mois, en dépit des pressantes réclamations de son épouse auprès de l'intendant Duchesneau et des conseillers. L'année précédente, M. D'Amours avait tenté d'apaiser les différends entre le gouverneur et le Conseil, en proposant des concessions réciproques ; il fut victime de cette intervention.

M. D'Amours possédait aussi à la rivière Saint-Jean une concession très prospère, mise en culture par ses enfants. Il mourut à Québec le 9 octobre 1695. Il avait épousé, le 30 avril 1652, Marie Marsolet, fille du célèbre interprète, laquelle lui donna quinze enfants et décéda à Ville-Marie le 24 novembre 1711 :

Louis (1655), marié à Marguerite Guyon;

Mathieu (1657), marié à Louise Guyon;

Elisabeth (1658), mariée en 1684 à Claude Charron;

René (1660), marié à Charlotte-Françoise Le Gardeur;

Charles (1662), marié d'abord à Anne Genaple en 1688, puis à Anne-Louise Thibaudeau en 1697, en Acadie;

Joseph-Nicolas (1664-90), célibataire;

Claude-Louis (1666), marié à Anne Comeau en 1708;

Bernard (1667), marié à Jeanne Le Borgne, puis à Elisabeth Couillard, en 1716;

Geneviève (1673), mariée en 1703 à Jean-Baptiste Céloron de Blainville;

Jacquette-Marie (1675), mariée à Etienne de Villedonné en 1697;

Marguerite (1677), mariée en 1698 à Jacques Testard, sieur de Montigny;

Philippe (1680), marié en 1722 à Madeleine Ménage; puis en 1728 à Marie-Anne-Louise Juchereau.

Blason : **D'argent, au sanglier de sable accompagné en chef d'un lambel de gueules et, en pointe, de trois fers de lance de sable rangés en fasce.**

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. gén.*; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., 1925; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; *Bull. des Rech. hist.*, juillet, 1926.

D'AMOURS (Louis) (1655-1708), sieur des Chauffours, fils aîné du précédent, seigneur de Jemsec, en Acadie.

Il naquit à Québec le 16 mai 1655. M. de La Barre et l'intendant de Meulles, en 1683, lui accordèrent une concession sur « la rivière de Richibouctou, icelle comprise, avec une lieue de terre de front du côté sud-ouest et de l'autre jusqu'à trois lieues au-delà de la rivière Chibouctou, et les îlots adjacents, sans aucuns frais ni indemnité au roi... ». Le 6 mars 1690, cette concession fut confirmée et ratifiée par le Conseil souverain. La même année, il rejoignit ses frères établis dans leurs seigneuries de la rivière Saint-Jean.

En 1696, quand M. d'Iberville reçut le mandat de s'emparer du fort Pemquid, M. des Chauffours s'embarqua à son bord à la rivière Saint-Jean. Après la capitulation du fort par le gouverneur Chubb, M. d'Iberville (V. ce nom) confia au sieur des Chauffours la mission de conduire à Boston les prisonniers de la garnison et d'en ramener les prisonniers français.

Le 22 octobre 1701, le gouverneur de Brouillan, sachant que l'inondation avait ruiné leurs manoirs et dépendances, le recommande au ministre et au roi. « M. des Chauffours qui soutenait les habitants et les Sauvages a été obligé d'abandonner son fort de Jemsec et de se retirer au Port-Royal : mais il n'a pas de quoi faire subsister sa famille et il sera malheureusement contraint de chercher quelqu'autre retraite, si la Cour n'a égard à ses services qu'il représente par son placet, et ne lui accorde un emploi qui le retienne dans la colonie. C'est un fort honnête homme, en qui les habitants et les Sauvages ont confiance, qui a bien servi dans la dernière guerre et sur qui on peut compter. » (V. Arch. canad.) En 1703, le même administrateur écrit encore : « Les frères D'Amours sont gentilshommes et ils venaient de relever le fort de Jemsec. Ils ont été ruinés par les Anglais pour avoir gardé la fidélité qu'ils doivent au roi. Les gouverneurs et les intendants les ont toujours employés à ce qu'il y avait de plus difficile pour le service de Sa Majesté. Comme ils sont hors d'état de subsister, sans quelque grâce de Sa Majesté, ils supplient de leur donner de l'emploi. »

En 1704, Louis D'Amours tomba entre les mains des Anglais, qui l'emmenèrent prison-

nier à Boston avec la fille du baron de Saint-Castin (V. ce nom). M. de Bonaventure, alors gouverneur intérimaire, voulant abréger leur captivité, remit en liberté sur parole le sieur Allan, lui faisant promettre de renvoyer M. des Chauffours sous peine de 3.000 liv. de rançon en cas de forfaiture. Mais Allan échoua dans sa mission et offrit dix écus à M. D'Amours qui les refusa. Remis ensuite en liberté, M. D'Amours regagna Port-Royal, où il mourut, le 8 mai 1708.

Il avait épousé à Québec, le 1er octobre 1686, Marguerite Guyon, qui fut mère de deux filles :

Marie-Josephte, qui épousa à Port-Royal, le 13 août 1703, le célèbre flibustier Pierre Morpain, la terreur des Anglais sur mer;

Charlotte, qui se maria, le 31 octobre 1707, à Anselme de Saint-Castin.

Bibl. — Arch. canad., Ottawa, 1690-1707; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, Paris, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

D'AMOURS DE FRENEUSE (Mathieu) (1657-96), frère du précédent, concessionnaire en Acadie, membre du Conseil souverain. — **Freneuse,** bourg actuel d'environ 530 âmes dans la Seine.

Né à Québec le 14 mars 1657, il fit ses études au séminaire, revêtit l'habit ecclésiastique durant trois ans (1677-80). En 1684, M. de la Barre et M. de Meulles lui concédaient « ce qui se rencontre de terres non concédées, ni habitées, le long de la rivière Saint-Jean, entre le lieu nommé Jemsec et un autre lieu nommé Nachouat, et deux lieues de profondeur de chaque côté de la dite rivière, avec les îles et îlots, ensemble la rivière de Ramouctou, autant que la dite profondeur de deux lieues ». La concession ne fut confirmée par le roi que le 1er mars 1693. Trois de ses frères, de Chauffours, de Clignancourt, de Plaine étaient aussi établis en Acadie, s'occupant plus de traite que de culture et menant la vie des indigènes. Des plaintes et des dénonciations parvinrent au gouverneur sur leur conduite et, le 10 novembre 1686, le marquis de Denonville les transmettait au ministre : elles ne concernaient pas M. de Freneuse.

Le 24 mai 1689, il obtenait du roi des lettres de provision de conseiller à Québec, « en l'absence et en survivance de son père ». Il les présenta, le 10 juillet 1690, aux membres du Conseil souverain, qui les firent enregistrer, le 27, au greffe, lorsqu'il prêta serment d'office. M. D'Amours retourna en Acadie. En 1695, le gouverneur de Villebon (V. ce nom) fit entendre au ministre de nouvelles plaintes au sujet des quatre seigneurs de la rivière Saint-Jean. Toutefois, le 6 novembre, M. de Champigny leur décernait un témoignage favorable et condamnait « la nouvelle qu'ils mènent une vie licencieuse avec les Sauvages, ayant du Récollet Simon des preuves assurées de leur bonne conduite ». A l'été de 1696, M. D'Amours vint prendre à Québec la place au Conseil de son père décédé. Après la session, il obtint un congé et retourna chercher sa femme et ses enfants. C'est au cours de ce voyage qu'il mourut en novembre ou décembre 1696. Au mois d'octobre, on lit dans les documents que « les Anglais ont brûlé la maison du sieur de Freneuse avec tout son blé dont il avait beaucoup ».

Il avait épousé, le 1er octobre 1686, Louise Guyon, veuve de Charles Thibaut, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres : **Joseph** (1687), **Louis** (1689), **Mathieu-François** (1692), marié en 1726 à Angélique Coutard, **Nicolas** (1695) et **Jean** (1696).

L'aîné, Joseph de Freneuse, navigua sur les navires marchands et devint capitaine au long cours. Le 25 octobre 1729, au naufrage de **l'Eléphant** (V. ce mot), les capitaines de Freneuse, de Vitray, de L'Isle-Ronde « se sont livrés au sauvetage avec leurs équipages, abandonnant sans réflexion leurs propres affaires ». Le 3 novembre 1736, **la Renommée** (V. ce mot) échouait sur la pointe méridionale d'Anticosti. Une partie de l'équipage et des passagers réussit à atteindre l'île, où elle séjourna tout l'hiver, sans provisions, sans feu, sans vêtements. Le Père Récollet, Louis Crespel, administra les onctions au sieur de Freneuse, qui mourut le 16 février 1737.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., et année 1926.

D'AMOURS DE CLIGNANCOURT (René), seigneur de Médoctec, frère du précédent. — **Clignancourt,** jadis commune de la banlieue, aujourd'hui enclavée dans la ville de Paris, où vivaient ses ancêtres.

Il naquit à Québec, le 9 août 1660. Le 20 septembre 1684, les administrateurs lui accordaient une concession de « terre non habitée, le long de la rivière Saint-Jean, depuis le lieu de Médoctec jusques au long saut et sur deux lieues de profondeur de chaque côté de la rivière... ». Cette donation fut ratifiée, le 6 mars 1690, par une délibération du Conseil souverain. S'étant établi avec ses frères sur ses terres, il subit les mêmes vicissitudes de fortune et d'épreuves, se trouvant ruiné et comme exilé à Port-Royal, après les désastres de la rivière Saint-Jean.

Le 13 octobre 1689, il épousa à Québec Charlotte-Françoise, née en 1670, fille de Charles de Tilly et de Geneviève Juchereau, laquelle lui donna six enfants :

René (1691); **Joseph** (1693); **Marie-Judith** (1696), qui entra chez les Hospitalières; **Marie-Angélique**, Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame; **Louis-Mathieu** (1699), marié à Madeleine Guyon-Després (1730); **Geneviève** (1704) et **Marie-Renée** (1705).

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

D'AMOURS DE LOUVIERES (Charles), seigneur du lac Matapédia, frère du précédent. — **Louvières**, bourg d'environ 200 âmes de la Haute-Marne et aussi de l'Orne.

Il naquit à Québec, le 5 mars 1662 et rejoignit ses frères en Acadie. En 1704, il retourna à Québec, où il fut hospitalisé par sa mère, à cause des malheurs qu'il avait subis.

Par un acte notarié, le 1er septembre 1705, « Marie Marsolet, voyant l'extrême disette ou nécessité où se trouve réduit Charles, l'un de ses fils, avec toute sa famille, tant par les malheurs du temps et de la guerre que par l'incendie de tous ses bâtiments, arrivé l'hiver dernier dans la rivière Saint-Jean : ce qui l'a obligé à repasser avec sa femme dans cette contrée pour y trouver quelques secours et les y faire subsister, voulant assurer du pain à ses petits enfants et à leur mère Marie-Anne Thibaudeau, donne à tous les enfants, issus du premier et du second mariage de son fils, toute la part qu'elle a dans une terre de quatre arpents, située au Cap-Rouge et dans une autre, à Gaudarville, de sept arpents, ne se réservant que l'usufruit ».

M. de Louvières épousa d'abord à Québec, le 26 janvier 1688, Marie-Anne Genaple de Bellefond, qui lui donna quatre enfants entre autres :

Charles-Nicolas, né le 1er juillet 1692, marié (1717) à Angélique Rouer de Villeray, enseigne réformé, décédé le 19 avril 1728, laissant six enfants;

Jean, né le 29 octobre 1694, marié d'abord (1719) à Marie-Anne Morel de la Durantaye, dont il eut deux enfants; ensuite à Marie-Jeanne Renoyer (1735), veuve de Louis Boucher, qui lui donna huit enfants.

En secondes noces (1697), il se maria à Marie-Anne Thibaudeau, née en 1682, qui fut mère de dix enfants, entre autres :

Louis (1698), marié d'abord à Geneviève de Catalogne (1730) qui fut mère de sept enfants, tous décédés en bas-âge, excepté Louis-Michel, né en 1735 et marié en 1761 à Marie Lecompte; en secondes noces, à Marie de Tonti (1745), qui lui donna deux filles : Marie-Térèse, mariée au Détroit (1760) à Louis Deshêtres, puis à Saint-Louis (Missouri) (1771) à Joseph Jourdain; Marie-Charlotte, mariée (1767) à Jean-Baptiste Gamache;

René-Louis, sieur de Courberon, né en 1700, marié (1736) d'abord à Louise-Angélique Couillard de Saint-Thomas de Bellechasse, puis à Saint-Roch-des Aulnaies (1755) à Madeleine Pelletier; ayant eu cinq enfants de la première et deux de la seconde;

Charlotte (1701), mariée (1724) à Joseph Raimbault, puis (1738) à Louis-Hector Le Fournier;

Marie-Louise (1703), **Louis-Michel** (1707); **Marie-Anne** (1708); **Marguerite** (1710), mariée (1741) à Etienne de Villedonné.

Marie-Madeleine (1713); **Louis** (1716), sieur de Courberon.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Az. Couillard-Després, *Hist. des seign. de la Riv. du Sud*, Saint-Hyacinthe, 1912.

D'AMOURS DE PLAINE (Bernard) (1667-1749), sieur de Freneuse, frère du précédent, seigneur de Kenebecasis. — **Plaine-Saint-Denis** est aujourd'hui une ville de 6.000 âmes, rattachée à Paris-Clignancourt.

Il naquit à Québec, le 15 décembre 1667, et entra dans les troupes du détachement de la marine. Le 20 juin 1695, il reçut une concession d' « une lieue et demie de chaque côté de la rivière Kenebecasis (Acadie) sur deux lieues de profondeur ». L'année suivante, il est enseigne dans les troupes qui composent le parti de guerre que commande M. d'Iberville à Terre-Neuve : M. de Plaine s'y distingua avec M. de Montigny (V. A. Gosselin, **Journal de l'abbé Beaudoin**).

Il épousa en 1698, Marie-Jeanne, fille d'Alexandre Le Borgne de Bellisle (V. ce nom), qui lui donna six enfants et mourut le 24 octobre 1711 à Québec :

René (1699-1702); **Alexandre-François** (1702-33); **Jean** (1706);

Marie-Térèse (1709), mariée d'abord (1728) à Sainte-Foy à Jacques Douaire; puis à Yves Arguin (1736);

Joseph, sieur de Plaine, marié à Lévis (1735) à Catherine Boucher, qui fut mère de Joseph-François (1738-59); en secondes noces (1754) à Madeleine Coulon de Villiers, veuve de Claude Marin, sieur de la Marque.

En 1710, après la chute de Port-Royal, M. D'Amours retourna à Québec. Le 9 novembre 1716, il épousa Elisabeth Couillard, à qui il donna un douaire de 1.000 livres et 500 autres de préciput. De cette union sont issus dix enfants, entre autres :

Marie-Geneviève (1717), mariée (1747) à Nicolas Fournier;

Jean-Baptiste (1719), marié (1746) à Marie-Thérèse Valeran;

Louise (1724), mariée (1745) à Etienne Trottier;

Michel (1736), marié (1762) à Marie-Anne Joncas.

M. D'Amours mourut à Saint-Thomas de Montmagny, le 13 décembre 1749. La postérité des fils de Mathieu d'Amours des Chauffours est très nombreuse au Canada : les liens de parenté se sont rompus dans la succession des âges.

Bibl. — J.-B. Riestap, *Armorial gén.*, 1884; Arch. can., Ottawa, 1702-1703; Jug. et Délib. du Cons. souv. vol. II-IV; J.-E. Roy, *La Seign. de Lauzon*, t. I, Lévis, 1897; F. Canong, *Mém. S. R. C.*, années 1899-1906; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895.

DAMVILLE (Charles de Montmorency, duc de) (1537-1612), pair de France, chevalier des Ordres du roi, lieutenant-général au gouvernement de Paris et de l'Isle-de-France, colonel général des Suisses, seigneur de Damville (Eure) et de Méru (Oise), comte de Secondigny (Deux-Sèvres), vicomte de Melun (S.-et-M.), baron de Châteauneuf-sur-Sarthe et de Gonnord (Maine-et-Loire), amiral de France et de Bretagne.

Il était le jeune frère de Henri, duc de Montmorency, connétable de France, mort en 1614. Connu et longtemps désigné sous le nom de M. de Méru, il prit part, comme les autres membres de sa famille, aux guerres civiles et religieuses du XVI^e^ siècle. Le 21 janvier 1596, il fut promu amiral de France et de Bretagne : et sa baronnie de Damville, érigée en duché en 1610 : il mourut en 1612.

C'est à ce personnage que M. de Champlain dédiait, en 1603, le récit de son expédition au Canada intitulé : **Des Sauvages ou Voyage de Samuel Champlain, de Brouage, fait en la Nouvelle-France, en l'an mil six cent trois** : « Monseigneur, bien que plusieurs aient écrit quelque chose du pays de Canada, je n'ai voulu pourtant m'arrêter à leur dire, et ai expressément été sur les lieux pour pouvoir rendre fidèle témoignage de la vérité, laquelle vous verrez — s'il vous plaît — au petit discours que je vous adresse, lequel je vous supplie d'avoir pour agréable, et ce faisant, je prie Dieu, Monseigneur, pour votre grandeur et prospérité, et demeurerai toute ma vie : Votre très humble et obéissant serviteur. » S. Champlain.

Bibl. — H. P. Biggar, *The Works of Champlain*, t. I, Toronto, 1922, textes français et anglais.

DANDONNEAU (Pierre) (1626-1701) dit **Lajeunesse**, sieur du Sablé, concessionnaire de Champlain et des Trois-Rivières. — **Sablé-sur-Sarthe**, chef-lieu de canton dans la Sarthe.

L'on signale sa présence aux Trois-Rivières, dès l'année 1651. Fils de Jacques et d'Isabelle Faube, il y épousa, le 16 janvier 1652, Françoise Jobin, qui lui donna quinze enfants. En 1652, il concédait douze perches de terre dans le bourg des Trois-Rivières et reçut aussi une concession dans la seigneurie de Champlain, où il s'établit et fut un habitant notable de cette localité naissante. Entre autres enfants, issus de leur union, se trouvaient :

Louis, né en 1654, marié le 6 octobre 1681 à Jeanne-Marguerite Lenoir, originaire de la paroisse Saint-Médard de Paris; il devint seigneur de l'île Dupas avec le fief du Chicot, conjointement avec Jacques Brisset, pour la somme de 1.500 livres versées à Charles Aubert de La Chesnaye, le 11 novembre 1690 : il mourut en 1709, léguant ses immeubles à Louis-Adrien, son fils aîné. Angélique épousa en 1704, Charles Chaboillez de Ville-Marie; Joseph, né en 1694, se maria à Madeleine Loiseau et Marie-Anne s'unit en 1712 à Pierre Gauthier, sieur de la Vérendrye. Louis-Adrien et Joseph, le 13 novembre 1713, concédaient à ce dernier six arpents de large sur toute la profondeur de l'île Dupas;

Jeanne, née le 29 juillet 1655, se maria à Joseph Baby (V. ce nom);

Marguerite, née en 1659, épousa Jacques Brisset;

Stéphanie, née en 1662, mariée à Pierre Desmarets;

Françoise, née en 1665, mariée d'abord à Jean Desrosiers, puis à Henri Bellisle;

Louise, mariée à Joseph Aubuchon; **Jacques**, marié à Catherine Dutaut en 1695; **René**, à Catherine Moulin en 1700; **Henriette**, à Pierre Mercereau.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. gén.*; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DANDONNEAU (Louis-Adrien) (1691-1747), petit-fils du précédent, sous-enseigne, enseigne en pied, lieutenant, sieur du Sablé.

Il naquit à Champlain le 15 novembre 1691. En 1727, il était encore sous-enseigne; en 1734, enseigne en pied; en 1740, noté comme « bon officier »; en 1746, lieutenant en garnison au fort Saint-Frédéric. Il mourut en 1747. Il avait épousé à Sorel, le 7 décembre 1718, Marie Drouet, fille de Claude de Richardville (V. ce nom), qui lui donna treize enfants, parmi lesquels :

Marie-Louise, née en 1723, mariée en 1748, à Pierre Robineau de Bécancour (V. ce nom);

Louis-Adrien, né en 1726, marié en 1754, à Marguerite de Sabrevois de Bleury (V. ce nom);

Joseph-Amable, né en 1738, officier dans les troupes passées en France en 1760, où il vécut jusqu'à la Révolution. Forcé à s'exiler,

il émigra en Westphalie, d'où il se rendit à Londres avec l'espoir d'améliorer son sort, mais sans succès. Il avait atteint le grade de maréchal de camp; deux de ses fils étaient capitaines. Agé et infirme, il regretta de n'être point rentré au Canada, où il eût rencontré des cousins et des amis;

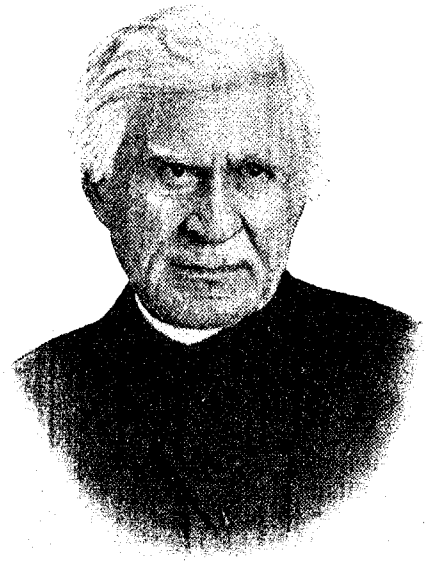
Michel-Ignace, né en 1738, établi à Berthier, père d'une fille qui passa en France;

Marie-Catherine, née en 1740, mariée en 1757 à Antoine-Claude Raimbault de Barollon, officier, qui l'emmena en France.

En 1755, un lieutenant du Sablé tomba blessé à mort dans la défaite du général Dieskau.

Bibl. — Ph. Baby-Casgrain, *Mémor. des Familles*, Québec, 1898; Bull. des Rech. hist., Beauceville, 1925.

DANDURAND (Damase) (1819-1921), prêtre, Missionnaire Oblat, curé, vicaire général et administrateur, aumônier.



R. P. Dandurand O. M. I.

Fils de Jean Dandurand et de Marguerite Labeauce, de l'évêché de Paris, Antoine, né en 1663, et soldat au régiment de Monpont, épousa, le 29 février 1696, à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, Marie Vérieul, fut père de huit enfants et mourut le 21 décembre 1738 : il est l'ancêtre des familles Dandurand.

A la quatrième génération, Damase naquit à Laprairie, près de Montréal, le 23 mars 1819, fit son cours classique, entra au séminaire, reçut la tonsure de Mgr Lartigue, les ordres mineurs de Mgr Provencher, les ordres sacrés de Mgr Bourget, la prêtrise de Mgr Gaulin, à l'église Saint-Jacques alors cathédrale de Montréal. Ordonné le 12 septembre 1841, il s'agrégea, le 2 décembre suivant, à la Congrégation des Missionnaires Oblats qui arrivaient à l'évêché le jour même : Mgr Bourget lui-même le confia au R. P. Honorat, supérieur. Le 25 décembre 1842, le Père Dandurand faisait au noviciat de Longueuil sa profession religieuse. Employé à l'œuvre des missions paroissiales dans la région de Montréal, il fut envoyé, le 4 mai 1844, à Bytown (auj. Ottawa), où il fut curé, vicaire général et administrateur diocésain en l'absence de Mgr Guigues. Rattaché le 16 mai 1875 à la Province britannique, le Père se rend en Angleterre, où on le nomma à la cure de Sainte-Marie de Leeds (Yorkshire).

Soudain, sur les instances de Mgr Taché, il revint au Canada, après une rapide excursion en France. Le 28 août 1875, préposé à la cure de Sainte-Marie de Winnipeg, il se vit transférer (28 août 1876) à celle de Saint-Charles qu'il administra jusqu'en 1900. Cette année, Mgr Langevin l'admit à l'archevêché, le chargeant de l'aumônerie de l'Hospice Taché. Le 28 août 1916, les Supérieurs lui assignaient comme asile de retraite le Juniorat de la Sainte-Famille à Saint-Boniface, qui est en même temps la maison provinciale des Oblats du Manitoba. C'est là que se déroulèrent, en mars 1919, les fêtes du centenaire de sa naissance : il était considéré comme le **Patriarche** des élus du sacerdoce catholique dans le monde entier. Le jubilaire vécut encore jusqu'au 21 avril 1921.

Bibl. — *Les Cloches de Saint-Boniface*, 15 avril 1919; *La Liberté* (Winnipeg), 25 mars 1919; Miss. des Missionn. Oblats, t. 53, Rome, 1919.

DANDURAND (Raoul), avocat, sénateur, conseiller privé, ministre, président de l'assemblée des délégués à Genève, chevalier de la Légion d'Honneur, directeur de corporations, auteur.

L'origine de la famille est la même que dans l'article précédent. Son père, nommé Œdipe et négociant, avait épousé Marie-Madeleine Roy. Il naquit à Montréal, le 4 novembre 1861 et fit ses études classiques au collège de la ville. Ses goûts l'inclinant vers la jurisprudence, M. Dandurand entra au bureau légal de son cousin Joseph Doutre (V. ce nom) et acheva le cours de droit à l'Université Laval; il se fit inscrire au barreau en 1883 et devint Conseil de la Reine en 1897. Sous la raison sociale Dandurand, Brodeur et Boyer, l'avocat vit son bureau fort achalandé.

En 1898, le gouvernement Laurier le conviait à prendre un siège au Sénat, en témoignage de gratitude pour son influence dans les campagnes électorales en faveur des libéraux dans le district montréalais. Président du Club National, en 1891 il fut pour services rendus décoré par le gouvernement de la République du titre de chevalier, en 1907 d'officier, en 1912 de commandeur de la Légion d'Honneur. Le 19 décembre 1921, le Cabinet Mackenzie King le nommait ministre d'Etat et son champion au Sénat; puis représentant officiel à l'Assemblée de la Ligue des Nations à Genève (1924). Président et directeur de la Banque d'Epargne de Montréal, de plusieurs autres Compagnies, il a publié en collaboration avec M. Ch. Lanctot : **Traité du Code criminel et Manuel des Juges de Paix.**

En 1886, M. Dandurand a épousé Joséphine, fille de M. Félix Marchand (V. ce nom) : leur fille unique, Gabrielle (1886) a épousé (1910) M. L. de Gaspé Beaubien, banquier à Montréal et à Paris, mère de Jacques (1911); de Claire (1918); d'Andrée (1916).

Bibl. — Personnel of the Senate, 1896; Parl. Guide, Ottawa, 1929.

DANIEL (Charles) (1592-1661), capitaine, commandant en la marine royale, membre de la Compagnie des Cent Associés, anobli en 1648.

Son père Antoine, bourgeois de Dieppe, marchand, « mercier **grossier** (en gros) », muni d'une importante charge municipale, avait épousé Marguerite Martin; il fut père de quatre fils : André, chirurgien, chargé d'une mission à Londres en 1629 et décédé en 1637; Adrien, avocat; Antoine, le Jésuite martyr; Charles, le marin.

Né en 1592, ce dernier entra dans la marine royale marchande et parvint au rang de capitaine. En 1624, il est mentionné au rôle de l'amirauté de Dieppe comme commandant d'un bâtiment à destination de Tadoussac et ayant soutenu au large et sans désavantage un violent combat contre des corsaires anglais.

En avril 1629, il raconte lui-même, dans un compte rendu au cardinal de Richelieu que, « le 22 du mois, il partit de Dieppe avec **le Grand-Saint-André et la Marguerite** pour aller, selon l'ordre des messieurs de la Compagnie, trouver M. le commandeur de Razilly en Brouage ou à La Rochelle, de là aller sous escorte secourir et ravitailler le sieur de Champlain à Québec; que, après avoir séjourné 39 jours en attendant le dit commandeur, qui reçut contre-ordre, il partit, de l'avis des intendants et directeurs, le 26 juin, avec quatre vaisseaux et une barque; qu'il fut sur le Grand Banc surpris de brumes et mauvais temps et qu'il perdit la compagnie des autres vaisseaux ». Il ajoute qu'il arrêta un bâtiment anglais allant à Malebarre (près de Boston) et le relâcha, la paix étant signée (le 24 avril à Suse) et qu'il entra, le 28 août, dans la baie du Grand Cibou (Cap Breton).

Là, il détacha 10 hommes le long des côtes pour chercher quelques Sauvages et en apprendre en quel état était l'habitation de Québec. Cette escouade lui rapporta que, au Port-aux-Baleines, ils trouvèrent un navire de Bordeaux, commandé par un nommé Chambreau; que celui-ci leur apprit que lord Ochiltrie (V. ce nom) s'y était installé dans un fort, deux mois auparavant, ayant saisi le voilier de Michel Dihourse de Saint-Jean-de-Luz et sa pêche, navire que le lord envoya avec les siens faire une habitation d'Ecossais à Port-Royal. Aussitôt, le capitaine Daniel, « jugeant de son devoir d'empêcher le dit milord de continuer l'usurpation d'un pays appartenant au roi, la saisie des vaisseaux de France et l'exigence d'un tribut de 15 %, fit préparer 53 hommes en armes, munis d'échelles pour attaquer le dit fort écossais; il arriva le 8 septembre au Port-aux-Baleines, où s'élevait le fort sur un rocher entouré d'eau des deux côtés, mit pied à terre, fit avancer sur les deux heures après midi tous ses hommes à l'assaut avec force grenades, pots à feu, et autres artifices, nonobstant les mousquetades des ennemis : ceux-ci, épouvantés de les voir avancer, se présentèrent sur leur rempart avec un mouchoir blanc, demandant la vie et quartier au sieur Le Tourneur, lieutenant; cependant que Daniel lui-même faisait enfoncer la porte du fort, y pénétra, se saisit du milord armé d'une épée et d'un pistolet, ainsi que 15 de ses braves armés de cuirasses, brassards, bourguignotes, d'arquebuses à fusil, et le reste de mousquets et de piques seulement; lesquels il fit tous désarmer; et, ayant ôté les étendards du roi d'Angleterre, il fit mettre, par le sieur Castillon, son enseigne, ceux du roi son maître. Puis, visitant le fort, il trouva un Français de Brest — le texte de Champlain le nomme **David Cockoan** — détenu prisonnier jusqu'à ce que son maître, arrivé deux jours avant dans un port distant de deux lieues, eût apporté au lord un canon de son navire et payé le dixième de sa pêcherie.

Le jour suivant, le commandant donne ordre d'équiper un caravelle espagnole, échouée au port, et de la charger des vivres et munitions écossaises, de raser le fort, avant d'aller porter le tout au Grand Cybou. Là, il fait travailler en toute diligence ses hommes

et vingt Ecossais à la construction d'un fort pour empêcher les ennemis d'y entrer : il y laisse 40 hommes de garnison, y compris les Jésuites (V. ce nom) Vimont et Vieuxpont, 8 pièces de canons, 1.800 de poudre, 600 de mêches, 40 mousquets et 18 piques, artifices, balles, vivres et autres choses nécessaires, et tout le butin nécessaire. Ayant fait dresser les armes du roi et du cardinal, il fait faire une chapelle, une maison et magasin, prendre serment de fidélité au sieur Goulde, natif de Beauvais, commandant de la place et de sa garnison. Le 5 novembre, il fait appareiller, emmenant les Anglais, femmes et enfants, desquels il met 42 à terre à Falmouth avec leurs hardes, gardant à bord 18 à 20 avec le milord pour attendre à Dieppe les ordres du cardinal. — Fait à Paris, le 12 décembre 1629, par Charles Daniel (V. **Malapart**).

Anobli en 1648 en récompense de ses services, le capitaine servit dans la marine jusqu'à son décès en 1661. Il avait épousé en 1620 Hélène Lemare, et en 1632 Louise Duplix : leur descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours près de Rouen.

Bibl. — Ch. de la Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. IV, Paris, 1910; B. Sulte, *Mém. Soc. Roy. can.*, Ottawa, 1889; Bull. des Rech. hist., Inbl. gén., Beauceville, 1925.

DANIEL (Antoine) (1601-48), frère du précédent, missionnaire de la Compagnie de Jésus, mis à mort par les Iroquois, déclaré **Bienheureux** comme martyr, le 21 juin et canonisé le 29 juin 1930.

Il naquit à Dieppe, le 27 mai 1601, d'une famille de marins au long cours. Le 1er octobre 1621, il entra au noviciat de Rouen, après avoir fait un an de droit et deux années de philosophie. Professeur au collège de cette ville (1623-27), il étudia la théologie à Paris (1627-30) puis il enseigne les humanités à Eu (1631). Il exerce les fonctions de ministre, quand on le choisit, en 1632, pour les missions du Canada.

Il ne fit qu'un court séjour à **Sainte-Anne** du Cap-Breton. M. de Champlain, qui y fit escale en 1633, le prit à son bord avec le Père Davost et arriva en rade de Québec, le 24 juin. En 1634, tous deux accompagnent le Père Brébeuf en Huronnie. Le Père Daniel apprit l'idiome huron avec une étonnante rapidité. Revenu à Québec en 1636, il tombe malade en soignant un pauvre Sauvage. En 1638, il remonte au pays des Hurons, où il opéra, en dix années, des prodiges de labeurs de tout genre.

« Le 14 juillet 1648, au lever du soleil, le cri **Aux armes!** retentissait à **Saint-Joseph**, bourgade d'environ 400 familles. Le Père venait d'achever la messe. Le fidèles, encore réunis à la chapelle, récitaient les prières du matin. L'alarme est générale : les uns fuient épouvantés, les autres marchent hardiment au combat. Mais l'élite des guerriers est à la chasse. Pendant que les Iroquois pénètrent par les palissades, le missionnaire parcourt les cabanes, conférant aux néophytes le baptême et l'absolution. Puis, il revient à la chapelle, où se sont réfugiés les vieillards, les femmes et les enfants pour y recevoir, les uns une absolution générale, les autres le baptême par aspersion. Les ennemis sont dans l'enceinte de la bourgade, mettant tout à feu et à sang : ils s'avancent vers la chapelle. « Fuyez! dit le Père à ses chrétiens. La route est libre de ce côté. »

Lui, sortant par le côté opposé, marche seul devant les assaillants. Ils l'accablent d'une grêle de flèches et l'achèvent d'un coup de feu en pleine poitrine. Ils se jettent sur son cadavre, le dépouillent, lavent leurs mains dans son sang; puis ayant mis le feu à l'édifice sacré, ils le projettent dans les flammes. Sa mort permit à un grand nombre de s'échapper vers le fort Sainte-Marie. On affirme qu'il apparut deux fois au Père Chaumonot, tout rayonnant de lumière, et une autre fois aux Pères réunis en Conseil à Sainte-Marie. Il n'est resté de lui aucune relique.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, Paris, 1895; J. T. Campbell, S. J., *Pioneer Priests of N. Amer.*, t. II, New-York, 1910; E.-J. Devine, S. J., *Can. Messeng., Series*, Montréal, 1916; Rapp. de l'Arch., Québec, 1924-25.

DANIEL (François) (1820-1908), prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, vicaire, auteur de plusieurs ouvrages.

Né le 6 septembre 1820, à Gavray, dans la Manche (Normandie), il entra au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, le 18 septembre 1844, et y fut ordonné prêtre le 29 juin 1847. Le 24 octobre suivant, il reçut son obédience pour le séminaire de Montréal. Pendant de longues années, il resta attaché aux fonctions de vicaire et de catéchiste à l'église Notre-Dame. Vers la fin de sa carrière, on lui confia la direction de l'Œuvre de la Propagation de la Foi et de celle de la Sainte-Enfance. Il est décédé à Montréal, le 20 février 1908.

Il a publié les ouvrages suivants : **Album du Sémin.; Aperçu sur q.q. contemporains; d'Iberville**, Montréal, 1868; **Les Français de l'Amér. du Nord** ou **Hist. des princ. fam. du Canada**, ibid., 1868; **Hist. des Gr. Fam. fr. du Can.**, ibid., 1867; **Nos Gloires nation.**, 2 vol., ibid., 1867; **Précis hist.**, ou **Abr. de l'Hist. du Can.**; **Le vicomte Ch. de Léry**, ib., 1867; **Le vrai Canadien** ou **Notice sur J.-B. Bruyère**,



Saint Antoine DANIEL, S. J. (à gauche)

Saint Charles GARNIER, S. J. (à droite)

ibid., 1859; **Une Page de notre Hist.** ou **Notice sur le chev. Benoist,** 1865.

Tous ces ouvrages sont anonymes et manquent souvent d'exactitude.

BIBL. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, Montréal, t. I, 1910; Notes man. de M. AEg. Fauteux.

DARROCH (Thomas) (1777-1847), officier supérieur dans l'armée, administrateur de la Nouvelle-Ecosse.

Né en 1777, il entra dans l'armée comme enseigne au 41e régiment d'infanterie le 31 mai 1792, devint major le 18 septembre 1794, servit en Irlande durant la rébellion; lieutenant-colonel le 1er janvier 1800; adjudant-général d'état-major sous le commandement de lord Cathcart au Hanovre en 1804 et en 1806 à Buenos-Ayres; puis au Portugal et en Espagne dans les guerres de Napoléon; colonel le 25 juillet 1810; brigadier-général en Amérique le 8 octobre 1812. Le 3 juin 1813, il prit le commandement des troupes du district de Midland, au Haut-Canada, sous les ordres du major-général Sheaffe, qui avait ses quartiers-généraux à Kingston. Promu lui-même major-général, il commanda la division du centre, le 16 juillet 1813, et fut transféré à Halifax, le 10 du mois suivant. Ainsi il devint administrateur de la N.-E., du 26 août au 10 septembre 1814. Puis il obtint un congé et retourna en Angleterre en 1815. Il fut promu lieutenant-général le 27 mai 1825 et général le 23 novembre 1841. Il décéda à Gourch le 16 février 1847.

BIBL. — Army lists; Ann. Regist., 1847.

DARVEAU (Jean-Edouard) (1816-44), prêtre missionnaire, curé des Indiens sauteux, mis à mort par les Sauvages.

La famille était originaire de l'Angoumois. François Darveau épousa en 1699 Marie Content, qui fut mère de cinq enfants. Fils de Charles et de Marguerite Roy-Audy, Jean-Edouard naquit à Québec le 17 mars 1816, fit ses études classiques au séminaire et fut ordonné prêtre le 21 février 1841.

Aussitôt il s'offrit d'aller aux missions de la Colombie britannique : mais il ne trouva point de place dans la caravane de la Compagnie en partance. On le dirigea à Saint-Boniface. Mgr Provencher le remit aux soins de l'abbé Belcourt (V. ce nom) qui lui enseigna le sauteux et le nomma ensuite curé de la Baie-des-Canards, située sur la rive occidentale du lac Winnipegosis. Le missionnaire y était devancé par le Révérend Abraham Cowley : il se heurta aux difficultés que les Indiens suscitaient en présence de deux religions. Il ne cessa de prêcher la tempérance aux Métis.

En 1843, il visita les Sauvages de Le Pas, où il se trouvait un prédicant ou catéchiste, nommé Budd, Indien lui-même. L'année suivante, le missionnaire voulut y retourner, bien qu'il se perdît au retour dans une poudrerie sur le lac Winnipeg et qu'il fût abandonné par ses guides. Il partit en juin 1844, accompagné du métis Jean-Baptiste Boyer et d'un petit garçon de la tribu des Muskégons. En route, il fut tué par l'un des guides anciens, ainsi que son compagnon, tandis que l'on épargna l'enfant. Celui-ci révéla le crime plus tard. C'était le 4 juin 1844. Le 24 juillet, Mgr Provencher fit ramener son corps pour l'ensevelir à Saint-Boniface.

BIBL. — R. P. Morice, O. M. I., *Hist. de l'Egl. cath. dans l'Ouest can.*, t. I, Montréal, 1921; Bull. des Rech. hist., Beauceville, 1925.

DAUDIN (Henri) († 1756), prêtre, curé, missionnaire en Acadie anglaise.

Originaire de Blois (Loir-et-Cher), il fut au Séminaire du Saint-Esprit à Paris condisciple de l'abbé Le Loutre (V. ce nom). Ordonné prêtre vers 1737, on le nomma curé desservant dans une paroisse du diocèse de Sens. En 1752-53, dans un voyage en France, M. Le Loutre, missionnaire des Micmacs, l'ayant revu, le détermina à l'accompagner en Acadie. L'abbé de l'Isle-Dieu qui l'estimait beaucoup y donna son assentiment; il affirmait (27 mars 1753) que c'était un homme fait et formé, qui a de l'esprit, du zèle, de l'expérience, capable d'entrer dans les vues de la Cour et de les bien remplir, auprès des Acadiens français qui sont encore en Acadie, sous le gouvernement anglais. Il y a tout lieu d'espérer qu'il répondra à ce que l'on attend de lui.

Placé provisoirement à Pisiguit, pour remplacer l'abbé Le Maire, il passa en 1754 à Port-Royal, où il signa son premier acte, le 14 juin, et dont il devait être le dernier curé. Le gouverneur Hopson (V. ce nom) lui accorda un séjour de six mois sans exiger de sa part le serment d'allégeance. « Je vis au mieux avec ces Messieurs », écrivait le curé. Mais ses allures indépendantes ne tardèrent pas à le rendre suspect. En septembre 1754, W. Cotterell recommande au capitaine Murray d'avoir l'œil sur Daudin. De fait, tous les renseignements confidentiels qu'il faisait parvenir à M. Le Loutre étaient aussitôt transcrits par le sieur Pichon (V. ce nom), qui en délivrait copie aux officiers anglais : « J'ai tout lieu de croire qu'on a arrêté mes lettres, dit Daudin le 26 septembre; car je ne sais d'où peut provenir l'indignation de Lawrence contre moi. » Un incident fit écla-

ter le conflit, lorsque M. Daudin appuya les doléances des habitants de Pisiguit, révoltés par les exigences du capitaine Murray.

Arrêté en même temps que cinq notables, le missionnaire est conduit sous escorte à Halifax, interné à l'île Saint-Georges et condamné à être déporté hors de la Province. Il fut libéré peu après, sur une pétition de ses paroissiens, au grand regret de Pichon, qui écrivait au capitaine Scott, le 18 novembre 1754, que « si l'on avait trouvé quelques-uns de ses papiers en original, ce prêtre n'aurait pas été aussi facilement relaxé : mais il avait pris ses précautions ».

Aussitôt sorti de prison, M. Daudin se rend à Port-Royal et continue de correspondre avec M. Le Loutre, pour le tenir au courant de la situation. Considérant qu'il est un prêtre de mérite et fort aimé des habitants, l'abbé de l'Isle-Dieu propose à l'évêque de Québec de lui confier les pouvoirs de grand vicaire pour l'Acadie anglaise : il était trop tard, le drame étant à la veille de commencer. M. l'abbé Casgrain a consigné un récit de M. Daudin. « Les émissaires de Lawrence pensèrent que, en enlevant les prêtres, ils disperseraient plus facilement le troupeau. En conséquence, le Conseil de Halifax donna ordre, le 1er août 1755, d'enlever l'abbé Chauvreulx (V. ce nom) des Mines (4 août), l'abbé Le Maire de la Rivière-aux-Canards, qui se cacha pour aller consommer dans les églises les saintes hosties et se livra ensuite (10 août) ; moi-même à Annapolis (6 août), pris après la messe : on visita sacristie et presbytère, d'où on enleva registres, lettres, mémoires. Tous trois emprisonnés au fort Pisiguit sont conduits à Halifax par 150 hommes de troupes. »

On ne peut exprimer la consternation des fidèles, lorsqu'ils se virent sans prêtres et sans autels. Les missionnaires, les ayant fait dépouiller, donnèrent ordre de tendre le drap mortuaire sur la chaire et d'y mettre le crucifix. Les Anglais alors arborent pavillon sur les églises et en firent des casernes pour abriter les troupes de passage. A Halifax, on entre tambour battant; on conduit les prêtres sur la place d'armes, où ils furent, durant trois-quarts d'heure, exposés aux railleries, au mépris, aux insultes : ensuite détenus séparément, l'espace de deux mois, sur les bâtiments de la flotte ancrée en rade. Finalement, « comme ils n'étaient plus d'aucune utilité dans la Province (mot ironique de Lawrence), le vice-amiral Boscawen fut assez aimable de les prendre à son bord et de leur offrir le passage ». Conduits en Angleterre, on les débarqua à Portsmouth, d'où ils gagnèrent Saint-Malo, à leurs propres frais, le 8 décembre 1755.

M. Daudin se tenait prêt à repartir pour le Canada, l'année suivante, quand il fut surpris par la mort, d'après la teneur d'une lettre, adressée le 14 août 1756 à l'abbé de l'Isle-Dieu par le Président du Conseil de la Marine.

Bibl. — Notes comm. par le Père A. David, juin 1930; A. G. Doughty, *Capt. John Knox's Journ.*, 3 vol., Toronto, 1916; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, 2 vol., 1922; A. Gosselin, *L'Egl. du Can.*, Québec, 1911.

D'AUTEUIL (Denis-Joseph de Ruette, sieur) (1617-79), écuyer, maître d'hôtel ordinaire du roi, conseiller, procureur général. — **Auteuil**, banlieue de Paris, Seine. — **Auteuil**, bourg d'environ 360 âmes, dans l'Oise. — **Auteuil**, localité de 340 habitants, en Seine-et-Oise.

Il naquit en 1617, selon Tanguay. Le 16 janvier 1643, à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII le qualifiait du titre d'écuyer, sieur d'Auteuil, en le nommant son maître d'hôtel ordinaire. Le 18 novembre 1647, M. d'Auteuil épousa à Paris Claire-Françoise de Clément du Vuault, fille de Jean, seigneur de Monceau près de Paris et chevalier, époux d'Anne Gasnier. Celle-ci, devenue veuve une seconde fois, épousa en 1655 à Québec, où elle arriva en 1648 ou 1649, Jean Bourdon (V. ce nom). (V. H.-A. Scott, **N.-D. de Sainte-Foy**, t. I.)

Son gendre, Denis-Joseph et sa femme l'accompagnaient. La famille alla demeurer à Sillery, tout en louant en ville, pour 50 liv. annuellement, une maison qui appartenait à Martin Boutet, M. d'Auteuil ayant aussi sa résidence à part. L'aînée des enfants fut baptisée à Sillery, le 2 juin 1652 et quatre autres moururent en bas-âge. Le cinquième, François-Fortuné, naquit en 1658. Mme d'Auteuil, pendant le voyage de sa mère et de son mari en France, en 1650, faillit être victime d'un enlèvement : les annales de l'Hôtel-Dieu affirment que Mme de Monceau mit sa fille au couvent — comme pensionnaire séculière — et qu'elle en sortit. Charles Cadieu, dit Courville, qui avait ourdi l'aventure, fut mis en prison et Claire-Françoise confiée aux soins du seigneur de Beauport. Son mari revint en 1651; elle lui donna des enfants. Mais en 1657, dégoûtée du séjour en Nouvelle-France, elle obtint une séparation de biens et son passage en France pour poursuivre un procès de famille. C'est pendant ce voyage que naquit François-Fortuné, qui fut baptisé à Paris, le 17 janvier 1658. Après avoir gagné son procès, elle employa l'argent à l'achat d'une maison avec jardin à la Ville-l'Evêque, ne voulant plus rejoindre sa mère et son mari au Canada : tous deux, dans un voyage en 1660, ne purent vaincre son obstination et

ils emmenèrent François-Fortuné. En 1674, elle signifia à ce dernier la défense de paraître chez elle et le déshérita de tout, avant de mourir.

Le 18 septembre 1663, M. d'Auteuil était nommé membre du Conseil souverain par le choix du gouverneur de Mésy et de Mgr de Laval. Le gouverneur irrité, l'année suivante, le destitua, ainsi que M. de Villeray et Jean Bourdon. Il fut réintégré au Conseil en 1666 par M. de Tracy et M. de Courcelle. Le 2 octobre 1674, il fut installé comme procureur général par M. de Frontenac; mais il avait agi en cette qualité, en vertu de la nomination faite par la Compagnie des Indes occidentales et de la confirmation par le roi, le 29 mai précédent. Ses provisions furent enregistrées, le 23 septembre 1675. Au début de l'année, le procureur usa à l'égard du gouverneur de termes inusités, contraires à l'étiquette du protocole. A la séance du 26 mars, M. de Frontenac manifesta sa mauvaise humeur, rappela le protocole établi, exigea son exacte observation : le procureur s'excusa de son inexpérience, sentant la portée de la leçon. En 1678, surgit un pénible démêlé entre le gouverneur et l'intendant Duchesneau (V. ce nom), au sujet de la présidence du Conseil. M. d'Auteuil proposa très sagement un arrangement à l'amiable : on consultera la Cour. Mais M. de Frontenac rejette ce compromis; il s'obstine et il ordonne qu'on le nomme désormais, en tête des délibérations, « chef et président » (27 mai). M. d'Auteuil écrit un mémoire et se propose de le lire, le 11 avril, devant le Conseil. Le gouverneur en interdit la lecture. On cherche d'autres accommodements. Il passe outre. Enfin, le 4 juillet, M. d'Auteuil est exilé en sa maison de Monceau, pendant que M. de Tilly était relégué à Beauport chez M. de Saint-Denis, et M. de Villeray à l'île d'Orléans dans la maison de Berthelot.

Le 10 novembre 1679, « se voyant dans l'impossibilité de passer en France pour rendre compte de sa conduite à Sa Majesté, suivant l'ordre de M. le gouverneur, dont il s'est lui-même relâché à cause de la maladie qui est augmentée notablement, il supplie de lui donner connaissance par dépêche » (V. Bull. des Rech. hist., 1923). Le procureur général mourut le même mois, le 17 selon l'Annuaire de l'Hôtel-Dieu; le 21 d'après les Registres du Conseil souverain.

BIBL. — H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; J.-B. Ferland, *Cours d'Hist.*, t. I, Québec, 1861; B. Sulte, *Hist. des Can.*, t. III, 1882; H.-A. Scott, *N.-D. de Sainte-Foy*, t. I, Québec, 1902; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913.

D'AUTEUIL (François-Madeleine-Fortuné, sieur de Monceau et d') (1658-1737), fils du précédent, avocat, substitut, procureur-général.

Il fut baptisé à Paris, le 17 janvier 1658, et ramené au Canada en 1661. Son père l'y renvoya en 1674 pour étudier le droit. Le 26 et le 30 mars 1678, il obtint ses lettres de licence et, le 18 avril, son diplôme d'avocat. Le 28 avril 1677, en raison d'une ophtalmie qui affligeait son père, il fut nommé son substitut. Le 14 décembre 1679, l'intendant, avec l'approbation du Conseil et contre le gré du gouverneur, l'installait procureur général, nomination qui fut confirmée par le roi, le 2 juin 1680.

Au mois de novembre de cette dernière année, Louis Bolduc, ami et protégé de M. de Frontenac, fut accusé de malversation et le procureur eut à requérir contre le prévenu. Le gouverneur se déclara pour ce dernier. En novembre 1681, le procureur passa en France, où il réussit à se justifier auprès du ministre Colbert. A son retour, il se maria (1683) à Marie-Anne Juchereau, veuve de François Pollet de La Combe (V. ce nom). Sous les administrateurs de La Barre et de Meulles, M. d'Auteuil ne se heurta à aucun obstacle; il en fut de même sous le marquis de Denonville. Mais au retour de M. de Frontenac, les luttes éclatèrent très vives et presque sans intermittence. En 1700, la Cour, qui appréciait ses services, le dota d'une pension de 300 livres.

En 1702, il soutint sa belle-sœur, Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denis, épouse du capitaine de La Forest, dans son célèbre procès contre François Berthelot (V. H.-A. Scott, **op. cit.**, t. I). Puis il manqua sa nomination comme premier conseiller. En 1703, survinrent des divergences entre lui et les Jésuites, à propos du fief de Sillery. En 1705, démêlés, au sujet de la dîme, avec les curés Boulard de Beauport et Dufour de l'Ange-Gardien. Il trouva bientôt dans les deux Raudot de qui tenir, en fait de jurisprudence. M. d'Auteuil demanda alors à se rendre en France, laissant ses fonctions au substitut et conseiller Macart. Il traversa la mer avec sa famille. Le 30 juin 1707, le roi le privait de sa charge. En 1716, il obtint l'annulation des lettres de cachet, édictées contre l'un de ses fils, qui avait offensé M. de Ramezay.

De retour en 1718, il se livra au commerce et au développement de ses seigneuries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et d'Auteuil. L'année suivante, on lui octroie la concession de l'**Ile-Madame**, près de Canseau, à condition d'y établir des colons : il échoua dans ce dessein (V. Mac Lennan, **Louisbourg**). Il fit une excursion par mer en Nouvelle-Angle-

terre. Le 3 juin, le Conseil de la Marine invita M. de Vaudreuil « à visiter son navire à son arrivée à Québec et d'agir rigoureusement contre lui, s'il y avait contravention aux ordonnances royales ». En 1720, l'on saisit à Chambly des marchandises qu'il avait expédiées de la Nouvelle-York : le roi approuva la confiscation et le refus de l'intendant d'en donner mainlevée. En 1727, M. d'Auteuil aida de ses avis juridiques les Hospitalières tracassées par l'intendant Dupuy (V. ce nom).

Il mourut le 10 juillet 1737 et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Famille. De son union, contractée le 23 février 1683, étaient issus douze enfants, entre autres :

Antoine-François, baptisé le 4 décembre 1683. M. d'Iberville écrivait de La Rochelle au ministre, le 13 février 1703 : « M. d'Auteuil a 19 ans, frais du mois de décembre. Il sert d'enseigne dans la compagnie de Dulhut et demande un brevet de garde-marine »; on ne sait ce qu'il devint dans la suite;

Claire-Marie, née le 18 mars 1685, épousa en 1700 M. de Crisafy (V. ce nom);

Ignace-Alexandre, né le 9 juin 1688, chevalier de Saint-Louis, devint (1738) capitaine de haut bord au service de l'Espagne; il demeurait d'ordinaire à Bayonne; dans son testament, fait en 1756 à Carthagène, par devant Ferdinand Ximénès de Pineda, il s'intitule « chevalier, seigneur d'Auteuil en Monceraine, fils aîné et héritier pour moitié de François-Madeleine Ruette ». (Voir Tanguay, t. III);

Madeleine, née le 23 juin 1689, mariée le 12 décembre (1713) à François de Selles, écuyer, sieur de Marbrelle, lieutenant de la marine, qui mourut par accident à Québec, le 13 juillet 1714; elle se remaria (1717) à Charles Potier, chevalier de Courcy, enseigne de vaisseau : Jean-François de Selles, enfant posthume, né le 6 octobre 1714; d'autres enfants du second lit, dont l'un fut l'ancêtre de trois écrivains : Pol Alfred, Henri de Courcy : celui-ci, sous le pseudonyme C. de La Roche-Héron a publié **Les Servantes de Dieu en Canada** et est décédé en 1861;

Charles-François-Marie (1690-1755), héritier d'une partie des fiefs Monceau, Jacques-Cartier, d'Auteuil, épousa à Montréal (27 septembre 1734) Thérèse Catin, veuve de Simon Rhéaume, marchand; le 7 mars 1743, il eut une violente querelle avec Jacques Nouette, qui lui intenta un procès (V. Bull. Rech. hist., 1920) et (H.-A. Scott, **N.-D. de Sainte-Foy,** t. I);

Pierre (1693-1735), sieur de La Malotière ou La Molletière, épousa Marie-Charlotte de Langloiserie (V. ce nom), qui lui donna un fils, Charles; il se maria le 17 novembre 1750 à Angélique Moreau dont il eut dix enfants. Louis, le dernier (1766-1855), s'établit à la Rivière-Ouelle comme cultivateur et y épousa (8 août 1803) Marie Hudon, qui décéda en 1826, laissant entre autres enfants, Louis (1805-79). Son fils, issu de son union avec Marie-Justine Garon, nommé Pierre, né le 2 février 1857, avocat, député du comté de Charlevoix à l'Assemblée législative, de 1897 à 1900. Les prêtres Alphonse, Joseph-Alphonse, Léon, Louis-David sont issus de cousins germains;

Louise-Geneviève, née le 4 août 1696, se maria à Montréal, le 30 janvier 1725, à Jacques-Pierre Daneau de Muy (V. ce nom).

Bibl. — H.-A. Scott, *Notre-Dame de Sainte-Foy,* t. I, Québec, 1902; P.-G. Roy, *La Fam. Juchereau,* Lévis, 1903; *La Presse,* Journal quotid. de Montréal, Ignotus, 8 et 22 novembre, 1902; Rapp. des Arch. de Québec, 1922-23.

DAVID (Laurent-Olivier) (1840-1926), avocat, publiciste, biographe, député, greffier, sénateur, chevalier de Légion d'Honneur.

Le premier personnage du nom, appelé Guillaume, époux de Marie Armand, vint s'établir aux Trois-Rivières. Jacques, leur fils aîné, y naquit le 23 octobre 1657; il se maria à Boucherville, le 11 octobre 1690, à Catherine Lussier, qui lui donna sept enfants. Le cadet, nommé aussi Jacques, fut baptisé, le 24 octobre 1693, et épousa à Montréal, le 22 juin 1716, Madeleine Mongenais. L'un de leurs enfants, Jean-Baptiste, baptisé le 18 juin 1724, s'unit à Marie-Angélique Martineau, le 27 novembre 1747, au Saut-au-Récollet : leur fils Louis-Basile s'allia à Saint-Laurent, île de Montréal, le 5 juillet 1790, à Marguerite Lavoie (Notes man. de M. E.-Z. Massicotte).

Leur fils Stanislas épousa à Belœil, le 28 février 1832, Elisabeth Tremblay et Laurent-Olivier vit le jour au Saut-au-Récollet le 24 mars 1840. Ayant terminé ses études classiques au collège Sainte-Thérèse de Blainville, il adopta l'étude du droit et se fit inscrire au barreau du Bas-Canada en 1864. Jeune homme de talent et très actif, il osa, n'étant encore qu'étudiant, entreprendre la publication du **Colonisateur,** qui parut à Montréal le 8 janvier 1862. En 1870, « un journal fort bien illustré, fondé et publié avec la collaboration de M. Mousseau et de M. Desbarats, **L'Opinion Publique** fournit quatorze colonnes sous la direction de M. David, qui en devint, en 1874, rédacteur en chef : **L'Opinion Publique** ne cessa de paraître qu'en 1883, ayant traité des articles fort importants à divers titres » (V. N.-E. Dionne, **Mém. Soc. Roy. Can.,** 1905). Le 3 juillet 1874, **Le Bien Public,** fondé par M. Beausoleil, paraissait à Montréal, avec la collaboration de M. David. Personnellement il fonda, le 31 octobre 1879, le journal **La Tribune.**

M. David fut élu député à la Chambre législative de Québec par la circonscription de Montréal-Est, le 14 octobre 1886 jusqu'au 9 mai 1890. En politique, il débuta dans les rangs du parti conservateur et devint ensuite l'un des adhérents du parti libéral. En 1887-88, on le choisit comme président de la Société Saint-Jean-Baptiste. En 1892, il devint jusqu'en 1919 greffier de la ville de Montréal, fondateur aussi du Monument national et membre de la Société Royale du Canada (1887-92). Le 19 juin 1903, le gouvernement Laurier lui attribua un siège au Sénat.

M. David est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques, biographiques, littéraires, composés dans un style riche et de belle venue : **Biographies et Portraits**, Montréal, 1876; **Le Héros de Châteauguay; Mgr Jos.-Octave Plessis; Mgr A.-A. Taché**, brochures, 1883; **Les Patriotes de 1837, 1884; Mes Contemporains, 1894; Les Deux Papineau et le Clergé can., 1896; L'Union des Deux Can., 1898; Le Drapeau de Carillon**, drame en cinq actes, 1900; **Souvenirs et Biogr., 1911; L'Hist. du Can. (1867-87); Mélanges hist. et littér.; Les Gerbes can.; Laurier et son temps; Au Soir de la Vie**, 1924.

Chevalier de la Légion d'Honneur de France, M. David est décédé à Montréal le 24 août 1926. Il avait d'abord épousé, le 1er juillet 1869, Albina Chenet, qui mourut en 1887; ensuite, en 1892, Ludivine Garceau, décédée en 1915. Lui survivent neuf de ses onze enfants, dix filles et un fils : Louis-Athanase né à Montréal le 24 juin 1885, élève au Mont Saint-Louis chez les Frères, au collège Sainte-Marie et à l'Université de Montréal, avocat en 1905, président de l'Association du jeune barreau (1913-15), membre du Conseil (1914-15), député à Québec depuis 1916, Secrétaire provincial le 26 août 1919, promoteur de l'enseignement des lettres et des beaux-arts, fondateur de bourses pour les hautes études en Europe, créateur du **Prix David**, auteur de la loi de l'Assistance publique, marié (1908) à Antonia, fille de l'honorable G.-A. Nantel et père de quatre enfants : Simone, Laurent, Nantel, Madeleine; **Olive** et **Pauline**, sans alliance; les autres ont épousé respectivement, M. Bourbeau-Rainville; L.-J. Lemieux, docteur en médecine; L.-P. Clek; Arthur Vallée, docteur en médecine et professeur; J.-W. Savard, docteur, inspecteur général du Service provincial d'hygiène; G.-O. Clément; Paul Rainville.

Bibl. — *Le Devoir*, journal quotid. de Montréal, 24 août 1926; Raphaël Ouimet, *Biogr. can.-fr.*, ib., 1922; Can. Parl. Guide, Ottawa, 1923.

DAVIE (Théodore) (1852-98), avocat, homme politique, administrateur de la Colombie Britannique.

Fils de John Chapman, de Lynn Regis, au comté de Devon, et chirurgien du collège royal, qui vint s'établir en Colombie en 1862 et devint député, il naquit le 23 mars 1852 à Brixton, comté de Surrey (Angl.). Il fit ses études à Victoria et fut admis au barreau en 1877. Elu député aux Communes, de 1882 à 1886, il entra en 1888 dans le ministère de son frère Alexander et le remplaça comme procureur-général de la Colombie, au mois d'août 1889. Réélu à Victoria en 1891, il devint premier ministre en 1892, puis en 1895. Ayant alors démissionné, on le promut juge en chef, ainsi que juge de l'amirauté. L'Université d'Ottawa lui conféra, en 1895, le titre de docteur en droit.

Le 27 juin 1896, il fut administrateur du gouvernement civil de la Province, et mourut le 7 mars 1898. Il avait épousé, le 14 janvier 1884, Alice Galway, fille unique de Gregory Yorke, originaire de Galway (Irl.), laquelle mourut le 21 mars 1896. M. Davie s'était converti au catholicisme, quelques années avant sa mort.

Bibl. — Can. Parl. Companion, 1891; H. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1898; R.-E. Gomell, *Year Book of B. C.*, 1914; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

DAVIES (Sir Louis Henry) (1845-1924), avocat, homme politique, magistrat, administrateur du Canada, juge en chef de la Cour suprême.

Fils de Benjamin, secrétaire colonial, et de Ketzie Attwood Watts, de l'île Prince-Edouard, il naquit à Charlottetown le 4 mai 1845, fit ses études à Central Academy et au collège du Prince-de-Galles. Son père l'envoya faire son cours de droit à Inner Temple à Londres (Angl.). Admis au barreau de sa Province natale en 1866, il fut élu député et devint Solliciteur général du gouvernement en 1869, premier ministre et Procureur-général en 1876; mais en 1879, il échoua comme candidat aux élections fédérales. Il fut élu député aux Communes en 1882, en 1887, en 1891, en 1896. Les deux années suivantes, le gouvernement lui confia une importante mission à Washington et il fut décoré du titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 20 juin 1897. En 1894, on l'avait choisi pour commissaire au sujet du règlement des frontières de l'Alaska.

Ayant résigné son portefeuille le 23 septembre 1901, il fut promu juge de la Cour Suprême, dont il devint le chef le 23 octobre 1918, ainsi que membre du Conseil privé impérial, le 1er janvier 1919. Il avait été admis au rang de chevalier de Saint-Jean de Jéru-

salem en 1913. Il fut administrateur du Canada en 1913 (12-18 mai); en 1914 (6-7 juillet); en 1920 (15 mars-11 mai) et (17-29 juillet); en 1921 (20 juillet-10 août). Il décéda à Ottawa, le 1er mai 1924. Il est l'auteur des ouvrages suivants : **Impressions de la Ch. des Comm. d'Angl.; Charles Dickens; Conférences.** En juillet 1872, il avait épousé Suzanne, quatrième fille du docteur A. Wiggins.

BIBL. — H. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1912; Can. Parl. Comp.; *Whos's Who and Why*, 1921; The Makers of Can., Index, ib., 1911; Can. and Prov., Index, ib., 1917.

DAVIN (Nicholas Flood) (1843-1901), avocat, journaliste, député, écrivain.

Fils de Nicholas, médecin, et d'Elisa Lane, il naquit à Kilfinane, comté de Limerick en Irlande, le 13 janvier 1843, étudia au collège Queen de Cork et à l'Université de Londres. En 1868, il s'inscrivit au barreau; mais il ne tarda pas à s'engager dans le journalisme. Durant la guerre franco-prussienne de 1870, il fut employé comme correspondant attitré. Deux ans après, émigré au Canada, il entra dans les bureaux de rédaction du **Globe**, puis du **Mail** à Toronto. En 1878, les électeurs du comté Haldimand le choisirent pour leur représentant aux Communes. En 1883, il alla s'établir à Régina en Saskatchewan, et y fonda **The Leader.** Ici encore, les électeurs d'Assiniboia-Ouest l'envoyaient aux Communes, où il exerça son mandat jusqu'en 1900. Le 18 octobre 1901, il se donna la mort à Winnipeg.

Il avait épousé en 1859 Elisa Jane, fille de James Reid, d'Ottawa, et a publié : **British versus Amer. civilization,** Toronto, 1873; **The fair Grit, ib.,** 1876; **The Irish Man in Can., ib.,** 1877; **Album versus other poems,** Ottawa, 1882; **Eos, à Prairie drama, ib.,** 1884; **Eos, an epic of the Dawn,** Regina, 1885; **Culture and practical Power,** 1889.

BIBL. — H. Morgan, *Can. Men* et *Who's Who*, Toronto, 1897-1916; W. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926; Can. and Prov., Index, ib., 1917.

DAVIS (John) (1550-1605), navigateur anglais, hydrographe, capitaine dans la marine au long cours, découvreur d'un détroit.

Né vers 1550 à Sandridge, près de Darmouth, comté de Devon, il se lia d'amitié avec Raleigh et Gilbert (V. ces noms), ses voisins d'enfance. Après entente avec Walshingham et le secrétaire de l'amirauté, lui et ses amis se préparèrent à un premier voyage au pôle nord. En 1585, il s'embarque sur le **Sunshine,** de 50 tonnes, accompagné du **Moonshine,** en jaugeant 35. Les embarcations accostent aux mêmes parages qu'a visités Frobisher, neuf ans auparavant : on les nomma **Desolation,** à cause de leur sauvage aridité. Le navigateur avance dans un détroit à 30 ou 40 lieues : il s'en retourne convaincu qu'il était sur la voie qui mène par le nord au passage en Chine.

En 1586, seconde expédition avec les mêmes bâtiments et une pinasse de 10 tonnes seulement. En 1587, monté à bord de l'**Elisabeth,** suivi du **Sunshine** et de la pinasse **Ellen,** il se dirige au nord vers le 67°, puis jusqu'au 73°, au détroit qui porte encore son nom. La carte des régions arctiques a conservé les appellations des personnages officiels, des explorateurs, des armateurs britanniques.

Après diverses expéditions au pôle austral, en Espagne, aux Açores, en Afrique, Davis s'embarque à bord du **Tiger,** de 240 tonnes, pilote de sir Edward Michelborne, qui fait voile, le 4 décembre 1604, pour les Indes orientales : c'était son cinquième voyage. Arrivé à Bintang, près de Singapore, le vaisseau fut assailli par des pirates japonais : le capitaine périt à bord, mis en morceaux le 30 décembre 1605. Il avait lui-même fait le récit de ses excursions et la description des plages visitées.

BIBL. — S. Leslie, *Dict. of Nat. Biogr.*, New-York, 1903; Ninth Rep. of the Geogr. Board, Ottawa, 1911; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc.*, Toronto, 1926.

DAVION (Antoine) († 1726), prêtre du Séminaire de Québec, vicaire, curé, missionnaire et vicaire général en Louisiane.

Natif de Saint-Omer en Artois, ordonné prêtre en France, probablement au Séminaire des Missions Etrangères de Paris, il vint au Séminaire de Québec, affilié au précédent, en 1690, et y séjourna deux ans à titre de vicaire; il fut préposé à la cure de Saint-Jean, île d'Orléans (1792-98), avec la desserte de Saint-François. Le 18 juillet 1698, l'évêque le donne comme compagnon aux confrères abbés de Montigny et Buisson de Saint-Cosme. Il fixa sa résidence aux **Tonicas** sur les bords orientaux du Mississipi.

M. de Sauvolle (V. ce nom), commandant de Biloxi, a consigné dans son **Journal** « qu'il vint deux canots d'écorce, le 1er juillet 1699, portant les abbés de Montigny et Davion, qui y restent neuf jours ». Il ajoute que, aux Yasous, ce dernier avait été plusieurs fois menacé de mort, ayant brisé les idoles de leur temple; mais que le grand chef les empêcha de le tuer. En 1710, l'abbé de La Vente étant retourné en France, M. Davion le remplaça à Mobile (1710-21), où par sa douceur et ses entretiens familiers il ramena des

chrétiens égarés à leurs devoirs. En 1714, il avertit M. de Bienville d'un complot, tramé contre les François par les perfides Natchez. Malgré son long séjour aux Tonicas, il ne put obtenir une seule conversion. Après l'arrivée des Capucins à la Nouvelle-Orléans, M. Davion se retira en France, où il décéda vers 1726.

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Fr.*, t. V, Paris, 1889; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, 18e siècle, t. I, ib., 1906; A. Gosselin, *Mgr de Saint-Vallier*, Québec, 1911; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé*, t. I, Montréal.

DAWSON (Æneas Macdonnell) (1810-94), prêtre, poète, traducteur, historien.

Il naquit, le 30 juillet 1810, à Redhaven, comté Banff en Ecosse, fit son cours classique et ses études théologiques, et devint prêtre catholique en 1835. En 1854, il émigra au Canada et mourut à Ottawa le 29 décembre 1894.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : **The Massacre of Ozmania,** Glasgow, 1844; **Lament of R. R. James Gillis, bishop of Edimburg, and other Poems,** London, 1864; **Our Strength and their Strength,** Ottawa, 1870; **Zenobia, queen of Palmyra,** ibid., 1883; **Dominion Day,** ibid., 1886. Il traduisit du français **The North West Territory and Brit. Columbia,** ib. 1881; et il composa l'histoire des **Catholiques d'Ecosse,** ib., 1890.

Bibl. — H. J. Morgan, *In memoriam*, Ottawa, 1895; C. C. James, *A Bibliogr. of Can. Poetry*, 1899; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ibid., 1926.

DAWSON (Sir John William) (1820-99), maître ès-arts, docteur en droit, naturaliste, écrivain, principal de Mac Gill.

Fils de parents écossais qui émigrèrent en Nouvelle-Ecosse, quelques années avant sa naissance, il naquit à Pictou le 13 octobre 1820. Son père, James Dawson, fut l'éditeur-propriétaire du journal **The Bee** (L'Abeille), de 1835 à 1840. John suivit les cours d'enseignement à l'académie de sa ville natale et compléta ses études littéraires et scientifiques à l'Université d'Edimbourg; ses aptitudes l'inclinaient de préférence aux sciences naturelles et physiques, et il reçut le diplôme de maître ès-arts. Durant son séjour à l'établissement, il donna à la presse locale quelques articles sur la géologie. Sir Charles Lyell le remarqua parmi ses condisciples et il l'employa aussitôt, en 1842, comme collaborateur de ses investigations en Nouvelle-Ecosse.

Aussi bien, M. Dawson publia, en 1848, à Pictou, son premier essai, intitulé **Handbook of Geogr. and natur. Hist. of Nova Scotia,** qui eut six éditions en vingt ans. En même temps il contribua à la chronique scientifique de la **Soc. géolog. de Londres.** Puis, le gouvernement local lui confia la direction d'une inspection géologique des gisements de houille dans la Province : son rapport a été consigné dans le **Journ. de l'Assemblée législative** de la N.-E. En 1850, à la suite de plusieurs conférences sur l'histoire naturelle au collège Dalhousie de Halifax, on le promut surintendant de l'éducation, durant trois ans, et il s'appliqua à établir les bases du système d'instruction qui a prévalu dans la suite. Dans cet intervalle, il accompagna sir Lyell dans sa seconde visite au pays : ils découvrirent à South Joggins les premiers vestiges reptiliens pétrifiés de l'Amérique.

En 1853, on le choisit comme l'un des directeurs de la nouvelle Ecole Normale de Halifax. Peu de mois après, il devint commissaire enquêteur des conditions de prospérité du King's College de Frédéricton. En 1855, le docteur Dawson fut élu à l'unanimité principal de l'Université MacGill de Montréal, charge qu'il a exercée l'espace de 38 années. Sous son impulsion et en raison de son prestige, cet établissement d'enseignement supérieur est devenu l'un des plus renommés dans tout l'Empire britannique.

Tout absorbé qu'il fût par son labeur d'éducateur, il sut trouver des loisirs pour se livrer à ses études et à ses investigations scientifiques; il publia un nombre important de brochures concernant la géologie et la paléontologie : par exemple, **Acadian Geology,** Edimbourg, 1855; **Story of the Earth and Man; Science of the Bible; Dawn of Life; Origin of the World; Egypt and Assyria; The Meeting Place of Geol. and History; The Ethics of Primeval Life.**

Il se déclara comme un irréductible adversaire de l'école scientifique, représentée par Darwin, Wallace, Huxley et Heckel; mais sa renommée s'étendit au monde entier, en vertu même de ses théories personnelles. Il était, en effet, membre correspondant de l'Académie américaine des Sciences naturelles de Philadelphie, de l'Académie américaine des Sciences et des Arts, de la Société américaine de Philosophie, de la Société d'Histoire naturelle de Portland et du Nouveau-Brunswick, de l'Institut canadien de Montréal. Lorsque, en 1882, le marquis de Lorne (V. ce nom) fonda la Société Royale du Canada, M. Dawson en devint le premier président. Le 24 mai 1881, la Reine le créa compagnon et, le 11 septembre 1884, chevalier de Saint-Michel et Saint-George. Il est décédé en 1899.

Bibl. — H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; Mém. Soc. Roy. Can. tabl. gén.; Can. and Prov., Index; The Makers of Can. Index; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

DAWSON (Samuel-Edward) (1833-1916), libraire, imprimeur du roi, critique littéraire, historien.

Fils du Révérend Benjamin, de Prince Edward, il naquit à Halifax le 1er juin 1833, y reçut sa première éducation et suivit la famille à Montréal en 1847. Son père y ouvrit une librairie avec le concours de ses enfants. En 1891, Samuel fut nommé imprimeur du roi par le gouvernement fédéral à Ottawa. Mais il démissionna en 1909 et mourut à Montréal le 9 février 1916.

Durant plusieurs années, il publia dans les périodiques une grande variété d'articles. Il est l'auteur aussi de quelques ouvrages : **A Study of Tennyson's Princess,** Montréal, 1882; **Handbook of the Dominion of Can.,** ibid., 1884; **The Saint-Laurence Basin,** New-York, 1905. Il avait épousé en 1858 Annie, fille de Gilbert Bent; il fut créé Compagnon de Saint-Michel et Saint-George en 1906, docteur ès-lettres de l'Université Laval en 1890, et de celle de MacGill en 1912, président de la Société Royale en 1907.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men,* Toronto, 1912; Mém. Soc. Roy. Can., 1916; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.,* Toronto, 1926.

DAWSON (George Mercer) (1849-1901), *géologue, botaniste,* directeur d'arpentage, auteur d'ouvrages scientifiques.

Fils de sir John William et de Margaret Mercer, il naquit à Pictou, en N.-E., le 1er août 1849, étudia à l'Université Mac Gill et au collège royal des Mines, à Londres. En 1873, on le nomma géologue-botaniste dans la Commission de la frontière américo-canadienne : il publia alors **Report of the Geology and resources of the region in the vicinity of the 49° parallel,** Montréal, 1875. La même année, il fut attaché au corps des arpenteurs de cadastre, dont il devint l'assistant-directeur en 1883 et le directeur en chef en 1895. Son travail avait pour champ d'action les immenses plaines des Territoires du N.-O. et de la Colombie Britannique : il a consigné les résultats dans les Rapports officiels. En 1892, le gouvernement le préposait à la commission, chargée d'étudier les ressources de la mer de Behring.

Avec la collaboration de M. A. R. C. Selwyn, il publia : **Description and Sketch of the physical geogr. and geolog of the Dom. of Can.** (Montréal, 1884); avec celle de M. W. F. Tolmie : **Comparative vocabularies of the Ind. Tribes of B. Col.,** Ibid.; avec celle de M. Alexander Sutherland : **Geogr. of Brit. Colonies,** Londres, 1892. Il mourut célibataire à Ottawa, le 2 mars 1901. Il fut nommé Compagnon en 1892 de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, docteur en droit de l'Université Queen en 1890, de celle de MacGill en 1891, membre de la Soc. Roy. Can., dont il fut le président en 1893.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men,* Toronto, 1898; Dict. of Nat. Biogr., New-York, 1912; Mém. Soc. Roy. Can., 1894; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.,* Toronto, 1926.

DAY (Charles Dewey) (1806-84), avocat, juge suppléant de la Cour martiale, procureur-général, conseiller exécutif, magistrat, chancelier d'Université.

Fils d'Ithamar Day, il naquit en 1806 à Bermington, dans le Vermont (E.-U.) et suivit la famille au Canada en 1812. Ayant terminé ses études classiques, il étudia le droit et se fit inscrire au barreau du Bas-Canada en 1827 et fut conseil de la Reine en 1837. Nommé juge suppléant de l'avocat-général, il assista au procès des Rebelles de 1837-38 à la Cour martiale de Montréal; en 1839, on le promut Procureur général du Conseil Spécial (V. ce mot). Elu en 1841 à l'Assemblée législative du Canada, on lui confia le même portefeuille. Mais en 1842, il devint magistrat de la Cour du Banc et, en 1862, de la Cour supérieure : il avait été choisi en 1849 en qualité de commissaire du comité de codification des lois civiles provinciales, et de représentant de Québec à la Commission des litiges des Provinces. Il fut aussi président du Comité royal, chargé de la procédure intentée à sir John Macdonald au sujet de la charte qu'il avait fait accorder au chemin de fer du Pacifique; enfin chancelier de l'Université Mac Gill, de 1857 à sa mort, en Angleterre, le 31 janvier 1884.

Bibl. — Dom. Ann. Reg., 1884; H. J. Morgan, *Bibl. can.,* Ottawa, 1867; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.,* Toronto, 1926; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.,* ib., item.

DEARBORN (Henry) (1751-1829), docteur en médecine, capitaine, major, membre du Congrès, Secrétaire de la guerre, major-général, ambassadeur.

Né à Hampton en mars 1751, il fit son cours d'études et fut admis au doctorat en médecine. Il s'établit à Portsmouth. Le 20 avril 1775, la bataille de Lexington le décida à prendre les armes immédiatement. Ayant levé un corps expéditionnaire de 60 volontaires, il franchit aussitôt 65 milles pour se rendre à Cambridge. Promu capitaine, il prit part le 17 juin à la bataille de Bunker Hill. Puis il accompagna Benedict Arnold (V. ce nom) dans son expédition à travers les forêts du Maine jusque sous les murs de Québec. Il servait avec le grade de major sous les ordres de Gates qui s'empara de l'armée du général de Burgoyne (V. ce nom). En 1778, il se

distinguait avec son régiment dans une charge à fond au combat de Monmouth. L'année suivante, il servit dans l'expédition de Sullivan contre les Indiens; en 1780, dans les troupes de New-Jersey; en 1781, à Yorktown; en 1782, en garnison à Saratoga.

Deux fois, on le choisit comme membre du Congrès; et il fut, sous le Président Jefferson, Secrétaire de la guerre (1801-1809). En 1812, il fut promu général-major des troupes et en 1813, il s'empara de York et du fort George et, en 1815, se retira de l'armée. Du 7 mai 1822 jusqu'en 1824, il devint ambassadeur au Portugal et mourut le 6 juin 1829.

Bibl. — The Amer. Encycl., New-York, 1903; The Makers of Can., 1911; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

DE CAEN (Guillaume et Emery), oncle et neveu; le premier, baron du Cap-Tourmente, le second trafiquant de fourrures; tous deux préposés aux intérêts de la Nouvelle-France. — **Caen,** chef-lieu du Calvados.

Leurs ancêtres huguenots étaient originaires de la ville de Caen, en Normandie, mais tous deux naquirent à Rouen. En 1620, sur la dénonciation de Champlain et des Récollets, sur le rapport de M. Guers, commissaire du vice-roi amiral duc de Montmorency, la Compagnie des Marchands (V. ce nom) vit révoquer son monopole par M. Dolu. Celui-ci, son fondé de pouvoir, choisit alors les deux huguenots comme fondateurs d'une nouvelle Société, qui s'appela la **Compagnie des sieurs De Caen** dite aussi de **Montmorency** (V. ces mots). Ils acceptaient les obligations existantes : à savoir « au vice-roi versement de 3.000 livres par an; à Champlain 200 liv., plus le service de dix hommes; à la colonie le recrutement annuel de six familles de colons ». Un édit royal lui accorda le monopole de la traite jusqu'en 1635, en dépit du changement éventuel du vice-roi et moyennant le revient facultatif des cinq douzièmes des actions en faveur de l'ancienne Compagnie. Les sieurs De Caen sont constitués **directeurs** pour les quinze années : effectivement jusqu'en 1633, avec des intervalles. En 1622, à la fusion des deux Compagnies, les émoluments de Champlain sont portés à 1.200 liv.; et on lui confère le droit de préséance et le commandement dans **l'habitation** de Québec.

La combinaison paraît avantageuse, mais le choix des directeurs fut malheureux à tous égards. En 1621, au départ de Dieppe, Guillaume De Caen est sur le point de combattre les capitaines catholiques, Guillaume et Jean Daval. A bord, il se montre fanatique religionnaire : « Par une battologie très ridicule, à la distance d'une planche, on entendit en même temps entonner un salut à la Vierge et un psaume de Marot, dans les navires qui allaient planter la foi aux pays étrangers. » Au Canada, les querelles éclatent : à Tadoussac, M. De Caen saisit le vaisseau du sieur Du Pont-Gravé, mandataire de l'ancienne Compagnie, autorisée pour l'été à faire la traite en commun; par diplomatie il relâche sa prise; à Québec, démêlés avec les Récollets, inquiets de la conduite peu exemplaire des commis huguenots, surtout avec les Jésuites bientôt. En 1622, l'honnête Champlain couvre les directeurs près du roi, du vice-roi, de Dolu. Le 3 janvier 1624, le roi créa en faveur de Guillaume le fief noble du Cap-Tourmente, l'île d'Orléans et autres îlots voisins : une petite ferme pour le bétail fut toute son entreprise comme baron : il perd titre et terres, en 1627, à la formation de la Compagnie de Richelieu. En trois ans, les De Caen ont réalisé d'énormes profits : mais, en revanche, ils ont malmené la famille de Louis Hébert, n'en ont implanté aucune autre à Québec, ont entravé l'érection du fort Saint-Louis et laissé tomber en ruine en 1625, refusé d'embarquer les provisions des Jésuites et de les héberger à Québec.

Lorsque Richelieu se décide à fonder la Compagnie des Cent Associés (V. ce mot), leur mécontentement devient de l'irritation et de la vengeance. En 1628, ils intentent une procédure au Parlement contre l'arrêt du roi, qui leur enlève le monopole et font des instances auprès du Conseil privé qui, le 27 avril, leur accorde un an de sursis pour la traite. Ces faits divers coïncident avec l'exode des calvinistes dieppois Jarvis (Gervais) Kirke et de ses fils à Londres. Dès que le traité de Suse leur est connu, ils arment la patache **l'Hélène** et l'envoient au printemps de 1629 ravitailler Québec. Si elle est capturée, ils sauront bien réclamer, par l'intermédiaire des Kirke, les dédommagements, quel que soit le sort de la Nouvelle-France : c'est ce qui arriva effectivement.

Quand, après le 20 juillet, le drapeau anglais flotte sur le fort Saint-Louis, pour quels motifs les sieurs De Caen vont-ils incriminer, devant le lieutenant de l'amirauté de Dieppe, M. de Champlain et les Cent Associés de la perte de Québec et de la Nouvelle-France : ils renouvellent leur démarche à quatre reprises : les 2, 10 et 31 octobre, et le 17 novembre 1929. Cruauté et vilenie à l'égard du fondateur de Québec!

Le 29 mars 1632, au traité de Saint-Germain-en-Laye, Guillaume De Caen perçoit le remboursement de 4.266 pièces de fourrures, saisies dans son magasin de Québec à l'invasion des Kirke. Déjà le 28 janvier précédent, Richelieu crut devoir octroyer aux

sieurs De Caen « la faculté de faire le trafic des pelleteries pour la saison actuelle ». Le 18 avril, Emery fait voile de Dieppe avec **l'Assomption** et les deux vaisseaux du roi, **la Salamandre** et **la Lionne**, ne transportant que 40 hommes pour la place et trois Jésuites. La reprise de Québec s'effectue le 13 juillet et la garnison anglaise est rapatriée à ses frais : Emery commande la colonie jusqu'au 23 mai 1633. Il s'éloigne du Canada, « les mains liées avec des chaînes d'or », mais la mémoire souillée d'un éternel opprobre.

Le 27 août 1634, le sieur Guillaume, pour compenser le retrait de son monopole, valable seulement pour deux saisons en 1634 et en 1635, obtient une indemnité des Cent Associés au montant de 79.900 livres. Le 16 octobre suivant, il réclame la restitution de la patache **Hélène**, prise en juillet à la hauteur de la Malbaie.

Le 28 janvier 1633, à Rueil, le cardinal de Richelieu accordait aux De Caen des lettres patentes pour les îles des Indes occidentales, afin d'y faire des habitations. « Evincé de la Nouvelle-France, écrit M. de la Roncière, Guillaume chercha à se pourvoir ailleurs. Ses vaisseaux allèrent explorer de petites îles qui commandent, au sud des Bahama, le débouché de la mer des Antilles. Seules **Abaca, Inagua, Mariguaux, Guanahani, Gilatur** réalisaient la condition indispensable pour une prise de possession, de n'être point occupées par des chrétiens. C'était là pourtant, à Guanahani, qu'avait abordé Christophe Colomb : et Guillaume De Caen eut la gloire de voir englober, dans le fief que lui octroya le Grand Maître de la Navigation, le territoire d'Amérique où, pour la première fois, des Européens avaient mis le pied. Mais les patentes frappaient elles-mêmes son œuvre de stérilité; si elles lui donnaient le pouvoir d'établir des forts, elles lui refusaient la faculté de les entretenir en instituant des péages et des douanes : elles déniaient à ce religionnaire le droit d'y transporter des protestants. Le petit archipel ne fut pour son propriétaire qu'un vain titre : il valut à Guillaume De Caen, devenu, sur ces entrefaites, major général ou sergent de bataille de notre armée navale, le tortil de **baron des Bahamas**, que lui décerna Louis XIII en 1640. »

BIBL. — J.-B. Ferland, *Cours d'Hist.*, t. I, Québec, 1861; H. P. Biggar, *The early Trad. Co. of N.-Fr.*, Toronto, 1901; Ch. de la Roncière, *Hist. de la Marine fr.*, t. IV, Paris, 1910; Em. Salone, *La Colon. de la Nouv.-Fr.*, ib., 1903; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913.

DE CAZES (Paul) (1841-1913), avocat, journaliste, littérateur, fonctionnaire public. Fils de Charles de Cazes, noble Français qui vint s'établir dans les Cantons de l'Est et qui fut élu député par les électeurs du comté Richmond et Wolfe (1861-63), il naquit en France le 17 juin 1841. Admis au barreau en 1869, il exerça sa profession à Saint-Hyacinthe, en société légale avec M. R.-E. Fontaine et M. Honoré Mercier. Il occupa la fonction de rédacteur au **Messager de Joliette**, au **Courrier de Saint-Hyacinthe**, à la **Nation**. En 1880, M. de Cazes entra au département de l'Instruction Publique, dont il devint le secrétaire, après la mort de M. Oscar Dunn (V. ce nom). Ayant pris sa retraite vers 1906, il se rendit en France et mourut à Neuilly-sur-Seine le 28 mai 1913. Membre de la Société Royale du Canada, il avait publié : **Notes sur le Canada; Quatrième Voy. de Jacques Cartier**, (1884); **La Frontière nord de la prov. de Québec**, (1885); **la Langue que nous parlons**, (1887); **Voyage de Cartier**, (1890); **L'Episode de l'Ile de Sable**, (1892); **L'Instr. Publ. dans la prov. de Québec**, (1900 et 1905); **Manuel de l'Instituteur cath.**, (1905); **Le Masque de Fer**, (1905).

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., et année 1927; Mém. Soc. Roy. Can., tables, Ottawa, 1904 et 1911.

DE CELLES (Alfred Duclos) (1843-1925), homme de lettres, publiciste, historien, biographe, bibliothécaire, avocat.

La famille est originaire de Noraie — aujourd'hui Norrey, dans le Calvados. Fils de Jean Duclos et de Colette Pagnot, Gabriel, né en 1626, vint à Québec vers 1643. On lit dans le **Journal des Jésuites** (4 février 1646) « que repartirent de Québec pour les Trois-Rivières les Hurons en compagnie de Pierre Boucher, et Toupin et Gabriel Du Clos ». Toutefois, l'émigré normand s'attacha à Ville-Marie dans la suite. Le 11 novembre 1651, il y passa devant Lambert Closse un contrat de mariage avec Barbe Poisson, née en 1634, mariée en 1648 à Léonard Lucault dit Barbeau, tué par les Sauvages le 17 juin 1651, « héroïne d'un bel acte de courage », selon Faillon (**Vie de Jeanne Mance**) : mais la bénédiction nuptiale ne se donna que le 19 novembre 1652. L'époux reçut une première concession, le 12 février 1654, et une seconde le 15 août 1662; il est caporal de la 4e escouade en 1663 et syndic de la place en 1668. Père de dix enfants, il mourut en 1671, laissant une postérité aujourd'hui fort nombreuse. L'orthographe de son nom est très variée dans les actes : **Celle, Le Sel, le Cel, Du Sel, Clos, Le Clos**, une fois aussi **Le Saille** et **Le Saillie** (V. Bulle. des Rech. hist., 1927).

Fils d'Augustin-Candide Duclos De Celles, notaire, et de Sara-Anne Holmes, Alfred, né le 8 août 1843 à Saint-Laurent de Montréal, fit ses études classiques au petit séminaire de Québec, où il se distingua par ses talents et son goût du travail; il publia plusieurs articles dans l'**Abeille** (V. ce mot). En 1867, M. J. Cauchon (V. ce nom) le choisit comme sous-rédacteur du **Journal de Québec**; sous sa direction, M. De Celles se forma rapidement et devint l'un des meilleurs journalistes de sa génération. Outre les lettres, il apprit son histoire politique et se familiarisa avec les questions qui agitaient l'opinion, aux premières années d'essai de la Confédération. En 1872, on lui offrit d'entrer à la rédaction de la **Minerve** à Montréal. Le directeur, M. Dansereau, était l'un des plus remarquables journalistes de l'époque; à ses côtés, le nouveau venu sut briller et sa réputation s'accrut jusqu'en 1880, rendant à la cause conservatrice d'éminents services. A cette date, le gouvernement fédéral le nommait assistant-bibliothécaire de M. A. Todd (V. ce nom); puis, en 1885, bibliothécaire en chef du Parlement d'Ottawa. Entouré de livres qu'il aimait, se tenant au courant des articles de revues et de recueils, des nouvelles publications, en lettres et en sciences, il réussit à enrichir la bibliothèque de dépôts les plus précieux. Durant quarante ans, livré tout entier à ses fonctions, il fit preuve d'une étonnante activité intellectuelle, fournissant études et articles sur les sujets les plus divers à la **Revue Canadienne**, à **l'Opinion Publique** de Montréal, à la **Presse**, ainsi qu'à la **Nouvelle-France**, au **Canada Français** de Québec, etc.

En 1887, il commença à donner au public des œuvres de plus longue haleine : **La Crise du Régime parlem.**; **A la Conq. de la Liberté en France et au Can.**, dans les Mém. Soc. Roy. Can., 1891; **Papineau, Extr. de sa Corr.**, Montréal, 1891; **Hist. des Etats-Unis**, ib., 1896; **Les Constit. du Can.**, Mém. Soc. Can., Ottawa, 1900; **Lafontaine et Cartier**, Montréal, 1907, et nouvelle édition de **Papineau**; **L'Habitant**, dans Can. and Provinces, t. XV, Toronto, 1914; **Les Patriotes de 1837** ou **Hist. de la Rébellion**, ib., 1916; **Laurier et son temps**, Montréal, 1920.

Décédé le 5 octobre 1925 à Ottawa, M. De Celles avait épousé, en 1876, Eugénie Dorion, mère d'Alfred-Eugène, journaliste et littérateur. En 1884, on le reçut membre de la Société Royale. Décoré des palmes académiques, il fut fait chevalier de la Légion d'Honneur de France, le 23 décembre 1903, et, le 2 août 1907, Compagnon de Saint-Michel et Saint-George. L'Université Laval lui avait décerné, le 16 juin 1891, le diplôme de docteur ès-lettres.

Bibl. — Th. Chapais, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1925; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; *Les Journaux*, 6 octobre 1925.

DECELLES (Maxime) (1849-1905), prêtre, vicaire, curé, chanoine, coadjuteur, cinquième évêque de Saint-Hyacinthe.

L'ascendance familiale est la même que pour le précédent. Fils de François et d'Apolline Coderre-Lacaillade, il naquit à Saint-Damase, comté Saint-Hyacinthe, le 30 avril 1849, fit ses études classiques au séminaire de cette ville, fut ordonné prêtre à Iberville le 21 juillet 1872. Nommé vicaire à Saint-Denis-sur-Richelieu (1872-74), il fut promu à la cure de Belœil (1874-75), curé et chanoine de la cathédrale (1875-80), de Saint-Roch (1880-89), où il a fondé la communauté des Sœurs Saint-Joseph (V. ce nom), enfin de Sorel (1889-93).

Préconisé le 14 janvier 1893 coadjuteur de Mgr Moreau, il fut sacré, le 9 mars suivant, sous le titre d'évêque de **Drusipara** (en Thrace, auj. Karistiran) et devint titulaire du siège en 1901. Ayant consolidé l'œuvre des Sœurs Saint-Joseph, il institua le Patronage des jeunes gens, travailla à la reconstruction de la cathédrale, seconda l'amélioration de l'Hôtel-Dieu, l'établissement des Frères de Saint-Vincent de Paul, l'installation des Religieuses françaises de la Présentation. Le recrutement du clergé, le développement des études classiques, l'œuvre des missions, la visite des paroisses appelèrent ses sollicitudes pastorales et son zèle. Il est décédé le 7 juillet 1905.

Mgr Fabien-Zoël Decelles, successeur de Mgr Bernard (V. ce nom) sur le même siège, cousin sous-germain du précédent, fils de Fabien commerçant et de Mélina Dupont, naquit aussi à Saint-Damase, le 22 mai 1870, a fait ses études classiques et théologiques à Saint-Hyacinthe et a été ordonné prêtre dans sa paroisse natale, le 4 janvier 1895. Après trois années d'enseignement au séminaire, il a obtenu à Paris le diplôme de licencié ès-lettres (1900) et se vit nommer préfet des études, professeur, supérieur du séminaire (1900-13). Chanoine titulaire en 1914, préconisé évêque le 24 mars 1924, il a été sacré dans sa cathédrale, le 22 mai suivant, par son Excellence Mgr Pietro Di Maria, délégué apostolique au Canada et Terre-Neuve : il a démissionné en 1931.

Son frère Joseph, né en 1875, est missionnaire de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, où il a fait profession en 1900.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910; t. III, Saint-Hyacinthe, 1919; *Semain. Relig.*, ib., 1905; Can. eccles., ib., 1928.

DEERFIELD, ville du comté Franklin, au Massachusetts, sur la rivière Connecticut, à 33 milles au nord de Springfield. La région est riche en produits agricoles.

A l'époque des Colonies en Nouvelle-Angleterre, elle fut le théâtre de divers combats contre les aborigènes, surtout du **Sanglant Massacre** en 1675. En 1704, une expédition, composée de Canadiens et d'Abénaquis domiciliés et commandés par le sieur Hertel de Rouville vint enlever le **vieux Deerfield**, incendiant les maisons, tuant 47 défenseurs, capturant 150 prisonniers. Un monument en marbre commémore aujourd'hui le massacre du **Ruisseau sanglant** (Bloody Brook).

La population est aujourd'hui d'environ 3.000 âmes.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; Enc. Amer., New-York, 1903-06.

DELEGATION APOSTOLIQUE ou représentation du Saint-Siège qui ne comporte absolument aucun caractère diplomatique (8 mai 1916).

Il importe de constater que le Pape établit auprès des nations des nonciatures ou des délégations : les premières dépendent d'ordinaire de la Consistoriale et les secondes de la même Consistoriale ou de la Congrégation de la Propagande. Les attributions des représentants du Pape sont du ressort secret de l'administration pontificale et ne concernent que les affaires ecclésiastiques dans les pays où résident les Délégués. Ces attributions sont totalement mises en dehors du domaine politique : aussi bien, la malveillance seule oserait s'y opposer ou les récuser sans nul fondement plausible.

La Délégation apostolique, pour le Canada et Terre-Neuve simultanément, a été érigée, le 3 août 1899 pour le Canada, et en mai 1910 pour Terre-Neuve : la résidence du représentant officiel du Pape est située à Ottawa. Antérieurement, il y a eu des délégués en missions spéciales et estimées urgentes : Mgr George Conroy (1877); Mgr Henri Smeulders (1883); Mgr Raphaël Merry Del Val (1896) (V. ces noms). La liste des délégués permanents est la suivante :

Mgr Diomède Falconio (1899-1902) (V. ce nom;

Mgr Donat Sbarretti (1902-10) (V. ce nom);

Mgr Francesco Stagni (1910-18) (V. ce nom);

Mgr Pietro Di Maria (1918-26) (V. ce nom);

Mgr Andrea Cassulo (1927...) (V. ce nom).

Bibl. — A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1929; Can. ecclés., Montréal, 1930.

DE LINO (Mathurin-François Martin, sieur) (1657-1731), marchand, interprète, associé de Compagnie, conseiller et garde des sceaux.

Ses ancêtres étaient d'origine italienne, réfugiés dans le Lyonnais comme tant d'autres compatriotes. Fils de Claude Martin et d'Antoinette Chalmette, il fut baptisé en 1657 à Saint-Nizier, évêché de Lyon. En 1682, il vint s'établir à Québec, très versé dans la connaissance de la langue anglaise. Aussi bien, les administrateurs s'en servirent comme interprète, surtout auprès des prisonniers ramenés de la Nouvelle-Angleterre. Trois hommes notables parmi ces derniers, M. Nelson, le colonel King et M. Alding eurent l'habileté de gagner les bonnes grâces de M. de Frontenac, de M. de Champigny et de l'évêque. Le riche Bostonnais Nelson en profita pour espionner, envoyant à son gouverneur des renseignements sur Québec par des soldats déserteurs qu'il avait soudoyés. L'on découvrit la trahison : Nelson fut incarcéré, envoyé en France subir son procès. L'interprète De Lino eut le même sort, soupçonné comme comparse : on le jeta à la Bastille, mais il fut reconnu innocent et élargi (V. Corr. gén., vol. 12). La même année 1693, l'intendant le justifiait devant le ministre.

Trois ans après, M. De Lino retourna à Paris comme représentant des intérêts de la **Compagnie du Nord**, vivement recommandé par les administrateurs, « à cause des bons services qu'il a rendus dans l'interprétation de l'anglais, en toutes les occasions qui se sont présentées depuis plusieurs années ». Le 8 mai 1702, le roi le nomma conseiller et, en 1719, il eut le rang de premier dans l'assemblée. En 1727, on le promut garde des sceaux de la Nouvelle-France. En 1730, Sa Majesté lui accordait une gratification extraordinaire de 600 livres (V. Ibid., vol. 55). M. De Lino mourut à Québec le 7 décembre 1731.

De son mariage, le 30 avril 1685, avec Catherine Nolan, il avait eu dix-sept enfants, dont un seul a laissé un renom.

Bibl. — V. la suivante.

DE LINO (Jean-François Martin, sieur) (1686-1721), fils du précédent, procureur de la Prévôté et de l'amirauté.

Il naquit à Québec le 13 avril 1686 et fit ses études au collège des Jésuites. Suivant l'exemple de son père, il entra dans le commerce et dans l'administration civile. Le 27 avril 1716, on le nomma procureur du roi en la Prévôté; puis, le 20 novembre 1717, à la même charge de l'amirauté, confirmée par le roi le 18 janvier 1718. Il mourut dix ans avant

DEERFIELD, ville du comté Franklin, au Massachusetts, sur la rivière Connecticut, à 33 milles au nord de Springfield. La région est riche en produits agricoles.

A l'époque des Colonies en Nouvelle-Angleterre, elle fut le théâtre de divers combats contre les aborigènes, surtout du **Sanglant Massacre** en 1675. En 1704, une expédition, composée de Canadiens et d'Abénaquis domiciliés et commandés par le sieur Hertel de Rouville vint enlever le **vieux Deerfield**, incendiant les maisons, tuant 47 défenseurs, capturant 150 prisonniers. Un monument en marbre commémore aujourd'hui le massacre du **Ruisseau sanglant** (Bloody Brook).

La population est aujourd'hui d'environ 3.000 âmes.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; Enc. Amer., New-York, 1903-06.

DELEGATION APOSTOLIQUE ou représentation du Saint-Siège qui ne comporte absolument aucun caractère diplomatique (8 mai 1916).

Il importe de constater que le Pape établit auprès des nations des nonciatures ou des délégations : les premières dépendent d'ordinaire de la Consistoriale et les secondes de la même Consistoriale ou de la Congrégation de la Propagande. Les attributions des représentants du Pape sont du ressort secret de l'administration pontificale et ne concernent que les affaires ecclésiastiques dans les pays où résident les Délégués. Ces attributions sont totalement mises en dehors du domaine politique : aussi bien, la malveillance seule oserait s'y opposer ou les récuser sans nul fondement plausible.

La Délégation apostolique, pour le Canada et Terre-Neuve simultanément, a été érigée, le 3 août 1899 pour le Canada, et en mai 1910 pour Terre-Neuve : la résidence du représentant officiel du Pape est située à Ottawa. Antérieurement, il y a eu des délégués en missions spéciales et estimées urgentes : Mgr George Conroy (1877); Mgr Henri Smeulders (1883); Mgr Raphaël Merry Del Val (1896) (V. ces noms). La liste des délégués permanents est la suivante :

Mgr Diomède Falconio (1899-1902) (V. ce nom;

Mgr Donat Sbarretti (1902-10) (V. ce nom);

Mgr Francesco Stagni (1910-18) (V. ce nom);

Mgr Pietro Di Maria (1918-26) (V. ce nom);

Mgr Andrea Cassulo (1927...) (V. ce nom).

Bibl. — A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1929; Can. ecclés., Montréal, 1930.

DE LINO (Mathurin-François Martin, sieur) (1657-1731), marchand, interprète, associé de Compagnie, conseiller et garde des sceaux.

Ses ancêtres étaient d'origine italienne, réfugiés dans le Lyonnais comme tant d'autres compatriotes. Fils de Claude Martin et d'Antoinette Chalmette, il fut baptisé en 1657 à Saint-Nizier, évêché de Lyon. En 1682, il vint s'établir à Québec, très versé dans la connaissance de la langue anglaise. Aussi bien, les administrateurs s'en servirent comme interprète, surtout auprès des prisonniers ramenés de la Nouvelle-Angleterre. Trois hommes notables parmi ces derniers, M. Nelson, le colonel King et M. Alding eurent l'habileté de gagner les bonnes grâces de M. de Frontenac, de M. de Champigny et de l'évêque. Le riche Bostonnais Nelson en profita pour espionner, envoyant à son gouverneur des renseignements sur Québec par des soldats déserteurs qu'il avait soudoyés. L'on découvrit la trahison : Nelson fut incarcéré, envoyé en France subir son procès. L'interprète De Lino eut le même sort, soupçonné comme comparse : on le jeta à la Bastille, mais il fut reconnu innocent et élargi (V. Corr. gén., vol. 12). La même année 1693, l'intendant le justifiait devant le ministre.

Trois ans après, M. De Lino retourna à Paris comme représentant des intérêts de la **Compagnie du Nord**, vivement recommandé par les administrateurs, « à cause des bons services qu'il a rendus dans l'interprétation de l'anglais, en toutes les occasions qui se sont présentées depuis plusieurs années ». Le 8 mai 1702, le roi le nomma conseiller et, en 1719, il eut le rang de premier dans l'assemblée. En 1727, on le promut garde des sceaux de la Nouvelle-France. En 1730, Sa Majesté lui accordait une gratification extraordinaire de 600 livres (V. Ibid., vol. 55). M. De Lino mourut à Québec le 7 décembre 1731.

De son mariage, le 30 avril 1685, avec Catherine Nolan, il avait eu dix-sept enfants, dont un seul a laissé un renom.

Bibl. — V. la suivante.

DE LINO (Jean-François Martin, sieur) (1686-1721), fils du précédent, procureur de la Prévôté et de l'amirauté.

Il naquit à Québec le 13 avril 1686 et fit ses études au collège des Jésuites. Suivant l'exemple de son père, il entra dans le commerce et dans l'administration civile. Le 27 avril 1716, on le nomma procureur du roi en la Prévôté; puis, le 20 novembre 1717, à la même charge de l'amirauté, confirmée par le roi le 18 janvier 1718. Il mourut dix ans avant

son père, le 5 janvier 1721, ayant épousé en 1712 Angélique Chartier de Lotbinière, qui fut mère de quatre enfants, entre autres le suivant :

Ignace-François-Pierre naquit le 7 mai 1718, fit ses études classiques et devint grand-voyer en 1752, le dernier fonctionnaire du genre. Après la capitulation de Montréal, il passa en France et fit sa résidence à Blois. Il avait épousé en 1750 Renée Le Neuf de La Vallière, qui lui donna quatre enfants.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DE LISLE (Jean) (1736-1814), sieur de la Cailleterie, notaire, délégué à la Cour, homme de lettres.

Fils de Jean-Guillaume, négociant à Nantes en Bretagne, et d'Angélique Chevalier, il naquit vers 1736. Ayant émigré aux Etats-Unis, il épousa à New-York Anna Denton qui lui donna un fils, Jean-Guillaume, né en 1757.

Passé au Canada, il signa à Québec, en 1764, une déclaration officielle de ses ressources en numéraire, soit 200 liv. en monnaie de carte sous le régime français. Le 15 juillet 1768, il recevait à Montréal la commission de notaire et de rédacteur des procès-verbaux d'arpentage. En 1783, on le choisit, ainsi que les sieurs Adhémar et Powel, comme délégué à la Cour, en vue de soumettre au roi la supplique des Canadiens en faveur de l'**Habeas corpus.** En 1787, il résigna comme notaire, car son fils venait d'être admis à la pratique de sa profession. Les contemporains l'ont représenté comme un homme fort honorable, tenant un rang distingué parmi les lettrés, ayant surtout cultivé la philosophie. Le 23 décembre 1771, « lors du décès de la Mère Youville (V. ce nom), vers les huit heures et demie du soir, il fut témoin de l'apparition d'un croix lumineuse régulièrement formée au-dessus de l'Hôpital ». Il décéda le 4 octobre 1814.

En secondes noces, le 3 août 1790, il épousa à Montréal Suzanne Lacroix-Mézières, qui fut mère de quatre enfants :

Jean-Ambroise, né en 1791; **Louise,** en 1794; **Emilie,** en 1798; **Augustin-Stanislas,** en 1802.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DE LISLE (Jean-Guillaume) (1757-1819), fils du précédent, notaire, greffier de la fabrique, capitaine de milice.

C'est en 1787 qu'il reçut sa commission de notaire et en 1788 sa nomination de greffier. L'année suivante, avec un groupe d'amis, le poète Quesnel entre autres, il s'occupa d'établir un théâtre de société. En 1792, sa commission fut étendue à toute la Province. De 1810 à 1815, il fut capitaine du 2e bataillon de la milice et mourut le 4 juillet 1819.

Le 26 juillet 1779, il avait épousé à Montréal Radegonde Berthelet, qui lui donna sept enfants, entre autres :

Jean-Baptiste, né en 1780, devint secrétaire de la **Maison de la Trinité,** assistant, puis greffier de la paix et de la Couronne : il se maria en 1801 à Marie Robinson, fille de John et d'Elizabeth Moore, et en eut sept enfants : Adolphe, né en 1801, fut nommé grand connétable à Montréal en 1824, huissier de la Trinité en 1827, décéda en 1831; Jacques-Guillaume, né en 1806, marié à Terrebonne en 1827 à Sophie Marier, qui fut mère de quatre enfants : Alexandre-Maurice, né en 1810, fut greffier de la Couronne (1833) commissaire du serment d'office (1838), député de Montréal (1841-43), directeur de la Banque d'Epargne (1850-51), shérif et percepteur des douanes (1865); il se maria en 1833 avec Angélique Cuvillier, mère de neuf enfants, et décéda en février 1880. En secondes noces, le 29 mai 1815, Jean-Baptiste épousa Marie-Anne Rousseau, qui donna le jour à cinq enfants : il mourut le 16 mai 1838;

Pierre-Guillaume, né en 1787, devint orfèvre et épousa en 1808 Louise Heire, qui mit au monde trois enfants;

Benjamin, né en 1789, enseigne en 1810, lieutenant en 1812, au combat de Châteauguay en 1813, en garnison à Kingston, à Perth, grand connétable de 1831 à 1862, année où il fut remplacé par M. Bissonnette; il avait épousé Marie-Julie, fille de Charles Lehné, marchand, et de Louise Gagner, qui eut entre autres enfants : John-Henry, marié en 1852 à Elizabeth Mac Donald; Eliza, mariée à M. D. Mac Donald; Benjamin-David, médecin à Saint-Denis-sur-Richelieu, de 1856 à 1863; après la campagne de Crimée, marié à Armande Hogle.

Augustin-Stanislas, demi-frère de Jean-Guillaume, baptisé le 4 novembre 1802, notaire, botaniste, bibliothécaire du barreau, se maria à Boucherville, le 18 mai 1825, à Henriette Trudel dont il eut quatre enfants; ensuite à Varennes, le 15 mai 1844, à Charlotte Ainsse, mère aussi de quatre enfants, entre autres : **Arthur,** né en 1852, docteur en médecine, bibliothécaire du barreau, collectionneur de documents historiques, deux fois marié : sans enfants.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DEMERS (Modeste) (1809-71), prêtre, vicaire, missionnaire, curé, premier évêque de Victoria.

Fils de Michel et de Rosalie Foucher, il naquit à Saint-Nicolas, comté de Lévis, le 11 octobre 1809, fit ses études classiques et théologiques à Québec. Le 7 février 1836, Mgr



Mgr M. Demers.

Signay lui conféra la prêtrise et le nomma vicaire aux Trois-Rivières, puis aux Trois-Pistoles. Missionnaire au diocèse de Saint-Boniface (1837-38), il fut envoyé exercer son ministère en Colombie (1838-43) et il devint curé d'Orégon-City jusqu'en 1847. Il était le compagnon de Norbert Blanchet (V. ce nom).

C'est le 27 avril 1837 que le jeune prêtre s'embarque à Lachine pour le Pacifique par voie de terre et y arriva le 10 octobre suivant, à la limite orientale de la Colombie actuelle. Quatre jours après, il célébrait à Big-Bend le premier sacrifice offert dans ces régions. Les deux missionnaires établirent leur résidence au **fort Vancouver** — non l'île, ni la ville actuelle — jusqu'en octobre 1839; à cette date, près du fort **Wallamette.** Vers la fin d'août 1841, M. Demers se rendit au fort **Langley,** non loin de la mer, où il trouva **J.-M. Yale,** gentilhomme protestant fort aimable, huit Canadiens, un Iroquois, plusieurs Canaques de Hawaï : il régularisa leur situation matrimoniale avec leurs femmes indigènes, baptisa le 3 septembre 99 enfants et ensuite 263, convertit plusieurs chefs : puis il retourna à Wallamette, rivière qui afflue de gauche dans la Colombie. Le 15 novembre, P. S. Ogden, surintendant des postes du Nord de la Compagnie, organisa une caravane en Nouvelle-Calédonie : l'abbé Demers l'accompagna et a laissé le récit de l'expédition (V. A. Morice, t. IV). Il arriva au lac Stuart, le 16 septembre 1842, et au fort Alexandre : il ne fut de retour à Wallamette que le 13 avril 1843. Aujourd'hui encore, sa mémoire est en vénération parmi les tribus.

Préconisé évêque de **Draza** (dans l'Arabie Pétrée), le 1er décembre 1843, et sacré le 25 juillet 1845 à Montréal, Mgr François-Norbert Blanchet devint métropolitain d'Orégon, son frère étant nommé premier évêque de Nesqually (Seattle) et l'abbé Demers premier titulaire de Victoria sur l'île Vancouver : il fut sacré à Orégon-City le 30 novembre 1847 et choisit sa résidence dans le **petit bourg** ou village de la future capitale. Puis il revint au Canada et passa en Europe, dans l'espoir de réunir les moyens d'organiser son diocèse, où il retourna le 29 octobre 1852. Avec quelques prêtres canadiens, belges ou hollandais, il administra les fidèles, blancs et peaux-rouges. Le 21 octobre 1857, les Oblats bâtissaient à Esquimalt, port de mer près de Victoria, une maison et une modeste église, sous la direction du Père L.-J. D'Herbomez (V. ce nom). En juin 1858, l'évêque amenait du Canada quatre Sœurs de Sainte-Anne pour inaugurer l'œuvre des orphelinats et de l'enseignement. Il rapporta aussi une presse d'imprimerie, avec des caractères de manufacture française, qui permit de publier **Le Courrier de la Nouvelle-Calédonie,** dès le 18 septembre suivant : son rédacteur était un comte de Garro, réfugié politique, exilé le 2 décembre 1851. Les abbés C. Vary et Pierre Rondeau suivaient aussi la caravane : le premier ne demeura pas longtemps au pays, mais le second fut l'aumônier des Sœurs, de 1859 à sa mort, le 11 avril 1900. En 1863, Mgr Demers visita en personne le champ des mines d'or du Caribou afin d'évangéliser les mineurs. Le 14 décembre 1863, le Père D'Herbomez était préconisé Vicaire apostolique de la Colombie à New-Westminster : c'était un partage qui allégeait les charges de l'évêque de Victoria. Les deux évêques se rendirent au Concile du Vatican en 1870, Mgr Demers revint mourir à Victoria, le 21 juillet 1871 (V. **Oblats**).

Bibl. — R. P. A. Morice, O. M. I., *Hist. de l'Egl. cath. dans l'Ouest can.*, t. IV, Montréal, 1923; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, t. I, Montréal, 1908; *Gazette des Fam. can. et acad.*, vol. III et IV; *La Nouv.-Fr.*, revue, Québec, 1908.

DE MILLE (James) (1836-80), professeur, romancier.

Il naquit à Saint-Jean (N.-B.) le 23 août 1836, fit ses études primaires au collège Acadia de Wolfeville et supérieures à l'Université Brown de Providence (R. Isl.). Jusqu'en 1865, on l'engagea comme professeur de lettres à son collège; puis, d'anglais et de rhétorique au collège Dalhousie, à Halifax. Il y mourut le 28 janvier 1880.

Il avait écrit : **Martyrs of Catacombes**, New-York, 1865; **Helena's Household**, Londres, 1868; **The Dodge Club**, New-York, 1869; **Cord and Crease**, It.; **The Lady of Ice**, 1870; **An Open Question** et **The Cryptogram**; **The Amer. Baron**, 1871, etc. Il publia aussi des livres d'aventures pour garçons et **The Elements of Rethoric**, en 1878. Comme ouvrages posthumes, un premier volume, qui est peut-être le meilleur de la série : **A Strange Manuscript found in a copper cylinder**, New-York, 1888, et **Behind the Veil**, Halifax, 1893.

Bibl. — W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

DENAUT (Pierre) (1743-1806), prêtre, curé, archiprêtre, grand vicaire, coadjuteur, dixième évêque de Québec.



Mgr P. Denaut.

Originaire du Maine (France), Marin **Deniau**, sieur Destaillis, vint à Ville-Marie avec la grande recrue de 1653 (V. Mém. Soc. Roy. Can., 1913). Né en 1621 à Luché-Pringé (Sarthe), il épousa en secondes noces à Ville-Marie, le 24 novembre 1659, Louise-Thérèse Le Breuil, née en 1636, fille de Jean et de Marie Lecompte, de Bretagne. Joseph, le troisième de leurs six enfants, né le 14 mars 1666, se maria en 1690 à Jeanne Adhémar, qui fut mère de seize enfants. André, le cinquième, né le 8 septembre 1702, s'unit à Ville-Marie, le 14 octobre 1726, à Françoise Boyer, qui donna le jour à sept enfants.

Le plus jeune, Pierre, naquit à Montréal, où son père exerçait le métier de maçon, le 20 juillet 1743 : le nom patronymique **Deniau** était devenu **Denaut**. Elève d'abord à l'école latine des Sulpiciens, il entra au Séminaire de Québec en 1758; l'année suivante, dispersion des maîtres et des élèves. M. Denaut fit ses études philosophiques et théologiques à Montréal. Le 25 janvier 1767, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, Mgr Briand lui conféra les onctions sacerdotales; puis, le 2 mars, le nomma curé des Cèdres (1767-89), avec la desserte de Vaudreuil (1773-75) et de l'Ile-Perrot (1786-87); il devint archiprêtre en 1788-90 et curé de Longueuil (1789-1806), avec desserte de Boucherville (1790) et le titre de grand vicaire (1790-95).

Le 29 juin de cette année, il est sacré évêque de **Canathe** (auj. Quanawiat, en Phénicie ou Arabie Pétrée), comme coadjuteur de Mgr Hubert, tout en continuant à résider à Longueuil; mais il échangea avec ce dernier une fort intéressante correspondance. Le 4 septembre 1797, il devenait titulaire du siège. Puis, il choisit comme coadjuteur M. l'abbé Plessis, qui fut sacré le 25 janvier 1801 sous le même titre, ayant sa résidence à Québec.

Bien que curé résidant à Longueil, Mgr Denaut s'attacha à faire les visites régulières de son troupeau, depuis Détroit jusqu'à l'Acadie et au Cap-Breton. La formation intellectuelle et morale de la jeunesse appela son attention et ses sympathies. En 1803, il seconda l'abbé Brassard dans la fondation du séminaire de Nicolet; en 1804, l'érection de celui de Montréal. En 1801, naissait l'**Institution Royale** pour l'encouragement de l'instruction publique, présidée par le docteur Mountain, évêque anglican. Une clause en fit échouer l'application : la maison d'école ne serait ouverte que si la majorité la sollicitait du gouverneur par requête signée. L'évêque dissuada les paroissiens de faire la demande. En 1805, après de longues hésitations, l'évêque consentait à signer une pétition au roi pour la reconnaissance officielle de son titre d'**évêque de Québec** et de ses prérogatives, droits, émoluments temporels : elle demeura sans réponse. Mgr Denaut mourut à Longueuil, le 17 janvier 1806. En 1885, son

corps fut trouvé pétrifié et déposé en 1886 dans l'église actuelle.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, Montréal, 1910; C. Tanguay, *Dict. généal.*, t. I et III; Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, 1889; Th. Chapais, *Cours d'Hist. du Can.*, t. II, Québec, 1921; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DENES (Les), groupe primitif des indigènes, qui habitaient les régions polaires de l'Amérique. — Le mot est synonyme d'**hommes**, exactement comme dans la langue de Basse-Bretagne actuelle : **Den**, homme.

Le R. P. A. Morice, missionnaire Oblat de Marie Immaculée, qui a séjourné longtemps dans le nord de la Colombie Britannique, a fait une étude approfondie de leur origine, de leur ascendance, de leurs mœurs et usages traditionnels. Il est parvenu à diviser la race des Dénés en quatre tribus distinctes : les **Sekanais**, situés sur le versant occidental des Montagnes Rocheuses; les **Babines**, qui occupent la rive des lacs de même nom et les régions avoisinantes; les **Carriers**, dont les habitations vont du lac Stuart à Alexandria sur les bords de la rivière Fraser; les **Chilcotins**, qui habitent la vallée de cette rivière.

Bibl. — Père A.-G. Morice, *The Western Dénés*, Manners and Customs, Toronto, 1890; *Notes on the W. Dénés*, ib., 1893; L. J. Burpee, *The Oxf. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

DENISON (George Taylor) (1839-1925), avocat, cornette, lieutenant-colonel, magistrat de police, auteur de plusieurs ouvrages.

Fils aîné du colonel George Taylor et de Mary Ann Dawson, il naquit à Toronto le 31 août 1839, fit ses études primaires au collège du Haut-Canada, fut reçu bachelier et avocat en 1861 à l'Université de Toronto. En 1855, il était entré comme cornette dans la cavalerie et fut fait lieutenant-colonel en 1865; puis, commandant de la garde du gouverneur général. En 1866, il se battait contre les Féniens (V. ce mot) et en 1868, contre les Métis en rébellion au Manitoba. De 1877 à 1893, il était le doyen des magistrats de police de Toronto, où il mourut le 6 juin 1925.

Marié d'abord en 1885 à Carolina Merklen, il eut trois fils et trois filles; puis à Helen Amanda Muir, qui fut mère de deux filles. En 1882, on l'admit comme membre de la Soc. Roy. Can., dont il fut président en 1903. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : **The Fenian Raid at fort Erie**, Toronto, 1866; **Modern Cavalry**, London, 1868; **A Hist. of Caval.**, Ib., 1877; **Soldiering in Can.**, Ib., 1900; **The Struggle of Imp. Unity**, Ib., 1909; **Recollections of a police Magistrate**, Ib., 1920.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

DENONVILLE (Jacques-René de Brisay, marquis de) (1642-1710), colonel de dragons, gouverneur du Canada et sous-gouverneur des enfants de France, maréchal des camps et armées du roi. — **Brizay**, commune actuelle en Indre-et-Loire. — **Denonville** en Eure-et-Loir.



Le Marquis de Denonville.

La descendance masculine du gouverneur existe encore et, en 1889, à Mamers, le marquis de Brisay en a publié une généalogie sous ce titre : **Histoire de la maison de Brisay depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours.** Selon les documents, Jacques-René, né en 1642, était le fils de Pierre de Brisay, seigneur de Denonville, vicomte de Montbazillac en Périgord, gentilhomme de la chambre du roi, conseiller d'Etat, appartenant à une ancienne famille noble des confins du Poitou et de la Touraine : Pierre de Brisay, calviniste comme son épouse, se convertit au catholicisme avec elle et mourut à l'âge de 89 ans.

Jacques de Brisay épousa, le 24 novembre 1668, Catherine, fille de Germain Courtin de Tangueux, seigneur de Moncel : dans le contrat de mariage il est désigné comme vicomte. Bien que les **Mémoires** contemporains ne lui décernent point le titre de marquis, il y succéda à la mort de son père. Le **Journal de Dangeau** affirme que M. de Denonville, colonel et brigadier des dragons, fut choisi, le 18 août 1685, comme gouverneur de la Nouvelle-France; que le roi lui accordait 24,000

liv. d'appointements et lui faisait vendre son régiment 20.000 écus au cadet des Mursès, neveu de Mme de Maintenon, le 31 décembre 1684.

Du lendemain datent ses provisions de gouverneur. Aux premiers jours de juin, il s'embarque à La Rochelle avec 500 soldats et marins. Le 1er août suivant, il débarque à Québec, à bord de **la Diligente**. Le 20 du même mois, dans sa lettre à M. de Seignelay, il raconte que la flûte le **Fourgon** a failli périr sur les côtes de Terre-Neuve et fut sauvée grâce à l'habileté de M. de Rochefort, mort depuis au delà de Tadoussac; qu'il supplie de ne plus envoyer d'hommes par les vaisseaux du roi où les passagers sont maltraités, mais sur les navires marchands qui coûteraient moins; qu'il a fait débarquer les malades de son vaisseau et recevoir à l'Hôtel-Dieu; que les Religieuses ont ouvert leur chœur à ceux du **Fourgon**, arrivé le 15, au nombre de 77, en ayant jeté 63 à la mer; que l'on dit que **le Mulet** est encore plus maltraité et qu'il lui a envoyé au bas du fleuve une barque avec des rafraîchissements; qu'il faudrait faire lever des cartes par le pilote Chaviteau et son frère, qui sont à La Rochelle; que les magasins du roi sont dans un mauvais état à Québec et que le magasin des poudres est isolé dans la plaine; que les maisons de la ville sont trop serrées et entourées de bois de corde et que Québec a besoin des libéralités du roi; qu'on l'assure qu'il y a bien cinq à six cents hommes dans les bois et qu'il faudrait les réduire à 150 par les 25 congés annuels... (V. Bull. des Rech. hist., 1916).

Les officiers, qui abordaient avec le gouverneur, étaient les capitaines d'Orvilliers, Saint-Cirque, Macary, de Flour, de Troyes, Daneau du Muy, de Valrennes, des Bergères, des Méloizes, d'Espérac; les lieutenants Desjordis aîné et cadet, de La Mothe, La Rivière, Chauffour, de Ramezay. Mme de Denonville fut saluée par M. de Villeray et M. de Vitray, délégués du Conseil souverain. D'après un mémoire de 1688, « elle était d'humeur à ne pas négliger une occasion de profit et tenait, au château, une chambre ou une boutique, pleine de marchandises; elle aurait même imaginé, pour se défaire des rebuts qui lui restaient, de les mettre en loterie ». (Corr. Gén. Can. Arch. col. X, 92.)

Les instructions du ministre, datées du 10 mars 1685, lui prescrivent de travailler à la francisation du peuple sauvage. Après expérience, il lui répondra « que ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus **Français**, et les Français qui les ont hantés sont devenus **Sauvages**. Il n'en est pas de même des Sauvages assemblés en bourgades au milieu de la colonie : rien n'est mieux réglé ». On lui ordonnait encore de soutenir les alliés indigènes, d'humilier les Iroquois, d'établir la paix sur une base solide et durable, de ménager l'entente avec le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre. Programme assez complexe qu'il tint à réaliser avec le concours de l'intendant.

Le 3 août 1685, ses provisions sont enregistrées; et, trois jours après, il préside la première réunion du Conseil souverain. Après quelques semaines de séjour à Québec, où il tâche d'étudier l'état des esprits et de prendre des informations relatives à son mandat, il monte à Montréal, puis à Frontenac, où il nomme pour commander le capitaine d'Orvilliers (V. ce nom). Il étudie la situation, examine les voies favorables à l'exécution de ses projets d'attaque contre les Tsonnontouans et se fait renseigner sur leurs forces et sur leurs ressources. De retour à Québec, il se persuade que cette tribu viole impunément et à plaisir les conventions de l'anse de la **Famine**, qu'elle pille les traitants français et continue à faire la guerre à nos alliés. Secrètement, il va organiser le châtiment de ces insolents provocateurs.

Mais, au préalable, la question des rapports d'amitié avec la colonie anglaise appelle son attention. Dès le 13 octobre, Dongan (V. ce nom) s'empresse de lui envoyer l'expression de ses souhaits de bienvenue; démarche qui lui inspire des soupçons qu'il traduit dans son **Mémoire** du mois suivant : « Il est bon de savoir si l'Anglais n'est pas aussi et même plus à craindre que l'Iroquois, et si nous ne devons pas prendre autant de soin de nous en garantir. » Et il en donne les raisons au ministre : leurs ports toujours libres durant l'année; Boston, New-York et Orange (Albany), leurs trois grandes villes bien ravitaillées; leurs pêcheries productives, même en Acadie; leurs nouveaux établissements à la baie d'Hudson; leur trafic avec les tribus à des conditions plus avantageuses pour celles-ci. Et il conclut à l'achat de New-York par la Couronne. M. de Meulles, mieux informé, ajoute et propose l'acquisition d'Orange, regardant la position isolée de Boston comme intenable.

Louis XIV ne pouvait apprécier ainsi la situation respective des deux colonies rivales. Ami et parent du duc d'York, qui devint Jacques II en 1685 et restaurateur du catholicisme en Angleterre, il estimait que son royal allié exerçait une autorité suffisante et prépondérante sur le catholique Dongan. Mais cette autorité n'était que nominale. Les principaux marchands de New-York et de Boston étaient les véritables régisseurs de la colonie, détenant le pouvoir en réalité sous une forme déjà républicaine. Ce fut la grande

faute de la Cour d'ignorer cet état de choses, en dépit des avertissements des administrateurs de Québec et de Port-Royal. Bien plus, le **traité de Whitehall** en novembre 1686 et celui de Versailles en décembre 1687 stipulaient, entre les deux colonies, des ententes pacifiques sur terre et sur mer, le maintien d'une neutralité réciproque, la délimitation des frontières en litige en Acadie et des droits de commerce et de comptoir à la baie d'Hudson, ou de possession du territoire des Cinq-Cantons. Ces négociations entre les deux princes demeurèrent nulles et sans effet, par l'avènement au trône, le 13 février 1689, de Guillaume III d'Orange. Elles eurent pour conséquence de faire perdre de vue à M. de Denonville l'écrasement de l'ennemi véritable, qui se dérobait derrière les Iroquois. Ennemi, en effet, qui vend à ceux-ci poudre, fusils, munitions de guerre, qui lance ses trafiquants par groupe dans les régions du Nord, qui donne asile aux déserteurs français, soldats et commerçants, lesquels fondent près de Manhatte le village de la **Petite Rochelle** et informent le gouverneur anglais de tous nos desseins et préparatifs, qui plante les armes du duc d'York sur le sol iroquois, comme signe de prise de possession et marque de la suzeraineté anglaise exclusive, qui réclame l'expulsion des Jésuites des limites des Cinq-Cantons, qui renouvelle les bravades et les plus ineptes prétentions au sujet du fort Niagara et des approvisionnements amassés à Frontenac, qui épilogue sur la teneur des traités de neutralité, etc. Le gouverneur du Canada ne fut jamais dupe de ces agissements de la part de Dongan et de son successeur Andros (V. ce nom). Il sut se montrer ferme et défendit chacun des droits de la Couronne. Mais de Versailles lui venaient des instructions de faiblesse : en bon militaire, il obéit sans récrimination (V. H. Lorin, **Le Comte de Frontenac**).

M. de Denonville se tourna résolument vers les Iroquois : il fit ses préparatifs de campagne, en organisant une forte offensive. En réalité, il les commença dès l'automne de 1685, les continua en 1686, les acheva au printemps de 1687. Il a 800 soldats réguliers et il arme la milice, rompue aux conditions locales et climatériques, comprenant 700 braves, ainsi que 500 Sauvages chrétiens. Les alliés de l'Ouest et du Nord accourent aussi, sous la conduite des sieurs de Tonti, de Du Lhut, de la Forest, de la Durantaye, au nombre d'environ 400. Milice et réguliers de France sont divisés en quatre bataillons, commandés par les capitaines d'Orvilliers, de Saint-Cirque, de Troyes et de Valrennes, tous aux ordres de M. de Vaudreuil, secondé par M. de Callières; la milice est subdivisée en compagnies sous le commandement de Bertinier, de la Valtrie, de Grandville et de Le Moyne de Longueuil. Le gouverneur a fait construire à Québec par les Indiens 200 bateaux légers pour le transport des troupes et des provisions; il a fait fortifier Montréal, ravitailler Frontenac, emmagasiner quantité de vivres et de munitions. Tout était prêt pour la concentration définitive. Elle se fit au lac Ontario. Le gouverneur tenait cachées ses intentions : Dongan les connut par l'intermédiaire des déserteurs et des trafiquants français.

Pour donner le change sur la mobilisation, M. de Denonville convia les chefs iroquois à une assemblée générale à Frontenac. Vers la fin de septembre 1686, il convoqua à Québec leur missionnaire, le Père de Lamberville, qui réussit à les persuader. En juin 1687, quarante principaux Iroquois, portant une grande quantité de pelleteries en signe d'amitié, sont fidèles au rendez-vous. L'intendant, M. de Champigny, les accueille à Frontenac avec solennité et leur donne un grand festin. Puis il les fit cerner par les troupes, arrêter et attacher à des arbres : c'était un guet-apens. On s'empare de deux capitaines Iroquois qui se rendaient à Montréal, des Sauvages de Quinté et des environs : tous sont dirigés vers Québec et un certain nombre embarqués pour servir sur les galères à Marseille. Pourquoi? Le roi avait écrit à M. de La Barre : « Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra, le nombre des Iroquois, et que ces Sauvages, qui sont forts et robustes, serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui vous sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez embarquer par toutes les occasions qui se présenteront pour les faire passer en France. » — Cette prescription du roi amena cet acte de félonie, au grand détriment du Père Jésuite. Aussi bien, l'un des anciens lui sauva la vie, en lui conseillant de partir devant le courroux des jeunes gens. Mais le Père Millet fut mis à la torture chez les Onéïouts et il allait périr, quand une famille iroquoise vint déclarer l'adopter pour leur esclave : il demeura entre leurs mains durant sept années (1694).

Le 10 juillet 1687, l'armée entre en campagne; elle atteint la rive méridionale du lac Ontario, à l'embouchure de la rivière des Sables, où M. de la Durantaye la rejoignit avec ses troupes du Nord, traînant à sa suite 60 prisonniers anglais et hollandais. Le 12, l'armée s'avance vers la principale bourgade des Tsonnontouans, située à environ sept lieues dans les terres. Dans un étroit vallon sont postés 800 Sauvages. L'avant-garde de M. de Callières se voit soudain attaquée avec vi-

gueur. Hurons et Outaouais de prendre la fuite aussitôt. M. de Denonville se présente avec le corps de bataille. La chaleur est accablante. Quittant son habit, il se met à la tête de ses troupes pour déloger l'ennemi des hauteurs qu'il occupe. Celui-ci sort et se précipite avec tant d'impétuosité et de cris stridents que les soldats lâchent pied et reculent. Sans se déconcerter, le général fait battre les tambours, rallie les fuyards, rétablit l'ordre dans les rangs et relance ses troupes à l'assaut. L'ennemi à son tour est mis en déroute. Les Français ont cinq ou six hommes de tués et une vingtaine de blessés « Les Canadiens se battirent avec bravoure; mais les soldats se firent peu d'honneur. » L'ennemi perdit 45 hommes et compta 60 blessés.

La campagne dura dix jours : on incendia quatre bourgades, on détruisit les moissons et on égorgea les porcs. Les Tsonnontouans se retirèrent dans la profondeur des terres, humiliés, nullement abattus, escomptant une vengeance générale. Le 24 juillet, le général quitte le pays ravagé. Ses troupes étaient harassées de fatigue, en proie aux fièvres et à la dysenterie. Il prit solennellement possession du territoire conquis, le 19 juillet, au nom du roi et en présence de toute l'armée. Puis, il décide de la rendre efficace en établissant un poste sur le Niagara, à son confluent dans le lac Ontario. Lui-même, il dirige la construction d'un fort de pieux rectangulaire et à quatre bastions. Il en confie le commandement au chevalier de Troyes (V. ce nom) et à M. des Bergères (V. ce nom). Enfin, il fait promesse aux Sauvages alliés de ruiner les Iroquois dans une prochaine campagne et leur demande de garder leur fidélité aux Français. Au commencement de septembre, le gouverneur était rendu à Québec, « après avoir rétabli, écrit-il, la réputation française chez toutes les nations sauvages »; il ajoute « qu'il vaudrait mieux faire la guerre aux Anglais qu'aux Iroquois ». La Cour négociait alors à Londres le second traité de neutralité.

Dès la fin du mois d'août 1687, de nombreuses bandes d'Iroquois, à l'instigation des Anglais, font irruption sur la colonie : à Frontenac, à Chambly, à Verchères, à Contrecœur. La vengeance éclatait partout. Et le roi réclamait le retour des soldats, et le ministre demandait « de se contenter de faire la paix avec les Iroquois par tous les moyens ». M. d'Orvilliers en charge le Père de Lamberville, qui va présenter deux colliers aux chefs des Onnontagués. Ceux-ci consultent Dongan, qui est leur fournisseur. M. de Denonville lui députe le Père Vaillant de Gueslis, qui arrive à New-york, le 31 décembre. Dongan lui pose quatre conditions : retour des Iroquois des galères de France, renvoi dans leurs cantons des Sauvages chrétiens, destruction des forts Frontenac et Niagara et restitution du butin fait sur les villages des Tsonnontouans. Le Père Vaillant se dirige sur Montréal, où le Père de Lamberville est malade du scorbut, lequel explique à deux députés d'obtenir des chefs une députation auprès d'Onontbio. Haaskouan ou la **Grande-Gueule** accepte et part avec 500 guerriers, laissant autant au lac Saint-François. C'était en juin 1688. A force d'adresse, le Père de Lamberville réussit par leur faire accepter ces clauses : « Tous les alliés seront compris dans le traité de paix, signé par les députés des Cinq-Cantons; aussitôt, toute hostilité cessera de part et d'autre : les Français pourront ravitailler Frontenac et démoliront Niagara : il y aura échange de prisonniers, même de ceux des galères. » Au mois d'août, la Grande-Gueule revenait avec la députation : mais celle-ci fut arrêtée en chemin par **le Rat** (V. ce nom), qui **tua la paix** : M. de Denonville était discrédité. Le 5 août 1689, massacre de Lachine par les Iroquois : épisode qui désempara le gouverneur. Le 24 septembre, de concert avec M. de Champigny, il ordonne de raser le fort Frontenac : ce qui laissait porte ouverte à l'Anglais et à l'Iroquois sur les régions d'en-haut. Mais la mission de M. de Callières à Versailles allait sauver la colonie.

Le marquis de Denonville, rappelé en France, en qualité de sous-gouverneur des enfants de Louis XIV, devint dans la suite maréchal des camps et armées du roi. Dans cet intervalle, il écrivait une correspondance fort intéressante concernant la Nouvelle-France; il mourut le 22 septembre 1710. Sa fille aînée entra au Carmel. La cadette, Catherine-Louise (1682-1723) épousa, le 4 décembre 1702, Charles-Louis de Rogres de Lusignan, chevalier, marquis de Champignelles, vicomte de Sens (1677-1756), page de la chambre du roi, mousquetaire de la garde-royale, cornette des chevau-légers de Bourgogne, maître d'hôtel du duc de Berry, père de huit enfants morts sans postérité, à part la descendance d'une fille du ménage.

Bibl. — H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, it. ib.; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; *Nova-Francia*, revue, Paris, 1928; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913.

DENT (John Charles) (1841-88), avocat, publiciste, historien, biographe.

Né à Kendal, comté de Westmoreland (Angleterre), le 8 novembre 1841, il vint au Canada fort jeune, amené par ses parents qui se fixèrent dans le voisinage de Brandford

(Ont.). Il y reçut les premiers éléments de l'éducation et compléta ses études à l'Université de Toronto. Il fit son cours de droit et obtint le diplôme de « procureur et solliciteur », en 1865. En octobre 1866, il épousait Elsie, fille d'Alexander Mac Intosh, de Woodstock. Peu de temps après, il retourna en Angleterre et se voua à la littérature et au journalisme. Il fut agrégé au personnel éditorial du **Daily Telegraph** et devint le collaborateur de plusieurs revues et publications périodiques.

En 1876, on le voit revenir au Canada. Pendant quatre ans, il fut l'un des plus actifs écrivains du **Globe** à Toronto. Mais en 1880, il se consacra entièrement à la carrière littéraire. Il mourut en 1888. Il avait publié **The Last Forty Years** (1841-81) et **The Story of Upper Canadian Rebellion,** tant au point de vue littéraire qu'au point de vue historique. Ses préjugés de caste lui suscitèrent des contradicteurs, surtout dans les rangs des Canadiens français. Son meilleur ouvrage, bien que parfois inexact et incomplet, est **The Can. Portrait Gallery,** concernant la biographie et la carrière des principaux personnages politiques et professionnels du Canada.

BIBL. — Can. and its Prov., index, Toronto, 1914; Mém. Soc. Roy. Can., tabl. gén., Ottawa, 1904; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926 .

DENYS (Nicolas) (1598-1688), écuyer, seigneur du Cap-Breton, lieutenant-gouverneur de l'Acadie orientale, auteur de deux ouvrages sur la colonie.

Jehan Denys, natif de Honfleur, entreprit un voyage, en 1504, au Brésil et à Terre-Neuve. Son fils Pierre s'établit à Tours, où il fut intendant des finances. Mathurin, sieur de la Thibaudière, l'un de ses fils, devint capitaine de la garde du roi Henri III; lorsque le duc de Mayenne, chef de la Ligue, assiégea Tours, il périt à son poste sous les yeux de son prince : de son union avec Marie Aubert, il eut un fils unique, nommé Jacques. Celui-ci, marié à Marie Crosnier, fut le père de Nicolas, de Simon, de Jacques, de Henri : ces deux derniers furent tués au champ d'honneur.

Nicolas, né à Tours en 1598, accompagné de son frère, suivit en Acadie, en 1632, le commandeur de Razilly et le sieur d'Aunay (V. ces noms). L'année suivante, il paraît comme maître de pêcheries. Dans sa **Description** (chap. III), il écrit : « C'est au port **Rossignol** (Brooklyn) que j'ai voulu établir la pêche sédentaire (V. ce mot) et fait compagnie avec feu M. de Razilly et un marchand d'Auray, en Bretagne : le commandeur demeurait pour lors à La Hève, qui me protégeait. Ma pêche me réussit assez bien pour ce voyage (1633) : je renvoyai le navire chargé en Bretagne, où le poisson fut assez bien vendu. Cela nous obligea d'en avoir un plus grand, nommé **la Catherine,** de 200 tonneaux, que nous achetâmes du roi. Nous le fîmes équiper pour la pêche (1634) et un de mes frères, nommé **de Vitray,** qui a été depuis capitaine de navire du roi, fut mis dessus pour le commander; il me l'amena en la Nouvelle-France, où lui fîmes faire la pêche, qui nous réussit encore fort bien; étant chargé de morues, nous donnâmes ordre à mon frère d'aller à Oporto, en Portugal, pour les vendre : ce qu'il fit avec avantage. Dès qu'il y fut arrivé, il toucha environ la valeur du tiers de sa charge en réaux qu'il fit tenir à La Rochelle. Mais pendant qu'il achevait de décharger et de livrer le reste, la guerre fut déclarée entre les deux Couronnes et l'on accorda aux Français trois mois pour se retirer. Pour n'être point surpris, mon frère pressa son paiement; mais nos marchands ne se pressant point de payer firent toujours des remises... » Suit le récit de la confiscation du navire, de l'emprisonnement de M. de Vitray, de sa mise en liberté, de ses inutiles démarches auprès de Richelieu, Surintendant de la navigation, lequel se contenta « de lui donner le commandement d'un navire du roi ». L'entreprise échoua, « sans qu'il y eut, écrit l'auteur de la **Description**, de sa faute ».

Peu de mois après, Nicolas se fixait à la Hève (Riverport) en face du manoir de M. de Razilly, dont les vaisseaux transportaient les bois de construction de sa scierie. Après le décès du gouverneur en 1635, le sieur d'Aunay, son successeur, refusa ses cargaisons. M. Denys se livra aussitôt au commerce de la morue avec les vaisseaux qui venaient au golfe. En 1640, il est à La Rochelle, où il épousa, le 1er octobre 1642, Marguerite, fille de Pierre de Lafitte et de Béatrice Cabesse.

En 1645, il reçut une commission de la Compagnie des Cent Associés et il s'établit au loin, dans l'île Miscou. En 1647, M. d'Aunay, qui dut ensuite reconnaître son erreur, estimant que ses droits de gouverneur étaient lésés, vint s'emparer de son établissement « à main armée, enlever ses marchandises et ruiner son habitation ». Alors, secondé par son frère Simon, il construisit un fortin qu'il nomma **Saint-Pierre** qu'il occupa, lui laissant celui de **Sainte-Anne** (Cap-Breton), ainsi appelé en l'honneur de Saint-Anne d'Auray (V. Ganong). A peine installés, au décès de M. d'Aunay en 1650, sa veuve les faisait prendre de force. On lit dans le **Journal des Jésuites** : « Le 12 octobre 1651, MM. Denys, qui avaient été faits prisonniers par Mme d'Aunay, furent aussi renvoyés à Québec dans la frégate du lieutenant de l'Acadie. » Le 4 mai 1652, le même **Journal** consigne « le départ

de la frégate, où est M. Nicolas Denys pour aller trouver M. de Tour, afin de se rétablir vers Miscou ». Son frère Simon fixa sa résidence à Québec jusqu'à son décès.

D'après les recherches de M. Ganong, M. Denys s'arrêta à **Nipisiquit** (*Bathurst*, N.-B.) où M. Le Borgne (V. ce nom) vint s'emparer de sa personne et l'emmena, en 1653, prisonnier à Port-Royal. Rendu à la liberté, il passa en France.

M. Denys achète alors au bureau des Cent Associés, « Compagnie assemblée à celle de Miscou », une charte de commerce couvrant les régions qui s'étendent de Canseau au Cap-des-Rosiers, le 3 décembre 1653. Le 30 janvier suivant, le roi lui octroie une commission de pouvoirs discrétionnaires, en qualité de « gouverneur et lieutenant général en tout le pays de la grande baie de Saint-Laurent, des îles de Terre-Neuve, Cap-Breton, Saint-Jean, et autres adjacentes, avec droit attribué de faire une compagnie sédentaire de la pêche des morues, etc., en toute l'étendue des côtes de l'Acadie jusqu'aux Virginies » (V. Coll. des man.).

En 1654, M. Denys donne l'hospitalité aux enfants de M^me^ d'Aunay, contraints de fuir Port-Royal. Le 15 octobre 1655, un arrêt du Conseil privé oblige M. Le Borgne à lui faire restitution des prises opérées à Saint-Pierre et à Nipisiquit. En 1659, M. Denys commande au Cap-Breton, sans être inquiété par les Anglais de Port-Royal. Le sieur Doublet lui fait part d'une double concession qu'il a obtenue à Saint-Jean et à la Madeleine, divisions de son domaine, non exploitées selon les conventions antérieures. En 1663, M. Denys raconte en détail le tremblement de terre (V. ce mot).

Se trouvant à Paris, la Compagnie des Indes occidentales lui renouvelle, le 9 novembre 1667, la confirmation de sa charte du 3 décembre 1653. Au retour, il fait à Chedabouctou (Guysborough) la rencontre du sieur de la Giraudière, nouvel occupant (V. Couillard Després, **loc. cit.**). En 1668, durant l'hiver, un incendie consume son établissement de Saint-Pierre; il se réfugie à Nipisiquit. S'il se rendit en France en 1669, il revint en 1670, pour repartir en 1671, dans le dessein de faire imprimer ses œuvres afin de refaire sa fortune : son fils exerça la lieutenance.

La même année, M. Talon accordait à Percé une concession de deux lieues carrées à son neveu Pierre Denys, sieur de la Ronde (V. ce nom) pour y faire une pêche sédentaire; elle fut érigée en seigneurie en 1676, malgré les réclamations du lieutenant général. En 1676, M. de La Vallière (V. ce nom) en recevait une autre. En 1677, M. Denys obtenait de l'intendant les droits de royauté sur le charbon et la pierre à chaux du Cap-Breton et du voisinage, ainsi que le monopole des fourrures. En 1680, il négocia avec le sieur Bergier la vente d'un droit de pêche sédentaire; mais en 1682, le roi l'ignora dans ses lettres patentes au même. Aussitôt il cède à son fils ses pouvoirs de lieutenant général. En 1684, nouvelles concessions faites à M. Bergier et au sieur D'Amours. En 1686, le Cap-Breton et la Madeleine sont affectés à une Compagnie. En 1687, un édit royal révoque sa commission, moyennant un fief laissé au choix de son fils. Il mourut en 1688. D'après une lettre de M. de Meulles en 1685, il vivait à Paris dans un état voisin de la mendicité, en 1685. Son épouse l'avait précédé dans la tombe.

On l'avait surnommé **la Grande Barbe.** Son souvenir survit en deux appellations : **la rivière Denys, le mont Denys.** Sa fille Marie épousa M. de La Vallière.

En 1672, Nicolas Denys publia deux ouvrages intitulés : **Description géogr. et hist. des côtes de l'Amér. septentrionale; Hist. nat. des peuples, anim., plantes de l'Amér. sept. et de ses climats.** Paris, 2 in-12°. Ils ont été traduits et annotés en anglais par M. W. Ganong, vol. in-8°, Toronto, 1908.

1° Le premier volume s'ouvre par une **Dédicace au Roi,** d'un style élégant qui semble trahir l'œuvre d'une plume amie. **Dans l'Avertissement au lecteur,** il dessine le plan du livre, qu'il divise en neuf chapitres. Il commence par la **description** systématique du littoral — de Pentagouët à Saint-Jean — donnant des commentaires sur la navigation et ses dangers sur les îles et les rivières, sur la faune et la flore; il l'accompagne du récit des événements, connus par ouï-dire ou auxquels il a pris une part personnelle. Ces derniers, que seul il rapporte, constituent la **première valeur** de son ouvrage (chap. 1^er^). Il passe ensuite à la description du fond de la baie Française — de Saint-Jean au bassin des Mines — qui lui est moins connu, s'il l'a même jadis parcourue en 1632, à son arrivée. Aussi ces parages ne sont décrits que sur les données de Champlain, qui lui a visiblement servi d'aide-mémoire (Chap. II et III). De La Hève, où il débarque avec M. de Razilly à Canseau (Chap. IV), de Canseau au cap Saint-Louis et de là au Cap-Breton (Chap. V et VI), sa description est entièrement originale, personnelle et, en grande partie, la première qui fut jamais imprimée sur ces régions. Il y parle en réalité de son domaine personnel, qu'il a examiné et fréquenté, pendant quarante années (1632-72). Là il a travaillé, construit des établissements pour sa famille, souffert de la part des intrus, comme la Giraudière et

Bergier, des jaloux comme d'Aunay et Le Borgne. Cette partie a une valeur incomparable dans son ouvrage, bien que parfois, citant de mémoire, il laisse passer des erreurs secondaires en topographie et surtout en ce qui regarde les distances, qu'il augmente pour les petites et diminue pour les grandes. Il signale aussi bien les dangers du littoral navigable. D'autre part, il serait injuste de juger ses données selon nos connaissances actuelles. Les trois derniers chapitres (VII à IX) traitent, d'une façon toujours descriptive et utilitaire, de l'île Saint-Jean, des îles du golfe, de la baie des Chaleurs jusqu'à Gaspé et au cap des Rosiers, aux îles Percé et Bonaventure. Il est précis concernant la faune et la flore, la pêcherie, et les autres avantages de ces régions si rocheuses et si arides en grande partie. En résumé, le livre est tout entier bien combiné pour donner aux Français, à tous ses lecteurs, une idée exacte et une appréciation très sûre de la géographie, des ressources naturelles, des productions et de l'exploitation du sol, des errements aussi au point de vue politique de la métropole et des administrateurs coloniaux. Nicolas Denys, en ce qui regarde son domaine, est sans rival. Pourquoi faut-il reconnaître qu'on le laissa dans l'isolement et l'impuissance? Le livre se ferme sur une copie ou transcription du traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), bien qu'il ait peu de rapport à son dessein, semble-t-il. Toutefois, l'Angleterre, par la mainmise de Sedgwick (1654) sur Port-Royal, convoitait ce riche domaine qu'elle finira par arracher à Louis XIV lui-même (1710).

2° Le second volume est divisé en 27 chapitres plus courts que ceux du précédent.

Il débute par un essai de comparaison ou de rapprochement entre les zones climatériques de France et celle de l'Acadie : il s'étudie laborieusement, mais aussi vainement, à tirer la conclusion de leur ressemblance et identité (chap. 1er). La moitié du volume à peu près est affectée à l'explication très ample de la pêche de la morue. Un premier coup d'œil sur ces chapitres (II-XV) paraît devoir rebuter le lecteur, tandis que, en fait, ils sont débordants d'attraits d'un bout à l'autre. Bien plus, ils constituent d'emblée la plus complète et la plus accréditée des explications que l'on possède et des expositions de la pêche estivale : point de départ d'un commerce qui a tenu un rôle si important dans les relations primitives entre l'Europe et l'Amérique du Nord-Est. C'est assurément la partie de l'œuvre la meilleure, la plus claire, celle sans doute que l'auteur s'est appliqué et délecté à composer.

Par exemple, la description d'un sujet si particulier que la construction du bateau de pêche est si nette qu'elle rend le procédé intelligible aux plus ignorants. Tout l'ensemble du tableau est si entraînant et séduisant qu'il fait dire : « Que ne suis-je, moi aussi, pêcheur de morue! » Il insiste, dans la suite, sur la pêche sédentaire, qui lui fit subir un échec. En vérité, ses explications sont là-dessus nébuleuses; la méthode qu'il veut vanter n'apparaît point avec la clarté ou la netteté désirable. C'est un fait d'expérience néanmoins que, en Nouvelle-Écosse, la pêche s'effectue de nos jours selon ses procédés et affirmations (chap. XVI-XVIII). Dans le chapitre suivant, il entreprend un exposé de la faune et de la flore, qu'il avait amplement traitées dans son premier ouvrage. Aussi bien, il mêle à ses considérations et à ses observations expérimentales les récits et les anecdotes du temps. Il fait des travaux du castor une sorte de merveille magique et extraordinaire, ayant sans doute dans son intention, non les chaussées qu'il a vues, mais ce qu'il voudrait qu'on admire en France. Ainsi son Histoire naturelle est de valeur réelle, peut-être même considérable, mais seulement eu égard aux connaissances de son époque. Dans les derniers chapitres (XXIII-XXVII), il expose ses impressions sur les aborigènes : c'est un intérêt en faveur de son œuvre. Les ayant fréquentés tant d'années, à chaque site de son vaste gouvernement, il en a une connaissance approfondie; mais il se montre leur ami; il les aime comme un père. Le portrait qu'il en dessine manifeste bien ses sentiments d'attachement et même de gratitude. Son optimisme lui inspire de colorer son tableau avec complaisance et bienveillance, surtout lorsqu'il attribue aux Sauvages d'antan la vertu naturelle et la pureté de la morale. On est étonné de ne trouver sous sa plume le nom d'aucune des tribus acadiennes. Il termine son ouvrage par un important parallèle entre les coutumes ou traditions antiques des indigènes et celles des Indiens contemporains, mis en contact avec les Européens, principalement les Français : cette dissimilitude est certainement provoquée par les désolants ravages de l'abus des boissons enivrantes, qui empoisonnaient déjà le corps et l'âme, la vie et les mœurs.

Enfin, le style de ces deux œuvres donnerait lieu à d'intéressantes considérations ou même à des études de philologie, de morphologie et de syntaxe, ainsi qu'à une comparaison avec le parler actuel des Acadiens et avec l'origine des mots dérivés du micmac.

Bibl. — W. F. Canong, *Deny's Descript. and Nat. Hist.*, Toronto, 1908; Notes de M. P.-G. Roy; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; P. Candide de Nant, *Les Capucins*, Montréal, 1927.

DENYS (Richard) (1655-91), fils du précédent, sieur de Fronsac, gouverneur des terres et des îles du golfe. — **Fronsac,** chef-lieu de canton de 1.500 âmes *environ* dans la Gironde.

Il naquit vers 1655, probablement à Saint-Pierre du Cap-Breton. En 1671, en l'absence de son père, il fut investi de sa lieutenance. En 1676, il captura plusieurs flibustiers anglais qui venaient piller le charbon de son domaine. En 1682, son père fit en sa faveur la renonciation de ses droits de lieutenant général. En 1683, Richard concédait aux Récollets trois lieues carrées à Restigouche, à Miramichi, au Cap-Breton; puis en 1685, au Séminaire de Québec, qui reçut en Gaspésie de grands terrains pour l'établissement de missions. L'on sait qu'en 1690, la flotte de l'amiral Phipps ravagea la mission de Percé. Richard Denys périt en 1691 avec **le Saint-François-Xavier.** Il avait épousé d'abord une Sauvagesse, nommée **Anne Parabego,** qui lui donna deux enfants :

Nicolas, né en 1682, marié à Marie Sauvagesse, décédée à Beaumont le 3 février 1732 : **Françoise** (1708-32); **Gabriel** (1716-32); **Jacques** (1717-32);

Marie-Anne, née en 1686, mariée à Québec, le 16 octobre 1709, à Jean Merçan, qui en eut quatre enfants. (V. Tanguay, t. V).

En secondes noces, il se maria à Québec, le 5 octobre 1689, à Françoise Cailleteau, née en 1665, qui eut pour fils Louis, ondoyé en Acadie le 30 octobre 1690 par le missionnaire Tabeau et baptisé à Québec le 29 octobre 1691, ayant pour parrain M. de Frontenac et pour marraine Louise-Elisabeth de Joybert.

Bibl. — W. F. Ganong, *Coll. of the N. B. Hist. Soc.*, t. 3, 1907; Bull. des Rech. hist., 1925.

DENYS (Simon) (1599-1679), sieur de Vitray et de la Trinité, oncle du précédent, conseiller du roi, lieutenant civil, anobli par le roi, capitaine de navire. — **Vitrai-sous-Laigle,** localité de 300 âmes dans l'Orne (Basse-Normandie); **Vitray-en-Beauce et Vitray-sous-Brezolles** (Eure-et-Loir).

Il naquit en 1599 à Saint-Vincent de Tours. Son frère Nicolas le qualifie du titre de **sieur de Vitray,** dénomination lui venant de ses ancêtres percherons — non **Vitré,** ville de la Haute-Bretagne. — L'on sait, par un acte du notaire Duquet à Québec, en date du 25 août 1664, qu'il était « cy-devant conseiller du roi et lieutenant civil au grenier à sel de Tours ». Il y avait épousé Jeanne Dubreuil, aussi de la paroisse Saint-Vincent, et en eut plusieurs enfants : ensuite Françoise Du Tartre, veuve, née en 1621, qui le rejoignit à Québec. Le 30 juillet 1645, eut lieu l'inventaire des biens de communauté, au décès de la première épouse, par Pierre Thierry, greffier de la prévôté de Tours.

L'on a constaté la collaboration qu'il donna à son frère Nicolas et, après bien des revers, sa détermination de fixer sa fortune à Québec, en 1650; il alla en France quérir sa famille. Le 9 août 1653 « fut faite et déclarée la nomination de M. d'Ailleboust (V. ce nom) au syndicat : le sieur Denys devint adjoint de Québec » (V. **Journ. des Jés.**). Autre renseignement de même source : « Le 28 octobre 1657, M. l'abbé de Queylus jeta l'excommunication, après avoir publié le monitoire par trois divers dimanches, contre ceux qui auraient brûlé la maison de M. Denys. » Et encore : « Le 4 septembre 1659, le moulin de M. Denys sur le cap aux diamants commença à moudre. » En 1652, les Pères Jésuites lui concédaient une terre ou ferme de **la Trinité,** près de Québec, devenue le site même de la citadelle. Puis il fut gratifié de plusieurs autres : en 1655, en 1656, en 1658 et en 1660.

Au mois de mars 1668, le roi lui conféra des lettres de noblesse, « ensemble sa femme et enfants, postérité et lignée, nés ou à naître en loyal mariage... » (V. Bull. des Rech. hist., année 1906). Toutefois ces lettres authentiques ne furent expédiées qu'en 1680. En 1670, il perdit son épouse et il décéda lui-même entre 1678 et 1680. (V. **Revue du Tiers-Ordre** de Québec, année 1907.)

De ses deux unions en France, Simon Denys laissait environ vingt enfants, d'après les notes recueillies par M. P.-G. Roy :

Pierre, sieur de La Ronde (V. ce nom);

Anne, née en France, mariée à M. de La Broquerie; son nom est mentionné dans un acte du notaire Duquet, le 25 août 1664;

Charles, sieur de Vitray (V. ce nom);

Françoise, née en France, mariée d'abord à Jacques Cailleteau, puis à Michel Leneuf de La Vallière (V. ce nom);

Catherine, née en France en 1646, du second mariage, entra à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie en 1666 et y mourut en 1730. « Son père, d'après l'annaliste des Ursulines, n'étant que de fortune médiocre, les Messieurs de Saint-Sulpice lui fournirent une dot et à sa sœur Gabrielle. »;

Paul, sieur de Saint-Simon (V. ce nom);

Marguerite, née en France en 1651, épousa en juin 1674 Michel Cressé et décéda en 1700 aux Trois-Rivières;

Barbe, née à Québec le 4 juin 1652, mariée le 17 septembre 1667 à Antoine Pécaudy de Contrecœur; puis à M. Gannes de Falaise (V. ces noms);

Simon-Pierre, né en 1654, sieur de Bonaventure (V. ce nom);

Marie, née le 27 janvier 1656;

Claude, né le 12 octobre 1657, décédé diacre le 27 janvier 1724;

Gabrielle, née en août 1658, entrée à l'Hôpital-Général de Québec;

Pierre, né en avril 1660 et **Charles** mort en naissant, 1661;

Charlotte, née en août 1663, mariée d'abord à Pierre Dupas en novembre 1677, puis en 1683 à Pierre Boucher;

Marie-Françoise, née le 14 novembre 1666, mariée d'abord à John Outlaw, en 1692; puis en 1698 à Noël Chartrain;

Jean-Baptiste, né le 11 juillet 1669, sieur de la Bruère (dans la Sarthe actuelle).

Bibl. — W. F. Ganong, *Deny's Descr.*, Toronto, 1908; P.-G. Roy, *Notes manuscr.;* Bull. des Rech. hist., 1925; P. Candide de Nant, *Les Capucins*, Montréal, 1927.

DERBY (Sir Frederick Arthur Stanley Preston, seizième comte) (1841-1908), ensei-



Le Comte de Derby.

gne, lieutenant, capitaine, aide de camp, lord-lieutenant et de l'Amirauté, Secrétaire-trésorier de la Guerre, Secrétaire d'Etat des Colonies, président du Bureau du Commerce, gouverneur général du Canada, conseiller privé, chevalier de la Jarretière et grand-croix des Ordres du Bain et de Victoria.

L'origine de la famille Stanley remonte à l'époque de Guillaume I^er^. Sir Thomas, lord-lieutenant d'Irlande en 1432, eut pour successeur un fils, du même nom : la lignée se perpétua ainsi à travers les âges. Edward, douzième comte Stanley, né en 1752, marié en 1774, eut pour fils Edward Smith, lequel épousa sa cousine, Charlotte-Margaret, fille cadette du Révérend Geoffrey Hornby. Il fut le père d'Edward George Geoffrey Smith Stanley, quatorzième comte, député aux Communes, secrétaire d'Irlande, colonel d'infanterie : né en 1799, il épousa Emma Caroline, fille cadette d'Edward, premier lord Skelmersdale, le 31 mai 1825. Leur fils aîné, quinzième comte, se nommait Edward Henry et le second Frederick Arthur.

Né à Londres, le 15 avril 1841, il fut créé baron Stanley de Preston en 1886; en 1893, il succéda à son frère avec le titre de seizième comte Derby. Ayant terminé à Eton son cours d'études, il opta pour l'armée et obtint successivement les grades d'enseigne, de lieutenant dans les gardes des grenadiers en 1858 et de capitaine en 1863. Deux ans après, il se retirait du service militaire.

La reine le choisit alors comme aide de camp et il fut promu lord-lieutenant du Lancashire, juge de paix de Westmoreland et, en 1868, lord de l'Amirauté. Colonel honoraire du Royal Infantry du Lancashire, le 16 mai 1874, on le choisit comme secrétaire des finances de la Guerre, de 1874 à 1877, et de la Trésorerie, de 1877 à 1878, secrétaire d'Etat de la Guerre (1878-1880) et pour les Colonies (1885-86); puis président du Bureau du Commerce (1886-88).

Le 1^er^ mai 1888, le gouvernement lui accordait la commission de gouverneur du Canada et il fut assermenté le 11 juin suivant. Au cours de son administration, on note plusieurs événements importants : l'ouverture du trafic du canal Murray, le 15 août 1889; l'éboulement de la citadelle de Québec qui causa 45 pertes de vie, le 19 septembre de la même année; l'abolition des écoles catholiques du Manitoba, le 31 mars 1890 et, le 6 mai, l'incendie de l'asile des aliénés de Saint-Jean-de-Dieu, qui fit 70 victimes; les élections fédérales du 5 mars 1891 : sir John Mac Donald revint au pouvoir et fut remplacé comme premier ministre par sir John Abbot (V. ce nom) le 15 juin, et par sir John Thompson le 24 novembre 1892. Le 16 décembre 1891, le lieutenant-gouverneur de Québec dissout la législature et congédie le ministère Mercier. La même année, on inaugura le tunnel construit par la Compagnie du Grand Tronc sous la rivière Sainte-Claire à Détroit. Le 29 février 1892, signature à Washington du traité concernant la chasse au phoque dans la mer de Behring; le 3 juin, traité relatif à l'extradition des déserteurs de la marine marchande; le 22 juillet, convention traitant des frontières de l'Alaska et de la baie de Passamaquoddy; le 28 septembre, abolition du Conseil législatif du N.-B.

Le baron Stanley succéda à son frère au titre de comte, le 14 avril 1893. Le 8 juin,

entrait en rade de Victoria de l'île Vancouver le premier vapeur de la ligne Canada-Australie. Le 6 septembre, expirait le terme d'office du gouverneur, qui avait quitté le pays depuis le 15 juillet précédent : il laissa l'administration coloniale au lieutenant-général Alexander George Montgomery-Moore jusqu'au 18 septembre.

Lord Stanley fut élu maire de Liverpool en 1895; puis de la ville de Preston, au comté de Lancaster en 1901, qu'il avait représenté aux Communes (1865-68), (1868-85-86). Il fut nommé membre du Conseil privé en 1878, grand-croix de l'Ordre du Bain en 1880, chevalier de la Jarretière en 1897, grand-croix de l'Ordre de Victoria en 1905. Il mourut le 14 juin 1908. En 1864, il avait épousé Constance Villiers, fille du quatrième comte de Clarendon : son fils, nommé Edward, lui succéda. A Ottawa, lady Stanley fonda l'institution qui porte son nom, destiné à la formation des jeunes gardes-malades.

Bibl. — Burke's *Peerage*, London, 1902; V. Gibbs, *The Compl. Peerage*, 1922; Brett's *Peerage;* F. J. Audet, *Notes biogr.* manuscr.; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.

DESANDROUINS (Jean-Nicolas) (1729-92), lieutenant, ingénieur royal, chevalier de Saint-Louis, commandant, colonel du génie, brigadier de l'Ordre de Cincinnatus, maréchal de camp.

L'origine de sa famille, appelée d'abord Vaultrin Simonin, remonte au delà du moyen âge : elle était d'ancienne noblesse du Verdunois. Le nom s'orthographia **Des Androuïns**, qui fut dans la suite épelé en un seul mot, comme l'écrivait lui-même le maréchal de camp.

Né à Verdun, le 7 janvier 1729, Jean était le fils aîné de Benoît-Nicolas, écuyer, seigneur de Dombasle, conseiller du roi au Parlement de Metz, et de Marie-Scholastique Hallot. Son frère cadet, Charles-Louis-Nicolas, entra aux gardes du corps de Louis XV et mourut sans postérité (1761); ses deux sœurs s'appelaient Marguerite-Ursule et Barbe-Françoise. Il fit ses humanités au collège de sa ville natale, dirigé par les Jésuites. A 17 ans, Jean-Nicolas embrassa la carrière des armes, prenant une commission de lieutenant au régiment de Beauce, qu'il rejoignit en Provence. La Guerre de la Succession d'Autriche battait alors son plein. Le 19 juillet 1747, il prenait part, ainsi que le marquis de Montcalm, au sanglant combat de l'Assiette. Son régiment campa en 1748, sur les terres de la domination du roi de Sardaigne. En 1749, le jeune lieutenant demanda à entrer dans le corps des ingénieurs royaux à Mézières, où il passa deux ans. Puis, il fut envoyé à Dunkerque, le 10 mars 1753, et y séjourna trois années.

En 1756, il demanda à servir au Canada et, le 9 février, il recevait l'ordre de se rendre à Brest : le mois suivant, M. Machault, ministre de la Marine, lui accordait une gratification de 1.000 liv. « pour son passage au Canada ». Le 2 avril, il est à bord de la **Sirène**, vaisseau de 30 canons, avec M. de Bourlamaque (V. ce nom) et Marcel, aide de camp de M. de Montcalm, qui détenait sa commission de capitaine en second au corps du génie. Ayant appareillé le 8 avril, la Sirène traversa l'Océan en 43 jours. M. Desandrouïns écrivit à bord son **Recueil et Journal des choses principales qui me sont arrivées, depuis mon départ de France** : il n'en est resté que quinze pages.

Débarqué à Québec, le 18 mai, il rejoignit Montcalm à Montréal, où on lui présenta les plans des forts échelonnés sur les frontières. Dès le 4 juin, il reçut l'ordre de se rendre au fort Frontenac, muni d'un « Projet d'instruction », et y arriva, le 16. Le fort n'avait ni fossés, ni chemins couverts, ni terrassements des murailles. Aussitôt, l'ingénieur se livra à ces travaux d'amélioration, secondé de 120 à 150 hommes. Le 21, arriva M. Des Combles, ingénieur principal, qui approuva ses plans, ainsi que Bourlamaque. Le 27 juillet, il dut suspendre les travaux faute de bras : les soldats de la Sarre se préparaient à traverser le lac pour attaquer Chouaguen. Le 4 août, M. de Montcalm accompagné des deux ingénieurs, traversa, la nuit, à Niouaré, où l'on tint conseil avec les chefs des Alliés indigènes. Dès le 8 août, on commença l'inspection des environs des forts anglais : M. Desandrouïns raconte ses mécomptes au sujet du débarquement de l'artillerie dans la baie ou **Anse-aux-Cabanes**. Le 11, M. Des Combles fut tué par un Sauvage, qui le prit par méprise, pour un officier anglais : Desandrouïns restait seul, faisant son premier coup d'essai, en construisant les tranchées, les parapets, tous les travaux d'approche pour sauvegarder les soldats et les canons. Le 13, les Anglais évacuaient le fort Ontario. M. Desandrouïns ouvrit alors un chemin pour s'approcher des deux autres forts. Le 14, le colonel Mercer est tué par un boulet français et les autres officiers consentirent à capituler : le butin fut immense. Tout l'état-major français exaltait les travaux du capitaine ingénieur.

Durant l'hiver eut lieu l'expédition de M. de Rigaud au fort William-Henry (23 février 1757) : M. Desandrouïns la raconte en détail. « Le succès, dit-il, retarde beaucoup les entreprises de l'ennemi. » Aux premiers jours de mai, M. de Bourlamaque était envoyé

au fort de Carillon, avec M. Desandrouïns et deux bataillons de réguliers. L'ingénieur, désormais seul, eut charge d'organiser les travaux du portage des bateaux, des provisions, des canons et des munitions. Le 29 juillet, le portage avait réussi et les troupes se trouvaient assemblées. M. Desandrouïns donne alors la description du fort George (William-Henry), autour duquel il ouvrit une tranchée avant qu'on en fît l'assaut; il y ajouta une parallèle et deux batteries avec fascines et sacs de terre : 500 hommes le secondaient, nuit et jour. Le 9 août, le colonel Monroe capitulait moyennant des conditions : M. de Bougainville eut la mission de les lui imposer. L'ingénieur commanda les travaux de destruction du fort évacué. Dans son **Précis de la campagne,** il note ses réflexions : « On sera peut-être surpris en Europe — ce fut le grand grief de M. de Vaudreuil contre Montcalm — que, après un avantage aussi brillant, notre armée n'ait point marché sur-le-champ au fort **Lydius.** Les milices, arrivées au camp du général Webb, ne nous auraient réellement pas empêchés. Mais un portage, de six lieues, de notre artillerie, de nos munitions de guerre et de nos vivres, eût été impossible à bras d'hommes, en face de l'ennemi; mais les Sauvages nous avaient pour la plupart abandonnés, dès le 10 et le 11, comme c'est leur coutume, quand l'objet pour lequel ils sont venus est rempli; mais surtout il était de la dernière importance de renvoyer tous les miliciens du Canada pour faire leurs récoltes. » Quant au massacre de malades et prisonniers anglais par les Sauvages, l'ingénieur l'explique en qualité de témoin oculaire. Il s'étonne avec raison que les Anglais, encore armés se soient laissé intimider et désarmer par les Sauvages, moins nombreux qu'eux. Le premier il se hâta de les habiller, de les rafraîchir, de les protéger. Puis, il rapporte de quelle façon il sut soustraire un adolescent anglais des mains d'une famille d'Indiens, au fort Saint-Louis.

Rentré à Québec, M. Desandrouïns a consigné dans son **Journal** des détails intéressants sur la malheureuse disette chez les habitants, sur la vie fastueuse des fonctionnaires civils et sur les atroces abus de leur administration : tout le monde volait les effets du roi! (V. Gabriel, ch. VII).

Le 13 mai 1758, M. Desandrouïns monte de Québec à Montréal. Les premiers jours de juin, il reçut ordre de Montcalm de se rendre au fort Saint-Jean, afin de le mettre en état de défense et de veiller à l'embarquement des troupes destinées à Carillon (15 au 20 juin). Le 27, il s'embarquait sur un bateau avec le colonel Bourlamaque et arriva, le 30, à Saint-Frédéric dont il inspecta le fort, et le même jour à Carillon. Comme le marquis de Montcalm y fit rechercher une position sûre pour livrer la bataille, M. de Pontleroy et M. Desandrouïns le déterminèrent à choisir les hauteurs qui dominent le fort, situé en plaine au bout d'une presqu'île. Le 2 juillet, ils allèrent commencer le tracé et le piquetage des retranchements : M. Desandrouïns « releva tout à la boussole ». Puis les travaux furent exécutés avec un entrain superbe, la nuit et le jour. « J'avais demandé, écrit Desandrouïns, à M. de Montcalm, dès le commencement de l'affaire, la permission de lui servir d'aide de camp; et, comme j'allais de la droite à la gauche continuellement, les soldats me demandaient des nouvelles de ce qui se passait; et, lorsque j'étais dans une aile, je leur criais : « Dans l'autre aile, il y a 1.500 Anglais le ventre en l'air : les autres sont en déroute et leur colonne n'ose plus se montrer! » Aussitôt ils s'animaient au combat par le cri de « Vive le Roi! » Arrivé dans une autre partie, je tenais de semblables propos, en appelant les vieux soldats par leur nom, et leur disant : « Nous en aurons bon marché; vous êtes tous braves et bons tireurs : ils n'osent plus se montrer nulle part.» Le 9, la bataille était gagnée. Chaque soldat avait tiré de 70 à 80 coups, au dire de Desandrouïns. Celui-ci rapporte, dans ses **Mémoires,** toutes les discussions auxquelles donna lieu le retard des troupes envoyées par Vaudreuil et l'indignation des réguliers contre le gouverneur. « Les sieurs de Rigaud, Dumas, Marin, n'arrivèrent que le 11, à neuf heures du soir, avec une vingtaine de bateaux ou canots, chargés de Canadiens et de Sauvages : moutarde après dîner! »

M. Desandrouïns continua ses travaux à Carillon pour parer à un choc en retour. Dans ses notes, il se montre sévère envers le gouverneur et les troupes canadiennes : il travaille à défendre la réputation de Montcalm et de ses réguliers. Il ne professe pour les combattants indigènes qu'une très médiocre estime. Il fait le récit d'une escarmouche, vers le fort **La Reine,** entre les rangers ou métis de Robert Rogers et un détachement de Canadiens et de Sauvages (4-10 août 1758). Desandrouïns poursuivit ses travaux jusqu'aux neiges d'hiver. Puis il se rendit à Montréal, où régnait encore la disette. Il employa son temps à composer un long **Mémoire sur la défense de Carillon** : l'abbé Gabriel, son biographe en donne l'analyse. Dans un second **Mémoire,** achevé le 22 mars 1759, il envisageait la défense du Canada tout entier : nouvelle analyse fort captivante du même auteur.

Le 23 avril, M. Desandrouïns partit de Montréal pour le fort Saint-Jean qu'il quit-

tait, le 25, pour l'Ile-aux-Noix, « suivant les ordres reçus de M. de Montcalm », lieu qu'il examina comme point stratégique; de là, le 27, à Saint-Frédéric, à la Pointe-à-la-Chevelure, puis à Carillon. Là, il aida M. de Louvion à former un parti, chargé de tirer du fond du lac Saint-Sacrement ou des marais les berges et bateaux laissés ou coulés par l'ennemi. Puis il poussa les travaux de Carillon. Le 22 mai, au retour de M. de Bougainville de Versailles, M. Desandrouïns reçut une lettre d'avis, datée du 22 février, qui l'informait que le roi le décorait de la croix de Saint-Louis.

Soudain l'on sut que la flotte anglaise remontait le Saint-Laurent vers Québec. On pressa aussitôt le travail des retranchements à Carillon, où une explosion tua quatre canonniers, le 10 juin. Les Sauvages y étaient au nombre de 40 environ pour exercer des déprédations sur les Anglais et même sur les Français : seul l'énergique Bourlamaque sut les contenir. On apprit qu'un corps de 25.000 ennemis remontait vers Carillon, que Bourlamaque fit sauter à leur approche (27 juillet). L'armée, comprenant 25.000 hommes, se replia sur la Barbue, puis sur Saint-Frédéric, que l'on fit sauter le 31 juillet. Le 2 août, elle s'arrêta à l'Ile-aux-Noix, où Desandrouïns organisa le campement des troupes. Le 4, tout le monde travailla aux fortifications. Amherst s'occupait de rebâtir en grand le fort Saint-Frédéric. La saison d'hiver l'empêcha de se mesurer avec Bourlamaque et de poursuivre sa marche vers Montréal.

Le 16 août, M. Desandrouïns est rendu aux **Rapides** du haut Saint-Laurent. Le marquis de Montcalm l'y conviait afin de seconder les plans de M. de Lévis, qui voulait couvrir Montréal contre les vainqueurs de Niagara et de Frontenac, sous les ordres de Johnson. L'ingénieur se mit à ériger des batteries à la pointe de la grande île des **Galops**. Puis on acheta aux Sauvages un îlot tout proche pour y construire le fort nommé **Lévis**. Cet îlot était situé un peu au-dessous de la Présentation (Ogdensburg). De là, des canots et des berges allèrent croiser en vue de Chouaguen et même de Niagara. Et les Anglais n'osèrent pas avec 4.000 combattants en attaquer 500. Grâce à M. Desandrouïns, c'était un nouvel échec, en 1759. Lorsque M. de Lévis, le 14 septembre, remplaça le marquis de Montcalm décédé, il reçut le commandement du fort Lévis, avec 250 hommes de garnison. Il en poussa les travaux de défense avec activité.

Au commencement de mars 1760, Desandrouïns, relevé de ses fonctions, fut rappelé à Montréal et choisi pour aide de camp de M. de Lévis. En qualité d'officier du génie, il rédigea deux **Mémoires** : l'un avait pour objet la description de Québec et de ses fortifications; l'autre, le choix d'un point d'attaque de la place. M. de Lévis leur donna son approbation. Il livra la bataille et remporta la victoire de Sainte-Foy. Pendant l'action, Desandrouïns n'avait cessé de porter partout les ordres du général et il sortit de la fournaise sain et sauf; puis il le seconda dans les travaux du siège qu'on se détermina à mettre devant la capitale : tranchées dans le roc vif, fascines, gabions, terrassements, parapets, approche des canons à force de bras, sorties furieuses des assiégés; le travail herculéen dura treize jours, sans nulle heure de repos. Tout fut rendu inutile par l'arrivée de la flotte anglaise. « Un seul vaisseau de France, dit l'ingénieur, et Québec est à nous! » (18 mai 1760).

Il fallait se replier sur Montréal et le défendre. Desandrouïns fut envoyé à Sorel pour y construire quelques retranchements. M. de Bourlamaque l'y rejoignit et s'y embusqua contre Murray, qui l'attaqua, « pendant trois heures », et réussit à remonter le fleuve. Ainsi, toutes les armées anglaises, réunies autour de Montréal, emmenèrent de force la capitulation de M. Vaudreuil.

Le rôle de M. Desandrouïns se termina à l'heure de l'agonie de la Nouvelle-France. Il passa en France avant l'hiver, se retira à Verdun, après cinq années de labeurs incessants, n'étant âgé que de 31 ans. Le 31 mai 1761, il obtint du roi l'autorisation de s'engager à Malte à titre d'ingénieur royal : M. de Lévis avait fortement appuyé sa requête. Mais le 28 avril 1762, le duc de Choiseul lui écrivait « qu'il était nommé à Strasbourg comme ingénieur ordinaire ». En 1763, il revint à Verdun, en congé de six mois. En avril 1764, il fut envoyé sur le Rhin à Neuf-Brisac, à Thionville ensuite; puis à Saint-Omer en 1767. Il fut employé au canal de jonction de la Lys à l'Aa, et à Bapaume. En 1773, il fut promu ingénieur en chef et envoyé à Nancy, en Lorraine : cet avancement lui valait le grade de lieutenant-colonel du génie. Il fut chargé de l'agrandissement de l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains. Le 13 mars 1776, on le désigna pour Sarrelouis, où il construisit un pont. Au mois de mars 1779, le roi Louis XVI le nommait « sous-brigadier de Lille et lui accorda la commission de colonel ». Ce fut avec ce grade qu'il passa en Amérique.

M. Desandrouïns partit de France, à la fin de mai 1780, dans la petite armée du comte de Rochambeau. Le 14 juillet, la flotte, qui portait 5.000 combattants au secours des Américains, abordait à New-Port (R.-I.), que le colonel ingénieur se hâta de fortifier du côté

de terre et de mer. Le 12 juin 1781, notre armée quitta le port et se rendit par mer et par terre à Philipsburg, où elle rejoignit l'armée de Washington. Celui-ci visait la prise de New-York sur les Anglais; Rochambeau voulut secourir La Fayette, qui luttait en Virginie contre Cornwallis : l'ingénieur expose en détail cette contestation entre les deux généraux, ayant lui-même l'oreille du comte de Rochambeau, lequel finit par triompher. L'armée combinée eut raison de Cornwallis, les travaux du siège de York-Town étant dus à M. Desandrouïns. L'armée française revint sur ses pas et le colonel en a noté tous les incidents dans son **Journal.**

Le 24 décembre 1782, la flotte française, ayant embarqué les troupes, sous les ordres du marquis de Vaudreuil, avait ordre de rejoindre la flotte espagnole à Porto-Cabello (Colombie) : elle se composait de dix vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates, goélettes, cutters et transports. M. Desandrouïns monta sur **la Bourgogne,** vaisseau de 74 canons, portant 930 hommes. « Le 4 février 1783, écrit-il, le vaisseau toucha, le gouvernail emporté, les voiles déchirées, et se trouva sur un banc de gros cailloux et de sable, faisant eau en abondance... Aussitôt, signaux d'alarmes, fusées et coups de canons... Rien, ni personne... Le lendemain, on nous met dans une chaloupe, M. de Pinsun et moi, pour aller à terre... Tous deux, nous fîmes à travers broussailles, marais, sables mouvants, 40 à 50 lieues jusqu'à Porto-Cabello, où nous arrivâmes le 6 février... Aussitôt on envoya trois voiliers sauver les survivants de **la Bourgogne,** soit 254 hommes à bord... Je n'ai que les méchants vêtements qui me couvraient à mon départ : je regrette beaucoup mes papiers. » Le 24 mars, **l'Andromaque** entrait au Porto-Cabello avec des nouvelles de France : la signature des préliminaires de la paix, à Paris, le 10 janvier, et la nomination de Desandrouïns au grade de brigadier des armées du roi. Le 2 avril, il s'embarqua sur **le Pluton,** de 74 canons, qui appareilla le lendemain et qui entra à Brest, le 17 juin.

A peine débarqué, le brigadier obtint un congé de santé et alla se reposer à Verdun. Le gouvernement, sur un mémoire de lui, offrit une somme fixe ou une pension annuelle de 1.500 livres « comme titre de distinction ». Il choisit la dernière. Peu après, on lui annonça la nouvelle de sa promotion dans **l'Ordre américain de Cincinnatus,** composé des hommes qui s'étaient le plus distingués pendant la Guerre de l'Indépendance. Cet Ordre était héréditaire; mais il dura peu de temps, après Washington.

Des années 1784 à 1788, il n'est guère resté de documents concernant M. Desandrouïns. On sait qu'il fut nommé Directeur à Brest des places de Bretagne. Le 9 mars 1788, le roi le créait maréchal de camp. En 1791, on réforma le génie : il ne lui resta plus d'autres ressources que son traitement de 4.600 livres. Il réclama en 1792. Il mourut célibataire, à Paris, le 11 décembre de la même année, avec les sacrements de l'Eglise.

Son frère, Charles-Louis, mourut sans postérité. Sa sœur Marguerite-Ursule épousa Laurent du Cherray, qui eut un fils, nommé Jacques, député sous la Restauration et mort sans enfants. La seconde sœur, Barbe-Françoise, s'allia aussi à Jacques-Dominique du Cherray, écuyer, capitaine de cavalerie, qui eut deux filles : l'aînée épousa Jacques Tardif de Moidrey, Normand, écuyer, seigneur de Dezert, d'Espas et de Vauclair, aïeul de M. Léon Tardif de Moidrey, d'Hannoncelles, propriétaire des **papiers** de M. Desandrouïns; la seconde se maria à M. d'Yvory, dont la fille épousa M. le baron de Benoist, de Waly, père du baron Victor, qui a six fils dont trois officiers de cavalerie (1887).

BIBL. — Abbé Gabriel, *Le Mar. de camp Desand.*, Verdun, 1887; Th. Chapais, *Le Marq. de Montcalm*, Québec, 1911; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DESAULNIERS (François-Pierre-Sévère) (1850-1913), avocat, député au local, puis au fédéral, assistant-greffier, greffier, homme de lettres.

Charles Lesieur, né à La Rochelle en 1647, épousa à Batiscan, en 1672, Françoise, fille d'Etienne de Lafond, originaire de Saint-Laurent-de-la-Barrière en Saintonge, et de Marie, nièce de Pierre Boucher de Grosbois. De leur union étaient issus sept enfants, entre autres Jean-Baptiste, le quatrième, dit **Desaulniers.** Né le 27 juillet 1686, il se maria en 1707 à Elisabeth Rivard-Laglanderie. Ce fils de Charles Lesieur, ayant établi sa demeure sur les bords de la Petite-Rivière d'Yamachiche, plantés d'aulnes en grande quantité, ses frères et amis le désignèrent par le surnom de Jean-Baptiste **Des Aulniers** : la tradition familiale s'accorde avec cette version.

A la cinquième génération, François Desaulniers se maria, le 28 mai 1827, à Yamachiche, à Marguerite Pothier, qui fut mère de douze enfants. Le dernier, François-Pierre-Sévère, naquit le 19 septembre 1850, fit ses études classiques et son droit, fut admis au barreau en 1879, nommé député de Saint-Maurice à Québec, de 1878 à 1886, représentant du même comté aux Communes, de 1887 à 1896. En 1886, le Cabinet Ross (1884-87) le promut assistant-greffier du Conseil législatif de Qué-

bec : le ministère Mercier le destitua. En 1896, le Cabinet Flynn lui confia les fonctions de greffier des comités de la Chambre d'Assemblée de Québec, emploi qu'il occupa dans la suite. Il est décédé à Montréal, le 28 janvier 1913.

Il avait épousé à Yamachiche, le 24 juillet 1877, Marie-Aglaé Maher qui lui a donné huit enfants. M. Desaulniers a été un généalogiste remarquable : il a publié, outre des articles de journaux et de revues, d'intéressantes monographies : **Les Vieilles Fam. d'Yamachiche,** t.I, Montréal, 1898; t. II, 1899; t. III, 1900; t. IV, 1908; **Recherches général.,** 1902; **Charles Lesieur et la fondation d'Yamachiche,** 1902.

Son parent, Louis-Léon Lesieur-Desaulniers, fils de François et de Charlotte Rivard-Dufresne, né en 1823, soutint un rôle principal dans la politique à Québec, à Toronto, à Ottawa, élu six fois député de Saint-Maurice au Parlement. Docteur en médecine, il reçut du gouvernement local la charge d'inspecteur des prisons, jusqu'à son décès, le 31 octobre 1896. Il avait épousé Flora Merrill, mère de neuf enfants, entre autres : **Alexandre,** mort curé de West-Gardner (E.-U.) en 1891; **Albina,** décédée Sœur Marie-Flore à la Providence de Montréal, en 1880; **Dionis,** né en 1853, marié en 1877 à *Mathilde Bellemare* (V. ce nom), avocat, traducteur en chef à la Chambre des Communes, en 1918; a sa retraite en 1923; père de plusieurs enfants, entre autres : Léon-Raphaël-Paul (1878), marié (1911) à Emma Taillon ; Mathilde-Hélène-Yvonne (1883), mariée (1906) au docteur R.-J. Manion, croix militaire, député, ministre, père de trois garçons : Jacques-Patrick (1907), Paul (1908), Robert (1912); Germaine-Eugénie-Jeanne (1884), mariée (1917) au docteur Eugène Poitevin, minéralogiste en chef à Ottawa, père de Joseph-Louis-Merrill (1918) et de Marie-Mathilde-Anne-Françoise (1920).

BIBL. — F. Desaulniers, *Les Vieilles Fam. d'Yam.*, t. II; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Lévis, 1925; Notes de la famille.

DESBARATS (Georges-Edouard) (1838-93), avocat, imprimeur officiel, fondateur de plusieurs publications franco-anglaises.

Le nom révèle l'origine basque de la famille. Né en 1733 à Saint-Jean-de-Ladevèze, au département actuel du Gers, Joseph émigra au Canada et se maria à Beauport, le 2 mai 1761, à Marie-Louise Crête : leur fils Pierre-Edouard, épousa à Québec en 1798 Marie-Josephte Voyer, devint lieutenant-colonel et sous-greffier de la Chambre. L'un de leurs fils, nommé Georges-Paschal, s'unit, le 12 juillet 1836 à Henriette, fille de M. Amable Dionne et de Catherine Perrault, laquelle mourut en 1838, laissant un fils unique : dans sa jeunesse, M. Desbarats avait publié **le Mercury,** conjointement avec M. Thomas Cary; en 1844, devenu imprimeur de la Reine, il se transporta au siège du gouvernement, tour à tour à Kingston, à Toronto, à Québec, à Montréal. Remarié (1841) à Charlotte, fille du docteur William Selby et de Marguerite Bâby, il en eut un fils, qui mourut au berceau (1842). En troisièmes noces, il s'unit à Jessie-Louise, fille de Toussaint Pothier (V. ce nom) et d'Anne Brugères, en 1849 : leur fille Jessie-Anne épousa Théodore, Doucet; une autre, Marie, s'allia au comte d'Orsonnens (V. ce nom). M. Desbarats mourut à Montréal le 12 novembre 1864.

Georges-Edouard, issu le 5 avril 1838 du premier mariage, élevé par M. Dionne à Kamouraska, fit ses études au collège des Jésuites, d'abord à Worcester (1846-55), puis à Montréal : il fut admis au barreau en 1859. Il séjourna à Québec jusqu'en 1865, se transporta à Ottawa, où il devint imprimeur officiel, en société avec M. Malcolm Cameron. En 1869, l'incendie consuma l'édifice, lui causant une perte d'environ 100.000 dollars. M. Desbarats, ayant résigné sa charge d'imprimeur royal, alla s'établir à Montréal, le 30 octobre de la même année. Il ne tarda pas à publier **The Canadian Illust. News,** qui compta 7.000 abonnés. En 1870, il fonda avec des amis **l'Opinion Publique,** qui en eut 13.000. En 1872, lui et M. W. Leggo formèrent une société au capital de 500.000 dollars pour la publication du **Daily Graphic,** le plus beau quotidien du monde.

Simultanément, il s'appliquait à perfectionner l'art de la gravure, et il fondait successivement : **The Desbarats Lithogr. and Publish. Co; The Burland Desb. Co; The Authograph Pint, Co; The Can. Bank Note Co.** Ces Compagnies ont, dans la suite, imprimé les ouvrages les plus importants dans le pays. En 1888, M. Desbarats songea à constituer, avec son fils William, une nouvelle association, qui édita aussitôt **The Dominion Illustrated,** qui dura deux années; son établissement a longtemps continué à produire les meilleures impressions dans le Canada tout entier.

Une affection pulmonaire, en 1891, amena des troubles cardiaques périodiques : il y succomba le 18 février 1893, ayant épousé à Québec, le 30 avril 1860, Lucienne, fille du juge en chef Joseph Bossé et de Lucienne Hullet, qui lui donna sept enfants, entre autres :

Georges-Joseph-Louis, né à Québec le 27 janvier 1861, ingénieur civil, marié le 17 mai

1898 à Ottawa à Lilian Scott, fille de l'honorable R. W. Scott (V. ce nom);

William-Amable, né le 15 février 1862, successeur de son père dans les affaires d'imprimerie;

Edouard-Stanislas-Cirice, né en 1863, marié en 1894 à Mary-Ann Mac Cullum, qui lui a donné plusieurs enfants;

Lucienne-Adriene, née en 1864, mariée en 1888 à William Blaquière et mère de plusieurs enfants;

Cécile-Georgina, née en 1866, Religieuse du Sacré-Cœur en 1887;

Charles-Henri-Hullet, né en 1874, adjoint à l'imprimerie de son frère.

Bibl. — Mgr H. Têtu, *Hist. des Fam.*, Québec, 1898; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925 et 1926.

DES BARRES (Joseph-Frederick Wallet) (1742-1824), officier supérieur dans l'armée anglaise, lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard.

Né en 1742, probablement issu de parents huguenots émigrés en Grande-Bretagne, l'on constate qu'il était promu capitaine au 60e régiment d'infanterie, le 23 septembre 1775; puis major les années suivantes. Il s'était distingué à Louisbourg et à Québec.

On lui accorda le titre de lieutenant-gouverneur du Cap-Breton et de l'île Saint-Jean, avec le commandement des troupes, du 3 septembre 1784 au 10 octobre 1787. Il fut le fondateur de la capitale, en 1785, qu'il nomma **Sydney,** en l'honneur de Townshend (V. ce nom). A la fin d'octobre débarquaient environ 3.000 Loyalistes. Il organisa la formation d'un Conseil, exécutif et législatif à la fois et, en même temps, s'appliqua à ouvrir et à exploiter les mines de houille, qui sont aujourd'hui la richesse de l'île et de la Province.

Retiré à Halifax, il y mourut le 27 octobre 1824. Cartographe distingué, il a laissé de nombreux portulans et des descriptions du littoral, des lettres adressées à Bouquet et à Haldimand (V. ces noms), une monographie du Cap-Breton, publié à Londres en 1804.

Bibl. — B. Murdock, *Hist. of N.-S.*, Halifax, 1865; H. Morgan, *Bibl. Can.*, 1867; Arch. can. série M. vol. 546, 593, série Q, vol. 172; The Makers of can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

DES BRISAY (Thomas de la Cour) († 1822), capitaine d'artillerie, colonel lieutenant-gouverneur et administrateur de l'île Saint-Jean.

Sa famille calviniste alla s'établir à Dublin (Irl.). Entré dans l'armée, il servait comme capitaine d'artillerie, de 1760 à 1771; et devint ensuite colonel. Nommé lieutenant-gouverneur de l'île Saint-Jean, le 31 juillet 1769, il ne se rendit à son poste que le 10 octobre 1779 : il exerça les fonctions d'administrateur jusqu'au 28 juin 1780, et conserva son mandat jusqu'au retour de Walter Patterson, devenant alors secrétaire de la Province. De 1788 à 1789, il présida le Conseil législatif.

M. Des Brisay mourut vers 1821 ou 1822. Quatre de ses fils entrèrent dans les troupes, deux dans la marine et un, nommé Théophilus, devint recteur anglican de Charlottetown.

Bibl. — D. Campbell, *Hist. of P. E. Isl.* Charlottetown, 1865; Rapp. des Arch. can. 1895; Pap. Selkirk, vol. 59, série M. vol. 593 : Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

D'ESCHAMBAULT (Jacques-Alexis de Fleury, sieur) (1642-1715), licencié en droit, avocat en parlement, bailli, magistrat, lieutenant civil et criminel, procureur royal.

Né en 1642 à Montaigu, ancien Poitou et en Vendée actuelle, il émigra à Québec, où il épousa, le 19 novembre 1671, Marguerite de Chavigny (V. ce nom) : le fief de ce nom, au comté actuel de Portneuf, vint ainsi en sa possession, et fut appelé dans la suite fief ou seigneurie d'Eschambault, aujourd'hui **Deschambault.** Le 25 octobre 1683, il échangea, en effet, avec sa belle-mère, Eléonore de Grandmaison, une terre que sa femme tenait de son premier mari, sise dans l'île d'Orléans, pour le fief de Chavigny. Au mois d'août 1690, nommé par l'abbé Dollier de Casson à la présidence du baillage de Montréal, M. de Fleury en reçut la confirmation officielle de l'intendant de Champigny : en prenant possession de sa charge, il prononça l'allocution d'usage (V. Bull. des Rech. hist., 1921). En 1693, lors de l'abolition de la justice seigneuriale, on le choisit comme procureur auprès du tribunal royal; en 1701, on lui octroya la commission de lieutenant civil et criminel, en l'absence du juge Juchereau (V. ce nom) et en devint titulaire en mai 1706. Il siégea presque sans interruption, du 8 mai 1702 au 22 mars 1715, et décéda le 30 de ce mois, père de sept enfants, entre autres :

Jacques (1672-98), ordonné en France en 1694, missionnaire en Acadie, où il mourut le 29 août 1698 (V. Bull. des Rech. hist., année 1916);

Charles (1674-1742), fixé à La Rochelle, où il est officier de la Compagnie du Canada, et y perd son procès contre la succession Delorme Soumande : il y meurt le 23 avril 1742;

Joseph (1676-1755), sieur de la Gorgendière (V. ce mot);

Jeanne-Charlotte (1683), mariée à François Le Verrier;

Simon-Thomas (1684), sieur de la Jaunière, établi à la Martinique.

Le 9 juillet 1708, M. de Fleury convola en secondes noces, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, avec Marguerite-Renée Denys de La Ronde (V. ce nom) et n'en eut point d'enfant.

Bibl. — F. Daniel, Sulpicien, *Hist. des Fam. fr.*, Montréal, 1867; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

D'ESCHAMBAULT (Louis-Joseph de Fleury, sieur) (1756-1824), arrière-petit-fils du précédent, enseigne, lieutenant, aide de camp, capitaine, major, lieutenant-colonel, colonel.

Le fils cadet de Joseph, sieur de la Gorgendière, appelé aussi Joseph, né en 1709, marié en 1738 à Catherine Véron de Grandmesnil (V. ce nom) et receveur du castor, fut le père de Louis-Joseph. Il naquit à Montréal le 20 février 1756 et fut le premier gentilhomme canadien à prendre du service dans l'armée anglaise. Volontaire sous le général Burgoyne (V. ce nom), il obtint en 1777 une commission d'enseigne au 24e régiment d'infanterie; fait prisonnier à Saratoga le 17 octobre, il ne fut mis en liberté qu'en 1780. Promu lieutenant en 1779, il fit la campagne suivante sous le général Clinton. En 1781, l'amiral Arbuthnot ayant demandé des volontaires de l'armée pour servir dans la marine, M. de Fleury leva 100 hommes dans les rangs du 44e et se mit à leur tête à bord du **Robust**, navire de 74 canons. En 1784, il était fait aide de camp du brigadier-général Hope, puis du général Haldimand. Le 29 septembre 1787, il achète une commission de capitaine pour s'enrôler au 60e Royal Américain, le 16 janvier suivant. En 1793, lord Dorchester le nomme major de brigade, le 6 mai 1795 major; et, en 1796, le général Prescott le fait surintendant des Indiens. En 1797, il permute avec le major Thomas Ainslie. En 1799, sir Milnes le prend pour son aide de camp.

Le 1er janvier 1800, il est promu lieutenant-colonel du 109e et mis en 1802 à la demi-solde. En 1809, il est créé surintendant des postes du Bas-Canada; puis, sir Prévost le recommande au Prince Régent pour le grade de colonel et la charge d'inspecteur général de la milice. Fait colonel et commandant du 7e bataillon de la milice incorporée en 1812, sous l'appellation de **Corps de d'Eschambault**, il prit une part active à la guerre, servant sous les ordres du major-général Stovin à Châteauguay et à Beauharnois. Il mourut en 1824.

Le 6 octobre 1792, il avait épousé Gilles-Josephte Boucher de Montarville, fille de Joseph Boucher de la Bruère et de Catherine Pécaudy de Contrecœur, et en eut plusieurs enfants, entre autres :

Gillette, mariée au capitaine Rodolphe de Steigner;

Louis, marié à Marie Noyelle de Fleurimont, père de Georges, fils unique et époux de Caroline Lacoste;

Georges, marié à N. Mackenzie;

Charles-Henri, seigneur de Saint-Denis, avocat, major de la milice et juge de paix;

William-Henri, étudiant à l'Ecole de médecine de Paris, établi à Montréal, marié à Esthér Raymond, père de : Guillaume, Henri, Théodore, Esther, Laetitia, Arthur continuateur de la lignée, Alphonse.

Bibl. — V. la précédente.

DESCHAMPS. Famille très ancienne, originaire de la Normandie, plus connue sous le nom de Boishébert.

Un certain sieur de **Boishébert** est signalé dans la liste des compagnons de Guillaume le Conquérant : Walter Scott en a fait **Boisgilbert** dans son roman **Ivanhoe.** Un autre Deschamps prit part à la troisième croisade.

Gilles Deschamps, évêque de Coutances, cardinal, grand aumônier à la Cour de Charles VII, mourut le 15 mars 1413 et fut enseveli dans la cathédrale de Rouen. Son frère Robert, seigneur de Tourville, eut trois fils : Gilles, doyen du Chapitre de Rouen, ami des Anglais maîtres de la ville, victime du ressentiment populaire, mourut en prison en 1438; **Jacques** représenta Henri V d'Angleterre pour la perception des rentes sur les bois en forêts de Conches; **Robert**, seigneur de Cobourg, conseiller privé du roi en 1441, fut père de trois garçons : Jean, Robert et Adam, lequel laissa, en 1534, deux fils, Adam et Pierre.

Le fils de ce dernier, nommé Antoine, écuyer, seigneur des Grangues, de Beuzeville, etc., épousa d'abord, en 1565, Noémi Legrand et, en 1575, Marie de Bailleul, veuve de Charles Le Bouteiller, seigneur de la **Bouteillerie**, de Roquefort et des Landres. Son fils aîné Charles était seigneur de **Boishébert** et autres lieux; en février 1598, il reçut la charge de lieutenant-gouverneur au baillage de Caux. Le 24 mars 1602, il donna son aveu à Henri IV de son fief, relevant de Sa Majesté : il mourut avant 1621, ayant eu de son union avec Suzane Le Bouteiller huit enfants, entre autres : Jean, et Marie entrée chez les Hospitalières de Dieppe et passée, en 1643, au monastère de Québec.

Jean, seigneur de Costecoste, de Montaubert, des Landres, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi en 1629, se maria en 1626 à Elizabeth de Bin, qui lui donna onze en-

fants, entre autres Jean-Baptiste-François, sieur de la **Bouteillerie** (V. ce nom).

En France, Adrien, le troisième des enfants fut le continuateur de la lignée, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DES ENCLAVES (Jean-Baptiste Gay, sieur) (1702-72), prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice et missionnaire en Acadie. — **L'Enclave-de-la-Martinière,** bourg actuel dans les Deux-Sèvres.

Né le 29 janvier 1702 à Saint-Léonard, près de Limoges (Haute-Vienne), il fit ses études dans cette ville et fut ordonné prêtre, le 15 juin 1726 : quelques mois après, il s'agrégeait au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. En 1728, attaché au séminaire de Montréal, il y devint vicaire à Notre-Dame (1728-29), puis curé de Sainte-Anne-de-Bellevue (1729-31), de Repentigny (1731-34), de la Longue-Pointe (1734-35), du Saut-au-Récollet (1735-36). Ayant alors passé en France, il en revint en 1738 accompagné de l'abbé Nicolas-André Vauquelin, débarquant à Louisbourg : le premier eut la desserte de Cobequid (Truro), de la Grand Pré, de la Rivière-aux-Canards (1738-42), puis remplaça le second qui aurait administré la paroisse d'Annapolis : M. Des Enclaves y exerça le ministère de 1742 à 1754.

En 1744, quand le capitaine Du Vivier tenta sans succès un coup de main contre la place, il attribua son échec aux missionnaires et en référa à M. de Maurepas. Celui-ci, dans sa lettre du 12 mai 1745, en écrivit à son tour à l'évêque de Québec, désignant messires Maillard, La Goudalie, Laboret, Le Loutre, Des Enclaves et Chauvreulx et les accusant de connivence avec les administrateurs britanniques (V. Arch. can. Ottawa, B. 81). En 1745 et en 1747, M. Des Enclaves tint la même ligne de conciliation, lors des expéditions des sieurs Marin et de Ramezay. En 1754 l'abbé Daudin (V. ce nom) lui succéda à Annapolis, « où, écrit-il le 10 août à l'abbé Le Loutre, il est fort regretté des Anglais, en raison des bons services qu'il leur a rendus; ajoutant qu'il était un homme dangereux qui mériterait d'être interdit ». Dans une autre lettre au même, datée du 26 septembre, il écrit encore « qu'il pense que l'abbé s'applique à chercher les moyens de retourner à Annapolis, mais que les Français sont loin de demander son retour; que ce prêtre ne cachait nullement qu'il eût été mieux d'avoir affaire avec les Anglais qu'avec les Français ».

M. Des Enclaves avait quitté sa cure au printemps de 1754 pour aller à Pobomcoup auprès des Mius d'Entremont et des Amisault. Lorsque le commandant Prebble, se rendant de Halifax à Boston, y accosta en avril 1756, il fit prisonniers et embarqua la plupart des Acadiens : l'abbé Des Enclaves réussit à s'échapper avec des compagnons, qui se réfugièrent à la Pointe Baccaro, à quatre milles derrière le port de La Tour. Après deux ans de séjour, il y fut saisi par les métis du capitaine Goreham, ainsi que 60 à 70 hommes, femmes et enfants, le 15 octobre 1758. On les transporta à Halifax et de là en France, où on les débarqua au Havre, en février 1759. Le 8 mars, M. Des Enclaves écrivait de Honfleur une fort curieuse lettre à M. Berryer, ministre de la Marine à Versailles (V. Arch. can., Ottawa, F. 95; C 11, I. 95).

Sur les instances de l'abbé de l'Isle-Dieu, le ministre lui accorda une gratification de 400 livres. Le missionnaire se retira à Limoges et décéda vers 1772.

Bibl. — J.-B. Allaire, *Dict. biogr.*, t. I, Montréal, 1910; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, XVIII^e siècle, t. II, Paris, 1906; *Knox's Journ.*, t. III, Toronto, 1916; A. Gosselin, *Egl. du Can.*, t. III, Québec, 1914.

DES GOUTTES (Marquis Charry), garde-marine, lieutenant, capitaine de vaisseau, contre-amiral.

En 1698, Claude, Jean-Baptiste, écuyer et Joseph, seigneur de Longueval, firent enregistrer à Lyon leurs armes de famille. Anne-Henri, comte Des Gouttes, lieutenant de vaisseau, commandant de **l'Eléphant,** navigua pour le roi, de 1726 à 1732, entre la France et la Nouvelle-France. En 1726, il a à son bord M. de Beauharnois et M. Dupuy, administrateurs de la colonie, ayant aussi sous son escorte trois vaisseaux marchands de La Rochelle. L'année suivante le roi lui accorde une gratification de 4.000 livres et 1.500 en 1729. L'on signale sa présence à Lyon, le 11 mai 1730. En 1731, il charge à bord 121.326 livres de chanvre qui restaient dans les magasins de Québec, lors du départ du **Héros** (V. Bull. des Rech. hist., 1914). Il mourut commandant des gardes-marine à Rochefort.

Son fils aîné, le marquis Charry, naquit à Moulins, dans l'Allier. Il était le petit-neveu du lieutenant-général de la Marine, grand prieur d'Aquitaine des Chevaliers de Malte; cinq de ses cousins étaient tombés au champ d'honneur. Il fut fait garde de la marine le 25 mai 1725, lieutenant le 1^er^ mai 1741, capitaine de vaisseau le 1^er^ janvier 1746. Le 16 septembre 1764, il se retira du service avec le titre et la pension de contre-amiral.

En 1758, commandant cinq navires de ligne, une frégate et quatre moyennes unités, por-

tant 494 canons, il entrait dans la rade de Louisbourg. Durant l'assaut général des Anglais par terre et par mer, l'amiral et ses officiers refusèrent de tirer parti de l'escadre comme de batteries flottantes, de détruire la Batterie royale dont l'ennemi s'empara sans coup férir. « Leur conduite, écrivit l'ingénieur Poilly, fut aussi digne de mépris que leur raisonnement pitoyable. Seul se distingua le valeureux Vauquelin (V. *ce nom*), qui commandait l'**Aréthuse.** » Amarrée au fond du port, l'escadre fut criblée de projectiles, brûlée et démolie sur place. Le 21 juillet, une bombe ayant fait éclater des cartouches à bord du **Célèbre** il sauta, mettant le feu à **l'Entreprenant** et au **Capricieux,** qui flambèrent la nuit. Et l'Anglais s'acharna à tirer sur les victimes, qui brûlaient sur les ponts et sur les bateaux de sauvetage. « Ce fut une scène choquante, avouait l'enseigne William Gordon; car ces ennemis n'en étaient pas moins des hommes. » L'officier Hamilton ajoute que « ce spectacle réjouit fort notre chapelain, qui maudissait les Français ». Le 26, dans la nuit brumeuse, des chaloupes ennemies vinrent incendier **le Prudent** et capturer **le Bienfaisant.** Chef d'escadre, officiers, équipages, tous sont faits prisonniers de guerre. Rendus en France, il continuèrent sains et saufs leur service dans la marine.

Bibl. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, London, 1918; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. II, Paris, 1922; Knox's, *Journal*, t. I, Toronto, 1914.

DES GOUTINS (Mathieu), écrivain du roi, lieutenant de justice, procureur du roi, juge, conseiller royal.

Probablement natif de Paris, « il s'anoblit lui-même, selon M. Lauvrière, en Mathieu **de** ou **des Goutins** ». En 1683, il était de la Compagnie des pêcheries en Acadie. Il fut choisi, la première fois, pour exercer la charge d'écrivain du roi, le 31 mars 1687, alors que, en vertu de lettres personnelles du roi et de Colbert, il fut aussi désigné pour remplir les fonctions de conseil du roi et de lieutenant général de la Cour régulière en Acadie. Ces documents furent consignés sur le registre du Conseil souverain de Québec, le 29 novembre 1688. Il écrivit, en 1690, un **Mémoire sur l'Acadie,** dont le ton est défavorable aux missionnaires. La même année, il fut rappelé en France afin de rendre compte de ses agissements, se voyant inculpé de dilapidation. Il eut l'habileté de se disculper. Le ministre le renvoya à son poste, en 1693, muni de la charge de procureur général.

Dans la suite, les documents rapportent qu'il administra la justice avec une flagrante partialité et complota avec M. de Cadillac et autres, au point de saper l'autorité de ses supérieurs, et au ministère, et dans la colonie. Néanmoins il est maintenu dans sa charge en 1701 et fut attaché à l'administration des finances. En 1702, on le nommait gardien des magasins du roi et écrivain principal en 1703; ce qui lui permit de tenir en échec les gouverneurs dans les plus graves circonstances. En 1704, il fut désigné officiellement comme un officier recommandable pour dirimer les cas de prises opérées en Acadie. A la même époque, on le voit exercer la charge de commissaire avec droit de présence au Conseil; même le 6 juin, le ministre lui conférait le même droit d'assister aux conseils de guerre. La protection de la Cour ne lui fit jamais défaut. Simultanément, on lui octroya les fonctions de magistrat, avec appel toutefois interjeté au Conseil de Québec, au besoin des causes. En décembre, il écrivit au ministre concernant l'émission de monnaie de carte qu'il avait sanctionnée, l'année précédente : le roi lui infligea une admonestation, qui nécessita sa réplique. (V. A. Shortt, **loc. cit.**) La même question se renouvela en 1708. En mésintelligence avec M. de Brouillan (V. ce nom) et d'autres officiers, il se plaint également « qu'il peut difficilement maintenir des relations cordiales avec M. de Subercase », deux fois vainqueur des Anglais en 1707. Après la perte de l'Acadie en 1710, M. de Goutin (il signait alors ainsi) se vit rapatrier en France avec les prisonniers et emmena sa famille.

Le 1er janvier 1714, le roi le nomma écrivain principal, et conseiller à l'Ile-Royale ou Louisbourg le 22 avril 1719 : il y termina sa carrière. Il avait épousé à Port-Royal Jeanne Thibodeau qui lui donna plusieurs enfants :

L'aîné devint cadet de l'Ile-Royale le 1er juillet 174, enseigne en second le 1er avril 1750, enseigne en pied en 1754, lieutenant en 1755, capitaine dans les troupes de la Guyane en 1764; le cadet, sieur de Brécourt, localité de Seine-et-Oise, fut fait cadet à l'aiguillette à l'Ile-Royale le 1er août 1755, enseigne en second le 10 juillet 1758, sous-lieutenant dans les troupes de la Guyane le 1er mai 1764; ils signaient **Des Goutins;**

François-Marie épousa à Louisbourg, où il était aussi conseiller, en 1719, Marie-Angélique, fille de Charles Aubert de La Chesnaye (V. ce nom) : leur fille Louise, née en 1722, devint Sœur de la Congrégation de Notre-Dame et décéda en 1748; Marie-Anne, née en 1723, épousa à Montréal en 1740 François Bailly de Messein (V. ce nom); Marie-Jeanne s'unit en 1739 à Joseph-Pierre d'Ailleboust de Mantet (V. ce nom).

Bibl. — E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén.; A. Shortt,

Docum. t. I, Ottawa, 1925; Rapp. des Arch. can., 1899.

DES HERBIERS (Henri-François) (1682-1750), chevalier, marquis de l'Etenduère, mousse, lieutenant, capitaine, commandant, chef d'escadrille. — **Les Herbiers**, chef-lieu de canton de 4.000 âmes en Vendée.

L'origine de la famille remonte au XI^e^ siècle. Il était fils de Henri-Auguste, sieur de l'Etenduère et de Françoise de l'Epronnière. Il fit sa première campagne à l'âge de dix ans sur vaisseau commandé par son oncle, Armand Des Herbiers. En 1710, il perdit ce parent qui laissa un fils, nommé Charles, âgé de dix ans; il fit pour cet enfant ce que le père avait fait pour lui-même : il le prit à son bord et travailla sans répit à son instruction dans l'art nautique. En 1721, on le nomma commandant de la flûte royale **le Porte-Faix**, en partance pour l'Ile-Royale; ensuite de la flûte **le Dromadaire**. Dans ces voyages il leva des portulans et dessina des cartes. En 1723, il épousa la veuve de M. Descoyeux, capitaine de vaisseau, fille de M. Gaillard, commissaire de la Marine à Rochefort, qui lui donna un fils et une fille. Nouveau voyage, en 1725, à Louisbourg, où il acheva de rectifier ses cartes et de compléter ses informations. En 1730, il commandait **le Héros** à destination de Québec : en 1723, dans un premier trajet, il avait été chargé de poser des balises le long du Saint-Laurent; dans ce second, il fit le relevé des côtes et le sondage du fleuve. Son cousin, Charles, épousa sa fille, Marie-Olive, en 1740.

En 1745, il était promu chef d'escadre. Deux ans après, il se couronnait de gloire. Le 25 octobre 1747, ayant sous ses ordres huit vaisseaux de ligne et une frégate, dernier reste de la puissance navale de la France sur l'Atlantique, il escortait aux Antilles la flotte marchande, composée de 252 voiles. Il fut rencontré, à environ 80 lieues au nord du cap Finisterre, par l'amiral sir Edward Hawke, commandant 14 vaisseaux de ligne, trois frégates et deux brûlots. Le combat dura de 11 heures du matin à huit heures du soir : les Français ne luttaient plus que pour l'honneur. Deux vaisseaux seulement, **le Tonnant** et **l'Intrépide**, sortirent de la bataille et rentrèrent à Brest, monceaux flottants de ruines: mais le convoi avait été sauvé. M. Des Herbiers commandait le premier et le comte Philippe de Rigaud de Vaudreuil le second; le **Tonnant** passa fièrement à travers la ligne ennemie à la remorque de l'**Intrépide** désemparé.

Son fils François mourut en avril 1749; la douleur abrégea les jours de son père qui succomba en mars 1750. En 1749, il avait obtenu pour son neveu et gendre le gouvernement de l'Ile-Royale.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.

DES HERBIERS (Charles (1700-52), neveu du précédent, sieur de La Ratière, garde-marine, enseigne, capitaine, chef d'escadre, cinquième gouverneur de l'Ile-Royale.

Fils unique d'Armand Des Herbiers, il naquit vers l'an 1700. Il entra jeune dans les troupes de la marine et conquit successivement tous ses grades. Le 1^er^ janvier 1749, le roi lui conférait le gouvernement de l'Ile-Royale; il lui fit donner de très amples instructions, ainsi que des feuilles blanches à remplir, selon son gré.

S'étant embarqué sur **le Tigre**, qui convoyait avec **l'Intrépide** et **l'Anémone** plusieurs transports, montés de 500 hommes de troupes et des exilés de l'Ile-Royale que l'on rapatriait de l'île de Ré, il accosta à la rade de Louisbourg, le 29 juin 1749. Avant d'atterrir, il envoya un message au gouverneur Hopson (V. ce nom) par deux officiers de bord, les sieurs de Gannes et Loppinot (V. ces noms). Le lendemain, l'escadre pénétrait dans le port, en tirant des salves auxquelles répondirent les batteries anglaises de terre. M. Des Herbiers reçut, ainsi que ses officiers, le plus cordial accueil du gouverneur anglais et de son état-major : à l'amiable, on régla l'évacuation du personnel britannique sur Halifax. Le 23 juillet, M. Hopson remettait les clefs de la ville au gouverneur français, remplaçant aussitôt le drapeau anglais par les fleurs de lys (V. Arch. féd., Ottawa, 1905, t. II). Le 3 août, on chanta le **Te Deum.**

Depuis 1745, les gouverneurs anglais avaient fait certaines améliorations dans le pays, exploitant avec succès surtout les mines de charbon. Toutefois, ils n'avaient point restauré les habitations détruites : ce qui n'accommodait guère les exilés rentrant dans leurs foyers. M. Des Herbiers les gratifia des provisions et des effets du roi, leur assura sans retard des bateaux de pêche, en achetant des Anglais en partance. Peu à peu les cantines furent supprimées, excepté celle du major des troupes. En juin 1750, l'ingénieur Franquet et le marquis de Chabert, astronome-géographe, vinrent de France seconder les vues et les plans du gouverneur. Le général Cornwallis (V. ce nom) expédia de Halifax sur **le Grand-Saint-Esprit** les restes du duc d'Anville (V. ce nom), qui furent inhumés dans la chapelle de la citadelle de Louisbourg.

Les instructions secrètes du ministre intimaient au gouverneur l'ordre de maintenir, même de force, les droits de la Couronne sur les territoires en litige et de harasser par les partis indiens le récent établissement de Halifax, ainsi que de favoriser l'exode des Acadiens vers son gouvernement. Il importe de reconnaître que les Micmacs, sans avoir besoin d'être stimulés, avaient à faire valoir des griefs bien fondés contre les forbans anglais.

M. Des Herbiers, qui n'avait cédé aux instances du ministre que contre son gré, sollicita son rappel avec l'appui de ses amis à la Cour : il quitta son poste, le 13 septembre 1751, et fut remplacé par le comte de Raymond. Il mourut au mois de mars de l'année suivante, laissant plusieurs enfants : l'un, enseigne de vaisseau, mourut en 1770 à Rochefort, à l'âge de 23 ans; **Antoine-Auguste,** marquis de l'Etenduère, capitaine d'infanterie, chevalier de Malte; **Charles-César-Séraphin,** lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. La veuve du gouverneur épousa en secondes noces, en 1753, M. Dupuy, chevalier de l'Ordre du roi, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris.

La branche aînée de la famille de l'Etenduère resta sans héritiers mâles. Alexis-Augustin, neveu de M. de l'Etenduère, n'ayant laissé que deux filles, donna aux enfants de sa cousine, M^me^ Des Herbiers, le fief de l'Etenduère, afin qu'ils puissent ajouter ce nom à celui qu'elle possédait et continuer ainsi la célébrité que ce nom avait acquis dans l'histoire.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., année 1917; J.-S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922.

DESJARDINS (Alphonse) (1854-1920), journaliste, rapporteur officiel, fondateur des **Caisses Populaires,** commandeur de Saint-Grégoire.

Antoine Roy dit Desjardins, fils d'Olivier et de Catherine Boderge, qui habitaient la paroisse Saint-Jean du diocèse de Sens, dans l'Yonne, émigra au Canada et se maria à Québec, en 1668, avec Marie Major de Saint-Thomas de Lisieux. Leurs trois enfants, Pierre, Augustin, Jean-Baptiste sont les descendants des familles Roy-Desjardins et Lauzier.

François Roy dit Desjardins, époux de Marie-Clarisse Miville dit Deschêne, eut une nombreuse famille. Alphonse naquit à Lévis le 5 novembre 1854, fit ses études au collège local et entra aux bureaux de rédaction de **l'Echo de Lévis;** plus tard, dans ceux du **Canadien,** propriété de son frère Louis-Georges et dirigé par M. Israël Tarte comme éditeur en chef. En 1879, M. Desjardins entreprit, à ses risques et périls, la publication des débats de la Législature de Québec, poursuivant son travail l'espace de onze années. Le 9 juillet 1891, il fondait à Lévis **l'Union Canadienne,** journal quotidien, lequel portait pour épigraphe **Franc et Sans Dol** et **Avant tout soyons Canadiens.** Mais pour des raisons de santé, le fondateur en suspendit la publication à la fin de l'année. Sa compétence et sa notoriété le firent nommer, peu après, au poste de rapporteur officiel des débats à la Chambre des Communes à Ottawa, position qu'il a remplie jusqu'en 1917.

Ce fut à l'occasion d'un débat aux Communes, au sujet d'une loi proposée contre les taux usuraires, que M. Desjardins conçut le projet de fonder une **Caisse Populaire** à Lévis. En 1900, il correspondait avec les initiateurs de la même œuvre en Europe, H. W. Wolf de Londres, S. Suzzani de Rome, Ch. Gide de Paris et la Direction de l'Action Populaire, de Reims. A travers des difficultés innombrables, son œuvre ébauchée, développée, s'est consolidée avant son décès à Lévis, le 31 octobre 1930 : son épouse avait secondé ses héroïques efforts. Elle lui a mérité l'estime et la sympathie du gouverneur général, lord Grey, des hommes d'Etat, Laurier et Mackenzie King, des gouverneurs du Massachusetts et de Washington, des banquiers américains, des archevêques du Canada. Nulle décoration civique qui récompensât ses labeurs; seul le Pape l'a créé commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire.

Il avait épousé à Sorel, le 4 septembre 1879, Dorimène, fille de Joseph Desjardins et de Rosalie Mailhot, qui lui a donné dix enfants : **Raoul** (1880), **Anne-Marie** (1881), mariée à M. Lamontagne, **Edgar** (1882), **Alice** (1884), **Alphonse** (1886), **Adrienne** (1888), religieuse, **Albertine** (1891), **Paul-Henri** (1893), **Léon** (1897), **Charles** (1902).

Bibl. — *L'Action cathol.*, journal quot., Québec, 1^er^ novembre 1920; *Le Can. Français*, revue, ib., 1921; *L'Ecole Popul.*, tracts, Montréal, 1922.

DESMAZURES (Adam-Charles-Gustave) (1818-91), avocat, prêtre de Saint-Sulpice, vicaire, docteur ès-lettres, biographe.

Il naquit à Nogent-sur-Seine, dans l'Aube (France), le 15 janvier 1818, étudia le droit et fut admis au barreau. En 1844, il entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris et y fut ordonné prêtre le 23 décembre 1848. Après un séjour de trois années en France, on l'envoya au séminaire de Montréal, en 1851 : il fut tour à tour vicaire à Saint-Jacques et à Notre-Dame. En 1868, l'Université Laval de Québec lui décerna le titre de docteur ès-let-

tres. Il est l'auteur anonyme de plusieurs ouvrages : **M. Faillon, sa vie et ses œuvres,** 1882; **Colbert et le Can.,** 1889; **M. Flavien Martineau,** 1889; **Hist. du chev. d'Iberville,** 1890. Il mourut à Montréal, le 30 septembre 1891.

Bibl. J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, Montréal, 1910.

DES MELOIZES (François-Marie Renaud d'Avène, sieur) (1655-99), cornette de dragons et de cavalerie, capitaine. — **Les Méloizes,** ancien fief du Morvan.

Le premier ancêtre connu de la famille se nommait Edme Renaud d'Avène, seigneur des Méloizes, de Berges, etc. Il était originaire du Nivernais, où il tenait un rang distingué par sa naissance et ses alliances. En 1650, il avait épousé Adrienne de Montsaulnin, fille d'Adrien, seigneur des Aubues, et de Gabrielle de Bussy-Rabutin, dame du Montal, sœur du comte de Montsaulnin du Montal, lieutenant-général des armées du roi. De cette union naquirent trois garçons : l'aîné, lieutenant au régiment de Languedoc; le cadet, capitaine au régiment de Condé, tué à Landau en 1694; le troisième, François-Marie, passa en Nouvelle-France (V. **Nova-Francia,** 1925).

Né à Lormes (Nièvre) en 1655, il s'enrôla jeune dans le régiment de Condé en 1668. En 1672, il devenait cornette de dragons et, l'année suivante, de cavalerie : il fut promu lieutenant dans la suite. Le 5 mars 1685, on lui accorda une compagnie dans le détachement des troupes de la marine. La même année, le capitaine des Méloizes vint au Canada et, en 1687, accompagna le marquis de Denonville dans son expédition contre les Tsonnontouans. Le 19 juillet, il signe le procès-verbal de la prise de possession de leur pays. Dans la suite, il se distingua dans les prises d'armes contre l'ennemi indigène. En 1696, en effet, M. de Frontenac affirmait au ministre qu'il était « l'un des meilleurs et des plus sages officiers de la colonie ».

M. des Méloizes mourut à Québec le 22 avril 1699. Il y avait épousé, le 13 mai 1687, Françoise-Thérèse, fille de Nicolas Dupont, seigneur de Neuville, conseiller au conseil souverain, et de Jeanne Gaudais : elle décéda le 13 décembre 1698, ayant donné naissance à neuf enfants, entre autres :

Louise-Thérèse, née le 20 février 1690, Religieuse à l'Hôtel-Dieu, décédée en 1759;

Marie-Thérèse, née le 13 juin 1692, Religieuse à l'Hôtel-Dieu, décédée en 1711, victime de l'épidémie;

Marie-Françoise, née le 25 août 1693, mariée le 14 avril 1711, à Eustache Chartier de Lotbinière (V. ce *nom*), lequel, à sa mort en 1723, entra dans les ordres : d'où huit enfants;

Marie-Jeanne, née le 5 décembre 1694, décédée en 1766, sans alliance;

Nicolas-Marie, le continuateur de la lignée;

Catherine-Madeleine, née le 6 août 1697, décédée Religieuse Ursuline en 1725.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DES MELOIZES (Nicolas-Marie Renaud d'Avène, sieur) (1696-1743), fils du précédent, enseigne, lieutenant, capitaine, aide-major.

Né le 21 janvier 1696; sur les instances de son grand-père M. Dupont de Neuville (V. ce nom), il entra dans les troupes, le 10 juillet 1715, en qualité d'enseigne en expectative; il devint enseigne en pied le 27 avril 1716. Le 6 juillet 1718, le Conseil de la Marine lui envoya un congé de voyage en France : il ne s'en servit que l'année suivante et revint en 1720. Le 12 juin 1724, il était promu lieutenant.

M. Hocquart écrivait au ministre le 18 octobre 1732, que M. des Méloizes a été chargé des paquets pour la Cour; qu'il ne peut que rendre de cet officier des témoignages très avantageux; qu'il aime et entend le service et qu'il est rempli de bonne volonté. (V. Corr. gén. Can., vol. 58, c. 11.) L'officier commissionnaire profita de son séjour à Versailles pour remettre au comte de Maurepas un mémoire relatif à son projet d'établir à Québec des fourneaux à tuiles. Le 20 avril 1733, le roi lui accorde l'avance de 6.000 livres pour lancer l'entreprise. Simultanément, le 1er du mois, il lui accordait le commandement d'une compagnie. Durant trois ans, on fit l'essai des tuiles, qui résistèrent assez bien aux gelées des hivers. M. des Méloizes mourut à Québec le 4 juillet 1743. Il avait épousé, le 19 avril 1722, Angélique, fille de René-Louis Chartier de Lotbinière et de Marie-Madeleine Lambert, et veuve de Jean-François Martin de Lino. Le 26 octobre 1744, les administrateurs priaient le ministre d'accorder une pension à Mme des Méloizes. Celle-ci avait donné le jour à dix enfants, entre autres :

Angélique-Geneviève, née le 11 décembre 1722, mariée à Québec, le 3 janvier 1746, à Michel-Jean-Hugues Péan (V. ce nom) : elle mourut à Blois, en 1792;

Nicolas (V. ci-après);

Louis-François, né le 24 février 1731, enseigne, lieutenant, se distingua à Carillon, tué à Sainte-Foy, le 28 avril 1760;

Louise-Gillette, née le 13 mars 1732, mariée le 23 septembre 1754 à Louis-Antoine, mar-

quis de Lusignan, seigneur de Daznat (V. ce nom) : elle décéda en 1799;

Bibl. — V. la précédente.

DES MELOIZES (Nicolas Renaud d'Avène) (1729-1803), fils du précédent, seigneur de Neuville, enseigne, lieutenant, capitaine, aide-major, chevalier de Saint-Louis, auteur de deux **Journaux** militaires.

Né à Québec le 21 novembre 1729, il prit rang dans les troupes de la marine le 1er janvier 1741. En Acadie en 1746, il se trouva, en juin 1747, à l'engagement des Mines et fut promu enseigne en second le 15 février 1748. Son détachement reçut ordre de se porter, en 1753-54, à la Belle-Rivière (Ohio). En septembre 1755, ses miliciens participent à la bataille du lac Saint-Sacrement, où le général Dieskau subit une défaite. En mars 1756, M. de Vaudreuil le charge, faute d'officiers supérieurs, de conduire de Québec à Montréal un premier contingent de 350 miliciens; puis 200 autres, en avril. Le gouverneur le dirige, à la tête d'un détachement de 200 recrues, le 19 juillet, à Saint-Frédéric et à Carillon. Ce jour même, l'officier commence le **Journal militaire**, où il raconte les détails de la marche et les péripéties du séjour jusqu'au 30 octobre : M. de Montcalm, qui visita Carillon après sa victoire de Chouaguen, en était reparti depuis quatre jours. M. Des Méloizes alla avec ses miliciens hiverner à Québec (V. **Rapp. de l'Archiv. de Québec**, 1929). Promu lieutenant le 1er mai 1757, il suivit bientôt M. Rigaud de Vaudreuil, mis à la tête d'une petite troupe canadienne, qui attaqua, aux environs de Carillon, 22 barges anglaises de 350 hommes sous les ordres du colonel Parker : 20 sont capturés et les soldats faits prisonniers. Le 8 juillet 1758, M. Des Méloizes se battait en héros à la bataille de Carillon. Aussi bien, le 1er janvier 1759, il recevait le grade de capitaine avec le brevet d'aide-major.

Un second **Journal militaire**, tenu par lui, court du 8 mai au 21 novembre 1759. Le gouverneur, présumant une attaque sur les frontières de Carillon, donna ordre, les premiers jours, aux bataillons de la Reine et de Berry et à 1.000 miliciens de se porter dans cette direction. Le chroniqueur à Carillon relate tout ce qu'il constate ou parvient à connaître du dehors : maladie et mort des combattants, désertion des soldats français et anglais surtout, dépositions des déserteurs et des prisonniers, nouvelles des forts éloignés, dépêches de France, part des Sauvages alliés dans la lutte, hostilité des Iroquois, mouvement des contingents armés, correspondance des officiers supérieurs des armées antagonistes, articles des traités de capitulation, recul des garnisons vers Montréal, etc. (V. **Rapp, loc. cit.**).

Le 28 avril 1760, à Sainte-Foy, le capitaine se signale par des prodiges de valeur, tombant grièvement blessé à la cuisse d'un éclat de bombe. Le 3 mai, le gouverneur écrit au ministre Berryer que « M. Des Méloizes eût enlevé deux drapeaux aux ennemis, si un faux avis ne lui eut persuadé qu'ils étaient déjà entre les mains du régiment de Guyenne ». Le 28 juin, le chevalier de Lévis, témoin de sa belle conduite, écrivait au même « que c'est un officier de distinction et qui a des talents; qu'il mérite la croix de Saint-Louis, grâce qui donnera de l'émulation aux officiers de l'état-major ». Guéri de sa blessure, le capitaine s'embarque pour la France, le 20 octobre suivant. Il fut créé, le 24 mars 1761, chevalier de Saint-Louis. Enfermé à la Bastille, avec bien des compagnons prévenus de concussions, il fut honorablement acquitté et autorisé par lettre royale à retourner au Canada (11 janvier 1864). Il y revint, en effet; et, le 9 septembre 1765, par acte notarié, il vendait son fief et seigneurie de Neuville à Joseph Brassard Deschenaux pour la somme de 45.000 livres.

Rentré en France, il contracta alliance, le 5 janvier 1767, avec Agathe-Louise, fille unique du marquis de Fresnoy et d'Elisabeth Blanchard de la Rochette, laquelle transmit à la famille Des Méloizes le titre de **marquis**, conféré (1652) à son aïeul Henri et à sa descendance même féminine.

En 1787, M. des Méloizes siégeait à l'Assemblée de l'Ile-de-France, représentant la noblesse de Senlis. Il mourut le 11 septembre 1803 et son épouse décéda à Blois, le 3 avril 1808. De leur union étaient issus trois enfants :

Marie-Nicolas (V. ci-après);

Louise-Emélie, mariée (1793) à Paul-Philippe Menjot, seigneur d'Albert, Beauvais et autres lieux et mère de deux fils;

Rosalie-Charlotte (1779), mariée (1800), à Pierre-Louis, marquis d'Aux (V. ce nom) qui mourut au Mans en 1833, décédée au château d'Aux (Gers) le 3 août 1865, mère d'un fils et de trois filles.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., Québec, 1926; *Rapport* de l'archiv. de Québec, 1929.

DES MELOIZES (Marie-Nicolas Renaud d'Avène, marquis de Fresnoy) (1768-1841), fils du précédent, officier, mousquetaire, aide de camp, chevalier de Saint-Louis.

Né au château de Saint-Just, commune de Neuilly-en-Thelle (Oise), le 3 octobre 1768, il fut d'abord officier au régiment de Bour-

bonnais (1785), entra dans les rangs des mousquetaires, ensuite devint aide de camp du prince de Broglie. Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis : il décéda à Blois, le 8 mai 1841. Le 22 novembre 1802, il avait contracté alliance avec Aimée-Zéphirine, fille de Bernard-Joseph Dufort, comte de Cheverny, et d'Elisabeth de Cabeuil : il fut père de trois filles et quatre garçons, entre autres :

1. **Gabrielle** (1803), mariée à Paul-Louis Augustin Menjot, vicomte de Champfleur, décédée en 1857;

2. **Eugène** (1805), conservateur des forêts à Bourges, officier de la Légion d'Honneur, marié (1834) à Pauline-Nancy Thabaud de Linctière et père de deux filles;

3. **Zéphirine** (1807), mariée (1827) au marquis Saint-John de Crèvecœur et décédée en 1857;

4. **Maxime** (1812), consul, ministre plénipotentiaire, grand officier de la Légion d'Honneur, marié (1843) à Sophie-Clémence Poupillier, qui donna naissance à trois filles :

5. **Félicité** (1815), mariée (1839) au comte de la Bonninière de Beaumont et décédée en 1844 : leur fils est mort vice-amiral à Paris en 1906;

6. **Henri** (1821), colonel de cavalerie, mort célibataire (1875);

7. **Charles-Louis-Ernest**, né en 1810, directeur des contributions directes à Versailles, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé le 20 janvier 1866, marié à Blois (1834) à Anna O'Kennedy, native de Limerick (Irlande) et père d'une fille et d'un fils :

Albert-Eugène-Maxime, né à Châteauroux le 19 septembre 1839, héritier de son oncle au titre de marquis, marié à Bourges (20 février 1865) à sa cousine Marie-Henriette, fille du marquis Eugène et de Pauline-Nancy de Linetière, décédé le 8 mars 1910, et père de quatre fils :

Marie-Henri, né le 16 janvier 1866, marié à Paris (1894) à Marie-Estelle-Alix, fille de François-Albert, baron Carra de Vaux, et de Claire-Marie-Camille de Pernetty, et père de Anne (1895) et de Marie-Louise (1898);

Marie-Georges, né le 27 mai 1867, colonel d'infanterie, officier de la Légion d'Honneur et croix de guerre, marié à Paris (1892) à Jeanne-Elisabeth-Léopolda, fille de M. d'Aubert, comte de Résie, et de Adolphine Mottet de La Fontaine, et père de : Solange (1893), Colette (1894), Françoise (1896), mariée à M. Jean de Bardy, à Paris (1930); Elisabeth (1900), mariée à Rennes (3 juillet 1922) à Herbert O'Herlihy et mère de Richard et de Patricia; Denise (1905), mariée à Paris (24 février 1927) à Paul Rougé, et mère de Michel et de Philippe.

Marie-Jean, né le 18 avril 1869, chef d'escadrons de cavalerie, officier de la Légion d'Honneur et croix de guerre, marié à Paris (1901) à Marcelle-Emilie-Jeanne de Madre, et père de Simone, née à Chartres le 18 avril 1903 et mariée à Versailles (12 février 1930) au baron Bernard-Marie Jacquier, lieutenant de cavalerie;

Marie-Louis-Joseph, né à Issoudun le 23 septembre 1878, docteur en droit, chevalier de la Légion d'Honneur et croix de guerre, marié à Avermes (Allier), le 8 octobre 1907, à Thérèse du Broc de Segange, fille de Charles-Marie-Gaston, et de Jeanne de Dufau : trois enfants : François, née le 23 décembre 1912; Albert, né le 28 juin 1920; Bernadette, née le 25 mai 1923.

BIBL. — V. la précédente. Notes commun. par la famille.

DE SOLA (Abraham) (1825-82), rabbi israélite, professeur d'hébreu et de langues orientales, auteur de plusieurs ouvrages.

Né à Londres en 1825, il était fils du docteur Abraham, l'un des plus savants orientalistes du monde, commentateur et traducteur de la Bible. Il étudia sous la direction de son père et du célèbre docteur Lœwe, professeur du duc de Sussex et examinateur au collège royal des Précepteurs. Sans négliger ses auteurs classiques, l'étudiant exprima un goût prématuré pour les langues orientales et obtint son diplôme pour ses connaissances philologiques. En même temps il s'appliqua à l'étude des langues modernes, au point que, avant d'avoir atteint sa vingtième année, il avait acquis une réputation dans les revues littéraires de l'époque.

Cette renommée traversa l'Océan. L'Université Mac Gill de Montréal lui offrit une chaire d'enseignement. Avant d'accepter la flatteuse proposition, il collabora avec le docteur Benisch à la rédaction de **La Voix de Jacob** et donna des conférences sur les langues sémitiques dans plusieurs établissements; il assista le fondateur de l'Institut littéraire de Sussex Hall et en devint même l'un des directeurs. En janvier 1847, il arrivait à Montréal et contribua aussitôt à la rédaction de plusieurs revues des Etats-Unis. Il fit des conférences sur la **Cosmogonie**, sur les **Anciens Hébreux** comme promoteurs des arts et sciences, sur la **Zoologie** des Saintes Lettres, sur la **Botanique** de la Bible. En 1848, il fut nommé professeur d'Hébreu et de littérature orientale, aux applaudissements de la presse entière. En 1850, il composa, sur commande, une série d'articles sur l'**Emploi des Anesthétiques** pour la revue **Medical and Physical Science**. Il publia aussi des études dans d'autres périodiques.

Dans la suite, il édita des volumes sur l'éducation, sur la littérature, sur la Bible et plusieurs de ses Livres. De 1848 à 1882, il exerça les fonctions de Rabbi à Montréal. En 1858, l'on construisit une seconde synagogue et, l'année de sa mort, le **Temple Emmanuel**, la seule réformée au Canada.

Bibl. — H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

DESPARD (John) (1745-1829), officier supérieur dans l'armée, administrateur du Cap-Breton.

Né en Irlande en 1745, il entra dans l'armée comme enseigne au 12e régiment d'infanterie, le 21 avril 1760, et rejoignait les troupes du prince Ferdinand de Brunswick en juillet. Il prit part à la bataille de Warburg, où un coup de feu lui arracha le drapeau des mains; à celle de Fellinghausen, où il fut promu *lieutenant* le 12 mai 1762. En mars 1773, il s'embarqua avec le 7e régiment pour Québec. L'année suivante, on lui confia la mission d'aller recruter des hommes : le 17 mai 1775, il revenait dans sa garnison. Détaché au fort Saint-Jean, il y est fait prisonnier le 3 novembre. En décembre 1776, on le comprit dans les échanges de prisonniers et il fut incorporé dans les troupes de sir W. Howe à New-York. En 1779, il passa au rang de capitaine .Ayant assisté à l'assaut du fort Montgomery, il fut promu major, puis adjudant-général en Caroline du Sud. Puis il sert sous lord Cornawllis jusqu'à la reddition de Yorktown en Virginie. Relâché sur parole, il fut nommé lieutenant-colonel le 13 juillet 1791, colonel le 21 août 1795. Il reçut le titre et la charge de commandant de son régiment à Québec, de 1793 à 1798 : en mai de cette année, il était fait brigadier-général et, le mois suivant major-général.

Nommé commandant en chef des troupes au Cap-Breton, il débarqua à Sydney le 17 juin 1800 : il devint administrateur, du 16 septembre au 5 juillet 1807, et retourna alors en Angleterre. Il reçut encore les promotions suivantes : le grade de lieutenant-général le 30 octobre 1805, celui de colonel du 5e régiment de west India le 29 décembre 1809, celui de général, le 8 juin 1814. En septembre 1829, il mourut à Swan Hill (Angl.).

Bibl. — L. Stephen et S. Lee, *Dict. of Nation. Biogr.*, Londres, 1885-1912; The Roy. Mil. Coll. et The Gentlemen's Magaz., ib., 1829.

DESSAULES (Louis-Antoine) (1819-95), docteur en médecine, conseiller législatif, écrivain.

La famille, d'origine suisse, n'est pas mentionnée au **Dictionnaire** de C. Tanguay. Jean Dessaules épousa la sœur de Louis, Rosalie Papineau; député de Richelieu, du 25 avril 1816 jusqu'au 2 septembre 1830, et de Saint-Hyacinthe dont il était seigneur, du 26 octobre 1830 au 7 juin 1832, il donna alors sa démission. Le fils aîné, Louis-Antoine, naquit à Saint-Hyacinthe le 31 janvier 1819, fit ses études classiques au collège de Montréal, se déclara pour la médecine et obtint le diplôme de docteur. Nommé conseiller législatif le 14 octobre 1856, il crut devoir résigner son siège en 1863. Dès lors, son adhésion est assurée au **Parti Rouge** ou *libéral* : il se fait l'éditeur du **Pays** et est élu président de l'Institut canadien de Montréal et, en même temps, greffier de la Couronne et de la Paix jusqu'en 1875. Il mourut à Paris le 5 août 1895. Il est l'auteur de plusieurs opuscules: **Papineau et Nelson**, Montréal, 1848; **Six Confér. sur l'annexion aux E.-U.**, ibid., 1851; **Galilée**, 1856; **Aux Electeurs de Rougemont**, 1858; **La Guerre américc.**, 1865; **Dern. correspond. avec le card. Barnabo**, 1870; **La Grande Guerre ecclésiast.**, 1873.

Son frère Georges-Casimir, naquit à Saint-Hyacinthe le 29 septembre 1827, épousa en 1857 Emélie Mondelet, qui fut mère de trois enfants; en 1869, Fanny Leman, qui lui en a donné quatre autres; élu député de Saint-Hyacinthe en 1877, muni d'un siège au Sénat en 1907, il est décédé en mai 1930.

Bibl. — H. J. Morgan, *Bibl. Can.*, Ottawa, 1867; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; E. Chambers, *Parl. Guide*, Ottawa, 1923.

DETROIT (Ville de), fondée en 1701 par le capitaine Antoine Cadillac (V. ce nom) : son nom lui a été attribué en raison de sa position géographique et les Américains l'ont perpétué, anglicisant seulement la prononciation.

Elle est située sur la rive occidentale de la rivière Détroit, qui sépare le Canada des Etats-Unis; à six milles au-dessous du lac Sainte-Claire et à quatorze du lac Erié. La localité fut visitée par le premier Européen en 1655 et le plan de la région dressé en 1656. Le 24 juillet 1701, l'ex-commandant du poste Michillimakinac, Antoine de Lamothe, sieur de Cadillac, fut chargé d'y ériger un établissement, servant de trait d'union de l'est avec l'ouest pour le commerce spécialement des fourrures. Détroit devint dès lors un poste militaire, avec une garnison permanente, longtemps desservie par les Récollets; puis un centre de ravitaillement et le lieu de concentration des Sauvages alliés, en temps de guerre : c'était le fort **Ponchartrain**,

ainsi appelé en l'honneur du Ministre de la Marine.

Le 29 novembre 1760, après la capitulation de Montréal sur l'ordre de M. de Vaudreuil, le major Robert Rogers alla recevoir la place des mains du commandant français, le capitaine de Belestre (V. ce nom) : l'élément canadien eut la faculté d'y demeurer, moyennant la prestation du serment d'allégeance à la Couronne. En 1763, la première démarche du chef Pontiac fut la tentative de s'emparer de Détroit : après un siège désespéré, du 9 mai au 12 octobre, le défenseur, major Gladwyn, recevait les secours qui amenaient la libération de la place.

En 1783, le traité de Paris attribua la ville à la République américaine; néanmoins elle demeura, ainsi que les autres postes de l'ouest, sous la domination anglaise, jusqu'en 1796, en vue de garantir la sécurité des exilés loyalistes. En 1778, on y comptait environ 300 personnes pauvrement logées autour d'une église catholique; l'on construisit le fort **Lernaut**, dénommé fort **Shelby** par les possesseurs actuels. En 1802, la cité fut incorporée; mais un incendie la réduisit à deux maisons en 1851. Une fois rebâtie, elle devint la capitale du Territoire Michigan. En 1812, le général Hull (V. ce nom) la remit au général Brock, qui menaçait de massacre par les Indiens tous ceux qui seraient pris les armes à la main : le 23 septembre, elle fut restaurée aux Américains. Elle est aujourd'hui une ville prospère, le centre de nombreuses industries, surtout d'automobiles.

B(72. — R. G. Thwaites, *The Jes. Rel.*, tabl. gén.; W. Farmer, *Hist. of Detroit and Michigan*, 1889; *The American*, New-York, 1903; L. J. Burpee, *The Oxf. Encycl. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

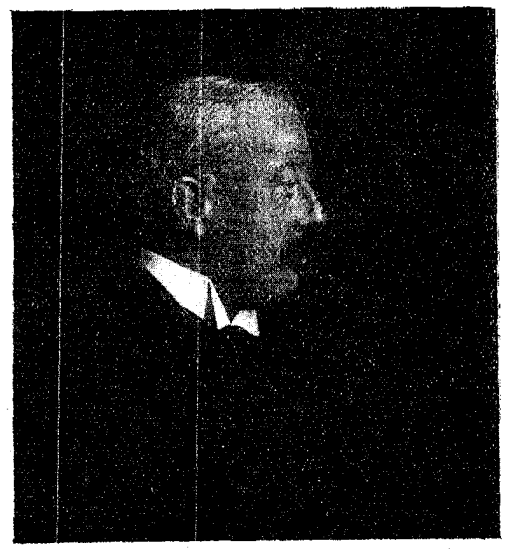
DEVINE (Edward James) (1860-1927), Jésuite, prêtre, missionnaire, historien, écrivain.

Né à Aylmer, dans la Province de Québec, le 4 mars 1860, il entra au noviciat des Jésuites à West Park, Etat New-York, en septembre 1879, fit ses études théologiques à Stonyhurst, en Angleterre, et y fut ordonné prêtre le 14 août 1889. Missionnaire d'abord dans le nord de l'Ontario, il fut ensuite chargé de la rédaction anglaise du **Messager canadien du Sacré-Cœur** et en garda la direction jusqu'à sa mort, au-delà de 35 années. Il consacra une grande partie de sa carrière à l'étude de l'histoire du Canada, surtout de la vie des premiers missionnaires de son Ordre. Postulateur de la cause des **Bienheureux Martyrs**, il assista à la cérémonie solennelle de Rome le 21 juin 1925 : il est décédé en 1927.

On a de lui une série d'ouvrages divers : **Across widest America, De Terre-Neuve à l'Alaska**, New-York, 1904; édition française, Abbeville (France), 1908; **The training of Silas**, ib., 1909; **Fireside Messages**, Montréal, 1911; **Historic Caughnawaga**, ib., 1922; **Our Tour through Europe**, ib., 1923; **Les Jés. martyrs de la Nouv.-Fr.**, traduction de l'édit. ang., Toronto, 1925; **The Can. Martyrs**, 8 opuscules en anglais, Montréal.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., Québec, 1928.

DEVONSHIRE (Victor-Christian-William Cavendish, duc de), bachelier ès-arts, député, secrétaire financier, colonel honoraire, trésorier, commissaire, lord de l'Amirauté, gouverneur général du Canada.



Le Duc de Devonshire.

La famille Cavendish remonte à Charles (Blount), baron de Montjoy, lieutenant du roi en Irlande, créé en 1603 comte de Devonshire, mort sans postérité le 3 avril 1606. William Cavendish, fils de William de Hardwicke, au comté de Derby, créé baron de Hardwicke, fut l'un des premiers aventuriers en Virginie et des cessionnaires des îles Bermudes, créé baron de Devonshire le 7 août 1618, mort le 3 mars 1625. Son fils cadet d'un premier mariage, né en 1590, se maria le 1er avril 1608 à Christiane, sœur de Thomas, premier lord Elgin et mourut le 20 juin 1628. William, né le 10 octobre 1617 s'unit à Elizabeth, fille cadette de William Cecil, deuxième comte de Salisbury et décéda le 23 novembre 1684. William Cavendish, né le 25 janvier 1640, marié le 26 octobre 1662 à Mary, fille de James Butler, premier duc d'Ormonde, mourut le 18 août 1707. Son fils William, mar-

quis de Hortingdon, né en 1673, marié en 1688 à Rachel, sœur du deuxième duc de Bedford et fille aînée de lord Russel, mourut le 4 juin 1729. William, duc de Devonshire, né en 1698, marié le 7 mars 1718 à Catherine, fille de John Hoskins, décéda le 5 décembre 1755. William, né en 1720, marié le 27 mars 1748 à Charlotte -Elizabeth, baronne de Clifford, décéda le 2 octobre 1764. William, né en 1748, marié le 5 juin 1774 à Georgiana, fille du Révérend Stephen Poyntz et, en secondes noces (19 octobre 1809) à Elizabeth, fille du quatrième comte de Bristol, mourut le 15 août 1811. William-George-Stephen Cavendish, duc de Devon, marquis de Hortingdon, baron de Hardwick, lord Clifford, fils unique du premier mariage, né le 21 mai 1790 à Paris, mourut célibataire le 18 janvier 1858. William, son cousin et héritier, fils aîné du colonel W. Cavendish de Leighleg, troisième fils de William, quatrième duc de Devon, né le 27 avril 1808, marié le 6 août 1829, mourut le 21 décembre 1891. Spencer Compton Cavendish, son fils cadet, né le 23 juillet 1833, décéda sans postérité le 24 mars 1908. Il eut pour successeur, son neveu, Victor Christian.

Fils aîné de lord Edward Cavendish et d'Emma, fille de William Lascelles, il est né le 31 mai 1868 et a fait son cours d'études à Eton et à Trinity College de Cambridge, où il remporta le diplôme de bachelier ès-arts en 1891. Il fut élu député aux Communes pour représenter le comté de Derby, de 1891 à 1908. De 1904 à 1905, il a été secrétaire financier du Trésor; puis il fut promu colonel honoraire des Sherwood Foresters, lord-lieutenant du Derbyshire, président de l'Association des forces territoriales, grand sénéchal du bourg de Derby, président de l'institut des Infirmières du Jubilé de la reine, vice-président du Conseil libéral-unioniste, juge de paix et député du Lancashire, président de la Cour d'arbitrage à la Chambre du Commerce, trésorier de la Maison de Victoria (1900-1903), major des yomen du Derbyshire, chancelier de l'Université de Leeds (1909), docteur en droit de celle de Cambridge (1911), membre de la Commission du Service civil (1912), lord de l'Amirauté (1915).

Le 5 août 1916, il est nommé gouverneur général et commandant en chef du Dominion et assermenté, le 11 novembre suivant. Sous son administration furent effectués trois emprunts de guerre, dont deux couverts au Canada. En 1917, eut lieu la visite du maréchal Joffre, du Président Viviani, de M. Balfour; au mois d'août, les Chambres votaient la loi de conscription; en septembre, achèvement du pont de Québec. En 1918, le parti conservateur est maintenu au pouvoir et il émit un nouvel emprunt au Canada; le 11 novembre, acclamation universelle de l'armistice. Durant la session de 1918-19, on vota la franchise électorale en faveur des femmes. Le 17 février 1919, mort de sir Wilfrid Laurier : choix de Mackenzie King comme successeur et chef du parti libéral. Le 15 août, visite et accueil enthousiaste du Prince de Galles, qui fit l'inauguration du pont de Québec, le 22, et posa la pierre angulaire de la tour du Parlement. Le 11 septembre, ratification du traité de Versailles.

Le duc de Devonshire a été nommé au Conseil privé, en 1905, grand-croix des Ordres de Saint-Michel et Saint-George et de Victoria, en 1912; chevalier de la Jarretière en 1916. Il a épousé en 1892 lady Evelyn Emily Mary Fitzmaurice, fille du cinquième marquis de Lansdowne. Son terme d'office a expiré le 19 juillet 1921.

Bibl. — V. Gibbs, *The Compl. Peerage*, Londres, 1916; Fr. Audet, *Les Gouvern. et Lieut.-gouv. du Canada*, œuvre manuscrite, Ottawa, 1928.

DEWDNEY (Edgar) (1835-1916), ingénieur, homme politique, lieutenant-gouverneur de la Colombie anglaise.

Né dans le Devonshire, en Angleterre, il y reçut son instruction littéraire et scientifique. Devenu ingénieur civil, il s'embarqua pour la Colombie Britannique, en 1859, et y eut la charge d'importants travaux. Elu à la Chambre législative, de 1868 à 1869, les électeurs du comté de Yale l'envoyaient siéger aux Communes, du 12 octobre 1872 à 1879.

Ayant exercé les fonctions de commissaire des affaires indiennes, il fut choisi pour lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, du 3 décembre 1881 au 3 juillet 1888. Puis il fut réélu comme député aux Communes, du 1er septembre 1888 au 2 novembre 1892. On lui avait confié le portefeuille de ministère de l'Intérieur et de surintendant-général des affaires indiennes. Le 2 novembre 1892, le Conseil l'éleva au rang de lieutenant-gouverneur de la Colombie anglaise jusqu'au 30 novembre 1897. Il se retira alors dans la vie privée et s'occupa de l'exploitation des mines. Il mourut à Victoria le 8 août 1916; ayant d'abord épousé, en mars 1864, Jane Shaw ; ensuite, en septembre 1909, Blanch, fille du colonel John Kennys-Tynte, de Hallswell, comté de Somerset (Angl.).

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men*, 1912; Can. Parl. Comp.; J. Powers, *Hist. of Regina;* N.-O. Coté, *Can. Parl. Appoint.*, 1895 et 1917; Can. and Prov., Index, 1917; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

DEZIEL (Joseph-David) (1806-82), prêtre vicaire, curé, fondateur du collège de Lévis, prélat romain.

Le premier du nom s'appelait **Delguel** ou **Delguiel Jean** dit Labrèche, *né en 1641*, fils de Raymond et de Françoise Marty, originaires du diocèse de Sarlat (Dordogne). Assistant garde-magasin à Québec (1665-66), il y épousa le 28 novembre 1668 Louise Vaucher, qui lui donna treize enfants. Pierre, marié en 1709 aux Trois-Rivières à Marie-Anne Baron-Lupien, adopta le premier l'épellation de **Déziel.**

A la sixième génération, Gabriel Déziel-Labrèche, marié à Marie Champoux, eut pour fils Joseph-David, né le 21 mai 1806, élève au séminaire de Nicolet et ordonné prêtre le 5 septembre 1830. Il fut nommé vicaire à Louiseville (1830-31), à Gentilly (1831-32), à Maskinongé (1832-35); puis curé de Fraserville (1835-37), de Saint-Pierre-les-Becquets (1837-43), de Saint-Joseph de Lévis (1843-53), missionnaire (1852-59) et premier curé (1853-82). Il y bâtit l'église actuelle, fonda le collège de Lévis (V. ce mot), un couvent (1857) et un hospice (1877). En 1880, le Saint-Siège le nomma prélat romain : il mourut à Lévis, le 25 juin 1882.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. gén.*, t. I et III; J.-B.-A. Allaire, *Dict. du clergé*, t. I, Montréal, 1910; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., Beauceville, 1925

D'HERBOMEZ (Louis-Joseph) (1822-90), prêtre, missionnaire Oblat de Marie Immaculée, Vicaire apostolique.

Né à Brillon (Nord) de descendance espagnole, au diocèse de Cambrai, le 17 janvier 1822, il fit son cours classique au petit séminaire jusqu'en 1847, année de son admission au noviciat des Pères Oblats à Nancy, où il prononça ses vœux de religion, le 23 novembre 1848. L'année suivante, le 14 octobre, Mgr de Mazenod (V. ce nom) lui conféra les onctions sacerdotales. Aussitôt le fondateur lui assigna son obédience pour les missions lointaines de l'Orégon. A la requête de Mgr Blanchet (V. ce nom), les Missionnaires Oblats avaient commencé (1847) leurs travaux d'apostolat : les Pères Ricard, Chirouse, Pandosi, Jayol avec quelques Frères convers. S'étant embarqué à Marseille, le missionnaire navigua durant six mois pour doubler le Cap Horn et n'arriva à Vancouver qu'en 1850. De là, il se rend à Olympia, principal poste des Oblats. En 1851, son supérieur l'envoie fonder la Mission Saint-Joseph, chez les **Yakamas,** où le Père Chirouse a jeté la première semence de l'Evangile. Rappelé en 1853, il a la charge de visiter les Indiens du Puget-Sound. Promu en 1858 vicaire des Missions, il s'établit à Esquimalt, sur l'île Vancouver. En 1860, il fonde la Mission Sainte-Marie et, en 1862, y ouvre une école pour l'éducation des enfants des deux sexes. Sur les instances à Rome de Mgr Demers (V. ce nom), Pie IX créa un Vicariat apostolique de la Colombie et désigna le Père D'Herbomez comme évêque de **Milétopolis** (en Hellespont, auj. **Melde**) et premier Vicaire apostolique le 22 décembre 1863; le missionnaire fut sacré à Victoria, le 9 octobre 1864 par Mgr Demers.



Mgr D'Herbomez O. M. I.

Le prélat se détermina à élire sa résidence à New-Westminster et entreprit la visite de son immense territoire. En 1866, il établit la mission William's Lake, choisit (1868) sur les rives du lac Stuart l'emplacement de Bonne-Espérance chez les Babines. Convié au Concile du Vatican, en 1869, il siégea parmi les adhérents de l'infaillibilité de la première heure; mais les désastres de 1870 le vinrent retenir en France, étant captif des Allemands à Nancy. Une fois rendu à la liberté, il s'empressa de rejoindre ses confrères de la Colombie et ses bien-aimés Indiens.

En 1874, il fondait la mission des Kootenays qu'il appela **Saint-Eugène,** en souvenir du fondateur de la Congrégation des Oblats, décédé en 1861; en 1878, la mission de Saint-Louis des Kamloops, la dotant de deux écoles pour garçons et pour filles. Les écoles de filles étaient partout pourvues d'avance et assurées de l'entretien par contrats passés avec les Sœurs de Sainte-Anne ou les Sœurs de la Providence (V. ces noms); il en fut de même avec les Sœurs du Bon-Pasteur pour l'hôpital

Le premier du nom s'appelait **Delguel** ou **Delguiel Jean** dit Labrèche, *né en 1641*, fils de Raymond et de Françoise Marty, originaires du diocèse de Sarlat (Dordogne). Assistant garde-magasin à Québec (1665-66), il y épousa le 28 novembre 1668 Louise Vaucher, qui lui donna treize enfants. Pierre, marié en 1709 aux Trois-Rivières à Marie-Anne Baron-Lupien, adopta le premier l'épellation de **Déziel.**

A la sixième génération, Gabriel Déziel-Labrèche, marié à Marie Champoux, eut pour fils Joseph-David, né le 21 mai 1806, élève au séminaire de Nicolet et ordonné prêtre le 5 septembre 1830. Il fut nommé vicaire à Louiseville (1830-31), à Gentilly (1831-32), à Maskinongé (1832-35); puis curé de Fraserville (1835-37), de Saint-Pierre-les-Becquets (1837-43), de Saint-Joseph de Lévis (1843-53), missionnaire (1852-59) et premier curé (1853-82). Il y bâtit l'église actuelle, fonda le collège de Lévis (V. ce mot), un couvent (1857) et un hospice (1877). En 1880, le Saint-Siège le nomma prélat romain : il mourut à Lévis, le 25 juin 1882.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. gén.*, t. I et III; J.-B.-A. Allaire, *Dict. du clergé*, t. I, Montréal, 1910; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., Beauceville, 1925

D'HERBOMEZ (Louis-Joseph) (1822-90), prêtre, missionnaire Oblat de Marie Immaculée, Vicaire apostolique.

Né à Brillon (Nord) de descendance espagnole, au diocèse de Cambrai, le 17 janvier 1822, il fit son cours classique au petit séminaire jusqu'en 1847, année de son admission au noviciat des Pères Oblats à Nancy, où il prononça ses vœux de religion, le 23 novembre 1848. L'année suivante, le 14 octobre, Mgr de Mazenod (V. ce nom) lui conféra les onctions sacerdotales. Aussitôt le fondateur lui assigna son obédience pour les missions lointaines de l'Orégon. A la requête de Mgr Blanchet (V. ce nom), les Missionnaires Oblats avaient commencé (1847) leurs travaux d'apostolat : les Pères Ricard, Chirouse, Pandosi, Jayol avec quelques Frères convers. S'étant embarqué à Marseille, le missionnaire navigua durant six mois pour doubler le Cap Horn et n'arriva à Vancouver qu'en 1850. De là, il se rend à Olympia, principal poste des Oblats. En 1851, son supérieur l'envoie fonder la Mission Saint-Joseph, chez les **Yakamas,** où le Père Chirouse a jeté la première semence de l'Evangile. Rappelé en 1853, il a la charge de visiter les Indiens du Puget-Sound. Promu en 1858 vicaire des Missions, il s'établit à Esquimalt, sur l'île Vancouver. En 1860, il fonde la Mission Sainte-Marie et, en 1862, y ouvre une école pour l'éducation des enfants des deux sexes. Sur les instances à Rome de Mgr Demers (V. ce nom), Pie IX créa un Vicariat apostolique de la Colombie et désigna le Père D'Herbomez comme évêque de **Milétopolis** (en Hellespont, auj. **Melde**) et premier Vicaire apostolique le 22 décembre 1863; le missionnaire fut sacré à Victoria, le 9 octobre 1864 par Mgr Demers.



Mgr D'Herbomez O. M. I.

Le prélat se détermina à élire sa résidence à New-Westminster et entreprit la visite de son immense territoire. En 1866, il établit la mission William's Lake, choisit (1868) sur les rives du lac Stuart l'emplacement de Bonne-Espérance chez les Babines. Convié au Concile du Vatican, en 1869, il siégea parmi les adhérents de l'infaillibilité de la première heure; mais les désastres de 1870 le vinrent retenir en France, étant captif des Allemands à Nancy. Une fois rendu à la liberté, il s'empressa de rejoindre ses confrères de la Colombie et ses bien-aimés Indiens.

En 1874, il fondait la mission des Kootenays qu'il appela **Saint-Eugène,** en souvenir du fondateur de la Congrégation des Oblats, décédé en 1861; en 1878, la mission de Saint-Louis des Kamloops, la dotant de deux écoles pour garçons et pour filles. Les écoles de filles étaient partout pourvues d'avance et assurées de l'entretien par contrats passés avec les Sœurs de Sainte-Anne ou les Sœurs de la Providence (V. ces noms); il en fut de même avec les Sœurs du Bon-Pasteur pour l'hôpital

érigé dans sa ville épiscopale. Au terminus du Pacifique Canadien grandit rapidement la ville de Vancouver. Avec un désintéressement qui l'honore, le prélat, ne voulant point retirer de leur pénible champ d'action les missionnaires Oblats trop peu nombreux, confia la paroisse déjà florissante de Vancouver à un prêtre séculier. Il mourut à New-Westminster, le 3 juin 1890, laissant à Mgr Durieu (V. ce nom) sept établissements de missionnaires, 21 églises, 50 oratoires ou chapelles réservées aux Indiens, le collège Saint-Louis pour les garçons et un pensionnat de filles, des écoles élémentaires dans chaque mission, un hôpital à New-Westminster, plusieurs communautés religieuses. Son successeur ajoute que « après 25 ans d'épiscopat et 40 de vie apostolique, il laisse les Sauvages, qu'il avait trouvés avides de sang, à demi cannibales, prêts à la rapine et au meurtre, aujourd'hui la plupart chrétiens et entrés résolument dans la voie de la civilisation; qu'un journal local l'a appelé **le Marquette de la Colombie anglaise** ».

Bibl. — Arch. des Mission. Oblats, année 1890, Paris et Rome, 1890.

DICKSON (Sir Jeremiah) († 1848), officier supérieur dans l'armée, administrateur de la Nouvelle-Ecosse.

Il s'engagea dans les troupes comme cornette au 8e régiment des dragons légers, le 25 octobre 1790, devint lieutenant au 2e régiment le 5 août 1799, capitaine le 2 mars 1803, major et quartier-maître-général le 16 septembre 1806, lieutenant-colonel le 1er avril 1811, colonel le 27 mai 1825, major-général le 1er janvier 1837, lieutenant-général le 9 novembre 1846 : il avait été fait chevalier de l'Ordre du Bain, le 2 janvier 1815.

Il s'était, en effet, distingué avec éclat sur les champs de bataille en Espagne, en France, en Belgique, surtout à Waterloo dont il mérita de porter la médaille. Ayant également servi avec honneur aux Indes, on le dirigea en garnison à Halifax, de juillet 1841 à novembre 1846 : il fut administrateur de la Nouvelle-Ecosse, du 3 au 28 août 1846. Il mourut au commencement de 1848.

Bibl. — Army litsts; J. Hayden, *The Book of Dignities*, Londres, 1894.

DIDACE (Claude Pelletier ou Frère) (1657-99), Religieux Récollet, mort en odeur de sainteté.

Son père, Georges, originaire de Dieppe (Normandie), vint au Canada en 1652, et sa mère, Catherine Vannier, en 1656 : tous deux s'établirent à Beaupré. Le 28 juin ou juillet 1657 leur naissait un fils qui fut nommé Claude au baptême; Marguerite vint au monde, le 6 août 1658, et Catherine, le 24 février 1661. Claude Pelletier grandit dans la piété et l'amour de l'innocence qu'il conserva toute sa vie. En 1666, lui et sa sœur recevaient la confirmation des mains de Mgr de Laval. En 1868, l'enfant entra à l'école Saint-



Le Frère Didace Pelletier.

Joachim, au pied du Cap-Tourmente, où il apprit les rudiments et, plus tard, son métier de charpentier-menuisier. Il travailla, en 1676, aux boiseries de la nouvelle église Sainte-Anne. En 1678, il obtint son admission au noviciat des Pères Récollets de la rivière Saint-Charles, en qualité de Frère convers; il revêtit l'habit religieux, le 3 février 1679, demeurant à Notre-Dame-des-Anges jusqu'en 1683 ou 1684 et ayant fait profession le 5 février 1680.

Dès lors, le Père Commissaire fit appel à son habileté pour la construction des couvents et églises, à Percé, à l'île Bonaventure, à Plaisance de Terre-Neuve, aux Trois-Rivières, à Ville-Marie, où il séjourna durant six années. Il mourut aux Trois-Rivières, le 21 février 1699, laissant partout la réputation d'un Religieux prédestiné.

Les Actes du Fr. Didace sont consignés dans le **Bulletin des Recherches historiques**, année 1911 : sa cause de béatification est l'objet d'un procès actuellement au diocèse.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., 1911; *La Presse, journ. quot.* de Montréal, 13 août 1921; O. M. Jouve, *Le Fr. D. Pell.*, Québec, 1910.

DIEREVILLE (N. de), voyageur français, auteur d'une **Relation** concernant Port-Royal et l'Acadie.

Il naquit à Pont-l'Evêque, dans le Calvados, vers le milieu du XVII[e] siècle. Les uns en font un chirurgien, d'autre un négociant ou officier. Le 20 août 1699, il s'embarquait à La Rochelle à bord du voilier **la Royale-Paix**, en qualité de subrécargue ou mandataire de l'armateur et du propriétaire de la cargaison. Le 13 octobre, il débarqua à Port-Royal et il séjourna en Acadie jusqu'au 6 du même mois 1700, rentrant à La Rochelle, le 9 novembre. Il en rapportait plusieurs plantes nouvelles, entre autres, un arbrisseau à fleurs jaunes que Tournefort a nommé **Diervilla**.

En 1708, il fit imprimer à Rouen, puis à Paris et, en 1710, à Amsterdam, **la Relation du voyage du Port-Royal de l'Acadie**, etc. Dans son épître liminaire, adressée à Michel Bégon, il avoue l'avoir d'abord écrite en vers; mais, sur le conseil de ses amis, il l'entremêla de prose. Cette œuvre décrit longuement les péripéties de la traversée, à l'aller et au retour; puis il raconte les coutumes, les usages, les mœurs des habitants et des Sauvages. La correspondance des gouverneurs de cette époque renseigne bien mieux les curieux de l'histoire acadienne.

BIBL. — L.-U. Fontaine, *Voy. du sieur de Diéreville*, Québec, 1885; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922.

DIESKAU (Jean-Armand, baron de) (1701-67), officier, aide de camp, gouverneur de Brest, maréchal de camp, commandant en chef des troupes au Canada.

Né en Saxe en 1701, il embrassa la carrière des armes. Maurice, comte de Saxe, ayant pris du service en France, où il fut promu maréchal de camp en 1720, s'attacha son compatriote à titre d'aide de camp. Jean-Armand en reçut plusieurs missions diplomatiques secrètes en Courlande, à Saint-Pétersbourg et l'accompagna dans ses victorieuses campagnes (1733-44). En 1744, Maurice fut promu par Louis XV maréchal de France et remporta sur les Anglais, l'année suivante, la victoire de Fontenoy et, en 1746, celle de Raucoux : il fut créé maréchal général. En 1747, nouveaux succès en Hollande, qui hâtèrent la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle (V. ce mot). Aussitôt, le baron Dieskau, officier d'état-major, fut nommé maréchal de camp et gouverneur de Brest.

Sans nulle déclaration de guerre, les hostilités mettaient aux prises les Anglo-Américains et les défenseurs de la Nouvelle-France: en 1754, M. de Jumonville avait péri dans un guet-apens. M. d'Argenson leva des compagnies de réguliers et se prépara à les expédier comme troupes de renfort au Canada. Une escadre de quatorze navires, portant environ 3.000 soldats, partit de Brest, le 3 mai 1755, sous le commandement de l'amiral Dubois de la Motte : le gouverneur de Vaudreuil et le baron de Dieskau étaient à bord. Dans les parages de Terre-Neuve, **l'Alcide** et **le Lys** furent capturés par la flotte de Boscawen : M. Rigaud de Vaudreuil, plusieurs officiers et huit compagnies, faits prisonniers, le 7 juin. Le 23, l'escadre entrait en rade de Québec.

Le mois suivant, des milices levées à New-York et ailleurs se rassemblaient à Albany, en vue de tomber sur le fort Saint-Frédéric : elles formaient un corps de 3.000 hommes sous les ordres du major Phinéas Lyman, commandant en second, le 8 août 1755, tandis que le général en chef, William Johnson (V. ce nom) les suivait avec bateaux, vivres, artillerie. Arrivé au portage situé entre l'Hudson et le lac Saint-Sacrement (**George**), Lyman y commença le fort **Edward** ou **Lydius** sur la rive gauche de la rivière. Johnson accéléra sa marche, atteignit le lac et se proposa de venir de Carillon au lac Champlain. Mais il apprit que l'armée de Dieskau s'approchait vers ses retranchements.

Le 1[er] septembre, le baron se trouvait à la tête de 3.573 hommes. Il sut que l'ennemi travaillait à avancer les travaux de Lydius et à y emmagasiner les munitions et les provisions. Résolu à l'enlever d'un coup de main, il se mit en marche, laissant à Carillon plus de 2.000 hommes d'arrière-garde, avec 220 soldats réguliers, 680 Canadiens, commandés par M. Le Gardeur de Repentigny, et 600 Sauvages domiciliés conduits par M. Le Gardeur de Saint-Pierre (V. ce nom). M. de Vaudreuil prétend lui avoir expressément ordonné dans ses instructions de n'attaquer qu'avec toutes ses forces réunies. On avertit le baron que 900 ennemis étaient retranchés sous la place : il négligea ce signalement. Pour éviter la rencontre avec Johnson, le général s'avança par eau, remontant le lac Champlain et débarquant à la baie du Grand-Marais (South Bay), à six lieues environ du fort Lydius. Le soir du 7 septembre, le corps de troupes bivouaquait sur le bord de l'Hudson, à la distance d'une lieue. Mais les alliés indigènes se refusaient soudain d'attaquer un fort situé en territoire anglais; et le baron dut céder à leur désir de marcher au campement de Johnson, établi en territoire français : il abandonna l'assaut du fort Edward. Le lendemain, l'armée franchit les hauteurs pour tomber sur l'ennemi, éloigné d'environ cinq lieues.

W. Johnson commandait 2.500 hommes dont 300 Agniers. Il détacha le colonel Wil-

liams, avec 1.200 guerriers, pour voler au secours du fort; et il marcha à la rencontre des Français. Dieskau fit faire halte aux réguliers du centre, poussa à sa droite les Canadiens qui déposent leurs sacs trop embarrassants, et à sa gauche les alliés, avec ordre de se coucher à terre et de foncer sur les flancs ennemis au premier feu du centre. Mais le tir prématuré des Sauvages donna l'éveil de l'embuscade à Williams, qui fut néanmoins surpris par l'assaut immédiat des réguliers et des Canadiens. Le commandant de Saint-Pierre étant tombé, les Sauvages vengèrent sa mort avec fureur, mettant l'ennemi en déroute et tuant Williams et Hendrich, chef des Agniers. Dans la poursuite, un second détachement de renfort fut culbuté en un instant. Le général français voulut profiter de ce pêle-mêle pour pénétrer avec les fuyards dans le camp retranché de Johnson. Mais une partie des alliés et des Canadiens, épuisés depuis le matin, se mit à relever les blessés. Le baron, vers onze heures du 8 septembre, se résolut à les entraîner avec la moitié de ses effectifs et marcha en avant jusqu'au parapet, formé de bateaux, de chariots et d'arbres renversés et muni de quatre canons. Les réguliers, après un feu de peloton, s'élancent à la baïonnette contre les abattis : un feu de mousqueterie et de mitraille à bout portant les ramena en arrière : ils persistèrent jusqu'à deux heures. Les renforts canadiens et alliés donnaient de droite et de gauche. M. Dieskau, en vrai héros, mit l'épée à la main, entraînant les siens à l'assaut : mais il reçut deux blessures presque en même temps. Le chevalier de Montreuil, son aide-major, qui avait le bras percé près de lui, l'amena proche d'un arbre et le fit porter hors de la ligne de feu. Puis, le blessé envoya son aide-major ranimer l'attaque et refusa de se laisser écarter, disant « que le lit où il se trouvait était aussi bon pour mourir que celui qu'on lui voulait donner ». Il demanda sa longue-vue et son manteau et ordonna à son entourage de s'éloigner. Les troupes réglées, réduites à une centaine d'hommes, se repliaient avec les Canadiens et les alliés. L'action durait depuis cinq heures. Les ennemis gardaient leurs retranchements, excepté quelques maraudeurs, dont l'un, ancien déserteur français de New-York, tira sur le général une balle qui lui traversa les deux cuisses, et le fit prisonnier. M. de Montreuil rallia les troupes en désordre et les ramena à Carillon. Les Français avaient 97 hommes tués et 130 blessés ou pris, et parmi eux 13 officiers dont 9 Canadiens; les Anglais, 262 tués dont le colonel Pitcombe, et le général Johnson et le major Nichols au nombre des blessés.

Le 14 septembre, M. Dieskau écrivit à M. d'Argenson : « Comme j'étais près du camp ennemi, je m'avançai avec les 200 hommes de troupes réglées pour m'en saisir, persuadé que les Canadiens ne m'abandonneraient pas, et que les Sauvages reviendraient peut-être, mais inutilement. Les troupes réglées eurent sur elles tout le feu et y périrent presque toutes; je fus jeté à terre par trois coups de feu, dont aucun n'était mortel, mais j'en reçus un quatrième qui passa d'une cuisse à l'autre en traversant la vessie. » Il ajoutait : « J'ignore en ce moment quel sera mon sort. Je reçois tous les secours possibles de M. de Johnson, général de l'armée anglaise, tels qu'on peut attendre d'un galant homme, plein d'honneur et de sentiment. » Il fut transporté en Angleterre en 1757. Rendu à la liberté à la fin de la guerre, il se retira à Suresnes, près de Paris, où il mourut des suites de ses blessures, en 1767.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1025; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920; The Makers of Can., Index, Toronto, 1911.

DI MARIA (Pietro), vice-recteur, camérier secret, professeur, évêque, archevêque, délégué apostolique.



Mgr Pietro Di Maria.

Né à Molitano, au diocèse de Potenza, le 3 août 1865, il suivit les cours du séminaire de cette dernière ville, puis du séminaire pontifical de Rome. Ordonné prêtre le 23

mai 1891, « il s'était vu couronner, dit-on, de *tous* les lauriers qu'un séminariste studieux pouvait ambitionner ».

En 1892, après avoir été minutante à la Propagande, il devenait vice-recteur du Collège Urbain dit aussi de la Propagande; cinq ans après, il y occupait une place importante; en même temps il remplissait les fonctions d'aumônier à Sainte-Agnès. En 1901, le Pape Pie X l'appelait à la prélature — camérier secret — et le nommait recteur du Collège Bohémien et professeur de théologie fondamentale à la Propagande. Le 6 décembre 1906, il était préconisé évêque de Catanzaro et, le 30, fut sacré par le cardinal Merry del Val (V. ce nom). Bientôt le titulaire recevait du Saint-Père la tâche d'élever, sur la colline qui domine la région et les mers ionienne et tyrrhénienne, un vaste séminaire classique et théologique, destiné aux élèves des seize diocèses de la Calabre. En 1914, l'œuvre était terminée et elle fut inaugurée par le cardinal de Laï.

Promu archevêque d'**Iconium** (en Lycaonie, auj. Konia) en 1918, il fut nommé délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve, le 11 juin, et arriva à Ottawa le 18 octobre suivant. Le 3 août 1926, il a quitté ce poste, étant transféré comme nonce apostolique à Berne, en Suisse.

Bibl. — *Sem. religieuse* de Montréal, 28 octobre, 1918; *Le Droit*, journ. quotid., Ottawa, 4 août 1926.

DIME. Dixième partie de la récolte et, dans la suite, fraction variable de la récolte prélevée par l'Eglise ou par les seigneurs.

Au Canada, par un édit royal du mois d'avril 1633, la dîme fut fixée au *treizième*, « tant de ce qui vient par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même »; « lesquelles dîmes seront destinées et affectées irrévocablement pour toujours à la fondation et à l'entretien du Séminaire de Québec ». Cet établissement fut fondé le 23 mars de la même année.

Les habitants, jusque-là desservis gratuitement par les missionnaires Jésuites, réclamèrent contre l'institution de cette redevance. L'évêque temporisa, accorda des exceptions, multiplia les délais. Mais en 1667, il pria M. de Tracy de mettre en vigueur l'acte royal : il publia une ordonnance qu'il communiqua aux habitants par l'intermédiaire des syndics. L'opposition ne voulut point désarmer. Le 23 août, par une nouvelle ordonnance et conjointement avec le gouverneur et l'intendant, la dîme qu'il promulgua fut limitée au **vingt-sixième**, pour vingt ans seulement. « Les dîmes seront payées par les propriétaires des terres ou leurs fermiers, conformément à l'estimation qui sera faite des fruits pendants, en racine, et étant sur pied, dix jours avant la récolte ou environ, par deux personnes à ce commises de main commune : et chaque habitant remettra en grains, et non en gerbes, ce qu'il devra, au lieu de la demeure principale du curé; et, en faveur des nouveaux colons, les terres par eux mises en culture ne paieront aucunes dîmes, durant les cinq premières années qu'elles porteront fruits. » C'est cet acte, modifié et interprété par l'usage, qui servit de base à l'édit de 1679, à l'arrêt du Conseil d'Etat de 1707, où la dîme reçut sa forme et sa sanction définitive.

En 1758, en raison des circonstances critiques, Mgr de Pontbriand détermina son clergé à rétrocéder la dîme en faveur de l'Etat, c'est-à-dire de M. de Vaudreuil et de M. Bigot.

Malgré tous les essais hostiles, la Couronne britannique s'en tint à la parole donnée aux capitulations de Québec et de Montréal. L'Acte de Québec, en 1774, maintenait le clergé catholique dans la jouissance « de ses dûs et droits accoutumés ». Même en faveur des ministres protestants, la dîme comportait, selon l'Acte, des concessions analogues.

Bibl. — L.-A. Pâquet, *Mém. Soc. Roy. Can.*, année 1911; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; A. Gosselin, *L'Egl. du Can.*, Québec, 1921.

DIONNE (Narcisse-Eutrope) (1848-1917), docteur en médecine, publiciste, biographe, historien, bilbiothécaire.

Fils de Narvisse, menuisier, et d'Elisabeth Bouchard, il naquit à Saint-Denis de Kamouraska, le 18 mai 1848, et reçut sa formation classique au petit séminaire de Québec. Aussitôt il se mit à l'étude de la médecine et fut admis au baccalauréat en 1872, et en 1874 au doctorat. Il pratiqua sa profession, de 1873 à 1880, année où il devint éditeur du **Courrier du Canada**, puis, en 1892, bibliothécaire de la Chambre législative. Il est décédé le 30 mars 1917 et est l'auteur d'un grand nombre d'opuscules et d'ouvrages biographiques et historiques. Il avait épousé, le 13 octobre 1873, Marie-Louise Bouchard, décédée le 25 juillet 1895, mère de dix enfants, entre autres :

Laure Sara (1876); **Ernestine** (1877); **Joseph-Albert** (1880); **Corinne** (1879); **Caroline-Eveline** (1881); **Antonio** (1884); **Pierre-Gustave** (1886), marié le 12 décembre 1922 à Valéda-Blanche Simard.

En secondes noces, il contracta alliance avec Marie-Emélie-Emma Bidégaré (8 sept. 1896); enfants : **Joseph-Gérard** (1897); **Olivier-Maurice** (1902); **Arthur-Paul** (1904); **Louis-Augustin** (1906).

On lui doit : en 1880, *Le Tombeau de Champlain*, Québec; en 1881, *Les Cercles agricoles dans la Province;* en 1882, *Etats-Unis, Manitoba et Nord-Ouest*; notes de voyage; en 1883, *Fête nation. des Can.-Fr. à Windsor*, Ontario; en 1888, *Historique de N.-D. des Victoires;* en 1889, *Jacques Cartier;* en 1890, *Le Sém. de N.-D. des Anges*; en 1891, *La Nouv.-France* (1540-1603); *Samuel Champlain*, t. I, *Le fort J.-Cart. et la Petite Hermine, C.-F. Painchaud, fondateur du collège Sainte-Anne;* en 1893, *Chouart et Radisson*, Mém. Soc. Roy. Can.; en 1894, *Vie de M. Painchaud*; en 1895, *Mgr de Forbin-Janson au Canada*; en 1897, *Hennepin*; en 1898, *Pierre Bédard et son temps*, Mém. S. R. C., et *Jean-Fr. de La Rocque, seigneur de Roberval*, ibid.; en 1900, *Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, Lévis; en 1901; *Vice-rois et lieut.-gén. de la N.-Fr.*, Mém. S. R. C.; en 1902, *Histor. de la Biblioth. du Parl. de Québec*, ibid., et *l'abbé Gabriel Richard de Détroit*; en 1903, *Le Père S. Rasles*, Ottawa; en 1904, *Serviteurs et Servantes de Dieu au Can.*, Québec; *Inventaire chronol. des livres, broch., journ. et revues de la Prov. de Québec*, de 1754 à 1904, Mém. Soc. Roy. Can.; en 1905, *Les Ecclés. et Royal. Français réfugiés au Can.* (1791-1802); en 1906, *Invent. chron. des ouv. publiés à l'étranger sur la N.-Fr.*, Mém. Soc. Roy. Can.; et *S. Champlain*, t. II, Québec; en 1914, *Origine des noms de fam. can.*, Québec.

En 1900, l'Université Laval avait conféré à l'auteur le titre de docteur ès-lettres.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men* et *Who's Who*, 1912; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; W. Stewart Wallace, *Diction. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; *Le Can. fr.*, Québec, 1888-91.

DOLBEAU (Jean) (1586-1652), prêtre, Récollet, l'un des premiers missionnaires en Nouvelle-France : nom orthographié D'Olbeau parfois.

Né au duché d'Anjou, le 2 mars 1586, il se fit admettre en 1605 au couvent des Récollets de la Balmette près d'Angers. En 1615, élevé à la prêtrise, il est choisi comme l'un des missionnaires destinés à la Nouvelle-France. Le 24 avril, le navire appareilla de Honfleur et mouilla l'ancre à Tadoussac le 25 mai; de là, le Père suivit Champlain à Québec le 2 juin. Près de l'**Habitation**, il fit construire, en vingt-trois jours, le logement et la chapelle des missionnaires, y célébra la première messe le 25 et desservit ensuite le poste. Le 24 mars 1616, il y « ensépultura Michel Colin, le premier décédé dans la colonie ». Le 2 décembre, il alla visiter les Montagnais de Tadoussac, où il faillit perdre la vue, incommodé par la fumée de sa cabane. Quand il retourna en France en 1620, il emmena « un petit Sauvage de 12 ou 13 ans » qu'il instruisit de son mieux; **Pierre-Antoine Pastedechouan** fut baptisé à Angers, ayant pour parrain le gouverneur, Pierre de Rohan, et pour marraine, son épouse Antoinette de Bretagne. Le Père Dolbeau assurait qu'il était le premier chrétien de sa nation. Le Père Le Jeune raconte dans sa **Relation** de 1633 que ce jeune homme devint un mécréant et un scandaleux pour les gens de sa nation.

Le Père Dolbeau, retiré au couvent d'Orléans, y décéda le 9 juin 1652.

Bibl. — N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, t. II, Québec, 1906; O.-M. Jouve, *Les Franç. au Can.*, ib., 1915.

DOLLAR, titre monétaire de pièces d'or ou d'argent et de billets de banque équivalents, en usage aux Etats-Unis et au Canada principalement.

Le nom est emprunté par altération du mot allemand **Thaler**, au XVIII^e^ siècle. Sa valeur en francs a été, jusqu'à ces derniers temps, de fr. 5,28 avant la grande guerre; en 1930, de 25 fr. et une fraction variable, selon les cours du marché financier.

Bibl. — W. W. Skeat, *An Etymol. Dict.*, Oxford et New-York, 1882; *Le Devoir*, journ. quotid., Montréal, 15 mai 1917.

DOLLARD ou **Daulac** (Adam), sieur Des Ormeaux (1635-60), soldat ou sous-officier des armées du roi, commandant de la garnison, héros du Long-Saut. — **Ormeaux**, bourg actuel d'environ 250 âmes, en Seine-et-Marne.

Parmi les colons que recruta, en 1657, M. de Maisonneuve, se trouva Adam Dollard, « retiré du service actif à la suite de difficultés survenues dans son régiment ». Il était âgé de 22 ans. Le 18 novembre 1657, il signait à Ville-Marie un acte notarié. En 1658, il est qualifié de « volontaire »; puis « commandant » et parfois de « simple officier ». Son état de fortune était quoté à 85 livres et 20 sous. Le 4 octobre 1658, il est parrain de la fille de Lambert Closse. Ayant reçu un terrain situé à l'est de l'île, Dollard se mit en société avec M. Picoté de Belestre, en 1659, en vue d'en assurer plus vite le défrichement et la culture : à son décès, son associé, qui lui avait fait quelques avances, entra en possession de sa part.

Au printemps de 1660, l'on connut le dessein des Cantons Iroquois, décidés à exterminer les colons par une attaque générale et simultanée. De son côté, le jeune Des Ormeaux forme le hardi projet de marcher au-devant des assaillants avec une troupe de

braves volontaires : M. de Maisonneuve l'approuve et lui promet les armes nécessaires, ainsi qu'à ses compagnons. Munis des sacrements, tous formulent ce serment : « Je jure de combattre jusqu'à la mort et de ne jamais reculer devant l'ennemi. » Ensuite, devant le notaire Bénigne Basset, ils signent leur testament respectif : « Désirant aller en parti de guerre avec le sieur Dollard Des Ormeaux..., j'institue — en cas que je vienne à mourir dans cette expédition — un tel..... héritier de tous mes biens, à la charge de faire célébrer, à Ville-Marie, quatre grand'messes pour le repos de mon âme. »

Le lendemain, 19 avril, la troupe monte en canots. A la hauteur de l'île Saint-Paul (**Ile-des-Sœurs**), elle rencontre un parti d'Iroquois. On leur fait la chasse; mais ils gagnent la rive et les bois, après avoir essuyé une décharge : Nicolas Duval est tué; leur canot ayant chaviré, Mathurin Soulard et Blaise Tuillé se noyent. On ramène leurs corps à Ville-Marie pour la sépulture. Trois autres les remplacent sur-le-champ. Ayant franchi le lac Saint-Louis, les glaces les arrêtent, huit jours, aux rapides de Sainte-Anne; puis, ils traversent le lac des Deux-Montagnes et, le 1er mai, atteignent le pied du Long-Saut : sur la colline, à deux cents pas, se dresse un fortin entouré de pieux que l'on s'empressa de fortifier par des abatis d'arbres. Un chef algonquin, **Mitiwenney**, avec trois des siens et un chef huron, **Anahotaha**, avec 36 guerriers venant des Trois-Rivières, vinrent se joindre aux Français. Après quelques jours, paraissent des éclaireurs iroquois, dont trois échappent à la fusillade et vont avertir une armée de 300 Onnontagués. Ceux-ci se présentent à l'attaque, le lendemain, surprenant leurs ennemis sur le bord de la rivière et les forcent à rentrer au fort sans leurs ustensiles de cuisine. Aussitôt Dollard ordonne de prier « en français, en Algonquin, en Huron ». Les Iroquois perdent plusieurs des leurs, les assiégés, pas un seul homme; même résultat à la deuxième attaque; à la troisième, Dollard a garni les pieux des têtes de chefs tombés dans les assauts. Voyant leurs efforts inutiles, les assiégeants envoyèrent des messagers avertir 300 des leurs, qui les attendaient sur le Richelieu; puis, ils empêchèrent les Français d'aller chercher de l'eau à la rivière et ils supplièrent les Hurons de sauver leur vie en désertant le fort : ces fuyards donnèrent avis du petit nombre des défenseurs : 22 seulement.

A l'arrivée des combattants de Richelieu, les cris de guerre et de mort retentissent : ce furent trois jours de carnage. Dollard chargea un gros mousquet, l'arma d'une fusée, mais une branche le relança des pieux dans le fort, où il éclata en tuant plusieurs Français : l'ennemi envahit l'enceinte et acheva le massacre des braves du Long-Saut. Puis il renonça à l'attaque contre Ville-Marie et les autres places de la colonie. Le 3 juin, trois Hurons échappés des mains des Iroquois et s'étant parjurés firent le récit de tout ce qui précède. Le registre de Ville-Marie a consigné le nom des victimes de ce fait d'armes héroïque :

« Le 3 juin 1660. Nous avons reçu nouvelles par un Huron, qui s'était sauvé des Iroquois, qui l'avaient fait prisonnier dans un combat, huit jours auparavant, contre 800 Iroquois, et dix-sept Français de cette habitation et 4 Algonquins et environ 40 Hurons, que 13 de nos Français avaient été tués sur place et 4 emmenés prisonniers, lesquels nous avons depuis appris, par 4 Hurons qui se sont sauvés, avoir été cruellement brûlés par les Iroquois en leur pays. Or les noms des dits Français morts étaient :

Adam Daulac, commandant, âgé de 29 ans;
Jacques Brassier, 29 ans.
Jean Tavernier dit Lalochetière, armurier, 28 ans;
Nicolas Tillement, serrurier, 25 ans;
Laurent Hébert dit Larivière, 27 ans;
Alonice de Lestre, chaufournier, 31 ans;
Nicolas Josselin, 29 ans;
Robert Jurie, 24 ans. Nous avons appris qu'il s'est sauvé par les Hollandais et retourné en France;
Jacques Boisseau, 23 ans;
Louis Martin, 21 ans;
Christophe Auger dit Desjardins, 26 ans;
Etienne Robin dit Desforges, 27 ans;
Jean Valets, 27 ans;
René Doucin, 30 ans;
Jean Lecompte, 26 ans;
Simon Grevet, 25 ans;
François Crusson dit Pilote, 24 ans. »

L'inventaire et la vente des biens d'Adam Dollard se firent à Ville-Marie, le 13 octobre 1661.

Bibl. — P. Rousseau, P. S. S., *Hist. de la vie de Paul de Chomedey*, Montréal, 1886; R. G. Thwaites, *The Jes. Rel.*, tabl. gén.; E. Z. Massicotte, *Can. Antiq.* et *Mém. S. R. C.*, 1912 et 1913; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; J.-D. Tourigny, *Fêtes patriot.*, Montréal, 1920.

DOLLIER DE CASSON (François) (1636-1701), capitaine de cavalerie, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, missionnaire au Canada, auteur d'une **Histoire de Montréal**. — **Casson**, bourg de 1.200 habitants de la Loire-Inférieure.

Selon M. Grandet, Sulpicien et Supérieur du séminaire d'Angers au début du XVIIIe siècle, François Dollier naquit en Basse-Breta-

gne, en 1636, d'une famille illustre et distinguée par la noblesse et les belles actions de ses ancêtres. Il avait reçu de grands biens de la fortune et de la nature, un bon esprit, d'excellents talents, une taille avantageuse et une force si extraordinaire qu'il portait deux hommes assis sur ses deux mains. Il quitta ses études pour servir le parti des armes. Il fut fait capitaine de cavalerie. Il servit sous le maréchal de Turenne et acquit son estime par sa bravoure. Dieu lui ouvrit les yeux sur l'aveuglement qui porte les gens de guerre à s'élever aux plus hautes charges militaires, toujours aux dépens de leur vie et souvent de leur salut. Il quitta les armes, reprit ses études, embrassa l'état ecclésiastique et entra au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris (V. **Le Can. fr.**, oct. 1924).

Envoyé au Canada en 1666, M. Dollier écrit de lui-même : « M. de Tracy, allant (14 septembre-5 novembre 1666) en guerre contre les Iroquois, eut 110 habitants de Montréal. Un prêtre de Saint-Sulpice, lequel était arrivé de France cette année-là, cinq ou six jours devant cette expédition, y assista selon son ministère... Ce prêtre fit un bon noviciat d'abstinence sous un certain capitaine, qui peut être appelé le **grand-maître** du jeûne. M. l'abbé Dubois des Griselles, qui était de cette confrérie, y pensa mourir absolument pour le même sujet. Pour l'ecclésiastique de Saint-Sulpice, il était d'une complexion plus forte. Mais ce qui l'affaiblissait beaucoup, c'étaient les confessions de nuit, travaux spirituels qu'il faisait pendant que les autres dormaient. Ce qui fit qu'il ne put sauver un homme qui se noyait devant lui : ce qu'il eût fait aisément sans cette grande faiblesse et qu'un affronteur de cordonnier l'avait mis nu-pieds pour une méchante paire de souliers qui n'avait plus que le dessus; ce qui était bien rude surtout en ce lieu-là, à cause des pierres aiguës, dont l'eau et le rivage sont pavés. Ces choses l'ayant rendu paresseux, quand ce fut à l'extrémité et qu'il se fut déshabillé pour se jeter à la nage, il n'en était plus temps. Ce qui n'empêcha que sa tentative n'en eut une bonne récompense, parce que cet homme était en quelque façon aux Jésuites : l'un d'eux — le P. Aubanel ou le P. Raffeix, tous deux aumôniers — l'ayant remercié de ce qu'il avait voulu faire, il lui répondit que la faiblesse de la faim l'avait empêché de faire davantage, ce bon Père le tira à part et lui donna un morceau de pain, assaisonné de deux sucres tout différents, l'un de Madère et l'autre de l'appétit. »

M. de Tracy, qui avait laissé une garnison au fort **Sainte-Anne** du lac Champlain, sollicita un aumônier de M. Souart; le Supérieur des Sulpiciens « nomma l'ecclésiastique qu'il jugea à propos d'y aller. Il était resté à ce prêtre, des suites de la campagne d'automne, une grosse enflure en forme de loupe sur les genoux. Il se fit saigner; mais le chirurgien mal à propos lui ayant tiré une furieuse quantité de sang, il s'évanouit entre ses bras... Après un délai, il partit avec MM. Le Ber, Le Moyne et Migeon qui voulurent l'accompagner à **Saint-Louis** de Chambly... Là, on refusa de l'escorter, 24 heures durant; mais comme on le vit résolut de partir nonobstant, on lui donna dix hommes, dont un enseigne qui commandait... Arrivés à Sainte-Anne, il se trouva, de 60 soldats 40 attaqués du mal de terre (scorbut) et presque point ravitaillés... M. de La Motte envoya à Montréal pour le sauver, un de ses cadets avec des porteurs, qui apportèrent des vivres à l'ecclésiastique de la part de M. Souart et M^lle^ Mance : on les servit aux malades... Le chirurgien Forestier se dépensa nuit et jour, malgré le danger et la puanteur suffocante. Tous ceux qu'on ne put pas évacuer sur Ville-Marie moururent ». Ces événements se passèrent durant l'hiver de 1666-1667.

Au retour, M. Dollier fut chargé de la cure des Trois-Rivières, l'espace d'un an. Durant l'hiver de 1668, il alla chez un capitaine des **Nipissiriniens**, en vue d'apprendre l'algonquin. « Ce chef détenait un esclave des régions du sud, lequel se rendit à Montréal pour proposer à M. de Queylus d'y conduire les missionnaires. Le Supérieur rappela M. Dollier qu'il envoya à Québec acheter les choses nécessaires à l'entreprise. Au mois de juin 1669, les préparatifs étaient terminés; à savoir 4 canots de M. de La Salle (V. ce nom) et 3 de M. Dollier et de M. de Galinée, lesquels contenaient 22 Français, sous la conduite de deux canots de Tsonnontouans. » M. Dollier avoue « qu'il a écrit ce voyage tout du long de son style et que, étant de beaucoup inférieur au récit de M. de Galinée, il n'a pas jugé à propos de l'insérer ». Le 8 août, M. Dollier fut malade d'une fièvre continue qui faillit l'emporter en peu de temps : « Je suis très content et j'ai même de la joie de me voir dans l'abandon de tout secours spirituel — M. de Galinée n'était que diacre — et temporel. Oui, j'aimerais mieux mourir au milieu de ce bois, dans l'ordre de la volonté de Dieu, qu'au milieu de tous mes frères du Séminaire. » Ailleurs il ne pouvait contenir la joie de se voir bientôt parmi les peuples auxquels il voulait consacrer le reste de ses jours... Le 30 septembre, il dit la messe, et il la disait trois fois la semaine, en plus de deux cents endroits, avant d'entrer dans le lac Erié, le 13 octobre. Il disait souvent que cet hiver devait valoir pour l'éternité plus que les dix meilleures années de

sa vie. Après plusieurs jours de navigation, la nuit, une tempête emporta vivres, effets, chapelle. Le même mois, on fit la prise de possession de toutes ces régions (V. **Galinée**).

Le 18 juin 1670, les voyageurs revenaient à Ville-Marie par l'Ottawa. Les Sulpiciens décidèrent la construction d'une église paroissiale, dont M. Dollier traça le plan et, le 30 juin 1672, M. de Courcelle en posa la première pierre : Notre-Dame suffit au service, de 1678 à 1829. M. Dollier, promu supérieur, en fut le curé durant trente ans, puis grand vicaire de l'évêque. Tombé malade en 1674, il écrivit son **Histoire du Montréal**, récit sans apprêt, où voisinent la simplicité et le sublime. Les médecins recommandèrent l'air du pays natal. Il séjourna quatre ans au château de Casson, sur l'Erdre, à dix lieues de Nantes, et s'y fit le précepteur de son neveu de Bossac.

Mais au printemps de 1678, M. Dollier sollicita de M. Tronson à Paris la faveur de repartir et il arriva à Ville-Marie au mois d'août. En 1672, assisté de M. Bénigne Basset, écuyer, arpenteur et greffier de la justice, il commença à tracer les premières rues. En 1680, il songe à créer un canal entre le petit lac et Lachine et, en 1689, le travail était en bonne voie. En 1685, il se mit à ériger le vieux séminaire de la rue Notre-Dame. Il mourut le 27 septembre 1701.

Bibl. — O. Maurault, *Revue Trim.*, Montréal, 1919; Soc. d'Hist. de Montréal, 1859; S. Marion, *Relat des Voy fr.*, Paris, 1923; *Le Canad. fr.*, Québec, 1924; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DOMINICAINES CONTEMPLATIVES ou du **Grand Ordre**, ayant pour but la vie intérieure avec la stricte clôture, la psalmodie de l'office divin de jour et de nuit, l'oraison et la pénitence en vue du salut des âmes.

Le 25 novembre 1206, saint Dominique ouvrait à Prouille, dans l'Aude actuel, le premier monastère à neuf personnes converties des erreurs des Albigeois et à deux nobles catholiques, Messane et Guillemette de Franjeaux : le 25 décembre suivant, il leur imposa la clôture perpétuelle. En 1303, il existait 140 monastères. Le 12 août 1792, l'Ordre était supprimé : deux Religieuses furent martyres sous la Terreur. En 1816, Louis XVIII affecta au service des Dominicaines, par ordonnance officielle, leur ancienne maison conventuelle. Plus tard, le Père Lacordaire s'intéressa à quelques monastères et vint en aide à leur pauvreté.

Cet Ordre est aujourd'hui représenté au Canada. Le 1er juillet 1925, s'est installé à Joliette un groupe de Religieuses françaises, venues précisément de Prouille, le berceau du Grand Ordre de saint Dominique.

Bibl. — A. Raimbert, *Guide de Vocat. relig.*, Paris, 1924; Can. eccl., Montréal, 1930.

DOMINICAINES DE L'ENFANT-JESUS (V. **Tertiaires**).

DOMINICAINES DU ROSAIRE (Congrégation des), institut diocésain, à la fois contemplatif et actif, ayant pour fin secondaire de servir Jésus dans la personne des prêtres, des pauvres et des enfants.

Le 30 juin 1902, sur les instances de Mgr Cloutier, cinq Religieuses des Tertiaires Dominicaines (V. ce nom) venaient de Québec au Séminaire des Trois-Rivières. En 1909, l'Institut a été affilié à l'Ordre de Saint-Dominique; en 1912, Mgr Cloutier lui accorda une première approbation. Les œuvres sont aussi étendues aux orphelinats, aux pensionnats de garçons, aux hospices de vieillards. Il n'existe qu'une seule catégorie de Sœurs. Celles-ci, en 1928, sont au nombre de 120 professes, 10 novices, 8 postulantes.

Les maisons se répartissent comme il suit : Ville des Trois-Rivières : maison mère et orphelinat, 105 religieuses; diocèse d'Ottawa, à Montebello (1912) : orphelinat et hospice : 13 Sœurs; Shawinigan (1912) : jardin d'enfance : 13 Sœurs; La Pointe-du-Lac (1912) : 8 Religieuses; Montréal (1922); foyer : 4 Sœurs; Cap-de-la-Madeleine (1928) : asile des pèlerins : 4 Sœurs.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; Can. eccl., ib., 1930.

DOMINICAINES DU TIERS-ORDRE ENSEIGNANT (Congrégation des), vouée à la vie contemplative et active, et en vue de l'éducation des jeunes filles dans les écoles et les pensionnats.

Après l'exil forcé de la Révolution de 1793, les Dominicaines de Langres se rapatriaient les premières dans leur ancien couvent, où elles ouvrirent un pensionnat. De là, elles purent essaimer à Neufchâtel et ailleurs, chaque maison gardant son autonomie.

Le 25 avril 1843, Adèle Lejeune entrait à leur noviciat de Neufchâtel et, après la postulance, y prenait l'habit et le nom de **Sainte-Rose**. Le 24 octobre 1844, elle fit sa profession. En 1851, le Ciel lui inspire le dessein d'établir les monastères du Tiers-Ordre en **Congrégation**, en fondant une maison à Nancy. Soutenue dans son projet par Mgr Caverot et surtout par le Père Lacordaire, elle alla se fixer à Nancy, en janvier 1853,

où elle reprit, à l'instigation des Pères Dominicains, un pensionnat florissant. Les statuts, examinés par le Restaurateur des Frères Prêcheurs, soumis à l'approbation des Ordinaires et du Général de l'Ordre, le R. P. Jandel, furent définitivement acceptés, le 2 février, et le **Tiers-Ordre** fut érigé en Congrégation. En 1904, les Pères Dominicains de Lewiston (Maine, E.-U.) la conviaient à leur envoyer des Sœurs.

En 1925, Mgr Rouleau, alors évêque de Valleyfield, les appelait au Canada, et leur confiait l'école de Hudson; en 1927, un noviciat a été fondé à Valleyfield.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; Can. eccl., ib., 1930.

DOMINICAINS (Ordre des Frères Prêcheurs ou des), essentiellement destiné à la prédication, comme son nom l'indique (O. P.).

Dominique, ainsi nommé en l'honneur du saint abbé de Silos, naquit en 1170 au château de Calaroga, diocèse d'Osma, dans la Vieille Castille (Espagne), au foyer de Félix de Guzman et de Jeanne d'Asa. Devenu chanoine régulier du chapitre d'Osma, il aida les évêques d'Espagne à rétablir la discipline dans le clergé, accompagna son évêque à Montpellier, où l'hérésie des Albigeois exerçait alors ses ravages. Il y resta huit ans, travaillant par la prédication et la prière à l'extinction de l'erreur, opérant des miracles de conversions, propageant **le Rosaire** : puis, il jeta les fondements d'un nouvel Ordre mendiant, les **Frères Prêcheurs**, dont le but était la prédication et l'enseignement. Innocent III l'encouragea et Honorius III confirma (1217) son Institut. Le fondateur, outre le couvent de Sainte-Sabine à Rome, établit celui de Paris, rue Saint-Jacques ; d'où vint à ses Religieux le surnom de **Jacobins.** Retourné en Italie, il fixa sa résidence à Bologne, où il mourut le 6 août 1221 : il fut canonisé en 1234 par Grégoire IX.

Supprimé par la Révolution française, l'Ordre a été rétabli en 1840 par le Père Lacordaire, qui le réforma simultanément. Depuis cette époque, il a pris un considérable développement, grâce surtout à plus d'un demi-siècle de **Conférences à Notre-Dame de Paris**, à la publication de revues théologiques et d'ouvrages ascétiques, à la fondation d'institutions savantes à Rome et en Palestine, au zèle des Pontifes romains qui ont propagé l'incomparable doctrine de saint Thomas d'Aquin. En 1927, l'Ordre comptait 31 provinces et 2 Congrégations, 358 couvents, 5.300 Religieux dont 800 missionnaires. Le Maître Général réside à Rome.

C'est en 1873 que trois Pères de la province de Paris vinrent jeter les fondements de l'œuvre au Canada et aux Etats-Unis. Leurs maisons sont aujourd'hui réparties dans les diocèses suivants :

1. Saint-Hyacinthe : maison priorale et provinciale, noviciat, établie en 1873 sur l'invitation de Mgr Larocque (V. ce nom);
2. Ottawa (1900) : maison priorale et noviciat profès, paroisse Saint-Jean-Baptiste;
3. Montréal : maison priorale et paroisse de Notre-Dame-de-Grâce en 1901;
4. Québec (1906) : maison priorale et de missions;
5. Saint-Jean (N.-B.) (1926) : maison priorale à Saskville;
6. Prince-Albert (1929) : maison priorale et de missions.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Eglise*, Montréal, 1924; Dom Baudot, *Dict. d'Hagiogr.*, Paris, 1925; A. Battandier, ib., 1929; Can. eccl., Montréal, 1929.

DONGAN (Thomas) (1634-1715), gouverneur colonial de la Nouvelle-York, au nom de Jacques II d'Angleterre (1682-88), comte de Limerick.

Il naquit à Castletown (1634), comté de Kildare (Irlande), de parents catholiques. Jeune encore, il embrasse la carrière des armes et sert successivement dans les troupes anglaises et sous le drapeau de la France : il devint colonel. Plus tard, sous Charles II, il est nommé lieutenant-gouverneur de Tanger (Afrique).

En 1682, le duc d'York, le futur Jacques II, lui fait accorder la commission de gouverneur colonial de la Nouvelle-York. Ses instructions lui commandaient de maintenir les plus amicales relations avec les Français du Canada et de ne point soutenir les tribus indiennes qui leur étaient hostiles. En dépit de ces ordres, le colonel conçoit le dessein d'attacher les Iroquois à sa cause et de réclamer pour son prince tout le territoire situé au sud des grands lacs. Bien plus, il portait ses prétentions sur les vallées de l'Ohio et du Mississipi, en vue d'accaparer le commerce des pelleteries et en cédant aux traitants sauvages, à meilleur compte que les Français, les marchandises de troc. Cette politique, il la poursuivit, tout le long de son gouvernement, avec une hypocrisie raffinée et une sournoise complicité avec ses fonctionnaires. M. de La Barre s'y laissa prendre avec une inconcevable candeur. M. de Denonville se montra méfiant, instruit par les événements. Au sentiment de Dongan, la prise de possession par les Français de la baie d'Hudson, du canton des Tsonnontouans, de Catarakoui et même

de l'Acadie, était un empiètement sur les droits et le territoires de l'Angleterre. Malgré les représentations réitérées de son gouvernement, qui signait avec Louis XIV les traités de Whitehall (1686) et de Versailles (1687), il excitait les Iroquois contre les colons français, leur fournissant des armes, leur promettant son appui au besoin, se déclarant leur protecteur et ami et leur ordonnait de ne point traiter avec le gouverneur de Québec, sans sa propre autorisation.

Cet Irlandais catholique, représentant le roi Jacques II (1685), s'étudia à ruiner l'influence des Jésuites sur les tribus des Cinq-Cantons, cherchant d'abord à les rendre odieux, puis conseillant de les renvoyer pour les remplacer lui-même par des prédicants anglais. Aussi bien, il réussit à les contaminer par la passion des liqueurs enivrantes. Il en résulta, comme le témoigne sa correspondance avec les gouverneurs du Canada, une situation fort complexe entre les deux Couronnes : d'une part, entente cordiale entre Londres et Versailles; de l'autre, hypocrisie et cupidité à New-York, réticence et méfiance à Québec.

En janvier 1690, le comte de Frontenac se chargea de faire expier à la Nouvelle-Angleterre tout le mal que Dongan avait infligé à la Nouvelle-France. En 1686, le gouverneur octroya une charte à la ville de New-York. En 1688, il résigna forcément ses fonctions à l'avènement de Guillaume III. En 1691, il rentrait à Londres et, en 1698, il succéda au comte de Limerick et mourut à Londres le 14 décembre 1715.

Bibl. — J. Appleton, *Cycl. of Biogr.*, New-York, 1887; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. III, Paris, 1895; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, ib., 1895.

DONNES (Les), civils qui servaient les missionnaires Jésuites, sans avoir émis les vœux des Coadjuteurs.

Serviteurs dévoués, ainsi appelés, parce qu'ils **se donnaient** par contrat pour la vie, sans recevoir aucun salaire. La Mission profitait de leur travail et s'engageait à pourvoir à leur entretien, toute leur vie. Ils suppléaient les Frères Coadjuteurs de la Compagnie de Jésus, qu'il n'était pas possible de se procurer en nombre suffisant pour les besoins de la Mission. (V. P. F. Martin, **Vie du Père Jogues**).

« On a toujours différé d'avoir au pays des Hurons des Frères Coadjuteurs... Un séculier domestique peut faire tout ce que ferait un Frère; et non pas celui-ci ce que peut faire celui-là, comme de porter un mousquet et de se servir d'une arquebuse. » (**Mém.** du Père Jérôme Lalemant).

« Sans être membres de la Société de Jésus, écrit Bancroft, ils n'en étaient pas moins des hommes d'élite, prêts à verser leur sang pour leur foi. » C'est, en effet, de ces rangs de **Donnés** que sortirent René Goupil, Guillaume Couture, Jean Guérin, et d'autres encore, dont le nom figure glorieusement dans les annales de l'Eglise du Canada.

En 1878, les anciens zouaves, qui accompagnaient les Pères Blancs d'Afrique au Tanganika, n'étaient que les **Donnés** du Canada, militairement organisés.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, Paris, 1895.

DONTENWILL (Augustin), prêtre, professeur, missionnaire Oblat de Marie Immaculée, coadjuteur, évêque, archevêque, Supérieur Général.



Mgr A. Dontenwill, O. M. I.

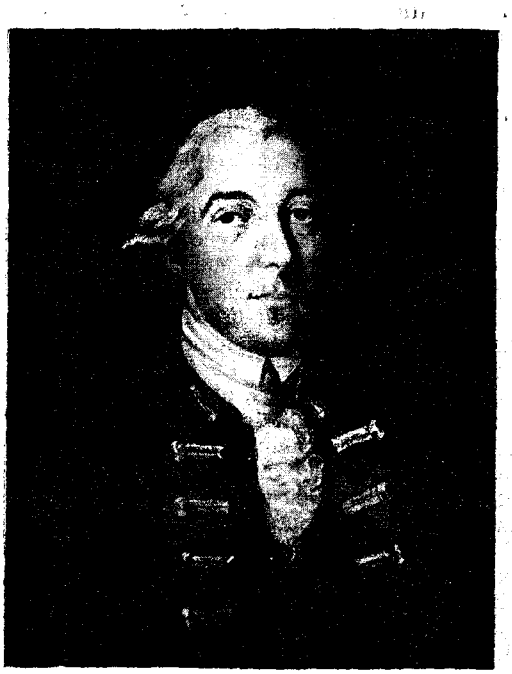
Il est né à Bischwiller, en Alsace-Lorraine, le 4 juin 1857. Après le traité de Francfort, le 20 mai 1871, il émigra à Buffalo, aux Etats-Unis. L'un de ses oncles, revêtu du sacerdoce, s'occupa aussitôt de son éducation. Les Oblats ayant une résidence dans la ville, le jeune homme fut envoyé au collège Saint-Joseph d'Ottawa, dirigé par les Pères de leur Institut. Il entra à leur noviciat de Lachine et y

fit sa profession le 15 août 1880. Ordonné prêtre le 30 mai 1885, il fut nommé professeur au collège d'Ottawa et en même temps chargé de la direction du Juniorat. En 1889, l'obédience le désigna pour l'enseignement au collège de New-Wesminster, en Colombie.

Huit ans après, Mgr Durieu (V. ce nom) le choisit pour son coadjuteur le 3 avril 1897, et Mgr Langevin le sacra évêque titulaire de **Germanicopolis** (en Isaurie, auj. Ermenek, près d'Adana), le 22 août suivant. Le 1er juin 1899, il devenait deuxième évêque du diocèse de New-Westminster; le 7 septembre 1908, premier archevêque de Vancouver-City; le 20 septembre, Supérieur général à vie de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, avec le titre d'archevêque de **Ptolémaïs** (en Phénicie, auj. Akka ou Saint-Jean d'Acre) le 19 janvier 1909, et assistant au Trône Pontifical le 3 décembre 1915. Il fait sa résidence à Rome.

BIBL. — R. P. A. Morice, *Hist. de l'Egl. cath. dans l'Ouest*, 4 vol., Montréal, 1923; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. III, ibid., 1911; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1929.

DORCHESTER (Sir Guy Carleton, lord) (1724-1808), enseigne, lieutenant-colonel, major, puis lieutenant-général, colonel, général, lieutenant-gouverneur, gouverneur général, chevalier du Bain, commandant en chef, lord et baron.



LORD DORCHESTER.

Le troisième des enfants de Christopher Carleton de Newry, au comté de Down (Irlande) et de Catherine, fille de Henry Ball, il naquit le 3 septembre 1724 à Strabane. Ses ancêtres, originaires de Cumberland, se trouvaient parmi les colons immigrants de l'Ulster. Il perdit son père, quand il n'avait que 14 ans; sa mère se remaria au Révérend Thomas Shelton, de Newry, lequel compléta l'instruction de l'adolescent. Le 21 mai 1742, le jeune homme reçut la commission d'enseigne de lord Rothe, dont le régiment devint ensuite le 25e d'infanterie; il servit avec distinction sous le duc de Cumberland. En 1751, il fut fait lieutenant au 1er régiment des gardes à pied. En 1752, on le choisit comme instructeur militaire du fils aîné du duc de Richmond, avec lequel il visita les places fortes des Pays-Bas. Très lié au général Wolfe, il fut promu lieutenant-colonel, en 1758, du 72e régiment et le roi le fit servir dans l'armée du prince Ferdinand au Hanovre.

En 1759, le général Wolfe le fit entrer dans son état-major. Durant le siège de Québec, l'officier fut détaché avec une troupe de vieux soldats aguerris pour opérer une descente à la Pointe-aux-Trembles (Neuville), où il fit quelques prisonnières. Puis, le général lui confia la charge de la retraite des troupes du camp de Montmorency. Le 13 septembre, sur les Plaines d'Abraham, Carleton commandait un régiment de grenadiers : il fut légèrement blessé dans la bataille. Retourné en Angleterre, il prit part, en 1761, à l'attaque de Port-Andro et fut blessé de nouveau. Promu colonel en 1762, il se distingua, ainsi que son régiment, au siège de la Havane, recevant une blessure dans une sortie (22 juillet 1763).

Le 7 avril 1766, on le choisit pour lieutenant-gouverneur de Québec, où il débarquait le 22 septembre, agissant en qualité d'administrateur en l'absence de Murray. Le 12 avril 1768, il reçut sa commission de gouverneur du Canada. En décembre 1767, il écrivait une lettre, pleine de sens et de tact en faveur des coutumes, lois, traditions et mœurs des Canadiens (V. Th. Chapais, t. I). Ainsi il écartait les rapports officiels de Masères et du juge Hey. Le ministre et ses deux officiers s'en montrèrent fort mécontents, voulant imposer les lois anglaises au Canada. Il convenait de s'entendre : Carleton demanda un congé dans ce sens (1770), laissant le gouvernement à Cramaché (V. ce nom), le doyen des conseillers.

A Londres, Carleton eut à soutenir une longue lutte pour la défense de ses idées. Il y fut secondé par un délégué canadien, François-Joseph Cugnet. En même temps, il approuva en 1772 le choix de Mgr d'Esglis

comme coadjuteur. Un comité étudia, durant deux ans, la préparation du texte de l'**Acte de Québec**, qui allait devenir l'arche de salut des Canadiens et de la colonie elle-même. M. Chapais affirme qu'il fut dû « à l'action persistante de Carleton. Pendant huit ans, il avait plaidé en faveur des lois françaises et de la suppression des incapacités confessionnelles... Notre victoire était sa victoire... »

Le 18 septembre 1774, le gouverneur Carleton était de retour à Québec, après quatre années d'absence. Les notabilités et le peuple s'empressèrent de lui témoigner leur immense gratitude par des adresses de félicitations. Les sujets britanniques manifestèrent aussi « leur désir de voir les habitants de cette province se soumettre à l'autorité du gouvernement et vivre dans l'harmonie » (**Gaz. de Québec**, septembre 1774); mais ceux de Montréal ne suivirent point cet exemple. Le 11 novembre, Carleton en informait le ministre : et il se demandait « si des colonistes installés à Montréal ne les avaient pas soulevés ou s'ils ont reçu des lettres du Congrès ». Ces derniers mots faisaient allusion aux questions de dissidence entre les Américains et la métropole, qui avait contracté une dette de 140 millions en 1764 : Carleton pressentait l'invasion du Canada. Il ne reçut sa nouvelle commission et ses instructions qu'au mois d'avril 1775. Se livrant à faire fonctionner immédiatement les provisions de l'Acte de Québec, il alla au plus pressé et nomma, avant le 1er mai, des magistrats de la paix, chargés temporairement de l'administration de la justice : les sieurs Hertel de Rouville, de Montréal, et de Jean-Claude Panet, de Québec, étaient dans leurs rangs. Malgré la nouvelle de l'incursion américaine, il alla à Montréal et y constata la propagande intense des émissaires du Congrès : il crut opportun d'y proclamer la loi martiale et de mettre sur pied les milices de la Province. Il s'occupa des fortifications de Saint-Jean et du poste de La Galette et fit construire des barques pour protéger la navigation du lac Champlain; il convoqua les Sauvages domiciliés et ceux des pays d'en haut pour les amener à prendre les armes. Puis, le gouverneur redescendit à Québec, où il se hâta de nommer les membres du Conseil législatif, lequel se réunit le 17 août 1775; soit 13 Anglais et 8 Canadiens.

Mais aussitôt éclate la nouvelle que les Américains ont envahi le pays par le lac Champlain. Le gouverneur se rendit aussitôt à Montréal, où régnaient l'alarme et la confusion. Le 31 août, le corps d'armée du général Schuyler, sur les ordres du Congrès, s'était embarqué à Carillon pour venir assiéger Saint-Jean. Ce fort était défendu par le major Preston avec 553 réguliers, 120 volontaires canadiens, 20 volontaires anglais. Peter Schuyler, tombé malade, céda sa place au brigadier-général, Richard Montgomery, qui dirigea les opérations. Le siège fut commencé régulièrement, le 18 septembre. Des chroniqueurs ont blâmé l'inaction de Carleton à Montréal et son abandon à l'endroit de Saint-Jean. C'était un soldat de carrière, fort expérimenté : ce qui lui inspira la prudence, ne voulant pas tout risquer dans un engagement hasardeux. La ville était infestée d'espions et de complices des envahisseurs. De plus, il ne disposait en tout que de 929 officiers et soldats réguliers, dont 625 à Saint-Jean et à Chambly, quelques compagnies à Québec et environ 150 hommes à Montréal. Bien accueillis des populations du Richelieu et enhardis par les rapports des espions, les Américains envoyèrent des bandes dans les campagnes voisines de Montréal. Le commandant Ethan Allen traversa de Longueuil à la Longue-Pointe, le 24 septembre. Le lendemain, un détachement de 2 à 300 Canadiens et une trentaine de réguliers les alla attaquer, tuant ou blessant un certain nombre et faisant 36 prisonniers. Le brigadier Montgomery s'empara de Chambly et de ses munitions, le 18 octobre et de Saint-Jean, le 2 novembre; le sort de Montréal en dépendait : le 11, les ennemis venaient la cerner. Mais Carleton s'embarqua pour Québec. Toutes les péripéties du trajet sont mises au tableau d'honneur du capitaine Bouchette (V. ce nom).

Le gouverneur atteignit la capitale, le 19 du mois; mais l'armée d'Arnold y venait faire sa jonction avec celle de Montgomery (V. ces noms) pour assiéger Québec. La défiance des Canadiens avait jusque-là paralysé l'activité de Carleton. Sa correspondance a révélé ensuite son état d'esprit. Le juge Hey partageait ses appréhensions, ainsi que Cramaché. Les Canadiens de distinction, loyaux envers l'Angleterre, ne craignaient point d'affirmer les mêmes doutes. L'intervention de l'évêque et du clergé vint enrayer la propagande des fauteurs de déloyauté, ouvrir les yeux aux fidèles qui les écoutaient, affermir la détermination des classes dirigeantes et sauver la situation. Car, en vérité, Carleton ne disposait que de 70 réguliers, de 230 volontaires du **Royal Emigrants** : soit 300 hommes. Le corps des miliciens canadiens était de 710 hommes, commandés par le colonel Voyer et un état-major des plus beaux noms français de la colonie. Les matelots des vaisseaux hivernants donnaient un chiffre de 425 combattants, auxquels s'ajoutaient 330 miliciens anglais. A tous ces vaillants guerriers la vic-

toire resta assurée; l'annexion aux Provinces américaines disparut dans ses plis, grâce à l'effort héroïque des troupes canadiennes. L'invasion avait duré dix mois.

Mais le lendemain de cet échec, la Guerre de l'**Indépendance** devait se prolonger, l'espace de six ans. Nouvelle époque fort difficile et troublée, en raison surtout de l'entrée de la France dans le conflit, en 1778. Carleton, encore sous l'influence du mécompte éprouvé dans l'automne de 1775, fit adopter par le Conseil, en 1777, une ordonnance de milice aux dispositions assez rigoureuses. On lui avait préféré le général Burgoyne pour le commandement des opérations contre les Américains dans la Province de New-York : cause pour lui de profonde amertume. Il se résolut aussi à destituer le juge en chef Livius et il se déclara entre lui et le ministre, lord George Germaine, une dissension touchant à l'inimitié, qui se traduisit dans une correspondance très acrimonieuse. Finalement, Carleton demanda son rappel. Le 29 août 1777, il fut promu au rang de lieutenant-général. Et il quitta Québec, en juillet 1778.

En reconnaissance de ses succès et services qui avaient sauvé la colonie, Carleton fut reçu chevalier de l'Ordre du Bain, le 6 juillet 1776, et, le 23 février 1782, il fut nommé commandant en chef en Amérique à la place de sir Henry Clinton; mais à l'approche des préliminaires de la paix, toutes les hostilités cessèrent dans les Colonies (V. A. Bradley, **The Makers of Can.**).

Le 22 avril 1786, on le choisit une seconde fois comme gouverneur général du Canada et il fut créé, le 21 août suivant, pair d'Angleterre avec le titre de lord Dorchester ou baron de ce nom. Il revenait à Québec (23 novembre), accompagné d'un nouveau juge en chef, M. Smith, loyaliste américain. On lui fit la plus flatteuse réception. Sa commission mettait sous sa juridiction la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard (V. ces noms). Deux questions, selon M. Chapais, divisaient alors les esprits : la question juridique et la question constitutionnelle. Le gouverneur répartit le Conseil législatif en quatre comités, chargés d'étudier les questions suivantes : 1° les Cours de justice; 2° la milice et la voirie; 3° la population, l'agriculture, la colonisation des terres de la Couronne; 4° le commerce intérieur et extérieur; et plus tard, un cinquième comité, celui de l'éducation et des moyens de la développer. Les rapports de ces comités amenèrent une série de divergences de vue, qui mirent le gouverneur dans un état d'esprit indécis et complexe. Il soutint énergiquement à Québec et à Londres les droits et coutumes des Canadiens sur le terrain judiciaire. En ce qui concernait le changement constitutionnel, il se réserva en fin politique.

Lord Dorchester négocia avec Silas Deane un plan d'exécution du canal Chambly et se préoccupa sérieusement de la question des Sauvages de l'Ouest. Puis il exprima son intention de visiter les Provinces maritimes, ainsi que les établissements naissants des Loyalistes de l'Ontario. A Montréal, il transféra l'église des Jésuites à l'évêque anglican, en vertu de la suppression de leur Ordre. Ses efforts se portèrent aussi à l'accroissement des effectifs de la milice. Les Chambres du Vermont et du Kentucky lui communiquèrent leur projet de séparation des autres Etats américains. Il ferma les frontières du Canada aux émigrés de noblesse française, retirés aux Etats-Unis.

Le ministère des Colonies lui fit parvenir un plan de réforme de la Constitution : il n'agréa point ce dessein, ni la nomination de Simcoe. Le 18 août 1791, il partit pour Londres, laissant les rênes de l'administration à sir Alured Clarke : il ne revint à Québec que le 23 septembre 1793, pour ouvrir la deuxième session de la législature du Bas-Canada. Il s'empressa de soumettre à la Chambre un projet de réorganisation militaire, en prévision d'un conflit qu'il supposait certain avec les Américains. C'est l'idée qu'il communiqua à une délégation des chefs des Miamis, qui fut désapprouvée à Londres. Aussitôt il songea à démissionner. Le gouverneur ne réussit point à adopter les idées de Simcoe (V. ce nom) : il optait volontiers en faveur de la centralisation des pouvoirs. Le 12 juillet 1796, il quitta Québec, dont il avait vu le siège en 1759. Son départ provoqua des regrets universels. La frégate l'**Active**, qui le portait avec sa famille, fit naufrage à Anticosti, sans que l'on eut à déplorer aucune perte de vie. De là, les naufragés se rendirent à Gaspé, d'où un navire de Halifax les conduisit en Angleterre, à la fin de septembre. On conserva au gouverneur son titre officiel, durant six mois jusqu'à la nomination de Prescott (V. ce nom).

Les dernières années de sa carrière, le vieux lord et baron les écoula dans sa résidence rurale, soit à Kempshot près de Basingstoke, soit à Stubbings près de Maidenhead, où il mourut subitement le 10 novembre 1808.

Le 25 mai 1772, il avait épousé Maria, troisième fille de Thomas Howard, deuxième comte d'Effingham, et d'Elizabeth, fille de Peter Beckford, de la Jamaïque, laquelle décéda en 1836, lui ayant donné neuf fils et deux filles. La descendance a perpétué la baronnie jusqu'en 1897 : le titre a passé à un

cousin et à son fils, Dudley Massey Carleton.

BIBL. — A. G. Bradley, *The Makers of Can.*, Toronto, 1907; A. G. Doughty, *Knox's Journal*, ib., 1916; Th. Chapais, *Cours d'Hist. du Can.*, t. I et II, Québec, 1919 et 1922; Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1890; Vic. Gibbs, *The Complete Peerage*, Londres 1916; Can. and Prov., Toronto, 1916; Bull. des Rech. hist., Beauceville, 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.

DORION (Sir Antoine-Aimé) (1818-91), avocat, homme politique, ministre, juge en chef, administrateur provincial.

Fils de Jacques **Dorionne** (Dorion) et de Jeanne Décopenne, Pierre naquit en 1664 à Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées) et vint à Québec en 1684. Le 2 janvier 1688, il y épousa Jeanne Hédouin, qui fut mère de treize enfants : le notaire Gilles Rageot écrit **Daurion.** Cet ancêtre de la famille acquit une terre dans le second rang du fief d'Orsainville (Charlesbourg), puis une autre sur le fief de l'Epinay : il y éleva ses enfants.

A la sixième génération, fils de Pierre-Antoine, marchand et député à la Chambre législative (1830-38), et de Geneviève Bureau, Antoine-Aimé naquit le 19 janvier 1818 à Sainte-Anne-de-la-Pérade, fit ses études classiques à Nicolet avec son frère, né en 1820 et décédé curé de Yamachiche en 1889; il alla étudier le droit au bureau de M. Séraphin Cherrier, avocat de Montréal. Admis au barreau en 1842, fait conseil de la Reine en 1843, il en devint le bâtonnier dans la Province. Le 28 juillet 1854, les électeurs de Montréal lui confiaient le mandat de député, jusqu'au 10 juin 1861, et ceux du comté d'Hochelaga, du 20 juin 1862 au premier juillet 1867. En 1857, ayant décliné l'offre d'un portefeuille, il l'accepta comme premier ministre avec Brown, du 2 au 5 août 1858; comme Secrétaire Provincial du 24 mai 1862 au 27 janvier 1863; comme premier ministre avec J. S. Macdonald et Procureur général, du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.

Après la promulgation de l'Acte de la Confédération, il fut réélu à Napierville, du 4 septembre 1872 au 1er juin 1874. Le 7 novembre 1873, l'honorable Alexander Mackenzie lui accorda le portefeuille du ministère de la Justice jusqu'au 31 mai 1874. Le lendemain, il était promu juge en chef de la Province de Québec, dont il fut l'administrateur du 8 novembre au 15 décembre 1876. Créé chevalier de Saint-Michel et Saint-George le 4 octobre 1877, il exerça ses fonctions de magistrat jusqu'à son décès, le 31 mai 1891.

Il avait épousé en 1848 la fille du docteur Trestler, de Montréal.

BIBL. — Can. Parl. Companion; J. Dent, *Can. Portr. Gall.*, Toronto, 1881; The Makers of Can., Index, ib., 1911; Can. and Prov., Index, ib., 1917; *Le Monde illustr.*, Montréal, 1891-92; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., et année 1925; Francis-J. Audet, *Les Juges en chef de la Prov. de Québec*, Québec, 1927.

D'ORSONNENS (Prothais d'Odet, sieur) († 1834), capitaine des grenadiers, lieutenant-colonel, commandant.

La famille est originaire de la Suisse : sa généalogie remonte sans interruption à l'année 1552. Elle s'est établie, dès le XVIe siècle dans le canton de Fribourg. Pierre-Louis d'Odet, seigneur d'Orsonnens, avait épousé Catherine de Bandereb; il était en 1761 membre du Grand Conseil, baillif ou chef de la noblesse de Romont en 1788, frère de Mgr Jean-Baptiste d'Odet, évêque comte de Lausanne et prince du Saint-Empire.

En 1816, parmi les Meurons (V. ce mot), le plus éminent était le capitaine des grenadiers, M. Prothais d'Odet, fils du précédent et commandant des troupes de lord Selkirk (V. ce nom). Après la campagne de la Rivière-Rouge, où il dirigea les opérations, qui eurent pour résultat la prise des forts William, Lapluie, Douglas (Winnipeg), le gouvernement le promut lieutenant-colonel et commandant du bataillon de Lachenaie. Retiré avec une pension officielle à Saint-Roch-l'Achigan, il y mourut subitement le 16 mars 1834.

Il avait épousé Sophie Rocher, sœur de Mme de Sabrevois de Bleury (V. ce nom), qui fut mère de Thomas-Edmond, docteur en médecine, professeur à l'école de chirurgie à Montréal, chevalier de Saint-Grégoire. Son fils Louis-Gustave, né le 17 avril 1842, après s'être inscrit au barreau, embrassa la carrière militaire, devint lieutenant-colonel d'état-major et commandant de district : le premier il suggéra en 1867 l'enrôlement des Zouaves pontificaux. Il fut créé, le 26 juin 1874, comte du Saint-Empire romain par Pie IX, fut l'un des quatre officiers qui organisa en 1884 les corps réguliers du Canada. Ayant épousé Louise-Adèle Desbarats, il eut pour héritier en 1872 le vicomte Georges-Joseph-Gustave et, sa mort le 8 juin 1908, le R. P. Ivan d'Orsonnens, S. J., qui a cédé ses titres à son frère Henri, actuellement major de la milice : décédé en 1928, sans postérité.

BIBL. — P. A. Morice, *Hist. de l'Egl. cath. dans le N.-O. can.*, t. I, Montréal, 1921; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

DOSQUET (Pierre-Herman) (1691-1777), prêtre, Sulpicien, aumônier, coadjuteur, quatrième évêque de Québec.

Son père Laurent, marchand bourgeois,

marié à Anne-Jeanne Goffar, habitait Liége (Belgique), où naquit Pierre-Herman le 4 mars 1691. En 1715, il entre au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, y fut ordonné prêtre vers 1716 et s'agrégea à la Compagnie en 1721.

Envoyé à Ville-Marie, au Canada, il y exerce la charge d'aumônier des Sœurs de



Mgr Dosquet.

la Congrégation (1721-23). Sa santé le contraint alors à retourner en France et il devient supérieur du séminaire de Lisieux (1723-25). Le Séminaire des Missions-Etrangères de Paris menaçant de s'éteindre faute de personnel, il s'agrégea à cette institution avec d'autres confrères et fut chargé d'en être le procureur général à Rome. A peine fendu à son poste, il se voit choisi comme Vicaire apostolique des Indes : le pape Benoît XIII le sacra évêque de **Samos** (île, l'une des Cyclades) **in partibus,** le 25 décembre 1725. Ne s'étant pas décidé à occuper ce poste, il résigne son mandat en 1728 pour accepter la coadjutorerie de Québec, avec les 1.000 livres de pension annuelle du roi.

Embarqué sur l'**Eléphant** à Rochefort en juin 1729, il fut témoin de son naufrage, la nuit du 1er septembre, et accueilli à Québec avec allégresse. Il inaugura sans tarder son œuvre administrative : réparations urgentes au palais pour 22.650 liv., visites paroissiales, règlement de litiges en cours et des affaires religieuses. En 1732, il franchit l'Océan avec deux objectifs bien déterminés : obtenir la fin du trafic des spiritueux avec les Sauvages et déterminer Mgr de Mornay, évêque titulaire, à venir prendre possession de son siège. Ce dernier résigna le siège, le 12 septembre 1733, laissant la succession à son coadjuteur. Celui-ci retourna à Québec le 16 août 1734; mais sa santé fléchit de nouveau et il repasse la mer le 17 octobre 1735. Démissionnaire à son tour, il ne fut remplacé que le 25 juin 1739.

Dès son arrivée en France, l'évêque se décide à résigner le bénéfice de Bénévent, moyennant la rente annuelle de 10.000 livres. Le roi, qui agréa sa démission, lui octroya une autre rente de 9.000, le 24 avril 1737. Mgr Dosquet se met alors à visiter Liége, Rome, les pays méridionaux. La Cour lui concéda encore l'usufruit de l'abbaye de Breine, près de Soissons, qui lui rapportait 5.000 liv. complémentaires. En 1741, le prélat se retira à Rome, où il put rendre quelques services à l'Eglise du Canada auprès de la Propagande; néanmoins il alla mourir à Paris, le 4 mars 1777.

Bibl. — Mgr H. Têtu, *Les Evêques de Québec*, 1889; A. Gosselin, *L'Eglise du Can.*, t. II, 1912; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. IV, 1920.

DOUAY (Anastase), Récollet, missionnaire, compagnon des sieurs de La Salle et de Pierre d'Iberville. — **Douai,** chef-lieu d'arrondissement du Nord.

Originaire de Le Quesnoy (ancien Hainaut), chef-lieu de canton dans le Nord, il entra au noviciat des Récollets et fut ordonné prêtre.

Le 1er août 1684, ayant été désigné comme compagnon du Père Zénobe Membré (V. ce nom) et du Père Maxime Leclercq, il s'embarqua, ainsi que trois Sulpiciens, à bord du **Joly,** l'un des quatre voiliers de l'expédition de M. de La Salle aux bouches du Mississipi. Le 25 novembre, à Saint-Domingue, il monta sur l'**Aimable** avec ce dernier. D'après l'assertion de Henri Joutel (V. ce nom), « le Père n'a rien écrit sur le voyage et a toujours été reconnu pour un fort honnête homme et bon Religieux ». Le chroniqueur ajoute : « Un jour qu'il était venu avec moi à la chasse, je m'étais approché d'une bande de bœufs sauvages : le bon Père ne connaissait pas plus que moi la fureur de ces animaux, mais il ne tarda point à l'apprendre. Comme il s'approchait un peu trop, un bœuf blessé vint fondre sur lui avec furie, le terrassa et le foula aux pieds. Par bonheur, il ne l'atteignit point des cornes : il fut incommodé plus d'un mois ou six semaines de cette affaire. » En avril 1686, lors du second voyage de recherche du Mississipi à travers les ter-

res, le Récollet accompagnait le sieur de La Salle (V. ce nom). Le 17 janvier, il le suit dans sa dernière tentative avec Joutel et l'abbé Cavelier (V. ce nom). Après un long et pénible trajet à travers bois, rivières et ravines, il fut témoin oculaire, le 17 mars, de l'assassinat du découvreur par Duhaut (V. ce nom) : il en fit le récit à Joutel qui l'a conservé dans sa **Relation.** Puis il s'attacha au petit groupe de Français, résolus à s'aventurer dans les régions inconnues. « En route, le Père défila un bon nombre de chapelets rouges et blancs pour en faire des bracelets et des colliers, en échange d'aliments avec les indigènes. » En juillet, les six compagnons arrivaient aux Arkansas sur le Mississipi, où ils rencontrent deux compatriotes, Couture (V. ce nom) et Delaunay.

« Le Père Anastase se put seul distinguer, à cause de sa robe qui avait résisté, quoiqu'elle fût assez étaminée et bien grasse; le 29 juillet, nous entrâmes dans le fleuve **Colbert** que nous avions tant désiré. » Le dimanche 14 septembre, le parti atteignait le fort **Saint-Louis** des Illinois : il fut contraint d'y hiverner. Le 21 mars 1688, départ pour Michillimakinac, où le Récollet est hébergé chez les Jésuites. Le 29 juillet, le Père entrait avec Joutel au couvent de Québec; et, le 30 août, il s'embarquait pour la traversée. Débarqué à la Rochelle le 29 octobre, le Père Anastase se rendit à Saumur, puis à Paris.

L'on ignore le lieu de sa résidence dans la suite. Lorsque, en 1698, M. de Pontchartrain confia au sieur Pierre Le Moyne d'Iberville la mission de retrouver l'embouchure du Mississipi, le marin canadien le supplia de lui assurer les services de Joutel et du Père Anastase : celui-ci seul agréa la demande du ministre. Le 24 octobre, la **Badine** et le **Marin** appareillaient des eaux de La Rochelle. Le 27 février 1699, le Récollet était du parti qui alla par terre à la découverte du fleuve; il revoyait les bouches du Mississipi, dont il avait franchi, en 1687, la partie supérieure aux Arkansas. C'est lui qui célébra, le lendemain 3 mars, la première messe en Louisiane, qui bénit toutes les croix que M. d'Iberville fit planter en amont, qui assista les matelots expirant à bord des vaisseaux. Au retour de l'excursion qui comprenait 150 lieues de distance, « le Père Récollet, écrit M. d'Iberville, perdit son bréviaire et s'en alla au village des Bayagoulas en pleurant; il s'adressa au chef, qui vint au camp assez courroucé contre le Père, qui faisait toujours si grand bruit, que l'on fut obligé de faire taire et retirer, n'ayant pas de raison; mon frère donna au chef un fusil et quelque munition, car il était vraiment fâché que le Père accusât ses gens; plusieurs Sauvages de différentes nations auraient pu avoir le bréviaire. »

Quand M. d'Iberville eut achevé l'érection du fort de Biloxi, il songea à nommer un aumônier de la garnison. Mais un jour, il vit venir à bord du **Marin**, mouillé en rade, le Père Anastase qui demanda à s'en retourner à son couvent, « d'où, dit-il, il ne voulait plus sortir » : ce fut l'abbé Bordenave, aumônier de la **Badine** qui consentit à demeurer. Le 4 mai 1699, les deux frégates mettaient à la voile et entraient en rade de La Rochelle à la fin de juin.

Bibl. — Mém. Soc. Roy, Can., tabl. gén., 1904; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, t. I, Montréal, 1910; P. Margry, *Découv. des Français*, t. II et VI, Paris, 1889.

DOUCETT (John) († 1726), capitaine de garnison, administrateur, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Son nom semble révéler son origine française et huguenote. Le 28 août 1717, Philipps (V. ce nom) lui octroya une commission de lieutenant-gouverneur. Il arriva à Annapolis le 8 novembre suivant. Le 15, il écrit au Sécrétaire des Colonies : « J'ai envoyé aux gens du voisinage sommation de signer l'un des papiers ci-inclus; s'ils le font, je leur promets même protection et liberté qu'aux autres sujets de Sa Majesté; sinon, je ne pourrai nullement autoriser leurs bateaux à franchir ce fort pour trafiquer ou pêcher sur la côte. Sur quoi ils rédigèrent le serment ci-inclus. » A la formule d'un serment sans réserve, ils substituèrent ces conditions : la faveur de pourvoir aux moyens de les protéger contre les tribus indiennes toujours prêtes à les molester et la promesse de ne prendre les armes ni pour les Anglais, ni contre les Français. C'était le fameux serment de **neutralité.**

Le 12 mars 1718, il écrivait aux habitants des Mines : « Si vous n'acceptez pas le serment d'allégeance, je serai obligé de vous faire interdire tout commerce, tant avec les sujets britanniques qu'avec les Français du Canada et du Cap-Breton. Il vous faut devenir ou sujets du roi de Grande-Bretagne et rester au pays, ou sujets du roi de France et vous retirer sous sa domination. » Le lieutenant-gouverneur voulut amener les missionnaires à exercer une pression efficace sur leurs ouailles. Mais le Père Pain lui répondait des Mines le même mois que « n'ayant pas à se mêler des affaires temporelles, il refusait de s'occuper du serment politique ».

En 1719, M. Doucett se plaint au gouverneur de Louisbourg que « la présence des Français était d'un grand dommage pour son roi, qu'ils empêchaient de garnir les **planta-**

tions avec ses propres sujets ». M. de Vaudreuil venait justement de lui adresser le reproche « de refuser aux Acadiens leurs passeports et la liberté d'emmener leurs bestiaux et leurs meubles, le 22 septembre 1718 ». En 1724, John Doucett se vengea, à la suite d'un assaut des Micmacs contre sa garnison : pour une maison détruite, il en fit brûler trois françaises, « en justes représailles ». Il mourut le 19 décembre 1726.

BIBL. — Arch. can., Ottawa, vol. 133; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; H. d'Arles, *Acadie*, t. I, Québec, 1916.

DOUGLAS (Sir Howard) (1776-1861), baronnet, officier supérieur dans l'armée, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Il était le troisième fils du premier baronnet, le vice-amiral sir Charles Douglas et de sa seconde épouse Sarah, fille de James Wood, et naquit à Gosport, le 23 janvier 1776. Entré à l'académie royale militaire de Woolwich en qualité de cadet, le 29 juin 1790, il devint sous-lieutenant d'artillerie le 1er janvier 1794 et lieutenant le 30 mai suivant.

Au mois d'août 1795, il s'embarqua pour Québec à bord du transport **Phillis**, qui fit naufrage dans le golfe Saint-Laurent : les sinistrés furent conduits à Halifax, où le lieutenant servit durant trois ans, ensuite une année à Québec, puis à Kingston deux ans, détaché en mission chez les Chérokees. Rentré en Angleterre en 1799, il fut promu capitaine en second le 22 octobre, adjudant en charge d'une compagnie à Plymouth, Cantorbéry, Woolwich, de 1800 à 1804. Fait major le 12 octobre 1803, il est nommé commandant du cours supérieur au collège royal militaire de High Wycombe et ensuite surintendant de l'établissement jusqu'en 1820. Le 31 décembre 1806, il obtint le grade de lieutenant-colonel, d'assistant quartier-maître général en Espagne en 1808, s'étant signalé à La Corogne en 1807, comme il se distingua à Flessingues en 1809. En 1816, il publia un traité sur les **Ponts militaires**, puis un autre sur les **Fortifications et la Balistique navale.**

Le 19 juillet 1821, il était promu major-général. Le 1er avril 1823, il fut nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick jusqu'au même mois en 1831. La même année, il publia à Londres un volume intitulé **Considerations on the Value and Importance of the British North American Provinces.** De 1835 à 1840, il exerça les fonctions de lord Haut-Commissaire des Iles Ioniennes. Le 31 janvier 1837, il était élevé au rang de lieutenant-général, puis de colonel du 99e régiment en 1841. Elu député aux Communes en 1842, il résigna son mandat en 1847. Il atteignit le grade de général, le 11 novembre 1851 et il mourut le 9 du même mois en 1861. On l'avait honoré de la grand-croix de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George en 1835 et de la même dignité de l'Ordre du Bain en 1841. Il avait épousé, en juillet 1799, Anna, fille de James Dundas, d'Edimbourg, qui lui donna six fils et trois filles.

BIBL. — L. Stephen et S. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, Londres, 1885-1912; R. H. Coats et R. E. Gosnell, *Sir J. Douglas*, Toronto, 1908; J. Dent, *Can. Portr. Gall.*, ib., 1881; Arch. can., série M, vol. 591, Ottawa; Can. and Prov., index, Toronto, 1917; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

DOUGLAS (Sir James) (1803-77), commis en chef des Compagnies de fourrures, gouverneur de l'île Vancouver et de la Colombie.

Fils de John, marchand de Glasgow, descendant du comte Angus, il naquit à Demerara, comté de Guy (Angl.), le 15 août et reçut son éducation en Ecosse. En 1820, il vint au Canada et entra aussitôt au service de la Compagnie de Nord-Ouest. Au fort William, il rencontra John MacLaughlin, qui le détermina à passer un engagement avec la Compagnie de la baie d'Hudson. Tous deux prennent la direction du fleuve Columbia, formant ensemble les liens d'une solide amitié. Le jeune Douglas est envoyé en Nouvelle-Calédonie — nom de la Colombie Britannique jusqu'en 1858. Accompagnant William Connolly, il franchit les Rocheuses jusqu'au fort Saint-James; puis avec John Todd au lac Mac Leod. En 1830, il est transféré au fort Vancouver, où il accueillit sir George Simpson. En 1835, on le préposa au comptoir de York Factory. En 1840, il est à la tête du parti d'explorateurs qui arbore le drapeau anglais au fort Stikine et bâtit le fort Durham qu'il est contraint de démolir ensuite. La même année, on le délègue pour traiter avec le gouverneur du Mexique : il venait de construire un fort en tête de l'île Vancouver, au poste nommé **Camosum**, devenu dans la suite la ville de Victoria (1843). Il succéda bientôt à John MacLaughlin comme directeur de la Compagnie agricole de Puget Sound.

Puis il est nommé gouverneur de l'île Vancouver, le 19 septembre 1851 jusqu'au même mois 1858, époque où l'île est rattachée à la terre ferme comme gouvernement politique, en sa faveur. Simultanément il est constitué agent principal de la Compagnie. C'est lui qui convia le missionnaire Bolduc (V. ce nom) à évangéliser l'île Vancouver. Il organisa le fonctionnement des rouages du nouveau gouvernement représentatif en 1856. L'on fit la découverte des mines d'or à l'île

de la reine Charlotte et dans la haute Colombie : il distribua les licences aux mineurs, avec lesquels il se trouva ensuite en désaccord. Dans le dessein d'exploiter les richesses, il travailla à ouvrir des routes et conçut le plan d'une voie transcontinentale. Bien qu'il eût démissionné comme commis principal, il se déclara en toute occasion favorable aux directeurs de la Compagnie de la baie d'Hudson et soutint leur politique. Il s'appliqua également à rendre justice aux tribus indiennes et recommanda les dons et legs en faveur de leurs églises.

En 1864, le gouverneur se retira, honoré du titre de Chevalier de l'Ordre du Bain. Il résolut aussitôt de faire un voyage en Europe. Au retour, il fixa sa résidence à Victoria, où il mourut le 2 août 1877. Il avait épousé, en 1829, Aurelia, fille du commis en chef W. Connolly, qui lui donna de nombreux enfants.

Le détroit de **Douglas** sert à perpétuer son nom.

Bibl. — J. Walbran, *Brit. Col. Coasts Names*, Ottawa, 1909; E. Gosnell, *Sir J. Douglas;* The Makers of Canada, Index; Can. and Prov., Index; Arch. can., série, G. vol. 340; R. P. Morice, O. M. I., *La Colomb. Brit.*, dans Miss. Cath. fr., t. VI, Paris, 1903.

DOUKHOBORS (en russe : **Lutteurs spirituels**) ou secte slave, considérée comme une fraction de l'Eglise russe, où les âmes luttent contre le Saint-Esprit.

La secte, fondée vers 1740, s'accrut rapidement. M. Oreste Novitsky écrivait d'eux en 1832 : « Ils ont des rapports avec les Gnostiques sur la doctrine du Saint-Esprit; avec les Manichéens sur leurs opinions relatives à la lumière intérieure, à Jésus-Christ, à la préexistence, à la chute, à l'avenir de l'âme humaine; avec les Pauliciens en rejetant toute autorité et toute hiérarchie ecclésiastique; avec les Anabaptistes dans leurs aspirations théocratiques, leur dédain des gouvernements humains, leur répudiation du baptême des enfants. »

En 1898, le tzar autorisa leur exode. En septembre, deux familles, accompagnées du Prince Hilkoff et d'Aylmer Maude vinrent au Canada pour s'y assurer l'emplacement d'une colonie. De janvier à juin 1899, chaque homme recevant du gouvernement 160 acres de terre et cinq dollars, 7.363 Doukhobors débarquèrent à Québec et allèrent hiverner à East Selkirk, au Manitoba : tous jouissaient de l'exemption du service militaire. On les employa d'abord aux travaux de construction des chemins de fer; ensuite à la culture de leurs terres, à Yorkton, à la Rivière-du-Cygne, à Prince-Albert. Ils firent de rapides progrès comme colons, surtout dans l'élevage.

Soudain, en 1902, le fanatisme religieux éclate parmi eux. « Mes Doukhobors, écrit un Missionnaire Oblat dans les **Cloches de Saint-Boniface,** deviennent fous par excès de perfection. Ils renoncent au beurre, au lait, aux œufs et abandonnent à la prairie vaches, chevaux et moutons, dont ils ne veulent plus se servir; à la place ils s'attellent eux-mêmes à leurs wagons. Ils ne veulent plus d'esclavage, même pour leurs animaux : liberté pour tous! ». Puis ils organisent un pèlerinage vers l'est à la recherche de Jésus-Christ. Leur hallucination, qu'ils prennent pour l'inspiration du Saint-Esprit, leur fait rejeter leurs habits. Leurs objections aux lois et règlements du pays exigèrent parmi eux la présence de Peter Veregin : mais son influence n'arrêta point leur fanatisme, même au plus grand froid de l'hiver durant leurs pérégrinations de 1903 à 1906. Il fallut l'intervention des officiers du gouvernement.

Environ 35 %, après avoir subi la prison, s'éloignèrent en Colombie pour y pratiquer la culture des fruits. Le recensement de 1921 accuse un total de 12.658, ainsi répartis : Alberta, 306; Colombie, 5.074; Manitoba, 84; Ontario, 17; Saskatchewan, 7.176. En septembre 1929, un groupe d'exaltés ont envahi la ville de Nelson, en Colombie : il a fallu les mettre en prison et les condamner en justice.

Bibl. — Can.and Prov., Index, Toronto, 1916; Les Journaux, Ottawa, 1929.

DOUTRE (Joseph) (1825-86), avocat, partisan libéral, écrivain, journaliste.

Il naquit à Beauharnois le 11 mars 1825, fit ses études classiques au collège de Montréal et s'inscrivit au barreau en 1847; il fut nommé conseil de la Reine en 1863. Bien qu'il ne fût jamais candidat à la députation parlementaire, il devint l'un des plus notables dirigeants du **Parti Rouge.** En 1852, il fit incorporer l'Institut canadien de Montréal. Il se montra un tenant obstiné de l'abolition de la tenure seigneuriale, se battit en duel avec sir G.-E. Cartier, et se révolta contre les ordonnances de Mgr Bourget au sujet des ultra-libéraux : l'affaire Guibord (V. ce nom) le porta aux extrêmes exaspérations. Il mourut à Montréal le 3 février 1886.

A sa sortie du collège en 1843, il écrivit dans les **Mélanges religieux** un article contre sir Charles Metcalfe; en 1844, dans l'**Aurore des deux Canadas,** puis dans **le Courrier des Etats-Unis.** Il était l'un des principaux rédacteurs de l'**Avenir,** où parurent différentes biographies ou portraits des hommes pu-

blics qu'il avait ébauchés. L'un des fondateurs du **Pays**, il contribua à sa rédaction. La littérature lui doit : **Les Fiancés de 1812**, roman, Montréal, 1844; **Le Frère et la Sœur**, Répert. National, 1846.

BIBL. — Max. Bibaud, *Le Panthéon can.*, Montréal, 1891; H. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; E. Lareau, *Hist. de la litt. can.*, Montréal, 1874; J. E. Wilson, *Sir W. Laurier*, 2 vol. Toronto, 1903; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; Bull. des Rech. hist. tabl. gén., Beauceville, 1925.

DOUTRE (Gonsalve) (1842-80), frère du précédent, avocat, professeur, auteur d'ouvrages de droit.

Né à Montréal le 12 juillet 1842, il fit ses études à l'Université Mac Gill, où il obtint le diplôme de bachelier en 1861, et fut admis au barreau en 1863. Il s'appliqua à la réforme des lois du Bas-Canada et rédigea l'acte de 1866 qui releva le niveau de la jurisprudence au barreau. L'Université MacGill le nomma professeur de procédure civile. Il publia (1867-69) deux volumes des lois de la procédure civile; et, en 1872, en collaboration avec E. Lareau, le **Droit civil canadien**, à Montréal. Président de l'Institut canadien, il mourut le 28 février 1880.

BIBL. — H. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; E. Lareau, *Hist. de la Litt. can.*, Montréal, 1874; *La Rev. can.*, Montréal, 1869; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Montréal, 1926.

DOUVILLE ou d'Ouville (Michel d'Agneau) (1666-1753), écuyer, officier, enseigne réformé. — **Agneau**, nom du fief patrimonial (devenu **Dagneau, Aigneaux, Daigneaux**); **Douville**, commune actuelle du Calvados.

La famille, de petite noblesse campagnarde, faisait remonter ses origines à Roger Dagneau vivant en 1259. L'un des descendants, Robert, fils de Charles d'Agneau de Lisle, servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du duc de Longueville (1646-47), puis dans le régiment de Bellefonds : en 1708, l'intendant Raudot reconnut ainsi à Michel ses titres de noblesse. Robert avait épousé Jacqueline Mayne et mourut en 1668.

Leur fils Michel naquit le 14 janvier 1666 dans la paroisse des Deux-Jumeaux, commune actuelle du Calvados. Engagé dans les troupes, il fut envoyé au Canada en 1681; en 1694, M. de Frontenac le nomma enseigne réformé. Le 20 avril 1734, il se retira du service et obtint de passer son grade à son fils, Philippe d'Agneau, sieur de la Chaussée ou Saussée. Michel Douville mourut à Montréal, le 24 mars 1753. Le 7 mai 1688, il avait épousé à Sorel Marie Lamy, fille aînée de Joseph-Isaac et de Marie-Madeleine de Chevrainville, et fut père de onze enfants, entre autres :

Charlotte-Catherine, née en 1689 et **Marie-Françoise**, née en 1691;

Jean, né en 1694, marié à E. Raimbault de Saint-Blain (1728);

Louis-Hector, né en 1696;

Alexandre, né en 1698, marié en 1730 à Marie Coulon de Villiers, enseigne en second, puis en pied en 1741, lieutenant en 1750, capitaine réformé avec retraite en 1756, remarié à Marie Le Gardeur de Courtemanche : Marie-Louise, issue de la première union, épousa (1759) Philippe d'Aubrespry de la Farelle et son frère Alexandre-René, officier à la Guadeloupe, s'unit à Félicité Ricord; deux fils du second mariage furent tués (1755) l'un à l'Ohio et l'autre à Niagara;

Louis-Césaire, né en 1704, sieur de Quindre, marié (1736) à Marie-Anne Picoté de Belestre, marchand au Détroit en 1755, père d'Antoine qui y épouse (1782) Catherine Trottier des Rivières, et son frère Michel de la Picanière s'unit à Thérèse Boyer, mère de plusieurs enfants;

Guillaume, né en 1706, marié (1742) à Louise Le Fournier du Vivier, sœur de la femme de Louis d'Ailleboust de Saint-Vilmé (V. ce nom);

Marie-Claire, née aussi en 1706, mariée (1736) à Pierre de Saint-Ours (V. ce nom).

La belle-sœur de Michel Douville, Marie-Louise Lamy, s'allia en 1703 à Charles-César Marin de la Massière, veuf de Marie Niquet : leur fille cadette Charlotte épousa (1739) P.-J. Hervieux, dont la fille Marie-Anne se maria à J.-B. de Hertel de Rouville (1784) : René-Ovide, leur fils, contracta alliance (1816) avec Charlotte Boucher de la Broquerie (V. ce nom) dont la fille Henriette devint l'épouse (1841) de Louis-Isaac La Roque de Roquebrune. En 1874, leur fils Louis-René de Hertel La Roque épousa Anne-Lilia d'Irrumberry de Salaberry, dont le fils Robert, marié à Louise-Josée Le Febvre Angers de Plinval, est l'un des archivistes officiels du gouvernement canadien à Paris.

BIBL. — *Nova Francia*, revue, Paris, 1929.

DOWLING (Thomas-Joseph) (1840-1924), prêtre, deuxième évêque de Peterborough et quatrième de Hamilton.

Né à Limerick, en Irlande, en 1840, il émigra au Canada et fut élevé à la prêtrise par Mgr Farrell à Hamilton, le 7 août 1864. Nommé vicaire général en 1881, il fut sacré évêque de Peterborough par Mgr Lynch à Hamilton, le 1er mai 1887. Transféré à Ha-

milton le 11 janvier 1889, il y est décédé en 1924.

Bibl. — Can. and Prov., Index, Toronto, 1917; Can. eccl., Montréal, 1917.

DOYLE (Sir Charles Hastings) (1804-83), officier supérieur dans l'armée, administrateur, gouverneur, lieutenant gouverneur.

Fils du lieutenant-général sir Charles William, il naquit à Londres le 10 avril 1804. Cadet au collège militaire de Sandhurst, il entre dans l'armée, le 25 décembre 1819, comme enseigne du 87e régiment d'infanterie; il devint lieutenant au 4e dragons le 27 septembre 1822, capitaine au 24e le 8 juin 1826, major le 17 août 1841, lieutenant-colonel au 3e régiment des Indes le 14 avril 1846, colonel en disponibilité le 20 juin 1854.

Promu major-général de l'état-major de la Nouvelle-Ecosse le 15 septembre 1860, il prit le commandement des troupes en 1861 et fut administrateur du gouvernement civil du N.-B. le 1er octobre 1866, puis lieutenant-gouverneur, le 1er juillet au 24 octobre 1867; ensuite de la N.-E., du lendemain au 6 mai 1873, ayant été honoré du titre de chevalier-commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 13 juin 1869 et fait lieutenant-gouverneur, le 10 janvier 1870. Il fut aussi administrateur du Canada, du 22 au 24 juin 1872.

Nommé chef des quartiers-généraux de Portsmouth le 1er avril 1874, il fut investi du grade de général le 15 mars 1877; il prit alors sa retraite et mourut à Londres le 20 mars 1883.

Bibl. — Army lists; J. Lawrence, *Foot Prints*, Saint-Jean, 1883; C. O. list, 1874; Arch. can., série C, vol. 1316; The Makers of Canada, Index, Toronto, 1911.

DRAPEAU (Stanislas) (1821-93), typographe, imprimeur, fondateur de plusieurs revues et auteur d'ouvrages sur la colonisation.

La famille est originaire de l'Aunis. Antoine, fils de Pierre et de Marie Morgatone, natif de Fontenay-le-Comte en Vendée, émigra au Canada. Le 20 août 1669, à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, il épousa Marie-Charlotte Joly qui lui donna huit enfants. Jean-Baptiste, l'un de leurs descendants, fils de Claude et de Marie Gagnon, de Saint-Roch de Québec, se maria, le 3 juillet 1820 à Charlesbourg, à Marie-Angélique Bourbeau, fille de François, menuisier, et de Joseph Manuby ou Munubée.

Leur fils Stanislas naquit à Saint-Roch, le 28 juillet 1821. En 1837, il devint apprenti typographe à l'imprimerie du **Fantasque** que venait de fonder M. Aubin (V. ce nom). Le journal fut saisi le 2 janvier 1838 et M. Drapeau entra à l'imprimerie du **Canadien**. En 1843, il publia le **Manuel de Tempérance**, qui obtint un grand succès. Ayant quitté le **Canadien**, M. Drapeau fit revivre l'**Artisan**, journal politique disparu depuis six mois : il s'associa M. Magloire Hudon, étudiant en droit, avocat, décédé maire de Rimouski le 2 janvier 1844.

En 1845, M. Drapeau édita un quotidien bilingue, **The Courier and Quebec Shipping Gazette**, avec la collaboration de l'avocat Aurèle Plamodon : le 28 mai, une conflagration consuma tout l'édifice et le matériel de la presse. En 1846, grâce au concours de M. Létourneux, il fonda à Montréal l'**Album illustré** de la Revue Canadienne. Ce fut l'année de son mariage à Québec. En 1848, secondé par M. Crémazie et M. Philippe Jolicœur, il mit au jour l'**Ami de la Religion et de la patrie**. En 1851 jusqu'en 1856, il est rédacteur du **Journal de Québec** : alors il institue la Société de Colonisation. En 1858, parut sa brochure intitulée **la Colonisation envisagée au point de vue national** : il avait accepté, dès le 2 février 1857, l'administration du **Courrier du Canada**. En 1859, nommé officiellement promoteur de la colonisation, il fonda **Religion et Patrie** ou **Association de Secours** aux défricheurs du sol, avec un projet de constitution et de règlement. Ce plan s'explique mieux encore, en 1860, dans la publication des **Considérations sur les Classes ouvrières et la Colonisation.**

En 1863, les journaux du Canada et de France appréciaient avec éloges le véritable monument de M. Drapeau : **Etudes sur les développements de la colonie du Bas-Canada** (vol. in-8° de 600 p. avec cartes régionales et statistiques). « Nul ne pouvait, écrivait M. E. Rameau dans **l'Economiste français**, traiter cette question avec plus d'autorité et d'expérience, car M. Drapeau est l'un des agents les plus actifs et les plus habiles de la colonisation canadienne. » L'année suivante, une brochure parut, signée de son nom : **Coup d'œil sur les ressources productives et la richesse du Canada**, suivi d'un plan d'organisation complet et détaillé relatif à la colonisation. En 1866, il édita une étude contenant les **Observations** sur la brochure des abbés Laverdière et Casgrain relativement à la découverte du tombeau de Champlain; puis, en 1867, **Le Journ. de Québec et le Tombeau du Fondateur.**

Nommé sous-ministre de l'Agriculture le 29 mai 1868, M. le docteur Jean-Charles Taché convoqua auprès de lui M. Drapeau en vue de la compilation analytique des matières numériques, géographiques, historiques,

éparses dans les ouvrages divers. Le 1er mars 1876, M. Drapeau fonda à Ottawa le **Foyer Domestique**, d'abord mensuel, puis hebdomadaire le 3 janvier 1878, avec le concours de M. E. Gervais et de M. F.-A. Chabot : il devint l'**Album des Familles** en 1881, lequel se transforma en **Lyre d'or** en 1888 jusqu'en juin 1889.

M. Drapeau décéda à la Pointe-Gatineau en février 1893. Il avait épousé en 1846 Caroline Drolet, qui fut mère de huit enfants entre autres :

Odile, mariée à Rodolphe Matte et mère de plusieurs enfants;

Léda-Joséphine, mariée à Jean-Charles Taché;

Philippe, marié d'abord à Joséphine Fortier qui lui donna sept enfants, tous décédés en bas âge; ensuite à Georgiana Hudon.

Bibl. — Ch. Thibault, *Biogr. de Stan. Drapeau*, Ottawa, 1891; Bull. des Rech. hist., tabl., gén., Beauceville, 1925; notes de son fils, Philippe.

DRAPER (William-Henry) (1801-77), avocat, député, ministre, conseiller législatif, magistrat.

Son père, le Révérend Draper, était ministre de l'Eglise anglicane, à Londres, où naquit William le 11 mars 1801. L'adolescent quitta le foyer pour se faire mousse à bord d'un vaisseau en partance pour les Indes orientales. En 1821, il émigra au Canada et se fit maître d'école à Port Hope (Ontario). Mais son ambition lui inspira d'étudier le droit et il fut admis au barreau en 1828 : l'année suivante, il s'associa à John Beverley Robinson à York (Toronto). Elu député (1836-40) à l'Assemblée du Haut-Canada, on le choisit comme conseiller exécutif, servant (1837) d'aide de camp au lieutenant-gouverneur. Puis on lui confia le portefeuille de Procureur-général, mandat qu'il conserva sous l'Union en 1841 : il en fut un des protagonistes et en 1843, promu conseiller législatif. Auparavant, dans les débats parlementaires, son éloquence lui mérita le surnom de **Sweet William.** Par principe et aussi par tempérament, il était **conservateur** ou hostile aux rêves démocratiques des **Réformistes.** Il introduisit des projets de loi pour le progrès de l'éducation supérieure et l'établissement d'institutions municipales. L'automne de 1844, il obtint aux élections fort contestées une suffisante majorité pour le nouveau ministère; il avait, l'été, visité le Bas-Canada pour examiner la situation politique et avertit lord Metcalfe que l'appui des Canadiens français était nécessaire pour la restauration du Cabinet Baldwin-Lafontaine. En janvier 1845, il résigna son fauteuil au Conseil législatif pour se faire élire député de London; il fit alors adopter à la Chambre un bill d'indemnité en faveur des sinistrés durant la Rébellion. Un essai malheureux de rallier les adhérents canadiens-français de la Réforme le discrédita devant les tories du Haut-Canada; en mai 1847, il se retira du Cabinet et, peu après, remit son mandat législatif.

Nommé alors juge puîné de la Cour du Banc, il fut promu juge en chef de celle des Plaids communs, en 1856. L'année suivante, on le choisit comme commissaire canadien, délégué aux Communes de Londres, pour discuter les affaires de la Compagnie de la baie d'Hudson. En 1863, on le transféra à la haute Cour et à la Cour d'Appel (1869-77). Il décéda à Yorkville, près de Toronto, le 3 novembre de cette année.

Il avait épousé, en 1827, la fille du capitaine George White, de la marine royale, laquelle lui donna plusieurs enfants.

Bibl. — J. C. Dent, *Can. Portr.*, t. II, Toronto, 1891; G. Rose, *Cycl. Can. Biogr.*, ib., 1886; H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; The Makers of Canada, Index, 1911; Can. and Prov., Index, 1917.

DROIT DE GRACE, pouvoir souverain de remettre ou de mitiger une peine, infligée par sentence judiciaire.

Au Canada, le gouverneur général, bien que ayant consulté le Cabinet sur les cas de recours en grâce, demeurait libre de passer outre à cet avis préalable et d'exercer la prérogative royale, selon son propre jugement et en toute responsabilité. Mais en 1876, Edward Blake (V. ce nom), ministre de la Justice, osa faire de pressantes représentations au gouvernement impérial; il affirmait que le droit de grâce devait être exercé dans la Colonie d'une manière analogue à celui de la métropole, à savoir sur l'avis motivé du Cabinet tant pour la peine capitale que pour les autres pénalités. En 1878, les instructions octroyées au marquis de Lorne (V. ce nom) ordonnaient que le gouverneur général ne saurait ni pardonner, ni surseoir à la sentence capitale, sans se garantir préalablement l'avis et l'assentiment du Conseil des ministres.

Bibl. — L.-J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

DRUCOURT (Augustin, chevalier de) (1700-62), garde-marine, enseigne, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis, dernier gouverneur de l'Ile-Royale. — **Drucourt,** bourg actuel dans l'Eure.

Né vers 1700, il fut admis à Toulon comme garde-marine le 11 avril 1719, enseigne à Brest le 1er janvier 1730, lieutenant de vais-

seau le 1er mai 1741 et des gardes-marine le 10 octobre 1743, chevalier de Saint-Louis le 4 mars 1745, capitaine le 11 mai 1751 : il avait servi à Constantinople (1723), à la Martinique (1727), en Louisiane (1717, 1730-31), à Copenhague (1733-36).

Promu gouverneur de l'Ile-Royale le 1er février 1754, il débarque à Louisbourg avec son épouse, le 15 août suivant. Fort intelligent et dévoué à sa tâche, bien que mal secondé par l'ordonnateur Prévost (V. ce nom), il a l'œil ouvert à tout : fortifications, engagement des ouvriers et des soldats, approvisionnement de la place, finances, commerce, mouvement des navires français et des croisières anglaises, malaise des colons acadiens, développement de Halifax au berceau. Mais bientôt éclatent les actes d'hostilité, en dépit des assurances alléguées à Versailles par l'ambassadeur de Londres. Le gouverneur atteste au ministre que, au moment de son arrivée à Louisbourg, l'on n'y avait pas employé, depuis la reprise de possession (1749), une seule journée aux travaux des remparts : que ce n'était que ruine et dégradation générales. Si, en juin 1755, débarquent 250 hommes de troupes : rien n'est prêt pour les recevoir. En novembre, les compagnies des régiments Artois (437 unités) et Bourgogne (536) refusent de reconnaître son autorité. Mais la menace anglaise les vient convertir sans retard : l'amiral Boscawen avec ses quinze navires de ligne a pris, en juin, **le Lys** et **l'Alcide** et intercepté tous les convois de France : **l'Arundel** vient piller et détruire les pêcheries du Port-aux-Basques. Sans les 400 têtes de bétail passées de l'Acadie à l'île Saint-Jean, la famine eût sévi à Louisbourg.

Le 26 juin 1756, l'escadre de Beaussier de l'Isle ravitaille la place, bien que **l'Arc-en-Ciel** fût pris par l'amiral Holmes avec ses 150 recrues. Un combat indécis laisse l'escadre anglaise opérer des descentes; mais une bande de pillards incendiaires fut surprise dans une embuscade et scalpée en partie par les Sauvages. Toutefois, à Louisbourg bien ravitaillé, le moral se trouvait excellent, de l'aveu de l'ingénieur Portal. En 1757, le Conseil du roi résolut de tenter un puissant effort sur mer : le 13 mai, l'amiral de Beaufremont (V. ce nom) arrive de Brest par Saint-Domingue avec quatre vaisseaux de ligne; le 19 juin, l'amiral Du Revest vient de Toulon avec quatre autres; le 20, l'amiral Du Bois de La Motte avec neuf unités, plus deux frégates. Avec ces 19 vaisseaux, ce dernier se résigna à l'inaction pour **préserver la flotte du roi.** Une terrible épidémie et une tempête se chargeaient de ruiner dans les ports les flottes anglaise et française respectivement. En 1758, l'irascible M. Pitt se décida à tuer la France en Amérique par un formidable armement : 23 vaisseaux de guerre, 18 frégates, 154 transports de 14.000 hommes et de 1.842 canons. L'amiral français, le comte Des Goutes, amena quatre unités en rade de Louisbourg et insista à deux reprises pour prendre le large. M. Drucourt et son Conseil de guerre s'y opposèrent avec énergie.

La ville ne comptait que 3.100 combattants. Le gouverneur prit une réserve de 300 et lança les autres au-devant des Anglais, qui voulaeint atterrir à la baie Gabarus, le 7 juin. Ce fait, avoue le gouverneur, consterna tous les esprits. Il rallie en ville les troupes des redoutes et des batteries environnantes que l'ennemi occupe sans coup férir. Le siège dure néanmoins un mois et dix-huit jours, durant lesquels les remparts sont démantelés, les casernes et les maisons incendiées, les casemates remplies de femmes, de vieillards et d'enfants, les navires coulés ou mis en feu. Le seul officier de mer, le Normand, Vauquelin (V. ce nom), se distingue en héros en sauvant **l'Aréthuse.** Mme de Drucourt elle-même tire du canon, trois fois le jour; capitulation offerte le 26 juillet avec les honneurs de la guerre. La générosité anglaise fixa au gouverneur « l'espace d'une heure » pour subir un assaut général ou se déclarer prisonnier. Tandis que Wolfe trouve ces conditions draconiennes, l'amiral Boscawen, « le galant homme », persista à maintenir l'alternative. M. de Drucourt et son Conseil acceptent l'attaque. Survient l'ordonnateur Prévost, tenant en main la supplique des civils, des blessés, des malades : il y eut parmi les officiers un violent mouvement de résistance suprême; et le régiment de Cambise brisa ses mousquets en brûlant les drapeaux. Il fallut céder à la loi du plus fort : reddition de la place, des troupes, armes et munitions, transport en Angleterre, puis en France des civils et du personnel. Le 15 août, les Anglais embarquent 3.031 soldats et officiers de terre et 2.606 marins et officiers de mer.

Dès son débarquement en rade du Morbihan, à bord de **l'Essex,** M. de Drucourt annonce au ministre « qu'il y a beaucoup de malades manquant de tout ». Le 1er janvier 1759, il rentre dans le service naval et meurt le 28 août 1762. Son épouse, veuve du sieur de Savigny et appartenant à la famille de Courserac, se montra, durant quatre ans de séjour, aussi judicieuse qu'aimable envers tous : dotée d'une pension de 1.000 liv., elle décéda en octobre 1763.

Bibl. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg,* Londres, 1918; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple,* t. II, Paris, 1922; H. Garneau, *Hist. du Can.,* t. II, Paris, 1920.

DRUILLETTES (Gabriel) (1610-81), prêtre, missionnaire jésuite, apôtre des Abénaquis.

Né le 29 septembre 1610, il entra au noviciat des Jésuites à Toulouse en 1629 et fut ordonné prêtre en 1642. Il vint à Québec le 15 août 1643, et s'initia aussitôt à l'étude de l'algonquin. Missionnaire de la tribu (1644-45), puis les Abénaquis dans le Maine actuel (1645-46), des Montagnais-Papinachois (1647-50), il fut choisi comme délégué officiel à Boston (1650-51) et résida ensuite à Sillery (1652-64) en évangélisant aussi les indigènes du Saguenay. On le retint à Québec (1664-68), avant de l'envoyer à la baie Verte ou des Puants, durant dix années. Revenu à Québec en 1678, il y mourut le 8 avril 1681.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I et II, Paris, 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; J.-B.-A. Allaire, *Dict. du Clergé*, Montréal, 1910.

DRUMMOND (Sir Gordon) (1771-1854), enseigne, lieutenant-colonel, commandant de corps, lieutenant-général, colonel, général, administrateur du Bas-Canada.

Le plus jeune des fils de Colin, trésorier général des troupes au Canada, il naquit à Québec en 1771, obtint une enseigne au 1er régiment de ligne le 21 septembre 1789, devint lieutenant au 41e le 31 mars 1791, capitaine le 31 janvier 1792, major le 28 février 1794, lieutenant-colonel au 8e le 22 avril 1798. S'étant distingué à Nimègue, il fut promu colonel le 1er juin 1799. En 1801, il est à la tête de son régiment dans la campagne d'Egypte et assiste à la prise du Caire et d'Alexandrie. En 1805, élevé au grade de major-général, il commande un corps divisionnaire à la Jamaïque.

En décembre 1808, il est attaché à l'état-major des forces au Canada jusqu'en 1811. Puis il sert un an en Irlande et revient, en 1813, à titre de commandant en second sous sir George Prévost. Il se bat à Landy's Lane, le 25 juillet 1814, contre les troupes américaines du général Jacob Brown : le combat dura tout le jour, avec les alternatives de succès des deux camps : à minuit, les Américains abandonnaient le terrain; les deux généraux en chef étaient grièvement blessés. De décembre 1813 à avril 1815, M. Drummond fut administrateur du Haut-Canada; du Bas-Canada, de décembre 1814 à mai 1816; il réussit dans l'intervalle à retourner la face de la victoire en faveur des forces britanniques. Nommé le 2 janvier 1815 chevalier du Bain, il s'embarqua à Québec le 21 mai 1816. Le 7 janvier 1817, on le fit grand-croix du Bain, en 1819 colonel du 88e, en mai 1825, général. Il mourut à Londres le 10 octobre 1854, ayant épousé en 1809 Margaret, fille de W. Russel, de Brancipath Castle, qui lui donna deux fils et une fille.

Bibl. — D. B. Read, *The Lieut.-gov. of U. C.*, Toronto, 1900; Can. and Prov., Index, ib., 1917; H. Morgan, *Cel. Men*, Québec, 1862; J. Taylor, *Cardin. Facts*, Montréal, 1867.

DRUMMOND (William Henry) (1854-1907), docteur en médecine, poète.

La famille est d'origine écossaise, émigrée en Irlande depuis plus de deux siècles. William Henry, dont le père, George, marié à Elizabeth Morris Laden, appartenait à la police royale, naquit le 13 avril 1854, à Currawn House, comté Antrim en Irlande. Dix ans après, ses parents émigraient au Canada et se fixaient à Montréal. L'adolescent y suivit les cours primaires supérieurs. En 1884, il étudia la médecine au collège Bishop de Lennoxville et y obtint son diplôme de docteur. Durant plusieurs années, il exerça sa profession dans les campagnes, avant de s'établir à Montréal. Le 6 avril 1907, il mourait à Cobalt, dans l'Ontario, ayant épousé en 1894 May Isabel, fille unique du docteur O. C. Harvey, de Savanna la Mar, Jamaïque.

Il a légué à la postérité quatre volumes de poésies : **The Habitant**, New-York, 1897; **Phil. O'-Run's Canoe and Madeleine Verchères**, ib., 1898; **Johnnie Courteau and other Poems**, ib., 1905; **The Great Fight**, œuvre posthume, ib., 1908. Membre de la Soc. Roy. Can., en 1899, il était docteur ès-lettres de l'Université d'Ottawa depuis 1902.

Bibl. — H. J. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1898; T. G. Marquis, *Engl. Can. Liter.* dans *Can. and Prov.*, t. XII, ib., 1914; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926; Mem. Soc. Roy Can., Ottawa, 1907.

DUBUC (Sir Joseph) (1840-1914), avocat, homme politique, magistrat, administrateur du Manitoba.

La famille, originaire de Rouen, remonte à Michel Dubuc, émigré au Canada et établi à Longueuil en 1682. Né en 1644, il épousa Marie Baudoin et exerça le métier de maçon. Fils du cultivateur, Joseph Dubuc, et de Marie-Euphémie Garaud, Joseph naquit à Sainte-Martine, chef-lieu du comté de Châteauguay, le 26 décembre 1840 : il était l'aîné de sept garçons et de sept filles. De l'âge de sept à dix-huit ans, il dut aider son père dans les labeurs champêtres; puis il se rendit aux chantiers de la frontière américaine dans le dessein d'apprendre l'anglais. A 20 ans, il commence ses études classiques au séminaire de Montréal; à 26, son cours de droit à l'Université MacGill, où il fut admis au barreau, le 10 juillet 1869.

En janvier 1870, Louis Riel, ancien condisciple et ami de collège, l'invitait à venir exercer sa profession à la Rivière-Rouge. Au mois d'avril, le curé de Saint-Norbert, appelé Ritchot, et trois délégués du **Gouvernement provisoire** auprès du ministère fédéral, le décidaient à les accompagner. Le jeune avocat arrive à Saint-Boniface le 17 juin et est hospitalisé à l'évêché de Mgr Taché (V. ce nom). En septembre, le lieutenant-gouverneur A. G. Archibald (V. ce nom) le nommait secrétaire du recensement; puis à l'élection des représentants à l'Assemblée législative, M. Dubuc fut élu à la baie Saint-Paul. En 1871, il se mit en société avec M. Royal (V. ce nom). En 1872, revenu à Montréal, il épousa à Saint-Cuthbert, le 26 juin, Anne-Marie Hénault : les deux époux se rendirent à Saint-Boniface, où la famille devait compter cinq fils et cinq filles.

Dans ses **Mémoires**, écrits dans sa retraite, M. Dubuc raconte les péripéties de l'**affaire Riel**, d'abord en 1870, puis en 1884-85. Il y établit la légitimité du **Gouvernement provisoire** et la fidélité de Louis Riel (V. ce nom) à l'allégeance britannique contre les propositions des Américains. M. Dubuc reçut dans le ministère le portefeuille de Procureur général; puis le gouverneur du Canada le nommait, en 1874, Conseiller légal du Conseil du Nord-Ouest; ensuite il devint avocat de la Couronne concernant les causes criminelles et, en 1875, président de la Chambre législative; en 1877, membre du Conseil universitaire comme représentant le collège Saint-Boniface, surintendant de l'éducation; en 1878, député de Provencher aux Communes; le 23 novembre 1879, juge de la Cour du Banc de la Reine au Manitoba, mais il récusa sa compétence au jugement de la cause de Riel en 1885. Puis il intervint par un **Mémoire** juridique fort remarquable dans la décision à porter sur la question des Ecoles du Manitoba.

En 1895, M. Dubuc fit un voyage en Europe. En 1903, on le nommait juge en chef du Manitoba. A ce titre, il fut administrateur de la Province trois fois : le 15 janvier 1905, le 16 mars 1906, le 24 décembre 1908. Il donna sa démission de juge en novembre 1909 et mourut le 7 janvier 1914 à Los Angeles (Californie).

BIBL. — E. Lecompte, S. J., *Sir Jos. Dubuc*, Montréal, 1923; Dom Benoît, *Vie de Mgr Taché*, 1 vol., Montréal, 1904; R. P. A. G. Morice, *Hist. de l'Egl. cath. dans l'Ouest can.*, 4 vol., Montréal, 1921; L.-A. Prud'homme, *La Revue can.*, Montréal, 1915; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

DUBUISSON (Jacques-Charles Renaud, sieur) (1666-1739), cadet, enseigne, lieutenant en pied, aide-major, commandant au Détroit, capitaine, major des Trois-Rivières, chevalier de Saint-Louis.

Natif de Paris, il passa au Canada en 1685 en qualité de cadet dans les troupes, à l'âge de 19 ans. En 1696, il était fait enseigne réformé et lieutenant en pied, le 1er mai 1698. En 1701, M. de Callières lui affectait la qualité de « bon officier ». En 1704, M. Dubuisson faisait à Québec les fonctions d'aide-major et sollicitait le grade de capitaine. En 1710, M. de Vaudreuil le nommait lieutenant commandant de M. de La Forest au Détroit. En 1712, Iroquois, Renards et Anglais, Mascoutins et Kikapous vinrent assiéger la place; M. Dubuisson leur tint tête durant 19 jours, perdant 60 hommes tués ou blessés et tuant à l'ennemi plus de 1.000 personnes, hommes, femmes et enfants (V. Corr. gén. Can., vol. 33). Le 6 novembre, M. de Vaudreuil citait au ministre ce brillant fait d'armes. Le 7 mai 1714, une note officielle porte ce témoignage : « Du Buisson est bon officier et agissant. Il fit, il y a deux ans une belle action au Détroit. » En 1716, il était en garnison à Québec. Le 21 mai 1719, il recevait l'ordre de remplacer M. de La Ronde à l'Ile-Royale, mais il réussit à mettre M. de Vaudreuil dans l'intérêt de sa cause. « Cet officier, écrit-il le 28 octobre, profitant du congé qui lui fut accordé en 1717, passe en France dans le **Chameau** et aura l'honneur de représenter au Conseil combien ses affaires seront dérangées par le changement de demeure; comme il a cinq filles et un garçon d'un premier lit et que, par un second mariage avec la demoiselle Bizard, il a une maison à Montréal en ville et une autre hors la ville sur une habitation, il y a lieu de craindre que ces biens ne dépérissent, pendant qu'il sera à l'Ile-Royale et qu'il n'ait bien de la peine à y subsister avec la famille qu'il a... Il me semble d'ailleurs qu'il est nécessaire que le sieur Du Buisson continue de servir en ce pays, étant plus capable qu'aucun autre officier de gouverner les Ouyatanons et les Miamis qui le connaissent et l'estiment. » (Arch. féd., vol. 40.) M. Dubuisson remplaça M. Bissot de Vincennes (V. ce nom), qui venait de mourir chez les Miamis : en juin 1720, le ministre dispensait l'officier de se porter à l'Ile-Royale. Dans le rôle des officiers de guerre, le 26 octobre 1722, M. de Vaudreuil le dit « très bon officier, qui a toujours bien servi, qui a de la valeur et de la conduite, âgé de 58 ans ».

En 1730, M. Dubuisson commandait à Michillimakinac : le 25 juin, le gouverneur écrivait au ministre « que le commandant lui a envoyé un canot pour lui donner avis que toutes les nations des pays d'en-haut étaient

si fort animées contre les Renards (Outagamis) qu'il s'est formé un corps de Sauvages (550 hommes) qui l'ont prié de se mettre à leur tête pour tomber sur cette nation et la détruire entièrement : ce qu'il a accepté, ainsi que 50 Français ». (It. vol. 52). Le 28 octobre, il ajoute à son courrier « qu'il n'est pas possible que les Renards ne périssent de faim, ayant été harcelés de toutes parts, chargés de beaucoup de femmes et d'enfants, et n'ayant pu rien semer... M. Dubuisson a trois blessures sur le corps, deux de fusil et une d'un coup de flèche : c'est un des plus grands guerriers qu'il y ait ici. Il n'a quitté le poste de Michilli, que parce qu'il n'y a autre chose pour vivre que du poisson qui est absolument contraire aux personnes sujettes à la **néfrétique** : il en a été attaqué très vivement. Il a un fils grand et bien fait, très propre pour la guerre. » Le 1er avril 1733, M. Dubuisson devint major aux Trois-Rivières. Le 30 mars 1734, il était créé chevalier de Saint-Louis et mourut le 24 décembre 1739.

M. Dubuisson eut de son alliance avec Gabrielle Desmarets plusieurs enfants, entre autres :

Marie-Charlotte (1702), mariée en 1733 à Joseph de Catalogne (V. ce nom);

Louise (1707), mariée en 1732 à Joseph de Tonti (V. ce nom);

Madeleine (1703), mariée en 1731 à Philippe de Joncaire (V. *ce nom*);

Louis-Jacques-Charles (1709), marié en 1741 à Thérèse Godefroy (V. ce nom).

En secondes noces, il s'unit à Québec, le 29 octobre 1717, à Louise Bizard (V. ce nom).

Bibl. — P.-G. Roy, *La Rev. canad.*, Montréal, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DUBUQUE (Julien) (1764-1810), coureur de bois, traitant en fourrures, commerçant, fondateur de la capitale de l'Iowa.

La famille était d'origine normande. Jean **Dubuc** (orthographié aussi **Dubucq** et **Dubuque**), fils de Pierre et de Marie Hotot, naquit à La Trinité, évêché de Rouen, en 1641; il épousa, le 14 janvier 1668, à Québec, Françoise Larchevêque, native de Saint-Martin, du même évêché, qui lui donna cinq enfants.

Julien naquit dans l'automne de 1764, probablement à Saint-Pierre-les-Becquets. A vingt ans, il se fit coureur de bois et chercha des aventures dans les pays de l'Ouest. En 1785, il s'établit à la Prairie-du-Chien, dont il fut, avec Girard et Antaya, l'un des premiers habitants. Il attira à lui les indigènes qui l'estimaient et fit avec eux le trafic des pelleteries. L'une des causes de leur admiration venait de ce que M. Dubuque possédait ou prétendait détenir un antidote contre les serpents à sonnettes, qui infestaient le pays circonvoisin.

En 1700, la femme de **Peosta**, l'un des guerriers de la tribu des Renards, découvrit un sédiment considérable de plomb sur la rive occidentale du Mississipi; puis, l'on trouva d'autres gisements métalliques dans la région qui environne aujourd'hui la ville de Dubuque. A un Conseil des Sauvages réunis à la Prairie-du-Chien, en 1788, le Canadien n'eut pas de peine à obtenir de ses amis une étendue de sept lieues de front sur le Mississipi et de trois lieues de profondeur. Les conditions de cession étaient fort vagues; elles permettaient au sieur Dubuque de poursuivre ses opérations minières aussi longtemps qu'il le jugerait convenable. Ce dernier présenta, en 1796, une requête au gouverneur Carondelet, de la Nouvelle-Orléans — l'Iowa étant encore enclavé dans les limites de la Louisiane —, dans le dessein de faire sanctionner officiellement sa concession. Le gouverneur approuva la demande, aux conditions déterminées par M. Todd, qui avait le monopole de la traite des pelleteries sur le parcours du fleuve, à savoir que « M. Dubuque ne ferait pas de commerce avec les Sauvages sans sa permission » (10 novembre 1796).

Le 3 novembre 1804, lors du traité conclu avec les Sakis et les Renards, le gouverneur Harrison y fit introduire la clause que le traité ne pouvait en rien affecter les droits des individus, qui auraient obtenu des octrois de terre du gouvernement espagnol, après avoir été reconnus par les Indiens : à dessein il réservait ainsi les droits de M. Dubuque. Ce traité fut signé à **Saint-Louis**, au Missouri. En 1805, ses mines appelaient l'attention du lieutenant Pike, qui visita le Canadien et examina en partie sa concession, au mois d'avril. Le rendement annuel du plomb variait entre 20.000 et 40.000 livres. M. Dubuque avait installé des hauts-fourneaux et avait à son service un nombreux personnel indigène. Au moment où le succès semblait être complet, il mourut au printemps de 1810, sans laisser de postérité. Son passif était considérable : aussi bien ses droits furent transférés à ses créanciers. La ville et le comté de **Dubuque** ont perpétué son nom.

Bibl. — J. Tassé, *Rev. can.*, Montréal, 1871; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; The Enc. Amer., New-York, 1904-06.

DU CALVET (Pierre († 1786), négociant, juge de paix, correspondant des officiers américains, enseigne.

Originaire du Quercy, ancien pays de la

si fort animées contre les Renards (Outagamis) qu'il s'est formé un corps de Sauvages (550 hommes) qui l'ont prié de se mettre à leur tête pour tomber sur cette nation et la détruire entièrement : ce qu'il a accepté, ainsi que 50 Français ». (It. vol. 52). Le 28 octobre, il ajoute à son courrier « qu'il n'est pas possible que les Renards ne périssent de faim, ayant été harcelés de toutes parts, chargés de beaucoup de femmes et d'enfants, et n'ayant pu rien semer... M. Dubuisson a trois blessures sur le corps, deux de fusil et une d'un coup de flèche : c'est un des plus grands guerriers qu'il y ait ici. Il n'a quitté le poste de Michilli, que parce qu'il n'y a autre chose pour vivre que du poisson qui est absolument contraire aux personnes sujettes à la **néfrétique** : il en a été attaqué très vivement. Il a un fils grand et bien fait, très propre pour la guerre. » Le 1er avril 1733, M. Dubuisson devint major aux Trois-Rivières. Le 30 mars 1734, il était créé chevalier de Saint-Louis et mourut le 24 décembre 1739.

M. Dubuisson eut de son alliance avec Gabrielle Desmarets plusieurs enfants, entre autres :

Marie-Charlotte (1702), mariée en 1733 à Joseph de Catalogne (V. ce nom);

Louise (1707), mariée en 1732 à Joseph de Tonti (V. ce nom);

Madeleine (1703), mariée en 1731 à Philippe de Joncaire (V. *ce nom*);

Louis-Jacques-Charles (1709), marié en 1741 à Thérèse Godefroy (V. ce nom).

En secondes noces, il s'unit à Québec, le 29 octobre 1717, à Louise Bizard (V. ce nom).

Bibl. — P.-G. Roy, *La Rev. canad.*, Montréal, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DUBUQUE (Julien) (1764-1810), coureur de bois, traitant en fourrures, commerçant, fondateur de la capitale de l'Iowa.

La famille était d'origine normande. Jean **Dubuc** (orthographié aussi **Dubucq** et **Dubuque**), fils de Pierre et de Marie Hotot, naquit à La Trinité, évêché de Rouen, en 1641; il épousa, le 14 janvier 1668, à Québec, Françoise Larchevêque, native de Saint-Martin, du même évêché, qui lui donna cinq enfants.

Julien naquit dans l'automne de 1764, probablement à Saint-Pierre-les-Becquets. A vingt ans, il se fit coureur de bois et chercha des aventures dans les pays de l'Ouest. En 1785, il s'établit à la Prairie-du-Chien, dont il fut, avec Girard et Antaya, l'un des premiers habitants. Il attira à lui les indigènes qui l'estimaient et fit avec eux le trafic des pelleteries. L'une des causes de leur admiration venait de ce que M. Dubuque possédait ou prétendait détenir un antidote contre les serpents à sonnettes, qui infestaient le pays circonvoisin.

En 1700, la femme de **Peosta**, l'un des guerriers de la tribu des Renards, découvrit un sédiment considérable de plomb sur la rive occidentale du Mississipi; puis, l'on trouva d'autres gisements métalliques dans la région qui environne aujourd'hui la ville de Dubuque. A un Conseil des Sauvages réunis à la Prairie-du-Chien, en 1788, le Canadien n'eut pas de peine à obtenir de ses amis une étendue de sept lieues de front sur le Mississipi et de trois lieues de profondeur. Les conditions de cession étaient fort vagues; elles permettaient au sieur Dubuque de poursuivre ses opérations minières aussi longtemps qu'il le jugerait convenable. Ce dernier présenta, en 1796, une requête au gouverneur Carondelet, de la Nouvelle-Orléans — l'Iowa étant encore enclavé dans les limites de la Louisiane —, dans le dessein de faire sanctionner officiellement sa concession. Le gouverneur approuva la demande, aux conditions déterminées par M. Todd, qui avait le monopole de la traite des pelleteries sur le parcours du fleuve, à savoir que « M. Dubuque ne ferait pas de commerce avec les Sauvages sans sa permission » (10 novembre 1796).

Le 3 novembre 1804, lors du traité conclu avec les Sakis et les Renards, le gouverneur Harrison y fit introduire la clause que le traité ne pouvait en rien affecter les droits des individus, qui auraient obtenu des octrois de terre du gouvernement espagnol, après avoir été reconnus par les Indiens : à dessein il réservait ainsi les droits de M. Dubuque. Ce traité fut signé à **Saint-Louis**, au Missouri. En 1805, ses mines appelaient l'attention du lieutenant Pike, qui visita le Canadien et examina en partie sa concession, au mois d'avril. Le rendement annuel du plomb variait entre 20.000 et 40.000 livres. M. Dubuque avait installé des hauts-fourneaux et avait à son service un nombreux personnel indigène. Au moment où le succès semblait être complet, il mourut au printemps de 1810, sans laisser de postérité. Son passif était considérable : aussi bien ses droits furent transférés à ses créanciers. La ville et le comté de **Dubuque** ont perpétué son nom.

Bibl. — J. Tassé, *Rev. can.*, Montréal, 1871; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; The Enc. Amer., New-York, 1904-06.

DU CALVET (Pierre († 1786), négociant, juge de paix, correspondant des officiers américains, enseigne.

Originaire du Quercy, ancien pays de la

Guyenne, il appartenait à une famille de Huguenots. Venu au Canada sous l'ancien régime, il se livra au trafic des pelleteries et amassa une fortune assez considérable. Après la Cession en 1763, il continua à séjourner au Canada. En 1764, pouvant accepter la formule du serment du **Test**, il fut nommé juge de paix. En 1770, il s'éleva avec vigueur contre une ordonnance qui réglait l'administration de la justice. A l'époque de l'invasion américaine, il servait d'agent au brigadier-général Montgomery : lorsque celui-ci s'empara de Montréal, il reçut de son ami le grade d'enseigne avec la solde qui lui correspondait. Sa trahison est aujourd'hui attestée par une lettre que M. Benjamin Franklin, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, adressait, le 1er novembre 1783 au Président G. Washington : « J'ai eu la visite récemment de Pierre Du Calvet, marchand de Montréal, lequel, pendant que notre armée faisait la campagne du Canada, a procuré à notre général et officiers bien des fournitures qui leur étaient nécessaires, acceptant leurs encaissements écrits et leurs billets promissoires, en retour : il m'a exhibé les originaux de ses pièces, qui me semblent authentiques.» (V. Bull. des Rech. hist., t. I).

En vérité, un mois avant l'entrée des troupes américaines à Montréal, M. Du Calvet était accusé d'entente secrète avec l'ennemi, dénoncé, traduit devant un tribunal spécial, le 6 octobre 1775 (V. Ibid., t. 29). L'on s'imagine comment le traître sut exploiter cette affaire devant le général Montgomery, vainqueur le 13 novembre suivant. Celui-ci le fit enseigne avec le bénéfice des émoluments du grade. L'insuccès de l'expédition et la mort du général en chef le força à s'effacer. Mais le général Haldimand, une fois renseigné sur ses antécédents, le fit jeter en prison, de 1780 à 1783. « A sa sortie, écrit M. B. Franklin, on lui refusa la permission d'aller aux Etats-Unis pour se faire payer ses avances. On le laissa passer en Angleterre, et de là à Paris, où il est venu me demander ce paiement. N'étant point autorisé à régler ce genre de réclamations et le montant fort élevé de la dette, je lui ai opposé un refus, lui conseillant de s'embarquer pour l'Amérique et de s'y adresser au Congrès. Il me dit qu'il était avancé en âge, cassé, fort affaibli de ses trois années de détention et que le voyage du Canada à Londres avait failli abréger ses jours; bien qu'il fût très désireux de se procurer de l'argent, il n'osait songer à un nouveau voyage. Il m'a fait l'impression d'un honnête homme et j'ai entrepris de recommander sa réclamation à la considération immédiate du Congrès. »

M. G.-B. Faribault (V. ce nom) écrivait à son sujet : « M. Du Calvet a publié à Londres son **Appel à la Justice de l'Etat**, ou **Recueil** des lettres au roi, au prince de Galles, aux ministres, avec une lettre à MM. les Canadiens, où sont fidèlement exposés les actes horribles de la violence arbitraire qui a régné dans la colonie durant les derniers troubles et les vrais sentiments du Canada sur le Bill (Acte de Québec) et sur la forme de gouvernement le plus propre à y faire renaître la paix et le bonheur public. Plus, une lettre au général Haldimand lui-même; enfin, une dernière lettre à milord Sydney (Londres, 1784). » M. Du Calvet fut emprisonné à Québec, comme ayant favorisé les **Bostonnais**, durant deux ans et huit mois qui finirent le 2 mai 1783. Après son élargissement, il se rendit à Londres, pour tenter d'obtenir justice contre le gouverneur. Son ouvrage contient quelques intéressants documents, relativement aux époques qui précédèrent l'établissement d'une Constitution représentative dans le Canada : ses portraits de personnages publics sont des caricatures. Dans cet ouvrage, M. Du Calvet parle d'un **Mémoire** de 284 pages qu'il avait aussi fait imprimer à Londres, peu de temps auparavant, où il donne le détail de ses souffrances en prison, « ouvrage que je n'ai pu me procurer » (V. Morgan).

Puis il revint au Canada, où il possédait la seigneurie de la rivière David à Yamaska. L'on réussit à intercepter ses lettres au Président Washington et il fut arrêté, expatrié à bord du **Canceau** comme traître à son pays d'adoption. Il avait aussi correspondu avec le général Lafayette. En mars 1786, il quittait New-York à bord du **Shelburne** à destination de Londres; mais le voilier périt en mer corps et biens.

Bibl. — H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920; Rapp. des Archives can., 1888; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; J. H. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; The Makers of Can., Index, 1911; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1919.

DU CHAMBON (Louis Dupont, sieur) enseigne, lieutenant, capitaine, commandant, administrateur de l'Ile-Royale, chevalier de Saint-Louis. — **Le Chambon**, ville de 13.000 habitants dans la Loire.

Il était fils de Hugues, écuyer, et de Marie Gourville, originaires de Pons en Saintonge (France). Entré dans l'armée comme enseigne, il servait en Acadie le 4 mai 1702, y obtint une expectative de lieutenant le 1er mai 1704, fut promu à ce grade le 18 juillet 1710. Le 1er juillet 1714, on le désigna pour servir à l'Ile-Royale, où il fut nommé capitaine le 2 janvier 1720. Le 26 mars 1723, on lui confia le poste de commandant au Port-Dauphin

et, le 1er avril 1727, la charge de lieutenant de roi à l'île Saint-Jean. Le 1er juin 1733, il est major des troupes à l'Ile-Royale et, le 1er avril 1737, lieutenant de roi et chevalier de Saint-Louis. Après la mort subite de M. Duquesnel (V. ce nom), le 9 octobre 1744, M. Du Chambon devint administrateur et commandant en chef de Louisbourg. Comme ses prédécesseurs au gouvernement de l'Ile-Royale, il réclama à Versailles l'envoi immédiat d'hommes, de munitions, de provisions et de marchandises. L'année suivante, quand l'armée américaine, soutenue par la flotte de l'amiral Warren (V. ce nom) vint mettre le blocus devant la ville et le port de Louisbourg (V. ce mot), il se trouva dans l'impuissance de résister et se montra même incapable de sauver au moins l'honneur du nom français (V. Lauvrière, t. I). Après huit semaines d'escarmouches, où il eut environ 50 tués et 90 blessés, il se résigna à capituler : les articles stipulaient que « les habitants resteraient en possession de leurs biens et pourraient les emporter en France à bord des navires français et anglais ». C'était le 27 juin 1745. Le chevalier se retira du service en 1746. Il avait épousé à Port-Royal, le 11 février 1709, Jeanne Mius d'Entremont, de Pobomcoup, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres :

L'aîné qui fut nommé enseigne en second en 1730, enseigne en pied en 1737, lieutenant en 1744, capitaine en 1749, chevalier de Saint-Louis en 1755 : il se retira du service en 1764, muni d'une pension de 600 livres sur les fonds des colonies;

Louis, sieur de Vergor (V. ce nom);

Le troisième, appelé le chevalier Du Chambon, qui obtint une expectative d'enseigne en 1739, fut promu enseigne en second en 1741, enseigne en pied en 1747, lieutenant en 1750, capitaine en 1754 : il mourut à Saint-Domingue;

Le quatrième, sieur Dupont Dumaine, cadet à l'aiguillette (V. ce mot) en 1739, garçon major de M. de La Jonquière en 1748, enseigne en second en 1749, enseigne en pied en 1750, lieutenant en 1755, capitaine en 1760, réformé dans les troupes de la Guyane en 1764;

Anne-Henriette, mariée à Charles Davrault, écuyer, sieur de Martinion.

Bibl. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; Rapp. des Arch. can. Ottawa, 1904; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913.

DUCHESNAY (Ignace Juchereau) (1658-1715), sieur de Saint-Denys, seigneur de Beauport, commandant de la milice locale, membre du Conseil souverain. — Le premier de la famille Juchereau à adopter ce nom : **Du Chesné-Vidame**, paroisse de Puysaye (Eure-et-Loir).

Il était le troisième des douze enfants de Nicolas Juchereau (V. ce nom), sieur de Saint-Denys et naquit à Beauport le 3 août 1658. En 1684, dans la campagne de M. de La Barre contre les Iroquois, il commandait une compagnie de volontaires de la milice recrutés à Beauport. Selon M. Pierre-Georges Roy, M. Duchesnay aurait fait partie de l'expédition de M. de Troyes à la baie d'Hudson en 1686 : le **Journal** du chevalier ne fait aucune mention de son nom. Le 11 février 1696, Joseph Giffard, qui n'avait point d'héritier direct, céda à son neveu « la terre, fief, justice et seigneurie de Beauport, circonstances et dépendances », à la seule condition de lui servir une rente viagère de 500 livres : la seigneurie devait demeurer l'apanage de la famille Duchesnay, durant l'espace de deux siècles. M. Duchesnay appliqua toute son intelligence et son énergie à l'exploitation de son beau domaine, qui doubla de valeur en dix années. En 1705, il fut élu membre du Conseil souverain ou supérieur. Toutefois, pour des raisons restées inconnues, il ne voulut point y prendre son siège et, en 1707, Michel Sarrazin (V. ce nom) était substitué au seigneur de Beauport. Il mourut le 7 avril 1715. Le 24 février 1683, il avait épousé à Beauport Marie-Catherine Peuvret, fille de J.-B. Peuvret de Mesnu (V. ce nom), laquelle décéda, le 15 février 1739, mère de 17 enfants :

Geneviève (1683-1730) entra à l'Hôpital-Général et y prit le nom de Geneviève de Saint-Augustin; sa sœur, **Marie-Joseph** l'y suivit plus tard (1699-1760);

Joseph (1685-1720) contribua à la défense de Port-Royal, où il conduisit, au prix de mille dangers, durant l'hiver, un groupe de miliciens de Québec et y fut blessé; en 1717, il passa en France et sollicita les droits de chasse et de pêche aux îles de La Madeleine, de Brion, de Ramée et aux Oiseaux : la Cour agréa en partie sa requête : il mourut célibataire le 1er avril 1720;

Marie-Anne (1689-1759) épousa (1728) Philippe d'Amours, sieur de La Morandière (V. ce nom);

Ignace-Augustin et **Ignace-Alexandre**, qui allèrent servir aux Antilles;

Marie-Madeleine (1707-51) se maria (1729), à Jean-Christophe de Monceau : tous deux décédèrent à Paris, laissant une fille, Catherine-Marie, qui épousa (1751) Claude-Michel Sarrazin de l'Etang; de cette union naquit Catherine-Agathe (1766), mariée à Edme-Louis Girauld d'Avrainville;

Marie-Thérèse (1708-78) se maria (1729) à

Guillaume-Emmanuel-Théodore Denys de Vitray, veuf de Marie des Bergères, qui n'eut aucun enfant; elle se remaria (1742) à Antoine d'Ailleboust (V. ce nom), qui en eut quatre enfants, tous décédés au berceau;

Madeleine-Louise (1711), la seizième de la famille, épousa (30 juillet 1750) Michel d'Irumberry de Salaberry (V. ce nom).

BIBL. — P.-G. Roy, *La Fam. Juchereau*, Lévis, 1903.

DUCHESNAY (Antoine Jochereau) (1704-72), fils du précédent, capitaine des gardes, seigneur de Beauport, chevalier de Saint-Louis.

Il était le onzième des enfants d'Ignace Juchereau et naquit le 20 janvier 1704. Ayant embrassé la carrière des armes, il se distingua à Carillon et aux Plaines d'Abraham, méritant par sa bravoure la croix de Saint-Louis. Au décès de Joseph, son frère aîné, il devint seigneur de Beauport. Le marquis Duquesne de Menneville le choisit comme capitaine de ses gardes (1752). Il mourut à Beauport, le 12 juin 1772, En 1737, il avait épousé Marie-Françoise Chartier de Lotbinière (V. ce nom), qui lui donna cinq enfants, entre autres :

Marie-Catherine (1738-98) se fit Religieuse à l'Hôpital-Général sous le nom de Saint-Ignace; elle a été l'annaliste du monastère et des événements importants de l'époque (1759-92);

Eustache-Marie (1741-92) entra dans l'armée et passa en France après la chute de Québec. Il opta pour l'artillerie. Promu capitaine, il prit part à la conquête de la Corse (1759). Il était lieutenant-colonel, quand éclata la Révolution et il fut provisoirement chargé des fonctions de directeur de la manufacture d'armes de Charleville et de commandant de la place. « Le 4 septembre 1792, quatre voitures sortaient de l'enclos et se dirigeaient, chargées de 1.530 canons de fusils et de 2.000 tire-bourres, vers la porte des Flandres, lorsque des volontaires de la Nièvre, montant la garde, arrêtent le convoi. Les armes étaient à destination de Huningue. Aussitôt on s'écrie que les voituriers tournent le dos à la route qu'ils devaient suivre et qu'il y a là une trahison manifeste. M. Juchereau intervient et veut expliquer que le mauvais état des allées, qui réunissent Charleville à Mézières, l'a contraint de faire contourner la ville par les voitures. Avertis en toute hâte, deux officiers municipaux accourent et croient devoir conduire à la mairie les voitures et l'officier expéditeur. Mais la foule les suit, en vociférant : « Juchereau est un traître! » Elle n'écoute ni le maire, ni les officiers municipaux, ni M. Juchereau lui-même. Celui-ci est entraîné hors de la salle du Conseil, après avoir été frappé, renversé, piétiné; sous les fenêtres mêmes de la maison commune, on lui porte plusieurs coups de baïonnette, on lui tranche la tête que l'on met au bout d'une pique pour la promener dans les rues de Charleville et de Mézières, et on la jette dans la Meuse. »

Il avait épousé, en Corse, Marie Pasqualini, décédée en 1811, qui lui donna deux enfants : **Antoine-Pierre**, né à Bastia (Corse) le 14 septembre 1778, qui étudia à l'école militaire de Brienne et à l'école du génie de Mézières, passa en Angleterre après le meurtre de son père, et fut admis à l'académie du génie et d'artillerie de Woolwich; il se rendit au Canada, où il offrit ses services au gouverneur Prescott, rentra en France à la paix d'Amiens, partit pour Constantinople, où il enseigna le génie, s'attacha ensuite à Napoléon qui l'envoya en Espagne, devint chef d'état-major du deuxième corps d'armée en 1814-15, continua d'exercer les mêmes fonctions sous Louis XVIII en Corse, écrivit (1819) un ouvrage intitulé **Tableau historique des révolutions de Constantinople** (1807-08), fut promu commandeur de la Légion d'honneur, fit la campagne d'Espagne (1823), reçut la mission d'étudier en Angleterre le nouveau système d'artillerie, fut nommé ministre résident en Grèce (1828) et attaché ensuite au corps expéditionnaire en Algérie (1830), publia une brochure avec le titre de **Considérations statistiques, politiques et militaires sur la régence d'Alger**, fut élevé au grade de maréchal de camp et mis à la retraite en 1844; cette année, il publia une **Histoire de l'Empire ottoman** (1792-1844) en cinq volumes. Il mourut le 19 septembre 1850. Il s'était marié à une Levantine qui fut mère d'Elisa, née le 3 avril 1808, épouse de M. de l'Espinasse;

Louis, son frère, entra dans la magistrature, devint conseiller à la Cour de Bastia, où il mourut vers 1853. Il avait épousé Mademoiselle de Rossi qui lui donna quatre enfants : Eustache, né en 1809, s'attacha au service de son oncle qu'il accompagna en Grèce (1828), fut vice-consul à Smyrne en 1834, consul à Tarsons (Asie Mineure), à Bilbao (Espagne), à Saint-Domingue, mérita la croix de la Légion d'honneur : il épousa (avril 1851) Marie, fille de Guillaume-Pierre O'Tand de la Grange et d'Amanda-Louise Le Maire de Marne, dont il eut trois enfants : Amédée (1856), conseiller de préfecture à Bastia, marquis de Saint-Denis, époux (1883) de M[lle] Matei; Louis, officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, qui s'est illustré au Tonkin, capitaine à Briançon, comte

de Saint-Denis, marié en 1886; Antoine (1864), avocat à Paris, juge de paix en Algérie, resté célibataire.

DUCHESNAY (Antoine Juchereau) (1740-1806), fils du précédent, enseigne, capitaine, député à la Chambre d'Assemblée et conseiller exécutif.

Né à Beauport le 7 février 1740, il est la tige de la cinquième génération de la famille Juchereau. Admis en qualité d'enseigne dans les troupes de la marine, le 16 juillet 1760, il fut choisi par M. de Bougainville comme éclaireur avec ses compagnons canadiens. Quatre ans après, il est promu capitaine d'un corps expéditionnaire, levé pour soumettre les Indiens. En 1775, il est l'un des premiers à voler au fort Saint-Jean où, après un siège périlleux, il est fait prisonnier; emmené à Boston, il est échangé, après une captivité de 18 mois à New-York. Au retour, il prêta 1.000 liv. sterling à Pierre Du Calvet afin de désintéresser un *malhonnête* créancier, nommé Davidson. Le 10 juillet 1792, il est élu député à la Chambre d'Assemblée et, en 1794, nommé *conseiller exécutif*. Il mourut à Beauport, le 15 décembre 1806. De son union avec Julie-Louise Liénard de Beaujeu (12 août 1765) il eut cinq enfants, entre autres : **Julie-Marguerite** (1768) qui se fit Religieuse à l'Hôpital-Général et **Antoine-Louis**; de son *second mariage* avec Catherine Lecomte-Dupré, il en eut quatre, parmi lesquels **Jean-Baptiste, Catherine-Henriette** qui épousa le *docteur* Fr.-Xav. Blanchet (V. ce nom) et **Michel-Louis.**

DUCHESNAY (Antoine-Louis Juchereau) (1767-1825), fils du précédent, lieutenant, député, conseiller au Conseil législatif et exécutif.

Il naquit à Québec, le 18 février 1767. Entré dans la milice, il devint lieutenant du premier bataillon du **Royal Canadien** (1798-1804). Elu député en 1809, il fut nommé conseiller législatif en 1812 et exécutif en 1817. Il mourut subitement au manoir de Beauport, le 17 février 1825, ayant épousé (11 février 1793) Marie-Louise Fleury de La Gorgendière, qui fut mère de sept enfants, entre autres :

Antoine-Narcisse, continuateur de la lignée;

Louise-Sophie, née le 18 juillet 1802, mariée à Montréal (13 août 1828) à Barthelomé-Conrad Gugy (V. ce nom);

Charles-Maurice, né le 8 mars 1805, admis au barreau le 29 mars 1827, marié à Québec à Claire-Charlotte, fille du juge J.-B. Perrault, qui fonda une bourse d'élève au séminaire de Nicolet : il eut deux enfants, décédés en bas âge; **Henri-Elzéar,** né le 19 juillet 1809 (V. ci-après).

DUCHESNAY (Antoine-Narcisse Juchereau) (1793-1851), fils du précédent, capitaine du corps des Voltigeurs, seigneur de Beauport.

Né à Deschambault, le 19 novembre 1793, il devint seigneur de Beauport à la mort de son père. En 1812, il s'enrôla dans les rangs des Voltigeurs canadiens, où deux de ses oncles étaient capitaines : ainsi il se trouva à la bataille de Châteauguay. Promu capitaine, il assista à l'engagement de **Chryler's Farm,** où 3.000 Américains furent mis en échec par leurs adversaires, moins nombreux. Il mourut subitement à Sainte-Marie de Beauce, le 24 juin 1851, muni alors du grade de lieutenant-colonel.

Il avait épousé, à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 24 juin 1818, Sophie, fille de Pierre Guérout, commandant la division de Belœil, et de Joséphine-Marie Wolsey, qui mourut le 29 avril 1831, ayant eu cinq enfants : **Louis-Narcisse** (1819-49); **Louise-Sophie** (1821), mariée à John-Henry Dunn et mère de deux enfants, Albert et Louisa; **Guillaume-Amédée** (1825-81) mort célibataire; **Emma-Julie** (1827), mariée à Robert-Auguste Le Moine; **Charles-Horace** († 1830), époux de Suzanne, fille de William Lindsay, greffier de la Chambre, et lui donna quatre enfants : Alexandre († 1834), Marie-Virginie (1835) mariée à Maurice Cuvillier (V. ce nom), Henri-Théodore et Antoine-George (1837), marié à Malvina Latulippe.

DUCHESNAY (Henri-Théodore Juchereau), fils du précédent, zouave, lieutenant, major de brigade, *lieutenant*-colonel.

Né à Québec le 2 avril 1836, il fit son cours classique à Nicolet. En 1855, il faisait ses premières armes dans une compagnie de zouaves canadiens; puis, en 1858, on lui octroie une commission de lieutenant au 100e *régiment*, dont il avait recruté 40 soldats, servant ensuite au Canada, en Angleterre, à Gibraltar. Passé en 1860 dans *le régiment* **King's Own Borderers,** il fut promu en 1862 major de brigade au 7e district militaire : le 6 mai 1876, lieutenant-colonel, et résigna le 15 juillet 1897.

Le 18 juin 1867, il épousa à Montréal, Marie-Louise Perret, native de Neufchâtel, en Suisse, et en eut six enfants : **Charles-Alexandre, Henri-Narcisse, Caroline, Amélie, Eugénie, Suzanne;** en secondes noces (1882), à Emma, fille du juge Ulric Tessier, qui a été mère de quatre enfants, entre autres : **Adèle, Antoine** de Saint-Denis, **Marguerite.**

DUCHESNAY (Jean-Baptiste Juchereau) (1779-1833), commandant, aide de camp, lieu-

tenant-colonel, inspecteur des milices, seigneur de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Fils d'Antoine Juchereau et de Catherine Lecomte-Dupré, il naquit à Beauport le 16 février 1779, entra dans la milice et obtint une commission dans le 60e de ligne. En 1812, il est nommé commandant dans le corps des Voltigeurs et se distingue à Châteauguay, méritant par sa bravoure un éloge officiel de sir G. Prévost en 1813. Le 28 mars 1821, lord Dalhousie le choisit comme son aide de camp provincial, en lui conférant le grade de lieutenant-colonel de la milice. En 1828, investi de la charge d'inspecteur, il reçut du même lord, d'Angleterre, les plus flatteurs compliments « pour son application au service public ». Le 4 avril 1832, lord Aylmer l'appelait à siéger au Conseil législatif, au moment où éclata le choléra : on le préposa aussitôt au Bureau de santé. Mais atteint du typhus lui-même, il succomba le 12 janvier 1833, étant alors seigneur de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Il avait épousé Elisa Jones, née en Angleterre, et en eut quatre enfants : **Marie-Anne** seule survécut, se maria en 1821 à Pierre Miville Dechêne, marchand de Québec et mourut en 1852.

DUCHESNAY (Michel-Louis Juchereau) (1785-1838), frère du précédent; commandant, surintendant, adjudant-général, seigneur de Gaudarville et de Fossembault.

Né à Beauport le 4 décembre 1785, il fit ses études classiques au petit séminaire de Québec et obtint ensuite une commission dans le 60e de ligne. En 1812, à la tête de sa compagnie, il se distingua aussi à Châteauguay. Le 19 juin 1823, on le nomme agent à Québec du département des Indiens et, le 23 mars 1827, député-adjudant-général des milices du Bas-Canada. Le 14 avril 1828, il est promu surintendant des Indiens jusqu'en 1837 : il mourut le 17 août 1838, ayant épousé en 1808 Charlotte-Hermine-Louise, fille d'Ignace-Michel-Louis de Salaberry, qui fut mère de onze enfants, entre autres :

Edouard-Louis, né en 1809, admis au barreau en 1832, député-shérif du district de Montréal en 1837, adjudant en second des milices en 1839, promu major en 1842, commandant du 4e bataillon à Portneuf avec le grade de lieutenant-colonel en 1847, député en 1848-51 et en 1858-67, sénateur en 1867-72, décédé le 10 novembre 1886, ayant épousé d'abord Elisabeth Lavallée, puis Eléonore Laroche : enfants du premier lit : Edouard (1849), lieutenant dans les Voltigeurs, officier du Sénat (1873), Secrétaire de la Province de Québec et maire de Saint-Malo : Louise-Elisabeth (1852), mariée à Oscar Prévost; Marie-Clara (1854), mariée à Eugène-Etienne Taché; Arthur (1860), attaché au département de la Milice à l'arsenal de Québec, marié (1896) à Thérèse Foulon, de Paris;

Hermine, née en 1810, mariée à Charles-Louis-Roch de Saint-Ours (V. ce nom);

Henriette-Julie, née en 1813, mariée au major Thomas Edmund Campbell;

Louis-Charles, né en 1816, cultivateur à Saint-Ours, marié à Henriette Bradbury, de Boston, et père de Blanche, épouse d'Ivan Wotherspoon, et de Henri-Charles (1856-96), époux d'Emma Bowyer, de Monckton, et père de trois filles et de deux garçons;

Jean-Philippe, né en 1818, enseigne en 1838, lieutenant en 1839, aide de camp de lord Elgin en 1852, décédé en 1870, marié à Margaret Wilson et père de huit enfants, entre autres : Marie-Anne (1853), épouse du général Charles Tracey, défenseur de Pie IX en 1870; Angélique (1855), mariée à James Starnes, puis à Napoléon Jacques, de Worcester (E.-U.); Charles-Alexander (1857), docteur-dentiste (1873), marié en 1878, à Virginie, fille de Henri Rolland, seigneur de Rougemont et de Richelieu, père d'Annette (1880) et de Marguerite (1883) et, en secondes noces à Edith Boyle, de Bay City au Michigan, qui a donné le jour à trois garçons et à trois filles : Joseph-Philippe-Théodore (1859), marié en 1883 à Maud Carroll et père de sept enfants; Louise-Amélie (1862), épouse du capitaine Damase Sincennes (1885) et mère de trois enfants;

Caroline-Elisa, née en 1819, mariée (1845) à Frederick William Ermatinger (V. ce nom);

Auguste, né en 1821, marié à Angélique Heney, puis à Anna Nagle, sans postérité.

DUCHESNAY (Henri-Elzéar Juchereau) (1809-71), avocat, magistrat de police, conseiller législatif, sénateur.

Le septième enfant de Louis-Antoine, il naquit à Beauport le 19 juillet 1809 et suivit au manoir paternel les leçons d'excellents précepteurs. Admis au barreau en 1832, il fut nommé magistrat stipendiaire au district de Montréal, et de police, l'année 1839-40. Retiré en 1843 à Sainte-Marie-de-Beauce, on lui accorda un siège au Conseil législatif, de 1856 à 1865. En 1867, il fut promu sénateur et décéda le 12 mai 1871. Il avait d'abord épousé (1834) Julie Perrault, qui mourut en 1838 mère de trois enfants, dont **Louise** (1838), mariée (1861) à Charles-Alexandre Lindsay, n'eut point d'enfant; ensuite (1844) Elisabeth-Suzanne Taschereau, décédée en 1888, mère de sept enfants, entre autres :

Marie-Elzéar, né en 1847, notaire (1869),

doté d'une commission dans un régiment d'artillerie pour l'expédition du Nord-Ouest (1870), officier de la police à cheval (1879), décédé (1900) à Plessisville, ayant eu de son alliance avec Aurélie Roberge quatre enfants, entre autres : Corinne (1894), Elzéar-Antoine (1896), Paul-Henri (1897);

Sophie-Corinne (1850-75), mariée (1872) à Charles-Edouard de Sales Laterrière et mère d'Elzéar-Marc-Paschal, seigneur des Eboulements, notaire, marié (1897) à Marie Charlebois;

Charles-Edmond (1854-1901), arpenteur, ingénieur civil, au service du Chemin de fer Pacifique, tué par un déboulis au tunnel de Cariboo en Colombie, marié à Elisabeth Whitwall et père de quatre enfants : Albert (1884), Viola (1888), Saint-Denis (1892), Frank (1893).

BIBL. — P.-G. Roy, *La Fam. Juchereau-Duchesnay*, Lévis, 1903.

DUCHESNEAU (Jacques), commissaire de la généralité de Tours, conseiller du roi, trésorier de France et général des finances de la Touraine, quatrième intendant de la Nouvelle-France.

La famille était originaire de Tours. Guillaume Chesneau, chevalier, seigneur des Breux, Montargis et Doussinière, échanson du roi, était le fils de Jean Du Chesneau, chevalier des dits lieux, chambellan de Charles VII (1461), et de Robine Fumée. Guillaume épousa Anne de La Lande, qui lui donna deux fils. On a relevé plusieurs alliances entre les maisons Voyer d'Argenson et de Fumée : Robert de La Lande, parent de l'intendant, fut pourvu, le 9 mars 1646, de la charge de gouverneur du jeune Louis XIV.

Jacques Duchesneau fut nommé à sa charge, le 5 juin 1675, bien que ses instructions soient datées du 30 mai. La place était vacante, depuis le retour de M. Talon (1672). « Sa Majesté, ayant bien considéré la conduite du sieur Duchesneau et les services qu'il lui a rendus, depuis dix ou douze ans, dans la généralité de Tours, en diverses occasions et emplois importants de son service, a bien voulu l'envoyer en Nouvelle-France, en qualité d'intendant de la justice, police et finances, étant assurée qu'il s'en acquittera à son entière satisfaction. » Puis Colbert prend soin de spécifier les attributions de l'intendant au Canada. Bien que, au Conseil souverain, il n'occupe que le troisième rang, après le gouverneur et l'évêque, il en devient comme le président effectif puisqu'il a la charge de diriger les délibérations, de demander les avis, de recueillir les suffrages et de prononcer les arrêts. Ce fut la cause des premiers malaises. Le comte, désigné comme président, voulut en exercer les fonctions, ainsi qu'il le faisait depuis trois ans; il ne pouvait se résoudre à y assister uniquement « pour donner son avis » (V. H. Lorin). Dès lors, médiocre entente entre les administrateurs coloniaux : chacun entend user de son droit. Le gouverneur ne cessa durant sept ans (1675-82) de travailler à contrecarrer, par toutes les voies, l'action de son collègue : du moins ne fit-il rien pour faciliter sa tâche. La divergence de vues éclata surtout au sujet de la traite des spiritueux et des congés octroyés aux coureurs de bois : M. Duchesneau opinait dans le sens de l'évêque et des gens d'Eglise : M. de Frontenac dans le sens contraire. Cet antagonisme s'aggrava par l'ingérence des sentiments gallicans et césariens de la part du gouverneur, de Colbert, du roi lui-même : tous trois reprochent sans répit à l'intendant son adhésion au clergé et ses exagérations contre les désordres provenant de la liberté de la traite chez les indigènes. Après l'enquête qui précéda en Cour l'édit royal du 18 mai 1679, le ministre dut reconnaître le bien-fondé des raisons alléguées par l'intendant. Le roi se chargea d'ailleurs de le justifier indirectement en écrivant à M. de Frontenac, le 30 avril 1681, « qu'il lui répétait encore ce qu'il lui avait déjà marqué plusieurs fois, que tout ce qu'il écrivait contre le dit intendant, sur le fait de son commerce et de l'intérêt qu'il prend avec les coureurs de bois, paraît allégué par esprit de récrimination plutôt qu'avec fondement véritable. »

La **Relation** de 1675 rapporte le détail de la visite de M. Duchesneau, le samedi 27 juin, à la Prairie-de-la-Madeleine. Il s'y rendit, accompagné de M. Dambrant (sic), son fils aîné, de M. Perrot gouverneur, de plus de cinquante personnes notables du pays, entre autres, M. le curé de Ville-Marie. Les Sauvages lui ont l'obligation d'une belle terre d'une lieue et demie, celle de la Prairie étant dans un fond peu propre pour le blé d'Inde. Passant dans leurs cabanes, il leur donna des marques de son amitié et de sa vertu : allumant le bûcher de la Saint-Jean, tenant un conseil général des Cinq Nations iroquoises, des Hurons, des Loups, accompagnant ses discours de beaux présents, ordonnant un grand festin. Cette visite fut bientôt suivie d'une seconde entrevue. Le rédacteur de la **Relation** de 1681 atteste que M. Duchesneau savait sévir contre les abus, en empêchant les excès des Sauvages et en condamnant les fautes des Français qu'il lui avait signalées : quatre indigènes furent emprisonnés pour payer pour les autres, disant qu'il ne le faisait que par affection pour tous les Abénaquis qu'il souhaitait voir bons chrétiens.

Le 13 novembre 1681, l'intendant envoie au ministre cinq ou six **Mémoires** bien documentés : le premier lui fait voir que les ordres du roi ne sont point exécutés, que la justice est opprimée, que les officiers sont persécutés, que les coupables demeurent impunis; le second lui marque les désordres causés par les coureurs de bois, le commerce public avec les Anglais au préjudice de la Ferme du roi; le troisième le convaincra de la mauvaise conduite déjà censurée du sieur Perrot, et aussi de celle des sieurs Bizard, La Salle et Dulhut; le quatrième le persuadera que, quoique l'on puisse faire en Canada et en Acadie un commerce avantageux, cependant il se détruit; le cinquième lui fera connaître la conduite extravagante et impie du sieur Boisseau, dont le retour serait préjudiciable au pays; le sixième lui montrera l'état de la Ferme du roi par son établissement, par ce qui s'est fait ensuite et par ce qui se passe aujourd'hui.

Ces citations sont précédées ou suivies de considérations sur un ton modéré. M. de Frontenac a fait subir la prison à son fils, écolier de seize à dix-sept ans, pendant un mois, sans avoir eu la liberté de prendre l'air dans la cour du fort où il était détenu, et à son domestique qu'il a fait réserver dans une seule chambre basse, sans pouvoir parler à personne. Il les a traités l'un et l'autre avec cette rigueur pour les obliger, le fils de se dédire de ce qu'il s'était plaint qu'il l'avait frappé et maltraité dans son cabinet, et le domestique à dire que son fils s'était plaint à tort. En conséquence, il renvoie ses deux enfants pour ne pas les exposer davantage à de nouvelles insultes. En septembre 1682, gouverneur et intendant étaient rappelés en France.

Il existe une trentaine d'ordonnances promulguées par l'intendant sur divers sujets (V. Bull. des Rech. hist., 1919).

Bibl. — Régis Roy, *Les Intend. de la Nouv.-Fr.*, Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1903; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, ib., 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.

DUCHENE (Adrien), chirurgien, seigneur d'une partie des Plaines d'Abraham, sous les murs de Québec.

Originaire de Dieppe, il avait étudié la médecine ou la chirurgie, vint à Québec avec son épouse, vers 1620 selon les uns, selon d'autres en 1625, accompagnant les premiers missionnaires Jésuites; en effet, son nom ne paraît pas dans les lettres des Pères Récollets. Il s'établit comme chirurgien de l'Habitation; même durant l'occupation anglaise (1629-32), il ne voulut point déserter son poste, ni abandonner ses compatriotes. L'on a consigné, à la date du 9 février 1631, qu'il servit de parrain à Elisabeth Couillard (V. ce nom) qui, faute de prêtre catholique, fut baptisée par un ministre réformé. Plusieurs fois les **Relations** du Père Le Jeune le citent comme parrain d'enfants indigènes qu'il jugeait en danger de mort. Le 9 juillet 1637, la Compagnie des Cent Associés lui accordait une concession, faisant partie du plateau appelé dans la suite les Plaines d'Abraham (V. ce mot).

Pierre Le Moyne avait épousé à Dieppe Judith Duchêne, sœur du chirurgien, lequel, dans un voyage en France, amena avec lui son jeune neveu Charles, futur seigneur de Longueuil (V. ce mot). M. Duchêne vivait encore à Québec en 1645, puisque le **Journal des Jésuites** lui délivrait la mention d'une **rescription de 20 écus** en faveur de son neveu : il dut retourner mourir à Dieppe.

Bibl. — R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, index, Cleveland, 1901; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DUCLOS (Le sieur), commissaire ordonnateur en Louisiane (1713-16).

Ses instructions sont datées du 20 décembre 1712. Il s'embarqua, en compagnie du sieur Lamothe-Cadillac, nommé gouverneur, à bord du **Baron de la Fauche**, appareillant de La Rochelle, le 8 mars 1713. M. de La Jonquière, commandant du vaisseau, fut contraint par les vents de relâcher à Brest. Il toucha en route au Cap-Français, à la Havane, et arriva, le 5 juin, dans la rade du fort Louis de la Louisiane. Depuis cinq ans, un seul navire s'était présenté, la **Renommée**, commandée par M. de Crémonville.

M. Duclos écrivait ensuite qu'il trouva à l'île Dauphine 16 âmes seulement, à Mobile « salmigondis de cabanes et de jardins », 19 familles et quelques garçons, « tous dans un besoin extrême des choses les plus nécessaires à la vie ». Il ajoutait : « M. de La Jonquière est un officier fort actif, très entendu dans son métier, plein d'honneur; il nous a remis tous les effets du roi en fort bon état. Les missionnaires sont très pieux et très édifiants; ils négligent cependant une chose, qui me paraît essentielle, qui est d'apprendre la langue des Sauvages. Les habitants s'appliquent à semer du maïs, n'ayant que cette ressource pour vivre. Il a passé dans le **Baron** 12 jeunes filles, mais si laides et mal faites que les habitants, et surtout les Canadiens, ont fort peu d'empressement pour elles. Les soldats veulent être payés; ils demandent de l'argent ou leur congé et leur décompte qu'on n'a pas fait depuis six ans. »

Dans un second rapport il écrit : « La Compagnie Crozat (V. ce mot) fait un préjudice à la colonie. Les bâtiments de la Martinique et de Saint-Domingue ne viennent plus acheter les planches; aussi les habitants n'en font plus. Les directeurs de la Compagnie sont les seuls qui peuvent acheter; ils sont par là les maîtres de donner aux denrées du pays telle valeur qu'ils jugent à propos. Ils ont mis un prix si modique aux pelleteries, que les coureurs de bois trouvant à s'en défaire plus avantageusement au Canada ont formé la résolution de n'en plus apporter et de ne plus revenir ici. Ce prix a fort décrié la Compagnie dans l'esprit des habitants. Il est hors de doute que l'unique dessein de la Compagnie est d'introduire des marchandises dans le Mexique, vieux ou nouveau. Si ce dessein ne réussit pas, il est à croire qu'elle se désistera de son privilège : ce qui serait un grand avantage pour la colonie et pour le roi. Le pays n'est pas assez peuplé, puisqu'il n'y a pas plus de 35 familles, pour avoir un gouverneur. M. de Bienville, commandant de Biloxi suffirait : il a su prendre une grande influence sur les nations sauvages et se faire aimer. Avec son frère d'Iberville, il a cherché des mines, mais sans rien découvrir... »

Au bout de trois mois, la discorde éclata entre M. de Lamothe et M. Duclos. Dès le mois d'octobre, ils s'accusent de péculat, dans leurs lettres au ministre. « Il est impossible, écrit M. Duclos, de vivre avec le gouverneur, qui est trop artificieux pour moi. » Par suite de leurs querelles, les soldats de la garnison, n'ayant pour aliment que du maïs, laissés parfois six semaines sans distribution, désertaient chez les Anglais de la Caroline. Les colons demandaient en masse de repasser en France. Mais M. Duclos sut s'entendre avec M. de Bienville, lieutenant des troupes en Louisiane. M. de Lamothe traitait les Sauvages avec hauteur et nous aliénait leurs sympathies, tandis que, au rapport de M. Duclos, M. de Bienville les voyait venir à lui « les principaux chefs entrant et sortant comme chez eux, même pour lui soumettre toutes leurs affaires ». En 1716, M. Duclos écrit « que les Sauvages, ne pouvant obtenir de nous ce dont ils ont besoin, cherchent à se rapprocher des Anglais ».

M. Crozat imputait son insuccès aux administrateurs trop intéressés; d'autres raisons militaient en vue de son échec. M. Duclos, en 1716, fut remplacé par M. Hubert (V. ce nom).

Bibl. — P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Ind. occid.*, Paris, 1907; Le Marquis de La Jonq. : *M. de la Jonquière*, Paris, 1895 .

DUDLEY (Thomas) (1576-1653), lieutenant-gouverneur, gouverneur, major-général de la milice.

Né à Northampton (Angl.) en 1576, il entra dans l'armée, devint officier, servit en Hollande et en France (1597), émigra comme Puritain à Boston (1629). Il avait reçu la commission de lieutenant des Colonies naissantes (1630), mandat qui lui fut renouvelé treize fois. En 1634, 1640, 1645 et 1650, il exerça les fonctions de gouverneur et, en 1644, il eut le grade de major-général de la milice. Il mourut à Roxbury (Mass.), le 31 juillet 1653.

Le Père Druillettes fut chargé par le gouverneur d'Ailleboust, en septembre 1650, de présenter ses lettres d'affaires au gouverneur de Boston; il était accompagné du chef abénaquis de Sillery. Il s'agissait d'obtenir l'appui de la Compagnie de Plymouth pour mater les Iroquois. L'ambassadeur réussit, dit-il, auprès du directeur général William Bradford. « Le dernier du mois de décembre, je retournai à Roxbury pour prendre congé du dit sieur Dudley, gouverneur, et qu'on inséra dans la lettre l'assurance pour le passage des Français qui voudraient aller par Boston contre les Iroquois; et, me serrant la main, il me dit : « Assurez M. votre Gouverneur que nous voulons être de bons amis et serviteurs, quelque guerre qu'il y ait entre les Couronnes. Je suis fort aise que le gouverneur de Plymouth veuille poursuivre le secours que vous souhaitez contre les Iroquois: je lui aiderai de tout mon pouvoir. » Le gouverneur avait invité, plusieurs fois, à sa table le Père jésuite ambassadeur.

Bibl. — The Encycl. Amer., New-York, 1903; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. 36, Cleveland, 1904.

DUDLEY (Joseph) (1647-1720), fils du précédent, commissaire colonial, président de l'Union, major-général, député aux Communes, gouverneur.

Il naquit le 23 juillet 1647 et prit ses grades à l'Université de Harvard en 1665. Durant l'année de la rébellion du chef indien, surnommé le Roi Philip, il s'enrôla dans les troupes et prit part à la bataille de Narragansets (1675). Il fut élu commissaire des Colonies à Londres (1677-82), président de l'Union des Provinces (1685-86) juge de la Cour suprême à New-York (1690-93). Passé en Angleterre, il se porte comme représentant de l'île Wight dont il devint lieutenant-gouverneur (1694-1701). Promu capitaine-général et gouverneur du Massachusetts (1702-15), il fut le plus actif promoteur de la conquête de l'Acadie, nouant préalablement de très louches relations diplomatiques avec le gouver-

neur de Port-Royal et de Québec. Il se retira dans son domaine paternel de Roxbury et y décéda, le 2 avril 1720.

Son fils, Paul, né en 1675 et mort en 1751, devint juge en chef du Massachusetts et gratifia l'Université Harvard d'un legs de 100 livres sterling, dont l'intérêt devait être affecté à une série de conférences quadriennales.

BIBL. — Harper's Encycl., New-York, 1902; The Encycl. Amer., N.-Y. 1904; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DUDOUYT (Jean) (1635-88), prêtre, grand vicaire, chanoine, représentant à Paris de Mgr de Laval.

Originaire du diocèse de Coutances en Normandie, il naquit vers 1635 et fut ordonné vers 1660. Il accompagna Mgr de Laval au Canada et devint son secrétaire (1660-71), son grand vicaire (1671-88), supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu (1671-76), le représentant de l'évêque à Paris pour les affaires ecclésiastiques, chanoine de la cathédrale (1684-88).

Homme d'esprit, habile administrateur, inflexible défenseur de la doctrine romaine, il séjourna à Paris, de 1676 à 1688, et y décéda le 15 janvier de cette année. Il a laissé sur les questions de relation entre l'Eglise et l'Etat, entre les administrateurs civils de la Nouvelle-France et les membres du clergé, une volumineuse correspondance; elle sert encore aujourd'hui à éclairer une suite de circonstances obscures ou litigieuses.

BIBL. — A. Gosselin, *Le Vén. Mgr de Laval*, Québec, 1901; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, t. I, Montréal, 1910; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

DUEL, combat singulier entre particuliers, dont l'un exige la réparation d'une offense par les armes.

En juin 1643, un mois après la mort de Louis XIII, son fils Louis XIV n'ayant encore que quatre ans et demi, parut un édit très sévère contre les duellistes. A tous ceux qui estimeraient leur honneur ou leur renom offensés, il ordonnait de s'adresser au roi ou à ses maréchaux pour obtenir réparation. Les sanctions étaient les suivantes, selon les cas de gravité relative :

1° Quiconque, désobéissant à l'édit royal, provoquerait quelqu'un en duel, serait privé de toutes ses charges, honneurs, dignités, etc., et banni du royaume pour trois ans, perdant la moitié de ses biens;

2° Si la personne provoquée acceptait, elle subirait la même pénalité, perdant le tiers de ses biens;

3° Si l'un des duellistes était tué, son adversaire serait puni de mort, ayant le tiers de ses biens confisqués, son corps traîné à la voirie, sans nul rite religieux, et sa mémoire flétrie par un procès criminel : s'il était noble, ses enfants étaient déclarés roturiers et taillables pour dix ans, incapables d'anoblissement, ou d'aucune charge ou dignité royale;

4° Les cas de récidive étaient aussi punis de mort;

5° Les **témoins**, s'ils assistaient à la demande des duellistes, devaient être **dégradés des armes** et privés à jamais de leurs charges, dignités, pensions.

Au Canada, le premier duel eut lieu aux Trois-Rivières, durant l'hiver de 1646. On lit dans le **Journal des Jésuites** : « En mai, je trouvai que deux hommes des Ursulines s'étaient appelés et provoqués, et s'étaient allés se battre avec leurs épées : ce qu'avaient fait aussi deux soldats aux Trois-Rivières, nommés La Groye et Lafontaine, pendant que nous y étions : La Groye fut blessé en deux endroits pour s'être comporté sagement et chrétiennement : ce qui ayant été vérifié par les Sauvages, Lafontaine fut mis en une fosse »: trou pratiqué en terre, sans autre ouverture que celle par où on y introduisit le condamné.

En 1669, duel de François Blanche dit Langevin, soldat aux Trois-Rivières, qui tua un compagnon d'armes, Daniel Lemaire dit Desrochers : condamné le 8 juillet par le Conseil souverain, Langevin fut pendu le même jour.

En juin 1684, duel entre François-Marie Perrot, gouverneur interdit de Montréal et de Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène : tous deux se blessèrent. M. de La Barre n'osa pas les inquiéter.

En 1689, duel à l'épée de François Lefebvre, sieur Duplessy (V. ce nom) et de Raymond Blaise, sieur des Bergères. Arrêtés, ils furent condamnés, le premier à payer 600 liv. au second, parce qu'il était l'agresseur et l'avait blessé; ce dernier à **aumôner** 10 liv., payables moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié au Bureau des Pauvres.

En 1690, duel de Pierre de Noyan et de Guillaume de Lorimier, capitaine, à propos d'une perte au jeu : le premier fut blessé à la main, le second au dos. Le Conseil les condamna chacun à 50 liv. d'amende. M. de Frontenac ne les trouvant pas assez punis leur enleva leurs compagnies.

Le 7 janvier 1698, Henri Bézard dit Lafleur, sergent, était trouvé mort sur le chemin de l'Hôpital-Général : l'enquête prouva qu'il fut tué en duel par le sergent Dubé, qui avait pris la fuite.

Le 23 octobre 1706, duel entre le sergent Charles Legris dit David et le soldat Emma-

nuel Fourré : le premier, grièvement blessé, mourut le lendemain, le second avait disparu et fut condamné à mort par contumace.

En 1715, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil tuait en duel un autre officier, Jacques de Malleray, sieur de la Mollerie : celui-ci, avant d'expirer, se repentit et avoua être le provocateur et le coupable. Le chevalier d'Argenteuil, en fuite, n'en fut pas moins condamné à avoir la tête tranchée. En janvier 1917, il obtint des lettres de pardon et revint à Montréal. (V. Bull. des Rech. hist., t. VII.)

En 1736, le sieur Du Buisson tuait le sieur Chambly de Cournoyer : il fut condamné à mort par la prévôté des Trois-Rivières. M. Du Buisson s'enfuit et fut prisonnier à Orange, durant onze mois. Après « un plus ample informé », M. de Beauharnois écrivit au ministre en 1739 « qu'il n'y a eu aucune apparence de duel; que le sieur de Chambly qu'il a tiré n'était point celui avec lequel il avait eu querelle : c'était avec le sieur de la Fresnière, son frère ». Le gouverneur le sauva et le réhabilita comme cadet à l'aiguillette.

Bibl. — P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 1re série, Lévis, 1919; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., Beauceville, 1925.

DUFFERIN-AVA (Sir Frederick Temple Hamilton Blackwood, marquis de) (1826-1902), vicomte et comte, baron, gentilhomme de la chambre de la reine, attaché d'ambassade, commissaire extraordinaire, gouverneur de Syrie, chevalier de l'Ordre du Bain, lord-lieutenant, sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde, secrétaire d'Etat à la Guerre, conseiller privé, lord de la Trésorerie, gouverneur du Canada, chevalier commandeur de Saint-Michel et Saint-George, vice-roi des Indes, ambassadeur, auteur d'ouvrages politiques.

La famille s'établit en Irlande au XVIIe siècle. Sir John Blackwood, deuxième baronnet, épousa, le 22 mai 1751, Doncan Stevenson, fille aînée et héritière de James de Killyleagh, au comté Down. Sir John fut élu député aux Communes, de 1761 à 1768, et réélu dans la suite : il mourut le 27 février 1799. Le 30 juillet 1800, sa veuve fut créée baronne Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killyleagh, en Irlande, avec droit de succession à la baronnie des héritiers mâles, à partir du décès de son mari : elle mourut le 8 février 1807. James Stevenson Blackwood, l'aîné, né le 8 janvier 1755, succéda comme cadet survivant aux titres de son père et mourut en 1836 sans laisser de postérité. Son frère Hans lui succéda et décéda en 1839; son troisième fils seul survécut. Price Blackwood, né le 6 mai 1794, à Dublin, entra dans la marine et devint capitaine. Il épousa, le 4 juillet 1825, Helena Celina, fille aînée de Thomas Sheridan et mourut à bord, le 11 juillet 1841.

Frederick Temple, ensuite Hamilton Temple Blackwood, baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killyleagh, son fils uni-



Le Marquis de Dufferin

que et héritier, naquit à Florence, en Italie, le 21 juin 1826. Il reçut son instruction à Eton, et son immatriculation à Oxford, le 16 octobre 1844. En 1847, il fut élu président de la Société Oxford Union. Il était lord en expectative et entreprit plusieurs voyages durant dix ans. Fait baron Clandeboye dans la pairie d'Angleterre, le 10 janvier 1850, il siégea à la Chambre des Lords, devint gentilhomme de la Chambre de la Reine, de 1842 à 1852, et de 1854 à 1858. En 1855, il entra dans la carrière diplomatique, comme attaché à la délégation de lord John Russell à Vienne, en vue de mettre fin à la guerre de Crimée : la conférence n'aboutit à aucun résultat. En 1856, il fit des excursions en Islande, au Spitzberg, en Egypte, en Syrie. Le 30 juillet 1860, il est attaché à titre d'aviseur à l'ambassade de sir Henry Bulwer auprès de la Sublime Porte dans l'enquête sur les massacres du Levant. L'année suivante, il est nommé gouverneur de la Syrie et décoré, le 18 juin, de la dignité de chevalier commandeur du Bain et, en 1863, de chevalier de l'Ordre de Saint-Patrice. En 1864, il est lord-

lieutenant du comté de Down, puis sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde, du 16 mars 1864 à 1866; Secrétaire d'Etat pour la Guerre (1866), membre du Conseil privé du ministère Gladstone, trésorier-payeur général, du 16 décembre 1868 à 1872.

Nommé gouverneur général du Canada, le 22 mai 1872, il entre en fonction le 25 juin suivant. Sous son administration, on signale comme principaux événements : l'admission de l'île Prince-Edouard dans la Confédération, le naufrage du steamer **Atlantic** à 22 milles à l'Ouest de Halifax avec 546 pertes de vie; les émeutes de Caraquet (N.-B.) entre le 14 et le 28 janvier; la nomination d'un officier anglais — sir Edward Smyth — comme commandant de la milice du Dominion, le 20 avril 1875; l'abolition du Conseil législatif du Manitoba, le 4 février 1876; l'ouverture de la première session de la Cour suprême du Canada, le 5 juin 1876; l'établissement du Collège Royal Militaire, le 1er juin, à Kingston; la dissolution du ministère de M. de Boucherville par le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just, le 2 mars 1878. Il avait aussi commué les sentences de mort portées contre Riel et Lépine; il se prononça sur la tragédie de Scott (V. ce nom), et sur l'aspect constitutionnel du **scandale** du Pacifique (V. ce mot), sur les divergences de vues en Colombie, relatives au chemin de fer; il répliqua aux menaçantes questions de séparation; enfin il inspira le plan de former une commission chargée d'étudier l'établissement du Parc Niagara.

Le terme de son mandat n'expirait que le 14 novembre 1878. Néanmoins, il s'embarqua pour Londres le 19 octobre, laissant l'administration à sir Patrick MacDougall, commandant général des troupes. Le 13 novembre 1871, on le créa vicomte de Clandeboye et comte **Dufferin**, localité du comté Down en Irlande; puis, le 26 mai 1876, commandeur de Saint-Michel et Saint-George.

Au retour, la Reine le nomma ambassadeur successivement à Saint-Pétersbourg le 8 février 1879, à Constantinople le 20 mai 1881, au Caire le 2 novembre 1882, grand-croix du Bain le 15 juin 1883, vice-roi des Indes le 21 octobre 1884 à 1888, plénipotentiaire à Rome en 1889, ainsi que **comte d'Ava** et **marquis Dufferin**, ambassadeur à Paris, de 1891 à 1896. Retiré à Clandeboye, élu lord-recteur de l'Université d'Edimbourg en 1901, il décéda le 22 février 1902.

Le 23 octobre 1862, il avait épousé Harriet (Henrietta), fille d'Archibald Hamilton et en eut trois fils et quatre filles : **Frederick**, l'aîné, mourut en janvier 1900 des blessures reçues dans la guerre du Sud-Africain. Lord Dufferin est l'auteur de **Letters from high Latitudes**, Londres, 1860; **Journey from Oxford to Skibbereen**, 1879; **Inquiry into state of Ireland et Irish Emigration**, 1878; **Speeches and addresses**, 1882.

Bibl. — A. C. Lyall, *The life of the marq. of Dufferin*, 2 vol., Londres, 1905; C.-E. Black, *The Marq. of Duff.*, Toronto, 1903; Can. and Prov., index, ib., 1917; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

DUGAS (Georges) (1833-1928), prêtre, aumônier, missionnaire, directeur de séminaire, curé, auteur de plusieurs ouvrages.

Fils d'Edouard et d'Hedwige Lagarde, il naquit à Saint-Jacques-de-l'Achigan le 5 novembre 1833, suivit le cours classique au collège de l'Assomption et fut ordonné prêtre à Varennes par Mgr Taché le 5 avril 1862. D'abord aumônier de l'hospice (1662-66), il devint missionnaire au Manitoba, où il fut successivement directeur du séminaire (1866-69), curé de la cathédrale (1769-78), aumônier du pensionnat (1878-88). Retiré dans la suite à la cure de Sainte-Anne-des-Plaines, il élit son domicile à l'hospice des Sœurs de la Providence de Saint-Lin, où il est décédé le 14 décembre 1928.

Il est l'auteur de **La Première Canad. du Nord-Ouest** (1883); de **Mgr Provencher et les Missions de la Riv.-Rouge** (1889); **Un Voyag. des Pays d'En Haut** (1890), des **Légendes du N.-O.** (1890); **l'Ouest canadien** (1896); **Hist. de la Paroisse Sainte-Anne-des-Plaines** (1900); **des Troubles de la Riv.-Rouge** (1905); **Hist. de la Riv.-Rouge** (1822-69), en 1906.

L'un de ses frères, Joseph-Euclide (1840-1915) est décédé curé de Sainte-Anne-des-Plaines; un autre, Marie-Tancrède, est affilié à la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur.

Bibl. — *Le Droit*, journ. quotid. d'Ottawa, le 17 décembre 1928; J.-B.-A. Allaire, *Dict. du clergé can.*, Saint-Hyacinthe, 1908.

DUFROST (V. La Jemmerais).

DUHAMEL (Joseph-Thomas) (1841-1909), prêtre, vicaire, curé, second titulaire et premier archevêque d'Ottawa.

La famille est originaire de Bois-l'Evêque, près de Rouen, en Seine-Inférieure. Thomas Duhamel dit Sansfaçon, né en 1669, fils de Jacques et d'Anne Tranchard, épousa à Champlain, le 22 octobre 1698, Angélique Regnier, qui lui donna quatre enfants. Le troisième, Louis, baptisé à l'Ile-du-Pas le 27 septembre 1706, se maria à Françoise Volant; leur fils Louis s'unit à Contrecœur, le 8 février 1756, à Marie Lamoureux, laquelle fut mère de François en 1760. Celui-ci épousa en 1785

Louise Beaupré et, ensuite en 1798 Marie-Angélique Meunier, qui donna naissance à François.

Le 4 juillet 1825, ce dernier se maria à Contrecœur à Marie-Joseph Audet-Lapointe : leur fils Joseph-Thomas naquit le 6 novembre 1841. Peu de temps après, la famille se



Mgr Duhamel.

transporta à Bytown (V. ce mot). L'adolescent fit ses études classiques et théologiques au collège et au séminaire, fondé et dirigé par les Oblats de Marie Immaculée (V. ce nom). Le 19 novembre 1863, Mgr Guigues (V. ce nom) lui conféra les onctions sacerdotales et le nommait vicaire à Buckingham, puis à la cure de Saint-Eugène de Prescott (1864-74). En 1869, le jeune curé accompagna son évêque au Concile du Vatican et, en 1873, au Concile plénier de Québec.

Le 1er septembre 1874, le Pape le préconisa évêque et, le 28 octobre l'archevêque de Québec lui conférait les onctions épiscopales. Le 8 juin 1886, l'évêché d'Ottawa devenait archevêché, celui de Pontiac étant créé depuis 1882; et le 29 juillet, Mgr Duhamel fut décoré du pallium. Dans la suite, on le fit assistant au trône pontifical, comte romain, grand-croix du Saint-Sépulcre, chancelier de l'Université d'Ottawa. Le 5 juin 1909, il mourut à Casselman d'une rupture d'anévrisme.

Durant sa longue administration, il fut le fondateur et le promoteur d'une multitude d'œuvres diocésaines et paroissiales, religieuses, charitables, civiles.

Bibl. — R. P. Alexis, O. M. C., *Hist. de la Prov. eccl. d'Ottawa*, 2 vol. 1897; J.-H. Chartrand, *Nouv. Soirées can.*, Montréal, 1888; J.-B. Allaire, *Dict. biogr.*, t. II, ib., 1908; Bull. des Rech. hist., année 1926.

DUHAUT (Pierre et Dominique) (†1687), compagnons du sieur de La Salle dans l'expédition par mer en Louisiane.

Les deux frères étaient originaires de Bayonne (Basses-Pyrénées). En 1684, ils s'attachèrent à la fortune du découvreur du Mississipi et s'embarquèrent à La Rochelle sur l'un de ses vaisseaux, en vue de la fondation des premiers établissements en Louisiane. Henri Joutel a consigné leur sort dans sa remarquable **Relation** (V. P. Margry).

Arrivé à Saint-Domingue et malade de la fièvre, M. de La Salle, « à qui on avait dit qu'il ne fallait pas porter d'argent, ses parents qui l'accompagnaient à bord ne jugeant pas à propos de lui en prêter, eut recours à MM. Duhaut. Ils avaient beaucoup de dentelles, de toiles d'Inde, d'habits, qui ne pouvaient leur être d'aucun usage dans le pays où nous allions. D'une partie qu'ils vendirent sur place, ils avancèrent quelque argent à M. de La Salle ». Celui-ci, étant guéri le mois suivant, « fit mettre à terre des marchandises pour les rembourser : ce qui fut fait ».

En octobre 1685, Pierre suit M. de La Salle (V. ce nom) dans ses investigations à travers les terres et Dominique demeure avec Joutel et 34 autres personnes à l'habitation ou fort. « Vers la mi-janvier 1686, nous vîmes un homme seul dans un canot, lequel criait : « Dominique? » Nous reconnûmes que c'était Pierre, qui était parti. Après avoir examiné et entendu la manière qu'on l'avait quitté et laissé derrière, je trouvai qu'il n'y avait pas à hésiter de le recevoir : il nous fit un détail de la façon qu'il s'était égaré, détail que j'ai mis ici. » (P. Margry, t. II).

Suit un long récit, où le sieur Moranger, neveu de M. de La Salle, « voyant Duhaut s'arrêter, lui avait dit de marcher; mais Pierre l'avait prié d'attendre un peu : ce qu'il n'avait pas cru devoir faire. Le dit Duhaut poursuivit son chemin sans pouvoir rejoindre le parti; de sorte que, le soir, étant venu, il se trouva seul et, le lendemain, il retourna sur ses pas ». Vers la fin de mars, retour des voyageurs. M. de La Salle, voyant M. Duhaut, demanda d'un ton de colère pourquoi on reçut cet homme qui l'avait quitté : mais l'accusé se justifia lui-même. »

Le 28 avril 1686, nouvelle excursion à la

recherche du fleuve, de vingt personnes, parmi lesquelles Duhaut le cadet. En septembre, nul n'est de retour : l'on désespère de revoir La Salle. Le sieur Duhaut les rassure en disant qu'il les aiderait de ses effets et que l'on trouverait moyen de se tirer d'affaire sans lui. En octobre, reparaît le parti des voyageurs : M. de La Salle prend à Duhaut haches, couteaux, toiles, ballots pour les distribuer à divers particuliers. Le 12 janvier 1687, troisième excursion avec Joutel, Duhaut l'aîné, tandis qu'en route son frère est renvoyé à la résidence. On sait le reste du drame. (V. **Lioto, Joutel, La Salle.**)

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. II, Paris, 1880.

DULHUT (Daniel Greysolon, sieur) (1639-1710), écuyer, enseigne, gendarme de la Garde du roi, capitaine, coureur de bois, fondateur de postes de l'Ouest. — La ville actuelle de **Dulhut**, au Minnesota, perpétue son nom.

Il était originaire du Forez, ancien pays de France baigné par la Loire, et naquit vers 1639 à Saint-Germain-Laval, chef-lieu de canton actuel dans la Loire (V. Bull. des Rech. hist., 1920). En 1657, il était muni du grade d'enseigne dans la compagnie lyonnaise; en 1664, gendarme de la Garde du roi : ce qui prouve ses quartiers de noblesse. Dans une correspondance officielle, il rapporte que, après avoir fait deux voyages à la Nouvelle-France, ses affaires l'obligèrent de repasser en France, en 1673-74 : il avoue « avoir fait alors la campagne de Franche-Comté et du combat de Senef, le 11 août 1674, où il était gendarme de la Garde et écuyer du marquis de Lassay, enseigne ». Il retourna ensuite à Québec.

A peine arrivé avec son frère Claude Greysolon de **la Tourette** — nom d'un bourg dans la Loire, — il commence à se faire connaître des Sauvages qui, par amitié, lui donnent trois esclaves de la guerre pour compagnons: son dessein avoué était d'aller aux Sioux. Les deux frères les prennent avec cinq Français et partent de l'île Montréal, le 1er septembre 1678. Le 15 décembre. M. Dulhut rencontre **Oumamine**, chef des Sauteurs et l'avise de faire la paix avec ses voisins. Ce fut le 2 juillet 1679 qu'il fit planter les armes de Sa Majesté dans le grand village des **Nadouessioux** et, à une distance de 120 lieues, dans celui des **Songatikons.**

En septembre suivant, sur l'emplacement même de la ville qui porte son nom à l'extrémité ouest du lac Supérieur, il convoque les chefs des tribus pour leur faire jurer la paix. Pour la cimenter, il fait contracter des alliances de peuple à peuple : « ce qu'il peut exécuter sans beaucoup de dépense ». L'hiver, il préside à des assemblées particlles et il décide les chefs à descendre à Montréal — et non chez les Anglais, ni les Flamands. En juin 1680, il est rendu, avec un interprète sauvage et quatre Français, sur le Haut-Mississipi. Là, il apprend « par huit cabanes de Nadouessioux, que le Père Louis Hennepin et deux autres Français avaient été volés et menés en esclaves, pendant plus de 300 lieues, par les guerriers de cette nation ». Il fit 80 lieues pour aller les délivrer de leurs mains : « ils étaient bien au nombre de 1.000 à 1.100 âmes ». Il eût voulu pousser plus loin ses découvertes, jusques à la mer **Vermeille**, d'où les Sauvages, qui étaient allés en guerre de ce côté-là, donnèrent du sel à trois Français, lesquels lui rapportèrent qu'il n'y avait que 20 journées pour trouver le grand Lac, dont l'eau ne valait rien à boire. Il revint sur ses pas, mettant les prisonniers libérés dans ses canots et les ramenant à Michillimakinac, mission des Jésuites. Là, hivernant ensemble, il apprit que, bien loin d'être approuvé dans ce qu'il faisait, consumant son bien et risquant sa vie tous les jours, on le traitait de chef de parti, quoique il n'ait jamais eu plus de 8 hommes avec lui. Ce qui l'obligea, le 29 mars 1681, de partir sur les glaces avec les dits prisonniers des Sioux, faisant traîner son canot et ses vivres, afin de se rendre plus tôt dans les habitations et y faire connaître la droiture de sa conduite. « J'y arrivai, trois mois avant l'amnistie que Sa Majesté accordait à ses sujets, qui avaient contrevenu à ses ordres, sans que M. l'Intendant (Duchesneau) m'ait voulu entendre, quelque requête que j'ai voulu présenter. » (V. Margry, t. VI). M. de Frontenac déclare à à Colbert qu'il a dû le protéger et le faire garder chez lui, lui conseillant de passer en France (V. Arch. can., vol. 5). Ainsi les accusations de La Salle contre Dulhut, dans sa lettre du 22 août 1682, sont éclaircies et perdent le crédit que des historiens mal informés leur ont jusqu'ici attribué. Les noms de ses compagnons français étaient, selon son aveu : Le Maître et Bellegarde, les frères Pépin et Masson, interprètes.

Arrivé à Paris, M. Dulhut rédige, en 1682, un **Mémoire** qu'il adresse au ministre de la Marine; il l'accompagne de la **requête** de former un établissement, dont il serait le commandant, s'il y réussit, moyennant tous les droits seigneuriaux sous l'autorité du gouverneur général. La mort de Colbert et le rappel de M. de Frontenac vinrent anéantir ses projets et ses espérances de nouvelles découvertes : celles-ci seront l'œuvre de la famille La Vérendrye.

M. Dulhut s'embarqua en 1682 sur les vais-

sceaux qui amenaient les administrateurs, M. de La Barre et M. de Meulles; son nom est signalé parmi les membres de l'assemblée convoquée le 10 octobre. Bientôt il sut conquérir leurs faveurs, en raison de l'énergie de son caractère et de son désintéressement. En 1683, il seconde le chevalier de Baugy dans la saisie officielle du fort Saint-Louis des Illinois; au retour, on le charge de fortifier Michillimakinac. Puis il fait travailler à l'érection de Kaministigoya (Fort William) et de **La Tourette.** La même année, six indigènes ont assassiné les sieurs Jacques Lemaire et Colin Berthot pour les voler. M. Dulhut raconte les détails du procès, où il déploya une grande habileté et une juste sévérité. « De tous les assassins, on en choisit deux, devant 42 Français, à la vue de 400 Sauvages, on leur cassa la tête. » : ils furent arrêtés par M. de la Chevrotière. En juillet 1684, ayant fondé le fortin **La Manne** sur le lac Nipigon, il décide les tribus à cesser tout commerce avec les commis de la baie d'Hudson et accompagne, de Michillimakinac à Niagara, les guerriers alliés portant secours à M. de La Barre. En 1686, M. de Denonville lui donne ordre de construire un fort au Détroit, en lui réservant le titre de commandant de la place. Au mois d'août, M. Dulhut rassemble de nouveau les guerriers et les fait descendre aux frontières des Tsonnontouans.

Le 2 janvier 1691, il est fait capitaine réformé, en récompense d'avoir mis en déroute un parti d'Iroquois au lac des Deux-Montagnes, en octobre 1689. Le 25 mars 1696, qualifié de la note « bon officier », il est fait capitaine en pied. Mais sa santé est longtemps altérée par de violents accès de goutte. Les années suivantes, il les passe dans l'inaction forcée à son domicile de Ville-Marie, ayant été relevé de ses fonctions au fort Frontenac. Le 4 mars 1709, il rédigea son testament devant le notaire, Michel Le Pailleur (V. Mém. Soc. Roy. Can., 1903). Il mourut le 25 février 1710, célibataire. Son frère s'était retiré en France.

Bibl. — B. Sulte, *Hist. des Can. fr.*, t. V, Montréal, 1883; T. Saint-Pierre, *Hist. des Can. du Michigan*, ib., 1895; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, ib., 1913; W. Mac Lennan, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1893; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DULLARD (William) (1789-1851), prêtre, vicaire, missionnaire, curé, grand vicaire, premier évêque de Saint-Jean (N.-B.).

Michel Dullard, marié à Anastasia Duphy, habitait Bathkyram en Irlande : c'est là que naquit William le 29 novembre 1789. Il émigra au Canada, étudia les auteurs classiques, adopta la carrière ecclésiastique, fut ordonné prêtre à Québec le 12 octobre 1817. Nommé vicaire à Arichat durant deux ans, il devint missionnaire au Labrador (1819-22) et à Miramichi (1822-33); puis, curé de Saint-Jean (N.-B.) et de Fredericton (1836-43); ensuite, grand vicaire de Charlottetown (P.-E.) (1840-43).



Mgr Dullard.

Préconisé premier évêque de Saint-Jean, il fut sacré à Fredericton par Mgr Turgeon, le 11 juin 1843. Il mourut le 29 août 1851, après avoir organisé l'administration et les principales œuvres du diocèse.

Bibl. — Can. and Prov., vol. XI, Toronto, 1914; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910.

DUMAS (Jean-Daniel) (1721-92), avocat, lieutenant, capitaine, aide-major général, inspecteur des troupes, colonel, commandant, brigadier, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis.

Né à Montauban le 24 février 1721, « s'étant dégoûté de la profession d'avocat dans laquelle il avait obtenu déjà quelque succès, il prit le parti des armes en 1742 ». Il s'enrôla dans le régiment d'Agenais en qualité de lieutenant en second des grenadiers et obtint, le 4 avril 1743, le brevet de lieutenant. Fait capitaine le 18 octobre 1747, il prit part aux campagnes d'Allemagne, de Corse, de Bavière, de Savoie. Son régiment étant démembré, on l'incorpora, le 10 février

1749, partie dans celui des grenadiers, partie dans celui de la marine. Le 20 avril 1750, le capitaine est versé dans les troupes destinées à servir au Canada. Il s'embarqua à Bordeaux pour Louisbourg. De là, on le dirigea sur le fort des Gaspareaux, où il séjourna un an; relevé alors par le chevalier Poilvillain de La Houssaye.

En 1753, le gouverneur Du Quesne eut ordre de fortifier la vallée de l'Ohio : le capitaine fut appelé à y assurer ses services. M. Dumas réclama son droit d'ancienneté sur les sieurs de Contrecœur et de Beaujeu; mais le gouverneur accorda ses préférences aux deux officiers canadiens. Le 9 juillet 1755, eurent lieu la marche et la sanglante rencontre de la **Monongahéla** (V. ce mot). L'ennemi faisait sa troisième décharge de mousqueterie, quand M. de Beaujeu fut tué. M. Dumas, ranimant les hommes qui restaient, se porta hardiment de l'avant. Ses réguliers ouvrirent un feu si vif et si meurtrier, que l'ennemi étonné hésita. Les Sauvages revinrent alors sur les rangs et eurent l'ordre de prendre en flanc l'ennemi. Celui-ci est bientôt taillé en pièces et mis en déroute complète. Le héros de la victoire, c'était le capitaine Dumas.

Après ce triomphe de la **Monongahéla**, le capitaine français remplaça M. de Contrecœur au commandement du fort Duquesne. Aussitôt il organisa des partis sur les frontières ennemies. « Je n'ai pas été, dit-il, huit jours de temps, depuis le départ de M. de Contrecœur, sans avoir sept ou huit campagnes dans lesquelles j'ai toujours mêlé des Français. Jusques ici, il nous en a coûté deux officiers et peu de soldats; mais les villages sont pleins de prisonniers de tout âge et de tout sexe : l'ennemi a beaucoup plus perdu, depuis la bataille, qu'il ne fit le jour de sa défaite. » Le 2 août 1756, M. de Villiers, envoyé par le commandant, incendia le fort **Granville**, situé sur la rivière Juanita, à 60 milles de Philadelphie. Le 13 décembre suivant, ayant demandé à être déchargé de son commandement, le sieur Dumas se trouvait à Montréal.

Le 23 février 1757, le détachement de M. de Rigaud, accompagné du capitaine Dumas, se dirigea du fort Saint-Jean contre William-Henry. Le 18 mars, l'officier français fut chargé de reconnaître la place : la garnison étant sur ses gardes, on se contenta de brûler 350 bateaux, 4 brigantins de 10 à 14 canons, les moulins, magasins, maisons autour du fort. Le 1er mai, M. Dumas fut promu major de Québec. Il s'appliqua à discipliner les milices qu'il mit sur un pied effectif, à l'image des troupes régulières. Le 9 juillet, il est adjoint à M. de Rigaud qui organisait au Portage du lac George le bataillon de la marine, formé de huit compagnies de 60 hommes chacune, des 300 guerriers de M. de Villiers, de 450 de la milice. Le 10 octobre, le chevalier de Lévis recommandait chaudement le major à M. de Moras. En 1758, M. Dumas ne prit aucune part à la campagne, étant retenu à Québec.

Le 1er janvier 1759, le roi le décorait de la croix de Saint-Louis et le nommait major général, inspecteur des troupes au Canada : ce qui lui conférait le rang, sinon le titre, de colonel. Il prit une part très active à la défense de Québec. Le 28 juin, le marquis de Montcalm lui ordonna d'organiser en compagnies tous les miliciens en état de porter les armes sous le commandement des officiers. M. de Vaudreuil, en vue de détruire les batteries anglaises à la Pointe-Lévy, mit sous ses ordres 150 réguliers, des miliciens, un groupe de 30 élèves du Séminaire. La nuit du 12 au 13 juillet, M. Dumas traversa avec eux le fleuve au Cap-Rouge, afin de surprendre l'ennemi, le matin. Ayant formé deux colonnes, la première prit les devants, s'égara dans un bois, revint sur ses pas par erreur et, dans la demi-obscurité, rencontra la seconde : celle-ci se croyant en face de l'ennemi fit feu sur elle, qui riposta sur-le-champ. La méprise produisit une panique, qui ramena les troupes aux chaloupes, en dépit de l'énergie du chef. Puis, il fut mis à la tête d'un camp volant, destiné à entraver tout atterrissement ennemi au-dessus de la ville. La nuit du 18, des vaisseaux ayant franchi la passe, M. Dumas avec 600 hommes, fantassins et cavaliers, fut envoyé à Sillery pour les observer. « Malgré son activité, il ne put empêcher à temps le débarquement à la Pointe-aux-Trembles, où l'Anglais enleva 200 femmes, filles ou enfants qu'il renvoya le lendemain, 22 du mois. » Le 3 août, le major conduisit ses combattants à Montmorency, revint à Québec. Le 13 septembre, il commandait aux Plaines la retraite de l'aile droite.

Le lendemain, il fit partie du conseil de guerre, tenu par Vaudreuil. Un fort érigé à l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier, à 10 lieues en haut de Québec, fut confié à la bravoure du major, afin d'arrêter toute invasion et de préparer le siège de Québec, au printemps suivant. A la bataille de Sainte-Foy, il fut légèrement blessé, le 28 avril 1760. Néanmoins, il conduisit la retraite, sur la rive nord, mois par mois, depuis la Pointe-aux-Trembles, où il se trouvait encore au mois de juillet et il arriva à Montréal le 28 août. Après la capitulation du 8 septembre, il s'embarqua sur les premiers vaisseaux pour la France.

Invité par les autorités à exposer ses vues

sur les limites du Canada : le 5 avril 1761, il présenta à ce sujet son **Mémoire.** Il fut alors promu colonel d'infanterie dans l'armée de terre. Dans la suite, le ministre le consulta à diverses reprises. Le 1er avril 1765, il le nommait commandant en second à Saint-Domingue. Le colonel habitait alors chez la comtesse de Saint-Jean, à Paris. Le 17 juillet 1766, le ministre le promut gouverneur général de l'île de France ou Maurice, de l'île Bourbon et de leurs dépendances. Il n'y séjourna qu'une année. Le 29 février 1768, on l'éleva au rang de brigadier-général.

Après 1774, M. Dumas publia le **Précis de la défense des Colonies,** qu'il dédia à « Monsieur, frère du Roy » — le comte de Provence, futur Louis XVIII. Le 21 juin 1771, le roi lui accordait une gratification extraordinaire de 3.000 liv. qu'il ne perçut que le 9 octobre 1772 jusqu'en 1779. Promu maréchal de camp le 1er mars 1780, sa pension monta à la totalité de 10.200 liv. Un ouvrage posthume parut à Montauban, le 25 prairial an XI, par A. Gautier-Sauzin, neveu de M. Dumas et héritier de ses papiers, avec une dédicace « au Premier Consul et Président » (20 pages), où l'auteur a relaté la vie militaire de Dumas écrite par lui-même en 1781 et une préface de 8 pages; le corps de l'ouvrage comprend une Introduction (1-6), une 1re partie (7-138) en 23 chap.; une 2e partie (139-215) en 4 chap.; une conclusion (216-23).

Bibl. — Fr.-J. Audet, *Jean-Dan. Dumas*, Montréal, 1920; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Notes de M. Th. Beauchesne, Paris, juillet 1930.

DUMONT (Gabriel) (1838-1906), chasseur métis, chef de tribu, trappeur, commandant militaire de l'insurrection.

Fils d'Isidore et de Louise Laframboise, deux métis dont le premier avait pour père un Canadien de Montréal, employé au service de la Compagnie Hudson, il naquit au Manitoba en 1838 et fut élevé comme chasseur, demeurant illettré toute sa vie. A treize ans, il prit part à un engagement contre les Sioux, le 13 juillet 1851, sur la frontière américaine. Quelques années plus tard, il épousa Madeleine Welkey et n'en eut pas d'enfant. A vingt et un ans, on le choisit comme chef de tribu. En 1868, il s'attacha à une colonie de 200 familles de métis français. En 1884, une députation alla chercher Louis Riel aux Etats-Unis. Durant l'insurrection de l'année suivante, Gabriel Dumont fut constitué commandant militaire des Métis et Sauvages : il infligea des pertes à l'ennemi à l'engagement du lac **Canard.** A Batoche, faute de munitions, ses troupes furent mises en déroute par l'armée anglaise et on lui persuada de fuir aux Etats-Unis, le 16 mai 1885. Son épouse l'y rejoignit et y mourut. Après l'amnistie, il rentra dans l'Ouest et il décéda subitement à Bellevue, non loin de Batoche, le 19 mai 1906.

Bibl. — R. P. A. Morice, *Dict. des Can. et Métis*, Québec, 1908; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

DUNCAN (Sara Jeannette) (1852-1922), journaliste et romancière.

Fille aînée de Charles Duncan, elle naquit à Brandfort (Ont.) et se voua au journalisme comme correspondante de plusieurs périodiques canadiens et américains, au centenaire des manufactures de coton à la Nouvelle-Orléans en 1884 et 1885. Successivement elle fut employée aux bureaux de rédaction du **Washington Post,** du **Toronto Globe,** du **Montreal Star.**

Toutefois la littérature de fiction l'entraîna à la composition de romans. En 1890, parut son premier, qui est peut-être le meilleur, intitulé **A Social Departure,** Londres, 1890; **An American Girl in London,** Toronto, 1891; **The Simple Adventure,** 1893, à New-York; **Vernon's Aunt** et **A Daughter of to-day,** 1894. Une quinzaine d'autres suivirent presque annuellement. Elle est assurément la plus féconde romancière du Canada. Cependant le seul thème national qu'elle ait traité fait le sujet de **An Imperialist,** publié en 1904. La romancière occupe une place de premier rang parmi les humoristes du dernier siècle. Elle est décédée à Ashmead, en Angleterre, le 22 juillet 1922.

En 1891, elle épousa Everard Charles Cotes, directeur du musée indien de Calcutta; ce qui explique qu'elle passa la plus grande partie de sa vie dans l'Inde.

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Men and Women*, Toronto, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926; Can. and Prov., index, ib., 1917.

DUNCAN (Norman) (1871-1916), journaliste, auteur de nouvelles et de romans.

Fls de Robert Augustus et de Susan Hawley, il naquit à Brandford (Ont.), le 2 juillet 1871, et fit ses études supérieures à l'Université de Toronto (1891-95) : mais il n'ambitionna de concourir pour aucun diplôme. En 1896, il réussit à se faire admettre au bureau de rédaction de **l'Evening Post** de New-York et ne cessa d'y publier des articles qu'en 1901. Il s'y révéla tout de suite comme un maître incontesté de la petite histoire; dans son ouvrage **The Soul of the Street,** où il retrace une série d'esquisses qui, pour la vie intime et le dessin des caractères, égalent ou surpassent les essais américains et lon-

doniens du même genre : la peinture de l'élément cosmopolite dans la grande ville révèle un vrai génie de l'interprétation de la vie et de l'observation immédiate des personnages.

Puis il se rend à Terre-Neuve en qualité d'écrivain spécial. Sa réputation est fondée principalement sur ses romans du Labrador : **The Way of the Sea, N.-Y.,** 1903; **Doctor Luke of the Labrador,** 1904; **Doctor Greenfield's Parish,** 1905; **The Adventures of Billy Topsail,** 1906; **The Cruise of the Shining Light et Billy Topsail and Company,** 1910; **The Measure of a Man,** 1912; **Billy Topsail and Doctor M.,** Toronto, 1916; **Harbour Tales,** ouvrage posthume, Toronto, 1918. A ces romans fort intéressants il faut ajouter : **The Mother,** New-York, 1905; **Every Man for himself,** 1908; **The Suitable Child,** 1909; **Going down from Jerusalem; The Best of a bad Job,** Toronto, 1912; **The Bird-Store Man,** 1914; **Battles Royal,** 1918. Il est décédé à Buffalo (E.-U.) le 18 octobre 1916.

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Men;* W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biog.*, Toronto, 1926; Can. and Prov., index, ib., 1917.

DUNDAS (George) (1819-80), officier dans l'armée, homme politique, lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard.

Né en Angleterre en 1819, il entre dans l'armée en qualité de sous-lieutenant à la brigade des fusiliers, le 25 octobre 1839, sert aux Bermudes, en Nouvelle-Ecosse, en Méditerranée, et déserte la carrière militaire en 1844.

Elu député aux Communes au comté de Linlithgow en Ecosse, de 1847 à 1858, il fut nommé lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard, en juillet 1859 jusqu'au 22 octobre 1868, et retourna en congé en Angleterre. En 1874, il fut choisi comme lieutenant-gouverneur de l'île Saint-Vincent aux Antilles : il y décéda le 18 mars 1880, après avoir été, l'année précédente, fait compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George.

Bibl. — C. O. list., 1878; Army lists; Ann. Reg., 1859; The Makers of Can., Index, Toronto, 1911; J. Hayden, *The Book of Dignities,* Londres, 1894.

DUNN (Thomas) (1729-1818), négociant, conseiller exécutif et législatif, trésorier-payeur, receveur-général, magistrat, administrateur du Bas-Canada, seigneur de Saint-Armand.

Né à Durham, en Angleterre, en 1729, il vint à Québec peu après la capitulation de Montréal. Il s'engagea dans le commerce des fourrures, en société avec John Gray. Ils obtinrent à terme le domaine du roi, comprenant les postes de Tadoussac et de Chicoutimi. Ce privilège leur ayant été contesté, il fut confirmé par un jugement du Conseil privé en 1767.

En 1764, M. Dunn fut choisi comme membre du Conseil de Québec par Murray. Il remplit les fonctions de receveur-général, de 1770 à 1779. Nommé juge de la Cour du Banc, le 25 avril 1775, il fut élu membre du Conseil exécutif, créé par Carleton en 1776. Durant la guerre de la Révolution américaine, on lui confia la charge de trésorier-payeur du département de la Marine, jusqu'en 1781. M. Dunn acquit, en 1788, la seigneurie de Saint-Armand et fut promu juge des Plaids communs à Montréal, le 20 décembre. Membre du Conseil exécutif en 1792, il fut élu cinq fois président du Conseil législatif, entre 1793 et 1814. Choisi comme juge de la Cour du Banc à Québec en 1794, il fut administrateur du Bas-Canada, du 12 août 1805 au 24 octobre 1807 et de nouveau, chef de l'Exécutif, du 19 juin au 14 septembre 1811. A cette époque, le gouvernement fixa les taxes foncières et commerciales. Le public fut témoin des joutes engagées entre les journalistes montréalais et québecois, de la fondation du **Canadien** et du **Courrier,** de la visite à bord du **Chesapeak** américain par le **Léopard** anglais en vue d'opérer l'arrestation des marins déserteurs : à cette alarme, M. Dunn convoqua sous les armes le cinquième des miliciens. Il accorda à Mgr Plessis la faculté de souscrire la formule du serment du titre d'**Evêque de Québec** que M. Ryland lui avait contesté. Décédé le 15 avril 1818, il avait épousé en 1763 Henriette Guichaud, veuve de Pierre Fargues.

Bibl. — J. H. Morgan, *Cel. Men,* Québec, 1862; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1895; Th. Chapais, *Cours d'Hist. du Can.*, t. II, Québec, 1921; The Makers of Can., index, Toronto, 1911; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

DUNN (Oscar) (1845-85), publiciste, bibliothécaire, membre de la Société Royale, écrivain.

En 1778, des familles de Loyalistes émigraient au Bas-Canada futur. L'année suivante, quelques-unes vinrent s'établir sur la seigneurie de M. Tarieu de Lanaudière. Charles Dunn, Ecossais d'origine, le seul du groupe qui avait femme, appelée Rebecca Lodge, occupa la Crête-de-Coq, aujourd'hui paroisse Saint-Ursule. Il eut douze enfants, William et Charles, qu'il fit baptiser, faute de ministre réformé par le curé de Maskinongé. Le cadet épousa Margaret Hibbard, qui donna naissance en 1822, à William-Oscar, docteur en médecine en 1842, exerçant ensuite sa profession à Coteau-du-Lac, au

comté Soulanges, marié le 15 janvier 1844 à Marie-Anne-Mathilde, fille de Godefroy Beaudet, marchand et député, père de trois enfants dont l'aîné Oscar et les autres, deux filles.

Ce dernier naquit le 14 février 1845 et devint orphelin de père et de mère, à six mois d'intervalle en 1851. L'adolescent étudia les lettres au séminaire de Saint-Hyacinthe, se fit ensuite admettre aux bureaux du **Courrier** dont il accepta d'être nommé rédacteur en chef. Puis il étudia le droit à Montréal chez les associés Leblanc et Cassidy, l'espace de trois années : mais il retourna au **Courrier**, où il croisa le fer avec les adhérents de l'Institut canadien de Montréal, condamné par Mgr Bourget (1866-67). Soudain, Oscar Dunn entreprend une excursion de deux années en Europe : il collabora au **Journal de Paris**, dirigé alors par M. Weiss et M. Edouard Hervé. De retour à Montréal, on le choisit comme rédacteur en chef de la **Minerve**, dirigeant aussi **l'Opinon Publique**, plus tard acquérant **la Revue Canadienne.** En 1867 et en 1875, la politique, qui lui avait souri dans un rêve, lui ménagea un double échec comme candidat à Saint-Hyacinthe et au comté de Soulanges. On le nomma alors bibliothécaire de l'Instruction Publique et, en 1882, l'un des membres fondateurs de la Société Royale du Canada. Officier de l'Instruction Publique de France, membre de l'Académie des Muses Santones de Royan en Charente-Inférieure, M. Dunn mourut subitement le 15 avril 1885, au club de la garnison de Québec et fut inhumé à Coteau-du-Lac.

Le 5 septembre 1876, il avait épousé l'une des filles de son ancien professeur de droit, M. Charles-André Leblanc, et n'en eut aucun enfant. Il est l'auteur de **Pourquoi nous sommes Français**, Montréal, 1870; de **l'Union des Catholiques**, ib., 1871; de **l'Amérique avant Ch. Colomb**, ib., 1875; de **Dix Ans de Journalisme**, ib., 1876; de **Lectures pour tous**, Québec, 1878; du **Glossaire franco-canadien**, ib., 1880.

BIBL. — J. Bruchési, *Revue trimestr.*, Montréal, 1928; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., Beauceville, 1925 et 1928; Mém. Soc. Roy. Can. Ottawa, 1886; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

DUNSMUIR (James) (1851-1920), homme politique, premier ministre et lieutenant-gouverneur de la Colombie Britannique.

Son père, appelé Robert, natif d'Ecosse, arrivait à Victoria en 1851. Il entreprit d'exploiter les mines de houille de Nanaïmo, de construire une voie ferrée dans l'île Vancouver et devint président du Conseil : il mourut en 1889.

James, son fils aîné de Johanna White, naquit à fort Vancouver, territoire de l'Etat de Washington, le 8 juillet 1851. Il fit ses études à Nanaïmo, au Hamilton College Institute et à l'Ecole militaire de Blackbury, en Virginie. De 1898 à 1902, il représenta à la Chambre provinciale le comté de Yale-Est : il fut premier ministre et président du Conseil, en 1900 jusqu'en 1902, et fit voter un bill qui imposait une taxe sur la houille. Le 11 mai 1906, le gouvernement fédéral le nommait lieutenant-gouverneur de la Colombie jusqu'au 11 décembre 1909. Il est décédé au lac Covichan, le 6 juin 1920, ayant épousé, en 1896, Laura, fille de William Surles, de Fayetteville, en Caroline du Nord.

BIBL. — J. H. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1912; Can. Parl. Companion, Ottawa, 1912; Can. and Prov., Index, *Toronto*, 1917; J. B. Kerr, *Biogr. Dict.*, Vancouver, 1890; J. T. Walbran, *Brit. Col. Coast Names*, Ottawa, 1909.

DUPAS (Pierre) (1637-77), officier d'un grade resté inconnu du régiment de Carignan, seigneur de l'île de son nom.

Il était fils de Jean Dupas et de Jeanne Legendre, de la paroisse de Brache, évêché de Châlons-sur-Marne. **Braches**, bourg d'environ 200 âmes dans la Somme. Il vint au Canada, peut-être comme simple soldat, en 1665, avec les compagnies du régiment de Carignan. Resté au pays après le licenciement des troupes, il se construisit une cabane de traite, où deux valets, Etienne Clémenceau et Pierre Dupineau, gardaient ses marchandises de troc. En juillet 1669, ils furent assaillis par trois Sokokis et une Sauvagesse de leur tribu : celle-ci et deux Sauvages furent tués; le troisième fut arrêté à Sorel. Le 3 novembre 1672, Talon lui accorda l'île qui a gardé son nom avec une autre adjacente, « plus un quart de lieue au-dessous et autant au-dessus de la rivière du Chicot sur une lieue et demie de profondeur ». En octobre 1673, le Conseil souverain délibéra sur une affaire de peaux d'orignal saisies chez le sieur Dupas : mais la sentence demeura indécise et sans poursuites.

En 1677, il épousa Charlotte Denys; mais il ne survécut que quarante jours à cette alliance et il fut inhumé à Sorel. Sa veuve se remaria à Pierre Boucher de Boucherville (23 novembre 1683). Comme M. de La Chesnaye (V. ce nom) était son créancier de marchandises, il prit possession de l'île et des terres du défunt. Le 11 novembre 1690, il les vendit pour 1.500 liv. tournois à Jacques Brisset, sieur de Courchêne et à Louis Dandonneau, sieur du Sablé, habitants de Cham-

plain. De cette époque date la colonisation de l'île.

Bibl. — B. Sulte, *Mém. S. R. C.*, Ottawa, 1902; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DUPLESSIS-BOCHART (Charles sieur de), officier de la marine, lieutenant d'Emery de Caen, amiral de la flotte des Cent Associés.

D'après une étude de M. Régis Roy, son nom patronymique était Charles; il était petit-fils de Nicolas Charles, seigneur Du Plessis-Piquet et de Jeanne Bochart. Leur fille, Madeleine Charles, épousa en secondes noces François de La Porte, lequel avait eu de sa première femme, nommée Jeanne Bochart, une fille appelée Suzanne, mère du cardinal de Du Plessis Richelieu (V. ce nom). Ainsi le sieur Charles substitua à son vrai nom ceux de Du Plessis et de Bochart. Mais sa parenté avec le cardinal ministre explique sa mission en Nouvelle-France, le lendemain du traité de Saint-Germaine-en-Laye. On a discuté sur l'identité ou non des deux Duplessis-Bochart et de Kerbodot; les **Relations** les nomment souvent comme deux individualités distinctes.

Le mardi 13 de juillet 1632, écrit le Père Le Jeune, les Anglais remirent le fort entre les mains de M. Emery de Caen et de M. Du Plessis-Bochart, son lieutenant. Le chroniqueur ajoute plus loin qu'il intervint, de concert avec « M. Du Plessis, notre lieutenant, pour sauver la vie à trois captifs iroquois, voués aux tortures ». Ce lieutenant apporta des graines pour les semailles, « dont une partie était gâtée ».

Le 22 mai 1633, « ayant su l'arrivée de M. de Champlain, je l'allai saluer. Arrivant au fort, je vis une escouade de soldats français, armés de piques et de mousquets, qui s'en approchaient tambour battant : sitôt qu'ils y furent entrés, M. de Caen remit les clefs du fort entre les mains de M. Du Plessis-Bochart, qui les remit, le lendemain, entre celles de M. de Champlain, pour entrer dans la conduite des vaisseaux — de la Compagnie — selon l'ordonnance de Mgr le Cardinal ».

M. Duplessis-Bochart est en course incessante pour le bien de la colonie. Les **Relations** du Père Le Jeune l'appellent toujours « général de la flotte ». En juillet 1634, il était suivi de huit navires, six pour Tadoussac, et deux pour Miscou, sans que l'on envoyât au Cap-Breton et côte de l'Acadie à M. le commandeur de Razilly. Sans cesse il seconde les efforts des missionnaires : il empêche le trafic des spiritueux avec les indigènes, rachète les orphelins, tient les enfants au baptême, apaise les querelles entre les néophytes indigènes, fait des dons aux églises, emmène en France une jeune captive, seconde Giffard à établir ses censitaires à Beauport, installe une maison et des magasins à Tadoussac, prend une part active à la fondation des Trois-Rivières. On ignore l'époque où il se retira du service au compte de la Compagnie de la Nouvelle-France. Il est probable que, à la mort du cardinal ministre en 1642, il cessa de coopérer à l'œuvre de la colonisation.

Bibl. — R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. 72, Cleveland, 1904; Régis Roy, *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., 1925.

DUPLESSIS-KERBODOT (Guillaume Guillemot, sieur de) († 1652), gouverneur des Trois-Rivières.

Son nom de famille est Guillemot, maison de Bretagne, au diocèse de Saint-Brieuc, qui possédait dix-sept seigneuries ou fiefs. Selon l'usage de l'époque, chaque branche ou ligne se différenciait en vertu du nom d'une terre, ajoutée au nom patronymique. Les Guillemot sieurs Du Plessis, possédaient un fief nommé **Kerbodot**, appellation jointe à la première, suppléant au nom de famille, bien que cependant ce surnom ne paraisse point dans la liste des seigneuries leur appartenant, ni même dans aucun armorial breton (Bull. des Rech. hist., 1920).

En novembre 1651, il fut nommé gouverneur des Trois-Rivières, avec le salaire annuel de 5.250 livres. On lit dans la **Relation** de 1652 que, le 18 août, quatre habitants des Trois-Rivières, descendants un peu au-dessous de la demeure des Français, furent poursuivis des Iroquois, qui en tuèrent deux et emmenèrent deux autres pour les sacrifier à leur rage. Le 19, l'échec fut bien plus grand. M. Du Plessis-Kerbodot, gouverneur de la place, prenant avec soi 40 ou 50 Français et 10 ou 12 Sauvages les fit embarquer dans des chaloupes, pour donner la chasse à l'ennemi et recouvrer, si on le pouvait, les prisonniers et le bétail enlevé. Ayant vogué à environ deux lieues au-dessus du fort, il aperçoit les ennemis dans les broussailles, sur le bord des bois : il met pied à terre dans un lieu plein de vase et fort désavantageux. Quelqu'un lui représente l'avantage de l'ennemi, qui a la forêt pour retraite : il passe outre, marche tête baissée; mais son courage lui fit perdre la vie et à 15 Français. Le **Journal des Jésuites**, dont le texte fut rédigé un peu plus tard, énumère à la même date les tués et les prisonniers : M. Du Plessis, M. de Grandmesnil, Guillaume Isabelle, Langoumois, Belhomme brûlé, Deslauriers mort de

ses blessures; captifs, Francheville, Poisson, Turcot, Normanville, Dupuis, Lapalme, Le Gravé, Saint-Germain, Chaillon. Le combat fut sur les onze heures du matin contre 120 Onéiouts.

La Relation de 1652 qualifie le sieur Duplessis-Kerbodot comme le héros de cet épisode; mais la table générale des Relations l'attribue au sieur Duplessis-Bochart; d'où la confusion dans l'esprit de plusieurs historiens.

Bibl. — R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, tabl. gén., Cleveland, 1903; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DUPLESSIS-FABER (François Lefebvre, sieur de) (1689-1762), enseigne, lieutenant, aide-major, capitaine, commandant, chevalier de Saint-Louis, major.

Son père, natif de Paris, fut fait enseigne en 1664 au régiment de Navarre, lieutenant en 1665 à celui de Darbonville, capitaine réformé à Candie en 1669, capitaine en pied au régiment de Saint-Vallier en 1671; il vint au Canada en 1687 et il épousa à Champlain en 1689 Marie-Madeleine Chorel, qui lui donna sept enfants.

François, l'aîné, reçut une expectative d'enseigne le 18 avril 1700, lequel grade lui fut conféré en 1701; en 1714, il obtint le brevet de lieutenant, voulant servir en Louisiane en 1717, sans s'y rendre toutefois. En 1722, M. de Vaudreuil affirme dans sa dépêche officielle qu'il fait les fonctions d'aide-major à Montréal, qu'il s'en acquitte très bien, étant de bonne volonté dans le service et de bonne conduite. En avril 1727, la marquise de Vaudreuil à Versailles sollicita pour lui le grade de capitaine : sa demande fut exaucée sur-le-champ. En 1733, l'officier est promu commandant du fort Saint-Frédéric jusqu'en 1741. En avril 1742, le roi lui accordait la croix de Saint-Louis; mais le 24 mars 1744, il est frappé d'interdiction pour trois mois. En 1745, il remplace M. de Céloron comme commandant au fort Niagara. En 1747, malade et épuisé, il sollicita un congé urgent et y retourna en 1756, ayant reçu au mois de mars le brevet de major de Montréal. Le 18 juillet 1758, bien que arrivé à l'action de Carillon à la tête de 80 Canadiens au moment le plus critique, il eut l'honneur d'une mention pour sa valeur de la part de M. de Montcalm. Au mois d'août, M. de Vaudreuil lui confia 1,500 hommes qu'il conduisit contre les Anglais à la Présentation, à Frontenac, à Niagara.

Après la reddition de Montréal, M. Duplessis passa en France et décéda à Rochefort le 20 juillet 1762. Le 31 décembre 1713 il avait épousé Catherine-Geneviève Le Pelletier et en eut douze enfants, entre autres :

Catherine-Jeanne (1724), mariée (1753) à Louis-Jean-Baptiste Le Bailly.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Rev. canad.*, Montréal, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DU PONT (François Gravé, sieur), souvent appelé **Pont-Gravé** ou **Dupont-Gravé** (1554-1630), navigateur, pilote, marchand, ami des sieurs de Monts et Champlain.

Originaire de Saint-Malo ou de Dol (Bretagne), il épousa Christine Martin, qui lui donna au moins deux enfants : **Robert** et **Jeanne**, qui devint l'épouse de Claude Desmarets ou Desmarais. Il était marchand à Saint-Malo, mais il résida ensuite, croit-on, à Honfleur, en sa qualité de pilote des vaisseaux marchands des Compagnies. En 1598-99, il paraît comme associé du huguenot Pierre de Chauvin (V. ce nom); il l'accompagne à Tadoussac en 1600, ainsi que le sieur de Monts, dans le dessein d'y établir un comptoir de traite. En 1603, il suit Champlain (V. ce nom) dans son exploration du haut Saint-Laurent. En 1604, il est pilote de l'un des vaisseaux de la Compagnie et est chargé de faire la traite à Canseau, son fils Robert est du nombre des mariniers à bord. Le 15 juin 1605, il rejoint le sieur de Monts à Sainte-Croix avec son vaisseau et y commanda durant l'excursion au sud (juin-août). « Du Pont et moi, nous allâmes alors au Port-Royal pour chercher un lieu à l'abri du Nord-Ouest. Quand les logements furent faits, le sieur de Monts s'en retourna en France, laissant la charge à Pont-Gravé, qui l'eut pour agréable... Le 1er mars 1606, Pont-Gravé fit accommoder une barque du port de 18 tonneaux, qui fut prête le 15 pour aller vers la Floride. Partis le 16, nous fûmes sur le point de périr à une île au sud du Grand Manan et on alla relâcher à l'entrée de Sainte-Croix jusqu'au 29, où M. Du Pont résolut de voir les malades au Port-Royal : il y fut atteint d'un mal de cœur jusqu'au 8 avril. Le lendemain, il s'embarqua, bien qu'il se trouvât encore mal disposé, pour le désir qu'il avait de voir la côte de la Floride et croyant que le changement d'air lui rendrait la santé. » Au sortir du bassin, Champdoré faillit tout faire périr : Du Pont le fit mettre aux fers. L'expédition était manquée. Le 16 juillet, le commandant organisa le départ général pour la France, laissant deux hommes de bonne volonté à qui il promit 100 écus. Au cap de Sable, Ralleau rencontra les fugitifs et leur apprit l'arrivée du vaisseau de Poutrincourt à Canseau... Le 22 août, on signala des vaisseaux faisant la traite des pel-

leteries au Cap-Breton. « Dupont-Gravé s'embarqua dans notre navire avec le reste de ses compagnons afin de les aller prendre. » Selon Lescarbot, il arriva trop tard pour surprendre Boyer, qui était parti. Du Pont s'en alla en France.

Dans la suite, au Canada, le sieur Du Pont est l'homme de confiance et d'affaires des diverses Compagnies qui louent ses services. Il s'attache les diverses tribus par son tact et sa pondération. Champlain écrit « qu'il le respectait à l'égal d'un père ». Avec la prise de Québec, dont il signe la capitulation conjointement avec son fondateur, son nom disparaît de l'histoire : ce nom se rattachait partout à celui de Champlain.

Son fils Robert suivit ses traces. Dès l'année 1612, il trafique avec des Malouins sur la rivière Saint-Jean. Il paraît avoir lié d'intimes relations avec M. de Biencourt (V. ce nom).

Bibl. — H. P. Biggar, *The Early Trad. Co. of N. Fr.*, Toronto, 1901; Ch. de la Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. IV, Paris, 1910; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, t. I et II, Québec, 1906.

DUPONT DE NEUVILLE (Nicolas) (1632-1716), anobli, conseiller du roi au Conseil souverain, subdélégué de l'intendant, seigneur de la Pointe-aux-Trembles.

Né en 1632, le sieur Dupont vint au Canada, le 16 septembre 1663, en compagnie du gouverneur de Mésy, de Mgr de Laval, à titre de commissaire du roi « pour prendre possession du pays, recevoir les serments des peuples et établir son autorité par le Conseil souverain, après la remise de la Nouvelle-France par la Compagnie des Cent Associés ». Le 30 avril 1669, le roi lui octroyait des lettres de noblesse (V. Bull. des Rech. hist., 1902). Le 13 janvier 1670, M. Dupont fut nommé membre provisoire du Conseil souverain; mais sa commission à vie ne fut officiellement expédiée que le 26 mars 1675. Au mois d'août 1685, il devint le subdélégué de l'intendant de Meulles, qui allait entreprendre le voyage en Acadie. Le 1er juin 1703, on le nomma conseiller-garde des sceaux, de la Pointe-aux-Trembles ou Neuville, encore aujourd'hui.

Ainsi M. Dupont n'est autre que le sieur Dupont-Gaudais, d'après la teneur même de ses lettres d'anoblissement : « Le sieur Nicolas Dupont, sieur de Neuville qui, par la fermeté d'un courage extraordinaire a bien voulu renoncer aux douceurs et avantages de sa patrie pour le hasard des voyages de long cours, s'établir dans le pays de la Nouvelle-France autrement dit Canada, etc. ».

Il avait épousé en France Jeanne Gaudais, née en 1631, décédée à Québec le 16 septembre 1707. Elle lui avait donné cinq enfants, entre autres :

Françoise-Thérèse, née à Québec le 11 décembre 1670, mariée en 1687 à François-Marie Renaud, sieur des Méloizes (V. ce nom), décédée en 1698;

Marie-Madeleine, née en 1672, mariée en 1691 à Paul Le Moyne, sieur de Maricourt (V. ce nom);

Jacques-Nicolas, né en 1675, noyé en se baignant en 1686. La famille s'éteignit par cet accident.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; A. Shortt, *Docum. sous le Rég. fr.*, vol. I, Ottawa, 1926; Arch. can., t. I, Ottawa.

DUPUIS (Zacharie) (1608-76), commandant du fort de Québec, aide-major, major et commandant de Montréal, seigneur de Verdun et de l'Ile-aux-Hérons.

Il était originaire de Savernun, aujourd'hui petite ville d'environ 4.000 âmes, dans l'Ariège (Gascogne). On ignore l'époque de son arrivée à Québec, dont il commandait le fort en 1656 : il avait donc embrassé la carrière des armes et était parvenu au grade d'officier. On lit dans la **Relation** des Jésuites le récit de l'expédition organisée pour la fondation d'une mission chez les Onnontagués sur leurs propres instances : « Un bon nombre de Français s'équipent pour s'embarquer avec les Pères René Ménard, Claude Dablon, Jacques Frémin, et les Frères Ambroise Brouet et Joseph Boursier, le 17 mai 1656, de Québec : Français, Onnontagués, Tsonnontouans et quelques Hurons. » « Tous ces Français, dit Marie de l'Incarnation, partirent avec un zèle et une ferveur non pareils. Parmi eux il y avait des soldats de garnison que M. Dupuis, honnête gentilhomme, s'était offert de conduire. Lorsqu'il me fit l'honneur de me dire adieu, il m'assura avec une ferveur qui ne ressentait point son homme de guerre, qu'il exposait volontiers sa vie et qu'il estimerait heureux de mourir pour un si glorieux dessein. » **(Lett. hist.)**. M. Dupuis érigea un fortin non loin d'Onnontagué sur le lac Gonnontoha : les 50 Français et les Hurons y purent hiverner avec les Pères. Mais les Agniers réussirent à ourdir un complot contre eux et amener les Onnontagués à participer au massacre : les missionnaires surent dévoiler à temps la trame de ce guet-apens. « Dans ces desseins, nos Pères, et un gentilhomme, nommé M. Dupuis, qui commandait tous nos Français, avec une garnison de 10 soldats, dont 9 étaient déjà d'eux-mêmes résolus de nous abandonner, nous jugeâmes qu'il valait mieux se re-

tirer de compagnie, ou pour s'entr'animer les uns les autres à la mort, ou même pour la vendre plus chère. Etant partis le 20 mars 1657, de notre maison de Sainte-Marie, proche d'Onnontagué, sur les 11 heures du soir, la divine Providence nous conduisant comme par un miracle continuel, au milieu de tous les dangers imaginables, nous arrivâmes à Québec le 23 avril, ayant passé par Montréal et par les Trois-Rivières, avant qu'aucun canot eût pu être mis à l'eau, la rivière n'y ayant pas été libre pour la navigation, que le jour même que nous y parûmes. » (V. Thwaites, vol. 44).

Au mois d'avril 1658, sans doute sur l'invitation de M. de Chomedey, il alla se fixer à Ville-Marie. Il est désigné dans les actes sous le titre de commandant, l'ayant été à Québec; dans un acte du 15 novembre 1659, il est appelé *aide-major*. Ce n'est qu'en 1662, après la mort de Lambert Closse, qu'il porte le titre de major. Quelques mois plus tard, M. de Maisonneuve voulant traverser la mer, nomme « noble » Dupuis pour le remplacer par une ordonnance du 10 septembre 1662; et, en 1665, au départ définitif du gouverneur de Montréal, il prit sa succession. « Ayant permis à M. de Maisonneuve, disait M. de Tracy dans la commission officielle, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence, que la personne du sieur Dupuis, et ce autant que nous l'estimerons à propos ». En 1668, il est investi du même mandat de primauté.

Le 26 décembre 1671, les seigneurs de l'île, reconnaissant ses bons services, lui concédaient, en fief noble et sans justice, 320 arpents, dont 8 le long du fleuve sur 40 de profondeur au lieu dit le **Saut-Saint-Louis** : c'était le fief de Verdun. Le 17 octobre 1672, nouvelle concession de l'Ile-aux-Hérons et autres îles, faisant face aux 8 arpents déjà attribués : c'est Talon qui lui accordait cette augmentation en raison du droit de pêche réservé au roi. Le 12 novembre 1673, M. Dupuis et son épouse, « désirant se retirer des embarras du monde et se donner à Dieu », cédaient aux Filles de la Congrégation tous leurs biens meubles et immeubles, sauf une maison et un lopin de terre « sis dans le lieu destiné pour la ville, à charge par les donataires de nourrir et entretenir les donateurs, pendant leur vie, en la maison de la Congrégation, et de faire prier Dieu pour le repos de leurs âmes ». M. Dupuis y décéda et fut enterré le 1er juillet 1676.

D'après Tanguay, le sieur Dupuis épousa d'abord Jeanne Fournel, qui mourut sans doute avant son exode en Nouvelle-France. En secondes noces, il se maria à Québec, le 25 novembre 1668, à Jeanne Groisar, née en 1628, fille de François et de Périnne Milcendeau, de Châlonnes, évêché de Luçon : elle mourut sans postérité.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Rev. Can.*, Montréal, 1918; E. Z. Massicotte, *Bull. des Rech. hist.*, année 1915; R.-G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. 72, Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DUPUIS (Paul) (1637-1713), enseigne au régiment de Carignan, seigneur de l'Ile-aux-Oies, procureur du roi, lieutenant particulier, puis général de la prévôté de Québec.

Selon N.-E. Dionne, il était né en 1637 à Beaucaire (Gers), fils de Simon et de Suzanne Brusquet. En 1665, il vint à Québec, en qualité d'enseigne d'une compagnie du régiment de Carignan. Lorsque les troupes furent licenciées, il résolut de séjourner dans la colonie. Le 22 octobre 1668, il se maria à Jeanne Couillard, qui fut mère de treize enfants.

En 1671, le 10 octobre, M. Dupuis, gendre de M. Couillard de l'Epinay, et aussi son héritier, passe un écrit conjointement avec Pierre Bécard, sieur de Grandville (V. ce nom), par lequel le premier s'oblige à prendre la grosse Ile-aux-Oies, et le second la petite du même nom. Il fut ainsi le quatrième seigneur de ce domaine, l'ayant acquis du chef de sa femme, fille de Louis, troisième seigneur. Il s'y établit avec sa famille, se livrant à la culture et à l'élevage. Plusieurs chefs de famille l'entourèrent et bientôt l'île comptait 39 personnes (1681).

M. Dupuis ne se rendait que rarement à Québec. Le marquis de Denonville (V. ce nom) l'ayant connu de réputation, obtint pour lui la charge de procureur du roi. L'annaliste de l'**Histoire de l'Hôtel-Dieu** exalte plusieurs fois ses qualités et ses vertus. Aussi fut-il nommé lieutenant particulier, puis général de la prévôté de Québec. En 1690, il imagina de faire sonner le tocsin à la haute-ville : ce qui effraya les Anglais qui redoutaient une attaque générale et qui se rembarquèrent à la hâte. Ce fut le 1er juin 1695, qu'il reçut les provisions de lieutenant particulier.

Le 14 février 1713, il vendit sa seigneurie de l'Ile-aux-Oies aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu et mourut le 21 décembre de la même année.

De ses treize enfants, quatre fils et neuf filles, plusieurs moururent jeunes :

Marie (1679-1703), entra au couvent des Ursulines de Québec;

Geneviève (1675), fut Religieuse à l'Hôtel-Dieu, où elle décéda en 1747;

Simon, né en 1677, devint enseigne dans les troupes; en 1710, le gouverneur de Vaudreuil assurait le ministre que, avec le sieur Her-

tel de Rouville, le sieur Dupuis était l'un des meilleurs partisans de tout le Canada. Il mourut à Ville-Marie le 6 avril 1716.

Bibl. — B. Sulte, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, année 1902; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

DUPUY (Claude-Thomas) (1686-1737), avocat, avocat-général, conseiller du roi, maître des requêtes, intendant de la Nouvelle-France.

La famille, réputée très ancienne, était originaire de Grandrif, en Puy-de-Dôme (Auvergne). Elle détenait les seigneuries de Grandrif — localité actuelle de 1.075 âmes — de Beaumont-Saint-Victor, de Julianges, de Marsac. L'un de ses descendants, curé d'Ambert (1692-1717), était poète et ami de Nicolas Boileau-Despréaux. Elle ne fut anoblie qu'en 1737 par lettres royales. En 1789, ses représentants furent convoqués à l'assemblée de la noblesse à Clermont-Ferrand (V. Bull. des Rech. hist., 1910).

Né en 1686, Claude-Thomas se consacra à l'étude du droit. Il devint successivement avocat au Châtelet, avocat-général au Grand Conseil, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, maître des requêtes titulaire, puis honoraire. Le roi le choisit comme intendant de la Nouvelle-France en 1725. M. Dupuy mit pied à terre à Québec, ainsi que le gouverneur, le marquis de Beauharnois (V. ce nom), le 28 août de l'année suivante : sa commission datait du 23 novembre précédent et fut enregistrée à Québec, le 2 septembre 1726.

L'intendant, qui était instruit, intelligent, résolu, juste et bon écrivain, seconda à merveille le gouverneur dans les fonctions et attributions, affectées à sa charge. La correspondance officielle révèle son intervention efficace dans l'administration, bien que le roi eût notifié sa volonté de gouverner tout, en France et aux colonies, par lui-même. Il travailla à la reconstruction du palais de l'intendant incendié, au logement convenable du gouverneur de Montréal, à la règlementation de divers offices de judicature, au développement de ses forêts, à la question des monnaies du cuivre et au commerce du castor. La situation des maisons religieuses, et enseignantes et hospitalières, retinrent son attention et ses sollicitudes. Durant deux années, il se dévoua aux multiples œuvres de sa charge avec une parfaite intégrité. Les Sauvages alliés ou neutres lui inspiraient des règlements d'ordre et de progrès. Rien n'échappait à sa nette et rapide perception : ingérence anglaise à toutes les frontières, traite des fourrures et des spiritueux aux postes les plus éloignés, dîmes et mines, culture, industrie et commerce, papiers terriers et concessions, équitable administration de la justice, bois et chanvre, exportation des produits, des céréales surtout et des bois de construction, ainsi que du goudron et des huiles de marsouin. Il ne négligea point l'état et les travaux des forêts, la construction navale, l'artillerie, les équipages de navigation. Les finances retinrent surtout sa présence d'esprit; il s'appliqua avec conscience à les gérer pour le bien des particuliers, des communautés, de la Couronne elle-même.

L'intendant prêta néanmoins, en raison de son caractère, et quelques mois après son entrée en fonction, l'occasion au mécontentement et à la critique. Le gouverneur écrivait au ministre, le 6 mars 1727 : « Je suis bien fâché que M. Dupuy me donne si souvent occasion de vous faire des plaintes contre lui. Il a une trop grande facilité à écouter tous les discours que ses prétendus amis lui tiennent et qu'il croit comme articles de foi. Il est le jouet de tous les mauvais esprits du pays... Il n'est pas aisé de vivre avec un homme d'une hauteur qui passe l'imagination... Il s'imagine être devenu une divinité, ne voulant entendre sur rien ni rime, ni raison. C'est un homme impraticable : il suffit que je dise **blanc** pour qu'il dise **noir.** Il fait en ce pays-ci le général, l'évêque et l'intendant; il en donne tous les jours de belles preuves. Il a poussé la chose, en dernier lieu, jusqu'à faire mettre des sentinelles aux portes des églises, à l'occasion de ses ordonnances et arrêts. »

Toutefois M. Dupuy, qui prétendait être en droit d'avoir deux archers dans les cérémonies et dans son banc, la carabine sur l'épaule, s'ingénia à gagner la sympathie et même l'amitié de Mgr de Saint-Vallier. Le 25 décembre 1727, la veille de son décès, le prélat le nomma son exécuteur testamentaire, à l'Hôpital-Général. Le choix du curé de la cathédrale par le Chapitre comme vicaire capitulaire créa un conflit imprévu au sujet des funérailles : le curé Boulard les voulait célébrer avec pompe à la cathédrale, tandis que M. de Lotbinière, archidiacre, optait pour la chapelle des Hospitalières. M. Dupuy prévint d'autorité les motifs de divergence en faisant faire la cérémonie, le soir du 2 janvier, veille des obsèques solennelles. Ce procédé créa un malaise général et suscita des incidents de discipline ecclésiastique (V. A. Gosselin, **Egl. du Can.**, t. I).

Le roi ayant signifié son rappel à l'intendant, Mme Dupuy et son frère Claude, Jésuite, partaient le 28 mai 1728, et le fonctionnaire, le 1er octobre suivant, laissant un état financier familial assez compliqué : la plupart de ses effets vendus à l'encan en 1732, on en répartit le prix à ses créanciers (V.

Bull. des Rech. hist., 1910). Le 21 mars 1737, l'abbé Hazeur écrivait de Paris que « le pauvre intendant était mort presque subitement en Bretagne, où il faisait l'expérience de pompes de son invention, au moyen desquelles on puisait le quadruple d'eau dans les fosses de mines, avec beaucoup moins de peine et de monde; qu'il y réussissait à merveille et qu'il comptait fournir d'eau tout Paris; que son fils lui succéda dans les travaux entrepris en Bretagne. »

Bibl. — R. Roy, *Les Intend. de la Nouv.-Fr.*, Mém. Soc. Roy., Ottawa, 1903; A. Gosselin, *Egl. du Can.*, Québec, 1911; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, Paris, 1913.

DU QUESNE (Ange de Menneville, marquis de) (1702-78), garde-marine, garde-pavillon, enseigne de vaisseau, aide-major, capitaine, dix-huitième gouverneur de la Nouvelle-France, lieutenant-général. — **Menneville**, bourg de 500 âmes environ, dans le Pas-de-Calais. — Il signait **Du Quesne-Menneville.**



Le Marquis de Du Quesne.

Abraham Du Quesne naquit en 1610, à Dieppe, devint chef d'escadre en 1647 et lieutenant-général de la marine, en août 1677 : il expira subitement le 1er février 1688. Il laissait trois fils : Abraham ou le **Grand Du Quesne**, qui obtint du roi l'érection de sa terre en marquisat; Etienne et Jacob, qui embrassèrent la carrière de leur père. Afin de se distinguer entre cousins, les fils des trois frères firent des additions à leurs noms : **Alexandre**, fils d'Etienne, utilisa le nom de sa mère, appelée Suzanne Le Monnier, et signe : **Du Quesne-Monnier** : il fut le père de notre gouverneur; né vers 1653, Alexandre entra dans la marine, devint enseigne (1678), capitaine de galiote (1684), de vaisseau (1685), chef d'escadre (5 août 1715), commandant du port de Toulon, où il marie sa fille Ursule à Guillaume d'Icard et où figure Ange de Menneville comme témoin, commandeur de Saint-Louis et décédé le 17 novembre 1726, laissant sept enfants : 1° le premier entra dans la marine comme garde en 1697 et périt sur **le Vaillant**, la même année; 2° **Louis-Marie**, né en 1694, garde-marine (1707), enseigne (1712), lieutenant (1727), capitaine (1738) et chevalier de Saint-Louis : il signait **Duquesne.**

Le troisième fils de Du Quesne-Monnier et d'Ursule Poissel fut **Ange**, sieur de Menneville. Il naquit à Toulon en 1702. Le 13 janvier 1714, il est admis garde-marine et passe cinq mois sur le **Diamant**; le 1er juillet 1716, il est nommé garde-pavillon et navigue six mois sur le **Comte de Toulouse**; puis sur le **Henri, le Saint-Paul, le Solide**, entre 1717 et 1726; le 4 décembre de cette année, on lui accorde une gratification de 200 liv. du Trésor Royal, à la mort de son père. Le 17 mars 1727, il est fait enseigne de vaisseau à Toulon et il navigue quatre mois à bord du **Tigre**; puis sur le **Léopard, le Rubis, le Diamant, l'Eléphant**, de 1728 à 1734. Le 1er juillet 1735, on le nomme aide-major et il arma quinze mois sur **l'Inconnu.** Le 13 mai 1738, il est décoré de la croix de Saint-Louis. Puis il navigue au long cours jusqu'en 1745, sur le **Ferme, la Sibylle, le Terrible, le Diamant.** Le 1er janvier 1746, il est promu major à Toulon et, le 25 août 1749, capitaine de vaisseau. Le 1er janvier 1752, il est nommé gouverneur de la Nouvelle-France avec le titre de marquis; mais sa commission est datée du 1er mars suivant et ses fonctions le sont du 15 mai.

Antérieurement, M. Du Quesne s'était souvent signalé : M. de La Galissonnière l'appréciait et recommanda vivement sa nomination. Le 22 février 1744, eut lieu un engagement entre la flotte anglaise, commandée par l'amiral Mathews et la flotte franco-espagnole de l'amiral La Bruyère de Court, devant Toulon : la bataille resta indécise, malgré la valeur et l'habileté déployées par les officiers supérieurs. Le 6 décembre suivant dans l'escadre de la Jonquière (V. ce nom), qui s'empara du **César-Auguste**, richement chargé, M. Du Quesne commandait en Méditerranée le **Léopard**, qui se signala dans l'action :

M. Du Quesne reçut 2.000 liv. d'acompte pour son 10e. Le 4 juin 1745, le marquis de Caylus, commandant d'escadre, écrivait à M. de Maurepas : « Si vous m'envoyez de temps en temps, comme je l'espère et qu'il est nécessaire, quelques vaisseaux de guerre, que votre choix tombe sur les plus jeunes, tels que Blénac, Du Quesne-Menneville, Sérigny, etc... » En 1746, dans la formidable escadre du duc d'Anville (V. ce nom), M. Du Quesne commandait le **Barré**, où se trouvait le gouverneur promu, M. de La Jonquière.

Le ministre, dans la teneur de ses instructions, avisait M. Du Quesne de ne point faire de dépenses excessives, de surveiller de près les Sauvages de l'Ohio, de bien examiner les cas des officiers recommandés par M. de La Jonquière pour la croix de Saint-Louis, de tenir ferme le bien-fondé de nos droits sur la vallée de l'Ohio et de ses tributaires, de bien encourager l'exploitation du sol, de veiller à l'établissement de nouveaux postes de défense aux frontières, d'y prévenir les abus de tout genre, de s'assurer des bons sentiments des Sauvages alliés, de s'entendre avec M. de Raymond de l'Ile-Royale relativement aux troupes : il est assuré du bon vouloir du roi et de sa bienveillante assistance.

Débarqué à Québec au commencement du mois d'août 1752, M. Du Quesne ne tarda pas à s'instruire de l'état des troupes de la colonie. La discipline était fort relâchée : il s'applique à la raffermir. Il y avait des désertions, « à cause, dit-il au ministre, de l'impunité dans les cas les plus griefs ». En quelques mois, il transforme ces mauvais soldats en troupes dociles et pleines d'ardeur (V. Garneau, t. II). Il avisa le ministre de décorer les officiers, Le Mercier, Jacrau de Fiedmont et Lusignan, de la croix de Saint-Louis. Au printemps de 1753, il envoya 1.500 Canadiens et Sauvages dans la vallée de l'Ohio, sous les ordres de M. Marin et de M. Legardeur de Saint-Pierre. Ceux-ci construisirent le fort de la **Presqu'île**, au sud-est du lac Erié et celui de la **Rivière-aux-Bœufs** (French Creek, aujourd'hui). Aussitôt les Miamis, Sakis, Pouteoutamis, Chippewas prirent parti pour la France.

Alors le gouverneur de la Virginie, Robert Dinwiddie, qui se préparait à prendre position sur l'Ohio, leur signifia qu'ils eussent à se retirer des terres d'une dépendance de sa Province. Mais bientôt, M. de Pécaudy de Contrecœur, commandant sur cette rivière, envoya Le Mercier, le 16 avril, chasser un détachement, occupé à faire des retranchements sur la langue de terre au confluent de la **Monongahéla** et de l'**Alléghany**, à 20 lieues environ des monts Apalaches : dans le même endroit il érigea le fort **Du Quesne** (auj. Pittsburg en Pennsylvanie). En même temps, on avait mis plusieurs barques sur les chantiers aux lacs Erié et Ontario pour le service des transports. Et le marquis de Du Quesne avait demandé à M. de Kerlérec (V. ce nom), gouverneur de la Louisiane, de gagner par des présents les tribus du haut Mississipi à joindre leurs forces à celles des Français sur l'Ohio. Surviennent bientôt le guet-apens de M. de Jumonville (V. ce nom) et ensuite la prise du fort Necessity (V. ce mot) (3 juillet 1754).

Dans l'intervalle, M. Du Quesne s'occupait des intérêts immédiats de la colonie, qui concernaient les représentations des habitants de Détroit, des demoiselles Desaulniers du Saut-Saint-Louis, la protection des frontières immenses du pays, les devoirs de l'inspection générale, la situation économique des postes éloignés et la condition morale et disciplinaire des déserteurs, ainsi que la surveillance des agissements des Anglo-Américains. Plusieurs de ses réformes essuyèrent une violente opposition à laquelle se mêla l'intendant Bigot. Celui-ci adressait au ministre, M. Rouillé, les plaintes les plus acerbes contre le gouverneur. « Le marquis Duquesne, dit-il le 28 août 1753, bannit de la colonie, chasse sans procès, sans enquête et sans prendre l'avis de l'intendant. » Il parle de deux miliciens mutinés que M. Du Quesne a mis sept mois au cachot et a bannis; il a exilé aussi un habitant de Détroit pour avoir traité avec les Sauvages malgré la défense du commandant du poste.

M. le gouverneur sollicita son rappel pour rentrer dans la marine. « Il était d'une taille au-dessus de la médiocre, bien fait, et il avait de l'esprit; il était fier et hautain et ne souffrait pas que l'on manquât impunément à ses ordres... Comme il avait peu de biens, il chercha à s'en procurer, mais ce ne fut jamais par des voies criantes; son mérite ne fut pas connu, on ne le regretta que lorsque son successeur eut fait assez de fautes pour faire dire que si le marquis Du Quesne avait commandé on eût réussi. » (V. **Mém. sur les aff. du Can.**, 1749-60.) L'historien Garneau ajoute: « Son départ ne causa aucun regret, quoiqu'il eût conduit assez heureusement les affaires publiques et pourvu avec sagesse aux besoins de la colonie. Son caractère hautain l'avait empêché de devenir populaire... Avant son départ, il eût voulu rallier les Iroquois et, en octobre 1754, il tint à Montréal un Conseil, où vinrent de leurs guerriers, ainsi que des Sauvages alliés, qui leur parlèrent avec force en faveur des Français. » (Duquesne à Rouillé, 31 octobre 1755).

Rendu en France, le mois suivant, le marquis reprit son service dans la marine. Créé

chef d'escadre, il commandait, en avril 1759, le vaisseau **le Foudroyant** : il soutint contre trois navires anglais un combat de sept heures, mais il fut contraint alors de se rendre. Sa conduite fut vivement critiquée; le ministre, M. de Choiseul de Stainville, se montra très dur. Toutefois, le marquis parvint à se justifier complètement. En janvier 1763, il fut fait commandeur de Saint-Louis avec la pension de 3.000 livres. Il se retira du service, le 8 avril 1776, avec le titre de lieutenant-général et une pension de 6.000 liv. Il mourut à Anthony (Seine), le 17 septembre 1778.

Bibl. — H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920; Bull. des Rech. hist., table, 1925; Rapp. des Arch. can., année 1905; Arch. can., Ottawa.

DU QUESNEL (Jean-Baptiste-Louis Le Prévost, seigneur) (1684-1744), enseigne, lieutenant, capitaine, commandant de vaisseau, quatrième gouverneur de l'Ile-Royale. — **Le Quesnel**, bourg de 950 âmes environ, dans la Somme (Picardie). Le nom est un diminutif de **Du Quesne.**

Seigneur Du Quesnel, de Changy (Marne) et de Pourville (Seine-Inférieure), il naquit vers 1684. En 1704, à bord du vaisseau amiral dans l'action devant Malaga (Espagne), il eut une jambe emportée par un boulet de canon et l'autre fracassée. En 1731, il fut promu capitaine de vaisseau et, durant son séjour à la Martinique, il épousa la fille du lieutenant de roi, demoiselle Giraud de Poyet. En 1737, il était commandant du **Jason.**

Le 1er septembre 1740, il succédait à son compagnon de promotion (1731) au gouvernement de l'Ile-Royale et débarquait à Louisbourg, le 2 novembre suivant. D'après les notes imprimées de l'**Habitant**, c'était un vieillard capricieux et changeant, aimant la boisson et, une fois échauffé, n'ayant plus ni réserve, ni décence; offensant presque tous les officiers et ruinant leur autorité auprès des subalternes, civils et militaires. Toutefois, l'intendant Bigot le louait en haut lieu : ce qui valut à l'ordonnateur, devenu concussionnaire, toute liberté de gérer les affaires à son gré et à sa fantaisie. Aussitôt se donnent libre cours l'incurie, le gaspillage, les malversations de toute nature. Le gouverneur s'impose la tâche d'inspecter les fortifications, les troupes, les magasins du roi, les dépôts de munitions. D'accord avec Bigot, il expédia au ministre une série de réclamations. Il supplia les officiers, munis de permis, de remettre leur congé à plus tard : ce à quoi cinq d'entre eux consentirent. Le Conseil de guerre avait formé le plan de reprendre Annapolis aux Anglais : le gouverneur s'empressa de l'adopter et de le soumettre aux autorités.

Dans l'intervalle, le commerce suivit un cours prospère : en 1739, la pêche s'évaluait à plus de 3.000.000 de livres; en 1740, à plus de 2 millions et demi. Les échanges s'opéraient avec les Antilles, la Nouvelle-Angleterre et la métropole.

Les travaux des fortifications, munies de canons, avançaient, grâce au nouvel entrepreneur, M. de Muiron. Un grand nombre de soldats y fut employé, moyennant un supplément de salaire. Le gouverneur reçut du roi une gratification de 5.000 livres et Bigot une autre de 1.200. En 1742, la disette de farine vint menacer la population. En 1743, renforts et munitions font défaut : 77 canons manquent sur les remparts. En octobre 1744, le capitaine Cailly et ses troupes suisses, manquant de tout, vivres et vêtements, refusent d'obéir à leurs chefs; elles entraînent en leur révolte les réguliers français. Sur les instances de Mme Cailly, le gouverneur intercéda auprès du ministre qui consentit à la réintégration du coupable dans son grade. Avec l'assentiment de l'état-major, il travailla à comprimer l'abus des spiritueux en supprimant plusieurs cantines et en punissant les délinquants. Les vivres venant à manquer, il mit tout le monde à la ration : en septembre, des provisions de bouche furent envoyées du Canada. La guerre avait été déclarée, le 8 mars précédent. Le 24 mai, le poste anglais de Canseau comprenant 120 hommes de garnison, signait la reddition entre les mains du capitaine Duvivier. Le gouverneur consentit, après septembre, à relâcher les prisonniers sur parole de ne pas prendre les armes, durant l'espace d'un an (1745) : clause que Shirley se garda bien d'exécuter dans la suite. Ce fut en raison des révélations de ces captifs concernant la situation de Louisbourg que le gouverneur du Massachusetts organisa l'expédition de l'année suivante.

La seconde expédition, en août, fut dirigée contre Annapolis sous les ordres du même officier, le sieur Duvivier (V. ce nom), qui n'obtint aucun résultat.

M. Du Quesnel mourut subitement le 9 octobre 1744, laissant un fils qui devint garde-marine en 1741, navigua sur la **Gironde**, le **Profond**, etc., jusqu'en 1746, fut promu enseigne de vaisseau en 1747, sous-lieutenant d'artillerie en 1750.

Bibl. — E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

DURELL (Philip) († 1766), capitaine, commandant de bord, contre-amiral, commodore, vice-amiral de port, commandant en chef.

La Biographia Navalis ne donne aucun renseignement sur sa naissance, ni sur son engagement dans la marine. Le 6 février 1742, on lui octroya la commission de capitaine à bord du **Gibraltar** ou du **Seahorse**. En 1743, il commande l'**Etham**, de 40 canons, au siège de Porto-Caballo, au Vénézuela : toutefois le fait est douteux. En 1747, il commande le **Gloucester**, de 50 canons, dans l'escadre du contre-amiral Hawke (V. ce nom), qui infligea, en octobre, une défaite navale à M. de l'Etenduère. En 1749, en temps de paix, il armait à bord du **Rochester**, de 50 canons, et on le perd de vue dans les années suivantes. En mars 1755, on le trouve capitaine en charge du **Terrible**, de 14 pièces, mouillé dans les eaux de Portsmouth : en mai, mis sous les ordres de Holburne, il fait voile vers l'Amérique, en vue d'y rejoindre l'escadre de l'amiral Boscawen. En 1757, on assure qu'il reçut le titre de commodore; et en 1758, on le nomme commandant en chef des navires stationnant à Halifax durant l'hiver; le 12 janvier, il arbora son pavillon sur la **Diana**; en mai, on le créa commandant en troisième rang au siège de Louisbourg; il armait sur **la Princesse Amelia** sous Boscawen; mais la flotte n'eut guère lieu de donner. Cet amiral, néanmoins, le chargea de reconnaître le littoral environnant, en vue de l'atterrissement convenable des troupes de terre. Durant cette absence au loin, le commodore fut promu contre-amiral des **Bleus** et perdit son épouse qui mourut à Bristol.

Dans la suite, il monte le **Royal-William** en qualité de contre-amiral des **Rouges** en février 1759, avec mission d'opérer le blocus de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent : toutefois la flotte de ravitaillement française réussit à passer en trompant sa vigilance, en dépit de la prise de deux transports; il y trouva les cartes des passes du fleuve en aval de Québec. Embossé à l'Ile-aux-Coudres, sa flotte y attendit l'apparition de l'escadre de Saunders (V. ce nom). Comme plusieurs de ses officiers et marins opérèrent une descente dans l'île, un Canadien, nommé Desrivières, s'y rendit avec quelques habitants et réussit à faire prisonniers trois jeunes gardes-marine : l'un d'eux était le petit-fils de Durell. Emmenés à Québec, ils y furent traités avec égards; plus tard, on demanda leur mise en liberté, qui fut refusée. Dès l'apparition de l'escadre, le 23 juin, le rôle de Durell s'effaça, durant le siège, devant Saunders et le contre-amiral Holmes : il fit sentinelle à l'Ile-aux-Coudres et laissa échapper 17 transports de France.

De retour aux ports d'Angleterre, il reçut aux Communes un vote de félicitation et de gratitude. Le 14 juin 1761, on le promut amiral de port à Portsmouth. Il y convola à une seconde alliance avec la veuve de l'infortuné capitaine Whitteronge Taylor, qui commandait **le Ramillies** lors du naufrage. En 1762, on le nomma vice-amiral des Bleus et, en 1763, commandant en chef de la marine en Amérique, à bord du **Launceston**. Il mourut à Halifax, vers le mois d'août 1766, laissant un **Journal** de son séjour à l'Ile-aux-Coudres.

BIBL. — A. G. Doughty, *John Knox's Journal*, 3 vol., Toronto, 1916; Th. Chapais, *Le marquis de Montcalm*, Québec, 1911; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Miss E. Anna Smillie, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1925.

DURHAM (John George Lambton, comte et lord) (1792-1840), officier dans l'armée, homme d'Etat, ambassadeur, grand-croix du Bain et gouverneur du Canada.

Fils de William-Henry de Lambton Castle, comte de Durham, et d'Anne Barbe Françoise, fille de George Bussey Villiers, quatrième comte de Jersey, il naquit le 12 avril 1792 et succéda à son père en 1797. Ayant terminé ses études à Eton (1803-09), il s'enrôla au régiment des dragons (1809-11) et fut élu député du comté (1813-28). Le 29 janvier de cette année, créé baron de la ville de Durham et du château Lambton, il fut promu au Conseil privé le 22 novembre 1830, lord de la chancellerie (1830-33). De juillet à septembre 1832, on le choisit comme plénipotentiaire en Russie, en Prusse, en Autriche. De 1835 à 1837, il est ambassadeur à Pétersbourg et, le 27 juin il est élevé à la dignité de grand-croix de l'Ordre du Bain.

Le 30 mars 1838, on lui octroya la commission de gouverneur général du Canada jusqu'au 3 novembre suivant. Ayant appareillé le 24 avril, le **Hastings**, vaisseau de guerre, le débarqua le 27 mai en rade de Québec : le 29, il reçut un enthousiaste accueil, ainsi que la comtesse et sa famille. Ayant prêté serment au Château, il lança une proclamation aux Provinces, n'épargna rien pour se rendre populaire. Le 1er juin, ayant remercié de ses services le Conseil exécutif, il renvoya le Conseil Spécial (V. ce mot) et, à la fin du mois, en forma un autre, pris dans son entourage, étranger aux choses du pays. Le gouverneur, convaincu que la clémence envers les prisonniers politiques était de meilleur aloi, rechercha la voie de l'exercer. Il obtint un aveu de culpabilité de haute trahison de la part de 8 détenus principaux internés à Montréal : il fit décréter leur exil aux Bermudes; en même temps l'ordonnance du Conseil fermait la frontière à M. Papineau et à 14 fugitifs : à tous les autres prévenus amnistie complète, à la seule condition de fournir des cautions.

Ces sentences reçurent bon accueil au Canada; mais à Londres, l'on commenta les déportations, les menaces de peine de mort contre exilés et fugitifs revenant au Canada : lord Durham avait des ennemis en haut lieu. Dans l'intervalle, il visita les Provinces, nomma une Commission chargée d'étudier les concessions agraires, une seconde ayant pour objet l'instruction publique, une troisième pour les institutions municipales. Au mois d'août, les autorités des Provinces maritimes vinrent lui présenter leurs hommages et soumettre le projet d'une Confédération générale. Et, le mois suivant vit se réunir des délégués prêts à discuter cet important projet.

Soudain parvenait au gouverneur un écho du désaveu officiel de son ordonnance. Humilié et indigné, lord Durham résolut sur-le-champ de résigner ses fonctions : ce fut de toutes parts une explosion de regrets. Puis, sans avoir demandé ni attendu son rappel, il s'embarqua le 3 novembre pour Londres. L'on s'y étonna d'abord, mais il fallait en venir à une entente. Le 8 février 1839, **The Times** publia le remarquable **Mémoire** du gouverneur, qui l'avait divisé en cinq titres : **Remarques préliminaires; Bas-Canada; Haut-Canada; Provinces de l'Est et Terre-Neuve; Mode des concessions et émigration** (V. Chapais, t. IV).

Le 1er janvier 1812, lord Durham avait épousé à Malpas, comté de Chester, Harriet (Henrietta) Cholmondeley, fille naturelle de George, premier marquis du nom et décédée en juillet 1815; en secondes noces, il se maria, le 9 décembre 1816, à Louisa Elizabeth, fille aînée de Charles, deuxième comte Grey et d'Elizabeth Brabançon. Il mourut le 28 juillet 1840, à Cowes, île de Wight, et sa femme le 28 décembre 1841.

Bibl. — Rapp. des Arch., Ottawa, 1912; S. J. Reid, *Life and Lett. of the Earl of Durham*, London, 1906; Can. and Prov., Index, 1917; Th. Chapais, *Cours d'Hist.*, t. IV, Québec, 1923; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.

DURIEU (Pierre-Paul) (1830-99), prêtre, missionnaire Oblat de Marie Immaculée, coadjuteur, évêque.

Né à Saint-Paul-de-Mons (Haute-Loire), le 4 décembre 1830, il appartenait à une famille qui, sous la Terreur, abrita souvent les prêtres fidèles, pour les soustraire aux violences des persécuteurs. Dès l'âge de dix ans, il entra au petit séminaire de Monistrol et obtint en rhétorique le prix de sagesse, décerné par les suffrages des maîtres et des élèves. A dix-huit ans, on l'admit au noviciat de Notre-Dame-de-l'Osier (Isère) et aux vœux perpétuels en 1849. Ayant terminé ses études théologiques à Marseille, il y fut ordonné prêtre par Mgr de Mazenod, le 11 mars 1854. Le fondateur le choisit aussitôt pour les missions de l'Orégon, avec deux compagnons. Le 7 septembre suivant, tous trois s'embarquaient à Liverpool pour New-York et l'isthme de Panama, qu'ils franchirent,



Mgr Durieu, O. M. I.

partie en chemin de fer, partie à dos de mulet, remontant sur un autre navire qui les conduisit, le 2 novembre, à San Francisco, puis à Olympia (10 décembre). Le Père Durieu eut pour sa part la tribu des **Yakimas.**

Dans la suite, les Missionnaires Oblats allèrent se dévouer à l'évangélisation des indigènes dispersés dans l'île Vancouver et dans la Colombie anglaise. Le Père Durieu s'y dépensa, l'espace de 40 années, avec un zèle inépuisable. En 1870, il est vicaire général de Mgr d'Herbomez (V. ce nom) et supérieur du district des missionnaires. Le 2 juin 1875, il est préconisé son auxiliaire et évêque titulaire de **Marcopolis** (en Osrhoène, auj. **Singiar,** dépendant d'Edesse) : il est sacré le 24 octobre suivant. Aussitôt, le prélat s'applique à la tâche d'organiser les missions sur un pied qui les a souvent fait comparer aux **Réductions** du Paraguay des Jésuites. Il a réussi à faire progresser de pair, parmi les Indiens, la civilisation et les pratiques religieuses, inspirant aux néophytes la dévotion

à l'Eucharistie et au Sacré-Cœur, les amenant à mettre en scène les diverses phases de la Passion. En même temps, il les a déterminés à renoncer à leur vie nomade et à se réunir en villages, où ils vivent dans l'ordre et la paix, grâce à une organisation patriarcale. Aussi bien, toutes les tribus l'ont estimé et aimé comme un guide, un protecteur, un père.

Le 2 septembre 1890, Mgr Durieu devint évêque titulaire de New-Westminster : il vécut encore neuf années et termina sa rude carrière apostolique, le 1er juin 1899.

Bibl. — Annal. des Missionn. Oblats de Marie Im., Rome, 1899; R. P. Morice, O. M. I., *Hist. de l'Egl. cath. dans le Nord-Ouest can.*, 4 vol., Montréal, 1923.

DURIGOUIN (Le sieur), directeur, et non ordonnateur, des affaires commerciales en Louisiane.

En 1713, la Compagnie Crozat (V. ce mot) le choisit comme directeur ou premier commis pour surveiller et administrer son commerce à la Louisiane. Il y débarquait, au mois de juin, en compagnie du gouverneur de Lamothe-Cadillac et de M. Duclos (V. ce nom), le commissaire ordonnateur. On lit dans la Relation d'André Pénicaut (V. ce nom) qu'il « avait amené, à bord du **Baron-de-la-Fauche**, vingt-cinq jeunes filles bretonnes, qui étaient venues de bonne volonté; et, outre cela, beaucoup de munitions de guerre et de provisions de bouche, avec beaucoup de marchandises, qu'il fit placer dans les magasins de l'île Dauphine et dans ceux de Mobile ». L'année suivante, il fut relevé de ses fonctions par le sieur Rageon, secondé de son fils.

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. V. Paris, 1889.

DUVAL (Jean-François-Joseph) (1802-81), avocat, député, magistrat, juge en chef.

Jean-Baptiste Lelièvre dit Duval, né en 1693 au foyer de Charles et de Jeanne Tard, originaire de La Mothe-Saint-Héraye, en Vendée actuelle, émigra au Canada et épousa à Québec, le 28 octobre 1725, Marie-Thérèse L'Archevêque, qui lui donna neuf enfants. Leur arrière-petit-fils, François Duval, fils de François et de Marguerite Dulong dit Picard, eut le grade d'enseigne au 1er bataillon des **Volontaire Canadiens**; il se maria en 1797 à Québec avec Anne, fille du protestant Isaac Germain, quartier-maître au 60e régiment, et née en Nouvelle-Angleterre : elle décéda dans la religion catholique, ayant abjuré le 28 mai 1819 (V. Bull. des Rech. hist., 1928).

Jean-François, leur fils, naquit à Québec le 18 juillet 1802, fit ses études classiques au séminaire et son cours de droit au bureau de M. G. Vanfelson d'abord et à celui de M. Vallières de Saint-Réal; il se fit inscrire au barreau le 21 juillet 1823. Le 30 juin 1829, les électeurs de la haute ville l'élisaient pour leur représentant à l'Assemblée jusqu'au 9 octobre 1834. Durant la session de 1832-33, Robert Christie (V. ce nom) subit une cinquième expulsion de la Chambre : M. Duval s'éleva avec vigueur contre cet ostracisme politique, « parce que, à son sentiment, le peuple, et non la Chambre, a le pouvoir d'élire ses représentants et que le collège électoral de Gaspé, ayant si souvent renommé son député, possède contre la Chambre le droit de confiance de l'élu auprès de la députation entière ». Il fut l'un des sept Canadiens qui abandonnèrent le parti Papineau, le 21 février 1834, et qui votèrent contre **les 92 Résolutions**. Le mot d'ordre du parti décréta la déchéance élective des récalcitrants : M. Duval se voua dès lors aux devoirs de sa profession.

Créé Conseil du roi en 1835, on le promut successivement juge de la Cour supérieure en 1852, de la Cour du Banc de la Reine en 1855, juge en chef de cette Cour en 1864. Ayant pris sa retraite en 1874, il décéda le 6 mai 1881. Il avait épousé Adélaïde Dubuc, veuve de Joseph-Jacques Duval. Un canton du comté Saguenay, érigé en 1869, reçut le nom du magistrat.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Fr.-J. Audet, *Les Juges en chef de la Prov. de Québec*, Québec, 1927.

DUVERNAY (Joseph-Ludger Crevier) (1799-1852), publiciste, patriote, fondateur de **la Minerve** et de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Fils de Christophe Crevier (V. ce nom), Jean-Baptiste, sieur Duverné ou Duvernay, né en 1651, épousa en 1682 à Champlain Anne-Charlotte Chorel d'Orvilliers (V. ce nom) et en eut cinq enfants : il mourut à Montréal le 15 mars 1705. L'un de ses fils, Pierre, s'établit à Verchères et un autre fut notaire à Varennes (1743-62) : le fils de ce dernier, Jacques, époux de Marie-Anne Tétreau, fut le père de Joseph-Marie, qui se maria d'abord à Archange L'Huillier et ensuite à Marie-Anne-Julie Rocbert de la Morandière, le 17 avril 1792, à Varennes : il se noya entre Verchères et Saint-Sulpice le 21 août 1820, après avoir engendré quinze enfants, entre autres :

Marie-Hortense, née en 1793, mariée à Paschal Langevin, noyé avec son beau-père et sans laisser de postérité; elle se remaria à

Etienne Gauvreau et lui donna trois enfants;

Anne-Julie, née en 1794, mariée en 1820 à Pierre Fortin, qui en eut dix enfants, entre autres le célèbre docteur Pierre-Etienne (1833-88);

Joseph-Ludger, né à Verchères le 22 janvier 1799, étudia dans les écoles primaires et



J.-L. Duvernay.

s'engagea à Montréal, en juin 1813, comme employé au journal **Le Spectateur**; en 1817, il publia la **Gazette des Trois-Rivières**, qui subsista jusqu'en 1822 et fut remplacée, en 1823, par **le Constitutionnel**; et, en 1826, par **l'Argus** (30 août-30 novembre). De concert avec A.-N. Morin, il fonda à Montréal **la Minerve**, qui parut de 1827 à 1853 : elle disparut le 27 mai 1899; concurremment avec Jocelyn Waller, il imprimait le **Canadian Spectator**. En 1828, les deux rédacteurs furent arrêtés sur accusation de libelle : aux yeux du public indigné, c'était une belle réclame en leur faveur. En 1832, M. Duvernay et M. Daniel Tracey, éditeur du **Vindicator**, furent arrêtés par ordre du Conseil législatif, qu'ils avaient qualifié comme « une grande nuisance », et détenus en prison toute la session officielle.

En 1834, M. Duvernay fonda la **Société Saint-Jean-Baptiste** : il adopta la feuille d'érable comme emblème national. En 1836, appréhendé de nouveau, il est condamné à 30 jours de prison et à 20 louis d'amende. En 1837, il fut élu par acclamation député du comté de Lachenaie : mais, au commencement de novembre, il se vit contraint à s'exiler, son nom étant mentionné sur la liste des proscrits pour cause politique : **la Minerve** cessa de paraître, le 16 du même mois. Réfugié à Burlington, il visita les principales villes de l'Union et fut acclamé, surtout à Philadelphie. En 1838, il annonça la publication d'un journal, qui parut à Burlington, en 1839, sous le titre **le Patriote Canadien.**

L'amnistie générale une fois déclarée, M. Duvernay rentra à Montréal, reprit l'impression de **la Minerve** en septembre 1842 et continua à se dévouer aux intérêts de ses compatriotes jusqu'à sa mort, le 28 novembre 1852. Il avait épousé à la Rivière-du-Loup en haut, le 14 février 1827, Marie-Reine, fille du capitaine Augustin Harnois et de Josepthte Desjarlais, laquelle mourut en 1844, ayant donné le jour à *huit enfants*, entre autres :

Marie-Reine-Joséphine, née à Verchères le 11 février 1827, mariée à Montréal, en 1848, à Charles Glackmeyer, avocat, greffier de la cité et mère de dix enfants;

Louis-Joseph, né à Montréal en 1833, mort célibataire en 1879;

Marie-Adèle-Victoire, née en 1835, mariée au docteur Ovide Pelletier, de Vaudreuil, et mère de quatre enfants;

Ludger-Denis, né en 1836, décédé célibataire le 10 avril 1895.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *La Fam. de La Morandière*, Lévis, 1905.

DUVIVIER (Jules Le Fournier, sieur) (1666-1716), cadet, sous-lieutenant, enseigne réformé, lieutenant, capitaine.

Né en 1666 en Normandie, il entra en 1682 dans les rangs des cadets de Brissac et fut fait, en 1684, sous-lieutenant au régiment du Languedoc. En 1687, il passa au Canada, où il est promu successivement aux grades d'enseigne réformé en 1693 et de lieutenant en 1694, et plus tard capitaine.

Le 16 août 1694, il épousa à Ville-Marie Marie-Thérèse Gadois; on le dit dans l'acte de mariage fils de Jacques Duvivier, premier exempt des gardes du prince de Condé, et de Marguerite Charpentier. Le Fournier mourut en 1716. De leur union étaient issus huit enfants, dont deux ou trois décédèrent au berceau. Le 23 février 1721, le Conseil de la Marine qui, le 20 mars 1717, avait inter-

cédé en faveur de la veuve, insiste auprès du ministre, ajoutant « qu'elle a repassé en France dans l'espoir que sa fille, ayant l'âge compétent, sera admise à Saint-Cyr, et qu'elle est chargée de six enfants et n'a pour tout bien que 300 livres de pension du roi ». Enfants :

Louis-Hector, né le 11 mai 1695, marié en 1720 à Marie-Anne Desjordy qui décéda en 1736 mère de trois enfants; puis en 1738 à Charlotte D'Amours, veuve de Joseph Raimbault, qui lui donna trois enfants. Il parvint aussi au grade de lieutenant;

Thérèse, née le 28 décembre 1701, mariée en 1727 à Alexandre d'Ailleboust (V. ce nom);

Marie-Charlotte, née en 1706, mariée en 1727 à Louis d'Ailleboust.

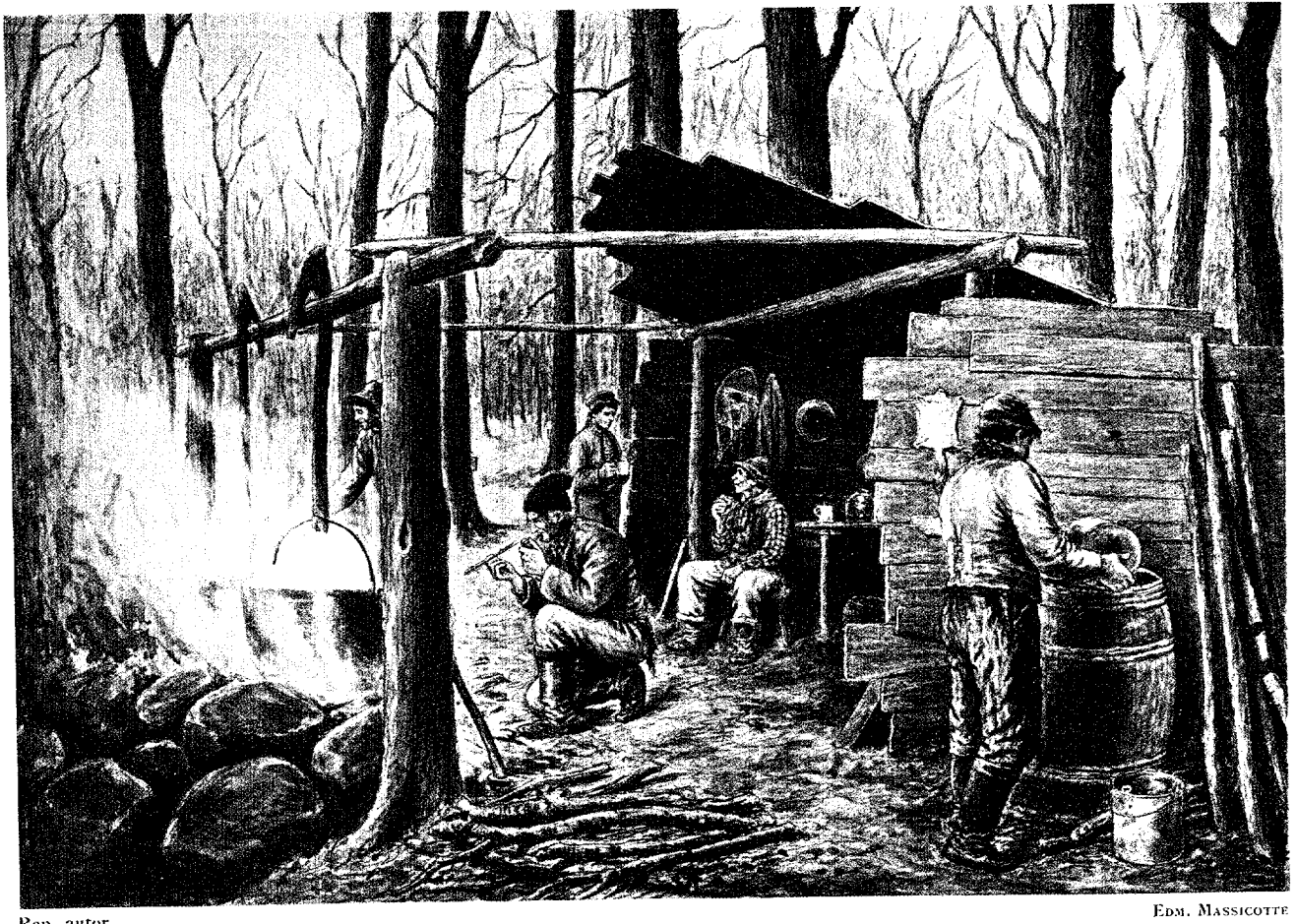
Bibl. — Arch. can., série F; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; C. Tanguay, *Dict. gén.*, au mot *Le Fournier.*

DUVIVIER (Joseph Dupont, sieur) (1707-60), enseigne, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis.

Il était fils de François Dupont Duvivier, chevalier de Vannes, originaire de Sérignac, en Charente actuelle, et de Marie Mius d'Entremont. Il naquit à Port-Royal, le 12 novembre 1707, et il épousa à Louisbourg, le 24 octobre 1750, Marie Le Borgne de Belisle. En 1718, il est nommé garde de la marine, enseigne à l'Ile-Royale en 1719; lieutenant en 1730, aide-major en 1732 avec la commission de capitaine. En 1735, selon M. Lauvrière, il écrivait au ministre qu'il réussirait à soulever les Acadiens contre les Anglais. Le 15 mai 1744, on lui confie un détachement de 315; il marche contre le poste de Canseau, où il force le commandant Heron à capituler avec sa garnison. Dirigé ensuite sur Annapolis, il échoue devant la défense de Mascarène. En 1745, on le décore de la croix de Saint-Louis. En août de cette année, il est commandant à Saint-Jean et il attribue la prise de Louisbourg à la trahison de deux soldats suisses qui désertèrent, étant en faction. En 1747, il quitte le service.

En 1750, le roi le nomme lieutenant de roi, commandant à l'île Saint-Jean et aussi capitaine de frégate. Réformé l'année suivante, il prend sa retraite, le 10 juillet 1753, avec une pension de 1.200 liv. sur les Invalides. Il mourut en mer en revenant de la baie des Chaleurs, le 24 octobre 1760.

Bibl. — A. G. Doughty, *Knox's Journal*, Toronto, 1914; Mac Lennan, *Louisbourg*, London, 1918.



Rep. autor.

EDM. MASSICOTTE

Fabrication du sucre d'érable

vie-Corinne (1851), mariée (1877) à Victor-Jean Venner, médecin à Campbellton et mère de cinq enfants; Marie-Luce (1852), mariée (1886) à Joseph Tremblay, de Roberval, et mère de quatre enfants; François-Jules (1854), célibataire au Manitoba; Marie-Françoise (1856), mariée (1875) à Eugène Hamel, négociant, et mère d'une fille; Chevalier-Gustave (1859), marié (1886) à Marie-Rose Simard de Montréal et père de six enfants; Marie-Octavie-Georgine (1861), Religieuse; Marie-Louise (1863) et Marie-Emma (1864); Marguerite (1866), mariée (1893) à Oscar Evanturel et mère d'une fille; Joseph-Guillaume (1867), célibataire vivant aux Etats-Unis; Marie-Zoé (1869), mariée (1892) à Alfred Hudlet et mère de six enfants.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. d'Estimauville*, Lévis, 1909.

ETCHEMINS (Tribu des), appelés aussi dans la suite **Malécites** par les Français et **Penobscots** par les Anglais.

Ils occupaient la région qui s'étend de la rivière Saint-Jean à celle de **Pentagouet** ou **Penobscot** dans le Maine actuel, ainsi que la vallée de Passamaquoddy, d'où une autre appellation les **Passamaquoddies.** M. Ganong a réussi à localiser plusieurs de leurs bourgades ou leurs campements de pêche et de chasse et les énumère ainsi : Below Forest City, Indian Island, Saint-Croix, Salmon Falls, Oak Bay, Ministers Island, Bocabec, Indian Point, Pleasant Point, Campobello, Grand Manan, Letang River, Point Lepreau. Il signale les voies de communications que suivaient les Etchemins pour se porter dans les régions avoisinantes ou à longue distance. Ils se rendaient au Saint-Laurent par la rivière Touladi, le lac Temiscouata, les lacs des Angles et des Islets et, après portage, à la rivière Boisbouscache jusqu'aux Trois-Pistoles, où ils arrivaient aussi par la rivière Asberish; par le lac Temiscouata ils atteignaient la Rivière-du-Loup, où conduisait encore la rivière Saint-François; par la rivière Noire (Black River) ils allaient à la Rivière-Ouelle; par la Rivière-du-Sud, ils parvenaient à Québec, mais surtout par le lac et la rivière **Etchemin.**

« Cette rivière, écrit M. Roy, traverse le canton Roux, les terres de Standon, Cranbourne, Frampton, grossit ses eaux d'un affluent, arrose le comté de Dorchester, baigne les paroisses de St-Edouard, St-Malachie, Ste-Claire, St-Anselme, où, encaissée entre deux rives abruptes, elle roule en cascades et est utilisée pour les usines. Elle passe à Saint-Henri et entre à Saint-Jean-Chrysostome par une chute pittoresque, à cent pas d'un pont construit par la Compagnie du Grand-Tronc. Elle sépare cette localité de celle de Saint-David et de celle de Saint-Romuald, et vient se perdre, après un parcours d'environ 50 milles, dans le Saint-Laurent, à trois milles en amont de Lévis. »

Les **Relations** des Jésuites divisent la tribu en trois groupes : les **Tarratines** à Pentagouet, les **Openangos** à Quoddy, les **Malécites,** tous nomades et ennemis des Souriquois de la Gaspésie et des Iroquois Agniers. Le premier, le Père Biard (V. ce nom) les visita durant les deux années de séjour à Port-Royal; plus tard, ce furent les Capucins et les Pères Druillettes, Morain, de Crépieul. La tribu, ainsi que celle des Abénaquis, leurs voisins, demeura inviolablement fidèle à l'alliance française, les missionnaires ont fait l'éloge de leur sobriété, bien que l'ivrognerie les eût entamés au contact avec les blancs.

Bibl. — W. F. Ganong, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1899; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, tabl. gén., Cleveland, 1904; J.-E. Roy, *Hist. de la seign. de Lauzon*, t. I, Lévis, 1897.

EUDISTES ou **Congrégation de Jésus et Marie,** destinés à la formation du clergé dans les séminaires, aux missions paroissiales, à la diffusion du culte des Cœurs de Jésus et de Marie, à l'enseignement secondaire, aux aumôneries militaires, au ministère paroissial, au service des pèlerins dans les sanctuaires.

L'Institut doit son origine à saint Jean Eudes, frère de l'historien Eudes de Mézeray (1610-83), né en 1601 à Ri (Orne), prêtre de l'Oratoire, supérieur de la maison de Caen et directeur des missions de Normandie, sorti de l'Oratoire sur les injonctions de Richelieu et de l'évêque de Bayeux (1642), fondant cette année le séminaire et, le 25 mars 1643, la « Communauté de Jésus, Marie, Joseph » où « Congrégation des Prêtres du Séminaire de Jésus et Marie », puis, toujours plus tard « Congrégation des Noms et Cœurs de Jésus et de Marie », à Caen. En 1645, l'œuvre attira la sympathie de l'Assemblée générale du clergé. Tour à tour, le fondateur institue les séminaires de Coutances, Lisieux, Rouen, Evreux, Rennes. Il assuma simultanément la tâche des missions des campagnes, avec les siens, dans l'Ile-de-France, la Bourgogne, la Champagne, la Bretagne, évangélisant les populations, groupant le clergé dans les retraites, propageant la dévotion aux Saints Cœurs, composant lui-même office et prières en leur honneur, érigeant chapelles et églises sous leur vocable. « Le Père Eudes, affirmait M. Olier, est la rareté de son siècle. » Comme ce dernier, comme le cardinal de Bérulle, et Vincent de Paul, il avait fondé un Institut, non de Religieux à vœux simples,

mais une Société de prêtres vivant en commun, qu'il voulait soumettre à la juridiction de chaque évêque diocésain. Il mourut le 19 août 1680 et a été canonisé le 31 mai 1925.

Ainsi les Eudistes ne prononcent pas les trois vœux de religion, mais une simple promesse d'obéissance, analogue à celle des prêtres séculiers à leur ordination; ne renonçant point à leur avoir personnel, ils peuvent en user. La Communauté sert à chacun ce qui lui est nécessaire et, en retour, ce que chacun perçoit de son ministère appartient à la Congrégation. Celle-ci fut dispersée par la Révolution et s'est reconstituée en 1826 par les membres survivants : elle a été honorée d'un Bref laudatif le 25 juillet 1851. Elle a dans la suite dilaté ses cadres, au gré des circonstances, en s'adaptant à d'autres fins secondaires : enseignement classique, aumônerie, ministère paroissial, missions étrangères.

Les Eudistes se sont établis au Canada en 1890, où ils ont fondé des établissements aux diocèses suivants : Chatham, 3; Halifax, 2; Québec, 2; Gaspé, 1; Rimouski, 1; Chicoutimi, 1; Montréal, 3. L'évêque actuel de Chatham, Mgr Patrice-Alexandre Chiasson, né en 1867 à Saint-Joseph du Moine, au diocèse d'Antigonish, sacré évêque de **Lydda** (auj. Loudd, en Palestine) en 1917 et Vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, transféré en 1920 au siège qu'il occupe, appartient à la Congrégation. En 1903, le Père Gustave Blanche devint Préfet apostolique du Golfe, puis Vicaire en 1905, fut sacré à Chicoutimi le 28 octobre et est décédé en 1921, étant titulaire de **Sicca-Veneria** (auj. **le Kef**, au sud-ouest de Tunis, en Afrique). En 1922, son successeur a été le Père Leventoux, élu évêque titulaire de **Legio** (auj. **Legioun** en Palestine), né à Trélivan (Côtes-du-Nord) en 1868, prêtre en 1892.

En 1926, la Congrégation dénombre 40 maisons ou résidences et environ 600 profès, Pères et Frères.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Egl.*, Montréal, 1924; Can. eccl., ib., 1928; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1929; E. Maire, *Hist. des Inst. relig. et mission.*, ib., 1930.

EVANS (William) (1786-1857), secrétaire, publiciste, auteur d'ouvrages sur l'agriculture.

Il naquit à Carana, en Irlande, le 22 novembre 1786, et émigra au Bas-Canada en 1819. Familiarisé avec les langues anglaise et française, il fut nommé secrétaire, en 1836, de la Société d'agriculture de Québec. En 1843, établi à Montréal, il y fonda **The Canadian agricultural Journal**, publication bilingue qu'il édita jusqu'en 1856, peu de mois avant son décès en 1857. Il avait publié en 1835 **A Treatise on the theory and practice of Agriculture**; puis un supplément en 1836 et, l'année suivante, **Agricultural Improvements**. Son dernier ouvrage est intitulé : **Suggestions sur la subdivision et l'économie d'une ferme, dans les seigneuries du Bas-Canada**, Montréal, 1854.

Bibl. — H. J. Morgan, *Bibl., can.*, Ottawa, 1867 et *Cel. Men.*, Québec, 1862; Can. and Prov., index, Toronto, 1917; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

EYRE (Sir William) (1805-59), officier supérieur dans l'armée, administrateur du Canada.

Fils cadet du vice-amiral sir George Eyre, il naquit le 21 octobre 1805, entra dans l'armée comme enseigne au 6e régiment de ligne le 17 avril 1823, devint lieutenant le 5 novembre 1825, capitaine au 73e le 21 mai 1829, major le 19 juillet 1839, lieutenant-colonel le 12 novembre 1847, et servit en Méditerranée de 1829 à 1839, au Canada de 1839 à 1841, en Angleterre de 1841 à 1845, à Montevideo et au Cap de Bonne-Espérance de 1847 à 1851. Promu colonel le 28 mai 1853, puis chevalier du Bain et aide de camp de la Reine, il fut fait brigadier-général le 2 février 1854, année où il se distingua avec citation à l'ordre du jour aux batailles de l'Alma et d'Inkermann : le 12 décembre, on lui conférait le grade de major-général et, le 5 juillet 1855, le titre le chevalier commandeur de l'Ordre du Bain et aussi de commandeur de la Légion d'Honneur de France.

Le 3 juin 1856, le Bureau des Colonies le nommait commandant en chef des forces anglaises au Canada, dont il fut administrateur, du 20 juin au 2 novembre 1857. Arrivé au terme de son mandat en 1859, il mourut le 18 septembre de cette année.

Bibl. — Army lists; Can. Alm., 1858 et 1861; Leslie Stephen, *Dict. of Nat. Biogr.*, Londres, 1882-1912.



Rep. autor. EDM. MASSICOTTE

La Fournée au Bon Vieux Temps